Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le mardi 22 octobre 2019

à 9 h 30

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 17 octobre 2019

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mardi 22 octobre 2019, à 9 h 30**, **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

VERSION 2

Le mardi 22 octobre 2019

à 9 h 30

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du mardi 22 octobre 2019 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 10 octobre 2019.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 3.03, 4.04, 7.05 à 7.07, 8.02, 15.01, 20.20 à 20.36, 46.01, 51.03 à 51.05 ainsi que les articles 80.01 (20.15) à 80.01 (20.20), 80.01 (30.04), 80.01 (30.05), 80.01 (42.02) et 80.01 (51.01).

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception des articles 51.03 à 51.05 ainsi que l'article 80.01 (51.01) pour lesquels aucun document ne sera livré.

Assemblée ordinaire du conseil municipal
du mardi 22 octobre 2019

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2019

03.03 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2019

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 *Service du greffe* - 1193430006

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et 5846)

05 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

05.01 *Service du greffe*

Résolution CA19 12205 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Motion d'appui à la pétition citoyenne demandant une modification de la réglementation applicable à la distribution de publisacs

06 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019

07.02 *Service de l'environnement* - 1197534002

Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 »

07.03 *Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie* - 1197507001

Dépôt du document intitulé « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2015 »

07.04 *Service du greffe* - 1192904003

Dépôt du rapport de la commission du transport de la Communauté urbaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige »

07.05 *Service du greffe*

Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement 19-048 (CM19 1040), adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 septembre 2019

07.06 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1195205003

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2019 comparé avec le 31 août 2018

07.07 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 octobre 2019

08 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

08.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Diagnostic du loisir public montréalais »

08.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) »

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 *Service du greffe*

Déclaration pour souligner les 100 ans de Tourisme Montréal

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1190649004

Approuver un projet de premier amendement au bail intervenu entre la Ville de Montréal et Complexe Place Crémazie S.E.C. (CM18 0825 et CM19 0446) et auquel intervient 9197-3586 Québec inc. pour la location d'un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, au 7e étage de l'immeuble situé au 50, boulevard Crémazie Ouest, à des fins de bureaux

20.02 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194069015

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc., deux locaux d'une superficie locative totale de 425,5 pieds carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 105, rue Ontario Est, pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, pour un loyer total de 36 988,73 $, plus les taxes applicables

20.03 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194069017

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, à compter du 1er février 2020, pour un loyer total de 339 741,12 $, plus les taxes applicables - Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est d'environ 374 500 $

20.04 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1197360005

Conclure une entente-cadre avec Tech-Mix, division de Bau-Val inc. (lot 1 : 527 735,25 $, taxes incluses et (lot 2 : 118 654,20 $, taxes incluses), pour une période de 30 mois, pour la fourniture et livraison sur demande, d'enrobés bitumineux pour réparation à froid - Montant total estimé de 646 389,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17658 (2 soum.) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats, pour un montant équivalent à 15 % de celui accordé, soit 96 958,42 $, taxes incluses, pour une somme totale de 743 347,87 $, taxes incluses

20.05 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1196320005

Accorder un contrat à Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2, pour une durée d'une saison hivernale - Dépense maximale totale de 249 772,61 $, taxes, variations et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17731 (1 soum.)

20.06 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1197394006

Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX

20.07 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1197394005

Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX / Abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, prévue à la résolution CM18 0648

20.08 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1197394004

Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX

20.09 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1197394007

Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX de 10 lots : 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX

20.10 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1196320009

Accorder un contrat à Déneigement Cyrbault inc. pour des services de transport de la neige, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 1 524 907,35 $, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17845 (5 soum.)

20.11 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1197711017

Accorder deux contrats à Neptune Security Services inc. pour les services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige pour deux saisons hivernales - Dépense maximale totale de 579 977,21 $, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17819 (2 soum., 1 seul conforme)

20.12 *Service de la culture , Direction des bibliothèques* - 1197389001

Conclure une entente-cadre avec Importel inc., d'une durée de 36 mois, assortie d'une option de deux prolongations de douze mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo - Appel d'offres public 19-17397 (2 soum.) - Le montant total estimé des dépenses est de 517 387,50 $, taxes incluses

20.13 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231068

Accorder un contrat à Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Est - Dépense totale de 484 301,33 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458510 (1 seul soum.)

20.14 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231069

Accorder un contrat à Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Ouest - Dépense totale de 484 301,33 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458511 (1 seul soum.)

20.15 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1196300002

Accorder un contrat de services professionnels à WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme ltée, pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs, dans le secteur Griffintown - Dépense totale de 2 642 418,11 $, taxes, variations de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17646 (4 soum.)

20.16 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1180783001

Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour terminer les travaux prévus à l'acte de donation, intervenu le 10 avril 2013, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, et ce, en regard de la place publique devant être aménagée sur le lot 2 975 650

20.17 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194069018

Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Les YMCA du Québec, à des fins culturelles et sportives, des locaux d'une superficie de 43 660,20 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 5500, avenue du Parc, pour une durée additionnelle d'un an, à compter du 8 octobre 2019, pour un loyer total de 1 371 496,32 $, non taxable

20.18 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1190515009

Approuver un projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles, à titre gracieux, pour la réalisation de sa mission de production et de diffusion d'activités culturelles ainsi que pour des activités d'opération, à compter de la prise de possession des lieux une fois la construction terminée, jusqu'au 31 décembre 2030, des emplacements dans le pavillon multifonctionnel, d'une superficie approximative de 1 500 mètres carrés, situés sur une partie des lots 2 160 630, 3 264 226, 2 162 439, 2 160 619, 2 160 618, 2 160 614 et 2 160 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mieux connus sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie au sud-ouest des rues De Montigny, Clark et Sainte-Catherine Ouest - La subvention totale est d'une valeur d'environ 4 305 000 $ / Retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les lieux prêtés aux termes de la convention pour la durée du prêt

20.19 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1187233001

Accorder un soutien financier exceptionnel de 240 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hotel-Dieu de Montréal, pour son fonctionnement et le maintien de ses activités, pour une période transitoire du 1er mai au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.20 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1187936012

Modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumés par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou

20.21 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1196717002

Exercer les deux options de prolongation prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf arrondissements, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 29 544 084 $, taxes et contingences incluses, majorant ainsi le montant total des contrats à 68 562 979 $ / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement d'un montant total de 2 467 990 $, taxes nettes, à compter de l'année 2020

20.22 *Service de l'habitation* - 1190498003

Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 198 786 $ en 2020, 1 242 875 $ en 2021 et 1 288 650 $ en 2022, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 $ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver un projet de convention à cet effet

20.23 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1194922015

Accorder un contrat à Grenier Chevrolet Buick GMC ltée, pour la fourniture de trois véhicules électriques (item 2), pour une somme maximale de 168 691,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17675 (1 seul soum.)

20.24 *Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale* - 1198405001

Approuver un projet d'entente de recherche de gré à gré entre la Ville et L'Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », pour une somme maximale de 177 441,20 $, taxes incluses

20.25 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1198183004

Accorder un contrat à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Mercier, située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 236 852,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-18383 (6 soum.)

20.26 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1198183003

Accorder un contrat à Construction CPB inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Frontenac, située au 2550, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 013 626,64 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-18399 (3 soum.)

20.27 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1198183001

Accorder un contrat à Construction CPB inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension, située au 421 Rue Saint-Roch, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 1 372 400,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-18400 (5 soum.)

20.28 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1187251001

Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793,41 $, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. (CM15 0324, CM16 0940), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 $ à 5 021 178,50 $, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 2 à cet effet

20.29 *Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement* - 1195372001

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les immeubles Mitelman inc., pour une période de cinq ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux situés au 4e étage du 4115, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie approximative de 13 661 pieds carrés, à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 $, taxes, énergie, contingences et incidences inclus

20.30 *Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels* - 1198421002

Accorder deux contrats de services professionnels à CGA architectes inc. (lot 1) et à SBTA inc. (lot 2) pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes - Dépense totale pour le lot 1 de 110 865,80 $, taxes et contingences incluses, et pour le lot 2 de 177 061,50 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17820 (3 soum. pour le lot 1, 1 seul conforme et 4 soum. pour le lot 2, 1 seul conforme)

20.31 *Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières* - 1196483002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Desjardins Assurances, pour une période de cinq ans, pour la couverture d'assurances collectives des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), à compter du 1er décembre 2019 - Dépense totale de 3 275 746,80 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 1700 (1 seul soum.)

20.32 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1191029005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin - Dépense totale de 7 046 403,84 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15487 (1 seul soum.)

20.33 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1195364001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 139 000,66 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17566 (2 soum.)

20.34 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1190649010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 1 586 042,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1689 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

20.35 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1198385001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc. pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont - Dépense totale de 39 269 447,47 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5846 (2 soum.)

20.36 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1198479001

Accorder sept contrats à GFL Environnemental inc. et un contrat à Excavation Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles, pour une période de 48 mois - Dépense totale de 2 232 587 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17817 (4 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 257 335,41 $ en 2020, de 277 577,62 $ en 2021, de 298 631,89 $ en 2022 et de 320 542,78 $ en 2023

30 – Administration et finances

30.01 *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles* - 1196407002

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

30.02 *Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques* - 1194281040

Autoriser un budget additionnel PTI de revenus et de dépenses de 5 M$, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et de modifier en conséquence la résolution CM19 0423 pour préciser, par clés comptables, la perception par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de la somme reçue dans le cadre de l'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M$ (CE19 0503) à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés, situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ou à proximité dans le fleuve, dans le cadre du projet de la Plage de l'Est

30.03 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1190649009

Autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local situé au 4305, rue Hogan, à Les Investissements Dalu inc., pour une somme de 77 547,39 $, taxes incluses

30.04 *Société du Parc Jean-Drapeau* - 1197290002

Autoriser un virement de 800 658,58 $ du Service de l'eau à la Société du Parc Jean Drapeau, pour les travaux de construction d'un réseau pluvial à l'entrée de la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène

30.05 *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1197682002

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1526 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

30.06 *Service des finances , Direction des revenus* - 1193843003

Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2020, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*

30.07 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1190184001

Autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière locale - eau et égouts, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts en arrondissement au montant de 3 000 000 $ en transférant les sommes reçues du surplus de la Ville pour l'entretien des réseaux secondaires au Service de l'eau vers la Réserve Eau Locale (CM19 0591)

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1194520001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

41.02 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194501001

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O. David, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

41.03 *Service de police de Montréal , Direction des opérations* - 1192610001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)

41.04 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1195886002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

42 – Adoption de règlements

42.01 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1190025005

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 $ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

42.02 *Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1190867002

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)

42.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité* - 1198463003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement (19-026)

46 – Toponymie et voies publiques

46.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1194521015

Nommer « Auditorium de Verdun », le bâtiment situé au 4110, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe* - 1190132005

Renouvellement de mandat au Conseil du patrimoine de Montréal

51.02 *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1194689001

Nomination d'un membre à la Commission des services électriques de Montréal

51.03 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

51.04 *Service du greffe*

Désignation d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant

51.05 *Service du greffe*

Nomination à la vice-présidence du conseil

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service du matériel roulant et des ateliers - 1194922004*

Accorder deux contrats aux firmes Les produits Turf Car Canada et Lange Patenaude Équipements ltée pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains - Dépense totale de 507 217,96 $, taxes incluses pour le lot 1 (contrat : 461 107,24 $ + contingences : 46 110,72 $), et de 707 965,63 $ pour le lot 2 (contrat : 615 622,29 $ + contingences : 92 343,34 $) - Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soum. - lot 2 : 2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.02 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1195085001*

Conclure avec C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.) deux ententes-cadres pour une période de 36 mois, pour la fourniture de fusées routières - (Lot 1 : montant total estimé de 202 594,46 $, taxes incluses, et lot 2 : montant total estimé de 122 788,99 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17615 (1 soum. lot 1 et 1 soum. lot 2)

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.03 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438024*

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.04 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1195323004*

Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal (CG18 0610), un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de deux ans, à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 $, excluant les taxes

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.05 *Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales - 1194300001*

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire*

20.06 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1196135003*

Approuver un projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 1 pour une somme de 2 175 327 $, taxes incluses, et un projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 2 de 1 371 651,75 $, taxes incluses, modifiant les deux ententes-cadres adjugés à Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinées à l'ensemble des employés des services de sécurité publique - Appel d'offres 17-16249 / Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration pour ajuster le budget du Service de l'approvisionnement et ajuster la base budgétaire 2020, 2021, 2022 d'un montant de 589 000 $

20.07 *Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1190206004*

Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 1 934 693,52 $, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Approuver un projet de contrat à cet effet

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.08 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports - 1191543003*

Accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 $, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco inc. pour les services de déneigement du complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 $, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour les services de déneigement du stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 $, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert inc. pour les services de déneigement de l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de deux fois 12 mois - Appel d'offres public 19-17715 (4 soum.) / Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 $, net de taxes, pour les services de déneigement des installations sportives relevant de la Division de la gestion des installations sportives et de la Division de la concertation et Bureau du Mont-Royal

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.09 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1191073002*

Autoriser une dépense additionnelle de 397 848,65 $, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 $, taxes incluses, pour l'acquisition de deux logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 $ à 48 710 423,21 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.10 *Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction partenaires d'affaires en communication - 1197690001*

Accorder un contrat à Imprime-Emploi, d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour un montant estimé à 1 272 514,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17398 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.11 *Service des finances , Dépenses communes - 1196335007*

Exercer la dernière option de prolongation, pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020, prévue à la convention pour les services professionnels d'actuaires dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco CE10 1968 et CG18 0551), pour une somme maximale de 482 412,11 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.12 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1195243002*

Autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue de l'entente 1146051-P dans le cadre du contrat accordée à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) - Solution de centre de contacts clients

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

20.13 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1198042010*

Approuver le projet d'une troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de 113921 Canada inc. (CG09 0016) un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, d'une superficie de 8 248 pieds carrés, utilisé comme poste de quartier 27 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un terme de 5 ans, soit du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024, moyennant un loyer total de 1 315 252,45 $, incluant les taxes applicables

Compétence d'agglomération : *Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.14 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194565009*

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue du locateur Les Lofts 5000 Iberville inc., pour un terme de 4 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2023, un espace à bureaux additionnel situé au 5000, rue Iberville à Montréal, d'une superficie de 1000 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un loyer total de 81 500,03 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération :	*Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants*

20.15 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1198144003*

Accorder à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) ltée les contrats pour les lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat pour le lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat pour le lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat pour le lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 - Dépense totale de 5 037 451,43 $, taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17690 (6 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Annexe du décret - Écoterritoires*

20.16 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1196037004*

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots indiqués au dossier décisionnel, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour la somme de 5 863 725 $, taxes incluses, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest

Compétence d'agglomération :	*Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé*

20.17 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1196717003*

Exercer l'option de prolongation de deux fois 12 mois prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six arrondissements et cinq villes liées, pour une période maximale de 24 mois, pour une dépense totale de 34 074 478 $, taxes et contingence incluses, majorant ainsi le montant total des contrats à 116 351 265 $ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 $, taxes nettes

Compétence d'agglomération :	*Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

20.18 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190805005*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 1 - Service de police de la Ville de Montréal) - Dépense totale de 5 215 855,35 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (1 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

20.19 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438023*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 089 963 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soum.)

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*

20.20 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438022*

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Kemira Water Solutions Canada inc., pour une période de 12 mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soum. Alternative B, Option 1)

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

30 – Administration et finances

30.01 *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1196407001*

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence d'agglomération : *Acte mixte*

30.02 *Société du Parc Jean-Drapeau - 1197862005*

Autoriser un virement budgétaire de 650 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau*

30.03 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires - 1175954002*

Autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 $ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada (CG17 0267) pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires

Compétence d'agglomération :	*Acte mixte*

30.04 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1192937004*

Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 / Déposer le bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Compétence d'agglomération :	*Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières*

30.05 *Service du greffe*

Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du règlement de délégation inscrit à l'article 42.02, et ce, malgré la résolution CG11 0082

Compétence d'agglomération :	*Alimentation en eau et assainissement des eaux*
Mention spéciale:	*Dossier en lien avec l'article 80.01 (42.02)*

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1198144002*

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : *Annexe du décret - Écoterritoires*

42.02 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196945003*

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2 100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy

Compétence d'agglomération : *Alimentation en eau et assainissement des eaux*

Mention spéciale: *Dossier en lien avec l'article 80.01 (30.05)*

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

Montréal

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 septembre 2019
13 h

Séance tenue le lundi 16 septembre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong, Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Patricia Lattanzio, M. Michel Bissonnet.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Manon Barbe, Mme Christine Black.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, analyste-rédacteur

Avant de débuter les travaux, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé. La présidente invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement. Elle déclare la séance ouverte.

Au chapitre des célébrations internationales du mois de septembre, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 15 septembre « Journée internationale de la Démocratie » ainsi que « Journée internationale du transport public », le 16 septembre « Journée mondiale sans voiture », le 21 septembre « Journée internationale de la Paix » et le 27 septembre « Journée mondiale du Tourisme ».

La présidente du conseil souligne également les anniversaires de naissance du mois de septembre des conseillères et conseillers suivants : Mesdames Christine Black et Caroline Bourgeois, et messieurs Sylvain Ouellet, Dominic Perri, Alex Norris, Lionel Perez ainsi que Benoit Langevin, et leur souhaite un joyeux anniversaire.

La présidente du conseil souhaite une excellente séance à tous.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Questionne l'urgence d'étendre l'utilisation des trottinettes électriques « Lime » à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie malgré le problème du non respect des consignes et du cadre réglementaire par les utilisateurs de ce moyen de transport là où c'est permis

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, rappelle au chef de l'opposition officielle que le mot « faux » utilisé lors de son intervention figure sur la liste des mots antiparlementaires.

Avant de poser sa question, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, informe la présidente du conseil qu'elle aurait omis lors de l'introduction des travaux, dans le chapitre des anniversaires, de mentionner le conseiller Alan DeSousa qui a fêté son anniversaire le 25 août dernier. La présidente du conseil souhaite un bon anniversaire au conseiller DeSousa.

Mme Karine Boivin-Roy	M. Philipe Tomlinson	Questionne l'apparence de partialité du maire de l'arrondissement d'Outremont quant à son refus de soumettre la consultation sur la tarification globale du stationnement dans l'arrondissement d'Outremont à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) / Espère que la pétition qui sera déposée sous peu à ce sujet incitera le maire de l'arrondissement à revoir sa décision - souhaite connaître le nom de l'organisme qui procédera à la consultation
M. Luis Miranda	M. Éric Alan Caldwell	Déplore le fait que les revenus générés par les bornes de recharge électrique soient divisés 60/40 entre les concessionnaires et la Ville-centre / Souhaite que les coûts de l'énergie utilisée pour ces installations soient remboursés aux arrondissements pour éviter que les déplacements en véhicules électriques ne se fassent aux frais des citoyens
M. Marvin Rotrand	M. Benoit Dorais	Solutions proposées pour réduire l'impact de la hausse du budget et de la nouvelle évaluation du rôle foncier sur l'augmentation des loyers pour les locataires de plusieurs arrondissements - demande à l'Administration de prendre en considération la suggestion de permettre l'étalement du rôle d'évaluation

La présidente du conseil rappelle au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, que le mot « merde » utilisé lors de son intervention figure sur la liste des mots antiparlementaires. Le président du comité exécutif retire le mot.

M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande à l'Administration de poser des gestes concrets pour prévenir les accidents, sécuriser les déplacements des citoyens et réduire à la baisse le bilan routier des deux dernières années – souhaite connaître le nombre d'intersections dangereuses qui ont été réaménagées afin de réduire les accidents

Question de	À	Objet
Mme Chantal Rossi	M. Benoit Dorais	Souhaite connaître le nombre de brigadiers qui ont été embauchés pour les années 2019-2020 – Demande à l'Administration de donner suite aux recommandations de la Commission de la sécurité publique en ce qui a trait à l'embauche de brigadiers supplémentaires
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Comment inciter les citoyens, qui ne souhaitent pas avoir affaire avec les différents corps de police, à faire confiance au Centre de la prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) qui s'associe avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Sureté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre de son nouveau mandat – Assurance que l'indépendance du CPRMV sera maintenue et que la confidentialité des témoignages recueillies sera respectée

---

À 13 h 36,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).*

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Demande à l'Administration de revoir sa décision de voter contre la motion inscrite à l'article 65.01 et d'appuyer la demande de rendre obligatoire le port de casque par les cyclistes mineurs
M. Giuliana Fumagalli	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande à l'Administration de viser la gratuité du transport en commun pour tous les usagers afin d'encourager l'achalandage, de réduire l'utilisation des voitures, et par le fait même, l'émission de gaz à effet de serre (GES) ce qui contribuera à freiner les changements climatiques
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudy)	Raison justifiant le retard de l'Administration à trouver des solutions aux problèmes soulevés dans le rapport du contrôleur général, déposé depuis déjà neuf mois, dans le dossier de la gestion des marchés publics – mesures concrètes pour pérenniser la vocation d'origine des marchés publics
Mme Mary Deros	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Dans le cadre du Plan d'action Vision zéro, souhaite connaître le plan pour garantir la sécurité des citoyens et cyclistes qui utilisent les croisements dangereux des intersections Jean-Talon/Hutchison ainsi que Jean-Talon/du Parc

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 52.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0950

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 septembre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.05.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 13 h 53, le leader de la majorité, M. François Limoges propose une modification de séquence de l'ordre du jour, en devançant l'étude de l'article 43.01 tout de suite après l'article 3.01, ainsi que les articles 15.03 et 15.02 vers 14 h, et enfin de reporter l'étude de l'article 15.01 à 20 h 30.

CM19 0951

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 16-082 » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement (16-082) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation ;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement (16-082) », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

43.01 1190867001

Règlement P-16-082-1

La présidente du conseil suspend les travaux pour une période de 5 minutes, afin de permettre à l'équipe technique de trouver une solution à un problème d'images dans le cadre de la webdiffusion.

À 14 h 08, la présidente du conseil annonce la reprise des travaux, et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0952

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 septembre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1er août au 31 août 2019.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1er août au 31 août 2019.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er août au 31 août 2019.

Un débat s'engage.

À 14 h 22, tel qu'indiqué en début de séance, le leader de la majorité appelle les articles 15.03 et 15.02 de l'ordre du jour.

CM19 0953

Déclaration pour le Mois de l'héritage latino-américain

Attendu que la communauté latino-américaine représente un important groupe social au sein de la communauté montréalaise;

Attendu que selon le recensement de 2016, 104 285 résident.e.s de Montréal sont né.e.s dans un des 19 pays latino-américains (incluant le Brésil), ce qui représente 10 % de la population née à l'étranger;

Attendu que 135 410 Montréalais.e.s s'identifient comme ayant des racines en Amérique latine, du Sud ou centrale;

Attendu que la population montréalaise d'origine latino-américaine, en tant que deuxième minorité linguistique issue de l'immigration et troisième « minorité visible » (après les Noirs et les Arabes), constitue un élément indissociable de la vie sociale, économique et culturelle de Montréal;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine hispanique;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine latino-américain;

Attendu que le premier Mois de l'héritage latino-américain sera célébré à Montréal en octobre;

Attendu que le Mois de l'héritage latino-américain vise à favoriser la convergence et le rayonnement des expressions sociales et culturelles émanant de la population issue de l'immigration latino-américaine, dans le but de les valoriser et de mieux les faire connaître;

Attendu qu'il est crucial de mieux faire connaître les riches contributions des membres de la communauté latino-américaine - comme créateurs, entrepreneurs, innovateurs ou acteurs sociaux engagés - afin de combattre les préjugés et de favoriser leur pleine intégration;

Attendu que l'objectif du Mois de l'héritage latino-américain converge avec les efforts de la Ville de Montréal dans ses travaux de promotion des relations interculturelles et de lutte contre les discriminations;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu
M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - déclare le mois d'octobre, Mois de l'héritage latino-américain;

2 - célèbre le premier Mois de l'héritage latino-américain avec la communauté latino-américaine;

3 - souligne l'apport de la communauté latino-américaine au développement et au rayonnement de Montréal;

4 - continue de faire la promotion des différentes cultures qui façonnent son paysage, dont la culture latino-américaine, afin de promouvoir l'inclusion et de lutter contre les discriminations.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Madame la mairesse prend la parole et souligne la contribution de la communauté latino-américaine au dynamisme de la Ville de Montréal, communauté qui compte près de 100 000 personnes, soit près de 10 % de la population montréalaise.

La mairesse poursuit son intervention en indiquant qu'à l'instar des gouvernements provinciaux et fédéraux, la Ville de Montréal entend déclarer le mois d'octobre, Mois de l'héritage latino-américain.

Enfin, madame la mairesse invite tous les Montréalais.es. à participer aux festivités du tout premier Mois de l'héritage latino-américain.

La présidente du conseil remercie madame la mairesse pour son intervention et cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

La conseillère Popeanu prend la parole et procède à la lecture de la déclaration pour le Mois de l'héritage latino-américain.

La présidente du conseil remercie la conseillère Popeanu pour son intervention et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Corvil prend la parole et souligne la richesse de la diversité culturelle de la Ville de Montréal, et particulièrement l'apport de la communauté hispanique à Montréal.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

La conseillère Deros prend la parole et souligne la présence et la richesse de la communauté latino-américaine à Montréal, et particulièrement dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

La présidente du conseil remercie la conseillère Deros pour son intervention et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Le conseiller Sari prend la parole afin de faire ajouter son nom à titre d'appuyeur de cette déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sari pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 14 h 31, la présidente du conseil indique qu'on entend des sonneries de téléphones cellulaires, et demande à ce que les sonneries des téléphones soient fermées en salle du conseil.

CM19 0954

Déclaration pour la Journée mondiale de mobilisation pour le climat

Attendu que la Journée mondiale de mobilisation pour le climat se tiendra le 27 septembre et qu'elle s'inscrit en marge du Sommet action climat 2019, organisé le 23 septembre par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres;

Attendu que Montréal accueillera une grande manifestation, le 27 septembre, alors que des milliers de Montréalaises et de Montréalais se rassembleront pour réclamer des gestes ambitieux pour lutter contre les changements climatiques;

Attendu que la figure mondiale de la lutte environnementale, Greta Thunberg, a confirmé sa participation à la manifestation qui se tiendra à Montréal le 27 septembre;

Attendu que la Ville de Montréal est fermement engagée dans la lutte contre les changements climatiques et qu'elle a récemment posé plusieurs gestes forts en ce sens;

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé sa volonté de protéger 10 % de la superficie du territoire montréalais et de protéger de précieux espaces naturels et milieux humides de l'ouest de l'île de Montréal en créant un grand parc urbain de 3000 hectares, temporairement nommé Grand parc de l'Ouest;

Attendu que la Ville de Montréal a choisi de repenser entièrement le développement du territoire montréalais et de donner à la protection des aires naturelles l'importance qui lui revient, plutôt que de l'opposer au développement économique;

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé, en août, la construction d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO) par biométhanisation;

Attendu que le centre de biométhanisation permettra de détourner 60 000 tonnes de matières organiques de l'enfouissement et de les transformer en biométhane, un gaz naturel renouvelable, qui sera ensuite utilisé comme source d'énergie pour les besoins de l'agglomération de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé, en mai, son intention d'interdire et d'imposer le retrait obligatoire du mazout, qui représente encore 28 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur résidentiel et 14 % des émissions de GES du secteur commercial et institutionnel de l'agglomération de Montréal, d'ici 2050;

Attendu que le Service de l'environnement de la Ville de Montréal a lancé, en avril, des démarches qui mèneront, au printemps 2020, à une réglementation visant à limiter l'utilisation d'articles à usage unique, tels que les gobelets et contenants à emporter en mousse de polystyrène, les barquettes en polystyrène pour la viande, le poisson, les fruits ou les légumes, ou encore les pailles et ustensiles en plastique, sur le territoire montréalais;

Attendu que la Ville de Montréal a communiqué avec ses comités de retraite, en mai, afin de les inviter à revoir leurs politiques d'investissement pour se retirer progressivement des énergies fossiles;

Attendu que la Ville de Montréal a créé, en juin, un nouveau comité consultatif de 20 membres qui aura le mandat de lui fournir des avis sur la lutte contre les changements climatiques, notamment, sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques;

Attendu que le parc automobile a cru de 10 000 voitures par an entre 2011 et 2018 sur l'île de Montréal et qu'il a enregistré, en 2018, son plus haut taux de croissance depuis 2005;

Attendu que la Ville de Montréal, afin de soutenir un meilleur transfert modal, s'est engagée à faire la promotion du transport collectif et du transport actif, entre autres par des investissements majeurs dans le matériel roulant de la STM, dans l'aménagement de voies réservées pour les autobus et dans l'aménagement d'un réseau cyclable sécuritaire et efficace, dont le Réseau express vélo (REV);

Attendu que la Ville de Montréal bannira le glyphosate de son territoire avant la fin de l'année en réponse à un avis de l'Organisation mondiale de la santé qui stipule que le glyphosate est un cancérigène probable;

Attendu que le bannissement du glyphosate permettra également de protéger la biodiversité présente sur le territoire montréalais;

Attendu que le leadership de la mairesse de Montréal, Valérie Plante, en matière de protection de l'environnement a été reconnu par l'ICLEI, qui l'a nommée Ambassadrice mondiale de la biodiversité locale;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - souligne la Journée mondiale de mobilisation pour le climat qui se tiendra le 27 septembre et invite l'ensemble de la population à y prendre part;

2 - réitère son engagement à devenir une ville carboneutre et résiliente en 2050;

3 - pose tous les gestes nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques et de réduction de GES;

4 - invite la population montréalaise à se joindre à la lutte contre les changements climatiques en posant, à son tour, des gestes significatifs en faveur de la protection de l'environnement.

Un débat s'engage.

À 14 h 33, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

À 14 h 45, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel et déclare l'article 15.02 adopté à l'unanimité.

15.02

CM19 0955

Dépôt de la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous. Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous. Avis sur la participation des Montréalais.e.s issu.e.s de la diversité à la vie municipale », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1194005003

---

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

Aucune résolution déposée.

---

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Émilie Thuillier

– Réponse écrite à la question de M. Francesco Miele requérant des précisions quant à l'entente-cadre de services professionnels avec la firme Ethnoscop inc.

Par M. Benoit Dorais

– Réponse écrite à la question du chef de l'opposition officielle M. Lionel Perez qui souhaitait s'assurer que les employés du service d'entretien ménager avaient bien été payés à la suite du retard d'octroi de contrat avec la firme Coforce inc.

---

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2019.

CM19 0956

Dépôt du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents - 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2018, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1191615001

CM19 0957

Dépôt du rapport de par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la vision de développement économique et urbain pour le secteur Assomption Sud-Longue-Pointe

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur une vision de développement économique et urbain pour le secteur Assomption Sud–Longue-Pointe, et le conseil en prend acte.

07.03 1191079011

CM19 0958

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020, et le conseil en prend acte.

07.04 1192904002

CM19 0959

Ajout - Dépôt du Rapport de mi-année du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Période du 1er janvier au 30 juin 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport de mi-année du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Période du 1er janvier au 30 juin 2019, et le conseil en prend acte.

07.05 (ajout)

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétition »

Le conseiller Marvin Rotrand dépose 2 lettres d'appui en lien avec la motion concernant M. Elie Wiesel qui sera présentée à l'article 65.05 plus tard dans le présent conseil.

À 15 h 04, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0960

Autoriser un transfert de 172 462,50 $, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 60 079,07 $, taxes incluses, pour les dépenses contingentes, afin de compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG18 0424), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 $ à 3 116 336,70 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 $, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes, pour compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une issue à la Station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1 ;

2- d'autoriser une majoration, au montant de 60 079,07 $, taxes incluses, des contingences du contrat initial ;

3- d'accorder à St-Denis Thompson (CG18 0424) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 $ à 3 116 336,70 $, taxes incluses ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195895001
80.01 (20.01)

CM19 0961

Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 441 543,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois avec possibilité de prolongation de 12 mois, par laquelle Archipel Architecture inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections établis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 4 731 776,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253 (lot 3) ;

2- d'autoriser un montant total de 709 766,49 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1190805003
80.01 (20.02)

CM19 0962

Approuver l'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, des espaces sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne, situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour des équipements de radiocommunication de la Ville, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2022, pour un loyer total de 219 455,54 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'exercer la deuxième et dernière option de renouvellement de bail, et d'approuver à cette fin le deuxième projet d'amendement de bail par lequel la Ville loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Ile-de-Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1er décembre 2017, des espaces sur le toit de l'édifice situé au 305, boulevard des Anciens Combattants, à Sainte-Anne-de-Bellevue, et utilisés pour les besoins de radiocommunication de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 219 455,54 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement de bail ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194565010
80.01 (20.03)

CM19 0963

Autoriser un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs pour la période 2019-2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'organisme à but non lucratif 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs sur la période 2019-2022;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197896004
80.01 (20.04)

CM19 0964

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 $, pour la réalisation du projet de logement social « Le relais des jeunes familles au 8575, Pie IX », dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 $, pour la réalisation du projet de logement social « Le relais des jeunes familles – 8575, Pie IX », dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198207003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0965

Autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 $ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020 / Approuver les conditions de versement de ce soutien conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu correspondant / Autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui en assurera la répartition et le suivi

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 $ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020;

2 - d'approuver les conditions de versement de ce soutien, conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019;

3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel correspondant et autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui assurera la répartition, le suivi et l'affectation de ce montant aux besoins de l'agglomération liés à la législation du cannabis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190744002
80.01 (20.06)

CM19 0966

Accorder un soutien financier de 975 000 $ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), soit un montant de 375 000 $ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 $ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un soutien financier de 975 000 $ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, soit un montant de 375 000 $ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 $ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194970015
80.01 (20.07)

CM19 0967

Exercer l'option de la seconde prolongation et autoriser une dépense maximale additionnelle de 7 021 324,35 $, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 34 074 786,73 $ à 41 096 111,08 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 7 021 324,35 $, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la seconde prolongation, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes de 34 074 786,73 $ à 41 096 111,08 $, taxes incluses;

Famille	Type d'équipement	Adjudicataire	Montant initial de l'entente de 2 ans	1re option de prolongation d'un an	2e option de prolongation d'un an	Nouveau total
1	Postes de travail Windows	CPU Design inc.	9 027 574,56 $	4 513 787,28 $	4 513 787,28 $	18 055 149,12 $
2 (A)	Portatif semi-robuste	Compugen inc.	535 314,17 $	267 657,85 $	267 657,85 $	1 070 629,87 $
2 (B)	Portatif robuste	Compugen inc.	1 666 785,55 $	833 392,78 $	833 392,78 $	3 333 571,11 $
2 (C)	Tablette semi-robuste	Compugen inc.	787 542,06 $	393 771,03 $	non-requis	1 181 313,09 $
2 (D)	Tablette robuste	Compugen inc.	992 413,90 $	496 206,95 $	496 206,95 $	1 984 827,80 $
2 (E)	Portatif convertible semi-robuste	Compugen inc.	365 952,50 $	182 976,25 $	non-requis	548 928,75 $
2 (F)	Portatif convertible robuste	Compugen inc.	3 445 147,42 $	1 722 573,71 $	non-requis	5 167 721,13 $
3	Tablettes Android	Informatique Pro-Contact inc.	543 267,20 $	271 633,60 $	271 633,60 $	1 086 534,40 $
4	Postes de travail Apple	Coop. de l'Université Laval	4 075 234,84 $	2 037 617,42 $	refus de prolonger	6 112 852,26 $
5	Moniteurs	Compugen Inc.	1 277 291,77 $	638 645,89 $	638 645,89 $	2 554 583,55 $
		TOTAL	22 716 523,97 $	11 358 262,76 $	7 021 324,35 $	41 096 111,08 $

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198057006
80.01 (20.08)

CM19 0968

Autoriser la deuxième option de prolongation des 3 contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc, pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, jusqu'au 30 novembre 2020 (CG17 0012) / Autoriser une première option de prolongation d'un contrat d'exclusivité au soumissionnaire retenu pour le secteur Est : Remorquage Météor inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, jusqu'au 30 novembre 2020 (CG17 0536)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une deuxième option de prolongation des 3 contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020, aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc. et pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc. (CG17 0012);

2- d'autoriser une première option de prolongation du contrat d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage des véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020, pour le secteur Est : Remorquage Météor inc. (CG17 0536);

3- d'imputer ces revenus et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196733001
80.01 (20.09)

CM19 0969

Accorder un contrat à Trane Canada ULC, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 568 850,31 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17699 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat à Trane Canada ULC pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 541 762,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17699;

2- d'autoriser une dépense de 27 088,11 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438016
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0970

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, pour une somme maximale de 1 923 926,10 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10327 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 2 186 279,66 $, taxes, contingences et incidences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Gastier M.P., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 923 926,10 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10327;

2- d'autoriser une dépense de 262 353,55 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196263001
80.01 (20.11)

CM19 0971

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection de la dalle du magasin du garage des Carrières et travaux connexes - Dépense totale de 764 583,75 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15491 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection de la dalle du magasin des Carrières et des travaux connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 611 667 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15491;

2- d'autoriser une dépense de 91 750,05 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3- d'autoriser une dépense de 61 166,70 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1191029004
80.01 (20.12)

CM19 0972

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l. pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 3 323 613,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17671 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense de 3 323 613,88 $, taxes incluses, comprenant les dépenses admissibles de 158 267,33 $, taxes incluses, pour la prestation de services professionnels pour la confection des documents d'appel d'offres, le suivi durant la période d'appel d'offres, ainsi que la surveillance pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater;

2- d'accorder à CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 323 613,88 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17671;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197574001
80.01 (20.13)

CM19 0973

Approuver l'avenant à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de l'Entente de 153 140 000 $ à 154 860 000 $, soit une augmentation de 1 720 000 $ / Effectuer une correction de l'identification de la contribution de la Ville à l'axe 1 - Patrimoine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'avenant de modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, majorant le montant total de l'Entente de 153 140 000 $ à 154 860 000 $, soit une augmentation de 1 720 000 $.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197666001
80.01 (20.14)

CM19 0974

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, un terrain constitué du lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, à des fins de revente à un organisme communautaire afin d'y développer des logements sociaux et communautaires, pour une somme de 1 270 313 $, plus les taxes applicables / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2019, 2020 et 2021, au montant total de 63 234,48 $, net de taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de l'Université de Montréal le lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins de revente à un organisme communautaire pour le développement de 95 logements sociaux et communautaires, d'une superficie de 3 133,3 mètres carrés, pour la somme de 1 270 313 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'autoriser une dépense totale d'entretien de 63 234,48 $, net de taxes, requise pour les années 2019, 2020 et 2021;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1176462005
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0975

Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation « La Légende » Montréal, pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, d'une superficie de 1 860 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période additionnelle de 21 ans, de 2038 à 2059, dont la rente annuelle à partir de 2038 sera de 4 800 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation « La Légende » Montréal pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constituée du lot 3 364 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 860,3 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'autoriser la signature de l'acte de prolongation de l'emphytéose, pourvu que cet acte, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte et à la condition que la Co-op « La Légende » Montréal ait remis à la Ville la confirmation de son créancier hypothécaire et le cas échéant, de son assureur hypothécaire qu'ils consentent à cet organisme un prêt hypothécaire dont l'amortissement est de 35 ans, tel qu'inscrit au projet d'acte;

3 - d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186037007
80.01 (20.16)

CM19 0976

Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 $, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à West Safety Services Canada inc. (CG18 0600), majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 $ à 882 132,20 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 $, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 $ à 882 132,20 $, taxes incluses ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196634001
80.01 (20.17)

CM19 0977

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, pour une somme maximale de 3 522 874,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 522 874,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17665 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194922014
80.01 (20.18)

CM19 0978

Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 251 036,42 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, pour l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 $, taxes incluses.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190206002
80.01 (20.19)

CM19 0979

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 $, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 $, au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 $, au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'amendement au contrat accordé de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (propriétaire et revendeur exclusif des logiciels Natural & Adabas), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juillet 2019 ;

2- d'autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 $ en provenance des dépenses contingentes d'agglomération, et un virement budgétaire de 592 483,90 $ en provenance du Service des Grands parcs, Mont-Royal et sports, le tout vers le budget 2019 du Service des technologies de l'information ;

3- d'autoriser le Directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1195942002
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0980

Conclure 6 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Appel d'offres public 19-17706 (1 à 2 soum. par lot)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 60 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;

2- d'accorder aux seules firmes soumissionnaires, Brenntag Canada inc., pour les lots 3 et 6 et Graymont (Qc) inc. pour le lot 10, ces dernières ayant présentés des soumissions conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3- d'accorder aux firmes Kemira Water solutions Canada inc., pour le lot 4, Veolia Water Technologies Canada inc., pour le lot 5 et Produits Chimiques Sodrox, pour le lot 7, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant (taxes incluses)
Lot 3 : Chlore gazeux 907,2 kg	Brenntag Canada inc.	795 851,20 $
Lot 4 : Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL 1900)	Kemira Water solutions Canada inc.	615 691,13 $
Lot 5 : Polymère Hydrex 3511 (gros sac 750 kg)	Veolia Water Technologies Canada inc	248 736,92 $
Lot 6 : Silicate de sodium	Brenntag Canada inc.	571 655,70 $
Lot 7 : Soude caustique liquide 50 %	Produits Chimiques Sodrox	1 060 586,89 $
Lot 10 : Chaux hydratée	Graymont (Qc) inc.	1 332 790,20 $

4- d'autoriser une dépense de 462 531,20 $, à titre de budget des contingences pour les lots 3, 4, 6, 7 et 10;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197100004
80.01 (20.21)

CM19 0981

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17728 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17728 ;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Le conseiller François W. Croteau dépose le document « Présentation du service des TI ».

Adopté à l'unanimité.

1197655009
80.01 (20.22)

CM19 0982

Conclure des ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec Cofomo inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 4 574 728,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 4 574 728,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17704 ;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198285002
80.01 (20.23)

CM19 0983

Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 $, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17703 ;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198285001
80.01 (20.24)

CM19 0984

Approuver le projet d'une première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc. un garage, d'une superficie de 4 113 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour les besoins du Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal - La dépense totale est de 289 646,46 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet de première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2020, un garage d'une superficie de 4 113 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins du centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 289 646,46 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194565008
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0985

Approuver une prolongation de bail d'un emplacement situé au Complexe environnemental Saint-Michel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Rebuts Solides Canadiens inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er octobre 2019, un emplacement au Complexe environnemental Saint-Michel, situé au 2240, rue Michel-Jurdant, d'une superficie totale de 22 342,6 mètres carrés, à des fins d'activités de centre de tri et de valorisation des matières non putrescibles, moyennant un loyer total de 2 475 000 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

1195372004
80.01 (20.26)

CM19 0986

Accorder un contrat pour le service de tri et de mise en marché de matières recyclables de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Rebuts Solides Canadiens inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 57 mois, le contrat pour le service de tri et de mise en marché des matières recyclables de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 62 453 877 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel de l'appel d'offres public 19-17343 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement de 10 683 219 $ en 2020, 11 333 331 $ en 2021, 12 016 613 $ en 2022, 12 742 100 $ en 2023, et de 10 253 451 $ en 2024 pour un montant total de 57 028 714 $;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1197159002
80.01 (20.27)

CM19 0987

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, pour une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées avec les firmes Cargill Sel - Sécurité routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 $ et Groupe B : 1 326 029,67 $), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 974 043,73 $), et Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 $) - Montant total estimé des ententes 24 948 067,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17656 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée approximative de 8 mois, soit du 20 septembre 2019 au 30 avril 2020, pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées ;

3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17656 et aux tableaux de prix reçus ci-joints ;

Adjudicataires recommandés

	Participants	
Firmes	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Le Plateau-Mont-Royal Mercier–Hochelaga-Maisonneuve Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Société de Transport de Montréal - Lasalle – Rosemont–la Petite-Patrie - Saint-Léonard – Villeray–Saint-Michel–Parc Extension - Ville de Montréal-Est - Jardin Botanique de Montréal	Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield Ville de Mont-Royal
Compass Minerals Canada Corp.	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville de Mont-Royal - Ville de Dorval et Ville de l'Île de Dorval - Anjou - Le Sud-Ouest - L'Ile-Bizard–Sainte-Geneviève - Montréal-Nord - Pierrefonds-Roxboro - Saint-Laurent - Village de Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Wesmount	

4- d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 $ taxes incluses ;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197360004
80.01 (20.28)

CM19 0988

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures avec les firmes FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 $), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 $), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 $) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 $) - Appel d'offres public 19-17692 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- de conclure 4 ententes-cadres par lesquels les firmes, ci-après désignées et ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures de la Ville, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17692 ;

Firme	**Somme maximale (taxes incluses)**	**Contrat (Lot)**
FNX-INNOV inc.	1 093 373,16 $	1
Groupe ABS inc.	1 303 391,09 $	2
GBI Experts-conseils inc.	546 141,25	6
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	593 328,49	7

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197231029
80.01 (20.29)

CM19 0989

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour 5 écocentres, soit : Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois, pour une somme maximale de 9 284 453 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17687 (2 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 $ en 2020, de 1 403 385 $ pour 2021, de 1 481 183 $ en 2022, pour un ajustement total de 4 205 750 $

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'accorder à Excavations Vidolo Ltée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour les lots 2,3,4 et 6, et plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 5, pour période de 35 mois, le contrat pour la fourniture et le transport de matières par conteneurs pour 5 écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 284 453 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17687 ;

Lot	Écocentre	Nom du soumissionnaire	Total taxes incluses
Lot 2	Écocentre Acadie	Excavations Vidolo Ltée	702 743 $
Lot 3	Écocentre Côte-des-Neiges	Excavations Vidolo Ltée	1 213 205 $
Lot 4	Écocentre La Petite-Patrie	Excavations Vidolo Ltée	2 067 268 $
Lot 5	Écocentre Rivière-des-Prairies	Excavations Vidolo Ltée	1 983 350 $
Lot 6	Écocentre Saint-Michel	Excavations Vidolo Ltée	3 317 888 $
Total 5 contrats (incluant indexation et ajustement de carburant)			**9 284 453 $**

3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 $ en 2020, de 1 403 385 $ pour 2021, de 1 481 183 $ en 2022, pour un ajustement total de 4 205 750 $;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1195308002
80.01 (20.30)

La leader de l'opposition officielle Mme Karine Boivin-Roy soulève une question de privilège à l'endroit du conseiller Jean-François Parenteau relativement aux travaux de la Commission sur l'examen des contrats et de l'ajout de dossiers à la dernière minute, par le comité exécutif, pour étude par la Commission. Mme Boivin-Roy mentionne que la Commission a toujours collaboré en acceptant d'étudier tous les dossiers, et ce pour tous partis politiques confondus.

Un débat s'engage sur la question privilège, et le conseiller Jean-François Parenteau fait une mise au point.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0990

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique avec les firmes Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 : 896 805 $, taxes incluses et lot 2 : 524 573,44 $, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 : 2 479 148,44 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17600 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- de conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique;

3- d'accorder les contrats par lesquels les firmes, ci-après désignées et ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17600 ;

Firme	**Description**	**Montant**
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Développement d'applications Oracle Forms.	896 805,00 $
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.	524 573,44 $
Cofomo inc.	Lot 3 - Évolution bureautique	2 479 148,44 $

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198057007
80.01 (20.31)

CM19 0991

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10316 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'autoriser une dépense totale de 22 667 277,73 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine ;

3- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Filtrum inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 373 741,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10316 ;

4- d'autoriser une dépense de 2 906 061,25 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

5- d'autoriser une dépense de 387 474,83 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197343001
80.01 (20.32)

CM19 0992

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, avec Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 $, taxes incluses (5 soum., 3 conformes), Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 $, taxes incluses (5 soum., 2 conformes), et Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 $, taxes incluses (5 soum., 1 conforme) pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure 3 ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats no 1 et 2, et par laquelle la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, du l'urbanisme, du design urbain et du patrimoine, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17634;

Contrat no 1	Lemay Co inc.	1 788 022,22 $, taxes incluses
Contrat no 2	Fahey et associés inc.	1 464 147,99 $, taxes incluses
Contrat no 3	Atelier Civiliti inc.	1 221 028,75 $, taxes incluses

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1197713003
80.01 (20.33)

CM19 0993

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets à la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 489 071,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois avec possibilité de prolongation de 12 mois, avec la firme Groupe Marchand Architecture et Design, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 4 773 106,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253 (lot 4) ;

3- d'autoriser une dépense de 715 965,90 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1190805004
80.01 (20.34)

CM19 0994

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 723 855,24 $), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC inc. (1 592 824,56 $), Groupe ABS inc. (1 303 976,20 $), WSP Canada inc. (978 293,42 $) et Solmatech inc. (599 609,57 $) totalisant une somme maximale de 6 198 558,99 $, taxes incluses, pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques, dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles - Appel d'offres public 19-17508 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- de conclure 5 ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville ;

3- d'accorder les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17508 et selon les termes et conditions stipulées aux contrats ;

Contrat	Firme	Montant (Taxes incluses)
Contrat 1	FNX-INNOV Inc.	1 723 855,24 $
Contrat 2	SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC Inc.	1 592 824,56 $
Contrat 3	Groupe ABS Inc	1 303 976,20 $
Contrat 4	WSP Canada Inc.	978 293,42 $
Contrat 5	Solmatech Inc.	599 609,57 $

4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198244004
80.01 (20.35)

CM19 0995

Accorder un contrat à Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 999 949,07 $, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 - Appel d'offres public 19-17733 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire KELENY Inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 inclusivement, pour une somme maximale de 999 949,07 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17733 ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195304001
80.01 (20.36)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0996

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194184002
80.01 (30.01)

CM19 0997

Autoriser une dépense de 2 692 519,04 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs, selon la réorganisation 2019 et applicable à l'édifice Louis-Charland. Ces montants serviront au remboursement des travaux d'amélioration locative à la société Brennan Duke, ainsi qu'aux travaux d'aménagements, réaménagements et optimisation des espaces administratifs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense de 2 692 519,04 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs à l'édifice Louis-Charland, situé au 801, rue Brennan;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195892001
80.01 (30.02)

CM19 0998

Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le cadre de la construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM), du secteur Bridge/Bonaventure

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection, pour et au nom de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 201+820 à 202+080, du secteur Bridge/Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

1197211001
80.01 (30.03)

CM19 0999

Autoriser une dépense totale de 453 585 $, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 $, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle (CG19 0136) / Autoriser un virement de 447 318,25 $ au lieu de 536 783 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense totale de 453 585 $, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 $, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) (CG19 0136) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle;

2 - d'autoriser une dépense à titre de budget d'incidences de 36 286,80 $ au lieu de 43 544,16 $;

3 - d'autoriser un virement de 447 318,25 $ au lieu de 536 783 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185895003
80.01 (30.04)

CM19 1000

Ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1185110001
80.01 (30.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des articles 42.02 et 42.03.

Article 80.01 (42.02)

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

La conseillère Catherine Clément-Talbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest ».

Un débat s'engage.

Article 80.01 (42.03)

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2015).

Un débat s'engage.

À 17 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 septembre 2019
13 h

Séance tenue le lundi 16 septembre 2019, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong, Mme Lise Zarac

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Karine Boivin-Roy, M. Peter McQueen, M. Jocelyn Pauzé

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Manon Barbe, Mme Christine Black, M. François William Croteau, Mme Chantal Rossi

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Patricia Lattanzio

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, analyste-rédacteur

Avant d'appeler le point « Période de questions du public », la présidente du conseil fait un rappel à l'effet que le Bureau de la présidence participe à la Recherche MTL de Concertation Montréal, qui vise à promouvoir la participation des femmes dans les opportunités de participation citoyennes à Montréal, et indique que l'équipe MTL de Concertation Montréal est présente ce soir pour distribuer un court sondage aux citoyennes et citoyens qui sont présents pour poser une question dans le cadre de la période de questions du public au conseil municipal. La présidente du conseil invite les citoyennes et citoyens à y répondre en grand nombre, et les remercie à l'avance.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Martin Dion	M. François W. Croteau (M. François Limoges)	Mobilité et état des trottoirs dans le secteur Beaubien/Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
M. Paul Bélanger	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Déplore la spéculation immobilière dans le Mile End et mesures pour aider les citoyens qui perdent leur loyer / Urgence d'agir et protection des petits commerçants
M. Stephen Park	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Nuisance sonore lors de spectacles au Parc olympique et soutien de la Mairesse pour le respect des droits des citoyens / Si des représentants de la Ville siègent sur le conseil d'administration du Parc olympique
Mme Susan Stacho	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Félicitations pour la protection de l'Anse-à-l'Orme – consultation pour le projet de Grand parc de l'Ouest / Si Montréal pourra compter sur un appui financier du gouvernement du Québec
M. Pierre Pagé	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Mettre en place des mesures afin de contrer la spéculation immobilière dans le Mile End le plus rapidement possible **Dépôt de document**
Mme Céline Forget	Mme Valérie Plante (M. Philipe Tomlinson)	Campus MIL et construction d'une nouvelle école dans l'arrondissement d'Outremont – compensations pour la perte d'espaces verts / Implication citoyenne – nombre de places de stationnement disponibles pour desservir les usagers du centre communautaire
M. Adrien Michaud	Mme Valérie Plante (M. Hadrien Parizeau)	Investissements pour l'amélioration des installations sportives et position de l'Administration sur l'utilisation de surfaces synthétiques **Dépôt de document**
M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Coûts reliés à l'envoi de correspondance aux propriétaires n'ayant pas acquitté leur compte de taxes et souhaite connaître combien de propriétaires se sont prévalus de l'option d'un étalement du compte de taxes en 6 ou 11 versements / Hausse du compte de taxes ayant pour résultat une augmentation des loyers pour les locataires
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Position de la présidente du conseil sur le geste disgracieux d'un groupe de manifestants ayant mis le feu au drapeau des États-Unis, devant le consulat américain / Commentaires sur le pouvoir de la Ville envers le SPVM
M. Mario Paquet	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Détérioration du climat sonore et projet d'expansion de l'aéroport de Montréal – de quelle façon les élus siégeant sur le comité consultatif sur le climat sonore pourront assurer un suivi / Installation de plus de bornes de mesures souhaitée, et questionnement à l'effet que le maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne siège pas sur le comité
M. Gilbert Bauer	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Demande que l'Administration intervienne auprès d'institutions tels que le Jardin botanique afin que cesse la pratique qui oblige les citoyens à réserver en ligne afin de pouvoir participer aux activités / Déplore cette situation

Question de	À	Objet
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Philipe Tomlinson) (M. Benoit Dorais)	Pourquoi l'Administration a choisi de confier la consultation publique du projet de refonte du stationnement dans l'arrondissement d'Outremont à une firme externe plutôt qu'à l'OCPM / Implication citoyenne pour le choix de la firme
Mme Geneviève De Grandpré	M. Éric Alan Caldwell	Sauvegarde du parc canin d'Outremont / Conserver le parc dans son état actuel jusqu'à la réfection du viaduc Rockland prévue en 2030

À 19 h 58,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Que la Ville procède au lancement d'une campagne de sensibilisation sur l'urgence climatique / Participation des élu.e.s de la Ville de Montréal à la marche du 27 septembre 2019 pour la Journée mondiale de mobilisation du climat / **Dépôt de document**
Mme Aurélie Cosandey-Godin	M. Éric Alan Caldwell	Que l'Administration s'engage à conserver les attributs actuels lors du réaménagement parc canin d'Outremont / Engagement politique
M. Patrick Cary-Barnard	M. Lionel Perez	Remercie l'Administration pour le projet de création du Grand parc de l'Ouest – Si les membres de l'opposition officielle vont appuyer ce dossier / Souhaite que le gouvernement du Québec investisse dans ce projet
Mme Lyne Dubé	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Si la Ville a prévu, pour les prochaines années, l'ajout d'intersections accessibles avec feux sonores pour les personnes non voyantes / État de situation pour une demande d'ajout de feux sonores sur la rue Ontario, entre le métro Frontenac et la rue Parthenais
M. Gaston Tremblay	Mme Valérie Plante (M. Hadrien Parizeau)	Que la Ville mandate, conjointement avec l'Association régionale de soccer Concordia, des experts indépendants afin de procéder à une analyse comparative entre les surfaces naturelles et synthétiques dans une perspective de développement durable / Réitère l'importance de ces études
M. Matthew Chapman	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Est-ce que la Ville fera les efforts nécessaires afin de mobiliser la participation citoyenne pour l'élaboration de son Plan d'action pour la transition écologique / Budget prévu pour l'élaboration de ce Plan d'action
M. Shawn Katz	Mme Laurence Lavigne Lalonde (Mme Émilie Thuillier)	Si la Ville favorisera la participation citoyenne pour l'élaboration du Plan de transition écologique / Quels mécanismes seront mis de l'avant pour favoriser la participation publique large

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 35. Elle remercie les 5 personnes s'identifiant comme femmes et les 15 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leur question et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

À 20 h 35, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

Le leader de la majorité rappelle les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) déjà réunis pour la poursuite des débats.

CM19 1001 (suite)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter les règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » et « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) ».

Adopté à l'unanimité.

1197404001
80.01 (42.01)

CM19 1002 (suite)

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

---

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1198168004 (42.02)

CM19 1003 (suite)

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1194368007
80.01 (42.03)

À 20 h 45, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 15.01, tel que convenu, afin de faire coïncider son étude avec la présence d'invités dans l'enceinte de l'hôtel de Ville.

CM19 1004

Déclaration identifiant la forge traditionnelle comme élément de patrimoine culturel immatériel

Attendu que la création de l'organisme Les Forges de Montréal (FDM), en 2000, émane du constat d'une perte considérable des pratiques et des connaissances reliées à la forge traditionnelle au Québec, doublée de la disparition progressive de ce patrimoine culturel immatériel;

Attendu que l'organisme Les Forges de Montréal constitue le seul espace de recherche, de formation et de diffusion dédié aux métiers de la forge à l'échelle du Québec;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en août 2017, son Plan d'action en patrimoine 2017-2022 et que celui-ci reconnaît les savoir-faire et les pratiques artisanales comme l'une des grandes thématiques patrimoniales à soutenir;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà posé un geste de reconnaissance envers Les Forges de Montréal en leur attribuant le Grand prix de l'Opération patrimoine Montréal 2017 dans la catégorie Savoir-faire;

Attendu que le comité exécutif a approuvé une convention de modification du bail liant la Ville de Montréal et l'organisme Les Forges de Montréal afin de tenir compte de sa capacité financière et de l'état actuel du bâtiment, retirant ainsi la clause exigeant un investissement d'un montant de 1 M$ en travaux de rénovation sur l'immeuble, sur une période de deux ans, à compter de la signature du bail;

Attendu que l'organisme Les Forges de Montréal est le seul organisme agréé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESSQ) pour dispenser de la formation dans les champs professionnels des arts et de la métallurgie;

Attendu que l'organisme Les Forges de Montréal inaugurera à l'automne 2019 la première exposition permanente sur l'évolution des pratiques de la forge au Québec;

Attendu que le patrimoine culturel immatériel est dit « vivant » parce qu'il est constitué de savoir-faire, de connaissances et de pratiques qui sont transmis, de génération en génération, par des porteurs de traditions;

Attendu qu'afin de favoriser la sauvegarde et la mise en valeur des éléments du patrimoine culturel immatériel, la Loi sur le patrimoine culturel prévoit la possibilité de leur attribuer des statuts légaux et qu'une municipalité a le pouvoir de les identifier;

Attendu qu'identifier les éléments de notre patrimoine culturel immatériel nous permet de sensibiliser la population à la pertinence de déployer tous les efforts possible pour les conserver et les transmettre aux générations futures;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - reconnaisse l'importance universelle de la forge traditionnelle et l'apport de l'organisme Les Forges de Montréal à la préservation et à la transmission de ce patrimoine par son enseignement et sa valorisation;

2 - identifie la forge traditionnelle comme un élément du patrimoine culturel immatériel montréalais, et ce, depuis la fondation de Ville-Marie;

3 - soutienne l'organisme Les Forges de Montréal en vue de toute démarche éventuelle visant à faire de la pratique traditionnelle de la forge un élément désigné au Registre du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

La conseillère Émilie Thuillier prend la parole pour souligner la présence de Catherine Charron et de Mathieu Colette, qui représentent Les Forges de Montréal, et les remercie de leur présence pour l'étude de cette déclaration et leur souhaite la bienvenue à l'hôtel de ville.

La conseillère Thuillier poursuit son intervention en faisant la présentation de la déclaration.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, remercie la conseillère Thuillier pour son intervention, et cède la parole à la conseillère Giuliana Fumagalli.

La conseillère Fumagalli désire joindre sa voix à celle de l'administration, et se réjouit de cette décision.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, remercie la conseillère Fumagalli pour son intervention, et cède la parole à la conseillère Anne-Marie Sigouin.

La conseillère Sigouin prend la parole pour appuyer l'adoption de cette déclaration, et trace un bref historique de l'organisme Les Forges de Montréal.

À 20 h 52, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

En conclusion, la conseillère Sigouin invite ses collègues du Conseil à une première exposition permanente sur l'évolution des métiers de la forge en décembre prochain, dans les locaux de l'organisme.

Le vice-président du conseil remercie la conseillère Sigouin pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 20 h 55, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 51.02.

CM19 1005

Nominations et renouvellement de mandats au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1400;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

1- d'approuver le renouvellement du mandat des personnes suivantes à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal :

- Mme Alice Miquet, pour un second mandat de 3 ans se terminant en octobre 2022 ;
- Mme Anne Xuan-Lan Nguyen, pour un second mandat de 3 ans se terminant en octobre 2022.

2- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal :

- Mme Rime Diany, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en octobre 2022, en remplacement de Mme Niamh Leonard ;
- M. Pentcho Tchomakov, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en octobre 2022, en remplacement de M. Omid Danesh Shahraki.

3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1197181004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 80.01 (50.01) et 80.01 (50.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1006

Approuver la Lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section local 125), laquelle Lettre d'entente vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), laquelle vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers.

Adopté à l'unanimité.

1197485001
80.01 (50.01)

CM19 1007

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un an, à compter du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020 / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un an, à compter du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020;

2- d'approuver à cette fin le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal, représentée par le Service de police de la Ville de Montréal, et l'Autorité des marchés publics (AMP);

3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt;

4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente et tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;

5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1195326002
80.01 (50.02)

À 20 h 55, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 51.01.

CM19 1008

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Jocelyn Pauzé à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- Mme Christine Black à titre de vice-présidente à la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de Mme Patricia R. Lattanzio;
- Mme Catherine Clément-Talbot à titre de membre à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Christine Black.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1009

Ratifier une dépense additionnelle de 152 622,99 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré (BC 1333314) à la firme Entreprise Vaillant (1994) pour la location de niveleuses avec opérateur, majorant ainsi le montant total du contrat de 39 347,32 $, taxes incluses, à 191 970,31 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1330;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de ratifier une dépense additionnelle de 152 622,99 $, taxes incluses, pour la location de niveleuses avec opérateur dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise Vaillant (1994), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 347,32 $ à 191 970,31 $, taxes incluses ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1194922013

CM19 1010

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Lavoie (projet de l'entente 83-89 - Fiche 11), pour une somme maximale de 295 659,70 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1332;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Lavoie (projet de l'entente 83-89 - Fiche 11), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 295 659,70 $, taxes incluses ;

2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1190025004

CM19 1011

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois années avec la firme Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une somme maximale de 1 586 473,56 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1688 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1335;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois années, pour la fourniture, sur demande, de services de surveillance de travaux ;

2- d'approuver un projet de convention par lequel la firme Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 586 473,56 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1688 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1196850002

CM19 1012

Exercer la deuxième option de prolongation prévue au contrat de services professionnels accordé à Orangetango communication-marketing inc. (CE15 2127) et autoriser une dépense additionnelle de 114 975 $, taxes incluses, pour accompagner Espace pour la vie dans ses activités de communication et de marketing, majorant ainsi le montant total du contrat de 459 900 $ à 574 875 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1333;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer la deuxième option de prolongation prévue au contrat de services professionnels accordé à Orangetango communication-marketing inc. (CE15 2127), et autoriser une dépense additionnelle de 114 975 $, pour un service d'accompagnement en communication marketing pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 459 900 $ à 574 875 $, taxes incluses ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1196756001

CM19 1013

Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) Inc., visant un échange de biens et services, pour la période du 31 août 2019 au 30 août 2024 / Autoriser une dépense de 16 917,80 $, représentant le montant des taxes applicables à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1337;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Collège André-Grasset (1973) inc., visant l'échange en biens et services, pour la période du 31 août 2019 au 30 août 2024 ;

2- d'autoriser une dépense de 16 917,80 $ représentant le montant des taxes applicables à cet effet ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1191543002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1014

Accorder un contrat à Consultants NCP inc. (Construction NCP) pour des travaux de décontamination des vespasiennes dans le square Phillips, dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (Lot 2A) dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 772 560,81 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 439820 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1376;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Consultants NCP inc. (Construction CNP), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de décontamination des vespasiennes dans le square Phillips, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 666 000,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 439820;

2- d'autoriser une dépense de 66 600,67 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3- d'autoriser une dépense de 39 960 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1197231053

CM19 1015

Autoriser une dépense additionnelle de 84 616,85 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Henri-Bourassa, située au 5400 boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Procova inc. (CM18 1496), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 220 450,44 $ à 1 305 067,29 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1375;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 84 616,85 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Henri-Bourassa, située au 5400 boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM18 1496), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 220 450,44 $ à 1 305 067,29 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1198183006

CM19 1016

Autoriser une dépense additionnelle de 317 687,27 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels relatif au projet de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque (3112) / Approuver l'ajustement à la hausse de la convention de services professionnels intervenu entre la Ville de Montréal et les firmes TLA architectes inc., WSP inc. et Delisle, Despaux et associés inc. majorant ainsi le montant maximal total de la convention de 1 303 439,73 $ à 1 621 127,00 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1381;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 317 687,27 $, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque, dans le cadre du contrat accordé aux firmes TLA architectes inc., WSP inc. et Delisle, Despaux et associés inc. (CM17 1010), majorant ainsi le montant maximal total de la convention de 1 303 439,73 $ à 1 621 127 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1196676002

CM19 1017

Autoriser une dépense additionnelle de 334 154,92 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels requis dans le cadre du projet de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin et Associés et Beaudoin Hurens inc. (CM16 1161), majorant ainsi le montant total du contrat de 665 826,28 $ à 999 981,21 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1379;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 334 154,92 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels requis pour le projet de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), dans le cadre du contrat accordé à Viau Bastien Gosselin Architectes inc., Blondin Fortin et Associés et Beaudoin Hurens inc. (CM16 1161 et CM17 1236), majorant ainsi le montant total du contrat de 665 826,28 $ à 999 981,21 $, taxes incluses;

2- d'approuver un projet d'avenant no 2 à cet effet;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1197251001

CM19 1018

Autoriser une dépense additionnelle de 101 620,01 $ taxes incluses (contrat de base: 9 661,67 $ + contingences: 91 958,34 $), pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction du coût réel des travaux de construction pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Réal Paul architecte et Groupe WSP Canada Inc. (CM15 0310) majorant ainsi le montant total du contrat de 298 965,47 $ à 400 585,48 $, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1383;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 101 620,01 $ taxes et contingences incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction du coût réel des travaux de construction pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 rue Jeanne-D'Arc, Montréal;

2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Réal Paul Architecte et Groupe WSP Canada inc. (CM15 0310), majorant ainsi le montant total de 298 965,47 $ à 400 585,48 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1198009003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1019

Approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Les Services EXP inc. (CM17 0295), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 177 017,13 $ à 2 612 420,55 $, taxes incluses, pour compléter la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares / Utiliser le budget disponible au compte des dépenses incidentes autorisées au montant de 217 701,71 $ pour couvrir les dépenses contingentes additionnelles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1384;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de majorer de 217 701,71 $, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le budget de contingences du contrat de services professionnels VMP-17-002 accordé à Les Services EXP inc. (CM17 0295) pour compléter la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 177 017,13 $ à 2 612 420,55 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197231064

CM19 1020

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 480 000 $, pour l'année 2019, pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des frais supplémentaires encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence reliés principalement à l'Opération 1er juillet 2019, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis en vertu de l'entente approuvée par le conseil municipal (CM16 1261 du 21 novembre 2016) / Approuver le projet d'avenant à l'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1386;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 480 000 $, pour l'année 2019, pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des frais supplémentaires encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence reliés principalement à l'Opération 1er juillet 2019, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis;

2 - d'approuver un avenant à l'entente signée le 30 novembre 2016 entre la Ville de Montréal et cet organisme;

3 - d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ledit avenant, pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, informe les membres du conseil que l'expression « mettre ses culottes » figure sur la liste des mots antiparlementaires, même si le contexte dans lequel il a été prononcé n'était pas offensant envers aucun membre du conseil.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1190498002

CM19 1021

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 503 584 $, pour 2019 et 2020, à cinq différents organismes pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019-2020 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1391 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 503 584 $, pour 2019-2020, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019-2020 :

Organisme	Projet	Montant
Club des petits déjeuners du Canada	**« Nourrir les enfants de Montréal! »**	**700 000 $**
Institut Pacifique	**« Programme Temps Libre »**	**226 169 $**
Nourri-Source - Montréal	**« Le soutien à l'allaitement à Montréal »**	**173 094 $**
Réseau réussite Montréal	**« Camps estivaux et socialisation linguistique »**	**218 801 $**
Sports Montréal inc.	**« Caravane Sports Montréal & Karibou »**	**185 520 $**

2- d'approuver les 5 projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1198444003

CM19 1022

Approuver une convention de modification de bail entre Les Forges de Montréal (locataire) et la Ville de Montréal concernant le 227 rue Riverside, ayant pour effet de libérer le locataire d'un engagement à réaliser des travaux de rénovation et d'aménagement (article 6.3 du bail) suivant le projet de convention joint, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2019 par sa résolution CE19 1348 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Les Forges de Montréal un édifice situé au 227, rue Riverside, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ayant pour effet de libérer le locataire d'un engagement à réaliser des travaux de rénovation et d'aménagement (article 6.3 du bail), le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1195941009

CM19 1023

Accorder 3 contrats aux entreprises Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport H. Cordeau inc. et Gestion Gérard Boutin inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans, avec une possibilité de prolongation d'une (1) année - Dépense totale de 5 022 843,95 $, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17748 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1416 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport H. Cordeau inc. et Gestion Gérard Boutin inc, plus bas soumissionnaires conformes, 3 contrats pour des services de transport de la neige, pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une année, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17748 et se répartissant comme suit :

Adjudicataires	**Contrats**	**Montant avec IPC, avant variation des quantités et contingences (taxes incluses)**
Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	AHU-202-1921	1 141 090,91 $
Transport H. Cordeau inc.	RPP-202-1921	1 402 062,97 $
Gestion Gérard Boutin inc.	RPP-203-1921	1 642 549,41 $
	Total :	**4 185 703,29 $**

2- d'autoriser une dépense de 627 855,49 $, taxes incluses, à titre de budget pour la variation des quantités;

3- d'autoriser une dépense de 209 285,16 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 32, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

À 21 h 36, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour demander au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, de retirer le mot « duplicité » utilisé lors de son intervention.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour souligner au leader de la majorité que le mot « duplicité » ne figure pas sur la liste des mots antiparlementaires.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole pour souligner au chef de l'opposition officielle que la demande de retrait dudit mot est pour que le débat se fasse dans le respect. La présidente du conseil confirme au chef de l'opposition officielle que le mot en question ne figure pas sur la liste des mots antiparlementaires, mais l'enjoint à poursuivre le débat respectueusement.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.15 1197711015

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1024

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à l'entreprise A&O Gendron inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour une période de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'une année - Dépense totale de 6 613 834,44 $, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17479 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1425 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'accorder à A&O Gendron inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 4 années avec une possibilité de prolongation d'une année, le contrat pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 511 528,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17479 ;

3- d'autoriser une dépense au montant de 826 729,31 $ à titre de budget de variation de quantités ;

4- d'autoriser une dépense au montant de 275 576,44 $ à titre de budget de contingences ;

5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1196320007

CM19 1025

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans 12 arrondissements, d'une durée d'un an avec possibilité de prolongation d'une année - dépense totale de 13 610 327,94 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1421 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige dans 12 arrondissements, d'une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année, pour une somme maximale de 13 610 327,94 $, taxes incluses;

3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc. à cette fin, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1197711008

CM19 1026

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 5 contrats aux entreprises Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc., pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour une période de 4 ans, avec une possibilité de prolongation d'une année - Dépense totale de 39 293 020,38 $, taxes, variations de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17747 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1424;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'accorder aux firmes Groupe IMOG inc., Les Entreprises Canbec Construction inc. et 9055-0344 Québec inc., plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 4 années avec possibilité de prolongation d'une année, les contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17747 ;

Adjudicataires	Contrats	Montants avec IPC, avant variations de quantités et contingences (taxes incluses)
Les entreprises Canbec Constructions inc.	VMA-109-1923	9 123 960,78 $
9055-0344 Québec inc. (DM Choquette)	VMA-110-1923	7 411 466,80 $
Groupe IMOG inc.	RPP-104-1923	5 860 667,70 $
	VSP-103-1923	5 637 208,27 $
	VSP-107-1923	4 710 880,10 $
	Total	32 744 183,65 $

3- d'autoriser une dépense au montant de 4 911 627,55 $ à titre de budget de variation de quantités;

4- d'autoriser une dépense au montant de 1 637 209,18 $ à titre de budget de contingences;

5- d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1197711016

CM19 1027

Autoriser une dépense additionnelle de 814 260,14 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et l'équipe formée par Lemay Co Inc., Bouthillette Parizeau inc., Calculatec Inc. et Marchand Houle & Associés inc. (CM18 0235) majorant ainsi le montant total du contrat de 925 776,80 $, taxes, contingences et incidences incluses, à 1 740 036,93 $, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1429;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 616 877,69 $, taxes incluses, et d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et l'équipe formée par Lemay Co Inc., Bouthillette Parizeau inc., Calculatec Inc. et Marchand Houle & Associés inc. (CM18 0235) dans le cadre du projet de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 91 174,60 $, taxes incluses à titre de budget de contingences ;

3- d'autoriser une dépense additionnelle de 106 207,84 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1191670001

CM19 1028

Approuver un projet d'addenda à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023, et visant à ajouter un mandat supplémentaire, pour une somme de 1 185 392 $, taxes incluses, pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture pour un montant de 124 935 $ en 2020 et de 319 162 $ pour les années subséquentes.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1430;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 185 392 $, taxes incluses, pour les années 2020 à 2023, à titre d'honoraires supplémentaires pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme Partenariat du Quartier des spectacles, pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 14 371 875 $ à 15 557 267 $, taxes incluses ;

2- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles (CM18 1513), établissant les modalités et conditions de versement des honoraires supplémentaires ;

3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture pour un montant de 124 935 $ au net en 2020 et de 319 162 $ au net pour les années subséquentes ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1191103004

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 17 septembre 2019, à 9 h 30.

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 16 septembre 2019
13 h

Séance tenue le mardi 17 septembre 2019 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Michel Bissonnet, M. Josué Corvil, M. Sterling Downey, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sophie Mauzerolle, M. Marvin Rotrand, et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Manon Barbe, Mme Christine Black, Mme Marie-Josée Parent et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

Mme Patricia Lattanzio.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.01 :

Mme Manon Barbe, Mme Christine Black, Mme Marie-Josée Parent et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.01 :

Mme Patricia Lattanzio.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, Mme Christine Black, Mme Marie-Josée Parent et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

Mme Patricia Lattanzio.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, analyste-rédacteur

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, mentionne que la minute de silence sera dédiée à M. Vic Vogel, décédé le 16 septembre 2019 à l'âge de 84 ans, grand artiste montréalais et légende du Jazz à Montréal. Au nom de tous les membres du conseil municipal, Mme Wong offre ses plus sincères condoléances aux proches de M. Vogel, ainsi qu'à tous les mélomanes de Montréal.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Luc Bisson	M. Lionel Perez (M. Benoit Dorais)	Abolition de postes d'agents de sécurité sous l'ancienne Administration – l'Administration actuelle procède à l'embauche de nouveaux employés - période d'apprentissage aurait pu être évitée avec le maintien en poste des employés auxiliaires ce qui a pour conséquences des coûts additionnels et des pertes d'expertise interne / Certains contrats de gardiennage viendront à échéance prochainement, notamment à la Cour municipale – partenariat souhaité pour un retour de l'expertise des employés cols bleus
M. Joseph Khoury	Mme Laurence Lavigne Lalonde (M. François Limoges) (M. Lionel Perez)	Plan de carboneutralité de la Ville – force de ce plan vs les plans existants / Implication et participation de l'opposition officielle
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Interventions du citoyen qui n'obtiennent pas de réponse de la part de l'Administration / Déplore le manque de temps pour discuter du déroulement de la période de questions des citoyens lors d'une séance de la Commission de la présidence du conseil

---

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 46. Elle remercie les 3 personnes s'identifiant comme homme qui ont posé des questions et qui se sont déplacés pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme femme et comme autre n'a posé de question.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Questionne le fait que l'engagement électoral de la mairesse de munir de barres latérales tous les camions circulant sur le territoire de la Ville de Montréal se retrouve sur la liste des demandes déposées auprès des candidats à la prochaine élection fédérale – Cohérence souhaitée dans les réponses de la mairesse et du responsable du dossier du transport concernant le Plan d'action Vision zéro
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande à ce que les citoyens du secteur de l'hippodrome soient consultés en amont sur la volonté de l'Administration de développer ce site en autorisant une circulation réduite
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Établir un échéancier pour la présentation de la nouvelle politique pour la communauté LGBTQ+ - reddition de compte aux membres du conseil souhaitée après l'implantation de la nouvelle politique
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Demande à ce qu'un responsable de l'Administration soit présent à la prochaine assemblée générale de l'Association des commerçants de l'artère commerciale de la Plaza Saint-Hubert afin de répondre aux questionnements de ces derniers
M. Abdhelaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Justification du retard pour nommer un Commissaire à l'enfance afin de combler le poste laissé vacant à la suite du départ de M. Tommy Kulczyk – questionne la crédibilité du conseiller qui occupe ce poste de façon intérimaire

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 03.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1029

Approuver un projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023, visant à ajouter une contribution supplémentaire, au montant de 2 546 000 $, pour les années 2020 à 2023 (CM18 1507), pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles / Ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture est requis pour un montant de 371 000 $ en 2020 et de 725 000 $ pour les années subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1438 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier supplémentaire de 2 546 000 $ au Partenariat du Quartier des spectacles, pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'Esplanade Clark dans le Quartier des spectacles (CM18 1507), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 19 912 000 $ à 22 458 000 $;

2 - d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville et cet organisme à cet effet;

3 - d'accorder un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture pour un montant de 371 000 $ en 2020 et de 725 000 $ pour les années subséquentes;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1191103003

CM19 1030

Résilier le contrat octroyé à Pomerleau inc. (CM19 0074) pour la réalisation des travaux de peinture et travaux divers au pont de la Concorde situé dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy au-dessus du fleuve St-Laurent (81-05086 / AO#440710), dans l'arrondissement de Ville-Marie / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 323 897,36 $, taxes incluses, à Pomerleau inc., à titre de dommages-intérêts liquidés couvrant tout préjudice subi par ce dernier, tel que déterminé en fonction du solde contractuel conformément à l'article 4.5.2.2. b) du cahier des clauses administratives générales du contrat.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1440;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de résilier le contrat octroyé à Pomerleau inc. (CM19 0074) pour la réalisation des travaux de peinture et travaux divers au pont de la Concorde situé dans l'Axe de l'Avenue Pierre-Dupuy au-dessus du fleuve St-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie ;

2- d'autoriser le paiement d'une somme maximale de 323 897,36 $, taxes incluses, à Pomerleau inc., à titre de dommages-intérêts liquidés couvrant tout préjudice subi par ce dernier, tel que déterminé en fonction du solde contractuel conformément à l'article 4.5.2.2. b) du cahier des clauses administratives générales du contrat, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

3- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après que les paiements finaux du projet seront faits.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1197231073

CM19 1031

Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 4 saillies dans 3 intersections situées sur le réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1394;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 4 saillies dans 3 intersections situées sur le réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1191097014

CM19 1032

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 $ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 $ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1190025005

CM19 1033

Avis de motion et dépôt - Règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1190867002

CM19 1034

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement (19-026)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 19-026 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1198463003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1035

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Drapeau, entre les rues de Castille et de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Drapeau, entre les rues de Castille et de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0931;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Drapeau, entre les rues de Castille et de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0931;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019, par sa résolution CE19 1184 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Drapeau, entre les rues de Castille et de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1164396006

Règlement 19-043

CM19 1036

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0932;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0932 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance ;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel ;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019, par sa résolution CE19 1187 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1190025003

Règlement 19-044

CM19 1037

Adoption- Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Honoré-Vaillancourt, entre la 5e Avenue et la 6e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Honoré-Vaillancourt, entre la 5e Avenue et la 6e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0933 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Honoré-Vaillancourt, entre la 5e Avenue et la 6e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0933 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance ;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel ;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019, par sa résolution CE19 1185 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Honoré-Vaillancourt, entre la 5e Avenue et la 6e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1194386004

Règlement 19-045

CM19 1038

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud de la 80e Avenue, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud de la 80e Avenue, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0934;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud de la 80e Avenue, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0934 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019, par sa résolution CE19 1265

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud de la 80e Avenue, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1184386002

Règlement 19-046

CM19 1039

Adoption - Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements

Vu l'avis de motion donné du Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0935;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0935 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019, par sa résolution CE19 1259 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1197711014

Règlement 19-047

CM19 1040

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0936;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0936;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019, par sa résolution CE19 1263;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1194386003

Règlement 19-048

Article 42.07

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0937;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0937;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance ;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019, par sa résolution CE19 1268;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin :

- de remplacer l'article 5 du projet de règlement par le suivant :

« 5. Le paragraphe 3° de l'article 1 de l'annexe A de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin du paragraphe, des mots « ainsi que les espaces de stationnement sur rue de l'arrondissement de Ville-Marie contrôlés par borne de stationnement ».

Un débat s'engage sur l'amendement proposé.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 42.07, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Eric Alan Caldwell

d'apporter un second amendement à l'article sous étude, tel qu'amendé, afin :

- de modifier l'article 4 du projet de règlement de manière à y ajouter, après l'article 14.2 proposé, l'article suivant :

« 14.3. La Ville de Montréal, à sa discrétion, se réserve le droit d'exiger un audit indépendant et externe pour vérifier l'ensemble des données produites par les opérateurs de véhicules en libre-service ».

Un débat s'engage sur le second amendement proposé.

À 10 h 19, la présidente du conseil, avec l'accord du leader de la majorité, suspend l'étude de l'article 42.07, dans l'attente de la réception de la version papier du second amendement proposé par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et propose de poursuivre l'étude des autres articles inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.08 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CM19 1041

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0938;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0938;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019, par sa résolution CE19 1266;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 $ afin financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1191009002

Règlement 19-049

CM19 1042

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles constructions, aux agrandissements d'immeubles, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation - Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1198416001

Vu l'avis de motion donné du Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles constructions, aux agrandissements d'immeubles, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0939;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles constructions, aux agrandissements d'immeubles, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0939;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019, par sa résolution CE19 1323;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles constructions, aux agrandissements d'immeubles, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1198416001

Règlement 19-050

CM19 1043

Adoption - Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0940;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 19 août 2019 par sa résolution CM19 0940;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019, par sa résolution CE19 1324;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil Interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1194320002

Règlement 19-051

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 46.01 à 46.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CM19 1044

Nommer la place Louis-Charles-Routhier dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1457 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de nommer « place Louis-Charles-Routhier » l'espace situé à l'intersection sud-est des rues Sainte-Catherine Est et Vimont et constitué d'une partie du lot 1 363 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1194521010

CM19 1045

Renommer « rue des Bassins » la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1459 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de renommer « rue des Bassins » la rue Basin dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1194521013

CM19 1046

Nommer le parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1460;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de nommer « parc des Écluses-de-la-Côte-Saint-Paul » les espaces publics situés à l'intersection des rues Hadley et Saint-Patrick, connus sous une dénomination usuelle et constitués des lots 1 573 676 et 2 091 653 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1194521012

CM19 1047

Nommer « place Alice-Girard » la place centrale du projet MIL Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2019 par sa résolution CE19 1458 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de nommer « place Alice-Girard » la nouvelle place publique du projet MIL Montréal située sur le lot 5 273 840 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et comprise entre les avenues Thérèse-Lavoie-Roux au nord, Outremont à l'est, Stuart à l'ouest et une nouvelle promenade piétonne au sud, dans l'arrondissement d'Outremont.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1194521008

CM19 1048

Nomination de membres aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Jocelyn Pauzé à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- Mme Christine Black à titre de vice-présidente à la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de Mme Patricia R. Lattanzio;
- Mme Catherine Clément-Talbot à titre de membre à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Christine Black.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM19 1049

Nominations de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2019 par sa résolution CE19 1401 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de nommer, pour une période de 3 ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

- Claudia Atomei ;
- Jean Caouette ;
- Danielle Casara ;
- Éric Cardinal ;
- Lorène Cristini ;
- Alain Duhamel ;
- Habib El-Hage ;
- Jacques Internoscia ;
- Stéphanie Jérémie ;
- Marie Leahey ;
- Gaétan Lebeau ;
- Suzann Méthot ;
- Martine Musau ;
- Nadja Raphaël ;
- Michel Séguin ;
- Radouan Torkmani.

2- de fixer leur rémunération à 550 $ par jour pour les commissaires et à 750 $ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

Adopté à l'unanimité.

51.03 1191079008

À 10 h 30, le leader de la majorité rappelle l'article 42.07 pour poursuivre l'étude du second amendement, à la suite de la réception des copies dudit amendement.

CM19 1050 (suite)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)

Le débat se poursuit sur le second amendement proposé.

Le second amendement est adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 42.07, tel qu'amendé.

Le conseiller Caldwell utilise son droit de réplique.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 42.07, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.07 1190335007

Règlement 16-054-3

CM19 1051

Motion de l'opposition officielle demandant l'obligation du port du casque pour les cyclistes mineurs

Attendu qu'à Montréal, plus de 221 000 enfants utilisent leur vélo, représentant une activité physique bénéfique pour la santé (chiffre de 2015);

Attendu que selon une nouvelle étude multicentrique dirigée par le Dr Hussein Wissanji, chirurgien pédiatrique au CHU de Québec et au CUSM, durant la période 2007-2017, plus de 450 enfants de moins de 18 ans consultent annuellement les hôpitaux pédiatriques montréalais à la suite d'un traumatisme relié à l'utilisation du vélo;

Attendu qu'en moyenne, seulement 56 % de ces enfants portaient un casque au moment de leur traumatisme et qu'une diminution marquée du port du casque est notée chez les enfants de familles monoparentales ou à revenu modeste;

Attendu que malgré la mise en place de mesures éducatives encourageant l'utilisation volontaire du casque, l'augmentation du port du casque chez les cyclistes n'a été en moyenne que de 1,2 % par année entre 2007 et 2017, au sein de la population de moins de 18 ans ayant consulté dans les hôpitaux pédiatriques montréalais à la suite d'un traumatisme à vélo.

Attendu que le port du casque diminue entre 50 % et 69 % le risque de subir un traumatisme craniocérébral (TCC) lors d'une collision à vélo, ainsi que la sévérité d'un TCC en cas de collision;

Attendu qu'annuellement, une moyenne de 61 enfants, dont 36 (59 %) ne portant pas de casque, ont été diagnostiqués avec un TCC dans les hôpitaux pédiatrique montréalais à la suite d'un traumatisme à vélo durant la période 2007-2017;

Attendu qu'un TCC peut avoir des répercussions considérables pour l'enfant, sa famille, leur réseau de soutien ainsi que la société;

Attendu qu'au Canada, depuis 1995, huit provinces sur dix (ni le Québec ni la Saskatchewan), ainsi que les villes de Côte-Saint-Luc et de Sherbrooke ont rendu obligatoire le port du casque à vélo pour tous les cyclistes ou seulement pour les enfants;

Attendu que 40 études ont démontré à ce jour que l'implantation d'une loi mandatant le port du casque à vélo est associée à une augmentation du port du casque chez les cyclistes;

Attendu que la Ville de Sherbrooke a implanté avec succès un programme communautaire réduisant les traumatismes chez les cyclistes de 0-15 ans, tout en augmentant de manière parallèle l'utilisation du vélo. Le projet est basé sur des initiatives éducatives, l'aménagement sécuritaire du réseau cyclable, un programme de distribution de casques, ainsi qu'une législation obligeant le port du casque chez les moins de 18 ans;

Attendu que selon une étude de 2015 pour le compte de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), 89 % des non cyclistes et 72 % des cyclistes étaient favorables à rendre obligatoire le casque, au moins pour les jeunes de moins de 18 ans;

Attendu que la réduction du volume ou de la vitesse des véhicules motorisés améliore la sécurité des cyclistes et qu'un réseau cyclable de qualité privilégiant des voies physiquement séparées de la circulation automobile encourage l'usage du vélo et protège les cyclistes;

Attendu que l'Organisation mondiale de la Santé et la Société canadienne de pédiatrie recommandent la mise en place de législation obligeant le port du casque;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté en 2016 l'approche Vision Zéro visant à prévenir les accidents routiers et que l'imposition du casque pour les mineurs est en accord avec ces objectifs;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Benoit Langevin

que la Ville de Montréal :

1 - oblige tout cycliste âgé de moins de 18 ans à porter un casque lors de l'utilisation de son vélo sur la chaussée et les pistes cyclables de la Ville de Montréal sous peine d'amende (en prévoyant une période probatoire sans amende);

2 - mette sur pied une campagne afin d'informer et de sensibiliser les jeunes aux bienfaits du vélo et de l'importance de porter un casque;

3 - mette en place un programme d'aide à l'obtention d'un casque pour les familles démunies.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil de partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Rapanà et Rotrand (23)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé et Fumagalli (34)
Ouverture des portes:	La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, entre dans la salle de délibération et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote, elle aurait voté contre cette proposition.
Résultat:	En faveur : 23 Contre : 35

La présidente du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

Article 65.02

Motion de l'opposition officielle en faveur de la création d'un programme visant le report du paiement de la taxe foncière pour les aînés

Le conseiller M. Alan DeSousa, retire l'article 65.02 de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06 051).

À 11 h 07, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité M. François Limoges soulève une question de privilège à l'endroit du conseiller M. Alan DeSousa relativement aux commentaires tenus par ce dernier sur la motion qui a été retirée, et d'un possible amendement.

M. Limoges explique comment devrait se faire la présentation d'un amendement à une motion, et les débats qui doivent s'en suivre.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, soulève aussi une question de privilège à l'endroit du conseiller M. Alan DeSousa relativement aux commentaires tenus par ce dernier sur l'amendement qui aurait dû être présenté par M. Dorais sur cette motion, si elle n'avait pas été retirée par le conseiller DeSousa.

CM19 1052

Motion de l'opposition officielle pour mesurer en tout temps la qualité de l'air à l'intérieur du réseau de métro montréalais

Attendu que selon une étude publiée en 2017 et menée dans les réseaux de métro de Vancouver, Toronto et Montréal pendant trois semaines durant l'été 2010 et l'hiver 2011, le temps passé dans le métro montréalais, soit une heure par jour en moyenne, contribuerait à 11,3 % de l'exposition moyenne quotidienne des usagers aux particules fines de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm (PM 2,5);

Attendu que, considérant les effets néfastes sur la santé humaine de l'exposition aux particules fines présentes dans l'air ambiant, il ne faut pas écarter l'hypothèse que cela puisse poser un risque pour la santé des Montréalais;

Attendu que la Ville de Montréal fait un suivi de la qualité de l'air extérieur via le Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) et exploite à ce jour 15 stations de mesure équipées d'analyseurs sur son territoire, que les informations sur la qualité de l'air extérieur à Montréal sont disponibles en temps réel sur le site Web du RSQA et que, selon le Bilan environnemental 2018 Qualité de l'air à Montréal, « les résultats ainsi obtenus permettent de dresser un portrait annuel et de suivre l'évolution de la situation de ces polluants depuis plusieurs années à Montréal »;

Attendu que la qualité de l'air est aussi un enjeu à la Société de transport de Montréal (STM) puisque dans son Rapport de développement durable 2018, elle s'est engagée à « Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques »;

Attendu que la STM dispose de 88 postes de ventilation mécanique (PVM) qui seraient essentiels à la régulation de la température et à la qualité de l'air dans son réseau de métro et que, dans le Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM, il est prévu qu'un total de 28,6 millions de dollars soient investis d'ici 2027 pour la rénovation et le prolongement de vie des PVM et que, dans son Rapport de développement durable 2018, la STM s'engage à faire une évaluation de la ventilation et de la qualité de l'air dans les sous-quais et tunnels de service;

Attendu qu'il n'existe aucun dispositif de mesure de la qualité de l'air dans le réseau de métro de la STM et que les seules données disponibles sur les polluants de l'air intérieur sont compilées dans l'étude publiée en 2017, et que ces données datent de l'été 2010 et de l'hiver 2011;

Attendu que la Régie autonome des transports parisiens (RATP) de la ville de Paris mesure en continu la qualité de l'air dans deux stations de son réseau de métro et dans une gare de son réseau express régional depuis 1997 à l'aide de stations de mesure équipées d'analyseurs, et que depuis 2018, pour des questions de transparence, les usagers peuvent connaître en temps réel l'évolution de la qualité de l'air dans ces stations sur le site Web de la RATP;

Attendu que d'autres villes telles que Barcelone, Londres, et plus récemment Tokyo et Toronto, ont effectué des campagnes de mesure de la qualité de l'air dans leur réseau de métro et que la ville de Séoul a récemment installé 840 capteurs de la qualité de l'air dans 277 stations de son réseau de métro;

Attendu qu'en 2018, il y a eu 271,4 millions d'entrées dans le métro montréalais et que ces usagers ont le droit de connaître la composition de l'air qu'ils respirent à l'intérieur du métro au même titre que la composition de l'air extérieur;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Dominic Perri

que la STM :

1- fasse une évaluation de la ventilation et de la qualité de l'air dans les sous-quais et les tunnels de service dans les plus brefs délais, comme elle s'est engagée à le faire dans son *Rapport de développement durable 2018*;

2- mène des campagnes ponctuelles de mesure de la qualité de l'air dans le réseau de métro, et ce, de manière régulière;

3- installe, à terme, des stations de mesure équipées d'analyseurs afin que soit mesurée en continu la qualité de l'air dans les cinq stations de métro les plus achalandées, et qu'elle rende disponibles en temps réel sur son site Web les données récoltées, en plus de dresser un portrait annuel dans son *Rapport de développement durable.*

Un débat s'engage.

À 11 h 32, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.03.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Dominic Perri

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:	Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Deschamps, Zarac, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (22)
Votent contre:	Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Miranda et Hénault (35)
Résultat:	En faveur : 22 Contre 35

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM19 1053

Motion de l'opposition officielle afin de créer un programme de bancs et arbres commémoratifs

Attendu que depuis 1986, la ville de New York permet aux citoyens de commémorer une personne ou un événement en adoptant un des 9 000 bancs publics à Central Park et qu'aujourd'hui, près de la moitié sont déjà adoptés;

Attendu que plusieurs villes, dont Paris, Londres, Vancouver, Toronto et, plus près de chez nous, Dorval, permettent aux citoyens de parrainer ou d'adopter un banc public au travers d'un programme de bancs commémoratifs;

Attendu que plusieurs villes canadiennes, dont Toronto, London et Ottawa, ont mis en place des programmes d'arbres commémoratifs pour augmenter la canopée des villes;

Attendu qu'au Canada, les tarifs pour le parrainage d'un banc varient entre 500 $ et 5 500 $, pour une durée allant de quelques années à toute la durée de vie du banc;

Attendu qu'au Canada, les tarifs pour l'adoption d'un arbre commémoratif varient entre 400 $ et 800 $ pour la durée de vie de l'arbre;

Attendu que les dons collectés par les municipalités servent à l'entretien des parcs et au financement d'initiatives en développement durable;

Attendu que le territoire de la Ville de Montréal compte plus de 1 700 bancs et plus de 315 000 arbres plantés;

Attendu que le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal est chargé de la gestion et de la protection des 20 grands parcs présents sur son territoire;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place et participe à plusieurs programmes pour augmenter le couvert végétal urbain et encourager la biodiversité, tel qu'« un arbre pour mon quartier » ou encore « projet canopée »;

Attendu que plusieurs arrondissements, notamment Montréal-Nord, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie et Saint-Laurent, offrent un programme permettant aux familles de souligner la naissance d'un enfant en plantant un arbre;

Attendu que les deux types de bancs publics les plus répandus à Montréal sont les bancs en bois à dossier arrondi coûtant 1 000 $ et les bancs en plastique recyclé beige d'une valeur de 1 300 $;

Attendu que la durée de vie moyenne d'un banc public à Montréal varie de 20 à 25 ans;

Attendu qu'à la Ville de Montréal, chaque arrondissement est chargé d'acquérir un nombre de bancs à sa discrétion et d'entretenir les parcs locaux et de quartiers présents sur son territoire;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rossi

1 - que la Ville de Montréal crée un programme de bancs et arbres commémoratifs, permettant aux Montréalais de parrainer les bancs et les arbres présents sur son territoire et relevant de ses compétences;

2 - que la Ville de Montréal encourage les arrondissements à mettre en place un système de parrainage de bancs et d'arbres au sein des nombreux parcs locaux présents sur leur territoire;

3 - que le parrainage prenne la forme d'un message lisible par le grand public, inscrit sur une plaque faite d'un matériau résistant aux intempéries (métal ou pierre) et soumis à une vérification pour s'assurer que le texte respecte les valeurs de la Ville, ainsi que la *Charte Montréalaise des droits et responsabilités*.

Un débat s'engage.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.04.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.04 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19
Contre : 33

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence

65.04

CM19 1054

Motion non partisane visant à attribuer le nom d'Elie Wiesel à un lieu situé sur le territoire de la Ville de Montréal avant le 2 juillet 2021, date qui marquera le cinquième anniversaire de son décès

Le conseiller Marvin Rotrand dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.05 qui se lit comme suit :

Attendu que, au moment d'attribuer le prix Nobel de la paix de 1986 à Elie Wiesel, le comité Nobel norvégien a fait la déclaration suivante :

Le prix Nobel de la paix de 1986 devrait être attribué à l'auteur Elie Wiesel. Le comité considère qu'Elie Wiesel est devenu un leader et un guide spirituel extrêmement important à une époque où la violence, la répression et le racisme continuent à caractériser le monde.

Monsieur Wiesel est un messager de l'humanité. Il propage un message de paix, de rédemption et de dignité humaine. Il a acquis de haute lutte sa croyance que les forces qui combattent le mal peuvent l'emporter. Son message est basé sur l'humiliation totale dont il a lui-même fait l'expérience et sur le mépris absolu pour l'humanité qui régnait dans les camps de la mort d'Hitler. Ce message est livré sous la forme d'un témoignage répété et amplifié par le travail d'un grand auteur.

L'engagement d'Elie Wiesel, qui a trouvé son origine dans la souffrance du peuple juif, s'est élargi pour englober tous les peuples et toutes les races qui connaissent la répression.

Le comité Nobel norvégien considère que, par son message et son travail pratique en faveur de la paix, Elie Wiesel constitue un porte-parole convaincant en faveur de la vision de l'humanité et de l'humanitarisme sans limites qui sont, en tout temps, nécessaires au maintien d'une paix juste et équitable.

Attendu qu'Elie Wiesel a survécu à l'holocauste pour devenir, par la suite, un auteur de renommée mondiale dont l'oeuvre comporte 57 livres, dont « La Nuit », qui décrit le meurtre de sa famille et sa propre expérience lorsqu'il était détenu dans des camps de concentration;

Attendu qu'Elie Wiesel était un ardent défenseur des droits de la personne, un grand humaniste et un porte-parole éloquent pour le peuple juif, et qu'il a créé la fondation Elie Wiesel Foundation for Humanity pour propager sa vision selon laquelle il faut, pour promouvoir la dignité humaine, s'opposer à la haine, aux génocides et à la violence;

Attendu que, dans le cadre du discours qu'il a prononcé lorsqu'il a accepté le prix Nobel, Elie Wiesel a déclaré : « *Le silence encourage le persécuteur, jamais le persécuté. Parfois, nous devons intervenir. Lorsque des vies humaines sont menacées, lorsque la dignité humaine est menacée, les frontières et les sensibilités nationales perdent toute signification.* », déclaration dont les principes sont maintenant enseignés dans les cours de droit international pour justifier le droit d'intervenir contre ceux qui sont impliqués dans des crimes contre l'humanité;

Attendu que les villes de Paris, New York et Toronto, entre autres, ont attribué le nom d'Elie Wiesel à des lieux;

Attendu que lors de la séance du conseil municipal qui a eu lieu le 19 août 2019, des lettres de soutien provenant d'une douzaine d'organisations et de plusieurs personnalités en vue ont été déposées pour réclamer que la Ville de Montréal attribue le nom d'Elie Wiesel à un lieu avant le 2 juillet 2021, date qui marquera le cinquième anniversaire de son décès;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez
Mme Andrée Hénault
Mme Émilie Thuillier
Mme Giuliana Fumagalli
M. Giovanni Rapanà
M. Christian Arseneault

Que le conseil municipal :

1- prenne acte de la vie exceptionnelle d'Elie Wiesel et de l'importance de son travail ;

2- mandate la Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité afin d'amorcer la démarche auprès du comité de toponymie de la Ville de Montréal devant mener à la dénomination d'un lieu public à la hauteur des qualités de monsieur Elie Wiesel, et ce, avant le 2 juillet 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, madame Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et remercie les appuyeurs de la motion, soit le chef de l'opposition officielle M. Lionel Perez, et la conseillère Mme. Andrée Héneault, et indique que 4 autres conseillers se feront appuyeurs de cette motion, soit mesdames les conseillères Émilie Thuillier et Giovanna Fumagalli, ainsi que messieurs les conseillers Christian Arsenault et Giovanni Rapanà.

Le conseiller Rotrand ouvre une parenthèse pour indiquer que le nom d'Elie Wiesel sera une voix pour le peuple Rohingya victime de génocide au Myanmar, et remercie les membres du conseil d'avoir adopté une motion il y a quelques mois au sujet d'une demande au gouvernement fédéral de faire appel à la Cour internationale de justice dans le cas du Myanmar.

À 12 h 18, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

M. Rotrand poursuit son intervention en mentionnant les qualités d'Elie Wiesel et procède à la lecture de la déclaration du comité Nobel norvégien en 1986 au moment de l'attribution du prix Nobel de la Paix à M. Wiesel, et trace un portrait de ses accomplissements.

M. Rotrand dépose un document, soit un texte écrit par l'ancien ministre canadien de la Justice, Irwin Cottler, à la suite du décès d'Elie Wiesel. M. Rotrand poursuit son intervention et mentionne qu'il a été inspiré pour présenter cette motion en prenant connaissance du fait que la Ville de Toronto a nommé un parc en l'honneur d'Elie Wiesel.

En conclusion, M. Rotrand procède à la lecture d'un texte écrit par Elie Wiesel.

À 12 h 22, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole au conseiller Christian Arsenault.

M. Arsenault prend la parole et cite un passage d'un livre d'Elie Wiesel, mentionnant que ce livre a été une inspiration pour lui. Il poursuit son intervention en traçant un parallèle entre ce qu'a vécu M. Wiesel et le peuple Rohingya du Myanmar.

En conclusion, le conseiller Arsenault mentionne que cette motion propose de rappeler aux Montréalais.e.s cet individu remarquable qu'est Elie Wiesel, et demande qu'on lui fasse honneur en adoptant cette motion, et en travaillant tous ensemble pour que de telles atrocités, vécues par Elie Wiesel, ne se reproduisent jamais.

La présidente du conseil remercie le conseiller Arsenault pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et se dit honoré d'être un appuyeur de cette motion présentée par le conseiller Rotrand. Il poursuit son intervention et mentionne qu'Elie Wiesel est l'un des derniers témoins de la première heure de la Shoa, et que son message ne porte pas que sur les horreurs du passé, mais aussi sur l'espoir et sur ce qu'il y a de bon dans l'humanité.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition pour son intervention, et cède à nouveau la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et remercie ses collègues conseillers Arsenault et Perez pour leurs témoignages. Il poursuit en faisant la lecture des articles 2 et 3 de la Charte Montréalaise des droits et responsabilités.

En conclusion, le conseiller Rotrand mentionne qu'il faut se rappeler de Elie Wiesel non seulement pour les causes qu'il a soutenues pour les peuples opprimés, mais aussi parce que M. Wiesel n'a jamais oublié le peuple Juif, dont il était un fier représentant.

La présidente du conseil, madame Cathy Wong, remercie le conseiller Rotrand pour son intervention.

La présidente du conseil déclare l'article 65.05 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

À 12 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong PRÉSIDENTE DU CONSEIL	Yves Saindon GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 16 octobre 2019
13 h 30

Séance tenue le mercredi 16 octobre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier

---

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, M. Richard Guay, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, Mme Mary Deros, Mme Nathalie Goulet, Mme Andrée Hénault, M. Normand Marinacci, M. Luis Miranda, Mme Marie-Josée Parent, M. Lionel Perez et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Richard Deschamps, Mme Patricia Lattanzio et Mme Stephanie Watt.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, analyste-rédacteur

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

La présidente appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Bruce Walker	M. Sylvain Ouellet (M. Benoit Dorais)	Travaux de réfection à l'Hôtel de Ville : remplacera-t-on les toilettes actuelles par de nouvelles, plus performantes au point de vue écologique / Remplacera-t-on les urinoirs par de nouveaux modèles plus performants, sans eau et sans odeur
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Commentaires et série de griefs du citoyen sur le traitement de différents enjeux environnementaux par l'Administration

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de question du public close à 13 h 43. Elle remercie les 2 personnes s'identifiant comme homme qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	Objet
M. Marvin Rotrand	M. Sylvain Ouellet	Contrats à octroyer concernant la réparation de la conduite d'eau ; reconnait l'urgence de la situation, mais veut connaître la suite de ce dossier, et s'il y aura un comité plénier pour recevoir d'avantage d'explications sur ce chantier important

N'ayant aucune autre intervention de la part des conseillères et des conseillers, la présidente du conseil déclare la période de question des membres du conseil close à 13 h 46.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 1055

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 16 octobre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) et 80.01 (20.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

CM19 1056

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm, située sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccordements temporaires - Dépense totale de 7 526 250 $, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres sur invitation 10334 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm dans la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccordements temporaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 021 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 10334;

2- d'autoriser une dépense de 1 204 200 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 301 050 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196945002
80.01 (20.01)

CM19 1057

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour le déplacement du massif de 48 conduits situés au-dessus de la conduite de 2100 mm sous la rue Saint-Antoine, à l'ouest de la rue Guy - Dépense maximale de 1 053 005,12 $, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 octobre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, pour le déplacement du massif de 48 conduits situé au-dessus de la conduite de 2100 mm dans la rue Saint-Antoine, à l'ouest de la rue Guy, aux conditions indiquées dans le Consentement de travaux sur commande, pour une somme maximale de 877 504,27 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 175 500,85 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser la responsable du projet, Mme France-Line Dionne, à signer le Consentement de travaux sur commande;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196945004
80.01 (20.02)

À 14 h 15, tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong PRÉSIDENTE DU CONSEIL	Yves Saindon GREFFIER DE LA VILLE

Toutes et chacune des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

Valérie Plante
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
22 OCTOBRE 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 SEPTEMBRE 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 SEPTEMBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC.	100% VILLE	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE LA MOBILITÉ	1192968009	ACCORDER UN CONTRAT À BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC. POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MARQUAGE, DE SIGNALISATION ÉCRITE ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE, SUR LE BOULEVARD DE MAISONNEUVE OUEST, ENTRE LES AVENUES ATWATER ET MCGILL COLLEGE, POUR UNE PÉRIODE DE 4 SEMAINES. DÉPENSE TOTALE : 444 962,81 $, TAXES INCLUSES (MONTANT DU CONTRAT : 317 830,58 $; CONTINGENCES : 63 566,12 $; INCIDENCES : 63 566,12 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 447913 - (4 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES)	CE19 1374	2019-09-04	444 962,81 $
MELOCHE, DIVISION DE SINTRA	100% VILLE	SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - SCA	1196320008	ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE MELOCHE, DIVISION DE SINTRA POUR LA RÉFECTION DE STRUCTURE DE LA CHAUSSÉE AU LIEU D'ÉLIMINATION DE LA NEIGE JULES-POITRAS#1 - DÉPENSE MAXIMALE TOTALE DE 482 965,15 $ TAXES INCLUSES (CONTRAT : 419 969,70 $, CONTINGENCES : 41 996,97 $, INCIDENCES: 20 998,48 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC SCA-19-12 - 6 SOUMISSIONNAIRES	CE19 1427	2019-09-12	482 965,15 $

NOMBRE DE CONTRATS : 2

TOTAL : 927 927,96 $

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
24 OCTOBRE 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 SEPTEMBRE 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 SEPTEMBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MJ CONTACH ENR	100 % ARR	VILLERAY - SAINT-MICHEL - PARC-EXTENSION	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1194969008	RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UN CONTRAT AUX TROIS PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES CONFORMES, AUX PRIX DE LEUR SOUMISSION, SOIT M.J. CONTACH ENR. AU MONTANT DE 108 887,07 $, LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. AU MONTANT DE 231 674,62 $ ET SCIAGE MONTRÉAL INC. AU MONTANT DE 127 421,04 $, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 467 982,73 $, TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION DE QUATRE DÉPANNEUSES AVEC OPÉRATEURS, ENTRETIEN ET ACCESSOIRES POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT 2019-2020 ET 2020-2021 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17650 (10 SOUMISSIONNAIRES).	CE19 1469	2019-09-26	108 887,00 $
LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGE SMGR (1990) INC.	100 % ARR	VILLERAY - SAINT-MICHEL - PARC-EXTENSION	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1194969008	RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UN CONTRAT AUX TROIS PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES CONFORMES, AUX PRIX DE LEUR SOUMISSION, SOIT M.J. CONTACH ENR. AU MONTANT DE 108 887,07 $, LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. AU MONTANT DE 231 674,62 $ ET SCIAGE MONTRÉAL INC. AU MONTANT DE 127 421,04 $, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 467 982,73 $, TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION DE QUATRE DÉPANNEUSES AVEC OPÉRATEURS, ENTRETIEN ET ACCESSOIRES POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT 2019-2020 ET 2020-2021 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17650 (10 SOUMISSIONNAIRES).	CE19 1469	2019-09-26	231 674,00 $
SCIAGE MTL INC.	100 % ARR	VILLERAY - SAINT-MICHEL - PARC-EXTENSION	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1194969008	RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OCTROYER UN CONTRAT AUX TROIS PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES CONFORMES, AUX PRIX DE LEUR SOUMISSION, SOIT M.J. CONTACH ENR. AU MONTANT DE 108 887,07 $, LES DÉNEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. AU MONTANT DE 231 674,62 $ ET SCIAGE MONTRÉAL INC. AU MONTANT DE 127 421,04 $, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 467 982,73 $, TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION DE QUATRE DÉPANNEUSES AVEC OPÉRATEURS, ENTRETIEN ET ACCESSOIRES POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT 2019-2020 ET 2020-2021 - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17650 (10 SOUMISSIONNAIRES).	CE19 1469	2019-09-26	127 421,00 $
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC	50,1% AGGLO 49,9% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1195892002	ACCORDER UN CONTRAT À GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC., POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET L'INSTALLATION DE MOBILIERS, AFIN D'AMÉNAGER LES NOUVEAUX BUREAUX ADMINISTRATIFS ET PERMETTRE LE REGROUPEMENT DES EFFECTIFS DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE MONTRÉAL AUX 4E ET 5E ÉTAGES DU 5800 SAINT-DENIS. LA SOMME MAXIMALE S'ÉLÈVE À 451 079,58 $ (INCLUANT TAXES ET CONTINGENCES DE 15%). CE MONTANT EST RÉPARTI COMME SUIT : 392 243,11 $ MONTANT DE LA SOUMISSION + 58 836,47 $ POUR LES CONTINGENCES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC N°19-17740 - 3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	CE19 1413	2019-09-12	451 079,00 $
BÉLANGER S.R. INC.	100 % ARR	MERCIER - HOCHELAGA-MAISONNEUVE	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1197282004	ATTRIBUER À BÉLANGER S.R. INC ET À REMORQUAGE MARCO ENR., PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES CONFORMES, CHACUN UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE REMORQUAGE LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR LES SAISONS HIVERNALES 2019-2020 ET 2020-2021 POUR L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE, AU PRIX DE LEUR SOUMISSION, POUR LA SOMME APPROXIMATIVE TOTALE DE 693 299,25 $, TAXES INCLUSES, CONFORMÉMENT AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17650 (10 SOUMISSIONNAIRES, DONT UN NON-CONFORME). AFFECTER UNE SOMME DE 115 000 $ PROVENANT DU SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT À CETTE FIN.	CE19 1471	2019-09-26	328 403,09 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
REMORQUAGE MARCO ENR.	100 % ARR	MERCIER - HOCHELAGA-MAISONNEUVE	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1197282004	ATTRIBUER À BÉLANGER S.R. INC ET À REMORQUAGE MARCO ENR., PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES CONFORMES, CHACUN UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE REMORQUAGE LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR LES SAISONS HIVERNALES 2019-2020 ET 2020-2021 POUR L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE, AU PRIX DE LEUR SOUMISSION, POUR LA SOMME APPROXIMATIVE TOTALE DE 693 299,25 $, TAXES INCLUSES, CONFORMÉMENT AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17650 (10 SOUMISSIONNAIRES, DONT UN NON-CONFORME). AFFECTER UNE SOMME DE 115 000 $ PROVENANT DU SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT À CETTE FIN.	CE19 1471	2019-09-26	364 896,16 $
REMORQUAGE MONTRÉAL PLUS INC.	100 % ARR	ROSEMONT - LA PETITE-PATRIE	DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	1197445005	AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 440 249,11 $ (TAXES INCLUSES) - OCTROI D'UN CONTRAT AU MÊME MONTANT À « REMORQUAGE MONTRÉAL PLUS INC. » POUR LA LOCATION DE DEUX (2) DÉPANNEUSES AVEC OPÉRATEUR POUR UNE DURÉE DE QUATRE (4) ANS, SOIT DE 2019 À 2023, AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT D'UNE ANNÉE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RPPS19-04034-OP /19-17650 (4 SOUMISSIONNAIRES)	CE19 1470	2019-09-26	440 249,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 7

TOTAL : 2 052 609,25 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
22 OCTOBRE 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE VILLE

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 30 SEPTEMBRE 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE VILLE
PÉRIODE DU 01 SEPTEMBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI CÔTE-DES NEIGES	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197065001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 479 235 $, POUR LA PÉRIODE 2019 À 2021, À QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE19 1479	2019-09-26	133 235,00 $
CENTRE HUMANITAIRE D'ORGANISATION DE RESSOURCES ET DE RÉFÉRENCES D'ANJOU	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197065001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 479 235 $, POUR LA PÉRIODE 2019 À 2021, À QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE19 1479	2019-09-26	125 000,00 $
MOTIVATION-JEUNESSE 16/18 INC.	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197065001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 479 235 $, POUR LA PÉRIODE 2019 À 2021, À QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE19 1479	2019-09-26	149 000,00 $
ACCUEILS AU COEUR DE L'ENFANCE	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197065001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 479 235 $, POUR LA PÉRIODE 2019 À 2021, À QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MIDI-VILLE 2018-2021) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTIONS À CET EFFET	CE19 1479	2019-09-26	72 000,00 $
L''ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN	100% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1197599002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 20 000 $ À L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN POUR LA PRÉSENTATION D'UN CONCERT AU PIED DU MONT-ROYAL AYANT EU LIEU LE 25 JUILLET DANS LE CADRE DES CONCERTS CAMPBELL 2019 / APPROUVER UN PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE À CET EFFET	CE19 1476	2019-09-26	20 000,00 $
ARCHÉO-QUÉBEC	100% VILLE	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE L'URBANISME	1198027001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 6 500 $ À ARCHÉO-QUÉBEC POUR LA 15E ÉDITION DU MOIS DE L'ARCHÉOLOGIE TENUE AU MOIS D'AOÛT 2019, DANS LE CADRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1474	2019-09-26	6 500,00 $
DYNAMO RESSOURCE EN MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS	100% VILLE	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198119003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 50 000 $ À L'ORGANISME DYNAMO RESSOURCE EN MOBILISATION DES COLLECTIVITÉS, POUR LA TENUE DE LA 1E ÉDITION DE L'ÉVÉNEMENT « HACKATHON SOCIAL – DÉCODONS L'INCLUSION » DU 22 AU 24 NOVEMBRE 2019 ET POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS RETENUS / APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1478	2019-09-26	50 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 7

TOTAL : 555 735,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU **22 OCTOBRE 2019**

DÉPÔT DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1367518	09 SEPT. 2019	DESMEULES, CATHERINE	Paiement de facture Rogers #2063937071 - Services des affaires judiciaires	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 087,10 $	1137408
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1367542	09 SEPT. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement de factures poste canada #9696871752 - Service des affaires juridiques	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 724,44 $	
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1369971	20 SEPT. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Accesazim. Frais code d'accès Août 2019. Facture 706763. (Juridiques)	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 319,69 $	
WOLTERS KLUWER QUEBEC LTEE	1366895	04 SEPT. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	590Q- Droit municipal: principes généraux et contentieux - mise à jour #42, août 2019	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 043,00 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	377884	30 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/frais avocats dossier; 18-003598	Affaires juridiques	Affaires civiles	10 262,53 $	
CUDDIHY INC.	3780	30 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-001548	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 054,61 $	
SUPREME ADVOCACY	5777	30 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-03219	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 073,75 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1366742	04 SEPT. 2019	SIMINARO, LISA	bon pour paiement des dernières factures de nettoyages d'égouts et de puisards du Groupe Sanyvan	Ahuntsic - Cartierville	Réseaux d'égout	32 908,80 $	
SERVICE SOLENO INC.	1368854	16 SEPT. 2019	RIVARD, THOMAS	Hydro-excavation pour travaux au 10619 Rue Parthenais	Ahuntsic - Cartierville	Réseau de distribution de l'eau potable	3 031,51 $	
SOLMATECH INC.	1370213	23 SEPT. 2019	BORDELEAU, MICHEL	Contrôle qualificatif des matériaux - Parc Marcellin-Wilson secteur sud - Soumission #OSC01-6593-19	Ahuntsic - Cartierville	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 418,39 $	
SOLMATECH INC.	1370216	23 SEPT. 2019	BORDELEAU, MICHEL	Caractérisation environnementale complémentaire des sols et surveillance environnementale - Réaménagement du parc Marcelin-Wilson	Ahuntsic - Cartierville	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	7 782,20 $	
CREUSAGE RL	1322298	05 SEPT. 2019	POIRIER, JENNIFER	ANJ - BCO - TP - 2019 - HYDRO-EXCAVATION, EXCAVATION CYLINDRÉ ET NETTOYAGE DES PUISARDS	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	6 091,90 $	
LAFARGE CANADA INC	1332287	17 SEPT. 2019	FERAH, MOHAMED CHERIF	ANJ - BCO - 2019 - TP - 10700, BOUL. RAY-LAWSON	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	7 916,06 $	1195735
POMPACTION INC.	1363203	17 SEPT. 2019	LETOURNEAU, SYLVIE	ANJ - BCO - TP - 2019 - REPARATION DE LA POMPE	Anjou	Réseaux d'égout	5 249,37 $	
RECY-BETON INC	1368481	12 SEPT. 2019	LETOURNEAU, SYLVIE	ANJ - BCO - TP - 2019 - TRAITEMENT ET VALORISATION MATERIAUX DE CONSTRUCTION	Anjou	Réseaux d'égout	4 078,76 $	1358328
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1353135	25 SEPT. 2019	FERAH, MOHAMED CHERIF	TP - VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS DE TYPE AB	Anjou	Réseau de distribution de l'eau potable	55 412,40 $	1225134
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1366860	05 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	115,49 $	
CENTRAL RAIL SUPPLY LTD	1366739	09 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPROV. (INVENTAIRE - CLOUS)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	152,23 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1367724	10 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	23,10 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1369075	17 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	21,00 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1366994	05 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	MAXIMEAU - ACHAT D'ORDINATEUR POUR PROJET)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	2 159,23 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1371185	27 SEPT. 2019	MARCOTTE, CATHY	4 Ordinateur de table configuration ultra-petit . Nouveaux agents d'approvisionnement. - # de dérogation R397277	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	2 331,44 $	1164102
ELECTROMEGA LTEE	1368849	18 SEPT. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT - LANTERNE SANS UNITE OPTIQUE,FEU FLECHE VERTE A DEL ROND	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	89,24 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1370808	26 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - COUTEAU DE GODET)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	183,73 $	
EXPROLINK INC.	1367142	06 SEPT. 2019	BEZEAU, ANNA	RÉAPP DICKSON - TUYAU D'ASPIRATEUR 8" X 6'	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	104,99 $	
IMPRESSIONS LOGOBEC INTERNATIONAL LTEE	1369967	20 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC DE RECYCLAGE VERT EN TOILE AVEC SIGLE DE LA VILLE	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	41,99 $	
J.A. LARUE INC	1368687	20 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PATIN)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	128,08 $	
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1370739	26 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 1ER BUT,DOUBLE,VYNILE,COURROIE TRIPLE,ENS/2,FILET,SOCCER JUNIOR	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	246,72 $	
LES BETONS LONGUEUIL (1982) INC.	1369970	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BASE HEMISPHERIQUE,BETON,18"	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	577,43 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1366901	09 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	LASALLE / REAPPROV. (INVENTAIRE - POTEAU)	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	28,87 $	
SIGNEL SERVICES INC	1370277	25 SEPT. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - SIGNALISATION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	68,24 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367310	26 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, aqueduc	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	31,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO FEU INC	1366754	25 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $	
TECHNO FEU INC	1369059	20 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $	
TECHNO FEU INC	1370370	25 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	15,75 $	
TECHNO FEU INC	1370954	26 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionnement	183,73 $	
9368-1476 QUEBEC INC.	1371036	26 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON DENIM "JEANS",EXTENSIBLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 328,11 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1367309	06 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, aqueduc	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 286,87 $	1129138
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1367989	11 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, B.I.	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 333,88 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1368253	13 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	VER-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - ENS. TRANSFORMATION BORNE FONTAINE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 188,99 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1369767	19 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - TIGE POUR D'ARRET DE DISTRIBUTION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	9 322,89 $	1137513
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1370610	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BORNE FONTAINE 8',ROBINET-VANNE ENTENTE 1048943/1129138	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	12 737,08 $	1048943
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1370610	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BORNE FONTAINE 8',ROBINET-VANNE ENTENTE 1048943/1129138	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 099,92 $	1129138
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1366709	03 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPRO. (INVENTAIRE - VETEMENT)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 447,26 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1367994	11 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, chaussures	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 333,57 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1367994	12 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, chaussures	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 242,17 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1368838	16 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PANTALON CARGO,MARINE,TAILLE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 806,32 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1369774	19 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SALOPETTE D'HIVER DOUBLE,ORANGE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 892,33 $	1355171
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1369776	20 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT.8",SOULIER DE SECURITE SPORT NOIR/ROSE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 038,12 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1369776	19 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT.8",SOULIER DE SECURITE SPORT NOIR/ROSE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 633,28 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1369776	23 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT.8",SOULIER DE SECURITE SPORT NOIR/ROSE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 569,69 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1370618	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT.6",BOTTINE,SECURITE,HAUT. 8",PANTALON CARGO,MARINE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 208,14 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1370618	26 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTINE,SECURITE,HAUT.6",BOTTINE,SECURITE,HAUT. 8",PANTALON CARGO,MARINE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	968,14 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1371247	27 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BOTTE,15",SOULIER DE SECURITE SPORT EN SUEDE BEIGE,BOTTINE DE TRAVAIL, 8",PANTALON CARGO,MARINE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 053,84 $	
AREO-FEU LTEE	1368197	11 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	13 903,70 $	
BATTERIES DIXON INC.	1368800	16 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Matériel roulant	2 153,35 $	1349708
B.BOX	1355397	16 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	achat de boîtes en carton - Inventaire Colbert	Bilan	Transport et entreposage	8 499,26 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1366672	03 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE- PNEUS BRIDGESTONE)	Bilan	Matériel roulant	2 103,45 $	
BRIDGESTONE CANADA INC.	1369592	19 SEPT. 2019	CHRETIEN, NORMAND	PNEUS POUR FOND INVENTAIRE	Bilan	Matériel roulant	10 581,80 $	
CAMIONS CARL THIBAULT INC.	1366860	04 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	3 311,20 $	
CENTRAL RAIL SUPPLY LTD	1366739	04 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPROV. (INVENTAIRE - CLOUS)	Bilan	Construction	3 401,59 $	
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	1369775	19 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GILET,PLUIE,CAPUCHON INTEGRE,ORANGE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	11 678,81 $	1331383
CONFIAN	1366707	03 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPRO. (INVENTAIRE - CARTOUCHES)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 697,03 $	
CONFIAN	1368852	18 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 2,CARTOUCHE,REMPLACABLE,MASQUE RESPIRATOIRE,JETABLE,SOUDEUR,N95	Bilan	Vêtement et équipement de travail	850,40 $	
CONFIAN	1368852	16 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 2,CARTOUCHE,REMPLACABLE,MASQUE RESPIRATOIRE,JETABLE,SOUDEUR,N95	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 670,88 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1367724	10 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	4 104,95 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1369075	17 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	2 438,25 $	
DISTRIBUTION PIERRE LAVIGNE INC.	1369870	19 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - LAME CARBURE ET REVERSIBLE)	Bilan	Matériel roulant	3 543,01 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1366711	03 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPROV. (INVENTAIRE - FIL ET ATTACHE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 887,16 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1366711	03 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPROV. (INVENTAIRE - FIL ET ATTACHE)	Bilan	Construction	8 020,46 $	
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	1370735	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - VIS A PRESSION, BOULON,TETE HEXAGONALE,RONDELLE,ACIER	Bilan	Construction	3 263,54 $	
ELECTROMEGA LTEE	1366755	04 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPROV. (INVENTAIRE - MONTAGE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	6 803,19 $	
ELECTROMEGA LTEE	1368849	18 SEPT. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT - LANTERNE SANS UNITE OPTIQUE,FEU FLECHE VERTE A DEL ROND	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	23 731,37 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	1370808	25 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - COUTEAU DE GODET)	Bilan	Matériel roulant	5 124,24 $	
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1366743	04 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPROV. (INVENTAIRE - ENVELOPPE INTER SERVICE)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 937,03 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1362598	27 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	2 191,19 $	1158775
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1366927	04 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	LASALLE / REAPPROV. (INVENTAIRE - BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	2 416,58 $	1158775
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1368088	11 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	5 275,40 $	1158736
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1369660	19 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	944,51 $	1158736
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1369660	19 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-MECA / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	6 527,27 $	1158775
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1369739	24 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	2 112,11 $	1158775
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1369739	19 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	ST-LEONARD / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES DE BOMBARDIER)	Bilan	Matériel roulant	28,66 $	1158736
EXPROLINK INC.	1367142	05 SEPT. 2019	BEZEAU, ANNA	RÉAPP DICKSON - TUYAU D'ASPIRATEUR 8" X 6'	Bilan	Matériel roulant	6 317,41 $	
FONDERIE FONDALCO INC.	1368195	11 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP DICKSON - SANGLE DE SUPPORT EN ALUMINIUM	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 311,06 $	1226392
FOURNITURES ELECTRIQUES FORD LTEE	1366713	03 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPROV. (INVENTAIRE - RUBAN ET LAMPE)	Bilan	Construction	3 192,88 $	
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	1370732	26 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CASQUE PROTECTEUR,ORANGE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 355,62 $	
GELPAC POLY BRAMPTON INC.	1370614	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	RÉAPP COLBERT - 50, SAC,ORDURE,36 X 50,NOIR ENTENTE 1276659	Bilan	Environnement et nature	10 885,10 $	1276659
GOODYEAR CANADA INC.	1366667	03 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	6 109,76 $	
GOODYEAR CANADA INC.	1368675	13 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPRO. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	2 204,74 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1367219	05 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - LAMPE)	Bilan	Construction	2 619,98 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	1368846	16 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PRISE,COURANT,DOUBLE,PLAQUE MURALE,JOINT,COMPRESSION,BALLAST,MAGNETIQUE	Bilan	Construction	4 060,30 $	
GROUPE TRIUM INC.	1370617	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - CHANDAIL,POLO,HOMME,MARINE ENTENTE 1220493	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 144,27 $	1220493
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	1366714	04 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPROV. (INVENTAIRE - FIL)	Bilan	Construction	12 283,54 $	
IMPRESSIONS LOGOBEC INTERNATIONAL LTEE	1369967	20 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC DE RECYCLAGE VERT EN TOILE AVEC SIGLE DE LA VILLE	Bilan	Environnement et nature	7 874,06 $	
IPL INC.	1366647	03 SEPT. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	COLBERT / REAPPROV. (INVENTAIRE - BACS)	Bilan	Environnement et nature	35 423,01 $	1317213
IPL INC.	1370175	23 SEPT. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT - BAC ROULANT VERT 240 L,BAC ROULANT VERT 360 L	Bilan	Environnement et nature	35 361,68 $	1317213
J.A. LARUE INC	1368687	13 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PATIN)	Bilan	Matériel roulant	2 556,39 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1368857	19 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BALADEUSE,PROTEGE-LAMPE & POIGNEE & PRISE,CISEAU,FROID,PROTECTEUR,MAIN,VIS,BETON,TETE HEXAGONALE & RONDELLE...	Bilan	Construction	1 735,44 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1368857	19 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BALADEUSE,PROTEGE-LAMPE & POIGNEE & PRISE,CISEAU,FROID,PROTECTEUR,MAIN,VIS,BETON,TETE HEXAGONALE & RONDELLE...	Bilan	Outillage et machinerie	162,73 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1368857	16 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BALADEUSE,PROTEGE-LAMPE & POIGNEE & PRISE,CISEAU,FROID,PROTECTEUR,MAIN,VIS,BETON,TETE HEXAGONALE & RONDELLE...	Bilan	Outillage et machinerie	82,36 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1368857	23 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BALADEUSE,PROTEGE-LAMPE & POIGNEE & PRISE,CISEAU,FROID,PROTECTEUR,MAIN,VIS,BETON,TETE HEXAGONALE & RONDELLE...	Bilan	Outillage et machinerie	525,36 $	
KENWORTH MONTREAL	1366854	04 SEPT. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	2 814,17 $	
KENWORTH MONTREAL	1367709	12 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	2 388,38 $	
KENWORTH MONTREAL	1367709	10 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	1 118,65 $	
KENWORTH MONTREAL	1368309	12 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	2 242,81 $	
KENWORTH MONTREAL	1368684	13 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - SOUPAPE ET ASSECHEUR)	Bilan	Matériel roulant	5 879,10 $	
KENWORTH MONTREAL	1368803	16 SEPT. 2019	DESJARDINS, LOUISE	antigel pour fond inventaire	Bilan	Matériel roulant	2 840,96 $	
KENWORTH MONTREAL	1370386	24 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	4 171,03 $	
KENWORTH MONTREAL	1370964	27 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	3 779,55 $	
KENWORTH MONTREAL	1370964	26 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	1 517,21 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1366715	03 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINC)	Bilan	Outillage et machinerie	1 721,71 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1366715	03 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINC)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	856,45 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1366715	03 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT REAPPROV. (INVENTAIRE - QUINC)	Bilan	Construction	817,11 $	
LE GROUPE J.S.V. INC	1369771	19 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUPE-BOULON,PINCE,ELECTRICIEN,LIME DEMI-RONDE 14"DOUCE ENTENTE 1344947	Bilan	Outillage et machinerie	5 102,36 $	1344947
LE GROUPE J.S.V. INC	1370615	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHE,MASSE,BOIS,TOURNEVIS,LAME CARREE,MANCHE,MASSE,36"	Bilan	Outillage et machinerie	2 053,30 $	1344947
LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.	1370739	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - 1ER BUT,DOUBLE,VYNILE,COURROIE TRIPLE,ENS/2,FILET,SOCCER JUNIOR	Bilan	Culture, sport et loisir	6 088,37 $	
LES BETONS LONGUEUIL (1982) INC.	1369970	20 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BASE HEMISPHERIQUE,BETON,18"	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 271,68 $	
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	1368130	11 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP PIERREFONDS - BOYAU,HYDRAULIQUE,NOIR	Bilan	Matériel roulant	2 328,41 $	
LES PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1368724	16 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP PIERREFONDS - BROSSE DE DESHERBAGE,16",JOINT DE TURBINE RECTANGULAIRE	Bilan	Matériel roulant	3 465,00 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1368865	16 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - TETE LUMINAIRE STYLE COBRA	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	12 026,32 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1366901	04 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	LASALLE / REAPPROV. (INVENTAIRE - POTEAU)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 036,76 $	
MARTECH SIGNALISATION INC.	1366901	09 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	LASALLE / REAPPROV. (INVENTAIRE - POTEAU)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	564,31 $	
MESSER CANADA INC.	1367995	11 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, gants	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 509,97 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1369777	19 SEPT. 2019	COUTURE, MICHEL	REAPP COLBERT - GANT,NYLON POLYURETHANE,GANT,TRAVAIL,LARGE,GANT,CHAUFFEUR,CUIR,DOUBLE ENTENTE 1321906	Bilan	Vêtement et équipement de travail	28 621,27 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1370619	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT,GR. X-LARGE,CUIR,VACHE,NON DOUBLE,DOS COTON ENTENTE 1321906	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 800,03 $	1321906
MESSER CANADA INC.	1371248	27 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - GANT,CUIR DE MOUTON,FEMME,GANT ENDUIT COMPLET NITRILE HYLITE ENTENTE 1321906	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 884,18 $	1321906
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1357747	04 SEPT. 2019	DESJARDINS, LOUISE	PNEUS NEUF POUR CAMIONS INCENDIE	Bilan	Matériel roulant	4 273,73 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1366668	03 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEUS)	Bilan	Matériel roulant	17 453,77 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1367972	11 SEPT. 2019	LESSARD, SIMON	REAPPROVISIONEMENT MAGASIN 02 VIAU LE 11 SEPTEMBRE 2019	Bilan	Matériel roulant	3 418,98 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1369532	18 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	3 666,92 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1370761	25 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - PNEU)	Bilan	Matériel roulant	3 144,59 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	1371002	26 SEPT. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - PNEUS	Bilan	Matériel roulant	4 193,41 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1369768	19 SEPT. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - COMPTEUR D'EAU MECANIQUE ENTENTE 1312313	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	74 284,45 $	1312313
PASARD INC.	1368868	16 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - PEINTURE,AEROSOL,BLANC,BASE DE SOLVANT,MARQUAGE INVERSE	Bilan	Construction	3 217,15 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1366718	03 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPROV. (INVENTAIRE - SCELLANT)	Bilan	Construction	2 424,58 $	
PNEUS METRO INC.	1370777	25 SEPT. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - CHENILLE BRIDGESTONE)	Bilan	Matériel roulant	38 845,37 $	
PRODUITS SANY	1367990	11 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert	Bilan	Environnement et nature	6 027,12 $	1048199
PRODUITS SANY	1369770	19 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC,ORDURE,BLANC,20" X 22" .6 MIL,ABSORBANT GRANULAIRE,ININFLAMMABLE,A BASE DE TERRE DE DIATOMEE	Bilan	Énergie et produit chimique	9 524,47 $	1312347
PRODUITS SANY	1369770	19 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC,ORDURE,BLANC,20" X 22" .6 MIL,ABSORBANT GRANULAIRE,ININFLAMMABLE,A BASE DE TERRE DE DIATOMEE	Bilan	Environnement et nature	1 628,99 $	1048199
PRODUITS SANY	1371243	27 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC,ORDURE ENTENTE 1048199	Bilan	Environnement et nature	7 181,77 $	1048199
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1366777	10 SEPT. 2019	SAVAGE, CLAUDE	COMMANDE D`HUILE POUR MADISON ET DARLINGTON	Bilan	Matériel roulant	9 412,13 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1369215	17 SEPT. 2019	OUIMET, GUY	ACHAT HUILE VRAC INVENTAIRE	Bilan	Matériel roulant	3 143,85 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1369387	18 SEPT. 2019	DESJARDINS, LOUISE	HUILE EN VRAC POUR CAMIONS INCENDIES	Bilan	Matériel roulant	2 230,62 $	
SERVICES DE PNEUS MORAN INC	1366643	03 SEPT. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	PNEU,RECHAPE,HIVER ROUE MOTRICE CAMION CHARGE H 11R22.5 POUR SALEUSE 26/32 PROFONDEUR	Bilan	Matériel roulant	2 124,58 $	
SIGNEL SERVICES INC	1370277	25 SEPT. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - SIGNALISATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	423,31 $	1232492
SIGNEL SERVICES INC	1370277	23 SEPT. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - SIGNALISATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 023,64 $	
SIGNEL SERVICES INC	1370277	23 SEPT. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE ST-LAURENT - SIGNALISATION	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	209,97 $	1232492
SPI SANTE SECURITE INC.	1369963	20 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - LUNETTE,SECURITE,MONTURE AJUSTABLE,PORTE-VISIERE,ALUMINIUM,POUR CASQUE DE SECURITE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 281,16 $	
STELEM	1367988	11 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, pièces B.I.	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	6 803,19 $	1222638
STELEM	1368874	16 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ROBINET,GUILLOTINE,BORNE FONTAINE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 992,14 $	
STELEM	1371241	27 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - BRIDE DE RUPTURE ENTENTE 1222638	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 867,75 $	1222638
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367078	05 SEPT. 2019	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	12 894,78 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367078	05 SEPT. 2019	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	29,54 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367078	05 SEPT. 2019	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	189,34 $	1195479
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367078	05 SEPT. 2019	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	919,69 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367078	05 SEPT. 2019	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	ST-LAURENT / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES AQUEDUC)	Bilan	Construction	126,65 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367310	06 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, aqueduc	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 823,74 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367310	06 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, aqueduc	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 810,35 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367310	06 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, aqueduc	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 839,06 $	1195479
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367987	11 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, aqueduc	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	11 577,40 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367987	11 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, aqueduc	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 232,65 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1368007	11 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison LaSalle	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	106,27 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1368007	11 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison LaSalle	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 440,96 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369728	19 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Pierrefonds	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 883,90 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369728	19 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Pierrefonds	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	514,44 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369733	20 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	100,89 $	1207964

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369733	20 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	447,98 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369733	20 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 146,46 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369733	19 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	MTLN-DISTR / REAPPROV. (INVENTAIRE - PIÈCES AQUEDUC)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	459,99 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369748	19 SEPT. 2019	HUARD, FRANCOIS	Ensemble 3 pièces puisard ajustable	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	12 953,57 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369769	19 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - ARRET DE DISTRIBUTION A CLE INVERSEE "GRIP",RACCORD DE SERVICE "QUICK" ENTENTE 1143933	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	10 052,14 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1370571	24 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison + réap Verdun	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 050,35 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1370571	25 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison + réap Verdun	Bilan	Outillage et machinerie	48,50 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1370611	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE EN FONTE POUR BOITE DE VANNE, TETE AJUSTABLE POUR BOITE DE SERVICE,RACCORD DE SERVICE "QUICK" ENTENTE 1143933/1207964	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	409,45 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1370611	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - COUVERCLE EN FONTE POUR BOITE DE VANNE, TETE AJUSTABLE POUR BOITE DE SERVICE,RACCORD DE SERVICE "QUICK" ENTENTE 1143933/1207964	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 972,53 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1371066	26 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison LaSalle	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 129,38 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1371066	26 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison LaSalle	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	125,98 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1371066	26 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison LaSalle	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	987,17 $	1207964
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1371066	26 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison LaSalle	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	273,61 $	1143933
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1371255	27 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP LACHINE - ANNEAU DE PUISARD EN BETON,FEMELLE,CADRE,AUTO-NIVELANT,FONTE DUCTILE,GRILLE,FONTE ¿ ENTENTE 1191511/1277188	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 185,72 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1371255	27 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP LACHINE - ANNEAU DE PUISARD EN BETON,FEMELLE,CADRE,AUTO-NIVELANT,FONTE DUCTILE,GRILLE,FONTE ¿ ENTENTE 1191511/1277188	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	1 204,21 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1371272	27 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP MONTREAL-NORD - GRILLE,FONTE,ANTI-VELO ENTENTE 1277188	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	2 479,59 $	1277188
TACEL LIMITEE	1366741	04 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	COLBERT / REAPPROV. (INVENTAIRE - CARTE INTERFACE)	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	4 667,74 $	
TECHNO FEU INC	1366754	04 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Matériel roulant	3 906,31 $	1325286
TECHNO FEU INC	1366876	04 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Matériel roulant	13 816,18 $	1325286
TECHNO FEU INC	1367561	09 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Matériel roulant	3 699,95 $	1325286
TECHNO FEU INC	1368799	16 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Matériel roulant	4 557,95 $	1325286
TECHNO FEU INC	1369059	17 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	3 605,27 $	
TECHNO FEU INC	1369059	20 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	3 093,93 $	
TECHNO FEU INC	1369501	18 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Matériel roulant	10 166,53 $	1325286
TECHNO FEU INC	1370370	24 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	3 224,72 $	
TECHNO FEU INC	1370896	25 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Matériel roulant	3 109,12 $	1325286
TECHNO FEU INC	1370954	26 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	4 882,09 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1366753	04 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Construction	5,41 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1366753	04 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Matériel roulant	7,85 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1366753	04 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Matériel roulant	185,18 $	1231889
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1366753	04 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Matériel roulant	1 988,56 $	1231921
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1370134	23 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Matériel roulant	2 257,86 $	1231914
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1370134	23 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	ACHAT SUR ENTENTE - MAGASIN VIAU	Bilan	Matériel roulant	17,78 $	1231884
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1370622	26 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	1 915,55 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1370622	25 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Construction	5,18 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1370622	25 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Matériel roulant	557,06 $	
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1370972	26 SEPT. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - MIROIR, LAMPE, CABLE	Bilan	Matériel roulant	1 957,15 $	1231915
TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS	1370972	26 SEPT. 2019	PICARD, CATHERINE	REAP INVENTAIRE DICKSON - MIROIR, LAMPE, CABLE	Bilan	Matériel roulant	986,99 $	
UAP INC.	1370366	24 SEPT. 2019	COUTURE, DIANE	RÉAPP. MAGASIN VIAU - PIECES POUR CAMION	Bilan	Outillage et machinerie	2 115,50 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1367132	05 SEPT. 2019	BEZEAU, ANNA	RÉAPP DICKSON PIÈCES VÉHICULES	Bilan	Construction	32,55 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1367132	05 SEPT. 2019	BEZEAU, ANNA	RÉAPP DICKSON PIÈCES VÉHICULES	Bilan	Matériel roulant	3 293,14 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	1368678	13 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	DICKSON / REAPPROV. (INVENTAIRE - FILTRES)	Bilan	Matériel roulant	3 527,34 $	
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1367313	06 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, potences	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	12 692,99 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1367992	11 SEPT. 2019	ROY, GUY	Appel livraison Colbert, pièces feux	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	5 994,78 $	1224056
VALMONT WEST COAST ENGINEERING	1371245	27 SEPT. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	REAPP COLBERT - FUT ROND CONIQUE,DE 24 PIEDS	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	53 518,43 $	1224056
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	1369979	20 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - SAC,JETABLE,NYLON,DECHET	Bilan	Entretien et nettoyage	5 228,38 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1370612	25 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - JOINT D'ETANCHEITE MECANIQUE,MANCHON DE PERFORATION EN ACIER RECOUVERT D'EPOXY ENTENTE 1137506	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	3 147,86 $	1137506
WOLSELEY CANADA INC.	1371242	27 SEPT. 2019	JOLY, LINDA	REAPP COLBERT - MANCHON DE PERFORATION EN ACIER ENTENTE 1137506	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	6 422,21 $	1137506
AGENCE CODE COMMUNICATIONS INC.	1369307	18 SEPT. 2019	BISHOP, BRIGITTE	Réalisation et conception graphique de rapports du Bureau de l'inspecteur général	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	18 262,67 $	
IMMEUBLES CENTURIAN PEEL/METCALFE INC.	1325515	19 SEPT. 2019	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2019 - Espaces de stationnement pour le Bureau de l'inspecteur général au 1550 Metcalfe	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	2 257,23 $	
THERRIEN COUTURE AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1369269	17 SEPT. 2019	BISHOP, BRIGITTE	BCO 2019 - Services juridiques (Bureau inspecteur général)	Bureau de l'inspecteur général	Administration, finances et approvisionnement	91 997,03 $	
DRUIDE INFORMATIQUE INC	1368431	12 SEPT. 2019	GALIPEAU, MICHELE	Licences Antidote - BVG	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	3 527,58 $	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1366674	03 SEPT. 2019	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2019-10	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	23 850,00 $	
THERRIEN COUTURE AVOCATS S.E.N.C.R.L.	1371271	27 SEPT. 2019	GALIPEAU, MICHELE	Contrat BVG-SP-2019-08	Bureau du vérificateur	Administration, finances et approvisionnement	19 175,80 $	
POTENTIEL PLUS PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL INC	1367476	06 SEPT. 2019	PEPIN, JULIE	POTENTIEL PLUS / Traitement des plaintes en dotation du 01 au 30 août 2019 inclusivement. 22 heures x 200 $. CFPM.	Commission de la fonction publique de Montréal	Gestion du personnel	4 619,45 $	
8418748 CANADA INC.	1284587	16 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Caractérisation env. des sols : mandat 1668	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	12 279,80 $	
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	1367340	06 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Mandat 1690 : Services professionnels de conception pour la signalisation temporaire et gestion de la circulation sur Cavendish en la rue Saint-Jacques et l'avenue Monkland	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 771,65 $	
CHAGNON (1975) LIMITEE	525855	24 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	CONTRAT 1188: CONSTRUCTION DE CONDUITS SOUTERRAINS	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	95 538,36 $	
CONSTRUCTION N.R.C INC.	1367350	06 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	c. 1443 Mod. et add. au réseau de conduits souterrains de la 5e Avenue et de la 6e Avenue entre boul. Rosemont et la jonction de la 5e et 6e Avenue et installation de fûts d'éclairage	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	575 686,17 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1344437	06 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Matériel informatique selon votre soum #3048270	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	8 436,47 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1363648	03 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Achat de portables	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	6 277,48 $	
GENINOVATION	1367345	06 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Mandat 1698 : caractérisation env. des sols	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	25 172,84 $	
GENINOVATION	1369321	18 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	caractérisations environnementales ponctuelles pour divers projets	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	26 038,06 $	
GENINOVATION	1370142	23 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Caractérisation environnementale ponctuelle en urgence étude 20181888	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 046,64 $	
GROUPE ABS INC.	1367354	06 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Caractérisation env. des sols : factures 122827 et 122826	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	42 390,80 $	
G-TEK	1366891	04 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	C. 1489 rue Honoré-Beaugrand entre Souligny et Dubuisson	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	501 736,36 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HYDRO-QUEBEC	1370182	23 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Demande de dégagement pour fins de concessions - Juillet 2019	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	36 083,37 $	
LE GROUPE GENINOV INC.	1358624	23 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Renouvellement Surveillance des travaux de la CSEM : mandat 1658	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	160 709,56 $	
SOLMATECH INC.	1369082	17 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Étude géotechnique ¿ conduits électriques projetés par forage directionnel sous la rue Sauriol Est. Réf. : offre de service OSG6544-19.	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 563,59 $	
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1353883	09 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Surveillance des travaux de la CSEM : mandat 1621 - prolongation 2	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	196 264,39 $	
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1369371	18 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Prolongation 1 : Surveillance des travaux de la CSEM : mandat 1661	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	256 783,59 $	
TRANSIT ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1369394	18 SEPT. 2019	WU, CANDY YU	Prolongation 1 : Surveillance des travaux de la CSEM : mandat 1660	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	259 723,87 $	
COMPLEXE PLACE CREMAZIE S.E.C.	12254	24 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 072,47 $	
DEMIX BETON	750044316	25 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 664,81 $	
ENERGIR S.E.C.	90014256	30 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	9 933,47 $	
ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	ca01c100224032	10 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	12 807,68 $	
GIVESCO INC.	0181177	18 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 011,87 $	
GROUPE SOFTEX INC.	306	25 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	3 428,83 $	
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	2027439205	13 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	5 058,53 $	
HYDRO-QUEBEC	299000030674190826	04 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 325,78 $	
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	21415	06 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	4 223,00 $	
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	21496	19 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 101,69 $	
PELICANCORP (CA) INC.	1287	27 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	7 911,52 $	
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	9935322710190925	26 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	2 095,96 $	
SCOPSERV INTERNATIONAL INC.	8555	18 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	11 231,93 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	90762363	09 SEPT. 2019	BUREAU, KARINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Commission des services électriques	Autres - Amén., urb. et développement	17 940,84 $	
9386-4510 QUEBEC INC.	1367474	06 SEPT. 2019	MATTEAU, VALÉRIE	Fabrication d'étalon sur mesure	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	3 412,09 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1368595	13 SEPT. 2019	HAMEL, ANDRE	Achat d'ordinateur portatif (Ultrabook) (concertation)	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 784,67 $	1164102
ENTREPRENEURS GENERAL O.M.F. LTEE	1369245	17 SEPT. 2019	PUGI, BENJAMIN	SLD-BCR-DTP-VORIE ET AQUEDUC 2019 LOCATION DE Grader , de rouleau compacteur et d'un loader	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	34 960,83 $	
G. DAVIAULT LTEE	1353081	19 SEPT. 2019	HAMEL, ANDRE	Fourniture, réparation, enlèvement et installation d'une clôture au LEN ST-Michel.	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	6 824,19 $	
LAFARGE CANADA INC	1369193	17 SEPT. 2019	PUGI, BENJAMIN	SLD-BCR-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019 PIERRE CONCASSE,VM-2,PREMELANGEE,TONNE METRIQUE,CONFORME,DEVIS,NORMALISE,6VM-9,VILLE DE MONTREAL	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	7 370,12 $	1195735
LOCATION KIROULE INC.	1367905	10 SEPT. 2019	PUGI, BENJAMIN	Location - 3 Utilitaires sport 4x4 - $999.00/mois - Octobre à décembre 2019	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	9 439,43 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1367845	10 SEPT. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2063937013 du 24 août 2019 - Développement, exploitation et pilotage de systèmes	Concertation des arrondissements	Fourrière municipale et contrôle des animaux	605,10 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1367845	10 SEPT. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2063937013 du 24 août 2019 - Développement, exploitation et pilotage de systèmes	Concertation des arrondissements	Autres - Transport	558,90 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1367845	10 SEPT. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2063937013 du 24 août 2019 - Développement, exploitation et pilotage de systèmes	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	177,97 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1367845	10 SEPT. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2063937013 du 24 août 2019 - Développement, exploitation et pilotage de systèmes	Concertation des arrondissements	Administration, finances et approvisionnement	58,05 $	1137408

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1367845	10 SEPT. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2063937013 du 24 août 2019 - Développement, exploitation et pilotage de systèmes	Concertation des arrondissements	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	451,23 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1367845	10 SEPT. 2019	BRISSON, GUYLAINE	Téléphonie cellulaire - SCA - Facture 2063937013 du 24 août 2019 - Développement, exploitation et pilotage de systèmes	Concertation des arrondissements	Rel. avec les citoyens et communications	7 154,07 $	1137408
SOC POUR L'ACTION L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DE MONTREAL	1353503	17 SEPT. 2019	EZZAHER, DRISS	Réseau de cendriers de la Ville de Montréal - Installation ou remplacement de cendriers	Concertation des arrondissements	Nettoyage et balayage des voies publiques	13 451,00 $	
WM QUEBEC INC.	1368533	25 SEPT. 2019	HAMEL, ANDRE	Résidus dépôt à neige IRWIN 2019	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	38 744,59 $	1253901
WM QUEBEC INC.	1368533	25 SEPT. 2019	HAMEL, ANDRE	Résidus dépôt à neige IRWIN 2019	Concertation des arrondissements	Exploitation des sites de disposition de neige	33 908,86 $	
BAU-VAL CMM	1318080	20 SEPT. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Service - Traitement/valorisation de matériaux de béton / asphalte pour CDN-NDG pour 2019.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	131,23 $	
BAU-VAL CMM	1318080	23 SEPT. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Service - Traitement/valorisation de matériaux de béton / asphalte pour CDN-NDG pour 2019.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	2 838,30 $	
ENGLOBE CORP.	1319617	05 SEPT. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Sols BC (avec et sans odeur) -BC Ouvert pour 2019	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	7 611,59 $	1229286
LAFARGE CANADA INC	1317931	25 SEPT. 2019	MARTINEZ, DIEGO ANDRES	Fourniture de pierre concassée VM-2 pour 2019	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 422,07 $	1195735
NORDIKEAU INC	1369058	17 SEPT. 2019	BOUTIN, PIERRE	Auscultation et diagnostic du réseau de distribution d'Eau par l'inspection des BI et la manipulation de vannes d'isolement liées - Outremont LOT 1. Selon l'offre de service professionnels. Réf.: Abdelhaq Halbas	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	8 306,61 $	
PEPINIERE AUCLAIR ET FRERES (1991) INC.	1370438	25 SEPT. 2019	PLANTE, STÉPHANE	Plantation automne 2019 - Budget Forêt urbaine - Réf.: Véronique Gauthier	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Horticulture et arboriculture	2 847,26 $	
STELEM	1367420	06 SEPT. 2019	BAUDIN, CYRIL	Pièces pour bornes fontaines/Aqueduc	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	3 493,98 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369568	20 SEPT. 2019	HOOPER, CHANTAL	Guideurs coniques, pièces et couvercles pour l'aqueduc.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	4 198,48 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369568	18 SEPT. 2019	HOOPER, CHANTAL	Guideurs coniques, pièces et couvercles pour l'aqueduc.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseau de distribution de l'eau potable	3 347,35 $	1277188
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1365446	20 SEPT. 2019	PLANTE, STÉPHANE	Cloison architecturale	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Bibliothèques	8 804,67 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1368952	16 SEPT. 2019	BOUTIN, PIERRE	Travaux de réparation de drain privé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce. Soumission: 19-5140 Mariette. Réf.: Amine Yattara	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	Réseaux d'égout	22 047,37 $	
ARTEXPERT.CA INC	1367014	05 SEPT. 2019	PICHET, GENEVIEVE	Services professionnels pour la rédaction d'un plan d'affaire pour la consolidation du Musée Lachine	Culture	Autres - activités culturelles	44 089,50 $	
BIBLIO RPL LTEE	1366887	06 SEPT. 2019	COURT, ALEXANDRA	Achat de fournitures pour le besoin de la section préparation matérielle du CSP-bibliothèques	Culture	Bibliothèques	2 057,75 $	
FLEUVE ESPACE DANSE	1369805	19 SEPT. 2019	MELANCON, MARIE-ODILE	Chorégraphes du Québec dans les quartiers de Montréal	Culture	Autres - activités culturelles	8 000,00 $	
FREDERIC LAVOIE	1369808	19 SEPT. 2019	ROSE, STEPHANIE	Acquisition ¿uvre La Nature Contre-Attaque 2019	Culture	Autres - activités culturelles	3 464,59 $	
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	1366897	04 SEPT. 2019	PICHET, GENEVIEVE	Dans le cadre du programme Accessibilité universelle 2018-2020, achat d'un banc de clavier Deluxe pour piano	Culture	Bibliothèques	12 231,05 $	
LEGER	1367158	05 SEPT. 2019	PICHET, GENEVIEVE	Réalisation d'une étude qui a pour objectif de mieux cerner le profil de la clientèle du Quartier des spectacles ainsi que les besoins et attentes de la future clientèle du MEM	Culture	Autres - activités culturelles	22 782,29 $	
LES ARCHITECTES FABG INC.	1367554	09 SEPT. 2019	RAMOISY, THOMAS	Mandat de rédaction du PFT pour la construction de la bibliothèque et espace culturel inter-arrondissement Montréal-Nord/Ahuntsic-Cartierville(PIA) (1329)	Culture	Bibliothèques	60 472,80 $	
MARIE-EVE TAILLEFER	1369803	19 SEPT. 2019	MELANCON, MARIE-ODILE	Mise à jour éditoriale du site accesculture.com	Culture	Autres - activités culturelles	3 569,57 $	
OBURO	1369674	19 SEPT. 2019	COURT, ALEXANDRA	Achat de mobilier incluant livraison et installation selon la soumission 58919 du 19-07-2019	Culture	Bibliothèques	2 468,09 $	
PRODUCTIONS LUDOPOLIS	1366564	03 SEPT. 2019	BARIL, CHLOE	Programmation du festival Montréal joue 2020 - Appui à la logistique, à la gestion financière, à la promotion et à la gestion des ressources humaines, aux partenaires et toutes autres tâches connexes en lien avec le festival Montréal joue	Culture	Bibliothèques	14 445,44 $	
RESEAU RH D'ANNIE INC.	1369393	18 SEPT. 2019	LAVIGNE, VALERIE	Formation passer de collègue à patron - 22 novembre 2019	Culture	Autres - activités culturelles	2 414,72 $	
SOPHIE MICHAUD	1367395	06 SEPT. 2019	MELANCON, MARIE-ODILE	Services professionnels - Coordonner et réaliser les activités de médiation artistique en lien avec la résidence de création et la présentation du spectacle S'envoler dans le réseau Accès culture	Culture	Autres - activités culturelles	4 724,44 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SYSTEMES URBAINS INC.	1356272	18 SEPT. 2019	FILION, IVAN	SO 457811 -Ajout fonds L2 -Fourniture et installation d'un coffret de scénographie et d'un panneau d'alimentation à la Place Pasteur sur la rue St-Denis, boul. Maisonneuve Est et la rue Ste-Catherine Est. Dem.: Olivier Vaudrin-Charette. AOI	Culture	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	58 751,84 $	
EBSCO CANADA LTEE	8035514	06 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 075,92 $	
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	10034854	26 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 862,80 $	
GUIDES DE VOYAGES ULYSSE INC	10034855	26 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 472,20 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	157863	04 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 410,78 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	158186	09 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 365,09 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	158187	09 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 025,98 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	158375	13 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 572,15 $	
LIBRAIRIE BERTRAND	158815	30 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 506,27 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	621534	19 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 462,50 $	
LIBRAIRIE MEDIASPAUL	621570	19 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 950,09 $	
LIBRAIRIE OLIVIERI ENG.	34539	24 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 050,80 $	
LIBRAIRIE PARAGRAPHE BOOKSTORE & CAFE	205056	26 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 730,00 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7160875	20 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 128,90 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7160876	20 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 077,65 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7160971	26 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 649,80 $	
LIBRAIRIE RAFFIN INC.	7160974	26 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 809,55 $	
LIBRAIRIE WILSON & LAFLEUR INC.	664710	05 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	5 014,00 $	
MAGASINS BEST BUY LTEE	973317	04 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 403,22 $	
MAGASINS BEST BUY LTEE	978870	10 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 692,67 $	
MAGASINS BEST BUY LTEE	985845	18 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 421,83 $	
MAXIME CHAMPAGNE	190904	04 SEPT. 2019	LAVIGNE, VALERIE	Contrat de licence - Théâtre La Roulotte 2019	Culture	Autres - activités culturelles	4 000,00 $	
MIREILLE PHILOSCA	262019	16 SEPT. 2019	PRUD'HOMME, JOCELYNE	Programme Contact - Planification et animations de lecture pour les 0 à 5 ans et leurs parents.	Culture	Bibliothèques	2 057,75 $	
MIREILLE PHILOSCA	61	26 SEPT. 2019	PRUD'HOMME, JOCELYNE	Programme Contact automne 2019 - Planification et réalisation d'animations de lecture pour les 0 à 5 ans et leurs parents	Culture	Bibliothèques	2 057,75 $	
OVERDRIVE INC.	05161co19162142	05 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	6 132,52 $	
OVERDRIVE INC.	05161co19169389	16 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 799,57 $	
OVERDRIVE INC.	05161co19174117	20 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	2 403,50 $	
PLANETE BD	1790	06 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 455,85 $	
PLANETE BD	1812	12 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 490,90 $	
PLANETE BD	1827	17 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 713,30 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2063937059	10 SEPT. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Frais mensuels de cellulaire pour le mois d'Aout 2019_facture 2063937059 pour compte 7-4907-2914	Culture	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 406,91 $	
TC MEDIA LIVRES INC.	11057410	18 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	4 967,69 $	
TC MEDIA LIVRES INC.	11058681	20 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 766,00 $	
THEATRES UNIS ENFANCE JEUNESSE	190918	21 SEPT. 2019	LAVIGNE, VALERIE	Cotisation complémentaire - La roulotte 2019 - Cache-Cache	Culture	Autres - activités culturelles	2 672,25 $	
VUES ET VOIX	4799	26 SEPT. 2019	KHELAFI, RACHID	Livres reçus dans les bibliothèques municipales	Culture	Bibliothèques	3 759,10 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1366703	03 SEPT. 2019	BLANCHARD, PIERRE	Facturation sur les modifications à la paramétrisation du système Ariel.	Dépenses communes	Administration, finances et approvisionnement	157 481,25 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2125142	05 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 14-003219	Dépenses communes	Autres - Administration générale	26 839,74 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	21345649	17 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-003219	Dépenses communes	Autres - Administration générale	38 032,77 $	
CUDDIHY INC.	3768	17 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-004504	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 378,00 $	
DESJARDINS ASSURANCES GENERALES INC.	5002224797182	30 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 18-002294	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 500,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L.	19233310	20 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 13-000349	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 065,47 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	34576	04 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002629	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 568,39 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	34704	04 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000330	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 875,66 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	34883	12 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002629	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 290,85 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	34902	12 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-001130	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 603,94 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	34909	12 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-002910	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 048,84 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	34929	12 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002790	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 010,59 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	34933	12 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000330	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 972,36 $	
KUGLER KANDESTIN, S.E.N.C.R.L.	50017106558193	19 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement doaaier; 19-000400	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 000,00 $	
LABORATOIRES D'EXPERTISE DE QUEBEC LTEE	031646	20 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier;17-002789	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 393,76 $	
LA PERSONNELLE, ASSURANCE GENERALE INC.	50017104073187	30 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 18-002524	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 062,00 $	
L'UNIQUE ASSURANCES GENERALES INC.	50022251648187	30 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-004302	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 175,00 $	
MALLETTE ACTUAIRES INC.	f200010226	10 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais analyse dossier;18-000268	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 646,11 $	
MARTIN TREMBLAY	115	19 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/ frais ingénieur dossier; 17-002789	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 566,96 $	
MARTIN TREMBLAY	118	19 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/ frais ingénieur dossier; 17-002789	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 094,51 $	
MARTIN TREMBLAY	119	19 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/ frais ingénieur dossier; 17-002789	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 795,32 $	
NORMAN HASLAM	50022244445188	10 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affairer juridiques règlement dossier; 18000348	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 000,00 $	
ORIGIN ENQUETES TECHNICO-LEGALES	5766445	20 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais enquete dossier; 15-002792	Dépenses communes	Autres - Administration générale	22 721,92 $	
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	5583	10 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frisévaluateur agréé dossier;16-000784	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 674,56 $	
REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUEBEC	5022244445188	10 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Achats autorisés Processus Judiciaire	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 919,30 $	
RICHTER GROUPE CONSEIL INC.	20404424	10 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 14-002910	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 220,49 $	
SBSC ENVIRONNEMENT INC.	3111924020	10 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais étude dossier 16-001468 et al	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 179,81 $	
SUPREME ADVOCACY	5721	06 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaire juridiques frais avocats dossier14-003219	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 092,58 $	
TOTALMED SOLUTIONS SANTE INC.	2956	20 SEPT. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques /service proffessionnel médical dossier;18-001763	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 790,05 $	
CONSEIL QUEBECOIS DU COMMERCE DE DETAIL	1370839	25 SEPT. 2019	CHIASSON, JOSEE	Gré à gré avec un OBNL -Services professionnels - permettre de rendre disponibles l'ensemble de l'offre de contenu produite par le CQCD- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	52 493,75 $	
MACHINE DESIGN APPLIQUE	1370456	24 SEPT. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Machine Design Appliqué - montage du Mur CODE SOUVENIR MONTRÉAL - Service - Design industriel - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 813,37 $	
PIERRE PREVOST CONSEIL INC.	1366615	03 SEPT. 2019	CHIASSON, JOSEE	Contrat de Services professionnels pour l'animation de préconsultation et l'élaboration du cahier de consultation pour les consultations sur l'enjeu des locaux vacants sur les artères commerciales- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 572,31 $	
SERVICES TANGEA INC.	1334540	25 SEPT. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Tangea - Maison des Régions - support et manutention des plateformes web et des serveurs - Spécialiste Internet/Web	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 199,50 $	
AEDIFICA INC.	1368032	11 SEPT. 2019	BONNEAU, ISABELLE	Services professionnels d'un Ingénieur - Gestion de projet - Services de facilitation d'ateliers d'idéation. (Atelier 1) - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	19 212,72 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1367426	06 SEPT. 2019	DESMEULES, CATHERINE	Ordinateur portatif et accessoires / nouveaux postes LIUM et D - Direction générale	Direction générale	Gestion de l'information	8 442,49 $	1164102
EXP GESTION DE PROJETS INC.	1370833	25 SEPT. 2019	BONNEAU, ISABELLE	Services professionnel - Ingénieur - Gestion de projet| Une évaluation des coûts de décontamination des matériaux préoccupants	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 467,21 $	
INSTITUT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE QUEBEC	1371075	26 SEPT. 2019	LAPOINTE, NORMAND	Prix d'excellence de l'IAPQ 2019 - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	5 000,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ISABELLE BOUCHARD (TRAITEUR)	1367999	11 SEPT. 2019	LAPOINTE, NORMAND	Sacs et bacs de recyclage - Course-marche Centraide 2019 - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	3 050,00 $	
LE CONSORTIUM ECHO-LOGIQUE INC	1367980	11 SEPT. 2019	LAPOINTE, NORMAND	Sacs et bacs de recyclage - Course-marche Centraide 2019 - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 075,77 $	
LE FLAG SHOP	1369647	19 SEPT. 2019	MILOT, ISABELLE	Achat de 20 fleurons et 20 socles pour les événements du Protocole, selon la confirmation # 213774 - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 517,61 $	
LES CONSULTANTS OLYMPE INC.	1369556	18 SEPT. 2019	LAPOINTE, NORMAND	Évaluation et analyse ergonomique - Contexte CORRECTIF - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 939,65 $	1353377
PUBLICATION MASS-MEDIA INC	1369346	18 SEPT. 2019	THERRIEN, JEAN	Facture C634B892 - Licence / Abonnement annuel du 10 septembre 2019 au 10 octobre2020 (période de 10 mois) pour le Courrier Parlementaire - Direction générale	Direction générale	Conseil et soutien aux instances politiques	2 204,74 $	
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	1321804	25 SEPT. 2019	GRIMARD, YVES	BCO - Frais pour vérifications d'antécédents judiciaires pour pré-emploi pour l'année 2019 et pour les dossiers d'enquête. - Direction générale	Direction générale	Administration, finances et approvisionnement	3 926,53 $	
CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLES	1369602	19 SEPT. 2019	DEROME, JOHANNE	Renouvellement d'adhésion au Carrefour action municipale et famille 2019-2020 - Facture 20-086	Diversité et inclusion sociale	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	8 181,68 $	
COALITION MONTREALAISE DES TABLES DE QUARTIER	1364214	18 SEPT. 2019	DEROME, JOHANNE	2198056001 DB198056001 - Accorder un contrat de services professionnels pour l'embauche et l'encadrement d'une ressource en soutien au Comité régional sur l'accessibilité aux locaux communautaires	Diversité et inclusion sociale	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	15 000,00 $	
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1369675	19 SEPT. 2019	MEILLEUR, MARIE-JOSEE	2197392003-Contrat de services professionnels à l'Institut du Nouveau Monde pour l'animation d'une journée d'échanges sur le bilan 2015-2018 du plan d'action pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal	Diversité et inclusion sociale	Développement social	8 005,30 $	
LAURENCE METHOT	1370337	27 SEPT. 2019	DEROME, JOHANNE	2191361010- Accorder un contrat de services professionnels à Laurence Méthot pour soutien au traitement des demandes de soutien dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 000,00 $	
OBSERVATOIRE QUEBECOIS DES INEGALITES	1369657	19 SEPT. 2019	DEROME, JOHANNE	2194970011-Accorder un contrat de services professionnels à Observatoire québécois des inégalités pour la rédaction d'un rapport sur la Gentrification : Portrait des enjeux et des meilleures pratiques	Diversité et inclusion sociale	Act. récréatives - Dir. et adm. - À répartir	21 024,00 $	
CENTRE ACTION	da191361008	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_23 septembre 2019_DA191361008	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 654,00 $	
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT DU CANADA	da191361008	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_23 septembre 2019_DA191361008	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 646,00 $	
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT DU CANADA	da191361008a	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_23 septembre 2019_DA191361008a	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 774,00 $	
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT DU CANADA	da191361008b	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_23 septembre 2019_DA191361008b	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 433,00 $	
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT DU CANADA	da191361008c	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_23 septembre 2019_DA191361008c	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT DU CANADA	da191361008d	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_23 septembre 2019_DA191361008d	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
CORPORATION WAPIKONI MOBILE	da191361008	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_23 septembre 2019_DA191361008	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 767,00 $	
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC.	da191361008	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_Ville-Marie_23 septembre 2019_DA191361008	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL INC.	da191361008e	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_Ville-Marie/400_23 septembre 2019_DA191361008E	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
LES FRANCOFOLIES DE MONTREAL INC.	da191361008	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_23 septembre 2019_DA191361008	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	10 000,00 $	
L'IMPRIMERIE, CENTRE D'ARTISTES	da191361008	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_23 septembre 2019_DA191361008	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 987,00 $	
PROJET CHANGEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR AINES	da191361008	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locataires (7e série)_23 septembre 2019_DA191361008	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	3 390,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROTEGEZ-VOUS.	da191361008	25 SEPT. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Aide financière 2019 aux OBNL locataire (7e série)_24 septembre 2019_DA191361008	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	4 802,00 $	
SOCIETE DES MUSEES DE MONTREAL	da191361008	25 SEPT. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Aide financière 2019 aux OBNL locataire (7e série)_23 Septembre 2019_DA191361008	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
THEATRE AUX ECURIES	da191361008	25 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Aide financière 2019 aux OBNL locatatires (7e série)_23 septembre 2019_DA191361008	Diversité et inclusion sociale	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	5 000,00 $	
CONSTANZA LARA OLGUIN	1369435	18 SEPT. 2019	BLAIN, ERIC	2019 - Suivi environnemental et compilation des données sur les eaux souterraines et les biogaz ainsi que le suivi des travaux de terrains de la section des sols.	Environnement	Protection de l'environnement	10 500,00 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1339096	06 SEPT. 2019	ARBIC, DENISE	Location automobile	Environnement	Autres - Hygiène du milieu	16 635,32 $	
MELIMAX TRANSPORT INC.	1323321	04 SEPT. 2019	PERRON, EMILIE	2019 - Anjou - Collectes transport	Environnement	Matériaux secs - collecte et transport	10 916,57 $	
MELIMAX TRANSPORT INC.	1323708	04 SEPT. 2019	PERRON, EMILIE	2019 - MHM - Transport de conteneur	Environnement	Matériaux secs - collecte et transport	13 623,12 $	
MELIMAX TRANSPORT INC.	1328266	04 SEPT. 2019	PERRON, EMILIE	2019 - St-Laurent - Collecte transport - Transports de conteneurs	Environnement	Matériaux secs - collecte et transport	12 837,64 $	
MELS STUDIOS ET POSTPRODUCTION S.E.N.C.	1367687	10 SEPT. 2019	BLAIN, ERIC	Mise en place d'une guérite temporaire incluant un agent de sécurité pendant un mois (24/7) - PEPSC lot.01 (1161) - incidences 14495	Environnement	Protection de l'environnement	26 742,98 $	
PRODUCTIONS CIME	1370563	24 SEPT. 2019	BLAIN, ERIC	2019 - Édition de la vidéo Réhabilitation du PEPSC	Environnement	Protection de l'environnement	2 702,38 $	
9080-6191 QUEBEC INC.	1369793	19 SEPT. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	EQ.VL - Housse pour recouvrir les bancs du Théâtre de la Voie Lactée#	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	13 750,00 $	
ACME DECORS INC.	1362028	19 SEPT. 2019	BELISLE, MANON	Montage et démontage du grand chapeau dans la grande serre du Jardin botanique. Lors de l'exposition Le Grand bal des citrouilles.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 236,13 $	
ALTITUDE C INC.	1368485	12 SEPT. 2019	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Contrat de gré à gré pour des services de scénarisation et de coordination d'événement pour l'année 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	53 950,00 $	
ANATIS BIOPROTECTION	1318067	19 SEPT. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Fournitures sur demande pour la lutte biologique pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 921,80 $	
ANNIE DUVAL	1368224	11 SEPT. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	AN.FAM - Service de maquillage au Planétarium Rio Tinto Alcan pour l'automne 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 975,00 $	
ANNIE LABRECQUE	1321409	13 SEPT. 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Services professionnels de rédaction scientifique pour divers projets de l'Espace pour la vie, pour l'année 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	
ARTIMON CONSULTANTS	1369239	17 SEPT. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Fournir des services professionnels afin de réaliser l¿analyse de l¿état actuel des pergolas présentes à l¿intérieur du Jardin des vivaces au Jardin botanique de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 680,00 $	
CANADIAN ENGRAVERS SUPPLY CO. CESCO	1368780	16 SEPT. 2019	LABRECQUE, MICHEL	AA40 400 Q1 - PREM. ANOD. ALUM, .040, BLACK, 12 x 24.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 427,50 $	
CAROLINE HAMEL CONSULTING	1371220	27 SEPT. 2019	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Service professionnel de consultation - Devis # D-ESP-0002 : Services professionnels d'accompagnement - Restructuration des divisions Service à la clientèle et commercialisation - Rencontre de lancement, accompagnement des intervenants impl	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 260,00 $	
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	1368916	16 SEPT. 2019	LE NAY, ALBANE	Dépliants Programmation automne 2019 - 50 000 français et 40 000 anglais = 90 000 copies. Livraison à deux adresses : Jardin Botanique (40 000F + 30 000A) et Planétarium (10 000F + 10 000A).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 157,00 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	1369349	18 SEPT. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Achat d'échafaud pour la serre d'expo 10	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 666,32 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1318136	19 SEPT. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Bottes et souliers de sécurité pour les employés des Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 300,00 $	1305723
ENVIROZONE DESIGN INC.	1368827	16 SEPT. 2019	CHARPENTIER, ANNE	Fourniture et mise en place d'un treillis en acier inoxydable sur le bâtiment de service au jardin aquatique du Jardin botanique de Montréal	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 908,79 $	
EQUIPARC MANUFACTURIER D'EQUIPEMENT DE PARCS INC.	1366629	03 SEPT. 2019	JODOIN, JULIE	Panier à rebut	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 646,00 $	
GROUPE DPI INC.	1368663	13 SEPT. 2019	PARIS, YVES	Impression et installation d¿une murale géante pour le projet Migration du Biodôme	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	38 452,44 $	
GROUPE LOU-TEC INC.	1370143	23 SEPT. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Location pour 2 semaines d'une nacelle mât droit 85' - 89' - 4 x 4 pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 235,10 $	
GROUPE LOU-TEC INC.	1370143	27 SEPT. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Location pour 2 semaines d'une nacelle mât droit 85' - 89' - 4 x 4 pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	693,74 $	
GROUPE TVA INC.	1366566	03 SEPT. 2019	LE NAY, ALBANE	Diverses publicités	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 800,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
IDENCO CANADA LTEE	1366628	03 SEPT. 2019	JODOIN, JULIE	Divers impressions	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 861,00 $	
INTERNATIONAL BONSAI MIRAI LLC	1368991	16 SEPT. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	Conférence et frais de déplacement de Ryan Neil	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 192,23 $	
ISABELLE DUCHARME	1368947	16 SEPT. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	SP.HOR - Conception graphique d¿une exposition/installation murale complémentaire au film HORIZON	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 055,00 $	
JEANNE PAINCHAUD	1321407	13 SEPT. 2019	PHAM-GUILBEAULT, MIA	Service de rédaction Web de divers projets de l'Espace pour la vie, pour l'année 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
KILICOM RELATIONS PUBLIQUES INC.	1368917	16 SEPT. 2019	LE NAY, ALBANE	Contrat de services professionnels pour une partie des services de relations avec les médias reliés aux événements d'Espace pour la vie, pour l'année 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 500,00 $	
LA MAISON DE L'ASTRONOMIE P L INC	1367349	06 SEPT. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	REC.VAL - Télescopes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	16 909,70 $	
LA MAISON DE L'ASTRONOMIE P L INC	1370116	23 SEPT. 2019	DESROSIERS-GUITE, LAURENCE	REC.VAL - Accessoires de télescopes	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 949,30 $	
LE DEVOIR INC.	1370556	24 SEPT. 2019	LE NAY, ALBANE	Annonce #336251 - Publicité à paraître dans le Devoir, dans la section Culture	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
LES CERCLES DES JEUNES NATURALISTES	1354785	12 SEPT. 2019	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Prestation d'animation en milieu scolaire au nom de l'Espace pour la vie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	60 000,00 $	
LES ENTREPRISES MARSOLAIS INC.	1318175	19 SEPT. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Achat de fleurs pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 300,00 $	
MEDIAQMI INC.	1366569	03 SEPT. 2019	LE NAY, ALBANE	Divers publicités	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 750,00 $	
MEDIAQMI INC.	1370554	24 SEPT. 2019	LE NAY, ALBANE	Publicité à paraître dans le Journal de Montréal, section Week-End,	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
NATURAL INSECT CONTROL	1318202	26 SEPT. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Prédateurs pour la lutte biologique des Serres du Jardin botanique	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 300,00 $	
PLANT PRODUCTS	1318203	19 SEPT. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Produits et fournitures horticoles (No client : 75765)	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	16 421,00 $	
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1370552	24 SEPT. 2019	LE NAY, ALBANE	Contrat #38708 : Affichage publicitaire intérieur, marchés de Montréal, Laval, Rives sud et nord et Basses Laurentides - du 2019-11-04 au 2019-12-01 - Planétarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 995,60 $	
QUEBECOR MEDIA AFFICHAGE	1367070	05 SEPT. 2019	LE NAY, ALBANE	#001451 : Contrat #00000921 - Affichage publicitaire du 2019-09-02 au 2019-09-15 - Jardins de lumière.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	12 541,06 $	
SPITZ INC.	1368027	11 SEPT. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	SP.BOPE - Licence de 2 ans pour le spectacle "Birth of planet earth" débutant le 28 avril 2020	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	33 396,09 $	
STUDIO HARMONIE	1367324	06 SEPT. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	SP.Hor - Convention de services professionnels pour l'adaptation française et l'enregistrement du film HORIZON ainsi que possiblement le réenregistrement de la version anglaise	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 163,97 $	
TENAQUIP LIMITED	1319155	23 SEPT. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - BCO 2019 - Fournitures horticoles pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	
TERIS SERVICES D'APPROVISIONNEMENT INC.	1318209	20 SEPT. 2019	LIMOGES, MARIE-CLAUDE	BCO 2019 - Fournitures horticoles pour les Serres	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	16 185,00 $	
UNIFORMES PERSONNALISES INC.	1367403	06 SEPT. 2019	HERNANDEZ, OLIVIER	EQ.BEAN - Bean Bags pour le théâtre du Chaos	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	14 265,00 $	
UNIVERSITE DE MONTREAL	1371183	27 SEPT. 2019	BRUNELLE, CHARLES-MATHIEU	Factures d'énergies du Centre de recherche sur la biodiversité - 2017.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	33 873,75 $	
URBANIA STUDIOS DE CREATION INC.	1370558	24 SEPT. 2019	LE NAY, ALBANE	Entente #2034 - Un article rédactionnel présenté par Espace pour la vie - Diffusion en Novembre 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
VELO QUEBEC EDITIONS	1370559	24 SEPT. 2019	LE NAY, ALBANE	Publicité à paraître dans le magazine Québec Science en page couverture	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 200,00 $	
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	10436	12 SEPT. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-212377 Enlever 5 vitres FT et réinstallation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 600,00 $	
ART HURON	ah2349	06 SEPT. 2019	BIEN-AIME, JEAN-HARRY	Marchandise destinée à la revente Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 630,15 $	
CISION QUEBEC INC.	62014	06 SEPT. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #814 : Surveillance de la visibilité média radio-télévision, Surveillance mensuelle de la presse écrite, coupures avec sommaire, résumé de nouvelles éditées et droit d'auteur pour l'Espace pour la vie - Août 2019.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 027,62 $	
DE VROOMEN BULB CANADA INC.	vf197574	17 SEPT. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 349,00 $	
FRUITS DE MER LAGOON INC.	in745271	05 SEPT. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-212494 nourriture pour animaux	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 200,00 $	
ILOT 307 INC.	fc00042976	21 SEPT. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 514,67 $	
IMAGI AFFICHAGE	106631	20 SEPT. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #884 : Impression numérique panneau vertical 12' x16' (25) - Jardins de lumière.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 125,00 $	
INTERNATIONAL SEAFOOD AND BAIT	fv044698	09 SEPT. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-212489 Capelans	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 075,78 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INTERNATIONAL SEAFOOD AND BAIT	fv044702	09 SEPT. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-212489 Capelans	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	9 075,78 $	
JELLYCAT INC.	594742	24 SEPT. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 936,13 $	
JOHN DEERE FINANCE INC.	6991289	05 SEPT. 2019	KERR, NATASHA	Frais de location pour le contrat 120-0002007-007	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 042,09 $	
LE DEVOIR INC.	de210640	11 SEPT. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #858 : Publicité parue dans Le Devoir le 2019-09-07, pleine page - Jardins de lumière.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	
LES PRODUCTIONS GRAPH-X INC.	25513	06 SEPT. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #807 : Affiches Citrouilles (3005) et dépliants Citrouilles (15500 français et 5800 anglais).	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 640,00 $	
LES TOURNEES CLUB SELECT INC	20192021	17 SEPT. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #784 : Publicité - Brochure Voyages Tour Étudiant 2019-2020.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 000,00 $	
MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL LTEE.	18655	10 SEPT. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 978,20 $	
MONAGUE NATIVE CRAFTS	711650	18 SEPT. 2019	VALIQUETTE, LUCILLE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 490,94 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1031101	16 SEPT. 2019	GAGNE, ANNIE	Formation en milieu de travail : composer avec un comportement difficile	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 250,00 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	se32474	24 SEPT. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-212195 unité Jean-Marc- connecteurs etc.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 849,13 $	
PALAIS DU FIN GOURMET	2495	10 SEPT. 2019	DURAND, GUILLAUME	Sandwich	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 605,00 $	
RCI ENVIRONNEMENT	0001623488	21 SEPT. 2019	GAGNE, ANNIE	Levée de déchets (40 VC) du 5, 8, 10, 16, 19, 22 et 25 juillet 2019, Levée de bois (40 VC) du 11 juillet 2019	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 932,84 $	
ROSALIE GAMACHE	52019	10 SEPT. 2019	LALANDE, LUCIE	Biodôme, Jardin botanique, Insectarium	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	
SAUVE VITRES	sv01904241	12 SEPT. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-212586 Polissage vitre de la cuvette et érablière	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 750,00 $	
SAUVE VITRES	sv01904242	12 SEPT. 2019	BEDARD, LOUISE	BC-212586 polissage vitre de la cuvette et érablière	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 750,00 $	
SOLUTIONS PIXIM INC.	14599	06 SEPT. 2019	SCHOEB, AMELIE	Réf. #809 : Impression de billets de faveur - 5500 Jardin Botanique et 5500 Espace pour la vie et frais de plaques.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 239,28 $	
STATION PISCICOLE TROIS-LACS	1295	26 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212630 : AQUISITONS ET TRANSPORTS DE POISSONS	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 290,00 $	
TELE-UNIVERSITE	017056	10 SEPT. 2019	GAGNE, ANNIE	Contribution en espèces 2019 pour le support du Réseau Reboisement	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	6 000,00 $	
9203-4347 QUEBEC INC.	1347551	21 SEPT. 2019	DAMOU, MESTAPHA	37e Avenue - Service de Rédaction - Convention de service pro. 2019006.	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 149,62 $	
BELL MEDIA INC.	1369569	18 SEPT. 2019	CARLE, EVE	Bell Media - Placement média - Montréal Trajets	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 607,42 $	
CELSIUS COMMUNICATIONS INC.	1335679	04 SEPT. 2019	ROSAY, MELINA	Services professionnels- Rédaction - Vision 0 et Réseau express vélo. - Service de l¿expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 263,79 $	
CENTAURECOM INC.	1366867	04 SEPT. 2019	DESROCHES, SOPHIE	Achat de Vêtements et équipement multiples - Projet Ste-Catherine- Service de l¿expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Construction d'infrastructures de voirie	9 146,77 $	
CENTRE D'ECOLOGIE URBAINE DE MONTREAL	1367348	06 SEPT. 2019	BEDARD, JOSEE	Societe de Developpement Communautaire de Montreal - Convention SP 2019021 - PPEC (Communication)	Expérience citoyenne et communications	Conseil et soutien aux instances politiques	43 648,55 $	
CINEPLEX ENTERTAINMENT LIMITED PARTNERSHIP	1370164	23 SEPT. 2019	TREMBLAY, LOUISE	Soumission 79331pstver1 -Cineplex Entertainment Limited Partnership - Placement média - Campagne Propreté	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	3 961,76 $	
IMPRESSION MULTI-SOURCES	1331503	13 SEPT. 2019	BEDARD, JOSEE	Achat Impression Multi-Sources- Impression - Projets des résidus alimentaires (Communication)	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 921,28 $	
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1350946	06 SEPT. 2019	DESROCHES, SOPHIE	OBNL Services professionnels -Institut du nouveau monde - Consultation en participation publique - PPPEC expérience citoyenne 2019- Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Conseil et soutien aux instances politiques	6 647,68 $	
LABARRE GAUTHIER INC.	1331498	09 SEPT. 2019	CARLE, EVE	Facture #F19-2284 -Labarre Gauthier (lg2) -Conception habillage chantier - Projet Ste-Catherine Ouest- Service de l¿expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Construction d'infrastructures de voirie	7 065,66 $	
MEDIAQMI INC.	1367635	09 SEPT. 2019	DAMOU, MESTAPHA	MediaQMI - Licence pour service de revue de presse - Période du 2019.07.01 au 2020.06.30 Média QMI - Service de l¿expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	53 690,78 $	
PATTISON OUTDOOR ADVERTISING LIMITED PARTNERSHIP	1369078	17 SEPT. 2019	BEDARD, JOSEE	Pattison Outdoor Advertising limited Partnership - Placement Média - Campagne Propreté	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	4 724,44 $	
QUEBECOR MEDIA VENTES	1366989	05 SEPT. 2019	ROSAY, MELINA	Factures #90052938 et #90052225 Services professionnels - Placement média - Vision 0 - Service de l¿expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	7 066,71 $	
SIGNEL SERVICES INC	1370071	20 SEPT. 2019	CARLE, EVE	Signel Services - Signalisation (STR) - Agrile du fresne	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	6 048,33 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRANSFERT ENVIRONNEMENT	1352322	06 SEPT. 2019	BEDARD, JOSEE	Services professionnels Gré à Gré-Transfert environnement - Accompagnement stratégique ¿ PPPEC- Service de l'expérience citoyenne et des communications	Expérience citoyenne et communications	Conseil et soutien aux instances politiques	55 748,36 $	
URBANIA STUDIOS DE CREATION INC.	1369604	19 SEPT. 2019	CARLE, EVE	Urbania Studios de Creation - Placement média - Montréal Trajets	Expérience citoyenne et communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 099,75 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112272326	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 674,77 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112273582	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 370,56 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112276369	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 248,48 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112276626	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 025,27 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112279016	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 167,45 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112281477	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	13 208,45 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112281478	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 438,03 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112281479	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 625,90 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112281480	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 187,46 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112281481	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	29 275,06 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112286084	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 488,06 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112289433	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 514,52 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112289434	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 266,62 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112289435	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 061,22 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112291374	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 484,97 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112291375	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 349,44 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112291376	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 970,36 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112292315	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 550,75 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112292316	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 921,98 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112293723	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	26 238,93 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112301388	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 542,64 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112305242	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 679,90 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112305243	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 449,79 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112306071	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 362,10 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112306073	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	4 494,63 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112306074	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 239,93 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112309309	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	31 030,77 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112309310	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	23 780,44 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112309311	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 373,58 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112310482	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 727,17 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENERGIE VALERO INC.	4112316557	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 011,60 $	
ENERGIE VALERO INC.	4112316558	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 469,63 $	
LES PETROLES PARKLAND	26278576	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	16 172,44 $	
LES PETROLES PARKLAND	26372455	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	21 239,37 $	
LES PETROLES PARKLAND	26389037	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	32 254,75 $	
LES PETROLES PARKLAND	26389039	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	27 378,85 $	
LES PETROLES PARKLAND	26417760	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 451,88 $	
LES PETROLES PARKLAND	26417761	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 586,78 $	
LES PETROLES PARKLAND	26451459	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 430,92 $	
LES PETROLES PARKLAND	26451460	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 289,23 $	
LES PETROLES PARKLAND	26451461	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	5 257,14 $	
LES PETROLES PARKLAND	26466749	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 451,50 $	
LES PETROLES PARKLAND	26521609	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 340,17 $	
LES PETROLES PARKLAND	26549325	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	25 686,86 $	
LES PETROLES PARKLAND	26549326	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 293,48 $	
LES PETROLES PARKLAND	26563770	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 094,58 $	
LES PETROLES PARKLAND	26575070	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 993,73 $	
LES PETROLES PARKLAND	26578499	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 612,09 $	
LES PETROLES PARKLAND	26578500	11 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 423,28 $	
LES PETROLES PARKLAND	26632459	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	14 635,21 $	
LES PETROLES PARKLAND	26632460	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	28 354,76 $	
LES PETROLES PARKLAND	26632461	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 186,70 $	
LES PETROLES PARKLAND	26632463	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	15 850,60 $	
LES PETROLES PARKLAND	26632464	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 861,07 $	
LES PETROLES PARKLAND	26632470	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 396,06 $	
LES PETROLES PARKLAND	26632471	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 717,72 $	
LES PETROLES PARKLAND	26661186	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 832,61 $	
LES PETROLES PARKLAND	26721597	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	23 111,35 $	
LES PETROLES PARKLAND	26721598	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	23 107,14 $	
LES PETROLES PARKLAND	26739413	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 112,00 $	
LES PETROLES PARKLAND	26739431	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 031,28 $	
LES PETROLES PARKLAND	26739433	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 046,24 $	
LES PETROLES PARKLAND	26739434	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	3 951,31 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PETROLES PARKLAND	26758184	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 903,84 $	
LES PETROLES PARKLAND	26758185	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 085,38 $	
LES PETROLES PARKLAND	26758186	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 999,49 $	
LES PETROLES PARKLAND	26758189	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	10 050,97 $	
LES PETROLES PARKLAND	26774952	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 318,18 $	
LES PETROLES PARKLAND	26774953	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 293,82 $	
LES PETROLES PARKLAND	26774954	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 233,39 $	
LES PETROLES PARKLAND	26779859	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 580,68 $	
LES PETROLES PARKLAND	26798519	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 212,09 $	
LES PETROLES PARKLAND	26843678	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	24 325,77 $	
LES PETROLES PARKLAND	26843683	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	7 394,26 $	
LES PETROLES PARKLAND	26843684	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 414,25 $	
LES PETROLES PARKLAND	26843685	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	8 425,28 $	
LES PETROLES PARKLAND	26843687	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	6 333,22 $	
LES PETROLES PARKLAND	26843691	20 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 575,06 $	
LES PETROLES PARKLAND	26843692	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	12 628,41 $	
LES PETROLES PARKLAND	26879669	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	11 497,87 $	
LES PETROLES PARKLAND	26879670	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	9 871,17 $	
LES PETROLES PARKLAND	26879673	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 135,96 $	
LES PETROLES PARKLAND	26894935	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	26 316,59 $	
LES PETROLES PARKLAND	26937207	25 SEPT. 2019	Système CARBURANT	Facture pour livraison régulière	Facturation périodique à répartir	Général	2 307,33 $	
ORACLE CANADA ULC	1370945	26 SEPT. 2019	COURCHESNE, YVES	Formation Oracle "Training On Demand" pour l'employée Djamila Khellaf - Service des finances	Finances	Administration, finances et approvisionnement	2 246,73 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblemontreal20193739p	12 SEPT. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	5 898,20 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblemontreal201938p	05 SEPT. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	8 783,23 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	allocationensemblemontreal2019404142p	24 SEPT. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	15 690,56 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl20190918jcorv	18 SEPT. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	2 184,55 $	
ENSEMBLE POUR MONTREAL	rechercheelusensemblemtl20193132e	11 SEPT. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Conseil et soutien aux instances politiques	11 969,03 $	
MICHEL BRULE	versementfinaldepelec5nov17plateausansfrontieres	13 SEPT. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Finances	Greffe	5 592,48 $	
9309-0496 QUEBEC INC.	1366671	03 SEPT. 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST LE SUD-OUEST FABRICATION DE PLAQUE DE CANIVEAUX CENTRE SPORTIF SAINT CHARLES	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 101,72 $	
9364-8285 QUEBEC INC.	1370535	24 SEPT. 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST TEM REMPLACEMENT DE CHEMINÉE GARAGE COUR MARIE ANNE SAUVÉ STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 938,61 $	
ABLOY CANADA INC.***	1369320	18 SEPT. 2019	REICHSON, JORDY	Paiement facture 170662 - Services de serrurerie - Reproduction de clés, cylindres, chemins de clés (majoritairement des cylindres)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 320,68 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1370602	25 SEPT. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL LUNETTE DE SÉCURITÉ OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 230,81 $	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1366572	03 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Factures d'entretien d'extincteurs pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 091,77 $	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1369488	20 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Entretien d'équipement en sécurité incendie dans divers bâtiments de septembre à décembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	34 645,87 $	
AMENAGEMENT COTE JARDIN INC.	1369822	19 SEPT. 2019	SOULIERES, MICHEL	Exécution de travaux de la Cour intérieure pour la Bibliothèque de Pierrefonds (3101) - Incidences 13539	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	91 271,93 $	
ANIXTER CANADA INC.	1359074	10 SEPT. 2019	LYNCH, RENE	OUEST-ALARME INCENDIE GICLEUR COMMUNICATEUR ALARME INCENDIE LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 700,60 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1370344	24 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	GASTON - COMMANDE A RÉPARTIR EN CINQ ARRONDISSEMENTS	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 299,25 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1370388	24 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY - COMMANDE A RÉPARTIR EN CINQ ARRONDISSEMENTS PIÈCES DE RÉPARATION POUR POMPES DOSEUSES LMI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 018,42 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1370410	24 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Fleury - COMMANDE A RÉPARTIR EN CINQ ARRONDISSEMENTS . SONDE DE REMPLACEMENT POUR PISCINES	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 629,98 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1370701	25 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY- POMPES DE REMPLACENT ET PIÈCES DE RÉPARATION LMI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 895,06 $	
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1370843	25 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	FLEURY - PIÈCES DE REMPLACEMENT PUR SYTÈME UV PISCINE ET PATAUGEOIRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 076,64 $	
ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC.	1351442	19 SEPT. 2019	LALONDE, SOPHIE	Audit du bâtiment et évaluation des couts pour correctifs au niveau de la cour de services sud ouest (1094)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 149,62 $	
ARCOPEL ACOUSTIQUE LTEE	1368272	12 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TRUDEL matériel de plafond suspendu	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 856,19 $	
ARCOPEL ACOUSTIQUE LTEE	1369456	18 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE TUILES DE PLAFOND CENTRE SPORTIF CÔTE DES NEIGES AZIZE KAMIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 946,09 $	
A.S.I. EXPERT AQUATIQUE	1366532	03 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - REMPLACEMENT DU PULSAR DEFECTUEUX - CENTRE SPORTIF NOTRE-DAME-DE-GRACE (BENNY), 6445 AVENUE DE MONKLAND - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 146,48 $	
A.S.I. EXPERT AQUATIQUE	1367822	10 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	TEM CHANGEMENT DU CONTROLEUR CENTRE SPORTIF CÔTE DES NEIGES KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 693,90 $	
A.S.I. EXPERT AQUATIQUE	1369838	19 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGE NOTRE DAME DE GRÂCE INSTALLATION DE POMPE BENNY	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 468,36 $	
ATELIER 7HZ INC.	1368052	11 SEPT. 2019	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels en ingénierie acoustique et vibrations liés aux travaux à l'édifice Gaston-Miron (0285) - Incidences 14419	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	2 343,55 $	
ATS SCIENTIFIC INC.	1370450	24 SEPT. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Équipements de laboratoire (monitoring)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 668,00 $	
BELL CANADA	1369163	17 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Travaux de relocalisation d'un conduit de type câblage installé sur le mur d'un bâtiment au 315 St-Thomas (9194) - Incidences 15333	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 690,02 $	
BETON CONCEPT A.M. INC.	1364698	05 SEPT. 2019	BOUVRETTE, JEAN	RÉFECTION DU GARDE DE CORPS EN BÉTON SELON PLAN FOURNI	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	21 000,00 $	
BF-TECH INC.	1367511	09 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Réparer plusieurs bornes d'incendie - Soumission 1920	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 921,70 $	
BISSON ET ASSOCIES INC.	1371108	26 SEPT. 2019	SOULIERES, MICHEL	Rédaction du programme scénographique du Centre de Peter McGill (8156)	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	71 601,47 $	1252454
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1362305	20 SEPT. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Définition des besoins fonctionnels et techniques du laboratoire culinaire et du café communautaire du Centre Peter McGill (8156)	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	21 884,64 $	
BOUTY INC	1369312	18 SEPT. 2019	BRADETTE, LOUISE	11 chaises ergonomiques - L1402-SSE-GA01HD-99-N2-70-PR9009 - Fini: Premier 9009 Brigitte Sanfacon: 514-237-2766 2580, boulevard St-Joseph Est, bureau 260	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 598,08 $	
BOUTY INC	1369348	18 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	VEZINA - chaise	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 627,74 $	1013950
BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD	1368351	25 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	gaston - POUR INVENTAIRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 491,98 $	
BROOKLINS (2007) LTEE	1369241	17 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Lavage de vitres - Aux différents endroits indiqués plus bas	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 679,85 $	
BUSCH SYSTEMS INTERNATIONAL INC.	1368352	12 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Fourniture et livraison des bacs de poubelles, recyclage et composte au Biodôme de Montréal.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	11 257,71 $	
C.A.B. DECO IMPORT EXPORT	1368355	12 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Fourniture et livraison du mobilier alimentaire au Biodôme de Montréal.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	64 659,10 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CAN-AQUA INTERNATIONAL LTEE	1321722	20 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 299,23 $	
CHUBB EDWARDS	1368144	11 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	8647, 01-397497, Remplacement du panneau d'alarme incendie.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 746,37 $	
CHUBB EDWARDS	1368528	13 SEPT. 2019	LYNCH, RENE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - BOUCLE EXTENSIBLE - REGION OUEST - LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 950,15 $	
CITRON HYGIENE LP	1348744	06 SEPT. 2019	ROUILLARD, JOHANNE	Bon de command ouvert pour 2019 Traitements antiparasitaires pour divers bâtiments.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 700,81 $	1304479
COFORCE INC.	1366849	04 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3687, 77-407974, Réparation du plafond suite à une fuite d'eau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 584,25 $	
COFORCE INC.	1369764	19 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3686, 01-397460, Peindre le corridor dans la salle de tir	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 319,41 $	
COFORCE INC.	1369784	19 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	2552, pas de requête, Entretien ménager du bâtiment	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 089,83 $	
COFORCE INC.	1371023	26 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Cour Darlington - Août 2019 - Facture IN040771	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 293,81 $	
COMPRESSEURS GAGNON INC	1369175	17 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Divers réparations et entretiens sur compresseurs.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 253,18 $	
COUVREUR VERDUN INC	1370657	25 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Réalisation des travaux de réfection partielle de la toiture en ardoise (pose de tablier en cuivre) de la station de pompage et du réservoir Mc-Tavish (0270)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	27 865,78 $	
CROSSROADS C&I (TMA827266)	1368346	12 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Vezina divers	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 427,40 $	
DAFCO FILTRATION GROUP CORPORATION	1370296	24 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	St-Amour - divers filtres	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 407,47 $	
DAIKIN APPLIED CANADA INC.	1369827	19 SEPT. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - CONTRAT DE MAINTENANCE - EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE, 775 RUE GOSFORD - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 359,62 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1366928	04 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	St-Amour pièce chauffage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 444,65 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1367667	10 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot matériaux 5 arr.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 924,69 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1368205	11 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT panneau électrique et accessoires pour chalet st. George	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 119,62 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1368217	11 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT lampe del encastrée pour 5 arr	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 776,40 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1368268	12 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot électricité	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 505,39 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1370353	25 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 448,85 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1371312	27 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	chabot - garage rouen alimentation pour soudeuse bât:248	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 333,43 $	
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	1318764	10 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Bon commande ouvert 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 039,39 $	
EBENPRO, EBENISTERIES DE QUALITE INC.	1369263	17 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Caserne 33 Remplacement du dessus de comptoir de cuisine	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 347,38 $	
ENGLOBE CORP.	1367820	10 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Réaliser une thermographie de la toiture de l'aréna Bill-Durnan (0610) - Incidences 14758	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	5 511,39 $	
ENGRAVERS DEPOT INC.	1369303	18 SEPT. 2019	LYNCH, RENE	OUEST ALARME INCENDIE GICLEUR CADENASSAGE PLAQUES DE PLASTIQUE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 858,30 $	
ENGRAVERS DEPOT INC.	1369303	19 SEPT. 2019	LYNCH, RENE	OUEST ALARME INCENDIE GICLEUR CADENASSAGE PLAQUES DE PLASTIQUE OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	152,23 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1368385	12 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0891, 01-412234, Programme d'inspection rassure-toit. Effectuer l'inspection visuelle des diverses toitures du bâtiment en membrane élastomère. Vérifier les scellant et rédiger un rapport	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 039,40 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1368460	13 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Effectuer les travaux de réparations urgentes sur les différents bassins des toitures de l'usine de filtration Des Baillets, au 8585 De la Vérendrye. Ouvrage 0393.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 356,98 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1368460	12 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Effectuer les travaux de réparations urgentes sur les différents bassins des toitures de l'usine de filtration Des Baillets, au 8585 De la Vérendrye. Ouvrage 0393.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 847,86 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1369205	17 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0393, 01-402595 et 01-415435. Inspection de la toiture, vérification du scellant et rédaction d'un rapport. Location d'une nacelle.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 713,96 $	
EPM MECANIQUE	1366847	04 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3015, 01-374969, Fournir et installer unité de toit 3 tonnes	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 743,93 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENT DE VAPEUR INDUSTRIELLE VAPTEC INC	1369672	19 SEPT. 2019	SAUVE, STEPHANE	Corbeil - McDonnell Miller	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 895,83 $	
ESPACE BETON INC.	1369362	18 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Formation PUREPOXY	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 133,88 $	
ETHNOSCOP INC.	1366586	03 SEPT. 2019	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels pour la supervision archéologique dans le cadre du projet de l¿Hôtel de Ville (0001) - Incidences 15424	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	13 895,39 $	
EVOQUA WATER TECHNOLOGIES CANADA LTD.	1371194	27 SEPT. 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST - SUD-OUEST - APPEL DE SERVICE SUR FILTRATION - CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE, 1825 RUE NOTRE-DAME O. - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 218,85 $	
FILTRATION PLUS INC.	1367536	11 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement des filtres hepa et grand nettoyage des machines de la salle de tirs.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	19 748,15 $	
GASTIER M.P. INC.	1369745	19 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Travaux de réparation de l¿alimentation électrique de la borne de recharge à l¿aréna Bill-Durnan (0610) - Incidences 14758	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	2 610,73 $	
GENERAL BEARING SERVICE INC.	1361678	04 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	st-amour courroies et bearing	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 851,02 $	
GESTION DE PROJET BENOIT LALONDE INC.	1371153	26 SEPT. 2019	BOUCHARD, DIANE	Accompagnement dans l'exercice d'une réflexion stratégique et implantation d'une panification stratégique - 19 septembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	59 580,41 $	
GESTION PFB	1367776	10 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3795, 01-403568, Nettoyer, remplacer et repeindre le bois extérieur au centre de plein air	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 376,82 $	
GESTION PFB	1367784	10 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3781, 01-403564, Nettoyer, remplacer et repeindre le bois extérieur en haut et en bas de la maison Jacques-Richer	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 622,67 $	
GESTION PFB	1370005	20 SEPT. 2019	ROUILLARD, JOHANNE	Service de menuiserie dans divers bâtiments de septembre à décembre 2019.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	77 690,75 $	
GESTION PFB	1370148	23 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Potvin - Agrandissement portes au 2269 Viau	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	19 678,39 $	
GESTION PFB	1370607	25 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Potvin - Réparation contreventement	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 586,96 $	
GESTION POLYVAL INC.	1369140	17 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Contrat gré à gré - Services d'entretien ménager - Centre des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Mtl	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	21 294,09 $	
GLT + INC	1367834	10 SEPT. 2019	SOULIERES, MICHEL	Services professionnels en économie de la construction afin de réaliser une évaluation des coûts des fiches de lot de travail au Centre sportif Claude-Robillard (0095)	Gestion et planification immobilière	Autres - Activités récréatives	69 976,27 $	1338768
G. MITCHELL CHAUFFAGE ET CLIMATISATION CIE LTEE	1368746	16 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM BRÛLEUR POWER FLAME CENTRE TRENHOLM 6800 RUE SHERBROOKE KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 383,25 $	
G. MITCHELL CHAUFFAGE ET CLIMATISATION CIE LTEE	1370969	26 SEPT. 2019	SAUVE, STEPHANE	Corbeil- Remplacement de 3 unités de chauffage	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 508,72 $	
GROUPE MECANO INC	1370509	24 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - CHANGEMENT DE LA FILTRATION DE LA PATAUGEOIRE - CHALET DU PARC DE LA CONFEDERATION, 6265 AVENUE BIERMANS - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	21 514,44 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1367774	10 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	5361, 01-410304, VIDER ET NETTOYER LE DRAIN DU GARAGE. MAUVAISE ODEUR S'EN DÉGAGE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 756,61 $	
GROUPE SECURITE ROBILLARD INC	1367997	11 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	CORPO - La fourniture et l¿installation de quincaillerie et d¿ouvre porte automatique pour le Centre Etienne-Desmarteau (0560) - Incidences 14975	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	33 201,92 $	
HBGC INGENIEURS	1368353	12 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Fourniture de services professionnels en ingénierie concernant la stabilisation du bâtiment administratif au Jardin botanique, conformément à la soumission #19-S474 datée du 15 août 2019	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 800,00 $	
H.C. VIDAL LTEE.	1368067	11 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement des tubes de la chaudière #1 au 4555 Hochelaga.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 850,45 $	
H.C. VIDAL LTEE.	1370206	23 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM RETUBAGE DE 2ÉME FOURNAISE CENTRE SPORTIF CÔTE DES NEIGES KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	32 486,28 $	
HONEYWELL LTEE	1366614	03 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	8609, 01-405023, Réparer fuite de réfrigérant sur AC2	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 454,95 $	
HONEYWELL LTEE	1369184	17 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	1106, 01-397468, MISE EN MARCHE DE LA CLIMATISATION ET DES SYSTÈMES DE L'APPENTIS, INCLUANT LE TRAITEMENT CHIMIQUE.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 611,50 $	
HONEYWELL LTEE	1370323	24 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	8616, 01-405498, Réparation d'une fuite sur le système 2 pour le gymnase.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 354,66 $	
HYPERTEC SYSTEMES INC	1368114	11 SEPT. 2019	LALONDE, SOPHIE	CASTELLI CABLE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 963,67 $	
IMPACT ECHAFAUDAGE	1366534	03 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Vente, installation et désinstallation de 75 poteaux d'étaiement de type GB30 installés entre 2 dalles de béton espacées de 10 pouces. La capacité de chaque poteau est de 3 kn à pleine ouverture. Installation faite tel que le plan.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	29 050,05 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1368822	16 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	La fourniture, le transport, la main-d¿oeuvre requis pour les services télécom, (câblage des postes et salle télécom, prises etc.) au 5800 St-Denis (8165)	Gestion et planification immobilière	Gestion du personnel	22 905,94 $	
ISOLATION ECLAIR INC.	1368274	12 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0891, 01-413193, Travaux d'isolation sur tuyauterie 1 5/8 pouce. Isolation utilisé est de l'armaflex fini tôle aluminium	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 818,91 $	
JADE ROBITAILLE	1368700	13 SEPT. 2019	LALONDE, SOPHIE	Services professionnels pour continuation du projet d'amélioration de déploiement données cartographiques par la géomatique.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 775,00 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1370128	23 SEPT. 2019	NOEL, ANNE-MARIE	Lardin - outils	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 051,94 $	
J.C. LANCTOT INC.	1369437	18 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3684, 01-412860, Installation de dalles de caoutchouc et ramassage et mise au rebut de l'ancien revêtement.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 177,19 $	
KLENZOID COMPAGNIE LIMITEE	1366727	04 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR TEST DE LÉGIONNEL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 197,30 $	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	1367815	10 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Asphalter la partie sous la rampe de l'ex-incinérateur des Carrières et près du mur de soutènement de la cour des Carrières (0723) - Incidences 14842	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	13 617,31 $	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	1369696	19 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Asphalter la partie endommagée par les véhicules du Service incendie de Montréal (SIM) de la cour de Rouen (0248) - Incidences 14153	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	5 191,23 $	
LA COMPAGNIE ROBERT BURY LTEE	1367664	10 SEPT. 2019	KHARBOUCH, KHALID	TEM PLYWOOD RUSSE ET PEUPLIER PAVILLON DU LAC AUX CASTORS KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 180,85 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1367303	06 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM CHANGEMENT DE PORTES DE GARAGE CENTRE SPORTIF MADISON KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	20 019,69 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1370008	20 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Service d'entretien et de réparation de portes de garage dans divers bâtiments de septembre à décembre 2019.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	39 895,25 $	
LA SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1370255	23 SEPT. 2019	LALONDE, SOPHIE	Castelli - pour le 2406	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 202,76 $	
LE BARRICADEUR	1368590	13 SEPT. 2019	GIROUX, MICHELE	factures de barricadage pour divers bâtiments externe.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 660,82 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1367842	10 SEPT. 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST-LE SUD OUEST RÉFRIGÉRANT EN REMPLACEMENT OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST PATRICK PLOURDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 747,00 $	
LE GROUPE MASTER INC.	1368797	16 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR, YANNICK - Condensateur de remplacement	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 682,43 $	
LE ROYER & FILS INC.	1369345	18 SEPT. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST MÉTIER TAPIS D'HIVER LUCIEN SOULNIER DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 883,97 $	
LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC.	1362098	11 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	RICHER	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 570,89 $	
LES CONSTRUCTIONS SERBEC INC.	1367757	10 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3757, 01-392343, FERMER LE PLAFOND DE LA GALERIE EXTÉRIEUR. INSTALLER UN ISOLANT 2 PO ET CONTREPLAQUÉ. RÉPARER LA 2E MARCHE EN BAS DE L'ESCALIER DE LA CAVE QUI EST DANGEREUSE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 797,88 $	
LES CONSULTANTS OLYMPE INC.	1362679	20 SEPT. 2019	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels d'ergonomie spécifiques aux postes informatiques, dans le cadre du projet de relocalisation des effectifs de l¿Hôtel de Ville de Montréal vers l¿édifice Lucien-Saulnier - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	7 111,49 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	1366917	04 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	St-Amour stock d'atelier	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 356,97 $	
LES ENTREPRISES DANIEL LETARTE & FILS INC.	1368837	16 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Travaux d'application d'Une membrane d'imprméabilisation de type (Polyuréa) dans trois quartiers de nuits dans le cadre du projet Migration 2.0 du Biodôme.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	43 835,61 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES GILLES GAUVIN INC.	1367966	11 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM RACCORDEMENT DES NOUVELLE PRISES C.S.M MADISON KAMIL AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 814,78 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES GILLES GAUVIN INC.	1368933	16 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Alimenter un panneau de distribution dans le cadre du projet d¿encastrement du vérin au garage Saint-Michel (0626) - Incidences 15235	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	4 036,51 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1369256	17 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Barricadage permanent avec plaque d'acier au Quartier d'hiver, ouvrage 0260.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	40 257,46 $	
LES INDUSTRIES H.L. PLASTO LIMITEE	1365506	20 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	(Tremblay) pour Perreault	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 735,36 $	
LES INDUSTRIES H.L. PLASTO LIMITEE	1366129	05 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR REVÊTEMENT PEINTURE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 367,68 $	
LES INDUSTRIES H.L. PLASTO LIMITEE	1367670	10 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Andre pour Perreault	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 043,94 $	
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1367777	10 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Trudel outil jeremy	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 296,14 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1367891	10 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Torres Réfection des 4 puisard au Marché Jean-Talon	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 047,37 $	
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1369353	18 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Déneigement du stationnement. 2019-2020	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 138,11 $	
LES PLASTIQUES LAIRD (CANADA) INC	1366906	04 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Trudel bande à patinoire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 549,05 $	
LES PORTES J.P.R. INC.	1369211	17 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0879, 77-400127, Réparation de porte de garage qui est bloquée ouverte	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 461,82 $	
LES SOLUTIONS SPACESAVER INC.	1367038	05 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	L¿approvisionnement, la livraison et l¿installation de rangements mobiles mécanique et d'étagères fixes en métal au Service des ressources humaines de la Ville de Montréal au 5800 rue St-Denis (8165)	Gestion et planification immobilière	Gestion du personnel	24 164,41 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1348632	20 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Fleury, Gaston - Location de plate-forme	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 585,64 $	
LOUE FROID INC.	1354188	04 SEPT. 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST-(TEM) LOCATION D'UN CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE 200KW POUR LA PISCINE CENTRE JEAN CLAUDE MALEPART SAUVÉ, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 372,17 $	
MACONNERIE ML	1365358	17 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Mc Duff Remplacer des briques	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 590,04 $	
MACONNERIE RICHARD TREMBLAY INC.	1368728	16 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de maçonnerie sur une rampe d'accès et un escalier.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 698,20 $	
MAINTENANCE R.M. (1988) INC.	1367694	10 SEPT. 2019	LALONDE, SOPHIE	Faire la vérification de la protection cathodique selon Nace et les essais d'étanchéité sur le réservoir et la tuyauterie au Monastère La Soliture (1038)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 493,45 $	
MECANIQUE RH 2003 LTEE	1338925	09 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Torres, Thays - Correction pression négative	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	38 782,38 $	
METAL CN	1366756	04 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Pour la fourniture, la manutention et le transport de mobilier métallique au Biodôme de Montréal.	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	43 746,52 $	
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1367974	11 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM CHANGEMENT DU PANNEAU ELECTRIQUE C.S.M MADISON KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 102,33 $	
MU	1366616	03 SEPT. 2019	CAPPELLI, JEAN	La planification, la production et la gestion de réalisation de murales décoratives à l¿Édifice Lucien-Saulnier (0012) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	8 106,93 $	
NAVADA LTEE	1368890	16 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3762, 01-412559, Fournir une unité de déshumidification	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 550,69 $	
NEDCO	1366527	03 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT lentilles Pour Claude Robillard Bât:95	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 092,14 $	
NEDCO	1367573	10 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST PLATEAU MONT ROY DISJONCTEURS OUVRAGE DESSERVI RÉGION OUEST DESROCHERS, ERCI	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 076,20 $	
NEDCO	1368282	12 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL TEST D'UNRGENCE CHALET DU PARC JEAN MANCE DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 790,41 $	
NEDCO	1368889	16 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot - conversion eclairage extérieur d.e.l Pierre Charbonneau bât:87.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 546,46 $	
NEDCO	1368892	16 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot - conversion eclairage extérieur d.e.l Maurici Richard bât:450	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 875,25 $	
NEDCO	1368894	16 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot conversion eclairage extérieur d.e.l piscine Edouard Montpetit bat:499	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 228,24 $	
NEDCO	1371308	27 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot - conversion d.e.l piscine Joseph Charbonneau bât:612	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 660,98 $	
PEPINIERE AUCLAIR ET FRERES (1991) INC.	1366575	03 SEPT. 2019	CAPPELLI, JEAN	Achat de 25 arbres pour une compensation d¿arbres remis à l¿arrondissement suite à l¿abattage de 5 arbres qui se localisaient dans le chantier à l'Hôtel de Ville (0001) - Incidences 15424	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	4 505,02 $	
PLACEMENT POTENTIEL INC.	1369510	18 SEPT. 2019	BRADETTE, LOUISE	Services d'entretien ménager - Cité des Hospitalières (1303), Garage de la Cour Bercy (0745) et 1402 & 1500 des Carrières (0105) - Du 1er octobre au 31 décembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	27 696,59 $	
PLACEMENT POTENTIEL INC.	1369519	18 SEPT. 2019	BRADETTE, LOUISE	Services d'entretien ménager - 6000 Notre-Dame (0987), Cour Poincaré (0490)et Garage de la Cour Darlington (2552) - Du 1er octobre au 31 décembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	25 497,64 $	
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1370002	20 SEPT. 2019	ROUILLARD, JOHANNE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments de septembre à décembre 2019.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	75 591,00 $	
PLOMBERIE SYRACUSE	1367026	05 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de modifications de la colonne d'eau dans la tour d'exercice du bâtiment 0800.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	40 603,91 $	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1367393	06 SEPT. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - VERNIS SATIN - PAVILLON DU LAC-AUX-CASTORS, 2000 CHEMIN REMEMBRANCE - KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 129,04 $	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	1369298	18 SEPT. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST - PLATEAU MONT-ROYAL - PEINTURES - REGION OUEST - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 845,21 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRO-DEPOT INC.	1369337	18 SEPT. 2019	DESJARLAIS, PIERRE	OUEST MÉTIER ACHAT DE BRIQUES PAVILLON DES BAIGNEUR MARCEL WILSON DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 408,52 $	
PRODUITS SANY	1370574	24 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Achat de produits d'entretien pour EPLV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 857,40 $	
PRODUITS SANY	1370574	24 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Achat de produits d'entretien pour EPLV	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 292,60 $	1048199
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1369051	17 SEPT. 2019	LYNCH, RENE	OUEST ALARME INCENDIE GICLEUR CADENASSAGE APPEL DE SERVICE BIBLIOTHEQUE MORDECAI-RICHLER LYNCH, RENE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 504,48 $	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1366936	04 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Vézina portes	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 297,65 $	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1366936	27 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Vézina portes	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	26,25 $	
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1370212	23 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM PORTE ET CADRE D'ACIER CENTRE SPORTIF CÔTE DES NEIGES AZIZE KAMIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 769,59 $	
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1368046	11 SEPT. 2019	SAUVE, STEPHANE	Corbeil boyau, pince, lime	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 492,17 $	
RECOCHEM INC	1368200	11 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Fleury: pour fermeture de piscines et chalet (5 arr.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 837,18 $	
REFRIGERATION G.E.S. INC.	1368201	11 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Vezina - Refroidisseur	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 923,66 $	
REGULVAR INC	1366625	03 SEPT. 2019	BRADETTE, LOUISE	Achat deux (2) détecteurs Optex, modèle SIP100, pour contrôler l'éclairage sur détection de présence du terrain de soccer du parc Conrad-Poirier (9810)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 309,72 $	
REGULVAR INC	1367341	06 SEPT. 2019	LABOS, COSTAS	Corbeil produits divers	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 690,52 $	
REGULVAR INC	1367489	09 SEPT. 2019	LALONDE, SOPHIE	Castelli Sonde	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 990,57 $	
REGULVAR INC	1368101	11 SEPT. 2019	LALONDE, SOPHIE	CASTELLI SONDE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	7 691,53 $	
REGULVAR INC	1368107	11 SEPT. 2019	LALONDE, SOPHIE	CASTELLI CONNECTEUR, MODULE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 065,98 $	
REGULVAR INC	1368292	12 SEPT. 2019	SAUVE, STEPHANE	Corbeil Delta	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 483,63 $	
REGULVAR INC	1368541	13 SEPT. 2019	SAUVE, STEPHANE	Corbeil Delta remplacement	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 021,48 $	
REGULVAR INC	1368771	16 SEPT. 2019	LALONDE, SOPHIE	Castelli sonde, module	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	18 180,47 $	
REGULVAR INC	1368814	16 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Castelli Pneumatique VAV Bibliothèque	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	22 795,92 $	
REGULVAR INC	1370089	23 SEPT. 2019	LALONDE, SOPHIE	Castelli - Pieces	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 539,84 $	
RONALD C. LISTER CANADA INC.	1370004	20 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Service de serrurier dans divers bâtiments de septembre à décembre 2019.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	17 847,87 $	
RS MEANS COMPANY INC.	1370074	20 SEPT. 2019	CASTONGUAY, JULIE	Complete Library Plus Online	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 965,64 $	
SAUVE VITRES	1370018	20 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	Travaux de polissage sur acier dans la cuvette de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent marin au Biodôme de Montréal	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 375,00 $	
S.C.I. MONTREAL INC.	1370079	23 SEPT. 2019	LALONDE, SOPHIE	CASTELLI - divers pieces	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	16 337,30 $	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1369487	18 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Cour municipale St-Laurent (3119) - 1er octobre au 31 décembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 377,55 $	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1369497	18 SEPT. 2019	BRADETTE, LOUISE	Services d'entretien ménager - Édifice 200 Bellechasse (25) et MRA (246) - Du 1er octobre au 31 décembre 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	21 344,28 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1369651	19 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Centre communautaire Abe Limonchik - Juillet 2019 - Facture 009726	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 490,84 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1369666	19 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entrtien ménager - Centre communautaire Abe Limonchik - Août 2019 - Facture009911	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 470,89 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1369693	19 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - 6000 Notre-Dame Ouest - Bureau côté Ouest (0987) - Juillet 2019 - Facture 009729	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 322,85 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1369717	19 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - 6000 Notre-Dame Ouest (0987) - Facture 009728	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 413,41 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1369725	19 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - 6000 Notre-Dame Ouest (0987) - Août 2019 - Facture 009913	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 530,73 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1369744	19 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Centre culturel NDG (1033) - Juillet 2019 - Facture 00916	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 935,22 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1369856	19 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - Centre culturel NDG (1033) - Août 2019 - Facture 00912	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	9 345,60 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1366842	04 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	0757, 77-399378, Vérifier le calorifère qui fonctionne sans arrêt. Remplacement de 2 aérothermes. Identifier prise comptoir et remplacer tube local arrière	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 232,03 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1370001	20 SEPT. 2019	ROUILLARD, JOHANNE	Travaux d'électricité dans divers bâtiments de septembre à décembre 2019.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	77 690,75 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1328483	16 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	#8240 Service d'entretien sanitaire pour le 8491 et 8525, rue Ernest-Cormier du 1er janvier au 30 avril 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	34 968,72 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1367752	10 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	3762, 77-401832, Fournir et installer 4 ventilateurs et 2 déshumidificateurs au sous-sol. du 11 juin au 8 juillet 2019	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 141,74 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1369419	18 SEPT. 2019	GUERIN, CAROLE	Services d'entretien ménager - 1402 et 1500 des Carrières (0105) - Période du 30 juin au 3 août 2019 - Facture 15322	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 047,26 $	
SERVICES DE RESTAURATION DU CANADA	1369244	17 SEPT. 2019	LEVESQUE, PIERRE	Service de décontamination du sous-sol de la Maison de la ferme écologique.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	10 068,30 $	
SITE INTEGRATION PLUS INC.	1370719	25 SEPT. 2019	SOULIERES, MICHEL	Réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'Hôtel de Ville (0001) - Contrat 15430	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	53 316,24 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	1368229	11 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST TEM POMPE CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G AZIZE KAMIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 968,03 $	
SOLENIS CANADA ULC	1368212	11 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	ST-AMOUR PERFORMAX	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 172,59 $	
SOLMATECH INC.	1370590	24 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Réaliser la surveillance environnementale durant les travaux de décontamination des sols au Complexe Gadbois (0154) - Incidences 15488	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	16 246,91 $	
SOUDURE VANRICK GAGNON	1368566	13 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Potvin Réparations et fabrications	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 309,72 $	
SOUMAYYA MAHAMAT SALEH	1368702	13 SEPT. 2019	LALONDE, SOPHIE	Services professionnels pour mise à jour des données d'occupation (Archidata)	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 197,50 $	
ST-DENIS THOMPSON INC.	1368312	12 SEPT. 2019	LAMBERT, ERLEND	CORPO - Ouverture et fermeture exploratoire dans le cadre du projet de mise aux normes de l'aréna Centre Sportif Dollard St-Laurent (3072) - Incidences 15331	Gestion et planification immobilière	Gestion install. - Arénas et patinoires	6 070,60 $	
SYSTEMES DE CONTROLE ACTIF SOFT DB INC.	1370034	20 SEPT. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Définition des performances acoustiques à intégrer dans le Programme Fonctionnel et Technique du Centre de Peter McGill(8156)	Gestion et planification immobilière	Bibliothèques	14 842,29 $	
TECHNO-CONTACT INC.	1370706	25 SEPT. 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST TEM DEMARREUR DE POMPE POUR FILTRATION CENTRE SPORTIF SAINT CHARLES PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	13 543,39 $	
TECHNOLOGIES DIREXYON INC.	1368703	13 SEPT. 2019	GIROUX, MICHELE	Octroyer contrat pour achat et déploiement de la solution INFRAMODEX et hébergement de la plateforme Saas	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	45 465,58 $	
TECHNOLOGIES PROPRES TGWT INC	1368404	12 SEPT. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST - CHAUFFAGE - TANINS - REGION OUEST - SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 564,93 $	
TECHNORM INC.	1366591	03 SEPT. 2019	CAPPELLI, JEAN	Assistance technique dans l¿analyse d¿exigences réglementaires applicables à une problématique particulière au bâtiment Lucien-Saulnier dans le cadre de la relocalisation des effectifs de l¿Hôtel de Ville (0001) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 220,34 $	
TENNANT	1366965	04 SEPT. 2019	ST-AUBIN, DANICK	Réparation de l'autorécureuse sur Michel-Jurdant - 5400 #10028624	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 407,79 $	
TRADELCO INC.	1366896	04 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot pièces électrique	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 900,50 $	
TRADELCO INC.	1366979	05 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot matériaux pour 5 arr.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 914,72 $	
TRADELCO INC.	1368269	12 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot matériaux 5 arr.	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 538,24 $	
TRADELCO INC.	1368412	12 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	CHABOT- pour le centre Roussin TEM	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 326,96 $	
TRADELCO INC.	1369288	18 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot - ballasts pour Claude Robillard(piscine) bât :095	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 884,02 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRADELCO INC.	1369704	19 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Chabot - Inventaire 5 arrondissements	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	8 591,99 $	
TRAPPEXPERT INC.	1367308	06 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - TRAPPE D'ACCÈS - CENTRE SPORTIF NOTRE-DAME-DE-GRACE (BENNY), 6445 AVENUE DE MONKLAND - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	12 073,55 $	
TRAPPEXPERT INC.	1369816	19 SEPT. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST TEM FABRICATION DE MODULE EDIFICE GOSFORD COUR MUNICIPALE KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 023,69 $	
U. CAYOUETTE INC.	1367688	10 SEPT. 2019	DESORMEAUX, LISE	OUEST - TRAVAUX D'ENTRETIEN MINEURS (TEM) - MORAILLONS ET PENTURES - PAVILLON DU LAC-AUX-CASTORS, 2000 CHEMIN REMEMBRANCE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 856,71 $	
U. CAYOUETTE INC.	1367828	10 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	TRUDEL FENÊTRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 976,38 $	
U. CAYOUETTE INC.	1369355	18 SEPT. 2019	RINFRET, SIMON	OUEST - METIERS (TOITURE) - MATERIELS D'HIVER POUR TOITURE - DIVERS BATIMENTS - DESJARLAIS, PIERRE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 922,71 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	1365713	12 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	St-Amour Travaux exécuté tel que la facture #1101684	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	11 623,44 $	
VEOLIA SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	1367800	20 SEPT. 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST - SUD-OUEST - POMPER CANIVEAU DU GARAGE - EDIFICE DU 6000 NOTRE-DAME OUEST - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 161,70 $	
VGA COMMUNICATION INC.	1366627	03 SEPT. 2019	CAPPELLI, JEAN	La fourniture et l¿installation d'équipement de projection pour l¿aménagement de la zone administrative du Nouveau Centre d¿histoire de Montréal -le MEM, situé au 1210 boul. Saint-Laurent	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	20 109,40 $	
VITRERIE AVEC-VOUS INC.	1363810	09 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Potvin fenêtres	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 083,49 $	
VITRERIE RAYMOND INC	1368970	16 SEPT. 2019	KHARBOUCH, KHALID	OUEST VILLE MARIE THERMOS TUNNEL À PIETONS MÉTRO CHAMPS DE MARS KHARBOUCH, KHALID	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 750,68 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1368169	11 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRÂCE TÊTE DE DOUCHE PARC DU LA CONFÉDÉRATION AZIZE KAMIL	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 023,01 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1368537	13 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - TOILETTE ET BOUTON DE DOUCHE - CENTRE SPORTIF CÔTE-DES-NEIGES, 4880 AVENUE VAN HORNE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	6 060,28 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1369012	17 SEPT. 2019	SAUVE, STEPHANE	OUEST - CHAUFFAGE - RACCORDS ET BRACKETS - CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE, 1825 RUE NOTRE-DAME O. - SAUVE, STEPHANE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 752,90 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1369226	25 SEPT. 2019	PLOURDE, PATRICK	OUEST - SUD-OUEST - TUYAUX ET RACCORD PEX - COMPLEXE GADBOIS, 5485 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-PAUL - PLOURDE, PATRICK	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 263,08 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1369237	17 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - POMPE - CENTRE COMMUNAUTAIRE N-D-G, 5311 CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-ANTOINE - KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 615,08 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1370713	25 SEPT. 2019	BUTEAU, FRANCOIS	Fleury - inventaire	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	15 187,43 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1371099	26 SEPT. 2019	KAMIL, AZIZE	OUEST - CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRACE - ACCESSOIRES DE PLOMBERIE - DIVERS ENDROITS -KAMIL, AZIZE	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	2 881,41 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1371122	26 SEPT. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST LE PLATEAU MONT ROYAL ANTI RETOUR PAVILLON BAIGNEURS SIR WILFRID LAURIER DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	3 191,98 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1371164	27 SEPT. 2019	DESROCHERS, ERIC	OUEST - PLATEAU MONT-ROYAL - RACCORD - PAVILLON BAIGNEURS SIR WILFRID-LAURIER, 5200 RUE DE BREBEUF - DESROCHERS, ERIC	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	4 700,59 $	
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	10358	21 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212124 : URGENT VITRE VERRIERE DE LA TROPICALE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 400,00 $	
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	10555	17 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212598 : VITRES POUR STOCK	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 000,98 $	
AEVITAS INC.	rh1037	21 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC211854 : RÉCUPÉRATION D'AMPOULES	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 740,46 $	
BMR MATCO RAVARY	6919637	06 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212533 : URGENT TUILE DE PLAFOND 2X2 ARMSTRONG	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 140,15 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	142019922626	26 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212544 : URGENT VALVE KEYSTONE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 093,50 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3275904	10 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212483: PTI Biodôme - travaux d'infrastructure - reseaux telecom	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 619,46 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	3278699	12 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC211533 : L314-315-316-317 5/10	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 250,83 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	01486932	06 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212515 : DÉMONTAGE D'ÉCHAFFAUDAGE DS LE TUNNEL TECHNIQUE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 804,00 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	01487204	12 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212352 / BC212353 : LOCATION ÉCHAFAUDAGES	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 561,89 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	01489200	18 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212515 : DÉMONTAGE ÉCHAUFAUDS TRAVAUX INFRASTRUCTURE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 317,00 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	01489959	30 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212645 : LOC. ÉCHAFAUDAGE LAC DES CASTORS LIVRAISON ET INSTALLATION DU 10 SEPTEMBRE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 332,00 $	
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	i0055958	26 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212340 : STOCK MAGASIN	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 113,23 $	
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	i0056949	17 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212442 : URGENT SÉCHEUR D'AIR POUR SORTIE D'ALIMENTATION AIR COMPRIMÉ	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 220,00 $	
INDUSTRIES JACQUES INC.	105840	30 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212564 : FABRICATION DE TUBES	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 355,00 $	
JOHN CRANE CANADA INC.	1186043	18 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212378 : FAIRE RECONDITIONNER 2 SEAL DE POMPE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 477,44 $	
LA SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	188630729993	21 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212310 : MODULE D'EXPENSION I/O POUR FEC	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 600,00 $	
LA SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	189393570641	30 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212652 : TRANDUCER JOHNSON CONTROLE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 412,80 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1969354601	12 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212330 : CONNECTEUR ÉTANCHE POUR LES EXTENSIONS ÉLECTRIQUES JARDINS LUMIÈRE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 376,96 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1976142600	18 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212481 :URGENT REMPL. TEMP. LIGNE DE VIE BIO	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 127,00 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1976142601	17 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212481 : URGENT REMPL. TEMPORAIRE DE LA LIGNE DE VIE BIO L1 2/5	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 098,00 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1976146300	30 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212480 : REMPLACEMENT TEMP. LIGNE DE VIE BIO	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	7 745,00 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1983323100	05 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212549 : BREAKERS PANNEAU DE LA COURS DE PETITS MONSTRES	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 345,75 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1989331301	30 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212588 : ÉQUIPEMENT SÉCURITE ANTI-CHUTE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 634,00 $	
MATRICIS INFORMATIQUE INC.	5013	21 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC211986 : RÉPARATION DU LOGICIEL DE SUIVI STRUCTURAL MDS POUR LE TOIT DU BIODOME	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 625,00 $	
PRO BALLAST INC.	141008	30 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212637 : REMISE A NEUF DE 7 AUTRES BALLAST / TROPICALE	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 870,00 $	
RICHPORTER RECHERCHE EN ECLAIRAGE INC	2800	06 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC211552 : L13-14	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 204,86 $	
RICHPORTER RECHERCHE EN ECLAIRAGE INC	2840	21 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212546 : CONTROLEURS HOLM	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 446,86 $	
SC360 INC	inv1021440	21 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212258:Biodôme - travaux d'infrastructure - réseaux télécom	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 431,64 $	
SC360 INC	inv1021441	21 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212247:Biodôme - travaux d'infrastructure - réseaux télécom	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	4 200,00 $	
SC360 INC	inv1021551	21 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212153 :Biodôme - travaux d'infrastructure - réseaux télécom	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 360,00 $	
TECHNO-CONTACT INC.	804467	21 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212150:Biodôme - travaux d'infrastructure - réseaux télécom	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	8 055,00 $	
TECHNO-CONTACT INC.	80465	21 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212151:Biodôme - travaux d'infrastructure - réseaux télécom	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	5 720,00 $	
TRADELCO INC.	1730648	12 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212421 : URGENT DISJONTEURS	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 653,37 $	
WOLSELEY CANADA INC.	9991908	21 SEPT. 2019	LAPALME, JULIE	BC212454 : VALVE IPEX BUTTERFLY 6 POUCES	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 999,28 $	
DEXSTAR COMMUNICATIONS INC.	1360710	06 SEPT. 2019	GINCE, MARTIN	Réparation Bloc départ piscine - option temps réaction	Grands parcs, mont Royal et sports	Autres - Activités récréatives	2 351,72 $	
DEXSTAR COMMUNICATIONS INC.	1360710	06 SEPT. 2019	GINCE, MARTIN	Réparation Bloc départ piscine - option temps réaction	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	1 016,28 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1367538	09 SEPT. 2019	BEDARD, DANIEL	19-6422_Réalisation du publipostage de deux envois de lettres dans le cadre du plan de communication pour la lutte contre l'agrile du frêne 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	6 567,03 $	
LES PLANTATIONS LETOURNEAU (PERINIERE)	1368943	16 SEPT. 2019	BEDARD, DANIEL	19-6428.4_Achat de 35 arbres en pots et livraison destinés à l'organisme Soverdi	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	3 997,40 $	
LOUIS FILLION ELECTRONIQUE INC	1370184	23 SEPT. 2019	ST-PIERRE, MARIETTE	Télé 55" et installation AMR	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 134,69 $	
MARQUAGE EXPERT LIGNE INC.	1368226	11 SEPT. 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Paiement de la facture 862 Service de juin 2019 balayage de stationnement	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 099,75 $	
MARQUAGE EXPERT LIGNE INC.	1368226	11 SEPT. 2019	DULIEPRE, JEAN-FRANCOIS	Paiement de la facture 862 Service de juin 2019 balayage de stationnement	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	1 994,76 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MIRADA MEDIA INC.	1368340	12 SEPT. 2019	ST-PIERRE, MARIETTE	Accès et soutien Channel VIEW "OR" et WEB pour Stade de Soccer de Montréal du 01 JANV. 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	2 381,12 $	
MIRADA MEDIA INC.	1370846	25 SEPT. 2019	DAFNIOTIS, DINO	Ajout d'un écran de fermeture de plateaux au comptoir central	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	4 223,65 $	
MIRADA MEDIA INC.	1370854	25 SEPT. 2019	DAFNIOTIS, DINO	Installation de 2 écrans d'information AMN	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	9 705,26 $	
NIPPAYSAGE INC	1371267	27 SEPT. 2019	CORBEIL, JASMIN	18-1989_Assistance technique en architecture du paysage pour le projet de réaménagement du square Viger, des rues et trottoirs limitrophes	Grands parcs, mont Royal et sports	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	22 729,79 $	
PEPINIERE DOMINIQUE SAVIO LTEE	1368936	16 SEPT. 2019	BEDARD, DANIEL	19-6428.3_Achat de 150 arbres en pots, livraison et royauté destinés à l'organisme Soverdi	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	9 204,04 $	
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1368922	16 SEPT. 2019	BEDARD, DANIEL	19-6428.2_Achat de 35 arbres en pots et livraison destinés à l'organisme Soverdi	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	3 648,32 $	
PRODUITS SANY	1347666	03 SEPT. 2019	DAFNIOTIS, DINO	PRODUIT NETTOYANT AMN	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	1 960,23 $	1048199
PRODUITS SANY	1347666	03 SEPT. 2019	DAFNIOTIS, DINO	PRODUIT NETTOYANT AMN	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	1 285,54 $	
PRODUITS SANY	1370235	23 SEPT. 2019	FRAPPIER, GENEVIEVE	Tapis d'extérieur pour entrées principale CSCR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	3 383,54 $	
PRODUITS SANY	1371300	27 SEPT. 2019	DAFNIOTIS, DINO	PRODUIT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR AMR	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	3 369,30 $	
ROBERT BOILEAU INC	1339606	21 SEPT. 2019	ST-ARNAULT, SYLVIE	Peinture de logos sur la glace de l'aréna Michel-Normandin le mercredi 28 août 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Gestion install. - Arénas et patinoires	2 725,92 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1368793	16 SEPT. 2019	BEDARD, DANIEL	19-6449_Envois postaux destinés à faire la promotion du programme de subvention pour le traitement des frênes auprès des propriétaires_ juillet 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	11 128,87 $	
AMEL GHERBI	1368641	13 SEPT. 2019	BONNEAU, MARIE-EVE	Amel Gherbi soutien aux communications et activités du Conseil interculturel de Montréal - Service du greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 250,00 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1320340	19 SEPT. 2019	SINCLAIR, NANCY	GLOBEX - BCO 2019 - Frais de courrier interne. Service du greffe.	Greffe	Greffe	2 099,75 $	1302177
JEAN PARE	1349509	27 SEPT. 2019	SINCLAIR, NANCY	Paiement de jetons de présence pour les réunions du Comité Jacques-Viger pour l'année 2019	Greffe	Greffe	1 500,00 $	
JEAN PARE	1349509	10 SEPT. 2019	SINCLAIR, NANCY	Paiement de jetons de présence pour les réunions du Comité Jacques-Viger pour l'année 2019	Greffe	Greffe	750,00 $	
LES IMPRIMES ADMINISTRATIFS CONTINUUM LTEE	1367284	06 SEPT. 2019	SINCLAIR, NANCY	impression de lettres 8 1/2 x 11 recto/verso noir. Conforme à la soumission du 12/08/19. Élection partielle Plateau Mont-Royal. CE19 1098.	Greffe	Greffe	19 688,30 $	
MARIE-PIER KOUASSI	1368051	11 SEPT. 2019	SINCLAIR, NANCY	Marie-Pier Kouassi- soutien dans la gestion des communications du Conseil des Montréalaises - Service du greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	5 250,00 $	
NICOLE VALOIS	1321995	27 SEPT. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Nicole Valois - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CJV et comité mixte pour l'année 2019.	Greffe	Greffe	1 500,00 $	
NICOLE VALOIS	1321995	10 SEPT. 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO - Nicole Valois - Paiement de jeton de présence pour les réunions du CPM, CJV et comité mixte pour l'année 2019.	Greffe	Greffe	750,00 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1370230	23 SEPT. 2019	MCSWEEN, BRIGITTE	Achat de 2 systèmes multifonctions numériques pleine couleur - Cabinet de la Mairesse et du comité exécutif - Service du greffe	Greffe	Conseil et soutien aux instances politiques	3 930,73 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9701030287	09 SEPT. 2019	LESPERANCE, YANICK	Avis d'inscription - élection partielle Plateau Mont-Royal. CE19 1098.	Greffe	Greffe	49 565,49 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9703091382	30 SEPT. 2019	LESPERANCE, YANICK	Envoi de la carte de rapelle dans le cadre de l'élection partielle dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal. CE19 1098.	Greffe	Greffe	37 540,85 $	
TENAQUIP LIMITED	1368898	16 SEPT. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Achat de casiers Knock-down 2niv 3bloc de de TENAQUIP Ltée- Service de l¿habitation	Habitation	Amén., urb. et dével. - Dir.adm. et soutien - À répartir	4 211,18 $	
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1368391	12 SEPT. 2019	CARETTE, CLAUDE	Location - Espace de stationnement - 75 rue Queen - SIRR (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Dir. et admin. - À répartir	46 462,20 $	
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1368391	19 SEPT. 2019	CARETTE, CLAUDE	Location - Espace de stationnement - 75 rue Queen - SIRR (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Dir. et admin. - À répartir	6 223,68 $	
BELL CANADA	1369326	18 SEPT. 2019	OSTIGUY, MONYA	IN 288703 - DRM 002887-TR-02 - TRAVAUX DE BRIS ET RECONSTRUCTION D'UN MASSIF 10 CONDUITS DU TUNNEL SHERBROOKE - V/REF: 94875248 - DEMANDEUR VINCENT THIBAULT. TR : CG16 0490. GRÉ À GRÉ UTILITÉ.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	3 593,72 $	
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	1367173	05 SEPT. 2019	BOULIANNE, MARTIN	SO 453311 - Projet accessibilité universelle - Ajout de feux sonores - Quartier des Spectacles. Dem. Guillaume B. Bélanger - Appel d'offre public	Infrastructures du réseau routier	Autres - activités culturelles	177 698,69 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CANADIEN NATIONAL	1368525	13 SEPT. 2019	PARENT, MARIE	Paiement de la facture 91478917 du Canadien National AOÛT 2019 pour des barrières de sécurité(Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 161,00 $	
CEVECO INC.	1368221	11 SEPT. 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	INGP 333904 - Déplacement de 14 arbres sur l'Avenue McGill College dans le cadre de l'ajout d'une voie de circulation. Le tout selon votre proposition monétaire du 6 septembre 2019. Dem. Sylvain Desmarais. Gré à gré.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	22 047,37 $	
CLOTURES SPEC II INC.	1369261	17 SEPT. 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	INGP 400310 - Griffintown - Lot 1A - Place du Séminaire - Reconstruction clôture 1340 Olier (Terrain volleyball), le tout selon votre facture 39606 du 8 juillet 2019. Dem. Rémi Brabant Blaquière, gré à gré.	Infrastructures du réseau routier	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 926,54 $	
COMPUGEN INC.	1368901	16 SEPT. 2019	BEAUDIN, ALEXANDRE	Achat d'un ordinateur portatif robuste (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 076,93 $	1163274
CONSTRUCTION N.R.C INC.	1368918	16 SEPT. 2019	OSTIGUY, MONYA	IN 283801- DRM: 002838-TR-01. TRAVAUX ÉCLAIRAGE INTERSECTION RUE ST-DENIS. V/FACTURE NO. 012613. DEMANDEUR : PIERRE WICKIR TR: CM18 0391. GRÉ À GRÉ.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	2 629,62 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1368199	11 SEPT. 2019	PELOQUIN, YVAN	d'achat de Disques durs et mémoire Modèle E2Q93AA-AX et KTH-PL424S8/8g - Soumission 3057676 (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 615,24 $	
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1368732	16 SEPT. 2019	BOUZAIDI, MOHAMED BECHIR	BF - Frais pour la participation au cours PER-970 Processus de gestion de projet selon le guide PMBOK 6e édition (avec préparation à l'examen PMP) de 6 jours non consécutifs. V/réf.: facture P99825. Participant: Béchir Bouzaidi.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 726,53 $	
GROUPE OPTIMUM CONSTRUCTION	1369299	18 SEPT. 2019	PARENT, MARIE	Main d'¿uvre et matériel pour fournir et installer du plancher en planchettes de Vinyle 6" x 36" - Fournir et installer les travaux d'ébénisterie- Installer seulement le séchoir des bottes LION et peinture (Infrastructures)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	21 888,84 $	
INSUM SOLUTIONS INC.	1367844	10 SEPT. 2019	BOULIANNE, MARTIN	BF - Gré à gré - Services professionnels en soutien et accompagnement dans le processus de migration d'applications Oracle APEX pour le système Infra 360. Dem. Béchir Bouzaidi, fournisseur unique.	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	83 903,91 $	
LA SOCIETE DES CASINOS DU QUEBEC INC	1352000	23 SEPT. 2019	BOULIANNE, MARTIN	IN 440710 (P&T) - Ajout fonds - Ajout de policiers supplémentaires et changements au niveau des voies pour faciliter la gestion de la circulation lors du Grand Prix les 7, 8 et 9 juin 2019. Dem.: Salif Ngom. Gré à gré.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	5 249,37 $	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1369514	18 SEPT. 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	Inscription à la conférence « Infrastructures et grands projets publics », Montréal, le 23 oct. 2019, pour 4 ingénieurs de l¿équipe Grands Projets. (confirmation d¿inscription #43988547)	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 006,84 $	
NEOLECT INC.	1366926	04 SEPT. 2019	BOULIANNE, MARTIN	SO 330106 - Travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal. Dem. Anne-Marie Perreault - Appel d'offre public	Infrastructures du réseau routier	Autres - Amén., urb. et développement	227 170,11 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1371341	27 SEPT. 2019	ROY, SYLVAIN	Renouvellement du contrat d'abonnement annuel à une licence AutoCAD Map 3D - Contrat no. 110002378322(4) & 110002378322 (4) - Période du 2019-12-13 au 2020-12-12	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 635,21 $	
SOLUTIONS TPL	1370977	26 SEPT. 2019	BOUZAIDI, MOHAMED BECHIR	BF - TPL - Adhésion au plan annuel de services du 01-09-2019 au 31-08-2020. Dem. Béchir Bouzaidi. Le tout selon votre facture 01778 du 11 juillet 2019. Gré à gré	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 456,73 $	
ULINE CANADA CORP	1370947	26 SEPT. 2019	ROY, SYLVAIN	Achat de tables de conférence mobiles pour renouveler le mobilier de la salle de réunion du 255 boulevard Crémazie Est, bureau 520 - Division expertise et soutien technique	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 103,78 $	
GAINAGE PRS INC	1335409	12 SEPT. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	BCO-LAC-2019 - Travaux sur le réseau d'aqueduc sur demande. MODIFIÉ POUR AJOUTER LA LIGNE 3.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	1316733	12 SEPT. 2019	GIRARD, MARIE-JOSEE	Service d'interventions diverses en signalisation routière pendant la période des fêtes SUR DEMANDE. MODIFIÉ POUR AJOUTER LA LIGNE 3.	Lachine	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	
EQUIPEMENT NCN LTEE	1368980	16 SEPT. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCR 2019 - 4 étais pour CAGE petite aqueduc	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	4 654,10 $	
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1371154	26 SEPT. 2019	LAMBERT, LYNE	LAS TP BCR 2019 - SHAFT POUR VANNE 6 ET 8"	LaSalle	Réseau de distribution de l'eau potable	5 043,60 $	
AQUAREHAB (CANADA) INC.	1362004	21 SEPT. 2019	BERARDUCCI, DANIEL	excavation	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	2 302,38 $	
EXCAVATION ET DENEIGEMENT BEN-EXC. INC.	1368752	16 SEPT. 2019	LE PAPE, DANIEL	réparation trou d'homme	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseaux d'égout	7 532,85 $	
QUALITY SPORT LTD	1369417	18 SEPT. 2019	MORIN, PIERRE YVES	vêtements	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	3 644,43 $	
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	1368769	16 SEPT. 2019	MORIN, PIERRE YVES	réparation fuite (23/7/2019)	L'Île Bizard - Ste-Geneviève	Réseau de distribution de l'eau potable	3 427,95 $	
177180 CANADA INC.	1367211	05 SEPT. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Achat de 2 Pèse-roues portatifs HAENNI modèles WL 101 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	30 656,35 $	
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT943997	16 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 019,49 $	

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9069-9232 QUEBEC INC.	SLT944648	20 SEPT. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 624,69 $	
9093451 CANADA INC.	PIR939423	09 SEPT. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	REPARER SYSTEME CHAUFFAGE (FACT. # WD35503)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 260,52 $	
9132-4137 QUEBEC INC. - VITRO PLUS	DEU38670	24 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	2 factures	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 509,20 $	
A-1 MACHINERIE INC.	1369290	19 SEPT. 2019	MAGNE, MELISSA	location chariot du 13 aout au 12 septembre et du 13 septembre au 12 octobre	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,74 $	
AB EXPRESS-MERCIER	SLT943362	09 SEPT. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 138,76 $	
ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITEE	AVM932864	27 SEPT. 2019	OUIMET, GUY	M214150	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 928,10 $	
A/C MOBILE RIVE NORD INC.	PIR942650	16 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	VERIFIER A/C (FACT. # 050434)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 496,18 $	
ADF DIESEL MONTREAL INC.	ROS943204	06 SEPT. 2019	BELANGER, BRUNO	TURBO ET PIECES POUR MOTEUR DETROIT CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 199,41 $	
ALTEC INDUSTRIES LTD (MILTON SVC)	CAR945129	25 SEPT. 2019	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO POUR INSPECTION ANNUELLE, TEST DIELECTRIQUE + LES REPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 174,29 $	
AMTECH	ANJ942915	04 SEPT. 2019	THIBAULT, MAXIME	REPARATION INVERTER CAMION AQUEDUC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 403,42 $	
ANCHOR DANLY INC.	ROS944723	20 SEPT. 2019	GENNARELLI, GERARDO	PUNCH BRAKE DIE POUR DURMA STYLE EUROPEEN X96" TOUS COUPE/MILLE 835,415,400,200,100,50,40,20,15,10MM 3/4 RAYON-130MM 3,350$ LE LOT TELQUE SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 517,08 $	
AREO-FEU LTEE	ROS940975	05 SEPT. 2019	HUARD, FRANCOIS	CYLENDRE ROTATION DE PAGNIER ET MODULE D'INTERCOME POUR CAMION INCNDIE,	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 440,84 $	
AREO-FEU LTEE	ROS945471	27 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	reparation camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 336,24 $	
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	ROS943102	05 SEPT. 2019	PASCAL, RAOUL	Pelle à neige plus installation sur appareil 127-18538	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 950,20 $	
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	ROS943465	11 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	EPANDEUR D'ABRASIF POUR LE COMPLEXE VIAU POUR LE DÉNEIGEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 346,51 $	
BATTERIES MAGNACHARGE	CAR943629	11 SEPT. 2019	AUDY, MICHEL	C1437506	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 011,56 $	
BELL NORDIC INC.	1248666	09 SEPT. 2019	MASSE, PAUL	Facture #205579 Projets d'aménagement d'ateliers mécaniques et spécialisés selon la méthode 5S - réf.: AO 17-16423 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 629,95 $	
BELMONT LIFT INC.	PIR925876	04 SEPT. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	REPARER LIFT (FACT. # 67749)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 722,74 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	1367643	09 SEPT. 2019	HOGUE, ROBERT	Facture #PQ103755 Réappro magasin pour tapis recouvrement dans véhicule de police (Charger) size - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 690,73 $	
BOULEVARD DODGE-CHRYSLER-JEEP (2000) INC.	ROS944072	17 SEPT. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	PIECES DE CARROSSERIE POUR DODGE RAM 1500 POUR LA CARROSSERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 502,68 $	
CAMTECH CONSULTANTS INC.	DIC944294	17 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	PESEE ENSEMBLE SOUFFLEUSE ET CHARGEUR POUR PERMIS CLASSE 6 SAISON 2020 10469	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 501,37 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	AVM942726	03 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O PROJET DE FACTURE A 18178.50 + TAXES AU CENTRE DU CAMION J.S. LEVESQUE POUR ENTRETIEN COMPLET HORS SAISON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	19 085,15 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	AVM942730	03 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O POUR SOUMISSION 012023 FUEL PUMP EN DEFAUT CENTRE DU CAMION J.S. LEVESQUE 4819.05+TX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 059,40 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	AVM942731	03 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O POUR PROJET DE FACTURE 10330.03+TX SUITE A L ENTRETIEN ET INSPECTION CHEZ CENTRE DU MOTEUR J.S. LEVESQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 845,24 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	AVM942732	03 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O POUR PROJET DE FACTURE A 15566.23+TX AU CENTRE DU CAMION J.S. LEVESQUE SUITE A L ENTRETIEN HORS SAISON COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	16 342,60 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	DIC943072	09 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	ENTRETIEN 513-513-10096	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 742,54 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	DIC943310	09 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	ENTRETIENT 513-15279	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	17 329,53 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	DIC943311	09 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	ENTRETIENT 513-13080	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 534,12 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	MAD943045	05 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO JS LEVESQUE SELON PROJET DE FACTURE DOSSIER 01 028625-01 POUR INSPECTION, ENTRETIEN ET REPARATION HORS SAISON DE L'APPAREIL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 517,93 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	MAD944423	18 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO JS LEVESQUE SELON PROJET DE FACTURE DOSSIER 01 028673-01 POUR INSECTION ENTRETIEN ET REPARATION TETE DE SOUFFLEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	15 253,13 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	MAD945242	25 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR INSPECTION HORS-SAISON CHEZ J-S LEVESQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 574,45 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	SLT945487	27 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 286,84 $	
CENTRE DE MOTEUR J.S. LEVESQUE INC.	SLT945488	27 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	service	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 115,72 $	
CENTRE DE REMORQUES LEADER INC.	DEU38589	18 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	Lavage de camion	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 090,60 $	
CENTRE DE REMORQUES LEADER INC.	DEU38590	18 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	sécuriser panneau	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 397,49 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	CAR943632	11 SEPT. 2019	GENNARELLI, GERARDO	LBMB8 *** MIROIR MOUNT *** 41.75$/CH *** 40 X 41.75$ = 835$ *** CTM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 333,88 $	
CENTRE DU CAMION ET REMORQUES CAMTEK INC.	MAD942561	16 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR REPARATION DE SOUDURE DANS BENNE DE COMPACTION ET CHASSIS SELON ESTIMATION 31443	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 739,05 $	
CHARIOTS KIRMAR INC.	MAD942150	24 SEPT. 2019	BRISEBOIS, JOEL	3FRAIS DE TRANSPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	41,99 $	
CHARIOTS KIRMAR INC.	MAD942150	05 SEPT. 2019	BRISEBOIS, JOEL	03EC-01-90020A FILTRE A AIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 731,86 $	
CINTAS CANADA LIMITEE	1369719	19 SEPT. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Location d'uniformes de travail - factures impayées sept 2018 à juin 2019- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 166,36 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1366505	03 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	GP/Inspection et entretien de vérins au garage	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 654,61 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DIC943005	05 SEPT. 2019	TREMBLAY, MICHEL	REPARATION LIFT*2019-69379*	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 135,98 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	MAD941066	04 SEPT. 2019	BLAIS, JEAN-ROBERT	ADAPTEUR POUR VERIN HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 409,47 $	
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1370860	25 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	Services professionnels -Formation - dommages environnementaux causés par les halocarbures - Atelier Ville-Marie- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 194,23 $	
CUBEX LIMITED	MAD942725	06 SEPT. 2019	BRISEBOIS, JOEL	0FRAIS DE TRANSPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 951,41 $	
CUMMINS CANADA ULC	CAR945149	25 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O REPARATION FUITE D'HUILE MOTEUR FCT#Z8-7269	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 569,52 $	
CYCLO CHROME INC.	1367320	06 SEPT. 2019	HOGUE, ROBERT	Facture - Réparation et entretien des vélos de police - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 716,09 $	
DESJARDINS FORD LTEE	PIR942614	03 SEPT. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	REPARATION MOTEUR (FACT. # BD24498)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 968,40 $	
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1352718	24 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture #6574050214- Location d'un camion cube GMC de 12 pieds pour une période de 4 mois (mai à août 2019) pour le Sud-Ouest¿ service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 559,09 $	
D M GOOS DIESEL INC	CAR943949	13 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O ENTRETIEN HORS SAISON VOIR FCT#10038 AUTORISÉ PAR B.ALLARD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 685,44 $	
D M GOOS DIESEL INC	CAR943952	13 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O INSPECTION HORS SAISON ET RÉPARATION UTORISÉ PAR B.ALLARD FCT#10039	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 214,06 $	
DRIVE PRODUCTS INC	AVM943392	10 SEPT. 2019	ARCE, CRISTIAN	PTO	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 678,42 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	DIC942962	05 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	installation buttée 825-15640	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 131,27 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	LAC944381	18 SEPT. 2019	TREPANIER, DOMINIC	FABRIQUER QUICK ATTACHE TEL QUE SOUMISSIONS 19950	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 692,93 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	PIR944776	23 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	2019 PFDS BCG ATTACHE SOUFFLEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 771,72 $	
ENTREPRISE DESJARDINS & FONTAINE LTEE	SLD943498	11 SEPT. 2019	IOANNONE, REMO	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 947,80 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR943092	06 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	RADIATEUR SECTION ANTIGEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 573,10 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR943124	16 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	FOURNIR P/O SELON FACTURE SC00308 EQUIPEMENT PLANNORD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 759,40 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR943125	16 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P/O SELON FACTURE CS00307 A EQUIPEM,ENT PLANNORD	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 048,05 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR943242	09 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	0ROUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 082,47 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	CAR945061	25 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	ACHAT DE PIÈCES INVENTAIRE GARAGE ROSEMONT POUR FLOTTE BOMBARDIERS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 601,88 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	DIC944152	24 SEPT. 2019	THIBAULT, DENIS	PIECE POUR REPARATION APPAREIL A CHENILLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 691,45 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	LAC943586	13 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	LC11798 ENSEMBLE DE PIÈCES PRINOTH POUR REMISE A NEUF FL46732 FL46732A FL46732B	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	21 539,93 $	
EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	NME943247	09 SEPT. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/6723 Pièces de suspension	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 141,75 $	1158775
EQUIPEMENTS TWIN INC.	CAR943612	11 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR PO POUR REPARATION MAT DE FIBRE SUR APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 367,91 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	LAC942995	11 SEPT. 2019	TREPANIER, DOMINIC	LC11778 CYLINDRE ET QUINCAILLERIES POUR BENNE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 325,90 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	MAD939961	04 SEPT. 2019	ITIM, SAÏD	0MOTO 200006018 / COUDE DROIT 8/19	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 146,66 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	MAD943894	16 SEPT. 2019	BRISEBOIS, JOEL	CHN71173 CHAINE EN 667XH 29` 17 1/2" C/C	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 639,43 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	VER943063	09 SEPT. 2019	LEFEBVRE, RICHARD	0RESSORT GAUCHE 200006040	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 826,63 $	
EXPROLINK INC.	CAR942905	09 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	POMPE HYDROSTATIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 149,50 $	
EXPROLINK INC.	CAR943112	05 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	MOTEUR DE ROTATION DU BOOM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 452,72 $	
EXPROLINK INC.	CAR943555	11 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	ACTUATEUR 180 DEG	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 076,87 $	
EXPROLINK INC.	MAD943740	12 SEPT. 2019	BRISEBOIS, JOEL	15003 MOTEUR DE ROUE AVANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 741,75 $	
EXPROLINK INC.	MAD944624	20 SEPT. 2019	BRISEBOIS, JOEL	0MV82705 FITTING	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 438,93 $	
FIBROBEC	1367642	09 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	Achat de 4 Boîtes pour camion (pickup) unité canine 2019- E-Sport 5 pieds full size - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	19 858,39 $	
FRANCOISE SUSSET	1370236	23 SEPT. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Facture #96 -Conférences pour intégration d'une employée transgenre - Séance d'information auprès des gestionnaires (10-09-2019)- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 500,00 $	
GAGNON HYDRAULIQUES INC.	ROS942566	11 SEPT. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	reparation de cylindre hydraulique	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 092,40 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	1317658	17 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	2019 - Pièces d'origine pour camions Freightliner	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 099,75 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR941994	09 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	FAIRE INSPECTION STATUTAIRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 729,50 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR942596	03 SEPT. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	ACHAT DE PIÈCES POUR DPF	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 593,52 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	CAR943663	11 SEPT. 2019	TROTTIER, LUC	PIECE DE FREIN CAMION - ATELIER ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 074,88 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC943429	10 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	Payer facture 239216 globocam 285-12019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 190,42 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC943580	11 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	REPARATIONS DU MOTEUR QUI TOMBE EN DERATE AUTORISE PAR JOEL PITRE SANS SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 807,89 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	DIC944474	19 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION D'UN BRIS ANORMAL SUR L'APPAREIL AUTORISE PAR JOEL PITRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 945,83 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD942667	20 SEPT. 2019	ITIM, SAÏD	A14-13802-000 / BRAQUETTE ET STEERING AU COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 025,77 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD942769	06 SEPT. 2019	BRISEBOIS, JOEL	FRAIS DE TRANSPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	31,50 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	MAD942769	05 SEPT. 2019	BRISEBOIS, JOEL	SEN18132 MOUNTING BRACKET LH	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 585,35 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS943711	11 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR GLOBOCAM ANJOU INC. EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # 238976	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 104,59 $	
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS943993	16 SEPT. 2019	LESSARD, SIMON	EGR VALVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 013,75 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAC940643	26 SEPT. 2019	TOSKA, ERMIR	M215870 ACHAT POUR SAID 3552 ST-PATRICK	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 850,15 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	LAS945001	25 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	LS12859 PIECES CAMION FREIGHTLINER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 014,26 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	PIR942047	04 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	TURBO + QUINCAILLERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 312,86 $	
GLOBOCAM (MONTREAL) INC.	SLT944694	23 SEPT. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 108,91 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GRAPHIQUE N.D. QUEBEC LTEE	ROS943817	12 SEPT. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	PAPIER COULEUR SPÉCIAL ORANGE POUR LR LETTRAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 565,90 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	DIC944431	18 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO POUR INSTALLATION D'UNE PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 034,77 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	ROS943583	17 SEPT. 2019	PASCAL, RAOUL	VERSEUR ARRIERE À DOUBLE VERINS, MODELE RDE-220M (CETTE VERSION VIENT SANS LES CYLINDRES)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 285,17 $	
GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC.	ROS944370	18 SEPT. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	cylindre hydraulique camion tasseur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 373,19 $	
HEBDRAULIQUE INC.	CAR943307	09 SEPT. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	INVENTAIRE FITTING HYDRAULIQUE GARAGE ROSEMONT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 395,21 $	
HEBDRAULIQUE INC.	DIC943561	11 SEPT. 2019	TREMBLAY, MICHEL	REAPRO FITTING HYDRAULIQUE*S99-115280*	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 277,97 $	
IMPRIMERIE RDI-SAUVE	1371319	27 SEPT. 2019	THERRIEN, ELISE	Facture #33441 -11 lots de 60 cahiers format final 8.5 X 11 / couverture de 11 documents - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 010,72 $	
INSTA-MIX	MAD944060	17 SEPT. 2019	BRISEBOIS, JOEL	05561277 LEVIER DE CONTROLE ASSY.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 126,00 $	
INSTA-MIX	SLT935115	27 SEPT. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	4070100 BEARING FACTURE 8808	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 573,39 $	
J.C. TRANSMISSION INC.	DIC941502	26 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	REPARATION TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 818,01 $	
J.C. TRANSMISSION INC.	LAS943670	19 SEPT. 2019	LAJEUNESSE, MARC	FACT:036379 / FAIRE REBATIR TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 094,50 $	
J.C. TRANSMISSION INC.	MAD945148	25 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO JC TRANSMISSION SELON ESTIME 59165 POUR REMPLACEMENT TRANSMISSION, RADIATEUR ET DEMARREUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 422,06 $	
J.M. BUSSIERES & FILS LIMITEE	1367893	10 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Location d'un chasse-neige réversible et d'un godet standard pour la période du 15 novembre 2019 au 31 mars 2020 (portion 2019)- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 363,21 $	
JOE JOHNSON EQUIPEMENT INC.	CAR944212	17 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	HARD SKID	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 966,16 $	
J. RENE LAFOND INC.	CAR945035	24 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	FOURNIR P.O REPARATION FCT#WO00032378	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 570,10 $	
J. RENE LAFOND INC.	DIC942249	20 SEPT. 2019	TREMBLAY, MICHEL	TS-700 JEU COUTEAUX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 603,69 $	
J. RENE LAFOND INC.	NME942611	03 SEPT. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/511-17580 Lame à neige	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
KENWORTH MONTREAL	ROS943883	13 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	PIECE MOTEUR CUMMINS POUR CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 171,06 $	
KENWORTH MONTREAL	ROS943883	17 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	PIECE MOTEUR CUMMINS POUR CAMION DE POMPIER	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	125,98 $	
KENWORTH MONTREAL	ROS943942	13 SEPT. 2019	LESSARD, SIMON	COMPRESSUER A AIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 218,33 $	
KENWORTH MONTREAL	ROS944728	20 SEPT. 2019	DESJARDINS, LOUISE	PIECES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 209,29 $	
KENWORTH MONTREAL	ROS945257	26 SEPT. 2019	ALTIMAS, JOHN-PATRICK	pièces moteur camion de pompier	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 238,50 $	
LAFLEUR & FILS INC.	LAC945048	24 SEPT. 2019	TREPANIER, DOMINIC	RACORDEMENT ELECTRIQUE DE PORTE DE GARAGE SELON ESTIME B44333	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 204,74 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	CAR942686	03 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	GEAR BOX COUTEAUX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 445,66 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	DIC939904	16 SEPT. 2019	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	REPARATION PLATEAU ARRIERE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 119,56 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	PIR940995	24 SEPT. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	REPARATION TABLE DE COUPE (FACT. # 128010)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 719,62 $	
LANGE PATENAUDE EQUIPEMENT LTEE - KUBOTA MONTREAL	PIR941650	24 SEPT. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	ROAD CALL (FACT. # 127692)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 743,90 $	
LE GROUPE GUY INC.	1352049	04 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE BL63954/ CHECK ENGINE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 855,78 $	
LE GROUPE GUY INC.	1355819	21 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION CARROSSERIE + FUEL GAUGE D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 208,67 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GUY INC.	1355819	23 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	RÉPARATION CARROSSERIE + FUEL GAUGE D'UN CAMION MULTIMODE DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 936,43 $	
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE	MAD943385	10 SEPT. 2019	ITIM, SAÏD	FABRICATION SUPPORT CAMION (RACK POUR CHAÎNES). LAM-É ST-PIERRE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 669,31 $	
LE GROUPE SIMONEAU INC.	LAC944785	23 SEPT. 2019	TREPANIER, DOMINIC	PAYER FACTURE D'ENTRETIENT ANNUEL,FACTURE 104962 ,MONTANT 2516.50 AVANT TAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 642,01 $	
LES CHARIOTS ELEVATEURS GAGNON INC.	DEU38392	19 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	(UNITE) PIECES POUR VÉHICULE Z-152Facture 343867	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 595,29 $	
LES ENTREPOTS A.B. INC.	ROS943123	05 SEPT. 2019	PASCAL, RAOUL	Equipement de soudure au mig et PR-2000 pour atelier de carrosserie 5035 De Rouen, soumission 400922.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	29 753,38 $	
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	CAR945400	27 SEPT. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	PIECES DE RECHANGE BANDIT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 131,32 $	
LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC	SLD945079	25 SEPT. 2019	MONGEON, JEAN-FREDERIC	SLD MÉCANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 542,57 $	
LES EQUIPEMENTS AULT LTEE	CAR942267	10 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES MECANIQUE POUR REPARATION APPAREIL KOMPETCH - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	419,95 $	
LES EQUIPEMENTS AULT LTEE	CAR942267	04 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES MECANIQUE POUR REPARATION APPAREIL KOMPETCH - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 348,90 $	
LES EQUIPEMENTS AULT LTEE	CAR942267	24 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	PIECES MECANIQUE POUR REPARATION APPAREIL KOMPETCH - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4,16 $	
LES EQUIPEMENTS COLPRON INC	PIR943330	12 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	2019 PFDS BCG SYSTEME DE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 613,18 $	
LES HUILES DIESEL A. ROY INC.	1368664	13 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture #271160 Diesel clair ubts B - pelle et réservoir 2019 pour Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 009,40 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1366686	03 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	GP/Établis pour carrosserie	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 571,76 $	
LES PROS DU CAMION	ANJ944579	19 SEPT. 2019	THIBAULT, MAXIME	INSPECTION PEP 277-05225	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 416,27 $	
LES PROS DU CAMION	DIC942854	04 SEPT. 2019	HUARD, FRANCOIS	FOURNIR UN PO A PROS DU CAMION POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AUTORISEES PAR JOEL PITRE SANS ESTIME	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 474,07 $	
LES PROS DU CAMION	DIC942857	04 SEPT. 2019	THIBAULT, DENIS	FOURNIR UN PO A PROS DU CAMION POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AUTORISEES PAR JOEL PITRE SANS ESTIME	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 729,82 $	
LES PROS DU CAMION	DIC942863	04 SEPT. 2019	THIBAULT, DENIS	FOURNIR UN PO A PROS DU CAMION POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AUTORISEES PAR JOEL PITRE SANS ESTIME	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 284,17 $	
LES PROS DU CAMION	DIC944925	24 SEPT. 2019	THIBAULT, DENIS	FOURNIR P/O POUR REPARATION CAMION AUTORISE PAR JOEL PITRE SANS SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 562,47 $	
LES PROS DU CAMION	DIC944929	24 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O POUR REPARATION CAMION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 902,51 $	
LES PROS DU CAMION	DIC944933	24 SEPT. 2019	THIBAULT, DENIS	FOURNIR P/O POUR REPARATION CAMION AUTORISE PAR JOEL PITRE SANS SOUMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 147,18 $	
LES PROS DU CAMION	DIC945067	24 SEPT. 2019	LEBRUN, ANDRÉ	INSPECTION SAAQ ET RÉPARATION REF FACTURE 50007743	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 145,85 $	
LES PROS DU CAMION	DIC945291	26 SEPT. 2019	THIBAULT, DENIS	FOURNIR UN PO POUR L'INSPECTION PEP ET LES REPARATIONS AFFERENTES	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 912,47 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	AVM944386	23 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	RÉPARER SUSPENSION ARRIERE SELON FACTURE 85464	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 393,69 $	
LES RESSORTS LASALLE INC	MAD944832	24 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	BOUTE DE LAME AVANT DROIT MANQUANT ET SET AU COMPLET ARQUE A L'ENVERS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 235,01 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR942402	09 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	FAIRE LA VÉRIFICATION COMPLÈTE DE LA SUSPENSION ET DE LA DIRECTION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 705,03 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR943126	16 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	P/O RESSORT ST MICHEL REPARER SUSPENSION ARRACHER AU COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 705,87 $	
LES RESSORTS ST-MICHEL INC.	CAR944673	20 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	REMPLACER LAME AVANT C/G CASSEE (LAME SECONDAIRE)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 637,03 $	
LES SOLUTIONS ALLFETT (4018371 CANADA INC.)	CAR945050	24 SEPT. 2019	TROTTIER, LUC	POMPE A GRAISSE ALL-10, 14L 24 VOLTS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 233,61 $	
LIFTOW LTEE.	AVM944209	17 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	PAYER FACTURE #PSI-351275 @ LIFTOW LTEE, AU MONTANT DE 4111.62$ + TAXES. TRAVAUX DE REMISE EN ETAT SELON LA SOUMISSION.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 316,69 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1360965	10 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Factures - Location panels pour Sud-Ouest - août et septembre 2019 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 531,26 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1367323	06 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture - Location panels pour Sud-Ouest -avril 2019 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 265,63 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	DIC942899	04 SEPT. 2019	THIBAULT, DENIS	FACT.#21305 / FOURNIR UN POUR LA REPARATION DU DIFFERENTIEL APPROUVER PAR JOEL PITRE SANS SOUMMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 009,86 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ROS943163	06 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	REPARATION DE TURBO CAMIONETTE SIM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 763,93 $	
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTEE	ROS945419	26 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR LONGUE POINTE CHRYSLER EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # CC63513	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 530,74 $	
LONGUS EQUIPEMENT INC.	1368373	12 SEPT. 2019	RADI, NASSIRI	Prolongation d'un mois (débutant le 15 septembre 2019) pour la location mensuelle d'une pépine Case 590 avec godet av./ar. 24po, attache rapide arrière inclus pour l'arrondissement de CDN-NDG (DMRA)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 666,71 $	
LONGUS EQUIPEMENT INC.	DIC942907	19 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	PIECES TRACTION TRACTEUR NEW HOLLAND	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 930,36 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	1352030	23 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE FC00014503 INSPECTION UNITÉ 215-14594	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 875,03 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	CAR944751	23 SEPT. 2019	TROTTIER, LUC	FOURNIR PO POUR INSPECTION NACELLE ANNUELLE, REPARATION ET CERTIFICATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 214,19 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	LAC942089	11 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	LC11741 INSPECTION, RÉPARATION ET CERTIFICATION NACELLE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 738,33 $	
MAGNETO-LAVAL INC.	SLT942837	05 SEPT. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 774,75 $	
MECANO ALCA INC	CAR945105	25 SEPT. 2019	TROTTIER, LUC	PIECES HIAB POUR REPARATION DE APPAREIL - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 430,15 $	
MERCEDES-BENZ LAVAL	SLT943457	18 SEPT. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 633,26 $	
MERCEDES-BENZ MONTREAL-EST	NME943431	10 SEPT. 2019	PICARD, GUILLAUME	GP/306-12171 Pièces de carrosserie	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 372,69 $	
MERCEDES BENZ RIVE SUD	1362243	17 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO FACTURE 268673 MODULE SCR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 014,62 $	
MERCEDES-BENZ WEST ISLAND	LAS944171	26 SEPT. 2019	LAPLANTE, JEAN-MARC	ENVOYER CHEZ LE CONCESSIONNAIRE POUR CHECK ENGINE CODE KNOX SENSOR#968427	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 387,93 $	
METAL M-PACT INC.	ANJ944149	19 SEPT. 2019	THIBAULT, MAXIME	METAL POUR REFAIRE FRAME DE SALEUSE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 265,63 $	
METAUX PROFUSION INC.	PIR942086	24 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	2019 PFDS BCG PLIAGE METAL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 766,85 $	
M.G. HYDROTHERMIE INC.	CAR944202	17 SEPT. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER LA FACTURE #306420 @ MG HYDROTHERMIE, AU MONTANT DE 2036.65$ + TAXES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 138,23 $	
MICHEL BOUCHARD	PIR940251	03 SEPT. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	REBATIR CALIPER (FACT. # 1765)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 414,71 $	
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA INC.)	AVM940863	17 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	62408 PNEU X SNOW PLUS M+S L2T 20.5R25	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 970,03 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	1357724	23 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	INSPECTION 4000HRES D'UN TRACTEUR CHARGEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	119,69 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	1357724	21 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	INSPECTION 4000HRES D'UN TRACTEUR CHARGEUR DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 582,33 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	CAR942721	03 SEPT. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE NORTRAX 263723 2232.25$ ENTRETIEN 1000HRS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 038,32 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	CAR943288	09 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	0FRAIS DE TRANSPORT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	125,98 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	CAR943288	09 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	0RACCORD ECHAPPEMENT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 431,20 $	1173362
NORTRAX QUEBEC INC.	CAR943611	11 SEPT. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE NORTRAX 264633 3690.81$ ENTRETIEN 2000HRS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 380,06 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	CAR944622	19 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	PAYER FACTURE NORTRAX 263782 5067.94$ RIDE CONTROL + PEDALE A FUEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 627,73 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	MAD942849	04 SEPT. 2019	ITIM, SAÏD	REMPLACER VALVE DE FREIN. NORTRAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 557,68 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	MAD942917	04 SEPT. 2019	ITIM, SAÏD	REMPLACER ACCUMULATEUR ET CHARGER DE GAZ "RIDE CONTROL". NORTRAX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 176,89 $	
NORTRAX QUEBEC INC.	ROS943917	13 SEPT. 2019	PASCAL, RAOUL	pièces pour rebâtir chargeur sur roues. sous entente	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 391,98 $	1173362
NORTRAX QUEBEC INC.	SLD942814	12 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	9 548,18 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORTRAX QUEBEC INC.	VER943618	12 SEPT. 2019	LAJEUNESSE, MARC	FACT:1298930 / PEDAL A FREIN AT470564	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 121,36 $	
P.E.S. CANADA INC.	1369378	18 SEPT. 2019	HOGUE, ROBERT	Facture #048736 Kit de partition pour aménagement de Ford Explorer de police-Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 766,97 $	
PETROLES DUPUIS & FILS INC.	LAC942750	18 SEPT. 2019	TREPANIER, DOMINIC	LC11767 VRAC ANTIGEL JAUNE 50/50 RAD GLOBAL LONGUE DURÉE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 426,54 $	
PETROSUR LTEE	1358004	16 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Services professionnels -Vérification de conformité des équipements pétroliers à risque élevé et du fonctionnement du système de détection de fuites - 9 sites-Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 593,21 $	
PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	DIC942131	17 SEPT. 2019	THIBAULT, DENIS	KIT DE SYSTEME DE RACK A TOILE COMPLET	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 298,42 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1361634	17 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	2019 - FOURNITURE SUR DEMANDE DE PIÈCES AUTOMOBILES DIVERSES POUR GARAGE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 498,75 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR944817	25 SEPT. 2019	AUDY, MICHEL	C1440375	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	387,47 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR944817	27 SEPT. 2019	AUDY, MICHEL	C1440375	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	27,40 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR944817	23 SEPT. 2019	AUDY, MICHEL	C1440375	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	439,37 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	CAR944817	26 SEPT. 2019	AUDY, MICHEL	C1440375	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 236,49 $	
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	SLT943579	16 SEPT. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	OUTIL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 326,29 $	
PIE IX CHRYSLER	CAR943594	11 SEPT. 2019	MICHAUD, LOUIS-PHILIPPE	FOURNIR P.O ENTRETIEN TRANSMISSION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 300,37 $	
PIE IX CHRYSLER	CAR944991	24 SEPT. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE #361562 @ PIE-IX CHRYSLER, AU MONTANT DE 3083.62$ + TAXES.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 237,42 $	
PIE IX CHRYSLER	CAR945499	27 SEPT. 2019	PORTELANCE, RAYMOND	INSPECTION ANNUELLE + RÉPARATION DE ;LA TRANSMISSION D'UNE MINIVAN DE L'ARRONDISSEMENT ST-MICHEL	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 161,03 $	
PNEUS BÉLISLE (MONTRÉAL) INC.	ANJ939618	06 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	RECAP POUR LOADER (827)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	7 343,46 $	
PNEUS BÉLISLE (MONTRÉAL) INC.	SLT945086	24 SEPT. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	stock inventaire	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 834,66 $	
PNEUS BÉLISLE (MONTRÉAL) INC.	SLT945087	24 SEPT. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	stock inventaire	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 834,66 $	
PNEUS METRO INC.	ROS944818	23 SEPT. 2019	CHRETIEN, NORMAND	04355 PNEU XDN2 GRIP 315/80R22.5	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 084,07 $	
P.R. DISTRIBUTION INC.	1331037	26 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	BCO LAC 2018-2019 - quincaillerie pour véhicule	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 249,37 $	
PRODUITS MOBILICAB CANADA INC.	CAR942717	03 SEPT. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE MOBILICAB 145802 2467.54$ REMPLACER CONTROLEUR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 253,19 $	
PRODUITS PRAXAIR	ROS942927	05 SEPT. 2019	BLOUIN, BERTRAND	Capteur de fumée pour atelier de carrosserie.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 249,38 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR940825	09 SEPT. 2019	BEAULIEU, DAMIEN	MADRIER DE COULEUR REDWOOD POUR TRAVAUX EFFECTUER PAR LA MENUISERIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 784,80 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR944960	24 SEPT. 2019	GENNARELLI, GERARDO	MADRIER EN PLASTIQUE RECYCLE 2 X 2 X 120 DE COULEUR REDWOD (T-16) ***RESERVER EN ENBENISTERIE***	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 755,92 $	
PRODUITS RE-PLAST INC.	CAR945490	27 SEPT. 2019	GENNARELLI, GERARDO	MADRIER 2" X 10" X 72" EN PLASTIQUE RECYCLE COULEUR GRIS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 250,93 $	
QUEBEC LINGE CO	1323226	21 SEPT. 2019	HUARD, LUCIE	BC ouvert - Location de vêtements pour divers Arrondissements. - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	11 338,65 $	1291358
REMORQUAGE METEOR INC.	1367705	10 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture MRA0819 Service de remorquage de véhicules pour l'encan - août 2019-Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 612,09 $	
REMORQUAGE METEOR INC.	1368654	13 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture #MRA0719 Service de remorquage de véhicules pour l'encan - Juillet 2019 pour Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 175,08 $	
RESSORT IDEAL LTEE	DIC939090	04 SEPT. 2019	LEBRUN, ANDRÉ	SAAQ + REPARATIONS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 330,16 $	
RESSORT IDEAL LTEE	ROS945246	25 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR RESSORT IDEAL EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # F0167014	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 008,17 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	DIC940004	13 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	INSPECTION SAAQ ET REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 235,24 $	
RESSORTS MONTREAL-NORD LTEE	DIC940714	16 SEPT. 2019	ARCE, CRISTIAN	ALIGNEMENT + KINGS PINS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 342,50 $	
ROBERT TARDIF ELECTRIQUE INC.	ROS943639	11 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	FOURNIR BON DE COMMANDE POUR ROBERT TARDIF ELECTIQUE INC. EN RÉFÉRENCE À LA FACTURE # 44474	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 943,33 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SABLAGE AU JET GILLES LAPOINTE LTEE	CAR943058	05 SEPT. 2019	PASCAL, RAOUL	PEINTURE ET JET DE SABLE CHEZ GILLES LAPOINTE DE SUPPORT D`ENSEIGNE SENS UNIQUE # IN3932-6408 PEINT NOIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	10 036,80 $	
SABLAGE AU JET GILLES LAPOINTE LTEE	CAR943059	05 SEPT. 2019	PASCAL, RAOUL	PEINTURE ET JET DE SABKLE CHEZ GILLES LAPOINTE DE 600 ALLONGE POUR PANNEAU # IN 3932-2106 PEINT NOIR	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 897,68 $	
SABLAGE AU JET GILLES LAPOINTE LTEE	CAR943064	05 SEPT. 2019	PASCAL, RAOUL	PEINTURER ET JET DE SABLE CHEZ GILLE LAPOINTE DE 15 ENSEMBLE DE TABLE DE JEU PEINT NOIR (90 PIÈCES TOTAL)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 223,18 $	
SABLAGE AU JET GILLES LAPOINTE LTEE	CAR943065	05 SEPT. 2019	PASCAL, RAOUL	PEINTURER ET SABLAGE AU JET CHEZ LAPOINTE 1000 SUPPORT VERTICAL EN NOIR $ 7.95 UNITE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	8 346,51 $	
SABLAGE AU JET GILLES LAPOINTE LTEE	CAR943183	06 SEPT. 2019	GENNARELLI, GERARDO	JET DE SABLE ET PEINTURE POUDRE DE POLYESTER NOIR IN 3932-6424 SUPPORT HORIZONTAL BASE SIMPLE (200 UNITÉS) FOUNISSEUR GILLES LAPOINTE, 450-589-1134 VALEUR 10,75$ U	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 257,23 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	1366777	10 SEPT. 2019	SAVAGE, CLAUDE	COMMANDE D`HUILE POUR MADISON ET DARLINGTON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	1 734,60 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	CAR941575	10 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	REAPPROVISIONNEMENT DES HUILES - ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 266,31 $	
SAFETY-KLEEN CANADA INC.	PIR944040	23 SEPT. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	HUILE 15W40 (FACT. # 81160323)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 152,50 $	
SENTINEL CANADA	AVM943622	11 SEPT. 2019	ARCE, CRISTIAN	BARIL DE 181 KILOS DE GRAISSE EP2	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 305,15 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	AVM943811	12 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O FACTURE 7210 A SERVICE GAGNON ELECTRIQUE POUR MODIFICATION DE CORDON D ALIMENTATION ET BRANCHEMENT POUR LA MACHINE HYDRAULIQUE $2913.17+TX	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 058,46 $	
SERVICE LUBRICO INC.	MAD944422	18 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO SERVICE LUBRICO SELON SOUMISSION 1294 POUR REMPLACEMENT DE 3 POMPE POUR RESERVOIR D'HUILE EN VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 631,90 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	1362239	17 SEPT. 2019	VEILLETTE, PATRICK	FOURNIR PO POUR REPARATION DU SYSTEME DE REGENEARTION DES GAS FACT:333093	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 725,33 $	
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	1367854	10 SEPT. 2019	HUARD, LUCIE	Remboursement de la facture du Décret 1309 de la Ville de Québec versé au compte de la Ville de Montréal- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	290 000,00 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	CAR945099	25 SEPT. 2019	LUSSIER, STEPHANIE	PAYER FACTURE #8000212873	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 220,39 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC942700	03 SEPT. 2019	TREMBLAY, MICHEL	SVP FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS ANORMALES SUITE À L'INSPECTION FIN DE SAISOSN 2018/2019 . RÉF.: STRONGCO 8000207895	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 827,71 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC942711	03 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	SVP FOURNIR P/O AU FOURNISSEUR POUR BRIS ANORMALE SUITE À L'INSPECTION FIN DE SAISON 2018-2019. RÉF.: STRONGCO 8000211955	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 571,66 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	DIC943822	12 SEPT. 2019	TREMBLAY, MICHEL	FOURNIR PO POUR RÉPARATION DE L'HIVER 2018-2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 082,06 $	
SOCIETE EN COMMANDITE STRONGCO	PIR941501	05 SEPT. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	REPARATION DE FIN DE SAISON (FACT. # 90773113)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 310,51 $	
SP SOLUTION MAINTENANCE INDUSTRIEL INC.	ROS945475	27 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	AMENAGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ POUR MEULES D'ATELIER GARAGE VIAU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 320,24 $	
ST-LAURENT/SUSPENSIONS D'AUTOMOBILE CANADA INC	SLT942835	16 SEPT. 2019	MONTPETIT, SYLVAIN	SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 306,20 $	
SUSPENSION STEDAN INC.	DIC944292	17 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	MODIFICATION SYSTEME DE FREINAGE 69546	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 871,32 $	
SYSTEMES C.P.L. QUEBEC INC	PIR942638	23 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	INSTALLER GRAISSAGE AUTOMATIQUE (FACT. # 25139)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	14 383,28 $	
TECHNO FEU INC	ROS942397	05 SEPT. 2019	LESSARD, SIMON	CARTE LOGIQUE CANON ET BOITE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 194,09 $	
TECHNO FEU INC	ROS944297	19 SEPT. 2019	BELANGER, BRUNO	MARCHE ARRIERE (STEP) CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 888,84 $	1325290
TECHNO FEU INC	ROS944297	19 SEPT. 2019	BELANGER, BRUNO	MARCHE ARRIERE (STEP) CAMION INCENDIE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	209,97 $	
TECHNOLOGIES PH	LAS943419	17 SEPT. 2019	LAPLANTE, JEAN-MARC	FAIRE REBATIR VALVE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 377,06 $	
TENAQUIP LIMITED	ANJ945301	26 SEPT. 2019	THIBAULT, MAXIME	BAC A METAL POUR L'ATELIER ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 130,11 $	
TENNANT	ROS944276	17 SEPT. 2019	GARNEAU, DOMINIC	ENTRETIENS ET RÉPARATIONS POUR LA SURFACEUSE A PLANCHER TENNANT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 490,28 $	
T.M.S. MAITRES DES CAMIONS LTEE	PIR937692	23 SEPT. 2019	LATOUR, REMI-PAUL	INSPECTION PEP (FACT. # 106488)	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 370,92 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TOROMONT CAT (QUEBEC)	AVM943028	05 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR P/O FACTURE 6800677076 TOROMONT POUR REPARATION BRIS D UN BOYAU HYDRAULIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 052,89 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	AVM944437	18 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	FOURNIR PO FACTURE 6800681537 TOROMONT POUR REPARATION SUR PLACE DE BOYAUX ENDOMMAGE SUR LA PLAQUE VIBRANTE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 059,40 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DIC942847	04 SEPT. 2019	BRANCONNIER, SERGE	Ref facture 6800677157	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 793,02 $	
TRADITION FORD (VENTES) LTEE	1369550	18 SEPT. 2019	TURGEON, FRANCOISE	Attente explication pour gdd///ITEM 1 - Devis 12719B11 Achat de trois camionnettes 4X4, Ford F-150 XL (2020), cabine double allongée (4 portes) 6 places. Couleur: blanc. Appel d'offres 19-17675. UADM : SCA (MRA)	Materiel roulant et ateliers	Surv. de la réglementation du stationnement	123 209,05 $	
TRANSMISSION MARIO INC	CAR942543	05 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	P/O POUR MARIO TRANSMISSION CAMION AVANE PLUS	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 775,66 $	
TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTEE	SLT938866	05 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	V. 127-13668 RAM 2500 2013 Reparation moteur	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	12 843,30 $	
TURF CARE PRODUCTS CANADA LIMITED	DIC942271	06 SEPT. 2019	THIBAULT, DENIS	114-5593 / MOTEUR HYDRAULIQUE DROITE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 347,04 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	ANJ922780	25 SEPT. 2019	THIBAULT, MAXIME	REMPLISSAGE LAVE VITRE / ANTIGEL POUR L'ATELIER ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	89,66 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	ANJ922780	24 SEPT. 2019	THIBAULT, MAXIME	REMPLISSAGE LAVE VITRE / ANTIGEL POUR L'ATELIER ANJOU	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 348,76 $	
UNI-SELECT QUEBEC INC.	PIR930103	19 SEPT. 2019	MOCANU, SILVIU	2019 PFDS BCG ANTIGEL VRAC	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 552,11 $	
VENTE DE PIECES DE BALAIS SPS INC.	AVM945145	25 SEPT. 2019	OUIMET, GUY	72-64 VALVE PILOT	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 405,15 $	
VERMEER CANADA INC.	CAR943434	11 SEPT. 2019	JUTEAU, JACQUES	MOTEUR COMPLET VAND 35HP	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 948,05 $	
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1371261	27 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture - Essence sans plomb et carburant diesel pour août Ville de Dollard-des-Ormeaux - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 477,28 $	
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1370340	24 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	facture - Consommation carburant SIM Pointe-Claire - août 2019 - Service de sécurité incendie de Montréal	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 146,89 $	
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1370351	24 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture - Consommation carburant SIM Pointe-Claire - juillet 2019 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 926,15 $	
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1370361	24 SEPT. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Facture - Consommation carburant SIM Pointe-Claire - juin 2019 - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 104,34 $	
VULCAIN ALARME, DIVISION DE B.W. TECHNOLOGIES	LAC916870	17 SEPT. 2019	TREPANIER, DOMINIC	LC10819 DETECTEUR DE GAZ	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 240,30 $	
W. COTE ET FILS LTEE	LAC945120	27 SEPT. 2019	TOSKA, ERMIR	060033 GOUJON	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 524,00 $	
W. COTE ET FILS LTEE	SLD943261	17 SEPT. 2019	IOANNONE, REMO	SLD-MECANIQUE	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 997,41 $	
WURTH CANADA LTEE	1318399	09 SEPT. 2019	GAUVREAU, ALAIN	B.C ANNUEL 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 199,50 $	
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	012586	25 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:466142	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 025,21 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	43690	28 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:465543	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 714,16 $	
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	43723	14 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:465692	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 110,91 $	
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd35846	21 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:465679	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 000,77 $	
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	631	07 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:465452	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 286,62 $	
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	672	21 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:465539	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 820,94 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20190919ess	19 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses de voyage / déplacement	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 475,45 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20190919va11	19 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 897,20 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20190919va2	19 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 382,80 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20190919va5	21 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	5 692,00 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20190919va6	21 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	3 232,55 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20190919va6a	21 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 000,75 $	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20190919va9	21 SEPT. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 054,20 $	
GRAVEL CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC LTEE	776547	05 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:465297	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 649,54 $	
J & R AUTO SERVICE INC.	29737	21 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:465705	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 467,09 $	
LAPIERRE FINE MECANIQUE INC.	167600	21 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:465761	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 109,13 $	
LES ENT. DM LEO INC.	63269	21 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:465112	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 298,04 $	
LES ENT. DM LEO INC.	63309	21 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:465113	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	6 354,08 $	
LES ENT. DM LEO INC.	63445	25 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:465937	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 079,49 $	
PNEUS SP INC.	657549	21 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:466015	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 729,30 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	7378	21 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:465804	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 498,70 $	
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	7411	25 SEPT. 2019	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:466067	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	2 349,12 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2063937018	09 SEPT. 2019	BEAUDOIN, JULIE	Frais de cellulaires pour le Matériel Roulant - Août 2019	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et ateliers MRA - À répartir	4 359,60 $	
CONSTRUCTION DJL INC	1336030	24 SEPT. 2019	VILLANDRE, SERGE	Enrobé bitumineux à chaud pour les travaux de la voirie MHM - achat hors entente.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	8 058,23 $	
GROUPE AKIFER INC.	1356049	19 SEPT. 2019	GAGNON, RICHARD	Échantillonnage, analyse et rapport des sols contaminés selon l'entente 1197934. Pour 2019.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	1197934
LANAUCO LTEE	1363566	12 SEPT. 2019	DUCHARME, PATRICK	Service d'installation et d'enlèvement de support à poteau temporaire au 4005 Bossuet et 2585 Monsabré selon la facture 114404.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	3 569,57 $	
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1355128	10 SEPT. 2019	VILLANDRE, SERGE	Service d'élimination et de traitement des sols contaminés caractérisés. Commande 2019 pour la voirie MHM selon l'entente 1225134.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	27 296,75 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367681	10 SEPT. 2019	MORISSETTE, PIERRE	Commande de pièce d'aqueduc à l'usage de la voirie de MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	1 763,09 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367681	10 SEPT. 2019	MORISSETTE, PIERRE	Commande de pièce d'aqueduc à l'usage de la voirie de MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	9 715,18 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1368425	12 SEPT. 2019	DUCHARME, PATRICK	Commande de raccords de service à l'usage de la voirie de MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseau de distribution de l'eau potable	2 204,74 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1371029	26 SEPT. 2019	DUCHARME, PATRICK	Commande de pièces de puisard à l'usage de la voirie de MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	2 099,75 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1371029	26 SEPT. 2019	DUCHARME, PATRICK	Commande de pièces de puisard à l'usage de la voirie de MHM.	Mercier-Hochelaga - Maisonneuve	Réseaux d'égout	663,52 $	
EBI ENVIROTECH INC.	1368606	13 SEPT. 2019	LAPERRIERE, RACHEL	DA 613655:Travaux pour récurer les égouts combinés pour les T.P.	Montréal-Nord	Réseaux d'égout	39 732,52 $	
ENGLOBE CORP.	1369445	18 SEPT. 2019	TAILLEFER, FRANCINE	Pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	1229286
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE	1369676	19 SEPT. 2019	TAILLEFER, FRANCINE	DA 614480: BC ouvert - Vérification des chaînes, élingues et outils de levage	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
RECY-BETON INC	1367936	10 SEPT. 2019	VASSART, CLAIRE	DA 613283: Commande urgente pour dépôt de pierre, roc, béton et asphalte, selon l'entente #1358345.	Montréal-Nord	Réseau de distribution de l'eau potable	8 157,53 $	
TECHNO-GESTASS LTEE	1368821	16 SEPT. 2019	TAILLEFER, FRANCINE	DA 613894: Achat d'une découpeuse de vinyle et d'une presse à chaleur - Projet Médialab	Montréal-Nord	Bibliothèques	4 136,51 $	
PLOMBERIE MIRAGE INC	1367085	05 SEPT. 2019	LEBLANC, MARIE-CLAUDE	Réparation et rebranchement d'égoût du 33 av Maplewood	Outremont	Réseaux d'égout	7 769,07 $	
SIA PARTENAIRES INC.	1370847	25 SEPT. 2019	ROUSSEAU, CATHERINE	AA - Objet 54304 - Arrimage sur les besoins Entretien des cours de services	Performance organisationnelle	Administration, finances et approvisionnement	12 645,74 $	1311433
GLOBAL ELECTRO-MECANIQUE INC.	1370865	25 SEPT. 2019	BEAUDOIN, STEPHANE	GLOBAL ELECTRO-MECANIQUE - Station Wilfrid - nouveau clapet - selon devis 2407 - EXTR-0236 APPRO. A. SZABO - Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseaux d'égout	1 574,81 $	
GLOBAL ELECTRO-MECANIQUE INC.	1370865	25 SEPT. 2019	BEAUDOIN, STEPHANE	GLOBAL ELECTRO-MECANIQUE - Station Wilfrid - nouveau clapet - selon devis 2407 - EXTR-0236 APPRO. A. SZABO - Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds - Roxboro	Réseau de distribution de l'eau potable	9 146,12 $	
ACTION R-VAC INC.	1368555	13 SEPT. 2019	KAMIL, HOUDA	Service rendu pour travaux d'hydro excavation selon la facture # 10669	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	3 141,75 $	
CONDEROC INC.	1369646	19 SEPT. 2019	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	Location d'un godet cribleur/2 tamis avec option d'achat pour 7 mois minimum. BC sera amendé pour la portion 2020.	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	9 448,87 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DISCOUNT LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS	1367722	10 SEPT. 2019	KAMIL, HOUDA	Location de fourgonnette 12PI Toit élevé du 10 Sept 2019 au 10 Octobre 2019 - Réservation # 066600013872	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	2 478,70 $	
DISTRIBUTION COBRA INC.	1366801	04 SEPT. 2019	KAMIL, HOUDA	Prestation de service de recherche de fuite selon les soumissions # !39835, !39836, !39837 et !39838	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	3 412,09 $	
GDLC EXCAVATION INC.	1369883	19 SEPT. 2019	OUELLET, GUY	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 5300-04 ST DENIS MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 18 SEPTEMBRE 2019	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	19 716,65 $	
GDLC EXCAVATION INC.	1369883	19 SEPT. 2019	OUELLET, GUY	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 5300-04 ST DENIS MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 18 SEPTEMBRE 2019	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	19 160,22 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1369670	19 SEPT. 2019	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 4602 DE LA ROCHE MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 12 SEPTEMBRE 2019	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	10 200,85 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1369670	19 SEPT. 2019	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 4602 DE LA ROCHE MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 12 SEPTEMBRE 2019	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	8 845,20 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1369681	19 SEPT. 2019	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 6055 HUTCHISON MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 12 SEPTEMBRE 2019	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	9 317,64 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1369681	19 SEPT. 2019	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 6055 HUTCHISON MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 12 SEPTEMBRE 2019	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	11 050,46 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1369686	19 SEPT. 2019	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 6164 HUTCHISON MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 12 SEPTEMBRE 2019	Plateau Mont-Royal	Réseau de distribution de l'eau potable	9 081,42 $	
R. BENOIT CONSTRUCTION INC.	1369686	19 SEPT. 2019	MENARD, JEAN-SEBASTIEN	BC POUR LA RÉPARATION PARTIELLE D'UN BRANCHEMENT D'ÉGOUT A L'ADRESSE 6164 HUTCHISON MONTREAL SELON LA SOUMISSION EN ANNEXE DU 12 SEPTEMBRE 2019	Plateau Mont-Royal	Réseaux d'égout	10 839,96 $	
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1369363	18 SEPT. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM-facture 10647933	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	13 570,10 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1369381	18 SEPT. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM - facture 10670474	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	11 979,85 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1369382	18 SEPT. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM - facture - facture 10670475	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	13 852,81 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1369383	18 SEPT. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM-facture 10649406	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	12 492,26 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1371186	27 SEPT. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM-facture 10686710	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	10 796,00 $	C1091439
G4S SOLUTIONS DE SECURITE (CANADA) LTEE	1371187	27 SEPT. 2019	SAUVAGEAU, SYLVAIN	Patrouilleur conformément au devis technique - Groupe 1 opérations réguliers - service d'agence de sécurité - application du règlement de stationnement SPVM-facture 10686709	Police	Surv. de la réglementation du stationnement	11 379,09 $	C1091439
ACTI-COM INC.	1368469	12 SEPT. 2019	CORMIER, MELISSA	Service Acticom - Diffusion de 3 formations CMDP-écrire parler influencer (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 244,14 $	
CIRA SERVICES MEDICAUX	1367996	11 SEPT. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	Paiement facture de la 625769 pour le comité conjoint ABR (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 488,20 $	
DANIEL DION	1368488	12 SEPT. 2019	CORMIER, MELISSA	Le Développement d'une matrice de formation en "Google Sheets" (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 776,93 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1369601	19 SEPT. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	Expertise Neurosciences, Facture: 22479, Dr Marc-André Laliberté	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 674,56 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1369603	19 SEPT. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	Expertise Neurosciences, Facture: 22488, Dre Bich Ngoc Nguyen (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 674,56 $	
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	1371347	27 SEPT. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	Expertise Neurosciences, facture: 22544, Dre Bich Ngoc Nguyen, psychiatre (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	3 674,56 $	
HELENE BERGERON	1368301	12 SEPT. 2019	JACOB, MAGALIE	Contrat avec Hélène Bergeron pour services professionnels relatifs de l'expertise en dotation, notamment au niveau de sa participation aux activités des recruteurs (2019) (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	7 500,00 $	
KARINE SAVARIA	1369096	17 SEPT. 2019	BEAUDIN, ALEXANDRE	Service Karine savaria - Accompagnement en coaching professionnel pour James Migneault (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 855,67 $	
LES SERVICES ASSESSMED	1367983	11 SEPT. 2019	LANDRY, ANNE-MARIE	Paiement de facture pour les Services AssessMed, facture: A-11788, Dr Jean Boileau, neurologue (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	2 792,67 $	
REGAIN GROUPE CONSEIL INC.	1368482	12 SEPT. 2019	CORMIER, MELISSA	Offre de services -Regain groupe conseil - Formation CMDP octobre nov -Maitre à bord pour mieux faire ensemble (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 600,89 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROSA FANIZZI	1367181	05 SEPT. 2019	ROCHETTE, JEAN	Paiement de facture pour audience (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	4 425,22 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1319769	26 SEPT. 2019	HUBERT, MARIE-HELENE	BC ouvert 2019 - Frais de courrier externe avec Postes Canada pour la Division de la paie - Service des ressources humaines	Ressources humaines	Administration, finances et approvisionnement	11 916,08 $	
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1368487	12 SEPT. 2019	CORMIER, MELISSA	Formation continue octobre novembre CMDP - Habiletés politiques : votre rôle stratégique dans l¿organisation ¿ UQAM (RH)	Ressources humaines	Gestion du personnel	8 976,43 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1369023	17 SEPT. 2019	COUTU, MARTIN	Remplacement de la portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du règlement 15-085 - 1054, 42e Avenue (PAT).	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	6 074,58 $	
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE	1337573	25 SEPT. 2019	LAPOINTE, LOUIS	Bon de commande ouvert 2019 pour le service d'élimination de matières résiduelles non-dangereuses	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	2 677,18 $	
FRANCIS BOUCHARD	1369537	19 SEPT. 2019	LAPOINTE, LOUIS	2197288001 - PRO-IMM19-333/341/348-09 - Réfection des toitures des chalets de parcs Marie-Claire Davelui, Samuel-Morse et Pierre-Blanchet	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 857,24 $	
LOCATION GUAY	1368335	12 SEPT. 2019	BARBEAU, DANY	Location d'une excavatrice avec opération / contrat 19-HP003	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Horticulture et arboriculture	15 750,80 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1366820	04 SEPT. 2019	BEKKOUCHE, ABDELWAHID	Remplacement de la portion située sous le domaine public d'un branchement d'égout privé dans le cadre de l'application du Règlement 15-085 - 1754, 12e avenue.	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	5 454,10 $	
STELEM	1368062	11 SEPT. 2019	LAUZON, CHRISTIAN	Clé à rochet 18" / Tel que soumission 16624	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	3 842,54 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369218	17 SEPT. 2019	LAPOINTE, LOUIS	Pièces diverses pour puisards	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	583,73 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369218	17 SEPT. 2019	LAPOINTE, LOUIS	Pièces diverses pour puisards	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	4 146,84 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369218	17 SEPT. 2019	LAPOINTE, LOUIS	Pièces diverses pour puisards	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	2 763,27 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369724	19 SEPT. 2019	LABRECQUE, DIANE	Anneaux de puisards et bases connecteur / Entente 1191511	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseaux d'égout	2 521,80 $	1191511
TENAQUIP LIMITED	1368323	12 SEPT. 2019	LAUZON, CHRISTIAN	Armoire pour 8 bombonnes de gaz propane / Tel que soumission 12467491-00	Rivières-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles	Réseau de distribution de l'eau potable	2 109,84 $	
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1369034	17 SEPT. 2019	FOURNIER, MAXIME	Achat de 2 bonnets de Vanne complets avec opercule double selon soumission en date du 17 septembre 2019 pour la section Aqueduc de la Voirie RPP (D.D.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 770,10 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1367138	05 SEPT. 2019	DEZIEL, GUYLAINE	Travaux de réparation complète d'une conduite d'égout au 6746, rue Saint-Denis (1 soum.) ¿ DTET RPP (O.V.C.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	8 189,03 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1370181	23 SEPT. 2019	DEZIEL, GUYLAINE	Travaux de réparation complète d'une conduite d'égout au 6881-6883-6885, rue Fabre (3 soum.) ¿ DTET RPP (O.V.C.)	Rosemont- La Petite-Patrie	Réseaux d'égout	8 399,00 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1366960	04 SEPT. 2019	SIMON, DANIEL	SLT-TP AQUEDUC EGOUT - Cuissards pompier	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,57 $	
DELL CANADA	1368766	16 SEPT. 2019	BASTIEN, ISABELLE	SLT-BIBLIO. BOISE - Medialab - Ordinateur portable Inspiron	Saint-Laurent	Bibliothèques	11 338,52 $	
PSI PROLEW INC	1368025	11 SEPT. 2019	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP AQUEDUC - Réparation urgente d'une pompe à la station de surpression Marcel-Laurin.	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	22 800,40 $	
S. BOUDRIAS HORTICOLE INC.	1319028	25 SEPT. 2019	BASTIEN, ISABELLE	SLT-TP. VOIRIE - BCO 2019 - Disposition des résidus des boues d'égout au bassin de sédimentation Thimens	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	7 034,16 $	
STELEM	1368288	12 SEPT. 2019	PANI, ANDRE	SLT-TP AQUEDUC - Location remorque dé geleuse vapeur sèche	Saint-Laurent	Réseaux d'égout	3 097,13 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	SLT942808	04 SEPT. 2019	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	IN2386-6293 URGENCE	Saint-Laurent	Réseau de distribution de l'eau potable	12 397,97 $	
RECY-BETON INC	1321612	23 SEPT. 2019	BEAUDOIN, STEVE	SLD-BCO-DTP-VOIRIE ET AQUEDUC 2019 FOURNITURE DE SITE DE DÉPÔT POUR LA VALORISATION DE PIERRE, ROC, BÉTON ET ASPHALTE PROVENANT DE L'ARRONDISSEMENT	Saint-Léonard	Réseau de distribution de l'eau potable	8 399,00 $	1358357
CLEAN WATER WORKS INC	1368824	16 SEPT. 2019	LACROIX, REMI	Effondrement de la chaussée - inspections en espace avec la CCTV. Réparation par l'intérieur du 30' pour colmater les joints ouverts. Injection d'un coulis alimentaire pour stabiliser le matériel au pourtour du 30'	Service de l'eau	Réseaux d'égout	18 593,29 $	
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1368095	11 SEPT. 2019	CHARLAND, LISON	Formation "Gestion du stress, du temps et des énergies, en formule - Section planification - Division expertise d'entretien - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 002,64 $	
GROUPE LA GUERILLA INC.	1367152	05 SEPT. 2019	LOGE, HERVE	Production d'une vidéo d'animation qui explique les mesures à prendre afin de réduire les risques d'innondation dans une maison - Division gestion durable - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	16 462,05 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1367495	09 SEPT. 2019	LOGE, HERVE	Impression de dépliants 'Règlement sur l'usage de l'eau' en français et anglais et accroche-porte - Gestion durable de l'eau - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 320,87 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1319570	05 SEPT. 2019	AMAROUCHE, BRAHIM	BC OUVERT 2019 - Service de téléphonie cellulaire pour la Division gestion durable de l'eau et la Réglementation de la gestion de l'eau - DGSRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 099,75 $	
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	1367902	10 SEPT. 2019	PIROG, MACIEJ	Achat de potence avec portée, garde corps avec mat intégré, anti-bascule pour garde-corps, treuil manutention, support allongé - Mesure de consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 878,27 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BENOÎT LAROSE	rmi00014412100014 38760005	27 SEPT. 2019	Système RECLAM	BENOÎT LAROSE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-004799, sur la liste de paiement 1909IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 897,37 $	
LA PERSONNELLE_108	rmi00014423800012 74810005	13 SEPT. 2019	Système RECLAM	LA PERSONNELLE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-004910, sur la liste de paiement 1909IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 300,00 $	
NIKOL CINÉMA INC._2	rmi00014656800011 05110003	27 SEPT. 2019	Système RECLAM	NIKOL CINÉMA INC.\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-007117, sur la liste de paiement 1909IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 550,00 $	
PACIFIQUE MULAMBA WA MULAMBA	rmi00014504400014 47730005	13 SEPT. 2019	Système RECLAM	PACIFIQUE MULAMBA WA MULAMBA\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-005676, sur la liste de paiement 1909IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 425,23 $	
PATRICK PERRIER	rmi00014599000014 57400005	21 SEPT. 2019	Système RECLAM	PATRICK PERRIER\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-006567, sur la liste de paiement 1909IC004 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 708,77 $	
REZA SEDIGHI GILDEH	rmi00014208200014 19670004	27 SEPT. 2019	Système RECLAM	REZA SEDIGHI GILDEH\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-002820, sur la liste de paiement 1909IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 000,00 $	
ROBIN EMMANUEL	rmi00014501800014 47490003	13 SEPT. 2019	Système RECLAM	ROBIN EMMANUEL\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-005651, sur la liste de paiement 1909IC001 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 288,59 $	
SYLVAIN ÉMARD	rmi00014526500014 49810003	27 SEPT. 2019	Système RECLAM	SYLVAIN ÉMARD\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-005881, sur la liste de paiement 1909IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 450,00 $	
SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU CHÂTEAU RENAISSANCE_1	rmi00014616600014 28890005	27 SEPT. 2019	Système RECLAM	SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU CHÂTEAU RENAISSANCE\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-006739, sur la liste de paiement 1909IC005 (CORPO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 874,38 $	
ISCO CANADA INC.	1365794	26 SEPT. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	PROJET DU 125 FERNAND-SEGUIN	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	913,39 $	
ISCO CANADA INC.	1365794	13 SEPT. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	PROJET DU 125 FERNAND-SEGUIN	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	1 430,14 $	
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE	1369854	19 SEPT. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	RÉPARATION ELINGUE AQUEDUC	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 581,67 $	
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.	1367012	05 SEPT. 2019	DUBOIS, CLAUDE	LOCATIN CAMION GRUE HORS CONTRAT AQUEDUC	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	6 194,26 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	1369845	19 SEPT. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	Pompe submersibles 2	Sud-Ouest	Réseaux d'égout	2 642,11 $	
WOLSELEY CANADA INC.	1369843	19 SEPT. 2019	FERREIRA, RUY PAULO	680540 1" CC B-101 machiné et Décalamineuse tuyau	Sud-Ouest	Réseau de distribution de l'eau potable	2 428,99 $	
8470863 CANADA INC.	1366869	04 SEPT. 2019	CADIEUX, MAXIME	Webdiffusion des Séances de la Ville de Montréal (Gré à Gré) - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	43 611,80 $	
ACCES COMMUNICATIONS	1366558	03 SEPT. 2019	NUNES, DEMIS	Travaux d'installation des (2+2)postes radio au 1455 Bercy, bureaux de Travaux publiques - Arrondissement de Ville Marie. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 719,17 $	
BLUEJEANS	1368014	11 SEPT. 2019	TRUDEAU, ANDRE	Events unlimited - 500 attendees spoort - Licences Entreprise - Période du 3 septembre 2019 au 2 septembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 224,92 $	
CATHERINE BROWNE	1368983	16 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Services professionnels-70150 _Acquisition services de traduction du français vers l¿anglais suivi et faire l¿adaptation du sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal_ Cathérine -Browne_ Stéphanie Poulin_11/09/2019- S	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 520,52 $	
COFOMO INC.	1365833	02 SEPT. 2019	BOUCHARD, GILLES	Prestation de services d¿analyse de marché - Lot 1	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 778,31 $	1226267
COMMUNICATIONS THIBEAULT LTEE	1368022	11 SEPT. 2019	GRENIER, RICHARD	Mise à niveau du système de contrôle d'acces CDVI Centaur en place - Conformément à la soumission 1637	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 175,87 $	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	1369989	20 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Services professionnels spécialisés en développement informatique & configuration d'interfaces en gestion des actifs GRE A GRE - 71550 - Gestion des actifs - Maximo	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 341,55 $	
CYBERLOGIC	1366552	03 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	72660_Acquisition d¿une imprimante thermique et un lecteur de codes de barres portable_CYBERLOGIC_Sabrina RassY_ - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Rel. avec les citoyens et communications	3 544,34 $	
DEMENAGEMENT LA CAPITALE	1368655	13 SEPT. 2019	PAGE, MARTIN	Services de déménagement d'équipement informatique dans le cadre du projet 70910.01 Centre de données de la Dir. Centre d'expertise Plateformes et infrastructures du Service des TI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	69 785,19 $	
DOCUMENS TRADUCTION INC.	1371318	27 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74250.04 _Acquisition services de traduction du français vers l¿anglais du dévis technique de de l¿appel d¿offres_Documens traduction Inc_Hélène Racine_26/09/2019 (STI)	Technologies de l'information	Gestion du personnel	2 724,22 $	
GLUU, INC.	1370682	25 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	S60110.07_renouvellement du service de soutien technique de deuxième niveau pour l¿intégration de la plateforme d¿authentification Gluu_firme Gluu_Michel Nantel_23/09/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	17 885,41 $	
IRON MOUNTAIN CANADA OPERATIONS ULC	1368557	13 SEPT. 2019	VANDELAC, ROBERT	Collecte, transport et réception - Médias clients - 5 et 6 novembre 2019 (IBM RU883) - Soumission du 11 septembre 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 517,76 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LUCILLE NELSON	1368977	16 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Services professionnels-70150 _Acquisition services de traduction du français vers l¿anglais suivi et faire l¿adaptation du sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal_ LUCILLE NELSON _ Stéphanie Poulin_11/09/2019- STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 520,52 $	
MARTIN GAUTHIER.	1366548	03 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70540.03_une prestation de services en développement spécialisé en intelligence d¿affaires_Martin Gauthier_Anthony Ferrani_28/08/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	21 783,25 $	
PG SOLUTIONS INC.	1368572	13 SEPT. 2019	STRASBOURG, PIERRE	Réinstallation des applications Stratego et Genero bris de serveur	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 677,18 $	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1336548	10 SEPT. 2019	BOUCHARD, GILLES	Autorisation de radiocommunication -Période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 089,60 $	
SC360 INC	1366555	03 SEPT. 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat - Câblage Juillet 2019 Lot 1 à 4 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1 382,06 $	1188280
SC360 INC	1366555	03 SEPT. 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat - Câblage Juillet 2019 Lot 1 à 4 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	227,95 $	1188285
SC360 INC	1366555	03 SEPT. 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat - Câblage Juillet 2019 Lot 1 à 4 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 677,10 $	1188282
SC360 INC	1366555	03 SEPT. 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat - Câblage Juillet 2019 Lot 1 à 4 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	1 242,51 $	1188284
SC360 INC	1371173	27 SEPT. 2019	MOCANU, GIANINA	Facture - Travaux et matériels de câblage en télécommunications pour les mois de mai et juillet dans des édifices de la Ville de Montréal. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 854,52 $	
SESANTE INC.	1370226	23 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	60110-01_Rédaction des standards de sécurité TI et révision des directives et politiques de sécurité_Sésanté Inc._Adriana Biskupovic_20/209/019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	32 415,55 $	
SIA PARTENAIRES INC.	1365818	13 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74250.04_d¿accompagnement à l¿appel d¿offres pour l¿intégrateur de la solution Oracle HCM_SIA PARTENAIRES INC._Annie Therrien_22/08/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion du personnel	4 322,07 $	
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1366798	04 SEPT. 2019	PARENTEAU, LYNE	Renouvellement de maintenance FME Centrex 2 Licences - du 1er septembre 2019 au 31 août 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 204,74 $	
STEPHANIE GIROUX	1366688	03 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74925 _Acquisition de services professiosupporter les équipes de la ville dans la création de maquettes fil de fer afin de proposer une uniformisation UI/UX des différents volets du projet AGIR_Stéphanie Giroux_Charles Gaumond_03/09/2019 -	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 720,00 $	
SYLVAIN TRUDEAU	1367726	10 SEPT. 2019	DUFORT, ALAIN	Services professionnels - Membre externe - Comité d'entrevus - Campagne de recrutement TI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	35 000,00 $	
TELECOMMUNICATIONS GRIMARD INC.	1366733	04 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	78073 _l¿acquisition un coffret TI-BFO normaliser au niveau du mobilier urbain_Télécommunications Grimard_Luc Bouchard_30/08/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 276,68 $	
TELEFIL INC	1351823	04 SEPT. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	78073 - Telefil inc. - Fourniture et installation de sonomètres - Vincent Decroix - 2019-06-06 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 561,21 $	
VALIANTYS INC.	1367596	09 SEPT. 2019	TRUDEAU, ANDRE	Renouvellement - Confluence (Server) et Jira Software 2000 users - Période 13 septembre 2019 au 13 septembre 2020 - Quote PC-LICATL-160519-30038	Technologies de l'information	Gestion de l'information	37 291,56 $	
YTRIA INC.	1367895	10 SEPT. 2019	VANDELAC, ROBERT	Renouvellement - Licences de la suite complète EZ (Mise à jour et support) pour la période du 24 octobre 2019 au 24 octobre 2020 selon la soumission du 3 septembre 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 122,34 $	
BELL CANADA	526218253190901	25 SEPT. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Frais mensuels Internet du mois de Septembre 2019_Compte 526218253	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 443,17 $	
BELL CANADA	532822084	12 SEPT. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Frais de location de lignes téléinformatiques_ Aout 2019- Compte 532822084	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 886,34 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2063936867	13 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais sans fil_ août 2019- Compte 8-7272-9371	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 946,99 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2063937290	04 SEPT. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Frais mensuels de cellulaire du mois d'Aout 2019_facture 2063937290 pour compte 7-3761-9957	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 602,63 $	
TELUS	35061056009	16 SEPT. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Frais mensuels LTE-SERAM du mois d'aout 2019_Facture 35061056009 pour compte 35061056	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 924,59 $	
TELUS	35621166	12 SEPT. 2019	RAMOUL, NASSIMA	Frais menuels de cell du mois d'Aout 2019_facture 35621166 pour compte 35621166005	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 043,04 $	
TELUS	35621166004	13 SEPT. 2019	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais de services mobiles_ juillet 2019- Compte 35621166	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 997,52 $	
9292-5718 QUEBEC INC	1368671	13 SEPT. 2019	GAGNON, LUC	Frais de réunion pour conférence du 29 octobre 2019 pour 300 personnes Plaza Centre-Ville - Lac à l'épaule du SUM 29 oct 2019	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	20 989,89 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ANAIS MOULIN	1371285	27 SEPT. 2019	RAIL, CHRISTIANNE	SP de soutien technique et administratif sur divers dossiers en lien avec les phases 1,2 et 3 du projet de la rue Ste. Catherine, gré à gré.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	10 000,00 $	
BELL MOBILITE INC	1367640	09 SEPT. 2019	GAGNON, VALERIE	# COMPTE 514577689 - Contrat de service pour la transmission des images des caméras d'observation routière au CGMU 2018 - Ref : Patrick Ricci	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	121 276,37 $	
BRAC. BUREAU DE RECHERCHE, D'ANIMATION ET DE CONSULTATION	1369792	19 SEPT. 2019	GAGNON, LUC	Accorder un contrat de services professionnels à la firme BRAC (Bureau de recherche,d¿animation et de consultation) pour l¿organisation et l¿animation du lac-à-l¿épaule duService de l¿urbanisme et de la mobilité qui se tiendra le 29 oct-SU	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	7 480,35 $	
COMPUGEN INC.	1370076	20 SEPT. 2019	SAINTE MARIE, PIERRE	Achat de logiciels essentiels à l'accomplissement des tâches professionnelles quotidiennes de l'employé. (Urbanisme)	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 242,94 $	
CUISINE COLLECTIVE HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1349666	27 SEPT. 2019	DAMOU, MESTAPHA	Facture - Service de traiteur événement du 31 mai au Centre Pierre Charbonneau - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 921,00 $	
ECO-COMPTEUR INC.	1366562	03 SEPT. 2019	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Location, installation et suivi de compteurs d'usagers pour le projet d'aménagement de la Place des Montréalaises_19-6433	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	25 826,92 $	
EMPREINTE HUMAINE CANADA 2019 INC.	1368228	11 SEPT. 2019	CAREAU, LUCIE	Atelier sur la qualité de vie au travail et le bien-être au travail (Urbanisme)	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	21 679,92 $	
FAHEY ET ASSOCIES INC.	1367251	06 SEPT. 2019	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Fahey a le mandat d'élaborer une stratégie d'implantation de stationnement de vélo au pôle Gérald-Godin - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	22 750,79 $	
MICROTRAFFIC INC.	1367286	06 SEPT. 2019	BOURQUE, LOUIS-HENRI	MicroTraffic Road Safety Video Analytics a le mandat de faire une analyse vidéo de sécurité routière - projet Outremont - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	10 498,75 $	
PROGRESS SOFTWARE CORPORATION	1367888	10 SEPT. 2019	BESSETTE, HUGUES	Contrat de service pour 3 ans, incluant WhatsUpGold, TotalView Plus illimitée, ainsi que le module WhatsConneceted Standalone Unrestricted - Ref : François Arcand	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	71 536,96 $	
PROVENCHER ROY ET ASSOCIES ARCHITECTES INC	1370798	25 SEPT. 2019	RAIL, CHRISTIANNE	SP pour la production d¿un plan détaillé d¿occupation du sol dans le cadre du dossier « Mobilité au centre-ville en 2020 », gré à gré.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	16 420,04 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1309696	30 SEPT. 2019	VACHON, DOMINIC	Renouvellement de 5 Licences commerciales utilisateurs-multiples renouvellement d'abonnement transféré de maintenance (Année 1) pour la période du 27 octobre 2019 au 26 octobre 2020 . Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 981,64 $	
TOPO 3 D	1367547	09 SEPT. 2019	GAGNON, VALERIE	Projet pont Jacques-Bizard, SP pour la production de relevés topographiques, gré à gré Topo 3D.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	63 451,30 $	
UNIVERSITE DE SHERBROOKE	1369823	19 SEPT. 2019	AGO, CEDRIC	Contrat à l'Université de Sherbrooke afin de contribuer au programme de recherche de la Chaire SAQ sur la valorisation du verre dans les matériaux, - versement de la 4e année- Service des infrastructures du réseau routier (Infrastructures)	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	20 000,00 $	
ATELIER ENTREMISE	1172591001190910	11 SEPT. 2019	LYAKHLOUFI, SAFAE	GDD 1172591001 Soutien à la mise en oeuvre du Laboratoire transitoire et réaliser le projet pilote d'occupation temporaire de l'initiative Laboratoire transitoire. Dernier versement pour la portion Énergie.	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	18 516,40 $	
9152-9644 QUEBEC INC.	1365935	10 SEPT. 2019	POIRIER, GASTON	Location - camions semi 4, 5 et 6 essieux pour transport de terre contaminée gré à gré août 2019 - Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	6 540,72 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	1369107	17 SEPT. 2019	DORAIS, SYLVAIN	Facture AB-75202/AB-75523/AB-75682, Location d'un camion hydro-excavation et cureur d'égout les 26 août, 4 et 10 sept. 2019 pour travaux au 4360 Lasalle, à la Station de pompage Egan/Lasalle et au 980 Egan à Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	3 653,57 $	
CONSTRUCTION CAMARA	1366539	03 SEPT. 2019	DORAIS, SYLVAIN	bon commande ouvert pour location camion hydrovac pour travaux publics à Verdun	Verdun	Réseau de distribution de l'eau potable	2 750,67 $	
ACIER TAG / RIVE-NORD	1367881	10 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ÉRIC BELLEVILLE, RÉAPPRO DE RODES POUR BÉTON 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 257,23 $	
BAU-VAL CMM	1370493	24 SEPT. 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019 BC- ouvert pour disposition de rebuts de béton et d'asphalte - Entente cadre 1358405- Période: 12 juin 2019 au 12 juin 2021 Montant 10000$ - TP Aqueduc	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	1358405
CLEAN WATER WORKS INC	1352747	10 SEPT. 2019	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission du 4 juin 2019. Réparation de la conduite d'égout qui a causé l'effondrement de la chaussée sur la rue Sanguinet. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	22 572,31 $	
CLEAN WATER WORKS INC	1367922	10 SEPT. 2019	CORNEJO ARENAS, ANA MARIA DE LOURDES	Facture J017685 Travaux d'urgence de nettoyage d'égout au hauteur de la rue Selkirk pendant le mois juillet. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	22 572,31 $	
CLEAN WATER WORKS INC	1367927	10 SEPT. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Facture J017688 Travaux d'urgence au hauteur de la rue Bullion, espaces clos pendant le mois de juin et juillet. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	22 572,31 $	
CLEAN WATER WORKS INC	1368543	13 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Facture J017686 Travaux d'urgence de nettoyage d'égout au hauteur de la rue Charlotte entre la rue Berger et rue Bullion pendant le mois juin. TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	6 299,25 $	
CLEAN WATER WORKS INC	1368549	13 SEPT. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Facture J017689 Travaux d'urgence de nettoyage d'égout au hauteur de divers rues pendant le mois de juin et le mois de juillet . TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	16 792,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CLEAN WATER WORKS INC	1369145	17 SEPT. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Facture J017690 Travaux d'urgence de nettoyage d'égout au hauteur de divers rues pendant le mois de juillet . TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	13 721,87 $	
CLEAN WATER WORKS INC	1369162	17 SEPT. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Facture J017691 Travaux d'urgence de nettoyage d'égout au hauteur de divers rues pendant le mois de juillet . TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	12 131,31 $	
CONTROLES RL ENR.	1368653	13 SEPT. 2019	LABELLE, MARC	Fourniture d'un panneau scénographique 120/208V 200A, dans le cadre d'incidences (VMP-19-015) du projet Place Émilie-Gamelin, mise à niveau et travaux correctifs. soumission 195060 Règle de rotation respectée.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	33 601,25 $	
DASSYLOI	1366660	03 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	JONATHAN LABONTÉ, RÉAPPRO DE BÉTON FIBRE, 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 451,47 $	
DEMIX BETON	1358678	25 SEPT. 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019 - BC ouvert - Entente # 1340660. Fin de l'entente: 16 mai 2021. Béton Remblai. TP Aqueduc arr. Ville-Marie.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 183,74 $	1340660
ETHNOSCOP INC.	1361561	04 SEPT. 2019	LABELLE, MARC	2197763001 -Services professionnels en archéologie pour le projet de réaménagement du parc Fleury-Mesplet.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 863,34 $	
F.X. LANGE INC	1367343	06 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Contrat de location location de 10 plaques d'acier pour travaux en divers endroits de l'arr. Ville-Marie - TP aqueduc	Ville-Marie	Réseaux d'égout	2 981,65 $	
GAINAGE PRS INC	1357126	24 SEPT. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Soumission du 5 juillet 2019. Réhabilitation du drain sur 2750 Hochelaga. TP aqueduc.	Ville-Marie	Réseaux d'égout	4 257,24 $	
GENINOVATION	1370546	24 SEPT. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Caractérisation environnementale des sols et évaluation environnementale de site, phase I - Parc Fleury-Mesplet. N/réf.: 0190918-001.rev1	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	14 546,02 $	
GROUPE ABS INC.	1369009	16 SEPT. 2019	LABELLE, MARC	Soumission ED-18-3613-16 -V3. Entente # 1338591. Fin de l'entente: 4 avril 2022. Caractérisation environnementale pour le projet de saillies 2020. Frais d'incidences. TP Voirie.	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	7 875,00 $	1338591
GROUPE ABS INC.	1370695	25 SEPT. 2019	DUFRESNE, ALAIN	Offre de service # 192834. Contrôle qualitatif des matériaux et leur mis en ¿uvre. Travaux de carottage de chaussée dans différentes rues de l'arr. Ville-Marie. PRR - 2020 - Frais incidences.	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	6 185,00 $	
INSTA-MIX	1366865	04 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ANDRÉ THIBEAULT, ACHAT DE CÂBLE MANETTE	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 904,74 $	
INSTA-MIX	1366865	06 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ANDRÉ THIBEAULT, ACHAT DE CÂBLE MANETTE	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	20,15 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC	1369466	18 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Belleville, eric achat demander par Francois Pocetti pour l'équipe de béton.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 861,45 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC	1369814	19 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	KARL SAULNIER, ACHAT DE MÈCHES ET DE COUTEAUX POUR MLT 412	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 645,16 $	
LES POMPES MEGA INC.	1354345	25 SEPT. 2019	DUFRESNE, ALAIN	2019- BC ouvert . Soumission du 19 juin 2019 et liste du prix du 21 juin 2019. Location de pompe à béton pour divers travaux dans l'arr. Ville-Marie. TP aqueduc.	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	3 997,06 $	
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1370889	25 SEPT. 2019	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission # C1909-326 du 18 septembre 2019. Paysagement ruelle Harmonie, fourniture et mise en place de terre noire en sac et gazon en plaque (parti Ville). TP aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 $	
MAGASINS BEST BUY LTEE	1369386	18 SEPT. 2019	TREMBLAY, GINA	Soumission # 415716 du 5 septembre 2019. L'achat de monitor Samsun, Honestech Vidbox, HP TOY, HP 15-DC, Oculus Quest, IPAD WI-FI et otterbox. CSLD	Ville-Marie	Bibliothèques	6 884,15 $	
NIVEX INC	1370667	25 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Achat des anneaux de rehaussement de regard et puisard de 1". Soumission 3373 en annexe.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 241,49 $	
PEPINIERE A. MUCCI INC.	1321877	04 SEPT. 2019	ALI, SAMBA OUMAR	PARCS Commande ouverte 2019 - pour mélange de terre, composte, sable et autres. BG3122-1401, BG3122-1411, composte végétal BG4123-2006, sable grossier BD3125-1001. Entente : 1283714	Ville-Marie	Horticulture et arboriculture	27 063,31 $	1283714
PRODUITS KEMERID CANADA INC.	1369414	19 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ANDRÉ THIBEAULT, ACHAT DE KEMBITUME, NETTOYANT POUR MACHINE DE PAVAGE, 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 728,12 $	
SHOP3D CANADA PRINTING SUPPLIES LTD.	1367366	06 SEPT. 2019	BOUCHARD, MARYSE	Soumission 2233 - Deux Imprimante 3D Ultimaker, 1formlabs. Il est inclut des garanties. Bibliothèque Père-Ambroise	Ville-Marie	Bibliothèques	22 274,00 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1366503	01 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	RÉAP_ ENS/3 PIECES,CADRE,CADRE GUIDEUR,GRILLE ANTI-VELO ET BASE CONNECTEUR AVEC UNE SORTIE 10"	Ville-Marie	Réseaux d'égout	6 372,01 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1366503	01 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	RÉAP_ ENS/3 PIECES,CADRE,CADRE GUIDEUR,GRILLE ANTI-VELO ET BASE CONNECTEUR AVEC UNE SORTIE 10"	Ville-Marie	Réseaux d'égout	442,52 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1366556	03 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ÉRIC BELLEVILLE, RÉAPPRO DE BÉTON ANDRÉ THIBEAULT ACHAT D'ANNEAU DE REHAUSSEMENT EN FONTE 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	997,39 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1366556	03 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	ÉRIC BELLEVILLE, RÉAPPRO DE BÉTON ANDRÉ THIBEAULT ACHAT D'ANNEAU DE REHAUSSEMENT EN FONTE 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 275,05 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367484	08 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Belleville, eric matériel pour aqueduc sur la dalle de béton	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	5 181,43 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1367484	08 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Belleville, eric matériel pour aqueduc sur la dalle de béton	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	971,13 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1368155	11 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	thibeault, andre pour la réfection de rue materiel de rehaussement de l'asphalte.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 051,40 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1368704	13 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Réapprovisionnement du magasin Ville-Marie en produits d'aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	62,99 $	1191511

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1368704	15 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Réapprovisionnement du magasin Ville-Marie en produits d'aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	4 533,75 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1368704	15 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Réapprovisionnement du magasin Ville-Marie en produits d'aqueduc.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	325,46 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369189	17 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	BELLEVILLE, ERIC, RÉAPPRO ANNEAU BÉTON, 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	236,22 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369189	17 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	BELLEVILLE, ERIC, RÉAPPRO ANNEAU BÉTON, 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	1 440,71 $	1277188
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1369189	17 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	BELLEVILLE, ERIC, RÉAPPRO ANNEAU BÉTON, 0879	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	506,04 $	1191511
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1370077	22 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Réapprovisionnement en chambre de vanne et en ensemble de grille anti-vélo pour le magasin Ville-Marie.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	624,68 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	1370077	22 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Réapprovisionnement en chambre de vanne et en ensemble de grille anti-vélo pour le magasin Ville-Marie.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	3 238,39 $	1277188
TRAFIC INNOVATION INC.	1370653	25 SEPT. 2019	MARTHET, DOMINIQUE	Soumission # 111392. Délinéateur flexible à base intégrée, 90 mm x 965 mm, kit d'installation pour délinéateur et le piquet ou pieu pour l'installation temporaire plus frais de transport. PTI - Reconstructions de trottoirs en régie.	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	6 229,33 $	
ULINE CANADA CORP	1366984	05 SEPT. 2019	BELLEVILLE, ERIC	Belleville, eric materiel de stockage pour la dalle de béton.	Ville-Marie	Réseau de distribution de l'eau potable	2 802,06 $	
9256-9466 QUEBEC INC.	1369643	19 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	AQUEDUC - Service de réparation de béton au 9465 Hamelin	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
9256-9466 QUEBEC INC.	1369650	19 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	AQUEDUC - Service de réparation de béton au 7113 Cartier	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
CREUSAGE RL	1367843	10 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	AQUEDUC - Service de location d'un Hydro-Vac avec opérateur	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	11 692,98 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1327478	05 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 427,84 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1327478	09 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	1 181,11 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1367097	10 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement au 7806 Berri	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	1 338,59 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1367097	05 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement au 7806 Berri	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	6 824,19 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1368816	16 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement au 7923 et 7933. 21e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	5 769,06 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1368925	16 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement au 1006 rue Liège	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	5 769,06 $	
LOCATION LORDBEC INC.	1368931	16 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement au 9139, 10e avenue	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	5 769,06 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1343778	05 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	AQUEDUC - Location d'un camion cargo pour l'inspection de vanne	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	12 562,53 $	
NOVEM DISTRIBUTION INC	1369287	18 SEPT. 2019	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE TUBES DE TRANSPORT	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 005,26 $	
RECY-BETON INC	1366704	03 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	VOIRIE 2019 - VALORISATION DE LA PIERRE, ROC, BETON, ASPHALTE - selon l'entente 1358358	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	20 997,50 $	1358358
SOUPAPES UNIVERSELLE VALVES	1367563	09 SEPT. 2019	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - Bonnet de vanne - Everette / Ouest 22 ave	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseau de distribution de l'eau potable	2 116,03 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1367636	09 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement au 1260 Everett	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	5 459,35 $	
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1367692	26 SEPT. 2019	JOBIN, MICHEL	ÉGOUT - Branchement devant le 4201, rue des Grandes Prairies.	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Réseaux d'égout	6 824,19 $	
WESTBURNE	1366773	04 SEPT. 2019	BEAUDREAULT, BRIGITTE	Bornes - 405 Ogilvy	Villeray-St-Michel - Parc-Extension	Administration, finances et approvisionnement	25 976,00 $	1268917
						Total =	**14 175 057,51 $**	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 04.04

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1193430006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846)

Il est recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846).

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-10-15 12:03

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1193430006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846)

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 février 2019, le Bureau de l'inspectrice générale a rendu public un rapport portant sur le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont.
L'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, a présenté ses conclusions à la Commission le 4 avril 2019.

Le même jour, les membres de la Commission ont échangé avec l'inspectrice générale et convenu par la suite de leurs conclusions et recommandations.

La Commission permanente sur l'inspecteur général a déposé, au conseil municipal le 15 avril 2019 et au conseil d'agglomération le 18 avril 2019, ses commentaires ainsi que 5 recommandations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal* , leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-10

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-10-15

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL FAISANT SUITE AU RAPPORT DE L'INSPECTRICE GÉNÉRALE CONCERNANT LE PROCESSUS DE PASSATION DE CONTRAT LIÉ AU NOUVEAU COMPLEXE AQUATIQUE INTÉRIEUR AU CENTRE ROSEMONT (APPELS D'OFFRES 16-15580 ET NO 5846)

Mise en contexte

Le 25 février 2019, le Bureau de l'inspectrice générale a rendu public un rapport portant sur le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont.

L'enquête menée par le Bureau de l'inspectrice générale a porté principalement sur la question du choix de bassins de piscines à être utilisés lors de la construction du Centre Rosemont et visait aussi à faire la lumière sur le processus de rédaction de l'appel d'offres n° 5846 de même que sur des allégations d'appels d'offres dirigés en faveur d'un certain fabricant de bassins de piscines.

Recommandations

R-1
La Commission abonde dans le même sens que l'inspectrice générale et recommande que l'appel d'offres n° 5846 soit modifié de façon à ce qu'il respecte le cadre normatif en vigueur.

Réponse à R-1
Avant le lancement de l'appel d'offres n° 5846 :

- Les plans et devis ont été modifiés afin d'inclure l'option des bassins modulaires en plus des bassins de béton et céramique.

- Les clauses administratives spéciales ont été modifiées afin d'assurer une performance minimale des options pouvant être proposées. L'ajout de 18 critères de qualité permettra au comité interne d'évaluer la conformité des soumissions.

Ces modifications apportées aux documents d'appel d'offres (plans et devis) ont été convenues avec le Contrôleur général.

L'addenda 16, publié le 12 avril 2019, inclut des modifications aux critères de qualité et au fascicule 13 150S afin d'inclure d'autres technologies de bassins modulaires que celui proposé par Myrtha. En concertation avec le Contrôleur général, l'addenda 19, publié le 3 mai 2019, annule les options de bassins modulaires suite à de nouvelles plaintes. La seule technologie retenue est le bassin en béton et céramique. Le Contrôleur général convient que cette technologie ne vise pas un seul fabricant.

R-2
La Commission abonde dans le même sens que l'inspectrice générale et recommande que Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Expert-Conseils inc. ne soient pas affectées

à la surveillance de la partie relative aux bassins de piscine à la suite de l'appel d'offres n° 5846.

Réponse à R-2
L'inspection de la conception, de la fabrication et de l'installation des bassins ainsi que les tests de performance seront effectués par un consultant spécialisé externe (laboratoire) mandaté par la DGPI.

Cet expert devra s'assurer de la réalisation du produit en conformité avec les plans et devis ainsi que des critères de qualité.

De plus, prendre note qu'un consultant externe de contrôle en chantier sera assigné en résidence pour toute la durée du chantier.

Dans ce contexte, le SGPI prévoit faire les ajustements suivants :

- Délimiter la portée des travaux de surveillance;
- Inclure la liste des tâches à réaliser (rapports de visite, procédure pour les directives de changements);
- Modifier le contrat de de PFA & GBI pour retirer la surveillance de la construction des bassins et coordonner leur contrat avec celui du professionnel mandaté pour en faire la surveillance.

R-3
La Commission abonde dans le même sens que l'inspectrice générale et recommande que la Ville de Montréal se dote d'un encadrement clair relativement à l'évaluation des demandes d'équivalence reçues dans le cadre d'appels d'offres.

Réponse à R-3
Afin de se conformer à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, le SGPI en collaboration avec les services de la performance organisationnelle (SPO) et des affaires juridiques, procèdera à une révision du processus actuel de demandes d'équivalence lors des appels d'offres de construction dans le but d'analyser à l'interne les propositions soumises par les soumissionnaires et recommandées par les professionnels externes.

Il est proposé d'utiliser le même processus prévu aux documents contractuels standardisés émis par le SPO soit le Cahier des clauses administratives générales (CCAG) article 5.3.2, Demande d'équivalence.

Cela impliquera de prévoir :
- Un délai maximal pour la soumission d'une demande;
- Un délai maximal pour l'analyse par les professionnels externes et internes;
- Le dossier devra être complet (Raison de la demande, caractéristiques, spécifications techniques, résultats d'essais par un laboratoire reconnu, délai de livraison/fabrication, les principaux éléments de comparaison).

De plus, afin de se conformer à l'article 573.1.0.14 de la *Loi sur les cités et villes*, le Contrôleur général a formé un comité afin de bien comprendre les exigences de cet

article et de définir la notion de «*spécifications en termes de performance ou d'exigences fonctionnelle*». Le comité a comme mandat de rédiger une procédure et un encadrement afin de guider les responsables de la préparation des appels d'offres lors de la rédaction d'un «*devis de performance*». Ce comité est composé d'un membre des services suivants :

- Service de l'approvisionnement;
- Service des grands parcs;
- Service de l'eau;
- Service de la gestion et de la planification immobilière;
- Service de la performance organisationnelle;
- Service de la concertation des arrondissements;
- Contrôleur général.

R- 4
La Commission recommande que l'administration s'assure de l'efficacité des mécanismes mis en place pour communiquer à toutes les personnes concernées les renseignements et les directives relatives aux changements législatifs ou administratifs dans les processus de passation de contrats et procède, si nécessaire, à des ajustements dans ce sens.

Réponse à R-4
Pour assurer la diffusion des changements législatifs, réglementaires ou administratifs à l'ensemble des unités d'affaires, la Direction de l'acquisition du Service de l'approvisionnement colligera les informations, les validera, au besoin, avec des parties prenantes (Service des affaires juridiques, Bureau du contrôleur général, etc.) et produira un bulletin d'information.

Les bulletins d'information seront diffusés dans une rubrique dédiée à cet effet sur le site intranet du Service de l'approvisionnement. Un courriel sera adressé aux directeurs et aux chefs de division de la Ville afin de les informer, en incluant un lien menant au bulletin.

Actuellement, le Service de l'approvisionnement assure la gestion des documents d'appels d'offres et les processus reliés aux biens et services, services généraux et services professionnels autres que ceux reliés aux travaux.

Un comité de révision des clauses, constitué de la firme responsable de la plate-forme informatisée, du Service de l'approvisionnement et du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, effectue régulièrement les mises à jour des clauses contractuelles afin d'harmoniser l'uniformité des documents pour les dossiers traités par la Direction de l'acquisition.

R- 5
La Commission recommande que l'administration analyse et évalue la mise en place d'un processus d'homologation ou de qualification des bassins de piscines, conformément à l'article 573.1.02 de la *Loi sur les cités et villes*, en vue des autres projets de centres aquatiques intérieurs à être construits à l'avenir.

Réponse à R-5

Le SGPI mettra en place un processus d'homologation qui comprendra les étapes suivantes :

- Revue des normes, lois et règlements applicables;
- Forum de partage d'expérience avec les villes et les institutions québécoises (guide, construction, opération et entretien);
- Production d'un rapport sur l'énoncé des besoins et de la performance attendue des équipements aquatiques (opération et entretien) et sur les recommandations pour la construction;
- Revue technique des produits disponibles dans le monde pour constituer une base de données comparative des différentes technologies existantes;
- Consultation technique avec des experts pour établir les critères de performance techniques pour chacune des technologies proposées;
- Appel d'intérêt auprès des fabricants (bassins, systèmes de filtration, système de contrôle, etc.);
- Présentation des fabricants devant un comité technique, opération et entretien avec une grille de critères précédemment établis;
- Publication des résultats de l'homologation.

Une proposition a été soumise au Bureau de l'inspecteur général en juin 2019.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'inspecteur général pour la qualité du rapport produit sur le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et n° 5846) et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 10 septembre 2019	Résolution: CA19 12205

Motion d'appui à la pétition citoyenne demandant une modification de la réglementation applicable à la distribution de publisacs

À la demande des élu(e)s de l'arrondissement d'Anjou,

ATTENDU QUE la préservation de l'environnement est une priorité;

ATTENDU QUE la gestion des matières résiduelles et de ses coûts est une priorité pour l'arrondissement;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou est favorable au soutien de la pétition citoyenne notamment à ce que les circulaires soient déposées uniquement sur les propriétés qui affichent le logo qui les autorise plutôt que l'inverse comme c'est le cas actuellement et de remplacer le sac de plastique des circulaires par un emballage qui n'a pas à être séparé du contenu pour être recyclé;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou désire faire preuve d'exemplarité auprès de la communauté montréalaise et d'assurer la pérennité des objectifs de réduction des matières résiduelles.

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Il est proposé que les membres du conseil d'arrondissement d'Anjou :

1) affirment leur soutien à la pétition citoyenne demandant une modification de la réglementation applicable à la distribution de publisacs;

2) recommandent à la Ville de Montréal de revoir la réglementation applicable à la distribution de matériel publicitaire dont notamment les publisacs;

3) encouragent tous les arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les municipalités de l'agglomération de Montréal au soutien des propositions de la pétition citoyenne;

4) demandent à la secrétaire d'arrondissement de veiller à ce qu'une copie de cette motion soit déposée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

ADOPTÉE

65.01 1196690004

Ninon MEUNIER

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 11 septembre 2019

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU jeudi 19 septembre 2019, à 17 h

Au CM du mardi 22 octobre 2019, à 9 h 30

Article 7.01

20.01	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1195895001

Autoriser un transfert de 172 462,50 $, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 60 079,07 $, taxes incluses, pour les dépenses contingentes, afin de compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG18 0424), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 $ à 3 116 336,70 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190805003

Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 441 543,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.03	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194565010

Approuver l'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, des espaces sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne, situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour des équipements de radiocommunication de la Ville, pour une durée de 5 ans, à compter du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2022, pour un loyer total de 219 455,54 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.04	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1197896004

Autoriser un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs pour la période 2019-2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.05	Service de l'habitation , Direction - 1198207003

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 $, pour la réalisation du projet de logement social « Le relais des jeunes familles au 8575, Pie IX », dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal

Adopté à l'unanimité.

20.06	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction - 1190744002

Autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 $ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020 / Approuver les conditions de versement de ce soutien conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu correspondant / Autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui en assurera la répartition et le suivi

Adopté à l'unanimité.

20.07	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction - 1194970015

Accorder un soutien financier de 975 000 $ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), soit un montant de 375 000 $ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 $ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.08	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1198057006

Exercer l'option de la seconde prolongation et autoriser une dépense maximale additionnelle de 7 021 324,35 $, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 34 074 786,73 $ à 41 096 111,08 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.09	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1196733001

Autoriser la deuxième option de prolongation des 3 contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc, pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, jusqu'au 30 novembre 2020 (CG17 0012) / Autoriser une première option de prolongation d'un contrat d'exclusivité au soumissionnaire retenu pour le secteur Est : Remorquage Météor inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, jusqu'au 30 novembre 2020 (CG17 0536)

Adopté à l'unanimité.

20.10	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438016

Accorder un contrat à Trane Canada ULC, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 568 850,31 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17699 (1 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.11	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1196263001

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, pour une somme maximale de 1 923 926,10 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10327 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 2 186 279,66 $, taxes, contingences et incidences incluses

Adopté à l'unanimité.

20.12	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1191029004

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection de la dalle du magasin du garage des Carrières et travaux connexes - Dépense totale de 764 583,75 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15491 (5 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.13	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197574001

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l. pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 3 323 613,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17671 (3 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.14	Service de la culture , Direction - 1197666001

Approuver l'avenant à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de l'Entente de 153 140 000 $ à 154 860 000 $, soit une augmentation de 1 720 000 $ / Effectuer une correction de l'identification de la contribution de la Ville à l'axe 1 - Patrimoine

Adopté à l'unanimité.

20.15	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1176462005

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, un terrain constitué du lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, à des fins de revente à un organisme communautaire afin d'y développer des logements sociaux et communautaires, pour une somme de 1 270 313 $, plus les taxes applicables / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2019, 2020 et 2021, au montant total de 63 234,48 $, net de taxes

Adopté à l'unanimité.

20.16	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1186037007

Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation « La Légende » Montréal, pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, d'une superficie de 1 860 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période additionnelle de 21 ans, de 2038 à 2059, dont la rente annuelle à partir de 2038 sera de 4 800 $

Adopté à l'unanimité.

20.17	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1196634001

Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 $, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à West Safety Services Canada inc. (CG18 0600), majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 $ à 882 132,20 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.18	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction - 1194922014

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, pour une somme maximale de 3 522 874,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.19	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1190206002

Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 251 036,42 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Adopté à l'unanimité.

20.20	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1195942002

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 $, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 $, au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 $, au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cet effet

Adopté à l'unanimité.

20.21	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197100004

Conclure 6 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Appel d'offres public 19-17706 (1 à 2 soum. par lot)

Adopté à l'unanimité.

20.22	Service des technologies de l'information , Direction - 1197655009

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17728 (5 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.23	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1198285002

Conclure des ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec Cofomo inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, pour une somme maximale de 4 574 728,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 (8 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.24	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1198285001

Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 $, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 (9 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.25	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194565008

Approuver le projet d'une première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc. un garage, d'une superficie de 4 113 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour les besoins du Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal - La dépense totale est de 289 646,46 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

20.26	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1195372004

Approuver une prolongation de bail d'un emplacement situé au Complexe environnemental Saint-Michel

Adopté à l'unanimité.

20.27	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1197159002

Accorder un contrat pour le service de tri et de mise en marché de matières recyclables de l'agglomération de Montréal

Adopté à l'unanimité.

20.28	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1197360004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, pour une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées avec les firmes Cargill Sel - Sécurité routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 $ et Groupe B : 1 326 029,67 $), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 974 043,73 $), et Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 $) - Montant total estimé des ententes 24 948 067,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17656 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.29	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1197231029

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures avec les firmes FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 $), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 $), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 $) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 $) - Appel d'offres public 19-17692 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.30	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1195308002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour 5 écocentres, soit : Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois, pour une somme maximale de 9 284 453 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17687 (2 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 $ en 2020, de 1 403 385 $ pour 2021, de 1 481 183 $ en 2022, pour un ajustement total de 4 205 750 $

Adopté à l'unanimité.

20.31	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1198057007

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique avec les firmes Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 : 896 805 $, taxes incluses et lot 2 : 524 573,44 $, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 : 2 479 148,44 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17600 (4 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.32	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197343001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10316 (3 soum.)

Adopté à la majorité des voix.

20.33	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1197713003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, avec Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 $, taxes incluses (5 soum., 3 conformes), Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 $, taxes incluses (5 soum., 2 conformes), et Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 $, taxes incluses (5 soum., 1 conforme) pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

Adopté à l'unanimité.

20.34	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190805004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets à la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 489 071,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (2 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.35	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - 1198244004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 723 855,24 $), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC inc. (1 592 824,56 $), Groupe ABS inc. (1 303 976,20 $), WSP Canada inc. (978 293,42 $) et Solmatech inc. (599 609,57 $) totalisant une somme maximale de 6 198 558,99 $, taxes incluses, pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques, dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles - Appel d'offres public 19-17508 (6 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.36	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1195304001

Accorder un contrat à Keleny inc.. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 999 949,07 $, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 - Appel d'offres public 19-17733 (1 seul soum.)

Adopté à l'unanimité.

30.01	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1194184002

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.02	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1195892001

Autoriser une dépense de 2 692 519,04 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs, selon la réorganisation 2019 et applicable à l'édifice Louis-Charland (0410). Ces montants serviront au remboursement des travaux d'amélioration locative à la société Brennan Duke, ainsi qu'aux travaux d'aménagements, réaménagements et optimisation des espaces administratifs

Adopté à l'unanimité.

30.03	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1197211001

Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le cadre de la construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM), du secteur Bridge/Bonaventure

Adopté à l'unanimité.

30.04	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185895003

Autoriser une dépense totale de 453 585 $, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 $, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle (CG19 0136) / Autoriser un virement de 447 318,25 $ au lieu de 536 783 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Adopté à l'unanimité.

30.05	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185110001

Ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal

Adopté à l'unanimité.

41.01	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1198144002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Traité.

42.01	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1197404001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Adopté à l'unanimité.

42.02	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction - 1198168004

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

Retiré.

42.03	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1194368007

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Adopté à l'unanimité.

50.01	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail - 1197485001

Approuver la Lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section local 125), laquelle Lettre d'entente vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers

Adopté à l'unanimité.

50.02	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1195326002

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un an, à compter du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020 / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Adopté à l'unanimité.

51.01	Service du greffe , Direction

Nominations aux commissions permanentes

Adopté à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.02

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197534002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le document intitulé Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

Il est recommandé de :
Déposer le document intitulé Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-18 18:31

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197534002**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le document intitulé Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

CONTENU

CONTEXTE

Accord de Paris et Sommet des élus locaux
Lors du Sommet des élus locaux pour le climat de Paris en marge de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21), la Ville de Montréal s'est, entre autres, engagée à réduire ses émissions de GES de 80 % d'ici 2050, à établir un objectif intermédiaire de réduction des émissions de GES plus ambitieux que les objectifs nationaux pour 2030 et à « s'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la collaboration, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts ». La COP 21 prévoit également la mise en œuvre de stratégies participatives de résilience et des plans d'action pour l'adaptation aux changements climatiques. À la suite de cet engagement, le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* (Plan d'adaptation) publié en 2015 constitue le point de départ de l'adaptation montréalaise. L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel les communautés et les écosystèmes s'ajustent aux changements et aux effets associés afin de limiter les conséquences négatives et de profiter des bénéfices potentiels du climat changeant. Il s'agit d'une démarche pour se préparer aux nouvelles conditions climatiques anticipées.

Plan d'adaptation

Le Plan d'adaptation, publié en 2015, illustre les six aléas climatiques auxquels l'agglomération est vulnérable ou sera vulnérable dans le futur : l'augmentation des températures moyennes, les pluies abondantes, les vagues de chaleur, les tempêtes destructrices, les sécheresses ainsi que les crues. Les impacts potentiels des aléas ont été évalués par des experts dans différents domaines afin d'évaluer la vulnérabilité de l'agglomération face aux aléas climatiques. Grâce à la création de cartes de vulnérabilité et à la liste de mesures phares en adaptation, les arrondissements et les villes reconstituées ont pris 1 733 engagements à mettre en place visant l'adaptation aux changements climatiques. Quant aux services centraux, les engagements promus dans leurs différents plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives ont été consolidés afin d'appuyer leurs initiatives sur le territoire.

Comme indiqué dans le plan d'adaptation, il était prévu d'effectuer un suivi de mi-parcours du plan d'adaptation aux changements climatiques en 2017-2018. Cette évaluation constitue également une occasion d'apporter des modifications ou de bonifier le plan, le cas échéant.

Le Service de l'environnement dépose aujourd'hui le *Suivi de mi-parcours du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* . Le bilan 2020 du premier Plan d'adaptation sera publié à la fin de la période couverte par ce dernier, soit 2015-2020.

Entente de partenariat avec Ouranos

L'objectif du partenariat avec le Consortium de recherche Ouranos, débuté en juin 2017, est de construire un pont entre les efforts de recherche menés en matière d'adaptation aux changements climatiques et les besoins de l'agglomération de Montréal pour se préparer à répondre au climat changeant.

En prévision de cette entente, le Service de l'environnement avait consulté les services centraux, les arrondissements et les villes liées de l'agglomération montréalaise afin de connaître leurs besoins en matière d'expertise relative à l'adaptation aux changements climatiques et de développer une programmation la plus complète possible.

Au début 2019, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos, pour la période juin 2017- octobre 2018 et planification à venir a été déposé.http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75085661&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une multitude de sujets ont été identifiés comme la connaissance des projections pour les différents aléas climatiques et l'évaluation des impacts à l'échelle locale, des analyses économiques liées aux impacts des changements climatiques visant plus précisément les coûts de l'adaptation versus les coûts du statu quo, des analyses coûts-avantages de différentes mesures d'adaptation, les opportunités économiques des changements climatiques, etc.

Sommet mondial en action climatique (Global Climate Action Summit de San Francisco)

Lors de son passage au Sommet mondial en action climatique *(Global Climate Action Summit)* en septembre 2018, la Ville de Montréal a annoncé la signature du One Planet Charter qui vise entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le « Paris-compatible Climate Action Plan Commitment » ou Deadline 2020. Ce plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques doit être compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris et vise la carboneutralité d'ici 2050. De plus, la One Planet Charter comprend :
· la *Net Zero Carbon Buildings Declaration* afin de décarboniser le parc immobilier. Plus spécifiquement, il vise l'adoption de règlements et de politiques qui garantiront que les nouveaux bâtiments soient carboneutres d'ici 2030 et que tous les bâtiments le seront d'ici 2050 pour la collectivité montréalaise.
· la *Towards Zero Waste Declaration* qui vise à se rapprocher de l'objectif « zéro déchet » sur son territoire en s'attaquant à la production de déchets solides municipaux (réduction de 15 % d'ici 2030), en diminuant les quantités de déchets solides municipaux enfouis et incinérés (diminution minimale de 50 % d'ici 2030) et en portant à au moins 70 % le taux de valorisation de ses matières résiduelles d'ici 2030.
· la *Equity Pledge* qui cible l'action climatique équitable en mettant de l'avant des pratiques urbaines innovantes qui favorisent l'émergence de quartiers durables, verts et connectés. Tout cela, en modifiant rapidement les modes de vie et de consommation par l'adoption de

politiques climatiques ambitieuses qui n'aggravent pas la situation des plus démunis et ne compromettent pas la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Entente de collaboration entre la Ville de Montréal, le C40, la Fondation familiale Trottier et la Fondation David Suzuki

Les parties signataires de l'entente mettent leurs ressources en commun pour faire de Montréal un véritable leader municipal dans la lutte contre les changements climatiques. À cette fin, elles décident de collaborer en vue de développer un plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5 degré. Ce plan mettra en œuvre des mesures qui démontreront le leadership fort de Montréal face à la lutte contre les changements climatiques et aux engagements de « Deadline 2020 » des villes membres du C40 qui ont pour but de rendre les villes signataires résilientes et carboneutres d'ici 2050.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0050 – 28 février 2019 – Déposer le rapport de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques - bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019. Rapport présenté conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos.
CE18 1992 – 5 décembre 2018 – Approuver l'Entente de Collaboration entre la Ville de Montréal, le C40 Cities Climate Leadership Group, la fondation David Suzuki et la fondation familiale Trottier d'une durée de 2 ans pour la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques et l'engagement et la mobilisation des acteurs clés dans le contexte de la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques.

CM18 1332 – 19 novembre 2018 – Déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique.

CM18 1085 – 17 septembre 2018 – Résolution du conseil municipal : que la Ville de Montréal prenne acte des engagements pris lors du Sommet de San Francisco et s'engage à mobiliser les citoyens et l'ensemble des forces vives montréalaises pour relever ce défi majeur et mettre en œuvre des mesures concrètes à la hauteur de ces enjeux.

CG18 0330 – 21 juin 2018 - Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020 ».

CG18 0329 – 21 juin 2018 - Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 ».

CG18 0328 – 21 juin 2018 - Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

CG17 0274 – 15 juin 2017 - Approuver le projet d'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et OURANOS inc., pour une durée de 3 ans, concernant la recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, pour un montant total de 528 885 $, taxes incluses, en espèce (482 942,50 $ net) et de 300 000 $ en nature.

CG16 0437 - 22 juin 2016 - Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020.

CG15 0780 - 17 décembre 2015 - Adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

DESCRIPTION

Le Service de l'environnement dépose aujourd'hui le document *Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* . Ce document présente le suivi de mi-parcours des unités administratives de l'agglomération ayant participé au *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* . Il illustre l'état d'avancement des engagements pris en 2015 et définit le point de départ de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal.
À l'automne 2017, des ateliers ont été organisés avec les différentes unités administratives participantes dans le but de leur présenter les objectifs du Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020, ainsi que des exemples en matière d'adaptation mis en œuvre par leurs pairs. Considérant le nombre élevé d'engagements à suivre, les participants ont été informés qu'un outil de suivi leur serait transmis en 2018 afin de compléter les informations nécessaires.

À cet effet, un outil de suivi personnalisé pour chaque unité administrative a été préparé pendant l'hiver 2018 dans le but de faciliter et d'optimiser le suivi des engagements du Plan d'adaptation. Cet outil regroupe tous les indicateurs de suivi développés par le Service de l'environnement pour chaque sous-catégorie de mesure d'adaptation puisqu'aucune référence pertinente n'a été trouvée dans la revue de littérature. Des indicateurs de suivi, principalement quantitatifs, ont été développés exclusivement pour les engagements des arrondissements et des villes reconstituées. Un suivi qualitatif a permis de suivre les engagements des services centraux qui concernent des stratégies, orientations, objectifs ou actions visant l'adaptation aux changements climatiques. Une validation des indicateurs de suivi a été effectuée en comité interne composé de représentants de deux arrondissements, de deux villes reconstituées et de deux services centraux.

Dans le but d'assurer un suivi optimal des engagements et d'innover pour leur suivi, une nouvelle méthode de classification a été élaborée afin de classifier les 1733 engagements en cinq catégories de mesures et de développer une centaine d'indicateurs de suivi. Les cinq nouvelles catégories de mesures développées sont :

1. Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles : les actions municipales en matière de service et d'opération visant à diminuer les impacts des changements climatiques envers les citoyens.

2. Adapter le territoire urbain : les actions municipales sélectionnées par les unités administratives de l'agglomération de Montréal qui visent l'adaptation du territoire urbain dans le but de minimiser les impacts causés par les changements climatiques sur l'environnement naturel, l'environnement bâti et la population.

3. Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments : les actions qui visent à résister et à surmonter les impacts des changements climatiques principalement sur l'environnement bâti afin de retrouver un fonctionnement normal et de limiter les impacts sur la santé des populations, les dépenses pour les particuliers, les désagréments et les accidents.

4. Développer des mesures d'urgence : les moyens et les procédures permettant une réponse rapide des équipes d'intervention opérationnelles en cas d'urgence associée aux aléas climatiques.

5. Protéger la biodiversité : les actions visant à augmenter et à préserver les milieux naturels, incluant les milieux aquatiques, la flore et la faune du territoire de l'agglomération de Montréal dans le but d'augmenter leur résilience face aux changements climatiques.

L'outil de suivi a été complété par chacune des unités administratives avec les données de l'année 2017 et les informations ont été recueillies et traitées en 2018 à partir des données les plus complètes disponibles.

JUSTIFICATION

La production du document fait partie des engagements de la Ville de Montréal en conformité avec le plan d'adaptation et la déclaration du sommet des élus locaux pour le climat de Paris découlant de la COP 21.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La suivi de mi-parcours du plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal rejoint deux des quatre priorités d'intervention du Plan Montréal durable 2016-2020, soit :

· Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.
· Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le document permet de connaître l'état d'avancement des engagements pris en 2015 et définit le point de départ de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal.
S'il n'est pas déposé, le point de départ de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de l'agglomération ne sera pas défini. Également, il ne sera pas possible de connaître l'état d'avancement des engagements pris en 2015 par les unités administratives.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du *Bilan 2020* du *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* après la période couverte.
Élaboration du plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5 degré découlant de l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal, le C40, la Fondation familiale Trottier et la Fondation David Suzuki.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie C BERGERON, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Caroline BOIVIN, 3 septembre 2019
Mélanie C BERGERON, 4 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève MARQUIS
Ingénieure

Tél : 514-280-4335
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-03

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi environnmental

Tél : 514-872-6508
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sidney RIBAUX
Directeur
Tél :
Approuvé le : 2019-09-06

Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020

Montréal

Coordination et rédaction
Cette publication a été réalisée par l'équipe changements climatiques et projets spéciaux, Division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

Renseignements
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience par courriel à l'adresse bter@ville.montreal.qc.ca.

Remerciement
Le Service de l'environnement tient à remercier tous les intervenants ayant participé à la mise en place du processus de suivi dans chacune des unités administratives.

Couverture
© IStock

Référence à citer
Ville de Montréal. (2019). *Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*, une production du Service de l'environnement, 68 pages. Repéré le jour/mois/année à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/SuiviPlanAdaptation2015-2020.PDF

2e trimestre 2019
ISBN 978-2-922388-86-2 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2019

Table des matières

Liste des figures 4
Liste des tableaux 4
Glossaire 6

Sommaire **8**

Introduction **13**

Le Plan d'adaptation **14**

Démarche du suivi **15**

État global de l'adaptation **17**

État d'avancement des engagements **19**

État détaillé de l'adaptation **24**
Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles 24
Adapter le territoire urbain 29
Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments 36
Développer des mesures d'urgence 43
Protéger la biodiversité 48

Conclusion **55**

Orientations potentielles **56**

Annexes
Annexe 1 : Références bibliographiques 59
Annexe 2 : Liste des indicateurs de suivi et des mesures phares issues du Plan d'adaptation 61
Annexe 3 : Revue de la littérature sur les indicateurs de suivi 62
Annexe 4 : Exemple d'un outil de suivi transmis à un arrondissement 65

Liste des figures

Figure 1. Démarche du Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020 9

Figure 2. Démarche du Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020 15

Figure 3. État d'avancement des engagements des arrondissements et des villes reconstituées5 ayant rempli l'outil de suivi en 2017 19

Figure 4. État d'avancement des engagements des services centraux en 2017 22

Figure 5. Production d'eau potable dans l'agglomération de Montréal pour la période 2001-2017 26

Figure 6. Exemple de carte de ruelles vertes aménagées 31

Figure 7. Superficie des aires protégées dans l'agglomération de Montréal pour la période 2006-2017 50

Liste des tableaux

Tableau 1. Indicateurs globaux sélectionnés pour illustrer le point de référence de l'adaptation du territoire de l'agglomération de Montréal 10

Tableau 2. Liste des catégories de mesure 15

Tableau 3. Indicateurs globaux sélectionnés pour illustrer le point de référence de l'adaptation du territoire de l'agglomération de Montréal 17

Tableau 4. Actions et engagements entrepris par les arrondissements et les villes reconstituées dans le cadre du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020 20

Tableau 5. Statistiques concernant l'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles 24

Tableau 6. Indicateurs de suivi sélectionnés concernant l'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles 24

Tableau 7. État des engagements des services centraux concernant l'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles 27

Tableau 8. Statistiques concernant l'adaptation du territoire urbain 29

Tableau 9. Indicateurs de suivi sélectionnés concernant l'adaptation du territoire urbain 30

Tableau 10 État des engagements des services centraux concernant l'adaptation du territoire urbain 33

Tableau 11. Statistiques concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments 36

Tableau 12. Indicateurs de suivi sélectionnés concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments 37

Tableau 13. État des engagements des services centraux concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments 40

Tableau 14. Statistiques concernant le développement des mesures d'urgence 43

Tableau 15. Indicateurs de suivi sélectionnés concernant le développement des mesures d'urgence 44

Tableau 16. État des engagements des services centraux concernant le développement des mesures d'urgence..... 46

Tableau 17. Statistiques concernant la protection de la biodiversité 48

Tableau 18. Indicateurs de suivi sélectionnés concernant la protection de la biodiversité 49

Tableau 19. État des engagements des services centraux concernant la protection de la biodiversité 52

Glossaire

Adaptation[6]
Processus par lequel les communautés et les écosystèmes s'ajustent aux changements du climat et aux effets associés, afin de limiter les conséquences négatives et de profiter des bénéfices potentiels. Pour les milieux humains, l'adaptation permet de se préparer aux nouvelles conditions climatiques. Dans les milieux naturels, les populations végétales et animales s'adapteront également, mais de façon réactive, et subiront davantage d'impacts négatifs à court terme. L'adaptation concerne tous les niveaux décisionnels (individuel, local, régional, national, international) et exige une approche globale et très intégrée, car les enjeux touchent plusieurs secteurs et vont souvent au-delà des limites administratives.

Aléa climatique[5]
Phénomène, manifestation physique ou activité humaine susceptible d'occasionner des pertes de vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement. Chaque aléa est, entre autres, caractérisé en un point donné par une probabilité d'occurrence et une intensité données.

Canicule
Période minimale de trois jours consécutifs au cours desquels la température atteint ou dépasse 30 °C le jour.

Catégorie de mesure
Regroupement des mesures d'adaptation établies dans le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* (voir Annexe 2) sous un même thème.

Chaleur accablante
Période où la température de l'air atteint ou dépasse 30 °C et que l'indice humidex atteint ou dépasse 40.

Chaleur extrême
Période de trois jours consécutifs où la température maximale atteint ou dépasse 33 °C et la température minimale ne descend pas sous les 20 °C, ou lorsque la température ne descend pas sous les 25 °C durant deux nuits consécutives.

Changements climatiques[3]
Variation de l'état du climat qu'on peut déceler par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres.

Environnement bâti
Comprends l'ensemble des bâtiments (tous secteurs) et les systèmes qui les composent (mécaniques, électriques, etc.) ; les réseaux de transport (terrestre, maritime, aérien) et les infrastructures périphériques (panneaux d'affichage, etc.) ; les réseaux de télécommunication et d'énergie (production, transport, distribution) ; les infrastructures liées à l'eau (accès, traitement, distribution, collecte) ; de même que les infrastructures spécifiques à certains secteurs industriels (agricoles, miniers, etc.).

Événements climatiques extrêmes[3]
Phénomène rare en un endroit et à un moment de l'année particulier. Lorsque des conditions météorologiques extrêmes se prolongent pendant un certain temps, l'espace d'une saison par exemple, elles peuvent être considérées comme un phénomène climatique extrême, en particulier si elles correspondent à une moyenne ou à un total en lui-même extrême (p. ex. une sécheresse ou de fortes pluies pendant toute une saison).

Îlot de chaleur intra-urbain (ICIU)[2]
Endroit dans un milieu urbain où la température de l'air est plus élevée qu'ailleurs et qui a pour effet d'augmenter localement la chaleur ressentie.

Îlot de fraîcheur
Lieu ou espace qui contribuent à rafraîchir l'air ambiant ou qui assurent une protection contre les rayons solaires. Ces lieux peuvent prendre diverses formes telles des parcs, des jardins, des abris, des structures vertes (toits et murs végétalisés) ou encore des alignements d'arbres en rue procurant des zones ombragées. Ils peuvent également être des espaces avec des bassins d'eau, des fontaines, des piscines, des brumisateurs, etc. Ils sont autant d'éléments constituant des espaces qui assurent une meilleure qualité de vie pour les citoyens exposés aux chaleurs accablantes.

Indicateur de suivi
Mesure détaillée de l'état de l'adaptation qui facilite et optimise le suivi.

Indicateur global
Mesure de l'état général de l'adaptation.

Infrastructures vertes[17]
Méthodes alternatives de drainage permettant de ralentir et de stocker l'eau. Les aménagements de ce type, aussi appelés PGO (pratique de gestion optimale), peuvent prendre diverses formes dont – bassin de biorétention, aménagement avec sol absorbant, dépression végétalisée (bassin sec), structure de collecte des eaux des toits, fossé (noue) ou toit végétalisé.

Résilience[21]
Capacité des personnes, communautés, institutions, entreprises et systèmes au sein d'une ville à résister, s'adapter et se développer, quels que soient les types de stress chroniques et de chocs aigus qu'ils subissent.

Sensibilité environnementale[6]
Proportion dans laquelle le milieu naturel est susceptible d'être affecté (positivement ou négativement) par la manifestation d'un aléa climatique.

Sensibilité physique[1]
Degré auquel un territoire est touché par des aléas climatiques.

Sensibilité sociale[6]
Proportion dans laquelle une collectivité est susceptible d'être affectée par la manifestation d'un aléa climatique.

Sensibilité territoriale[6]
Proportion dans laquelle les infrastructures sont susceptibles d'être affectées (positivement ou négativement) par la manifestation d'un aléa climatique.

Sous-catégorie de mesure
Regroupement des engagements établis dans le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* sous un même thème.

Vague de chaleur
Période de conditions atmosphériques anormalement chaudes et désagréables.

Vulnérabilité[3]
Mesure dans laquelle un système est sensible – ou incapable de faire face – aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité varie en fonction de la nature, de l'ampleur et du rythme de l'évolution et de la variation du climat à laquelle le système considéré est exposé, de la sensibilité de ce système et de sa capacité d'adaptation.

Sommaire

Le *Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* :

- présente l'état d'avancement des engagements initiaux pris en 2015 à la fin de l'année 2017 par les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux ;
- établit un point de référence, soit l'année 2017, du suivi de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire.

Cette démarche reflète l'état de l'adaptation en fonction des engagements établis dans le Plan d'adaptation.

Le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*[14], publié à la fin de 2015, illustre les six aléas climatiques auxquels l'agglomération est vulnérable ou sera vulnérable dans le futur : l'augmentation des températures moyennes, les pluies abondantes, les vagues de chaleur, les tempêtes destructrices, les sécheresses ainsi que les crues. Les impacts potentiels des aléas ont été évalués par des experts dans différents domaines afin d'évaluer la vulnérabilité de l'agglomération face aux aléas climatiques. Grâce à la création de cartes de vulnérabilité et à la liste de 24 mesures phares en adaptation, les arrondissements et les villes reconstituées ont pris 1 733 engagements à mettre en place visant l'adaptation aux changements climatiques. Quant aux services centraux, les engagements promus dans leurs différents plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives ont été consolidés afin d'appuyer leurs initiatives sur le territoire.

Démarche du suivi

En vue de la préparation du suivi des 1 733 engagements, une revue de littérature a été effectuée afin d'étudier et d'évaluer des processus de suivi des mesures d'adaptation qui auraient déjà été entreprises et de sélectionner les indicateurs de suivi qui pourraient s'appliquer au contexte montréalais. À la suite de cette revue, aucun indicateur identifié n'a pu être utilisé pour le contexte montréalais du Plan d'adaptation. Par conséquent, tous les indicateurs de suivi utilisés pour cet exercice ont été développés par le Service de l'environnement.

Dans le but d'assurer un suivi optimal des engagements, une nouvelle méthode de classification a été élaborée. Pour commencer, les 24 mesures phares d'adaptation établies dans le Plan d'adaptation ont été classées en **5 catégories de mesure**.

1. **Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles**
   Cette catégorie regroupe les actions municipales en matière de service et d'opération visant à diminuer les impacts des changements climatiques envers les citoyens.

2. **Adapter le territoire urbain**
   Cette catégorie regroupe les actions municipales sélectionnées par les unités administratives de l'agglomération de Montréal qui visent l'adaptation du territoire urbain dans le but de minimiser les impacts causés par les changements climatiques sur l'environnement naturel, l'environnement bâti et la population.

3. **Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments**
   Cette catégorie regroupe toutes les actions qui visent à résister et à surmonter les impacts des changements climatiques principalement sur l'environnement bâti afin de retrouver un fonctionnement normal et de limiter les impacts sur la santé des populations, les dépenses pour les particuliers, les désagréments et les accidents.

4. **Développer des mesures d'urgence**
   Cette catégorie regroupe l'ensemble des moyens et des procédures permettant une réponse rapide des équipes d'intervention opérationnelles en cas d'urgence associée aux aléas climatiques.

5. **Protéger la biodiversité**
   Cette catégorie regroupe toutes les actions visant à augmenter et à préserver les milieux naturels, incluant les milieux aquatiques, la flore et la faune du territoire de l'agglomération de Montréal dans le but d'augmenter leur résilience face aux changements climatiques.

Les 1 733 engagements ont par la suite été regroupés en **60 sous-catégories de mesure**. Cette étape a permis d'éliminer les doublons et de passer à **940 engagements**. Les sous-catégories de mesure ont aussi été classifiées selon les 5 catégories de mesure. Finalement, d'un à quatre indicateurs de suivi spécifiques ont été développés pour chaque sous-catégorie de mesure (ces derniers reliant l'engagement à la même sous-catégorie de mesure, bien qu'ils demandent des informations différentes), pour un total de **104 indicateurs de suivi** uniques (voir Figure 1).

Figure 1
Démarche du Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020

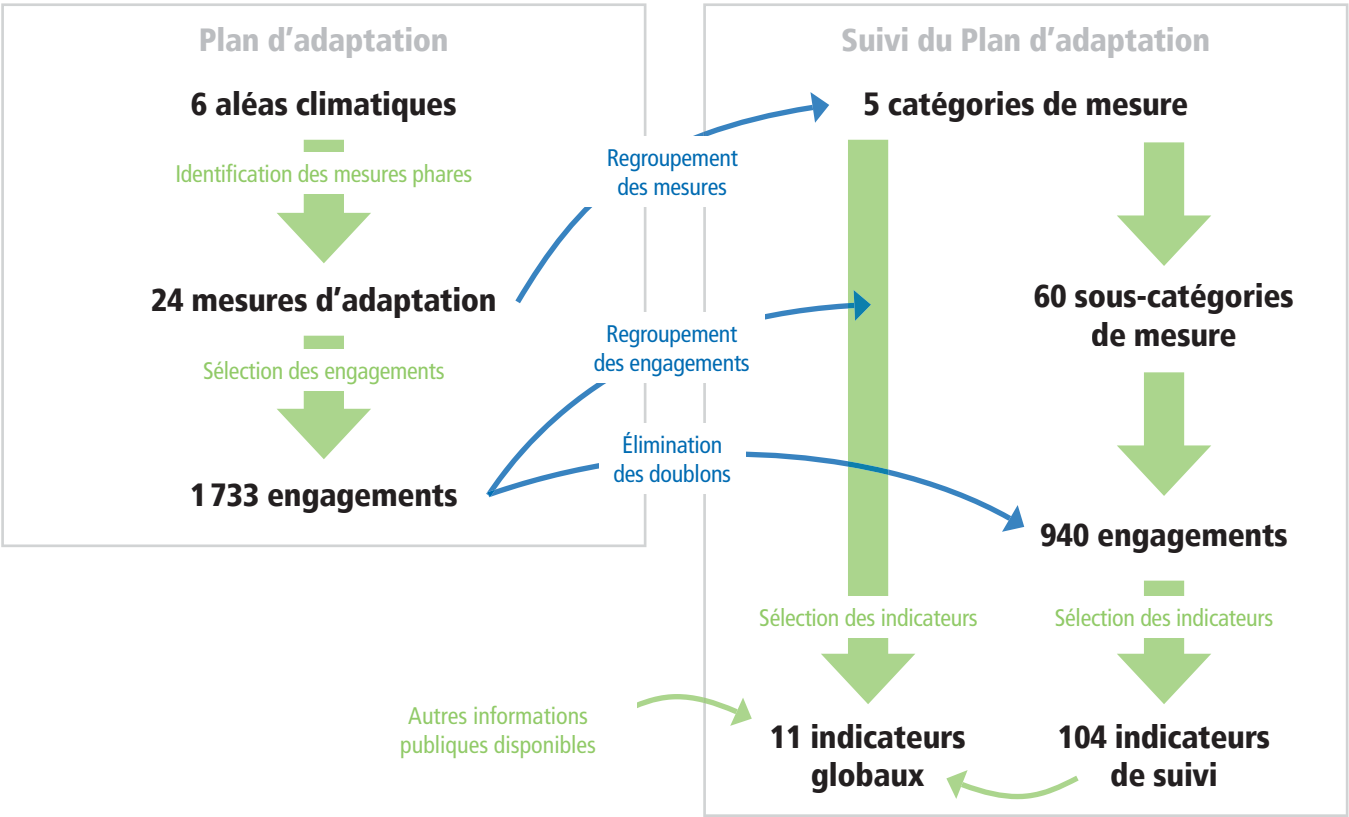

Les **indicateurs de suivi (104)** ont été développés exclusivement pour les engagements des arrondissements et des villes reconstituées. Toutefois, dans le but de suivre les engagements des services centraux (orientations, objectifs et actions visant l'adaptation aux changements climatiques), ces derniers ont été classifiés uniquement selon les catégories de mesure. Une échelle de l'état d'avancement a été conçue afin d'identifier l'état de l'engagement, soit réalisé en continu, complété, en cours de réalisation, non débuté et non reconduit.

À l'automne 2017, des ateliers ont été organisés avec les différentes unités administratives participantes afin de leur présenter les objectifs du suivi et des exemples en matière d'adaptation mis en œuvre par leurs pairs. Les participants ont été informés qu'un outil de suivi leur serait transmis afin de compiler les informations nécessaires.

L'outil de suivi développé pour compiler les indicateurs de suivi de chaque engagement des unités administratives a été validé en comité interne formé de représentants de deux arrondissements, de deux villes reconstituées et de deux services centraux. Les unités administratives ont par la suite reçu l'outil de suivi à compléter pour l'année 2017 et à retourner au Service de l'environnement. Les informations ont été recueillies et traitées en 2018 et en 2019 à partir des données les plus complètes disponibles.

Les indicateurs de suivi compilés pour l'année 2017 établissent l'état d'avancement des engagements et une référence détaillée de l'adaptation. Les indicateurs de suivi présentés sont ceux pour lesquels le nombre d'unités administratives ayant pris l'engagement est significatif et pour lesquels des réponses pertinentes et cohérentes ont été obtenues. Pour les indicateurs de suivi non présentés dans ce rapport, ils pourront être comparés par chaque unité administrative lors du bilan 2020 du Plan d'adaptation.

Des **indicateurs globaux (11)** ont également été déterminés afin de faire ressortir un portrait plus général de l'adaptation. Ils peuvent avoir été sélectionnés à partir des indicateurs de suivi ou d'autres informations disponibles. En comparant les données des indicateurs de suivi et des indicateurs globaux d'une année à l'autre, il sera possible de constater l'évolution de l'adaptation ou de la maladaptation de l'agglomération lors du bilan 2020 du Plan d'adaptation.

État global de l'adaptation

Les indicateurs globaux développés sont présentés au Tableau 1. Des actions déjà en place, qui sans nécessairement se référer à l'adaptation aux changements climatiques, peuvent y contribuer. Ainsi, elles donnent une mesure indirecte sur l'adaptation de l'agglomération de Montréal. Par exemple, l'entretien et l'inspection des infrastructures sont de bonnes pratiques déjà en place qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques.

Tableau 1
Indicateurs globaux sélectionnés pour illustrer le point de référence de l'adaptation du territoire de l'agglomération de Montréal

Indicateurs globaux	2017
Nombre moyen de jours d'ouverture par année des installations permettant l'accès à l'eau	86
Nombre moyen de jours d'ouverture par année des pistes de ski de fond et des patinoires extérieures	47
Nombre d'arbres publics sur le territoire	400 830 [A]
Nombre d'installations publiques permettant l'accès à l'eau	234
Nombre d'événements de remplissage mécanisé de nids-de-poule pour réfection sur le territoire de la Ville de Montréal	205 437 [B]
Taux d'inspection annuel des réseaux d'égout sur le territoire de la Ville de Montréal	9 % [C]
Taux de renouvellement annuel des égouts sur le territoire de la Ville de Montréal	1,6 % [C]
Taux de nettoyage annuel des puisards sur le territoire de la Ville de Montréal	33 % [C]
Nombre d'actions mises en œuvre lorsque les plans particuliers d'intervention (PPI) chaleur extrême, crues des eaux et tempêtes exceptionnelles ont été activés	57
Superficie de terrains protégés (hectare)	3 056 [D]
Taux de pesticides à faible impact utilisés	76 % [E]

A. Calcul effectué à partir des données ouvertes[12] et de la démarche de suivi
B. Donnée issue des données ouvertes[13]
C. Donnée fournie par le Service de l'eau
D. Donnée tirée du Rapport Montréal durable[11, 19]
E. Donnée fournie par le Service de l'environnement

État d'avancement des engagements

Les engagements du Plan d'adaptation démontrent des actions entreprises. L'analyse des données recueillies grâce à l'outil de suivi permet les conclusions suivantes sur l'état d'avancement des engagements pour les arrondissements et les villes reconstituées :

- 62 % des sous-catégories de mesure possèdent des actions entreprises (sur un total des 940 engagements reclassés en sous- catégories de mesure) ;
- 55 % des indicateurs de suivi ont été complétés dans l'outil de suivi (sur un total de 1 680 indicateurs à compléter).

Pour les services centraux, l'analyse des données sur l'état d'avancement des 63 engagements démontre que :

- 38 % sont réalisés en continu ;
- 13 % sont complétés ;
- 40 % sont en cours de réalisation ;
- 6 % sont non débutés ;
- 3 % sont non reconduits.

Entente de partenariat avec Ouranos

L'objectif du partenariat avec le Consortium de recherche Ouranos, débuté en juin 2017, est de construire un pont entre les efforts de recherche menés en matière d'adaptation aux changements climatiques et les besoins de l'agglomération de Montréal pour se préparer à répondre au climat changeant. En prévision de l'entente, le Service de l'environnement avait consulté les services centraux, les arrondissements et les villes liées de l'agglomération montréalaise afin de connaître leurs besoins en matière d'expertise relative à l'adaptation aux changements climatiques et de développer une programmation la plus complète possible.

Au début 2019, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal–Ouranos, pour la période juin 2017–octobre 2018 et la planification à venir a été déposé. Une multitude de sujets ont été identifiés comme la connaissance des projections pour les différents aléas climatiques et l'évaluation des impacts à l'échelle locale, des analyses économiques liées aux impacts des changements climatiques visant plus précisément les coûts de l'adaptation versus les coûts du statu quo, des analyses coûts-avantages de différentes mesures d'adaptation, etc.

Orientations potentielles en vue du bilan

Afin de connaître l'évolution de l'avancement des engagements initiaux pris en 2015 et l'évolution de l'adaptation par rapport à 2017 lors du bilan 2020, il est recommandé de :

- continuer le suivi de façon annuelle dans la mesure du possible ;
- sensibiliser et former les employés à l'adaptation aux changements climatiques ;
- mettre à jour les cartes de vulnérabilité, incluant celles sur les sensibilités physique, territoriale, environnementale et sociale aux différents aléas, pour comparer l'état de l'adaptation ;
- impliquer tous les acteurs ;
- prioriser les mesures d'adaptation à mettre en place ;
- analyser les besoins financiers ;
- développer les connaissances.

Rappelons enfin que, dans l'objectif de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de faire de Montréal une ville carboneutre et résiliente d'ici 2050, l'administration montréalaise s'est engagée, notamment, à élaborer un cadre pour atteindre la neutralité en matière de GES d'ici 2050 au plus tard et à établir une cible intérimaire pour 2030. Par ses engagements, la Ville doit considérer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES de façon intégrée et augmenter sa résilience face aux changements climatiques.

© Yannick Sternon

Introduction

Ce document présente le suivi des unités administratives, soit les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux de l'agglomération, ayant participé au *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*[14] (ci-après dénommé le Plan d'adaptation). Les objectifs du suivi sont de connaître l'état d'avancement des engagements initiaux pris en 2015 à la fin de l'année 2017 et de définir le point de référence, soit l'année 2017, du suivi de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire.

Pour ce faire, un retour sur le Plan d'adaptation et un résumé de la démarche du suivi sont présentés. Par la suite, l'état global de l'adaptation de l'agglomération est abordé afin d'illustrer le point de référence de l'adaptation face aux changements climatiques sur le territoire. Ensuite, l'état d'avancement des engagements et l'état détaillé de l'adaptation par catégorie de mesure sont exposés. Les indicateurs de suivi y sont présentés de façon détaillée, lesquels servent également à illustrer le point de référence de l'adaptation face aux changements climatiques sur le territoire. Dans les deux cas, les informations sont décrites en différenciant celles des arrondissements et des villes reconstituées de celles des services centraux. Finalement, des orientations potentielles en vue du bilan 2020 du Plan d'adaptation et du prochain plan d'adaptation sont émises.

Retour sur l'adaptation

L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel les communautés et les écosystèmes s'ajustent aux changements et aux effets associés afin de limiter les conséquences négatives et de profiter des bénéfices potentiels du climat changeant. Il s'agit d'une démarche pour se préparer aux nouvelles conditions climatiques anticipées.

En 2010, la Ville de Montréal s'est engagée, au nom de l'agglomération, à produire un plan d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Grâce au travail collaboratif entre les différentes unités administratives de l'agglomération, le Plan d'adaptation a été adopté par le conseil d'agglomération le 17 décembre 2015 (résolution CG15 0780).

Rappel des engagements en changements climatiques

Face à la menace des changements climatiques, l'agglomération de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment lors du 4e Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques, tenu à Montréal en 2005, pour l'horizon 2020 et, par la suite, en marge de la 21e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21) pour l'horizon 2050. La déclaration du sommet des élus locaux pour le climat de Paris découlant de la COP 21 prévoit, entre autres, la mise en œuvre de stratégies participatives de résilience et des plans d'action pour l'adaptation aux changements climatiques.

Le C40 est un réseau de villes collaborant dans la lutte contre les changements climatiques par le partage de connaissance et en s'assurant que les actions apportent une plus grande équité et des villes durables pour tous.

La Ville de Montréal est également devenue membre du C40 en tant que « Mégapole » en décembre 2016. Lors du Sommet mondial en action climatique de San Francisco de septembre 2018 organisé par le C40, la Ville de Montréal a signé la *One Planet Charter*, incluant le programme *Deadline 2020*, et a ainsi réaffirmé la détermination de la métropole à poursuivre son engagement dans la lutte contre les changements climatiques. Dans l'objectif de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de faire de Montréal une ville carboneutre et résiliente d'ici 2050, l'administration montréalaise s'est engagée, notamment, à élaborer un cadre pour atteindre la neutralité en matière de GES d'ici 2050 au plus tard et à établir une cible intérimaire pour 2030. Par son engagement au *Deadline 2020*, la Ville doit considérer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES de façon intégrée et augmenter la résilience de la Ville face aux changements climatiques.

Le Plan d'adaptation

Le Plan d'adaptation avait pour objectifs de consolider l'ensemble des mesures d'adaptation déjà en place qui, sans nécessairement référer à l'adaptation aux changements climatiques, y contribuent réellement. Il devait également fournir des informations pertinentes et personnalisées relatives aux vulnérabilités associées aux changements climatiques aux unités administratives. Finalement, il permettait de planifier le développement de l'agglomération ainsi que les opérations d'entretien et de réfection en tenant compte des contraintes associées aux changements climatiques.

Tout d'abord, l'identification des aléas climatiques a été effectuée en intégrant une revue de l'historique des événements climatiques extrêmes des 30 dernières années aux projections climatiques d'Ouranos. Les six aléas identifiés sont : l'augmentation des températures moyennes, les pluies abondantes, les vagues de chaleur, les tempêtes destructrices, les sécheresses et les crues.

Ensuite, les impacts potentiels des aléas, visant l'environnement bâti, le milieu naturel, la santé, l'économie et les opérations municipales, ont été évalués par des experts dans différents domaines. Ceux-ci ont attribué une importance relative à chacun des impacts selon leur domaine d'expertise afin de sélectionner ceux à considérer pour adapter l'agglomération aux changements climatiques. Ces constats ont servi de base à l'analyse des vulnérabilités de l'agglomération face aux aléas climatiques, sous la forme de cartes, lorsque possible, en tenant compte des sensibilités physique, territoriale, environnementale et sociale.

Finalement, de trois à six mesures d'adaptation ont été retenues par aléa climatique pour un total de 24 mesures phares se déclinant à leur tour en plusieurs actions pouvant être mises en œuvre par les différentes unités administratives. Grâce aux documents de diagnostic locaux et aux cartes de vulnérabilité, les arrondissements et les villes reconstituées ont sélectionné des actions pertinentes à mettre en œuvre sur leur territoire. Au total, ils ont pris 1 733 engagements. La partie gauche de la Figure 2 à la page suivante illustre cette classification.

Les services centraux, quant à eux, assurent la mise en œuvre et le suivi des engagements promus dans les différents plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives élaborés par eux-mêmes. En consolidant les mesures d'adaptation, le Plan d'adaptation vient appuyer les initiatives déjà mises en œuvre sur le territoire.

En somme, ce premier Plan d'adaptation se présente en deux volumes. Le premier, Les constats, établi un diagnostic des défis d'adaptations auxquels est confronté l'agglomération de Montréal.[14] Le deuxième, *Les mesures d'adaptation*, présente les 1 733 engagements pour faire face aux six aléas climatiques identifiés.[15] Il constitue un point de départ d'une démarche itérative qui sera bonifiée au fil des années, à mesure que des données sur le climat changeant et les risques inhérents s'accumuleront et que l'efficacité des actions déployées sera démontrée.

Démarche du suivi

En vue de la préparation du suivi des 1 733 engagements, une revue de littérature (voir Annexe 3) a été effectuée afin d'étudier et d'évaluer des processus de suivi des mesures d'adaptation qui auraient déjà été entreprises et de sélectionner les indicateurs de suivi qui pourraient s'appliquer au contexte montréalais. À la suite de cette revue, aucun indicateur identifié n'a pu être utilisé pour le contexte montréalais du Plan d'adaptation. Par conséquent, tous les indicateurs de suivi utilisés pour cet exercice ont été développés par le Service de l'environnement.

Dans le but d'assurer un suivi optimal des engagements, une nouvelle méthode de classification a été élaborée. Pour commencer, les 24 mesures phares d'adaptation établies dans le Plan d'adaptation (voir Annexe 2) ont été classées en **5 catégories de mesure** (voir Tableau 2). Les 1 733 engagements ont par la suite été regroupés en **60 sous-catégories de mesure**. Cette étape a permis d'éliminer les doublons et de passer à **940 engagements**. Les sous-catégories de mesure ont aussi été classifiées selon les 5 catégories de mesure. Finalement, d'un à quatre indicateurs de suivi spécifiques ont été développés pour chaque sous-catégorie de mesure (ces derniers reliant l'engagement à la même sous-catégorie de mesure, bien qu'ils demandent des informations différentes), pour un total de **104 indicateurs de suivi** uniques (voir Figure 2).

Tableau 2
Liste des catégories de mesure

Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles
Adapter le territoire urbain
Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments
Développer des mesures d'urgence
Protéger la biodiversité

Figure 2
Démarche du Suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020

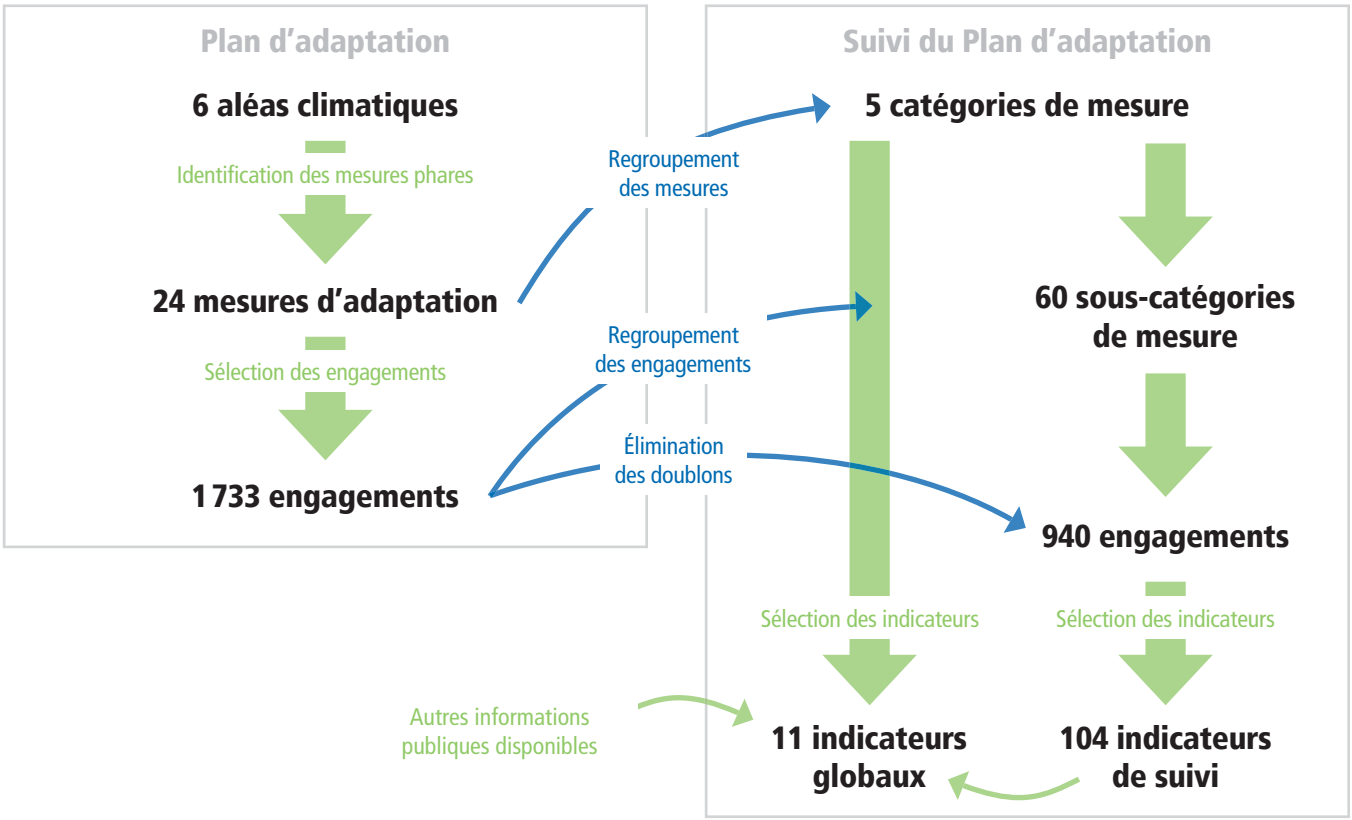

Les **indicateurs de suivi (104)** ont été développés exclusivement pour les engagements des arrondissements et des villes reconstituées. Toutefois, dans le but de suivre les engagements des services centraux (orientations, objectifs et actions visant l'adaptation aux changements climatiques), ces derniers ont été classifiés uniquement selon les catégories de mesure. Une échelle de l'état d'avancement a été conçue afin d'identifier l'état de l'engagement, soit réalisé en continu, complété, en cours de réalisation, non débuté et non reconduit.

À l'automne 2017, des ateliers ont été organisés avec les différentes unités administratives participantes afin de leur présenter les objectifs du suivi et des exemples en matière d'adaptation mis en œuvre par leurs pairs. Il est à souligner que les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux sont responsables de leurs engagements et d'en effectuer le suivi. Finalement, les participants ont été informés qu'un outil de suivi leur serait transmis afin de compiler les informations nécessaires.

L'outil de suivi développé pour compiler les indicateurs de suivi de chaque engagement des unités administratives a été validé en comité interne formé de représentants de deux arrondissements, de deux villes reconstituées et de deux services centraux. L'Annexe 4 présente un exemple d'outil de suivi. Les unités administratives ont par la suite reçu l'outil de suivi à compléter pour l'année 2017 et à retourner au Service de l'environnement. Les informations ont été recueillies et traitées en 2018 à partir des données les plus complètes disponibles. L'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et la Ville de Côte-Saint-Luc n'ont toutefois pas remis l'outil de suivi complété.

Les indicateurs de suivi compilés pour l'année 2017 dans chacune des catégories de mesure établissent l'état d'avancement des engagements et une référence détaillée de l'adaptation. Les indicateurs de suivi présentés sont ceux pour lesquels le nombre d'unités administratives ayant pris l'engagement est significatif* et pour lesquels des réponses pertinentes et cohérentes ont été obtenues**. En outre, les réponses aux indicateurs de suivi ont parfois été transmises par des services centraux, afin d'obtenir des réponses cohérentes pour toutes les unités administratives visées, qu'elles aient ou non pris l'engagement dans le Plan d'adaptation. Bien que certains indicateurs de suivi soient sans réponse, les unités administratives pouvaient avoir commenté la sous-catégorie de mesure en précisant que des actions étaient prises. Finalement, pour les indicateurs de suivi non présentés dans ce rapport, ils pourront être comparés par chaque unité administrative lors du bilan 2020 du Plan d'adaptation.

Des **indicateurs globaux (11)** ont également été déterminés afin de faire ressortir un portrait plus général de l'adaptation. Ils peuvent avoir été sélectionnés à partir des indicateurs de suivi ou d'autres informations disponibles. En comparant les données des indicateurs de suivi et des indicateurs globaux d'une année à l'autre, il sera possible de constater l'évolution de l'adaptation ou de la maladaptation de l'agglomération lors de l'exercice final. Le bilan 2020 du Plan d'adaptation fera le suivi des indicateurs.

Certaines unités administratives ont partagé de nouvelles actions ne pouvant pas s'intégrer dans le cadre du suivi du Plan d'adaptation ou certaines actions peuvent ne pas avoir été partagées avec le Service de l'environnement dans le cadre de ce suivi. En effet, ces actions mises en place peuvent ne pas référer directement à l'adaptation aux changements climatiques, alors qu'elles y contribuent réellement. Par conséquent, cette démarche reflète l'état de l'adaptation en fonction des engagements établis dans le Plan d'adaptation.

---

* Par exemple, si des engagements d'une sous-catégorie de mesure n'ont été sélectionnés que par deux unités administratives, les réponses aux indicateurs de suivi ne sont pas présentées.

** Par exemple, si un indicateur de suivi comportait des réponses plus larges et par conséquent une analyse non pertinente, celui-ci n'est pas présenté.

État global de l'adaptation

Les indicateurs globaux sélectionnés pour élaborer le portrait général de l'adaptation et pour les comparaisons avec les années futures ont permis de définir l'état global de l'adaptation (voir Tableau 3).

Tableau 3
Indicateurs globaux sélectionnés pour illustrer le point de référence de l'adaptation du territoire de l'agglomération de Montréal

Indicateurs globaux	2017
Nombre moyen de jours d'ouverture par année des installations permettant l'accès à l'eau	86
Nombre moyen de jours d'ouverture par année des pistes de ski de fond et des patinoires extérieures	47
Nombre d'arbres publics sur le territoire	400 830 [A]
Nombre d'installations publiques permettant l'accès à l'eau	234
Nombre d'événements de remplissage mécanisé de nids-de-poule pour réfection sur le territoire de la Ville de Montréal	205 437 [B]
Taux d'inspection annuel des réseaux d'égout sur le territoire de la Ville de Montréal	9 % [C]
Taux de renouvellement annuel des égouts sur le territoire de la Ville de Montréal	1,6 % [C]
Taux de nettoyage annuel des puisards sur le territoire de la Ville de Montréal	33 % [C]
Nombre d'actions mises en œuvre lorsque les plans particuliers d'intervention (PPI) chaleur extrême, crues des eaux et tempêtes exceptionnelles ont été activés	57
Superficie de terrains protégés (hectare)	3 056 [D]
Taux de pesticides à faible impact utilisés	76 % [E]

A. Calcul effectué à partir des données ouvertes[12] et de la démarche de suivi
B. Donnée issue des données ouvertes[13]
C. Donnée fournie par le Service de l'eau
D. Donnée tirée du Rapport Montréal durable[11, 19]
E. Donnée fournie par le Service de l'environnement

Indicateurs globaux sélectionnés

Le nombre moyen de jours d'ouverture des activités extérieures estivales permettant l'accès à l'eau évalue l'adaptation de l'offre de service aux citoyens lors de vagues de chaleur. En 2017, le nombre moyen de jours d'ouverture des activités extérieures permettant l'accès à l'eau était de 86 jours. Une seule canicule de trois jours a été ressentie sur le territoire de l'agglomération et six jours avec un maximum de plus de 30 °C ont été enregistrés.

Le nombre moyen de jours d'ouverture des activités extérieures hivernales établit l'adaptation de l'offre de services des activités hivernales pour les citoyens en fonction de l'augmentation des températures moyennes. Alors que 62 épisodes de gel-dégel* se sont produits en 2017, il y a eu 47 jours moyens d'ouverture des activités extérieures.

Le nombre d'arbres sur le domaine public ainsi que le nombre d'installations permettant l'accès à l'eau dressent le portrait général en matière d'adaptation du territoire urbain face aux changements climatiques. En fonction des engagements pris par les différentes unités administratives, il y avait 400 830 arbres sur le domaine public et 225 installations publiques permettant l'accès à l'eau en 2017.

Le nombre de nids-de-poule varie en fonction de l'augmentation des températures moyennes hivernales et de l'augmentation des cycles gel-dégel. En fonction de ces derniers, le nombre de réfections de nids-de-poule détermine la résilience des infrastructures face aux changements climatiques. La Ville de Montréal procède depuis décembre 2016 à la réfection des nids-de-poule par remplissage mécanique géolocalisé sur son territoire. Il y a eu en 2017, 205 437 événements de remplissage répertoriés et 62 épisodes de gel-dégel.

* Pour calculer le nombre d'épisodes de gel-dégel, le nombre de jours pour lesquels la température minimale est inférieure à 0 °C et la température maximale est supérieure à 0 °C, ce qui implique un passage par 0 °C au cours de la même journée, a été comptabilisé.[4]

L'entretien et l'inspection des réseaux d'égouts et des puisards assurent leur bon fonctionnement lors de période de pluies abondantes et de crues des eaux. Ces pratiques assurent la résilience de ces infrastructures face aux changements climatiques. Elles sont déjà en place sans nécessairement se référer à l'adaptation aux changements climatiques, mais y contribuent réellement. Cet indicateur évalue en partie les efforts consentis pour l'adaptation des infrastructures. À défaut de données pour l'ensemble de l'agglomération, celles de 2017 pour la Ville de Montréal démontrent qu'il y a eu un taux d'inspection annuel des réseaux d'égouts de 9 %, bien que l'objectif soit de 10 %. Également, il y a eu un taux de renouvellement annuel des égouts de 1,6 % pour un objectif de 1 %. Finalement, le taux de nettoyage annuel des puisards était de 33 %.

Le nombre d'actions mises en œuvre lorsque les plans particuliers d'intervention (PPI) chaleur extrême, crues des eaux et tempêtes exceptionnelles ont été activés démontrent le nombre d'interventions d'urgence effectuées lors d'événements liés aux changements climatiques. En 2017, il y a eu 57 actions mises en œuvre lors de l'activation des PPI.

La protection de la biodiversité est globalement représentée par la superficie des aires protégées ainsi que le taux de pesticides à faible impact utilisés dans les activités municipales. Cette protection diminue les impacts des changements climatiques sur l'environnement naturel ainsi que sur la population. En 2017, il y avait en 3 056 hectares de superficie protégée, soit l'équivalent de 45 fois le Jardin botanique, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à la superficie des aires protégées en 2015 et de 74 % par rapport à 2006.[19] Également, 76 % des pesticides utilisés sur les terrains municipaux de la Ville de Montréal étaient à faible impact.

Autres indicateurs globaux

La comparaison de l'indice de canopée d'une année à l'autre permet de suivre l'évolution de la forêt urbaine à l'échelle de l'agglomération de Montréal et l'état global de l'adaptation. Selon une interprétation de l'évolution de la canopée sur la base d'une image prise en 2015, il n'y a pas eu de changements substantiels dans l'étendue de la canopée à l'échelle de la Ville durant la période 2007-2015.[18] Une interprétation de l'indice canopée n'a pas pu être effectuée en 2017.

Une analyse de l'évolution des cartes de vulnérabilités de l'agglomération face à chacun des six aléas climatiques faciliterait le suivi de l'évolution de la vulnérabilité en fonction des mesures d'adaptation mises en place. La mise à jour des cartes de vulnérabilités, incluant celles des sensibilités territoriales, physiques, sociales et environnementales, permettrait d'évaluer l'état global de l'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération.

État d'avancement des engagements

Arrondissements et villes reconstituées

Lors de la compilation des informations, le Service de l'environnement a relevé des actions entreprises par les arrondissements et les villes reconstituées, et ce, même si les indicateurs de suivi n'ont pu être complétés (voir Figure 3). Cet exercice a permis de dresser l'état d'avancement des engagements, soit que :

- 62 % des sous-catégories de mesure possèdent des actions entreprises (sur un total des 940 engagements reclassés en sous- catégories de mesure) ;
- 55 % des indicateurs de suivi ont été complétés dans l'outil de suivi (sur un total de 1 680 indicateurs à compléter).

Afin de refléter le plus justement possible les efforts de chacun, le Tableau 4 à la page suivante présente les actions entreprises par sous-catégorie de mesure.

Figure 3
État d'avancement des engagements des arrondissements et des villes reconstituées ayant rempli l'outil de suivi en 2017

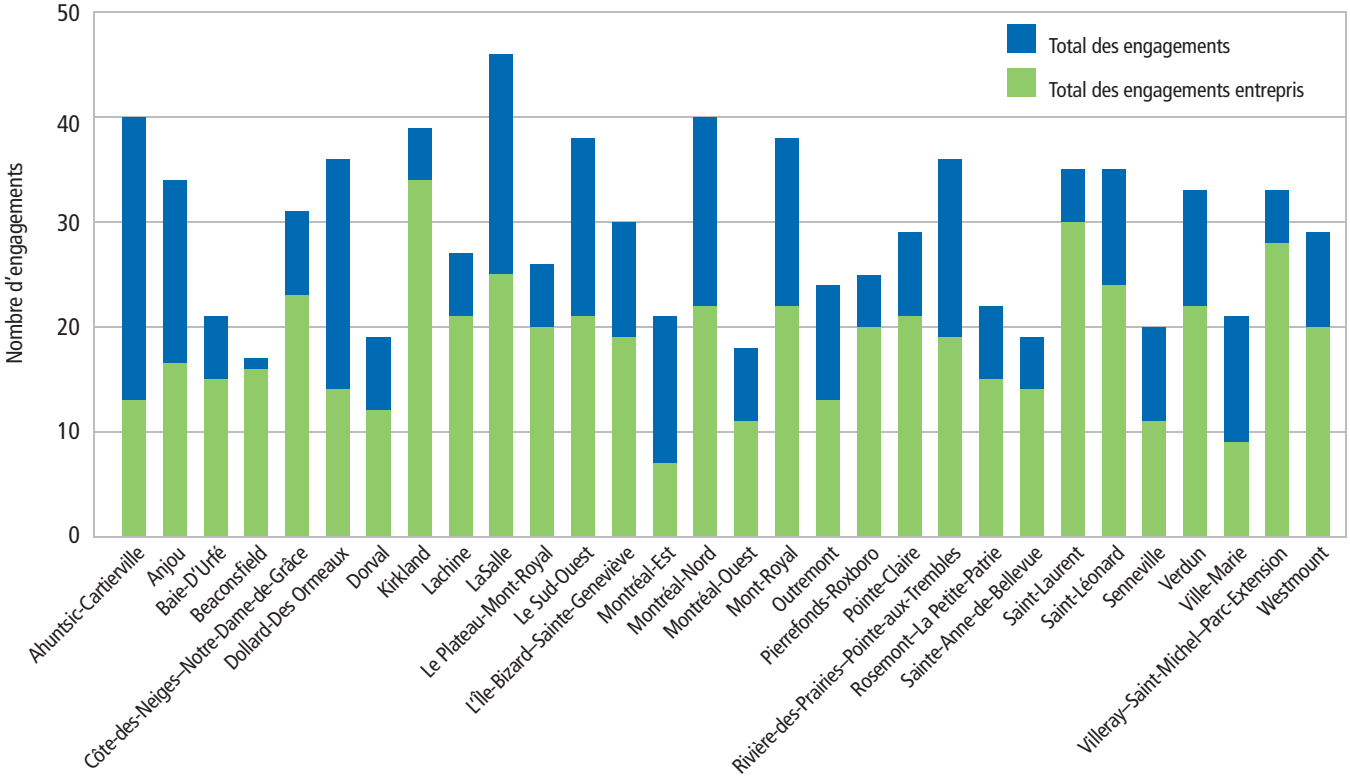

Tableau 4
Actions et engagements entrepris par les arrondissements et les villes reconstituées dans le cadre du *Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020*

Catégories et sous-catégories de mesure

☐ Aucun engagement ▒ Engagement • Action entreprise

Catégories et sous-catégories de mesure	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Baie-D'Urfé	Beaconsfield	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Côte-Saint-Luc*	Dollard-Des Ormeaux	Dorval	Kirkland	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve*	Montréal-Est	Montréal-Nord	Montréal-Ouest	Mont-Royal	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Pointe-Claire	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Sainte-Anne-de-Bellevue	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Senneville	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Westmount	NOMBRE TOTAL D'ENGAGEMENTS
Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles																																	
Adapter la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et assurer l'offre de service (p. ex. festivals, loisirs, prolongation de l'ouverture des piscines, terrain de jeux, pistes cyclables, etc.)	•	•					•	•	•		•		•	•		•	•	•	•		•	•	•		•		•	•	•	•	•		23
Adapter la programmation des activités extérieures hivernales en fonction du climat changeant et assurer l'offre de service (p. ex. surfaces de glace, pistes de ski de fond avec moins de neige)	•	•						•	•	•		•		•			•		•		•	•	•			•	•	•	•	•	•		25
Adapter la programmation des activités offertes dans les installations publiques permettant l'accès à l'eau (p. ex. pataugeoires, jeux d'eau, piscines, plages, etc.) et assurer l'offre de service	•		•							•			•					•								•							6
Adapter la programmation des activités offertes dans les lieux publics climatisés et prévoir l'allongement du service lors de périodes de canicule (p. ex. bibliothèques, centres communautaires, etc.)	•		•																							•							5
Adapter le calendrier d'entretien des parcs et espaces verts en fonction de l'été plus long (p. ex. tonte, arrosage, etc.)			•					•	•		•	•		•		•	•		•		•						•	•	•		•		20
Adapter les modes d'entretien des infrastructures récréatives extérieures et suivre l'évolution ou développer de nouvelles techniques d'entretien (p. ex. surfaces de glace, pistes de ski de fond avec moins de neige)		•			•				•	•		•	•				•										•		•		•	•	15
Diminuer la consommation d'eau potable																									•	•							2
Adapter le territoire urbain																																	
Adopter, modifier ou mettre au jour une Politique ou un Plan de foresterie urbaine, ou une Politique de l'arbre		•		•	•				•	•		•	•			•	•	•			•	•				•			•		•		23
Aménager des zones ombragées ou abris		•			•				•	•	•		•						•	•				•		•	•				•		17
Appliquer le Règlement C-1.1 concernant la rétention des eaux pluviales pour toute surface imperméable d'une aire totale excédant 1000 m²	•				•		•	•	•	•	•		•				•						•			•			•	•	•	•	20
Augmenter les installations publiques permettant l'accès à l'eau (p. ex. pataugeoires, jeux d'eau, piscines, plages, etc.) et assurer l'offre de service	•	•					•	•			•		•	•			•	•	•	•	•	•	•	•	•				•	•	•		20
Augmenter les lieux publics climatisés et prévoir l'allongement du service lors de périodes de canicule (p. ex. bibliothèques, centres communautaires, etc.)		•		•			•		•		•		•	•			•	•	•			•	•	•			•	•	•	•	•		21
Augmenter les surfaces végétalisées			•	•	•				•	•		•	•						•	•				•		•	•				•	•	18
Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des îlots de fraîcheur					•								•								•					•							5
Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des murs végétalisés									•										•					•									12
Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des ruelles vertes	•				•							•	•				•			•				•		•	•		•		•		16
Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des saillies verdies	•				•							•	•											•									5
Augmenter les surfaces végétalisées – Planter, conserver et protéger les arbres		•	•	•				•	•	•			•			•	•	•	•		•	•	•		•	•	•		•		•		31
Favoriser la déminéralisation des surfaces (p. ex. réfection de rues)											•	•																				•	7
Favoriser les PGO dans la gestion des eaux pluviales (p. ex. milieux humides, jardin de pluie, baril de pluie, puits absorbant, pavage perméable, noue, fossé, bassin de rétention, etc.) dans la planification territoriale		•		•	•			•	•			•							•	•	•	•	•			•		•	•		•		29
Favoriser les PGO dans la gestion des eaux pluviales au niveau de terrain (contrôle à la source) – Baril de pluie				•	•		•		•										•						•	•	•					•	10
Favoriser les PGO dans la gestion des eaux pluviales au niveau de terrain (contrôle à la source) – Débranchement de gouttière									•	•																•							12
Favoriser l'utilisation de fosses continues ou agrandies pour les arbres				•							•	•								•							•		•		•	•	17
Favoriser l'utilisation de matériaux réfléchissants ou perméables			•	•	•				•	•	•	•	•									•	•			•					•	•	25
Modifier la réglementation ou adopter de nouveaux outils réglementaires de façon à incorporer des critères qui favorisent le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie									•			•	•											•		•			•		•	•	13
Modifier ou adopter les outils réglementaires afin de minimiser les ICIU sur le territoire (p. ex. toits verts, toits blancs, indice de réflectance, perméabilité, etc.)		•			•				•		•	•				•	•				•		•	•		•	•		•			•	27
Réglementer l'aménagement des aires de stationnement (s'inspirer de la norme BNQ 3019-190)				•					•		•	•	•									•				•	•				•		23
Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments																																	
Adapter les critères de conception et de construction des infrastructures routières afin d'assurer leur résilience face au phénomène gel-dégel	•	•	•				•	•	•								•						•				•				•		18
Appliquer le Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (notamment installer des clapets antiretour)	•	•			•		•	•			•		•	•	•		•	•	•	•	•	•	•			•	•		•	•	•	•	24
Appliquer le règlement sur l'usage de l'eau potable	•	•	•		•				•	•	•		•	•	•		•		•	•	•	•	•		•		•	•	•	•	•		24

* Unités administratives n'ayant pas retourné l'outil de suivi complété. Des informations provenant des services centraux peuvent toutefois indiquer que des actions ont été entreprises pour ces unités administratives.

Tableau 4
Actions et engagements entrepris par les arrondissements et les villes reconstituées dans le cadre du *Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020* (suite)

Catégories et sous-catégories de mesure	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Baie-D'Urfé	Beaconsfield	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Côte-Saint-Luc*	Dollard-Des Ormeaux	Dorval	Kirkland	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve*	Montréal-Est	Montréal-Nord	Montréal-Ouest	Mont-Royal	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Pointe-Claire	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Sainte-Anne-de-Bellevue	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Senneville	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Westmount	NOMBRE TOTAL D'ENGAGEMENTS
Assurer et augmenter la fréquence de balayage de rues									•		•			•			•	•	•								•				•	•	9
Diffuser et promouvoir les programmes de protection des bâtiments contre les refoulements et les infiltrations d'eau		•			•				•										•	•		•							•				18
Identifier et corriger les raccordements inversés							•		•	•											•					•							5
Inclure dans le programme d'entretien des propriétés municipales des mesures visant à augmenter leur résilience																																	5
Informer les citoyens de secteurs ciblés sur le Programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations de bâtiments affectées par un affaissement de sol du Service de l'habitation (anciennement au Service de la mise en valeur du territoire)																															•		11
Inspecter et entretenir les infrastructures				•					•		•								•			•		•				•					13
Inspecter et entretenir les infrastructures – Réseaux d'égout			•		•		•	•	•		•	•	•	•		•		•	•	•	•	•	•				•		•		•	•	24
Modifier ou adapter la réglementation d'urbanisme ou de zonage en cohérence avec la topographie et le fonctionnement des réseaux afin de minimiser les inondations									•		•						•									•				•		•	9
Participer à des projets de recherche ou projets pilotes visant à évaluer les impacts des changements climatiques sur les infrastructures et développer des mesures d'adaptation (p. ex. essais sur de nouveaux matériaux)		•																						•									6
Privilégier l'écoulement des eaux de surface non contaminées vers les milieux humides ou les cours d'eau														•									•			•							6
Privilégier l'enfouissement des fils dans les nouveaux projets d'aménagement					•					•	•						•		•			•		•		•		•					22
Promouvoir la protection des bâtiments existants situés dans la zone inondable																					•												6
Réaliser un entretien préventif des arbres (notamment par l'élagage)		•	•	•	•		•	•	•		•	•	•	•		•	•	•		•		•	•		•		•		•		•	•	29
Réhabiliter les réseaux d'aqueduc				•																													2
Développer des mesures d'urgence																																	
Adopter, mettre au jour ou appliquer les mesures d'urgence – Chaleur extrême				•	•					•															•	•				•			8
Adopter, mettre au jour ou appliquer les mesures d'urgence – Crues des eaux	•													•			•				•		•		•			•					8
Adopter, mettre au jour ou appliquer les mesures d'urgence – Tempête exceptionnelle	•						•																		•	•							7
Assurer une collaboration étroite avec le centre de sécurité civile pour la mise en œuvre des mesures d'urgence														•			•				•						•						25
Augmenter l'accessibilité de lieux publics munis de génératrices et prévoir l'allongement du service lors de périodes de perte d'électricité (p. ex. bibliothèques, centres communautaires, etc.)		•	•	•			•		•		•			•							•					•	•	•		•			23
Élaborer un guide d'intervention lors de pluies abondantes																																	1
Former le personnel aux mesures d'urgence – Chaleur extrême										•												•											2
Mettre en place des outils de communication pour la diffusion des mesures d'urgence (p. ex. système téléphonique d'urgence local « CODE RED »)									•		•											•				•						•	5
Protéger la biodiversité																																	
Assurer l'irrigation adéquate des végétaux en période de sécheresse	•								•			•	•	•			•		•				•		•						•		21
Augmenter l'utilisation de paillis (p. ex. copeaux de bois)		•	•		•		•		•	•		•	•	•					•			•	•				•		•		•	•	23
Favoriser les pratiques liées à la lutte intégrée/Favoriser la gestion écologique des espaces verts			•		•		•		•	•	•	•						•	•	•	•	•			•		•				•	•	26
Protéger, mettre en valeur et augmenter les milieux naturels (p. ex. friches, bois, milieux hydriques, milieux humides, etc.)				•				•	•	•	•			•			•				•			•	•	•		•				•	24
Protéger, stabiliser ou renaturaliser les berges publiques										•	•			•			•				•				•	•			•				10
Réviser la réglementation relative à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal)											•			•									•						•				9
Sélectionner des espèces végétales (arbres, arbustes, plantes, etc.) adaptées aux changements climatiques			•	•	•		•	•	•	•	•	•		•		•		•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•		•	•	31
Sensibiliser les citoyens à la protection de la biodiversité, les bonnes pratiques culturales, les plantes envahissantes, etc.			•		•				•	•									•			•		•			•				•	•	19
Autres mesures non catégorisables																					•												20
NOMBRE TOTAL D'ENGAGEMENTS	**40**	**34**	**21**	**17**	**31**	**24**	**36**	**19**	**39**	**27**	**46**	**26**	**38**	**30**	**34**	**21**	**40**	**18**	**38**	**24**	**25**	**29**	**36**	**22**	**19**	**35**	**35**	**20**	**33**	**21**	**33**	**29**	**940**

Aucun engagement — Engagement — • Action entreprise

* Unités administratives n'ayant pas retourné l'outil de suivi complété. Des informations provenant des services centraux peuvent toutefois indiquer que des actions ont été entreprises pour ces unités administratives.

Services centraux

Pour les services centraux, les informations compilées sur l'état d'avancement des 63 engagements démontrent que 38 % des engagements sont réalisés en continu, 13 % sont complétés, 40 % sont en cours de réalisation, 6 % sont non débutés et 3 % sont non reconduits (voir Figure 4).

Figure 4
État d'avancement des engagements des services centraux en 2017

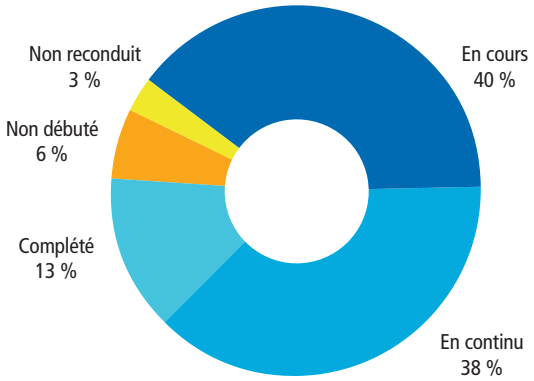

© Marc Bruxelle, iStock

État détaillé de l'adaptation

Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles

L'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles regroupe les actions municipales en matière de service et d'opération visant à diminuer les impacts des changements climatiques envers les citoyens. L'ouverture des piscines pendant les périodes de vagues de chaleur, l'ouverture des sentiers de ski de fond, l'entretien des parcs et la production d'eau potable représentent des exemples d'actions municipales visées.

D'une part, 30 des 32 arrondissements et villes reconstituées de l'agglomération de Montréal se sont engagés à mettre en œuvre une ou plusieurs des 96 mesures d'adaptation associées à l'offre de service et les pratiques opérationnelles. Ces dernières peuvent être classifiées en sept sous-catégories de mesure. Globalement, le taux d'engagements entrepris est de 78 %. En moyenne, trois engagements ont été choisis par les arrondissements et les villes reconstituées.

D'autre part, les services centraux de la Ville de Montréal ont réalisé en continu 50 % des plans, politiques, programmes et autres initiatives auxquels ils se sont engagés, alors que 50 % sont complétés.

Arrondissements et villes reconstituées

Les indicateurs de suivi pour l'année 2017 pour la catégorie adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles sont présentées au Tableau 6. Ces indicateurs illustrent le point de référence de l'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles face aux changements climatiques sur le territoire pour les comparaisons avec les années futures.

L'augmentation des températures moyennes a une incidence sur la durée des saisons, ce qui induit une extension de la saison estivale et une réduction de la saison hivernale.

Tableau 5
Statistiques concernant l'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles

Arrondissements et villes reconstituées	Nombre total d'engagements	96
	Nombre de sous-catégories de mesure	7
	Moyenne d'engagements	3
	Taux d'engagements entrepris	78 %
Services centraux	Taux d'engagements en continu	50 %
	Taux d'engagements complétés	50 %
	Taux d'engagements en cours de réalisation	0 %
	Taux d'engagements non débutés	0 %
	Taux d'engagements non reconduits	0 %

Tableau 6
Indicateurs de suivi sélectionnés concernant l'adaptation de l'offre de service et les pratiques opérationnelles

Sous-catégorie de mesure	Indicateurs de suivi	2017
Adapter la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et assurer l'offre de service	Nombre moyen de jours d'ouverture par année des installations permettant l'accès à l'eau	86
Adapter la programmation des activités extérieures hivernales en fonction du climat changeant et assurer l'offre de service	Nombre moyen de jours d'ouverture par année des pistes de ski de fond et des patinoires extérieures	47
Adapter le calendrier d'entretien des parcs et des espaces verts en fonction de l'été plus long	Nombre moyen de jours d'entretien des parcs et espaces verts par année	141
Diminuer la production d'eau potable	Volume d'eau produite (millions de m^3)	567*

* Donnée fournie par le Service de l'eau

L'extension de la saison estivale se traduit, entre autres, par une extension de la période de croissance des végétaux. La réduction de la saison hivernale se traduit, quant à elle, par une diminution de la période de gel et de la période d'enneigement.

Dans ce contexte des changements climatiques, quatre indicateurs de suivi ont été identifiés dans le but de suivre l'évolution détaillée de l'offre de service et des pratiques opérationnelles. Les résultats des indicateurs de suivi identifiés avec leur sous-catégorie de mesure respective sont présentés ci-dessous.

Adapter la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et assurer l'offre de service

Bien que les activités extérieures estivales offertes par les arrondissements et les villes reconstituées incluent, entre autres, les festivals, les terrains de jeux et les pistes cyclables, le nombre de jours d'ouverture par année des installations publiques permettant l'accès à l'eau a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de l'adaptation de la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et du maintien de l'offre de service. La prolongation des activités estivales extérieures permet à la population de se rafraîchir et d'assurer son bien-être pendant les périodes de vagues de chaleur.

En 2017, les installations publiques permettant l'accès à l'eau ont été ouvertes en moyenne pendant 86 jours. Cette moyenne est issue des 11 unités administratives ayant complété l'indicateur de suivi avec le nombre de jours d'ouverture des piscines extérieures, des pataugeoires et des jeux d'eau parmi les 23 ayant pris des engagements pour adapter la programmation des activités extérieures estivales.

Adapter la programmation des activités extérieures hivernales en fonction du climat changeant et assurer l'offre de service

Le nombre de jours d'ouverture par année des pistes de ski de fond et des patinoires extérieures a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de l'adaptation de la programmation des activités extérieures et du maintien de l'offre de service en fonction de l'hiver qui raccourcit et qui a une période d'enneigement plus courte. La diversification de l'offre d'activités extérieures hivernales permettrait d'assurer et d'améliorer l'offre de services et de contribuer au bien-être et à la santé des citoyens, en favorisant l'activité physique.

En 2017, les activités hivernales ont été offertes en moyenne pendant 47 jours. Cette moyenne est issue des sept unités administratives ayant complété l'indicateur de suivi parmi les 25 ayant pris des engagements pour adapter la programmation des activités extérieures hivernales.

Adapter le calendrier d'entretien des parcs et des espaces verts en fonction de l'été plus long

Le nombre de jours d'entretien des parcs et des espaces verts par année a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de l'adaptation du calendrier d'entretien des parcs et des espaces verts en fonction de l'été débutant hâtivement et se terminant tardivement. Un entretien des parcs et des espaces verts ajusté en fonction de l'été plus long permettrait d'offrir aux citoyens des activités en plein air et favoriser leur bien-être.

En 2017, l'entretien estival des parcs et des espaces verts a été réalisé en moyenne pendant 141 jours. Cette moyenne est issue des sept unités administratives ayant complété l'indicateur de suivi parmi les 20 ayant pris des engagements pour adapter le calendrier d'entretien des parcs. La tonte de gazon, l'élagage d'arbres, la plantation, l'entretien et l'arrosage des végétaux font, entre autres, partie de l'entretien des parcs.

Diminuer la consommation d'eau potable

Dans un contexte de changements climatiques, le volume d'eau potable produite en mètre cube (m^3) a été identifié comme l'indicateur de suivi pour évaluer l'évolution détaillée de la consommation d'eau sur l'agglomération de Montréal.

Au Québec, à l'horizon 2081-2100, la majorité des projections climatiques s'accorde sur des périodes de sécheresse météorologique plus courtes à l'échelle annuelle et hivernale (décembre à février), mais plus longue pendant la saison estivale (juin à août).[7]

En 2017, 567 millions de m^3 d'eau potable ont été produits dans les six usines de production du territoire. Cela représente une réduction de 6 % par rapport à la production d'eau potable en 2015 (600 millions de m^3) et de 25 % par rapport à la production d'eau potable en 2001 (751 millions de m^3).[8]

Ce facteur est influencé par le taux de renouvellement des réseaux primaires et secondaires des conduites d'eau potable de la Ville de Montréal. En 2017, le taux de renouvellement global de ces réseaux est de 1,2 %, alors qu'il est de plus de 10 % depuis 2006. Finalement, il est aussi influencé par le taux de pertes, qui est estimé à 31 % en 2017.[8]

La Figure 5 présente la production d'eau potable dans l'agglomération de Montréal pour la période 2001-2017.

Figure 5
Production d'eau potable dans l'agglomération de Montréal pour la période 2001-2017[8]

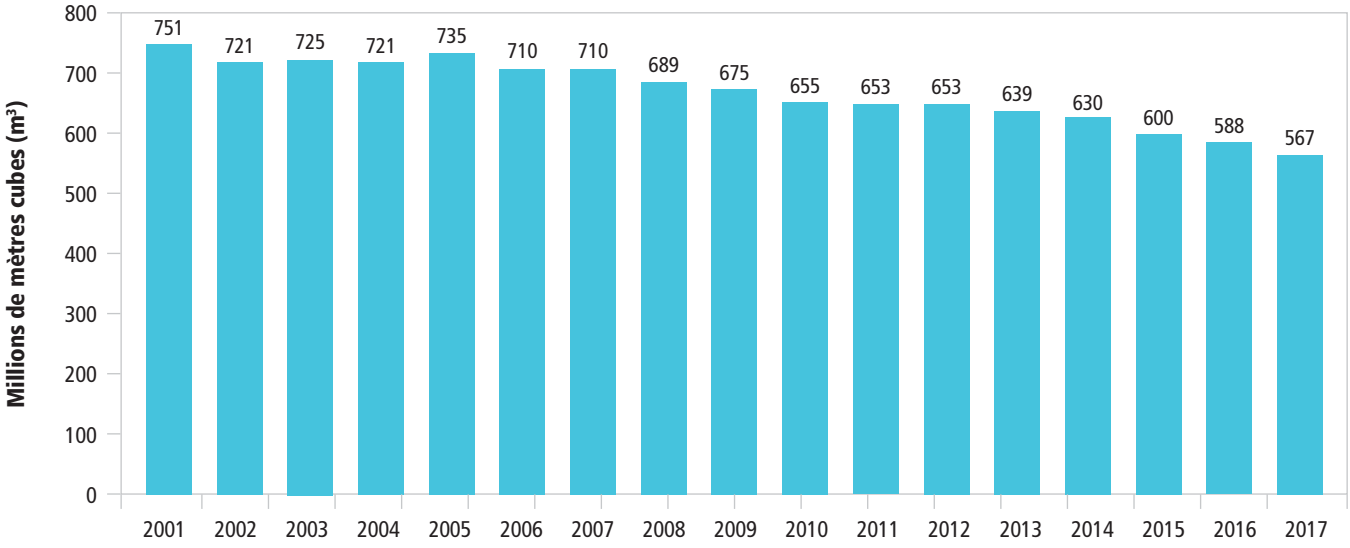

Services centraux

Le Tableau 7 présente l'état des engagements des services centraux concernant l'offre de service et les pratiques opérationnelles. Voici quelques observations.

Service de l'eau

Le Service évoque que des génératrices sont présentes dans les usines et les stations de pompage, sauf pour les usines Charles-J.-Des Baillets et Atwater. Celles-ci ont toutefois une entente avec une entreprise disposant de génératrices en cas d'urgence.

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Le Service a partagé l'information concernant le *Plan d'adaptation du parc municipal de patinoires extérieures aux changements climatiques 2017*. Ce plan a été mis en place pour s'adapter au climat hivernal changeant. Les stratégies d'adaptation du parc municipal de patinoires extérieures sont intégrées au *Plan directeur du sport et du plein air urbains* adopté en 2018. Une étude est en cours pour déterminer la faisabilité des patinoires réfrigérées. Le *Guide d'aménagement et d'entretien – Patinoires extérieures*, publié en 2017, vulgarise les meilleures pratiques d'entretien pour les mettre à la disposition de tous les propriétaires de patinoires.

Tableau 7
État des engagements des services centraux concernant l'adaptation de l'offre de service et des pratiques opérationnelles

Service	Stratégies, plans, politiques, programmes et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Service de l'eau	Règlement 13-023 sur l'usage de l'eau potable	Objectif : Régir l'usage de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource, notamment par des mesures visant la réduction de la consommation	En continu
	Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020	Installer des génératrices d'appoint dans toutes les usines de production d'eau potable et toutes les stations de pompage	En continu
Service de l'urbanisme et de la mobilité (anciennement du Service de la mise en valeur du territoire) Service de l'eau	Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal – SAD (2015)	Orientation : Assurer un approvisionnement en eau potable de qualité Objectifs : Préserver la capacité d'offrir une eau de qualité aux citoyens, en tout temps et à moindre coût, et poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie montréalaise de l'eau	En cours
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (anciennement du Service de la diversité sociale et des sports)	Stratégies d'adaptation du parc municipal de patinoires extérieures intégrées au *Plan directeur du sport et du plein air urbains* adopté en 2018	Objectif : Maintenir la pratique de l'activité physique extérieure des Montréalais en hiver • Augmenter la résilience des infrastructures face aux changements climatiques • Adapter l'offre d'activités récréatives hivernales • Offrir des services et des installations de qualité • Maximiser l'utilisation des ressources • Optimiser les interventions d'entretien • Évaluer la faisabilité de construire une patinoire réfrigérée extérieure par année • Élaborer un guide d'aménagement et d'entretien des patinoires extérieures	En cours

© Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Adapter le territoire urbain

L'adaptation du territoire urbain regroupe les actions municipales sélectionnées par les unités administratives de l'agglomération de Montréal qui visent l'adaptation du territoire urbain dans le but de minimiser les impacts causés par les changements climatiques sur l'environnement naturel, l'environnement bâti et la population. De façon générale, ces actions cherchent à diminuer les îlots de chaleur intra-urbains (ICIU) et à augmenter l'infiltration directe de l'eau dans le sol, entre autres grâce à l'augmentation des surfaces végétalisées au détriment des surfaces minéralisées, à l'utilisation de matériaux réfléchissants ou perméables et à la mise en application des pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales.

D'une part, tous les arrondissements et toutes les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal, soit 32 unités administratives, se sont engagés à mettre en œuvre 351 mesures d'adaptation associées à l'adaptation du territoire. Ces dernières peuvent être classifiées en 20 sous-catégories de mesure. Globalement, le taux d'engagements entrepris est de 62 %. En moyenne, 11 engagements ont été choisis par les arrondissements et les villes reconstituées.

D'autre part, les services centraux de la Ville de Montréal ont réalisé en continu 14 % des plans, politiques, programmes et autres initiatives auxquels ils se sont engagés, alors que 19 % ont été complétés, 52 % sont en cours de réalisation, 10 % n'ont pas été débutés et 5 % sont non reconduits.

Tableau 8
Statistiques concernant l'adaptation du territoire urbain

Arrondissements et villes reconstituées	Nombre total d'engagements	351
	Nombre de sous-catégories de mesure	20
	Moyenne d'engagements	11
	Taux d'engagements entrepris	62 %
Services centraux	Taux d'engagements en continu	14 %
	Taux d'engagements complétés	19 %
	Taux d'engagements en cours de réalisation	52 %
	Taux d'engagements non débutés	10 %
	Taux d'engagements non reconduits	5 %

Arrondissements et villes reconstituées

Les indicateurs de suivi pour l'année 2017 pour la catégorie adapter le territoire urbain sont présentés au Tableau 9. Ces indicateurs illustrent le point de référence de l'agglomération de Montréal par rapport aux mesures associées à l'adaptation du territoire urbain dans le but de comparaisons futures.

L'augmentation des températures moyennes a une incidence sur la durée des saisons, ce qui induit une extension de la saison estivale. De plus, les projections climatiques pour le sud du Québec prévoient une augmentation des vagues de chaleur ainsi que de la fréquence et de l'intensité des épisodes de pluies abondantes.[7]

Tableau 9
Indicateurs de suivi sélectionnés concernant l'adaptation du territoire urbain

Sous-catégorie de mesure	Indicateurs de suivi	2017
Augmenter les surfaces végétalisées – Planter, conserver et protéger les arbres	Nombre d'arbres publics sur le territoire	400 830*
Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des ruelles vertes	Nombre de ruelles vertes aménagées	310
Augmenter les installations publiques permettant l'accès à l'eau (pataugeoires, jeux d'eau, piscines, plages, etc.) et assurer l'offre de service	Nombre d'installations publiques permettant l'accès à l'eau	234
Augmenter les lieux publics climatisés et prévoir l'allongement du service lors de périodes de canicule (bibliothèques, centres communautaires, etc.)	Nombre de lieux publics climatisés permettant l'accès des citoyens	70

* Calcul effectué à partir des données issues des données ouvertes[12] et de la démarche du suivi

Dans ce contexte de changements climatiques, quatre indicateurs de suivi ont été identifiés dans le but de suivre l'évolution détaillée de l'adaptation du territoire urbain. Les résultats des indicateurs avec leur sous-catégorie de mesure respective sont présentés ci-dessous.

Augmenter les surfaces végétalisées – Planter, conserver et protéger les arbres

Le nombre d'arbres publics sur le territoire de l'agglomération a été identifié comme l'indicateur permettant d'observer l'évolution détaillée de cette sous-catégorie de mesure. Considérés comme une source de services écologiques, les arbres contribuent, entre autres, à contrer les îlots de chaleur intra-urbains ainsi qu'à favoriser, dans certains cas, l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, ce qui réduit le ruissellement.

En 2017, environ 400 830 arbres publics[12] ont été inventoriés dans l'agglomération de Montréal. Les arbres inventoriés sont des arbres publics, soit des arbres plantés sur le domaine municipal. Cet inventaire ne reflète pas les arbres plantés sur le domaine privé. Par ailleurs, l'agrile du frêne a été détecté une première fois en 2011 sur le territoire de l'agglomération. Depuis, une grande quantité de frênes en rues ont été abattus. À titre indicatif, 4 980 frênes ont été abattus en 2017 par les arrondissements et le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal.* Entre 2012 et 2016, ce sont 15 000 frênes matures qui ont été abattus.[18] Donc, au total, près de 20 000 frênes ont été abattus entre 2012 et 2017.

* Information fournie par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal

Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des ruelles vertes

Le nombre de ruelles vertes aménagées sur le territoire de l'agglomération a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de cette sous-catégorie de mesure. L'aménagement de ces ruelles permet, entre autres, de réduire les surfaces minéralisées et par le fait même de réduire les îlots de chaleur intra-urbains, de retenir les eaux de pluie et d'augmenter la biodiversité.

En 2017, l'agglomération de Montréal comptait 310 ruelles vertes aménagées. Ces données proviennent des 12 unités administratives ayant complété l'indicateur de suivi sur les 16 ayant pris des engagements en matière d'aménagement de ruelles vertes. À titre d'exemple, la carte des ruelles vertes aménagées de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est présentée à la Figure 6.

INFORMATION

Plusieurs sous-catégories de mesures visent l'augmentation des surfaces végétalisées au détriment des superficies minéralisées. Toutefois, seules les sous-catégories *Planter, conserver et protéger les arbres* et *Aménager des ruelles vertes* sont présentées dans cette section grâce à la disponibilité de données (voir la Démarche de suivi pour plus de détails sur les sous-catégories non présentées).

Figure 6
Exemple de carte de ruelles vertes aménagées[9]

Augmenter les installations publiques permettant l'accès à l'eau et assurer l'offre de service

Le nombre d'installations publiques permettant l'accès à l'eau a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée des endroits disponibles pour rafraîchir et assurer le bien-être de la population pendant les périodes de vague de chaleur.

En 2017, 234 installations publiques permettant l'accès à l'eau ont été recensées pour les 18 unités administratives ayant complété l'indicateur de suivi sur les 20 ayant pris des engagements en ce sens. Ces installations incluent, entre autres, les piscines, les jeux d'eau, les pataugeoires et les plages.

Augmenter les lieux publics climatisés et prévoir l'allongement du service lors de périodes de canicule

Le nombre de lieux publics climatisés a été identifié comme l'indicateur de suivi pour observer l'évolution détaillée de ces milieux permettant d'offrir un milieu de répit pour les personnes vulnérables lors des épisodes de vagues de chaleur.

En 2017, 70 lieux publics climatisés ont été recensés pour les 16 unités administratives ayant confirmé le nombre de lieux publics climatisés disponibles sur les 21 ayant pris des engagements en ce sens. Ces installations incluent, entre autres, les bibliothèques et les centres communautaires.

Services centraux

Le Tableau 10 à la page suivante présente l'état des engagements des services centraux concernant l'adaptation du territoire urbain. Voici quelques observations.

Bureau de la transition écologique et de la résilience

Certaines actions du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015,* associées à l'adaptation aux changements climatiques, ont été sélectionnées pour être présentées dans le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. La troisième mouture du plan de développement durable, *Montréal durable 2016-2020*, a été publiée en 2016. Le suivi du Plan d'adaptation tient donc compte de cette mise à jour et les actions en adaptation ont été actualisées lorsque possible.

Dans la catégorie adapter le territoire urbain, les actions du plan développement durable ont été remplacées par les priorités ou actions correspondantes du plan *Montréal durable 2016-2020*, comme présenté au Tableau 11.

Service des infrastructures du réseau routier

Le Service n'a pas amorcé la production de fiches associées pour les mesures d'intervention et les mesures de gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Par contre, la lutte contre les îlots de chaleur est intégrée dans tous les projets dans lequel il participe. De plus, des projets de recherche sur la gestion des eaux de ruissellement et sur les terreaux de plantation et les recouvrements végétaux des sols en milieu urbain sont en cours afin d'améliorer les pratiques en la matière.

Tableau 10
État des engagements des services centraux concernant l'adaptation du territoire urbain

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Bureau de la transition écologique et de la résilience (anciennement du Bureau du développement durable)	Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 – Montréal durable 2016-2020	Priorité : Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé Action 7 : Optimiser la gestion de l'eau (anciennement du Plan de développement durable 2010-2015 : Action 20 : Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source)	En cours
		Priorité : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité (anciennement du Plan de développement durable 2010-2015 : Action 15 : Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur, en adaptant les outils réglementaires et les critères d'aménagement)	En cours
Service de l'eau	Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020	Dépôt du Guide sur le rôle des infrastructures vertes dans les projets urbains à Montréal et suivi auprès des unités administratives concernées.	En continu
		Harmonisation de la réglementation sur la rétention des eaux pluviales sur les lots privés (Règlement C-1.1) Guide sur le rôle des infrastructures vertes et ainsi que la construction de bassins de rétention	En cours
Service de l'urbanisme et de la mobilité (anciennement du Service de la mise en valeur du territoire)	Guide technique pour la construction de toits végétalisés (2013)	Guide technique permettant aux arrondissements de délivrer des permis pour la construction et l'aménagement de toits végétalisés (normes équivalentes à celles dictées dans le Code de construction du Québec)	En cours
	Plan d'urbanisme de Montréal (2004)	Objectif 17 : Assurer une gestion optimale des ressources dans un contexte urbain Action 17.1 : Soutenir un aménagement urbain plus sain (cette action vise à encourager la réduction des surfaces minéralisées et contrer les effets d'îlot de chaleur) Action 17.3 : Assurer une gestion efficace des infrastructures d'eau potable et des eaux usées	En continu
	Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal – SAD (2015)	Orientation : Assurer la réduction des risques associés aux impacts des changements climatiques Objectifs : Adopter les mesures appropriées pour lutter contre les îlots de chaleur, lesquels se déclinent en dispositions dans le document complémentaire (disposition 4.2.2)	En continu
		Orientation : Assurer la réduction des risques associés aux impacts des changements climatiques Objectifs : Augmenter l'indice de canopée à 25 % d'ici 2025 ainsi que le verdissement général du territoire ; Réduire la quantité et améliorer la qualité des eaux de ruissellement.	En cours
Service des infrastructures du réseau routier (anciennement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports)	Guide d'aménagement durable des rues de Montréal (2013)	Orientation : Améliorer la qualité et la quiétude des milieux de vie Objectifs : Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur • Réalisation d'un fascicule présentant des mesures d'intervention et une démarche de suivi	Non débuté
		Orientation : Pratiquer une gestion responsable des ressources Objectifs : Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source • Réalisation d'un fascicule présentant des mesures de gestion des eaux de pluie et de ruissellement ainsi qu'une démarche de suivi	Non débuté

Suite à la page suivante

Tableau 10
État des engagements des services centraux concernant l'adaptation du territoire urbain (suite)

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (anciennement du Service de la diversité sociale et des sports)	Plan d'action canopée 2012-2021	Objectif : Atteindre 25 % de couvert arborescent dans l'agglomération de Montréal d'ici 2025 (plantation de 300 000 arbres et remplacement d'arbres morts ou malades)	En cours
	Plan de l'eau (2015)	Objectifs du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air en lien avec le Plan de l'Eau • Favoriser la mise en place de nouvelles activités de plein air sécuritaires et non motorisées sur l'eau telles que le kayak, la voile, le canot, etc. • Encourager l'organisation d'événements de plein air sur l'eau (non motorisés) • Accroître le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens • Encourager la pratique d'activités physiques et sportives auprès de la population montréalaise • Permettre aux Montréalais de se réapproprier leurs berges	En cours
		Projet d'aménagement des berges aux vagues éternelles	En cours
	Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025	• Disposer d'un nombre adéquat de bassins aquatiques extérieurs (piscines, pataugeoires et jeux d'eau) pour se divertir, nager librement et se rafraîchir lors des périodes de canicule de plus en plus fréquentes de manière à répondre aux besoins de toute la population montréalaise, notamment les personnes à mobilité réduite • Introduire les pataugeoires et jeux d'eau comme un équipement nécessaire à l'intérieur des mesures de mitigation adoptées par la Ville pendant les périodes de canicule	En cours
	Politique de l'arbre (2005)	• Assurer à la métropole un avenir viable et durable • Améliorer la qualité des milieux de vie • Augmenter et préserver la couverture végétale • Réduire les îlots de chaleur urbains • Se donner une ville verte, plus agréable et en meilleure santé	En cours
	Programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI)	Projets unis verts urbains (projets de verdissement des sites minéralisés ou dévitalisés)	Non reconduit
		RUi Hochelaga (Mercier–Hochelaga-Maisonneuve) : développement d'un espace vert piétonnier convivial	En cours
		RUi Laurentien-Grenet (Ahuntsic-Cartierville) : création d'un espace vert avec notamment des buttes végétalisées et des végétaux résistants et colorés	Complété
		RUi Saint-Pierre (Lachine) : déminéralisation des abords du marché Saint-Pierre	Complété
		RUi Territoire Nord-Est (Montréal-Nord) : projet de verdissement en périphérie des aires de jeux de cinq écoles	Complété
	Promenades urbaines – la vision (2012)	Aménagement de corridors urbains ayant, entre autres, pour objectif de multiplier les initiatives de verdissement dans les milieux fortement minéralisés Réalisation : Promenade Fleuve-Montagne	Complété

© Nicolas McComber, iStock

Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments

L'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments regroupe toutes les actions qui visent à résister et à surmonter les impacts des changements climatiques principalement sur l'environnement bâti afin de retrouver un fonctionnement normal et de limiter les impacts sur la santé des populations, les dépenses pour les particuliers, les désagréments et les accidents. L'environnement bâti couvre différents domaines comme les infrastructures routières, les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, les bâtiments ainsi que les infrastructures requises pour desservir les bâtiments en électricité et en télécommunication. L'inspection et l'entretien des infrastructures, la protection des bâtiments et l'identification et la correction des raccordements inversés représentent des exemples d'actions visant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments.

D'une part, tous les arrondissements et toutes les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal, soit 32 unités administratives, se sont engagés à mettre en œuvre 231 mesures d'adaptation associées à l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments. Ces dernières peuvent être classifiées en 17 sous-catégories de mesure. Globalement, le taux d'engagements entrepris est de 64 %. En moyenne sept engagements ont été choisis par les arrondissements et les villes reconstituées.

D'autre part, les services centraux de la Ville de Montréal ont réalisé en continu 39 % des plans, politiques, programmes et autres initiatives auxquels ils se sont engagés, alors que 15 % sont complétés et 46 % sont en cours de réalisation.

Tableau 11
Statistiques concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments

Arrondissements et villes reconstituées	Nombre total d'engagements	231
	Nombre de sous-catégories de mesure	17
	Moyenne d'engagements	7
	Taux d'engagements entrepris	64 %
Services centraux	Taux d'engagements en continu	39 %
	Taux d'engagements complétés	15 %
	Taux d'engagements en cours de réalisation	46 %
	Taux d'engagements non débutés	0 %
	Taux d'engagements non reconduits	0 %

Arrondissements et villes reconstituées

Les indicateurs de suivi pour l'année 2017 pour la catégorie augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments sont présentés au Tableau 12. Ces indicateurs illustrent le point de référence de l'agglomération de Montréal par rapport aux mesures associées à l'augmentation de la résilience de l'environnement bâti dans le but de comparaisons futures.

L'augmentation des températures moyennes annuelles a une incidence sur la durée des saisons, l'augmentation des épisodes de gel-dégel, l'intensité et la fréquence des précipitations et des vents générant des impacts sur l'environnement naturel, l'environnement bâti et la population. Également, les inondations causées par les pluies abondantes ou par les crues des eaux peuvent générer des refoulements du réseau d'égouts. Les sécheresses peuvent entrainer la contraction et l'affaissement des sols argileux qui peuvent causer des dommages aux trottoirs, aux rues et aux fondations des bâtiments. Quant aux tempêtes destructrices, elles peuvent entrainer des effondrements ou des dommages aux infrastructures par l'accumulation de verglas ou par des vents violents.

Dans ce contexte de changements climatiques, neuf indicateurs de suivi ont été identifiés dans le but de suivre l'évolution détaillée de l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments. Les résultats des indicateurs de suivi avec leur sous-catégorie de mesure respective sont présentés ci-dessous.

Tableau 12
Indicateurs de suivi sélectionnés concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments

Sous-catégorie de mesure	Indicateurs de suivi	2017
Appliquer le Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (notamment installer des clapets antiretour)	Nombre d'inspections réalisées (2010 à 2017)	5 474 [A]
Diffuser et promouvoir les programmes de protection des bâtiments contre les refoulements et les infiltrations d'eau	Nombre de personnes sensibilisées depuis le 1er août 2013	196 000 [B]
Identifier et corriger les raccordements inversés	Nombre de raccordements inversés identifiés (2007 à 2017)	1 088 [C]
	Nombre de corrections effectuées (2007 à 2017)	452 [C]
Inspecter et entretenir les infrastructures – Réseaux d'égout	Nombre de km de conduites entretenues	719
	Nombre de puisards nettoyés par année	41 140
Réaliser un entretien préventif des arbres (notamment par l'élagage)	Nombre d'arbres inspectés ou entretenus	83 209
Stabiliser les bâtiments résidentiels affectés par un affaissement de sol grâce au Programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations de bâtiments résidentiels du Service de l'habitation	Nombre de bâtiments stabilisés (2015 à 2017)	294 [D]
	Nombre de logements (2015 à 2017)	701 [D]

A. Données fournies par le Service de l'eau
B. Nombre de visionnements de la vidéo « Éviter les refoulements d'égout grâce au clapet antiretour ! » publiée par le Service de l'eau sur YouTube[10]
C. Données tirées du Portrait 2017 de la qualité des plans d'eau à Montréal du Service de l'environnement[16]
D. Données fournies par le Service de l'habitation

Appliquer le Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (notamment installer des clapets antiretour)

Le nombre d'inspections réalisées visant la conformité du règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout de la Ville de Montréal a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de cette sous-catégorie de mesure. L'installation des clapets antiretour protège, entre autres, les bâtiments contre les refoulements d'égout.

Depuis l'adoption du Règlement 11-010 en 2010 et jusqu'au 31 décembre 2017, 5 474 bâtiments ont été inspectés par la Ville de Montréal. Au 31 décembre 2017, 18 des 19 arrondissements de la Ville étaient assujettis au règlement.

Diffuser et promouvoir les programmes de protection des bâtiments contre les refoulements et les infiltrations d'eau

Le nombre de personnes sensibilisées sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égouts et les infiltrations d'eau a été retenu comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de cette catégorie de mesure.

Jusqu'à présent et depuis 2013, plus de 196 000 personnes ont été sensibilisées à la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout grâce à une vidéo préparée par le Service de l'eau de la Ville de Montréal.[10] La vidéo « Éviter les refoulements d'égout grâce au clapet antiretour ! » est disponible sur le site Web et la chaine YouTube de la Ville de Montréal. Le nombre de personnes sensibilisées est estimé comme équivalant au nombre de visionnements de la vidéo, soit qu'un visionnement est fait par une personne.

Identifier et corriger les raccordements inversés

Dans le but de suivre l'évolution détaillée de cette sous-catégorie de mesure, deux indicateurs de suivi ont été identifiés, soit le nombre de raccordements inversés et le nombre de raccordements inversés corrigés. L'identification et la correction des raccordements inversés assurent la capacité d'absorption des réseaux pluviaux et empêchent l'écoulement des eaux usées sanitaires dans un cours d'eau.

Entre 2007 et 2017, 1 088 raccordements inversés ont été identifiés sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Pour la même période, 452 raccordements inversés ont été corrigés.

INFORMATION

Un raccordement inversé consiste en l'inversion de la connexion entre l'égout sanitaire et pluvial, ayant pour conséquence le déversement des eaux usées sanitaires dans l'égout pluvial, le sol, un fossé ou un cours d'eau.[16]

Inspecter et entretenir les infrastructures – Réseaux d'égouts

Dans le but de suivre l'évolution de cette sous-catégorie de mesure, deux indicateurs ont été identifiés, soit le nombre de kilomètres (km) de conduites entretenues des réseaux d'égouts et le nombre de puisards nettoyés par année. L'inspection et l'entretien des réseaux d'égouts sont une action qui permet d'assurer leur capacité d'absorption et, par le fait même, de réduire les débordements, les inondations et les refoulements d'égouts pendant des périodes de pluie intense.

En 2017, il y avait 719 km de conduites entretenues sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Quant au deuxième indicateur, 41 140 puisards ont été nettoyés en 2017.

Réaliser un entretien préventif des arbres (notamment par l'élagage)

Le nombre d'arbres inspectés ou entretenus a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution de cette sous-catégorie de mesure. L'entretien préventif des arbres a été inclus dans la catégorie associée à la résilience de l'environnement bâti, car des épisodes de forts vents, de grêle ou de vent sont des phénomènes qui peuvent causer le bris d'arbres. Cette situation en milieu urbain est susceptible de perturber les activités, que ce soit par des pannes d'électricité, par la réduction de la mobilité routière ou par des interruptions des services de télécommunications. Cette situation peut également mettre en danger la sécurité et la santé de la population, par exemple par des blessures dues aux chutes d'arbres.

En 2017, 83 209 arbres ont été inspectés ou entretenus dans l'agglomération de Montréal.

Stabiliser les bâtiments résidentiels affectés par un affaissement de sol grâce au Programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations de bâtiments résidentiels du Service de l'habitation

Le nombre de bâtiments stabilisés, qui ont été affectés par un affaissement de sol, a été identifié comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution de cette sous-catégorie de mesure. L'objectif du programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations est d'aider les propriétaires-occupants à faire face aux dépenses importantes que peuvent entrainer les problèmes d'instabilité des fondations de leur résidence principale liées à un affaissement du sol.

Entre 2015 et 2017, 294 bâtiments comptant 701 logements ont été stabilisés grâce au programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations. Ce programme est offert seulement sur le territoire de la Ville de Montréal. Pour cette raison, aucune des villes reconstituées ne s'est engagée envers cette action.

Services centraux

Le Tableau 13 à la page suivante présente l'état des engagements des services centraux concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments. Voici quelques observations.

Bureau de la transition écologique et de la résilience

L'action 21 du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, associée à l'adaptation aux changements climatiques, a été sélectionnée pour être présentée dans le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. La troisième mouture du plan de développement durable, *Montréal durable 2016-2020*, a été publiée en 2016. Le suivi du Plan d'adaptation tient donc compte de cette mise à jour et les actions en adaptation ont été actualisées lorsque possible.

Dans la catégorie augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments, l'action du plan de développement durable a été remplacé par l'action correspondante du plan *Montréal durable 2016-2020*, comme présenté au Tableau 14.

Service de l'environnement

L'identification des raccordements inversés contaminant les réseaux d'égouts pluviaux est une action réalisée en continu. Cette action demeure une responsabilité du Service qui réalise le programme d'identification et de suivi des corrections des raccordements inversés, soit le programme PLUVIO.

Tableau 13
État des engagements des services centraux concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Bureau de la transition écologique et de la résilience (anciennement du Bureau du développement durable)	Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 – Montréal durable 2016-2020	Priorité : Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé Action 14 : Protéger la qualité des cours d'eau et y favoriser les activités récréatives » Effectuer 275 corrections de raccordements inversés, soit 55 corrections annuellement (anciennement du Plan de développement durable 2010-2015 : Action 21 : Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial)	En continu
Service de l'habitation (anciennement du Service de la mise en valeur du territoire)	Plan d'action lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017	Compléter le développement d'un outil de diagnostic pour les moisissures Accroître la synergie avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP), notamment dans les dossiers de moisissures	
		Rechercher des moyens novateurs de repérer les situations propices au développement des moisissures (répertoire de divulgation par les assureurs, les entrepreneurs spécialisés, etc.) Informer les propriétaires et les locataires des dangers des moisissures et les renseigner sur les méthodes de prévention et de correction	
	Programme de stabilisation des fondations de bâtiments résidentiels	Programme d'aide financière pour les propriétaires-occupants dont la résidence est affectée par un affaissement du sol	
Service de l'urbanisme et de la mobilité (anciennement du Service de la mise en valeur du territoire)	Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal – SAD (2015)	Orientation : Assurer la réduction des risques associés aux impacts des changements climatiques Objectif : Réduire la quantité et améliorer la qualité des eaux de ruissellement (considérer la topographie et le fonctionnement du réseau de drainage afin de déterminer les zones de contraintes où la réglementation doit régir les usages affectés et définir des formes de bâtis favorisant l'immunisation contre les inondations en sous-sol)	

Suite à la page suivante

Tableau 13
État des engagements des services centraux concernant l'augmentation de la résilience des infrastructures et des bâtiments (suite)

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Service de l'eau	Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout	Objectif : Établir les critères dans le but de protéger les bâtiments contre les refoulements d'égouts par l'installation et l'entretien des appareils et des équipements de plomberie, notamment des clapets antiretour	En continu
	Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020	Étude d'évaluation de la vulnérabilité du réseau de drainage unitaire selon le protocole d'Ingénieurs Canada	Complété
		• Poursuivre l'implantation de réseaux de mesures de la pluviométrie, de mesures en réseau et de mesures des rejets aux cours d'eau pour assurer la supervision de l'évolution des changements climatiques et des performances des réseaux d'égouts et de drainage • Ausculter et entretenir les conduites d'égouts primaires et secondaires • Augmenter le taux de renouvellement annuel des réseaux d'aqueduc et d'égout • Construire des ouvrages de rétention souterrains • Implanter un système de mesure du débit et de pression en temps réel sur le réseau primaire et projet de régulation sur le réseau secondaire • Compléter le plan directeur de drainage comprenant des analyses hydrauliques de l'ensemble des bassins versants de l'île permettant ainsi de séquencer la mise en service des ouvrages de rétention et de répondre aux objectifs du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) • Analyser la vulnérabilité des sources d'eau potable et élaborer des plans de protection ou de conservation et de mesures d'urgence sur l'état du canal de l'aqueduc (tel qu'exigé par le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection du MELCC), assurer la protection des sources d'eau potable des usines et poursuivre le suivi en continu de la qualité de l'eau brute (station d'alerte)	En cours
Service de l'environnement	Programme de suivi du milieu aquatique	Programme d'identification et de suivi des corrections des raccordements inversé (PLUVIO)	En continu
Service de la gestion et de la planification immobilière	Normes immobilières/ Devis normalisés	Intégration de critères relatifs à l'adaptation aux changements climatiques dans les documents normalisés	En cours
	Politique de développement durable des immeubles de la Ville de Montréal (2009)	Nouvelles constructions et projets de réfection : intégrer les éléments structuraux pour encourager les toitures vertes dans les nouvelles constructions ou lors de projet de réfection (concevoir à tout le moins la structure en vue d'aménager un toit vert)	En cours
Service des infrastructures du réseau routier (anciennement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports)	Opération de vérification et de sécurisation préventive des structures	Inspection d'urgence des infrastructures vulnérables lors des redoux en période hivernale pour prévenir les chutes de fragments de certains ouvrages civils (ponts, tunnels et viaducs) en plus du programme régulier d'inspection	En continu
	Programme annuel d'inspection des structures	Processus d'inspection rigoureux de toutes les structures de la Ville annuellement (inclus les ponts et les ponceaux)	En continu

© Ville de Montréal

Développer des mesures d'urgence

Le développement des mesures d'urgence regroupe l'ensemble des moyens et des procédures permettant une réponse rapide des équipes d'intervention opérationnelles en cas d'urgence associée aux aléas climatiques. Cette réponse a pour but de limiter les impacts des changements climatiques sur la population et leurs biens, l'environnement naturel ainsi que sur les infrastructures. L'élaboration des plans particuliers d'intervention (PPI) et des plans d'urgence, de relève et de missions, la formation des employés pour ce type d'intervention et la mise en place des outils de communication pour la diffusion des mesures d'urgence, entre autres, sont des actions associées à cette catégorie de mesure.

D'une part, tous les arrondissements et toutes les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal, soit 32 unités administratives, se sont engagés à mettre en œuvre 79 mesures d'adaptation associées au développement des mesures d'urgence. Ces dernières peuvent être classifiées en huit sous-catégories de mesure. Globalement, le taux d'engagements entrepris est de 51 %. En moyenne, deux engagements ont été choisis par les arrondissements et les villes reconstituées.

D'autre part, les services centraux de la Ville de Montréal, dont le Service de la sécurité incendie de Montréal, ont complété 17 % des plans, politiques, programmes et autres initiatives auxquels ils se sont engagés, alors que 67 % sont en cours de réalisation et que 17 % sont non débutés.

Tableau 14
Statistiques concernant le développement des mesures d'urgence

Arrondissements et villes reconstituées	Nombre total d'engagements	79
	Nombre de sous-catégories de mesure	8
	Moyenne d'engagements	2
	Taux d'engagements entrepris	51 %
Services centraux	Taux d'engagements en continu	0 %
	Taux d'engagements complétés	17 %
	Taux d'engagements en cours de réalisation	67 %
	Taux d'engagements non débutés	17 %
	Taux d'engagements non reconduits	0 %

Arrondissements et villes reconstituées

Les indicateurs de suivi pour l'année 2017 pour la catégorie développer des mesures d'urgence sont présentés au Tableau 15. Ces indicateurs illustrent le point de référence de l'agglomération de Montréal par rapport aux mesures d'adaptation associées au développement de mesures d'urgence dans le but de comparaisons futures.

De façon générale, les températures moyennes annuelles ont augmenté au cours des dernières années. Cette augmentation a généré une modification de l'intensité et de la fréquence des précipitations et des vents entrainant des impacts sur l'environnement bâti et la population. Également, les tempêtes destructrices (vent, grêle, pluie verglaçante, etc.), les crues des eaux et les vagues de chaleur peuvent occasionner des inconvénients aux citoyens et causer de graves dommages aux infrastructures. Des inondations, des pannes d'électricité prolongées lors de la période hivernale, l'effondrement de structures et l'augmentation des accidents routiers sont des exemples pouvant nécessiter des interventions d'urgence.

Dans ce contexte de changements climatiques, les mesures d'urgence visent à organiser les opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement des activités afin de faire face aux aléas susceptibles d'affecter le territoire. Dans le but de suivre l'évolution détaillée du développement des mesures d'urgence, quatre indicateurs de suivi ont été sélectionnés. Les résultats avec leur sous-catégorie de mesure respective sont présentés ci-contre.

Tableau 15
Indicateurs de suivi sélectionnés concernant le développement des mesures d'urgence

Sous-catégorie de mesure	Indicateurs de suivi	2017
Adopter, mettre à jour ou appliquer les mesures d'urgence – Chaleur extrême	Nombre d'actions mises en œuvre lorsque le PPI – Chaleur extrême a été activé	11
Adopter, mettre à jour ou appliquer les mesures d'urgence – Crues des eaux	Nombre d'actions mises en œuvre lorsque le PPI – Crues des eaux a été activé	41
Adopter, mettre à jour ou appliquer les mesures d'urgence – Tempête exceptionnelle	Nombre d'actions mises en œuvre lorsque le PPI – Tempêtes exceptionnelles a été activé	5
Augmenter l'accessibilité des lieux publics munis de génératrices et prévoir l'allongement du service lors de périodes de perte d'électricité (bibliothèques, centres communautaires, etc.)	Capacité d'accueil des lieux publics munis de génératrices	6 447

Adopter, mettre à jour ou appliquer les mesures d'urgence

Le nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre d'activation de PPI correspondant à un aléa climatique spécifique a été identifié comme l'indicateur de suivi pour connaître l'évolution détaillée de cette sous-catégorie de mesure.

Les PPI sont préparés pour faire face à certains types de sinistres majeurs. Par exemple, les PPI pour la chaleur extrême, les crues des eaux et les tempêtes exceptionnelles ont été préparés par le Centre de sécurité civile, dans le cadre du Plan de sécurité de l'agglomération de Montréal. Chaque PPI fournit un énoncé des actions spécifiques à mettre en œuvre pour chaque mission en cas d'activation du plan. Les arrondissements et les villes reconstituées activent ces PPI uniquement à la demande du coordonnateur de la sécurité civile.

Dans certains cas exceptionnels, les arrondissements et les villes reconstituées préparent un PPI local lorsqu'il s'agit d'un événement particulier pour son territoire. À titre d'exemple, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est le seul à préparer un PPI pour répondre aux pluies diluviennes.

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus à partir des réponses fournies par les unités administratives, en fonction des engagements pris. Toutefois, elles ne représentent pas la totalité des actions mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération lorsqu'un PPI est activé.

- **Chaleur extrême**
  En 2017, 11 actions ont été mises en œuvre lorsque le PPI – Chaleur extrême a été activé. Des 11 plans, 7 correspondent à un seul arrondissement ou ville.
- **Crues des eaux**
  En 2017, 41 actions ont été mises en œuvre lorsque le PPI – Crues des eaux a été activé. Des 41 plans, 28 correspondent à un seul arrondissement ou ville.
- **Tempête exceptionnelle**
  En 2017, cinq actions ont été mises en œuvre lorsque le PPI – Tempêtes exceptionnelles a été activé. Des 5 plans, 3 correspondent à un seul arrondissement ou ville.

Augmenter l'accessibilité des lieux publics munis de génératrices et prévoir l'allongement du service lors de périodes de perte d'électricité

La capacité d'accueil des lieux publics munis de génératrices a été identifiée comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution détaillée de cette sous-catégorie de mesure. L'accueil des citoyens dans ces endroits munis de génératrices pendant la période hivernale pourrait limiter les impacts négatifs sur la population la plus vulnérable lors de périodes de perte d'électricité.

En 2017, les lieux publics de l'agglomération de Montréal pouvaient accueillir 6 447 personnes. Les lieux publics munis de génératrices incluent, entre autres, les bibliothèques et les centres culturels.

Services centraux

Le Tableau 16 présente l'état des engagements des services centraux concernant le développement des mesures d'urgence. Voici quelques observations.

Service de la sécurité incendie de Montréal

Le Service, en cas de sécheresse, travaille sur un plan particulier d'intervention pour contrer la pénurie de l'eau. Les inondations de 2017 ont entrainé une révision majeure de celui portant sur les crues des eaux.

Tableau 16
État des engagements des services centraux concernant le développement des mesures d'urgence

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Service de la diversité et de l'inclusion sociale (anciennement du Service de la diversité sociale et des sports)	Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015	Proposer un modèle d'inscription plus convivial au programme d'aide à l'évacuation d'urgence, développer des mécanismes de communication permettant de faire de la prévention auprès des aînés plus difficiles à rejoindre, etc.	Complété
Service de la sécurité incendie de Montréal	PPI – Tempêtes exceptionnelles » volet neige » volet froid intense (en cours de préparation)	Coordonner les activités de déneigement avec les arrondissements et les villes reconstituées selon la quantité de précipitation prévue et accumulée ainsi que l'effet de certains facteurs aggravants	En cours
	PPI – Chaleur extrême (2014)	Interventions pour les épisodes de chaleur extrême, dont l'aménagement de haltes climatisées, des actions ciblées de porte-à-porte pour les personnes vulnérables, etc. Développement d'outils cartographiques pour cibler les quartiers où intervenir en priorité lors du déploiement des plans de mesures d'urgence	En cours
	PPI – Crues des eaux (mis à jour annuellement)	Suivre le niveau des eaux de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent dans le but de prévoir et de planifier les interventions sous la responsabilité des arrondissements et des villes reconstituées en cas d'inondation afin de protéger la population ainsi que leurs biens et l'environnement	En cours
	PPI – Pénurie d'eau	PPI – Pénurie d'eau potable	En cours
	PPI – Pluies abondantes	Non déterminé	Non débuté

© Josie Desmarais, iStock

Protéger la biodiversité

La catégorie de mesure protéger la biodiversité regroupe toutes les actions visant à augmenter et à préserver les milieux naturels, incluant les milieux aquatiques, la flore et la faune du territoire de l'agglomération de Montréal dans le but d'augmenter leur résilience face aux changements climatiques. La sélection des espèces végétales adaptées aux changements climatiques, la protection, la stabilisation ou la renaturalisation des berges publiques et l'encouragement des pratiques liées à la lutte intégrée, entre autres, sont des actions associées à cette catégorie de mesure.

D'une part, tous les arrondissements et toutes les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal, soit 32 unités administratives, se sont engagés à mettre en œuvre 163 mesures d'adaptation associées à la protection de la biodiversité. Ces dernières peuvent être classifiées en huit sous-catégories de mesure. Globalement, le taux d'engagements entrepris est de 62 %. En moyenne, cinq engagements ont été choisis par les arrondissements ou les villes reconstituées.

D'autre part, les services centraux de la Ville de Montréal ont réalisé en continu 74 % des plans, politiques, programmes et autres initiatives, auxquels ils se sont engagés, alors que 5 % ont été complétés, 10 % sont en cours de réalisation, 5 % n'ont pas été débutés et 5 % sont non reconduits.

Arrondissements et villes reconstituées

Les indicateurs de suivi pour l'année 2017 pour la catégorie protéger la biodiversité sont présentés au Tableau 18 (page suivante). Ces indicateurs illustrent le point de référence de l'agglomération de Montréal par rapport aux mesures d'adaptation associées à la protection de la biodiversité dans le but de comparaisons futures.

Tableau 17
Statistiques concernant la protection de la biodiversité

Arrondissements et villes reconstituées	Nombre total d'engagements	163
	Nombre de sous-catégories de mesure	8
	Moyenne d'engagements	5
	Taux d'engagements entrepris	62 %
Services centraux	Taux d'engagements en continu	74 %
	Taux d'engagements complétés	5 %
	Taux d'engagements en cours de réalisation	10 %
	Taux d'engagements non débutés	5 %
	Taux d'engagements non reconduits	5 %

L'augmentation des températures moyennes annuelles a une incidence sur la durée des saisons, l'intensité et la fréquence des précipitations et des vents entrainant des aléas climatiques qui peuvent générer des impacts sur l'environnement naturel. À titre d'exemple, l'augmentation des températures moyennes pourrait favoriser les espèces végétales indésirables telles que certaines plantes envahissantes (p. ex. renouée du Japon) et certaines plantes allergènes (p. ex. herbe à poux). Les épisodes de forts vents, de grêle et de verglas sont des phénomènes qui peuvent occasionner des blessures importantes aux plantes et aux arbres. Les vagues de chaleur peuvent favoriser l'augmentation des fleurs d'eau (blooms) sur les milieux aquatiques ce qui perturbe la croissance des espèces aquatiques en diminuant la biodiversité, à cause de l'eutrophisation des plans d'eau.

Dans ce contexte de changements climatiques, sept indicateurs de suivi ont été identifiés dans le but de suivre l'évolution détaillée de la protection de la biodiversité. Les résultats des indicateurs de suivi avec leur sous-catégorie de mesure respective sont présentés ci-dessous.

Sélectionner des espèces végétales adaptées aux changements climatiques

Dans le but de suivre l'évolution de cette sous-catégorie de mesure, deux indicateurs de suivi ont été identifiés, soient le nombre de genres d'arbres et le nombre d'espèces d'arbres identifiés sur le territoire. Le nombre de genres et d'espèces d'arbres se veut un indice de la richesse arboricole de l'agglomération de Montréal. L'ensemble des arbres plantés sur le territoire procure plusieurs services écologiques, dont la réduction de la chaleur, la rétention des eaux de pluie, la protection contre les grands vents, la séquestration du dioxyde de carbone (CO_2) et la dépollution de l'air.

En 2017, 59 genres et 226 espèces d'arbres ont été identifiés sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ces valeurs ont été obtenues à partir du répertoire des données sur les arbres publics du territoire de la Ville de Montréal, disponible sur le portail de données ouvertes de la Ville de Montréal.[12] données ont été considérées comme représentatives de l'agglomération de Montréal à défaut de données plus précises pour l'ensemble du territoire. Depuis 2015, le nombre de genres d'arbres est demeuré identique sur le territoire.

INFORMATION

Les arbres peuvent être classifiés de différentes manières, selon leur famille, leur genre, leur espèce, leur variété, etc. Pour les besoins de cet exercice, le nombre de genres d'arbres et le nombre d'espèces ont été définis comme indicateurs de la diversité arboricole du territoire.

Tableau 18
Indicateurs de suivi sélectionnés concernant la protection de la biodiversité

Sous-catégorie de mesure	Indicateurs de suivi	2017
Sélectionner des espèces végétales (arbres, arbustes, plantes, etc.) adaptées aux changements climatiques	Nombre de genres d'arbres identifiés	59[A]
	Nombre d'espèces d'arbres identifiés	226[A]
Favoriser les pratiques liées à la lutte intégrée/ Favoriser la gestion écologique des espaces verts	Superficie des espaces verts (parcs-nature) entretenus de manière écologique par année (ha)	31,5[B]
	Superficie totale des espaces verts (parcs-nature) à entretenir par année (ha)	31,5[B]
	Quantité de pesticide à faible impact utilisé par année (kg)	7 448[C]
	Quantité totale de pesticide utilisé par année (kg)	9 774[C]
Protéger, mettre en valeur et augmenter les milieux naturels (friches, bois, milieux hydriques, milieux humides, etc.)	Superficie des aires protégées (ha)	3 056[D]

A. Données issues des données ouvertes de la Ville de Montréal[12]
B. Données fournies par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
C. Données fournies par le Service de l'environnement
D. Donnée issue du Rapport Montréal durable[19]

Favoriser les pratiques liées à la lutte intégrée/ Favoriser la gestion écologique des espaces verts

Quatre indicateurs de suivi ont été identifiés dans le but de suivre l'évolution des modes d'entretien des espaces verts du territoire, à savoir, la superficie des espaces verts entretenus de manière écologique, la superficie totale des espaces verts à entretenir, la quantité de pesticides à faible impact utilisés et la quantité totale de pesticides utilisés.

La gestion écologique vise un maintien durable des espaces verts en considérant la santé humaine et le respect de l'environnement pour faire face aux organismes nuisibles, comme les insectes ravageurs. À titre d'exemple, les pesticides à faible impact sont préconisés, plutôt que les pesticides à fort indice de risque toxicologique et écotoxicologique. Par ailleurs, les interventions à l'aide de pesticides dans les espaces verts devraient être réduites entre autres dans le but de favoriser la biodiversité ainsi que pour minimiser la résistance aux pesticides chez les ravageurs.

En 2017, 100 % des parcs-nature de l'agglomération de Montréal ont été maintenus selon les principes de la gestion écologique. Aussi, sur un total de 9 774 kg de pesticides utilisés, 7 448 kg étaient des pesticides à faible impact, ce qui correspond à un taux d'utilisation de 76 %.

PESTICIDES À FAIBLE IMPACT

Pesticides autorisés en tout temps, au sens du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), qui comprend les biopesticides, tels que désignés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), l'huile minérale, l'azadirachtine ou les ingrédients actifs, autres que l'acétamipride, autorisés à l'annexe II du Code de gestion des pesticides du Québec.

Protéger, mettre en valeur et augmenter les milieux naturels

La superficie des aires protégées a été identifiée comme l'indicateur de suivi permettant d'observer l'évolution de cette sous-catégorie de mesure. Les milieux naturels du territoire montréalais représentent une grande importance et méritent une attention particulière grâce à la diversité d'espèces qu'ils accueillent et aux services écologiques qu'ils procurent.

En 2017, 3 056 hectares (ha) de milieux naturels étaient protégés (voir Figure 7), ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à la superficie des aires protégées en 2015 (3 005 ha) et de 74 % par rapport à 2006 (1 749 ha)[19]

Figure 7
Superficie des aires protégées dans l'agglomération de Montréal pour la période 2006-2017[19]

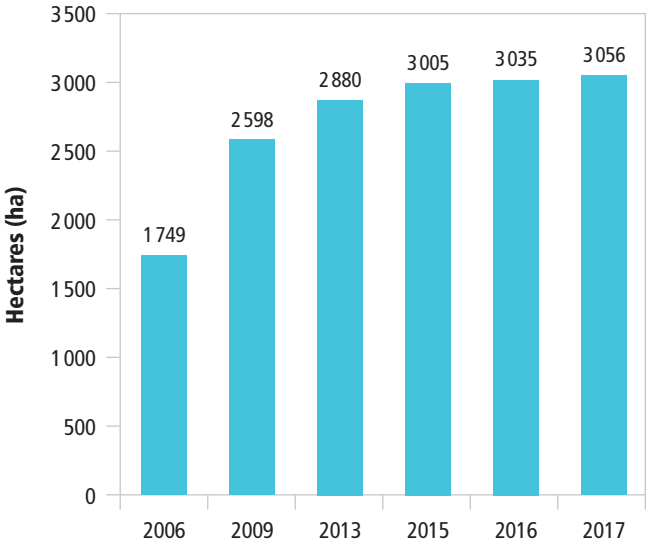

Services centraux

Le Tableau 19 à la page suivante présente l'état des engagements des services centraux concernant la protection de la biodiversité. Voici quelques observations.

Bureau de la transition écologique et de la résilience

Certaines actions du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, associées à l'adaptation aux changements climatiques, ont été sélectionnées pour être présentées dans le *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. La troisième mouture du plan de développement durable, *Montréal durable 2016-2020*, a été publiée en 2016. Le suivi du Plan d'adaptation tient donc compte de cette mise à jour et les actions en adaptation ont été actualisées lorsque possible.

Dans la catégorie adapter le territoire urbain, les actions du plan développement durable ont été remplacées par les priorités ou actions correspondantes du plan *Montréal durable 2016-2020*, comme présenté au Tableau 20.

Service de l'Espace pour la vie

Près de 2 000 participants se sont inscrits au programme Mon jardin Espace pour la vie et 547 certifications ont été émises depuis la création du programme. Également, le programme de recherche et de sciences citoyennes sur le monarque a permis de développer un outil de suivi national sur la reproduction du monarque et sur la répartition de l'asclépiade.

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Le programme de soutien de la mise en valeur de la rivière des Prairies a permis plusieurs projets d'acquisition de sites en berge et d'aménagement, de revitalisation et de stabilisation de berges. Par exemple, des travaux d'enlèvement de plantes envahissantes ont pu avoir lieu grâce à ce programme. Il favorise également l'accès public aux rives en plus de bonifier des services au profit des usagers de la route bleue et de la piste cyclable. Ce service précise que l'acquisition de nouveaux territoires est toujours en cours, de même que l'augmentation de la superficie de milieux naturels. Par rapport à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004) et au Schéma d'aménagement, la cible d'aires protégées a été haussée à 10 %.

Service des infrastructures du réseau routier

Le Service n'a pas amorcé l'élaboration de la fiche sur l'écologie urbaine. Toutefois, les mesures de protection de la biodiversité sont intégrées à la conception de tous leurs projets.

Tableau 19
État des engagements des services centraux concernant la protection de la biodiversité

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Bureau de la transition écologique et de la résilience (anciennement du Bureau du développement durable)	Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015	Action 8 : Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux	Non reconduit
	Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2015-2016 – Montréal durable 2016-2020	Priorité : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité (anciennement du Plan développement durable 2010-2015 : Action 31 : Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité Action 32 : Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain Action 34 : Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais)	En continu
Service de l'environnement	Programme de suivi du milieu aquatique	Programme de documentation de la qualité générale des cours d'eau ceinturant le territoire de Montréal (COURDO) Programme d'analyse de la qualité bactériologique des eaux en rives (QUALO) Programme d'analyse de la qualité bactériologique et physico-chimique des ruisseaux et des plans d'eau intérieurs (RUISSO)	En continu
	Réseau de signalement des plantes envahissantes	Signalement de certaines plantes envahissantes à Montréal – Identification et géolocalisation des espèces	En continu
Service de l'Espace pour la vie	Programme de recherche et de sciences citoyennes sur le papillon monarque	Mieux comprendre la répartition du monarque et identifier ses sites de reproduction dans le but de protéger les populations de ce papillon	En continu
	Programme Mon jardin Espace pour la vie	Encourager l'aménagement de zone de biodiversité dans les cours et les balcons des citoyens – programme de certification offert	En continu
Service de l'urbanisme et de la mobilité (anciennement du Service de la mise en valeur du territoire)	Plan d'urbanisme de Montréal (2004)	Objectif 16 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel Action 16.1 : Préserver et mettre en valeur les milieux naturels en favorisant leur intégration au développement urbain	En continu
	Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal – SAD (2015)	Interdire les espèces de plantes envahissantes sur un emplacement situé à moins de 100 mètres d'un milieu naturel protégé ou en voie de l'être ou d'un parc local comprenant des milieux naturels d'intérêt	En continu
		Orientation : Assurer la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt écologique Objectifs : Accroître à moyen terme la part des aires protégées terrestres à 10 % du territoire et davantage, à plus long terme	Complété
		Orientation : Favoriser la protection des rives, du littoral et des plaines inondables Objectifs : • Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables, prévenir leur dégradation et promouvoir leur restauration • Assurer la sécurité des personnes et des biens et protéger la flore et la faune typiques de la plaine inondable en tenant compte des caractéristiques biologiques de ce milieu • Assurer l'écoulement naturel des eaux	En cours

Suite à la page suivante

Tableau 19
État des engagements des services centraux concernant la protection de la biodiversité (suite)

Service	Plans, politiques, programmes, stratégies et autres initiatives	Orientations, objectifs, actions en lien avec la catégorie de mesure	État 2017
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (anciennement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal)	Plan d'action pour l'agrile du frêne	Stratégie pour ralentir la progression de l'agrile du frêne et réduire ses impacts à Montréal	En continu
	Plan de l'eau (2015) Programme de soutien à la mise en valeur de la rivière des Prairies (PSRP) (2016-2020)	Renaturaliser certaines portions des rives	En cours
	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004)	Objectifs : Assurer la pérennité des milieux naturels, augmenter la superficie et maximiser la biodiversité Exemples de projets : • Adoption du plan concept de la trame verte de l'Est • Consolidation de plusieurs écoterritoires • Création d'un répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal	En continu
	Programme de gestion des écosystèmes	Comprendre la dynamique des milieux naturels ainsi que connaître et suivre les écosystèmes afin d'assurer leur intégrité et leur qualité pour les générations actuelles et futures Volets : • Planification incluant les audits écologiques • Gestion incluant les interventions et le programme de surveillance	En continu
		Suivi des populations de plantes envahissantes et projets de contrôle ciblés dans les parcs-nature et les écoterritoires Volet : • Suivi et contrôle d'espèces végétales nuisibles et envahissantes	En continu
Service des infrastructures du réseau routier (anciennement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports)	Guide d'aménagement durable des rues de Montréal (2013)	Orientation : Améliorer la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts Objectif : Tirer profit des infrastructures vertes et de leur service écologique en milieu urbain • Réalisation d'un fascicule sur l'écologie urbaine afin d'offrir les options optimales de plantation des arbres dans les différentes catégories de rue	Non débuté

© Shutterstock

Conclusion

Le suivi 2017 du Plan d'adaptation permet d'apprécier l'état d'avancement des engagements initiaux pris en 2015. Au total, 62 % des engagements pris par les arrondissements et les villes reconstituées sont entrepris alors que 90 % des engagements des services centraux sont complétés, réalisés en continu ou en cours de réalisation.

Le suivi définit en partie le point de référence de l'adaptation aux changements climatiques grâce aux indicateurs globaux sélectionnés et aux indicateurs de suivi développés lors de la démarche de suivi, lesquels ont été complétés par les unités administratives à partir d'un outil de suivi. Celui-ci est important puisqu'il permettra de comparer l'adaptation sur le territoire de l'agglomération en plus d'offrir potentiellement une représentation personnalisée pour chaque unité administrative à la fin de cet exercice en 2020. Ces informations seront disponibles pour le Comité directeur des planifications climatiques (mécanisme de coordination interne composé de l'ensemble des unités administratives de l'agglomération de Montréal). Finalement, le bilan 2020 du Plan d'adaptation fera le suivi des indicateurs de suivi et des indicateurs globaux présenté dans ce suivi de mi-parcours.

Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour colliger les données nécessaires pour les indicateurs de suivi par les unités administratives, pour sensibiliser et former les employés, pour ajouter des processus de collecte et de divulgation des données dans les différentes sphères d'opération de la Ville et pour favoriser la collaboration de tous les acteurs. Afin de mieux répondre aux enjeux climatiques, le partage et le développement de l'expertise municipale ainsi que la circulation des connaissances et des données doivent se poursuivre et être soutenus. Les cartes de vulnérabilité devront, entre autres, être mises à jour lors de l'élaboration du prochain plan en fonction des nouvelles données disponibles. Finalement, les mesures à mettre sur pieds doivent être priorisées entre elles et une analyse complète des besoins financiers doit être effectuée.

À l'aide du suivi des indicateurs globaux et des indicateurs de suivi, le bilan 2020 du Plan d'adaptation permettra d'évaluer l'évolution de l'adaptation.

Orientations potentielles

Un exercice de priorisation des mesures à mettre en place s'impose afin d'identifier les interventions à mettre sur pied en premier lieu. En effet, des critères comme la sensibilité sociale, l'équité ou les cobénéfices des mesures devront être utilisés pour cibler les mesures prioritaires.

Orientation 1
Continuité du suivi

Dans la mesure du possible, il est souhaité d'intégrer la compilation de l'outil de suivi annuellement dans chaque unité administrative afin d'évaluer l'évolution de l'adaptation sur le territoire de l'agglomération. La compilation des indicateurs de suivi, même de façon partielle, d'une année à l'autre permettra de suivre l'adaptation du territoire de l'agglomération. Dans ce cas, l'outil de suivi pourra représenter le suivi personnalisé de chaque unité administrative afin de valoriser les succès et d'évaluer les points d'amélioration. Ces informations seront disponibles pour le comité directeur des planifications climatiques. Finalement, le bilan 2020 du Plan d'adaptation fera le suivi des indicateurs de suivi et des indicateurs globaux présentés de ce suivi de mi-parcours.

Orientation 2
Sensibilisation et formation des employés

Plusieurs actions mises en place peuvent ne pas référer directement à l'adaptation aux changements climatiques, alors qu'elles y contribuent réellement. Également, les actions et les décisions que prennent les employés ainsi que l'administration municipale peuvent avoir un impact direct sur les vulnérabilités du territoire de l'agglomération aux changements climatiques. Le Comité directeur de planifications climatiques, un mécanisme de coordination interne avec les unités administratives, en tiendra compte lors de ses travaux entourant l'adaptation aux changements climatiques.

Orientation 3
Évolution de la vulnérabilité

Pour évaluer l'adaptation de l'agglomération, l'analyse de la vulnérabilité face aux six aléas climatiques en évaluant les sensibilités physique, territoriale, environnementale et sociale doit être effectuée. Il est recommandé de mettre à jour les cartes de vulnérabilité, dans la mesure où de nouvelles données pour analyser la vulnérabilité sont disponibles, afin d'évaluer l'évolution de la vulnérabilité lors de l'élaboration du prochain plan d'adaptation.

COMITÉ DIRECTEUR DE PLANIFICATIONS CLIMATIQUES

Le Comité directeur des planifications climatiques, auquel siègent tous les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux, a été formé pour assurer le suivi et la mise en œuvre des différents engagements de l'agglomération en matière de lutte contre les changements climatiques. Au besoin, il propose aux élus des objectifs de réduction, des moyens pour les atteindre, ainsi que des orientations des futurs plans climatiques.

Orientation 4
Impliquer tous les acteurs

L'adaptation est un sujet transversal et impacte de nombreuses politiques, depuis l'aménagement du territoire jusqu'à la santé publique. Elle implique de ce fait, la rencontre de plusieurs expertises et doit rassembler plusieurs joueurs au sein de l'appareil municipal. Par conséquent, pour être menée efficacement, l'adaptation aux changements climatiques doit intégrer la collaboration et la responsabilisation de tous les acteurs de l'administration municipale et de la collectivité montréalaise. En ce sens, le Comité directeur de planifications climatiques à l'échelle des activités municipales de l'agglomération de Montréal a été mis en place. Également, une entente de collaboration entre la Ville de Montréal, le C40, la Fondation familiale Trottier ainsi que la Fondation David Suzuki a été signée en décembre 2018, entre autres, pour mettre en commun des connaissances dans le but de mettre

à jour le plan d'adaptation aux changements climatiques. Le partenariat avec Ouranos, annoncé en juin 2017, se traduit, pour sa part, par la mise en place des projets novateurs visant l'adaptation aux changements climatiques. Par exemple, la première année du partenariat a permis de lancer les projets de recherche suivants : la diffusion des données climatiques en vue de leur utilisation dans la mise en œuvre de stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans les villes de l'agglomération de Montréal, la cartographie des acteurs de l'adaptation sur le territoire montréalais, le développement d'un outil d'analyse coûts-bénéfices pour les projets de requalification de friches industrielles et la mise sur pied d'une démarche de laboratoire vivant appelé Labo Climat Montréal.

Orientation 5
Développer les connaissances

Pour ce faire, l'expertise externe demeure une des clés du succès pour approfondir les connaissances climatiques et augmenter l'accès aux données climatiques. L'entente de collaboration demeure un exemple afin d'échanger sur la matière et d'accéder à différentes expertises. Le partenariat avec Ouranos facilite notamment l'accès à des outils et à des connaissances innovantes sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à son réseau d'experts.

Orientation 6
Prioriser les mesures d'adaptation à mettre en place

Lors des travaux découlant de l'entente de collaboration, un exercice de priorisation des mesures à mettre en place s'impose afin d'identifier les interventions à mettre sur pied en premier lieu. En effet, des critères comme la sensibilité sociale, l'équité ou les cobénéfices des mesures devront être utilisés pour cibler les plus prioritaires en vue de la mise à jour du plan d'adaptation. Également, des programmes pourront être développés parallèlement afin de prévenir les inondations et les îlots de chaleur, entre autres grâce aux infrastructures naturelles.

Orientation 7
Analyser les besoins financiers

Les mesures sélectionnées en matière d'adaptation aux changements climatiques peuvent demander des investissements initiaux supplémentaires. Les bénéfices de ces dernières peuvent également être quantifiés monétairement. En amont, les coûts de l'inaction face aux changements climatiques peuvent également entrainer des investissements supplémentaires. Toutefois, il demeure difficile de quantifier les investissements pour mettre en place les différentes mesures d'adaptation, en tenant compte des bénéfices et en comparant avec le coût de l'inaction en changements climatiques. Des méthodes d'analyse innovantes doivent être développées en ce sens afin d'évaluer correctement et exhaustivement les besoins financiers en matière d'adaptation aux changements climatiques.

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC OURANOS

L'objectif du partenariat avec le Consortium de recherche Ouranos, débuté en juin 2017, est de construire un pont entre les efforts de recherche menés en matière d'adaptation aux changements climatiques et les besoins de l'agglomération de Montréal pour se préparer à répondre au climat changeant. En prévision de l'entente, le Service de l'environnement avait consulté les services centraux, les arrondissements et les villes liées de l'agglomération montréalaise afin de connaître leurs besoins en matière d'expertise relative à l'adaptation aux changements climatiques et de développer une programmation la plus complète possible.

Au début 2019, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal–Ouranos, pour la période juin 2017–octobre 2018 et la planification à venir a été déposé.[20] Une multitude de sujets ont été identifiés comme la connaissance des projections pour les différents aléas climatiques et l'évaluation des impacts à l'échelle locale, des analyses économiques liées aux impacts des changements climatiques visant plus précisément les coûts de l'adaptation versus les coûts du statu quo, des analyses coûts-avantages de différentes mesures d'adaptation, etc.

Annexes

Annexe 1

Références bibliographiques

1. ADEME. (2012). *Diagnostic de vulnérabilité d'un territoire au changement climatique – Éléments méthodologiques tirés de l'expérience internationale*. Repéré le 30 juillet 2015 à www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/diagnostic-vulnerabilite-territoire-changement-climatique-7405.pdf

2. Bureau de normalisation du Québec. (2013). *Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs*. Document synthèse. Repéré le 25 juillet 2017 à www.bnq.qc.ca/images/pdf/environnement/3019-190_document_synthese.pdf

3. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2014). *Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité – Résumé à l'intention des décideurs*, contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation GIEC (sous la direction de Field, C.B., V.R. Barros, D.J. Dokken, K.J. Mach, M.D. Mastrandrea, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea et L.L. White). Repéré le 30 juillet 2015 à www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar4_syr_fr.pdf

4. Gouvernement du Canada. (2018). Rapport de données quotidiennes pour janvier 2017. Repéré le 20 septembre 2018 à climat.meteo.gc.ca/climate_data/daily_data_f.html?hlyRange=2013-02-13%7C2018-09-19&dlyRange=2013-02-14%7C2018-09-19&mlyRange=%7C&StationID=51157&Prov=QC&urlExtension=_f.html&searchType=stnName&optLimit=yearRange&StartYear=1840&EndYear=2018&selRowPerPage=25&Line=4&searchMethod=contains&txtStationName=Montreal&timeframe=2&Day=19&Year=2017&Month=1#

5. Ministère de la Sécurité publique. (2008). *Concepts de base en sécurité civile*. Repéré à www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/publications/concepts_base/concepts_base_partie_5.pdf

6. Ouranos. (2010). *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques. Guide destiné au milieu municipal québécois*. Repéré à www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportLarriv%C3%A9e2010_FR.pdf

7. Ouranos. (2015). *Vers l'adaptation – Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*. Repéré le 15 février 2019 à www.ouranos.ca/publication-scientifique/SyntheseRapportfinal.pdf

8. Ville de Montréal. *Bilan 2017. Usage de l'eau potable*. Repéré le 10 novembre 2018 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/BILAN%20DE%20L'EAU%202017_FINAL.PDF

9. Ville de Montréal. *Carte des ruelles vertes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie*. Repéré le 24 septembre 2018 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_rpp_fr/media/documents/CARTE%20DES%20RUELLES%20VERTES%202018.PDF

10. Ville de Montréal. (2013, 1er août). *Éviter les refoulements d'égout grâce au clapet antiretour !*, [Vidéo en ligne]. Repéré le 30 novembre 2018 à www.youtube.com/watch?v=3C_MpFuZZ44

11. Ville de Montréal. (2016). *Montréal durable 2016-2020*, une production du Bureau du développement durable. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf

12. Ville de Montréal. Portail de données ouvertes. Inventaire d'arbres publics – Fichier consolidé. Repéré le 19 septembre 2018 à donnees.ville.montreal.qc.ca/dataset/arbres/resource/c6c5afe8-10be-4539-8eae-93918ea9866e

13. Ville de Montréal. Portail des données ouvertes. Réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nid-de-poule 2017. Repéré le 20 septembre 2018 à donnees.ville.montreal.qc.ca/dataset/refection-de-chaussee-par-remplissage-mecanise-de-nid-de-poule

14. Ville de Montréal. (2017). *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, Les constats*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/paccam_2015-2020_lesconstats.pdf

15. Ville de Montréal. (2015). *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, Les mesures d'adaptation*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/paccam_2015-2020_lesmesures.pdf

16. Ville de Montréal. (2018). *Portrait 2017 de la qualité des plans d'eau à Montréal*, une production du Service de l'environnement. Repéré le 1er novembre 2018 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/Ppage/enviro_fr/media/documents/vdm_rsma_bilan2017_vf.pdf

17. Ville de Montréal. (2015). *Quelles infrastructures vertes pour la gestion des eaux de ruissellement ?*, une production du Service de l'eau, 45 p.

18. Ville de Montréal (2017). *Rapport annuel 2016 du programme forêt urbaine*, une production du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Repéré le 19 juillet 2017 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/rap_annuel_2016_07_04_2017_public.pdf

19. Ville de Montréal. Rapport Montréal durable, une publication du Bureau du développement durable, mise à jour en septembre 2018. Repéré le 1er novembre 2018 à ville.montreal.qc.ca/rapportmontrealdurable

20. Ville de Montréal. (2019). *Sommaire – État d'avancement de la mise en oeuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos, Bilan pour la période juin 2017-octobre 2018 et planifi cation en matière d'adaptation aux changements climatiques*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/sommaire_rapportannuel_VDM-Ouranos_2017-2018.PDF

21. Ville de Montréal. (2016). *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*. Repéré le 29 janvier 2019 à resilient.montreal.ca/assets/doc/strategie-montreal-ville-resiliente-fr.pdf

Annexe 2

Liste des indicateurs de suivi et des mesures phares issues du Plan d'adaptation

Adapter l'offre de service et les pratiques opérationnelles
» Adapter l'offre d'activités récréatives hivernales et les opérations d'entretien » Augmenter l'offre d'activités récréatives estivales et les opérations d'entretien
Adapter le territoire urbain
» Retenir ou récupérer les eaux de pluie » Minimiser les surfaces imperméables » Contrer les îlots de chaleur » Aménager des lieux permettant de se rafraîchir et d'éviter l'exposition à la chaleur accablante (îlots de fraîcheur)
Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments
» Augmenter la résilience des infrastructures face au phénomène de gel-dégel » Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments face aux eaux de ruissellement » Assurer la capacité des réseaux d'égout pluvial et d'égout unitaire » Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments face au vent et au verglas » Assurer la qualité et la quantité d'eau potable » Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments à l'assèchement des sols » Augmenter la résilience des infrastructures et des bâtiments aux inondations de rives
Développer des mesures d'urgence
» Développer des mesures d'urgence pour les pluies abondantes » Développer des mesures d'urgence pour les vagues de chaleur » Développer des mesures d'urgence en cas de panne d'électricité prolongée (conditions hivernales) » Développer des mesures d'urgence pour les zones inondables
Protéger la biodiversité
» Protéger la biodiversité » Lutter contre les espèces végétales indésirables » Augmenter et préserver la couverture végétale » Protéger la biodiversité contre les vagues de chaleur » Augmenter la résilience des végétales face au vent et au verglas » Augmenter la résilience de la végétation face aux sécheresses » Augmenter la stabilité des berges face à l'érosion

Annexe 3

Revue de la littérature sur les indicateurs de suivi

1. Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. (2013). *Méthode de suivi-évaluation des politiques d'adaptation au changement climatique*. *Guide méthodologique.* Repéré le 13 mars 2017 à www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/methode-suivi-evaluation-politiques-adaptation-changement-climatique-7898.pdf

2. ARUP. The City Resilience Index supported by the Rockefeller Foundation. Repéré le 21 septembre 2017 à www.arup.com/projects/city-resilience-index

3. Boucher, I. (2013). *La lutte aux îlots de chaleur urbains par l'aménagement des aires de stationnement*, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Repéré le 25 juillet 2017 à www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/lutte_ilots_chaleur.pdf

4. Boyce, M.-C. (2013). *La canopée urbaine. Nouvel outil, nouveau défi. Le cas de Montréal* [Présentation PowerPoint]. Repéré le 11 septembre 2017 à www.af2r.org/wp-content/uploads/2013/03/3-PPT-MarieClaudeBoyce_Colloque2013-r.pdf

5. Brooks, N., Anderson, S., Burton, I., Fisher, S., Rai, N., et Tellam, I. (2013). *An operational framework for Tracking Adaptation and Measuring Development (TAMD)*, IIED Climate Change Working Paper Series. Repéré le 26 mars 2018 à pubs.iied.org/pdfs/10038IIED.pdf

6. Cavayas, F., et Baudouin, Y. (2008). *Études des biotopes urbains et périurbains de la CMM. Volets 1 et 2 : Évolution des occupations du sol, du couvert végétal et des îlots de chaleur sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (1994-2005)*. Rapport destiné au Conseil régional de l'environnement de Laval. Repéré le 17 septembre 2017 à cmm.qc.ca/biotopes/docs/volets_1_et_2.pdf

7. City of Los Angeles. (2018). *Water LA 2018 Report*. Repéré le 2 mars 2018 à www.theriverproject.org/water-la-2018-report/

8. City of Toronto. (2017). *Report for Action. TransformTO: Climate Action for a Healthy, Equitable and Prosperous Toronto—Report #2—The Pathway to a Low Carbon Future*. Repéré le 10 mai 2017 à www.toronto.ca/wp-content/uploads/2017/10/99b9-TransformTO-Climate-Action-for-a-Healthy-Equitable-and-Prosperous-Toronto-Report-2-The-Pathway-to-a-Low-Carbon-Future-Staff-Report-April-2017.pdf

9. City of Toronto. (2017). *Transform TO. Climate Action for a Healthy, Equitable and Prosperous Toronto. 2050 Pathway to a Low-Carbon Toronto Report 2: Highlights of the City of Toronto Staff Report*. Repéré le 10 mai 2017 à www.toronto.ca/wp-content/uploads/2017/10/91c7-TransformTO-2050-Pathway-to-a-Low-Carbon-Toronto-Highlights-Report.pdf

10. Clean Air Partnership (CAP) and ICLEI—Local Governments for Sustainability (Management) Inc. (2015). *Are we there yet? Applying Sustainability Indicators to Measure Progress on Adaptation*. Repéré le 22 février 2018 à www.icleicanada.org/images/icleicanada/Applying_Sustainability_Indicators_to_Measure_Progress_on_Adaptation-FINAL.pdf

11. Columbia Basin Trust. (2015). *Indicators of Climate Adaptation in the Columbia Basin. How "State of The Basin" Indicators can be used to Measure Climate Changes, Impacts and Progress Towards Adaptation*. Repéré le 3 octobre 2017 à www.retooling.ca/_Library/ReTooling_Resource_Library/Indicators_of_Climate_Adaptation_in_the_Columbia_Basin.pdf

12. Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. (2013). *Examen public du plan d'action canopée. Rapport et recommandations.* Repéré le 20 juillet 2017 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPP_20130131.PDF

13. Committee on Climate Change. (2011). *Adapting to climate change in the UK. Measuring progress*. Repéré le 8 août 2017 à www.theccc.org.uk/publication/adapting-to-climate-change-in-the-uk-measuring-progress-2nd-progress-report-2011/

14. Communauté métropolitaine de Montréal. (2012). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*. Repéré le 7 septembre 2017 à cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf

15. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. (2013). *Un regard de plus près sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation*, mandaté par le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement. Repéré le 25 octobre 2018 à www.environnement.gov.tn/PICC/wp-content/uploads/Le-suivi-et-l%C3%A9valuation-de-ladaptation.pdf

16. Dinshaw, A., Fisher, S., McGray, H., Rai, N. et Schaar, J. (2014). *Monitoring and Evaluation of Climate Change Adaptation: Methodological Approaches*, OECD Environment Working Papers. Repéré le 2 mai 2017 à www.oecd-ilibrary.org/docserver/5jxrclr0ntjd-en.pdf?expires=1541079164&id=id&accname=guest&checksum=9CF48C79E9E1A9AA62486BE76050426F

17. Estrada, F., Botzen, W. J. W., et Tol, R. S. J. (2017). A global economic assessment of city policies to reduce climate change impacts. *Nature Climate Change*, 5, 403–406. Repéré à www.nature.com/articles/nclimate3301

18. European Environment Agency. (2016). Adaptation support tool. Repéré le 2 mai 2017 à climate-adapt.eea.europa.eu/knowledge/tools/adaptation-support-tool

19. Foster, J., Lowe, A., et Winkelman, S. (2011). *The value of green infrastructure for urban climate adaptation*, Center for Clean Air Policy. Repéré le 9 mai 2017 à ccap.org/assets/The-Value-of-Green-Infrastructure-for-Urban-Climate-Adaptation_CCAP-Feb-2011.pdf

20. Gardon, P. (2013). *Lutte aux îlots de chaleurs urbains. Aménagement des aires de stationnement. Guide à l'intention des concepteurs*. [Présentation PowerPoint]. Repéré le 2 décembre 2013 à ceriu.qc.ca/system/files/b2_5_paul_gardon.pdf

21. Hien Pham, T. T., Apparicio, P., Séguin, A.-M., et Gagnon, M. (2010). *Végétation urbaine et injustice environnementale à Montréal : exploration du cas de trois arrondissements centraux à partir de l'imagerie satellitaire à très haute résolution spatiale*, Centre urbanisation culture société de l'Institut national de la recherche scientifique. Repéré le 7 septembre 2017 à collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1991324

22. Larivée, C., Sinclair-Désgagné, N., Da Silva, L., Desjarlais, C., et Revéret, J.-P. (2015). *Évaluation des impacts des changements climatiques et de leur coût pour le Québec et l'État québécois, Rapport d'étude*, Ouranos. Repéré le 6 juin 2017 à www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/evatuation-impacts-cc-couts-qc-etat.pdf

23. Lareau, F. et Maletto, A. (2014). *Identification des risques associés à la chaleur pour l'intervention, l'adaptation et la planification urbaine* [Présentation PowerPoint]. Repéré le 11 septembre 2017 à esri.ca/sites/default/files/filemanager/Training_and_Events/Conference_Proceedings/2014/Quebec/Presentation_ESRI_AM_FL.pdf

24. Mailhot, A., Bolduc, S., Talbot, G., et Khedhaouiria, D. (2014). *Gestion des eaux pluviales et changements climatiques*, Université du Québec. Institut national de la recherche scientifique. Centre eau terre environnement. Repéré le 11 juillet 2017 à www.ouranos.ca/publication-scientifique/RapportMailhot2014_FR.pdf

25. Melilo, J. M., Richmond, T. C., et Yohe, G. W. (2014). *Climate Change Impacts in the United States: The Third National Climate Assessment, U.S. Global Change Research Program*. Repéré le 31 août 2017 à www.globalchange.gov/browse/reports/climate-change-impacts-united-states-third-national-climate-assessment-0

26. Pringle, P. (2011). *AdaptME toolkit. Adaptation Monitoring & Evaluation*. Repéré le 2 mai 2017 à www.ukcip.org.uk/wp-content/PDFs/UKCIP-AdaptME.pdf

27. Rosenzweig, C., Solecki, W., Parshall, L., Gaffin, S., Lynn, B., Goldberg, R., Cox, J. et Hodges, S. (2006). Mitigating New York city's heat islands with urban forestry, living roofs, and light surfaces. *A report to the New York State Energy Research and Development Authority*. Repéré à www.researchgate.net/publication/242139673_Mitigating_New_York_City's_heat_island_with_urban_forestry_living_roofs_and_light_surfaces

28. United States Environmental Protection Agency. (2016). *City Green: Innovative Green Infrastructure Solutions for Downtowns and Infill Locations*. Repéré le 2 mars 2018 à www.epa.gov/smartgrowth/city-green-innovative-green-infrastructure-solutions-downtowns-and-infill-locations

29. United States Environmental Protection Agency. (2016). *Adapting to Climate Change Northeast*. Repéré le 9 mai 2017 à www.epa.gov/sites/production/files/2016-07/documents/northeast_fact_sheet.pdf

30. Urban Sustainability Directors Network. (2016). *Climate Adaptation Framework and Indicator Evaluation* [Présentation PowerPoint]. Repéré le 21 mars 2016 à www.usdn.org/public/page/18/Climate-Change-Resilience

31. Urban Sustainability Directors Network, the Government of the District of Columbia. (2016). *Developing Urban Climate Adaptation Indicators*. Repéré le 21 mars 2016 à www.adaptationclearinghouse.org/resources/developing-urban-climate-adaptation-indicators.html

32. Ville de Montréal. (2013). *Quartiers verts. Guide d'aménagement durable des rues de Montréal. Fascicule 1*, une production de la Direction des transports. Repéré le 13 septembre 2017 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/TRANSPORTS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/VDM-GADRM-1QV-2013-05-09.PDF

33. Ville de Montréal. (2013). *Rapport sur la biodiversité*, une production du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Repéré le 13 septembre 2017 à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/rapportbiodiversite2013lectureecran.pdf

Annexe 4

Exemple d'un outil de suivi transmis à un arrondissement

Sous-catégories de mesures	Engagements	Indicateur 1		Indicateur de comparaison 1		Indicateur 2		Indicateur de comparaison 2		Direction/Division responsable de l'engagement	Commentaires
Adapter la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et assurer l'offre de service (p. ex. festivals, loisirs, prolongation de l'ouverture des piscines, terrain de jeux, pistes cyclables, etc.)	Adapter la programmation des activités extérieures en fonction de l'été qui se prolonge et assurer l'offre de service (p. ex. festivals, loisirs, prolongation de l'ouverture des piscines, terrain de jeux, pistes cyclables, gestion des effectifs et des budgets alloués, etc.)	Nombre de jours d'ouverture/année									
Adapter le calendrier d'entretien des parcs et espaces verts en fonction de l'été plus long (p. ex. tonte, arrosage, etc.)	Adapter le calendrier d'entretien des parcs, espaces verts et des arbres en rues en fonction de l'été plus long	Nombre de jours d'entretien/année									
Adapter les modes d'entretien des infrastructures récréatives extérieures et suivre l'évolution ou développer de nouvelles techniques d'entretien (p. ex. surfaces de glace, pistes de ski de fond avec moins de neige)	Adapter les modes d'entretien des infrastructures récréatives extérieures et suivre l'évolution et/ou développer de nouvelles techniques d'entretien (p. ex. surfaces de glace, pistes de ski de fond avec moins de neige)	Nombre de jours d'ouverture/année									
Adopter, modifier ou mettre au jour une Politique ou un Plan de foresterie urbaine, ou une Politique de l'arbre	Se doter d'un plan de foresterie urbaine	Plan ou politique adopté (oui ou non, spécifier lequel)				Plan décennal de plantation adopté (oui ou non)					
Appliquer le Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (notamment installer des clapets antiretour)	Appliquer la réglementation sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout – Règlement 11-010 (notamment installer des clapets antiretour)	Nombre d'inspections réalisées		Nombre total de bâtiments		Nombre des bâtiments où ont été installés des clapets antiretour		Nombre total de bâtiments			
Appliquer le Règlement C-1.1 concernant la rétention des eaux pluviales pour toute surface imperméable d'une aire totale excédant 1 000 m^2	Appliquer la rétention des eaux pluviales pour toute surface imperméable excédant les 1 000 m^2 (Règlement C-1.1)	Capacité de rétention des eaux pluviales (m^3)				Nombre de projets où le règlement a été appliqué					
Appliquer le règlement sur l'usage de l'eau potable	Appliquer le règlement RCG 13-023 sur l'usage de l'eau potable (arrondissements)	Volume d'eau consommé/ année (m^3)									
Assurer une collaboration étroite avec le centre de sécurité civile pour la mise en œuvre des mesures d'urgence	Assurer une collaboration étroite avec le Centre de sécurité civile pour la mise en œuvre des mesures d'urgence (s'applique également aux autres événements météorologiques extrêmes)	Non disponible									
Augmenter l'accessibilité de lieux publics munis de génératrices et prévoir l'allongement du service lors de périodes de perte d'électricité (bibliothèques, centres communautaires, etc.)	Augmenter l'accessibilité de lieux publics munis de génératrices et prévoir l'allongement du service lors de périodes de perte d'électricité (bibliothèques, centres communautaires, etc.)	Nombre d'heures supplémentaires d'ouverture/année		Nombre d'heures de perte d'électricité pendant la période hivernale		Capacité d'accueil des lieux publics munis de génératrices					
Augmenter les installations publiques permettant l'accès à l'eau (pataugeoires, jeux d'eau, piscines, plages, etc.) et assurer l'offre de service	Augmenter les installations publiques permettant l'accès à l'eau (pataugeoires, jeux d'eau, piscines, plages, etc.) et assurer l'offre du service	Nombre d'installations publiques permettant l'accès à l'eau				Capacité d'accueil des installations publiques permettant l'accès à l'eau					
Augmenter les lieux publics climatisés et prévoir l'allongement du service lors de périodes de canicule (bibliothèques, centres communautaires, etc.)	Augmenter les lieux publics climatisés et prévoir l'allongement du service lors de périodes de canicule (bibliothèques, centres communautaires, etc.)	Nombre de lieux publics climatisés permettant l'accès des citoyens				Capacité d'accueil des lieux publics climatisés					
Augmenter les surfaces végétalisées – Aménager des ruelles vertes	Aménager des ruelles vertes – Verdissement	Superficie des ruelles vertes aménagées (m^2) ou km de ruelles vertes aménagées		Superficie totale de ruelles (m^2) ou km total de ruelles		Nombre de ruelles vertes aménagées		Nombre total de ruelles			
Augmenter les surfaces végétalisées – Planter, conserver et protéger les arbres	Planter, conserver et protéger des arbres – Verdissement	Bilan d'arbres (# arbres plantés - # arbres abattus)									
Diffuser et promouvoir les programmes de protection des bâtiments contre les refoulements et les infiltrations d'eau	Mettre en place le programme « Protégez-vous ! » ou des programmes avec une approche similaire : diffuser l'information relative à la protection des bâtiments contre les refoulements	Nombre de ménages sensibilisés		Nombre total de ménages							

Sous-catégories de mesures	Engagements	Indicateur 1		Indicateur de comparaison 1		Indicateur 2		Indicateur de comparaison 2		Direction/Division responsable de l'engagement	Commentaires
Favoriser les PGO dans la gestion des eaux pluviales (milieux humides, jardin de pluie, baril de pluie, puits absorbant, pavage perméable, noue, fossé, bassin de rétention, etc.) dans la planification territoriale	Privilégier l'écoulement des eaux de ruissellement vers les milieux humides ou les cours d'eau, ainsi que vers des infrastructures publiques pouvant servir de bassins inondables sur de courtes périodes lors de pluies intenses (parcs, terrains de soccer, segments de rue)	Capacité de rétention ou d'infiltration des eaux pluviales (m^3)				Nombre de projets où s'appliquent les PGO					
Favoriser l'utilisation de fosses continues ou agrandies pour les arbres	Augmenter l'utilisation de fosses continues pour les arbres	Superficie de fosses continues ou agrandies aménagées (m^2)				Nombre de fosses continues ou agrandies aménagées					
Favoriser l'utilisation de matériaux réfléchissants ou perméables	Favoriser l'utilisation des matériaux permettant le réfléchissement et la perméabilisation	Superficie de terrain où les matériaux réfléchissants ou perméables ont été aménagés (m^2)									
	Privilégier l'emploi de revêtements perméables (asphalte poreux, béton poreux, pavés en béton et systèmes alvéolaires en béton ou plastique) dans les projets municipaux										
Informer les citoyens de secteurs ciblés sur le Programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations de bâtiments affectées par un affaissement de sol du Service de la mise en valeur du territoire	Informer les citoyens de secteurs ciblés sur le Programme d'aide financière pour la stabilisation des fondations de bâtiments affectées par un affaissement de sol du Service de la mise en valeur du territoire	Nombre de ménages sensibilisés		Nombre de bâtiments exposés à la contraction de sols							
Inspecter et entretenir les infrastructures	Adapter les procédures d'inspection et d'entretien des infrastructures face au phénomène gel-dégel afin d'assurer leur résilience (p. ex. prévenir les chutes de fragments de certains ouvrages civils, notamment ponts, tunnels et viaducs lors des redoux en période hivernale)	Nombre des infrastructures entretenues/année		Nombre total d'infrastructures		Nombre d'inspections effectuées/année					
Inspecter et entretenir les infrastructures – Réseaux d'égout	Entretenir les réseaux régulièrement	Nombre de km de conduites entretenues		Nombre total de km de conduites d'égout		Nombre de puisards nettoyés/année		Nombre total de puisards			
Modifier la réglementation ou adopter de nouveaux outils réglementaires de façon à incorporer des critères qui favorisent le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie	Modifier la réglementation ou adopter de nouveaux outils réglementaires (Plan d'implantation et d'intégration architecturale [PIIA], Programme d'aménagement d'ensemble [PAE], Programme particulier d'urbanisme [PPU], etc.) de façon à incorporer des critères qui favorisent le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie	Superficie de terrain où les matériaux perméables ont été aménagés (m^2)									
Modifier ou adapter la réglementation d'urbanisme ou de zonage en cohérence avec la topographie et le fonctionnement des réseaux afin de minimiser les inondations	Adapter la réglementation d'urbanisme ou de zonage pour être plus cohérent avec la topographie et le fonctionnement des réseaux (p. ex. pas de garage en contre-pente dans les zones de cuvettes)	Nombre des règlements d'urbanisme adaptés									
Modifier ou adopter les outils réglementaires afin de minimiser les ICU sur le territoire (toits verts, toits blancs, indice de réflectance, perméabilité, etc.)	Réglementer la construction ou la réfection de toitures (bâtiments publics ou privés) favorisant la réduction des îlots de chaleur	Superficie de terrain où les matériaux réfléchissants ou perméables ont été aménagés (m^2)									
	Réglementer le pourcentage de superficie verte (plantes, arbres, arbustes, etc.) qui devra être aménagé dans toute nouvelle construction										

Sous-catégories de mesures	Engagements	Indicateur 1		Indicateur de comparaison 1		Indicateur 2		Indicateur de comparaison 2		Direction/Division responsable de l'engagement	Commentaires
Privilégier l'enfouissement des fils dans les nouveaux projets d'aménagement	Envisager l'enfouissement des fils dans les nouveaux projets d'aménagement	Nombre de km de fil enfouis		Nombre total de km de fil (aérien + enfouis)							
Promouvoir la protection des bâtiments existants situés dans la zone inondable	Promouvoir la protection des bâtiments existants situés dans la zone inondable	Nombre des bâtiments et des infrastructures résilientes aux inondations de rive		Nombre total des bâtiments et des infrastructures exposés aux inondations en rive							
Protéger, stabiliser ou renaturaliser les berges publiques	Mettre en place des programmes de renaturalisation des berges	Superficie de berges protégées, stabilisées ou renaturalisées (m^2)									
	Poursuivre l'acquisition de propriétés riveraines afin d'assurer la protection de ces milieux										
Réaliser un entretien préventif des arbres (notamment par l'élagage)	Réaliser un entretien préventif des arbres, notamment l'élagage	Nombre d'arbres inspectés ou entretenus									
Réglementer l'aménagement des aires de stationnement (s'inspirer de la norme BNQ 3019-190)	Réglementer l'aménagement durable des espaces de stationnement » Norme BNQ 3019-190 – Lutte aux îlots de chaleur	Superficie des aires de stationnement aménagées selon la norme BNQ (ou inspirées de la norme) (m^2)				Superficie de terrain végétalisé (m^2)					
Réviser la réglementation relative à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal)	Réviser la réglementation relative à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables (concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal)	Superficie de berges protégées, stabilisées ou renaturalisées (m^2)									
Sélectionner des espèces végétales (arbres, arbustes, plantes, etc.) adaptées aux changements climatiques	Encourager l'utilisation d'aménagement paysager résistant à la sécheresse pour les résidences et les espaces urbains	Nombre d'espèces d'arbres ou de plantes identifiés				Inventaire d'arbres ou de plantes *Compléter les informations sollicitées à l'onglet 2. Inventaire_Arbres_Plantes					
Sensibiliser les citoyens à la protection de la biodiversité, les bonnes pratiques culturales, les plantes envahissantes, etc.	Développer et promouvoir un plan pour la gestion efficace de l'herbe à poux	Nombre de ménages sensibilisés		Nombre total de ménages		Nombre de journées ou d'événements réalisés/ année					
Augmenter l'utilisation de paillis (copeaux de bois)	Augmenter l'usage du paillis dans les aménagements paysagers afin de diminuer les besoins en arrosage	Quantité de paillis utilisé/ année (m^3)									
Adapter la programmation des activités extérieures hivernales en fonction du climat changeant et assurer l'offre de service (surfaces de glace, pistes de ski de fond avec moins de neige)	Adapter la programmation des activités extérieures en fonction du climat changeant (p. ex. une saison d'enneigement plus courte demande à ce que les activités soient concentrées dans un temps précis, augmentation des effectifs, de l'achalandage, etc.)	Nombre de jours d'ouverture/année		Nombre d'épisodes de gel-dégel							
	Diversifier l'offre des activités extérieures (p. ex. prévoir d'autres vocations pour les patinoires et miser sur de nouvelles activités)										
	NOUVEAUX PROJETS										

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.03

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197507001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Déposer le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2015 - Collectivité montréalaise »

Il est recommandé de:
- déposer le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2015 - Collectivité montréalaise ».

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-18 18:30

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197507001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau de la transition écologique et de la résilience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Déposer le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2015 - Collectivité montréalaise »

CONTENU

CONTEXTE

L'agglomération de Montréal s'est dotée d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques. Elle s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et à limiter les conséquences négatives, tout en tirant profit des bénéfices potentiels du climat changeant.
Par rapport à la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise, la Ville de Montréal s'est fixé des objectifs ambitieux. En effet, lors de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21), la Ville s'est engagée à réduire ses émissions de GES en endossant la déclaration du *Sommet des élus locaux pour le climat.*

Lors de son passage au Global Climate Action Summit en septembre 2018, la Ville de Montréal a annoncé la signature de la One Planet Charter qui vise entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le Paris-compatible Climate Action Plan Commitment ou Deadline 2020. Ce plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques doit être compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris et vise la carboneutralité d'ici 2050.

Se positionnant comme chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques, tant au Québec qu'à l'étranger, la Ville de Montréal est devenue membre en 2015 du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy (Global Covenant)* et en 2016 du *C40 - Cities Climate Leadership Group* , un réseau influant et dynamique de 94 villes engagées en faveur du climat. Ces engagements nécessitent de démontrer publiquement les efforts afin de réduire les émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, en adhérant au *Global Covenant* et au *C40* la Ville de Montréal s'est aussi engagée à effectuer un inventaire de GES en suivant la méthodologie du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC) du *Greenhouse Gas Protocol* qui lui-même repose sur les *Lignes directrices 2006* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de GES. Le *Global Covenant et le*

C40 exigent également que les progrès de la collectivité soient rapportés annuellement sur la plateforme du *Carbon Disclosure Project* (CDP).

Les émissions de GES de la collectivité montréalaise ont peu varié en 2015 par rapport à 2014, passant de 11 411 à 11 134 kt éq. CO_2, ce qui représente moins de 1 % de réduction. La collectivité montréalaise a atteint une réduction de 28 % de ses émissions de GES par rapport à 1990. La réduction était de 27 % en 2013 et 2014.

Des améliorations méthodologiques ont été apportées à l'inventaire 2015. Les émissions des années 2013 et 2014 ont aussi été recalculées et mises à jour pour tenir compte des améliorations méthodologiques, de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant ou en raison de la révision et la correction de données historiques provenant de certaines sources.

Les ajustements ont généré un écart de 4 % de la réduction relative des émissions de GES de l'inventaire de la collectivité montréalaise 2014 publié en 2018 et les émissions recalculées pour 2014. En effet, une réduction de 23 % avait été observée entre 1990 et 2014, alors que la révision présente une réduction de 27 % est observée sur la même période.

En résumé, les émissions de la collectivité montréalaise ont diminué de 28 % en 2015 par rapport à 1990. Le secteur transport représente 40 % des émissions totales de GES la collectivité, en étant le secteur qui contribue le plus aux émissions totales, tout comme pour les inventaires de 2013 et 2014. Les émissions de GES des autres secteurs le plus importants sont: le secteur industriel (sources fixes), 20 %, le secteur commercial et institutionnel, 16 % et le secteur résidentiel, 12 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1992 – 5 décembre 2018 – Approuver l'Entente de Collaboration entre la Ville de Montréal, le C40 Cities Climate Leadership Group, la fondation David Suzuki et la fondation familiale Trottier d'une durée de 2 ans pour la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques et l'engagement et la mobilisation des acteurs clés dans le contexte de la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques.
CM18 1332 – 19 novembre 2018 – Déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique.

CM18 1085 – 17 septembre 2018 – Résolution du conseil municipal : que la Ville de Montréal prenne acte des engagements pris lors du Sommet de San Francisco et s'engage à mobiliser les citoyens et l'ensemble des forces vives montréalaises pour relever ce défi majeur et mettre en œuvre des mesures concrètes à la hauteur de ces enjeux.

CG18 0329 – 21 juin 2018 - Dépôt du document intitulé « Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 ».

CG18 0328 – 21 juin 2018 - Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2014 » et « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2015 ».

CG13 0416 - 26 septembre 2013 - Adopter les Plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal / Mandater la Direction de l'environnement pour développer des indicateurs de résultats, assurer le suivi et produire les rapports afférents.

CG13 0201 - 20 juin 2013 - Dépôt des documents intitulés « Inventaire 2010 des émissions

de gaz à effet de serre corporatives - Agglomération de Montréal » et « Inventaire 2009 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal ».

DESCRIPTION

Conformément aux lignes directrices du GPC, la Division de la planification et du suivi environnemental, du Bureau de la transition écologique et de la résilience, dépose aujourd'hui le document « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2015 » lequel répertorie les émissions estimées de GES attribuables au territoire des 16 municipalités de l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction et de compléter la déclaration annuelle publique via la plateforme du CDP.

JUSTIFICATION

La production du document « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise – Inventaire 2015 » fait partie des engagements de la Ville de Montréal, en conformité aux exigences du *Global Covenant et du C40,* auxquels la Ville a adhéré. Cet inventaire permettra d'identifier l'état d'avancement de la collectivité par rapport aux objectifs de réduction de GES publiés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, à l'occasion de la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), la Ville de Montréal a endossé la Déclaration de l'Hôtel de Ville de Paris et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Cet engagement est transposé dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise intitulé : « Montréal Durable 2016-2020, ensemble pour une métropole durable ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À la suite du dépôt, l'inventaire 2015 sera intégré aux informations publiées annuellement sur la plateforme du *CDP.* Cette action permettra à la ville de Montréal de respecter, en partie, ses engagements auprès du *C40* .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Poursuite de la préparation du Plan Climat contenant l'ensemble des mesures associées à la lutte contre les changements climatiques et la résilience des activités municipales, ainsi que des activités de la collectivité montréalaise en 2019.
Préparation du document « Émissions de gaz à effet de serre des activités municipales de l'agglomération de Montréal - Inventaire 2016 ».

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres BELTRAN
Ingénieur

Tél : 514-872-7657
Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-06

Marieke CLOUTIER
Chef de division Planification et suivi environnmental

Tél : 514-872-6508
Télécop. : 514-546-7065

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sidney RIBAUX
Directeur
Tél : 514-872-7383
Approuvé le : 2019-09-06

Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise

INVENTAIRE 2015

Montréal

COORDINATION ET RÉDACTION
Cette publication a été réalisée par le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal.

RENSEIGNEMENTS
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience par courriel à l'adresse bter@ville.montreal.qc.ca.

REMERCIEMENTS
Le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise.

RÉFÉRENCE À CITER
Ville de Montréal. (2019). *Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Bureau de la transition écologique et de la résilience. Repéré le jour/mois/année à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/VDM_InventaireCollectiviteGES_2015.PDF

2e trimestre 2019
ISBN 978-2-922388-90-9 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2019

Table des matières

Liste des figures 4
Liste des tableaux 4

Sommaire 6

Introduction 11

Sources fixes 11
Résidentiel 14
Commercial et institutionnel 16
Industries manufacturières et la construction 18
Industries énergétiques 20
Émissions fugitives 20

Transport 21
Transport routier 22
Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien 24

Matières résiduelles 25

Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP) 27

Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) 28

Émissions de GES de la collectivité montréalaise dans le contexte québécois 31
Analyse et tendances 31
Tendance à court terme : collectivité montréalaise 32

Références bibliographiques 34

Abréviations 37

Liste des figures

Figure 1. Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2015 6

Figure 2. Émissions de GES de la collectivité montréalaise par source fixe 13

Figure 3. Distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie 15

Figure 4. Distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie 17

Figure 5. Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2015 (excluant les émissions liées à l'utilisation de l'électricité) 19

Figure 6. Distribution des émissions de GES du secteur du transport par sous-secteur 21

Figure 7. Distribution des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal 22

Figure 8. Distribution des émissions de GES du sous-secteur du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien 24

Figure 9. Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur 26

Figure 10. Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source 29

Figure 11. Évolution des émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2015 32

Liste des tableaux

Tableau 1. Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014 et 2015 7

Tableau 2. Potentiels de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES 11

Tableau 3. Émissions de GES du sous-secteur résidentiel 14

Tableau 4. Nombre et superficie de logements 14

Tableau 5. Consommation d'énergie du sous-secteur résidentiel 14

Tableau 6. Émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel 16

Tableau 7. Superficie totale des bâtiments 16

Tableau 8. Consommation d'énergie du sous-secteur commercial et institutionnel 16

Tableau 9. Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction 18

Tableau 10. Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques 20

Tableau 11. Émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives 20

Tableau 12. Émissions de GES du secteur du transport 21

Tableau 13. Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal 22

Tableau 14. Émissions de GES du secteur des matières résiduelles 25

Tableau 15. Émissions de GES du secteur PIUP 27

Tableau 16. Émissions de GES du sous-secteur de l'utilisation des produits 27

Tableau 17. Émissions de GES du secteur AFAT 28

Tableau 18. Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2015 31

Tableau 20. Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014 et 2015 33

Sommaire

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) répertorie les émissions estimées de GES de la collectivité montréalaise dont le périmètre se limite à l'agglomération de Montréal. Ces émissions de GES sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction.

Un inventaire complet nécessite des données de qualité et possédant un certain niveau de précision. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère de qualité sont celles de l'année 2015. De plus, aux fins de comparaison, les émissions de l'année 2013 et 2014 ont été recalculées et mises à jour en raison de la révision de données, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions ou de l'utilisation de données qui n'étaient pas disponibles auparavant.

Les émissions de GES sont présentées en fonction de cinq secteurs d'activités : les sources fixes, le transport, les matières résiduelles, les procédés industriels et l'utilisation de produits (PIUP) et l'agriculture, la foresterie et autres affectations des terres (AFAT). Le sous-secteur des sources fixes représente toute forme d'énergie consommée dans les sous-secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, industries manufacturières et la construction, industries énergétiques et émissions fugitives des systèmes de pétrole et de gaz naturel.

La catégorisation des émissions et les méthodologies de quantification des émissions utilisées pour cet inventaire suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC)[9], qui lui-même repose sur les Lignes directrices 2006[10] du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de GES. La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement auprès du C40 et du *Global Covenant of Mayors for Climate and Energy*. Par ailleurs, le premier inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise utilisant cette méthodologie est celui de 2013, publié en 2016.

Pour l'inventaire 2015, les émissions de GES sont passées de 15 562 à 11 135 kt éq. CO_2, correspondant à une diminution de 28 %. La Figure 1 présente la distribution des émissions de GES par secteur d'activité, alors que le Tableau 1 à la page suivante présente les émissions de GES de 1990, 2013, 2014 et 2015.

Figure 1
Distribution des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2015

- 40 % Transport (39 % en 2014)
- 20 % Industriel (Sources fixes) (21 % en 2014)
- 16 % Commercial et institutionnel (Sources fixes) (16 % en 2014)
- 12 % Résidentiel (Sources fixes) (11 % en 2014)
- 8 % Industriel (PIUP) (10 % en 2014)
- 4 % Matières résiduelles (4 % en 2014)
- 0 % Agriculture, foresterie et autres affections des terres (AFAT) (0,05 % en 2014)

La diminution de 28 % observée est expliquée en partie par une variation méthodologique et la disponibilité de nouvelles sources de données dans le secteur des sources fixes, du transport et des procédés industriels et utilisations de produits (PIUP). Ceci a généré, d'une part, une augmentation de 4 % des émissions de GES totales de 1990 calculées en 2015 par rapport à celles calculées en 2014 et, d'autre part, une réduction de 3,2 % des émissions totales de 2015 par rapport à celles de 2014. Ces variations dans les émissions de 1990 et celles de 2015 par rapport à 2014 ont fait augmenter l'écart des émissions totales en 2015 par rapport à 1990. En effet, une réduction de 23 % des émissions de GES avait été observée en 2014 par rapport à 1990. Pour l'inventaire 2015, une réduction de 28 % est observée par rapport à 1990.

Tableau 1
Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014 et 2015

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO_2)				Variation
	1990	2013	2014	2015	(%)
Sources fixes	**8 502**	**5 383**	**5 418**	**5 275**	**-38**
Résidentiel	2 491	1 312	1 291	1 280	-49
Commercial et institutionnel	2 318	1 792	1 786	1 768	-24
Industries manufacturières et la construction	1 506	1 143	1 238	1 095	-27
Industries énergétiques	2 171	1 123	1 093	1 116	-49
Émissions fugitives	15	13	11	15	-1
Transport	**4 436**	**4 480**	**4 398**	**4 507**	**2**
Routier	3 461	3 352	3 348	3 477	0
Hors route	10	38	11	20	89
Ferroviaire	148	210	189	165	12
Maritime	324	262	272	269	-17
Aérien	493	617	578	576	17
Matières résiduelles	**1 956**	**443**	**437**	**443**	**-77**
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	315	315	-82
Traitement biologique des matières organiques	–	7	8	10	–
Incinération des matières résiduelles	137	83	76	79	-42
Traitement et rejet des eaux usées	33	37	38	37	13
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**666**	**1 115**	**1 153**	**904**	**36**
Procédés industriels	171	170	180	174	2
Utilisation de produits	495	945	973	730	47
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**1,38**	**4,20**	**5,54**	**7,04**	**409**
Fermentation entérique et gestion de fumier	0,85	2,39	3,15	3,91	359
Gestion des sols agricoles	0,49	1,65	2,20	2,93	501
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,16	0,19	0,20	353
Total	**15 562**	**11 425**	**11 411**	**11 135**	**-28**
Variation des émissions par rapport à 1990 (%)	**–**	**-27**	**-27**	**-28**	

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Modifications méthodologiques

Pour le secteur des sources fixes, une modification méthodologique a été apportée au sous-secteur résidentiel afin d'ajuster la consommation totale d'énergie secondaire pour le chauffage des locaux en fonction de la proportion du bois de chauffage consommé par les résidences principales par rapport aux résidences secondaires.

Pour le secteur du transport, une modification méthodologique a été apportée au sous-secteur routier dans le but de tenir compte de la fraction de biocarburants contenue dans l'essence et le diesel vendus au Canada depuis 2010. L'estimation des ventes de carburant à Montréal en 1990 a été faite en multipliant les ventes de carburant dans la province par le ratio des ventes de carburant à Montréal par rapport à celles dans la province en 1997, car il s'agit de l'année la plus ancienne pour laquelle les données de vente de carburant dans la région de Montréal sont disponibles. Pour les inventaires précédents, le ratio des ventes de carburant à Montréal par rapport à celles dans la province pour l'année de l'inventaire en cours avait été utilisé.

Pour le secteur AFAT, la méthodologie d'évaluation des émissions de GES a été légèrement modifiée afin de tenir compte du prorata de la superficie de l'ensemble des terres agricoles pour tous les sous-secteurs. Lors de la préparation de l'inventaire 2014, le prorata selon le type d'usage des terres avait été utilisé, ce qui n'était pas représentatif des différents sous-secteurs d'émissions.

Émissions de la collectivité

La baisse des émissions de GES de 38 % observée dans les **sources fixes** est attribuable en grande partie à l'abandon progressif du mazout dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel ainsi que dans les industries manufacturières et la construction. La réduction des émissions des sous-secteurs résidentiel, commercial et institutionnel représente à elle seule 55 % de la réduction totale des émissions de GES des sources fixes en 2015. Cette réduction est suivie, en termes de pourcentage, par le secteur des industries énergétiques (33 %). Comme mentionné lors de l'inventaire 2013, une raffinerie de pétrole située dans l'est de l'île de Montréal a cessé d'être exploitée en 2010, entraînant par le fait même une réduction notable de GES.

Quant au secteur des **matières résiduelles**, les émissions ont diminué de 77 % entre 1990 et 2015, contribuant ainsi à la baisse globale observée. L'amélioration des systèmes de captage du biogaz émis par les sites d'enfouissement entre 1990 et 2015 serait le principal facteur à l'origine de cette baisse.

À l'opposé, une augmentation de 409 % des émissions de GES attribuées au secteur **AFAT** est observée entre 1990 et 2015. Ceci s'explique par un changement de méthodologie de Statistique Canada dans l'évaluation de la superficie des terres agricoles pour le recensement de 2016 qui surestime fortement la superficie des terres agricoles à Montréal. Les émissions du secteur AFAT ne représentent cependant que 0,06 % des émissions totales de la collectivité montréalaise.

Les émissions de GES du secteur **PIUP** ont augmenté de 36 % entre 1990 et 2015. Cette hausse serait principalement attribuée à l'augmentation de la production et de la consommation d'hydrofluorocarbures (HFC), de perfluorocarbures (PFC), d'hexafluorure de soufre (SF_6) et de trifluorure d'azote (NF_3). Les HFC et les PFC sont utilisés pour la réfrigération ainsi que pour la fabrication de mousses plastiques, de solvants, d'agents propulseurs et d'anesthésiques. Il est à noter qu'une augmentation de 76 % avait été observée en 2014 par rapport à 1990, dans les émissions de GES du secteur PIUP de l'inventaire de GES de l'année 2014. Selon les explications obtenues d'Environnement et Changement climatique Canada, la réduction des émissions en 2015 par rapport à 1990 de la catégorie « Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants », est principalement attribuable à une diminution de l'utilisation de coke (charbon) comme non-combustible dans la province de Québec. Les données disponibles ne nous permettent pas d'évaluer cette variation exclusivement pour l'agglomération de Montréal.

Les émissions de GES du secteur du **transport** ont augmenté de 2 % entre 1990 et 2015. Un seul sous-secteur a vu ses GES diminuer sur cette période, soit le transport maritime. Les émissions de tous les autres sous-secteurs ont augmenté, soit le transport aérien, ferroviaire, hors route et routier.

En 2015 les émissions de GES provenant du transport routier de l'agglomération de Montréal étaient équivalentes à celles de 1990. Pourtant, le transport routier a beaucoup changé entre 1990 et 2015, sur le territoire montréalais, à savoir que :

- le nombre de véhicules en circulation a augmenté de 21 %, alors que la population n'a augmenté que de 10 % pour la même période (nombre de véhicules par 1 000 habitants est passé de 416 en 1990 à 458 en 2015) ;
- le nombre de camions légers (véhicules utilitaires sport - VUS) a augmenté de 196 % ;
- le nombre de véhicules légers (automobiles et taxis) a diminué de 9 %.

Malgré, ces changements dans la flotte des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, les émissions de GES sont demeurées stables grâce à l'augmentation de l'efficacité des véhicules et l'obligation d'ajouter une proportion de biocarburants dans l'essence et le diesel vendus au pays depuis 2010. Sans la part de biocombustibles dans les carburants, les émissions du transport routier auraient augmenté de 7 % entre 1990 et 2015.

Émissions de la collectivité dans le contexte québécois

Les émissions de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises en 2015. De 1990 à 2015, les émissions de GES québécoises ont diminué de 9 %, alors que les émissions de la collectivité montréalaise ont connu une baisse de 28 %. En matière d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises et de la collectivité montréalaise ont respectivement diminué de 23 % et de 35 %. Globalement, les différences observées entre les deux inventaires s'expliquent par les caractéristiques propres de la province et de l'agglomération, soit le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques.

Conclusion

La réduction globale de 28 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2015 s'aligne avec l'objectif de réduction fixé en 2005, soit celui de réduire les émissions de 30 % d'ici 2020. De nouveaux engagements ont été pris par la Ville de Montréal. Elle a signé en décembre 2017 la Charte de Chicago qui contient des engagements en matière de réduction de l'empreinte carbone des modes de transports, des bâtiments ainsi que des infrastructures de l'administration municipale et de la collectivité. En juin 2018, elle a ratifié la Déclaration d'Edmonton, confirmant qu'il est essentiel de se préparer à répondre adéquatement aux impacts des changements climatiques.

En septembre 2018, lors de son passage au *Global Climate Action Summit*, la Ville de Montréal a annoncé la signature de la *One Planet Charter* qui vise entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le *Paris-compatible Climate Action Plan Commitment* ou *Deadline 2020* qui vise à ce que la collectivité montréalaise soit carboneutre d'ici 2050.

Cet inventaire n'est qu'une étape dans l'atteinte des objectifs à long terme pris par l'administration municipale envers la lutte contre les changements climatiques. Forte de tous ses engagements, en décembre 2018, la Ville de Montréal a signé une entente de collaboration avec le C40, la Fondation familiale Trottier ainsi que la Fondation David Suzuki afin de collaborer pour développer un plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris et les engagements de la Ville de Montréal.

EN 2005, MONTRÉAL S'EST ENGAGÉE À RÉDUIRE D'ICI 2020 LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE DE 30 % PAR RAPPORT À 1990.

Crédit : © iStock

Introduction

Gaz à effet de serre et changements climatiques

L'effet de serre est un phénomène naturel permettant la conservation d'une partie de la chaleur provenant du rayonnement solaire à la surface de la Terre. Les gaz à effet de serre (GES) les plus abondants dans la nature sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO_2) et, dans une moindre mesure, le méthane (CH_4) et l'oxyde nitreux (N_2O). Il est aujourd'hui scientifiquement reconnu que les GES d'origine anthropique amplifient ce phénomène naturel et, conséquemment, influencent le climat.

À l'échelle mondiale, trois gaz sont principalement responsables des changements climatiques : le CO_2, le CH_4 et le N_2O. D'autres gaz qui n'existaient pas dans la nature avant l'ère industrielle, dont le SF_6, les PFC, HFC et le NF_3, sont aujourd'hui présents dans l'atmosphère.

Mise en garde

L'inventaire des émissions de GES 2015 de la collectivité montréalaise présente les résultats de calculs des émissions pour 1990 et 2015 en utilisant les données les plus récentes.* De plus, les émissions de l'année 2013 et 2014 ont été recalculées et mises à jour. Pour cette raison, les émissions de GES de la collectivité des années 1990, 2013, 2014 et 2015 publiées dans cet inventaire ne devraient pas être comparées directement avec ceux publiés précédemment. Par ailleurs, les procédures d'assurance qualité et d'amélioration faisant partie intégrante des processus de production d'inventaires, il est probable que, dans le futur, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduisent à une révision des valeurs présentées dans ce rapport d'inventaire.

* Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Afin de pouvoir compléter l'inventaire de la collectivité montréalaise, un niveau de complétude et de précision convenable des données sur lesquelles s'appuient les quantifications d'émissions de GES est requis. Les plus récentes données complètes et disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ce critère de qualité sont celles de l'année 2015. À titre d'exemple, le Rapport d'inventaire national 1990-2016[2] est le plus récent document d'inventaire national disponible. Cependant, pour ce qui est de l'inventaire provincial québécois[14], les données les plus à jour sont celles de 2016 ainsi que pour la Base de données complète sur la consommation d'énergie[18], publiée par l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada.

Les émissions de GES sont calculées en équivalent CO_2 (éq. CO_2). En effet, le CO_2 est le gaz de référence à partir duquel les autres gaz sont comparés selon leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative de la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère. À titre de gaz de référence, le CO_2 a un PRP de 1. Comme recommandé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son quatrième rapport d'évaluation[10], les PRP des gaz à l'étude dans le présent inventaire sont illustrés au Tableau 2.

Tableau 2
Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des principaux GES[9]

GES	Formule	PRP
Dioxyde de carbone	CO_2	1
Méthane	CH_4	25
Protoxyde d'azote	N_2O	298

Engagements et objectifs

Lors du 4e Sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques tenu à Montréal en 2005, la Ville de Montréal s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 30 % sous les niveaux de 1990 à l'horizon 2020. Par la suite, la Ville de Montréal a endossé la Déclaration du sommet des élus locaux pour le climat de Paris en marge de la 21e Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP 21) et s'est engagée à réduire de 80 % ses émissions de GES d'ici 2050. Ces objectifs se sont reflétés respectivement dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan Montréal durable 2016-2020.

En 2017, la Ville a signé la Charte de Chicago qui contient des engagements en matière de réduction de l'empreinte carbone des modes de transports, des bâtiments ainsi que des infrastructures de l'administration municipale et de la collectivité. En juin 2018, elle a ratifié la Déclaration d'Edmonton, confirmant qu'il est essentiel de se préparer à répondre adéquatement aux impacts des changements climatiques.

La conformité aux exigences du GPC fait partie des conditions que doit remplir la Ville de Montréal en ce qui concerne son engagement. La Ville a joint le Compact of Mayors en 2015. Cependant, depuis juin 2016, celui-ci a fusionné avec le Covenant of Mayors pour devenir le Global Covenant of Mayors for Climate and Energy.

Lors de son passage au *Global Climate Action Summit* en septembre 2018, la Ville de Montréal a annoncé la signature de la *One Planet Charter* qui vise entre autres à développer un plan d'action d'ici la fin de 2020, le *Paris-compatible Climate Action Plan Commitment* ou *Deadline 2020*. Ce plan de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques doit être compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris et vise la carboneutralité d'ici 2050. De plus, la *One Planet Charter* inclut, entre autres, la *Net Zero Carbon Buildings* afin de décarboniser le parc immobilier. Plus spécifiquement, il vise l'adoption de règlements et de politiques qui garantiront que les nouveaux bâtiments soient carboneutres d'ici 2030 et que tous les bâtiments le seront d'ici 2050 pour la collectivité montréalaise.

Depuis la réalisation de l'inventaire 2013, la méthodologie de quantification utilisée suit les lignes directrices du *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC).[9] La quantification des émissions pour l'inventaire 2015 utilise donc la même méthodologie que pour celui de 2013 et 2014. Cependant, grâce à la variation méthodologique et la disponibilité de nouvelles sources de données, trois améliorations ont été apportées dans le secteur des sources fixes, du transport et des procédés industriels et utilisations de produits (PIUP). Les émissions de GES pour l'année 2013 et 2014 ont été recalculées afin de tenir compte de ces changements.

Description du territoire à l'étude

Le présent inventaire consolide les données de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de tout le territoire couvert par l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES présentées dans ce rapport sont attribuables aux collectivités des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi qu'à celles des 15 villes reconstituées présentes sur l'île, soit Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount.

Sources fixes

Les sources fixes couvrent les émissions de GES résultant de l'utilisation énergétique des combustibles et les émissions fugitives provenant des procédés générant, alimentant ou consommant différentes formes d'énergie comme la chaleur ou l'électricité. Les émissions de GES des sources fixes de la collectivité montréalaise ont diminué de 38 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 8 502 à 5 275 kt éq. CO_2 (Figure 2). Les sources fixes sont divisées en plusieurs sous-secteurs.

Dans un premier temps, les sources fixes couvrent toute forme d'énergie consommée par les sous-secteurs résidentiel, institutionnel et commercial, les industries manufacturières et la construction ainsi que les industries énergétiques. Puis, le sous-secteur des émissions fugitives comprend les émissions des systèmes de pétrole et de gaz naturel.

Figure 2
Émissions de GES de la collectivité montréalaise par source fixe

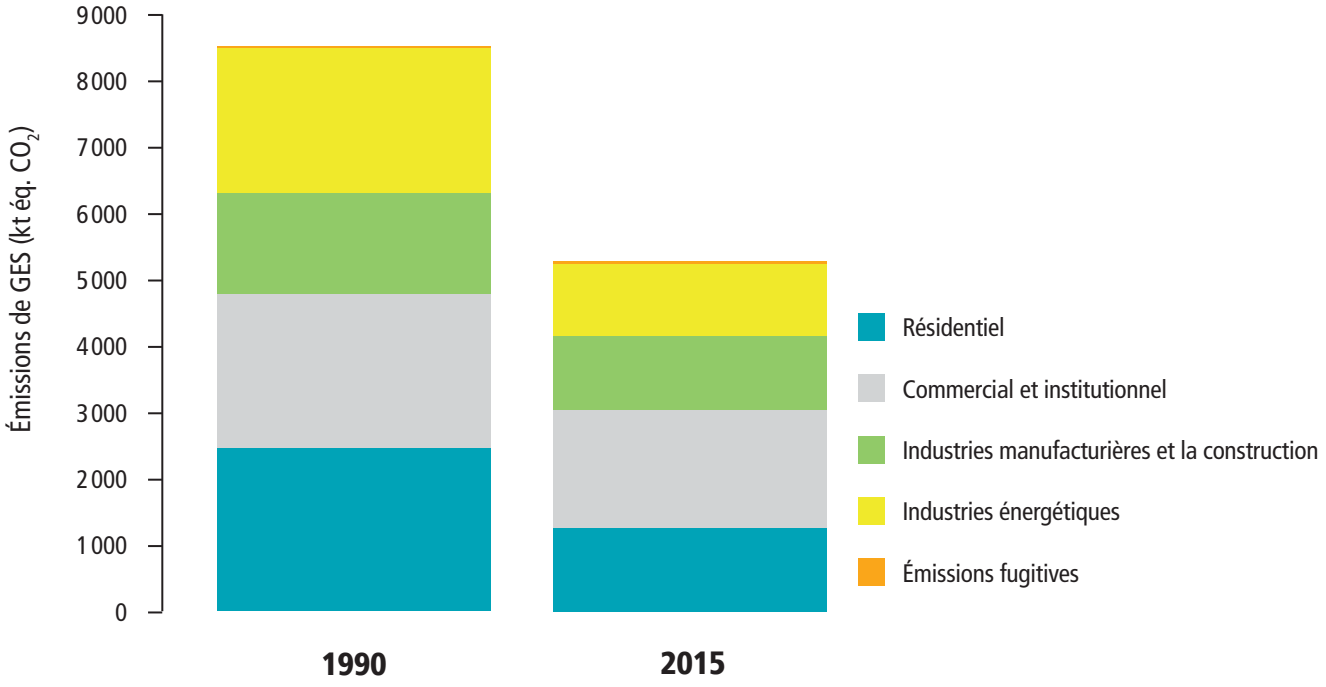

Note

Les données de consommation de gaz naturel de l'agglomération pour tous les secteurs des sources fixes ont été obtenues d'Énergir. Pour le secteur commercial et institutionnel, une tendance à la hausse des consommations a été observée entre 1990 et 2010. Une révision de la classification des compagnies par Énergir en 2011 a donné lieu à une redistribution des données de consommation de ce secteur vers celui des industries manufacturières. Il ne s'agit pas d'une restructuration des différentes catégories, mais bien d'une révision des comptes afin d'y apporter des corrections (erreur de saisie ou changement de vocation des bâtiments). Il n'existe aucun moyen de retrouver ces erreurs dans le temps afin de corriger les données de consommation passées.

Résidentiel

Les émissions de GES attribuées au secteur résidentiel proviennent de l'énergie consommée par les ménages résidant sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour l'éclairage, la climatisation, le chauffage, le chauffage de l'eau et l'utilisation des appareils ménagers. Les principales sources d'énergie consommées sont l'électricité, le gaz naturel, le mazout et le bois.

Les émissions de GES du sous-secteur résidentiel de la collectivité montréalaise ont diminué de 49 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 2 491 à 1 280 kt éq. CO_2 (Tableau 3), malgré l'augmentation du parc de logements, de leur superficie (Tableau 4), ainsi que des degrés-jours de chauffage[7,*]. La réduction des émissions de GES peut être expliquée par la diminution de trois des quatre sources d'énergie consommées sur le territoire, soit le gaz naturel, le mazout et le bois (Tableau 5).

Une augmentation notable de la consommation d'électricité entre 1990 et 2015 a été enregistrée, témoignant d'un nombre important de conversions des systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel, principalement par des systèmes électriques (Tableau 5).

L'importante réduction d'émissions de GES observée pour l'électricité (-83 %) découle strictement du facteur d'émission associée à cette source d'énergie, lequel est 7,8 fois inférieur en 2015 à ce qu'il était en 1990 (Tableau 3). Malgré une augmentation de 31 % de la consommation d'électricité pour la même période, les émissions de GES ont tout de même diminué. La demande en énergie du secteur résidentiel est passée de 80 881 à 75 052 TJ entre 1990 et 2015 (Tableau 5). Cette diminution ne peut être expliquée que par l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage.

* Le nombre de degrés-jours de chauffage est passé de 4 131 en 1990 à 4 225 en 2015, pour une variation de 2,3 %.

Tableau 3
Émissions de GES du sous-secteur résidentiel

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2015	(%)
Électricité	143	24	-83
Gaz naturel	811	755	-7
Mazout	1 366	375	-73
Bois	170	127	-26
Total	**2 491**	**1 280**	**-49**

Tableau 4
Nombre et superficie de logements

	1990	2015	Variation (%)
Nombre de logements	767 789	921 672	20,0
Superficie du parc de logements (m^2)	78 484	95 495	21,7

Tableau 5
Consommation d'énergie du sous-secteur résidentiel

Source d'énergie	Énergie consommée (TJ)		Variation
	1990	2015	(%)
Électricité	36 889	48 336	31
Gaz naturel	16 190	15 061	-7
Mazout	19 240	5 276	-73
Bois	8 562	6 378	-26
Total	**80 881**	**75 052**	**-7**

La Figure 3 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie entre 1990 et 2015.

Modification méthodologique

Dans les derniers inventaires de GES réalisés pour la collectivité montréalaise (2013 et 2014), la consommation totale d'énergie secondaire pour le chauffage des locaux par type de bâtiment n'avait pas été ajustée. Afin de tenir compte de cette consommation totale d'énergie secondaire pour le chauffage des locaux par type de bâtiment, une modification méthodologique a donc été apportée. En effet, la consommation totale d'énergie secondaire pour le chauffage des locaux par type de bâtiment a été ajustée en fonction de la proportion du bois de chauffage consommé par les résidences principales par rapport aux résidences secondaires. Selon Ressources naturelles Canada, au Québec, seulement un tiers du bois de chauffage est consommé par les résidences primaires, et deux tiers par les résidences secondaires. Pour le calcul de la consommation de bois de chauffage de la collectivité montréalaise, une hypothèse a été émise, soit que le parc de bâtiments de la collectivité de Montréal est constitué en majorité de résidences primaires.

Figure 3
Distribution des émissions de GES du sous-secteur résidentiel par source d'énergie

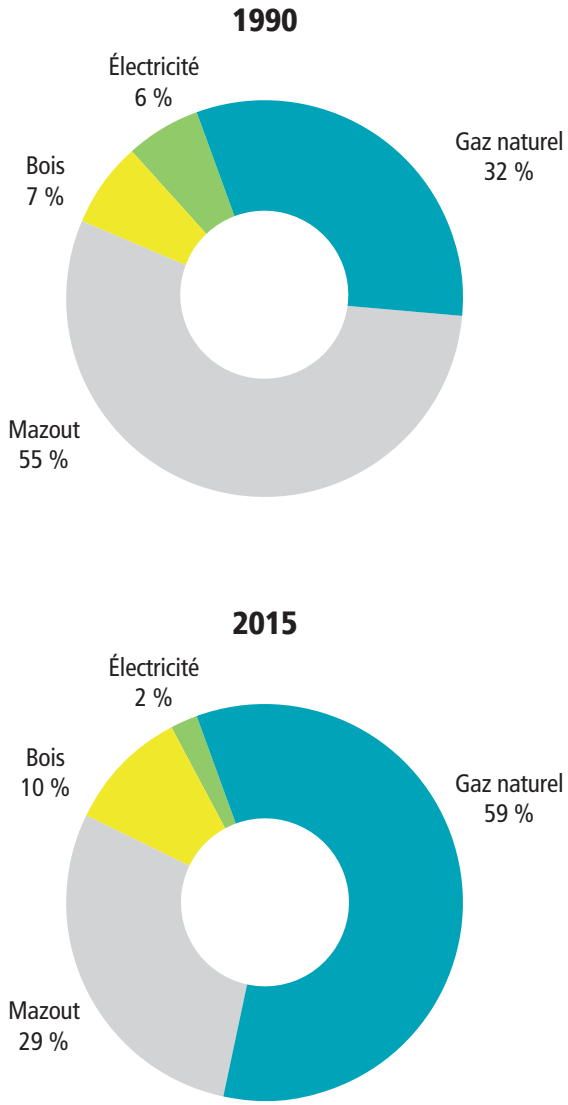

Commercial et institutionnel

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur commercial et institutionnel proviennent de l'énergie consommée pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation, le chauffage de l'eau ainsi que divers équipements auxiliaires des commerces et des institutions. Les sources d'énergie consommée dans ce secteur sont : l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger, le mazout lourd et le propane.

Les émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel de la collectivité montréalaise ont diminué de 24 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 2 318 à 1 768 kt éq. CO_2 (Tableau 6), malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments de ce secteur (Tableau 7) et d'une légère augmentation de degrés-jours de chauffage*. La réduction des émissions de GES est expliquée en partie par la diminution de quatre des cinq sources d'énergie consommées sur le territoire, soit l'électricité, le gaz naturel, le mazout léger et le mazout lourd (Tableau 8). En contrepartie, la consommation du propane a augmenté.

La réduction de 88 % des émissions de GES de l'électricité est attribuée, d'une part, au facteur d'émission associée à cette source d'énergie, lequel est 7,8 fois inférieur en 2015 à ce qu'il était en 1990 et, d'autre part à la réduction de 8 % de la consommation de l'électricité pour la même période (Tableau 6).

Malgré l'augmentation de la superficie totale des bâtiments du secteur commercial et institutionnel (14 %) et une légère augmentation (2,3 %) du nombre de degrés-jours de chauffage[7], la demande en énergie est passée de 75 460 à 65 759 TJ entre 1990 et 2015 (Tableau 8). Cette diminution pourrait s'expliquer principalement par l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes de chauffage.

* Le nombre de degrés-jours de chauffage est passé de 4 131 en 1990 à 4 225 en 2015, pour une variation de 2,3 %.

Tableau 6
Émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2015	(%)
Électricité	138	16	-88
Gaz naturel	1 559	1 391	-11
Mazout léger	478	228	-52
Mazout lourd	85	10	-89
Propane	58	124	112
Total	**2 318**	**1 768**	**-24**

Tableau 7
Superficie totale des bâtiments

	1990	2015	Variation (%)
Superficie du parc de logements (m^2)	39 062 301	44 554 146	14,1

Tableau 8
Consommation d'énergie du sous-secteur commercial et institutionnel

Source d'énergie	Énergie consommée (TJ)		Variation
	1990	2015	(%)
Électricité	35 539	32 641	-8
Gaz naturel	31 117	27 769	-11
Mazout léger	6 709	3 198	-52
Mazout lourd	1 141	127	-89
Propane	954	2 023	112
Total	**75 460**	**65 759**	**-13**

La Figure 4 présente la distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie en 2015.

Figure 4
Distribution des émissions de GES du sous-secteur commercial et institutionnel par source d'énergie

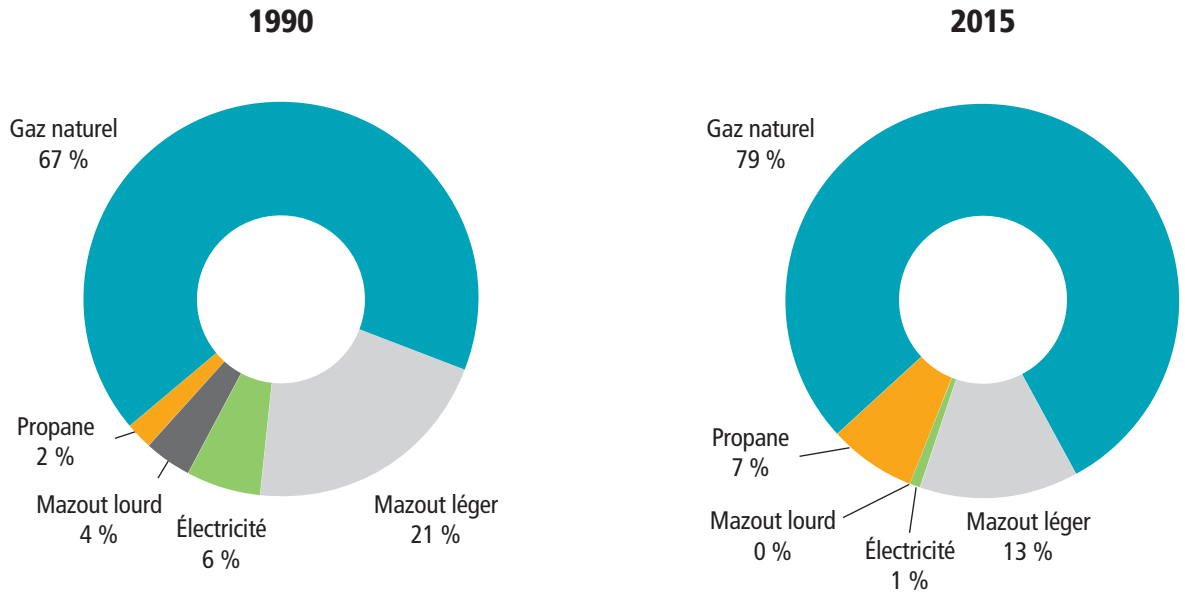

Industries manufacturières et la construction

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries manufacturières et de la construction comprennent les émissions provenant de la combustion stationnaire de carburant. Elles comprennent également les émissions indirectes associées à l'utilisation de l'électricité.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction de la collectivité montréalaise ont diminué de 27 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 1 506 à 1 095 kt éq. CO_2 (Tableau 9).

En parallèle, on observe que le nombre d'emplois du secteur manufacturier a diminué de plus de 38 % entre 1996 et 201[43] sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Il appert donc raisonnable de supposer que la baisse du niveau d'activité des entreprises manufacturières sur le territoire de l'agglomération a eu pour effet de contribuer significativement à la réduction des émissions de ce secteur. Par ailleurs, comme observé dans la Base de données complète sur la consommation d'énergie pour le domaine industriel québécois, il appert que plus de 80 % du mazout lourd utilisé en 1990 a été substitué par d'autres sources d'énergie en 2015 (électricité, gaz naturel, diesel, mazouts légers et kérosène)[19]

En ce qui concerne les émissions issues des activités de la construction, les résultats de la quantification n'ont pas été obtenus par l'utilisation de données d'émissions obtenues directement des établissements contrairement aux autres activités. Les valeurs présentées doivent donc être considérées avec précaution et comme permettant de donner une indication sur le niveau des émissions.

Tableau 9
Émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2015	(%)
Industries manufacturières	1 332	1 007	-24
Industries de la construction	119	85	-29
Émissions provenant de la consommation d'électricité (incluant le secteur énergétique)	54	3	-94
Total	**1 506**	**1 095**	**-27**

Les émissions de GES dues à l'utilisation d'électricité du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction et du sous-secteur des industries énergétiques ont diminué de 94 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 54 à 3 kt éq. CO_2. Cette tendance est principalement attribuable à la baisse de 89 % du facteur d'émission de l'électricité et à la baisse de 45 % de la consommation d'électricité (Tableau 9).

La Figure 5 présente la répartition des émissions des industries manufacturières et de la construction, dont près du tiers sont attribuées à la fabrication de produits du pétrole et de produits pétrochimiques (excluant le raffinage du pétrole).

Figure 5
Distribution des émissions de GES du sous-secteur des industries manufacturières et de la construction par activité en 2015 (excluant les émissions liées à l'utilisation de l'électricité)

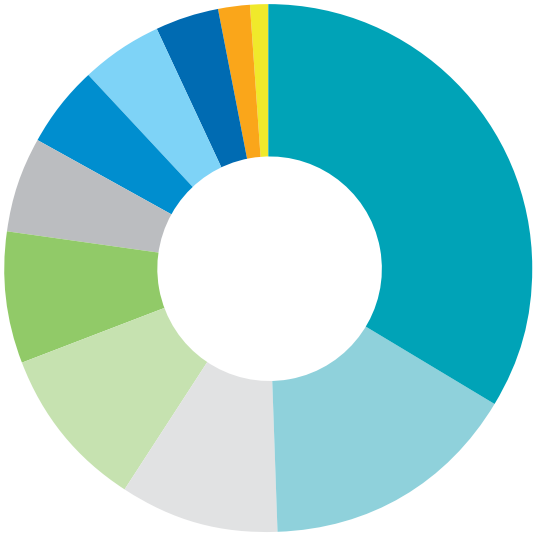

- 34 % Fabrication de produits du pétrole et de produits pétrochimiques (excluant le raffinage du pétrole)
- 16 % Alimentaire
- 10 % Autres
- 10 % Métallurgie et fabrication de produits métalliques
- 8 % Industrie de la construction
- 6 % Application de revêtement et traitement de surface
- 5 % Pâtes et Papier
- 5 % Fabrication de produits chimiques, pharmaceutiques et revêtements
- 4 % Fabrication de produits minéraux non métalliques
- 2 % Imprimerie
- 1 % Fabrication de produits en plastique

Industries énergétiques

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des industries énergétiques proviennent de la combustion stationnaire, soit celles liées à la production d'énergie pour la vente et la distribution, le raffinage du pétrole ainsi que le traitement et la valorisation du gaz naturel.

Les émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques de la collectivité montréalaise ont diminué de 49 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 2 171 à 1 116 kt éq. CO_2 (Tableau 10). Cette baisse est attribuable principalement à la fermeture d'une raffinerie en 2010.

Tableau 10
Émissions de GES du sous-secteur des industries énergétiques

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
1990	2015	%
2 171	1 116	-49

Émissions fugitives

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur des émissions fugitives proviennent des systèmes de pétrole et de gaz naturel, dont les activités de ventilation, de brûlage à la torche et tous les autres types d'émissions fugitives.

Les émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives de la collectivité montréalaise ont diminué de 1 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 14,7 à 14,5 kt éq. CO_2 (Tableau 11). Il est à noter que les émissions fugitives provenant des activités de raffinage ont été incluses au sous-secteur des industries énergétiques.

Tableau 11
Émissions de GES du sous-secteur des émissions fugitives

Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
1990	2015	%
14,7	14,5	1

Transport

Les émissions de GES attribuées au secteur du transport proviennent de la consommation d'énergie de tous les moyens de transport routier, hors route, aérien, maritime et ferroviaire.

Les émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise ont augmenté de 2 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 4 436 à 4 507 kt d'éq. CO_2 (Tableau 12). Un seul sous-secteur a vu ses GES diminuer sur cette période, soit le transport maritime. Les émissions de tous les autres sous-secteurs ont augmenté.

La Figure 8 présente la distribution des émissions de GES du secteur du transport de la collectivité montréalaise par sous-secteur.

Tableau 12
Émissions de GES du secteur du transport

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2015	Variation %
Routier	3 461	3 477	0,5
Hors route	10	20	89
Ferroviaire	148	165	12
Maritime	324	269	-17
Aérien	493	576	17
Total	**4 436**	**4 507**	**2**

Figure 6
Distribution des émissions de GES du secteur du transport par sous-secteur

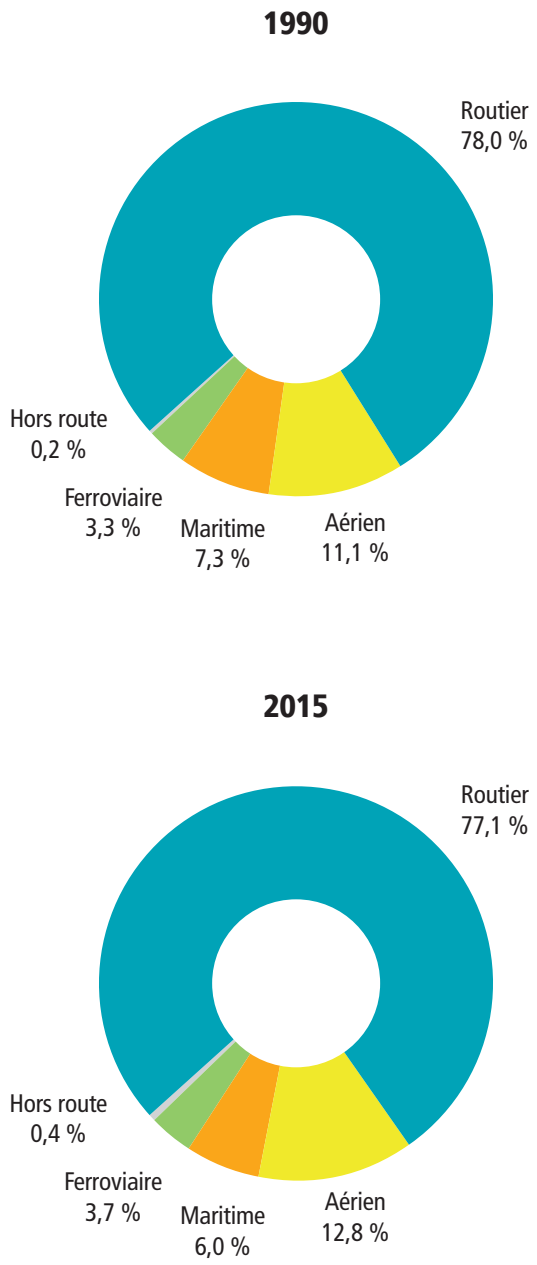

Transport routier

En 2015, les émissions de GES provenant du transport routier de l'agglomération de Montréal étaient équivalentes à celles de 1990, passant de 3 461 à 3 477 kt éq. CO_2, soit une augmentation de 16 kt d'éq. CO_2 ou de 0,5 % (Tableau 12). Pourtant, le transport routier a beaucoup changé entre 1990 et 2015. Certaines tendances ont poussé les émissions de GES à la hausse, comme l'augmentation de 21 % du nombre de véhicules en circulation (Tableau 13), alors que la population n'a augmenté que de 10 % pour la même période. Le nombre de véhicules par 1 000 habitants a donc augmenté, passant de 416 en 1990 à 458 en 2015.

Entre 1990 et 2015, il y a eu une augmentation de 196 % des immatriculations de camions légers (VUS, multisegments, camionnettes et fourgonnettes). À l'inverse, le nombre de véhicules légers (automobiles et taxis) immatriculés a diminué de 9 % (Tableau 13). Cette préférence pour les véhicules plus gros entraîne une augmentation des GES, puisque les camions légers consomment plus de carburant que les automobiles (Figure 7).

Tableau 13
Évolution du nombre d'immatriculations sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Catégorie	Immatriculation 1990	Immatriculation 2015	Variation (%)
Véhicules légers	614 595	557 123	-9
Camions légers	100 978	298 728	196
Véhicules lourds	31 498	37 170	18
Motocyclettes (essence)	11 795	22 929	94
Total	**758 865**	**915 948**	**21**

Figure 7
Distribution des véhicules immatriculés sur le territoire de l'agglomération de Montréal

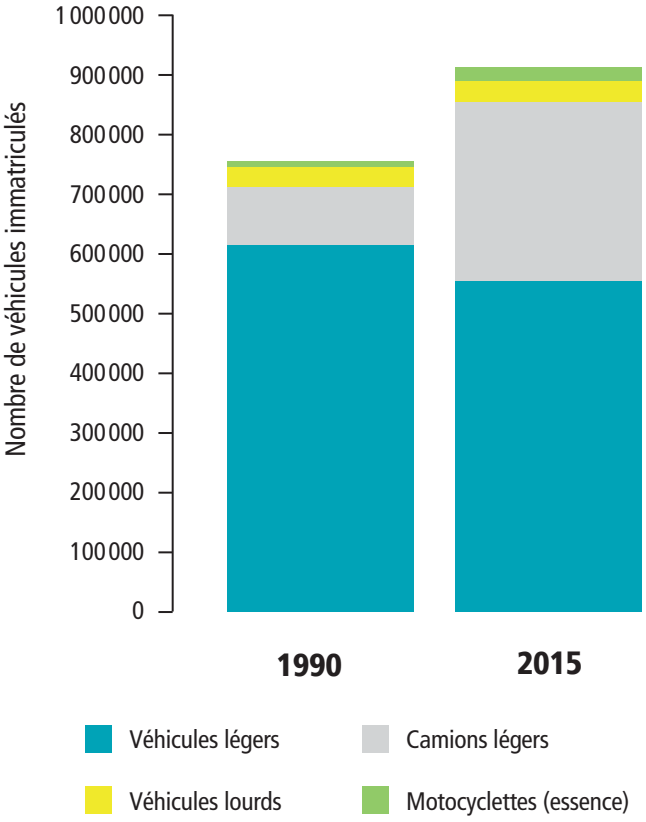

L'augmentation de l'efficacité des véhicules et l'obligation d'ajouter une proportion de biocarburants dans l'essence et le diesel vendus au pays depuis 2010 ont néanmoins poussé les émissions de GES du transport routier à la baisse.[8] Sans cette part de biocombustibles dans les carburants, au lieu d'être restées stables, les émissions du transport routier auraient augmenté de 7 % entre 1990 et 2015. Il est important de rappeler que l'usage de biocarburants permet de réduire les émissions de GES lors de leur utilisation, mais que leur production émet des GES, tout comme la production des carburants fossiles.

Il est à noter qu'il y avait 1 405 véhicules électriques ou hybrides rechargeables immatriculés dans l'agglomération de Montréal en 2015, soit 0,15 % du parc automobile.

Modification méthodologique

Pour cet inventaire, la méthodologie pour évaluer les émissions du transport routier a été modifiée pour tenir compte de la fraction de biocarburants contenue dans l'essence et le diesel vendus au Canada depuis 2010.[8] L'estimation des ventes de carburant à Montréal en 1990 a été faite en multipliant les ventes de carburant dans la province par le ratio des ventes de carburant à Montréal par rapport à celles dans la province en 1997. L'année 1997 est utilisée, car il s'agit de l'année la plus ancienne pour laquelle les données de vente de carburant dans la région de Montréal sont disponibles. Pour les inventaires précédents, le ratio des ventes de carburant à Montréal par rapport à celles dans la province pour l'année de l'inventaire en cours avait été utilisé.

Transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

Les émissions de GES des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien ont augmenté de 6 % entre 1990 et 2015, passant de 976 à 1 030 kt d'éq. CO_2. La Figure 8 présente l'évolution de la distribution de ces émissions de GES.

Les émissions de GES du transport hors route ont augmenté de 89 % entre 1990 et 2015, passant de 10 à 20 kt d'éq. CO_2. Cette augmentation ne représente toutefois qu'une petite partie de l'augmentation des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien. Le transport hors route comprend les émissions des véhicules qui ne sont pas autorisés à circuler sur les chemins publics.

Les émissions de GES du transport ferroviaire ont augmenté de 12 % entre 1990 et 2015, passant de 148 à 165 kt d'éq. CO_2.Quant aux émissions de GES du transport maritime, elles ont diminué de 17 % passant de 324 à 269 kt d'éq. CO_2 entre 1990 et 2015.

Pour le transport aérien, les émissions ont augmenté de 17 % entre 1990 et 2015, passant de 493 à 576 kt d'éq. CO_2. En effet, en 2015, les activités de l'aéroport international Montréal-Trudeau ont représenté 86 % des activités totales du trafic aérien au Québec en ce qui a trait au transport de passagers, comparativement à 61 % en 1990. Cette augmentation est principalement due à la diminution importante des activités de l'aéroport international Montréal-Mirabel. En effet, le dernier vol de passagers en partance de celui-ci a eu lieu le 31 octobre 2004. Depuis cette date, l'aéroport international Montréal-Trudeau agit comme plaque tournante du transport de passagers domestique, transfrontalier et international, tandis que l'aéroport international Montréal-Mirabel est exploité à titre d'aéroport industriel et pour le fret aérien.

Les légères variations des valeurs absolues des émissions de GES du transport maritime et aérien et 1990 par rapport aux valeurs présentées dans l'inventaire 2014 sont dues aux ajustements dans le calcul des émissions de GES de ces secteurs par Environnement et Changement climatique Canada.

Figure 8
Distribution des émissions de GES des sous-secteurs du transport hors route, ferroviaire, maritime et aérien

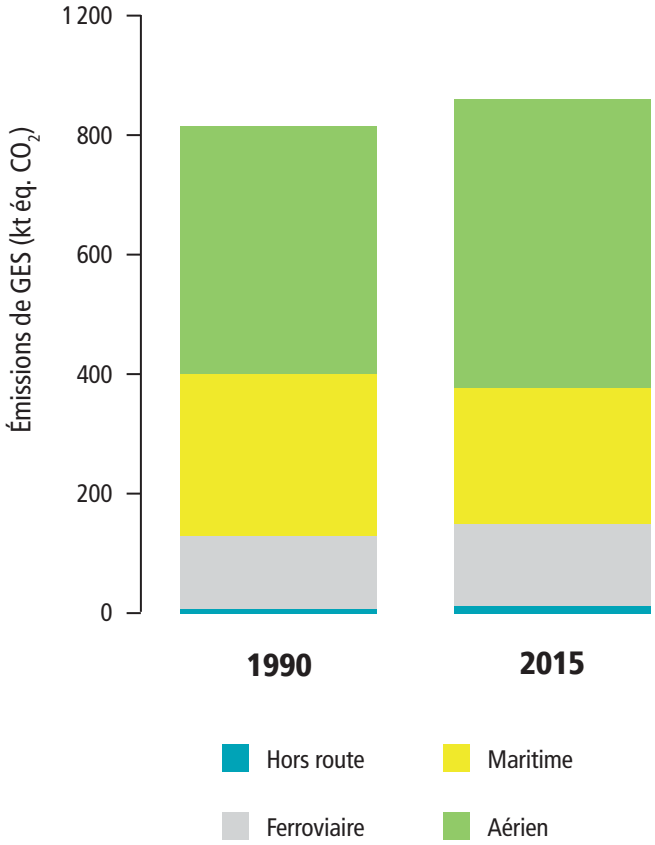

Matières résiduelles

Les émissions de GES attribuées au secteur des matières résiduelles proviennent des activités d'enfouissement, de traitement biologique des matières organiques, de l'incinération et de traitement et de rejet des eaux usées.

Les émissions de GES du secteur des matières résiduelles ont diminué de 77 % entre 1990 et 2015, passant de 1 956 à 443 kt éq. CO_2 (Tableau 14). Au-delà des efforts effectués pour diminuer les taux d'élimination des matières résiduelles par habitant, la réduction des émissions de GES générées par l'enfouissement des matières résiduelles explique principalement cette tendance à la baisse des émissions. L'enfouissement des matières résiduelles constitue une source de GES en raison du biogaz généré par la réaction de décomposition anaérobie se produisant naturellement dans les sites d'enfouissement. L'augmentation de l'efficacité des systèmes de captage de biogaz dans les sites d'enfouissement contribue à la réduction des émissions de GES. Cette récupération de biogaz valorise le méthane qu'il contient pour son potentiel énergétique ou sa destruction par des torchères.

Les émissions de GES du traitement biologique des matières organiques proviennent du compostage des matières organiques produites sur le territoire de l'agglomération. L'incinération des matières résiduelles et des boues de stations d'épuration génère des émissions de GES. Les réactions naturelles de décomposition se produisant dans les eaux usées de même que certaines réactions associées au traitement des eaux usées et des boues d'épuration émettent des GES dans l'atmosphère.

Tableau 14
Émissions de GES du secteur des matières résiduelles

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2015	Variation (%)
Enfouissement des matières résiduelles	**1 787**	**315**	**-82**
Matières résiduelles enfouies sur le territoire de l'agglomération	1 322	27	-98
Matières résiduelles produites par l'agglomération et enfouies à l'extérieur	–	289	–
Matières résiduelles importées et enfouies sur le territoire de l'agglomération	465	– *	–
Traitement biologique des matières organiques	**–**	**10**	**–**
Traitement sur le territoire de l'agglomération	–	2	–
Traitement à l'extérieur	–	8	–
Incinération des matières résiduelles	**137**	**79**	**-42**
Boues de la Station d'épuration	57	79	39
Matières résiduelles	80	–	–
Traitement et rejet des eaux usées	**33**	**38**	**15**
Traitement des eaux usées	33	38	15
Fosses septiques	0,25	0,28	14
Total	**1 956**	**443**	**-77**

* Inclus dans les matières résiduelles enfouies sur le territoire de l'agglomération.

La distribution des émissions pour les années 1990 et 2015 est présentée à la Figure 9. En 1990 et en 2015, les émissions sont principalement attribuables aux activités d'enfouissement des matières résiduelles.

Figure 9
Distribution des émissions de GES du secteur des matières résiduelles par sous-secteur

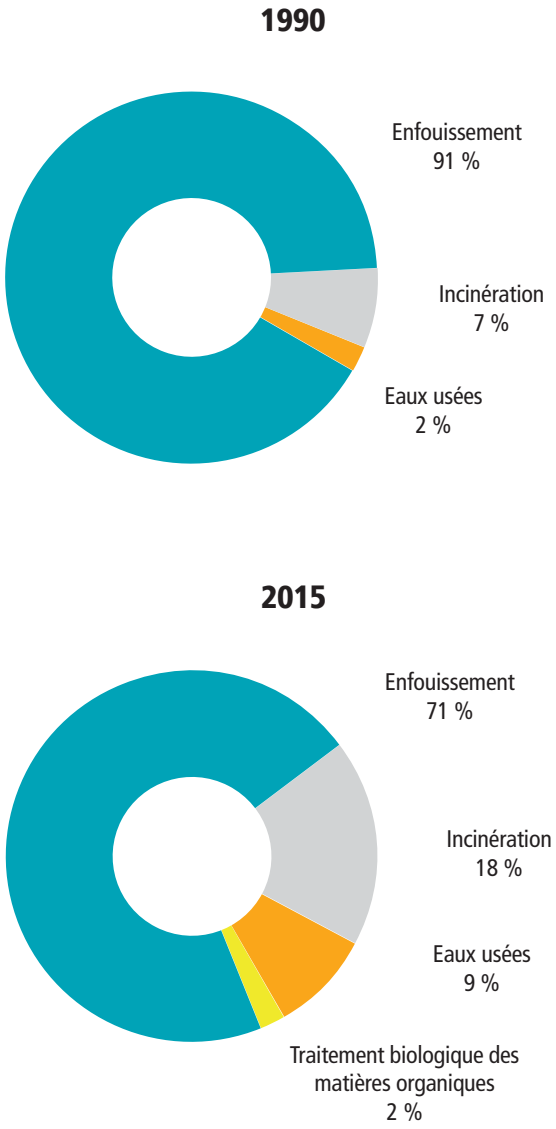

Procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)

Les émissions des GES du secteur PIUP comprennent les GES émis comme sous-produits de procédés industriels et les émissions provenant de l'utilisation non énergétique de combustibles, mais excluent les sources fixes de combustion.

Les émissions de GES du secteur PIUP ont augmenté de 36 % en 2015 par rapport à 1990, passant de 666 kt éq. CO_2 à 904 kt éq. CO_2 (Tableau 15). Cette tendance est principalement attribuable à l'augmentation de la production et de la consommation de HFC, de PFC, de SF_6 et de NF_3, alors que les émissions des procédés industriels sont demeurées plutôt stables.

Le Tableau 16 présente les estimations révisées des émissions de GES du sous-secteur utilisation des produits, par catégorie, pour les années 1990 et 2015.

Rappelons que les données utilisées par l'agglomération de Montréal pour estimer les émissions de ce sous-secteur sont celles compilées pour la province de Québec dans le rapport d'inventaire national 1990-2016. Selon les explications obtenues par Environnement et Changement climatique Canada, la réduction des émissions de GES en 2015 par rapport à 1990, de la catégorie « Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants », est principalement attribuable à une diminution de l'utilisation de coke (charbon) comme non-combustible dans la province de Québec. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la quantité de coke utilisée comme non-combustible sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis 1990.

Tableau 15
Émissions de GES du secteur PIUP

Sous-secteur	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2015	Variation (%)
Procédés industriels	171	174	2
Utilisation des produits	495	730	47
Total	**666**	**904**	**36**

Tableau 16
Émissions de GES du sous-secteur utilisation de produits

Catégorie	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2015	Variation (%)
Production et consommation d'halocarbures, de SF_6 et de NF_3	0,5	517	102 637
Produits non énergétiques provenant de combustibles et de l'utilisation de solvants	474	179	-62
Fabrication et utilisation d'autres produits	21	33,5	60
Total	**495**	**730**	**47**

Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)

Les émissions de GES attribuables au secteur de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres (AFAT) proviennent de la digestion animale, la gestion du fumier, la gestion des sols agricoles, ainsi que de l'application de chaux, d'urée et autres engrais contenant du carbone.

Les émissions de GES du secteur AFAT ont fortement augmenté en 2015 par rapport à 1990, passant de 0,9 kt d'éq. CO_2 à 3,9 kt d'éq. CO_2. Ceci s'explique par un changement de méthodologie de Statistique Canada dans l'évaluation de la superficie des terres agricoles pour le recensement de 2016 qui surestime fortement la superficie des terres agricoles à Montréal.*

En réalité, l'ampleur des activités agricoles sur l'île de Montréal, et par conséquent les émissions de GES associées, n'a pas beaucoup changé depuis 1990. Entre les recensements de 1991 et 2011, la superficie des terres agricoles de Montréal a augmenté de 0,7 %. Puis, au recensement de 2016, elle a bondi de 419 % par rapport à 2011 à cause des changements méthodologiques. Puisque l'évaluation des émissions de GES du secteur AFAT utilise le prorata de la superficie des terres agricoles montréalaises par rapport à l'ensemble du Québec, les résultats montrent une augmentation des GES et ne reflètent pas la réalité. Il est à noter que les émissions de GES du secteur AFAT de 2015 correspondent à moins de 0,09 % de l'ensemble des émissions de GES de la collectivité montréalaise. La surestimation des GES de ce secteur reste donc négligeable par rapport à l'ensemble des émissions de GES de l'agglomération de Montréal.

Tableau 17
Émissions de GES du secteur AFAT

Source	Émissions (kt éq. CO_2) 1990	2015	Variation (%)
Fermentation entérique et gestion de fumier	0,9	3,9	358
Gestion des sols agricoles	0,5	2,9	501
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,2	352
Total	**1,4**	**7,0**	**408**

L'agriculture montréalaise se pratique principalement à l'extrémité ouest de l'île de Montréal, soit dans les villes et les arrondissements suivants : L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue. Les établissements y font, en majeure partie, de la production végétale, mais quelques-uns pratiquent l'élevage, dont la ferme du campus Macdonald de l'Université McGill à Sainte-Anne-de-Bellevue. De plus, une serre sur toit a été inaugurée à Ahuntsic-Cartierville en 2011, et une autre à Anjou en 2017.

* Avant le recensement de 2016, afin de réduire le surdénombrement de fermes dans les grandes régions métropolitaines, Statistique Canada limitait le nombre d'opérations agricoles rapportées dans ces grandes régions métropolitaines en relocalisant l'information recueillie auprès de répondants des régions où les probabilités d'activités agricoles sont très faibles. De plus, lors du recensement de 2016, l'adresse principale des répondants n'ayant pas répondu à la question sur l'emplacement principal de leur ferme a été utilisée comme emplacement. Ces deux facteurs ont entraîné une grande surévaluation de la superficie des terres agricoles à Montréal.

La Figure 10 présente la distribution des émissions de GES en fonction des différentes sources du secteur AFAT pour 1990 et 2015.

Modification méthodologique

Il est à noter que la méthodologie d'évaluation des émissions de GES a été légèrement modifiée afin de tenir compte du prorata de la superficie de l'ensemble des terres agricoles pour tous les sous-secteurs. Lors de la préparation de l'inventaire 2014, le prorata selon le type d'usage des terres avait été utilisé, ce qui n'était pas représentatif des différents sous-secteurs d'émissions.

Figure 10
Distribution des émissions de GES du secteur AFAT par source

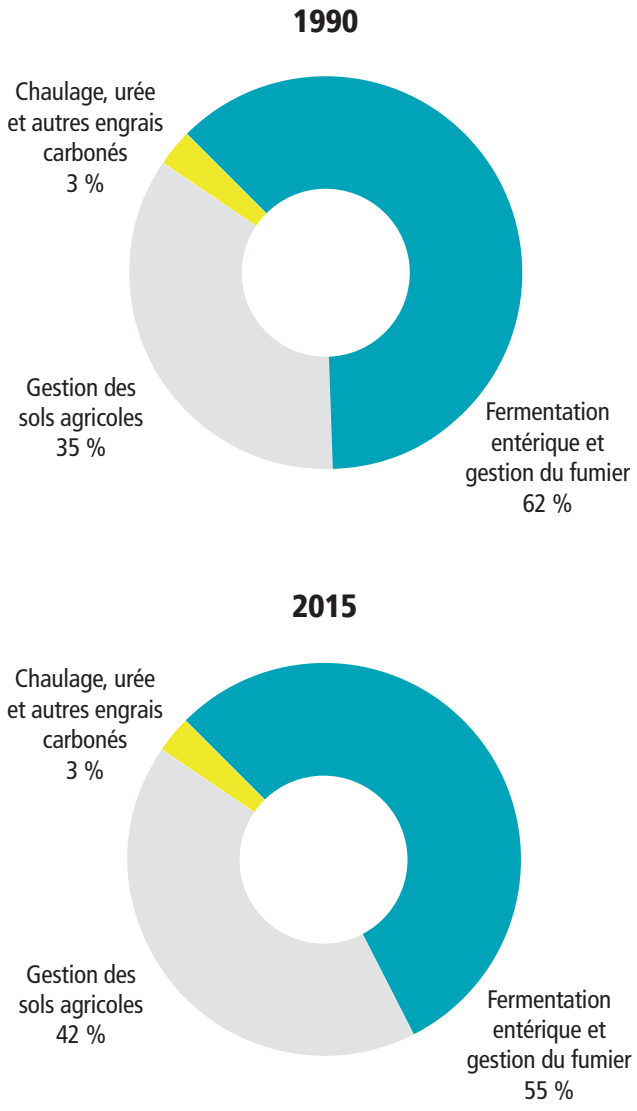

Crédit : © Marc Bruxelle, IStock

Émissions de GES de la collectivité montréalaise dans le contexte québécois

Analyse et tendances

Pour les besoins de comparaison, les émissions de GES de la collectivité montréalaise sont présentées suivant les mêmes secteurs d'activité que ceux de l'inventaire québécois.

En 2015, les émissions de GES de la collectivité montréalaise représentaient 14 % des émissions québécoises, lesquelles s'élevaient à 81 650 kt éq. CO_2.[14] En termes d'intensité des émissions par habitant, les émissions québécoises ont diminué de 23 % entre 1990 et 2015, soit de 12,8 à 9,9 t éq. CO_2 par habitant. Tandis que l'intensité des émissions de l'agglomération montréalaise a diminué de 35 %, passant de 8,5 t éq. CO_2 par habitant en 1990 à 5,6 t éq. CO_2 par habitant en 2015.

De 1990 à 2015, le Québec a connu une baisse de 9 % de ses émissions de GES, alors que celles de la collectivité montréalaise ont diminué de 28 % (Tableau 18 et Figure 12).

Pour certains secteurs, l'évolution des émissions de GES est différente, tandis que d'autres ont suivi la même tendance. À titre d'exemple, le secteur industriel et de l'électricité ont suivi de près la même tendance de diminution entre 1990 et 2015 puisque les émissions de GES ont diminué de 26 % au Québec et de 28 % dans la collectivité montréalaise. Les émissions de GES du secteur résidentiel, commercial et institutionnel ont, pour leur part, diminué de 21 % au Québec et de 37 % dans la collectivité montréalaise. Quant au secteur des matières résiduelles, l'agglomération montréalaise a connu une plus grande baisse de ses émissions de GES que l'ensemble de la province soit 77 % comparativement à 30 %.

Le secteur du transport demeure le principal émetteur de GES du Québec et de la collectivité montréalaise, représentant respectivement 42 % et 40 % des émissions totales de GES. Les émissions de GES de ce secteur ont augmenté de 21 % au Québec, alors que pour la collectivité montréalaise, elles ont augmenté de 2 %.

Tableau 18
Émissions de GES de la province du Québec et de la collectivité montréalaise en 1990 et 2015

Secteur	Province du Québec			Collectivité montréalaise		
	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation	Émissions (kt éq. CO_2)		Variation
	1990	2014	(%)	1990	2014	(%)
Transport	28 060	34 030	21	4 436	4 507	2
Industriel et électricité*	33 500	24 710	-26	4 358	3 130	-28
Résidentiel, commercial et institutionnel	11 210	8 810	-21	4 810	3 049	-37
Agriculture	7 440	7 630	3	1,4	7,0	409
Matières résiduelles	9 270	6 470	-30	1 956	443	-77
Total	**89 480**	**81 650**	**-9**	**15 562**	**11 135**	**-28**

* Il existe une centrale de production d'électricité sur le territoire de l'agglomération. Cependant, suivant la méthodologie du GPC, les émissions de GES sont comptabilisées sous le secteur des industries énergétiques.

De façon générale, les disparités observées entre les deux inventaires peuvent s'expliquer par les caractéristiques propres au territoire de l'agglomération vis-à-vis le climat, les activités économiques, l'organisation des transports et les autres caractéristiques sociodémographiques. À titre d'exemple, en 2015, la population de l'agglomération de Montréal s'élevait à 1,99 million d'habitants[11], ce qui se traduit par une densité de population de 4 007 habitants/km^2. À l'échelle du Québec, la densité de population n'est que de 6 habitants/km^2, en considérant l'ensemble du territoire.

Les effets de la densification urbaine, soit la réduction de l'achalandage automobile et le réseau de transport en commun, peuvent expliquer en grande partie l'intensité plus faible des émissions de GES observées pour la collectivité montréalaise. Dans une moindre mesure, les secteurs d'activités économiques et les types d'industries se retrouvant sur le territoire de l'agglomération sont aussi des facteurs qui peuvent expliquer la plus faible intensité des émissions.

Tendance à court terme : collectivité montréalaise

Même si plusieurs inventaires de la collectivité montréalaise ont été réalisés jusqu'à présent, ce n'est que depuis l'inventaire 2013 que ceux-ci suivent les lignes directrices du document méthodologique *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories* (GPC). Afin que les comparaisons soient représentatives, les inventaires doivent utiliser une même méthodologie et des sources de données comparables. Donc, le présent inventaire n'est comparable qu'avec l'année de référence (1990) et les inventaires 2013 et 2014.

Figure 12
Évolution des émissions de GES de la province de Québec et de la collectivité montréalaise entre 1990 et 2015

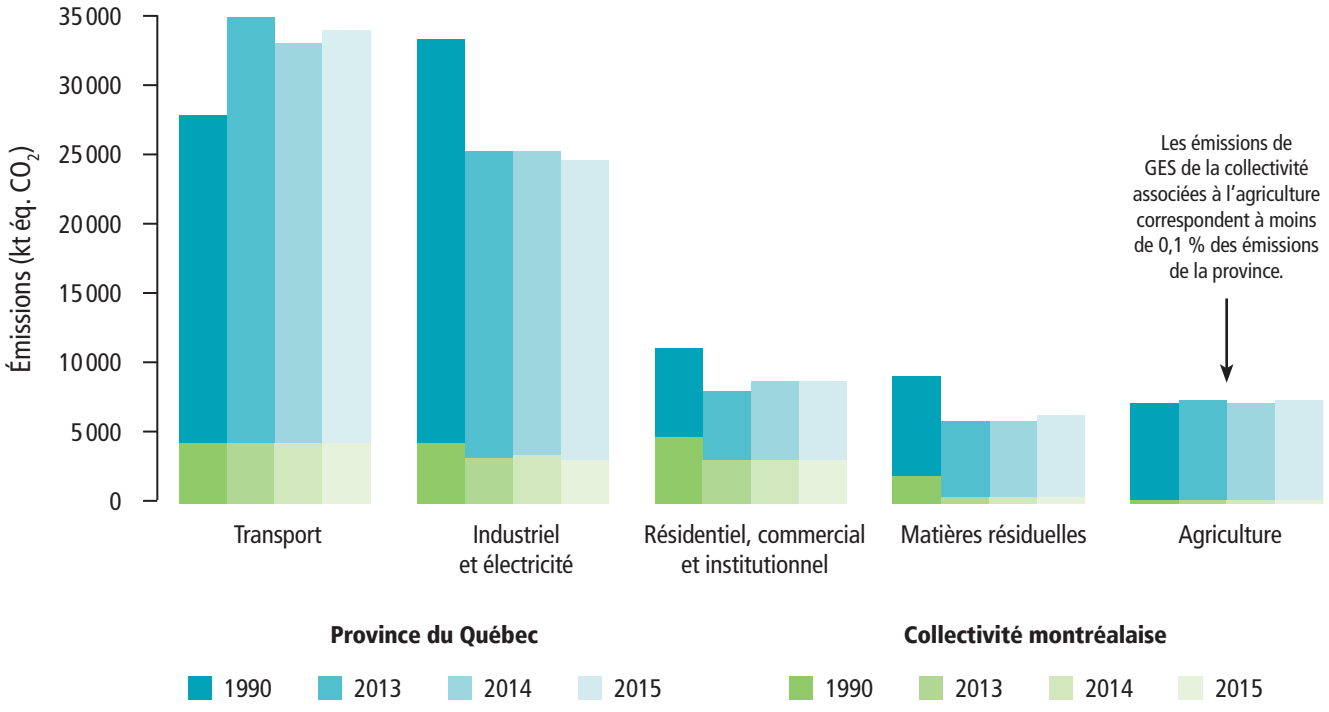

Il est à noter que les émissions de l'année 2013 et 2014 ont été recalculées et mises à jour à la suite de révisions de données de certaines sources utilisées, de l'amélioration de méthodologies de calcul des émissions et de l'utilisation des données qui n'étaient pas disponibles auparavant.

Les émissions totales de GES en 2015 ont peu varié par rapport à 2014 (Tableau 19), sauf le secteur PIUP et AFAT pour lesquels une réduction de 22 % et une augmentation de 27 % des émissions est observée, respectivement.

Tableau 19
Émissions de GES de la collectivité montréalaise de 1990, 2013, 2014 et 2015

Secteurs et sous-secteurs d'activité	Émissions (kt éq. CO_2)				Variation
	1990	2013	2014	2015	(%)
Sources fixes	**8 502**	**5 383**	**5 418**	**5 275**	**-38**
Résidentiel	2 491	1 312	1 291	1 280	-49
Commercial et institutionnel	2 318	1 792	1 786	1 768	-24
Industries manufacturières et la construction	1 506	1 143	1 238	1 095	-27
Industries énergétiques	2 171	1 123	1 093	1 116	-49
Émissions fugitives	15	13	11	15	-1
Transport	**4 436**	**4 480**	**4 398**	**4 507**	**2**
Routier	3 461	3 352	3 348	3 477	0
Hors route	10	38	11	20	89
Ferroviaire	148	210	189	165	12
Maritime	324	262	272	269	-17
Aérien	493	617	578	576	17
Matières résiduelles	**1 956**	**443**	**437**	**443**	**-77**
Enfouissement des matières résiduelles	1 787	315	315	315	-82
Traitement biologique des matières organiques	–	7	8	10	–
Incinération des matières résiduelles	137	83	76	79	-42
Traitement et rejet des eaux usées	33	37	38	37	13
Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)	**666**	**1 115**	**1 153**	**904**	**36**
Procédés industriels	171	170	180	174	2
Utilisation de produits	495	945	973	730	47
Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)	**1,38**	**4,20**	**5,54**	**7,04**	**409**
Fermentation entérique et gestion de fumier	0,85	2,39	3,15	3,91	359
Gestion des sols agricoles	0,49	1,65	2,20	2,93	501
Chaulage, urée et autres engrais carbonés	0,04	0,16	0,19	0,20	353
Total	**15 562**	**11 425**	**11 411**	**11 135**	**-28**
Variation des émissions par rapport à 1990 (%)	**–**	**-27**	**-27**	**-28**	

Note : Les résultats présentés sont arrondis. Par conséquent, les calculs effectués à partir de ces derniers peuvent différer des valeurs présentées.

Références bibliographiques

1. Environnement et Changement climatique Canada. Données ouvertes du Règlement sur les carburants renouvelables 2015 [Fichier Excel]. Repéré le 21 décembre 2018 à drive.google.com/drive/folders/1LDba_oM_Qj-bBBmPtxJROVs7xXOiui6i

2. Environnement et Changement climatique Canada. (2017). *Rapport d'inventaire national 1990-2015 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*. Repéré en août 2018 à www.publications.gc.ca/site/fra/9.502402/publication.html

3. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A9-4 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Canada, 2015 [Fichier Excel]. Repéré le 1er juin 2018 à data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/A-Tableaux-Secteur-GIEC-Canada/?lang=fr

4. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A9-29 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Canada, 1990 [Fichier Excel]. Repéré le 1er juin 2018 à data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/A-Tableaux-Secteur-GIEC-Canada/?lang=fr

5. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A11-4 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Québec, 2015 [Fichier Excel]. Repéré le 1er juin 2018 à http://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/C-Table-Sect-GIEC-Prov-Terr/?lang=fr

6. Environnement et Changement climatique Canada. Tableau A11-29 : Résumé des émissions de gaz à effet de serre pour le Québec, 1990 [Fichier Excel]. Repéré le 1er juin 2018 à http://data.ec.gc.ca/data/substances/monitor/canada-s-official-greenhouse-gas-inventory/C-Table-Sect-GIEC-Prov-Terr/?lang=fr

7. Environnement et Ressources naturelles Canada. Conditions météorologiques et climatiques passées, Données historiques. Repéré en septembre 2018 à climat.meteo.gc.ca/historical_data/search_historic_data_f.html

8. Environnement et Ressources naturelles Canada. Règlement sur les carburants renouvelables : foire aux questions. Repéré à www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/reglement-carburants-renouvelables-foire-questions.html

9. Greenhouse Gas Protocol. (2014). *Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories – An Accounting and Reporting Standard for Cities*, partenariat entre le World Resources Institute, le C40 Cities Climate Leadership Group et l'ICLEI pour la création d'un protocole standard pour les villes. Repéré à www.ghgprotocol.org/sites/default/files/ghgp/standards/GHGP_GPC_0.pdf

10. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2016). *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, préparé par le Programme du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (édité par S. Eggleston, L. Buendia, K. Miwa, T. Ngara et K. Tanabe). Repéré à www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/

11. Institut de la statistique du Québec. (2016). *Le bilan démographique du Québec – Édition 2016*. Repéré à www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2016.pdf

12. Institut de la statistique du Québec. Population et structure par âge et sexe, Régions administratives – Population totale, 1986 à 2017 [Fichier Excel]. Repéré le 18 août 2018 à www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html

13. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. Repéré à www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm

14. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2018). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2015 et leur évolution depuis 1990*. Repéré à www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2015/Inventaire1990-2015.pdf

15. Port de Montréal. Trafic du port de Montréal aux installations de l'île de Montréal, 2014–2016 [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à www.port-montreal.com/fr/acces-a-linformation-medias.html

16. Régie de l'énergie. (2012). *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2010*. Repéré à www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2010_novembre2012.pdf

17. Régie de l'énergie. (2017). *Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2016*. Repéré à www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RecensementEssenceries2016_juin2017.pdf

18. Ressources naturelles Canada. Base de données nationale sur la consommation d'énergie. Repéré à oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux_complets/liste.cfm

19. Ressources naturelles Canada. Base de données nationale sur la consommation d'énergie, Secteur industriel – Québec. Repéré à oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/complet/evolution_agg_qc.cfm

20. Ressources naturelles Canada. Base de données nationale sur la consommation d'énergie, Secteur des transports – Québec, Tableau 13 : Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES du transport aérien par source d'énergie. Repéré à oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/showTable.cfm?type=CP&sector=tran&juris=qc&rn=13&page=0

21. Société de l'assurance automobile du Québec. Nombre de véhicules en circulation dans la région de Montréal au 31 décembre 2015 selon le type d'utilisation, le type de véhicule et le type de carburant [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/

22. Société de l'assurance automobile du Québec. Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation et le type de véhicule, Québec, régions administratives et municipalités de résidence du propriétaire du véhicule. Repéré à www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER43UV2C08-9115247238m8D$&p_lang=1&p_m_o=SAAQ&p_id_ss_domn=718&p_id_raprt=3372

23. Société de l'assurance automobile du Québec. Tableau 89 : Nombre de véhicules en circulation dans la région de Montréal selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge, de 1990 à 1995 [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/

24. Société de l'assurance automobile du Québec. Tableau 89 : Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge, de 1990 à 1995 [Fichier Excel]. Document accessible sur demande à saaq.gouv.qc.ca/saaq/acces-information/

25. *Bilan 2016 : accidents, parc automobile et permis de conduire*. Repéré à saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/espace-recherche/dossier-statistique-bilan-2016.pdf

26. Statistique Canada. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, Recensement de l'agriculture de 1991 [Fichier Excel]. Traitement : Communauté urbaine de Montréal.

27. Statistique Canada. Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, Recensement de l'agriculture de 2016. Traitement : Montréal, Québec [DR240666000]. Repéré à www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-640-x/95-640-x2016001-fra.htm

28. Statistique Canada. Tableau 23-10-0066-01 : Ventes de carburants destinés aux véhicules automobiles, annuel (x 1 000). Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=2310006601

29. Statistique Canada. Tableau 23-10-0236-01 : Statistiques du transport maritime international et du cabotage trimestriel (x 1 000) [Contenu archivé]. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310023601

30. Statistique Canada. Tableau 23-10-0253-01 : Trafic aérien de passagers aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310025301

31. Statistique Canada. Tableau 23-10-0254-01 : Trafic aérien des marchandises aux aéroports canadiens, annuel. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2310025401

32. Statistique Canada. Tableau 32-10-0153-01 : Superficie totale des terres et utilisation des terres agricoles, données chronologiques. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210015301

33. Statistique Canada. Tableau 32-10-0406-01 : Utilisation des terres. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040601

34. Statistique Canada. Tableau 32-10-0407-01 : Mode d'occupation déclaré des terres possédées, louées, en métayage, utilisées sous d'autres arrangements ou exploitées par d'autres. Repéré à www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3210040701

35. Transport Canada. *Les transports au Canada 2016 – Addenda statistique*, 115 pages. Document accessible sur demande à www.tc.gc.ca/fr/transports-canada/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/rapports-annuels.html

36. Transport Canada. *Les transports au Canada 2017 – Addenda statistique*, 113 pages. Document accessible sur demande à www.tc.gc.ca/fr/transports-canada/organisation/transparence/gestion-rapports-ministeriels/rapports-annuels.html

37. Statistique Canada. (1992). *Trafic des transporteurs aériens aux aéroports canadiens, Octobre – décembre 1990*, catalogue 51-005, vol. 14, nº. 4. Repéré à publications.gc.ca/collections/collection_2016/statcan/51-005/CS51-005-14-4.pdf

38. United States Environmental Protection Agency. Clean Air Technology Center Products, Landfill Gas Emissions Model (LandGEM), Version 3.02, 2005 [Fichier Excel]. Repéré à www.epa.gov/catc/clean-air-technology-center-products#software

39. Ville de Montréal. Données d'élimination des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75372170&_dad=portal&_schema=PORTAL

40. Ville de Montréal. Données recueillies en vertu du Règlement sur les rejets à l'atmosphère et sur sa délégation de la Communauté métropolitaine de Montréal (2001-10). Repéré à cmm.qc.ca/champs-intervention/environnement/programmes-et-reglements-en-environnement/reglementation-sur-lassainissement-de-latmosphere

41. Ville de Montréal. (2016). *Inventaire 2013 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2013_fr.PDF

42. Ville de Montréal. (2018). *Inventaire 2014 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise*, une production du Service de l'environnement. Repéré à ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/invent_ges_collectivite_2014_vf.PDF

43. Ville de Montréal. Les emplois par secteurs économiques, une production de Montréal en statistique. Repéré à ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67887593&_dad=portal&_schema=PORTAL

Abréviations

AFAT	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres
CH_4	Méthane
CO_2	Dioxyde de carbone
éq. CO_2	Équivalent en dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Global Protocol for Community-Scale
HFC	Hydrofluorocarbure
km^2	Kilomètre carré
kt	Kilotonne
m^2	Mètre carré
N	Azote
N_2O	Oxyde nitreux
NF_3	Trifluorure d'azote
OEE	Office de l'efficacité énergétique
PFC	Perfluorocarbure
PIUP	Procédés industriels et utilisation de produits
SF_6	Hexafluorure de soufre
t	Tonne
TJ	Térajoule
VUS	Véhicules utilitaires sport

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.04

2019/10/22
13:00

(1)

Dossier # : 1192904003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige »

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige ».

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-24 13:58

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1192904003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige »

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption de la résolution CM19 0230 du conseil municipal à sa séance du 26 février 2019, un mandat a été donné à la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal afin qu'elle étudie la pertinence d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a accumulation au sol de 20 cm ou plus, et ce dans la perspective d'assurer une cohérence régionale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0230

DESCRIPTION

Prendre connaissance du rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige ».

JUSTIFICATION

La recommandation de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal est à l'effet :
- de ne pas donner suite à la mesure décrite dans la résolution CM19 0230 du conseil de la Ville de Montréal compte tenu qu'elle ne s'avère pas pertinente dans le contexte actuel de la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal et des enjeux qui s'y rattachent ;

- que les partenaires impliqués consacrent leurs efforts à l'élaboration et à l'implantation de mesures et de moyens qui permettront de favoriser un transfert modal vers le transport collectif de manière globale, et non à des mesures ponctuelles dont les bénéfices sont incertains ou limités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIER
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-24

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél :	514 872-3007
Approuvé le :	2019-09-24

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 février 2019 Séance tenue le 26 février 2019	Résolution: CM19 0230

Motion de l'opposition officielle proposant la gratuité des transports collectifs de la STM le lendemain d'une tempête de neige de 20 cm ou plus

Attendu que selon un sondage commandé par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en 2015, 93 % des Québécois ont un permis de conduire et 91 % d'entre eux admettent que la conduite l'hiver est un problème de sécurité routière important;

Attendu que selon une analyse de *Montréal en statistiques* réalisée à partir des données de la SAAQ, le parc automobile sur l'agglomération de Montréal représentait 968 466 véhicules en 2017 et que ce nombre s'est accru de 1,64 % entre 2016 et 2017, soit la croissance la plus importante enregistrée depuis 2005;

Attendu que les statistiques délivrées par le Groupement des assureurs automobiles en 2015 indiquent qu'en moyenne, 30 % d'accidents supplémentaires sont répertoriés l'hiver;

Attendu que l'objectif de la Politique de déneigement de la Ville de Montréal est « *L'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements des usagers circulant sur les voies publiques (piétons, utilisateurs de transport en commun, automobilistes et cyclistes), (…)* »;

Attendu que selon les données d'Environnement et Changement climatique Canada, pour les trois dernières saisons hivernales, soit entre décembre 2015 et mars 2018, il y a eu 6 tempêtes avec une accumulation de la neige au sol de 20 centimètres (cm) ou plus à Montréal, ce qui fait une moyenne de 2 grandes tempêtes de neige par hiver;

Attendu que la Ville de Montréal encourage déjà les automobilistes à utiliser les transports collectifs le lendemain de tempêtes de neige;

Attendu que la gratuité des transports collectifs peut créer un incitatif pour les automobilistes qui permettrait de diminuer l'utilisation de la voiture et donc de réduire la congestion et les risques d'accidents lorsque les conditions météorologiques sont dangereuses;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus.

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. François Limoges

d'amender le « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« Que le conseil municipal demande à la Communauté métropolitaine de Montréal de mandater sa commission du transport afin qu'elle étudie la pertinence d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus, et ce dans la perspective d'assurer une cohérence régionale ».

À 12 h 19, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, demande à la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, de suspendre les travaux afin de permettre à ses membres de prendre connaissance de la proposition de M. Sauvé.

À 12 h 20, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 12 h 23, le conseil reprend ses travaux.

_____

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité, M. François Limoges.

_____

Après avoir pris en délibéré l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité, la présidente du conseil juge, en vertu de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, qu'il est recevable.

_____

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité.

_____

À 12 h 30, la présidente du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux.

_____

Le débat se poursuit sur l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité.

_____

Le conseiller Aref Salem prend la parole et indique que sa formation politique accepte l'amendement proposé par le conseiller Sauvé et le leader de la majorité.

_____

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

_____

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01
/cb

Valérie PLANTE	Yves SAINDON
_____	_____
Mairesse	Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 6 mars 2019

Communauté métropolitaine
de Montréal

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 12 septembre 2019 à 9 h 00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

CE19-169

RAPPORT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT SUR LE PROJET DE GRATUITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF EN CAS DE TEMPÊTE DE NEIGE À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu la recommandation numéro CTR 19-42 de la Commission du transport adoptée à sa séance du 29 août 2019,

Il est résolu de prendre acte du rapport de la Commission du transport intitulé « Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige » et de le transmettre au conseil de la Ville de Montréal.

Certifié conforme

Secrétaire

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, Montréal (Québec) H3A 3L6
514-350-2550 514-350-2599 www.cmm.qc.ca

Communauté métropolitaine
de Montréal

Gratuité des services de transport collectif de la Société de transport de Montréal lors de tempêtes de neige

Rapport de la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal

Août 2019

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES **2**

MEMBRES DE LA COMMISSION DU TRANSPORT **3**

1 ORIGINE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE **4**

1.1 MOTIFS A L'APPUI DE LA RESOLUTION 4

2 PARTAGE DES COMPETENCES EN MATIERE DE TARIFICATION **5**

2.1 CADRE TARIFAIRE 5
2.2 INITIATIVES TARIFAIRES 6

3 PORTEE DE LA MESURE **7**

3.1 DONNEES UTILISEES AUX FINS DE L'ANALYSE 7
3.1.1 MESURE DE LA QUANTITE DE NEIGE 7
3.2 ANALYSE DU MOMENT DU DÉCLENCHEMENT DE LA MESURE 7
3.2.1 RELATION ENTRE LES PRECIPITATIONS ET LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE LA ROUTE 8
3.3 TERRITOIRE D'APPLICATION ET COHERENCE REGIONALE 8

4 ÉVALUATION DU COÛT DE LA MESURE **9**

4.1 METHODE DE CALCUL DU MANQUE A GAGNER TARIFAIRE 9
4.2 VARIATION DU MANQUE A GAGNER TARIFAIRE 9

5 OPERATIONNALISATION DE LA MESURE **11**

6 EXAMEN D'EXPÉRIENCES PERTINENTES **12**

7 APPRÉCIATION DE LA PERTINENCE DE LA MESURE **13**

7.1 DESCRIPTION ET ANALYSE DES COMPOSANTES 13
7.1.1 CAPACITÉ D'ACCUEIL DES RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIF 13
7.1.2 POTENTIEL DE TRANSFERT MODAL 14
7.1.3 ACCIDENTS DE LA ROUTE 15
7.1.4 FLUIDITE DE LA CIRCULATION ROUTIERE 15
7.1.5 QUALITE DES SERVICES D'AUTOBUS 16
7.1.6 FACILITATION DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT 16
7.1.7 ASPECTS FINANCIERS 17
7.1.8 PERCEPTION DE LA MESURE 17

8 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS **18**

BIBLIOGRAPHIE **20**

ANNEXE A **21**

ANNEXE B **24**

MEMBRES DE LA COMMISSION DU TRANSPORT

Président

Monsieur Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Vice-présidents

Vacant
Membre du conseil de la Ville de Laval

Monsieur Peter McQueen
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Membres

Monsieur Claudio Benedetti
Membre du conseil de la Ville de Brossard

Monsieur Éric Alan Caldwell
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Madame Marianne Giguère
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Monsieur Denis Martin
Maire de la Ville de Deux-Montagnes

Madame Sophie Mauzerolle
Membre du conseil de la Ville de Montréal

1 ORIGINE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Le 26 février 2019, le conseil de la Ville de Montréal adoptait la résolution CM19 0230 demandant à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) «…de mandater sa commission du transport afin qu'elle étudie la pertinence d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus, et ce dans la perspective d'assurer une cohérence régionale.»

En décembre 2017, le comité exécutif de la Communauté a confié à la commission du transport le mandat de proposer des orientations et des attentes à l'égard de la tarification sociale du transport en commun sur le territoire de la CMM (résolution CE17-210). En conséquence, il s'avère opportun que la commission du transport donne suite à la demande formulée par la Ville de Montréal puisqu'elle concerne une dimension du domaine de la tarification.

1.1 MOTIFS À L'APPUI DE LA RÉSOLUTION

La résolution de la Ville propose l'examen d'une mesure qui vise à répondre aux problèmes et objectifs suivants :

- Au Québec, 91 % des titulaires d'un permis de conduire admettent que la conduite en hiver est un problème de sécurité routière important (selon un sondage de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) réalisé en 2015) ;
- Le parc automobile de l'agglomération de Montréal, constitué de 968 466 véhicules en 2017, s'accroît rapidement (selon une analyse de Montréal en statistiques, Ville de Montréal) ;
- On dénombre en moyenne 30 % d'accidents supplémentaires en hiver par rapport au reste de l'année (selon le Groupement des assureurs automobiles) ;
- La Politique de déneigement de la Ville de Montréal a notamment pour objectif d'assurer « l'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements des usagers circulant sur les voies publiques (piétons, utilisateurs de transport en commun, automobilistes et cyclistes) » ;
- Il y aurait eu six tempêtes de neige avec une accumulation de la neige au sol de 20 cm ou plus à Montréal pendant la période de trois ans entre 2015 et 2018 ;
- La Ville de Montréal encourage déjà les automobilistes à utiliser les transports collectifs le lendemain de tempêtes de neige ;
- La gratuité des transports collectifs peut créer un incitatif pour les automobilistes qui permettrait de diminuer l'utilisation de la voiture et donc de réduire la congestion et les risques d'accident lorsque les conditions météorologiques sont dangereuses.

La mesure envisagée traduit la volonté du conseil de la Ville de Montréal d'accroître la sécurité routière lors de conditions de conduite dangereuses pendant la saison hivernale.

2 PARTAGE DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE TARIFICATION

La loi constitutive de l'ARTM lui confie la compétence exclusive en matière de tarification des services de transport collectif sur son territoire. La mesure envisagée par la Ville de Montréal, qui consiste à offrir la gratuité des services de transport collectif sur le réseau de la STM, pourrait être concrétisée de deux manières :

- Intégration au cadre tarifaire de l'Autorité (LARTM, articles 25 et 26) ;
- Initiative tarifaire déterminée par l'ARTM à la lumière d'une proposition reçue d'un organisme public de transport collectif (OPTC) œuvrant sur son territoire, c'est-à-dire exo, la Société de transport de Laval (STL), le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Société de transport de Montréal (STM) (LARTM, articles 8 et 72).

2.1 CADRE TARIFAIRE

À la suite de l'implantation de la réforme de la gouvernance du transport collectif en 2017, l'ARTM s'est vu confier la compétence exclusive pour établir, selon les différents critères qu'elle détermine, le cadre tarifaire du transport collectif applicable sur son territoire, entre autres en fixant les tarifs pour les titres de transport selon leur teneur.

L'article 25 de sa loi constitutive prévoit que les critères que peut déterminer l'ARTM en vue d'établir le cadre tarifaire concernent notamment :

- Les différents modes de transport utilisés ;
- La rapidité et la fréquence des parcours ainsi que la distance parcourue ;
- Le jour et l'heure des déplacements ;
- Les catégories d'usagers.

Puisqu'il ne s'agit pas de critères exclusifs, l'ARTM pourrait adopter une politique tarifaire visant, par exemple, la gratuité des services qu'elle organise, dans des circonstances particulières, notamment à la suite de chutes de neige significatives comme il est question dans la résolution numéro CM19 0230 de la Ville de Montréal.

Afin de mettre en œuvre un cadre tarifaire simplifié et efficace, l'ARTM a amorcé en 2018 une démarche visant la refonte de son système tarifaire. Le nouveau cadre tarifaire devra favoriser et faciliter l'utilisation du transport collectif par les citoyens de la région métropolitaine de Montréal. L'ARTM prévoit implanter son nouveau cadre tarifaire de façon graduelle à compter de l'année 2020.

Cependant, la démarche entreprise par l'ARTM n'inclut pas l'examen de mesures tarifaires particulières comme celle envisagée par la Ville de Montréal concernant la gratuité des services à la suite de chutes de neige significatives.

2.2 INITIATIVES TARIFAIRES

La desserte du territoire de l'ARTM est assurée à la suite de la conclusion d'une entente entre l'ARTM et chacun des organismes publics de transport en commun (OPTC) de son territoire.

L'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, chapitre A-33.3) stipule que cette entente doit contenir, entre autres, des dispositions permettant aux OPTC de mettre en œuvre des innovations et des initiatives pour améliorer l'efficience et l'efficacité des services et leur intégration. Les initiatives tarifaires font partie des initiatives que peuvent proposer les organismes.

Avant la réforme de la gouvernance, certaines municipalités de la région métropolitaine avaient implanté de telles initiatives, par exemple, la gratuité des services de transport collectif pour les personnes âgées en dehors des périodes de pointe (RTL), ou la gratuité pendant des épisodes de smog intense (STL). Après consultation des partenaires impliqués par la réforme de la gouvernance, le législateur a choisi de conserver de telles possibilités au profit des OPTC et des municipalités qui les composent. Les initiatives tarifaires mentionnées ci-dessus sont d'ailleurs toujours en place.

En somme, même si le cadre tarifaire de l'ARTM ne prévoit pas de mesure particulière visant la gratuité des services de transport collectif suivant une chute de neige significative, un OPTC peut proposer une telle mesure afin qu'elle soit applicable sur son territoire ou sur une partie de celui-ci. Le cas échéant, le financement de la mesure serait assuré conformément aux modalités prévues à la politique de financement de l'ARTM qui prévoit que le manque à gagner attribuable à une initiative tarifaire est à la charge des municipalités concernées.

3 PORTÉE DE LA MESURE

La résolution adoptée par la Ville de Montréal fait état d'une volonté d'accroître la sécurité des usagers de la route lorsque les conditions météorologiques sont dangereuses, soit en offrant la gratuité du transport collectif au lendemain d'une accumulation de neige au sol de 20 centimètres et plus. Cette section présente la portée de cette mesure et, dans une optique de cohérence régionale, l'adéquation du territoire d'application de la mesure.

3.1 DONNÉES UTILISÉES AUX FINS DE L'ANALYSE

Une base de données a été réalisée en croisant les observations d'Environnement Canada sur les précipitations (de neige, de pluie et neige accompagnée de pluie) et les observations de la SAAQ sur les accidents de la route[1] pour la période 2011-2018.

3.1.1 MESURE DE LA QUANTITÉ DE NEIGE

À l'aide de stations d'observation automatisées et de modèles informatisés, Environnement Canada mesure deux types de données, soit les données factuelles et les données prévisionnelles. Les données factuelles sont recueillies à la suite des chutes de neige alors que les données prévisionnelles établissent les précipitations attendues pour un territoire et une période temporelle donnés.

Dans le cas de la mesure proposée, le type de données utilisé dépend du moment du déclenchement de celle-ci. Advenant un déclenchement au lendemain d'une accumulation significative de neige, les données factuelles seraient utilisées. Cependant, si la mesure devait être déclenchée à la suite d'un avertissement d'accumulations importantes prévues pour les heures ou la journée à venir, ce sont les données prévisionnelles qui serviraient d'unité de mesure.

Par ailleurs, puisque les quantités de précipitations de neige peuvent varier d'un endroit à l'autre, une réflexion devrait avoir lieu quant aux chutes de neige en regard au territoire d'application de la mesure. Une stratégie d'échantillonnage, par exemple, permettrait de recueillir les données à certains points de « destination » préalablement choisis tels que les pôles d'emplois importants dans divers secteurs de la région métropolitaine. Ces secteurs qui attirent plusieurs déplacements en période de pointe pourraient être utilisés pour le déclenchement de la mesure.

3.2 ANALYSE DU MOMENT DU DÉCLENCHEMENT DE LA MESURE

Afin d'accroître la sécurité des usagers de la route, la mesure proposée serait déclenchée au lendemain d'une accumulation importante de neige. Selon les observations, on dénombre 37 précipitations de 9 centimètres[2] et plus de 2011 à 2018. Sur ces 37 cas, il a été possible de répertorier une hausse des accidents (en moyenne de 31 %) au lendemain de la chute de neige à seulement 6 occasions et aucun des 6 cas répertoriés ne comprenait des précipitations de neige de 20 cm et plus. Dans les 31 autres cas, le nombre d'accidents a chuté de 22 % au lendemain de la tempête.

[1] Les données de la SAAQ ne concernent que les accidents ayant causé des dommages corporels ou dont l'évaluation des dommages matériels est supérieure à 2 000 $.

[2] Le seuil de 9 cm de précipitations de neige permet d'obtenir un échantillon suffisamment grand pour poser des conclusions. Ce n'est pas le cas du seuil de 20 cm et plus proposé par la mesure.

En fonction de ces données, on observe donc que les journées de chute de neige posent plus de risques à la conduite automobile que les lendemains. Il est donc inutile d'appliquer la mesure au lendemain d'une tempête de neige. Il faut alors analyser la portée d'une mesure appliquée le jour d'une forte précipitation de neige. Plus précisément il s'agit d'étudier le lien entre les précipitations et le nombre d'accidents routiers.

3.2.1 RELATION ENTRE LES PRÉCIPITATIONS ET LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE LA ROUTE

Il faut souligner la pertinence de réfléchir sur l'impact de l'hiver sur les accidents de la route. Une attention particulière a été portée sur l'effet des types de précipitations (neige, pluie, et neige accompagnée de pluie) et sur le niveau des précipitations lors d'une chute de neige. L'analyse (voir annexe b) confirme que le ratio quotidien d'accidents augmente en hiver et plus particulièrement lors d'une précipitation de neige ou de neige accompagnée de pluie. Lors de précipitations de neige, le ratio quotidien d'accidents est significativement plus élevé dès qu'il tombe 5 cm et plus (plutôt que 20 cm et plus comme le propose la mesure) et de ce fait, il faut adapter toute mesure de réduction du ratio quotidien d'accidents en ce sens. Enfin, une réduction du nombre absolu d'accidents, plutôt que du ratio quotidien d'accidents, doit être fondée sur l'effet des faibles précipitations de neige sur la propension à augmenter le nombre d'accidents en hiver.

Finalement, il faut garder à l'esprit les limites imposées par la base de données. Les relations entre le ratio quotidien d'accidents et les variables explorées ne sont pas intenses (au sens statistique du terme) ; le phénomène des accidents de la route sur le territoire de l'agglomération de Montréal de 2011 à 2018 n'est expliqué que dans une proportion de 30 %, et 70 % de l'explication nous échappe. Une analyse fine des conditions météorologiques et des conditions de la route serait nécessaire afin de favoriser l'élaboration d'une mesure efficace et efficiente.

3.3 TERRITOIRE D'APPLICATION ET COHÉRENCE RÉGIONALE

La proposition à l'étude prévoit que la mesure ne s'appliquerait qu'au réseau de la STM, soit sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Or, dans la perspective de favoriser la cohérence régionale, et dans le but de maximiser les bénéfices potentiels, la mesure pourrait s'appliquer à l'ensemble du territoire de l'ARTM, soit le territoire desservi par les OPTC de la région métropolitaine. Plusieurs arguments valident cette hypothèse :

- Lors de tempêtes de neige, plusieurs accidents et ralentissements surviennent sur le réseau routier régional. Ceux-ci peuvent prendre une envergure importante comme dans le cas de la paralysie de l'A-13 en mars 2017 ;
- En 2011, 42 % des déplacements à motif travail dont la destination se situe à l'intérieur de l'agglomération de Montréal provenaient de l'extérieur de celle-ci. Ainsi, l'application de la mesure à l'échelle du territoire de l'ARTM offrirait un potentiel de réduction de la congestion plus important ;
- Dans l'hypothèse où la gratuité ne s'appliquerait qu'à Montréal, les automobilistes provenant de l'extérieur de la métropole qui souhaiteraient profiter de la mesure devraient vraisemblablement utiliser un service de transport collectif au tarif régulier avant de rejoindre le réseau de la STM. Cela pourrait constituer un frein à l'utilisation des transports collectifs.

4 ÉVALUATION DU COÛT DE LA MESURE

4.1 MÉTHODE DE CALCUL DU MANQUE À GAGNER TARIFAIRE

Le manque à gagner tarifaire représente les pertes qui seraient engendrées au niveau des recettes tarifaires advenant l'application d'une journée de gratuité. Puisque la mesure proposée ne prévoit aucun remboursement aux détenteurs de passes annuelles et mensuelles, le calcul se base uniquement sur les recettes des titres unitaires et journaliers.

Le calcul a été estimé en fonction de données provenant du budget 2019 de l'ARTM et d'un rapport sur les recettes tarifaires de 2013 de la firme PricewaterhouseCoopers :

- L'ARTM estime à 916 M$ les revenus des recettes tarifaires pour l'année 2019 ;
- Les recettes tarifaires en provenance des titres journaliers et unitaires représentent 32 % des recettes totales ;
- On note une augmentation moyenne de 5 % des recettes tarifaires totales en hiver ;
- Les recettes en provenance de l'agglomération de Montréal représentent 75 % des recettes de la région métropolitaine.

Ainsi, le manque à gagner tarifaire engendré par la mesure serait d'approximativement 840 000 $ pour la RMR et 630 000 $ pour l'agglomération de Montréal par journée d'application. Ce calcul ne concerne que les recettes tarifaires et non l'ensemble des répercussions financières qui pourraient être engendrées par la mesure, telle que les coûts supplémentaires d'exploitation des services.

4.2 VARIATION DU MANQUE À GAGNER TARIFAIRE

Le coût annuel estimé de la mesure dépend du seuil de déclenchement choisi. Alors que la résolution du conseil de la Ville de Montréal prévoit l'application de la mesure le lendemain d'une tempête de neige lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 centimètres ou plus, les données présentées dans ce rapport permettent de constater que les conditions routières sont les plus dangereuses lors de précipitations de neige inférieures à 5 cm.

Suivant les données relatives aux précipitations de neige observées sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre 2011 et 2018, le manque à gagner annuel engendré pourrait aller jusqu'à 28,6 M$ tel que présenté au tableau 1. Cette estimation tient compte de l'hypothèse que la gratuité des services serait offerte pendant une période de 24 heures suivant le déclenchement de la mesure.

TABLEAU 1 : COÛT ANNUEL ESTIMÉ* DE LA MESURE EN FONCTION DU SEUIL DE DÉCLENCHEMENT ET DU TERRITOIRE D'APPLICATION

	OCCURRENCE EN HIVER		COÛT ANNUEL ESTIMÉ	
CHUTE DE NEIGE	TOTAL 2011-2018	MOYENNE ANNUELLE	TERRITOIRE ARTM*	AGGLO. MTL
0,01 - 4,99 cm	274	34	28 560 000 $	21 420 000 $
5 - 9,99 cm	31	4	3 360 000 $	2 520 000 $
10 - 19,99 cm	25	3	2 520 000 $	1 890 000 $
20 cm et plus	6	1	840 000 $	630 000 $

*Estimation CMM

* Bien que les données sur les chutes de neige aient été répertoriées à l'échelle de l'agglomération de Montréal, il a été pris pour acquis que celles-ci seraient les mêmes à l'échelle du territoire de l'ARTM afin d'illustrer l'ampleur des coûts de la mesure au niveau régional.

5 OPÉRATIONNALISATION DE LA MESURE

Une implantation éventuelle de la mesure envisagée impliquerait la conclusion d'une entente entre l'ARTM et l'OPTC concerné. Cette entente viserait, entre autres, à préciser le partage des responsabilités pour mettre en place un processus opérationnel efficace. Celui-ci pourrait varier selon qu'il s'agisse d'une initiative de l'ARTM ou d'un OPTC. La nature des activités faisant partie du processus retenu dépendra notamment du moment choisi du déclenchement de la mesure de gratuité.

Si le déclenchement de la mesure est établi en fonction d'une prévision de tempête de neige pouvant affecter la sécurité routière, un processus opérationnel similaire à celui de la STL lors des journées de smog (voir chapitre 6) pourrait être choisi.

Dans cet exemple, lorsqu'un avertissement de smog est donné par Environnement Canada (en fin d'après-midi pour le lendemain), la STL met en branle le processus d'Alerte au smog et offre un tarif réduit durant toute la journée du lendemain de manière à diminuer les émissions de GES du secteur routier. Il est à noter qu'aucun exemple n'a pu être recensé pour l'application d'une mesure de gratuité du transport collectif suivant une tempête hivernale.

Un processus opérationnel similaire pourrait aussi être choisi et adapté dans le cas où le déclenchement de la mesure aurait lieu en fonction de données observées plutôt que de prévisions.

Dans les deux cas (modèle prévisionnel et à posteriori) l'utilisation de données en provenance d'Environnement Canada est requise. Ainsi, une collaboration entre l'ARTM, l'OPTC concerné et l'agence fédérale serait nécessaire afin d'assurer l'efficacité du processus opérationnel.

6 EXAMEN D'EXPÉRIENCES PERTINENTES

Il existe peu de documentation concernant des descriptions ou des analyses de cas relatives à des mesures de gratuité ponctuelle des transports collectifs, particulièrement en ce qui concerne des mesures d'exception en cas de tempête hivernale. Néanmoins, on retrouve ci-dessous une description des quelques exemples en matière de gratuité ponctuelle des services de transport collectif qui ont été répertoriés.

Sherbrooke, Société de transport de Sherbrooke

Le 13 février 2019, la Société de transport de Sherbrooke (STS) a offert la gratuité sur l'ensemble de son réseau en raison d'une tempête hivernale. Cette initiative visait à réduire le nombre de véhicules sur le réseau routier et ainsi faciliter les opérations de déneigement. La STS n'a cependant pas analysé les retombées de la mesure.

Laval, Société de transport de Laval

Entre le 1er juin et la fête du Travail, la STL offre un tarif réduit à 1$ pour le passage unitaire lors des journées de smog. Par cette initiative, la STL souhaite contribuer concrètement à l'amélioration de la qualité de l'air en encourageant les gens à délaisser leurs voitures pour prendre le transport en commun.

Le processus d'application de la mesure débute lorsqu'Environnement Canada émet un avertissement de smog pour le lendemain. Lors de cette journée de smog, le tarif est applicable pour la journée entière.

Un entretien téléphonique avec l'organisme a permis de révéler que la mesure entraîne une hausse de l'achalandage quotidien allant de 5 à 7 %. Cette estimation est toutefois conservatrice puisque lors des journées de grande chaleur, l'achalandage des réseaux de transport collectif tend à diminuer. Cette variable n'est pas prise en compte dans le calcul de la hausse d'achalandage réalisé par la STL de sorte que l'impact de la mesure est probablement légèrement supérieur à ce qui est évalué.

Île-de-France, Île-de-France – Mobilité

En 2014, les résidents de la région d'Île-de-France ont bénéficié de la gratuité du transport en commun (bus, métro, RER) lors d'épisodes de pic de pollution.

Le manque à gagner annuel engendré par la mesure était estimé à environ 80 M€ (4 M€ par jour). Jugeant que la mesure était trop coûteuse, créait un effet d'aubaine et n'avait aucun impact significatif sur la pollution, un tarif quotidien spécial antipollution à 3,80 €, soit l'équivalent de deux billets à utilisation simple, a été implanté.

7 APPRÉCIATION DE LA PERTINENCE DE LA MESURE

La présente section présente une analyse sommaire de la pertinence d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur le réseau de la STM le lendemain d'une tempête de neige, et ce, dans la perspective d'assurer une cohérence régionale. Il s'agit notamment de déterminer si la mesure est pertinente en fonction du contexte actuel de la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal.

Ce contexte est notamment caractérisé par des réseaux qui sont exploités au maximum de leur capacité en heure de pointe, particulièrement certains tronçons du réseau de métro, ainsi que par une forte croissance anticipée des dépenses en matière de transport collectif. Ces éléments doivent être pris en compte dans l'appréciation de la pertinence de la mesure.

Néanmoins, il faut souligner la justesse de l'objectif de promotion du transport collectif, inhérent à la mesure, qui est compatible avec l'objectif 2.2 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté, qui vise à hausser à 30 % la part modale des déplacements effectués en transport collectif pendant la période de pointe du matin d'ici 2021.

7.1 DESCRIPTION ET ANALYSE DES COMPOSANTES

7.1.1 CAPACITÉ D'ACCUEIL DES RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIF

Certains tronçons du système de transport en commun de Montréal arrivent à un point de saturation. Les exemples des lignes orange et verte du réseau de métro de la STM sont particulièrement révélateurs alors qu'il n'est pas rare que les utilisateurs aient à laisser passer un train avant de pouvoir accéder au service.

D'ailleurs, en marge de l'étude du budget 2019 de la STM, le président de son conseil d'administration déclarait que le besoin criant en solutions structurantes pour soulager la congestion dans le transport en commun à Montréal est indéniable.

Parallèlement, bien que plusieurs projets structurants soient en cours de réalisation, leurs effets sur les réseaux actuels ne sont pas encore connus et devront être explorés davantage :

- REM : Pendant les travaux du chantier de l'antenne Deux-Montagnes, les mesures d'atténuation déployées par exo risquent de rabattre une partie de sa clientèle de la couronne nord sur la ligne orange, et ce, jusqu'à la mise en service de l'antenne prévue en 2022 ;
- SRB Pie-IX : La mise en service du Service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, prévue en 2022, permettra aux usagers du transport collectif de Laval et du nord-est de Montréal de rejoindre la ligne verte du métro et plusieurs circuits d'autobus afin d'accéder au centre-ville et aux autres pôles de destination de Montréal ;

- Prolongement de la ligne bleue : Selon le Programme des immobilisations (PDI) de la STM, la mise en service du nouveau tronçon de la ligne bleue jusqu'à Anjou est prévue pour 2026. Une hausse de l'achalandage sur la ligne orange en direction du centre-ville à partir de la station Jean-Talon est anticipée ;

À court et moyen termes, d'autres projets issus du Plan des initiatives de développement du transport collectif (PIDTC) de l'ARTM pourraient aussi influencer l'achalandage sur les réseaux existants.

Les partenaires impliqués par la planification et l'exploitation des services de transport collectif collaborent en vue de trouver des solutions pour pallier les problématiques de congestion :

- Le bureau de coordination et d'intégration (BCI) de Montréal, mis en place par l'ARTM dans le cadre de son PIDTC, s'assure que des analyses supplémentaires soient réalisées :
  - Pour répondre aux enjeux concernant la congestion de la ligne orange et de la station de correspondance Berri-UQAM, et la progression de l'offre en transport collectif ;
  - Pour identifier et quantifier de façon précise les besoins actuels et futurs des usagers, ainsi que l'impact, sur le réseau de métro, des ajouts de services et des projets qui seront connectés au réseau existant dans les prochaines années.

- La STM travaille actuellement à la refonte de ses circuits d'autobus en vue de bonifier la desserte. Le nouveau réseau sera implanté progressivement entre 2020 et 2026 ;

- La Ville de Montréal a mis en place un bureau de projet, qui collabore étroitement avec l'ARTM, afin d'étudier l'intégration d'une nouvelle ligne, la ligne rose, au réseau du métro. À cet effet, le gouvernement du Québec a récemment annoncé le financement du tronçon ouest du projet, sous forme de tramway, reliant le centre-ville de Montréal à l'arrondissement de Lachine.

Dans ce contexte, une hausse ponctuelle de l'achalandage découlant de l'application de la mesure pourrait surcharger davantage des réseaux déjà exploités au maximum de leur capacité en heure de pointe. L'expérience pourrait donc ne pas être optimale tant pour les usagers réguliers des services que pour les nouveaux usagers qui voudraient profiter de la mesure.

7.1.2 POTENTIEL DE TRANSFERT MODAL

La mesure a pour but d'inciter un transfert modal des automobilistes vers le transport collectif le lendemain de tempêtes de neige en vue de contribuer à l'atteinte de l'objectif d'accroître la sécurité routière lors de conditions météorologiques difficiles.

Le rapport *« Advantages and disadvantages of fare-free transit policy »* (Perone, 2002) note que l'industrie utilise généralement la règle de Simpson-Curtain pour l'évaluation de l'achalandage en regard à la fluctuation des tarifs. Cette dernière établit le rapport d'élasticité entre les deux à -0,3. Théoriquement, on peut donc s'attendre à une hausse de l'achalandage lorsque les services sont offerts gratuitement.

Le temps de parcours et le niveau de confort sont généralement reconnus comme les incitatifs les plus importants à l'utilisation d'un mode de transport. Dans la région de Montréal, la saturation des réseaux de transport collectif en heure de pointe et les problèmes d'exploitation généralement rencontrés par les exploitants des services (particulièrement à l'égard des services d'autobus) lors de tempêtes hivernales

pourraient inciter la clientèle ciblée par la mesure de gratuité à ne pas délaisser la voiture personnelle, même en cas de tempête. Parallèlement, une image négative du transport collectif dissuadant les automobilistes de toute utilisation future des services pourrait être observée.

7.1.3 ACCIDENTS DE LA ROUTE

Les données présentées au chapitre 3 du présent rapport permettent de constater une hausse d'accidents lors de précipitations de neige. L'étude « *Effects of snowfalls on motor vehicle collisions, injuries, and fatalities* » (Eisenberg et Warner, 2005) note cependant qu'on tend à observer une diminution des accidents mortels lors de fortes précipitations et explique ce phénomène en affirmant que bien que la neige rende les conditions de conduite plus ardues puisqu'elle réduit l'adhérence des pneus et la visibilité des conducteurs, les conducteurs plus expérimentés tendent à conduire plus lentement et prudemment lors de chutes de neige importantes.

Ainsi, les données disponibles indiquent que lors de tempêtes de neige, les accidents causant des dommages superficiels augmentent alors que ceux causant des décès diminuent. Ainsi, le ratio d'accidents d'une journée de chute de neige par rapport à une journée sèche est de 0,84 pour les accidents mortels, 1,24 pour les accidents causant une blessure corporelle qui n'est pas mortelle et de 1,78 pour les accidents ne causant que des dommages matériaux.

Dans ce contexte, la mesure proposée pourrait théoriquement se traduire par une légère réduction des risques d'accidents routiers en offrant une alternative plus sécuritaire aux conducteurs.

7.1.4 FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Dans l'hypothèse d'une implantation de la gratuité du transport en commun lors de tempêtes de neige, deux variables peuvent avoir un impact sur le débit de circulation automobile sur les routes, soit la variation naturelle de la demande lors de conditions météorologiques difficiles ainsi que la mesure elle-même.

La fluctuation naturelle de la demande lors de précipitations de neige s'explique par la détérioration des conditions routières. Celle-ci incite les usagers de la route à changer leurs habitudes afin de ne pas mettre à risque leur sécurité. À cet effet, l'étude américaine « *Mobility and safety impacts of winter storm events in a freeway environment* » (Knapp et al., 2000) fait état d'une réduction de l'achalandage des routes d'environ 29 % (22,3% - 35,8%) lors de précipitations de neige équivalentes ou supérieures à 0,5 centimètre par heure. Chez les automobilistes qui utilisent leur voiture pendant les périodes de pointe, cela se traduit généralement par un report des déplacements à l'extérieur de ces périodes ou par un changement modal vers les transports collectifs.

De son côté, selon les informations obtenues de la part de l'organisme[4], la STM note qu'une diminution de l'achalandage sur son réseau d'autobus a été observée lors des journées de tempêtes. Cette baisse s'explique notamment par une diminution de l'utilisation des services par les usagers réguliers (fermeture d'écoles, travail à domicile, détérioration du service d'autobus, etc.).

Les informations recueillies permettent donc d'établir les effets attendus de la variation naturelle de la demande lors de conditions météorologiques difficiles. Cependant, aucune donnée disponible ne permet

[4] Entretien téléphonique, mars 2019

d'évaluer les impacts que la mesure pourrait avoir sur la circulation. Si on peut s'attendre à un certain transfert modal et donc d'une réduction des véhicules sur la route, l'ampleur du phénomène est difficile à estimer.

7.1.5 QUALITÉ DES SERVICES D'AUTOBUS

Les horaires des réseaux d'autobus sont généralement perturbés lors d'intempéries. Lors de tempêtes de neige, par exemple, la circulation des véhicules est plus complexe et il est difficile d'assurer la ponctualité des heures de départ et d'arrivée. En général, lors d'une tempête, les autobus prendront du retard. Les chauffeurs, comme les automobilistes, doivent adapter leur conduite et ralentir. Ils sont aussi ralentis par la congestion. À l'occasion, une tempête de neige peut forcer l'exploitant à rediriger des circuits d'autobus pour tenir compte de l'impact de la poudrerie et de la mauvaise visibilité qui en résulte.

On peut supposer qu'une réduction des débits de circulation découlant du retrait d'automobiles sur les routes à l'occasion de tempêtes hivernales pourrait améliorer les conditions de circulation des autobus. Cependant, comme il est indiqué à la section précédente, l'effet de la mesure sur les débits de circulation est difficile à évaluer.

Par ailleurs, la mesure de gratuité permettrait à l'exploitant de dispenser les usagers d'utiliser la borne de paiement située à l'entrée avant des autobus. L'exploitant pourrait aussi permettre aux usagers d'accéder au véhicule par les portes situées à l'arrière. L'embarquement par toutes les portes, déjà autorisé par la STM pour certains services d'autobus (lignes avec bus articulés, aux arrêts des stations de métro), facilite et accélère la manœuvre. Compte tenu de la possibilité d'accélérer les manœuvres d'embarquement des usagers, l'implantation de la mesure comporterait un avantage à l'égard du temps de parcours des circuits d'autobus. Cependant, sans étude approfondie, cet avantage n'est pas quantifiable.

7.1.6 FACILITATION DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

La Politique de déneigement de la Ville de Montréal définit le niveau de service minimal en matière d'opérations de déneigement pour l'ensemble des arrondissements. Le processus s'effectue en quatre étapes, soit l'épandage, le déblaiement, le chargement et l'élimination.

Il est difficile d'évaluer les impacts potentiels de la mesure sur les opérations de déneigement sans une étude plus approfondie. Cette étude devrait notamment prendre en compte les caractéristiques reliées à la synchronisation des opérations ainsi que les axes priorisés.

À priori, on peut supposer que les effets découlant de l'implantation de la mesure varieraient en fonction de l'opération effectuée. Par exemple, le déblaiement des rues serait avantagé par une diminution de la circulation routière, alors que le déblaiement des trottoirs pourrait subir des inconvénients dus à l'augmentation de la pratique du transport actif pour se rendre aux points d'embarquement des services de transport collectif.

En ce qui concerne les opérations de chargement et de transport de la neige, dépendamment du moment et du lieu où elles sont réalisées, la mesure pourrait s'avérer positive en facilitant la circulation des véhicules de services, mais pourrait cependant compliquer les opérations s'il y a plus de véhicules stationnés sur les rues.

7.1.7 ASPECTS FINANCIERS

Tel qu'illustré au chapitre 4, l'implantation de la mesure générerait un manque à gagner tarifaire annuel pouvant aller jusqu'à 28,6 M$ à l'échelle de la région métropolitaine. De plus, cette évaluation ne tient pas compte de l'impact potentiel de la mesure sur les coûts d'exploitation (ajustement de l'offre de services, opérations particulières, etc.).

Parallèlement, il est prévu que le cadre financier du transport en commun à l'échelle de la région métropolitaine passera de 2,9 G$ à 5,7 G$ entre 2018 et 2028 et que cette croissance générera une hausse de la contribution des municipalités de la Communauté d'approximativement 900 M$.

Ainsi, une analyse approfondie de la mesure devrait prendre en compte les enjeux financiers auxquels devront faire face les municipalités et autorités organisatrices de transport collectif dans la région métropolitaine ainsi que les répercussions financières potentielles de cette dernière.

7.1.8 PERCEPTION DE LA MESURE

Les usagers réguliers des services de transport collectif (détenteurs de titres annuels et mensuels) pourraient percevoir la mesure de gratuité de façon négative puisqu'elle ne profiterait qu'aux usagers « ponctuels », dans un contexte où les journées de tempête peuvent être particulièrement difficiles à l'égard de la qualité des services de transport collectif (retards et annulations reliés aux services d'autobus) et où, à Montréal, certains tronçons du réseau de métro sont déjà saturés pendant les périodes de pointe.

8 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les travaux réalisés auront permis de faire la lumière sur différents enjeux relatifs à la mesure envisagée par la Ville de Montréal qui consiste à offrir la gratuité des services de transport collectif sur le réseau de la STM le lendemain d'une tempête de neige d'une ampleur prédéterminée, soit lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 centimètres ou plus.

L'approche retenue avait pour objet de réaliser un examen sommaire des caractéristiques les plus significatives de la mesure de manière à déterminer sa pertinence et de faire ressortir certains enjeux relatifs à sa cohérence régionale. Le présent rapport fait état des résultats de l'appréciation de la mesure envisagée dans le contexte métropolitain actuel caractérisé notamment par :

- Un nouveau partage des compétences en matière d'organisation et de financement du transport collectif ;
- Une hausse significative du cadre financier au cours des prochaines années ;
- La nécessité de prendre des mesures pour faire face aux défis reliés aux changements climatiques ;
- La volonté des partenaires de favoriser la mobilité durable, notamment par le développement des services de transport collectif et par l'implantation de solutions visant à décongestionner certains tronçons du réseau du métro.

Tout d'abord, la Commission salue l'aspect novateur de la proposition soumise et, en principe, se montre favorable à toute mesure qui vise un accroissement de la sécurité routière et une réduction de la congestion d'autant plus que ces objectifs sont conformes aux orientations du PMAD en matière de mobilité.

Cependant, la Commission est d'avis que les objectifs d'une telle mesure ne devraient pas se limiter à la réduction de la congestion et des risques d'accidents routiers. En effet, la Commission considère qu'il est nécessaire de revoir les fondements sur lesquels s'appuie la mesure de manière à y intégrer l'objectif de favoriser la mobilité durable à l'échelle métropolitaine. Cet objectif devrait figurer au premier plan de la proposition, entre autres, pour contribuer à répondre aux défis découlant des changements climatiques.

Dans cette optique, la Commission estime que les partenaires impliqués dans l'organisation des services de transport collectif devraient prioriser l'élaboration et l'implantation de mesures et de moyens qui permettront de favoriser un transfert modal vers le transport collectif de manière globale et générale, et non des mesures ponctuelles dont le rendement est incertain, limité ou inefficace.

Il est aussi pertinent de noter que la mesure, selon les paramètres de déclenchement qui sont proposés, ne permet pas l'atteinte de l'objectif de diminution des risques d'accidents routiers. En effet, les travaux de la Commission ont révélé que :

- Plus les quantités de neige sont faibles, plus le nombre d'accidents tend à augmenter. Inversement, plus les quantités de neige sont fortes, plus le nombre d'accidents tend à diminuer ;
- De manière générale, on observe plus d'accidents de la route la journée d'une chute de neige (de 9 cm et plus) qu'au lendemain de celle-ci.

En conséquence, la Commission est d'avis que la mesure proposée n'est pas pertinente dans le contexte actuel de la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal et des enjeux qui s'y rattachent. À la lumière des constats exposés dans le présent rapport, une telle mesure ne permettrait ni d'assurer la sécurité des usagers de la route lors de tempêtes hivernales, ni de favoriser un transfert modal vers le transport collectif.

RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- l'examen des modalités d'application de la mesure n'autorise pas de conclure qu'elle permettra de réduire de façon significative la congestion routière et les risques d'accidents lors de tempêtes hivernales ;

- le contexte de la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal est notamment caractérisé par un achalandage élevé des réseaux de transport collectif en heure de pointe, au point où certains tronçons du réseau de métro sont saturés, ainsi que par une importante hausse anticipée des dépenses en matière de transport collectif au cours des prochaines années ;

- la capacité d'accueil limitée des réseaux de transport collectif et les perturbations des services d'autobus lors de tempêtes de neige inciteraient vraisemblablement les usagers qui se prévaudraient de la mesure à retourner rapidement vers la voiture en leur laissant une image négative du transport collectif ;

- le manque à gagner tarifaire engendré par la mesure à l'échelle de la région métropolitaine de Montréal est d'approximativement 840 000 $ par journée d'application.

La Commission recommande :

1.0 De ne pas donner suite à la mesure décrite dans la résolution CM19 0230 du conseil de la Ville de Montréal compte tenu qu'elle ne s'avère pas pertinente dans le contexte actuel de la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal et des enjeux qui s'y rattachent ;

2.0 Que les partenaires impliqués consacrent leurs efforts à l'élaboration et à l'implantation de mesures et de moyens qui permettront de favoriser un transfert modal vers le transport collectif de manière globale, et non à des mesures ponctuelles dont les bénéfices sont incertains ou limités.

BIBLIOGRAPHIE

U.S. Department of Transportation (2006, October) *Empirical studies on traffic flow in inclement weather.* Publication No. FHWA-HOP-07-073.

Ville de Montréal (2015, Août) *Politique de déneigement.*

Groupement des assureurs automobiles (2019, mars) *Les collisions augmentent de 30% en hiver sur les routes du Québec.*

Commission des affaires sociales du Québec (2008, juin) *Le phénomène de l'itinérance au Québec.* Document de consultation.

Eisenberg, D., E. Warner, K. (2005, Janvier) *Effects of snowfalls on motor vehicle collisions, injuries, and fatalities.* American Journal of Public Health – Vol 95, no. 1, p. 120-124.

W. Black, A., L. Mottle, T. (2015, Avril) *Characteristics of winter-precipitation-related transportation fatalities in the United States.* Weather, Climate and Society – Vol 7, p. 133-145.

S. Perone, J. (2002, October) *Advantages and disadvantages of fare-free transit policy.* Document préparé pour le "National Center for Transportation Research".

PricewaterhouseCoopers (2013, juin) *Portrait du système tarifaire actuel*.

ANNEXE A

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 25 février 2019 Séance tenue le 26 février 2019	Résolution: CM19 0230

Motion de l'opposition officielle proposant la gratuité des transports collectifs de la STM le lendemain d'une tempête de neige de 20 cm ou plus

Attendu que selon un sondage commandé par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en 2015, 93 % des Québécois ont un permis de conduire et 91 % d'entre eux admettent que la conduite l'hiver est un problème de sécurité routière important;

Attendu que selon une analyse de *Montréal en statistiques* réalisée à partir des données de la SAAQ, le parc automobile sur l'agglomération de Montréal représentait 968 466 véhicules en 2017 et que ce nombre s'est accru de 1,64 % entre 2016 et 2017, soit la croissance la plus importante enregistrée depuis 2005;

Attendu que les statistiques délivrées par le Groupement des assureurs automobiles en 2015 indiquent qu'en moyenne, 30 % d'accidents supplémentaires sont répertoriés l'hiver;

Attendu que l'objectif de la Politique de déneigement de la Ville de Montréal est « *L'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements des usagers circulant sur les voies publiques (piétons, utilisateurs de transport en commun, automobilistes et cyclistes), (...)* »;

Attendu que selon les données d'Environnement et Changement climatique Canada, pour les trois dernières saisons hivernales, soit entre décembre 2015 et mars 2018, il y a eu 6 tempêtes avec une accumulation de la neige au sol de 20 centimètres (cm) ou plus à Montréal, ce qui fait une moyenne de 2 grandes tempêtes de neige par hiver;

Attendu que la Ville de Montréal encourage déjà les automobilistes à utiliser les transports collectifs le lendemain de tempêtes de neige;

Attendu que la gratuité des transports collectifs peut créer un incitatif pour les automobilistes qui permettrait de diminuer l'utilisation de la voiture et donc de réduire la congestion et les risques d'accidents lorsque les conditions météorologiques sont dangereuses;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus.

/2
CM19 0230 (suite)

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. François Limoges

d'amender le « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« Que le conseil municipal demande à la Communauté métropolitaine de Montréal de mandater sa commission du transport afin qu'elle étudie la pertinence d'offrir la gratuité des services de transport collectif sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Montréal le lendemain d'une tempête de neige, lorsqu'il y a une accumulation de neige au sol de 20 cm ou plus, et ce dans la perspective d'assurer une cohérence régionale ».

À 12 h 19, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, demande à la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, de suspendre les travaux afin de permettre à ses membres de prendre connaissance de la proposition de M. Sauvé.

À 12 h 20, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 12 h 23, le conseil reprend ses travaux.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité, M. François Limoges.

Après avoir pris en délibéré l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité, la présidente du conseil juge, en vertu de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, qu'il est recevable.

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité.

À 12 h 30, la présidente du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit sur l'amendement du conseiller Sauvé et du leader de la majorité.

/3
CM19 0230 (suite)

Le conseiller Aref Salem prend la parole et indique que sa formation politique accepte l'amendement proposé par le conseiller Sauvé et le leader de la majorité.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01
/cb

Valérie PLANTE
Mairesse

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

ANNEXE B

La SAAQ a enregistré, sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 214 361 accidents routiers (soit 73 accidents par jour) entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2018, dont 90 581, en hiver (plus exactement entre le 10 novembre et le 10 avril). Selon le tableau 2, la répartition des accidents est à peu près proportionnelle à la durée des saisons alors que le ratio journalier des accidents en hiver est supérieur à celui de l'ensemble des saisons. Cependant la différence entre ces ratios journaliers doit-être significative (il se pourrait que cette différence soit attribuable au hasard). Le test T de Student confirme que le nombre moyen d'accidents est significativement plus élevé en hiver. Selon ce dernier, il existe moins de 1/10 de 1 % de chance que le hasard puisse reproduire ce résultat.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES ACCIDENTS OBSERVÉS SELON LA SAISON DANS L'AGGLOMÉRATION DE 2011 À 2018

Saison	Accidents	%	Jours	%	Ratio journalier
Hiver	90 581	42	1 187	41	76
Autres	123 780	58	1 735	59	71
Total	**214 361**	**100**	**2 922**	**100**	**73**

À ce stade de l'analyse, une mesure agissant sur la réduction du nombre d'accidents routiers survenant en hiver est une piste envisageable. Il est donc pertinent d'approfondir l'analyse en étudiant les accidents survenant uniquement lors de la saison hivernale.

Selon le tableau 3, le ratio journalier d'accidents routiers observé en hiver augmente lors des précipitations de neige ou de neige mêlée de pluie. Le test T de Student confirme qu'en hiver, il existe un lien significatif entre le type de précipitations et le nombre d'accidents. Plus précisément, les précipitations de neige ou de neige accompagnée de pluie occasionnent, en moyenne, plus d'accidents routiers dans l'agglomération de Montréal que lorsqu'il pleut ou qu'il n'y a pas de précipitations. De plus, il n'existe aucune différence significative entre le nombre d'accidents lors de précipitations de neige ou de précipitations de neige accompagnée de pluie.

TABLEAU 3 : ACCIDENTS OBSERVÉS EN HIVER SELON LE TYPE DE PRÉCIPITATIONS DANS L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 2011 À 2018

Précipitation	Jours	Accidents[1]	Part relative	Ratio journalier
Aucune	548	38 985	44,1%	71
Neige	336	28 713	32,5%	85
Pluie	165	11 090	12,6%	67
Neige et pluie	114	9 514	10,8%	83
Total	**1 163**	**88 302**	**100,0%**	**76**

1. 2 279 accidents se sont produits durant 24 jours durant lesquels aucune donnée de précipitation n'a été relevée.

Le lien entre le type de précipitations et le nombre moyen d'accidents étant confirmé, il devient nécessaire de comprendre l'effet du niveau de précipitations de neige sur le nombre d'accidents survenant en hiver sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le ratio journalier des accidents routiers augmente selon l'intensité des précipitations de neige comme l'indique le tableau 4. Alors qu'il se produit en moyenne 85 accidents par jour lors de précipitations de neige, cette moyenne varie de 81 à 124 selon le niveau des précipitations. Selon le test T de Student, il existe une différence significative du nombre moyen d'accidents entre les faibles précipitations (4,9 cm et moins) et les précipitations de 5 cm et plus. À partir de 5 cm et plus, la moyenne des accidents n'est pas significativement différente. Enfin, le tableau indique que la majorité des accidents (en nombre absolu) survient lors de faibles précipitations (ce qui est normal puisque l'hiver comporte plus de jours avec de faibles précipitations).

TABLEAU 4 : RATIO JOURNALIER D'ACCIDENTS OBSERVÉS EN HIVER LORS DE PRÉCIPITATIONS DE NEIGE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 2011 À 2018

Précipitations	Accidents	Jours	Ratio journalier
0,01 à 4,9 cm	22 176	274	81
5 à 9,9 cm	3 238	31	104
10 à 19,9 cm	2 557	25	102
20 cm et +	742	6	124
Total	**28 713**	**336**	**85**

On peut se demander s'il est préférable de réduire le nombre absolu d'accidents lors de précipitations de neige en hiver ou de réduire le ratio quotidien d'accidents lors d'une forte tempête. Afin de répondre à cette question, le tableau 5 croise les 49 317 accidents observés en hiver selon deux catégories soit le type et la quantité de précipitations. La seconde partie du tableau 5 présente le nombre d'accidents selon le type et la quantité de précipitations en tenant compte de la proportion relative de chacune des catégories. Par exemple, 28 713 accidents sont observés lors d'une chute de neige, soit 58 % des accidents observés en hiver (28 713 ÷ 49 317 = 58%) tandis que 1 976 accidents sont observés lors d'une précipitation de 20 cm et plus soit 4 % des accidents observés en hiver (1 976 ÷ 49 317 = 4 %). Par conséquent le poids relatif (théorique) des accidents lors d'une précipitation de neige de 20 cm et plus est égal à 2 % (58 % x 4 % = 2 %) alors que le poids réel est de 1,5 % (742 accidents ÷ 49 317 accidents = 1,5 %). Par conséquent, il y a moins d'accidents observés que d'accidents prévus. En d'autres termes, en comparaison des autres conditions exprimées par le tableau 5, la propension à générer des accidents est plus faible lors de fortes précipitations de neige.

La dernière partie du tableau 5 présente l'écart entre les observations et les valeurs prévues selon le poids relatif de catégories. Les précipitations de neige de 4,9 cm et moins sont plus propices aux accidents alors qu'à partir de 5 cm de neige, le nombre d'accidents tend à diminuer. Ainsi, le ratio journalier (qui augmente selon l'intensité des tempêtes de neige selon le tableau 4) masque une dynamique importante des accidents routiers en hiver. La propension à générer des accidents routiers est plus forte lorsque les précipitations de neige sont les plus faibles.

Le tableau 5 révèle également que des conditions de pluie, ou de neige accompagnée de pluie, présentent le comportement inverse à celui des précipitations de neige. Le résultat présenté au tableau 5

est significatif du point de vue statistique. Selon le test du khi-deux, la probabilité que ce résultat soit faux est inférieure à 1/10 de 1 % 99 fois sur 100.

TABLEAU 5 : NOMBRE D'ACCIDENTS EN HIVER SELON LE TYPE ET LES QUANTITÉS DE PRÉCIPITATIONS DANS L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 2011 À 2018

Nombre d'accidents observées en hiver

Précipations	Neige	Pluie	Pluie et neige	Total
0,01 à 4,9 cm	22 176	6 308	4 151	32 635
5 à 9,9 cm	3 238	2 596	2 569	8 403
10 à 19,9 cm	2 557	1 475	2 271	6 303
20 cm et +	742	711	523	1 976
Total	**28 713**	**11 090**	**9 514**	**49 317**

Nombre d'accidents prévus selon la part relative des catégories de précipitation

Précipitations	Neige	Pluie	Pluie et neige	Total
0,01 à 4,9 cm	19 001	7 339	6 296	32 635
5 à 9,9 cm	4 892	1 890	1 621	8 403
10 à 19,9 cm	3 670	1 417	1 216	6 303
20 cm et +	1 150	444	381	1 976
Total	**28 713**	**11 090**	**9 514**	**49 317**

Écart entre les valeurs observées et les valeurs prévues

Précipitations	Neige	Pluie	Pluie et neige	Total
0,01 à 4,9 cm	3 175	(1 031)	(2 145)	-
5 à 9,9 cm	(1 654)	706	948	-
10 à 19,9 cm	(1 113)	58	1 055	-
20 cm et +	(408)	267	142	-
Total	**-**	**-**	**-**	-

Il faut souligner que le croisement des types et des quantités de précipitations présente aussi des faiblesses, car même si le lien entre les deux variables est significatif, il n'est pas intense. Ainsi, une analyse de régression nous indique que dans le meilleur des cas nous parvenons à expliquer seulement 29 % des accidents routiers dans l'agglomération de Montréal avec les données disponibles; par conséquent, 71 % du phénomène nous échappe. Il serait nécessaire d'obtenir des données plus raffinées sur les conditions météorologiques lors d'un accident (forces des vents, type de neige, température, etc.) afin de statuer dans quelles circonstances météorologiques une telle mesure serait efficace et optimale.

Article 7.05

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

(RÈGLEMENT 19-048)

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai modifié le règlement 19-048 adopté à l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 septembre 2019 (CM19 1040) pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction effectuée se situe au niveau des numéros de lots formant l'assiette de servitude décrite à l'article 5 de ce règlement et consiste au remplacement des chiffres « 1 175 980 » par les chiffres « 1 725 980 », le tout conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel et au plan F-44 Pointe-aux-Trembles joint en annexe à ce règlement.

Fait à Montréal, le 9 octobre 2019.

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

RÈGLEMENT ORIGINAL

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
19-048

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DE LA RUE FORSYTH, ENTRE LE BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE ET LA 50e AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Vu les articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du 16 septembre 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, formée des lots 1 726 003, 1 726 002, 1 726 001, 1 726 000, 1 725 999, 1 725 998, 1 725 997, 1 725 996, 1 725 995, 1 725 994, 1 725 993, 1 725 992, 1 725 991, 1 725 990, 1 725 989, 1 725 988, 6 295 338, 6 295 339, 6 295 336, 1 725 978, 1 725 979, 1 725 980, 1 725 981, 1 725 982, 1 725 983, 1 725 984, 1 725 985, 1 725 986 et 1 725 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan F-44 POINTE-AUX-TREMBLES, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 157 033, 1 157 034, 1 157 014, 1 157 013, 1 157 015, 1 157 016, 1 157 017, 1 157 018, 1 157 019, 1 157 020, 1 157 021, 1 157 022, 1 157 023, 1 157 024, 1 156 967, 1 156 968, 1 157 030, 1 156 950, 1 156 952, 1 156 953, 1 156 954, 1 156 955, 1 156 956, 1 156 957, 1 156 958, 1 156 959, 1 156 960 et 1 156 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan F-44 POINTE-AUX-TREMBLES, préparé par Gabriel Bélec-Dupuis, arpenteur-géomètre, le 26 mars 2019, sous le numéro 489 de ses minutes (dossier : 17881-1), dont copie est jointe en annexe.

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. L’emprise de cette ruelle, composée des lots 1 725 978, 1 725 979, 1 175 980, 1 725 981, 1 725 982, 1 725 983, 1 725 984, 1 725 985, 1 725 986 et 1 725 987 et délimitée par les lettres GHJKG sur le plan F-44 POINTE-AUX-TREMBLES, est grevée d’une servitude d’utilités publiques pour fins de télécommunications et de distribution d’énergie y compris la pose, l’installation et l’entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d’utilités publiques.

6. La Ville est propriétaire de la ruelle formée des lots susmentionnés, aux termes d’un acte de cession par La Corporation de Montréal Métropolitain à la Cité de la Pointe-aux-Trembles, reçu par Me Julien Roy, notaire, le 11 octobre 1961, sous le numéro 8635 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 décembre 1961, sous le numéro 1 574 556 et d’un bordereau de vente par la Ville de la Pointe-aux-Trembles à la Commission Métropolitaine de Montréal, reçu par Me Joseph Clément Victorien Roy, notaire, le 31 décembre 1940, sous le numéro 8447 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 4 février 1941, sous le numéro 492 459.

7. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d’utilités publiques est remembrée, ne peut rien faire qui tende à diminuer l’exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de tout propriétaire d’un fonds dominant ou de toute entreprise d’utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s’y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN F-44 POINTE-AUX-TREMBLES, PRÉPARÉ PAR GABRIEL BÉLEC-DUPUIS, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, LE 26 MARS 2019, SOUS LE NUMÉRO 489 DE SES MINUTES (DOSSIER : 17881-1).

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le 23 septembre 2019.

19-048/2

AP26093

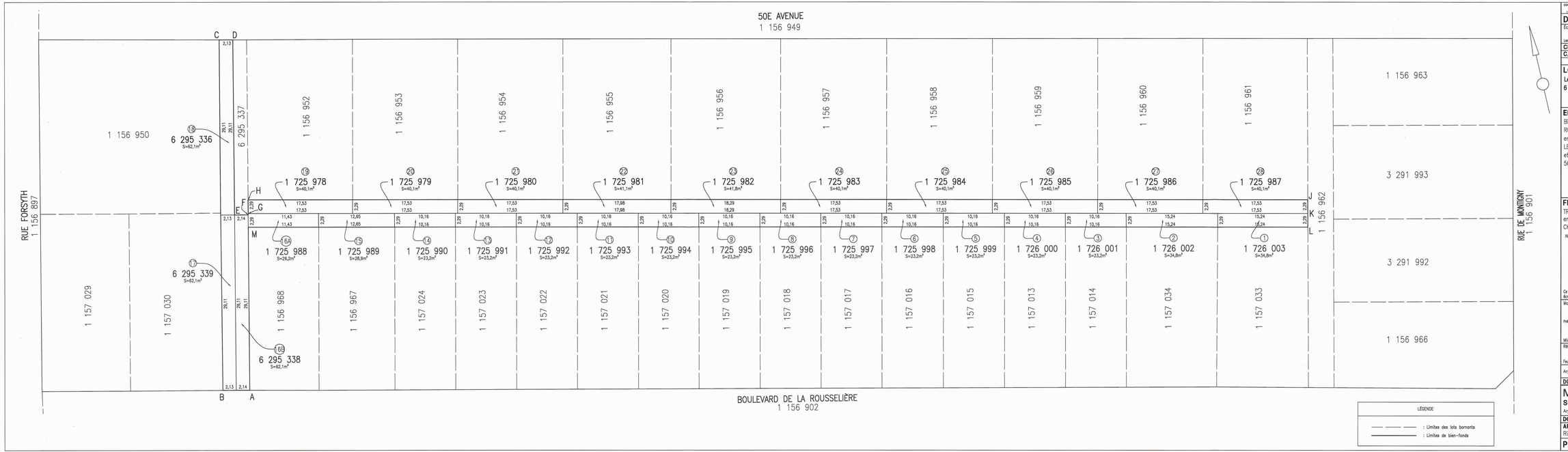

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200 — 0 1 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 1 725 978 à 1 726 003, 6 295 336, 6 295 338 et 6 295 339.

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au sud-est de la
RUE FORSYTH
entre
LE BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE
et la
50e AVENUE

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES: 1- Les lettres ABCDEFGHJKLMA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.
2- Les mesures et les superficies indiquées au plan sont fournies à titre d'information. Elles sont issues de celles apparaissant au cadastre du Québec et sont sujettes à un arpentage complet.
3- Les biens-fonds indiqués par les articles 19 à 28 délimités par les les lettres GHJKG devront être grevés d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 26 mars 2019

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le

Préparé par: GABRIEL DELÉO DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Arpenteur-géomètre

Minute N° 489 — Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-5580 (31H12-040-2840) Dessin: J.Laplerre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER N° 17881-1 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN N° F-44 POINTE-AUX-TREMBLES

17881-10.DWG

4/7

RÈGLEMENT MODIFIÉ

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
19-048

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE RUELLE SITUÉE AU SUD-EST DE LA RUE FORSYTH, ENTRE LE BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE ET LA 50e AVENUE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Vu les articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du 16 septembre 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre le boulevard De La Rousselière et la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, formée des lots 1 726 003, 1 726 002, 1 726 001, 1 726 000, 1 725 999, 1 725 998, 1 725 997, 1 725 996, 1 725 995, 1 725 994, 1 725 993, 1 725 992, 1 725 991, 1 725 990, 1 725 989, 1 725 988, 6 295 338, 6 295 339, 6 295 336, 1 725 978, 1 725 979, 1 725 980, 1 725 981, 1 725 982, 1 725 983, 1 725 984, 1 725 985, 1 725 986 et 1 725 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan F-44 POINTE-AUX-TREMBLES, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 1 157 033, 1 157 034, 1 157 014, 1 157 013, 1 157 015, 1 157 016, 1 157 017, 1 157 018, 1 157 019, 1 157 020, 1 157 021, 1 157 022, 1 157 023, 1 157 024, 1 156 967, 1 156 968, 1 157 030, 1 156 950, 1 156 952, 1 156 953, 1 156 954, 1 156 955, 1 156 956, 1 156 957, 1 156 958, 1 156 959, 1 156 960 et 1 156 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan F-44 POINTE-AUX-TREMBLES, préparé par Gabriel Bélec-Dupuis, arpenteur-géomètre, le 26 mars 2019, sous le numéro 489 de ses minutes (dossier : 17881-1), dont copie est jointe en annexe.

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. L’emprise de cette ruelle, composée des lots 1 725 978, 1 725 979, 1 725 980, 1 725 981, 1 725 982, 1 725 983, 1 725 984, 1 725 985, 1 725 986 et 1 725 987 et délimitée par les lettres GHJKG sur le plan F-44 POINTE-AUX-TREMBLES, est grevée d’une servitude d’utilités publiques pour fins de télécommunications et de distribution d’énergie y compris la pose, l’installation et l’entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d’utilités publiques.

6. La Ville est propriétaire de la ruelle formée des lots susmentionnés, aux termes d’un acte de cession par La Corporation de Montréal Métropolitain à la Cité de la Pointe-aux-Trembles, reçu par Me Julien Roy, notaire, le 11 octobre 1961, sous le numéro 8635 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 décembre 1961, sous le numéro 1 574 556 et d’un bordereau de vente par la Ville de la Pointe-aux-Trembles à la Commission Métropolitaine de Montréal, reçu par Me Joseph Clément Victorien Roy, notaire, le 31 décembre 1940, sous le numéro 8447 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 4 février 1941, sous le numéro 492 459.

7. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d’utilités publiques est remembrée, ne peut rien faire qui tende à diminuer l’exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de tout propriétaire d’un fonds dominant ou de toute entreprise d’utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s’y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN F-44 POINTE-AUX-TREMBLES, PRÉPARÉ PAR GABRIEL BÉLEC-DUPUIS, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, LE 26 MARS 2019, SOUS LE NUMÉRO 489 DE SES MINUTES (DOSSIER : 17881-1).

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le 23 septembre 2019.

19-048/2

AP26093

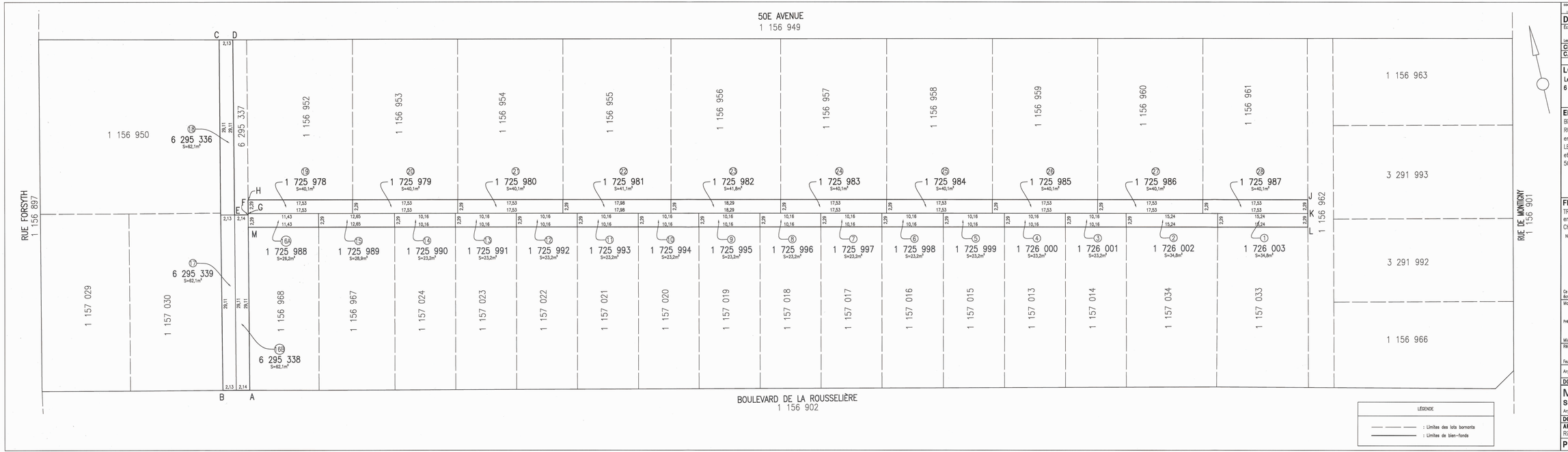

LÉGENDE

— — — — : Limites des lots bornants

———— : Limites de bien-fonds

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200 — 0 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 1 725 978 à 1 726 003, 6 295 336, 6 295 338 et 6 295 339.

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au sud-est de la
RUE FORSYTH
entre
LE BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE
et la
50e AVENUE

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES: 1- Les lettres ABCDEFGHJKLMA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.
2- Les mesures et les superficies indiquées ou plan sont fournies à titre d'information. Elles sont issues de celles apparaissant au cadastre du Québec et sont sujettes à un arpentage complet.
3- Les biens-fonds indiqués par les articles 19 à 28 délimités par les les lettres GHJKG devront être grevés d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 26 mars 2019

COPIE CONFORME DU ORIGINAL
Montréal, le

Préparé par: GABRIEL DELEO DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Arpenteur-géomètre

Minute N° 489 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-5580 (31H12-040-2840) Dessiné: J.Laplante

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER N° 17881-1 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:

Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

PLAN N° F-44 POINTE-AUX-TREMBLES

17881-10.DWG

7/7

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 07.06

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1195205003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2019 comparé avec le 31 août 2018.

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019 - Volet municipal.
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2019 comparé avec le 31 août 2018.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-10-14 09:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1195205003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2019 comparé avec le 31 août 2018.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et les charges réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent pour la période se terminant au mois d'août et le second, compare les revenus et les charges de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice *(Loi C-19 Loi sur les cités et villes ; art 105.4).*
La projection des revenus et des charges pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 31 août 2019 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des huit premiers mois de l'exercice 2019.

Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et des charges réels au 31 août 2019 - Global Ville et la projection des résultats de l'exercice 2019 au 31 août 2019.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au 31 août 2019, la projection des résultats de l'exercice 2019 permet d'anticiper un surplus de 10,5 M$, composé d'un surplus de 61,5 M$ pour le volet municipal et d'un déficit

de 51,1 M$ pour le volet d'agglomération.
Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- une hausse anticipée des droits de mutation immobilière de 41,0 M$ expliquée par des transactions dont la valeur moyenne est plus importante;
- une augmentation prévue des revenus de 25,0 M$ liée aux permis de construction;
- une hausse anticipée des revenus de 7,3 M$ liée principalement à la commercialisation des services rendus par les policiers;
- une baisse prévue de 31,0 M$ par rapport aux hypothèses budgétaires de 2019 pour les contraventions en circulation et stationnement;
- une projection des dépenses de rémunération excédant la prévision budgétaire de 44,0 M$ expliquée notamment par la rémunération en sécurité publique;
- des économies globales anticipées de 17,5 M$ liées principalement aux services professionnels reportés et à la gestion des matières résiduelles;
- une hausse attendue de 15,0 M$ liée aux mesures d'urgence en lien avec les crues printanières;
- une économie de 9,7 M$ liée à un ajustement de la contribution 2018 de l'ARTM.

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

Par ailleurs, le trésorier de la Ville dépose l'état comparatif des revenus et des charges réels au 31 août 2019 - Global Ville. Ces rapports, présentés en pièce jointe au présent sommaire décisionnel, montrent les données réelles globales Ville au 31 août 2019 comparées avec celles du 31 août 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-10-11
Daniela TANASE Conseillère budgétaire C/E	Martine HACHÉ Chef de division - Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Tél : 514 872-5867 **Télécop. :** 514 872-5851	**Tél :** 514 872-2454 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Francine LAVERDIÈRE Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale	Yves COURCHESNE DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Raoul Cyr Directeur - Direction de la comptabilité et des informations financières	
Tél : **Approuvé le :** 2019-10-11	**Tél :** 514 872-6630 **Approuvé le :** 2019-10-11

Projection des résultats de l'exercice 2019 en date du 31 août 2019

	Surplus / (Déficit)		
	Conseil municipal	**Conseil d'agglomération**	**Global***
Revenus			
Taxes	(9,8)	-	(9,8)
Transferts	(5,1)	(1,5)	(6,6)
Services rendus	(4,1)	7,1	3,0
Imposition de droits	65,9	-	65,9
Amendes et pénalités	(13,9)	(16,4)	(30,3)
Autres revenus et affectations	7,8	5,3	13,1
Total – Revenus*	**40,7**	**(5,5)**	**35,2**
Dépenses			
Dépenses par secteurs d'activités			
Services administratifs	4,1	3,1	7,1
Sécurité publique	(1,5)	(43,4)	(45,0)
Services institutionnels	(0,8)	(0,2)	(1,0)
Mobilité et attractivité	(10,3)	(1,1)	(11,4)
Qualité de la vie	6,4	2,6	9,0
Service aux citoyens	1,7	0,1	1,9
Arrondissements	1,2	-	1,2
Sous-total – Dépenses par secteur d'activités	**0,8**	**(38,9)**	**(38,2)**
Dépenses de financement corporatives			
Service de la dette brute	5,6	3,8	9,4
Paiement comptant d'immobilisations	3,2	0,4	3,6
Sous-total – Dépenses de financement corporatives	8,8	4,2	13,0
Autres dépenses corporatives			
Dépenses communes	11,2	(20,1)	(8,9)
Dépenses de contributions	-	9,3	9,3
Sous-total – Autres dépenses corporatives	11,2	(10,8)	0,4
Total – Dépenses*	**20,8**	**(45,5)**	**(24,8)**
Surplus / (Déficit)*	**61,5**	**(51,1)**	**10,5**

* *Les données ayant été arrondies, leur somme peut différer légèrement des totaux.*

Montréal

Résultats financiers au 31 août 2019
Analyse

Revenus

Pour les huit premiers mois de l'année 2019, les revenus ont totalisé 5 152 M$, comparativement à 4 972 M$ l'an dernier, soit **une croissance de 180 M$** ou de 3,6%.

(en milliers)	Août 2019 $	Août 2018 $	Écart $	Écart %	Écart F/D
Taxes	3 548 053	3 450 630	97 423	2,8	F
Compensations tenant lieu de taxes	272 359	261 424	10 935	4,2	F
Quotes-parts	426 079	418 038	8 041	1,9	F
Transferts	248 735	221 691	27 044	12,2	D
Services rendus	187 250	184 001	3 249	1,8	F
Imposition de droits	219 500	189 581	29 919	15,8	F
Amendes et pénalités	116 512	123 510	(6 998)	(5,7)	D
Intérêts	114 535	108 606	5 929	5,5	F
Cession d'actifs à long terme	12 579	5 708	6 871	120,4	F
Cession de propriétés destinées à la revente	264	594	(330)	(55,6)	D
Autres revenus	6 094	7 750	(1 656)	(21,4)	D
Total des revenus	**5 151 960**	**4 971 533**	**180 427**	**3,6%**	**F**

F : Favorable

D : Défavorable

Voici les explications des écarts significatifs entre les revenus de 2019 et ceux de 2018.

Les revenus de **taxes** au troisième trimestre de 2019 se sont chiffrés à 3,5 G$, **en hausse de 97,4 M$** par rapport à la même période en 2018. Cette hausse s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une augmentation de 41,9 M$ liée aux revenus additionnels générés par la croissance immobilière nette;
- une augmentation des charges fiscales pour le financement des investissements de l'eau et de la voirie de 36,9 M$;
- l'introduction au premier trimestre de 2019 d'une nouvelle taxe dédiée rapportant 11,4 M$ afin de financer la contribution versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain;
- l'augmentation des revenus de taxes associés aux investissements de 3,4 M$ et aux taxes de services de 5,5 M$, telle que décrétée par les arrondissements au budget 2019.

Les **compensations tenant lieu de taxes** prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables ont totalisé 272,4 M$, contre 261,4 M$ à la même période en 2018. Cette **augmentation de 10,9 M$** découle principalement :

- une hausse de 4,1 M$ des compensations des immeubles des écoles primaires, secondaires, cégeps et universités par rapport à 2018;
- un accroissement de 3,7 M$ des compensations de taxes versées par le gouvernement fédéral sur ses immeubles.

Les revenus de **quotes-parts** perçus des villes reconstituées sont en **hausse de 8,0 M$** par rapport à 2018 et ont atteint 426,1 M$ en 2019. Cette variation résulte :

- d'une nouvelle quote-part de 14,8 M$ destinée à financer le déficit de l'agglomération constaté à l'exercice financier de 2017;
- d'une diminution de 7,1 M$ de la quote-part « Générale » attribuable à la baisse du poids du potentiel fiscal des villes reconstituées dans le potentiel fiscal de l'agglomération.

Les revenus de **transferts** se sont établis à 248,7 M$ alors qu'ils atteignaient 221,7 M$ en 2018. L'augmentation **de 27,0 M$** s'explique majoritairement par une hausse de revenus de 18,9 M$ dans le cadre du programme de « *Mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal* » ainsi qu'une hausse de 6,9 M$ dans le programme *« Technopôle Angus »* en raison d'une meilleure réalisation des dépenses admissibles en 2019.

Les revenus tirés des **services rendus** ont connu **une progression de 3,2 M$** pour atteindre 187,3 M$, en 2019. Cet écart s'explique principalement par :

- une hausse de 2,7 M$ des revenus d'occupation du domaine public dans l'arrondissement Ville-Marie;
- une augmentation de revenus de 2,8 M$ liée à la vente d'un inventaire d'uniformes à un tiers;
- une diminution des revenus de 2,7 M$ liée au départ à la retraite des employés de la Ville de Montréal prêtés au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dont les postes devenus vacants ont été comblés par des employés de ce dernier.

Les revenus tirés de l'**imposition de droits** ont totalisé 219,5 M$, soit une **augmentation de 29,9 M$** en 2019 par rapport à 2018 en raison des éléments suivants :

- un accroissement des droits de mutations immobilières de 40,7 M$ résultant des transactions d'envergure qui sont de 26,7 M$ plus élevées que l'année dernière et d'un écart favorable de 5,6% de la valeur moyenne de toutes les transactions;
- une diminution des revenus de permis de construction de 9,8 M$, attribuable majoritairement à une réduction des transactions d'envergure dans les arrondissements de Ville-Marie et de Verdun.

Les revenus d'**amendes et pénalités** ont connu une **diminution de 7,0 M$** en 2019 pour s'établir à 116,5 M$. Cet écart s'explique principalement :

- une diminution de 3,7 M$ des revenus de constats émis par les policiers et par les agents de stationnement attribuable à la diminution du nombre de constats émis (17,8 M$) et contrebalancée par la hausse de la valeur moyenne des constats (14,1 M$);
- un déficit de 1,9 M$ pour les revenus d'émissions de procédures liés à des constats émis en raison des retards dans le développement informatique nécessaire à l'application de changements au Code de procédure civile.

Les revenus d**'intérêts ont augmenté de 5,9 M$** pour s'établir à 114,5 M$. Cette hausse est imputable aux éléments suivants :

- des revenus supplémentaires réalisés sur les placements à court terme (5,4 M$);
- une diminution du rendement sur les placements à long terme (1,7 M$).

Les revenus de **cession d'actifs à long terme ont augmenté de 6,9 M$** pour s'établir à 12,6 M$ majoritairement en raison de la vente d'une ruelle située dans l'arrondissement de Ville-Marie au prix de 5,5 M$ à une entreprise privée.

Montréal

Résultats financiers au 31 août 2019
Analyse

Charges

Pour les huit premiers mois de l'année 2019, les charges ont totalisé 2 978 M$, comparativement à 2 924 M$ en 2018, soit une augmentation de 54,1 M$ ou de 1,8 %.

(en milliers)			Écart		
	Août 2019	**Août 2018**	**$**	**%**	**F/D**
Rémunération globale	1 485 638	1 523 850	(38 212)	(2,5)	**F**
Transport et communications	22 299	20 822	1 477	7,1	**D**
Services professionnels, techniques et autres	259 675	244 304	15 371	6,3	**D**
Location, entretien et réparation	112 893	105 369	7 524	7,1	**D**
Biens non durables	156 567	146 987	9 580	6,5	**D**
Biens et services	12 531	6 276	6 255	99,7	**D**
Frais de financement	258 413	258 187	226	0,1	**D**
Contributions à des organismes	633 860	591 997(1)	41 863	7,1	**D**
Autres objets de dépenses	35 805	25 827(1)	9 978	38,6	**D**
Total des charges	**2 977 681**	**2 923 619**	**54 062**	**1,8**	**D**

F : Favorable

D : Défavorable

(1) Reclassement de la charge de 2018 de 18 895 M$ entre contributions à des organismes et autres objets de dépenses pour rendre les charges comparable.

Les écarts significatifs entre les charges de 2019 par rapport à celles de 2018 s'expliquent comme suit :

Les charges de **rémunération** en 2019 s'élèvent à 1 485,6 M$, soit une **diminution de 38,2 M$** par rapport à 2018. Cet **écart favorable** est causé principalement par des diminutions au niveau des contributions versées au régime de retraite pour les services courant et passé pour 57.6 M$, des contributions versées relativement au déficit actuariel pour 11,8 M$ et de 2,0 M$ causé par une capitalisation de la main d'œuvre supérieur à l'année antérieure. En contrepartie, nous constatons une augmentation de la dépense de salaire régulier pour 13.8 M$ s'expliquant par une hausse de la rémunération de 36.0 M$ et une diminution de 22,2 M$ pour deux semaines de paie des policiers comptabilisée en moins en 2019, une augmentation des charges sociales pour 5,1 M$ et des coûts de temps supplémentaires pour 14,3 M$ (cols bleus (6,1 M$), pompiers (3,2 M$), policiers (3,1 M$) et autres (1,9 M$)), dont une portion est attribuable à la mesure d'urgence des crues printanières.

Les **services professionnels, techniques et autres** totalisent 259,7 M$ en 2019, soit une **augmentation de 15,4 M$** par rapport à 2018. Cet **écart défavorable** est principalement attribuable aux éléments suivants:

Augmentation :

- services techniques associés à la gestion des matières résiduelles 8,4 M$ dont une augmentation de 7,2 M$ pour les matières recyclables - collecte sélective, de 1,8 M$ pour les matières organiques, de 1,0 M$ pour les matériaux secs et une diminution de 1,6 M$ pour les déchets domestiques et assimilés;
- services techniques équipements et matériel roulant 1,8 M$;
- honoraires professionnels Finances, comptabilité et vérification 1,1 M$ suite à l'application du PL155 en 2019 et de travaux supplémentaires;
- autres services techniques 4,2 M$ dont 1,2 M$ pour l'exploitation des centres communautaires, 1,3 M$ au service des infrastructures du réseau routier et de 1,1 M$ au service de l'approvisionnement;
- autres honoraires professionnels 1,1 M$.

Diminution :

- services techniques associés à l'administration et informatique (2,0 M$)

Les charges de **location, entretien et réparation** totalisent 112,9 M$ en 2019, soit une **augmentation de 7,5 M$** par rapport à 2018. Cet **écart défavorable** s'explique principalement par une augmentation des charges d'entretien et réparation du mobilier, de l'équipement de bureau et des équipements informatique (3,3 M$), des charges d'entretien et réparation d'immeubles et de terrains (3,9 M$) et des charges d'entretien et réparation véhicule, outillage, machinerie et équipement (1,9 M$). En contrepartie, il y a une diminution des charges de location d'immeubles et de terrains (0,6 M$) et de location d'installations sportives (0,5 M$).

Les charges de **biens non durables** totalisent 156,6 M$ en 2019, soit une **augmentation de 9,6 M$** par rapport à 2018. Cet **écart défavorable** est principalement attribuable aux éléments suivants:

Augmentation :

- pour la mesure d'urgence des crues printanières (5,9 M$);
- en sels et autres abrasifs (3,7 M$) dont 3,1 M$ pour l'épandage d'abrasifs et 0,5M$ pour le déblaiement et chargement de la neige;
- en pièces et accessoires pour matériel roulant, équipements et infrastructures (3,0 M$) dont 1,7 M$ pour le déblaiement et chargement de la neige et 1,3 M$ au MRA.

Diminution :

- vêtements, chaussures et accessoires (2,2 M$) au SPVM;
- pièces et accessoires. – Bâtiments (0,5 M$).

Les **contributions à des organismes** s'élèvent en 2019 à 633,9 M$, soit une **augmentation de 41,9 M$** par rapport à 2018. Cet **écart défavorable** s'explique principalement par des contributions supplémentaires aux organismes suivants :

- 17,4 M$ à l'ARTM diminué d'un paiement en trop de 9,4 M$ relativement à 2018, pour un coût net de 8,0 M$;
- 1,5 M$ au Conseil des Arts de Montréal;
- 15,3 M$ aux PME;
- 8,3 M$ pour le programme rénovation Québec;
- 6,4 M$ pour Pr@m-Industries et autres programmes d'aide et de subvention;

- 6,8 M$ Société du patrimoine Angus

Quant aux **autres objets de dépenses,** ceux-ci représentent 35,8 M$ en 2019, soit une **augmentation de 10,0 M$** par rapport à 2018. Cet **écart défavorable** est principalement attribuable aux prêts consentis à des OBNL assortis de conditions avantageuses (2,5 M$), la vente d'inventaires (2,8 M$) et l'augmentation de la provision pour créances douteuses ou irrécupérables (2,9 M$) dont (1,5 M$) pour STOP et (1,4 M$) pour GESCOUR.

.

RAPPORT SUR L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU mercredi 16 octobre 2019, à 16 h 30

Au CM du mardi 22 octobre 2019, à 9 h 30

Article 7.07

20.01	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196945002

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm, située sous la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccordements temporaires - Dépense totale de 7 526 250 $, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres sur invitation 10334 (3 soum.)

Adopté à l'unanimité.

20.02	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196945004

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour le déplacement du massif de 48 conduits situés au-dessus de la conduite de 2100 mm sous la rue Saint-Antoine, à l'ouest de la rue Guy - Dépense maximale de 1 053 005,12 $, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

41.01	Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196945003

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2 100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy

Traité.

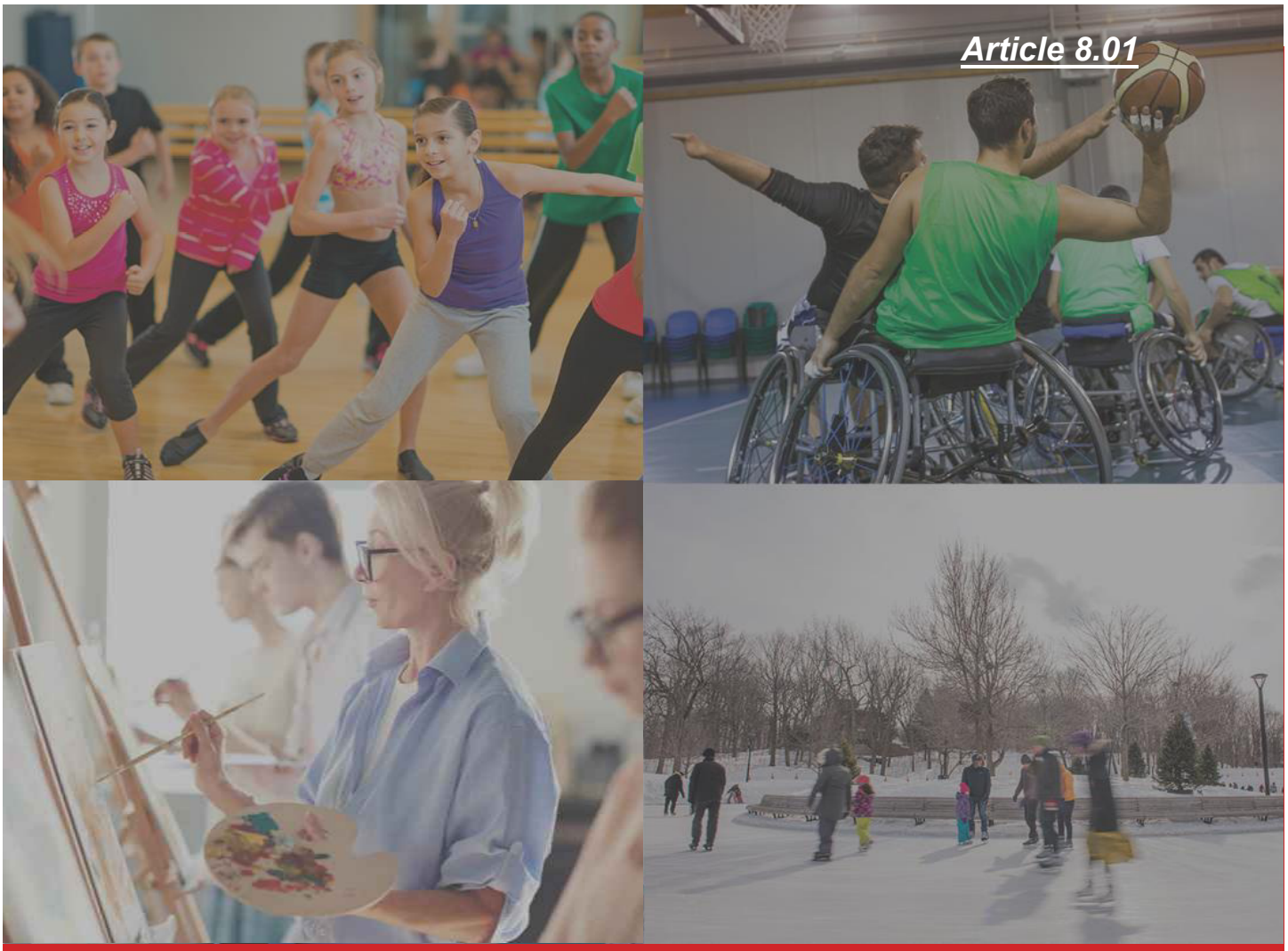

Article 8.01

Diagnostic du loisir public montréalais

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Commission permanente sur la culture,
le patrimoine et les sports

Rapport déposé au conseil municipal
Le 22 octobre 2019

Montréal

Montréal

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

PRÉSIDENTE

Mme Anne-Marie Sigouin
Arrondissement du Sud-Ouest

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Chantal Rossi
Arrondissement de Montréal-Nord

MEMBRES

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Michèle Flannery
Arrondissement de Lachine

M. Benoit Langevin
Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie

Mme Mindy Pollak
Arrondissement d'Outremont

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine
(à partir du 15 avril 2019)

M. Alain Vaillancourt
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie
(jusqu'au 15 avril 2019)

Montréal, le 22 octobre 2019

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal (Édifice Lucien-Saulnier)
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports, le rapport et les recommandations portant sur le Diagnostic du loisir public montréalais.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- Original signé -	- Original signé -
Anne-Marie Sigouin *Présidente*	*Myriam Laforce* *Secrétaire recherchiste*

Table des matières

INTRODUCTION **1**

1- MISE EN CONTEXTE **2**

2- DÉMARCHE DE CONCERTATION **3**

2.1 – Journée de réflexion du comité d'experts **3**

2.2 – Questionnaire interne **5**

2.3 – Groupes de discussion **6**

2.4 – Principaux constats **7**

2.4.1 – Les enjeux et défis du loisir public montréalais *7*

2.4.2 – L'organisation de l'offre de service *8*

2.4.3 – Les perspectives de collaboration *9*

3- CONSULTATION PUBLIQUE **10**

3.1 – Moyens de communication **10**

3.2 – Participation **10**

4- MÉMOIRES ET OPINIONS: L'analyse de la Commission **12**

4.1 – Portrait des opinions déposées **12**

4.1.1 - Les défis vis-à-vis des enjeux énoncés *12*

4.1.2 - Le rôle que les organismes souhaitent jouer auprès de la Ville et des arrondissements *13*

4.1.3 - Demain le loisir… *14*

4.2 – Synthèse ayant guidé la rédaction des recommandations de la Commission **15**

5- LES RECOMMANDATIONS **17**

CONCLUSION **25**

ANNEXE 1 : Communiqué 26

ANNEXE 2 : Liste des intervenantes et intervenants 27

ANNEXE 3 : Journée de réflexion du comité d'experts - Grille de discussion 32

ANNEXE 4 : Questionnaire interne 43

ANNEXE 5 : Sommaire des résultats du questionnaire interne 55

ANNEXE 6 : Grille utilisée pour les groupes de discussion 66

INTRODUCTION

En août 2018, la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports s'est donné le mandat, en vertu de son pouvoir d'initiative, de procéder à un premier diagnostic en près de vingt ans sur l'état du loisir public à Montréal.

En collaboration avec les parties prenantes du milieu, la Commission souhaitait identifier les mesures qui pourraient être prises en vue d'adapter l'offre montréalaise de loisir aux enjeux de l'heure, d'en améliorer la qualité et de répondre à leurs préoccupations. Le communiqué annonçant ce mandat figure en annexe à ce rapport (Annexe 1).

L'élaboration de ce diagnostic a reposé sur deux processus distincts mais complémentaires. D'abord, à l'automne 2018 et à l'hiver 2019, une **démarche de concertation** a été menée auprès des équipes en loisir des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal ainsi qu'auprès d'organismes partenaires. Cette démarche a donné lieu à l'identification des principaux enjeux et défis actuels du loisir public montréalais, de l'organisation de l'offre de service à la Ville, et des perspectives de collaboration qui se présentent dans ce contexte au réseau d'acteurs concernés.

Dans un deuxième temps, la Commission a organisé, au printemps 2019, une **consultation publique** visant à recueillir l'opinion de la population et des représentantes et représentants d'organismes de loisir actifs sur le territoire de la Ville de Montréal à propos des éléments identifiés à l'issue de la démarche de concertation. La première partie de cette consultation a pris la forme d'une assemblée publique, tenue le 21 mai 2019, et au cours de laquelle ces éléments ont été présentés, de même que les questions et pistes de réflexion soumises par la Commission à la population. Trois autres assemblées ont ensuite été consacrées, du 11 au 13 juin 2019, à l'audition des mémoires et opinions des personnes intéressées. Les participantes et participants avaient également la possibilité de déposer une opinion écrite à la Commission, sans présentation verbale. La liste des personnes ayant déposé un mémoire ou une opinion dans le cadre de cette consultation est présentée à l'Annexe 2 de ce rapport.

Au terme de cette étape, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports s'est réunie à trois reprises en séance de travail pour analyser les 37 mémoires et commentaires reçus. Elle a ensuite préparé ses recommandations, qui ont été adoptées à l'unanimité à l'occasion d'une dernière assemblée publique, tenue le 12 septembre 2019.

La Commission tient à remercier les personnes-ressources qui lui ont offert un soutien tout au long des travaux préparatoires à la consultation, soit M. André Thibault, professeur émérite de l'Université du Québec à Trois-Rivières et fondateur de l'Observatoire québécois du loisir, qui a fait profiter la Commission de son expertise et M. Marc-Antoine Dionne, auparavant chef de section à l'arrondissement de Verdun et aujourd'hui chef de division, Sports, loisirs, développement durable et social à l'arrondissement du Sud-Ouest, mandaté par la direction générale pour accompagner la Commission dans la réalisation de ce mandat.

1- MISE EN CONTEXTE

Tel qu'indiqué en introduction, l'exercice de diagnostic entrepris par la Commission représente en quelque sorte une première depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal au début des années 2000. À ce moment, la responsabilité de l'offre d'activités de loisir à la population montréalaise a été entièrement déléguée aux arrondissements. Une refonte complète du Service des loisirs et du développement communautaire venait aussi d'avoir lieu, donnant suite à la parution, en 1996-1997, du cadre gouvernemental en matière de loisir et de sport, qui faisait du partenariat le mode d'intervention à privilégier au Québec.

Ainsi, alors que dans l'ancienne Ville de Montréal et dans la plupart des villes fusionnées, l'essentiel des programmes et des infrastructures de loisir étaient jusqu'alors planifiés et gérés à l'interne, sous la responsabilité d'employés municipaux, le « virage partenariat » impliquait une forme de délégation vers des organismes et associations spécialisés en loisir, que la Ville s'engageait à soutenir. Dans les neuf ex-arrondissements montréalais, l'offre de service en loisir allait ainsi désormais être réalisée intégralement par des organismes, dans un rapport dit de partenariat avec les arrondissements. Plus que des pourvoyeurs de services, ces organismes sont alors devenus le vecteur de réalisation de la mission de loisir de la municipalité.

Ce virage a eu un impact important pour le déploiement de cette offre de service à Montréal. Il explique également, dans une large mesure, la disparité actuelle dans les pratiques et les modes de fonctionnement des 19 arrondissements, plusieurs des anciennes villes fusionnées au début des années 2000 ayant conservé – en tout ou en partie – l'offre de certaines activités en régie interne.

Tout en prenant acte de ces différents modes de fonctionnement, la Commission souhaitait identifier les actions nécessaires pour mieux soutenir l'ensemble des arrondissements et des organismes concernés dans la conception, la mise en œuvre et le développement de leur offre de service en loisir, de manière à répondre aux besoins changeants de la population.

Qu'il soit de nature récréative, sociale, scientifique, culturelle, sportive ou de plein air, le loisir repose en effet aujourd'hui sur l'engagement et l'implication de tout un réseau de partenaires et de collaborateurs qui permettent à la population de se divertir, de se rencontrer, de développer ses talents, de tisser des liens, de s'épanouir.

La Commission a pris connaissance et tenu compte des conclusions des différents exercices de réflexion stratégique qui ont été menés à la ville centre et au sein des arrondissements ces dernières années pour améliorer la planification et le déploiement des services de loisir auprès de la population montréalaise. La démarche menée à travers ce diagnostic visait avant tout à inviter la communauté d'acteurs concernés à prendre un pas de recul pour demander, aujourd'hui, près de vingt ans après les changements mentionnés plus haut, où en sommes-nous? Quels sont les enjeux actuels du loisir public montréalais? Dans quelle mesure répond-il aux besoins des Montréalaises et des Montréalais? Quelle est la vision de la Ville de Montréal en matière de loisir public en 2019?

2- DÉMARCHE DE CONCERTATION

La réalisation d'un diagnostic de l'état du loisir public dans la métropole représentait, pour la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, un chantier de grande envergure. Afin de bien circonscrire les limites du mandat qu'elle allait réaliser, elle a tenu à rencontrer, dès l'automne 2018, divers experts du domaine qui lui permettraient de bénéficier d'un premier portrait de la réalité de ce secteur d'intervention municipale et de mieux comprendre les modes de déploiement de l'offre de service de loisir à la Ville de Montréal.

Cette première collecte d'informations a pris la forme de séances de travail tenues à huis clos entre les mois d'octobre 2018 et d'avril 2019 et au cours desquelles divers intervenants internes (Direction des sports (Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS)[1]), Service de la culture) et externes (Observatoire québécois du loisir, Association québécoise du loisir municipal, Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées, Sport et Loisir de l'île de Montréal) ont présenté à la Commission leurs perspectives quant aux enjeux de l'heure du loisir public à Montréal. Les noms des personnes rencontrées au cours de cette étape figurent à l'Annexe 2 de ce rapport.

À l'issue de cet exercice, et étant donné, d'une part, que l'offre de service en loisir est une compétence d'arrondissement (outre la gestion des équipements relevant du conseil municipal) et, d'autre part, que 75 % de la programmation municipale en loisir organisé est offerte par des organismes partenaires[2], il est apparu incontournable pour la Commission d'impliquer les arrondissements à sa démarche et de recueillir l'opinion préliminaire de certains organismes partenaires, en amont de la consultation publique à planifier.

La démarche de concertation décrite ci-après est ainsi née de la volonté de la Commission de faire en sorte que le diagnostic, tant dans son élaboration que dans ses résultats, reflète le plus adéquatement possible la réalité des premiers concernés. Cette démarche a été conduite entre mars et mai 2019 sous la coordination de M. Marc-Antoine Dionne, alors chef de section, Sports et loisirs, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) de l'arrondissement de Verdun. Elle a reposé sur trois mécanismes distincts :

(1) La tenue d'une journée de réflexion avec un comité d'experts *ad hoc* composé de personnes-ressources en arrondissement et des services centraux concernés;
(2) Le déploiement en ligne d'un questionnaire détaillé auprès du personnel en loisir des arrondissements;
(3) La tenue de deux groupes de discussion avec des organismes de loisir partenaires de la Ville.

2.1 – Journée de réflexion du comité d'experts

La mise en œuvre de la démarche de travail concertée avec les arrondissements et certains partenaires a nécessité, dans un premier temps, la formation d'un « comité d'experts » constitué de personnes-ressources issues tant des 19 arrondissements que des services centraux concernés.

Pour ce faire, la Commission a sollicité la collaboration des 19 directions CSLDS en arrondissement et des directions du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, afin qu'elles identifient un ou une cadre ou encore un ou une agent ou agente de développement, coordonnateur ou coordonnatrice ou tout autre membre de leur équipe détenant une expertise approfondie en loisir public de même qu'une compréhension globale des enjeux associés au déploiement de l'offre de service en la matière.

[1] À ce moment et jusqu'au 1er janvier 2019, la Direction des sports appartenait plutôt au Service de la diversité sociale et des sports.
[2] Source : Direction des sports, SGPMRS.

Le comité d'experts ainsi formé a été invité à participer à une journée de réflexion et de discussion animée par M. André Thibault, professeur émérite et fondateur de l'Observatoire québécois du loisir. L'objectif de cette rencontre, qui s'est tenue le 12 mars 2019 au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, était d'établir de manière concertée les éléments clés liés à l'élaboration du diagnostic visé. La liste des représentants des 16 arrondissements et des deux services centraux qui y ont participé est présentée en annexe à ce rapport (Annexe 2).

Comme en fait foi la grille de discussion soumise aux participantes et participants, également jointe en annexe (Annexe 3), quatre thèmes ont été abordés au cours de cette rencontre :

(1) le sens du loisir public comme champ dans lequel la Ville de Montréal investit ;
(2) l'adéquation de l'offre de service de loisir avec la demande et les besoins changeants de la population ;
(3) le fonctionnement du système actuel de service public en loisir à Montréal (ses partenaires, ses ressources, ses procédés) ; et
(4) l'utilité de la coopération entre arrondissements et les relations arrondissements–ville centre.

Parmi les principaux constats tirés de cette journée de réflexion, notons l'enthousiasme des représentantes et représentants des arrondissements devant le projet de diagnostic, accompagné toutefois du souhait que cet exercice puisse donner lieu à des résultats concrets. Certains ont en effet rappelé avoir participé en 2015 à un exercice similaire ayant débouché sur un rapport intitulé *Actualiser le rôle et les modalités des services culture, sports, loisirs et développement social* (Rapport Divay)[3], auquel peu de suites auraient été données. Par l'intermédiaire de M. Thibault, la Commission s'est engagée à prendre connaissance des résultats de cet exercice et d'en tirer les conclusions nécessaires pour la poursuite de sa propre démarche.

Au chapitre des éléments ayant fait consensus parmi les experts réunis, le besoin des arrondissements de se doter d'une vision commune du loisir a été identifié. Cependant, avec ce besoin a aussi été notée la difficulté, dans le contexte actuel et compte tenu de la lourdeur des processus administratifs qui accaparent les équipes, de consacrer temps et énergie à l'élaboration d'une telle vision. Ainsi, la prise en compte des conditions de réalisation de cette vision a été jugée essentielle, tout comme l'importance de respecter la spécificité de chacun des arrondissements, diverses visions et pratiques locales étant aujourd'hui déjà bien implantées un peu partout à Montréal.

La journée de réflexion du 12 mars a également mené à divers grands constats concernant l'interaction du personnel en arrondissement avec les organismes qui déploient l'offre de service en loisir. Il semble par exemple que le premier tend de plus en plus à glisser vers une fonction de contrôle vis-à-vis des seconds, plutôt que de soutien et de développement, ce que de nombreuses personnes ont déploré. Les exigences associées à la reddition de comptes apparaissent en effet comme étant souvent complexes. Elles imposeraient de surcroît des critères qui ne permettent pas nécessairement de bien illustrer les retombées des services pour le développement des communautés où ils sont déployés. Cette situation conduirait entre autres à une certaine méfiance des organismes, laquelle aurait tendance à nuire à la collaboration; elle conduirait aussi à une utilisation non optimale des compétences des équipes en arrondissement.

De l'avis de la majorité des experts réunis, cette situation aurait en outre des impacts sur la qualité du panier de services offert à la population, par exemple en ce qui a trait à son adaptation aux nouveaux besoins (notamment la pratique libre) et à sa promotion. De la même manière, le recours aux appels à projets, aux contrats de service et à des indicateurs mesurables aurait récemment constitué, selon plusieurs, un changement de paradigme significatif sur le plan des énergies requises, mais pas nécessairement sur le plan de l'amélioration de la prestation de services.

[3] G. Divay et M. Michaud, *Actualiser le rôle et les modalités des services Culture, sports, loisirs et développement social. Bilan des trois rencontres*, Synthèse réalisée pour la Ville de Montréal, 2015.

Par ailleurs, si les personnes présentes étaient globalement d'accord pour poursuivre et approfondir la collaboration interarrondissements, utile pour traiter de certaines problématiques et permettre une répartition des pôles d'expertise, les avis étaient cependant partagés quant à l'intérêt que cette collaboration transite par une structure dédiée à la ville centre. Entre ceux et celles qui estimaient qu'une nouvelle structure ne conduirait qu'à alourdir davantage les processus et ceux et celles qui considéraient plutôt essentiel qu'une équipe dédiée puisse œuvrer à la revalorisation du loisir et au soutien aux arrondissements, la plupart étaient néanmoins d'avis que l'ajout de ressources, quelle qu'en soit la forme, était aujourd'hui nécessaire pour s'adapter aux nouvelles pratiques et à l'évolution des besoins de la population montréalaise.

2.2 – Questionnaire interne

Après avoir été pris en compte par la Commission, les constats contenus dans la synthèse de la journée de réflexion du 12 mars ont servi à alimenter la conception du questionnaire interne qui a par la suite été soumis au personnel en loisir des arrondissements et des services centraux concernés.

Tel qu'élaboré, le questionnaire devait à la fois servir à valider les opinions entendues précédemment et contenait également des questions plus générales d'appréciation. Son déploiement sur une période de deux semaines (du 10 au 24 avril 2019) a été rendu possible grâce à la collaboration des chefs de division CSLDS en arrondissement, qui ont été invités à transmettre le lien vers le formulaire web à toute personne de leur équipe qui aurait le profil, les connaissances et l'expérience lui permettant d'y répondre (toutes les catégories d'emplois étant les bienvenues). Le lien a par ailleurs été acheminé aux membres du comité d'experts, pour diffusion[4].

Faisant écho aux quatre thèmes discutés lors de la journée de réflexion du 12 mars, le questionnaire était constitué de quatre grandes questions générales :

(1) Faut-il affirmer une vision montréalaise du loisir public ?
(2) Quel diagnostic général faites-vous de l'offre de service en loisir à Montréal ?
(3) Comment se porte le système de production de services ? Le statu quo est-il possible ?
(4) Quelle forme devrait prendre la coopération interarrondissements et la mise en commun de leurs fonctions et ressources ?

Chacune de ces questions était ensuite déclinée en plusieurs sous-questions, auxquelles les personnes ciblées étaient invitées à répondre, la plupart du temps en indiquant leur niveau d'accord avec les énoncés proposés. Le texte complet du questionnaire est joint en annexe à ce rapport (Annexe 4). Le sommaire de l'analyse des résultats, réalisée par M. André Thibault, peut quant à lui être consulté à l'Annexe 5.

Au total, ce sont 75 personnes qui ont répondu au questionnaire, appartenant, dans une proportion à peu près égale, aux catégories d'emploi cadres, professionnels et employés de bureau ou soutien administratif (cols blancs). Dans une très forte proportion, les répondantes et répondants estimaient que l'adoption d'une vision commune du loisir, à l'échelle de la Ville, constituerait un projet commun mobilisateur qui donnerait du sens aux politiques, programmes et partenariats. Tout comme le comité d'experts, près de 59 % d'entre eux considéraient cependant important de régler au préalable certains enjeux administratifs afin d'être en mesure de bâtir cette vision.

[4] La Commission reconnaît les limites méthodologiques associées aux procédures retenues pour déployer le questionnaire, notamment l'absence de données relatives au taux de réponse ainsi qu'une représentativité potentiellement inégale des différents arrondissements parmi les répondants. L'analyse des résultats a ainsi été conduite dans la perspective non pas de dresser un portrait exhaustif du point de vue de tous les employés municipaux concernés mais plutôt de révéler de grandes tendances, de prendre le pouls des équipes loisir en arrondissement et d'offrir une perspective un peu plus fine des enjeux internes soulevés par le comité d'experts.

Au sujet de l'offre de services de loisir disponible à Montréal, les personnes sondées considéraient, en très forte majorité, que les éléments habituels du panier de service municipal en loisir sont bel et bien offerts dans leur arrondissement, incluant les aménagements favorables à la pratique libre. De plus, elles estimaient que tant les sphères d'activités associées à la culture que celles associées au sport peuvent être considérées comme relevant du domaine du loisir, exception faite de l'élite sportive. La question relative aux groupes desservis par l'offre montréalaise en loisir a quant à elle permis d'établir que les lacunes se situent principalement à l'égard des jeunes, des communautés ethnoculturelles et des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Par ailleurs, il semble bien que la contribution active des organismes partenaires représente le principal moyen utilisé par les équipes en arrondissement pour connaître les attentes de la population. Une certaine préoccupation peut toutefois être notée quant à l'état de santé de ces mêmes organismes avec lesquels les arrondissements collaborent, notamment sur le plan du bénévolat et de la relève, et en ce qui concerne leur capacité à répondre aux exigences actuelles de reddition de comptes, lesquelles apparaissent d'ailleurs à une majorité de répondantes et répondants comme étant justifiées, mais lourdes et sous-exploitées.

Les dernières questions portant sur les besoins qui pourraient être comblés par une coopération ou une mise en commun des ressources entre les arrondissements ont quant à elles donné lieu à des perspectives moins consensuelles, la plupart des personnes sondées signalant tout de même l'intérêt de profiter d'une forme de soutien de la part de la ville centre pour les besoins communs à tous les arrondissements. L'Annexe 5 présente quelques-uns des commentaires généraux formulés par les répondantes et répondants en fin de questionnaire.

2.3 – Groupes de discussion

Avant de lancer la consultation publique ouverte à toutes et à tous et en vue d'orienter la finalisation du document de réflexion devant servir de base à la consultation, la Commission a enfin été l'hôte, le 23 avril 2019, de deux rencontres de type *focus groups* tenues à l'hôtel de ville et animées par M. André Thibault, auxquelles ont participé au total une vingtaine d'organismes de loisir actifs sur le territoire montréalais. Ces organismes, dont la liste est disponible à l'Annexe 2, ont été sélectionnés à partir des suggestions fournies par les chefs de division CSLDS en arrondissement, qui avaient été invités à identifier, dans chacun des cas, deux ou trois organismes de taille et de missions différentes avec lesquels leur arrondissement collabore régulièrement.

Le guide de discussion utilisé pour l'animation de ces rencontres est joint en annexe (Annexe 6). Considérant la diversité des modèles de relations que les différents arrondissements entretiennent avec les organismes de loisir, ce guide ne se voulait pas limitatif et visait avant tout à alimenter la réflexion autour de la question centrale suivante: **Comment les acteurs montréalais en loisir peuvent-ils mieux travailler ensemble pour répondre aux attentes des citoyennes et des citoyens et s'adapter aux enjeux de l'heure dans ce domaine?**

Partant de ce grand thème, les discussions ont été orientées autour de quatre questions plus spécifiques visant à mettre en lumière les défis auxquels les organismes sont confrontés dans leur pratique au quotidien et les pistes d'amélioration souhaitées pour leur collaboration avec la Ville de Montréal :

(1) Comment vont les divers aspects de votre organisme (gouvernance, bénévolat, personnel, capacité à remplir votre mission et vos obligations, etc.) ?
(2) Quel rôle avez-vous l'impression de jouer avec la Ville ?
(3) Quel est votre niveau de satisfaction relativement à vos relations avec la Ville ?
(4) Dans le futur, qu'est-ce qui devrait être amélioré en priorité ?

Parmi les principaux commentaires recueillis faisant écho à ceux exprimés par les intervenants municipaux lors des deux premières étapes de la démarche de concertation, l'absence d'une vision commune du loisir public à Montréal a été déplorée par plusieurs des représentants d'organismes ayant participé aux groupes de discussion. Ceux-ci s'expliquaient d'ailleurs mal les variations de politiques et de pratiques qu'ils constatent d'un arrondissement à l'autre. En général, il semble que l'on reconnaisse la qualité du travail des fonctionnaires avec qui l'on collabore, mais on estime que la nature de la relation dépend trop souvent des individus en poste et on déplore le fait que les approches ne soient pas davantage systématisées. Les organismes en ont également appelé à une communication améliorée et continue avec la Ville.

Au sujet des défis que les organismes disent rencontrer au quotidien dans leur pratique, notons la difficulté à répondre adéquatement et de façon efficiente aux changements étant donné que l'essentiel de leurs ressources doit être consacré aux opérations quotidiennes ainsi qu'aux exigences renforcées de reddition de comptes. Sur ce dernier point, les participantes et participants ont exprimé des préoccupations concernant la lourdeur des exercices de reddition de comptes auxquels ils doivent désormais se plier, et ce, même dans les cas où la contribution financière de la Ville à leurs activités ne représente qu'une mince proportion de leur financement global.

Le renouvellement difficile du bassin de bénévoles a par ailleurs été évoqué, tout comme l'insuffisance de moyens systémiques de veille des changements dans la demande, les organismes demeurant, de manière générale et de l'avis des personnes présentes, peu impliqués dans la planification en amont de l'offre de service municipale en loisir.

2.4 – Principaux constats

Au terme de ces trois étapes de la démarche de concertation, la Commission a fait siens les principaux constats présentés ci-après. Ceux-ci ont d'une part été intégrés au document de réflexion ayant servi de base à la consultation. Ils ont d'autre part été présentés publiquement à l'occasion du lancement de cette consultation, le 21 mai 2019.

2.4.1 – Les enjeux et défis du loisir public montréalais

À l'invitation des personnes-ressources entendues notamment en séance de travail, la Commission a tout d'abord reconnu les spécificités du loisir public – à distinguer du loisir commercial et du loisir vécu à domicile –, dont la mission serait à la fois de « rendre accessibles aux personnes les conditions d'une expérience de loisir satisfaisante [et de qualité] », mais aussi « de procurer les bénéfices du loisir à l'ensemble de la collectivité, au nom du bien commun »[5].

À ce titre, il est apparu évident que le loisir municipal ne pouvait plus être abordé simplement comme un « catalogue d'activités », mais doit plutôt être conçu comme une dimension importante de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. La structure de temps libre et de disponibilité de la population ayant beaucoup évolué ces dernières années, l'adaptation de l'offre, jusqu'ici essentiellement centrée autour du loisir organisé, demeure un enjeu incontournable du loisir public montréalais. De même, la Commission a compris que la pratique libre implique de savoir aménager les lieux et les animer sans les « diriger », en allant donc au-delà de l'approche disciplinaire classique. Les changements démographiques en cours (vieillissement de la population et nouveaux aînés, diversité culturelle, pratique en famille, etc.) et la multiplication des pratiques émergentes rendent quant à eux nécessaire une certaine différenciation dans la réponse à donner aux besoins des uns et des autres.

Les autres enjeux significatifs relevés au cours de cette démarche incluent les mandats à caractère social et de santé qui s'ajoutent plus que jamais aux responsabilités des acteurs du loisir public montréalais (par

[5] A. Thibault, « Les grands enjeux en loisir et les défis du système québécois », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 4, no 3, 2006, p. 1.

exemple à travers les programmes d'accompagnement dans les camps de jour) et la prise en compte nécessaire des facteurs d'inclusion et des conditions qui favorisent la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle aux activités de loisir. Le fait que la valeur et les bénéfices du loisir soient encore peu reconnus et exploités constitue également une préoccupation que la Commission a relevée.

Les nouvelles tendances ainsi observées posent certains défis professionnels et exigent de la part des services municipaux de loisir le développement de compétences particulières. C'est le cas par exemple des besoins nouveaux en matière de promotion de l'offre et de communication, qui impliquent désormais entre autres de miser sur l'intégration des nouvelles technologies.

De manière similaire, les besoins de formation et de développement ont aussi été identifiés comme représentant un défi très actuel, qui appelle une action à court terme. Avec l'adoption de mesures favorisant la reconnaissance de l'expertise du personnel en loisir et sa valorisation, la formation apparaît en effet comme étant l'une des clés pouvant faciliter le recrutement et la rétention des nouveaux talents dans le milieu. Considérant le rôle que joue l'implication bénévole en loisir, il semble que les services municipaux doivent également repenser leur approche pour canaliser cette énergie vers les bons besoins et ainsi remédier à l'effritement constaté sur le terrain.

Tel qu'en font foi les conclusions notées plus haut, les acteurs du loisir public montréalais – qu'ils œuvrent dans la sphère municipale ou associative – sont en outre confrontés à de nouveaux défis en matière de gouvernance et d'administration alors que les exigences de reddition de comptes se sont alourdies de part et d'autre pour répondre aux recommandations du Vérificateur général en matière gestion des contributions financières[6]. Enfin, la question de l'accès à des installations de qualité, adaptées et dotées d'équipements adéquats pour permettre le déploiement de l'offre de services, semble par ailleurs se poser avec beaucoup d'acuité dans le contexte actuel.

2.4.2 – L'organisation de l'offre de service

La démarche de concertation a dans un deuxième temps permis à la Commission de constater que le développement du loisir public à Montréal dépend d'un réseau de partenaires et de collaborateurs qui œuvrent en interdépendance pour planifier et réaliser l'offre de service en loisir : animation, espaces et infrastructures, soutien professionnel, matériel et financier, communications avec le citoyen, promotion, consultation, sensibilisation et éducation populaire, aménagement et urbanisme du milieu, etc. Les valeurs et principes qui guident leur action à cet égard sont à la fois la variété, l'accessibilité, la sécurité, la qualité et l'équité territoriale.

Dans les faits, c'est avec plus d'un millier d'organismes à but non lucratif (OBNL) que la Ville et ses arrondissements transigent[7] pour satisfaire les besoins de la population en matière de loisir. Tel qu'indiqué précédemment, la Ville privilégiait depuis 1996 le développement d'une relation de partenariat avec ces organismes. Le soutien qu'elle leur accorde pour la planification et la mise en œuvre de leur offre de service peut être, selon les cas, à la fois d'ordre financier, matériel, logistique ou professionnel.

Or, avec l'évolution des obligations de reddition de comptes en utilisation de fonds publics, l'essence de ce partenariat semble avoir elle aussi évolué, tendant aujourd'hui vers une relation que plusieurs perçoivent comme étant davantage contractuelle. Les changements dans les modes de pratiques mentionnés précédemment et l'adoption de politiques populationnelles par la Ville et ses arrondissements (enfants, aînés, saines habitudes de vie, etc.) modifient également les stratégies d'offre.

Tel qu'indiqué dans la grille de discussion utilisée lors de la journée de réflexion avec le comité d'experts (voir Annexe 3), ce sont donc tous les acteurs du système du loisir public montréalais qui voient de plus en plus leur rôle être appelé à se transformer :

---

[6] Vérificateur général de la Ville de Montréal, *Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015*, chapitre 4.2 « Attribution des contributions financières ».
[7] Source : Direction des sports, SGPMRS.

Se pose alors la question de la capacité des organismes partenaires à s'adapter aux nouvelles pratiques et à l'évolution de la structure sociale de la population montréalaise. Peuvent-ils aussi relayer les objectifs des politiques populationnelles de la Ville et des arrondissements? […]

Puisque la réponse à la demande de pratique libre interpelle plusieurs services dont l'urbanisme et l'aménagement, les parcs et les infrastructures sportives, culturelles et communautaires, quels seront la place et le rôle des arrondissements dans la concertation et le déploiement de ces services pour les populations des arrondissements et de leurs quartiers ?

2.4.3 – Les perspectives de collaboration

À partir de ces constats, la Commission a identifié diverses perspectives de collaboration et pistes d'action qui pourraient être envisagées pour répondre aux défis contemporains du loisir public et faciliter l'adaptation du système montréalais de production de services de loisir aux enjeux de l'heure. Celles-ci ont été regroupées en six points dans le document de réflexion ayant servi de base à la consultation :

- Mobiliser les acteurs autour d'une vision commune du loisir public à Montréal, qui tient compte des spécificités de chacun des arrondissements, des différences démographiques, culturelles et historiques.
- Définir une reddition de comptes agile, qui répond aux besoins de toutes les parties prenantes.
- Soutenir le recrutement du personnel et cultiver le bénévolat.
- Développer des moyens novateurs pour s'adapter aux besoins des citoyennes et citoyens.
- Planifier l'offre de service de concert avec le milieu.
- Favoriser une communication fluide et régulière, essentielle à la collaboration.

Ces perspectives de collaboration constituent autant d'orientations qui pourraient guider les interventions futures de la Ville de Montréal, de ses arrondissements et des organismes avec lesquels elle collabore. Elles ont été soumises à débat dans le cadre du processus de consultation publique visant à approfondir le premier diagnostic ainsi établi.

3- CONSULTATION PUBLIQUE

Le volet consultation publique de l'élaboration de ce diagnostic a été officiellement lancé le 7 mai 2019, soit 14 jours avant la tenue de la première assemblée de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports consacrée à ce sujet. Après audition et analyse des mémoires et opinions déposés, ce processus s'est conclu le 12 septembre 2019 lors de la séance d'adoption des recommandations que la Commission soumet maintenant au conseil municipal de la Ville de Montréal.

3.1 – Moyens de communication

Tous les détails relatifs à ce processus de consultation ont d'abord été annoncés dans un avis public paru le 7 mai 2019 dans deux quotidiens montréalais, l'un en français et l'autre en anglais. Un communiqué de presse a également été diffusé aux médias et une invitation a directement été adressée aux abonnés du bulletin des commissions permanentes et à plusieurs dizaines d'organismes du milieu du loisir à Montréal. Les personnes qui ont été impliquées dans la démarche de concertation préalable à la consultation (membres du comité d'experts et organismes partenaires) ont aussi été invitées à solliciter leur réseau pour l'inciter à participer. Cette consultation a en outre été annoncée sur les sites web de la Ville de Montréal et des commissions permanentes et par la voie des médias sociaux.

À partir du 7 mai, le document de réflexion servant de base à cette consultation était disponible pour consultation en ligne sur la page web consacrée à la consultation (ville.montreal.qc.ca/loisirpublic) ou en encore personne dans l'ensemble des bureaux Accès Montréal en arrondissement.

3.2 – Participation

Au total, ce sont près d'une soixantaine de personnes qui se sont présentées à l'une ou l'autre des cinq assemblées tenues dans le cadre de cette consultation, dont deux comportaient une période de questions et de commentaires au public.

L'assemblée de présentation du dossier, tenue le 21 mai 2019, a dans un premier temps été l'occasion pour la Commission de présenter à la population montréalaise l'essence de son mandat, les étapes déjà réalisées dans la production de ce diagnostic, l'organisation du système d'offre de service en loisir à la Ville de Montréal ainsi que sa compréhension des enjeux et défis de l'heure dans le domaine. Elle a également dévoilé à ce moment les éléments sur lesquels elle souhaiterait voir les participantes et participants se prononcer lors de l'étape d'audition des mémoires et opinions. Cette présentation a été assurée par M. Marc-Antoine Dionne, alors chef de section, Sports et loisirs, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun.

Les membres de la Commission ont par ailleurs pu répondre lors de cette assemblée à des questions d'éclaircissement soumises par les 15 personnes présentes. Plusieurs d'entre elles en ont profité pour émettre leurs premiers commentaires en lien avec ce diagnostic, commentaires dont la Commission a tenu compte dans la poursuite de ses travaux.

Au cours de la période d'audition des mémoires, la Commission a entendu 23 personnes, représentant 19 organismes et institutions, qui ont pris la parole pour présenter leurs mémoires ou émettre des commentaires (notons qu'une présentation a aussi été faite par un citoyen à titre personnel). De plus, 17 personnes ont déposé des avis et mémoires à la Commission sans les présenter verbalement (13 en tant que représentantes et représentants d'organismes, trois à titre de citoyennes et citoyens et un du personnel d'une Direction CSLDS en arrondissement). Le nombre d'avis déposés en fonction des catégories de participantes et participants est présenté en détail dans le tableau suivant :

Dépôt de mémoires et opinions : état de la participation

Catégorie de participantes et participants	Nombre d'avis et d'opinions déposés
Citoyennes et citoyens	4
Organismes locaux	21
Fédérations ou organismes régionaux et provinciaux	4
Organismes ou institutions à vocation particulière (clientèle ou thématique spécifique)	7
Milieu municipal (arrondissement)	1
TOTAL	37

Il est à noter que la Commission a constaté une forte représentation des centres communautaires de loisir montréalais membres de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, qui ont soumis 14 des 37 mémoires et opinions déposés ou entendus au cours de cette consultation. Par ailleurs, l'un des mémoires déposés constitue une contribution collective de sept organismes œuvrant en loisir culturel, qui ont participé à un atelier de réflexion organisé par Sport et Loisir de l'île de Montréal et visant à échanger sur les enjeux communs à présenter dans le cadre de cette consultation.

La compilation des résultats de l'appel à dépôt de mémoire a en outre révélé que l'ensemble des 21 organismes de loisir locaux ayant participé à cette consultation œuvrent dans l'un ou l'autre des neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal. Cette surreprésentation des avis et perspectives propres à ces territoires à l'étape de la consultation publique[8] pourrait s'expliquer, notamment, par la relation plus étroite que les organismes y entretiennent avec les arrondissements en raison de la structure de financement par programme que ceux-ci ont développée et appliquée depuis le « virage partenariat » mentionné précédemment. Ce lien de dépendance plus marqué les a certainement amenés à se sentir davantage interpellés par l'invitation de la Commission à réfléchir, entre autres, à la relation qu'ils souhaitent entretenir à l'avenir avec le milieu municipal.

Les noms des personnes et des organismes qui sont intervenus lors de chacune des séances publiques ou qui ont déposé un mémoire écrit sont mentionnés à l'Annexe 2. Tous les mémoires et opinions en question ont été versés sur le site web des commissions permanentes au lendemain de leur présentation ou de leur dépôt. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/loisirpublic.

Soulignons enfin que la Commission a pu bénéficier des analyses produites par deux groupes d'intervenants internes à la Ville de Montréal, la Table des directeurs culture, sports, loisirs et développement social et la Direction du développement culturel du Service de la culture, qui lui ont tous deux transmis un avis au terme de la période d'audition des mémoires.

[8] Tel qu'indiqué précédemment, la démarche de concertation a quant à elle permis de recueillir indistinctement les avis et opinions d'employés municipaux et de représentants d'organismes provenant non seulement de ces neuf arrondissements, mais également des dix anciennes municipalités fusionnées dans la nouvelle Ville de Montréal en 2001.

4- MÉMOIRES ET OPINIONS: L'analyse de la Commission

En plus de dresser les constats énoncés précédemment, le document présenté en soutien à la consultation publique proposait aux personnes intéressées de répondre, par leurs mémoires et opinions, à trois grandes catégories de questions.

D'abord, l'ensemble des participantes et participants, quel que soit leur statut, étaient invités à se prononcer sur les défis particuliers qu'ils rencontrent dans leur quotidien vis-à-vis des enjeux énoncés : défis de gouvernance, d'accès aux ressources humaines et financières; défis dans les relations avec les citoyens, avec la Ville, avec les organismes, etc.

Ensuite, à l'image des questions retenues pour les groupes de discussion à l'étape de la démarche de concertation, on demandait plus spécifiquement aux représentantes et représentants d'organismes de réfléchir au rôle qu'ils et elles souhaiteraient jouer auprès de la Ville et des arrondissements (qu'est-ce qui vous semble le plus important de soulever pour améliorer vos interactions avec la Ville et les arrondissements? Quel est votre niveau de satisfaction relativement à vos relations avec la Ville? Quel rôle attendez-vous de la Ville à votre égard?).

Enfin, toutes et tous étaient invités à partager leurs perspectives d'avenir au sujet du loisir public à Montréal, notamment sur ce qui devrait précisément être amélioré au bénéfice de la population, sur les composantes idéales d'une vision du loisir de demain et sur le rôle que chacun pourrait jouer pour contribuer à la concrétisation d'une telle vision.

4.1 – Portrait des opinions déposées

Tandis que certaines des opinions reçues par la Commission répondaient de manière explicite aux questions énoncées ci-dessus, d'autres identifiaient des problématiques et proposaient des pistes de solution permettant tout autant, d'une part, de mieux comprendre l'état du loisir public montréalais aujourd'hui et, d'autre part, de définir les contours de ce qu'il pourrait être au cours des années à venir. Le portrait présenté ci-après rend compte des principaux éléments qui ont pu être dégagés de l'ensemble des mémoires et opinions déposés.

4.1.1 - Les défis vis-à-vis des enjeux énoncés

L'offre d'activités de loisir dont la population montréalaise bénéficie à l'heure actuelle dépend de l'engagement soutenu de milliers de personnes qui font aujourd'hui face à des défis de taille pour en assurer la diversité et la qualité. À cet effet, trois grandes catégories de défis vis-à-vis des enjeux énoncés ont pu être identifiés dans les mémoires et opinions présentés en consultation.

D'abord, plusieurs organismes de loisir qui sont intervenus ont expliqué vivre en ce moment une situation de grand bouleversement causée, pour certains, par un déménagement forcé en raison de la reprise de leurs immeubles excédentaires par les commissions scolaires de l'île de Montréal et pour d'autres, par la vétusté et le manque criant d'infrastructures et de locaux disponibles et adaptés à la pratique d'activités de loisir pour les clientèles auprès desquelles ils œuvrent (y compris les clientèles à besoins particuliers).

En général, les organismes visés par les reprises de bâtiments reconnaissaient bénéficier d'un appui de qualité de la part des équipes en arrondissement pour faciliter leur relocalisation. Ils en appelaient tout de même à un soutien plus structuré pour pouvoir agir en prévention, avant que les reprises de bâtiments ne surviennent, et à une planification plus proactive de la dotation d'infrastructures municipales ou locatives dédiées au loisir public.

La deuxième grande catégorie de défis identifiés au cours de la consultation a trait aux ressources humaines qui s'investissent dans la planification, le développement, le déploiement et l'évaluation de l'offre de service de loisir à Montréal.

D'une part, et en écho aux constats établis lors de la démarche de concertation, il semble que le personnel en poste à l'heure actuelle, tant à l'interne à la Ville de Montréal qu'au sein des organismes partenaires, soit à de multiples égards sursollicité, notamment par la complexification des processus administratifs et des mesures de reddition de comptes, qui accaparent beaucoup de son temps et de son énergie. Le tout se ferait en ce moment en partie au détriment d'autres tâches qui devraient normalement être dévolues aux uns comme aux autres, par exemple en matière de planification et d'adaptation de l'offre aux besoins changeants de la population.

D'autre part, en période de pénurie de main-d'œuvre et alors que le domaine du bénévolat est en pleine transformation, les défis associés aux ressources humaines semblent aussi résider dans la capacité du milieu du loisir à attirer du personnel, des bénévoles et des administrateurs de qualité et à les conserver. Cette problématique, à laquelle les intervenantes et intervenants proposaient entre autres de répondre par la prise de mesures en matière de formation, de soutien au développement des compétences et de reconnaissance, serait tout autant liée, selon plusieurs, à un financement inadéquat de ce secteur d'intervention municipale, lequel ne permettrait pas aux employeurs d'offrir un salaire véritablement concurrentiel dans le contexte économique actuel.

L'accès aux ressources financières représente précisément la troisième grande catégorie de défis que disent rencontrer les personnes entendues par la Commission au cours de la consultation publique. Que ce soit en raison des nouvelles modalités de financement des organismes de loisir, par programme et souvent à plus court terme, ou en raison de l'absence d'indexation annuelle des enveloppes qui leurs sont versées, les pratiques actuelles semblent induire une certaine précarité dans le fonctionnement de ces organismes, laquelle ne faciliterait pas non plus le travail de développement et d'adaptation de l'offre de loisir montréalaise aux nouvelles réalités et aurait un impact direct sur la qualité et l'accessibilité des services offerts. Il est à noter que la question de l'accessibilité a en outre fait l'objet de divers commentaires dans la plupart des mémoires déposés à titre personnel par des Montréalaises et Montréalais bénéficiant des services de loisir de la municipalité.

L'entrée du secteur privé dans le marché de la gestion des centres communautaires et des installations municipales de loisir a également été identifiée comme une nouvelle donne inquiétante qui, d'une part, risque de contribuer encore davantage à la précarité des OBNL partenaires et, d'autre part, pourrait à terme remettre en question la vocation sociale intrinsèque du loisir public dans les quartiers montréalais.

4.1.2 - Le rôle que les organismes souhaitent jouer auprès de la Ville et des arrondissements

Auparavant clairement présentés comme des partenaires de la réalisation de l'offre de service de loisir à la population montréalaise, les organismes de loisir actifs sur le territoire montréalais disent avoir progressivement glissé, au fil des ans, vers un statut de collaborateurs à l'égard de la Ville de Montréal, voire, selon certains, de sous-traitants, une situation qu'ils ont été plusieurs à déplorer en consultation.

Pour bon nombre d'entre eux, ce glissement serait allé de pair avec un soutien financier désormais lié à des programmes spécifiques, à des appels à projets ou à des contrats de service plutôt qu'à leur mission intrinsèque, avec pour conséquence une difficulté d'assurer la pérennité des actions et une impression d'être constamment engagés dans des exercices de reddition de comptes, au détriment de l'action directe auprès de la population.

En corollaire, la performance d'une organisation dans le déploiement de son offre de service serait désormais souvent mesurée à l'aide de données quantitatives telles la fréquentation ou la rentabilité, ce

qui, en plus de mettre parfois en compétition les organismes les uns avec les autres, ne permettrait pas de rendre compte de l'impact social de leurs interventions.

Or, c'est précisément pour cette contribution unique au développement social et à la qualité de vie des personnes et des collectivités que les organismes ayant participé à la consultation souhaitent être reconnus par la Ville de Montréal. La majorité d'entre eux ont en effet demandé d'être considérés comme des parties prenantes de la planification des services de loisir offerts à la population du territoire où ils interviennent, en amont de la définition des programmes et de leurs objectifs. L'amélioration de la communication et des interactions avec les différentes instances de la Ville serait ainsi selon eux à divers égards tributaire de la reconnaissance, par ces instances, de l'expertise des OBNL de loisir et de leur compréhension fine des réalités et des besoins des populations qu'ils desservent.

À cet effet, la majorité des mémoires déposés soulignaient l'importance d'agir à court terme pour alléger les mécanismes de reddition de comptes déployés un peu partout depuis la publication du rapport du Vérificateur général de la Ville sur l'attribution des contributions financières et faire en sorte d'harmoniser les procédures d'un arrondissement à l'autre. Il s'agit là, rappelons-le, d'une préoccupation qui était également au cœur des constats dégagés de la démarche de concertation, notamment auprès du personnel en loisir en arrondissement, lequel en appelait lui aussi à une simplification des processus, qui permettrait à toutes et à tous de se concentrer sur leurs missions propres.

Certaines opinions présentées à la Commission insistaient par ailleurs sur l'importance que les mécanismes de reddition de comptes puissent être assez flexibles pour pouvoir être adaptés selon le statut ou la hauteur du financement reçu par les organismes concernés. Pour les OBNL qui offrent des services de loisir spécialisé ou qui desservent une clientèle provenant de plusieurs arrondissements, les enjeux de reconnaissance et les critères retenus par les différents paliers de gouvernance municipaux par lesquels transite le soutien financier qui leur est accordé représenteraient les irritants les plus importants auxquels il faudrait remédier à court ou moyen terme pour que la Ville puisse agir comme facilitateur du déploiement et de l'adaptation de cette offre de service en particulier.

S'il s'agit d'expliquer le rôle que les organismes de loisir attendent de la Ville de Montréal à leur égard, la consultation aura donc avant tout exposé le souhait du milieu que soit établie une véritable relation de réciprocité et de partenariat entre eux, dans le respect de leur autonomie. Cette relation devrait en outre pouvoir s'appuyer sur des procédures administratives simplifiées et le plus possible standardisées à l'échelle de la Ville.

4.1.3 - Demain le loisir…

Le partage des compétences à la Ville de Montréal reconnaît le loisir comme un service de proximité, dont les composantes doivent être définies à l'échelle des arrondissements et adaptées aux besoins particuliers des populations directement concernées. Cette réalité devrait être maintenue et réaffirmée dans l'avenir de l'avis de la majorité des personnes entendues en consultation, qui ont insisté sur l'importance du respect des spécificités locales, tant dans les pratiques des arrondissements que dans celles des organismes partenaires.

Cependant, un consensus se dégageait aussi des mémoires et opinions reçus quant à l'intérêt que Montréal se dote d'une vision commune du loisir public, qui reconnaîtrait le loisir comme un vecteur clé de développement social et établirait de grands principes pouvant ensuite guider la détermination locale des priorités d'intervention et des modalités d'action. Pour la plupart des intervenantes et intervenants, cette vision du loisir de demain devrait mettre de l'avant l'inclusion et l'accessibilité comme valeurs clés. Ainsi, diverses mesures ont été suggérées qui permettraient à la Ville de Montréal d'approfondir et d'améliorer son offre de loisir pour les clientèles à besoins particuliers et les populations plus vulnérables, que ce soit à l'intérieur des programmations régulières ou en soutenant mieux les organismes de loisir spécialisé.

La bonification des stratégies de promotion de l'offre de loisir montréalaise a de plus été identifiée dans de nombreux mémoires déposés tant par des organismes que par des citoyennes et citoyens comme un

aspect sur lequel la Ville devra agir rapidement pour adapter le loisir public à la réalité d'aujourd'hui et en assurer le développement dans l'avenir. À cet égard, une utilisation plus optimale des ressources numériques disponibles apparaissait essentielle pour que cette offre soit mieux connue et mieux comprise par la population.

Enfin, bien que des ressources doivent être investies afin de permettre aux arrondissements comme aux organismes de s'impliquer dans l'analyse de l'évolution des besoins des populations locales en matière de loisir, le milieu semble déjà prêt à innover et à offrir davantage de flexibilité à ses clientèles, non seulement pour répondre à l'engouement croissant pour la pratique libre, mais aussi pour faire en sorte que l'offre de loisir organisé puisse être davantage personnalisable.

4.2 – Synthèse ayant guidé la rédaction des recommandations de la Commission

Sur la base des opinions majoritaires ainsi relevées, et en s'appuyant sur les grands constats issus de la démarche de concertation, la Commission a orienté ses recommandations autour de cinq grands objectifs qui devraient selon elle guider les décisions que prendra l'administration montréalaise au terme de l'élaboration de ce diagnostic.

D'abord, la Commission a identifié le développement et l'affirmation d'une vision montréalaise du loisir public comme le premier jalon à poser pour mieux répondre aux besoins de la population montréalaise en matière de loisir et s'adapter aux enjeux de l'heure dans le domaine. Cet exercice permettrait de reconnaître le loisir public comme un domaine d'intervention municipale à part entière qui, au même titre par exemple que les interventions en sport et en culture, joue un rôle incontournable dans l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais. Il permettrait également d'assurer une certaine cohérence dans les actions des multiples intervenants du milieu à l'échelle municipale.

Un autre des éléments de synthèse retenus concerne le soutien qui doit être offert par la Ville de Montréal aux deux principales catégories d'acteurs responsables du développement et du déploiement de l'offre de service de loisir public montréalaise. Le second objectif inscrit dans les recommandations porte par conséquent sur l'amélioration du soutien aux arrondissements, que la Commission reconnaît comme les véritables maîtres d'œuvre de l'offre de loisir public à Montréal. À la lumière des avis reçus et analysés, la création d'une unité administrative centrale dédiée au loisir telle qu'elle existait auparavant à la Ville de Montréal a été considérée comme un moyen d'intervention privilégié pour appuyer les arrondissements dans leurs interventions et favoriser le développement, le partage et la mise en valeur des expertises.

Dans le même ordre d'idée, c'est l'amélioration du soutien aux organismes de loisir dans leur rôle de partenaires dans la planification et la réalisation de l'offre de service qui a été identifiée par la Commission comme troisième objectif à poursuivre. Ce soutien devrait s'appuyer sur une redéfinition des bases du partenariat existant entre la Ville de Montréal, ses arrondissements et les organismes avec lesquels elle collabore. Tel que libellé dans les recommandations, ce soutien devrait prendre la forme, d'une part, d'un meilleur appui à la consolidation de la structure organisationnelle et de l'action de ces organismes. Il devrait d'autre part se réaliser à travers des interventions concertées des milieux décisionnels concernés pour permettre à ces organismes d'avoir accès, en nombre et en qualité, aux infrastructures et équipements nécessaires au déploiement de leurs services.

Qu'il soit de nature récréative, sociale, scientifique, culturelle, sportive ou de plein air, le loisir public prend manifestement différentes formes à l'intérieur des programmations offertes par les 19 arrondissements montréalais. Soucieuse d'aborder le domaine comme un tout, la Commission a néanmoins tenu à mettre en lumière les particularités de deux formes de loisir bien établies à Montréal, mais qui méritent des actions dédiées s'il s'agit d'en favoriser encore davantage l'essor. Le quatrième objectif proposé dans les recommandations consiste donc à reconnaître l'importance du loisir inclusif et

adapté, tandis que le cinquième insiste sur le besoin de reconnaître la spécificité du loisir culturel et de la pratique artistique amateur, qui se posent au cœur même du développement des quartiers culturels à Montréal.

Chacun de ces cinq objectifs a été décliné en moyens plus précis de mise en œuvre, consignés dans les 27 recommandations de la Commission, présentées intégralement au cours de la section qui suit.

Il est à noter qu'au-delà des points de vue majoritaires qui ont servi de base à la rédaction de ces recommandations, la Commission a reconnu l'intérêt de certaines des propositions qui lui ont été soumises mais qui n'apparaissent pas dans le portrait présenté plus haut. C'est le cas par exemple des avis portant sur des mesures de soutien au loisir nocturne montréalais, sur la construction d'infrastructures spécifiques ou sur des projets de loisir relevant de la sphère récréotouristique.

Ces avis, tout en étant à bien des égards pertinents, sont apparus comme se situant en marge du mandat de la Commission et des enjeux propres au loisir public, lequel mise sur l'investissement public et l'action bénévole et a, contrairement au loisir commercial ou personnel, une fonction de développement social. Les propositions en question ont été consignées dans les procès-verbaux des assemblées publiques tenues par la Commission, de manière à pouvoir être reprises et mises en valeur sur d'autres tribunes.

5- LES RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT que selon l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale (ville ou arrondissement) a compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs;

CONSIDÉRANT, tel qu'énoncé dans le Livre blanc de 1979 sur le loisir au Québec, « que le déploiement du loisir public au Québec repose, d'une part, sur la reconnaissance des municipalités comme maîtres d'œuvre de la prestation et du développement des services de loisir à la population et, d'autre part, sur un partenariat avec le secteur associatif du loisir »;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (article 141), « le conseil d'arrondissement est […] responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels [et qu'il] peut notamment à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle »;

CONSIDÉRANT, tel que reconnu par la Charte montréalaise des droits et responsabilités de 2006 (article 22), qu'« aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit au loisir, à l'activité physique et au sport, la Ville de Montréal s'engage à :

> a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif;
>
> b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
>
> c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs »;

CONSIDÉRANT, tel que reconnu dans la Déclaration de Québec (2008), que le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;

CONSIDÉRANT que de tout temps, l'investissement municipal en loisir a servi de levier pour générer une contribution substantielle de la collectivité au service public, une ville encaissant en moyenne, pour chaque dollar investi en loisir et culture, 29 cents de revenus, ce qui en fait la proportion la plus élevée des contributions des services municipaux[9];

CONSIDÉRANT, tel que reconnu par la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, que la pratique artistique amateur et le loisir culturel sont des outils de persévérance scolaire et de développement de l'estime de soi;

CONSIDÉRANT l'importance du loisir public pour le vivre-ensemble et pour son apport à l'exercice de la citoyenneté de chacun, notamment des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que le loisir public est un puissant vecteur d'inclusion sociale, de rétention des familles et de développement de la qualité de vie des quartiers;

CONSIDÉRANT que la pratique du loisir sous toutes ses formes permet de réduire les inégalités sociales de santé;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité est la valeur au cœur du loisir public, qu'elle soit de nature économique, physique, géographique, spatiale, temporelle, communicationnelle ou autre;

[9] Source : André Thibault, « Le loisir public : un investissement en développement économique », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 12, no 12, décembre 2015, p. 3,

CONSIDÉRANT l'importance d'une offre de loisir diversifiée, de qualité, de proximité, accessible à tous les Montréalais et Montréalaises et adaptée aux nouvelles réalités de la population (changements dans la structure de temps libre, évolutions démographiques, etc.);

CONSIDÉRANT les enjeux et défis rencontrés par le réseau des partenaires montréalais dans le déploiement de cette offre, tels qu'identifiés dans les mémoires déposés en consultation publique,

la Commission recommande à l'Administration de :

1. Développer et affirmer une vision montréalaise du loisir public

R1 En concertation avec les arrondissements, élaborer une vision montréalaise du loisir public qui soit mobilisatrice, novatrice, représentative des besoins des citoyennes et citoyens de tous âges, respectueuse de la diversité montréalaise et qui reconnaisse le loisir comme un vecteur fort de développement des quartiers.

R2 Faire en sorte que cette vision se traduise par la mise en place d'une Politique du loisir public à Montréal et d'un Plan d'action, tous deux développés avec la participation des arrondissements et des organismes partenaires.

2. Mieux soutenir les arrondissements dans leur rôle de maître d'œuvre de l'offre de loisir public à Montréal

CONSIDÉRANT que le service de loisir municipal en est un de proximité, qui permet un lien direct avec la population;

CONSIDÉRANT les résultats de la réflexion stratégique sur l'action municipale en culture, sport, loisir et développement social (CSLDS) menée en 2015 par la Ville et ses arrondissements (rapport Divay), et notamment le fait que :

- les caractéristiques socioéconomiques des arrondissements, leurs pratiques partenariales et les modalités de développement de leur offre de service varient grandement de l'un à l'autre;
- peu d'arrondissements peuvent assurer à même leurs ressources propres le développement des expertises et les nouveaux investissements en équipements qui seraient nécessaires pour permettre un accompagnement plus habilitant des partenaires et une adaptation aux nouvelles tendances;
- pour le traitement de certaines problématiques, une approche interarrondissements apparaîtrait comme une « stratégie pragmatique et efficace »;

CONSIDÉRANT que la journée de réflexion tenue le 12 mars 2019 dans le cadre de l'élaboration de ce diagnostic, et qui réunissait des professionnels en loisir des services centraux et des arrondissements, a entre autres mis en lumière l'impact des exigences actuelles de reddition de comptes sur la qualité de la relation que les équipes en arrondissement entretiennent avec les organismes de loisir œuvrant sur leur territoire (lourdeur des processus, énergies requises, utilisation non optimale des compétences du personnel, etc.);

CONSIDÉRANT les résultats du sondage déployé suite à cette rencontre auprès du personnel en loisir de la ville centre et des arrondissements et qui révélait tout particulièrement l'intérêt de développer des outils de gestion communs aux arrondissements, dans le respect de leurs spécificités propres;

CONSIDÉRANT que plusieurs intervenants entendus lors de la période d'audition des mémoires ont relevé un manque d'harmonisation dans les pratiques des instances municipales avec lesquelles ils collaborent et suggéré de doter la Ville d'une unité administrative dédiée au loisir public;

CONSIDÉRANT l'engagement pris en mai 2018 par la Ville de Montréal « de poursuivre ses travaux en cours en vue de livrer, à court terme, une solution numérique optimisée de gestion et de suivi des demandes de subvention afin de simplifier les processus administratifs pour les organismes à but non lucratif (OBNL) et les aider à se concentrer sur leur mission » (résolution du conseil municipal CM18 0711);

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'être à l'affût des nouvelles tendances et pratiques en matière de gestion, d'offre d'activités, de partenariats, d'utilisation d'infrastructures et d'équipements, dans une perspective de service public auprès des Montréalaises et Montréalais,

la Commission recommande à l'Administration de :

R3 Dans une perspective de soutien au développement de l'expertise en arrondissement, constituer une unité administrative centrale dédiée au loisir public dont la mission serait entre autres de définir des orientations communes en loisir, de favoriser des arrimages sectoriels et d'élaborer des mesures d'évaluation. Cette unité aurait ainsi comme mandats prioritaires de :

- Revoir, en collaboration avec les arrondissements et les services centraux concernés, les mécanismes de reddition de comptes permettant de répondre aux recommandations du Vérificateur général en matière gestion des contributions financières tout en visant une harmonisation et une simplification des pratiques, des processus et des formulaires à remplir;

- Assurer l'inclusion, dans ces mécanismes de reddition de comptes harmonisés, d'indicateurs permettant de prendre la mesure des retombées *qualitatives* des contributions financières versées aux organismes de loisir, notamment pour le développement social dans les communautés concernées;

- Veiller au développement d'expertises communes, entre autres en matière de formation du personnel et des bénévoles et de développement des compétences de la main-d'œuvre, en tenant compte de l'alourdissement de la tâche de plusieurs, à commencer par les animateurs de camps de jour;

- En s'inspirant des meilleures pratiques dans ce domaine, élaborer une stratégie générale de soutien aux arrondissements afin qu'ils puissent mettre en place un service d'accompagnement aux organismes de loisir dans leurs activités de recrutement de bénévoles;

- Moderniser les stratégies de promotion et de communication en lien avec l'offre de service de loisir disponible sur le territoire de la Ville de Montréal, au bénéfice de la population montréalaise (données ouvertes, géolocalisation des installations, calendrier unique, etc.);

- Réaliser une étude sur les besoins et procéder à une planification proactive de la dotation d'infrastructures et d'installations municipales en matière de loisir, sur la base d'un indice relatif aux zones de desserte des installations (à l'image de celui existant pour les arénas, les piscines ou les bibliothèques);

- Explorer la possibilité d'éliminer les barrières territoriales et les tarifications distinctes entre les arrondissements pour faciliter les inscriptions aux activités pour toutes les résidentes et pour tous les résidents montréalais;

- En collaboration avec les arrondissements, convenir de normes de qualité à exiger dans tous les camps de jour sous la juridiction de la Ville de Montréal, sur la base du cadre de référence de l'Association des camps du Québec, et faire de même dans les programmes d'activités de loisir;

- Améliorer le déploiement du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) afin de mieux répondre aux besoins des familles concernées, notamment en soutenant les arrondissements et/ou les organismes dans le recrutement et la formation des accompagnateurs et accompagnatrices;

- Assurer une veille de l'évolution des besoins de la population montréalaise et des pratiques émergentes en matière de loisir.

R4 Mettre sur pied une « Table en loisir », instance consultative et de partage d'expertise qui, d'une part, serait constituée de membres issus à la fois de la ville centre, des arrondissements et des milieux associatif et institutionnel (tout en assurant une représentativité géographique et sectorielle) et qui, d'autre part, intègrerait les mandats de l'actuelle Table municipale des camps de jour.

3. Mieux soutenir les organismes de loisir dans leur rôle de partenaires dans la planification et la réalisation de l'offre de service

CONSIDÉRANT que depuis plus de 50 ans, les Montréalaises et Montréalais s'impliquent massivement et bénévolement dans l'organisation de leurs activités de loisir en créant des milliers d'organismes à but non lucratif ayant pour mission principale la pratique du loisir, qu'il soit de nature récréative, culturelle, de plein air, sportive, scientifique ou autre;

CONSIDÉRANT que 75 % de la programmation municipale en loisir organisé est aujourd'hui offerte par des organismes partenaires[10];

CONSIDÉRANT, tel qu'indiqué dans le dernier rapport de l'Institut de la statistique du Québec, que les organismes de loisir composent l'un des cinq grands secteurs de l'économie sociale au Québec;

CONSIDÉRANT, tel que reconnu dans le rapport Divay, que la relation partenariale est fondamentale pour assurer la viabilité des OBNL;

CONSIDÉRANT, tel que reconnu par le personnel en loisir dans le sondage interne déployé dans le cadre du présent exercice, qu'il est important d'intervenir pour soutenir les organismes afin qu'ils puissent adapter leur offre de service aux besoins évolutifs de la population;

CONSIDÉRANT l'ancrage exceptionnel des centres communautaires de loisir dans leur milieu et le rôle fondamental qu'ils jouent en matière de progrès social;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par les organismes partenaires en matière de loisir municipal;

CONSIDÉRANT les défis auxquels sont confrontés les organismes de loisir en matière de recrutement de personnel et de bénévoles, de financement et d'accès aux infrastructures et équipements nécessaires au déploiement de leur offre de service;

CONSIDÉRANT que les organismes de loisir ne bénéficient d'aucun programme pour leur permettre de financer leur mission;

[10] Source : Direction des sports, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

CONSIDÉRANT la qualité de la relation que la plupart des organismes ayant participé à la consultation entretiennent avec les équipes avec lesquelles ils collaborent en arrondissement,

la Commission recommande à l'Administration de :

R5 Tout en reconnaissant l'importance de l'autonomie dans la gestion des organismes de loisir, réintégrer la notion de partenariat dans les modèles de convention.

Et faire en sorte que les lignes directrices guidant le partenariat en loisir public montréalais et les relations qui en découlent soient redéfinies, afin de donner lieu à une vision partenariale renouvelée, laquelle se reflétera dans les conventions.

R6 Faire des représentations auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour permettre aux organismes de loisir de bénéficier d'un financement à la mission (tel le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux).

R7 Favoriser la participation des organismes partenaires à la planification de l'offre de service en loisir dans leur arrondissement (établissement des objectifs, des standards et des cibles, création de nouveaux programmes, etc.).

R8 Conformément à la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal et aux engagements qui en découlent, intégrer aux processus d'appels d'offres publics visant la gestion des programmes et des bâtiments publics de loisir des critères qui permettraient, à qualité équivalente, de favoriser les OBNL.

R9 Travailler en concertation avec les organismes partenaires pour définir et développer des stratégies de valorisation de la main-d'œuvre et de l'action bénévole en loisir.

R10 Soutenir les organismes partenaires dans l'adhésion au Programme DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur).

CONSIDÉRANT le manque criant d'infrastructures et de lieux de pratique dédiés au loisir sur le territoire de la Ville, et notamment de locaux adaptés aux besoins de tous les Montréalais et Montréalaises;

CONSIDÉRANT la reprise progressive par les commissions scolaires de l'île de Montréal de leurs immeubles excédentaires actuellement occupés par des organismes de loisir et l'instabilité qui en résulte pour le développement et le maintien de la qualité de l'offre de service en loisir dans certains secteurs;

CONSIDÉRANT l'entente de principe conclue par la Ville de Montréal avec le MEES et les cinq commissions scolaires montréalaises en vue de donner accès d'une manière réciproque aux infrastructures scolaires et municipales;

CONSIDÉRANT, tel que reconnu dans le rapport Divay, l'importance de renforcer la concertation intersectorielle,

la Commission recommande à l'Administration de :

R11 En concertation avec le gouvernement du Québec et avec les commissions scolaires, entreprendre une démarche menant à une stratégie d'action sur l'utilisation optimale des locaux publics et les besoins non comblés en matière de loisir, y compris ceux des camps de jour et des camps de jour spécialisés.

R12 Assurer une communication fluide au sujet des perspectives nouvelles d'accès aux installations scolaires dont certains organismes pourraient bénéficier grâce à la signature de l'entente de

principe conclue avec les commissions scolaires et au terme de la négociation des ententes locales qui en découlent.

R13 Mieux structurer l'accompagnement aux organismes de loisir touchés par des relocalisations survenant en raison d'une reprise d'immeuble ou de toute autre situation exceptionnelle.

R14 Solliciter l'appui du gouvernement du Québec pour la constitution d'un fonds d'urgence de relocalisation pour ces organismes.

R15 Dans une perspective de complémentarité et de continuité de services, établir des ententes de services avec chacun des Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) desservant les arrondissements montréalais afin que l'expertise et les ressources du réseau de la santé soient mises à la disposition des organismes de loisir, notamment le programme des camps de jour, tout comme elles sont à la disposition des écoles au cours de l'année scolaire.

4. Reconnaître l'importance du loisir pour toutes et tous

CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Ville de Montréal dans sa Politique municipale d'accessibilité universelle (2011), « d'intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales »;

CONSIDÉRANT que 33,2 % de la population déclare avoir une incapacité sur l'île de Montréal[11] et que l'offre en loisir ne répond souvent pas aux normes de l'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT les différentes facettes de l'expérience de loisir inclusive, qui vont du loisir adapté dans des lieux spécialisés au loisir inclusif en toute liberté, en passant par le loisir accompagné ou avec soutien aux animateurs;

CONSIDÉRANT la structure particulière du milieu du loisir spécialisé sur le plan géographique (distinct du loisir de proximité) et les besoins spécifiques des organismes qui desservent principalement les personnes ayant une limitation fonctionnelle, entre autres en matière d'infrastructures et d'équipements;

CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Ville, en novembre 2018, d'intégrer à terme, dans tous ses programmes, politiques et services, une analyse différenciée visant à prévenir les discriminations systémiques et à prendre en compte les besoins des groupes vulnérables, sous-représentés ou pouvant faire l'objet d'exclusion,

la Commission recommande à l'Administration de :

R16 Accompagner et former les employés municipaux œuvrant dans le domaine du loisir, ainsi que le personnel des organismes offrant une programmation régulière de loisir, aux conditions qui favorisent la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle.

R17 Favoriser la mise en place d'un mécanisme de collaboration interarrondissement pour répondre aux besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle.

R18 Recueillir auprès des organismes et des arrondissements des données concernant la pratique du loisir chez les personnes ayant une limitation fonctionnelle afin de mieux répondre à leurs besoins.

R19 Inciter les arrondissements et les organismes de loisir à mettre en œuvre les principes de l'accessibilité universelle afin d'offrir des services et programmes inclusifs.

[11] Source : AlterGo, *Mémoire – Consultation publique, Diagnostic du loisir public montréalais*, juin 2019, p. 5.

R20 Revoir les critères du Programme de soutien et de reconnaissance des organismes pan-montréalais (programme PANAM) afin de le rendre davantage flexible, notamment la nécessité pour les organismes de desservir la population d'au moins dix arrondissements pour pouvoir être reconnus.

R21 Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour bonifier le financement du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) et permettre de devancer les décaissements.

R22 Afin d'assurer l'accessibilité économique de l'offre de service de loisir montréalaise, inciter les arrondissements à adhérer au programme Accès loisir Québec, qui permet aux personnes en situation de faible revenu de participer gratuitement à des activités de loisir.

R23 Développer des outils de mise en œuvre de l'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+), à partager avec les équipes en arrondissement et auprès des organismes partenaires, de manière à viser une offre de loisir plus égalitaire.

5. Reconnaître la spécificité du loisir culturel

CONSIDÉRANT la reconnaissance du loisir culturel dans la nouvelle politique culturelle du Québec ainsi que la réalisation en cours, conformément au Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, d'un plan d'action régional en loisir culturel visant à encourager la pratique du loisir culturel et les initiatives mettant en valeur la culture comme outil d'intervention sociale à Montréal;

CONSIDÉRANT la priorité 14.20 de la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal portant sur le loisir culturel et la pratique artistique amateur;

CONSIDÉRANT les conclusions du Diagnostic de la pratique artistique amateur à Montréal réalisé en 2012 à la demande du Bureau du loisir du Service de la culture, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;

CONSIDÉRANT les quatre axes d'intervention proposés dans le *Plan d'action 2013-2017 de la pratique artistique amateur à Montréal* qui découle de ce diagnostic et l'intention de la Ville de Montréal de procéder à une mise à jour de ce plan d'action à court terme;

CONSIDÉRANT, d'une part, le fractionnement tout particulier du réseau du loisir culturel et de la pratique artistique amateur à Montréal et, d'autre part, le fait que cette forme de loisir, de par sa spécificité disciplinaire, implique souvent la rencontre et la participation de personnes provenant de différents arrondissements,

la Commission recommande à l'Administration de :

R24 Dans le cadre de la planification proactive de la dotation d'infrastructures et d'installations municipales en matière de loisir (voir R3), veiller à la mise en place et au maintien de lieux publics voués à la création, à la diffusion et à la pratique du loisir culturel et envisager, dans une perspective de complémentarité, la création d'un ou de plusieurs pôles montréalais dédiés à la pratique artistique amateur.

R25 Soutenir le développement d'instances locales de concertation spécifiques au loisir culturel.

R26 Valoriser la promotion et la diffusion de la pratique artistique amateur dans les espaces publics et le réseau Accès culture.

R27 Revoir l'attribution du financement aux organismes de loisir culturel en s'inspirant du modèle PANAM, lequel permet, en loisir adapté, d'offrir du soutien financier à des organismes œuvrant sur tout le territoire montréalais.

***

Les 27 recommandations, sur proposition de M. Jocelyn Pauzé, appuyée par Mme Micheline Rouleau, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 12 septembre 2019.

CONCLUSION

Au terme de ses travaux, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports tient à remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps et énergie pour contribuer à la réalisation de ce diagnostic. Elle salue à ce titre tout particulièrement la collaboration essentielle des personnes-ressources des services centraux et des arrondissements montréalais ayant participé à la démarche de concertation, celle des chefs de division et directeurs CSLDS en arrondissement, ainsi que celle des représentantes et représentants des organismes partenaires qui ont accepté de participer aux groupes de discussion ou pris la peine de rédiger un mémoire et de le présenter à la Commission.

La démarche de diagnostic aura permis à la Commission de reconnaître que les enjeux les plus actuels et les plus criants du loisir public à Montréal affectent tout autant les arrondissements que les organismes partenaires. Par le dépôt de ce rapport, elle invite l'administration municipale et l'ensemble des acteurs concernés à mettre en œuvre les diverses solutions à ces défis contemporains qui ont pu être identifiées, que ce soit à court, à moyen ou à plus long terme.

De manière plus générale, la Commission en appelle au déploiement d'actions qui contribueront à redonner ses lettres de noblesse au loisir public, lequel apporte une contribution indispensable au vivre-ensemble, en plus de favoriser le développement de tous les Montréalais et de toutes les Montréalaises, quelle que soit leur appartenance sociale, géographique ou culturelle.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes du conseil municipal, le présent document peut être consulté sur la page dédiée à la consultation sur le site web des commissions permanentes, de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, au rez-de-chaussée de l'édifice Lucien-Saulnier. Les documents d'information présentés en soutien à cette consultation sont également disponibles sur le web.

ANNEXE 1
Communiqué

Montréal

Cabinet de la mairesse
et du comité exécutif

Pour diffusion immédiate

Communiqué
ville.montreal.qc.ca

LA VILLE DE MONTRÉAL FERA UN DIAGNOSTIC DU LOISIR DANS LA MÉTROPOLE

Montréal le 28 août 2018 - La Ville de Montréal procédera à un premier diagnostic en plus de 20 ans sur la question du loisir municipal, sous l'initiative de la Commission permanente en culture, patrimoine et sport (CCPS).

« Le loisir occupe une place importante dans le quotidien de milliers de Montréalais. C'est une facette essentielle à la qualité de vie des familles et c'est pourquoi notre administration souhaite se pencher sérieusement sur la situation du loisir », a expliqué la mairesse de Montréal, Valérie Plante. « Nous voulons jouer un rôle de leadership et faire de Montréal une référence en loisir. Le diagnostic de la Commission nous permettra de poser des actions concrètes pour soutenir les arrondissements dans leur tâche, car ils font un travail extraordinaire qui mérite d'être valorisé et renforcé. »

S'il est clair que les municipalités assument une responsabilité importante en matière de loisir public au Québec, ce sont surtout les arrondissements qui occupent une place prépondérante dans la mise en œuvre de cette compétence à Montréal. C'est donc en étroite collaboration avec les arrondissements et les services municipaux centraux que la CCPS se penchera sur l'état des lieux.

« C'était important pour nous de travailler de pair avec l'Administration, car c'est un enjeu qu'ont à cœur nombre d'organismes, de citoyens et d'élus à Montréal. Il y a beaucoup à faire pour améliorer l'appui de la Ville centre en matière de loisir public, et nous croyons que cet état des lieux nous outillera pour mettre en œuvre des solutions concrètes », a souligné Anne-Marie Sigouin, présidente de la Commission et conseillère de la Ville pour le district de Saint-Paul-Émard—Saint-Henri-Ouest.

Le diagnostic de la CCPS inclura des consultations afin d'entendre les acteurs du milieu et la population sur les défis et les besoins constatés en matière de loisirs.

« Nous sommes heureux de voir que la Ville souhaite s'impliquer pleinement dans la question du loisir montréalais », a ajouté Jocelyn Pauzé, conseiller de la Ville dans Rosemont—La Petite-Patrie et membre de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports. « C'est un dossier que les arrondissements portent à bout de bras depuis plusieurs années, et le leadership et le soutien de l'administration municipale seront plus que bénéfiques à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. »

La Commission se penchera sur l'échéancier de ce chantier dans les semaines à venir, incluant la mise en place de mécanismes de consultation. Elle devrait soumettre un rapport à l'Administration en 2019.

-30-

Source : Geneviève Jutras, Attachée de presse de la mairesse, Cabinet de la mairesse et du comité exécutif, 514 243-1268

Renseignements : Linda Boutin, Service des communications, Ville de Montréal, 514 872-6013

ANNEXE 2
Liste des intervenantes et intervenants

Liste des intervenantes et intervenants rencontrés en séance de travail (octobre 2018 à avril 2019)

M. Luc Denis, directeur, Direction des sports, Service de la diversité sociale et des sports[12]

Mme Christine Lagadec, chef de division, Division des sports et de l'activité physique, Direction des sports, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS)

Mme Manon Lanneville, présidente, Association québécoise du loisir municipal (AQLM)

Mme Suzanne Laverdière, directrice, Service de la culture

M. Santiago Risso, chargé de projet en loisir culturel, Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM)

Mme Josée Scott, directrice générale, Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM)

M. Marc St-Onge, directeur, Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) et coordonnateur, Observatoire québécois du loisir

M. André Thibault, Ph. D., fondateur, Observatoire québécois du loisir et professeur émérite, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Mme Gina Tremblay, chef de division, Division programmation et diffusion, Direction du développement culturel, Service de la culture

Liste des membres du comité d'experts ayant participé à la journée de réflexion du 12 mars 2019

M. Jean-François Ariano-Lortie, chef de division, Division des sports, des loisirs et du développement social, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement du Sud-Ouest

M. Hugo Bélanger, chef de division, Division des sports, des loisirs et du développement social, Direction des loisirs, de la culture et des communications, arrondissement de Saint-Léonard

Mme Claude Boudreault, conseillère en planification, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie

Mme Marie-Ève Courchesne, commissaire à la culture, au loisir culturel et à la pratique artistique amateur, Division programmation et diffusion, Direction du développement culturel, Service de la culture

M. Christian Dumont, coordonnateur en loisirs, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement d'Outremont

Mme Cathy Durocher, chef de division, Division des sports, des loisirs et du développement social, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marlène Gagnon, chef de division, Division des sports, des loisirs et du développement social, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Verdun

Mme Ariane Guénette, chef de section, Section des sports, Division des sports, des loisirs et du développement social, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Saint-Laurent

Mme Marie-Agnès Guichard, chef de division, Division de la culture et des événements, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Montréal-Nord

[12] Depuis le 1er janvier 2019, la Direction des sports appartient plutôt au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

M. Antonio Guzzo, agent de développement, Division des sports, des loisirs et des installations, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Jean-Marc Labelle, chef de division, Division des sports, des loisirs et du développement social, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Valérie Laforest, directrice, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Christine Lagadec, chef de division, Division des sports et de l'activité physique, Direction des sports, Service de la diversité sociale et des sports

Mme Annie Larivière, agente de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, Division des sports, des loisirs et du développement social, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Montréal-Nord

M. François Le Brun, chef de division, Division des sports, des loisirs et du développement social, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Isabelle Legault, agente de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, Division des sports, des loisirs et du développement social, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Ville-Marie

Mme Marie-Andrée L'Espérance, chef de section, Partenariat, développement social, durable et événements publics, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement du Sud-Ouest

Mme Josée Mondou, chef de division, Division des programmes et du soutien aux organismes, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement d'Anjou

Mme Marie-Claude Ouellet, chef de division, Division des sports et loisirs, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Marie-Pascale Richard, chef de section, section des loisirs et du développement communautaire, Division des sports, des loisirs et du développement social, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Saint-Laurent

M. Michel St-Pierre, agent de développement en loisir, Division des sports et du loisir, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie

M. François-Xavier Tremblay, agent de développement culturel, Division de la culture et des bibliothèques, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement du Plateau–Mont-Royal

Mme Gina Tremblay, chef de division, Division programmation et diffusion, Direction du développement culturel, Service de la culture

Mme Marie Josée Trudeau, agente de développement – Expertise, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Liste des participantes et participants aux groupes de discussion du 23 avril 2019

Mme Marie-Josée Avon, directrice générale, Centre du Plateau

M. Roland Barbier, directeur général, Centre communautaire Hochelaga

Mme Julie Beaudoin, directrice générale, L'École et les arts

Mme Marie-Josée Bellefleur, coordonnatrice, Service des Loisirs Ste-Claire

Mme Valérie Bilodeau, directrice, Les Scientifines

M. Emmanuel Bobin, coordonnateur sports et loisirs, Repaire Jeunesse Dawson

Mme Marylène Brault, directrice générale, Centre récréatif et communautaire St-Donat

Mme Marie-Ève Brunet-Bélanger, directrice générale, Service des loisirs Angus-Bourbonnière

Mme Karine Brunet-Laniel, directrice générale, Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont

Mme Chantal Cerro, directrice générale, Service des Loisirs Ste-Claire

Mme Chantal Comeau, directrice adjointe, Association sportive et communautaire du Centre-Sud

Mme Lucille Dufault, présidente, Club social Henri-Julien

Mme Nathalie Dufour, directrice, Centre de loisirs Monseigneur Pigeon

M. Donald Gaumont, directeur général, Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie

Mme Andrée-Anne Goulet, assistante aux événements, L'École et les arts

M. Daniel Gratton, directeur général, Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles

Mme Pauline Isabelle, directrice, Ateliers Beaux arts du rivage

Mme Claude Lavoie, directrice générale, Centre de loisir communautaire de la Côte-des-Neiges

Mme Émilie Leroy, directrice générale, Centre de loisirs communautaires Lajeunesse

Mme Yetta Lessard, membre, Club social Henri-Julien

Mme Roxanne Locas, coordonnatrice de la programmation, Centre Lasallien St-Michel

Mme Barbara Lorenzo, coordonnatrice, Ateliers Beaux arts du rivage

Mme Isabelle Michaud, directrice des loisirs, Centre de loisirs communautaires Lajeunesse

Mme Louise Picard, membre, Club social Henri-Julien

M. José Rebelo, directeur général, Association sportive et communautaire du Centre-Sud

Mme Amarande Rivière, chargée de projets en médiation culturelle, arrondissement de Montréal-Nord

Mme Mélanie Sanschagrin, directrice générale, Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL)

Mme Sarah Trudel-Gravelle, régisseure, Service des Loisirs Ste-Claire

Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 21 mai 2019

M. Jean-Robert Choquet, gestionnaire culturel, membre du conseil d'administration de Culture Montréal et ancien directeur du Service de la culture de la Ville de Montréal

M. Denis Côté, citoyen

Mme Nathalie Lussier, coordonnatrice, Loisirs et culture Sud-Ouest

Mme Sonia Vaillancourt, directrice générale, Conseil québécois du loisir (CQL)

M. Sylvio Hébert, citoyen

Mme Janou Radilla, coordonnatrice des loisirs, Centre des aînés de Villeray

Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 11 juin 2019

Mme Émilie Leroy, directrice générale, Centre de loisirs communautaires Lajeunesse

Mme Mélanie Sanschagrin, directrice générale et **M. José Rebelo**, administrateur, Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL)

M. José Rebelo, directeur général, Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS)

Mme Josée Scott, directrice générale, Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM)

M. Denis F. Côté, chargé de projets, Jeunes Sportifs Hochelaga

Mme Karine Brunet-Laniel, directrice générale, Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont et **Mme Marie-Ève Brunet-Bélanger**, directrice générale, Service des loisirs Angus-Bourbonnière

M. Michel Martin, président et **Mme Caroline Pujol**, directrice générale, Sports Montréal

Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 12 juin 2019

Mme Nathalie Lussier, coordonnatrice, Loisirs et culture Sud-Ouest

Mme Marylène Brault, directrice générale, Centre récréatif et communautaire St-Donat

M. Denis Kemp, directeur général, Association du Centre Pierre-Charbonneau

M. Sylvio Hébert, citoyen

M. Donald Gaumont, directeur général, Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie

Mme Valérie Beaulieu, directrice générale et **M. Pierre-François Sempéré**, directeur des contenus et de la programmation, Culture Montréal

Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 13 juin 2019

M. Mathieu Grondin, président, MTL 24/24

Mme Elsa Lavigne, directrice générale, AlterGo

M. Roland Barbier, directeur général, Centre communautaire Hochelaga

Mme Sonia Vaillancourt, directrice générale, Conseil québécois du loisir (CQL)

M. Dickens Mathurin, directeur général, Centre sportif de la Petite-Bourgogne

M. Daniel Caron, vice-président et **M. Yves Dubois**, directeur général, Société québécoise de spéléologie

Liste des personnes et organismes ayant déposé une opinion écrite, sans présentation verbale

Mme Marie-Josée Avon, directrice générale, Centre du Plateau

M. Daniel Bélanger, directeur général, Centre récréatif, culturel et sportif (CRCS) Saint-Zotique

Mme Lucie Caillère, directrice générale, Projet Harmonie

Mme Isabelle Champagne, déléguée, Regroupement des maisons des jeunes du Québec (région de Montréal-Laval) et directrice, Maison des jeunes Quinka Buzz

Mme Chantal Cerro, directrice générale, Services des Loisirs Ste-Claire

Mme Julie Cyr, directrice générale, Centre communautaire culturel social et éducatif (CCSE) Maisonneuve

Mme Nathalie Dufour, directrice, Centre de loisirs Monseigneur Pigeon

Dre Mylène Drouin, directrice régionale de santé publique, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Mme Lucille Dufault, présidente, Club social Henri-Julien

Mme Manon Forcier, citoyenne

M. Daniel Gratton, directeur général, Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles

M. Éric Lagacé, chef de division, Division des loisirs et du développement social et **Mme Marie-Pascale Richard**, chef de section, Section des loisirs et du développement communautaire, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Saint-Laurent

Mme Josée Lambert, directrice générale, Association d'aide et de loisirs pour personnes à autonomie réduite (ALPAR)

Mme Claude Lavoie, directrice générale, Centre de loisir communautaire de la Côte-des-Neiges

M. Guillaume Le Nigen, citoyen

Mme Danielle Montmarquette, citoyenne

M. André St-Jacques, directeur général, Association récréative Milton-Parc

Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 12 septembre 2019

M. Donald Gaumont, directeur général, Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie

M. Lucien Landry, ex-président et secrétaire, Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie

M. Mathieu Grondin, président, MTL 24/24

M. Denis Kemp, directeur général, Association du Centre Pierre-Charbonneau

M. Santiago Risso, chargé de projet en loisir culturel, Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM)

M. Guillaume Le Nigen, citoyen

ANNEXE 3
Journée de réflexion du comité d'experts
Grille de discussion

Grille de discussion et d'analyse

Proposée aux experts participant à la journée de réflexion et de discussion

Diagnostic du loisir public montréalais

Mardi 12 mars 2019, de 9 h à 16 h
Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont

NOTE :	Cette grille est conçue pour soutenir les réflexions et les discussions de la rencontre d'experts et non pour les limiter. Cette rencontre vise au contraire à ouvrir des perspectives.

1- Objectifs poursuivis

Sur la base des expériences montréalaises et des informations disponibles, la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports cherche à identifier les cibles et les actions nécessaires pour mieux soutenir les arrondissements dans le développement et la mise en œuvre de leur offre de service en loisir. Cela en vue, entre autres, de :

1) Mieux l'adapter aux nouvelles réalités montréalaises.
2) Améliorer le soutien aux organismes.
3) Développer une vision de la coopération optimale entre les arrondissements et avec le central et, le cas échéant, dessiner un projet dans ce sens.

2- Thème général : le sens du loisir public à Montréal

Au préalable, il importe de clarifier ce que signifie le loisir public comme champ dans lequel Montréal s'investit.

2.1 - Le loisir et le service public : notion

Historiquement, le loisir public se définit comme temps ou moment libre d'obligations, recherche de plaisir, d'expériences de découverte, de dépassement ou simplement de détente qui donnent son sens au sport, à la culture, au plein air et à la fête.

En ville, il est place publique, lien social, ferment de vie communautaire et d'intégration sociale dans un contexte décontracté et plaisant, fondé sur le désir plus que sur le besoin défini comme carence.

En loisir public, différent du cocooning et du loisir commercial, qu'il soit social, culturel, sportif, en plein air, en activité physique ou en bénévolat, l'ensemble des politiques et des actions de la Ville de Montréal et des arrondissements visent à

> *rendre accessibles les conditions d'une expérience de loisir satisfaisante pour les personnes et [à] procurer les bénéfices du loisir recherchés par et pour la collectivité.*

Essentiellement, le loisir public contribue à la qualité de vie, à la santé et au développement des communautés aux plans social, culturel et économique.

Concrètement, le système québécois de loisir public et, selon toutes vraisemblances, le système montréalais réalisent leurs missions

> *en réseau de partenaires, ils offrent une gamme d'expériences culturelles, sociales, sportives et physiques, naturelles et urbaines, ludiques et reposantes qui soient variées, accessibles, sécuritaires, de qualité, réparties équitablement sur le territoire et adaptées aux attentes et caractéristiques des divers citoyens.*

Le loisir, ainsi circonscrit, est un service public, financé par l'ensemble des citoyens, qui s'adresse à l'ensemble d'une population et est guidé par le bien commun et les valeurs d'accessibilité, d'équité et de diversité qui sont des standards en diagnostic de l'offre de service.

2.2 - Quelques constats : grandeur et misère de la perception du loisir

- La Ville de Montréal n'a plus actuellement d'organisme central voué au développement et au soutien à l'offre municipale en loisir.
- Le soutien des arrondissements aux organismes de loisir est actuellement plombé par les obligations de reddition de compte au nom d'une plus grande rigueur dans l'administration des fonds publics.
- Au fil des ans et jusqu'à récemment, la vision du loisir fédérateur de l'ensemble des champs d'activités de temps libre s'est diluée au profit des champs disciplinaires de sport, de culture, de plein air, etc. Dans ce contexte, le loisir apparaît comme la partie résiduelle des activités non classées, une fois que les secteurs structurés se sont défini leur propre champ et l'ont distingué administrativement du loisir.
- De plus, depuis quelques années, des mandats à caractère social et sanitaire se sont ajoutés au service de loisir : développement et intégration sociaux, saines habitudes de vie ne sont que quelques exemples.
- Aujourd'hui, les citoyens en affirment la pratique libre: ils envahissent les promenades, les pistes cyclables, les plages, les heures de pratique libre dans les piscines et les arénas, occupent les parcs petits et grands, participent aux fêtes et aux événements. Ils désertent les cours traditionnels qui constituent la base habituelle des programmations.
- Si l'excellence culturelle et sportive est encouragée et socialement souhaitée, la pratique récréative des disciplines est tout autant à la hausse et s'inscrit plus comme expérience à plusieurs facettes que comme une activité.
- Les citoyens réclament des aménagements de proximité où ils peuvent marcher et courir en toute sécurité à tout âge, aller à vélo, jouer dans la rue, se lancer le ballon dans le parc de voisinage sans pour autant être classés dans l'une ou l'autre catégorie d'activités. Ils réclament des parcs où ils peuvent flâner, faire lever des cerfs-volants, jouer en famille, se rassembler autour de djembés, entreprendre une partie de pétanque spontanée et faire une fête d'enfant ou de famille. Ainsi la pratique libre apparaît comme une tendance lourde des façons de pratiquer son loisir.

2.3 - Question générale : vision et mission du loisir

Dans ce contexte, une première question s'impose :

1- ***Aujourd'hui, quelles sont la vision et la mission qui orientent le service public municipal en matière de loisir ?***

En sous-question :

2- ***Quelle place le loisir doit-il prendre dans l'ensemble de l'offre de service public à Montréal et dans les arrondissements ?***

3- Diagnostic et perspective du système actuel de service public en loisir

Trois dimensions qui s'influencent réciproquement sont abordées :

L'offre: son adéquation avec la demande

Le diagnostic de l'adéquation de l'offre avec la demande et la mission et les valeurs du loisir public permet de mesurer les défis communs aux partie prenantes du système de production de service de la Ville de Montréal et de ses arrondissements.

Le système de production de service en arrondissement

L'examen du système de production en arrondissement permet d'identifier les forces et les faiblesses de la structure, des stratégies et des partenariats et des ressources des arrondissements.

Utilité et prospectives en coopération inter arrondissement

L'état et la prospective en coopération entre les arrondissements devrait permettre de définir les objets, les conditions critiques et la structure de cette coopération.

3.1 - L'offre à la population en arrondissement: questions à débattre et à documenter

3.1.1 - L'ampleur et l'intégration des éléments du panier de service

Un constat : le panier de service municipal (et non seulement celui des directions de loisir et de leurs partenaires) comprend, à des degrés divers, les éléments qui structurent et rendent possible l'offre et la capacité des citoyens de vivre leur loisir.

Le panier de service: qu'est-ce qui est offert et comment ?

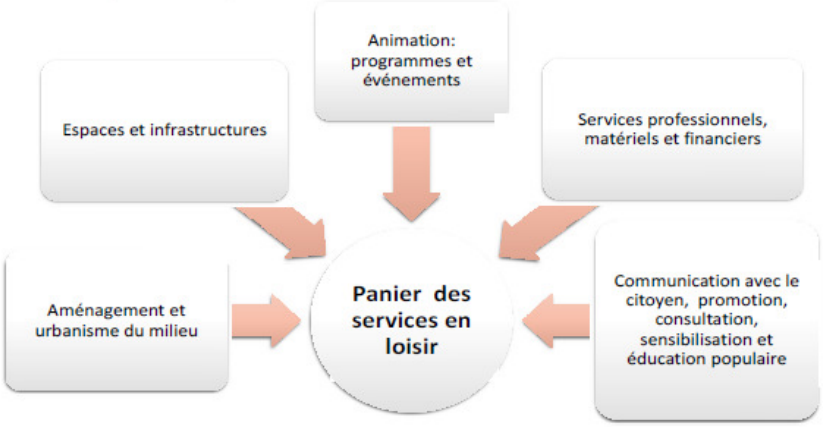

Questions	Réponses	Références et commentaires
Quels sont les éléments du panier les plus offerts en arrondissement ? *Identifiez-les et expliquez.*		
Quels sont les éléments du panier les plus problématiques en arrondissement ? *Identifiez-les et expliquez.*		
Où en est la collaboration inter services ?		
Propositions		

3.2 - Réponse aux besoins changeants et diversifiés de la population

3.2.1 - Les bénéficiaires selon les groupes sociaux (âges, paramètres socio-économiques, etc.)

Vieillissement de la population, diversité culturelle, préoccupation pour les non-participants, adoption de politiques populationnelles envers les familles, les aînés, les enfants, les jeunes, la diversité culturelle, les stéréotypes de sexe et d'origine, l'accès universel, etc. sont autant de phénomènes sociaux qui influencent l'identification des bénéficiaires de l'offre de loisir.

Questions	Réponses		Référence ou commentaires
Quelle proportion de l'ensemble de la population de votre arrondissement participe à l'offre de services ?			
Quels groupes sont les plus visés ?			
Quels groupes sont les moins visés et les moins présents ?			
Où sont les principaux défis, quant aux groupes de votre population ?			
Quels sont les problèmes d'accessibilité ?	Physique		
	Financière		
	Psychologique ou sociale		
	Horaire		
	Culturelle		
	Accès à internet		

3.2.2 - Les bénéficiaires selon les types de pratiques de loisir et de demandeurs de services

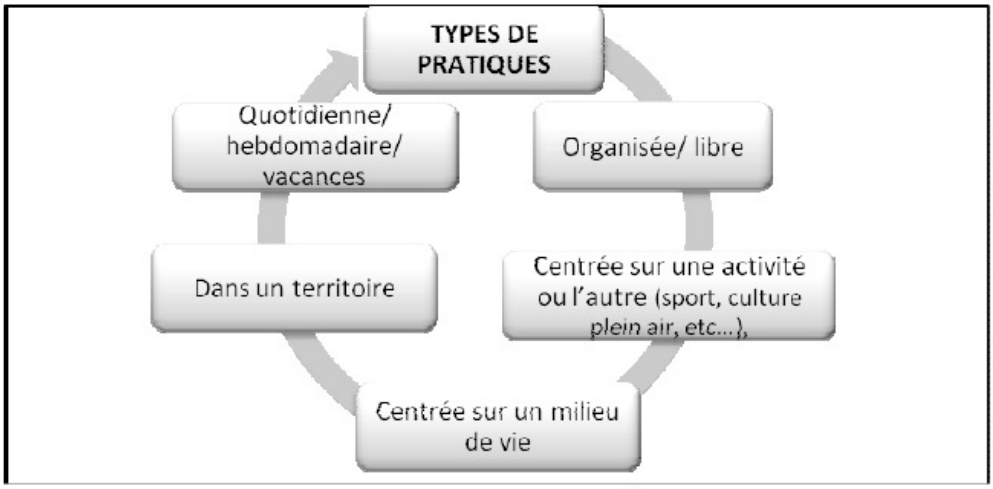

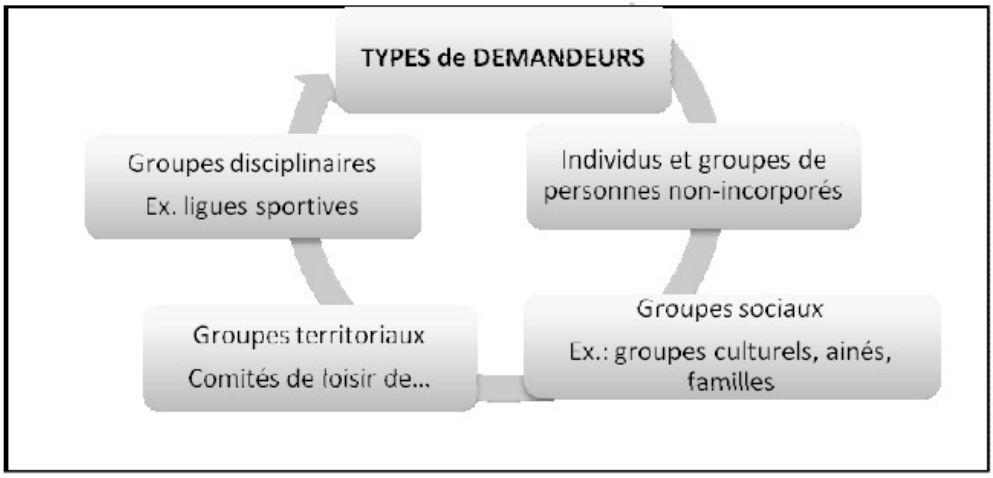

La prise en compte des types d'usagers et de leurs modes de pratiques de loisir sert ici d'indicateur de l'étendue de l'offre de loisir.

Sur une échelle croissante de 0 à 10, dites jusqu'à quel point l'offre de loisir adressée aux divers demandeurs vous paraît suffisante. Puis sur la même échelle, évaluer cette offre en fonction des modes de pratique du loisir.

Les types de demandeurs	Votre cote *(0 à 10)*	Commentaires
Individus non organisés		
Groupes ou associations liés à une discipline		
Groupes d'intérêts liés à un groupe de personnes (ex.: aînés, communautés culturelles, etc.)		
Groupes polyvalents liés à un territoire (voisinage, quartier, etc.)		

Les types de pratique : jusqu'à quel point sont-elles desservies ?	Votre cote *(0 à 10)*	Commentaires
Libre		
Organisée		
Dans le voisinage		
Exigeant des infrastructures ou des plateaux spécialisés		
Autre…		

3.3 - Le système de production d'offre de service en arrondissement

3.3.1 - Quelques questionnements

Dans l'ancienne ville de Montréal et dans plusieurs villes fusionnées, nombre de services ont longtemps été offerts en régie; les villes prenant en cela la relève des paroisses. Le personnel d'alors gérait, animait et soutenait des programmes et des infrastructures.

À Montréal, en 1996, on prend le virage « partenariat » fondé sur une offre faite par les organismes et les associations soutenus financièrement, matériellement et professionnellement par la Ville, puis par les arrondissements. Les professionnels deviennent, alors, conseillers et agents de développement. Les relations avec les « partenaires » sont encadrées par des protocoles plus ou moins négociés, ressemblant plus à des contrats de services qu'à des ententes de partenariat. Cette approche repose implicitement sur le postulat que l'ensemble des services offerts par les « partenaires » satisfont les besoins de la population.

Au cours des dernières années quelques phénomènes ont remis en question, et, dans certains cas, plombé cette stratégie. Au premier chef, l'obligation de reddition de compte en utilisation de fonds publics a pris une place telle que les professionnels se sont transformés en « agents de contrôle » et ont été souvent perçus comme tels plutôt que comme partenaires aidants par les associations et les organismes. Dans quelle mesure cette perception nuit-elle à la fonction première des professionnels ?

Par ailleurs, au niveau des besoins et des services, des changements dans les modes de pratiques modifient les stratégies d'offres. Par exemple, la pratique libre interpelle l'urbanisme et le design urbain, modifie les méthodes d'intervention et d'animation (plus d'événements, moins d'activités régulières, places et boîtes de jeux éphémères, etc.). Par ailleurs, par l'adoption de politiques populationnelles diverses — famille, ainés, saines habitudes de vie, enfances, etc. – la Ville et les arrondissements se sont donné des objectifs pour leur population.

Se pose alors la question de la capacité d'évolution des partenaires pour s'adapter aux nouvelles pratiques et à l'évolution de la structure sociale de la population montréalaise. Peuvent-ils aussi relayer les objectifs des politiques populationnelles de la Ville et des arrondissements. En corollaire, le tout au partenariat est-il encore possible ?

Enfin, puisque la réponse à la demande de pratique libre interpelle plusieurs directions dont l'urbanisme et l'aménagement, les parcs et les infrastructures sportives, culturelles et communautaires, quels seront la place et le rôle des arrondissements dans la concertation et le déploiement de ces services pour les populations des arrondissements et de leurs quartiers ?

Sous ce thème sont examinées les principales dimensions d'un système que sont ses ressources, sa façon de faire et sa gouvernance. Particulièrement, le diagnostic porte sur :

1. La capacité de « faire avec », notamment le bilan de l'approche partenariat sous l'angle des rôles de soutien, de contrôle, de mobilisation.
2. La capacité (ressources, compétences et outils) de connaître les besoins de la population: quelle veille et quels outils de saisie ?
3. L'efficience de ses processus de décisions et des façons de faire en production de service.
4. La qualité des personnels : nombre, compétences, rétention, motivation et besoins.

Pour chacune de ces dimensions, quel est votre diagnostic global, quelles sont les forces, les faiblesses et les pistes d'amélioration ou d'ajustements ?

	Appréciation globale	**Forces**	**Faiblesses**	**Pistes d'amélioration**
La capacité de connaître les besoins de la population : quelle veille et quels outils de saisie ?				
Dans l'ensemble, quelle est votre perception de l'offre de services ?	☐ évolue	☐ stagne	**Commentaires**	
Bilan de l'approche partenariat sous l'angle des rôles de soutien, de contrôle, de mobilisation				
	Appréciation globale	**Forces**	**Faiblesses**	**Pistes d'amélioration**
Quel rôle jouent les partenaires dans la définition des orientations en arrondissement ?				
Le partenariat est-il possible et à quelles conditions ?				
Quelle influence est possible auprès des organismes pour assurer le service optimal à la population ?				
Quel est l'état de santé des organismes ?		**Votre cote** ***(0 à 10)*** ***0= pauvre***	**Commentaires**	
	Gouvernance			
	Bénévolat			
	Compétences en gestion			
	Qualité du personnel			
	Infrastructure et équipements			

Actuellement, quelle est votre capacité à résoudre les problèmes des organismes ?	**Votre cote** ***(0 à 10)*** ***0= pauvre***	Êtes-vous plus ☐ en prévention des problèmes ☐ en réaction aux problèmes	**Commentaires**	
État du système de production de services				
	Votre cote ***(0 à 10)*** ***0= pauvre***	**Forces**	**Faiblesses**	**Pistes d'amélioration**
État du système de la planification des services				
État du système d'évaluation des services				
Votre évaluation de la qualité des personnels: nombre, compétences, rétention, motivation et besoins		**Votre cote** ***(0 à 10)*** ***0= pauvre***	**Commentaires**	
	nombre			
	compétences			
	rétention			
	motivation			
	besoins			
Autre dimension à relever				

3.4 - La coopération entre arrondissements et les relations arrondissements-ville centre

3.4.1 - Un peu d'histoire

Depuis la création des arrondissements dont le mandat en loisir a été affirmé comme service de proximité, la nature des activités « Ville » a vogué avec plus ou moins de précision allant d'une vision d'expertise centrale inscrite dans le mandat d'une direction ou d'un service formel de loisir, à une prise d'autonomie de secteurs comme les grands parcs et les infrastructures, à des activités informelles de concertation inter arrondissements par diverses tables de concertation volontaires inter arrondissements.

La réflexion qui s'impose à ce moment porte sur le besoin et la vision d'un organe quelconque qui permettrait aux arrondissements soit de se concerter, soit de se donner un lieu de coopération et de représentation d'intérêts communs auprès des services et directions centrales et, soit de travailler au développement en commun d'expertise, d'outils et de tout autre moyen qui leur permettent de mieux faire leur travail.

3.4.2 - Questionnement

Dans cette section, la réflexion se porte sur les interactions des arrondissements entre eux et avec le central. Aborder la coopération, c'est poser un diagnostic sur les quatre dimensions que sont :

Sur le plan des motifs de coopérer et de faire ensemble, on reconnaît généralement *que de travailler avec d'autres est la meilleure option pour atteindre ses propres objectifs. Ceci implique parfois de laisser un peu de sa liberté et de faire des compromis : ce qui peut être source de contraintes à la coopération. Du point de vue de la gestion des organisations, la coopération permet d'optimiser ses ressources en partageant des champs d'expertise dans lesquels on n'a pas à s'investir, en évitant des duplications coûteuses, en coalisant ses efforts pour atteindre des cibles communes ou faire valoir ses intérêts et, simplement, en gardant ouverts des canaux de communications qui seront utiles au fil des conjonctures.*

Sur le plan des contenus, particulièrement en loisir, bien qu'agissant dans des milieux différents et possédant une autonomie décisionnelle, les arrondissements ont des défis et des besoins tout à fait comparables, opèrent des programmes et des services analogues qui exigent des compétences et des outils tout aussi semblables, agissent dans des territoires limitrophes dont les citoyens ont peu conscience des frontières et, enfin, entretiennent des relations avec les mêmes interlocuteurs externes ou avec l'administration de la Ville centrale.

Sur le plan des conditions et des valeurs, l'esprit et la lettre de la Charte de Montréal imposent le respect des exigences du loisir de proximité, des différences sociologiques, économiques, culturelles qui influencent les besoins et les pratiques de loisir et des responsabilités et des pouvoirs décisionnels des arrondissements. Voilà qui justifie une approche de coopération, de concertation et de mise en commun plutôt qu'une approche hiérarchique.

Sur le plan de la structure de coopération, il faudra envisager une culture organisationnelle près de celle des réseaux tout en exigeant un engagement des arrondissements qui assure la réussite des projets communs et un soutien adéquat. Quel rôle demander à l'administration de la Ville centrale ? Soutien, expertise ? Leadership, écoute ? Dans quelle mesure peut-elle ou doit-elle provoquer la concertation ? Quels liens faire entre les politiques « ville » et l'action en arrondissement ?

3.4.3 - Guide de discussion : coopération inter arrondissements et avec l'administration de la ville centre

Les dimensions	Réponses					Références et commentaires
Motifs						
Pour quels motifs collaborer entre arrondissements						
Quels besoins d'un « organe » commun ?						
Quelles contraintes ?						
Contenu et enjeux						
Quelques tâches communes	**Sur une échelle de 1 à 4, indiquez à quel point ces fonctions sont prioritaires**					**Références et commentaires**
	1 = pas du tout prioritaire	**2 = pas prioritaire**	**3 = prioritaire**	**4 = très prioritaire**	**Ne sais pas**	
Veille des attentes et des tendances de loisir chez la population						
Outils communs de gestion						
Outils communs d'encadrement et de soutien des partenaires						
Développement des compétences du personnel						
Communication et promotion de l'offre						
Interaction et consultation de la population						
Déploiement de programmes spécifiques (ex. camps de jour)						
Matériel et équipements						
Mise en commun d'infrastructures majeures						
Interaction avec les services et les directions de l'administration centrale						

Autres interactions intra ou extra municipales						
Autres objets						
Caractéristiques de la structure de coopération						
Ses valeurs (nommez-les)						
☐ Est-ce un réseau d'arrondissement ?	☐ Est-ce une direction centrale ?			☐ Est-ce des tables sectorielles		
Vos commentaires						

ANNEXE 4
Questionnaire interne

Montréal, le 10 avril 2019

Comment les acteurs montréalais en loisir peuvent-ils mieux travailler ensemble pour répondre aux attentes des citoyennes et citoyens et s'adapter aux enjeux de l'heure?

Vous faites partie du personnel en loisir de la Ville de Montréal? Votre éclairage est important!

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports a reçu le mandat d'établir un premier diagnostic en plus de vingt ans au sujet de l'état du loisir public à Montréal. Ce diagnostic permettra, entre autres, d'identifier les actions nécessaires pour mieux soutenir les arrondissements et les organismes dans la conception et la mise en œuvre de leur offre de service en loisir.

Le présent questionnaire découle de plusieurs rencontres de la Commission avec des experts du domaine et des professionnels en loisir de la Ville ainsi que de l'examen de rapports récents.

Répondez aux six sections du questionnaire au mieux de votre connaissance et de votre expérience et contribuez ainsi à bonifier ce diagnostic et à identifier les pistes d'actions possibles.

La conjugaison de votre contribution avec celle des organismes qui seront ensuite consultés alimentera la réflexion de la Commission.

Vous pouvez répondre jusqu'au 23 avril inclusivement. Il faut prévoir environ 30 minutes. Le traitement des réponses sera strictement confidentiel, l'analyse des données étant réalisée par M. André Thibault, Ph.D., professeur émérite de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Au nom des membres de la Commission, je vous remercie à l'avance pour votre collaboration,

Anne-Marie Sigouin
Présidente de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports
Conseillère de la ville, arrondissement Le Sud-Ouest
Conseillère désignée, arrondissement de Ville-Marie

Section 1. Faut-il affirmer une vision montréalaise du loisir public?

• Le loisir public : de quoi parle-t-on ?

Le loisir: une notion

Hors des obligations, notamment celles liées au travail, à la famille et à la santé, le loisir se caractérise par une pluralité d'activités sociales, culturelles, sportives, touristiques et de plein air. Il est une expérience marquée par le plaisir, la découverte, l'esprit ludique et la rencontre des autres, dont la personne et son milieu sont les acteurs principaux.

À ce titre, le loisir est bénéfique aux personnes et aux communautés.

Le loisir: essentiel au développement des communautés

En 2008, venus de plus de 70 pays et des cinq continents, les participants au 10e Congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML) tenu à Québec ont adopté la Déclaration de Québec affirmant que le loisir exerce un rôle essentiel dans le développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique.

Voilà qui justifie l'engagement des instances publiques dans ce domaine, en collaboration avec la société civile.

Le loisir public: mission et valeurs spécifiques

À Montréal, entre le loisir commercial et le « cocooning », se déploient dans la communauté et sur la place publique des institutions publiques et des organismes de la société civile collaborant pour permettre aux Montréalais et aux Montréalaises de vivre des expériences de loisir. Ce loisir est public, puisqu'il fait appel aux deniers publics pour servir le bien commun et assurer l'accès au loisir.

Sa mission est de rendre accessibles les conditions d'une expérience de loisir satisfaisante pour les personnes et de procurer les bénéfices recherchés par et pour la collectivité.

Ses valeurs sont la participation citoyenne, l'accessibilité, la sécurité, la diversité, la répartition équitable sur le territoire, l'adaptabilité à la demande et la qualité.

Dès lors, promouvoir une vision du loisir, c'est faire de ces bénéfices et de ces valeurs les objectifs et les critères d'évaluation de l'offre de service et de la performance des acteurs et des collaborateurs.

- **À Montréal, faut-il affirmer une vision du loisir ? Laquelle ? À quelles conditions ? Et comment ?**

Vision du loisir : inscrivez votre degré d'accord avec les énoncés qui suivent, sur une échelle de 1 à 4 *(1 signifiant « tout à fait en désaccord » et 4, « tout à fait en accord »).*	**1**	**2**	**3**	**4**	**N/A ou ne sais pas**
1. Il faut se doter d'une vision du loisir qui mobilise et donne du sens aux politiques, aux programmes et aux partenariats.					
2. Il faut se doter d'une vision du loisir qui mène à des indicateurs de la prestation des services en régie et par les organismes.					
3. Dans mon arrondissement, le loisir est un thème rassembleur qui inclut les domaines des sports, culture, plein air, etc.					
4. Une vision du loisir doit être affirmée pour l'ensemble de la Ville (central et arrondissements).					
5. La vision du loisir doit partir des arrondissements et être mise en commun.					
6. Actuellement, il est trop tard, trop de silos sont bien établis.					
7. Il faut régler certains enjeux administratifs qui prennent toute la place avant de bâtir une vision commune.					
8. Cette vision doit engager le niveau politique autant que l'administration.					
9. Actuellement, personne n'a le temps de s'occuper de définir une vision.					
10. La vision doit nommer les bénéfices recherchés.					
11. La vision doit s'appuyer sur une affirmation du loisir essentiel au développement des communautés et des personnes.					
12. Autre considération (précisez)					

Domaines d'intervention : *Sur une échelle de 1 à 4 (1 signifiant « pas du tout » et 4, « tout à fait »),* ***indiquez à quel degré chacun des éléments cités doit-il être considéré comme étant du loisir.***	**1**	**2**	**3**	**4**	**N/A ou ne sais pas**
1. Le sport (excluant l'élite)					
2. Le sport (incluant l'élite)					
3. Le plein air					
4. L'activité physique et la mise en forme					
5. La pratique artistique amateur					
6. Les pratiques culturelles (lecture, assister à des spectacles, etc.)					
7. La vie sociale et communautaire					
8. Les événements et les fêtes de quartier					
9. Les programmes et organismes liés à des groupes comme les aînés, les jeunes, les enfants (par ex.: camps de jours)					
10. Les activités libres dans les parcs et les autres espaces publics					
11. Autre élément (précisez)					

Section 2. Diagnostic général de l'offre de service en loisir à Montréal

• Les dimensions à prendre en compte

a) **Le panier de service**: les leviers que la municipalité possède pour répondre à la demande sont illustrés ci-dessous :

b) **La demande**: pour répondre à la demande et servir équitablement la population, la Ville tient compte de :

- ***L'ensemble des groupes d'âge et des groupes culturels*** et de leur répartition sur le territoire;
- ***Les types de pratiques de loisir***, allant de la pratique libre au loisir organisé;
- ***Les types de demandeurs de services***, de l'individu aux groupes réunis autour d'une activité et aux groupes réunis autour de caractéristiques communes (ex. : aînés, jeunes, etc.);
- ***L'accessibilité*** sous toutes ses dimensions et les barrières qui la freinent;
- ***Les services déjà existants*** (pour maintenir une offre efficiente en fonction des ressources disponibles).

• En faire le diagnostic ?

Faire le diagnostic du loisir à Montréal, c'est minimalement chercher à savoir…

- Si tous les groupes ont accès au loisir;
- Si les formes de pratique de loisir offertes correspondent à celles attendues des Montréalais et des Montréalaises;
- Si autant les personnes que les groupes sont servis.

Enfin, c'est mesurer le respect des valeurs et l'atteinte des objectifs du loisir public.

À votre avis, à quel point les éléments du panier de service suivants sont-ils déployés dans votre arrondissement ? *Cotez chacun des éléments suggérés sur une échelle de 1 à 4 (1 signifiant « pas du tout » et 4, « tout à fait »).*	**1**	**2**	**3**	**4**	**N/A ou ne sais pas**
1. Les aménagements urbains favorables à la marche et à la course, au vélo, au jeu dans la rue ou les ruelles.					
2. Les aménagements favorables à la pratique libre (soccer par exemple)					
3. Les aménagements permettant la pratique d'activités hivernales extérieures (glissade, patinage, raquette, etc.)					

4. Les espaces et aires de jeu (parcs)					
5. Les places publiques (flânage, rencontres)					
6. Les plateaux sportifs extérieurs					
7. Les bâtiments communautaires					
8. Les infrastructures spécialisées (aréna, piscine, etc.)					
9. Les lieux et centres de vie culturelle					
10. Les activités en régie (offertes par l'arrondissement)					
11. Les programmes de loisir organisés					
12. Le soutien financier aux organismes					
13. Le soutien professionnel aux organismes					
14. L'information sur l'offre (promotion, moteur de recherche, etc.)					
15. Les événements publics, communautaires et de voisinage					
16. L'animation dans les parcs et espaces publics					
17. Autre élément (précisez)					

À votre avis, à quel point les groupes et les individus suivants sont-ils adéquatement servis ? *Cotez chacun des éléments suggérés sur une échelle de 1 à 4* *(1 signifiant « pas assez » et 4, « tout à fait »).*	**1**	**2**	**3**	**4**	**N/A ou ne sais pas**
1. Les aînés					
2. Les familles					
3. Les jeunes (adolescents et jeunes adultes)					
4. Les enfants					
5. Les filles et les femmes					
6. Les communautés ethnoculturelles					
7. Les personnes ayant des limitations fonctionnelles					
8. Les disciplines fédérées sportives, culturelles ou de plein air					
9. Les disciplines non fédérées sportives, culturelles ou de plein air					
10. La pratique libre en général					
11. Autres groupes ou individus (précisez)					

Voici la liste des barrières à l'accessibilité généralement invoquées. Quel est le niveau d'impact de chacune sur l'accès et la participation au loisir dans votre arrondissement ? *(1 signifiant « impact très faible » et 4, « impact très important »).*	**1**	**2**	**3**	**4**	**N/A ou ne sais pas**
1. Physiques (barrières de toutes sortes)					
2. Physiques (distances et transport)					
3. Financières					
4. Psychologiques ou sociales en général					
5. Linguistiques					
6. Horaire					
7. Culturelles					
8. Accès à la pratique libre					
9. Accès à internet					
10. Autre barrière (précisez)					

Section 3. Comment se porte le système de production de services ? Le statu quo est-il possible ?

- **Faire, faire avec ou faire faire ?**

Approche partenariale

Au sein de l'administration montréalaise, les arrondissements ont le mandat de l'offre en loisir. Leur stratégie première repose, à tout le moins depuis 1996, sur le soutien aux organismes qui déploient une grande partie de l'offre à la population. C'est ce qu'on a appelé le « partenariat ».

Selon cette vision, les arrondissements et leurs professionnels sont pourvoyeurs de ressources financières et matérielles, conseillers et agents de développement. Les relations avec les « partenaires » sont encadrées par des protocoles.

Remise en question

Au cours des dernières années, quelques phénomènes ont remis en question, et, dans certains cas, plombé cette stratégie.

Au premier chef, l'obligation de reddition de comptes en utilisation de fonds publics a pris une place telle que les professionnels se sont transformés en « agents de contrôle ».

Dans quelle mesure cela nuit-il à la fonction première des professionnels et à la qualité même de l'offre à la population ? Faut-il d'autres critères, plus qualitatifs ?

En 2015, le rapport de trois rencontres des directeurs de loisir en arrondissement reconnaissait que :

> *« L'approche partenariale (...) a besoin d'être actualisée. Il faut prendre la pleine mesure de l'importance relative du partenariat. Il ne suffit pas de mieux quantifier les contributions de la Ville et de demander des comptes précis aux OBNL sur les activités qui ont été spécifiées dans les ententes. Ces exigences minimales s'appliquent tout aussi bien à des sous-traitants. Il faut rendre les calculs plus conformes à la réalité du partenariat : d'abord, estimer la valeur des contributions des partenaires dans la prestation des activités, qualitativement et quantitativement (sur ce dernier plan, une estimation de ce qu'il en coûterait à la Ville pour effectuer l'activité en régie donnerait une bonne indication); ensuite, apprécier, à l'aide d'indicateurs explicites, les retombées de la présence des partenaires dans le milieu. »*
>
> (G. Divay et M. Micheau, 2015, *Actualiser le rôle et les modalités des services Culture, sports, loisirs et développement social, Bilan des trois rencontres,* p.7)

Changements en pratique de loisir

La pratique libre interpelle l'urbanisme et le design urbain, modifie les méthodes d'intervention et d'animation (plus d'événements, moins d'activités régulières, places et boîtes de jeux éphémères, etc.).

L'adoption de plusieurs politiques populationnelles — famille, aînés, saines habitudes de vie, enfance, etc. — change également la donne.

Se pose, alors, la question de la capacité des organismes collaborateurs et des arrondissements à s'adapter aux nouvelles pratiques et à l'évolution de la structure sociale de la population montréalaise. Peuvent-ils aussi relayer les objectifs des politiques populationnelles de la Ville et des arrondissements ? En corollaire, le tout au partenariat est-il encore possible ?

- **Au plan de la planification des programmes et du développement**

Voici les différents moyens pouvant être utilisés pour connaître les attentes de la population. À quel point utilisez-vous chacun de ces moyens? Lesquels souhaiteriez-vous davantage utiliser dans le futur?	***Votre utilisation des moyens actuels*** *(1= très pas du tout, 4= beaucoup)*	***Cochez ceux que vous souhaiteriez davantage utiliser dans le futur.***
1. Les statistiques et les données de l'arrondissement sur la population (sa composition, ses attentes, etc.)		
2. Les données et informations de la ville centre sur la population (sa composition, ses attentes, etc.)		
3. La contribution active des organismes partenaires		
4. Des enquêtes auprès de la population		
5. Les résultats de recherches universitaires		
6. La contribution des citoyens (consultation, groupes de discussion, etc.)		
7. La contribution des conseils consultatifs de la Ville (Conseil des Montréalaises, Conseil interculturel, etc.)		
8. Les professionnels dédiés en planification		
9. Les résultats de l'évaluation des programmes et des services		
10. Autre moyen (précisez)		

- **Au plan des relations avec les organismes**

Quel est l'état de santé des organismes avec lesquels vous collaborez ? *Cotez votre appréciation globale de l'état actuel (1 signifiant « aspect très faible » et 4, « aspect très fort »).*	**1**	**2**	**3**	**4**	**N/A ou ne sais pas**
1. Conseil d'administration, dirigeants: recrutement et renouvellement					
2. Conseil d'administration, dirigeants : maîtrise de leur rôle et de leurs responsabilités					
3. Conseil d'administration, dirigeants : connaissance des attentes et des besoins du milieu					
4. Bénévolat (renouvellement et recrutement)					
5. Personnel salarié : recrutement					
6. Personnel salarié : compétences					
7. Capacité de l'organisme à répondre aux exigences actuelles de reddition de comptes					
8. Capacité de l'organisme à répondre à des objectifs transversaux, notamment ceux exprimés dans les politiques familles, aînés, etc.					
9. Capacité de l'organisme à connaître les attentes de la population					
10. Capacité de l'organisme à faire évoluer son offre de service					
11. Autre élément (précisez)					

Dans votre arrondissement, quelle serait la proportion d'organismes appartenant à chacune des catégories suivantes? *(1 signifiant « très peu d'organismes » et 4, « la majorité »).*	1	2	3	4	N/A ou ne sais pas
1. **Partenaires ou collaborateurs :** organismes offrant des services à l'ensemble de la population dans un territoire ou une discipline et liés par protocole					
2. **Sous-traitants :** organismes à qui vous confiez un mandat selon un cahier de charge et une convention de services					
3. **Clients :** organismes qui vous demandent un service, un local, du matériel, etc.					
4. **Commentaires ou autre catégorie (précisez)**					

Les organismes ne sont pas tous de même taille et leurs attentes diffèrent. Selon vous, dans quelle mesure le contexte actuel est-il difficile pour chacune des catégories d'organismes? *(1 signifiant « contexte très difficile » et 4, « contexte pas du tout difficile (tout va bien) »).*	1	2	3	4	N/A ou ne sais pas
1. **Partenaires ou collaborateurs**					
2. **Sous-traitants**					
3. **Clients**					
4. **Autre considération (précisez)**					

Quand vous évaluez l'état actuel de vos relations avec les organismes, comment les qualifiez-vous ? *Cotez le niveau auquel les énoncés reflètent la réalité de vos relations avec les organismes (1 signifiant « tout à fait en désaccord » et 4, « tout à fait en accord »).*	1	2	3	4	N/A ou ne sais pas
1. Je joue pleinement le rôle décrit à ma fonction.					
2. Nos relations sont efficaces.					
3. Je suis perçu par les organismes davantage comme un agent de contrôle financier.					
4. Les exigences légales obligent à une prise de distance par rapport aux organismes.					
5. Je me perçois davantage comme un bailleur de fonds qu'un partenaire ou collaborateur.					
6. Nos relations sont celles de collaborateurs.					
7. Nos relations sont surtout administratives.					
8. Nous sommes perçus surtout comme une banque de ressources (matérielles et financières).					
9. Nous agissons comme guichet d'accès aux services de l'arrondissement.					
10. Le statu quo avec les organismes n'est plus possible.					
11. Commentaires (s'il y a lieu)					

En matière de reddition de comptes des organismes, dites à quel point les énoncés qui suivent s'appliquent chez vous *(1 signifiant « pas du tout » et 4, « tout à fait »).*	1	2	3	4	N/A ou ne sais pas
1. La reddition de comptes porte surtout sur les aspects financiers.					
2. La reddition de comptes porte sur l'atteinte des objectifs de service à la population.					
3. La reddition de comptes financière a permis aux organismes d'améliorer leur gestion.					
4. La reddition de comptes sur les services à la population a permis aux organismes de mieux servir leur population.					
5. Les méthodes actuelles de reddition de comptes sont faciles.					
6. Les méthodes actuelles de reddition de comptes sont trop lourdes.					
7. Il est possible d'améliorer les processus.					
8. Je n'ai pas le temps de tirer profit des opérations de reddition de comptes.					
9. La reddition de comptes actuelle permet de mieux connaître les enjeux du milieu.					
10. Notre politique de reconnaissance (ou les balises mises en place en arrondissement) encadre bien la reddition de comptes des organismes.					
11. Une politique du loisir commune aux arrondissements permettrait d'intégrer des indicateurs propres au domaine du loisir.					
12. Autre considération (précisez)					

- **Au plan personnel**

Le contexte dans lequel vous exercez vos fonctions et votre profession vous permet-il de… *Indiquez votre opinion sur une échelle de 1 à 4 (1 signifiant « pas du tout » et 4, « tout à fait »).*	1	2	3	4	N/A ou ne sais pas
1. Utiliser vos compétences à leur pleine valeur					
2. Avoir une satisfaction au travail					
3. Prendre du temps pour vous améliorer					
4. Interagir avec vos collègues pour améliorer et planifier le service					
5. Concilier vie personnelle/travail/ loisir					
6. Autre considération (précisez)					

Section 4. La coopération et la mise en commun des arrondissements

• Autonomie, interdépendance et coopération inter arrondissements

Les groupes de discussion rencontrés à ce jour laissent entendre que les arrondissements n'ont pas le temps et les ressources pour développer les outils et les compétences leur permettant d'affronter l'ensemble des défis qui se posent aujourd'hui aux services publics de loisir. En 2015, la Table des directeurs Culture, sports, loisirs et développement social (CSLDS) indiquait que :

> *« L'accompagnement plus rigoureux et plus habilitant des partenaires de même que l'adaptation et l'expérimentation dans les réponses aux nouvelles tendances supposent un **développement des** expertises et éventuellement de nouveaux investissements en équipements. Peu d'arrondissements **peuvent assurer ce développement à même leurs ressources propres. Une approche inter arrondissements dans le traitement de certaines problématiques** s'annonce comme une stratégie pragmatique et efficace, en permettant une répartition des pôles d'expertise »* (Divay et Micheau, 2015, p.8).

Le rapport évoque le travail en réseau des arrondissements comme stratégie de coopération entre eux. Cette stratégie a comme atout de reposer sur l'engagement autonome des arrondissements plus que sur une approche hiérarchisée du haut vers le bas. Elle respecte en cela l'orientation inscrite dans la Charte de Montréal qui affirme que le loisir est matière de proximité.

Par ailleurs, les limites des arrondissements ne sont pas des frontières pour plusieurs citoyens qui utilisent plusieurs services hors de leur arrondissement dans tous les aspects du loisir. De même, la disparité des coûts de mêmes services d'un arrondissement à l'autre est remise en question.

Enfin, l'absence d'un interlocuteur portant les intérêts du loisir auprès des organes de la Ville est aussi déplorée.

Dans ce contexte se pose la question de la coopération entre arrondissements et celle des relations arrondissements/ville centre.

• Les fonctions à partager

À votre avis, quels sont les principaux besoins que peut combler une coopération ou une mise en commun entre les arrondissements ? *Sur une échelle de 1 à 4, indiquez à quel point les besoins énoncés sont prioritaires (1 signifiant « pas du tout prioritaire » et 4, « très prioritaire »).*	1	2	3	4	N/A ou ne sais pas
1. Veille des attentes et des tendances de loisir chez la population					
2. Partager et faire connaître une vision commune					
3. Outils communs de gestion (ex.: mesure d'achalandage, optimisation du transport des équipement, etc.)					
4. Outils communs d'encadrement et de soutien des organismes					
5. Formation et développement des compétences du personnel					
6. Communication et promotion de l'offre auprès de la population					
7. Interaction et consultation de la population					
8. Déploiement de programmes spécifiques (ex. : camps de jour)					
9. Interaction avec les autres unités administratives et les services de l'administration centrale					
10. Autre besoin (précisez)					

- **Le modèle de coopération : sa nature et son fonctionnement**

À votre avis, qu'est-ce qui pourrait caractériser la stratégie de coopération entre les arrondissements ? *Sur une échelle de 1 à 4, indiquez à quel point vous adhérez aux énoncés suivants (1 signifiant « pas du tout » et 4, « tout à fait »).*	1	2	3	4	N/A ou ne sais pas
1. Un réseau informel entre arrondissements (statu quo)					
2. Un réseau des arrondissements avec une structure formelle et du personnel					
3. Un service municipal avec mandat de soutenir les arrondissements et supervisé par ces derniers					
4. Un service central classique					
5. Autre stratégie et structure : précisez.					

Section 5. Commentaires généraux et suggestions ?

Si vous le souhaitez, faites-nous part de tout commentaire ou de toute recommandation pouvant compléter le diagnostic et la réflexion en cours au sujet de l'organisation de l'offre de services en loisir à Montréal.

Section 6. Qui êtes-vous ?

- Depuis combien d'années travaillez-vous
  - ☐ En loisir ?
  - ☐ À la Ville de Montréal ?
  - ☐ Dans votre arrondissement ?

- Quelle est votre catégorie d'emploi actuelle ?
  - ☐ Professionnel
  - ☐ Cadre
  - ☐ Col blanc
  - ☐ Autre

- À quel arrondissement appartenez-vous ? (réponse facultative)

Merci!

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports vous remercie pour le temps consacré à ce sondage.

Les résultats seront communiqués dans le cadre des phases subséquentes de la production du diagnostic.

Pour suivre les prochaines étapes, abonnez-vous à l'infolettre des commissions permanentes en remplissant le formulaire disponible à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/infolettrecommissions

ANNEXE 5
Sommaire des résultats du questionnaire interne

Sondage auprès des professionnels en loisir

75 répondants

Quelle est votre catégorie d'emploi actuelle?

74 réponses

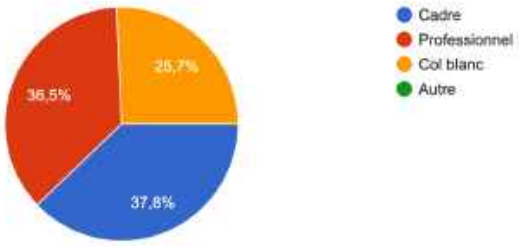

Une vision: vue comme un projet commun

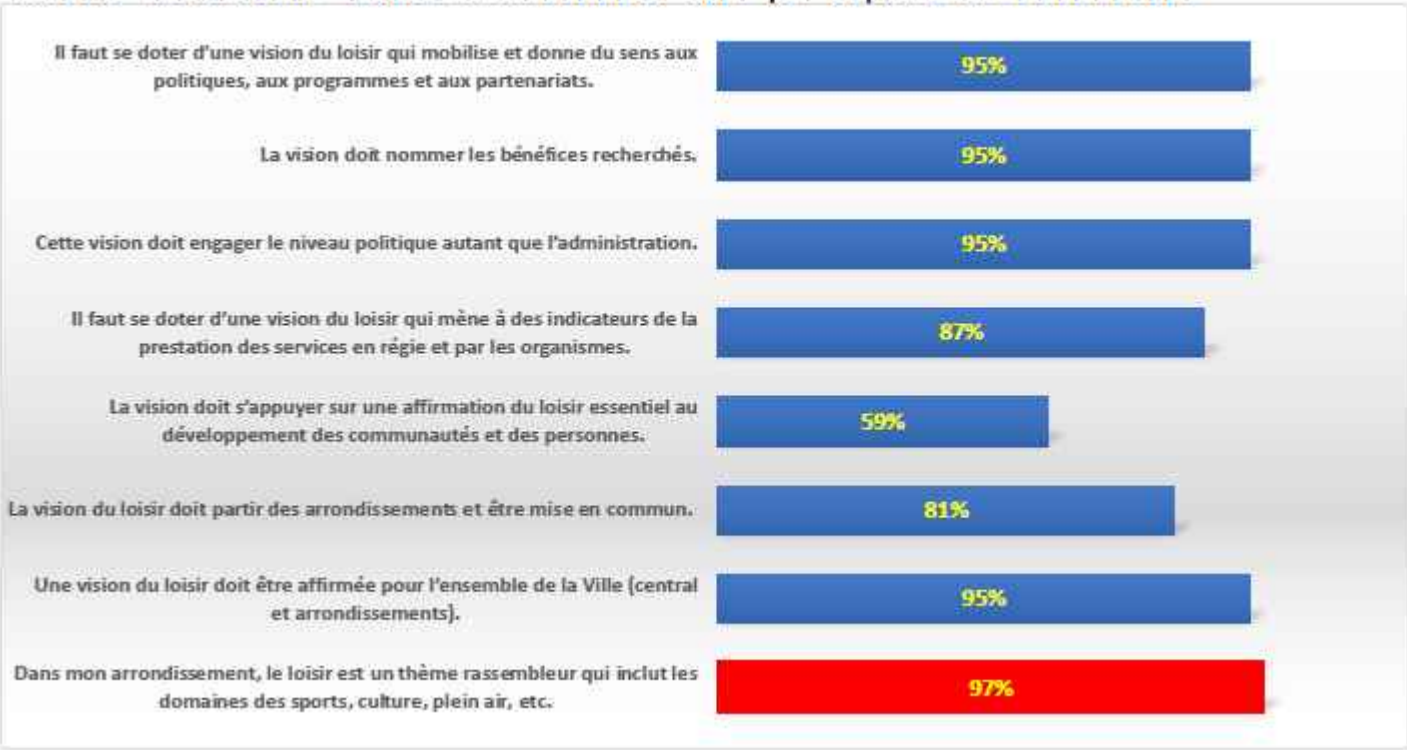

Quelques contraintes: *besoin de leadership*

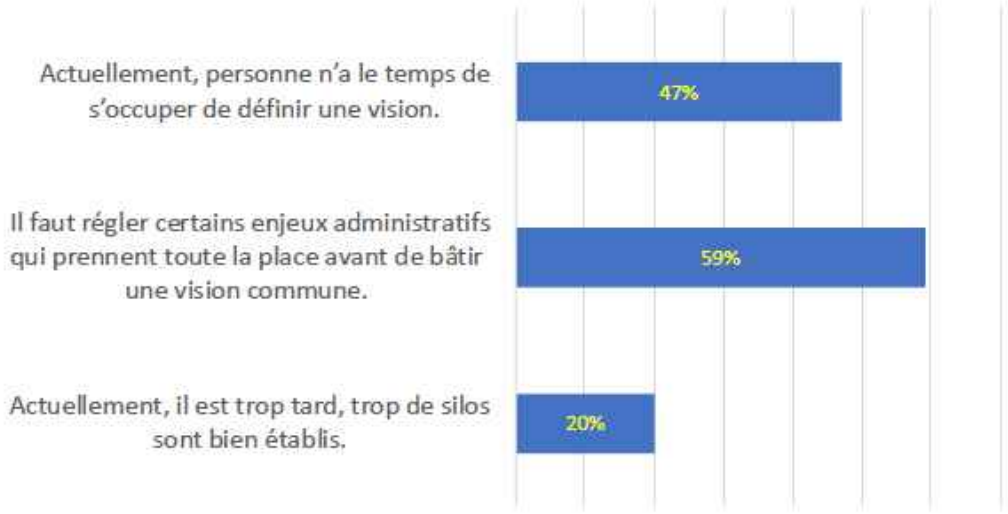

Le loisir thème intégrateur (% sur 75):

le sport d'élite en moins, mais la pratique libre en plus

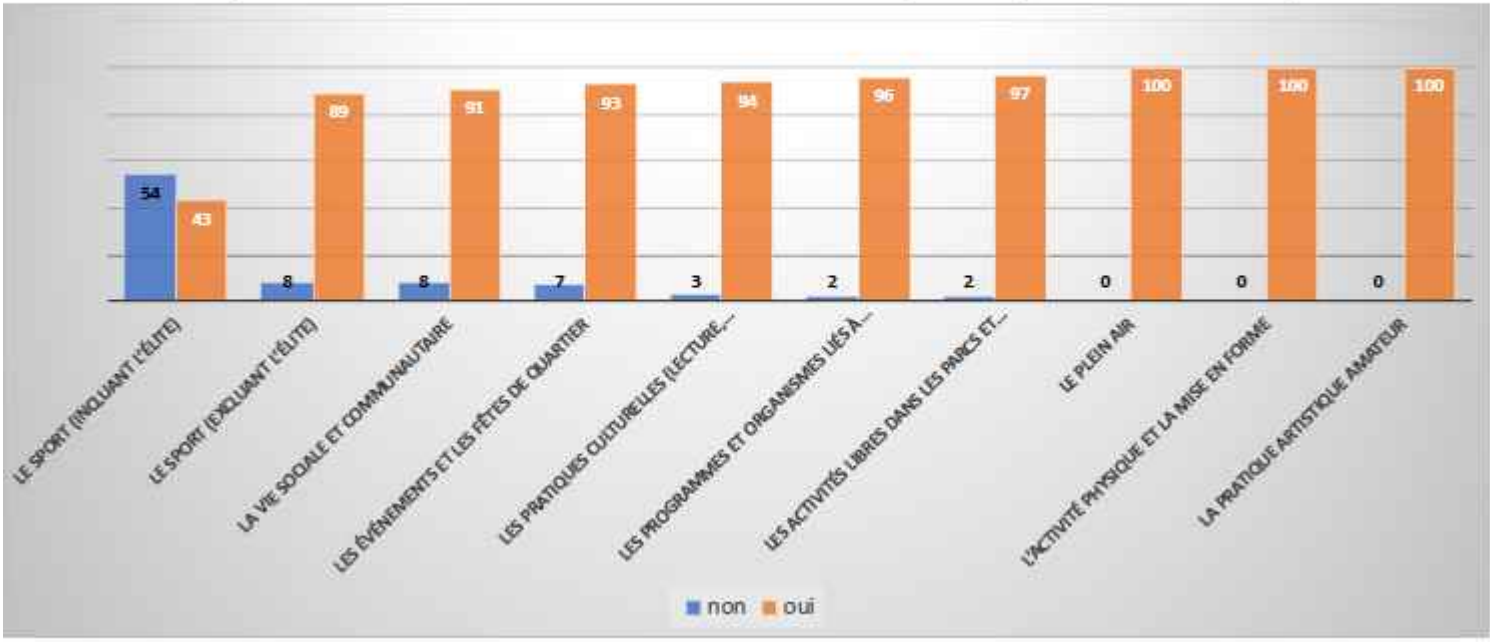

À quel point les éléments du panier de service sont-ils déployés ?
Les priorités sont-elles au bon endroit ?

À quel point les groupes et les individus suivants sont-ils adéquatement servis ?

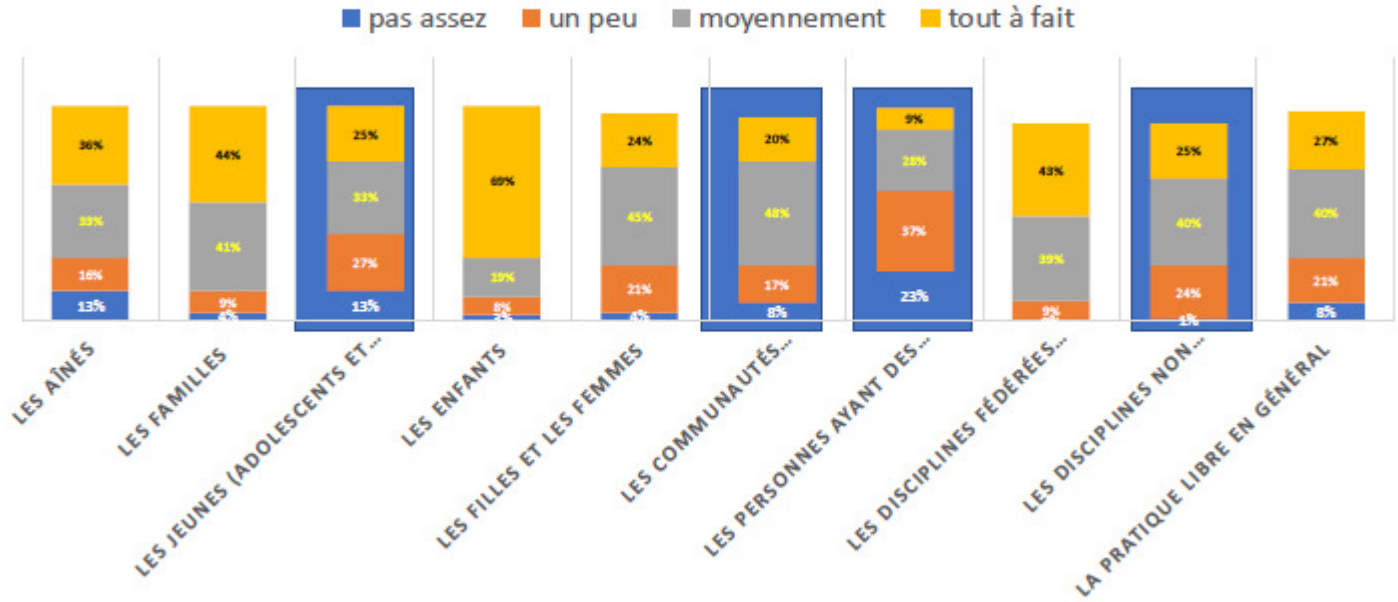

Barrières à l'accessibilité par ordre d'impact

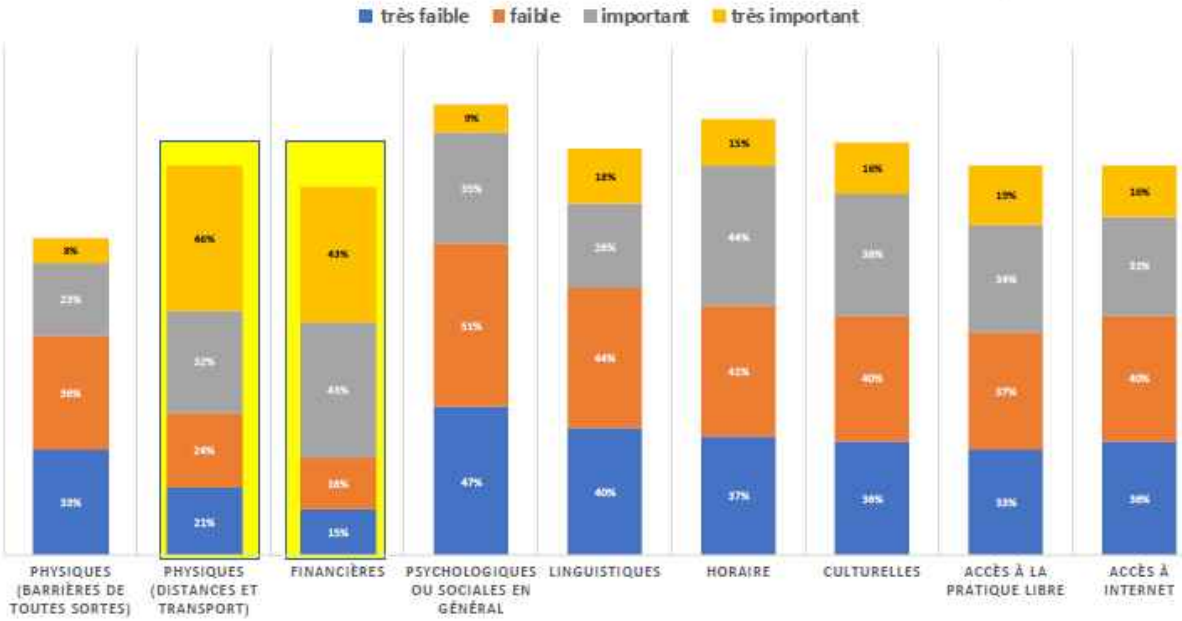

Moyens utilisés pour connaître les attentes de la population

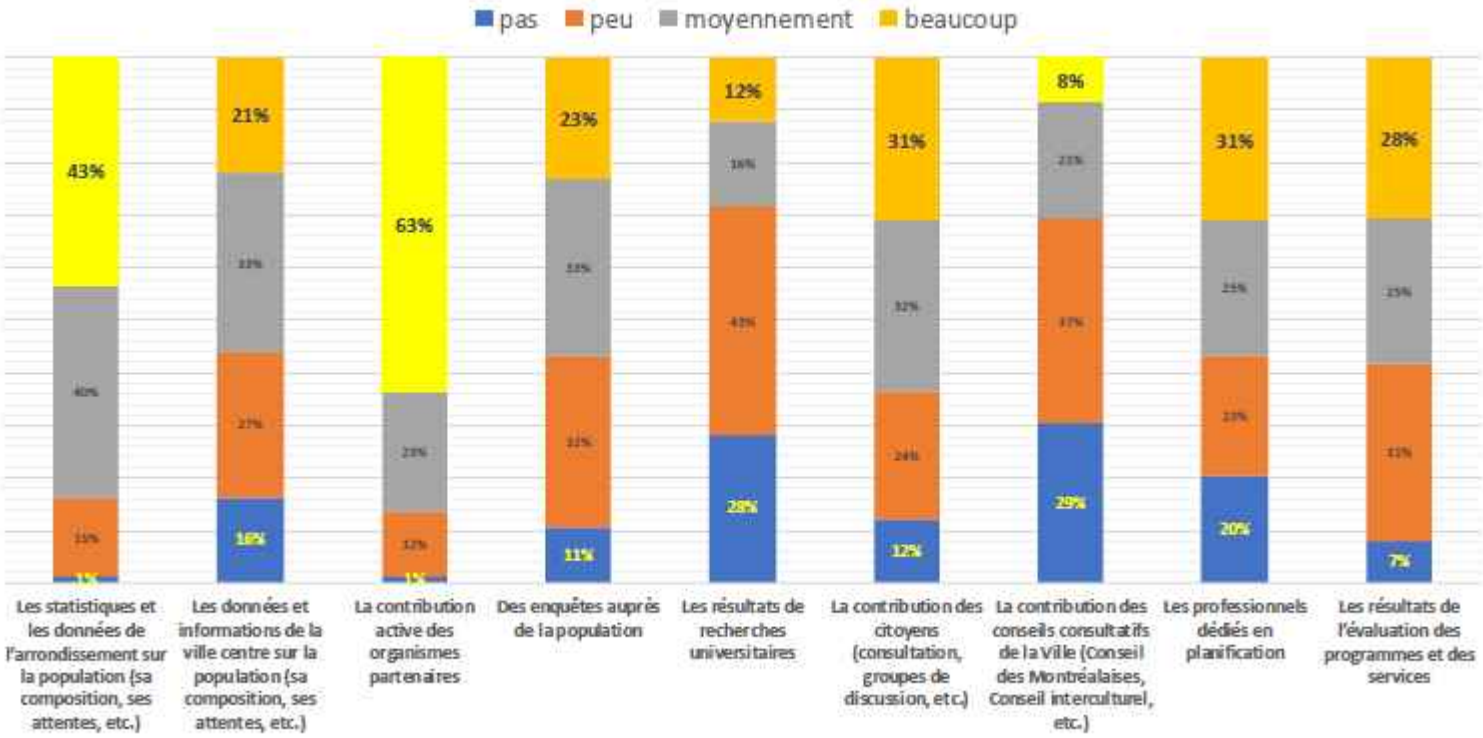

Utilisation souhaitée dans le futur:

mieux évaluer les programmes et mieux connaitre la population

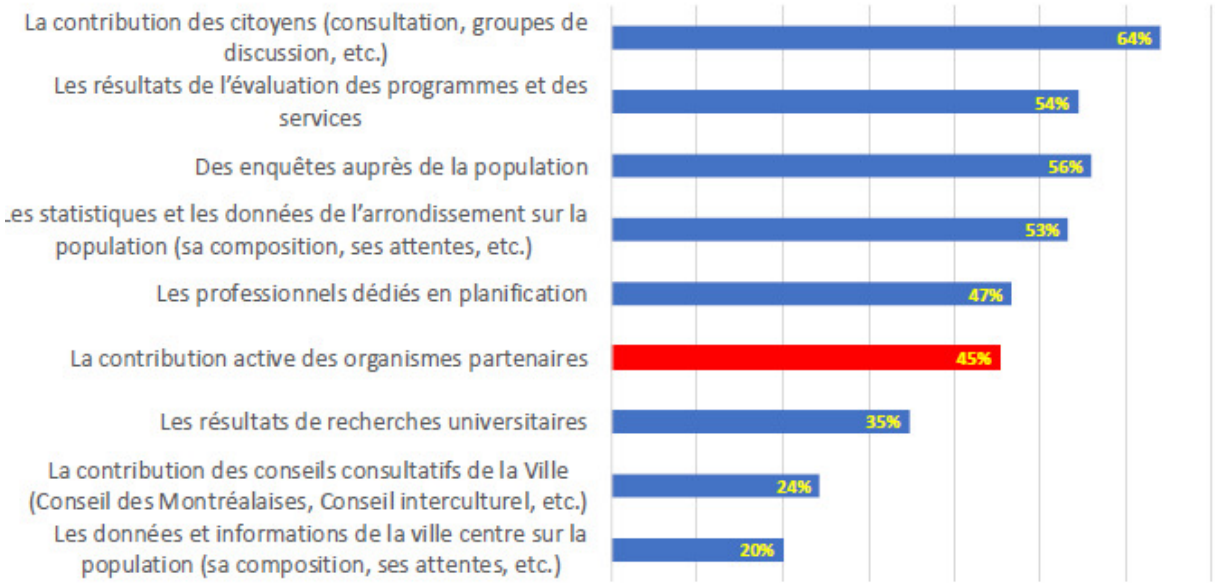

Quel est l'état de santé des organismes avec lesquels vous collaborez ?

Plus de 50% de faiblesses dans la majorité des indicateurs, confirmé par le « groupe de discussion des organismes

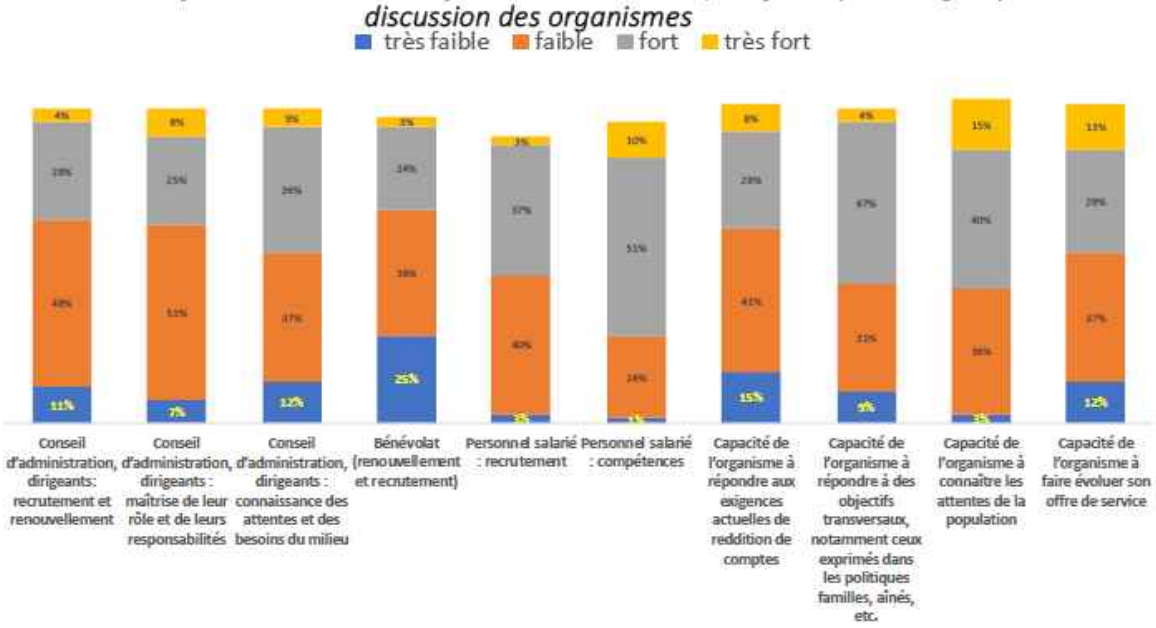

Dans votre arrondissement, quelle serait la proportion d'organismes appartenant à chacune des catégories suivantes?

Doit-on avoir les mêmes exigences de « reconnaissance » et de reddition pour les clients?

Dans quelle mesure le contexte actuel est-il difficile pour chacune des catégories d'organismes?

Facile pour les clients, variables pour les partenaires

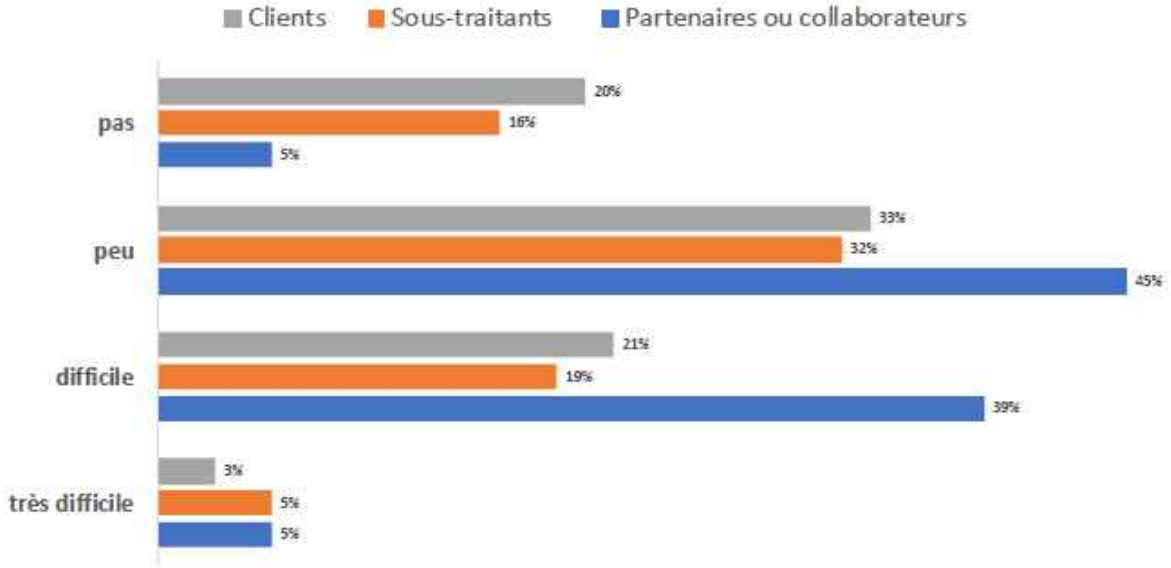

Quand vous évaluez l'état actuel de vos relations avec les organismes, comment les qualifiez-vous ?

Position personnelle satisfaisante, le statu quo institutionnel n'est plus possible. Les organismes vot dans le même sens.

En reddition de compte: à quel point les énoncés qui suivent s'appliquent chez vous ?

Justifiée, lourde et sous exploitée

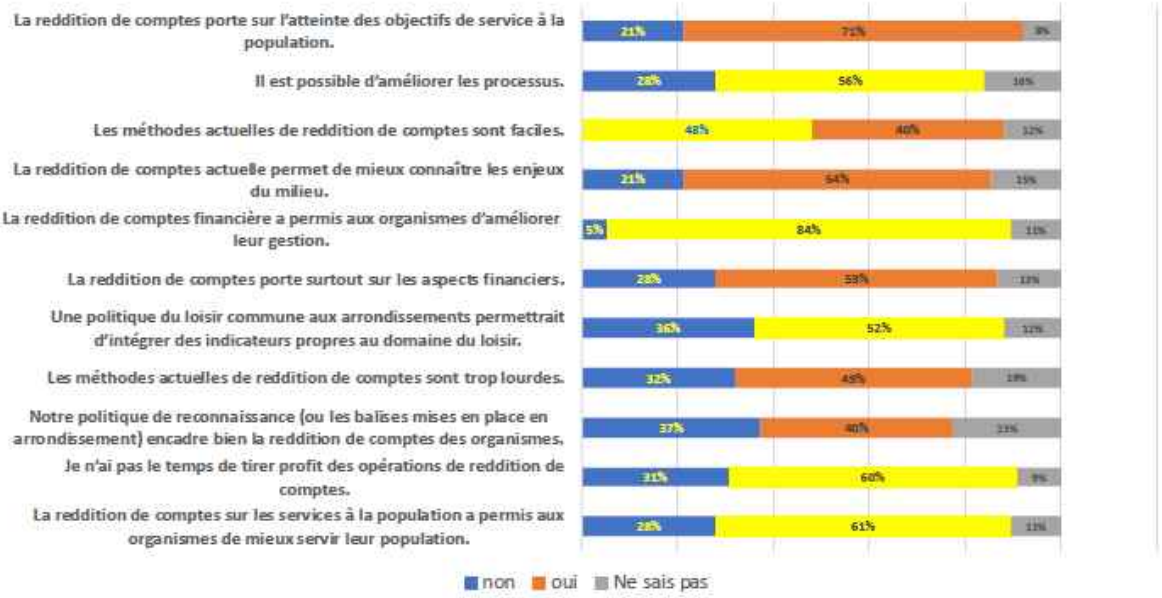

VOUS: Le contexte dans lequel vous exercez vos fonctions et votre profession vous permet-il de….

Du personnel heureux au travail, mais peu en développement

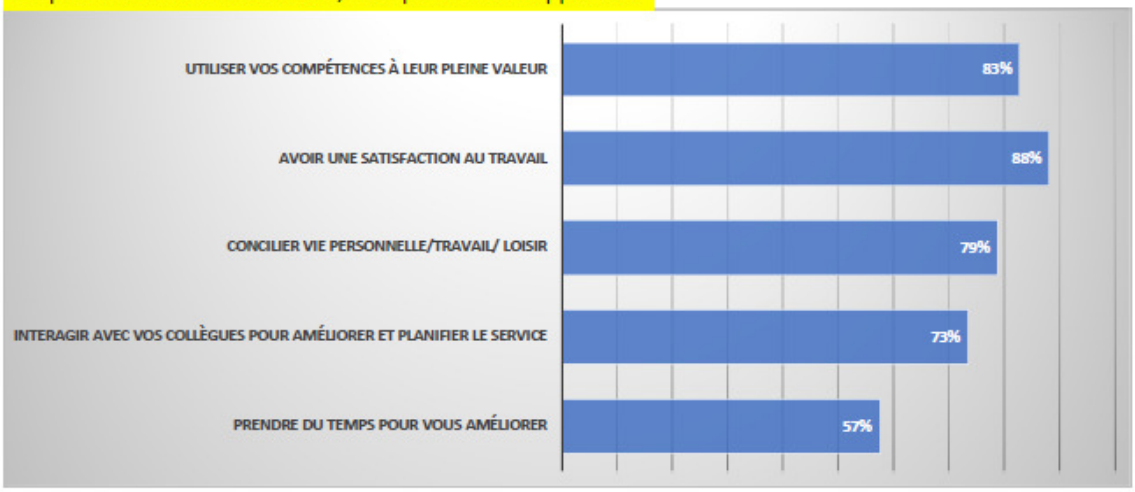

Quels besoins peut combler une coopération ou une mise en commun entre les arrondissements ?

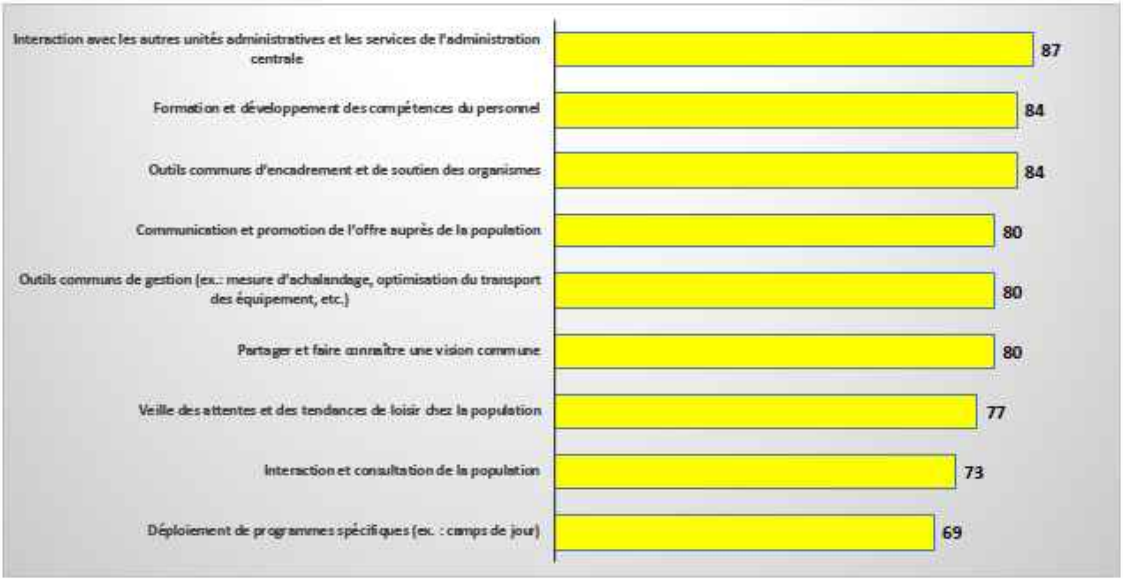

Quel modèle privilégier ?

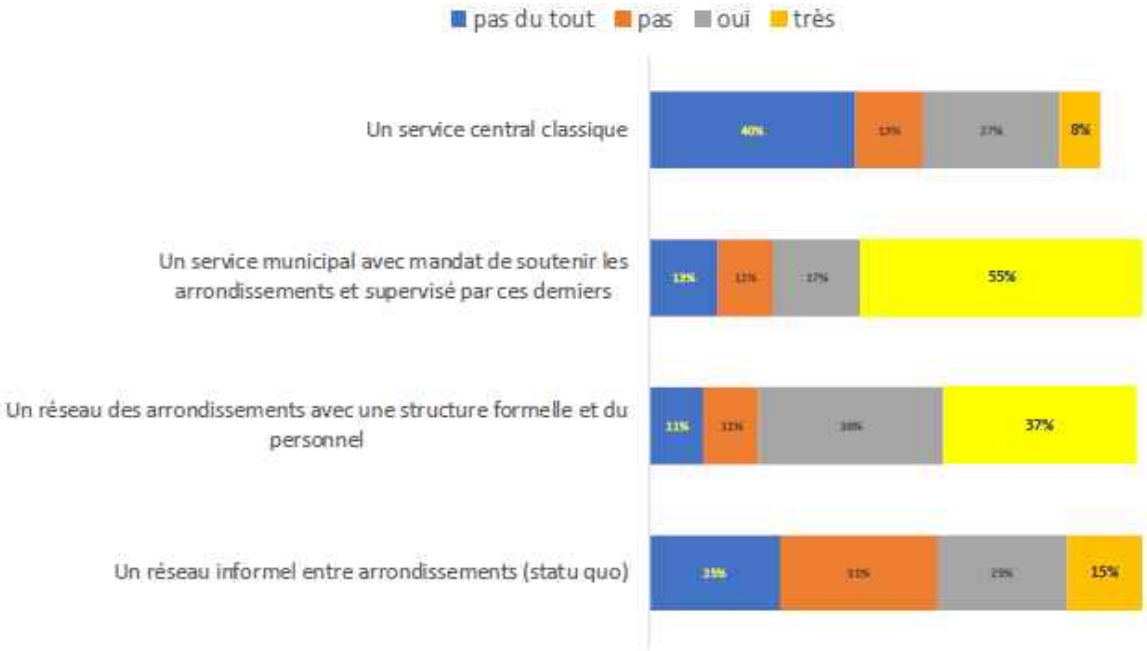

Modèles retenus en %

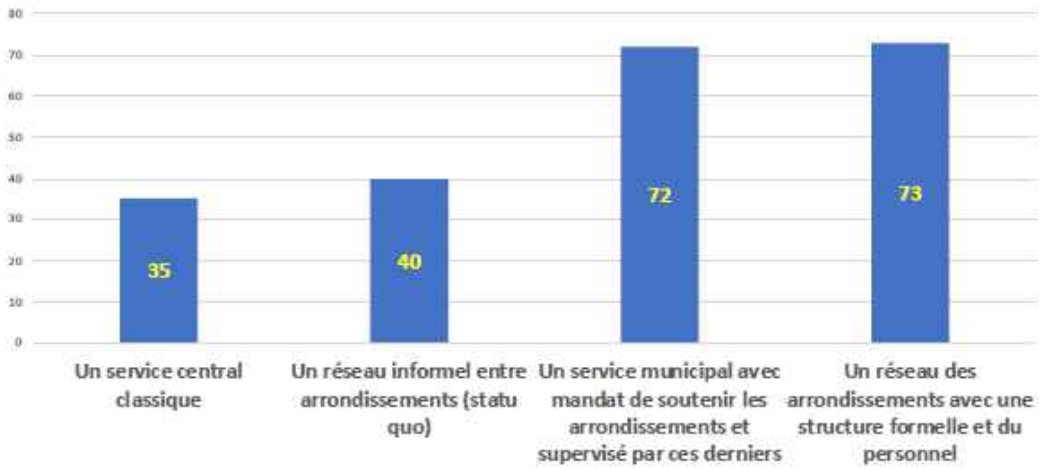

Les répondants

Depuis combien d'années travaillez-vous?

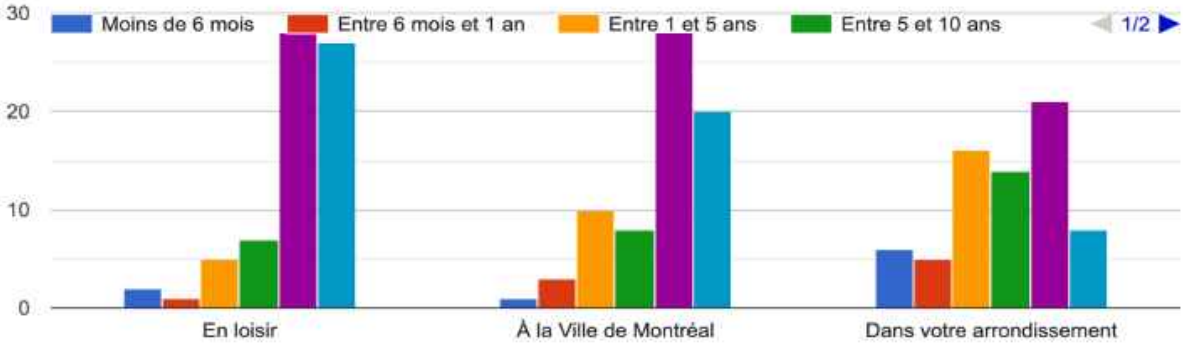

Répondants:

provenance de tous les arrondissements sauf deux: La Salle, Ile-Bizarre-Sainte-Geneviève

À quel arrondissement appartenez-vous? (réponse facultative)

64 réponses

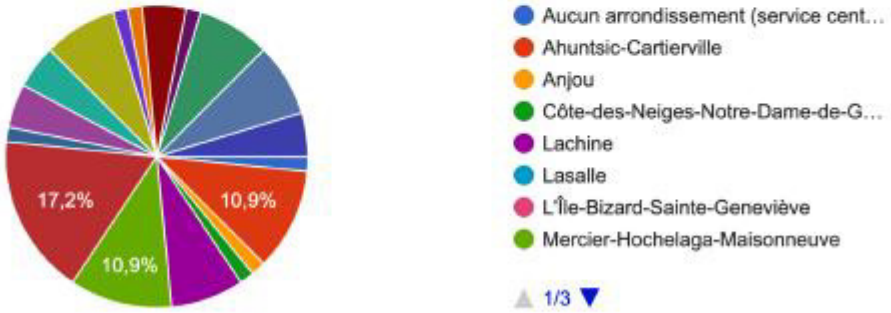

Quelques commentaires généraux

1. On sent vraiment dans le sondage qu'il semble y avoir un désir caché de créer une autre structure au central. C'est très dommage. Les ressources qui semblent être disponibles devraient être redistribuées aux arrondissements afin de pouvoir soutenir davantage les organismes (plus de ressources, plus de temps) et de développer une offre de service en régie, qui nous permettrait d'innover, de s'adapter aux changements dans la population, de répondre rapidement et adéquatement aux besoins de la population. Ce n'est pas une autre structure au central qui permettra flexibilité et efficacité.
2. Notre fonctionnement actuel en arrondissement est très efficace et permet un service de proximité avec nos citoyens et organismes partenaires. La création d'un comité spécifique ou l'ajout d'une section conseil au central n'aurait aucune plus value. De plus, si nous devons ajouter une vision qui n'est pas de proximité nous alourdirons un système municipale déjà très lourds. Pour notre arrondissement, tout va très bien et ne souhaitons pas de support du central. Soutenons plutôt davantage les budgets actuels pour donner directement aux citoyens !
3. Avoir des outils en commun comme une politique de reconnaissance qui faciliterait la reedition de compte pour les organisations reconnues dans plusieurs arrondissements.
4. Merci de procéder à ce diagnostic
5. Ce sondage est intéressant quoi que long. je crois que mes réponses pourraient varier après une discussion avec mes collègues. car des aspects pourraient nécessiter des éclaircissements pour me permettre d'avoir une idée juste.
6. Il faut changer nos pratiques et faire évoluer le loisir autant dans nos façons de faire pour les contributions financières que sur le terrain pour l'offre de service et le soutien aux organismes
7. Chaque arrondissement a sa spécificité et ses besoins particuliers dû à sa localisation, son type de population et autres éléments. La plupart sont très autonomes et efficaces. Créer une unité centrale pour définir une vision globale du loisir pour toute l'île de Montréal serait nier ces spécificités et amènerait un autre niveau bureaucratique qui rendrait probablement encore moins accessible les services aux citoyens, créerait des coûts supplémentaires et ferais qu'en bout de compte le citoyen serais moins bien servi.
8. Puisqu'il n'y a ni vision commune, ni grandes orientation, il existe de grandes disparités entre les arrondissement dans les services offerts aux citoyens.
9. Je suis content d'apprendre que la mention loisirs dans le nom de ma division l'emportait sur tout le reste.... ...Alors quand je répond que tel ou tel sphère d'activité n'est pas du loisirs vous comprenez qu'il y a des distinctions à faire entre les services dans la même divisions ou vous entendez qu'il faut abandonner des sphères d'activité?
10. Le temps, manque de ressources, vétusté et disponibilités des installations jouent pour beaucoup ainsi que la fragilité de quelques partenaires avec qui nous collaborons.
11. Il serait important de mettre l'emphase sur le développement des publics et comment rejoindre nouveaux arrivants. (Rôle des communications vs. rôle du service de loisirs), Aussi, quel est le rôle du Gouvernement du Québec qui, eux aussi, finance les organismes de loisirs? Sont-ils que des fonctionnaires qui octroi des subventions? Font-ils des suivis autre que de demander des redditions de compte? Nous avons aucun contact avec ces gens du Gouvernement du Québec qui finance les mêmes organismes que nous. Pourrions-nous créer un outil de gestion commun pour ne pas dédoubler la lourdeur des demandes administratives? (redditions de comptes, formulaires de demande, etc.)

ANNEXE 6
Grille utilisée pour les groupes de discussion

Diagnostic du loisir public montréalais
Volet dialogue avec les organismes

1. Une commission déterminée à améliorer les relations avec les organismes

La Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports a reçu le mandat d'établir un premier diagnostic de l'état du loisir public à Montréal en plus de vingt ans en vue, entre autres, d'identifier les actions nécessaires pour mieux soutenir les arrondissements et les organismes dans le développement et la mise en œuvre de leur offre de service en loisir. La question qu'elle pose est la suivante :

Comment les acteurs montréalais en loisir peuvent-ils mieux travailler ensemble pour répondre aux attentes des citoyennes et des citoyens et s'adapter aux enjeux de l'heure?

La relation de la Ville avec les organismes est au cœur de cette démarche.

2. Des relations en question

Le contexte dans lequel évoluent les relations entre la ville et les organismes a connu plusieurs virages qui ont certainement des effets sur le rôle propre des organismes, le rôle propre de la Ville et sur les succès et les difficultés de la relation entre les deux.

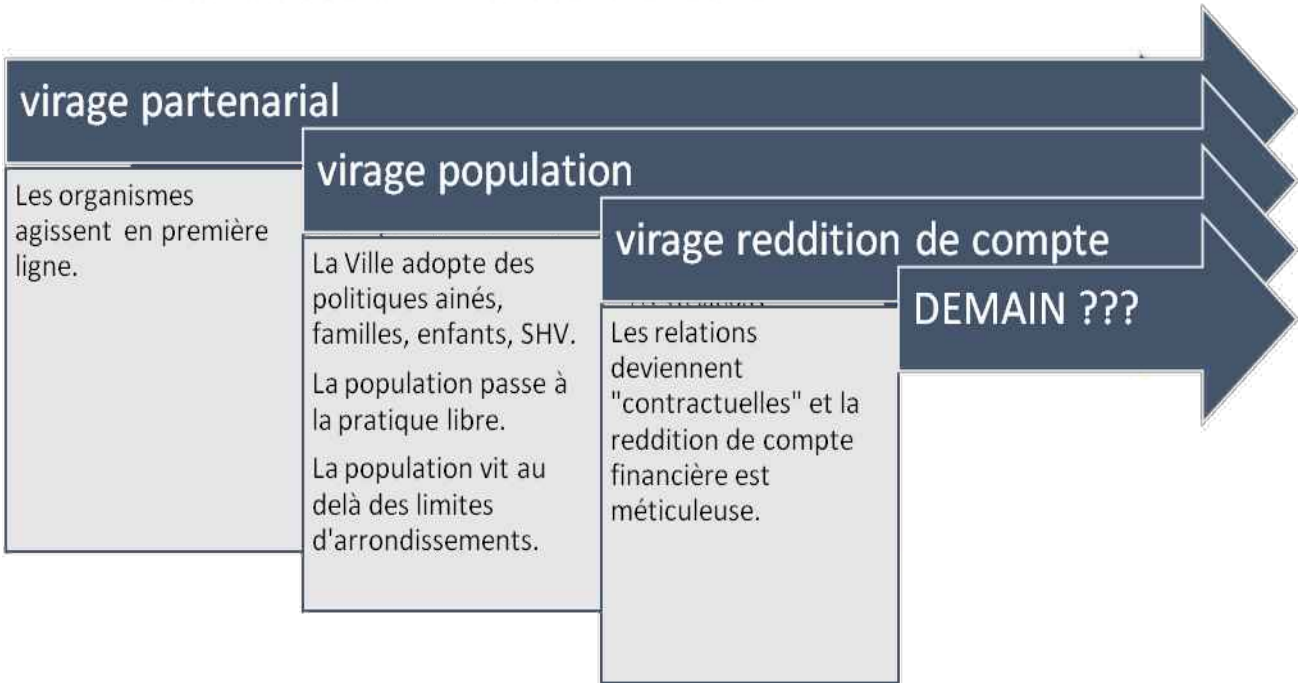

2.1 Virage partenarial comme base de l'offre à la population

Au sein de l'administration montréalaise, les arrondissements ont le mandat de l'offre en loisir. Leur stratégie première repose, à tout le moins depuis 1996, sur le soutien aux organismes, qui déploient une grande partie de l'offre à la population. C'est ce qu'on a appelé le « partenariat ». Dans ce virage, les organismes pourvoyeurs de services en loisir sont les acteurs de la première ligne.

Selon cette vision, les arrondissements et leurs professionnels sont pourvoyeurs de ressources financières et matérielles, conseillers et agents de développement. Les relations avec les « partenaires » sont encadrées par des protocoles.

Cette vision initiale est-elle remise en question à la lumière des virages qui suivent ?

2.2 Virage population

Au cours des dernières années, la Ville et les arrondissements ont adopté des politiques qui définissent leurs cibles envers plusieurs groupes de la population (famille, aînés, enfants, saines habitudes de vie, développement social, etc.). Toutes ces politiques doivent forcément orienter une grande partie des services de loisir à la population et interpeller les organismes qui sont en première ligne.

Par ailleurs, la population elle-même a changé ses pratiques de loisir et ses attentes changent. Ainsi, la pratique libre interpelle l'urbanisme et le design urbain, modifie les méthodes d'intervention et d'animation (plus d'événements, moins d'activités régulières, places et boîtes de jeux éphémères, etc.).

Se pose la question de la capacité et de la volonté des organismes et des arrondissements à s'adapter aux nouvelles pratiques et à l'évolution de la structure sociale de la population montréalaise.

2.3 Virage reddition de compte

Au cours des dernières années, quelques phénomènes ont remis en question, et, dans certains cas, plombé cette stratégie.

Au premier chef, l'obligation de reddition de compte en utilisation de fonds publics a pris une place telle que les professionnels se sont transformés en « agents de contrôle ».

Dans quelle mesure cela nuit-il à la fonction première des professionnels et des organismes et à la qualité même de l'offre à la population? Faut-il d'autres critères, plus qualitatifs ?

En 2015 le rapport de trois rencontres des directeurs de loisir en arrondissement affirmait que

> *l'approche partenariale (…) a besoin d'être actualisée. Il faut prendre la pleine mesure de l'importance relative du partenariat. Il ne suffit pas de mieux quantifier les contributions de la Ville et de demander des comptes précis aux OBNL sur les activités qui ont été spécifiées dans les*

ententes. Ces exigences minimales s'appliquent tout aussi bien à des sous-traitants. Il faut rendre les calculs plus conformes à la réalité du partenariat : d'abord, estimer la valeur des contributions des partenaires dans la prestation des activités, qualitativement et quantitativement (sur ce dernier plan, une estimation de ce qu'il en coûterait à la Ville pour effectuer l'activité en régie donnerait une bonne indication); ensuite, apprécier, à l'aide d'indicateurs explicites, les retombées de la présence des partenaires dans le milieu.

(G. Divay et M. Micheau, 2015, *Actualiser le rôle et les modalités des services Culture, sports, loisirs et développement social, Bilan des trois rencontres,* p.7)

Les intentions de 1996 tiennent-elles encore ? Sont-elles réalistes?

3. Le diagnostic nécessaire : plan de discussion

Ce contexte amène à se poser quelques questions et à se pencher sur la façon d'améliorer les interactions avec la Ville et ses arrondissements pour mieux servir la population.

***Avertissement*: Cette grille est conçue pour soutenir les réflexions et les discussions de la rencontre avec des organismes et non pour les limiter. Cette rencontre vise au contraire à ouvrir des perspectives, à partir de vos opinions et vos recommandations.**

Un tour de table : question générale.

- *Cette rencontre vous appartient. Voilà il est important de commencer par établir ce qui vous semble le plus important de soulever pour améliorer vos interactions avec la Ville et les arrondissements*

Comment va votre organisation ? Quels sont vos défis ?

- Conseil d'administration.
- Bénévoles.
- Personnel.
- Capacités de l'organisation à remplir mission et obligations.

Pour améliorer la collaboration ville/ organismes

- ***Quel rôle souhaitez-vous jouer auprès de la Ville et des arrondissements ?***
- ***Quel rôle attendez-vous de la Ville et des arrondissements votre égard ?***
- ***Quel est votre niveau de satisfaction de vos relations avec la Ville et les arrondissements ?***
- **Quelle est votre appréciation des relations entre organismes ?**

Dans l'avenir.

- ***À part le niveau de financement, qu'est-ce qui demande à être amélioré ? Vos suggestions.***

3.1 Un tour de table : question générale

Cette rencontre vous appartient. Voilà il est important de commencer par établir ce qui vous semble le plus important de soulever pour améliorer vos interactions avec la Ville et les arrondissements.

3.2 Comment va votre organisation ?

Comment vont les diverses dimensions de votre organisme?
1. Gouvernance (conseil d'administration, dirigeants) : recrutement et renouvellement
2. Gouvernance (conseil d'administration, dirigeants) : maîtrise de leur rôle et responsabilités
3. Gouvernance (conseil d'administration, dirigeants): connaissance des attentes et besoins du milieu
4. Bénévolat (renouvellement et recrutement)
5. Personnel salarié : recrutement
6. Personnel salarié : compétences
7. Capacité de votre organisme à répondre aux exigences actuelles de reddition de comptes
8. Capacité de votre organisme à répondre à des objectifs transversaux, notamment ceux exprimés dans les politiques familles, aînés, etc.
9. Capacité de votre organisme à connaître les attentes de la population
10. Capacité de votre organisme à faire évoluer l'offre de service
11. Autre (précisez)

3.3 Pour améliorer la collaboration Ville/organismes

Quel rôle avez-vous l'impression de jouer avec la Ville ?
1. **Partenaires :** des organismes, en prolongement de l'arrondissement, qui offrent des services à l'ensemble de la population dans un territoire ou une discipline du loisir
2. Partenaires qui participent avec la Ville à l'identification des besoins et des actions qui en découlent
3. **Sous-traitants :** des organismes à qui on confie un mandat selon un cahier de charge ou une convention de services
4. **Clients :** des organismes qui demandent un service, un local, du matériel, etc.
5. Autre (précisez)

Quel rôle souhaitez-vous jouer auprès de la Ville et les arrondissements ?
1. Partenaires : des organismes, en prolongement de l'arrondissement, qui offrent des services à l'ensemble de la population dans un territoire ou une discipline du loisir
2. Partenaires qui participent avec la Ville à l'identification des besoins et des actions qui en découlent
3. Sous-traitants : des organismes à qui on confie un mandat selon un cahier de charge ou une convention de services
4. Clients : des organismes qui demandent un service, un local, du matériel, etc.
5. Autre (précisez)

Qu'attendez-vous de la Ville et des arrondissements?
1. Un complice qui soutient notre développement de plusieurs points de vue
2. Des services et des outils pour améliorer les aspects plus difficiles mentionnés précédemment
3. Être consulté et participer à l'élaboration des programmes pour mieux servir la population
4. Le moins d'interventions possible
5. Une information plus poussée sur la population, ses attentes et sur les bonnes pratiques en matière de programmes
6. Autre (précisez)

Quel est votre niveau de satisfaction relativement à vos relations avec la Ville ?
7. Je joue pleinement mon rôle envers la Ville
8. Nos relations sont efficaces
9. Je suis perçu comme un quémandeur
10. Nos relations sont celles de collaborateurs
11. Nos relations sont surtout administratives et liées à la reddition de comptes
12. Mon niveau de confiance n'est pas élevé envers la Ville
13. Nous agissons comme guichet d'accès aux services de l'arrondissement
14. Le statu quo n'est plus possible
15. La reddition de comptes porte sur l'atteinte des objectifs de service à la population
16. La reddition de comptes financière nous a permis d'améliorer notre gestion
17. La reddition de comptes sur les services à la population nous a permis de mieux servir la population
18. Les méthodes actuelles de reddition de comptes sont faciles
19. Les méthodes actuelles de reddition de comptes sont trop lourdes
20. Autres commentaires

3.4 Dans l'avenir, qu'est-ce qui devrait être amélioré en priorité ?

Plus particulièrement, parmi les aspects suivants, lesquels demandent des améliorations en priorité ?
1. L'attitude générale de la Ville
2. Les exigences de reddition de comptes financière
3. Les services, les outils et les conseils des agents de développement
4. Le délai de réponse à nos demandes

5. Le niveau de financement
6. La durée des financements
7. Le fait d'être régulièrement consulté par la Ville
8. Les informations sur la population à servir
9. La concertation et la collaboration avec les autres organismes
10. La mise en commun diverse avec les autres organismes
11. L'information à la population à propos de nos services et nos programmes
12. Autre suggestion, précisez

ville.montreal.qc.ca

Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Article 8.02

Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
et au conseil d'agglomération

Les 22 et 24 octobre 2019

Montréal

Montréal

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

PRÉSIDENCE

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

VICE-PRÉSIDENCES

M. Francesco Miele
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Maria Tutino
Ville de Baie-D'Urfé

MEMBRES

Mme Christine Black
Arrondissement de Montréal-Nord
(jusqu'au 16 septembre 2019)

Mme Josefina Blanco
Arrondissement du Plateau–Mont-Royal
(à partir du 15 avril 2019)

Mme Lisa Christensen
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Catherine Clément-Talbot
Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro
(à partir du 16 septembre 2019)

M. Gilles Déziel
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
(jusqu'au 15 avril 2019)

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Philippe Roy
Ville de Mont-Royal

Mme Maeva Vilain
Arrondissement du Plateau–Mont-Royal

Montréal, le 22 octobre 2019

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal (Édifice Lucien-Saulnier)
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le rapport et les recommandations portant sur la lutte contre les changements climatiques, les bonnes pratiques et les outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

- Original signé -	- Original signé -
Valérie Patreau *Présidente*	*Myriam Laforce* *Secrétaire recherchiste*

Table des matières

Introduction **2**

Processus d'étude **3**

La mesure des émissions de GES à la Ville de Montréal 3

Réflexion sur les bonnes pratiques et les différents outils disponibles 4

Le devoir d'exemplarité : la mesure et la réduction des émissions de GES découlant des activités municipales 5

Les recommandations **6**

Conclusion **10**

Annexe **11**

INTRODUCTION

Le 23 septembre 2019, la mairesse de Montréal, Valérie Plante, prenait l'engagement, devant les chefs d'État et de gouvernements réunis à New York à l'occasion du Somment des Nations unies sur l'action climatique, de réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité montréalaise de 55 % par rapport à leur niveau de 1990.

Par cette déclaration, la Ville de Montréal signalait son intention, d'une part, de revoir ses cibles de réduction pour tenir compte de l'ampleur de l'urgence climatique et d'autre part, de se donner des objectifs encore plus ambitieux que ceux fixés par le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, soit de réduire de 45 % les émissions de GES à l'échelle mondiale d'ici 2030, en vue d'atteindre la carboneutralité pour 2050, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Cet engagement de la Ville s'inscrit dans le contexte de la mise à jour imminente du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agglomération montréalaise et de l'adoption prévue d'un Plan d'action climat. Souhaitant apporter sa contribution à ces exercices, et tel qu'inscrit au Programme d'activités 2019 des commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération[1], la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs s'est donné le mandat, en vertu de son pouvoir d'initiative, d'étudier en séance de travail certains des enjeux associés à la lutte contre les changements climatiques et les pratiques innovantes de mesure des émissions de GES qui pourraient être mise en place à la Ville de Montréal, dans un objectif de réduction.

Pour mener à bien ce mandat, la Commission a rencontré le personnel de direction de différents services municipaux engagés dans les efforts de lutte contre les changements climatiques de la collectivité montréalaise ainsi qu'une experte du domaine. La Commission a également pu échanger avec les directions de certains services dont les activités ont une incidence particulièrement marquée sur le bilan d'émissions de GES de l'administration municipale.

À partir des constats qui ont pu être tirés de ces rencontres, la Commission a formulé et adopté une série de recommandations visant globalement à inciter les acteurs concernés à poursuivre leurs efforts pour réduire les émissions de GES et accélérer les progrès dans la démarche collective de lutte contre les changements climatiques à Montréal.

[1] Résolutions CM19 0341 et CG19 0151.

PROCESSUS D'ÉTUDE

L'étude de ce dossier par la Commission s'est déroulée de janvier à juin 2019, dans le cadre de six séances de travail tenues à huis clos, au cours desquelles différentes présentations ont été offertes aux membres, qui ont également pu échanger avec les expertes et experts invités. Les commissaires se sont ensuite réunis à deux reprises pour élaborer les recommandations présentées dans ce rapport.

Trois enjeux ont été abordés de manière plus spécifique au cours de ces rencontres, soit (1) les pratiques de mesure des émissions de GES à la Ville de Montréal; (2) les divers outils disponibles pour mieux évaluer l'empreinte carbone d'une ville et (3) des pistes de réflexion et d'amélioration quant à la mesure et à la réduction des émissions de GES découlant des activités de la Ville elle-même.

La mesure des émissions de GES à la Ville de Montréal

C'est l'équipe de la Division de la planification et du suivi environnemental du Service de l'environnement[2] qui a participé à la première séance de travail de la Commission consacrée à ce mandat en janvier 2019 en présentant un portrait de l'état de la lutte contre les changements climatiques à Montréal, des engagements pris en la matière et de l'évolution récente des émissions de GES de la collectivité et des activités municipales.

Deux principaux constats ont pu être tirés de cette première rencontre. D'abord, c'est le secteur des transports qui représentait, en 2014 et selon les dernières données alors disponibles, le principal secteur d'activités émetteur de GES à Montréal. Il était d'ailleurs estimé, en début d'année, et à la lumière des constats présentés dans le Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020[3], que l'agglomération de Montréal n'était pas en voie d'atteindre sa cible de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise, alors fixée à 30 % pour 2020[4].

En effet, la Ville de Montréal estimait à ce moment que l'« accélération de la motorisation des ménages, [la] hausse des cylindrées et [la] diminution de la part modale du transport collectif, et ce, malgré les investissements importants consentis pour maintenir et augmenter l'offre du transport collectif »[5], tels qu'observés depuis 2013, permettaient d'anticiper une augmentation des émissions associées au secteur des transports depuis 2014 et le maintien de cette tendance pour les années à venir. Ainsi, on notait une hausse de 14 % des émissions du secteur des transports en 2014 par rapport à 1990, représentant 40 % des émissions globales[6]. La Commission a donc constaté qu'un effort de réduction supplémentaire visant précisément ce secteur serait nécessaire pour permettre l'atteinte des objectifs qui ont été fixés.

Deuxième constat, si l'objectif de réduction de 30 % des émissions de GES des activités municipales par rapport à 2002 sera vraisemblablement atteint en 2020, ces activités génèrent moins de 2 % des émissions globales de GES de la collectivité montréalaise. Cependant, puisque la Ville a un contrôle direct et donc un pouvoir d'agir sur ces émissions, la Commission a reconnu, à l'invitation du Service de

---

[2] Cette équipe a depuis été intégrée au Bureau de la transition écologique et de la résilience, lequel relève de la Direction générale adjointe à la qualité de vie.

[3] Ville de Montréal, *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*, une production du Service de l'environnement, 2018.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SUIVIPLANCOLLECTIVITE2013-2020.PDF

[4] Il est à noter que selon l'inventaire 2015 des émissions de GES de la collectivité montréalaise, rendu public le 2 octobre 2019, les efforts de réduction consentis dans les secteurs des sources fixes et des matières résiduelles permettent maintenant à la Ville de Montréal d'envisager l'atteinte de la cible de 30 % de réduction pour l'an prochain. Voir Ville de Montréal, *Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalais*e, une production du Bureau de la transition écologique et de la résilience, 2019.
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INVENTAIRECOLLECTIVITEGES_2015.PDF

[5] Ville de Montréal, *Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020*, p.7.

[6] Selon l'inventaire de 2015, les émissions de GES du secteur des transports ont dans les faits augmenté de 2 % en 2015 par rapport à leur niveau de 1990, et représentaient alors toujours 40 % des émissions globales de la collectivité montréalaise (Ville de Montréal, *Inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalais*e, p. 6 et 21).

l'environnement, qu'il est essentiel que l'administration montréalaise agisse de manière exemplaire et poursuive ses efforts pour repenser la planification de ses activités génératrices de GES en vue d'en diminuer l'impact au maximum.

Cette présentation a également été l'occasion pour les membres de la Commission de bénéficier d'un portrait des pratiques et des méthodes de suivi et de divulgation des émissions de GES en vigueur à Montréal (inventaires réguliers, déclaration annuelle au Carbon Disclosure Project, etc.). Pour l'instant, la méthode statistique utilisée par la Ville pour calculer les émissions de GES, basée sur le cadre commun de reddition de comptes du Global Covenant of Mayers for Climate and Energy, permet seulement d'estimer les émissions directes provenant de sources contrôlées, ce qui exclut donc les émissions indirectes. Compte tenu des ressources importantes requises pour la production des inventaires, ainsi que des délais inhérents à cet exercice, les commissaires ont compris que le développement d'indicateurs plus « prospectifs » et l'intégration plus systématique de l'analyse de cycle de vie aux processus décisionnels de la Ville seraient des avenues intéressantes à considérer.

Réflexion sur les bonnes pratiques et les différents outils disponibles

Ainsi, lors de la deuxième séance de travail tenue dans le cadre de ce mandat, la Commission a souhaité en apprendre un peu plus sur l'état de la recherche concernant les bonnes pratiques et les outils disponibles pour mesurer et, éventuellement, réduire les émissions de GES à l'échelle d'une municipalité. C'est la professeure Annie Levasseur, experte en génie de l'environnement et méthodologie d'analyse environnementale du cycle de vie à l'École de technologie supérieure, qui a été invitée à alimenter la réflexion des membres à ce sujet.

Tel que résumé par Mme Levasseur, différentes grandes familles d'outils de calcul des émissions de GES existeraient à l'heure actuelle et pourraient être employés par une administration publique ou une organisation : l'inventaire « cycle de vie » (ou empreinte carbone), l'inventaire « territorial » et l'inventaire « corporatif ». Si chacun présente certains avantages, seul l'inventaire « cycle de vie » permettrait une prise en compte exhaustive de l'ensemble des émissions générées par une activité, y compris celles « de niveau 3 » associées, par exemple, à la production des matériaux et du carburant utilisés dans l'activité en question, au transport réalisé par une entité externe au territoire ou à l'organisation concernés ou encore à la gestion des déchets qui en résultent. L'inventaire « cycle de vie », en offrant ce portrait global, permettrait également d'éviter le « déplacement d'émissions » non souhaité.

Au cours de cette présentation, certaines pistes de réflexion au sujet des secteurs où il serait prioritaire d'agir et où l'intervention des décideurs de différents paliers de gouvernement pourrait avoir le plus d'impact ont également été proposées par Mme Levasseur. Elle citait par exemple à ce titre le transport collectif et la taille des véhicules vendus au Québec, la conversion des systèmes de chauffage, l'approvisionnement responsable, l'écofiscalité, la réduction à la source, le développement de quartiers TOD et l'efficacité énergétique.

Au-delà des interventions souhaitables en matière de transport, qui font déjà l'objet de plusieurs initiatives, notamment dans le cadre des travaux de la Commission sur le transport et les travaux publics, et inspirée par les pistes de réflexion proposées par Mme Levasseur, la Commission a souhaité poursuivre l'étude de ce dossier en s'intéressant aux instruments d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui peuvent contribuer à la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise.

Grâce à une présentation de la Division de la planification urbaine du Service de l'urbanisme et de la mobilité, les membres ont ainsi pu se familiariser avec certains grands principes d'urbanisme dont l'application peut être bénéfique dans une perspective de lutte contre les changements climatiques (densité, compacité, diversité des usages) et apprécier les initiatives actuellement mises en œuvre en ce sens par la Ville de Montréal.

Dans tous les cas, il est clairement apparu que la contribution des outils d'urbanisme à la réduction des émissions de GES serait nécessairement indirecte et que l'application des principes théoriques sur

lesquels ces outils s'appuient non seulement prend du temps, mais soulève également différents défis, notamment en matière d'acceptabilité sociale. Les effets de telles mesures à long terme étant indéniables, la Ville aurait tout de même tout intérêt à s'attaquer à ces défis, entre autres dans le contexte de la révision en cours de son Plan d'urbanisme.

Le devoir d'exemplarité : la mesure et la réduction des émissions de GES découlant des activités municipales

Considérant l'information fournie par le Service de l'environnement au sujet de la mise sur pied récente, au sein de l'administration montréalaise, d'un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi des efforts de réduction des émissions de GES découlant des activités municipales, la Commission a par ailleurs tenu à rencontrer, dans le cadre de ses travaux, des représentantes et représentants de trois services centraux de la Ville dont les activités ont une incidence toute particulière sur les émissions de GES générées par les activités municipales, soit :

- le Service de l'eau, responsable du traitement des eaux usées, qui accaparait, en 2015, 37 % du total des GES émis par la Ville de Montréal, essentiellement causés par les activités des incinérateurs en place à la station d'épuration Jean-R. Marcotte;
- le Service de l'approvisionnement qui, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Approvisionnement responsable, s'est engagé dans un soutien aux unités d'affaires dans la proposition de solutions responsables ayant une incidence sur leurs émissions de GES (les activités de déneigement et de gestion des matières résiduelles ayant été identifiées comme celles où les plus hauts gains en matière de réduction pourraient être atteints); et enfin,
- le Service du matériel roulant et des ateliers, les activités du matériel roulant en régie comptant pour 24 % du bilan 2015 des émissions de GES associées aux activités municipales (deuxième plus important secteur générateur d'émissions après le traitement des eaux usées).

Les constats tirés de ces trois rencontres ont permis à la Commission d'identifier des avenues d'amélioration des pratiques qui pourraient alimenter les travaux du comité de pilotage et ainsi inciter l'administration à agir pour réduire ses propres émissions de GES.

Ces avenues ont été prises en compte pour la préparation des recommandations qui suivent, lesquelles ont été rédigées, dans l'ensemble, dans la perspective de « mesurer pour mieux contrôler ». L'enjeu de la lutte contre le réchauffement climatique étant d'une envergure qui exige, à divers égards, des changements fondamentaux dans la planification urbaine et la conduite des affaires municipales, la Commission n'a pas la prétention d'offrir un portrait exhaustif des interventions susceptibles de contribuer à terme à l'atteinte des objectifs que l'agglomération s'est fixés en matière de réduction des émissions de GES.

Ces recommandations ont plutôt été préparées en vue de proposer des pistes d'actions pouvant amener les services centraux, les villes liées et les arrondissements montréalais à intégrer les meilleures pratiques à leurs façons de faire ou encore à approfondir et accélérer la mise en place de certaines orientations de cet ordre déjà implantées ou en cours d'implantation.

LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS formule les recommandations suivantes :

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'octobre 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) exposant les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et le virage majeur nécessaire pour réduire les émissions de GES de 45 % d'ici 2030 et atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050;

CONSIDÉRANT l'adoption en novembre 2018 par la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique reconnaissant, entre autres, « que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire »;

CONSIDÉRANT l'adoption équivalente, par le conseil municipal de Montréal ainsi que par plusieurs conseils d'arrondissement, d'une déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique;

CONSIDÉRANT l'engagement pris en septembre 2019 par la mairesse Valérie Plante, dans le cadre du Sommet des Nations unies sur l'action climatique, de réduire d'ici 2030 les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 55 % par rapport à leur niveau de 1990;

CONSIDÉRANT les cibles fixées dans le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020 et celles du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives 2013-2020;

CONSIDÉRANT les efforts consentis et les progrès réalisés par rapport aux 12 pistes de solution proposées à la collectivité, tels qu'exposés dans le Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020;

CONSIDÉRANT les 11 orientations potentielles d'ici 2030 proposées dans le document de suivi, en tenant compte des émissions actuelles et des cibles de réduction;

CONSIDÉRANT l'entente de collaboration conclue entre la Ville de Montréal, le C40, la Fondation David Suzuki et la Fondation familiale Trottier, à laquelle se sont joints, en juin 2019, six nouveaux partenaires et qui vise, d'une part, la mise à jour du Plan d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques et, d'autre part, la conception d'un Plan global de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Montréal, reconnue par une résolution de janvier 2019 du conseil municipal portant sur l'adoption d'un « budget carbone ambitieux afin de faire de Montréal une ville carboneutre en 2050 », de se doter d'outils « lui permettant d'évaluer les investissements municipaux en considération de leur contribution à la réduction des émissions de GES sur le territoire montréalais [et de développer] des indicateurs environnementaux à intégrer au budget et au programme triennal d'immobilisation (PTI), dans le cadre des travaux avec les fondations et le C40, et en tenant compte des résultats de la démarche du groupe de travail menée par l'Association des comptables agréés du Canada »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal entend accélérer la publication de ses inventaires annuels d'émissions de GES de manière à rattraper son retard avec le Québec et le Canada et améliorer sa collecte de données locales afin de préciser le portrait de ses émissions;

CONSIDÉRANT qu'en 2014, 40 % de l'empreinte carbone de la collectivité montréalaise était due au secteur des transports et que la quantité d'émissions de GES de ce secteur est en augmentation,

la Commission recommande à l'Administration de :

I. Mesure des émissions de GES

R1 Développer des indicateurs prospectifs d'évaluation des émissions de GES de la collectivité et de l'administration montréalaises (y compris les villes de l'agglomération) qui soient accessibles, appropriés, mesurables et efficaces et qui s'intègrent à la prise de décision.

R2 Assurer une actualisation et une divulgation annuelle des évaluations des émissions de GES, de façon à avoir les données les plus à jour possible, en tout temps.

R3 Intégrer la prise en compte des émissions indirectes de niveau 3 (ou *scope 3*) dans l'exercice d'inventaire des émissions de GES de la collectivité et de l'administration municipale.

Et intégrer par exemple au calcul global des émissions associées au secteur de la gestion des matières résiduelles, une estimation des émissions de GES générées par le transport des matières collectées à Montréal et par leur disposition dans des lieux d'enfouissement situés à l'extérieur du territoire de l'agglomération.

R4 Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action climat et de la révision du Plan d'urbanisme, évaluer la pertinence de recourir systématiquement à des indicateurs environnementaux pour la planification urbanistique, par exemple l'empreinte écologique moyenne par résidente ou résident, l'indice de potentiel piétonnier ou de marchabilité, ou encore des indicateurs de verdissement des espaces publics et privés.

R5 Systématiser le recours aux outils existants ou développer des outils permettant à chaque service municipal de mesurer ses émissions de GES dans une perspective de cycle de vie, afin d'en connaître les points chauds et de l'aider dans la diminution de son empreinte carbone globale, sans déplacer les impacts à une autre étape du cycle de vie ou à d'autres enjeux environnementaux lors d'une prise de décision.

CONSIDÉRANT l'engagement en faveur de l'électrification du parc de véhicules municipaux inscrit dans la Politique verte du matériel roulant 2016-2020 de la Ville, avec pour cible de remplacer, d'ici 2020, 100 % des automobiles sous-compactes en fin de vie utile par des véhicules entièrement électriques,

la Commission recommande à l'Administration de :

R6 Recueillir les données pertinentes qui pourront permettre une optimisation accrue du parc de véhicules municipaux, notamment dans le but de valider les besoins et d'optimiser les déplacements pour diminuer globalement leurs impacts environnementaux, dans une perspective cycle de vie. Cet exercice d'optimisation pourrait se faire, entre autres, en collaboration avec le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal.

R7 Mettre en place une veille scientifique et technologique sur les véhicules électriques afin d'associer le remplacement des automobiles à énergie fossile par des véhicules électriques à des critères basés sur des données scientifiques à jour, dans une perspective cycle de vie.

Par exemple, des études d'analyse du cycle de vie comparatives de véhicules à essence et électriques ont démontré qu'un véhicule électrique avait un impact moindre pour l'environnement seulement après un certain nombre de milliers de kilomètres parcourus, compte tenu des enjeux environnementaux reliés à sa fabrication et à sa disposition en fin de vie. Si l'utilisation d'un véhicule électrique ne permet pas d'atteindre ces conditions environnementales favorables, son achat devrait être remis en cause.

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité actuellement menée par le Service de l'eau en vue d'identifier des solutions de remplacement des incinérateurs à foyers multiples de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, en service depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que les critères d'évaluation des solutions de remplacement tiennent compte des émissions de GES qui seraient générées par chacune d'entre elles;

R8 Procéder, dans le cadre de l'étude de faisabilité, à une analyse du cycle de vie qui viendrait compléter l'analyse technico-économique des solutions de remplacement qui auront été identifiées, notamment les solutions possibles dans une perspective d'économie circulaire.

II. Réduction des émissions de GES

R9 En tenant compte des spécificités des différents territoires sur l'île de Montréal, notamment les secteurs moins bien desservis en transport collectif, agir activement et en priorité à la diminution des émissions de GES associées au secteur des transports à l'échelle de l'agglomération, notamment en adoptant des mesures permettant d'améliorer le financement du transport collectif, en favorisant les initiatives pour augmenter le transport actif, en favorisant les initiatives de covoiturage, en assurant une gestion du stationnement comme outil de transfert modal et en misant sur l'électrification des transports dans une perspective cycle de vie, le tout en veillant à répartir les charges fiscales à l'ensemble des utilisateurs des infrastructures routières et de transport collectif de l'île de Montréal (qu'ils soient résidents de l'agglomération montréalaise ou non).

R10 Intégrer systématiquement une approche cycle de vie aux processus décisionnels, notamment en matière d'approvisionnement (incluant l'achat de véhicules motorisés) et de gestion des matières résiduelles.

R11 Intégrer, à l'échelle de chaque service municipal et d'ici la fin du mandat, des objectifs de diminution des émissions de GES pour l'ensemble de leurs activités ainsi qu'un plan d'action détaillant les mesures qui seront prises pour les atteindre, le tout permettant d'atteindre globalement les objectifs de réduction des émissions de GES de l'agglomération montréalaise.

R12 Assurer le développement d'une expertise interne permettant le suivi des mesures prises en vue de l'atteinte des objectifs de réduction, tant à l'échelle locale au sein des arrondissements qu'à la ville centre.

R13 Développer des mécanismes de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre arrondissements et villes liées concernant l'adoption, à l'échelle locale, de mesures contribuant à la réduction des émissions de GES, notamment des exemples d'expériences d'aménagement du territoire qui s'appuient explicitement sur les principes de densité, de compacité et de diversité des usages.

R14 Produire un guide de réduction des émissions de GES à l'intention des citoyennes et citoyens, tel que suggéré dans le Suivi du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise, ainsi qu'une application intelligente afin de faciliter son appropriation et sa diffusion.

R15 Intégrer la prise en compte des certifications environnementales reconnues dans les critères utilisés pour la vérification de la conformité des produits et services acquis par l'intermédiaire du Service de l'approvisionnement.

R16 Inciter l'ensemble des arrondissements et des villes liées à se doter de politiques locales d'approvisionnement responsable, qui incluent des cibles précises en matière de réduction des émissions de GES.

R17 En s'inspirant de l'expérience d'autres villes ayant réduit leur parc automobile municipal, démarrer sans délai l'élaboration d'une stratégie de mutualisation, d'optimisation et de partage d'équipements en fonction des besoins des arrondissements et des services centraux en matière de matériel roulant et inciter les villes liées de l'agglomération à en faire autant.

R18 Adopter des normes et principes ambitieux, transparents et vérifiables en matière de recyclage des batteries des véhicules électriques municipaux qui seront en fin de vie utile dans une dizaine d'années, en s'appuyant sur les meilleures pratiques connues à ce jour et en maintenant une veille technologique à cet effet.

***

Les 18 recommandations ont été adoptées à l'unanimité des membres lors d'une séance de travail tenue le 26 septembre 2019.

CONCLUSION

La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a conduit ce mandat dans l'objectif d'identifier et d'attirer l'attention sur certaines bonnes pratiques et certains outils d'aide à la mesure et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être mis à contribution afin de faire de la métropole une ville carboneutre à l'horizon 2050.

La Commission tient à remercier les représentantes et représentants du Service de l'environnement, du Service de l'urbanisme et de la mobilité, du Service de l'eau, du Service de l'approvisionnement, et du Service du matériel roulant et des ateliers dont les noms sont présentés en annexe, ainsi que Mme Annie Levasseur, professeure en génie de l'environnement à l'École de technologie supérieure, pour la qualité de leur contribution aux réflexions tenues dans le cadre de cette étude et pour la richesse des informations fournies.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté sur le site web des commissions à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, au rez-de-chaussée de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est.

ANNEXE
Liste des intervenantes et intervenants

Personnes-ressources de la Ville de Montréal

Mme Marieke Cloutier, chef de division, Division de la planification et du suivi environnemental, Service de l'environnement[7]

Mme France Doire, conseillère en approvisionnement, Division Architecture d'affaires et projets, Service de l'approvisionnement

M. Fabrice Godefroy, chef de section, Réseau de surveillance de la qualité de l'air, Division de la planification et du suivi environnemental, Service de l'environnement[7]

M. Bruno Hallé, directeur, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau

M. Patrice Langevin, surintendant ingénierie, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau

Mme Chantal Morissette, directrice, Service de l'eau

M. Claude Savage, directeur, Service du matériel roulant et des ateliers

Mme Julie Tellier, conseillère en aménagement, Division de la planification urbaine, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Mme Monique Tessier, chef de division, Division de la planification urbaine, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité

M. Sébastien Wagner, chef d'équipe, Changements climatiques et projets spéciaux, Division de la planification et du suivi environnemental, Service de l'environnement[7]

Personne-ressource externe

Mme Annie Levasseur, ing., PhD, professeure en génie de l'environnement, École de technologie supérieure

[7] Tel qu'indiqué précédemment, la Division de la planification et du suivi environnemental appartient aujourd'hui au Bureau de la transition écologique et de la résilience.

ville.montreal.qc.ca

Déclaration
Séance du conseil municipal du 22 octobre 2019

Article 15.01

Déclaration pour souligner les 100 ans de Tourisme Montréal

Attendu que Tourisme Montréal a été fondé le 8 octobre 1919 par l'Automobile Club of Canada, avec l'appui d'acteurs importants de l'économie montréalaise, dont la Ville de Montréal, la Chambre de commerce de Montréal, Henry Birks and Sons, Holt Renfrew et Ritz-Carlton;

Attendu que Tourisme Montréal fait partie des plus anciens offices des congrès et de tourisme en Amérique du Nord;

Attendu que depuis 1919, Tourisme Montréal a comme mission de faire la promotion du tourisme d'agrément et d'affaires sur les marchés étrangers et locaux en déployant des campagnes innovantes et performantes;

Attendu que Montréal a accueilli 11 millions de touristes d'agrément et d'affaires en 2018 et que ceux-ci y ont dépensé quelque 4,5 G$;

Attendu que le tourisme d'affaires joue un rôle crucial dans la vitalité économique de Montréal et du Québec;

Attendu que Montréal a accueilli plus de 1,5 million de personnes venues spécifiquement pour affaires en 2018, qui ont généré quelque 927 M$ en retombées économiques;

Attendu que Montréal est la ville nord-américaine qui reçoit le plus grand nombre de congrès annuels. La métropole a d'ailleurs établi un record, en 2018, en accueillant plus de 500 congrès, réunions et événements sportifs;

Attendu que Tourisme Montréal a l'ambition d'attirer 13,5 millions de touristes d'ici 2022, à raison d'une croissance annuelle de 6 %;

Il est proposé par Valérie Plante, mairesse de Montréal, et appuyé par Robert Beaudry, responsable du développement économique et commercial, de l'habitation et du design au comité exécutif,

Et résolu :

Que la Ville de Montréal souligne le 100e anniversaire de Tourisme Montréal;

Que la Ville de Montréal continue de soutenir Tourisme Montréal afin de l'aider à atteindre son objectif de hisser Montréal au premier rang des grandes villes touristiques d'Amérique du Nord.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.01

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1190649004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'amendement au bail intervenu entre la Ville de Montréal et Complexe Place Crémazie S.E.C. pour la location d'un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50, boulevard Crémazie ouest, à des fins de bureaux (CM18 0825) Autoriser le président de la Commission des services électriques à signer le bail amendé.

Il est recommandé :
1 - Approuver l'amendement au bail intervenu entre la Ville de Montréal et Complexe Place Crémazie S.E.C. pour la location d'un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50, boulevard Crémazie ouest, à des fins de bureaux (CM18 0825);

2 - Autoriser le président de la Commission des services électriques à signer le bail amendé.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-08-13 10:42

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190649004**
Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'amendement au bail intervenu entre la Ville de Montréal et Complexe Place Crémazie S.E.C. pour la location d'un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50, boulevard Crémazie ouest, à des fins de bureaux (CM18 0825) Autoriser le président de la Commission des services électriques à signer le bail amendé.

CONTENU

CONTEXTE

Un amendement a été apporté au présent bail, il s'agit d'avoir accès à une génératrice, advenant une panne d'électricité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0446 - 15 avril 2019 - Autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. et auquel intervient 9197-3586 Québec inc., pour une période de 16 ans, à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, au 7e étage de l'immeuble situé au 50, boulevard Crémazie Ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 $, taxes incluses, à la suite du projet d'offre de location approuvé par le conseil municipal du 18 juin 2018 (CM18 0825).
CM18 0825- 19 juin 2018 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C., pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50,boulevard Crémazie ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver l'amendement au bail du 50 boulebard Crémazie ouest, 7e étage et d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le bail amendé..

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver cette demande, puisque certaines obligations requièrent d'être ajoutées afin d'adapter les lieux loués, aux éventuels besoins de la CSEM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier différent du projet de bail approuvé par le CM 18 0825.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que l'amendement proposé ne pourrait être appliqué.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prochain CM du 22 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-07-09
Sylvie - Ext DAGENAIS Adjointe administrative au président		Serge A BOILEAU Président	
Tél :	514 384-6840	**Tél :**	514-384-6840
Télécop. :	514 384-7298	**Télécop. :**	514 384-7298

Premier Amendement au Bail intervenu à Montréal, Québec le _____ jour de _____ 2019 (le **Premier Amendement**)

ENTRE: **COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C.**, une société en commandite ayant son siège social au 8000, boulevard Langelier, Suite 808, en la ville de Montréal (Arrondissement Saint-Léonard), province de Québec, H1P 3K2, agissant et représentée par son commandité 9197-3586 Québec Inc., lui-même représenté par son gestionnaire Petra Ltée, une société dûment constituée, ayant son siège social à la même adresse, agissant et représentée par Patrice Bourbonnais, Président et Tom Arseneault, Vice-président, Finance, tous deux dûment autorisés, tels qu'ils le déclarent;

(le **Bailleur**)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte *de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, représentée par Serge A. Boileau, président de la Commission des services électriques de Montréal autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CM _____ adoptée par le conseil municipale à sa séance du _____ 2019;

(le **Locataire**)

ET: **9197-3586 QUÉBEC INC.**, société par actions constituée le vingt (20) mai deux mille huit (2008) sous le régime de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, c. 5-31.1) sous l'autorité de son article 716, immatriculée au registre des entreprises (Québec), sous le numéro 1165187320, ayant son siège social au 8000, boulevard Langelier, Bureau 808, en la ville de Montréal (arrondissement Saint-Léonard), province de Québec, H1P 3K2, agissant et représentée par Patrice Bourbonnais, Président, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

(l' **Intervenant**)

Attendu qu'en vertu d'une convention de bail signé le 30 avril, 2019 (le **Bail**) entre le Bailleur, le Locataire et l'intervenant, le Locataire loue le bureau 700 mesurant 24 400 pieds carrés de superficie locative (les **Lieux Loués**), situé dans l'édifice portant l'adresse civique 50, rue Crémazie ouest, ville de Montréal, province de Québec (l'**Édifice**), pour un terme débutant le 8 février 2020 et prenant fin le 7 février 2035 (la **Durée**);

Attendu que les parties désirent amender le Bail pour prévoir, *inter alia*, l'usage par le Locataire de la génératrice du Bailleur située dans l'Édifice et la modification de certaines dispositions du Bail, le tout tel que plus amplement détaillé au présent Premier Amendement;

PAR CONSÉQUENT, le Bailleur et le Locataire conviennent mutuellement que le Bail est par les présentes amendé comme suit :

1. **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. **USAGE EN COMMUN DE LA GÉNÉRATRICE**

2.1 À compter du 1er mai 2019 et par la suite pendant la Durée du Bail, pourvu que le Locataire ait respecté ses obligations en vertu du Bail, le Bailleur permet au Locataire de relier ses équipements à la génératrice desservant l'Édifice (la **Génératrice**) et d'avoir une charge raccordée à cette dernière de 15 kVA (la **Charge Raccordée**). Pour ce service non exclusif, le Locataire paie au Bailleur, à titre de loyer un montant annuel de 2 250.00$ (150.00$ / kVA), payable d'avance, sans réduction, déduction, remboursement ou diminution de quelque nature que ce soit (le **Coût d'Utilisation**). Les parties conviennent que le Coût d'Utilisation est fixe pour les 12 premiers mois suivant le raccordement des équipements du Locataire et qu'il sera par la suite automatiquement augmenté de 2 % à chaque année subséquente. Pour fins de clarification, le Coût d'Utilisation sera ajusté à chaque année, à compter du 1 mai 2020. Le Locataire n'a pas à payer de loyer pour l'espace utilisé par ses équipements nécessaires à l'usage de la Génératrice et qui peuvent être situés à l'extérieur des Lieux Loués.

2.2 En plus du Coût d'Utilisation, le Locataire est responsable, à ses frais, des travaux nécessaires au raccordement de ses équipements. Le Locataire doit obtenir le consentement préalable du Bailleur quant aux divers aspects, étapes et matériaux reliés au raccordement à

INITIALES		
LOCATAIRE	BAILLEUR	INTERVENANT

la Génératrice, le Bailleur s'engageant à les approuver ou non par écrit dans un délai raisonnable. Le Locataire remboursera au Bailleur 15% des frais encourus par le Bailleur pour la supervision et l'approbation des travaux conformément aux dispositions du Bail.

2.3 Le Bailleur s'engage à entretenir la Génératrice et à effectuer les remplacements d'usage (pièces et carburant) aux frais des locataires raccordés à la Génératrice auxquels s'ajoutent des frais d'administration de 15 % de ces coûts d'entretien (les **Frais d'Entretien**). Le Locataire paie sa Quote-Part des Frais d'Entretien selon le même échéancier que les Frais d'Exploitation. Pour ce Premier Amendement, l'expression « **Quote-Part**» signifie le rapport entre la Charge Raccordée et la capacité totale en kilowatts de la Génératrice.

2.4 Si la Génératrice nécessite des réparations majeures, les parties conviendront de la période pendant laquelle les réparations sont effectuées. Le Locataire assume sa Quote-Part du coût de telles réparations, en autant que les réparations ne soient pas dues à la faute ou à la négligence du Bailleur notamment quant à l'entretien de la Génératrice, auquel cas les réparations sont aux frais du Bailleur seulement. Tous frais sont payables à titre de Loyer Additionnel et selon le même échéancier que les Frais d'Exploitation conformément aux dispositions du Bail. Dans l'éventualité où la Génératrice nécessite des réparations de nature urgente, le Locataire reconnaît que le Bailleur décidera lui-même de la période pendant laquelle lesdites réparations sont effectuées. Le Bailleur en avisera alors le Locataire dans les meilleurs délais.

2.5 À chaque année, le Bailleur peut effectuer, à titre d'entretien préventif, des tests de capacité de la Génératrice, les parties devant convenir de la période pendant laquelle ces tests sont effectués.

2.6 Dans l'éventualité où la capacité électrique de l'Édifice doit être augmentée lors d'une situation d'urgence, le Bailleur peut délester de la Génératrice un ou plusieurs équipements du Locataire afin d'assurer la sécurité de l'Édifice et de ses occupants, sans frais, charge ou recours quelconque du Locataire envers le Bailleur. Le Bailleur en avisera alors le Locataire dans les meilleurs délais.

2.7 Le Bailleur n'est pas responsable des bris mécaniques de la Génératrice découlant de quelque cause que ce soit, sauf si les dommages sont directement imputables à sa faute ou sa négligence. Le Bailleur n'est pas responsable des dommages que pourrait subir le Locataire en raison des fautes, des actes ou des omissions imputables à un locataire ou à un tiers résultant de l'accès de ce dernier à la Génératrice, même si celui-ci est une personne à laquelle un locataire a permis l'usage de la Génératrice ou l'accès à celle-ci. Sous réserve des dispositions du Bail et du présent Premier Amendement, pourvu que le Locataire ne soit pas en défaut en vertu du Bail et du Premier Amendement, le Locataire aura la jouissance paisible de la Génératrice sans entrave ni perturbation de la part du Bailleur, ses successeurs et cessionnaires. Sauf en cas de faute ou de négligence, le Bailleur n'est pas tenu responsable de tout dommage pouvant être causé aux équipements du Locataire notamment, le Bailleur n'est pas tenu responsable des pertes ou des dommages du Locataire causés par l'usage de la Génératrice ou durant toute période de réparation ou d'entretien où la Génératrice ne peut être utilisée.

2.8 S'il y a lieu, le Locataire convient et reconnaît que les coûts relatifs au débranchement de ses équipements du panneau d'urgence de la Génératrice et du branchement de ces derniers sur un panneau régulier sont à ses frais, sujet à des frais de 15 % des coûts encourus par le Bailleur pour la supervision des travaux de débranchement et de branchement des équipements.

2.9 Si le Locataire fait défaut de respecter ses obligations en vertu des présentes, et si ce défaut n'est pas corrigé dans les 10 jours suivant l'avis écrit du Bailleur à cet effet, le Locataire est réputé être en défaut de ses obligations en vertu du Bail et le Bailleur pourra se prévaloir des recours dont il bénéficie en vertu du Bail ou de la loi.

2.10 Le Locataire a l'option de mettre fin au partage de la Génératrice en donnant un préavis écrit de 30 jours à cet effet au Bailleur, sans pénalité, charge ou recours quelconque du Locataire envers le Bailleur.

3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 Il est convenu que tous les termes et conditions du Bail tels que modifiés par les présentes s'appliquent intégralement au présent Premier Amendement et continueront de s'appliquer *mutatis mutandis* pendant la Durée comme s'ils y étaient récités au long.

3.2 Les signataires du présent Premier Amendement déclarent qu'ils sont dûment autorisés à engager la partie qu'ils représentent.

3.3 Le présent Premier Amendement est régi par les lois applicables dans la province du Québec et tout litige sera déposé dans le district judiciaire de Montréal.

INITIALES		
LOCATAIRE	BAILLEUR	INTERVENANT

3.4 Tous les montants stipulés ou estimés aux présentes sont nets de TPS et TVQ, les parties s'engageant à payer ces taxes en sus des montants pour lesquels ils sont redevables.

3.5 À moins d'indication contraire, toutes les expressions utilisées dans le présent Premier Amendement auront le sens qui leur est attribué dans le Bail.

3.6 Les droits accordés au Locataire relativement à la Génératrice sont personnels au Locataire et ne peuvent être cédés ou transférés sans le consentement préalable exprès et écrit du Bailleur.

3.7 Tous les exemplaires signés du présent Premier Amendement constituent autant d'originaux, d'une seule et même entente. Est également valide l'exemplaire signé transmis par télécopieur ou par courriel et pourra être considéré comme un original du Premier Amendement.

4. **ACCEPTATION**

Nous vous prions de signifier votre acceptation de la présente en signant 2 originaux à l'endroit indiqué ci-dessous et en retournant au Bailleur les deux exemplaires signés au plus tard le 19 août 2019, à défaut de quoi le Premier Amendement devient à l'entière discrétion du Bailleur, nul et non avenu, sans pénalité, charge ou recours quelconque du Locataire envers le Bailleur. Le présent Premier Amendement sera réputé accepté par les parties lorsque le Bailleur remet un original dûment signé au Locataire.

EN FOI DE QUOI le **Locataire** a signé les présentes, en deux exemplaires, dans la ville de _____, Province de Québec, ce _____ jour de_____, 2019.

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Serge A. Boileau
Président de la commission
des services électriques

EN FOI DE QUOI, l'**Intervenant** a signé les présentes, en deux exemplaires, dans la ville de _____, Province de Québec, ce _____ jour de_____, 2019.

9197-3586 QUÉBEC INC.

Par : _____
Patrice Bourbonnais
Président

EN FOI DE QUOI, le **Bailleur** a signé les présentes, en deux exemplaires, en la ville de Montréal (Arrondissement Saint-Léonard), Province de Québec, ce _____ jour de_____, 2019.

COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C., agissant et représentée par son commandité, **9197-3586 Québec Inc**., représentée par son gestionnaire, Petra Ltée

Par : _____
Patrice Bourbonnais
Président

Par : _____
Tom Arseneault
Vice-président, Finance

INITIALES		
LOCATAIRE	BAILLEUR	INTERVENANT

CONVENTION DE BAIL NET POUR BUREAUX

ENTRE

COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C.

AGISSANT ET REPRÉSENTÉE PAR SON COMMANDITÉ, 9197-3586 QUÉBEC INC., REPRÉSENTÉE PAR SON MANDATAIRE, PETRA LTÉE

(BAILLEUR)

ET

VILLE DE MONTRÉAL

(COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL)

(LOCATAIRE)

ET

9197-3586 QUÉBEC INC.

(INTERVENANT)

Lieux Loués :	Bureau 700, 50, boulevard Crémazie ouest, Montréal, Québec
Édifice :	50, boulevard Crémazie ouest, Montréal, Québec
Date révisée :	11 février 2019

TABLE DES MATIERES
BAIL BUREAU

ARTICLE	TITRE	PAGE
ARTICLE I	DESCRIPTION DES LIEUX LOUÉS	1
ARTICLE II	DURÉE DU BAIL	2
ARTICLE III	LOYER DE BASE ET LOYER ADDITIONNEL	3
ARTICLE IV	LOCATION ET LIVRAISON DES LOCAUX	4
ARTICLE V	TAXES FONCIÈRES ET FRAIS D'EXPLOITATION	5
ARTICLE VI	USAGE DES LIEUX LOUÉS	8
ARTICLE VII	SERVICES	9
ARTICLE VIII	TAXES D'EAU ET D'AFFAIRES	10
ARTICLE IX	HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE	10
ARTICLE X	CESSION ET SOUS-LOCATION	10
ARTICLE XI	SOINS À LA CHARGE DU LOCATAIRE	12
ARTICLE XII	RÉPARATIONS, MODIFICATIONS, ADDITIONS ET AMÉLIORATIONS	12
ARTICLE XIII	RÉPARATIONS MAJEURES	14
ARTICLE XIV	ACCÈS AUX LIEUX LOUÉS	14
ARTICLE XV	PROTECTION DE L'ÉQUIPEMENT	14
ARTICLE XVI	OBSERVANCE DE LA LOI ET INDEMNISATION	15
ARTICLE XVII	DEPOT DE SÉCURITÉ	15
ARTICLE XVIII	INCENDIE ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS	15
ARTICLE XIX	NON-RESPONSABILITÉ DU BAILLEUR	16
ARTICLE XX	VOL QUALIFIÉ, VOL, ETC.	17
ARTICLE XXI	DÉFAUT	17
ARTICLE XXII	ASSURANCES	18
ARTICLE XXIII	ENVIRONNEMENT	19
ARTICLE XXIV	RELOCALISATION	19
ARTICLE XXV	DISPOSITIONS ADDITIONNELLES	20
ARTICLE XXVI	RÈGLES ET RÈGLEMENTS	22
ARTICLE XXVII	HYPOTHÈQUES ET SUBORDINATION	23
ARTICLE XXVIII	STATIONNEMENT	23
ARTICLE XXIX	EXPROPRIATION	24
ARTICLE XXX	CAUTION	24
ARTICLE XXXI	INTERVENTION	24
ARTICLE XXXII	DISPOSITIONS SPÉCIALES	24
ARTICLE XXXIII	ANNEXES	24

ANNEXES

ANNEXE « 1.1 » :	PLAN DES LIEUX LOUÉS
ANNEXE « 5.1(c) » :	EXCLUS DES FRAIS D'EXPLOITATION
ANNEXE « 7.3 :	FRÉQUENCE DES TACHES STANDARDS
ANNEXE « 12.1 (1/2):	TRAVAUX DU BAILLEUR
ANNEXE « 12.1 (2/2) :	TRAVAUX DU LOCATAIRE
ANNEXE « 23.2 » :	QUESTIONNAIRE ENVIRONNEMENTAL
ANNEXE « 26.1 » :	DIRECTIVES ET RÈGLEMENTS
ANNEXE « 31.1 » :	DISPOSITIONS SPÉCIALES

CONVENTION DE BAIL NET POUR BUREAUX intervenue en la ville et province indiquées à la page de signature (ci-après, le « **Bail** »).

ENTRE :

COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C., une société en commandite ayant son siège social au 8000, boulevard Langelier, Bureau 808, en la ville de Montréal (arrondissement Saint-Léonard), province de Québec, H1P 3K2, agissant et représentée par son commandité, 9197-3586 Québec Inc., représentée par son gestionnaire Petra Ltée, une société dûment constituée, ayant son siège social à la même adresse, elle-même agissant et représentée par Patrice Bourbonnais, Président et Tom Arseneault, Représentant autorisé, tous deux, dûment autorisés aux fins des présentes, tels qu'ils le déclarent,

(ci-après appelée le « **Bailleur** »)

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte *de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, représentée par Serge A. Boileau, président de la Commission des services électriques de Montréal autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CM 19 0446 adoptée par le conseil municipale à sa séance du 15 avril 2019,

(ci-après appelée le « **Locataire** »)

ET :

9197-3586 QUÉBEC INC., société par actions constituée le vingt (20) mai deux mille huit (2008) sous le régime de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, c. S-31.1) sous l'autorité de son article 716, immatriculée au registre des entreprises (Québec), sous le numéro 1165187320, ayant son siège social au 8000, boulevard Langelier, Bureau 808, en la ville de Montréal (arrondissement Saint-Léonard), province de Québec, H1P 3K2, représentée par son gestionnaire Petra Ltée, une société dûment constituée, ayant son siège social à la même adresse, elle-même agissant et représentée par Patrice Bourbonnais, Président et Tom Arseneault, Représentant autorisé, tous deux, dûment autorisés aux fins des présentes, tels qu'ils le déclarent,

(ci-après appelée l'« **Intervenant** »)

IL EST CONVENU:

ARTICLE I

DESCRIPTION DES LIEUX LOUÉS

1.1 **Location des lieux loués.** Le Bailleur loue par les présentes au Locataire qui accepte du Bailleur, un espace désigné comme étant le bureau 700 (les « **Lieux Loués** »), ayant une superficie locative de **24 400** pieds carrés, incluant la portion attribuable du Locataire des aires communes et des aires de service (la « **Superficie Locative** »), laquelle superficie est délimitée en rouge sur le plan joint aux présentes à titre d'Annexe « **1.1**», laquelle est paraphée par les parties aux présentes, pour fins d'identification. Lesdits Lieux Loués sont situés au 7ième étage d'un édifice, structures et améliorations connu sous le nom « Place Crémazie », sis au 50, rue Crémazie ouest, ville de Montréal, province de Québec (l' « **Édifice** ») et érigé sur un emplacement connu et désigné comme étant les désignations numéros 2 250 111, 2 589 256, 2 589 365, 2 590

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

074, du Cadastre du Québec (le « **Terrain** »). Le tout étant sujet aux termes et conditions suivants et ci-après désignés le « **Bail** », laquelle inclut les Annexes paraphées par les parties et jointes aux présentes comme faisant partie intégrante du Bail.

1.2 **Mesurage.** Nonobstant ce qui précède, avant la Date de Commencement (tel que défini ci-dessous) et à la demande du Locataire, la superficie des Lieux Loués sera mesurée aux frais du Bailleur, par l'architecte du Bailleur ou un arpenteur géomètre conformément aux normes de mesure BOMA 1996 (Builders Owners and Managers Association) et les parties conviennent que tout changement dans la superficie des Lieux Loués suite à un tel mesurage sera ajouté ou retranché de la Superficie Locative stipulée au paragraphe précédent et que tous les loyers et toutes autres clauses de ce Bail pouvant être affectés seront ajustés en conséquence. De plus, le Bailleur se réserve le droit de refaire le mesurage des Lieux Loués, et de tous les lieux louables dans l'Édifice s'il le juge nécessaire. Cette clause s'appliquera également lors d'ajout ou de changement de superficie des Lieux Loués.

Nonobstant ce qui précède et tant aussi longtemps que le 7ième étage sera occupé en totalité par le Locataire au cours de la Durée, le pourcentage attribuable aux aires communes pour le septième (7ième) étage de l'Édifice n'excédera jamais neuf pour cent (9 %).

1.3 **Acceptation des Lieux Loués**. Le Locataire bénéficiera d'une période de SIX (6) mois, à compter de la Date d'Occupation (tel que défini ci-dessous), pour aviser le Bailleur de tout vice apparent à tout système de base de l'Édifice situé dans les Lieux Loués, afin que le Bailleur puisse, à ses frais, remédier audit vice.

Lorsque le vice ou défaut affectera un système ou tout item saisonnier incluant, sans restreindre la portée de ce qui précède, les systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation, alors la période de SIX (6) mois commencera à courir dès la mise en fonction dudit item ou système et non à compter la Date de Commencement (tel que défini ci-dessous).

ARTICLE II

DURÉE DU BAIL

2.1 **Durée.** La durée du Bail sera pour une période de **quinze (15)** années, à moins d'une résiliation anticipée ou d'une prolongation aux termes d'une autre disposition des présentes (la « **Durée** »), débutant le 8 février 2020 ou à une date ultérieure, soit lorsque les Lieux Loués seront aménagés et complétés de façon à permettre au Locataire d'exercer normalement ses affaires dans les Lieux Loués (la « **Date de Commencement** ») et se terminant le 7 février 2035 ou QUINZE (15) années après la Date de Commencement.

2.2 **Date d'occupation et période d'installation.** Nonobstant toute disposition des présentes, le Locataire pourra prendre possession des Lieux Loués à la date de livraison de ceux-ci par le Bailleur, soit dès que les Travaux du Bailleur et les Travaux du Locataire décrits à l'annexe 12.1 des présentes seront complétés, au plus tard le 8 février 2019 (la « **Date d'Occupation**»). Le Locataire aura droit à une période d'installation à compter de la Date d'Occupation jusqu'au 7 février 2020 (la « **Période d'Installation** »). Le Locataire sera tenu, durant la Période d'Installation, à toutes les dispositions du Bail, à l'exception du paiement du Loyer de Base et du Loyer Additionnel, à l'égard des Lieux Loués uniquement, et sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le Locataire sera responsable de tous les dommages occasionnés par ses actes ou omissions ou par ceux de ses entrepreneurs, sous-traitants, agents et employés. Cependant, le Locataire sera tenu de payer sa consommation électrique. Pendant la Période d'Installation, le Locataire, à ses frais, est tenu d'entretenir et nettoyer les Lieux Loués. Cependant, si le Locataire est opérationnel et occupe les Lieux Loués avant la Date de Commencement, le Bailleur sera tenu de nettoyer les Lieux Loués, à ses frais, selon les standards de l'Édifice, tel qu'énoncé à l'Annexe 7.3 des présentes. Pour fin de clarifications, à compter de la Date de Commencement, le service de nettoyage indiqué au présent Bail, commencera à s'appliquer et fera partie des Frais d'Exploitation.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

Dans l'éventualité où le Bailleur devait repousser la Date d'Occupation au-delà de la date initialement prévue et qu'un tel retard était causé par un délai attribuable au Locataire, cette remise n'aura pas pour effet de modifier la Durée ou de reporter la Date de Commencement, et la Date d'Occupation deviendra alors la date à laquelle le Bailleur pourra de fait livrer les Lieux Loués, le tout sans aucune responsabilité pour le Bailleur.

Dans l'éventualité où le Bailleur devait repousser la Date d'Occupation au-delà de la date initialement prévue et qu'un tel retard était causé par un délai attribuable au Bailleur, cette remise aura pour effet de reporter la Date de Commencement par un nombre de jour équivalent au nombre de jours de retard, et la Date d'Occupation deviendra alors la date à laquelle le Bailleur pourra de fait livrer les Lieux Loués et la date d'expiration de la Durée sera ajustée en conséquence. Le Bailleur ne sera pas tenu responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, contractuels ou extra-contractuels et qui pourraient résulter d'un tel retard.

2.3 Pendant la Durée, le Locataire pourra cesser la poursuite de ses affaires dans les Lieux Loués et ne sera pas tenu d'occuper physiquement les Lieux Loués, pourvu qu'il respecte les autres termes et conditions du Bail qui sont conciliables avec la non-occupation des Lieux Loués.

2.4 **Pas de reconduction tacite.** Si le Locataire devait rester en possession des Lieux Loués après l'expiration de la Durée du Bail sans le consentement écrit du Bailleur, il n'y aura pas de reconduction tacite du présent Bail, nonobstant les dispositions du Code civil du Québec. Le Locataire occupera les Lieux Loués à titre de Locataire sur une base mensuelle et il devra payer au Bailleur un loyer mensuel, payable à l'avance le premier jour de chaque mois, égal à une (1) fois et demie le versement mensuel du Loyer de Base et du Loyer Additionnel payables à l'égard du dernier mois de la Durée, sans porter atteinte aux autres droits et recours du Bailleur. Le Locataire devra se conformer aux termes, dispositions et stipulations du présent Bail en autant que ces derniers s'appliquent à un Locataire sur une base mensuelle, incluant le paiement de toutes sommes dues en vertu du présent Bail. Le Bailleur pourra également reprendre possession des Lieux Loués et en évincer le Locataire, sans avis ni dédommagement et sans porter atteinte aux autres recours qu'il pourrait avoir aux termes des présentes ou en vertu de la loi.

ARTICLE III

LOYER DE BASE ET LOYER ADDITIONNEL

3.1 **Loyer.** Le Loyer comprend le loyer de base et le loyer additionnel, tel que défini ci-après.

3.2 **Loyer de base.** À titre de loyer de base (« **Loyer de Base** ») pour les Lieux Loués, le Locataire convient de payer au Bailleur, un Loyer de Base comme suit :

(a) Pour la période débutant le 8 février 2020 et se terminant le 7 février 2025:

Un Loyer de Base annuel de **trois cent vingt-neuf mille quatre cents dollars (329 400,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, calculé au taux annuel de **treize dollars et cinquante cents (13,50 $)** le pied carré de la Superficie Locative des Lieux Loués et payable sans demande et à l'avance, en versements mensuels, consécutifs et égaux de **vingt-sept mille quatre cent cinquante dollars (27 450,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, le premier jour de chaque mois durant cette période.

(b) Pour la période débutant le 8 février 2025 et se terminant le 7 février 2030:

Un Loyer de Base annuel de **quatre cent deux mille six cents dollars (402 600,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, calculé au taux annuel de **seize dollars et cinquante cents (16,50 $)** le pied carré de la Superficie Locative des Lieux Loués et payable sans demande et à l'avance, en versements mensuels, consécutifs et égaux de **trente-trois mille cinq cent cinquante dollars (33 550,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, le premier jour de chaque mois durant cette période.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

(c) Pour la période débutant le 8 février 2030 et se terminant le 7 février 2035:

Un Loyer de Base annuel de **quatre cent soixante-quinze mille huit cents dollars (475 800,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, calculé au taux annuel de **dix-neuf dollars et cinquante cents (19,50 $)** le pied carré de la Superficie Locative des Lieux Loués et payable sans demande et à l'avance, en versements mensuels, consécutifs et égaux de **trente-neuf mille six cent cinquante dollars (39 650,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, le premier jour de chaque mois durant cette période.

3.3 **Loyer Additionnel.** À titre de loyer additionnel pour les Lieux Loués, le Locataire convient de payer au Bailleur un Loyer Additionnel, tel que défini plus amplement à l'article V ci-dessous.

3.4 **Loyer pour période de mois.** Si la Date de Commencement débute un autre jour que le premier jour du mois, les versements de Loyer pour le mois en question, doivent être rajustés sur une base *per diem*.

3.5 **Obligation de payer le Loyer.** Sauf pour la Période d'Installation décrite au paragraphe 2.2 du Bail, le Loyer sera payable sans aucune réduction, déduction ou compensation, le premier jour de chaque mois, en monnaie légale du Canada, au Bailleur à ses bureaux, sis au 8000, boulevard Langelier, bureau 808, Montréal (Arrondissement Saint-Léonard), Québec, H1P 3K2, ou à tout autre endroit ou à toute autre personne que pourra désigner le Bailleur par avis écrit au Locataire, sans qu'une demande de paiement à cet effet ne soit nécessaire. Donc, il est entendu qu'au début de chaque année de la Durée, le Bailleur enverra au Locataire un échéancier décrivant les versements mensuels de Loyer de Base et du Loyer Additionnel payables et les taxes applicables pour chaque mois de la période concernée. Le Locataire remettra au Bailleur le premier jour de chaque mois pendant la Durée un chèque fait à l'ordre du Bailleur au montant correspondant aux versements mensuels indiqués audit échéancier.

3.6 **Intérêts sur les paiements en souffrance.** Sauf stipulation contraire aux présentes, si le Locataire fait défaut de payer à bonne date un montant dû en vertu des présentes, ce montant portera intérêt aux taux préférentiel de la Banque du Canada en vigueur, à compter de la date du défaut jusqu'à paiement complet, sous toutes réserves de tous autres droits du Bailleur aux termes des présentes.

3.7 **Bail net**. Le Locataire reconnaît que le Loyer de Base payable aux termes de l'Article III des présentes est un loyer net; le Bailleur ne sera responsable d'aucun coût, frais, imposition, débours ou dépense, quel qu'il soit, provenant de ou se rapportant aux Lieux Loués, à leur contenu ou aux affaires qui y sont transigés et le Locataire devra payer tous les coûts débours ou dépenses ainsi que sa Part Proportionnelle du Locataire (telle que ci-après définie au paragraphe 5.1(d)) de tous lesdits coûts, frais, impositions, débours et dépenses se rapportant au Terrain et à l'Édifice y compris les services et espaces communs sauf exceptions expressément contenues aux présentes.

ARTICLE IV

LOCATION ET LIVRAISON DES LOCAUX

4.1 **Livraison des Lieux Loués.** Les Lieux Loués seront livrés au Locataire dans l'état prévu à l'annexe 12.1. Le Locataire assumera la responsabilité pour toutes augmentations de Taxes Foncières et/ou primes d'assurance du Bailleur imputables aux dites installations du Locataire, le cas échéant, lesquelles augmentations deviendront remboursables au Bailleur par le Locataire après réception des pièces justificatives, selon les modalités y afférentes prévues à l'Article V ci-dessous.

4.2 **Accès aux Lieux Loués avant la Date de Commencement.** Si le Locataire a accès aux Lieux Loués avant la Date de Commencement afin d'achever des améliorations, d'emménager dans les Lieux Loués ou pour toute autre fin (lequel accès est assujetti au consentement écrit préalable du Bailleur), toutes les modalités et conditions du présent Bail s'appliquent à cette occupation; toutefois, aucun Loyer de Base, ni Loyer Additionnel n'est exigible du Locataire. Cependant, le Locataire sera notamment

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

responsable de sa consommation électrique à compter de la Date d'Occupation conformément à l'article 2.2.

4.3 Supprimé intentionnellement.

ARTICLE V

TAXES FONCIÈRES ET FRAIS D'EXPLOITATION

5.1 Aux fins du présent Article V :

(a) Les mots « **Taxes Foncières** » désignent toutes taxes, contributions, cotisations et répartitions, générales ou spéciales, ou toutes autres taxes, droits, contributions, cotisations et impositions pour les fins municipales et scolaires qui sont présentement ou qui pourraient être éventuellement perçus ou imposés sur l'Édifice, le Terrain et parcs de stationnement (intérieur/extérieur) qui y sont situés, de la communauté urbaine, scolaires, d'amélioration publique, d'embellissements généraux ou locaux, d'améliorations locales, ou pour toute autre fin, ceci à l'exclusion de l'impôt sur le revenu, fédéral et provincial, du Bailleur autre que l'impôt sur le capital (lequel fera partie des Taxes Foncières aux fins des présentes mais sera calculé en se référant uniquement au coût total de développement du Terrain et de l'Édifice), mais excluant tout droit sur les mutations immobilières suite à une vente complète ou partielle de l'Édifice et/ou du Terrain. Si le système de taxation présentement en vigueur est changé ou modifié et qu'une nouvelle taxe ou contribution quelconque soit perçue ou imposée sur l'Édifice, le Terrain et/ou du propriétaire de l'Édifice et/ou du Terrain et/ou des parcs de stationnement sur le Terrain (intérieur/extérieur) et/ou sur leurs revenus en remplacement ou en surplus de toutes taxes présentement perçues ou imposées, toute nouvelle taxe ou contribution sera comprise dans la définition de « Taxes Foncières ». Si l'autorité compétente décide de supprimer une taxe, contribution, répartition ou imposition quelconque faisant partie des Taxes Foncières, le Bailleur retranchera ladite taxe, contribution, répartition ou imposition des Taxes Foncières en vue d'appliquer les dispositions du présent Article. Il n'y aura aucun frais d'administration imposé sur la Part Proportionnelle du Locataire des Taxes Foncières.

La Part Proportionnelle du Locataire des Taxes Foncières est payable sur présentation par le Bailleur de factures représentant la Part Proportionnelle du Locataire desdites Taxes Foncières, comme suit :

(i) le Bailleur fera parvenir au Locataire une facture séparée accompagnée de copie des comptes de Taxes Foncières ainsi que toute autre pièce justificative et d'un état certifiant le montant de la Part Proportionnelle des Taxes Foncières remboursables par le Locataire;

(ii) le Locataire sera tenu de payer la facture au plus tard dix (10) jours avant la date d'échéance à laquelle les Taxes Foncières sont dues par le Bailleur.

Cependant, si le Locataire ne paie pas les Taxes Foncières à l'échéance prévue ci-avant, des frais équivalents à quinze pour cent (15%) seront ajoutés au total des Taxes Foncières attribuables à l'Année de Location.

(b) Les mots « **Année de Bail** » désignent une période de douze (12) mois de calendrier commençant le premier jour de janvier et se terminant le dernier jour de décembre.

(c) Les mots « **Frais d'Exploitation** » désignent tous et chacun des coûts, frais impositions, débours et dépenses directes ou indirectes engagés, encourus, accumulés et attribués par le Bailleur relativement à l'exploitation, à l'entretien, à la réparation, au remplacement, à l'assurance, à la gérance ou à l'administration du Terrain ou de l'Édifice ou des deux et, notamment, à titre d'exemple uniquement, mais sans restreindre la portée générale de ce qui précède, tous les coûts, frais, impositions, débours et dépenses engagés relativement à ce qui suit : l'exploitation, l'entretien, la réparation et le remplacement des systèmes de

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

chauffage, de climatisation et de ventilation; la gestion et l'administration du Terrain et de l'Édifice; les salaires, les gages, les avantages médicaux, chirurgicaux, sociaux (notamment l'assurance-vie de groupe et les régimes de retraite), les charges sociales, les cotisations à la Commission de la santé et de la sécurité du travail et à l'assurance-chômage pour tout le personnel et les employés (localisés dans l'Édifice ou ailleurs et qu'ils soient les employés du Bailleur ou du gestionnaire) affectés à l'exploitation, à l'entretien et à la réparation du Terrain et de l'Édifice; le personnel et les systèmes de sécurité; l'électricité (sauf celle facturée au Locataire), le carburant, l'eau (y compris la location des égouts) et les autres services publics et taxes; toutes primes et franchises relativement à toutes polices d'assurance-responsabilité, des biens, couvrant les chaudières, les appareils à pression et la machinerie, et pour les pertes de loyer et toutes les autres formes d'assurance souscrites de temps à autre par le Bailleur relativement au Terrain et à l'Édifice; le nettoyage, la surveillance, l'entretien et l'exploitation du Terrain et de l'Édifice ainsi que les réparations et remplacements à ceux-ci; les fournitures d'Édifice et de nettoyage; le nettoyage des vitres et des murs extérieurs; le nettoyage et l'entretien du Terrain (y compris l'enlèvement de la neige et les aménagements paysagers), les contrats de service avec des entrepreneurs indépendants pour l'entretien, les réparations, les ascenseurs, le nettoyage, l'enlèvement des ordures et la sécurité; le téléphone, le télégraphe, le télécopieur et la papeterie; les frais de comptabilité et de vérification, les dépenses et frais juridiques; la valeur locative raisonnable de l'espace occupé par les employés du Bailleur affecté à l'administration, la supervision ou la gestion de l'Édifice, de même que l'espace requis ou utilisé dans l'Édifice pour fins de sécurité, bien-être, santé, protection ou autre service semblable, pour le bénéfice de l'Édifice et de ses usagers en général; les taxes d'eau et d'affaires (sauf celles imputées aux locataires), les permis et honoraires; la dépréciation des équipements et installations; les dépenses d'intérêts et frais de financement (à l'exclusion des intérêts sur toutes hypothèque ou tout acte de fiducie grevant le Terrain et l'Édifice). Les Frais d'Exploitation comprennent la répartition du Bailleur à l'Édifice et au Terrain de tous coûts, frais, impositions, débours ou dépenses de la nature précitée engagés relativement aux édifices qui ne font pas partie de l'Édifice ni du Terrain mais qui avantagent ces derniers ou leurs occupants notamment, mais sans restreindre la portée générale de ce qui précède, tout passage souterrain ou liaison directe au métro ou à des propriétés adjacentes, des garages, des entrées et des sorties. Pour chaque Année de Location, les Frais d'Exploitation incluent des frais d'administration équivalents à quinze pour cent (15%) du total des Frais d'Exploitation attribuables à l'Année de Location.

Les Frais d'Exploitation n'incluront pas les paiements en capital et intérêts dus en vertu d'hypothèques ou d'actes de fiducie et les réparations ou remplacements de nature structurelle qui ne se reproduisent pas régulièrement (pourvu qu'ils ne soient pas requis en raison de la négligence du Locataire ou des personnes dont il est responsable).

Il n'y aura en aucun cas dédoublement des coûts et des dépenses inclus dans l'établissement du Loyer Additionnel. Seules les dépenses effectivement encourues par le Bailleur, contribueront au calcul du Loyer Additionnel, déduction faite de leur recouvrement.

Nonobstant ce qui précède, les coûts mentionnés à l'Annexe « **5.1(c)** » ne feront pas partie des Frais d'Exploitation.

(d) Les mots « **Part Proportionnelle du Locataire** » signifient aux fins du calcul des Taxes Foncières et des Frais d'exploitation, pour toute période, toute fraction ayant comme numérateur la Superficie Locative des Lieux Loués et comme dénominateur la superficie locative totale de l'Édifice. Au cas d'augmentation ou de diminution de la Superficie Locative des Lieux Loués ou de la superficie locative de l'Édifice ou dans le cas où une certaine dépense s'applique sur une superficie différente que la superficie locative totale de l'Édifice, la Part Proportionnelle du Locataire sera recalculée en fonction du ratio de la Superficie Locative des Lieux Loués par rapport à la superficie locative en pieds carrés reliés à la dépense en question.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

5.2 Pendant la Durée du Bail, le Locataire paiera la Part Proportionnelle du Locataire des Taxes Foncières et des Frais d'Exploitation, le tout étant désigné le **« Loyer Additionnel »**. Pendant la première et la dernière année de la Durée du présent Bail (en autant que telle année représente moins qu'une année complète), le montant que le Locataire sera requis de payer en vertu du présent Article sera sujet à un ajustement quotidien.

5.3 Supprimé intentionnellement.

5.4 Supprimé intentionnellement.

5.5 Toutes dépenses encourues par le Bailleur afin d'obtenir ou de tenter d'obtenir une diminution du montant des Taxes Foncières seront ajustées à et incluses dans le montant desdites Taxes Foncières. Si le Locataire paie sa part proportionnelle des Taxes Foncières en vertu du présent Article V et que le Bailleur reçoit par la suite en remboursement d'une telle portion desdites Taxes Foncières, le Bailleur paiera au Locataire sa part proportionnelle d'un tel remboursement.

5.6 Le Bailleur ne sera pas tenu d'opposer, de mettre en litige ou de contester la levée ou l'imposition des Taxes Foncières et/ou l'évaluation imposée en relation avec lesdites taxes, et peut régler, transiger, accepter, renoncer ou autrement résoudre, à son entière discrétion, toutes matières et chose s'y rapportant. Le Locataire abandonne et renonce à son droit de contester, d'opposer ou de mettre en litige la levée ou l'imposition des Taxes Foncières et/ou toute évaluation imposée en rapport avec ces dernières

5.7 Si les autorités responsables de la taxation imputent directement une partie des Taxes Foncières aux Lieux Loués ou aux améliorations qui s'y trouvent, le Locataire devra les acquitter en plus de sa part proportionnelle des Taxes Foncières (tout montant directement imputé par les autorités à d'autres locaux ou améliorations locatives dans l'Édifice devant être réduit desdites Taxes Foncières), le tout conformément aux conditions ci-dessus mentionnées.

5.8 Supprimé intentionnellement.

5.9 **Modification de la Part Proportionnelle du Locataire.** Nonobstant ce qui précède, si l'Édifice est loué à moins de cent pour cent (100%) de sa superficie locative, le Bailleur sera autorisé à allouer les dépenses de combustible, d'électricité (sauf celles facturées aux locataires), de nettoyage et fournitures de nettoyage uniquement à l'espace loué dans l'Édifice et le Locataire devra payer sa Part Proportionnelle du Locataire de telles dépenses selon un ratio calculé en divisant sa Superficie Locative par la superficie locative de tous les espaces loués dans l'Édifice. En aucun cas, le Locataire ne sera pas tenu de payer un montant en vertu de ce qui précède qui serait supérieur au montant que le Locataire aurait payé si cent pour cent (100%) de la superficie locative de l'Édifice avait été louée et que de telles dépenses auraient été incluses dans les Frais d'Exploitation.

5.10 Le ou avant la Date de Commencement du présent Bail, le Bailleur estimera la Part Proportionnelle du Locataire dans les Frais d'Exploitation pour l'Année de Bail alors en cours et remettra au Locataire un état estimatif des Frais d'Exploitation que le Locataire paiera au Bailleur, à l'avance, le premier jour de chaque mois de calendrier, au moyen de versements mensuels égaux et consécutifs. À l'expiration de chaque Année de Bail, le Bailleur remettra au Locataire un état de compte vérifié préparé par un bureau indépendant de comptables agréés démontrant les frais, dépenses, coûts et débours qui composent les Frais d'Exploitation réels pour ladite année ainsi que la part du Locataire dans les Frais d'Exploitation aux termes du présent Article V, ledit état de compte devant démontrer de façon raisonnablement détaillée les données pertinentes au calcul desdits Frais d'Exploitation. Si le montant total ainsi déterminé est supérieur ou inférieur aux sommes versées relativement à la part proportionnelle du Locataire, effectuées en conformité avec le présent Article, les ajustements appropriés seront effectués dans les TRENTE (30) jours suivant la remise dudit état de compte. Cette obligation survivra au-delà de l'expiration de la Durée et de tout renouvellement de celle-ci.

5.11 Le Locataire aura le droit de questionner raisonnablement le Bailleur relativement aux Frais d'Exploitation et aux Taxes Foncières. Le Bailleur convient de répondre promptement aux questions du Locataire, si le Locataire considère que les Frais

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

d'Exploitation ou les Taxes Foncières n'ont pas été calculés selon les principes comptables généralement reconnus ou conformément aux dispositions du Bail. Le Locataire devra cependant, nonobstant tel droit de questionner, payer sur demande tout montant devenant dû et exigible.

5.12 Si, suite aux réponses du Bailleur, le Locataire n'est pas encore satisfait de la facturation des Frais d'Exploitation et des Taxes Foncières, le Locataire pourra demander aux vérificateurs indépendants du Bailleur, aux frais du Locataire, de préparer un rapport détaillé et certifié justifiant la conformité de la facturation des Frais d'Exploitation et des Taxes Foncières du Locataire, en vertu du Bail.

5.13 À titre de référence, pour l'année se terminant le 31 décembre 2018, les Taxes Foncières sont estimées, mais non limitées à un taux annuel de **cinq dollars et cinquante-deux cents (5,52 $)** le pied carré de la Superficie Locative et les Frais d'Exploitation sont estimés, mais non limités à un taux annuel de **sept dollars et soixante-sept cents (7,67 $)** le pied carré de la Superficie Locative.

5.14 Par la suite, le Bailleur remettra au Locataire, avant chaque exercice financier, le montant estimatif de sa Part Proportionnelle des Frais d'Exploitation et des Taxes Foncières pour cette période et les versements mensuels de Loyer Additionnel, en vertu du présent article, seront alors établis pour ledit exercice financier selon cet estimé.

5.15 Le défaut ou le retard du Bailleur de se prévaloir des dispositions du présent Article V ne devra pas être interprété comme une renonciation de sa part aux droits qui lui échoient aux termes du présent Article.

5.16 Le Locataire s'engage à payer toutes les taxes imposables sur ou en fonction du loyer payable en vertu du Bail, (incluant mais non limité à la Taxe sur les Produits et Services et la Taxe de Vente du Québec).

5.17 Le Bailleur prendra toutes les mesures nécessaires et appropriées, selon les circonstances, afin de minimiser le Loyer Additionnel payable par le Locataire.

ARTICLE VI

USAGE DES LIEUX LOUÉS

6.1 **Utilisation des Lieux Loués par le Locataire.** Le Locataire utilisera et occupera les Lieux Loués à des fins générales de **bureaux** seulement pour les activités de la Commission des services électriques de Montréal et pour aucune autre fin (l' « **Usage** »). Le Bailleur garantit que l'Usage des Lieux Loués ne contrevient à aucune loi, règlement, ordonnance ou directive ou à toute exclusivité antérieurement consentie à un autre locataire. Le présent Bail n'est pas conditionnel à l'obtention par le Locataire d'un permis ou d'une licence pour l'exploitation de ses affaires de quelque autorité municipale, provinciale ou autre et aucune disposition du présent Bail ne devra être interprétée ainsi.

6.2 **Usages prohibés.** Sans limiter la généralité de ce qui précède et sans déroger aux obligations du Locataire prévues au présent article, le Locataire ne pourra utiliser ou tolérer ou permettre que les Lieux Loués, ou toute partie de ceux-ci ne soit utilisés pour aucune des activités ou affaires suivantes, dans ou à partir des Lieux Loués :

(a) toute pratique frauduleuse ou immorale;

(b) tout commerce ou toute activité à l'égard duquel le Bailleur a accordé une exclusivité ou s'est engagé en vertu de clauses de non-concurrence dans d'autres baux ou offres de location signés par le Bailleur et dont le Bailleur a avisé le Locataire par écrit, lesquelles incluent notamment les exclusivités indiquées ci-dessous:

(i) « Not to rent space in the Building to a counter service restaurant. »

(ii) « Ne louer aucun espace pour des activités bancaires ou financières, à quelque fin que ce soit par une autre banque, caisse, société de fiducie, société d'épargne, de prêt ou de nantissement ou un organisme

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

quelconque habilité à recevoir des dépôts de fonds, à prêter de l'argent, ou engagé dans toute autre activité similaire, ou par des agents de placements, conseillers financiers et des courtiers en valeurs mobilières. »

(iii) « Not permit any business:

- carrying on the business of, or acting in the capacity of, or advertising the services of a, bank, trust company, mutual fund sales office, insurance broker, securities dealer, securities broker, mortgage broker; and

- any automated banking machine, kiosk or device of whatever nature, the purpose of which is to provide or advertise any banking service of any kind whatsoever. »

Le Locataire consent à exploiter ses affaires dans les Lieux Loués conformément à l'Usage.

Si, de l'avis du Bailleur, l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, autre que l'Usage, est prohibée par une disposition d'un autre Bail, le Locataire devra immédiatement cesser cette utilisation, sur avis écrit du Bailleur, à défaut de quoi, le Bailleur aura le droit d'exiger une pénalité égale au double du Loyer de Base payable pour chaque jour de défaut ou mettre fin à ce Bail par avis écrit, sans porter atteinte à tous ses autres droits et recours.

6.3 Le Locataire reconnaît et convient que, aux fins de l'article intitulé « Cession et Sous-Location », le Bailleur ne sera pas réputé retenir son consentement de façon déraisonnable en refusant toute sous-location ou cession pour tout usage prohibé telle que décrit au paragraphe précédent 6.2.

ARTICLE VII

SERVICES

7.1 **Électricité.** Les Lieux Loués sont équipés d'un compteur de courant et le Locataire s'engage à payer directement Hydro-Québec pour sa consommation d'électricité, à l'entière exonération du Bailleur, à compter de la date de livraison des Lieux Loués par le Bailleur.

7.2 **Heures d'ouvertures.** Le Bailleur gardera l'Édifice ouvert de 06h00 à 20h00 tous les jours ouvrables et le samedi et dimanche de 09h00 à 17h00 (les « **Heures d'Ouvertures** »), à l'exception des jours fériés et autres journées proclamées comme fériées par les autorités fédérales, provinciales ou municipales. En tout autre temps, le Bailleur prendra des mesures raisonnables pour assurer au Locataire l'accès aux Lieux Loués. Cependant, il est convenu entre les parties que le Locataire aura accès aux Lieux Loués, vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7), durant la Durée du Bail.

7.3 **Nettoyage.** Le Bailleur fournira le service de nettoyage des Lieux Loués, lequel service sera d'un standard pour un édifice à bureaux similaire tel qu'indiqué à l'Annexe « **7.3** ». Le Locataire permettra aux employés de nettoyage d'avoir accès aux Lieux Loués pour les fins d'accomplir ce service, incluant le nettoyage des fenêtres et des rideaux. Le Locataire n'accumulera pas d'objets inutiles ou de déchets dans les Lieux Loués. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède et en tout temps au cours de la Durée, dans le cadre de l'exploitation de son commerce, le Locataire convient de se conformer à l'ensemble des règles, des règlements et des directives du Bailleur en ce qui a trait à la salubrité des Lieux Loués.

Le Bailleur s'assurera que l'entretien et le nettoyage des Lieux Loués soient effectués quotidiennement les jours ouvrables en dehors des heures d'affaires. Les coûts reliés à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués sont inclus dans les Frais d'Exploitation.

7.4 **Chauffage et climatisation.** Le Bailleur assurera au Locataire un niveau de confort acceptable pendant les Heures d'Ouvertures. Ce niveau de confort sera en tout point

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

comparable à celui offert dans d'autres édifices similaires et répondra aux normes minimales promulguées et modifiées de temps à autre par « The American Society of Heating, Refrigeration and Air-Conditioning Engineers Inc. (« ASHRAE ») » et par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). La température se situera entre 21° et 23° Celsius.

Le Locataire sera responsable des frais de chauffage, de ventilation et de climatisation en dehors des Heures d'Ouvertures lesquels sont fixés à **VINGT-CINQ DOLLARS (25,00 $)**, plus toutes taxes applicables, par heure, sujet à une révision, de temps à autre de Hydro-Québec.

7.5 **Ascenseurs.** Le Bailleur assurera le fonctionnement des ascenseurs pour passagers situés dans l'Édifice, durant les Heures d'Ouverture telles que définies au paragraphe 7.2 du Bail ou jusqu'à toute autre heure qui, raisonnablement, de l'avis du Bailleur, rencontrera les besoins généraux des Locataires. Cependant, le Bailleur ne sera nullement responsable de tout dommage causé au Locataire, à ses employés, mandataires, représentants ou visiteurs ou à toute autre personne utilisant ces ascenseurs, ni de tout dommage provenant de leur utilisation, sauf si le dommage est causé par la faute ou négligence du Bailleur.

7.6 **Services publics.** Le Bailleur devra maintenir les salles de toilettes selon les normes du Code du bâtiment.

7.7 **Services additionnels.** À l'exception du coût de l'électricité, le coût des services ci-dessus mentionnés à l'Article 7, constituera une partie des Frais d'Exploitation, à l'exception de tous services additionnels demandés par le Locataire au Bailleur ou en dehors des Heures d'Ouverture et tous services additionnels pourvus uniquement aux bénéfices du Locataire (« **Services Additionnels** »), que le Bailleur pourrait accepter de fournir au Locataire seront fournis sur préavis suffisant et aux frais du Locataire.

Les frais des Services Additionnels équivaudront au coût engagé par le Bailleur augmenté de frais d'administration de quinze pour cent (15%) de leur coût.

7.8 **Identification.** Au plus tard à la Date d'Occupation, le Bailleur s'engage à fournir, à afficher et d'entretenir, à ses frais, la désignation du Locataire ainsi que toute modification effectuée à celle-ci à la sortie des ascenseurs de l'étage des Lieux Loués, dans le hall d'ascenseurs de l'entrée principale de l'Édifice, à l'entrée des Lieux Loués et sur le pylône extérieur, le tout conformément aux spécifications du Locataire en tenant compte des normes de l'Édifice.

ARTICLE VIII

TAXES D'EAU ET D'AFFAIRES

8.1 Les taxes imposées directement au Locataire par l'autorité municipale compétente ayant juridiction, en raison de son occupation des Lieux Loués seront la seule responsabilité du Locataire (les **« Taxes du Locataire »**). Le Locataire s'engage à payer les Taxes du Locataire à l'autorité compétente ayant juridiction, à leurs dates d'échéances respectives. Le Bailleur ne percevra pas de frais d'administration relativement au paiement des Taxes du Locataire.

ARTICLE IX

HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE

Supprimé intentionnellement.

ARTICLE X

CESSION ET SOUS-LOCATION

10.1 Le Locataire pourra, à compter de la Date d'Occupation en obtenant au préalable le consentement écrit du Bailleur, lequel consentement ne sera pas refusé ou retenu sans raison valable, céder le Bail ou sous-louer les Lieux Loués en tout ou en partie. Le

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

Locataire renonce au bénéfice de division et discussion et demeure tenu solidairement responsable.

10.2 Le Bailleur disposera de dix (10) jours ouvrables, à compter de la réception par ce dernier d'une demande écrite du Locataire avec les Informations Pertinentes (telles que prévues au paragraphe 10.5 ci-dessous), pour communiquer par écrit son assentiment, son refus et les raisons qui le motive ou pourra choisir d'annuler le Bail, le cas échéant, à l'égard de la totalité des Lieux Loués ou de la partie de ceux-ci que le Locataire désire céder à un tiers avec effet à compter de la date de cession proposée, sans pénalité pour le Bailleur. Le défaut du Bailleur d'informer le Locataire par écrit ne sera pas présumé équivaloir, à toutes fins que de droit, à une acceptation de la sous-location ou la cession proposée par le Locataire.

10.3 Depuis la conclusion ou la ratification de l'offre de location datée du 9 mai 2018 qui est intervenue entre le Bailleur et le Locataire, ce dernier peut, sans le consentement du Bailleur, céder le Bail ou sous-louer les Lieux Loués en tout ou en partie à un organisme municipal de la Ville de Montréal (un « **Transfert Autorisé** »). Dans le cas d'un Transfert Autorisé, les activités de l'organisme gouvernemental cessionnaire ne devront pas être incompatibles avec la destination de l'Édifice et ne pas créer une augmentation indue du volume de visiteurs. Le Locataire devra cependant aviser le Bailleur par écrit d'un tel Transfert Autorisé dans les trente (30) jours de la prise d'effet de celle-ci.

10.4 Si, suite à une demande d'approbation du Locataire au Bailleur pour une sous-location ou une cession, ce dernier décidait de reprendre les Lieux Loués en résiliant le Bail, il en avisera par écrit le Locataire dans les cinq (5) jours ouvrables suivants la réception par le Bailleur de la demande d'approbation du Locataire. Le Locataire disposera alors de trois (3) jours ouvrables pour retirer sa demande et ainsi conserver les Lieux Loués ou partie de ceux-ci, selon le cas.

10.5 **Informations pertinentes.** Le Locataire devra fournir au Bailleur les informations suivantes :

(a) le nom et de l'adresse du cessionnaire ou du sous-locataire proposé et les conditions précises de la cession ou de la sous-location proposée; et

(b) la nature du commerce et fournir les références de crédit du cessionnaire ou du sous-locataire proposé ainsi que tous les détails pertinents à cette cession ou sous-location que le Bailleur jugera nécessaires.

10.6 En cas d'approbation par le Bailleur, les procureurs de ce dernier prépareront, aux frais du Locataire, les documents appropriés de cession ou de sous-location devant être signés par le Locataire et le cessionnaire ou sous-locataire

10.7 Si le Bailleur consent à la cession ou la sous-location, le Locataire devra payer au Bailleur un honoraire administratif au montant de **mille dollars (1 000,00 $)**, plus toutes les taxes applicables, avant la signature des documents de cession ou de sous-location appropriés par le Locataire, cessionnaire ou sous-locataire et Bailleur.

10.8 **Délai pour cession et sous-location.** Si le Locataire ne cède pas ou ne sous-loue pas les Lieux Loués ou une partie de ceux-ci dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours après en avoir obtenu l'autorisation du Bailleur, une telle autorisation sera alors considérée comme nulle et non avenue et, dans ce cas, il ne pourra céder le Bail ou sous-louer les Lieux Loués sans se conformer à nouveau à toutes les dispositions du présent Article.

10.9 Supprimé intentionnellement.

10.10 **Solidarité.** Nonobstant toute cession ou toute sous-location, le Locataire demeurera toujours solidairement responsable de l'exécution des obligations découlant du présent Bail et, par la cession ou la sous-location, tout cessionnaire ou sous-locataire ou nouveau locataire devra assumer envers le Bailleur l'exécution desdites obligations du Locataire. Par le seul fait de la cession ou de la sous-location ou de la signature d'un nouveau Bail, le Locataire et tout cessionnaire ou sous-locataire ou nouveau locataire seront solidairement responsables envers le Bailleur de l'exécution de toutes les obligations découlant du Bail.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

10.11 **Approbation des annonces.** Le Locataire ne peut, de quelque façon que ce soit, ni annoncer son intention, ni autrement céder le Bail ou sous-louer les Lieux Loués, ni autoriser un courtier immobilier ou autre personne à le faire, sans le consentement écrit et préalable du Bailleur. En particulier, une annonce ne devra en aucune façon indiquer le taux de location applicable aux Lieux Loués.

10.12 Supprimé intentionnellement.

10.13 À l'exception des cas de Transferts Autorisés, les événements décrits ci-dessous seront considérés comme une cession ou sous-location et sujet à chacune des dispositions du présent Article :

(a) Tous transferts, ventes ou émissions visant, dans l'ensemble, cinquante pour cent (50%) ou plus des actions comportant droit de vote du capital-actions qui ne sont pas inscrites à une bourse reconnue.

(b) Tous transferts, ventes ou cessions visant, dans l'ensemble, cinquante pour cent (50%) ou plus de la participation dans la société, lorsque le Locataire est une société.

(c) Si une personne, autre que le Locataire, a ou exerce un droit d'occupation, de gérance ou de contrôle relativement à la totalité ou à une partie des Lieux Loués ou relativement aux affaires transigées dans les Lieux Loués sans que cette personne ne soit directement sous le contrôle et la supervision du Locataire.

(d) Si le contrôle effectif de l'entreprise du Locataire est acquis ou exercé par une autre personne n'ayant pas ce contrôle effectif à la date de signature du Bail.

ARTICLE XI

SOINS À LA CHARGE DU LOCATAIRE

11.1 Pendant la Durée du présent Bail, le Locataire devra prendre soin des Lieux Loués, y compris les remplacements, modifications, additions et améliorations s'y trouvant, en bon ordre et en bonne condition et le Locataire devra y effectuer les réparations locatives qui pourraient s'avérer nécessaires. Dans l'éventualité où le Locataire néglige de se conformer aux dispositions des présentes et de maintenir les Lieux Loués en bon ordre et en bonne condition, le Bailleur aura le droit, après un délai écrit de dix (10) jours ouvrables au Locataire, d'effectuer un tel entretien et de telles réparations et tous les frais ainsi encourus par le Bailleur ainsi que des honoraires équivalent à quinze pour-cent (15%) de ces coûts seront payables sur demande par le Locataire au Bailleur à titre de Loyer Additionnel. Il n'y aura en aucun cas dédoublement dudit honoraire de quinze pour-cent (15%) avec les frais d'administration équivalents à quinze pour cent (15%) du total des Frais d'Exploitation.

11.2 Le Locataire devra aviser le Bailleur, sans délai à partir de sa connaissance et par écrit, de toutes défectuosités ou de tous dommages aux Lieux Loués ou à toute partie d'iceux, peu importe la façon dont sont survenus ces défectuosités ou dommages.

ARTICLE XII

RÉPARATIONS, MODIFICATIONS, ADDITIONS ET AMÉLIORATIONS

12.1 Le Bailleur devra effectuer, à ses frais, les améliorations plus amplement décrites à l'Annexe « 12.1 (2/2) » jointe aux présentes (les « **Travaux du Locataire** »). Les Travaux du Locataire seront exécutés par le Bailleur au nom du Locataire. Toutes améliorations dans et aux Lieux Loués autres que celles du Bailleur décrites à ladite Annexe « 12.1 (1/2)» seront la responsabilité du Locataire et seront effectuées par le Bailleur, aux frais du Locataire, le tout le tout sujet aux termes et conditions ci-après énoncés et sujet aux règles d'adjudication des contrats applicables au Locataire (lesquelles devront être portées à la connaissance du Bailleur par le Locataire, le cas échéant) (les « **Travaux d'Aménagement**»).

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

12.2 En toutes circonstances, sous réserve des règles d'adjudication des contrats applicables au Locataire, (Lesquelles devront être portées à la connaissance du Bailleur par le Locataire, le cas échéant) le Locataire devra engager les entrepreneurs en mécanique, électricité et en plomberie du Bailleur pour ses besoins en mécanique, électricité et en plomberie et lesdits services seront coordonnés par le Bailleur aux frais du Locataire. Le Bailleur proposera au Locataire trois (3) entrepreneurs pour chaque corps de métier requis pour répondre auxdits besoins du Locataire en mécanique, électricité et en plomberie afin que le Locataire puisse obtenir des soumissions sur le coût des travaux, qui est compétitif avec celui offert par d'autres entrepreneurs de compétence et réputation équivalentes dans le marché, auprès de l'un ou chacun des entrepreneurs. Le Locataire pourra choisir l'entrepreneur de son choix parmi les trois (3) proposés par le Bailleur. Les paiements seront effectués au moyen d'un dépôt en espèces et les retraits occasionnels sur ce dépôt, pendant la Durée des travaux, seront déterminés, de temps en temps, de façon raisonnable, par le Bailleur.

12.3 Sauf pour les Travaux Cosmétiques décrits au paragraphe 12.8 ci-dessous, le Locataire ne pourra pas effectuer lui-même lesdits Travaux d'Aménagement effectués dans les Lieux Loués pendant la Durée sans avoir obtenu tous les permis nécessaires des autorités publiques appropriées et sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit du Bailleur, lequel consentement ne devra pas être retardé ni refusé sans motif raisonnable. Le Locataire devra soumettre au Bailleur les plans et devis conformes des Travaux d'Aménagement. Tous ces Travaux d'Aménagement devront être effectués par des entrepreneurs approuvés par le Bailleur qui ne devra pas refuser son approbation sans motif raisonnable, mais cette approbation ne sera accordée que si les entrepreneurs défraient le coût de services et de la coordination temporaire pendant la construction, que s'ils acceptent d'effectuer le travail selon les directives et règlements que le Bailleur pourra établir de temps à autres, que si les entrepreneurs possèdent des polices d'assurance adéquates dont le Bailleur est satisfait, pour les opérations engagées dans l'Édifice et que les employés de tels entrepreneurs ne contreviennent à, ni ne causent aucun conflit ouvrier par leur présence dans l'Édifice. Le Locataire sera seul responsable du coût de ces améliorations, modifications, additions ou réparations et, advenant le cas où le Bailleur paierait une partie de ces dépenses, le Bailleur se réservant, par les présentes, le droit d'effectuer tels paiements à sa seule discrétion, le montant qu'il aura ainsi déboursé devra lui être immédiatement remis par le Locataire sur demande.

12.4 Le Locataire devra en tout temps promptement payer ses entrepreneurs, fournisseurs et travailleurs ainsi que les dépenses encourues par le Locataire ou en son nom pour du travail, du matériel ou des services fournis à quelque moment que ce soit relativement aux Lieux Loués. Le Locataire fera tout en son pouvoir pour s'assurer qu'aucune hypothèque légale grevant l'Édifice ou une de ses parties, les droits du Bailleur dans l'Édifice, ceux du Locataire dans les Lieux Loués, un agencement, un équipement ou une amélioration locative s'y trouvant, ne soit inscrite. Si une telle hypothèque légale est néanmoins déposée ou inscrite, le Locataire devra la faire radier immédiatement et à ses frais. Si le Locataire fait défaut de faire radier une telle hypothèque légale tel que prévu ci-haut, alors, en plus de tous ses autres droits ou recours, le Bailleur pourra, sans y être obligé, s'adresser à la Cour pour obtenir sa radiation conformément à l'article 2731 du Code civil du Québec. Tout montant déboursé par le Bailleur à cet égard, y compris, notamment, les honoraires judiciaires et extrajudiciaires des avocats découlant de l'inscription de l'hypothèque légale et de sa radiation, seront immédiatement exigibles et payables par le Locataire au Bailleur, sur demande, à titre de Loyer Additionnel.

12.5 Le Bailleur permettra au Locataire d'effectuer ses Travaux d'Aménagement, selon les normes standards de l'Édifice et devront être effectués à l'extérieurs des Heures d'Ouvertures normales sous réserve que lesdits travaux soient effectués de façon à ne pas incommoder de façon importante les autres occupants de l'Édifice par le bruit, la poussière ou les odeurs.

12.6 Tous les Travaux d'Aménagement dans ou aux Lieux Loués (incluant toutes les installations d'éclairage tel que, mais sans limitation, les projecteurs et les glissières et tous les revêtements de plancher de quelque nature que ce soit dont sont recouverts les planchers de ciment dans les Lieux Loués) deviendront, à leur achèvement, partie intégrante des Lieux Loués et la propriété du Bailleur et seront cédées avec les Lieux Loués à la fin du présent Bail sans compensation par le Bailleur au Locataire.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

12.7 À l'expiration de la Durée du Bail, le Locataire ne sera pas tenu d'enlever quelconque amélioration, modification, addition ou réparation dans ou aux Lieux Loués effectuée par le Locataire ou le Bailleur pourvu qu'il laisse l'espace en bon état, compte tenu de l'usure normale à l'exception des installations non standard, incluant mais non limité à une voûte et des unités de classeurs condensés.

12.8 Il n'y aura pas d'honoraires ou de frais d'administration, de coordination ou de supervision ou autre contrepartie pécuniaire de quelque autre nature que ce soit, attribuables aux Travaux du Bailleur et aux Travaux du Locataire. Quant aux Travaux d'Aménagement des Lieux Loués, les honoraires du Bailleur ne seront pas supérieurs à 10% du coût des travaux et ne s'appliqueront pas au coût des travaux suivants (« **Travaux Cosmétiques** ») :

- l'installation de l'équipement et le mobilier du Locataire; et
- le câblage et tous travaux relativement aux systèmes de téléphonie et de technologie informatique.

Si les Travaux Cosmétiques sont exécutés par le Locataire, ce dernier devra en aviser le Bailleur au préalable, mais aucun frais d'administration ne sera facturé au Locataire. Cependant si, à la demande du Locataire, le Bailleur exécute les Travaux Cosmétiques du Locataire, il est entendu que des frais d'administration de 10% seront applicables et payables par le Locataire.

ARTICLE XIII

RÉPARATIONS MAJEURES

13.1 Si des réparations, améliorations, modifications ou additions aux Lieux Loués ou à l'Édifice (lesquelles, en vertu du présent Bail ne sont pas à la charge du Locataire) sont effectuées par le Bailleur, le Locataire devra permettre au Bailleur de les faire sans avoir droit pour autant à quelqu'indemnité que ce soit, réduction de loyer, dommages-intérêts ou compensation. Tous tels travaux seront complétés par le Bailleur avec diligence raisonnable, et de façon à déranger le moins possible les activités du Locataire, et leur coût sera inclus comme Frais d'Exploitation dans la mesure prévue au présent Bail.

ARTICLE XIV

ACCÈS AUX LIEUX LOUÉS

14.1 Le Bailleur, ses agents ou représentants pourront en tout temps moyennant un préavis écrit raisonnable et à condition d'être accompagné d'un représentant du Locataire, entrer dans les Lieux Loués afin de les examiner, d'ajuster le système de chauffage et de climatisation et pour toutes autres fins qu'il pourra juger nécessaires pour le bon fonctionnement et l'entretien des Lieux Loués ou de son équipement. Le Locataire devra permettre à toutes personnes désirant louer les Lieux Loués (uniquement dans les 12 derniers mois de la Durée) et/ou acheter l'Édifice et le Terrain ainsi qu'aux créanciers hypothécaires éventuels de les visiter, les jours ouvrables durant les heures normales d'affaires et à condition d'être accompagnés d'un représentant du Locataire.

ARTICLE XV

PROTECTION DE L'ÉQUIPEMENT

15.1 Le Locataire ne devra pas obstruer, ni permettre que toute personne de qui il est responsable obstrue le bon fonctionnement des appareils de chauffage et de climatisation, l'eau, les tuyaux d'égouts et de gaz, les salles de toilettes, les éviers et accessoires qui se trouvent dans et autour des Lieux Loués et il devra donner au Bailleur un avis écrit immédiat de tout accident ou de toute défectuosité dans le bon fonctionnement desdits objets ou leurs accessoires. Tout dommage imputable à un abus ou à une négligence du Locataire de se conformer au présent paragraphe sera la responsabilité exclusive du Locataire.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ARTICLE XVI

OBSERVANCE DE LA LOI ET INDEMNISATION

16.1 Le Locataire s'engage à respecter et ne devra pas faire, transporter ou entreposer ou permettre par quiconque dont il est responsable que ne soit fait, transporté ou entreposé dans ou autour des Lieux Loués ou de l'Édifice quoi que ce soit qui serait contraire aux lois, ordres, ordonnances et règlements de feu, de police et de santé de la municipalité où sont situés le Terrain de l'Édifice, de la communauté urbaine (si tel est le cas) ou de toute autorité gouvernementale ayant juridiction sur les Lieux Loués, sur l'occupation de ces derniers ou sur le commerce exercé par le Locataire dans les Lieux Loués, et le Locataire s'engage à effectuer les modifications ou réparations rendues nécessaires de ce fait.

Le Locataire s'engage à et convient d'indemniser le Bailleur contre toute pénalité ou dommage imposé ou subi à la suite de quelque infraction à une loi, ordre, ordonnance ou règlement quelconque par ledit Locataire ou par des personnes pour lesquelles le Locataire est responsable.

16.2 Le Locataire paiera au Bailleur toute prime additionnelle d'assurance qu'une compagnie ou des compagnies assurant l'Édifice et le Terrain pourra exiger en raison des activités pratiquées par le Locataire ou en raison de choses ou d'objets que le Locataire garde ou entrepose dans les Lieux Loués ou en raison des opérations du Locataire. Le Locataire s'engage également à indemniser le Bailleur contre toute réclamation des autres locataires de l'Édifice qui subiraient une hausse de leurs primes d'assurances en raison des activités du Locataire ou en raison de choses ou d'objets que le Locataire garde ou entrepose dans les Lieux Loués.

Le Locataire ne devra pas apporter dans les Lieux Loués ou y garder un objet qui pourrait rendre les polices d'assurances du Bailleur ou des autres locataires de l'Édifice sujettes à résiliation.

16.3 Aucun article inflammable ni aucun explosif de quelque nature que ce soit ne devra en aucune circonstance être apporté ou gardé dans les Lieux Loués ou l'Édifice.

16.4 Le Locataire devra indemniser le Bailleur contre toute responsabilité, réclamations, dommages ou dépenses en raison de tout acte ou négligence du Locataire ou de ses administrateurs, représentants, employés, mandataires ou invités dans ou autour des Lieux Loués résultant du non-respect de l'une ou l'autre des dispositions du présent Bail par le Locataire, incluant la responsabilité pour blessures ou dommages à la personne ou aux biens des administrateurs, représentants, employés, mandataires ou invités du Locataire; nonobstant toute disposition contraire contenue dans le présent Bail, toute indemnisation en raison du non-respect de l'une ou l'autre des dispositions du présent Bail, des dommages aux biens, des blessures ou du décès, qui surviendraient pendant la Durée du présent Bail, survivra à l'expiration du présent Bail.

ARTICLE XVII

DEPOT DE SÉCURITÉ

17.1 **Dépôt de sécurité.** Supprimé intentionnellement

ARTICLE XVIII

INCENDIE ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

18.1 Si l'Édifice est détruit ou endommagé par le feu ou par toute autre cause ou partiellement détruit ou endommagé, le Bailleur doit restaurer ou reconstruire une structure substantiellement de même nature et de même qualité (telle que prévu ci-après), auquel cas le présent Bail restera en vigueur et le Bailleur convient que l'Édifice sera réparé avec diligence raisonnable. Le loyer sera réduit proportionnellement à la Durée et à la partie des Lieux Loués dont le Locataire aura été privé jusqu'à ce que la restauration ou reconstruction soit complétée et que les Lieux Loués soient livrés au Locataire conformément aux dispositions prévues au présent Article.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

18.2 Cependant, dans le cas où le Bailleur décide de ne pas restaurer ou reconstruire ou si le Bailleur n'est pas en mesure de restaurer ou reconstruire une structure substantiellement de même nature et de même qualité dans les deux cent quarante (240) jours suivant suivants un tel feu ou autre cause, le Bailleur ou le Locataire pourra, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivants un tel feu ou autre cause, donner un avis écrit au Locataire l'informant d'une telle décision, auquel cas, le présent Bail se terminera immédiatement et le Locataire abandonnera immédiatement les Lieux Loués ainsi que tous les intérêts dans ceux-ci et paiera au Bailleur le loyer seulement jusqu'à la date où les Lieux Loués auront été détruits ou jusqu'à la date d'un tel abandon, selon le premier événement à survenir, et le Bailleur remboursera au Locataire toute portion du loyer versée en excédent.

18.3 Si le Bailleur décide de restaurer ou reconstruire l'Édifice ou les Lieux Loués, il est expressément entendu et convenu que l'obligation du Bailleur ne s'étendra qu'à la reconstruction ou la restauration de façon équivalente à ce qui est contenu à l'Annexe "12.1 (1/2)" des présentes tel que modifié pour être conforme aux plans, devis et design choisis par le Bailleur (à l'exception de la configuration (c.a.d. emplacement et accessibilité) des nouveaux locaux qui devra être similaire à celle des Lieux Loués), au moment de telle reconstruction. Toutes améliorations pouvant être apportées aux Lieux Loués autres que celles énoncées à l'Annexe « 12.1 (1/2) » seront la responsabilité du Locataire qui devra réparer et rééquiper les Lieux Loués à un niveau au moins équivalent à ce qui existait avant la date des dommages ou de la destruction, les produits de l'assurance reçus par le Locataire pour ses biens et améliorations devant être détenus en fiducie par le Bailleur et le Locataire, conjointement, dans le but d'effectuer lesdites réparations et modifications et en payer leur coût.

ARTICLE XIX

NON-RESPONSABILITÉ DU BAILLEUR

19.1 Sauf en cas de faute ou négligence de sa part, le Bailleur ne sera en aucun cas responsable de pertes ou destruction survenues dans ou aux Lieux Loués ou l'Édifice, à des biens ou des personnes, ni des dommages personnels, blessures ou autres soufferts par le Locataire, ses administrateurs, employés, représentants, mandataires ou invités en quelque temps que ce soit et quelles que soient les circonstances entourant ces événements, le Locataire convenant d'indemniser le Bailleur de toutes pertes, coûts, réclamations ou demandes en vertu de tels dommages, pertes, blessures ou destruction. Sans restreindre la portée de ce qui précède et sauf en cas de faute ou négligence de sa part, le Bailleur ne sera en aucun cas responsable de dommages qui pourraient être causés par l'eau, la neige, la vapeur ou la pluie qui pourrait pénétrer dans l'Édifice ou sortir ou déborder des tuyaux ou des gicleurs automatiques ou qui pourrait provenir de tout autre endroit de l'Édifice ou de tout autre endroit ou façon. Sauf en cas de faute ou négligence du Bailleur, aucun des cas ou événements envisagés dans le présent Article 19.1 ne sera réputé être une éviction ou une diminution de la jouissance du Locataire relativement aux Lieux Loués, ni ne rendra le Bailleur responsable en dommages-intérêts vis-à-vis du Locataire, ni ne donnera au Locataire droit de réclamer une diminution de loyer.

19.2 Sauf en cas de faute ou négligence de sa part, le Bailleur ne sera en aucun cas responsable de dommages : (a) causés par un manque aux obligations qui lui incombent en vertu des présentes; (b) subis par le Locataire à cause d'un délai dans la construction et/ou le parachèvement des Lieux Loués et/ou par l'interruption ou la modification de quelque service ou utilité que le Bailleur fournit dans l'Édifice; et qui sont causés en raison de grèves, émeutes, conflits ouvriers, accidents, pénuries de combustible, du fait de Dieu, des actes d'ennemis de la Reine, par le feu ou par toute autre perte, force majeure, cas fortuit, et le Bailleur ne sera en aucun cas responsable pour tout acte ou omission de tous autres locataires ou occupants de l'Édifice sauf dans la mesure où ces derniers font défaut de se conformer au règlement de l'Édifice. De tels événements ou cas ne seront pas réputés comme étant une éviction du Locataire ou comme représentant une diminution de jouissance pour lui des Lieux Loués et n'assujettira pas le Bailleur à des dommages envers le Locataire ni ne donnera droit au Locataire de demander une diminution de loyer mais, dans un tel cas, le Bailleur devra, sans délai, prendre toutes les mesures raisonnables afin de remédier à toute telle interruption.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ARTICLE XX

VOL QUALIFIÉ, VOL, ETC.

20.1 Sans limiter la généralité de l'Article qui précède et sauf en cas de faute ou négligence de sa part, le Bailleur ne sera pas responsable de dommages de quelque nature que ce soit aux Lieux Loués ou à tous biens, marchandises, valeurs mobilières, affaires, fonds, plafonniers, ameublements, accessoires ou équipement appartenant au Locataire ou à ses administrateurs, mandataires, employés ou visiteurs, et causés par un vol qualifié, un vol ou autres actes de violence de quelque nature que ce soit, et le Locataire s'engage à et convient d'indemniser le Bailleur contre toutes réclamations ou pertes résultant de ces faits.

ARTICLE XXI

DÉFAUT

21.1 Dans l'un ou l'autre des cas suivants, à savoir:

(a) si le Locataire fait défaut de verser le Loyer de Base ou le Loyer Additionnel lorsque ce loyer est dû et exigible, le tout conformément à ce qui est prévu aux présentes;

(b) si le Locataire est mis en dissolution, devient insolvable, fait une cession autorisée de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers en général, est mis en faillite ou en liquidation, prend avantage de toute loi se rapportant à l'insolvabilité, à la faillite, à la dissolution, à la liquidation ou à la réorganisation ou tente de s'en prévaloir ou si une requête en faillite ou en liquidation ou pour une réorganisation est déposée par ou contre le Locataire, ou si un séquestre ou un syndic est nommé ou entre en possession physique des biens du Locataire ou à toute partie de ceux-ci;

(c) si le Locataire cède, transfère, sous-loue les Lieux Loués, en tout ou en partie, à un tiers ou lui en permet l'occupation ou l'usage, sauf de la façon autorisée au présent Bail;

(d) Supprimé intentionnellement;

(e) Supprimé intentionnellement;

(f) si une police d'assurance émise au nom du Bailleur ou au nom d'un locataire de l'Édifice est annulée en raison des opérations du Locataire ou parce que le Locataire a fait entrer ou entreposer des objets dans les Lieux Loués;

(g) si le Locataire est en défaut de se conformer à quelqu'autre convention ou condition du présent Bail ou qu'il contrevient à l'un des règlements ou des règles ci-après établis par le Bailleur pourvu que le Locataire ait reçu copie des règlements et règles;

après avoir envoyé un avis écrit au Locataire lui accordant un délai de dix (10) jours afin de rectifier son défaut (ou tout autre délai qui peut être nécessaire s'il n'est pas raisonnablement possible de remédier à ce défaut dans ledit délai et pourvu que le Locataire ait commencé à procéder de manière diligente à la rectification du défaut) à l'exception de tout défaut en lien avec le Loyer qui ne pourra pas faire l'objet d'un délai plus long), le présent Bail pourra être résilié ipso facto, au choix du Bailleur, sur avis écrit au Locataire à cet effet. Il est expressément entendu qu'une telle résiliation sera faite en plus et sans préjudice aux autres droits et recours prévus dans le présent Bail ou par la loi; à moins que le défaut du Locataire relève d'une mésentente entre les parties et qu'elles ne soient en discussion en vue de son règlement, le Bailleur pourra reprendre et relouer les Lieux Loués à qui que ce soit sans autre avis ni demande à cette fin, et pourra recouvrer du Locataire tous les montants dus en vertu des présentes à la date de la résiliation, les dépenses de relocation (incluant les réparations, décorations, modifications ou améliorations qui auront été nécessitées par cette relocation) ainsi que le Loyer pour les trois (3) mois suivant la date d'une telle résiliation ou pour toute autre période plus longue qui pourrait être accordée par la loi et, toutes

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ces sommes deviendront immédiatement dues et exigibles. Par la suite, le Locataire paiera au Bailleur, à titre de dommages liquidés, jusqu'à la fin du présent Bail, un montant forfaitaire équivalent à tout le Loyer au taux prévu au présent Bail moins toute somme reçue par le Bailleur et représentant les recettes nettes (s'il y en a) provenant de la relocation des Lieux Loués.

ARTICLE XXII

ASSURANCES

22.1 En tout temps pendant la Durée du présent Bail ou de tout renouvellement de celui-ci, le Locataire devra obtenir et maintenir:

(a) une assurance responsabilité générale couvrant l'entreprise exerçant dans ou aux Lieux Loués de même que leur occupation et leur usage, incluant une couverture pour les blessures et le décès ainsi que les dommages à la propriété d'autrui, pour un montant d'au moins **cinq millions de dollars (5 000 000,00 $)** pour chaque événement isolé ou pour tout montant supérieur que le Bailleur peut raisonnablement demander, de temps à autre;

(b) une assurance tout risque incluant l'incendie avec couverture supplémentaire, les fuites de gicleurs automatiques et d'autres équipements de protection contre les incendies, tremblements de terre, effondrements et inondations, couvrant les meubles et effets mobiliers, les équipements, inventaires et valeurs mobilières, plafonniers et améliorations locatives situés dans les Lieux Loués ainsi qu'à tous autres biens situés dans ou étant partie des Lieux Loués, incluant tout système mécanique ou électrique (ou toute partie de tels systèmes) installé par le Locataire dans les Lieux Loués, le tout pour le plein montant du coût de remplacement (sans dépréciation), résultant de chaque événement;

(c) une assurance-chaudière et machinerie, dans le cas où quelque chaudière ou machine à pression est utilisée dans les Lieux Loués;

(d) une assurance contre l'interruption des affaires;

(e) une assurance couvrant les bris de vitres, vitrines et glaces pour le plein montant de leur coût de remplacement;

(f) une assurance-responsabilité de locataire;

(g) toute autre assurance que le Bailleur pourra raisonnablement demander, de temps en temps.

22.2 Toutes les polices d'assurance devront (i) être en une forme acceptable au Bailleur, (ii) être émises par des assureurs raisonnablement acceptables au Bailleur, et (iii) prévoir qu'elles ne pourront être résiliées ou éteintes par le seul écoulement du temps sans que l'assureur n'ait avisé le Bailleur par un préavis écrit de trente (30) jours de la date de telle résiliation ou extinction. Toutes telles polices d'assurance devront nommer le Bailleur, et toute autre personne que le Bailleur pourra désigner, comme assuré additionnel, selon ses intérêts. Chaque assurance contre la responsabilité générale devra contenir une clause de disjonction d'intérêts ou de responsabilité croisée entre le Bailleur et le Locataire. Toutes les autres polices auxquelles il est fait référence plus avant devront contenir une clause de renonciation subrogatoire des droits que les assureurs du Locataire pourraient avoir contre le Bailleur, les assureurs du Bailleur et les personnes sous le contrôle et la responsabilité du Bailleur. Le Locataire renonce, par les présentes, à toute réclamation contre le Bailleur ainsi que contre toute personne dont le Bailleur est responsable en vertu de la loi, en raison de la survenance d'événements pour lesquels le Locataire doit être assuré en vertu des présentes.

Le Locataire devra remettre, de temps en temps au Bailleur sur toute demande écrite de ce dernier, des copies conformes de toutes polices d'assurance de même que des renouvellements de celles-ci.

22.3 Le Locataire convient que, advenant son omission d'obtenir ou de maintenir toutes telles assurances, le Bailleur pourra alors obtenir et maintenir ces assurances et en payer les

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

primes et, dans ce cas, le Locataire s'engage à rembourser au Bailleur, à demande, les primes ainsi payées par le Bailleur sous forme de Loyer Additionnel.

ARTICLE XXIII

ENVIRONNEMENT

23.1 Au cours de la Durée du Bail ou de toute prolongation de celle-ci, le Locataire s'engage à respecter les Lois Environnementales (tel que plus amplement définie à la section 23.3 des présentes) et à s'y conformer sans délai et à ses frais et à aviser sans délai, dès qu'il en a connaissance, le Bailleur de tout rejet et de toute présence à l'intérieur ou à l'extérieur des Lieux Loués de contaminants et de matières dangereuses qui seraient contraires aux lois environnementales.

Au cours de la Durée du Bail, le Locataire est responsable de tout dommage de quelque nature, qu'il soit causé à l'Édifice ou aux Lieux Loués suite au non-respect des Lois Environnementales par le Locataire, un tel dommage pouvant également entraîner la résiliation du Bail.

Nonobstant toutes dispositions à l'effet contraire, le Locataire s'engage à indemniser le Bailleur, ses représentants, mandataires ou employés relativement aux réclamations, pertes, frais, dommages, qu'ils soient corporels, moraux ou matériels, actions, poursuites, ou procédures découlant ou attribuables au fait, au refus, à la négligence ou à l'omission du Locataire de se conformer aux Lois Environnementales.

À l'inverse et nonobstant toutes dispositions du Bail à l'effet contraire, le Bailleur s'engage à indemniser le Locataire, ses représentants, mandataires ou employés relativement aux réclamations, pertes, frais, dommages, qu'ils soient corporels, moraux ou matériels, actions, poursuites, ou procédures découlant ou attribuables au fait, au refus, à la négligence ou à l'omission du Bailleur de se conformer aux Lois Environnementales.

23.2 Le Locataire s'engage à compléter le questionnaire environnemental ci-joint à l'Annexe « **23.2** » et à aviser le Bailleur de tout changement dans ses activités qui pourraient modifier les déclarations du Locataire audit questionnaire.

23.3 **Lois Environnementales** : Toutes dispositions législatives et réglementaires de nature environnementale, fédérale, provinciale ou municipale incluant, dans tous les cas, tous jugements, ordonnances, avis, avis d'infraction, décrets, codes, règles, directives, politiques, lignes directrices et guides, autorisations, certificats d'autorisation, approbations, permissions et permis émis par toutes autorités compétentes, le tout, tel qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre.

ARTICLE XXIV

RELOCALISATION

24.1 Le Bailleur aura le droit en tout temps, sur préavis de soixante (60) jours au Locataire et nonobstant toutes clauses des présentes, de relocaliser le Locataire dans d'autres locaux situés dans l'Édifice, aux frais du Bailleur, pourvu que les nouveaux locaux soient de dimension comparable et que le loyer pour les nouveaux locaux demeure le même que celui pour les Lieux Loués après que le Locataire aura commencé ou complété l'installation de ses cloisons ou autres améliorations, le Bailleur fournira au Locataire des cloisons et des améliorations semblables et de même qualité. La relocalisation des Lieux Loués n'affectera en rien la validité des autres clauses et conditions du présent Bail, à l'exception de la suivante : le Locataire ne sera pas tenu de payer le Loyer de Base pour une période de deux (2) mois débutant à la date effective de la relocalisation. Tous les frais raisonnablement encourus par la Locataire reliés à la relocalisation des Lieux Loués seront aux frais du Bailleur et remboursés au Locataire, le cas échéant. Pour fins de clarifications, le Bailleur s'engage à assumer les coûts entiers de la relocalisation et la coordination de l'ensemble des travaux d'aménagements dans les nouveaux locaux.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

Nonobstant toutes les dispositions des présentes à l'effet contraire, le Bailleur ne pourra relocaliser les Lieux Loués à un étage inférieur au 7e de l'Édifice. Cependant, dans l'éventualité où le Bailleur doit relocaliser les Lieux Loués et qu'aucun espace localisés sur des étages supérieurs au 7e étage ne sont disponibles, les parties aux présentes, discuteront la possibilité de relocaliser les Lieux Loués dans l'Édifice, les deux agissant raisonnablement.

24.2 Nonobstant toute autre disposition contraire du présent Bail ou de toute annexe jointe aux présentes, le Bailleur se réserve le droit, en tout temps et de temps à autre, à sa seule et entière discrétion, de changer, modifier ou agrandir l'Édifice et, sans limiter la généralité de ce qui précède, le Bailleur pourra ajouter des étages à l'Édifice, augmenter la hauteur ou la largeur de l'Édifice, et/ou changer ou modifier la localisation, les dimensions ou les spécifications des tuyaux, fils, conduits électriques ou autres, facilités, systèmes mécaniques, espaces communs et autres services de l'Édifice (incluant ceux pouvant être situés dans les Lieux Loués). Le Locataire renonce, par les présentes, à toute réclamation pouvant lui résulter de tels changements ou modifications en autant que les dimensions des Lieux Loués demeurent substantiellement les mêmes que celles prévues aux présentes. Dans le cas où de tels changements ou modifications devaient résulter en l'utilisation de terrain additionnel, ce terrain additionnel sera réputé être inclus dans la définition ou description du mot "Terrain" telle que prévue au présent Bail. Dans le cas où de tels changements ou modifications devaient résulter en une modification de la superficie locative de l'Édifice, la part proportionnelle du Locataire (telle que ci-dessus décrite) sera modifiée en conséquence.

ARTICLE XXV

DISPOSITIONS ADDITIONNELLES

25.1

(a) **Bailleur:** Dans l'éventualité d'une vente ou de ventes de l'Édifice et du Terrain ou dans l'éventualité d'une location de l'Édifice ou de l'Édifice et du Terrain, le Bailleur sera et est, par les présentes, dégagé de toutes les obligations et conventions assumées par le Bailleur en vertu des présentes, en autant que cet acheteur ou locateur convient d'assumer et de remplir tous et chacun des engagements et des obligations du Bailleur aux termes des présentes.

(b) **Amendement au Bail**: À moins qu'un écrit ne soit annexé aux présentes et signé par les parties, aucun consentement, changement ou renonciation à tout ou partie du présent Bail ne sera considéré comme valide. Le Bailleur ou le Locataire ne sera pas censé avoir renoncé à aucune stipulation ou condition en sa faveur dans le présent Bail à moins d'une renonciation expresse écrite du Bailleur ou du Locataire, selon le cas, et/ou retard ou abstention par le Bailleur ou le Locataire, selon le cas, d'exercer les droits qui lui échoient en vertu d'une telle clause ne devra pas être interprété comme une renonciation de sa part à l'accomplissement par le Locataire ou le Bailleur, selon le cas, de toutes les dispositions ou conditions du présent Bail; jusqu'à l'accomplissement complet par le Locataire ou le Bailleur, selon le cas, de toute telle clause, disposition ou condition, le Bailleur pourra, en tout temps, invoquer tous recours qui lui échoient en vertu du présent Bail ou par la loi, nonobstant toute telle abstention, retard ou complaisance de sa part.

(c) **Retard dans les paiements**: L'acceptation par le Bailleur d'un chèque postdaté ou d'un versement quelconque de loyer après sa date d'échéance ne sera considéré que comme un mode de collection et ne devra pas être interprété comme une novation ou comme étant une dérogation aux droits, recours et privilèges du Bailleur en vertu du présent Bail, aux termes duquel les paiements de toutes obligations doivent être faits avec ponctualité. Toute somme due par le Locataire en vertu du présent Bail et qui n'aura pas été payée à échéance portera intérêt à un taux égal à cinq pour-cent (5 %) de plus que le taux préférentiel accordé, de temps en temps, par la Banque de Montréal.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

(d) **Le Locataire**: Toutes les conventions contenues aux présentes seront censées avoir été faites par et avec les héritiers, exécuteurs, administrateurs, cessionnaires et successeurs de chacune des parties aux présentes et, s'il y a plus d'un Locataire, les obligations de ces derniers seront réputées être conjointes et solidaires et, si nécessaire, une référence à un Locataire au masculin ou au singulier pourra être interprétée comme étant au féminin ou au pluriel.

(e) **Frais de courtage**: Le Locataire garantit au Bailleur que le seul courtier impliqué dans cette transaction a été Gilles St-Amand et Maxime Florio de Devencore Ltée (l' « **Agence** »). Le Bailleur s'engage à payer une commission au courtier selon une entente de commission conclue entre les parties.

(f) **Avis et demande**: Tout avis donné ou demande faite en vertu des présentes par le Bailleur au Locataire sera sensé avoir été validement donné ou fait lorsqu'il aura été signifié au Locataire personnellement ou lorsqu'il aura été posté au Locataire à l'adresse des Lieux Loués. Le Locataire élit domicile dans les Lieux Loués pour les fins de signification de tout avis, procédure légale ou autre document légal dans toute poursuite légale, action ou procédure que le Bailleur peut intenter en vertu des présentes. Tout avis ou autre communication donné relativement au présent Bail, doit être donné par écrit et sera correctement remis s'il est livré à son destinataire par messager, par courrier recommandé (courrier affranchi) ou par huissier, comme suit :

Pour le Bailleur :	**COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C.** 8000, boulevard Langelier – Suite 808 Montréal (arrondissement de Saint-Léonard), Québec H1P 3K2 À l'attention du Directeur, Affaires juridiques, Gestion immobilière
Pour le Locataire :	Aux Lieux Loués, à l'attention du Directeur des ressources financières

(g) **Publication du Bail** : La présente convention ne devra pas être publiée dans son entier mais seulement conformément à l'avis prévu à l'Article 2999.1 du Code Civil du Québec, et ce, uniquement après que les termes et conditions dudit avis aient été approuvés par le Bailleur, le tout aux frais du Locataire, incluant le coût de la publication et des copies du Bailleur. Si le présent Bail est publié, le Locataire devra, à l'expiration ou à la terminaison de ce dernier, prendre les mesures nécessaires pour radier son inscription, à ses frais, à défaut de quoi, le Bailleur aura le droit de faire radier son inscription et d'en recouvrer le coût du Locataire.

(h) **Accomplissement par des tiers** : Un tiers ne pourra acquérir des droits en vertu des présentes en accomplissant une obligation qui incombe au Locataire.

(i) **Déclaration d'intention** : Dans le Bail, on entend conférer aux mots ou aux expressions leur sens large, à moins que le contexte ne s'y oppose.

(j) **Droits cumulatifs** : Les droits du Bailleur seront cumulatifs et non exclusifs.

(k) **Raison sociale du Bailleur** : Les mots désignant le nom de l'Édifice ne doivent être utilisés par le Locataire que pour décrire les Lieux Loués ou en désigner l'adresse.

(l) **Interprétation** : Dans le Bail, à moins que le contexte ne s'y oppose, le masculin comprend le féminin, et le singulier, le pluriel, et les mots «ci-dessus» et «des présentes» ainsi que les mots ou expressions semblables se référant au Bail en son entier.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

(m) **Responsabilité solidaire** : Si plusieurs personnes et/ou garants signent le Bail, leur responsabilité sera solidaire, c'est-à-dire que chaque personne sera responsable des obligations du Locataire aux termes du Bail.

(n) **Protection des renseignements** : Supprimé intentionnellement.

(o) **Conversion** : Les facteurs de conversion convenus par les parties sont les suivants :

1 mètre	=	3,2808 pieds
1 mètre carré	=	10,7643 pieds carrés
1 pied	=	0,3048 mètre
1 pied carré	=	0,0929 mètre carré

(p) **Droits et options personnelles** : Les parties reconnaissent et conviennent que tous les droits et options accordées au Locataire par le Bailleur en vertu du présent Bail, ainsi que tous les droits et options futurs qui pourraient être accordés au Locataire par le Bailleur en vertu du Bail, sont absolument personnels au Locataire et ne pourront pas être vendus, cédés ou transférés ou autrement aliénés ou avantager toute personne que le Locataire.

(q) **Loyer additionnel**: Toutes les sommes payables par le Locataire au Bailleur, en vertu du présent Bail, seront payables immédiatement lorsque dues sans réduction, déduction ou compensation de quelque nature que ce soit et seront considérées comme étant du Loyer Additionnel exigible comme tel.

(r) **Ententes précédentes**: Le présent Bail annule et remplace tout autre Bail ou entente, écrit ou fait autrement, antérieurement entre le Bailleur et le Locataire concernant les Lieux Loués en vertu des présentes. Le présent Bail et toutes règles en règlements adoptés et promulgués, de temps à autre, par le Bailleur représentant la convention complète entre les parties.

(s) **Nullité d'une clause**: Si une clause ou une disposition du présent Bail est jugée invalide, la validité de toute autre clause ou disposition du présent Bail ne sera pas pour autant affectée et, une telle nullité ne pourra être la base d'aucune autre cause d'action en faveur de l'une des parties contre l'autre.

(t) **Loi applicable**: Le présent Bail sera interprété conformément aux lois de la Province de Québec.

(u) **Titres**: Les titres et sous-titres employés dans le présent Bail ont été insérés pour des raisons de commodité et pour référence seulement et en aucune façon, ne définissent, limitent ou étendent la portée ou la signification du présent Bail ou de toute disposition qui y est contenue.

(v) **Le temps (élément essentiel du contrat) :** Sauf dans le cas d'une disposition expresse à l'effet contraire, le Locataire sera réputé constitué en demeure d'exécuter ses obligations découlant du présent Bail par le seul écoulement du temps pour les exécuter.

ARTICLE XXVI

RÈGLES ET RÈGLEMENTS

26.1 Les règles et règlements plus amplement décrits à l'Annexe « **26.1** » des présentes et concernant l'Édifice devront, pendant la Durée du présent Bail, être observés par le Locataire, ses administrateurs, commis, préposés, employés, mandataires et invités, et le Bailleur aura le droit de modifier ces règles et règlements de façon raisonnable et d'adopter tous autres règles et règlements raisonnables qui pourraient s'avérer utiles et nécessaires pour la sécurité, l'entretien et la propreté de l'Édifice et des Lieux Loués ainsi que pour la préservation du bon ordre et ces règles et règlements additionnels devront être observés par le Locataire, ses administrateurs, commis préposés, employés, mandataires et invités. Le Bailleur pourra renoncer à l'application de l'une ou l'autre des règles ou règlements envers un ou plusieurs locataire(s) mais une telle renonciation de la part du Bailleur ne devra en aucun temps être considérée comme une

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

renonciation à l'application de l'ensemble des règles et règlements à l'égard d'un autre locataire ou des autres locataires, ni n'empêchera le Bailleur de faire appliquer, par la suite, tous tels règles et règlements à l'encontre de l'un ou l'autre locataire de l'Édifice. Le Bailleur convient d'aviser par écrit le Locataire de tout changement des règles et règlements.

26.2 Le Locataire a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, c. C-19) et il a remis une copie de ce règlement au Bailleur.

ARTICLE XXVII

HYPOTHÈQUES ET SUBORDINATION

27.1 Lorsque employée dans le présent Article XXVII, l'expression « **Créancier Hypothécaire** » signifie tout créancier, présent ou futur, de tout acte de fiducie, hypothèque, cession, refinancement affectant l'Édifice ou le Terrain de temps à autre ou de tout autre cessionnaire des droits du Bailleur en vertu des présentes, ou encore de tout locateur en vertu d'un Bail emphytéotique ou accessoire affectant l'Édifice ou le Terrain en tout ou en partie.

27.2 Il est une condition essentielle du présent Bail que tous les droits du Locataire prévus aux présentes soient subordonnés aux droits de tout Créancier Hypothécaire et que si, en raison du défaut du Bailleur de respecter ses obligations en vertu de toute charge ou en vertu de toute cession ou d'un Bail emphytéotique ou accessoire auxquels les droits du Locataire sont subordonnés, le titre du Bailleur est mis à terme ou le Créancier Hypothécaire en question prend possession de l'Édifice et du Terrain, le Locataire reconnaîtra et acceptera comme le Bailleur en vertu du présent Bail et convient d'être lié envers ce Créancier Hypothécaire, ou tout acheteur de ce Créancier Hypothécaire, pour la période restant alors à courir à la Durée du Bail, aux termes et conditions du présent Bail comme si le Créancier Hypothécaire ou l'acheteur, selon le cas, était le Bailleur en vertu du présent Bail, en autant que tel Créancier Hypothécaire ou acheteur respecte les obligations du Bailleur en vertu du Bail, à la date à laquelle il devient propriétaire ou prend possession selon le cas.

27.3 Supprimé intentionnellement.

27.4 Le Locataire convient de signer et de remettre au Bailleur, ou selon ses directives, dans les cinq (5) jours de la demande du Bailleur (ce délai étant de rigueur) :

(a) tout document qui pourrait être nécessaire pour assurer l'acceptation et la reconnaissance prévues au paragraphe 27.2; et

(b) un certificat attestant que le présent Bail a été valablement signé et livré par le Locataire et qu'il n'a pas été modifié et qu'il est toujours en vigueur (ou s'il y a eu des modifications, les indiquer et certifier que ces modifications sont toujours en vigueur), la Date du Début du Bail et la date de la fin de la Durée du Bail, les montants des loyers et loyers additionnels et les autres frais payables en vertu du présent Bail, les dates auxquelles ces versements et les loyers, loyers additionnels et autres frais ont été payés, s'il existe ou non un défaut du Bailleur, et toutes autres informations que le Bailleur, les propriétaires de l'Édifice et du Terrain, un Créancier Hypothécaire ou tout acheteur éventuel peut raisonnablement demander. Tout tel acheteur éventuel, les propriétaires ou le Créancier Hypothécaire peut s'en remettre, de façon concluante, à ce certificat.

ARTICLE XXVIII

STATIONNEMENT

28.1 **Stationnement Intérieur.** À compter de la Date d'Occupation, le Bailleur mettra, en tout temps pendant la Durée, à la disposition du Locataire, VINGT (20) espaces de stationnement intérieurs. Ces espaces seront regroupés. Pour fins de clarifications, l'utilisation de ces espaces sera accordée au Locataire pour toute le Durée de location, sans frais. En cas de renouvellement du Bail par le Locataire, le Bailleur se réserve le

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

droit d'ajuster le Loyer de Base afin de refléter l'augmentation du taux de ces espaces de stationnements intérieurs.

Le présent droit est un droit personnel au Locataire et lui a été consenti par le Bailleur sur cette seule base et ne peut en aucun cas être cédé ou transféré.

28.2 **Stationnement Extérieur** À compter de la Date d'Occupation, le Bailleur mettra en tout temps à la disposition du Locataire et à sa demande, jusqu'à VINGT (20) espaces de stationnement extérieur regroupés couvert. Les espaces de stationnement pour visiteurs situés à l'extérieur à l'Édifice, sont pour l'utilisation des visiteurs de tous les locataires de l'Édifice, incluant les visiteurs du Locataire.

Le présent droit est un droit personnel au Locataire et lui a été consenti par le Bailleur sur cette seule base et ne peut en aucun cas être cédé ou transféré.

Le ou lesdits espaces extérieurs et intérieur seront loués directement de l'opérateur du stationnement (l'« **Opérateur du Stationnement** »), au coût en vigueur et tel qu'occasionnellement modifié et offert aux autres locataires de l'Édifice. Le Locataire se conformera à toutes les règles et à tous les règlements qui sont en vigueur ou peuvent être promulgués, de temps à autre, à l'égard des aires de stationnement.

ARTICLE XXIX

EXPROPRIATION

29.1 **Résiliation du Bail**. Advenant une expropriation ou une prise de possession («**Expropriation**») rendant l'Édifice ou les Lieux Loués inutilisables selon le Bailleur, celui-ci pourra mettre fin au Bail à compter de la date de l'Expropriation au moyen d'un avis écrit au Locataire. Le Locataire pourra, s'il y a lieu, réclamer tout dommage de la partie expropriante et non du Bailleur. Le Bailleur n'a pas à contester l'Expropriation.

ARTICLE XXX

CAUTION

30.1 Supprimé intentionnellement

ARTICLE XXXI

INTERVENTION

31.1 L'Intervenant déclare avoir pris connaissance du présent Bail, y consentir et s'engage à respecter tous les termes et obligations qui y sont prévus.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

32.1 Les dispositions spéciales sont à l'annexe « **31.1** » des présentes.

ARTICLE XXXII

ANNEXES

33.1 Les Annexes « 1.1 », « 5.1(c) », « 7.3 », « 12.1 (1/2) », « 12.1 (2/2) », « 23.2 », « 26.1 », « 31.1 », et jointes aux présentes et initialisées pour fins d'identification, font partie intégrante du présent Bail.

(SIGNATURES À LA PAGE SUIVANTE)

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

Le Locataire déclare que le présent contrat de Bail ne constitue pas un contrat d'adhésion.

De plus, et sans préjudice à ce qui précède, le Locataire déclare avoir expressément pris connaissance de toutes et chacune des clauses du présent Bail, de même que de celles de ses annexes décrites au paragraphe 32.1 ci-avant, et de toute autre clause externe et renvoi, et que des explications adéquates lui ont été fournies sur la nature et l'étendue de toutes et chacune de ces clauses renvois et annexes.

EN FOI DE QUOI, le **Bailleur** a signé les présentes, en deux exemplaires, en la ville de Montréal (Arrondissement Saint-Léonard), Province de Québec, ce 30 jour de avril, 2019.

COMPLEXE PLACE CRÉMAZIE S.E.C.
agissant et représentée par son commandité, 9197-3586 Québec Inc., représentée par son mandataire, Petra Ltée

Témoin

Par : _____
Patrice Bourbonnais
Président

Témoin

Par : _____
Tom Arseneault
Représentant autorisé

EN FOI DE QUOI, le **Locataire** a signé les présentes, en deux exemplaires, dans la ville de Montréal, Province de Québec, ce 17 jour de Avril, 2019.

VILLE DE MONTRÉAL

Par _____
Serge A. Boileau
Président de la commission des services électriques

EN FOI DE QUOI, 9197-3586 Québec Inc. a signé les présentes, en deux exemplaires, dans la ville de Montréal, Province de Québec, ce 30 jour de avril, 2019.

9197-3586 QUÉBEC INC.,
représentée par son gestionnaire **Petra Ltée**

(**l'Intervenant**)

Témoin

Par : _____
Patrice Bourbonnais
Président

Témoin

Par : _____
Tom Arseneault
Représentant autorisé

ANNEXE "1.1"
PLAN DES LIEUX LOUÉS

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 5.1(c) »
EXCLUS DES FRAIS D'EXPLOITATION

Les coûts suivants ne feront pas partie des Frais d'Exploitation et seront entièrement assumés par le Bailleur :

1. Toute dépense ou coût ou partie de ceux-ci pour lequel le Bailleur est, directement ou indirectement, dédommagé ou remboursé en vertu de garanties légales ou contractuelles ou reçoit une quelconque compensation d'une compagnie en vertu d'un contrat d'assurance, ainsi que toute dépense pour laquelle le Bailleur aurait dû être assuré et ainsi recevoir une compensation;

2. Les mauvaises créances et les frais engagés pour les récupérer, de même que toute dépense ou taxe payée pour le bénéfice d'un tiers locataire incluant toute surtaxe;

3. Tous les montants payés à des tiers en raison du défaut, de l'omission, de l'erreur, de la faute ou du retard du Bailleur ou des personnes pour lesquelles il est légalement ou contractuellement responsable dans l'accomplissement de ses ou de leurs obligations, ainsi que les coûts ou pénalités résultant du défaut du Bailleur de respecter les obligations contractées en vertu de toute garantie, caution ou autre sûreté affectant l'Édifice;

4. le coût de toute réparation ou remplacement à la structure incluant, sans y être limité, le remplacement du toit, ou toute réparation (autre que mineure) aux semelles de béton, aux fondations, aux planchers, aux murs de soutènement intérieur ou extérieur, aux murs extérieurs, au toit, aux poutres de soutènement, aux colonnes de soutien, de même que toute réparation ou tout ajout nécessaire à la structure de l'Édifice afin que l'Édifice soit conforme aux lois et règlements applicables ainsi que les coûts reliés à tout agrandissement ou rénovation importante de l'Édifice;

   Nonobstant toutes les dispositions des présentes à l'effet contraire, le Locataire sera tenu de payer sa part proportionnelle des items suivants, lesquelles feront partis des Frais d'Exploitation :

   - membrane du toit; et
   - le remplacement et/ou la réparation des fenêtres.

5. L'amortissement du coût en capital initial de l'Édifice et de toute dévaluation comptabilisée à l'encontre du coût initial de l'Édifice ainsi que l'amortissement de tout agrandissement à l'Édifice;

6. Les dépenses encourues afin que soient respectées les conditions contenues aux baux des locataires de l'Édifice, y compris les coûts d'expulsion de tout locataire de même que tous les coûts qui peuvent être imputables exclusivement à tout autre locataire de l'Édifice y compris, sans limiter la portée de ce qui précède, toute dépense encourue pour inciter un locataire potentiel ou un locataire existant à louer ou à renouveler son bail, selon le cas, y compris la prise en charge du bail existant, de même que tout boni ou tout avantage exclusivement conféré à une minorité de locataires de l'Édifice de même que le coût de tout item normalement inclus dans les Frais d'Exploitation et qui aurait dû être payable par un tiers locataire de l'Édifice n'eut été d'une dispense octroyée à ce tiers locataire par le Bailleur;

7. Toute réparation ou remplacement rendu nécessaire en raison d'une mauvaise conception, d'un vice caché ou d'un vice de construction ayant trait à l'Édifice;

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

8. Les taxes (sauf pour les Taxes) imposées au Bailleur et incidentes au Loyer Additionnel, qu'il s'agisse de la taxe sur les produits et services ou d'une quelconque taxe de vente similaire, qui seront payées ou payables par le Bailleur et pour lesquelles le Bailleur bénéficiera d'un crédit ou d'un remboursement ou autre réduction;

9. Les coûts reliés à l'entretien et à l'exploitation des aires de stationnement, d'entreposage sauf si les revenus générés par ces espaces sont appliqués contre les coûts reliés à leur entretien et à leur exploitation, seront également exclus; les coûts reliés à l'entretien et à l'exploitation de l'aire commerciale pour laquelle une comptabilité distincte sera tenue;

10. Les honoraires et bonis de courtage;

11. Les coûts attribuables au marketing, aux annonces, aux études de marché et à la publicité;

12. Tous frais de financement et tout intérêt sur tout emprunt pour le financement de l'Édifice;

13. Toute redevance ou loyer payable par le Bailleur en vertu d'un bail emphytéotique, d'un bail de superficie ou toute autre convention similaire présentement ou ultérieurement en vigueur;

14. Toute dépense relative à ou découlant de responsabilités attribuées au Bailleur, en raison d'antennes, de câbles, de fibres optiques, de machinerie, d'équipement, d'installations ou de toute autre forme d'équipement de communication dont le Locataire ne bénéficie pas, ou qui a été installé à la demande de toute personne ou entreprise autre que le Locataire ou pour l'utilisation spécifique et limitée de telle personne ou entreprise qu'elle soit locataire ou non de l'Édifice;

15. La valeur locative de l'espace occupé par les employés du Bailleur chargés de l'administration, de la supervision ou de la gestion ainsi que des services administratifs du Bailleur, dans la proportion attribuable à la gestion de tout autre édifice;

16. Les contributions à des partis politiques ou toute autre contribution à des causes sociales ou autres causes semblables, ainsi qu'à des organismes culturels, sociaux ou religieux ou toute somme destinée à l'achat ou à la location d'œuvres d'art;

17. Les coûts et dépenses reliés directement et indirectement à la décontamination du Terrain et de l'Édifice, le cas échéant.

18. La Taxe sur le Capital et l'Impôt des Grandes Corporations.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 7.3 (1/3) »
FRÉQUENCE DES TÂCHES STANDARDS

Feuille de fréquence des tâches standard

MIRACLE
ENTRETIEN D'IMMEUBLES

Endroit à nettoyer:
Groupe Petra

Fréquence :
J: Journalier
H: Hebdomadaire
2M : Deux fois par mois
M: Mensuel
9A: 9 fois par année
8: 8 fois par année
6A: 6 Fois par année

Date:
5A: 5 fois par année
4A: 4 fois par année
3A: 3 fois par année
2A : 2 fois par année
A: Annuel
A2: Au 2 Ans
B: Besoins

Secteur Bureaux-Accueil(Réception) Salle D'Attente	Jour	Soir	Nuit	J	H	2M	M	9A	8A	6A	5A	4A	3A	2A	A	A2	B
Vider les poubelles		X		■													
Vadrouiller à sec		X		■													
Détacher les vitres et les parois vitrées		X		■													
Laver Partitions Vitrées		X												■			
Aspirer le Tapis		X		■													
Nettoyer les surfaces verticales (spot)		X			■												
Secteur Bureaux-Bureaux fermés (Tapis)																	
Vider les poubelles		X		■													
Détacher les vitres		X		■													
Nettoyer les tables et les bureaux		X			■												
Laver Partitions Vitrées		X												■			
Aspirer le Tapis (total)		X			■												
Épousseter en hauteur		X			■												
Secteur Bureaux-Bureaux ouvert (Tapis)																	
Vider les poubelles		X		■													
Nettoyer les surfaces horizontales des tables et des bureaux		X			■												
Laver Partitions Vitrées		X												■			
Aspirer le Tapis (total)		X			■												
Secteur Bureaux-Salle d'archives, Bibliothèque/documentation/dossiers																	
Vider les poubelles		X		■													
Enlever les tâches sur le plancher		X		■													
Nettoyer les tables et les bureaux		X			■												
Laver le plancher		X		■													
Décaper le plancher /3 couches de fini		X	X												■		
Secteur de Bureaux-Salle de Conférence																	
Vider les poubelles		X		■													
Détacher les vitres et les parois vitrées		X		■													
Replacer les chaises		X		■													
Aspirer le tapis (total)		X		■													
Laver les tables		X		■													

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 7.3 (2/3) »
FRÉQUENCE DES TÂCHES STANDARDS

Feuille de fréquence des tâches standard

MIRACLE
ENTRETIEN D'IMMEUBLES

Endroit à nettoyer:
Groupe Petra

Fréquence :	Date:
J: Journalier	5A: 5 fois par année
H: Hebdomadaire	4A: 4 fois par année
2M : Deux fois par mois	3A: 3 fois par année
M: Mensuel	2A :2 fois par année
9A:9 fois par année	A: Annuel
8: 8 fois par année	A2: Au 2 Ans
6A: 6 Fois par année	B: Besoins

Secteur Bureaux-Salle de Courrier (tuiles)	Jour	Soir	Nuit	J	H	2M	M	9A	8A	6A	5A	4A	3A	2A	A	A2	B
Vider les poubelles		X		■													
Laver le plancher		X		■													
Décaper/Cirer/ 3 couches de fini		X													■		
Secteur Bureaux-Cafétéria/Cuisinette																	
Nettoyer les tables		X		■													
Vider les poubelles		X		■													
Désinfecter les comptoirs(si libre) et porte de poubelle		X		■													
Nettoyer et désinfecter les lavabos et la robinetterie		X		■													
Épousseter toutes surfaces basses		X			■												
Épousseter en hauteur					■												
Laver les planchers		X		■													
Décaper/Cirer/ 3 couches de fini		X													■		
Polir le plancher		X										■					
Secteur Aires communes-Toilettes (Hommes, Femmes, Handicapes) Vérification																	
Balayer le plancher		X		■													
Désinfecter le plancher		X		■													
Nettoyer et désinfecter les toilettes, la tuyauterie et la chasse d'eau		X		■													
Désinfecter les urinoirs		X		■													
Nettoyer et désinfecter les lavabos et la robinetterie		X		■													
Nettoyer les miroirs vanités		X		■													
Enlever les tâches		X		■													
Vider les poubelles		X		■													
Nettoyer les comptoirs		X		■													
Nettoyer les partitions		X					■										
Nettoyer murs (détacher)		X										■					
Nettoyer plancher (machine à brosse)		X	X												■		

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 7.3 (3/3) »
FRÉQUENCE DES TÂCHES STANDARDS

Feuille de fréquence des tâches standard

MIRACLE
ENTRETIEN D'IMMEUBLES

Endroit à nettoyer:
Groupe Petra

Fréquence :

J: Journalier
H: Hebdomadaire
2M : Deux fois par mois
M: Mensuel
9A:9 fois par année
8: 8 fois par année
6A: 6 Fois par année

Date:

5A: 5 fois par année
4A: 4 fois par année
3A: 3 fois par année
2A :2 fois par année
A: Annuel
A2: Au 2 Ans
B: Besoins

Secteur aires communes-Corridors Communs	Jour	Soir	Nuit	J	H	2M	M	9A	8A	6A	5A	4A	3A	2A	A	A2	B
Laver le plancher		X		■													
Vadrouiller à sec		X		■													
Détacher les vitres et parois vitrées		X		■													
Désinfecter la fontaine		X		■													
Aspire le tapis		X		■													
Nettoyer l'intérieur des cabinets à extincteur, les extincteurs, vitres		X					■										
Polir le plancher		X										■					
Récurer humides/ 1 couche de fini		X	X											■			
Brosser les planchers		X	X											■			

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 12.1 (1/2) »
TRAVAUX DU BAILLEUR

TRAVAUX DU BAILLEUR

Le Locataire déclare avoir visité les Lieux Loués, les accepte et s'en déclare satisfait « tels quels », dans leurs état et condition existants. De plus, le Locataire reconnaît et accepte qu'aucun travail de quelque nature que ce soit n'y sera exécuté par le Bailleur, à l'exception de ce qui suit, aux frais du Bailleur, un aménagement pour des espaces ouverts :

- **Plafond :** Plafond suspendu en tuiles acoustiques standards 2' x 4' sur système « T » inversé.

- **Plancher :** Plancher fini en béton lisse prêt à recevoir certains recouvrements (tapis, tuile de vinyle).

- **Murs mitoyens :** Planche de gypse ⅝", de chaque côté sur montant métallique, incluant 2" d'isolant, avec papier joint et sablé, du plancher jusqu'à la dalle de béton, prêt à recevoir la peinture.

- **Entrée principale et secondaire :** Porte âme pleine avec quincaillerie à clé, le tout selon les normes standards de l'Édifice.

- **Gicleurs-feu :** De style pendant chromé, le tout tel que requis selon le Code nationale du bâtiment du Canada.

- **Toilettes :** En commun, selon les normes standards de l'Édifice.

- **Chauffage et ventilation :** La ventilation générale sera fournie pour les Lieux Loués par les conduits principaux prêts pour la distribution du Locataire.

- **Électricité (éclairage) :** Appareils d'éclairage encastrés 2' x 4' (lentilles standards), pouvant fournir jusqu'à 45 pieds-bougies au niveau des bureaux.

- **Revêtement de fenêtre** : Horizontaux selon les normes standards de l'Édifice.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 12.1 (2/2) »
TRAVAUX DU LOCATAIRE

TRAVAUX DU LOCATAIRE

À la fin des travaux du Bailleur et pour références futures, le Locataire devra remettre au Bailleur une copie des plans d'aménagement des Lieux Loués, le tout au frais du Locataire, en format papier et en format électronique (AUTOCAD). Le Locataire sera réputé être en défaut s'il ne se conforme pas à cette obligation.

Pour fin de clarification, les parties reconnaissent que lesdits travaux ont été dûment exécutés conformément aux exigences de chacune des parties.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 23.2 »
QUESTIONNAIRE ENVIRONNEMENTAL

Nom du Locataire : _____ Locaux: _____

Adresse : _____
Téléphone: _____ Fax: _____

Personne responsable: _____

a) Décrivez les activités d'affaires dans les Locaux Loués (ex. : restaurant, magasin etc)

_____
_____
_____

b) Est-ce que les activités d'affaires dans les Locaux Loués entraînent l'utilisation de polluants et de matières dangereuses ? (Comme des produits chimiques, solvants, peintures, médicaments, pétrole (huile), gaz, etc.)

OUI ☐ NON ☐ (si oui, décrivez)

_____
_____
_____

c) Indiquez les quantités approximatives de polluants et les matières dangereuses qui seront produites, mensuellement ou annuellement, dans les Locaux Loués.

_____
_____
_____

d) Comment avez-vous l'intention d'entreposer les polluants et les matières dangereuses décrites dans c) ?

_____
_____
_____

e) Comment disposerez-vous des polluants et des matières dangereuses produites dans les Locaux Loués par votre entreprise et qui sera le transporteur ?

_____
_____
_____

f) Est-ce que les activités d'affaires qui ont lieu dans les Locaux Loués exigent que vous obteniez un certificat d'autorisation ou l'approbation environnementale ?

OUI ☐ NON ☐ (si oui, décrivez)

_____
_____
_____

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

g) Est-ce que les activités d'affaires qui ont lieu dans les Locaux Loués entraînent la décharge de polluants et les matières dangereuses dans le réseau hydrographique ou dans l'air ?

_____
_____
_____

h) Est ce que l'équipement de contrôle des polluants sera requis dans les Locaux Loués pour assurer que la décharge de polluants ou des matières dangereuses dans le réseau hydrographique ou dans l'air sera approuvé par la législation environnementale ?

OUI ☐ NON ☐ (si oui, décrivez)

_____
_____
_____

I) Est-ce que les activités d'affaires dans les Locaux Loués nécessitent l'installation d'un réservoir de stockage souterrain ou superficiel dans les Locaux Loués ?

OUI ☐ NON ☐ (si oui, décrivez)

_____
_____
_____

j) Avez-vous l'intention d'avoir une formation de prévention ou un plan de secours en place pour empêcher un incident environnemental ?

OUI ☐ NON ☐ (si oui, décrivez)

_____
_____
_____

DATE: _____ SIGNATURE DU LOCATAIRE: _____

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 26.1 »
DIRECTIVES ET RÈGLEMENTS

CHAPITRE 1: APPLICATION DES DIRECTIVES ET REGLEMENTS

1. Le Locataire convient d'observer tous les règlements, normes et directives ci-après de même que tous les changements qui y seront apportés ainsi que tous règlements, normes et directives additionnelles que le Bailleur pourra de temps à autre prescrire en ce qui concerne l'exploitation, le bon ordre, la réputation, la sécurité, le soin et la propreté de l'Édifice.

   Les présents règlements et directives de même que toute modification et addition qui y seront apportés ne devront pas être incompatibles avec les termes du Bail entre le Bailleur et le Locataire et ne devront pas nuire indûment à l'usage paisible des Lieux Loués par le Locataire.

   Toute modification et addition aux présents règlements, normes et directives devront être communiqués par écrit au Locataire, et lesdits règlements, normes et directives modifiées ou additionnels lieront le Locataire.

2. Le Bailleur pourra utiliser toute mesure raisonnable pour appliquer les présents règlements, normes et directives ainsi que tous règlements, normes et directives additionnelles de l'Édifice.

CHAPITRE 2: DIRECTIVES ET REGLEMENTS GENERAUX (POUR TOUS LES LOCATAIRES)

3. CIRCULATION

3.1 L'Édifice sera ouvert quotidiennement du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés. En tout temps, les entrées et sorties de chacun de l'Édifice, seront sous le contrôle de l'officier de sécurité du Bailleur, ses agents ou préposés, et:

a) toute personne entrant ou sortant de l'Édifice pourra être questionnée concernant ses allées et venues dans l'Édifice, et l'officier de sécurité du Bailleur, ses agents ou préposés pourront requérir l'identification et l'enregistrement des noms et adresses desdites personnes, l'heure d'entrée et de départ, la nature de leurs affaires et toute autre information nécessaire pour la sécurité et la bonne administration de l'Édifice en général ou des locataires en particulier;

b) toute personne entrant dans l'Édifice ou en sortant devra passer par la ou les entrées et sorties que le Bailleur désignera de temps à autre;

c) normalement, le Bailleur n'appliquera pas les normes prévues aux paragraphes a) et b) de 06h00 à 20h00, du lundi au vendredi, mais le Bailleur se réserve expressément le droit de les appliquer;

d) en cas de force majeure, attroupement, émeute ou manifestation, le Bailleur se réserve le droit d'interdire l'entrée aux édifices de l'Édifice, pour la protection de l'Édifice en général ou des locataires en particulier, tant et aussi longtemps que, de l'avis du Bailleur, les troubles persistent;

e) le Bailleur ne pourra être tenu responsable de quelque dommage que ce soit résultant du refus d'admettre une personne dans l'Édifice, que ce refus soit justifié ou non.

3.2 Le Locataire ne doit laisser ou permettre que ne soit laissé aucun objet qui puisse entraver la circulation dans les passages, entrées, trottoirs, corridors, vestibules, halls, ascenseurs, escaliers et issues de secours.

3.3 Le chargement et le déchargement de marchandises, appareils, approvisionnements, matériaux, meubles et équipements devront s'effectuer en utilisant les entrées, corridors et monte-charges ou ascenseurs que le Bailleur désignera à cet effet de temps à autre, et:

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

a) il est interdit d'utiliser les escaliers mécaniques pour fins de transport de marchandises ou autres objets lourds et encombrants;

b) le Bailleur décline toute responsabilité pour tout dommage à la propriété du Locataire, livrée ou entreposée dans les aires de réception ou à tout autre endroit dans l'Édifice, ainsi qu'à toute propriété transportée par un représentant du Bailleur pour accommoder le Locataire, le Bailleur n'étant sous aucune obligation de recevoir livraison ou de transporter la propriété du Locataire.

4. SERVICES GENERAUX

4.1 Le Bailleur, ses agents ou préposés exécuteront les travaux de réparation, peinture, transport et manutention de matériaux et de marchandises à l'intérieur de l'Édifice et travaux similaires, sauf si convention écrite différente entre le Bailleur et le Locataire. Ces travaux seront effectués par le Bailleur aux frais du Locataire, à des taux que le Bailleur déterminera de temps à autre.

5. ESPACES PUBLICS

5.1 L'utilisation des Installations et Aires Communes de l'Édifice sera sous le contrôle exclusif du Bailleur.

5.2 Toute manifestation, animation, sollicitation ou autre activité dans les Installations et Aires Communes de l'Édifice, sera strictement sous le contrôle et la juridiction du Bailleur; la tenue de telles activités ainsi que la répartition des coûts divers reliés à ces dernières seront à l'entière discrétion du Bailleur.

6. URGENCE ET SÉCURITÉ

6.1 Toute situation d'urgence (telle que blessure, maladie subite, incendie, acte illégal ou criminel ou autre situation similaire) doit être portée à l'attention de l'officier de sécurité du Bailleur, ses agents ou préposés, le Bailleur se réservant alors le droit de prendre toute action qu'il jugera nécessaire, sans aucune responsabilité de sa part.

6.2 Les escaliers et issues de secours doivent être utilisés exclusivement pour les cas d'urgence ou de force majeure.

6.3 Les services de sécurité à l'intérieur des Lieux Loués seront sous la responsabilité complète et entière du Locataire et les coûts de ces services seront à la charge du Locataire.

6.4 Une coordination et une collaboration étroites devront être maintenues entre les services de sécurité du Locataire (s'ils existent) et ceux du Bailleur, pour la protection de l'Édifice en général et des locataires en particulier, tout spécialement dans les situations d'urgence.

7. ASCENSEURS

7.1 Le service des ascenseurs, des monte-charges et des escaliers mécaniques de l'Édifice pourra être interrompu pour des raisons d'entretien, de réparation, de modification ou pour toute situation d'urgence ou pour toute raison hors du contrôle du Bailleur.

7.2 Il est interdit de fumer dans les ascenseurs et monte-charges de l'Édifice.

8. SYSTEMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

8.1 Les systèmes mécaniques et électriques installés dans les Lieux Loués, autres que ceux qui appartiennent aux aménagements de base de l'Édifice, ne seront

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

opérés et entretenus par le Bailleur que s'il y a une entente préalable écrite à cet effet entre le Bailleur et le Locataire.

8.2 Les répartitions des coûts d'alimentation des fluides de la consommation électrique ou de toute autre source d'énergie seront effectuées par le Bailleur.

8.3 Le Bailleur se réserve expressément le droit d'interrompre les systèmes électriques ou mécaniques ainsi que le système d'eau réfrigérée, de temps à autre mais pour des délais raisonnables, afin de réparer ou maintenir en bon état les divers systèmes de l'Édifice.

9. VÉHICULES ET ANIMAUX

9.1 Il est interdit d'introduire à l'intérieur de l'Édifice ou des Lieux Loués tout animal, bicyclette ou autre véhicule.

9.2 Le Bailleur pourra faire exception à l'article précédent dans les cas suivants:

a) en ce qui a trait aux animaux nécessaires au déplacement des personnes aveugles ou autrement handicapées;

b) en ce qui a trait à tout véhicule servant au transport des personnes handicapées;

c) en ce qui a trait à certains véhicules qui pourraient être autorisés dans les aires de stationnement, tels que motocyclettes, bicyclettes, automobiles, mais après entente avec le gestionnaire du stationnement.

10. APPAREILS, ÉQUIPEMENTS ET COFFRES-FORTS

10.1 À l'exception des appareils conventionnels de bureaux, tels que machines à écrire et calculatrices électriques, le Locataire devra obtenir le consentement préalable et écrit du Bailleur pour l'installation et l'opération, dans l'Édifice, d'appareils spéciaux ou d'équipements de toutes sortes ou de machinerie quelconque et, sans limiter la généralité de ce qui précède, d'ordinateurs, d'appareils ménagers, etc. Aucun Locataire ne peut installer, utiliser ou opérer de machines distributrices, appareils de cuisson ou tous autres appareils similaires sans le consentement écrit et préalable du Bailleur.

10.2 Le Bailleur se réserve expressément le droit de permettre l'installation ou l'utilisation de tout coffre-fort ou objet lourd dans les Lieux Loués, et le Bailleur se réserve le droit de désigner l'emplacement exact où sera situé ledit coffre-fort ou objet lourd. Tout dommage à l'Édifice par suite de l'installation ou de la localisation d'un coffre-fort ou autre pièce d'équipement lourd sera immédiatement réparé aux frais du Locataire. Le déplacement de tout coffre-fort ou objet lourd ne pourra être effectué qu'après permission préalable et écrite du Bailleur et selon des conditions acceptées par le Bailleur.

11. ACTIVITÉS ILLICITES DU LOCATAIRE ET COLPORTAGE

11.1 Le Locataire doit éviter de provoquer tous bruits ou sons excessifs; le Locataire ne doit avoir dans les Lieux Loués, aucune matière combustible, inflammable explosive, toxique ou dangereuse, et n'utilisera dans les Lieux Loués aucune autre source d'énergie que l'électricité de l'Édifice.

11.2 Le Locataire ne devra pas commettre d'actes ou exercer quelque activité qui pourrait causer des dommages aux Lieux Loués ou à l'Édifice ou causer des dommages ou nuire aux autres locataires de l'Édifice. Le Locataire convient de mettre fin à de tels actes ou activités à la demande du Bailleur ou sur réception d'un avis écrit du Bailleur à cet effet.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

11.3 Toute sollicitation et tout colportage dans l'Édifice sont strictement défendus et le Locataire convient de collaborer avec le Bailleur pour empêcher ce genre d'activités.

11.4 L'édifice est non-fumeur et le Locataire sera responsable de faire respecter la Loi pour son personnel et ses invités et sera seul responsable des sanctions et amendes.

12. VENTES ET COMMERCES

12.1 Aucun locataire n'aura droit de vendre, en gros ou en détail, des journaux, périodiques, billets ou autres articles normalement vendus dans les comptoirs de tabac, ni tous autres biens ou marchandises quelconques, dans les Lieux Loués ou à partir de ceux-ci, à moins d'une autorisation expresse et écrite du Bailleur. Aucun locataire ne pourra utiliser ou permettre que soient utilisés les Lieux Loués pour une entreprise ou un commerce de sténographie, sténotypie ou autre commerce similaire dans les Lieux Loués, à moins d'y être expressément autorisé par le Bailleur.

13. ENSEIGNES, AFFICHAGE, VITRINES, FENETRES

13.1 Le Locataire devra garder l'arrière de ses vitrines ou de ses fenêtres dans un état propre, et sans encombrement, afin de maintenir un aspect visuel esthétique à partir des aires publiques, corridors ou passages.

13.2 Aucun affichage, écriture ou dessin ne sera permis dans les salles de toilettes, corridors, passages ou autres espaces publics de l'Édifice.

13.3 Aucun collage, affichage, posters ou autres objets décoratifs ne seront permis dans les fenêtres des édifices de l'Édifice afin d'assurer la protection du verre desdites fenêtres.

14. PUBLICITÉ, ADRESSE

14.1 Les mots « Place Crémazie » ne doivent être utilisés par le Locataire que pour décrire les Lieux Loués ou en désigner l'adresse. Les mots « Complexe Place Crémazie S.E.C. (agissant et représentée par son commandité, 9197-3586 Québec Inc.» sont réservés à la raison sociale du Bailleur.

14.2 Le Bailleur se réserve le droit d'empêcher toute publicité d'un Locataire qui nuirait à la sécurité, à la bonne réputation ou au bon fonctionnement de l'Édifice, et, sans limiter la généralité de ce qui précède, le Bailleur pourra interdire à un Locataire, toute publicité concernant une activité illégale ou la vente d'un produit illicite ou inadmissible.

14.3 Le Bailleur se réserve le droit, en tout temps et sans préavis au Locataire, de changer l'adresse des édifices de l'Édifice ainsi que les codes postaux.

CHAPITRE 3: DIRECTIVES ET REGLEMENTS PARTICULIERS AUX LOCATAIRES D'ESPACES A BUREAUX

15. ASCENSEURS

Les ascenseurs pour passagers des espaces à bureaux seront accessibles 24h par jour et en opération régulière de 07h00 à 18h00, du lundi au vendredi de chaque semaine (à l'exception des jours fériés), et, en dehors de ces périodes, un ou plusieurs ascenseurs seront en opération durant les Heures d'Ouvertures de l'Édifice.

16. SYSTEMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

16.1 Les services spéciaux d'entretien et de réparation des divers systèmes et installations, de remplacement de luminaires et autres, ne devront être effectués que par le Bailleur, ses agents ou préposés, à moins d'une entente spéciale

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

écrite entre le Bailleur et le Locataire, et ces services spéciaux seront à la charge du Locataire selon une échelle de taux que le Bailleur établira de temps à autre.

16.2 La climatisation (incluant le chauffage et la ventilation) des espaces à bureaux de l'Édifice, en dehors des Heures d'Ouvertures de l'Édifice, si requise par un Locataire, sera à la charge dudit Locataire selon une échelle de taux que le Bailleur établira de temps à autre.

16.3 La densité humaine dans les Lieux Loués ne devra pas dépasser une (1) personne pour cent (100) pieds carrés de superficie louée.

17. UTILISATION DES UNITÉS D'INDUCTION

17.1 Le Locataire ne devra pas utiliser les unités d'induction du système de climatisation (zone périmétrique) pour fins d'entreposage de documents ou d'objets divers, ceci afin de ne pas affecter le bon fonctionnement desdites unités et dudit système.

17.2 Tous rideaux installés aux fenêtres devront être installés de façon telle qu'ils ne puissent nuire au bon fonctionnement desdites unités et dudit système de climatisation.

17.3 Le Locataire doit en tout temps garder les fenêtres extérieures fermées (si applicable) et pendant le cycle de refroidissement, garder les stores de toutes les fenêtres exposées au soleil également fermés.

18. PORTES D'ACCÈS AUX LIEUX LOUÉS

Sauf avec la permission écrite du Bailleur, le Locataire ne changera pas les serrures, mécanismes et autres verrouillages approuvés par le Bailleur, n'ajoutera aucune autre serrure et n'obtiendra aucune clé autre que celle fournie par le Bailleur, et, si plus de deux clés sont requises pour chaque serrure, le Bailleur les fournira aux frais du Locataire.

Par les présentes, le Bailleur autorise le Locataire à installer des serrures de marque Abloy sur les portes d'accès aux Lieux Loués et le Locataire aussitôt, remettra un double de clé au Bailleur. Le Locataire s'engage à enlever les serrures et remettra au Bailleur toutes les clés des Lieux Loués à la fin de la Durée de son Bail.

19. NETTOYAGE (ENTRETIEN MÉNAGER)

19.1 Tous les services de nettoyage des espaces à bureaux et des espaces publics seront exécutés seulement par les employés du Bailleur, ses agents ou préposés, sauf s'il existe une entente différente écrite entre le Locataire et le Bailleur.

19.2 Les services de nettoyage fournis par le Bailleur comprendront l'époussetage, le passage d'aspirateur sur les tapis, le nettoyage de carreaux des planchers en vinyle-amiante à l'aide de vadrouilles traitées au détergent, et l'enlèvement de papiers et autres rebuts normaux provenant de l'utilisation des Lieux Loués pour une opération normale d'espaces à bureaux et se limiteront aux travaux énumérés. Ces services seront fournis seulement du lundi au vendredi de chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés. Les services de nettoyage seront exécutés durant des périodes que le Bailleur pourra déterminer de temps à autre.

19.3 Toute routine additionnelle ou irrégulière de nettoyage requise à cause de l'utilisation des espaces à bureaux durant les périodes autres que celles des heures normales de bureau sera aux frais du Locataire, à des taux que le Bailleur déterminera de temps à autre.

19.4 Le Locataire doit éviter, par sa négligence ou par ses faits et gestes, ou même par ses omissions, d'entraver les travaux de nettoyage des Lieux Loués ou d'en augmenter les coûts normaux.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

20. CARTES D'ACCÈS

Le Locataire défrayera les coûts relatifs aux cartes d'accès à l'Édifice et au stationnement (si applicable), ou leur remplacement, aux coûts alors en vigueur. Le coût des cartes d'accès, ou leur remplacement, peut varier de temps à autres.

CHAPITRE 4: DIRECTIVES ET REGLEMENTS PARTICULIERS AUX LOCATAIRES D'ESPACES COMMERCIAUX (magasins, boutiques, restaurants, banques)

21. PORTE D'ACCÈS AUX LIEUX LOUES

Toutes les portes d'entrée des Lieux Loués devront être fermées à clé lorsqu'il n'y a plus personne à l'intérieur desdits Lieux Loués. Toutes les portes donnant sur un corridor devront être fermées en tout temps pour assurer le bon fonctionnement de la ventilation générale, et le Bailleur, ses agents ou préposés, pourront entrer dans les Lieux Loués afin de les nettoyer ou pour toute autre raison reliée à la sécurité ou à la bonne exploitation de l'Édifice et des Lieux Loués. Le directeur des Édifices du Bailleur et les membres de son personnel détiendront une clé maîtresse à ces fins.

Paraphes		
Bailleur	Locataire	Intervenant

ANNEXE « 31.1 »
DISPOSITIONS SPÉCIALES

1. OPTION DE RENOUVELLEMENT

Pourvu que le Locataire ne soit pas en défaut des obligations qui lui incombent au terme du Bail au-delà des délais qui lui sont accordés pour corriger tout défaut, le Bailleur consent au Locataire le droit de prolonger la Durée du Bail pour DEUX (2) périodes additionnelles de CINQ (5) années, la première débutant le 8 février 2035 et se terminant le 7 février 2040 (« **Première Option de Renouvellement** ») et la deuxième débutant le 8 février 2040 et se terminant le 7 février 2045 (« **Deuxième Option de Renouvellement** ») (ci-après collectivement ou individuellement appelés l' « **Option de Renouvellement** ») aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au Bail à l'exception :

(i) il n'y aura pas d'autre Option de Renouvellement;
(ii) le Bailleur n'aura aucun travaux à effectuer dans les Lieux Loués;
(iii) il n'y aura aucune période de Loyer gratuit, aucune allocation ni aucun incitatif offert au Locataire; et
(iv) le Loyer de Base sera négocié en fonction du taux courant du marché en vigueur au moment de l'exercice de l'Option de Renouvellement.

Pour se prévaloir du droit de renouveler la Durée, le Locataire doit donner avis de son intention au Bailleur, par écrit, pas plus de DOUZE (12) mois mais pas moins de NEUF (9) mois avant l'expiration de la Durée (ci-après l' « **Avis d'Intention** ») à défaut de quoi, l'Option de Renouvellement sera nulle, caduque et non avenue. Le présent droit de renouveler la Durée est un droit personnel au Locataire et lui a été consenti par le Bailleur sur cette seule base et ne peut en aucun cas être cédé ou transféré.

Dans l'éventualité où le Bailleur et le Locataire ne peuvent convenir d'un montant pour le Loyer de Base payable à l'intérieur d'un délai de trois (3) mois suivant la date de réception par le Bailleur de l'Avis d'Intention, la présente Option de Renouvellement sera, à l'option du Bailleur, nulle, caduque et non avenue.

Le « **taux du marché** » désigne le montant annuel établi en fonction des conditions prédominantes du marché alors en vigueur pour la location des lieux comparables aux Lieux Loués, dans des immeubles comparables à l'Édifice situés dans un secteur comparable.

2. DROIT DE RÉSILIATION

Pourvu que le Locataire ne soit pas en défaut de ses obligations en vertu des présentes et en vertu du Bail, le Locataire pourra résilier le présent Bail ainsi que toutes obligations et responsabilités en découlant à l'expiration de la DIXIÈME (10e) année qui suit la Date de Commencement, soit le 7 février 2030 (« **Date Effective** ») en donnant un avis écrit au Bailleur, DOUZE (12) mois avant l'exercice effectif de ce droit, étant le 8 février 2029. Dans l'éventualité où le Locataire exercerait son droit de résilier le Bail, le Locataire est tenu de payer au Bailleur à la Date Effective, une pénalité équivalente à six (6) mois de Loyer ainsi que la partie du capital non amorti constitué de toute somme incitative et tout coût relié à la location, qui ont été exclusivement encourus pour le bénéfice du Locataire ; lesdits montants seront amortis sur la Durée au taux de HUIT POUR CENT (8 %). Au plus tard SIX (6) mois après la Date de Commencement, le Bailleur fournira au Locataire un état desdites sommes incitatives et coûts reliés à la location, accompagnés des documents pertinents, les établissant de façon détaillée.

Le paiement de la pénalité décrite aux présentes sera final et libérera le Locataire, les cessionnaires, sous-locataires, filiales, compagnie mère et autres compagnies liées au Locataire, l'Agence et autres représentants du Locataire de toute action, réclamation, demande en dommages ou pertes découlant de l'exercice par le Locataire de son droit de résiliation.

Paraphes	
Bailleur	Locataire

À compter de la Date Effective, le Locataire n'aura plus aucune obligation, en regard de la superficie non requise. Le Loyer de Base et le Loyer Additionnel ainsi que toute autre somme payable par le Locataire au Bailleur seront déterminés en tenant compte de la nouvelle Superficie Locative des Lieux Loués.

Le présent droit de résiliation est un droit personnel au Locataire et lui a été consenti par le Bailleur sur cette seule base et ne peut en aucun cas être cédé ou transféré.

3. ESPACE D'ENTREPOSAGE

À compter de la Date d'Occupation et pendant la Durée, le Bailleur mettra en tout temps à la disposition du Locataire et à sa demande, une superficie maximale de **200** pieds carrés à être utilisée par le Locataire pour les seules fins d'entreposage, à l'exploitation de son commerce dans les Lieux Loués. Le Locataire avisera, par écrit, UN (1) mois à l'avance le Bailleur de la superficie de l'espace d'entreposage qu'il veut louer ainsi que de la période de location souhaitée. Il avisera de la même façon le Bailleur lorsque ses besoins d'espace d'entreposage diminueront ou augmenteront **(l'« Espace d'Entreposage »).**

Si le Bailleur n'est pas en mesure de remettre l'Espace d'Entreposage au Locataire et que le Bailleur doit bâtir l'Espace d'Entreposage, le Locataire ne sera pas tenu de payer aucun loyer annuel pour l'Espace d'Entreposage. Cependant, tous les coûts reliés à la construction de l'Espace d'Entreposage seront aux frais du Locataire.

4. PLANS PRELIMINAIRES

Les plans préliminaires ont été conçus par VAD Designers d'espaces (les **« Plans Préliminaires »**). Comme il en a été convenu, les frais de production des Plans Préliminaires seront défrayés entièrement par le Bailleur en sus de l'Allocation Forfaitaire désignée ci-après.

5. ALLOCATION DE DEMENAGEMENT

Le Bailleur versera au Locataire, une fois seulement, à la Date d'Occupation, à condition que le présent Bail soit signé entre les parties en bonne et due forme, la somme de **trois dollars (3,00 $)** par pied carré de Superficie Locative louée à titre d'allocation de déménagement et à titre d'allocation pour couvrir les acquisitions par le Locataire de mobiliers, d'équipements et de systèmes.

6. PLANS D'AMENAGEMENT

Les Plans d'Aménagement, incluant les plans d'architecture et d'ingénierie **(les « Plans d'Aménagement »)** et les devis desdits plans conçus par les designers du Locataire, aux frais du Bailleur et ont été remis au Bailleur le ou avant le 10 août 2018. Les frais seront pris à même l'enveloppe de l'Allocation Forfaitaire (ci-dessous définit). Ces Plans d'Aménagement devront être approuvés par écrit par le Locataire et le Bailleur agissant raisonnablement. Tout changement aux Plans d'Aménagement requis sera indiqué dans un délai de TROIS (3) jours ouvrables. Les modifications devront être transmises dans un délai de TROIS (3) jours ouvrables.

Depuis la ratification de l'offre de location intervenue entre les parties et datée du 9 mai 2018, le Bailleur donne accès aux Lieux Loués aux designers, coordonnateurs et architectes ainsi qu'au Locataire, sans frais.

7. AMELIORATIONS LOCATIVES

7.1 Le Bailleur contribuera, une seule fois, au coût des aménagements incluant les plans et devis effectués par le Bailleur conformément aux spécifications du Locataire jusqu'à concurrence de **soixante-trois dollars (63,00 $)** par pied carré de Superficie Locative **(l'« Allocation Forfaitaire »)** à l'égard des Travaux du

Paraphes	
Bailleur	Locataire

Locataire. Toute somme attribuable à la taxe sur les produits et services et toute autre taxe semblable devra être ajoutée à l'Allocation Forfaitaire et payée par le Bailleur. Tout coût supplémentaire sera remboursé au Bailleur par le Locataire basé sur la présentation par le Bailleur au Locataire des factures relatives aux Travaux du Locataire.

7.2 Si le Bailleur n'agit pas comme entrepreneur général pour les Travaux du Locataire, le Locataire accepte de payer au Bailleur des frais de supervision pour la vérification des plans et devis, une somme de **vingt-cinq mille dollars (25 000,00 $)** plus toutes taxes applicables.

Cependant, en toutes circonstances, sous réserve des règles d'adjudication des contrats applicables au Locataire (lesquelles devront être portées à la connaissance du Bailleur par le Locataire, le cas échéant), le Locataire devra engager les entrepreneurs en mécanique, électricité et en plomberie du Bailleur pour ses besoins en mécanique, électricité et en plomberie et lesdits services seront coordonnés par le Bailleur aux frais du Locataire.

7.3 Tout coût encouru par le Bailleur pour les Travaux du Locataire qui excède la somme de l'Allocation Forfaitaire sera remboursé au Bailleur par le Locataire dans les 15 jours suivant la présentation des factures et pièces justificative.

7.4 Le Bailleur obtiendra suite à un appel d'offres qu'il fera, un minimum de TROIS (3) soumissions pour les travaux de construction. Le Bailleur choisira les soumissionnaires et les soumissions après consultation avec le Locataire et ce dernier agira raisonnablement. Le Bailleur pourra proposer des soumissionnaires pour chacun des corps de métier et prendra en considération les commentaires du Locataire. Le Locataire apportera de plus son assistance au Bailleur dans l'analyse des soumissions reçues. Lesdites soumissions seront adressées au Bailleur et au Locataire et toute décision à leur égard sera prise par le Bailleur après consultation avec le Locataire agissant raisonnablement. Le Locataire conserve de plus le droit d'effectuer des modifications mineures aux plans et devis, sujet à l'approbation écrite du Bailleur, pourvu que ce faisant le Locataire ne retarde pas la construction des aménagements, de l'avis raisonnable du Bailleur, au point de compromettre la remise des Lieux Loués au Locataire prévue pour le 1er novembre 2018.

7.5 Le Bailleur devra coordonner les travaux d'aménagement de façon à minimiser leurs coûts et à optimiser le plus possible la somme allouée par le Bailleur pour lesdits travaux. Un soin particulier devra être apporté par le Bailleur lors de l'élaboration des étapes de construction afin d'assurer au Locataire une planification optimale des travaux d'aménagement. Le Bailleur sera responsable de tout dommage causé directement par une faute de sa part relativement à la coordination des travaux d'aménagement. Tout retard dans la livraison des Lieux Loués et non attribuable au Locataire, aura pour conséquence de différer d'autant la Date de Commencement.

7.6 Dans l'éventualité où la totalité de l'Allocation Forfaitaire allouée pour les aménagements locatifs, le mobilier, les différents systèmes dont, entre autres, les systèmes téléphoniques et informatiques et tout autre équipement requis par le Locataire, ne serait pas déboursée, alors le Bailleur remettra au Locataire à la Date de Commencement le montant non utilisé de ladite Allocation Forfaitaire sous forme d'une baisse de Loyer ou d'un Loyer gratuit à être appliqué au début de la Durée.

8. CONFIDENTIALITÉ

Le Locataire et le Bailleur conviennent que le présent Bail est et demeurera en tout temps confidentiel. Conséquemment, les documents intitulés offre de location, Bail et tout autre document accessoire seront traités dans la plus stricte confidentialité et nullement reproduits sauf lorsque nécessaire pour les fins de la présente transaction.

Paraphes	
illeur	Locataire

9. AMIANTE

Le Bailleur atteste et certifie qu'il n'y a pas de fibre d'amiante dans les cavités du plafond, des murs et/ou du plancher des Lieux Loués sous quelque forme que ce soit. Dans l'éventualité où il s'avérait que des fibres d'amiante étaient présentes et si l'enlèvement n'est pas possible, le Bailleur enlèvera ou prendra les mesures nécessaires afin de respecter les normes en vigueur, à ses frais, des Lieux Loués toute fibre d'amiante utilisée dans des matériaux servant à retarder la propagation du feu que ces matériaux aient été vaporisés sur des tuyaux, plafonds ou murs ou trouvés sous quelque forme que ce soit dans les Lieux Loués. Lesdits travaux d'enlèvement ont été complétés le ou avant le 1er août 2018 Le Bailleur s'engage à indemniser le Locataire de tous dommages subis suite à l'enlèvement des fibres d'amiante dans les Lieux Loués.

10. JOUISSANCE PAISIBLE

10.1 Le Bailleur garantit au Locataire qu'il aura la jouissance paisible et tranquille des Lieux Loués sans interruption ou trouble de jouissance de la part du Bailleur ou de ses représentants

10.2 Le Bailleur s'engage à faire tout ce qui est raisonnablement dans les limites de son pouvoir, incluant prendre les mesures légales qui s'imposent pour faire cesser tout trouble de jouissance causé par un locataire de l'Édifice et empêcher tout locataire de l'Édifice d'endommager les Lieux Loués.

11. SÉCURITÉ

11.1 Le Bailleur consent à fournir un service de sécurité adéquat afin d'assurer la surveillance dans l'Édifice et la sécurité en général de tous les locataires de l'Édifice. Le Bailleur maintiendra un service de sécurité adéquat et conforme à toute loi, règlement, ordonnance ou autre mesure alors en vigueur. Les standards de qualité et d'efficacité à respecter sont ceux en vigueur dans les immeubles comparables.

11.2 Les personnes assignées à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués s'assureront que toutes les portes donnant accès aux Lieux Loués soient verrouillées en tout temps sauf instructions du Locataire.

12. ÉLÉMENTS DE BASE

12.1 Les Travaux du Bailleur, le tout tel que plus amplement décrit à l'annexe 12.1 et les systèmes électriques déjà en place dans l'Édifice devront être fournis, installés, modifiés ou adaptés afin de répondre aux besoins du Locataire, tels qu'ils seront définis dans les Plans d'Aménagement et au minimum en quantité suffisante pour des espaces ouverts. Les parties conviennent que les coûts reliés à la distribution desdits systèmes seront aux frais du Locataire. Ces montants font partis de l'Allocation Forfaitaire;

12.2 Les coûts qui pourront résulter des besoins et des changements décrits au paragraphe précédent, y compris ceux résultant de la production des plans électriques et mécaniques, seront entièrement assumés par le Locataire ou le Bailleur. Pour fin de clarifications, cette section s'applique uniquement pour les Travaux du Bailleur;

12.3 Conformément aux Plans d'Aménagement du Locataire, tous les murs requis pour séparer les Lieux Loués de tout autre espace, seront construits par et aux frais du Bailleur en répondant aux standards de l'Édifice quant à l'isolation et à l'insonorisation;

Paraphes	
Bailleur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.02

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1194069015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc. pour une période de 12 ans 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, 2 locaux d'une superficie locative totale de 425,5 pieds carrés, situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est pour une recette totale est de 36 988,73 $ excluant les taxes (Bâtiment 0057-101)

Il est recommandé :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc., pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, 2 locaux d'une superficie totale de 425,5 pi², situés au sous-sol de l'immeuble sis 105, rue Ontario E, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 36 988,73 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-12 14:36

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194069015**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc. pour une période de 12 ans 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, 2 locaux d'une superficie locative totale de 425,5 pieds carrés, situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est pour une recette totale est de 36 988,73 $ excluant les taxes (Bâtiment 0057-101)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 5 mars 2002, le Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam (CPE) détient, pour une période de 20 ans, une propriété superficiaire pour l'espace situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 105, rue Ontario (Caserne 5). En plus du terme de 20 ans, le CPE a l'option de renouveler automatiquement la propriété superficiaire pour un terme additionnel de 10 ans.
Depuis le 1er janvier 2010, le CPE loue 2 espaces d'entreposage au sous-sol de l'immeuble. Les locaux ont une superficie locative totale de 425,5 pi² (280,2 pi² et 145,3 pi²) et sont utilisés à des fins d'entreposage pour les besoins du CPE. Le bail pour ces espaces viendra à échéance le 31 décembre 2019 et le CPE souhaite prolonger son occupation pour un terme additionnel de 12 ans, 2 mois et 4 jours à compter du 1er janvier 2020.

Le présent sommaire vise à faire approuver ce projet de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0453 - 23 février 2015 - approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à CPE - Fleur de Macadam inc, 2 locaux, d'une superficie locative totale de 425,5 pi², situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est, pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2015.
CE02 0102 - 20 février 2002 - approuver le projet d'acte de cession de propriété superficiaire par lequel la Ville de Montréal cède, à titre gratuit, le rez-de-chaussée et de la cour arrière de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est, au CPE - Fleur de Macadam inc., pour une durée de 20 ans.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à faire approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à CPE - Fleur de Macadam inc, pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, 2 locaux d'une superficie totale de 425,5 pi², situés au sous-

sol de l'immeuble sis 105, rue Ontario, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 36 988,73 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
Le bail est négocié pour un terme de 12 ans, 2 mois et 4 jours afin d'arrimer la date de fin de ce bail à la date de fin projetée de la propriété superficiaire. Le CPE prévoit se prévaloir de son option de renouvellement de la propriété superficiaire pour un terme additionnel de 10 ans. Son échéance sera alors le 4 mars 2032.

Si le CPE ne se prévalait pas de son option de renouvellement au plus tard le 5 mars 2021, le bail prévoit la résiliation de l'entente de location pour les deux espaces d'entreposage. De plus, si la Ville souhaitait reprendre les espaces, il est prévu que le bail pourra être résilié de part et d'autre suivant la réception d'un avis écrit 90 jours avant la date de résiliation.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière est en accord avec l'occupation du CPE dans ces locaux puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représenta la recette pour la durée du terme.

425,50 pi²	Loyer antérieur	Total du 1er janvier 2020 au 4 mars 2032
Loyer avant taxes	2 659,20 $	36 988,73 $
TPS (5%)	132,96 $	1 849,44 $
TVQ (9,975%)	265,26 $	3 689,63 $
Loyer taxes incluses	3 057,42 $	42 527,79 $

Pour le détail annuel de la recette voir le dossier « Détail annuel de la recette » en pièce jointe.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 7,15 $/pi².

Le taux de location annuel marchand pour ce type de local dans le secteur oscille entre 7,00 $/pi² et 8,00 $/pi².

Compte tenu que le loyer est dans la fourchette du taux de location marchand, aucune subvention immobilière n'est accordée au CPE pour cette location.

Pour l'année 2019, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 1 300 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier décisionnel entraînerait une perte de revenus pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : 22 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Mylène LORTIE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-22

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-07-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-11

BAIL

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* et des résolutions suivantes :

a) a) la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) la résolution numéro CG19_____, adoptée par le conseil agglomération à sa séance du_____ 2019;

ci-après nommée le "Locateur"

ET :

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE – FLEUR DE MACADAM INC., personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège sociale au 102-105 , rue Ontario Est, à Montréal, province de Québec, H2X 1G9, agissant et représentée par madame Sylvie Bouthillette , dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare.

ci-après nommée le "Locataire"

OBJET : **Local d'entreposage au sous-sol du 105 Ontario Est**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont signés une cession de propriété superficiaire le 5 mars 2002 (la « Propriété superficiaire »), concernant des locaux situés au rez-de-chaussée, de l'immeuble sis au 105 rue Ontario Est, à Montréal, pour un terme de 20 ans, débutant le 5 mars 2002 ;

ATTENDU QUE le Locataire détient l'option de prolonger la Propriété superficiaire pour un terme additionnel de 10 ans et qu'il souhaite se prévaloir de son option au moment convenu dans l'acte de cession;

ATTENDU QUE le Locateur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE le Locataire déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

Locateur	Locataire
	SB

1.0 LIEUX LOUÉS

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire ici présent et acceptant, les locaux situé au sous-sol de l'édifice portant le numéro 105 rue Ontario Est, à Montréal, province de Québec, H2X 1G9, ci-après appelé les Lieux Loués, le tout tel que montré sur le plan joint aux présentes comme Annexe A.

2.0 SUPERFICIE

Les Lieux Loués ont une superficie locative totale de quatre cent vingt-cinq virgule cinq pieds carrés (425,5 pi²) répartis de la façon suivante : un local d'une superficie locative de deux cent quatre-vingt virgule deux pieds carrés (280,2 pi²) et un local d'une superficie locative de cent quarante-cinq virgule trois (145,3 pi²)

3.0 DURÉE

3.1 Ce bail est consenti pour un terme de douze (12) ans deux (2) mois et quatre (4) jours commençant le premier (1er) janvier deux mille vingt (2020) et se terminant le quatre (4) mars deux mille trente-deux (2032).

3.2 Ce bail se terminera de plein droit et sans avis à la date ci-devant stipulée en 3.1 et l'occupation des Lieux Loués après cette date par le Locataire n'aura pas pour effet de prolonger la durée de ce bail ni de le reconduire. Le Locataire sera alors présumé occuper les Lieux Loués contre la volonté du Locateur. En conséquence, une pénalité de cent DOLLARS (100 $) sera chargée au Locataire pour chaque journée de retard au-delá de la date stipulée de fin de bail.

4.0 RÉSILIATION

4.1 Nonobstant le terme fixé pour la durée du présent bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre partie un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours á cet effet.

4.2 Nonobstant le terme fixé pour la durée du présent bail, le Bail prendra fin si :

- le Locataire n'exerce pas son option de prolongation de la Propriété superficiaire pour un temps de 10 ans additionnel ;

- la fin de la Propriété superficiaire.

5.0 OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

5.1 donner libre accès aux Lieux Loués aux employés du Locataire, en tout temps pendant la durée du présent bail.

5.2 chauffer et maintenir en tout temps dans les lieux loués une température convenable aux besoins du Locataire;

5.3 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux Loués selon les besoins du Locataire.

Locateur	Locataire
JG	SB

6.0 OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

6.1 prendre les Lieux Loués dans l'état où ils se trouvent présentement;

6.2 n'utiliser les Lieux Loués qu'aux seules fins d'entreposage;

6.3 respecter les jours et heures d'ouverture mentionnés en 5.1. Pour tenir des activités en dehors de ces jours et heures, le Locataire devra obtenir au préalable l'autorisation du responsable des Lieux Loués désigné par le Locateur;

6.4 voir lui-même, et à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie;

6.5 tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants;

6.6 souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente location, une police d'assurance-responsabilité civile des particuliers ou des entreprises, selon ses activités, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins TROIS MILLIONS DE DOLLARS (3 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés, les membres de son Conseil municipal et de son Comité exécutif de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux Loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au numéro 303, rue Sherbrooke Est, 2e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, un préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur;

6.7 se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux Loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux Loués pendant ses périodes d'occupation;

6.8 assumer le paiement des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal;

Locateur	Locataire
JG	SB

6.9 ne point céder ses droits dans le présent bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux Loués, en tout ou en partie, sans le consentement exprès ou écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans un motif sérieux;

6.10 aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux Loués ou à chacun de leurs accessoires;

6.11 fournir, au préalable, s'il désire s'identifier à l'extérieur de l'immeuble, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite du Locateur;

6.12 n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur;

6.13 permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'édifice ou d'entrer dans les Lieux Loués à ces fins, sans aucune déduction ni diminution de loyer ou indemnité, en autant que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable;

6.14 permettre, pendant les trois (3) mois qui précèdent la fin du bail ou de son renouvellement, que les Lieux Loués soient visités, en tout temps durant les heures de bureau, par ceux qui désirent les louer et permettre, en tout temps pendant la durée du bail ou de son renouvellement, à tout acheteur éventuel de visiter les Lieux Loués;

6.15 remettre à ses frais, à l'expiration du terme, les Lieux Loués dans leur état initial à moins qu'il en soit décidé autrement par les parties.

7.0 LOYER

7.1 Pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de deux mille sept cent douze dollars et trente-six cents (2 712,36$), par des versements mensuels de deux cent vingt-six dollars et trois cents (226,03$) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ si applicable.

Pour les années suivantes, à la date d'anniversaire du Bail soit le 1er janvier de chaque année, le loyer sera augmenté de deux pour cent (2%)

7.2 Tout versement de loyer mensuel est payable d'avance le premier jour de chaque mois, sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation ni déduction.

7.3 Tout versement de loyer mensuel non payé à échéance portera intérêt quotidien, selon les règles définies par le Locateur dans de tel circonstance

8.0 DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

8.1 Si, pendant la durée du présent bail ou pendant toute période de renouvellement, l'édifice ou les Lieux Loués sont, en tout ou en partie,

Locateur	Locataire
JG	SB

endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause et que de l'avis du Locateur les Lieux Loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux Loués.

8.2 S'il décide de ne pas procéder aux réparations, il en avisera le Locataire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux Loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, le tout sans préjudice aux droits du Locateur de réclamer du Locataire tous dommages lui résultant de tel événement.

8.3 S'il décide de procéder aux réparations, le présent bail demeurera en vigueur et le Locateur s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire, et le loyer sera alors réduit en proportion de la partie encore utilisable des Lieux Loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux Loués. En aucun cas le Locateur ne pourra être tenu responsable des dommages et inconvénients subis par le Locataire à moins d'une faute ou négligence de la part du Locateur, ses employés ou agents.

9.0 USAGE DU TABAC

9.1 Le Locataire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac dans les Lieux Loués ainsi que dans leurs accès. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans ces lieux.

10.0 FORCE MAJEURE

10.1 Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

11.0 AVIS

11.1 Tout avis à être donné en vertu du présent bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur :

- Pour le Locateur :
Ville de Montréal
Service des immeubles
Gestion des baux
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, Québec

Locateur	Locataire
JG	SB

H2Y 3Y8
Télécopieur : 514-872-8350

- Pour le Locataire :

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE – FLEUR DE MACADAM INC.
Madame Sylvie Bouthillette
102- 105, rue Ontario Est,
Montréal, Québec, H2X 1G9
Télécopieur : 514-845-1737
Téléphone : 514-845-1080

11.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

11.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure judiciaire de Montréal.

12.0 <u>ÉLECTION DE DOMICILE</u>

12.1 Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit, relativement au bail, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

13.1 <u>CONVENTION COMPLÈTE</u>

13.1 Le présent bail contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Lieux Loués, il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour ces Lieux Loués.

13.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent bail ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

Locateur	Locataire
PG	SB

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le__e jour du mois de _____2019

Le Locateur

par : _____
Monsieur Yves Saindon

Le 10e jour du mois de Septembre 2019

Le Locataire

par : Sylvie Bouthillette
Madame Sylvie Bouthillette

Locateur	Locataire
JG	SB

ANNEXE A

PLAN DES LIEUX LOUÉS

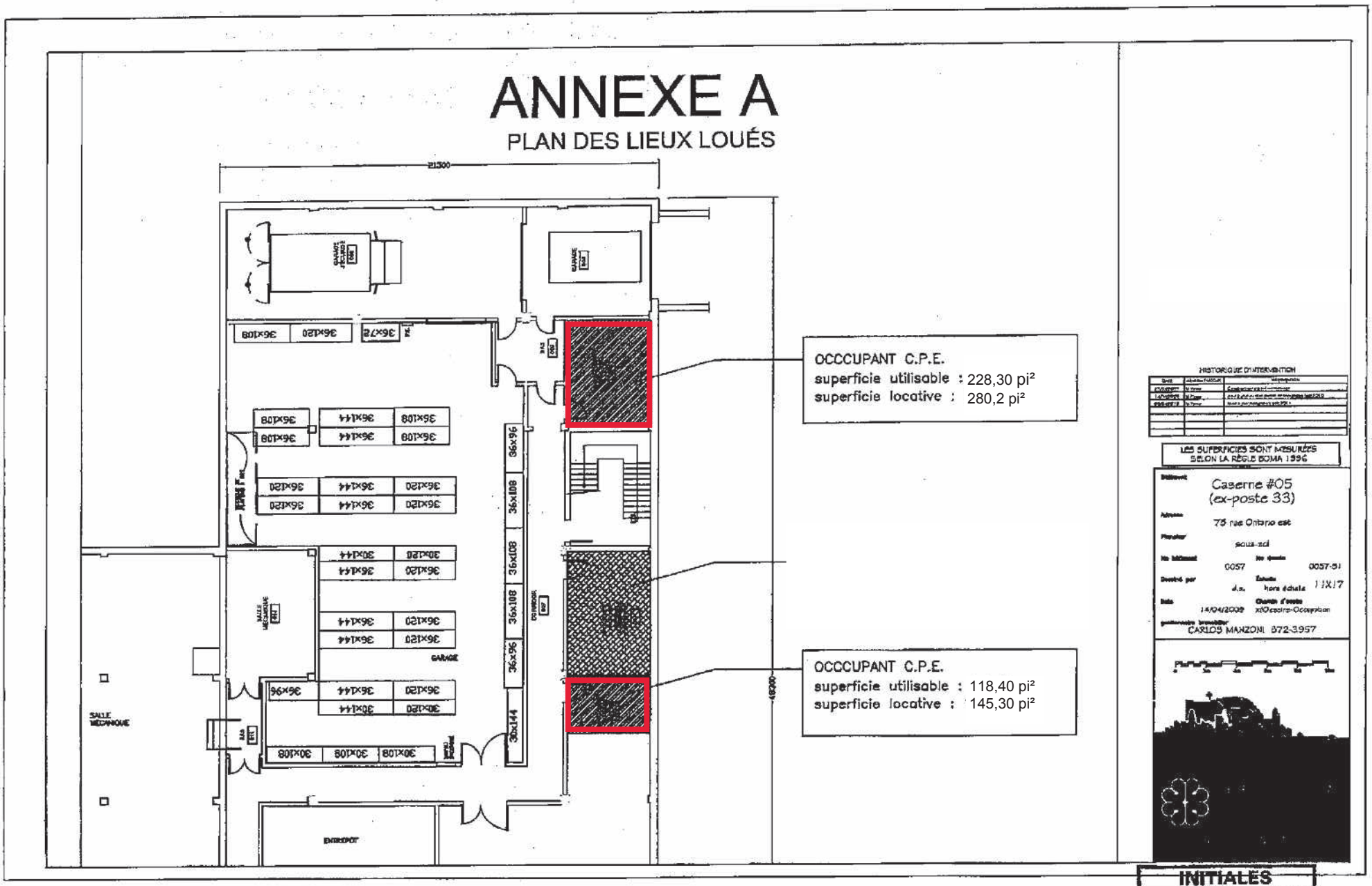

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE

Détail annuel de la recette - CPE

425,5	Loyer antérieur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032 (2 mois et 4 jours)	Total du 1er janvier 2020 au 4 mars 2032
Loyer avant taxes	2 659,20 $	2 712,36 $	2 766,61 $	2 821,94 $	2 878,38 $	2 935,95 $	2 994,66 $	3 054,56 $	3 115,65 $	3 177,96 $	3 241,52 $	3 306,35 $	3 372,48 $	610,31 $	36 988,73 $
TPS (5%)	132,96 $	135,62 $	138,33 $	141,10 $	143,92 $	146,80 $	149,73 $	152,73 $	155,78 $	158,90 $	162,08 $	165,32 $	168,62 $	30,52 $	1 849,44 $
TVQ (9,975%)	265,26 $	270,56 $	275,97 $	281,49 $	287,12 $	292,86 $	298,72 $	304,69 $	310,79 $	317,00 $	323,34 $	329,81 $	336,40 $	60,88 $	3 689,63 $
Loyer taxes incluses	3 057,42 $	3 118,54 $	3 180,91 $	3 244,52 $	3 309,42 $	3 375,60 $	3 443,12 $	3 511,98 $	3 582,22 $	3 653,86 $	3 726,94 $	3 801,48 $	3 877,51 $	701,70 $	42 527,79 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194069015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre de la Petite Enfance - Fleur de Macadam inc. pour une période de 12 ans 2 mois et 4 jours, à compter du 1er janvier 2020, 2 locaux d'une superficie locative totale de 425,5 pieds carrés, situés au sous-sol de l'immeuble sis au 105, rue Ontario Est pour une recette totale est de 36 988,73 $ excluant les taxes (Bâtiment 0057-101)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194069015- Ville loue à CPE-Fleur de Macadam-SS au 105Ontario Est-#57.xlsx

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-23

Cathy GADBOIS
Chef de section
Tél : 514 872-1443
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.03

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1194069017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2020, des locaux, situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, pour un loyer total de 339 741,12 $, excluant les taxes. Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 374 500 $. (Bâtiment 2453-108)

Il est recommandé :
1. d'approuver le projet prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2020, des locaux situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, moyennant un loyer total de 339 741,12 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-12 14:37

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194069017**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2020, des locaux, situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, pour un loyer total de 339 741,12 $, excluant les taxes. Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 374 500 $. (Bâtiment 2453-108)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 3680, rue Jeanne-Mance, le Centre Strathearn est un immeuble à vocation socioculturelle. Il abrite plusieurs organismes tels que, Montréal arts interculturels, Regroupement Québécois de la danse, Les Productions M.E. de l'art, Diversité artistique Montréal et bien d'autres.
Depuis le 1er février 2000, la Ville loue à l'organisme L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc. (« l'Atelier »), trois locaux (211, 212, 213) d'une superficie totale de 9 523,68 pi² pour des fins communautaires. L'Atelier est un organisme sans but lucratif, qui a pour mission la lutte contre la pauvreté et l'insertion sociale, par l'apprentissage des métiers d'art, des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale.

En juillet dernier, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (le « SDIS ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de louer les locaux à l'organisme pour une durée additionnelle de 3 ans.

Par conséquent, le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes ce projet de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1431 – 19 décembre 2016 - approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2017, moyennant un loyer total de 317 088,48 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
CM14 1244 - le 15 décembre 2014 - Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1er février 2015, des locaux situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une

superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, moyennant un loyer total de 196 298,52 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

CM10 0067 - le 1er février 2010 - Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une durée de 5 ans à compter du 1er février 2010, des locaux situés au 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant un loyer total de 442 851,96 $, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2020, des locaux situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, moyennant un loyer total de 339 741,12 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail.
Le locataire a la responsabilité de veiller lui-même à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de l'organisme au Centre Strathearn puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.
Le SDIS est favorable au renouvellement du bail de L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc. selon les conditions spécifiées dans le sommaire décisionnel. L'organisme communautaire dessert une clientèle défavorisée et souffrant de troubles de santé mentale. Le SDIS considère qu'en offrant des locaux à prix moindre par rapport à la valeur réelle du marché immobilier, la Ville contribue à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ce qui est en accord avec sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est répartie de la façon suivante :

	Loyer antérieur	**Recette totale du 1er février 2020 au 31 janvier 2023**
Superficie	9 523,68 pi²	9 523,68 pi²
Recette avant taxes	**108 835,32 $**	**339 741,12 $**
TPS (5 %)	5 441,77 $	16 987,06 $
TVQ (9,975 %)	10 856,32 $	33 889,18 $
Recette totale incluant les taxes	125 133,41 $	390 617,36 $

Pour le détail annuel du loyer voir le dossier « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 11,89 $/pi².

Le taux de location annuel marchand pour ce local est de 25,00 $/pi².

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 374 500 $. La subvention est établie de la façon suivante : (25,00 $/pi² - 11,89 $/pi²) x 9 523,68 pi² x 3

ans = 374 566,33 $.

Pour l'année 2019, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation pour ces locaux (électricité, entretien courant et sécurité) est d'environ 52 500 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission et priverait la Ville d'encaisser la recette.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM : 22 octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Lyne RAYMOND, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Johanne DEROME, 29 juillet 2019
Lyne RAYMOND, 29 juillet 2019
Sylvain LEBLANC, 25 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-24

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-11

Détail annuel de la recette

	Loyer antérieur	2020 (11 mois)	2021	2022	2023 (1 mois)	Recette totale du 1er février 2020 au 31 janvier 2023
Superficie	9 523,68	9 523,68	9 523,68	9 523,68	9 523,68	9 523,68
Recette avant taxes	**108 835,32 $**	**101 761,00 $**	**113 047,22 $**	**115 308,16 $**	**9 624,74 $**	**339 741,12 $**
TPS (5%)	5 441,77 $	5 088,05 $	5 652,36 $	5 765,41 $	481,24 $	16 987,06 $
TVQ (9,975%)	10 856,32 $	10 150,66 $	11 276,46 $	11 501,99 $	960,07 $	33 889,18 $
Recette totale incluant les taxes	125 133,41 $	116 999,71 $	129 976,04 $	132 575,56 $	11 066,04 $	390 617,35 $

CONVENTION DE PROLONGATION DE BAIL

ENTRE

L'ATELIER D'ARTISANAT CENTRE-VILLE INC., personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège sociale au 3680, rue Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2X 2K5, suite 213, agissant et représentée par madame Catherine Dupuis, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'elle le déclare ;

(ci-après appelée le « **Locataire**»)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 ;

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ATTENDU QUE L'ATELIER D'ARTISANAT CENTRE-VILLE INC.,, a signé avec la Ville de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le «Bail») le 19 décembre 2016 concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 9 523,68 pi² de l'Édifice sis au 3680, rue Jeanne-Mance, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er février 2017 et se terminant le 31 janvier 2020;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entre autres, d'augmenter le loyer et de modifier le terme du Bail selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 <u>Préambule</u>

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 <u>Durée</u>

La présente convention de prolongation est d'une durée de trois (3) ans débutant le 1er février 2020 et se terminant le 31 janvier 2023.

3 <u>Option de renouvellement</u>

Aucune option de renouvellement n'est prévue à la présente Convention de prolongation de bail.

4 <u>Loyer</u>

Pour la période du 1er février 2020 au 31 janvier 2021, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de cent onze mille douze dollars (111 012,00 $), par des versements mensuels de neuf mille deux cent cinquante et un dollars (9 251,00 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Locateur	Locataire

Pour la période du 1er février 2021 au 31 janvier 2022, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de cent treize mille deux cent trente-deux dollars et vingt-quatre cents (113 232,24 $), par des versements mensuels de neuf mille quatre cent trente-six dollars et deux cents (9 436,02 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Pour la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2023, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-huit cents (115 496,88 $), par des versements mensuels de neuf mille six cent vingt-quatre dollars et soixante-quatorze cents (9 624,74 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

5 Règlement de gestion contractuelle

Le Locataire a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19).

6 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette Convention, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par la Locataire à Montréal ce 13 e jour du mois de Sept. 2019

Par Catherine Dupuis
Madame Catherine Dupuis

POUR LE LOCATEUR :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____2019_

Par _____

Me Yves Saindon

Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194069017

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1er février 2020, des locaux, situés au 2e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 9 523,68 pi², à des fins d'insertion sociale, pour un loyer total de 339 741,12 $, excluant les taxes. Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 374 500 $. (Bâtiment 2453-108)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194069017 - Ville loue à Atelier Artisanat.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-30

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.04

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197360005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc. (lot 1 : 527 735,25 $, incluant les taxes et lot 2 : 118 654,20 $, incluant les taxes) pour une période de trente (30) mois pour la fourniture et livraison sur demande, d'enrobés bitumineux pour réparation à froid, au montant total estimé de 646 389,45 $ incluant les taxes – appel d'offres public 19-17658 (2 soumissionnaires). Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze pour cent (15 %) de celui octroyé, soit 96 958,42 $ incluant les taxes, pour un total de 743 347,87 $ incluant les taxes.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de conclure avec la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc. une entente cadre au montant de 646 389,45 $ incluant les taxes, pour la fourniture et la possibilité de livraison sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid à la suite de l'appel d'offres public numéro 19-17658, pour une période approximative de trente (30) mois, à partir du 23 octobre 2019 au 15 avril 2022;

2. d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 96 958,42 $ incluant les taxes, pour un total de 742 347,87 $, incluant les taxes.;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-19 10:02

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197360005**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc. (lot 1 : 527 735,25 $, incluant les taxes et lot 2 : 118 654,20 $, incluant les taxes) pour une période de trente (30) mois pour la fourniture et livraison sur demande, d'enrobés bitumineux pour réparation à froid, au montant total estimé de 646 389,45 $ incluant les taxes – appel d'offres public 19-17658 (2 soumissionnaires). Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à quinze pour cent (15 %) de celui octroyé, soit 96 958,42 $ incluant les taxes, pour un total de 743 347,87 $ incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet de conclure une entente-cadre concernant la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux (en vrac et en sac) pour réparation à froid, servant aux travaux de voirie urgents et temporaires effectués en régie. Ce type d'enrobés bitumineux sert pour le colmatage de nids-de-poule en période hivernale. Cette entente-cadre sera offerte pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que pour les services corporatifs.
En octobre 2016, le contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid a été octroyé, conformément au document d'appel d'offres public 16-15574, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Tech-Mix, division de Bau-Val inc., pour un montant total estimé de 370 679,40 $, incluant les taxes. Cette entente-cadre était valide pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une prolongation de douze (12) mois. La consommation a considérablement augmenté au cours de la période allant d'octobre 2016 à mai 2019, et ce, en raison de l'augmentation de la demande pour des chantiers sur le réseau routier montréalais. En janvier 2019, selon les données disponibles, ces ententes-cadres ont été consommées en totalité. Le Service de l'approvisionnement a choisi de ne pas utiliser la période de prolongation de l'entente précédente afin d'ajuster les besoins quantitatifs et qualitatifs de l'appel d'offres antérieur.

L'appel d'offres public 19-17658 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a couvert une période de trente-huit (38) jours calendaires, soit du 10 juin 2019 au 18 juillet 2019. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingts (180) jours calendaires, soit jusqu'au 14 janvier 2020.

Pendant la période de sollicitation, un (1) addenda a été émis pour un report de date ainsi que pour clarifier la méthode d'adjudication.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1594 - 12 octobre 2016 - conclure avec Tech-Mix, division de Bau-Val inc., une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois, incluant une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie - appel d'offres public 16-15574 (2 soum.) - (montant estimé: 370 679,40 $, incluant les taxes);
CE15 1796 - 07 octobre 2015 - conclure des ententes-cadres avec Contruction DJL inc. et Tech-Mix, division de Bau-Val inc. pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid, utilisés dans le cadre des travaux en régie - appel d'offres public 15 -14598 (2 soum.) - (montant estimé: 155 377,22 $, incluant les taxes);

CM14 0919 - 16 septembre 2014 - conclure une entente-cadre avec Tech-Mix, division de Bau-Val inc. pour une période de douze (12) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie - appel d'offres public 14-13516 (2 soum.) - (montant estimé: 173 894,40 $, incluant les taxes).

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux (en vrac et en sac) pour réparation à froid, pour les travaux de voirie urgents et temporaires effectués en régie. Ce produit sert principalement pour des travaux de petite envergure (nids-de-poule) et de moyenne envergure (réfection de plusieurs mètres carrés de chaussées) en période hivernale pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que pour les services corporatifs.
L'approvisionnement d'enrobés bitumineux à froid en vrac (lot 1) se fait par les camions de la ville qui s'approvisionnent directement à l'usine du fournisseur. Les enrobés bitumineux à froid en sacs (lot 2) sont disponibles pour tous les arrondissements au centre de distribution de la Ville de Montréal. Les sacs sont livrés par le fournisseur à cet endroit où ils sont tenus en stock. Les arrondissements ayant une organisation d'inventaire pourront également se faire livrer les sacs directement. Les frais de livraison sont inclus dans le prix unitaire.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation des vingt-quatre (24) derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de trente (30) mois, pour un approvisionnement approximatif de 4 500 tonnes métriques d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et 400 tonnes métriques (environ 17 620 sacs de 22,7 kg) d'enrobés pour réparation à froid en sacs, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelques quantités que ce soit.

À noter que l'appel d'offres comporte une clause de fluctuation des prix, basée sur la variation mensuelle, à la hausse ou à la baisse pour éviter que les soumissionnaires spéculent des variations et par le fait même, les incluent dans leurs prix.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement pour déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons demandé une garantie de soumission de deux pour cent (2 %) du montant total incluant les taxes, ainsi qu'une garantie d'exécution de dix pour cent (10 %) du montant total du contrat incluant les taxes.

JUSTIFICATION

La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et, par le fait même, garantir un niveau de qualité acceptable pour ces services.

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES (3):
- Tech-Mix, division de Bau-Val inc.;
- Construction DJL inc.;
- Société de développement de la Baie-James.

SOUMISSIONNAIRES (2):
- Tech-Mix, division de Bau-Val inc.;
- Construction DJL inc.

Lot 1 - Enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	459 000,00 $	---	527 735,25 $
Construction DJL inc.	496 440,00 $	---	570 781,89 $
Dernière estimation réalisée	477 787,50 $	---	549 336,18 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			549 258,57 $ 4,08 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			43 046,64 $ 8,16 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 21 600,93 $ - 3,93 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			43 046,64 $ 8,16 %

Lot 2 - Enrobés bitumineux pour réparation à froid en sac

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	103 200,00 $	---	118 654,20 $
Construction DJL inc.	98 154,00 $	---	112 852,56 $
Dernière estimation réalisée	101 600,00 $	---	116 814,60 $

Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	115 756,83 $ 2,60 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	5 794,74 $ 5,10 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	- 3 955,14 $ -3,40 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	5 794,74 $ 5,10 %

Afin de procéder à l'analyse de la performance des enrobés, le soumissionnaire a fait parvenir, sans frais, le jour suivant l'ouverture des soumissions, trois (3) échantillons de qualification (3 sacs d'environ 22,7 kg) du produit proposé. Ces échantillons ont permis d'analyser la hauteur de référence des enrobés à froid et de calculer un prix normalisé servant à l'octroi.

Pour ces types d'enrobés, le prix à la tonne métrique ou au kilogramme ne correspond pas nécessairement à la proposition de prix la plus avantageuse. En effet, comme l'utilité de ce produit est de combler des vides (nids-de-poule), son efficience se mesure au volume une fois compacté. Afin d'éviter de payer pour un produit lourd et moins efficient et de déterminer le prix normalisé du produit, le Service de l'approvisionnement mandate le Service des infrastructures du réseau routier, Direction des infrastructures à procéder aux tests de hauteur de référence.

Des quantités d'enrobés à froid sont prélevées des échantillons fournis par les soumissionnaires et sont compactées sous forme d'éprouvette à l'aide d'un compacteur giratoire, en respectant une méthode d'essai bien précise. Cet exercice permet de déterminer la hauteur de référence (HR) de ces enrobés (on mesure ainsi la hauteur en mm qu'atteint le produit dans l'éprouvette une fois compacté). Une fois la hauteur (HR) déterminée, on la met en rapport avec son prix, ce qui nous permet d'uniformiser les prix soumissionnés en tenant compte des performances. Pour ce faire, nous divisons le prix unitaire de la soumission à la tonne métrique ainsi qu'au kilogramme par la hauteur de référence (HR) du produit **(prix normalisé = prix soumissionné / HR**). La valeur la moins élevée représente le plus bas soumissionnaire (le produit le moins dispendieux pour combler un volume donné).

Type	VRAC					SACS				
	Lot 1 : Enrobés en vrac					Lot 2 : Enrobés en Sacs				
Soumissionnaires	Qté (t.m)	Prix soum.	HR (mm)	Prix norma	Total normalisé	Qté (Kg)	Prix soum.	HR (mm)	Prix normalisé (mm)	Total normalisé

				lisé (mm)						
Construction DJL	4500	110,32$	68,1	1,620$	7 289,87 $	400000	0.2454 $	68,1	0,00360 $	1 441,41 $
Tech-Mix Bauval	4500	102,00$	74,8	1,364$	6 136,36 $	400000	0,2580 $	74,8	0,00345 $	1379,68 $
Prix normalisé grâce à la hauteur de référence HR (mm) pour connaître la capacité de remplissage pour un volume de produit donné, suite aux analyses en laboratoire										

Les analyses ont permis de recommander l'octroi des contrats pour les enrobés à froid, en vrac et en sacs à la compagnie Tech-Mix, division de Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les deux groupes de produits.

Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'est assurée de la conformité de la soumission et octroiera le contrat par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier d'appel d'offres exige la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Les autorisations des soumissionnaires se trouvent en pièces jointes au présent dossier.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 666 150,78 $ incluant les taxes, pour les trente (30) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des vingt-quatre (24) derniers mois et est calculée en fonction des derniers prix moyens payés pour ces produits, avec une majoration de 42 % sur trente (30) mois. Cette majoration correspond à l'évolution moyenne de l'IPPI catégorie Mélange d'asphalte pour pavage et pavés ainsi que la hausse marquée du prix du bitume au cours des trente (30) derniers mois (du début de l'entente précédente en octobre 2016 jusqu'à mai 2019), tel que publié par Statistiques Canada dans son rapport mensuel de mai 2019 ainsi que par Bitume Québec, ces rapports étant les plus récents au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2019.
Comparativement aux ententes précédentes conclues en octobre 2016, on remarque une variation à la hausse de 37,84 % du prix unitaire en vrac à la tonne métrique (lot 1), le prix passant de 74,00 $ à 102,00 $ la tonne métrique. Quant au prix unitaire en sac (lot 2), on remarque également une variation à la hausse de 43,33 %, le prix au kilo passant de 0,180 $ à 0,258 $. Ce qui justifie considérablement la hausse qui se trouve être l'augmentation de près de 50 % du prix du bitume des trois dernières années.
Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra

faire l'objet d'une approbation de crédit.

Le montant total estimé de l'entente-cadre, pour une période de trente (30) mois est de :

562 200,00 $ + TPS 28 110,00 $ + TVQ 56 079,45 $ = 646 389,45 $

Un montant équivalent à quinze pour cent (15 %) du montant à octroyer par article, soit 96 958,42 $ incluant les taxes a été ajouté en prévision des variations possibles de quantités au contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des services, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra une entente-cadre avec la firme retenue.
CE 2 octobre 2019
CM 22 octobre 2019
Début du contrat 23 octobre 2019
Fin du contrat 15 avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-2988
Télécop. : 514 872-0863

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-16

Marie-Claude GUENETTE
c/d acquisition

Tél : 514-872-5396
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-09-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-09-19

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 7 septembre 2017

BAU-VAL INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE MALO
210, BOUL DE MONTARVILLE
#2006
BOUCHERVILLE (QC) J4B 6T3

N° de décision : 2017-CPSM-1049029
N° de client : 3000167015

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- 3RETC
- ASPHALTE HI-TECH
- BAU-VAL CMM
- BAU-VAL STE-SOPHIE
- CARRIÈRE L'ANGE-GARDIEN
- CARRIÈRES RÉGIONALES
- PAVAGES VARENNES
- SABLES L.G.
- TECH-MIX

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BAU-VAL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17658

Agent d'approvisionnement
Étienne Langlois

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
LOT1	Enrobés en vrac	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	1	Enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac	4500	tonnes métriques	459 000,00 $	527 735,25 $
		Total (Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.)					**459 000,00 $**	**527 735,25 $**
		Construction DJL inc.	1	Enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac	4500	tonnes métriques	496 440,00 $	570 781,89 $
		Total (Construction DJL inc.)					**496 440,00 $**	**570 781,89 $**
LOT2	Enrobés en sac	Construction DJL inc.	1	Enrobés bitumineux pour réparation à froid en sac	400000	kg	98 160,00 $	112 859,46 $
		Total (Construction DJL inc.)					**98 160,00 $**	**112 859,46 $**
		Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	1	Enrobés bitumineux pour réparation à froid en sac	400000	kg	103 200,00 $	118 654,20 $
		Total (Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.)					**103 200,00 $**	**118 654,20 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17658
Numéro de référence : 1274099
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Enrobés bitumineux pour réparation à froid

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction DJL Inc. (Carignan) 100 Chemin de la Carrière Carignan, QC, J3L 0N5	Madame Julie Thibault Téléphone : 450 658-7527 Télécopieur : 450 447-3434	**Commande : (1606377)** 2019-06-11 14 h 33 **Transmission :** 2019-06-11 14 h 33	3148941 - 19-17658_ADD1 2019-06-26 15 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Société de développement de la Baie-James. 110, boul. Matagami, C.P. 970 Matagami, QC, J0Y 2A0 http://www.sdbj.gouv.qc.ca	Monsieur jean nouvellet Téléphone : 819 638-8411 Télécopieur : 819 638-8838	**Commande : (1619125)** 2019-07-16 12 h 04 **Transmission :** 2019-07-16 12 h 04	3148941 - 19-17658_ADD1 2019-07-16 12 h 04 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Tech-Mix, division de BauVal inc 3350 Rang de la Butte aux Renard Varennes, QC, J3X 1P7 http://www.bauval.com	Monsieur Sylvain Leroux Téléphone : 450 652-0689 Télécopieur : 450 652-0947	**Commande : (1605883)** 2019-06-10 15 h 53 **Transmission :** 2019-06-10 15 h 53	3148941 - 19-17658_ADD1 2019-06-26 15 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tech-Mix, division de BauVal inc 3350 Rang de la Butte aux Renard Varennes, QC, J3X 1P7 http://www.bauval.com	Monsieur Sylvain Leroux Téléphone : 450 652-0689 Télécopieur : 450 652-0947	**Commande : (1611987)** 2019-06-26 15 h 53 **Transmission :** 2019-06-26 15 h 53	3148941 - 19-17658_ADD1 2019-06-26 15 h 53 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.05

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1196320005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 pour une durée d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale totale de 249 772,61 $ (taxes, variations et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17731 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc., pour les services d'exploitation et d'entretien des chutes à neige mécanisées du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 pour une durée d'une (1) saison hivernale pour un montant maximal de 208 143,84 $ (taxes incluses et variations de quantités et contingences non incluses) - Appel d'offres public 19-17731 - 1 soumissionnaire;

2. d'autoriser une dépense de 31 221,58 $ à titre de budget pour la variation de quantités;

3. d'autoriser une dépense de 10 407,19 $ à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-23 10:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196320005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 pour une durée d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale totale de 249 772,61 $ (taxes, variations et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17731 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contrepartie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.
Le SCA a lancé l'appel d'offres 19-17731 dans le but de renouveler le contrat d'exploitation et de services d'entretien, d'inspection et de réparation de la chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras # 2 dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le lancement a eu lieu le 12 août 2019. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Un seul addenda a été publié afin de reporter la date d'ouverture des soumissions. Finalement, l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 10 septembre dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1244 - 22 octobre 2018 - Accorder un contrat à Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'entretien des chutes à neige mécanisées des lieux d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 et Stinson, pour la durée d'une saison hivernale - Dépense maximale totale de 329 748,30 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17201 (1 soum.)
CA13 08 0493 - 6 août 2013 - Octroyer un contrat de 1 590 104,25 $ à Entreprise Maintenance Man inc. pour l'entretien, la réparation et la fourniture de pièces de rechange pour les chutes à neige des sites Stinson et Jules-Poitras pour les saisons hivernales 2013/2014, 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 - Soumission 13-020.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'attribution du contrat de services d'exploitation et d'entretien de la chutes mécanisée de Jules-Poitras #2 situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Ce contrat est d'une durée d'un (1) an avec une option d'une année de prolongation. Ce contrat est de courte durée, car, pour la première fois cette année, le contrat combine l'entretien de la chute mécanisée et son exploitation.

Le SCA recommande l'octroi du contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. La conformité administrative de la soumission est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Au total, sept (7) entreprises ont acheté les documents d'appel d'offres et une (1) seule entreprise a déposé une offre pour ce contrat.
Le résultat de l'analyse de la soumission se retrouve ci-dessous:

Soumission conforme	**TOTAL (TAXES INCLUSES)**
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	208 143,84 $
Dernière estimation réalisée	193 985,82 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	208 143,84 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	14 158,02 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N/A

Comme il s'agit d'équipements sophistiqués munis d'une programmation automate, rares sont les entreprises capables de réaliser ce mandat. En 2013 et en 2018, seule l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. avait déposé une soumission.

Selon l'article 573.3.3. de la Loi sur les cités et Villes, la Ville peut s'entendre avec le seul soumissionnaire conforme pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations. Comme le prix initial représentait un écart de 9 % avec l'estimation de la Ville, un processus de négociation a permis de réduire le prix de la soumission de 1,89 %.

Le contrat prévoit une prolongation d'une durée d'une année. La décision de prolonger ou non le contrat se prend dans les mois précédant la fin d'un contrat. La valeur de la prolongation est présentée dans le tableau ci-dessous.

Adjudicataire	Contrat	Valeur de la prolongation (TTC)
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	LEN JPS #2	208 143,84 $

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total demandé pour ce contrat est présenté dans le tableau suivant.

Adjudicataire	Contrat	Montant (variations, contingences et TTC)
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	LEN JPS #2	249 772,61 $

Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le but d'assurer une gestion efficace des équipements servant aux opérations de déneigement, il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat d'exploitation et de services d'entretien, d'inspection et de réparation de la chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras # 2 dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : 22 octobre 2019
Début du contrat : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique NAULT, Saint-Laurent
François LAPALME, Saint-Laurent
José Alberto CARDENAS AVILA, Service de la concertation des arrondissements
Benjamin PUGI, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

François LAPALME, 18 septembre 2019
Benjamin PUGI, 18 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle HÉBERT
Conseillère en planification - gestion des processus d'appels d'offres

Tél : 514-868-0816
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-18

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-09-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196320005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 pour une durée d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale totale de 249 772,61 $ (taxes, variations et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17731 - 1 soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17731_SEAO__Liste des commandes.pdf

19-17731_PV.pdf

19-17731_Tableau de vérification_prix_V2_prix négocié.pdf

19-17731_Intervention_appro..pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement, 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-18

Denis LECLERC
Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514-868-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17731

No du GDD : 1196320005

Titre de l'appel d'offres : Service d'exploitation et d'entretien des chutes à neige mécanisées dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 8 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 3 - 9 - 2019

Ouverture faite le : 10 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 30 - 8 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 1

% de réponses : 14,29

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 1 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 8 - 1 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI) avant négociation	√	# Lot
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	212 082,89 $		

Nom des firmes	Montant soumis (TTI) après négociation	√	# Lot
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	208 143,84 $	√	

Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt des soumissions sont: Deux (2) preneurs disent que leur carnet de commandes est complet, un (1) preneur dit que leur soumission a été déposée en retard, un (1) preneur dit qu'il ne fournit pas les produits ou les services demandés et deux (2) preneurs disent qu'ils se sont procuré le cahier des charges à des fins de lecture du dossier (sous-traitants).Le prix a été négocié en référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – « Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité.

Préparé par : Éliane Clavette

Le 18 - 9 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17731
Titre : Service d'exploitation et d'entretien des chutes à neige mécanisées dans l'arrondissement de Saint-Laurent (Jules-Poitras)
Date de publication sur le SÉAO : lundi, 12 août 2019
Date d'ouverture des soumissions : mardi, 10 septembre 2019

Addenda # 1 : 30 août 2019, report de date d'ouverture

					Prix soumis initaux		Prix suivant la négociation	
					Gestion Industrielle Maintenance Man inc.		Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	
				Numéro de fournisseur VDM	454022		454022	
				Numéro NEQ	1162096193		1162096193	
Article	**Description**	**Quantité**		**Unité de mesure**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
Entretien								
1	Travaux informatiques	60		Heures	75,00 $	4 500,00 $	71,25 $	4 275,00 $
2	Travaux hydrauliques	300		Heures	70,00 $	21 000,00 $	68,00 $	20 400,00 $
3	Travaux mécaniqes	300		Heures	85,00 $	25 500,00 $	84,00 $	25 200,00 $
4	Travaux électriques	60		Heures	75,00 $	4 500,00 $	71,25 $	4 275,00 $
5	Inspection (visuelle et fonctionnelle) et rapport d'inspection	2		Forfaitaire	15 000,00 $	30 000,00 $	14 250,00 $	28 500,00 $
6	Pièces	1		N/A		50 000,00 $		50 000,00 $
Exploitation								
7	Opération des chutes JPS	576		Heures	85,00 $	48 960,00 $	84,00 $	48 384,00 $
				Total avant taxes		184 460,00 $		181 034,00 $
				TPS 5 %		9 223,00 $		9 051,70 $
				TVQ 9,9975 %		18 399,89 $		18 058,14 $
				Montant total		212 082,89 $		208 143,84 $

	Requis		
Signature		Conforme	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Conforme	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Conforme	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Conforme	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Conforme	
Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Conforme	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	Non		
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Oui	Conforme	Numéro 8315-0136-27
Garantie de soumission	Non		
Lettre d'engagement	Oui	Conforme	Aviva en date du 21 août 2019
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»	Non		
Validation de conformité - CNESST	Oui	Conforme	En date du 15 août 2019
Autres conditions d'admissibilité ou documentd requis			
Liste du personnel affectée, qualifications et certifications	Oui	Conforme	
Copie des immatriculations des véhicules	Non		
Copie assurance	Oui	Conforme	
Renseignements complémentaires	Oui	Conforme	
Fiches techniques de tous les équipements, machineries & accessoires	Non		

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette **Date : 18 septembre 2019**

Liste des commandes

Numéro : 19-17731

Numéro de référence : 1295644

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service d'exploitation et d'entretien des chutes à neige mécanisées dans l'arrondissement de Saint-Laurent

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1628424)** 2019-08-13 14 h 18 **Transmission :** 2019-08-13 14 h 18	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-08-30 9 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Gestion Industrielle Maintenance Man inc. 30 Émilien-Marcoux, local 108 Blainville, QC, J7C 0B5 NEQ : 1162096193	Monsieur Etienne Nadeau Téléphone : 514 383-0001 Télécopieur : 514 383-0001	**Commande : (1628347)** 2019-08-13 12 h 34 **Transmission :** 2019-08-13 12 h 34	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-08-30 9 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	JMV Environnement 3550 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, QC, J2R 1J9 NEQ : 1164798275	Monsieur Mathieu Bérard Téléphone : 450 253-5994 Télécopieur :	**Commande : (1635882)** 2019-09-02 18 h 37 **Transmission :** 2019-09-02 18 h 37	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-09-02 18 h 37 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Pegase Construction Inc. 2099, boul. Fernand	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 514	**Commande : (1635067)** 2019-08-29 10 h	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-08-30 9 h 55 -

	Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 NEQ : 1149650716	982-5633 Télécopieur : 514 788-0972	33 **Transmission :** 2019-08-29 10 h 33	Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Robert Lapointe Transport inc 5020 Ambroise-Lafortune Boisbriand, QC, J7H 1S6 NEQ : 1144375798	Monsieur Robert Lapointe Téléphone : 450 818-4020 Télécopieur : 450 818-0117	**Commande : (1628289)** 2019-08-13 11 h 31 **Transmission :** 2019-08-13 11 h 31	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-08-30 9 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SDX MÉCANIQUE INC 850 bould. des érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, j6t6g4 NEQ : 1173992570	Monsieur Serge Landry Téléphone : 450 373-3739 Télécopieur : 450 373-2661	**Commande : (1636756)** 2019-09-04 13 h 48 **Transmission :** 2019-09-04 13 h 48	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-09-04 13 h 48 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Simo Management Inc 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://www.simo.qc.ca NEQ : 1141631276	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-1903 Télécopieur : 450 646-9832	**Commande : (1630927)** 2019-08-19 17 h 15 **Transmission :** 2019-08-19 17 h 15	3178121 - Addenda no 1 - report de date 2019-08-30 9 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide? Aide en ligne

Service clientèle Grille des tarifs

À propos À propos de SEAO

Partenaires

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196320005

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras #2 pour une durée d'une (1) saison hivernale - Dépense maximale totale de 249 772,61 $ (taxes, variations et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17731 - 1 soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1196320005 Coût prolongation loc hor H19-20.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-19

Cathy GADBOIS
Chef de section
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.06

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197394006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot **2 213 818** du cadastre du Québec situé du côté est du boulevard Pie-IX afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-190 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel.

2. d'autoriser la dépense qui sera entièrement remboursée par l'ARTM d'un montant maximal de 185 171 $ (avant taxes)**,** pour les acquisitions.

3. d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 194 407 $ (net ristourne).

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

5. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin.

6. d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la

géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-16 11:50

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197394006**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX (projet) est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport de Montréal (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de onze (11) kilomètres de voies réservées (9 à Montréal et 2 à Laval) entre l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, et le boulevard Saint-Martin, à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de dix-sept (17) stations (15 à Montréal et 2 à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin, à Laval. Le volet transport collectif du projet inclut notamment l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations (afficheurs dynamiques, caméras, équipements de vente et de validation, etc.) et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs. La Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :
• Réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);

• Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné, en novembre 2015, l'entente détaillée avec l'AMT prévoyant la création d'un bureau de projet conjoint et le lancement de l'ingénierie détaillée du projet intégré SRB Pie-IX. Suite à cette entente, la Ville de Montréal et l'AMT ont octroyé, en février 2016, un mandat d'ingénierie détaillée pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet. Ce mandat a été complété en février 2018.

Depuis le 1er juin 2017, l'AMT est dissoute et ses missions ont été confiées à l'ARTM et au Réseau de transport métropolitain (RTM). L'ARTM, laquelle demeurera propriétaire des actifs de transport collectif, remplace l'AMT dans le cadre de la réalisation du projet intégré SRB Pie-IX.

En avril 2018, le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal prévoyant le maintien du bureau de projet et établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet , a été approuvé par le Conseil d'agglomération de Montréal (Résolution CG18 0234)

Un audit de sécurité a été produit en 2014 par Transport Québec à l'étape de l'avant projet définitif et plusieurs recommandations ont été émises concernant notamment la présence de stationnements en peigne en bordure du boulevard Pie-IX. Une seconde étude a été réalisée par Cima+ en date du 1er avril 2019 afin de valider certaines des recommandations de l'audit de 2014 quant à la problématique des stationnements en peigne (Ref: Voir en pièces jointes les deux études en sécurité). Un sixième site (situé près de la rue Industriel) a été ciblé par la firme Cima+ mais n'a pas été retenu compte tenu qu'il ne répond pas aux critères de stationnement en peigne. Ainsi, cinq (5) sites ont été identifiés comme étant problématiques et nécessitant des correctifs par le MTQ, la STM et Cima+.

Ces cinq sites nécessitent des démarches d'expropriation, qui seront réalisées par le contentieux de la Ville et les indemnités d'expropriation payées à 100% par l'ARTM. L'entente prévoit que la ville sera bénéficiaire des servitudes de non-accès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0765- 18 juin 2019 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et ce, dans le cadre du projet SRB Pie-IX
CM18 0648 – 28 mai 2018 - Dans le cadre du projet SRB-Pie IX, décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction. 2- Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (résolutions CM17 0586 et CM17 0778). 3- Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2216986 4- Autoriser la dépense d'un montant maximal additionnel de 313 505,00 $, taxes incluses pour ces acquisitions.
CG18 0234 – 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet
CM17 0778 – 12 juin 2017 – Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 $, taxes incluses, pour ces acquisitions.
CM17 0586 - 15 mai 2017 - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 $, taxes incluses pour ces acquisitions.
CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre

moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX SRB Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 1 1 448 685 $, taxes incluses.
CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.
CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB).

DESCRIPTION

1. Les acquisitions

Après une analyse complète des stationnements en peigne localisés sur le boulevard Pie-IX plus particulièrement aux abords des édicules du SRB, cinq sites ont été identifiés comme non sécuritaires. Le présent sommaire concerne l'intersection Pie-IX et Jean-Talon dans l'arrondissement Montréal-Nord.

LOT 2 213 818 du cadastre du Québec: Afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, il est requis d'établir une servitude totale de non-accès sur toute la longueur du lot 2 213 818 en front sur le boulevard Pie-IX en faveur de la ville.

La bâtisse commercial (adresse civique : 8905-8909 boulevard Pie-IX) de deux étages avec sous-sol est occupé comme lieu de culte et rassemblement et comprend quelques places de stationnement.

Les descriptions techniques et les plans pour fins d'expropriation préparés par le Service de la géomatique de la Ville de Montréal sont en pièces jointes au présent sommaire.

2. Budget de dépenses

L'ARTM a budgété un montant pour cette acquisition. La Ville de Montréal procédera à l'expropriation nécessaire et sera remboursée en totalité par l'ARTM, le tout selon l'entente signée en date du 26 avril 2018 entre l'ARTM et la Ville.

3. L'indemnité

La valeur accordée en indemnité à l'expropriation pour servitude de non-accès vise à compenser des préjudices et des dommages additionnels comme étant reliés à l'imposition d'une servitude de non-accès.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'avant-projet définitif du projet du SRB Pie-IX, le MTQ remettait, en février 2014 à l'AMT, son rapport d'audit de sécurité routière final. Ce rapport fait mention que les manœuvres liées aux stationnements en peigne situés proche des édicules du SRB devraient être éliminées.
Cette recommandation vise à éliminer les conflits engendrés par les manœuvres de recul des véhicules avec les piétons qui circulent sur les trottoirs et à éviter l'empiètement des véhicules stationnés sur le trottoir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire totale prévue pour l'acquisition du lot 2 213 818 (adresse civique : 8905-8909 boulevard Pie-IX) est estimée à **185 171$** (avant taxes), soit 194 407$ (net ristourne). Ce montant inclut les coûts de perte de valeur de l'immeuble, indemnisation aux locataires, troubles et ennuis, les intérêts, les frais de certificat de localisation, les frais d'experts et autres.
Le montant de l'enveloppe budgétaire a été ajusté en 2019 afin de tenir compte de l'inflation et initialement déterminé selon le rapport d'évaluation du 15 février 2017 de la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poisson et associés, évaluateurs agréés (VMMP).

Cette enveloppe budgétaire n'équivaut pas à la valeur marchande du site, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de valeur pour l'acquisition de gré à gré, ni à l'indemnité d'expropriation. Le montant ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.

Ce montant sera financé en totalité par l'ARTM conformément à l'entente du 26 avril 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune implication directe pour ce dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ce dossier décisionnel risquerait de compromettre l'échéancier du projet, en retardant l'acquisition des servitudes de non accès, le cas échéant par la phase de construction du projet intégré SRB Pie-IX et finalement la prise de possession des lieux nécessaire pour le début des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Bureau de projet et le Service des communications de la Ville de Montréal. Les propriétaires concernés par le processus d'expropriation seront approchés de façon ciblée en vue de leur permettre de prendre connaissance des incidences des servitudes de non accès requises et tenter d'obtenir une entente de gré à gré et ce, malgré le contexte d'expropriation entrepris.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Résolution du Conseil municipal pour les servitudes temporaires: Octobre 2019
· Transmission par le Service juridiques des avis d'expropriation : Novembre 2019
· Prise de possession graduelle des parcelles requises: été 2020 (en vue du mandat de construction et pour assurer le respect de l'échéancier de 2022)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Louise BOUTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François Charles GAUTHIER, Service des affaires juridiques
Pierre BOLDUC, Service des finances
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Pierre BOLDUC, 9 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatiane PALLU
Chef de section

Tél : 514 350-0800, poste 81623
Télécop. : 514 872-2896

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-09

Martin GAUDETTE
c/d Bureau d'Intégration et de Coordination

Tél : 514-872-5622
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2019-09-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-09-16

Société de transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE
PROJET INTÉGRÉ SRB-PIE-IX

740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6
T 514 337-2462
F 514 281-1632

Référence Client : 4500029735

Projet no : M05371A

1er avril 2019

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Chantal Dagenais, ing., M.Ing.

Julie Guilhem, M.Ing., M.Urb.

Karine Kalache, ing.

Chloé Lalancette, tech. dess., graphiste

PRÉPARÉ PAR :

Julie Guilhem, M.Ing., M.Urb.
Professionnelle en ingénierie

VÉRIFIÉ PAR :

Chantal Dagenais, ing., M.Ing.
Directrice de projet
No membre OIQ : 111882

REGISTRE DES ÉMISSIONS ET RÉVISIONS

Identification	Date	Description de l'émission et/ou de révision
E01	2019-02-28	Rapport partiel – Volet analyses
E02	2019-03-21	Rapport complet
E03	2019-04-01	Rapport complet

Table des matières

1 Introduction 1
1.1 Le projet 1
1.2 Le mandat 1
1.3 La méthodologie 2

2 Analyse de document 3
2.1 Audit de sécurité routière 3

3 Analyse et description des sites de stationnement non sécuritaires 5
3.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM 6
3.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet 6
3.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue 7
3.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue 8
3.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est 9
3.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon 10
3.2 Site identifié par CIMA+ 11
Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel 11

4 Identification des solutions 13
4.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM 13
4.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet 13
4.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue 14
4.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue 15
4.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est 16
4.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon 17
4.2 Site identifié par CIMA+ 18
Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel 18

5 Conclusion 19

Liste des figures

Figure 1-1 : SRB Pie-IX – 17 stations en 2022 1
Figure 3-1 : Sites de stationnement non sécuritaires 5
Figure 3-2 : Gabarit des fiches d'analyse de stationnement non sécuritaires 5
Figure 5-1 : Mesures préférentielles pour les sites de stationnement non sécuritaires 19

Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Sites de stationnement identifiés par la STM et le MTQ 2
Tableau 2-1 : Sites de stationnement non sécuritaires identifiés dans l'audit 3

Liste des annexes

Annexe A Extraits de normes et de lignes directrices sur l'accessibilité universelle et la sécurité routière

Annexe B Plans des concepts recommandés pour chaque site identifié

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

– 1er avril 2019 – M05371A

1 Introduction

1.1 Le projet

La Société de transport de Montréal (STM) est actuellement en train de mettre en place un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX. Il s'agit d'un projet de transport collectif performant, intégré à la reconstruction et à la requalification du boulevard Pie-IX, qui offrira un service de bus rapide, fiable, confortable sécuritaire et entièrement accessible, entre l'est de Laval et Montréal.

Les principaux objectifs du projet SRB sont :

- La mise en place d'un système de transport collectif sécuritaire et entièrement accessible;
- L'implémentation d'un service rapide flexible et fiable;
- La réfection complète du boulevard Pie-IX;
- La bonification de l'aménagement du domaine public.

Extrait du site de la STM (http://www.stm.info/fr/a-propos/grands-projets/projet-integre-srb-pie-ix)

Figure 1-1 : SRB Pie-IX – 17 stations en 2022

1.2 Le mandat

Dans le cadre de la réalisation des travaux du SRB du boulevard Pie-IX, la STM a mandaté CIMA+ afin de l'aider à analyser et trouver des solutions relatives aux stationnements existants, dont la configuration actuelle nécessite des manœuvres non sécuritaires sur le boulevard Pie-IX. En effet, ces stationnements sont de type « peigne », impliquant que les usagers qui s'y stationnent doivent effectuer une manœuvre de recul, plus ou moins conflictuelle, sur le trottoir et/ou dans la voie de droite du boulevard Pie-IX.

CIMA+ s'est donc engagé à analyser la situation, notamment les cinq sites identifiés par la STM et le MTQ, et à émettre un avis d'expert au bureau de projet SRB Pie-IX quant aux mesures à adopter afin de pallier aux problématiques de sécurité routière.

Le tableau 1-1 décrit les cinq sites initialement identifiés par la STM.

Tableau 1-1 : Sites de stationnement identifiés par la STM et le MTQ

Adresse civique	Lot	Station	Arrondissement
9 135 à 9 153 boul. Pie-IX	2 213 510	47e rue	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
8 905 à 8 909 et 8 915 à 8 927 boul. Pie-IX	4 588 841 et 2 213 818	39e rue	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
10 773 à 10 861 boul. Pie-IX	1 412 783, 1 412 784, 1 412 697, 1 412 730, 1 412 744, 1 412 745, 1 412 731, 1 412 732, 1 412 733, 1 412 734	de Castille	Mtl-Nord
4 100 à 4 102 boul. Jarry-Est	2 214 887	Jarry	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
7 180 boul. Pie-IX	2 217 044	Jean-Talon	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Extrait de la demande de prix AA00752

1.3 La méthodologie

Ce rapport suit la méthodologie développée par CIMA+ dans le Plan de travail, qui fut validé par la STM le 18 février 2019. Il s'articule en suivant les chapitres décrits ci-dessous :

- Chapitre 2 : analyse de document, particulièrement de l'audit de la sécurité routière, des plans pour les deux lots, des normes de stationnement et des guides d'accessibilité universelle et de convivialité;
- Chapitre 3 : analyse et description des sites de stationnement identifiés comme non sécuritaires et identification d'autres sites potentiellement problématiques;
- Chapitre 4 : identification des solutions ainsi que de leurs avantages et inconvénients;
- Chapitre 5 : conclusion et résumé schématique des solutions privilégiées pour chacun des sites identifiés.

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

2 Analyse de document

2.1 Audit de sécurité routière

Dans le cadre de l'avant-projet définitif du projet, le MTQ remettait, en février 2014 à l'AMT (maintenant EXO), son rapport d'audit de sécurité routière final ayant été réalisé pour le projet. Ce rapport fait mention que les manœuvres liées aux stationnements en peigne situés au droit des stations de la 47e Rue et de la 39e Rue devraient être éliminées.

Le tableau suivant présente un extrait des conclusions de l'audit.

Tableau 2-1 : Sites de stationnement non sécuritaires identifiés dans l'audit

	Observations/Commentaires	Suggestions	Réponse de l'AMT
Intersection Pie-IX/47e Rue			
148)	Un stationnement de type « peigne » d'environ 15 places, destiné aux clients d'un petit centre commercial, est situé dans le quadrant sud-est de l'intersection. Les conducteurs de véhicules utilisant le stationnement devront effectuer des manœuvres à reculons sur le boulevard Pie-IX, à proximité de l'intersection et d'un passage pour piétons à débit élevé en raison de la présence d'une station.	Analyser la possibilité : • d'éliminer le stationnement et de permettre aux clients du centre commercial de stationner en parallèle sur les rues à proximité. ou • de remplacer le stationnement de type « peigne » par un stationnement en parallèle séparé physiquement du boulevard Pie-IX, comme cela a été fait entre les rues de Castille et Monselet.	
Intersection Pie-IX/39e Rue			
156)	Un stationnement de type « peigne » d'environ 15 places, destiné aux clients d'un petit centre commercial, est situé dans le quadrant nord-est. Les conducteurs de véhicules utilisant le stationnement devront effectuer des manœuvres à reculons sur le boulevard Pie-IX, à proximité de l'intersection et d'un passage pour piétons à débit élevé en raison de la présence d'une station. De plus, la faible profondeur du stationnement fera en sorte que le derrière de certains véhicules empiètera sur le trottoir, limitant l'espace sécuritaire pour la circulation des piétons.	Analyser la possibilité d'éliminer le stationnement de type « peigne » et de permettre aux clients du centre commercial de stationner en parallèle sur les rues à proximité ainsi que dans le stationnement public situé à l'ouest du boulevard Pie-IX.	

Extrait de l'audit de sécurité routière AMT 107SP-0788-000 (p.77, 78, 80)

Selon cet extrait, cette recommandation vise à éliminer les conflits engendrés par les manœuvres de recul des véhicules avec les piétons qui circulent sur les trottoirs et à éviter l'empiètement des véhicules stationnés sur le trottoir.

L'annexe A présente des extraits de normes et de lignes directrices qui traitent de cette problématique.

3 Analyse et description des sites de stationnement non sécuritaires

Après une lecture attentive des plans de lots fournis par la STM et une analyse complète des stationnements localisés sur le boulevard Pie-IX, six sites ont été identifiés comme non sécuritaires. Cinq d'entre eux ont été identifiés par le MTQ et la STM dans le cadre de l'audit, tandis que le sixième a été identifié dans cette étude (voir figure 3-1 ci-dessous).

Figure 3-1 : Sites de stationnement non sécuritaires

Dans les prochaines sections, les sites sont décrits selon le gabarit ci-dessous (voir figure 3-2).

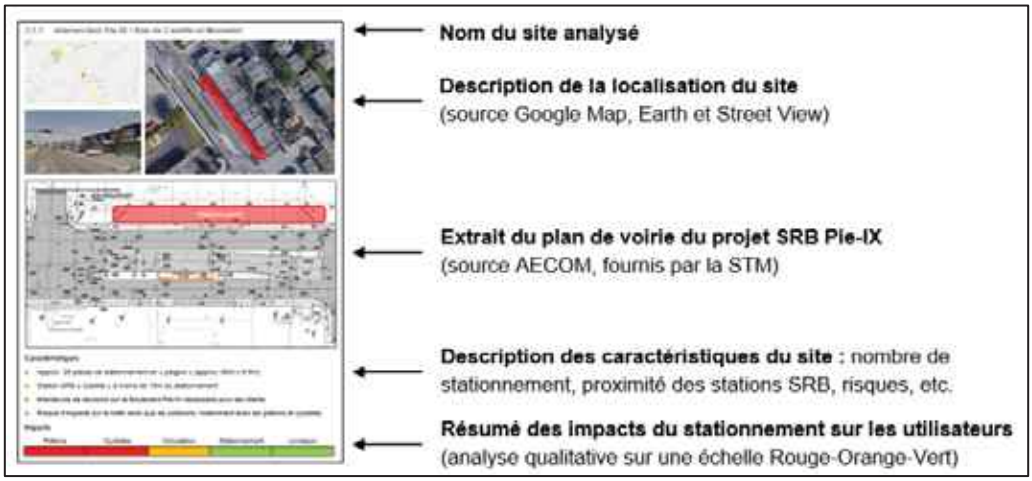

Figure 3-2 : Gabarit des fiches d'analyse de stationnement non sécuritaires

3.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM

Les sites décrits ci-dessous ont été identifiés dans le cadre de ce mandat.

3.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet

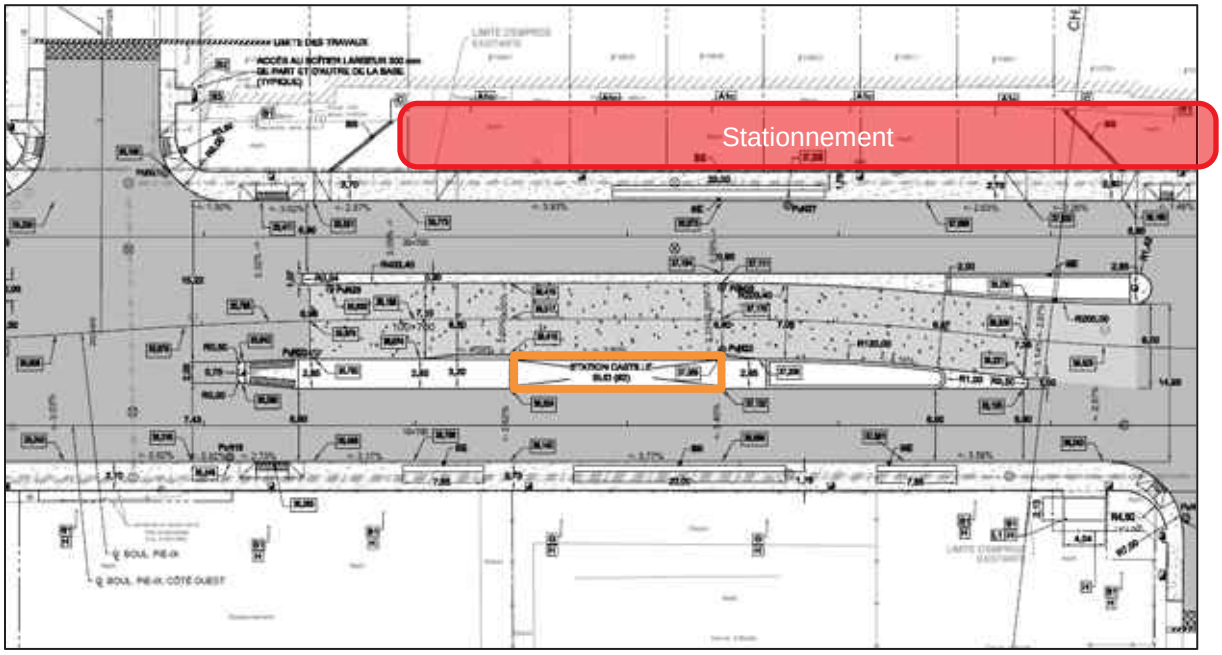

Caractéristiques

- Approx. 35 places de stationnement en « peigne » (approx. 90 m x 6,5 m);
- Station SRB « Castille » à moins de 15 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue

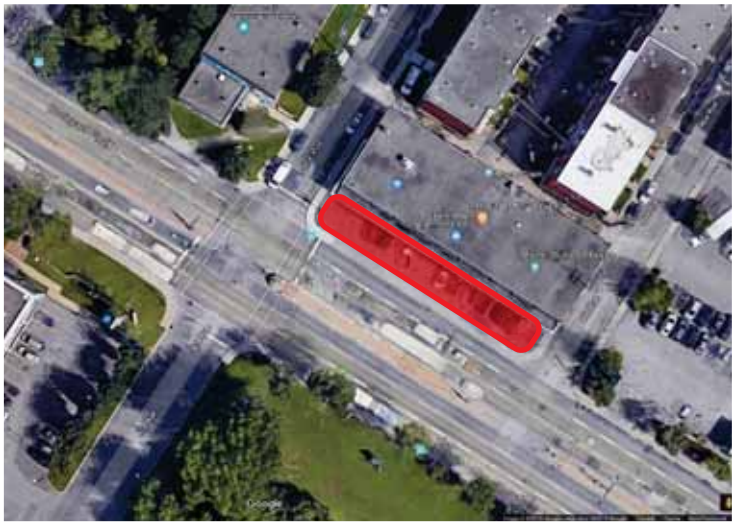

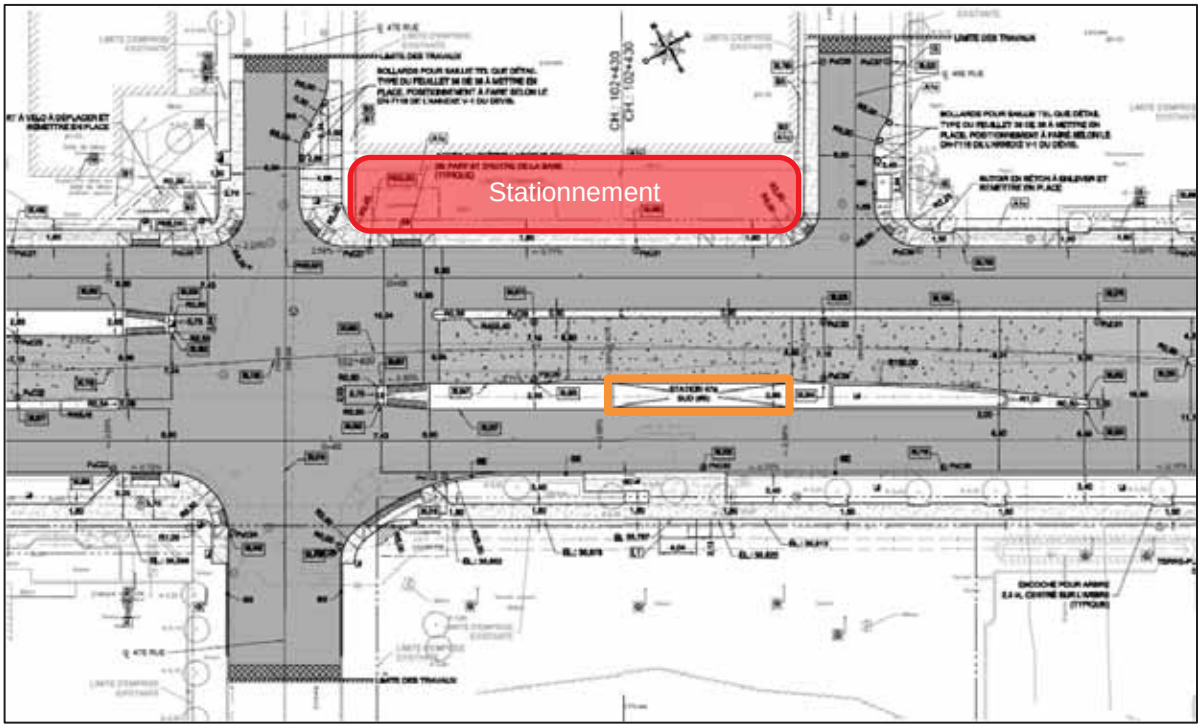

Caractéristiques

- Approx. 15 places de stationnement en « peigne » (approx. 45 m x 6,8 m);
- Station SRB « 47e » à moins de 15 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue

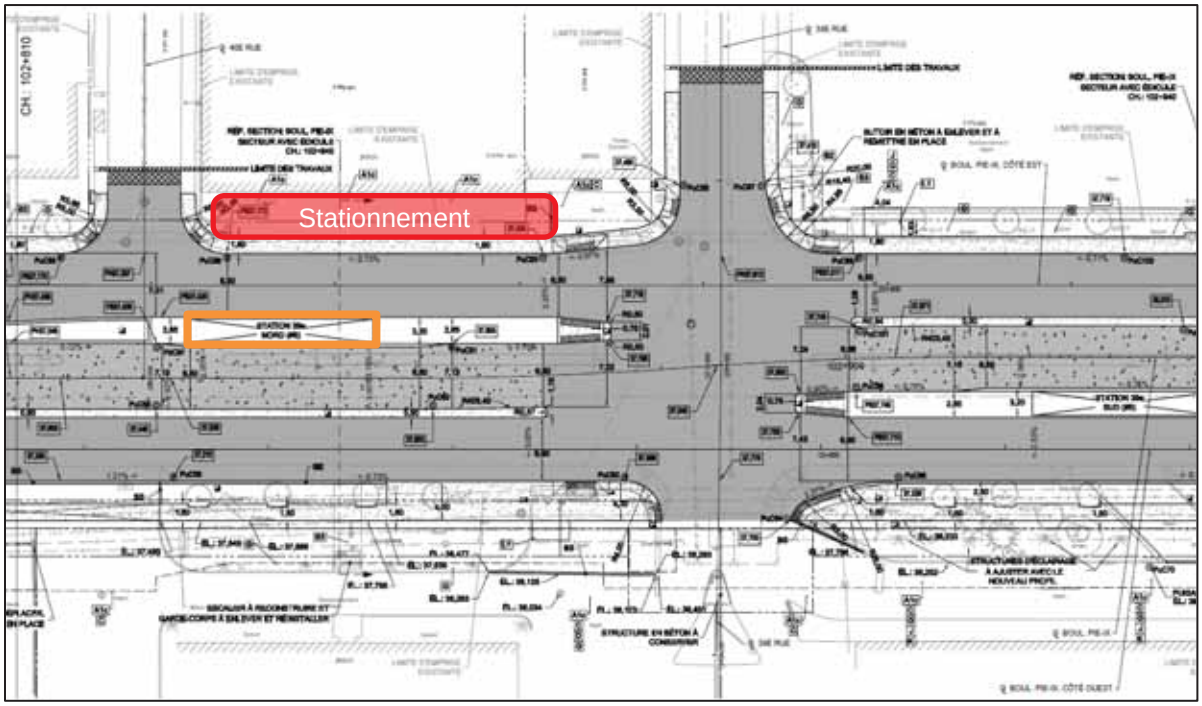

Caractéristiques

- Approx. 15 places de stationnement en « peigne » (approx. 45 m x 5 m);
- Station SRB « 39e » à moins de 10 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules sur le boul. Pie-IX.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est

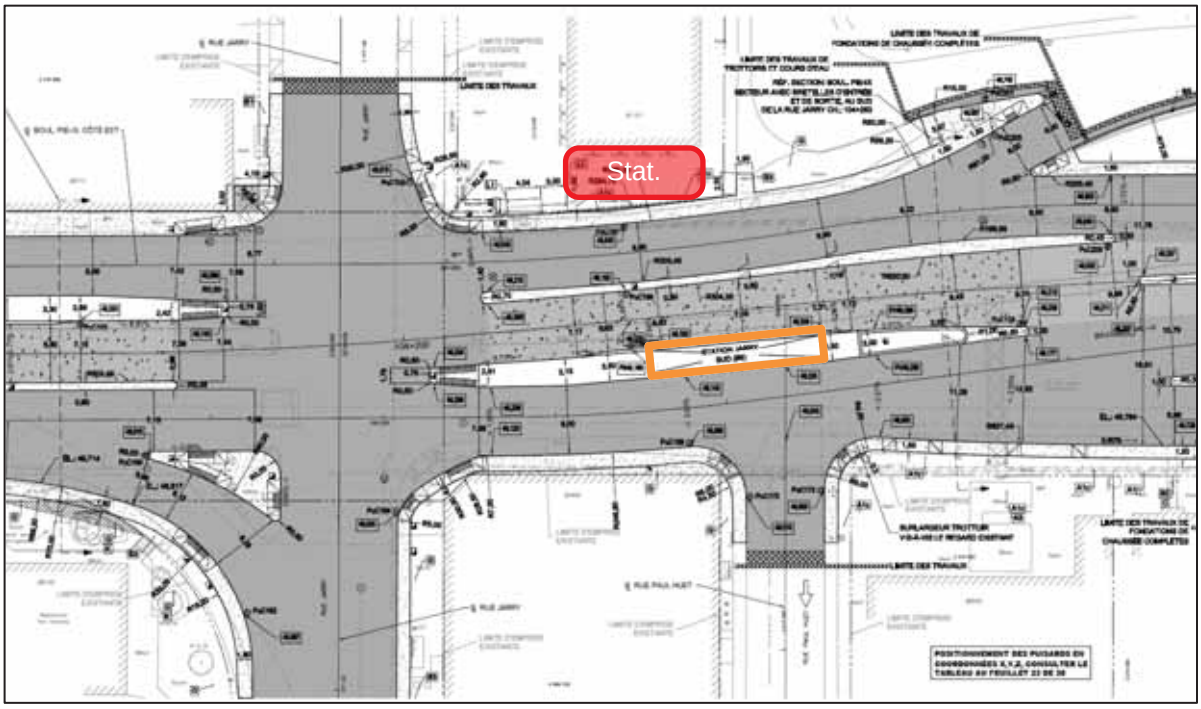

Caractéristiques

- 4 places de stationnement en « peigne » (approx. 10 m x 7 m);
- Station SRB « Jarry » à moins de 15 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon

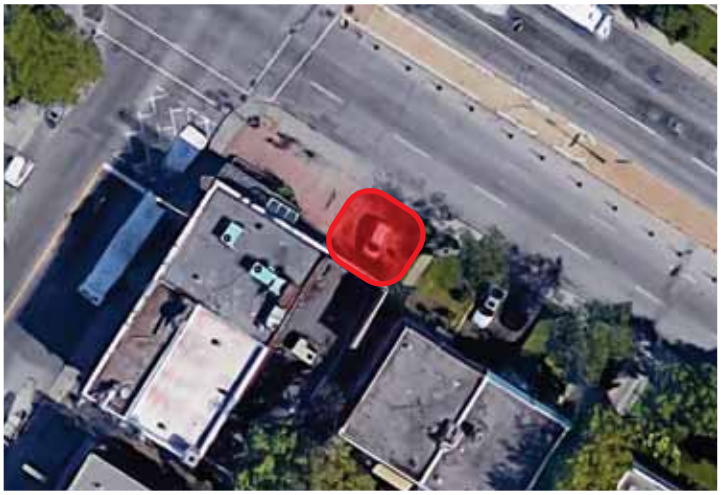

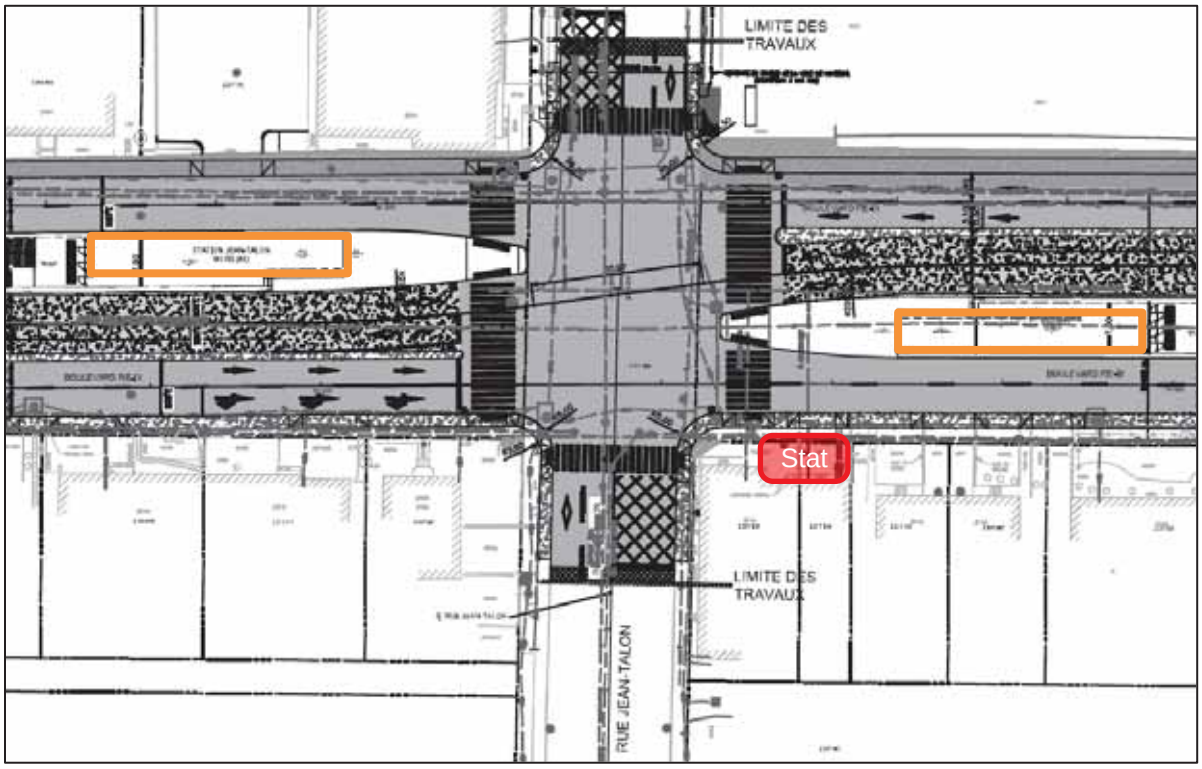

Caractéristiques

- 2 places de stationnement en « peigne » (approx. 6,5 m x 6,5 m);
- Station SRB « Jean-Talon » à moins de 10 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules sur le boul. Pie-IX.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.2 Site identifié par CIMA+

Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel

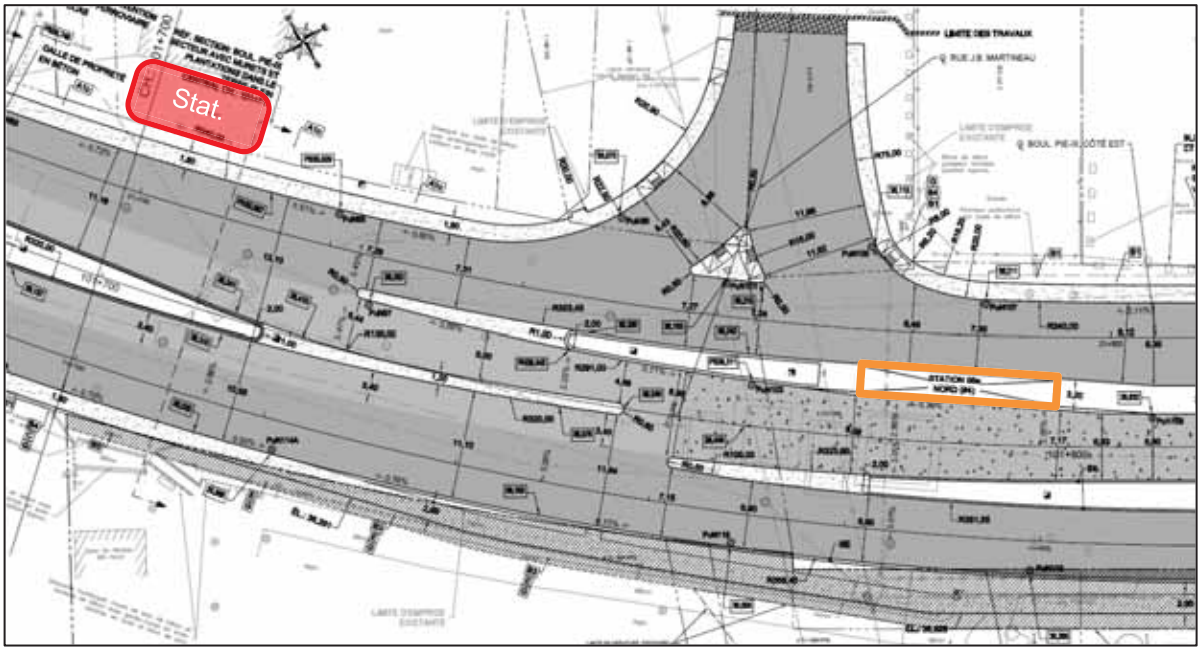

Caractéristiques

- 5 places de stationnement en « peigne » (approx. 15 m x 6 m);
- Gare Saint-Michel à environ 40 m du stationnement;
- Station SRB « 56e » à environ 90 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

4 Identification des solutions

Cette section présente les pistes de solutions pour les six sites identifiés comme problématiques au chapitre 3 ainsi que la piste de solution recommandée.

4.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM

4.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet

- Aménagement existant

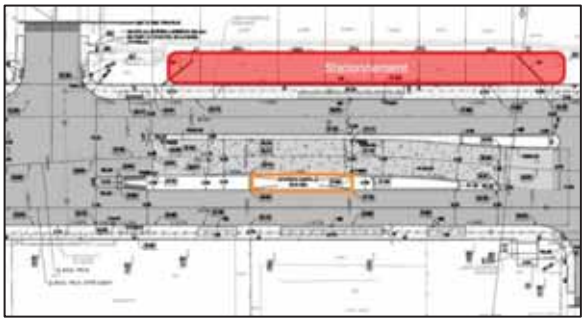

- Approx. 35 places de stationnement
- Approx. 90 m x 6,5 m
- Station SRB « Castille » à moins de 15 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

Solution recommandée

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir **[aménagement proposé pour le SRB]**

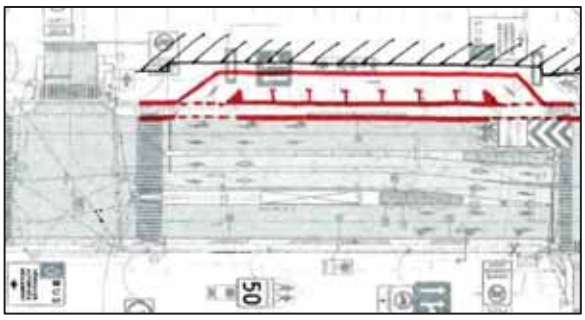

Avantage 7 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

Inconvénient Trottoir interrompu par l'accès au stationnement
I Perte d'environ 25 places de stationnement

Cette proposition est tout à fait acceptable en termes de sécurité routière et en vue des travaux faits dans le cadre du projet du SRB.

De plus, cet arrangement a été relevé lors de l'audit de sécurité routière comme un exemple de stationnement alternatif positif et si possible à suivre pour les autres sites de stationnement problématiques.

4.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue

- Aménagement existant

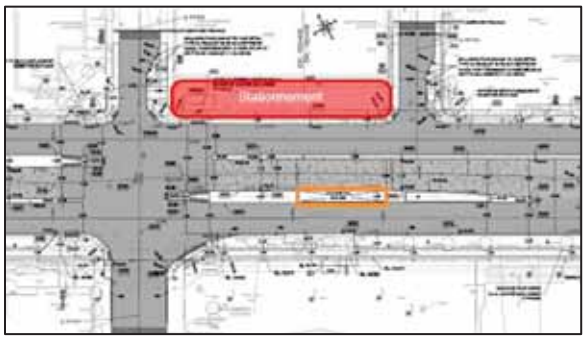

- Approx. 15 places de stationnement
- Approx. 45 m x 6,8 m
- Station SRB « 47e » à moins de 15 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir **[aménagement proposé pour le SRB]**

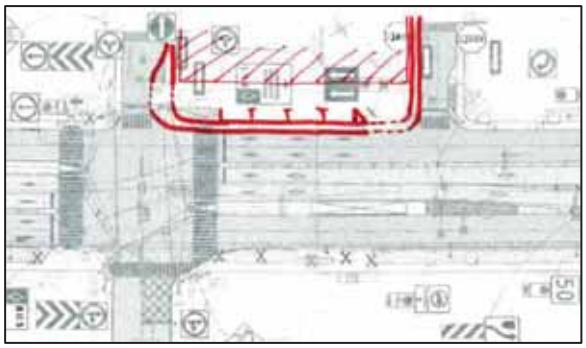

A 4 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir interrompu par l'accès au stationnement
I Perte d'environ 10 à 11 places de stationnement

Cette proposition est tout à fait acceptable en termes de sécurité routière et en vue des travaux faits dans le cadre du projet du SRB.

Solution recommandée

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

4.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue

- Aménagement existant

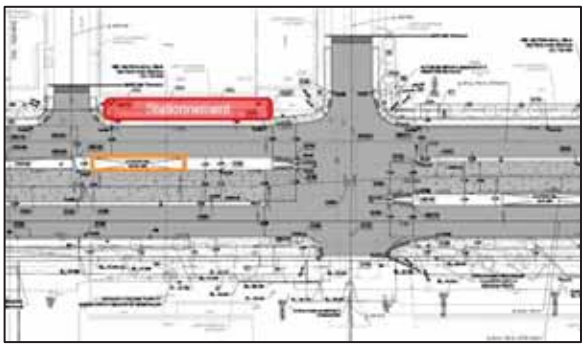

- Approx. 15 places de stationnement
- Approx. 45 m x 5 m
- Station SRB « 39e » à moins de 10 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules sur le boul. Pie-IX

- Stationnement parallèle à la voie non séparé avec déviation du trottoir

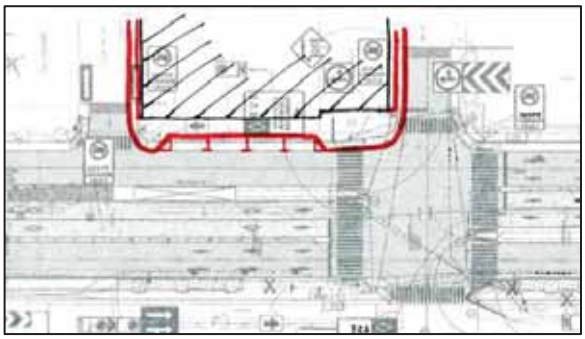

A 4 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir piéton dévié – problématique en termes d'accessibilité universelle
I Perte d'environ 10 places de stationnement
I Risque de collision avec les véhicules sur le boul. Pie-IX demeure élevé

Solution recommandée

- Suppression des places de stationnement

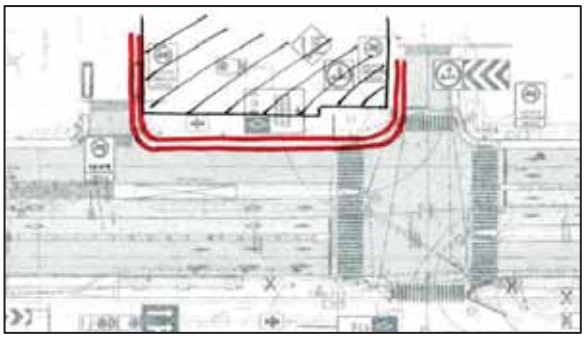

A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu
A Réduction considérable du risque de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules

I Perte de toutes les places de stationnement (15)
I Livraisons devront se faire sur rues résidentielles

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

CIMA+ - 1er avril 2019 – M05371A

4.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est

- Aménagement existant

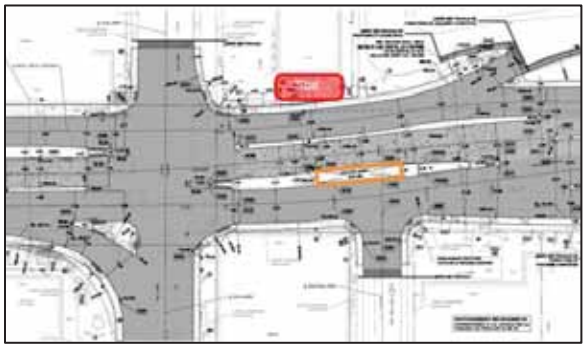

- 4 places de stationnement
- Approx. 10 m x 7 m
- Station SRB « Jarry » à moins de 15 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir (accès par boul. Pie-IX)

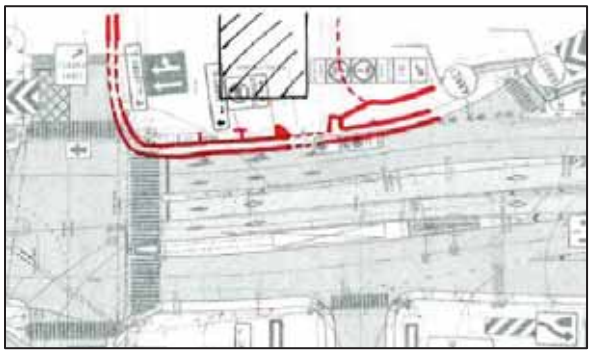

A 2 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir interrompu par l'accès au stationnement
I Perte de deux places de stationnement

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir (accès par rue Paul Huet)

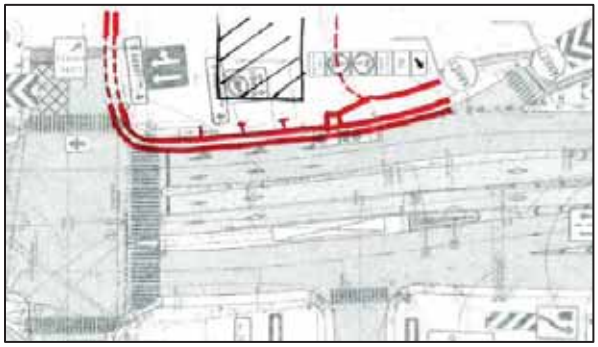

A 3 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu

I Perte d'une place de stationnement
I Perte de l'accès au stationnement / livraison depuis le boul. Pie-IX

Solution recommandée

- Suppression des places de stationnement

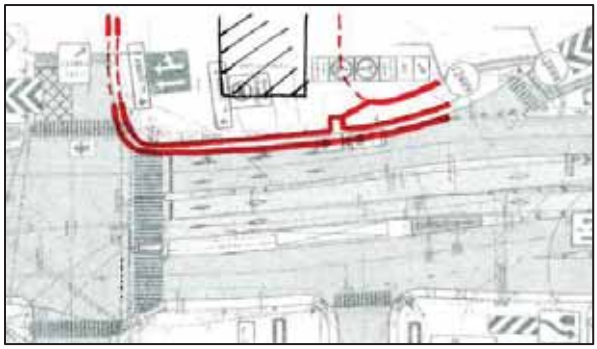

A Trottoir piéton non dévié
A Livraison possible
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu

I Perte de toutes les places de stationnement (4)
I Perte de l'accès au stationnement / livraison depuis le boul. Pie-IX

4.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon

- Aménagement existant

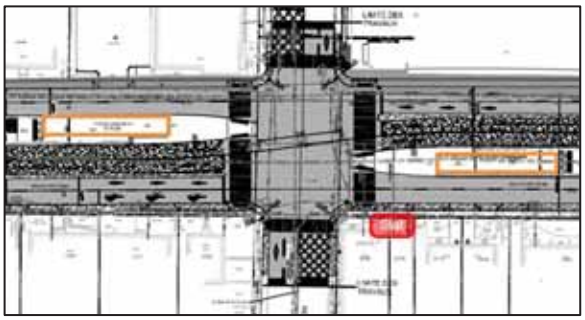

- 2 places de stationnement
- Approx. 6,5 m x 6,5 m
- Station SRB « Jean-Talon » à moins de 10 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons, les cyclistes et les véhicules

- Stationnement parallèle à la voie non séparé avec déviation du trottoir

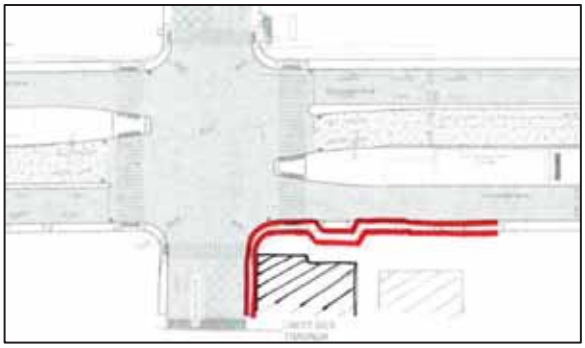

A 1 place de stationnement retenu
A Livraison possible
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir piéton dévié – problématique en termes d'accessibilité universelle
I Perte d'une place de stationnement
I Risque de collision avec les véhicules sur le boul. Pie-IX demeure élevé

- Stationnement parallèle à la voie non séparé sans déviation du trottoir

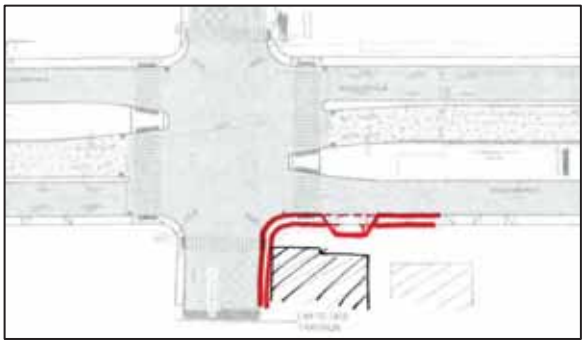

A 1 place de stationnement retenu
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié

I Trottoir piéton incliné – problématique en termes d'accessibilité universelle
I Perte d'une place de stationnement
I Risque de collision avec les piétons demeure élevé

Solution recommandée

- Suppression des places de stationnement

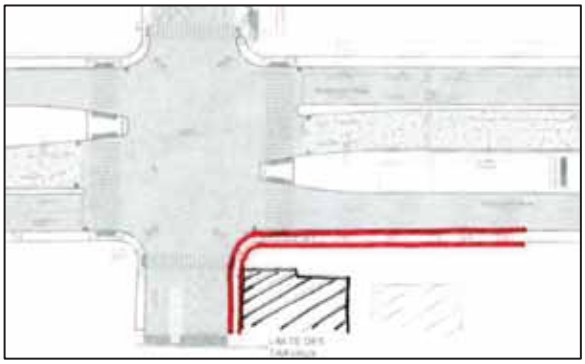

A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu
A Réduction considérable du risque de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules

I Perte de toutes les places de stationnement (2)
I Livraisons devront se faire sur rues adjacentes

4.2 Site identifié par CIMA+

Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel

- Aménagement existant

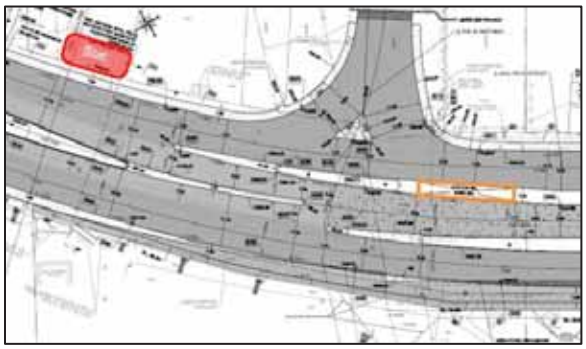

- 5 places de stationnement
- Approx. 15 m x 6 m
- Gare Saint-Michel à environ 40 m du stationnement
- Station SRB « 56e » à environ 90 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

- Stationnement parallèle entre la voie et le bâtiment

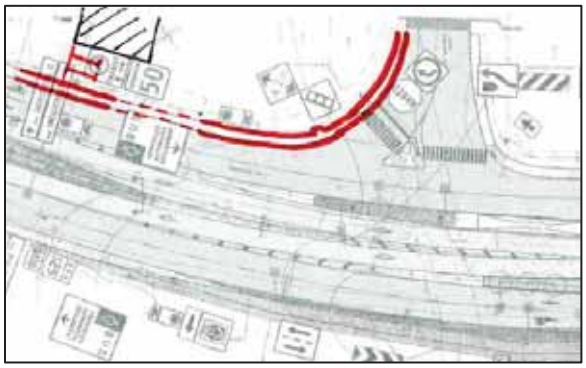

A 3 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Perte de 2 places de stationnement

Solution recommandée

- Stationnement parallèle à la voie, en bordure du bâtiment

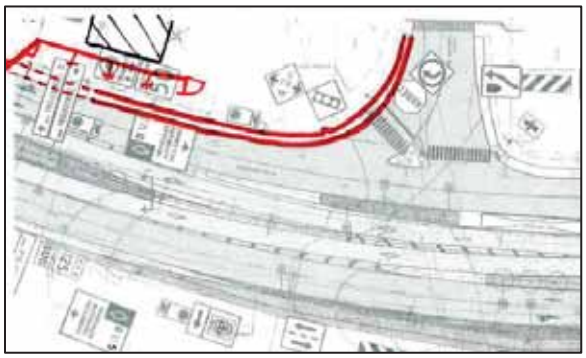

A 4 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Perte d'une place de stationnement

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

5 Conclusion

Dans tous les cas de stationnement analysés, il a été démontré que garder l'aménagement existant n'était pas considéré comme une solution adéquate en termes de sécurité routière aux vues des travaux sur les sites des stations SRB sur le boulevard Pie-IX.

Le chapitre 4 a donc établi une liste de solutions qui pourrait être mises en place pour atténuer les impacts selon les caractéristiques du site analysé. Au final, seuls deux types de mesures préférentielles sont recommandés :

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir; ou
- Suppression des places de stationnement.

La figure 5-1 ci-dessous récapitule les mesures préférentielles pour chacun des sites de stationnement identifiés lors de l'étude.

Figure 5-1 : Mesures préférentielles pour les sites de stationnement non sécuritaires

Ces mesures préférentielles ont été dessinées sur plan à l'aide du logiciel AutoCAD pour s'assurer de leur faisabilité « géométrique » et sont disponibles à l'annexe B.

A

Annexe A
Extraits de normes et de lignes directrices sur l’accessibilité universelle et la sécurité routière

Accessibilité universelle

L'institut Nazareth-Louis-Braille et la Société Logique ont élaboré en 2014 un guide concernant l'accessibilité universelle intitulé « Critères d'accessibilité universelle : déficience visuelle – Aménagements extérieurs ». Ce guide de bonnes pratiques est utilisé dans la région de Montréal par les intervenants. Selon l'extrait ci-dessous concernant les entrées charretières, il n'est pas recommandé d'aménager des entrées de plus de 10 m puisque le piéton avec une déficience visuelle risque de dévier de sa trajectoire. Le stationnement en peigne constitue donc une problématique pour les usagers avec déficience visuelle.

1.5 Marge de recul des bâtiments

Le long d'une rue commerciale, les personnes ayant une DV doivent pouvoir circuler dans le corridor piétonnier sans risque de se cogner sur un obstacle ou de se faire heurter par une porte qui s'ouvre. Ainsi, à moins d'être physiquement séparée du corridor piétonnier, la marge de recul des bâtiments doit être libre d'obstacles et les portes des commerces devraient être coulissantes ou en alcôve.

Les personnes présentant une cécité se déplacent à une distance variant entre 300 et 1000 mm de l'alignement des bâtiments, pour utiliser l'habileté d'écholocation qui permet de maintenir une ligne droite de déplacement et de détecter des ouvertures. Ainsi, la marge de recul des bâtiments devrait être de 300 mm lorsque les portes sont situées en alcôve et 900 mm lorsque les portes ne sont pas situées en alcôve. De plus, les commerces devraient être alignés et en rangée.

1.6 Entrée charretière

L'entrée charretière devrait avoir une longueur maximale de 10 m, afin de limiter le risque de déviation hors du corridor piétonnier.

Les côtés évasés et la pente transversale doivent avoir de préférence, une pente de 5% (pente 1:20), sans excéder 8% (pente 1:12) **(réf. : Croquis 9a et 9b, à la page suivante)**.

La dénivellation entre l'entrée charretière et la chaussée doit avoir une hauteur exacte de 25 mm afin d'être perçue par l'utilisateur de la canne blanche.

Critères d'accessibilité universelle : déficience visuelle – Aménagements extérieurs Fiche 1 : Trottoir public 36

Figure A-1 : Extrait du Guide d'accessibilité universelle de l'Institut Nazareth-Louis-Braille et Société Logique

Le fascicule 5 du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal (voir extrait ci-dessous) abonde dans le même sens en recommandant que le corridor piétonnier soit bien délimité sur les deux côtés pour faciliter l'alignement du piéton sur le trottoir.

CHAPITRE 3

Les grands principes d'aménagement d'une rue universellement accessible

La Direction des transports, en collaboration avec le comité consultatif en accessibilité universelle (CCAU), a élaboré 10 grands principes d'aménagement universellement accessible des rues. Sans prétendre apporter toutes les réponses aux besoins en accessibilité de la rue, ces principes permettent néanmoins aux concepteurs de se poser les bonnes questions au bon moment. Ils ont été testés à plusieurs reprises dans divers projets au moment de l'analyse du site, de la conception et de l'implantation, notamment dans le cadre du *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées.*

1. Corridors piétonniers libres d'obstacles

Un corridor libre de marche est un espace de circulation dépourvu d'obstacles sur une largeur et une hauteur suffisantes pour que tous les usagers puissent se déplacer de façon simple et sécuritaire.

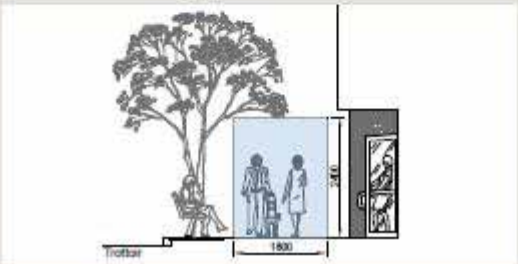

2. Corridors piétonniers en fond de trottoir et mobilier urbain en bordure de rue

Cette configuration assure les meilleures conditions de déplacement. Le mobilier urbain doit se trouver dans la banquette entre le corridor piétonnier et la rue.

3. Corridors piétonniers délimités des deux côtés

Le corridor piétonnier doit être délimité des deux côtés de façon tactile, visuelle et auditive. Une dénivellation suffisante, un alignement d'objets, des textures et des couleurs contrastantes sont de bons exemples. En milieu urbain, l'alignement des bâtiments constitue une délimitation aisément repérable par tous.

Figure A-2 : Extrait du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal

Sécurité routière

La présence des stationnements en peigne crée trois problèmes de sécurité qui sont décrits dans cette sous-section :

- Sécurité des véhicules;
- Sécurité des piétons;
- Sécurité des personnes âgées ou à mobilité réduite.

SÉCURITÉ DES VÉHICULES

Le Tome 1 des normes du ministère des Transports du Québec (MTQ) comporte un complément d'information (texte en orange) en ce qui concerne le stationnement à angle à la section 14.3.2.2. Il est indiqué que les manœuvres de recul dans la rue, occasionnées par le stationnement à angle, constituent un risque d'accident. Les normes indiquent aussi que ce type d'aménagement est à proscrire.

des carrefours, puisque le stationnement à ces endroits réduit souvent la distance de visibilité. Cette réduction de la distance de visibilité a plusieurs effets, dont forcer le conducteur à faire avancer son véhicule jusqu'à une ligne d'arrêt imaginaire avancée, bloquant ainsi les passages pour personnes. Une augmentation des collisions liées au manque de visibilité (collisions à angle droit et collisions au moment d'un virage) est également constatée.

L'entrée et la sortie des véhicules, l'ouverture des portières, la descente des passagers et la présence de piétons qui se faufilent entre les véhicules stationnés sont des facteurs de risque importants. Lorsqu'un véhicule quitte un stationnement, il crée des perturbations dans l'écoulement du trafic et occasionne de la congestion. Cela peut donner lieu à des collisions latérales et à des collisions arrière. De plus, une portière ouverte constitue un obstacle pour les automobilistes et les oblige à effectuer un freinage brusque ou une manœuvre d'évitement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques d'accident sont présentés dans le Traffic Engineering Handbook.

14.3.2 Disposition des stationnements sur rue

14.3.2.1 Stationnement en parallèle

Le stationnement en parallèle réduit la capacité et la sécurité comme il est stipulé dans les sous-sections précédentes, mais il demeure tout de même le mode de stationnement ayant le moins d'effets négatifs.

La géométrie des stationnements en parallèle est présentée dans les dessins normalisés 001 et 002. La première et la dernière case de stationnement d'un alignement peuvent être plus courtes à la condition que rien ne nuise à l'entrée et à la sortie du véhicule (dessin normalisé 001).

De plus, un recul minimal doit être conservé à l'approche d'un carrefour de façon à protéger la distance de visibilité (dessin normalisé 002).

14.3.2.2 Stationnement à angle

Le stationnement à angle permet d'aménager un plus grand nombre d'emplacements par unité de longueur de trottoir que ne le permet le stationnement en parallèle. Ainsi, un aménagement à 90° fournit 2,5 fois plus d'emplacements qu'un aménagement en parallèle. Les textes précédents concernant les effets sur la capacité et sur la sécurité s'appliquent essentiellement au stationnement en parallèle. Les effets négatifs sur la capacité et la sécurité sont ici plus importants que dans le cas du stationnement en parallèle. Le stationnement à angle nécessite un espace de manœuvre plus grand pour entrer ou sortir du stationnement. De plus, de nombreuses études ont prouvé que le stationnement à angle occasionne plus d'accidents que le stationnement en parallèle.

Il a déjà été considéré que le stationnement à angle était moins risqué dans des rues plus larges. Une étude plus approfondie de la question permet de constater que l'implantation du stationnement à angle de chaque côté d'une rue de 24 m de largeur a un impact sur l'ensemble de la rue. En effet, le véhicule occupe un espace de près de 5 m, il nécessite un espace de 3,5 à 4,5 m pour reculer et peut obliger les véhicules en transit à empiéter sur la voie adjacente, ce qui peut occasionner des accidents.

L'observation des manœuvres de stationnement à angle permet de constater que le principal risque vient du manque de visibilité lorsque le véhicule est en marche arrière. L'arrêt brusque d'un véhicule en transit, causé par le recul d'un véhicule sortant du stationnement, constitue un autre risque. La recherche d'une place de stationnement comporte aussi des risques pour les véhicules en transit.

Contenu normatif — *Complément à la norme*

En effet, les places libres sont plus difficiles à repérer dans un stationnement à angle, ce qui force certains automobilistes à ralentir exagérément.

En résumé, le stationnement à angle est à proscrire. Certaines municipalités limitent d'ailleurs le stationnement sur rue au stationnement en parallèle.

14.4 Stationnement hors rue

Les aires de stationnement hors rue, caractérisées par de grandes superficies revêtues, favorisent l'émergence et l'intensification des îlots de chaleur urbains. Au moment de leur conception, il est possible d'intégrer des moyens pour lutter contre les effets de ces îlots de chaleur, notamment en cherchant à en améliorer la performance thermique. À cette fin, la norme BNQ 3019–190 fournit des renseignements utiles.

Le tableau 14.4–1 présente les dimensions des stationnements dits de longue durée, tels les stationnements d'incitation au transport en commun, d'immeubles à bureaux, etc. Ce sont donc des stationnements à faible taux de roulement. Si des stationnements à fort roulement sont considérés, par exemple des stationnements pour visiteurs, pour commerces, il est alors question de stationnements de courte durée. Les dimensions de ce type de stationnement sont présentées au tableau 14.4–2.

14.5 Stationnement hors rue pour personnes atteintes de déficience physique

Les stationnements hors rue pour personnes atteintes de déficience physique doivent être situés près des destinations visées, être en nombre suffisant pour répondre aux besoins et être conformes aux règlements municipaux en vigueur. Ils doivent être situés à un endroit tel qu'aucun obstacle infranchissable ne se trouve entre le stationnement et la destination finale de l'utilisateur.

La figure 14.5–1 montre des façons d'aménager de tels stationnements. Les largeurs des stationnements sont telles qu'elles sont spécifiées aux sections précédentes, augmentées d'une surlargeur de part et d'autre du stationnement afin de faciliter la mobilité des occupants du véhicule.

14.6 Bibliographie

INSTITUTE OF TRANSPORTATION ENGINEERS, Traffic Engineering Handbook, 6th edition, *2009*.

BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC, Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs *(BNQ 3019–190)*.

Figure A-3 : Extrait de la norme Ouvrages routiers, Tome 1, chapitre 14 Stationnement

B

Annexe B
Plans des concepts recommandés pour chaque site identifié

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

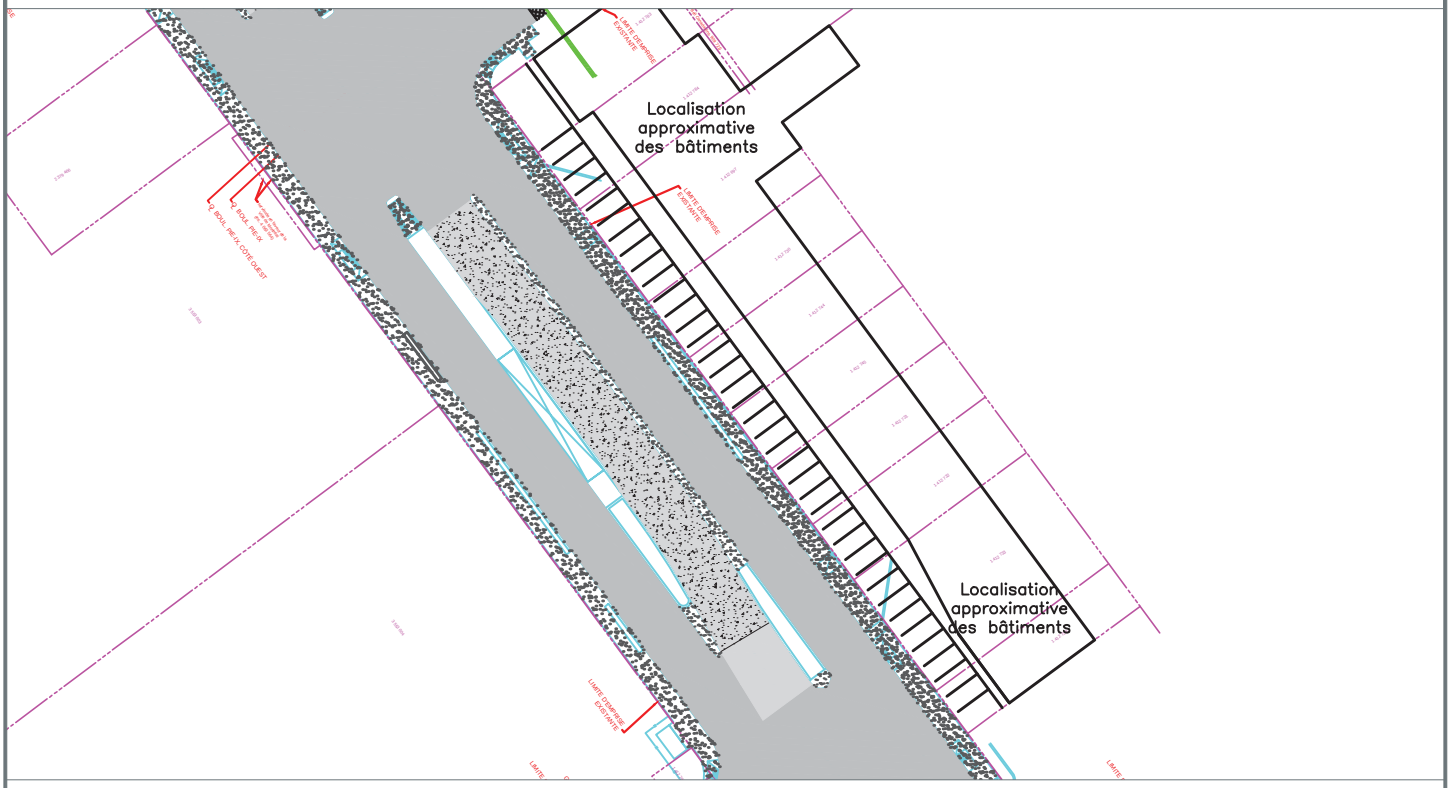

Recommandation faite par CIMA+

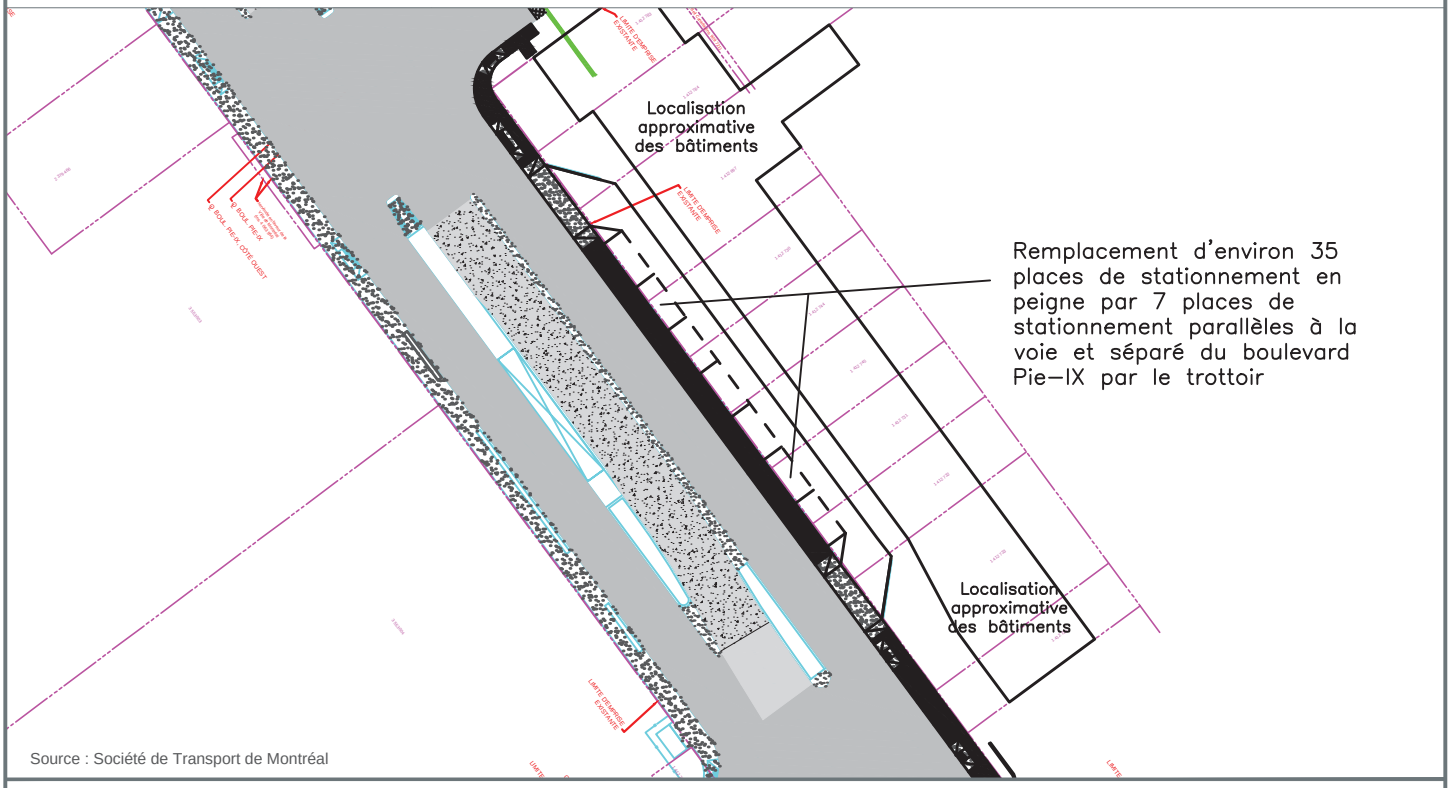

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Tronçon entre les rues de Castille et Monselet

M05371A
Mars 2019

Figure B-1

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

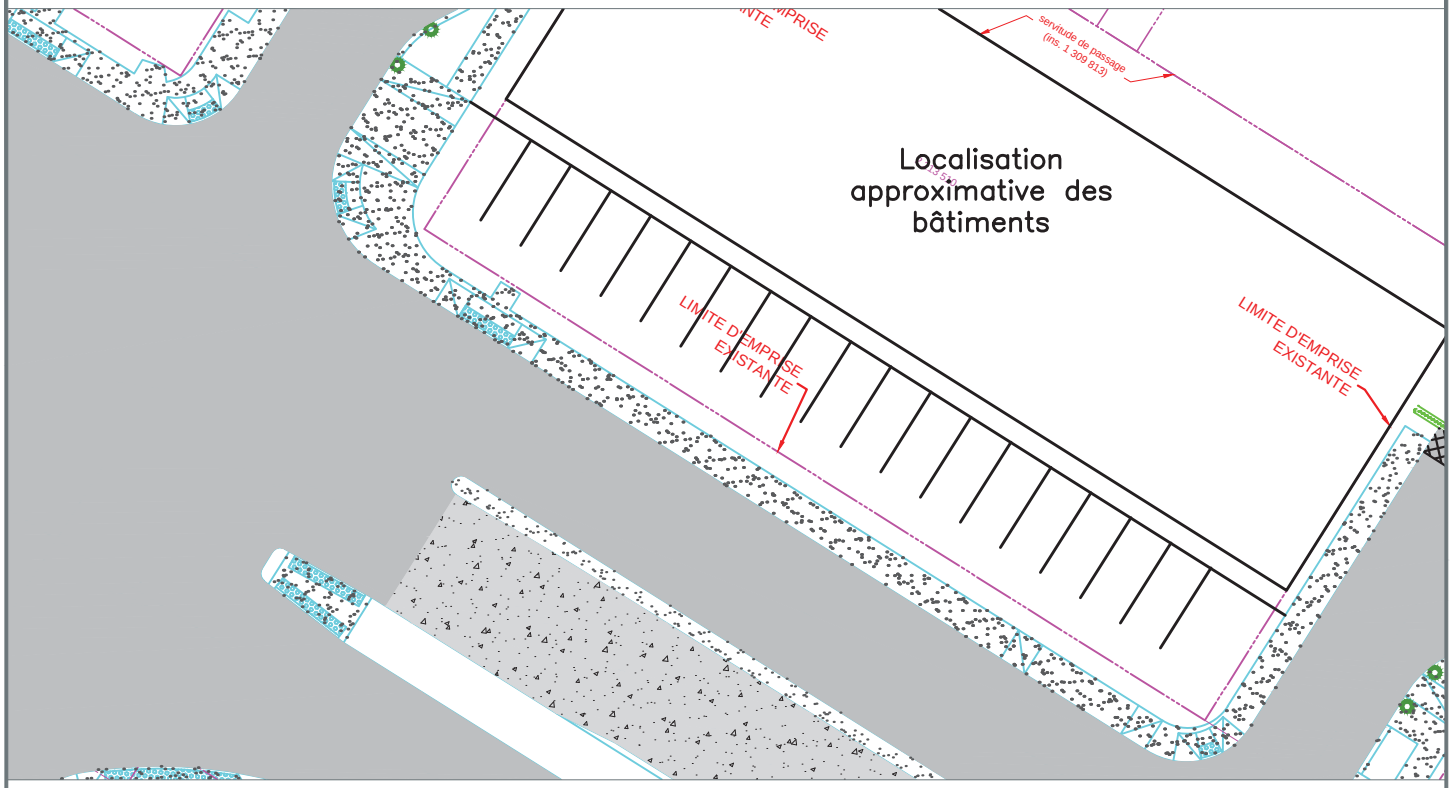

Recommandation faite par CIMA+

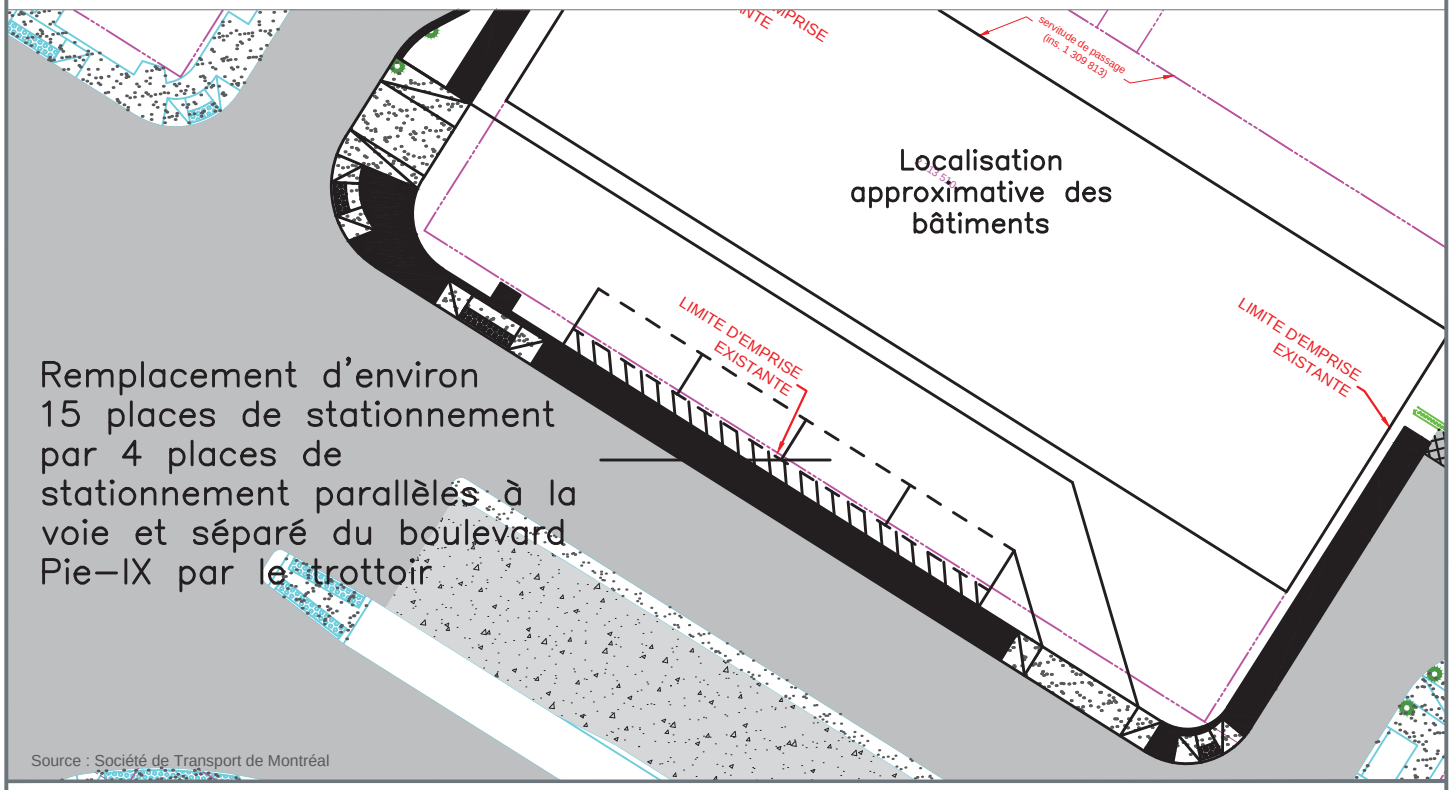

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX
Intersection Pie IX / 47e Rue

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-2

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

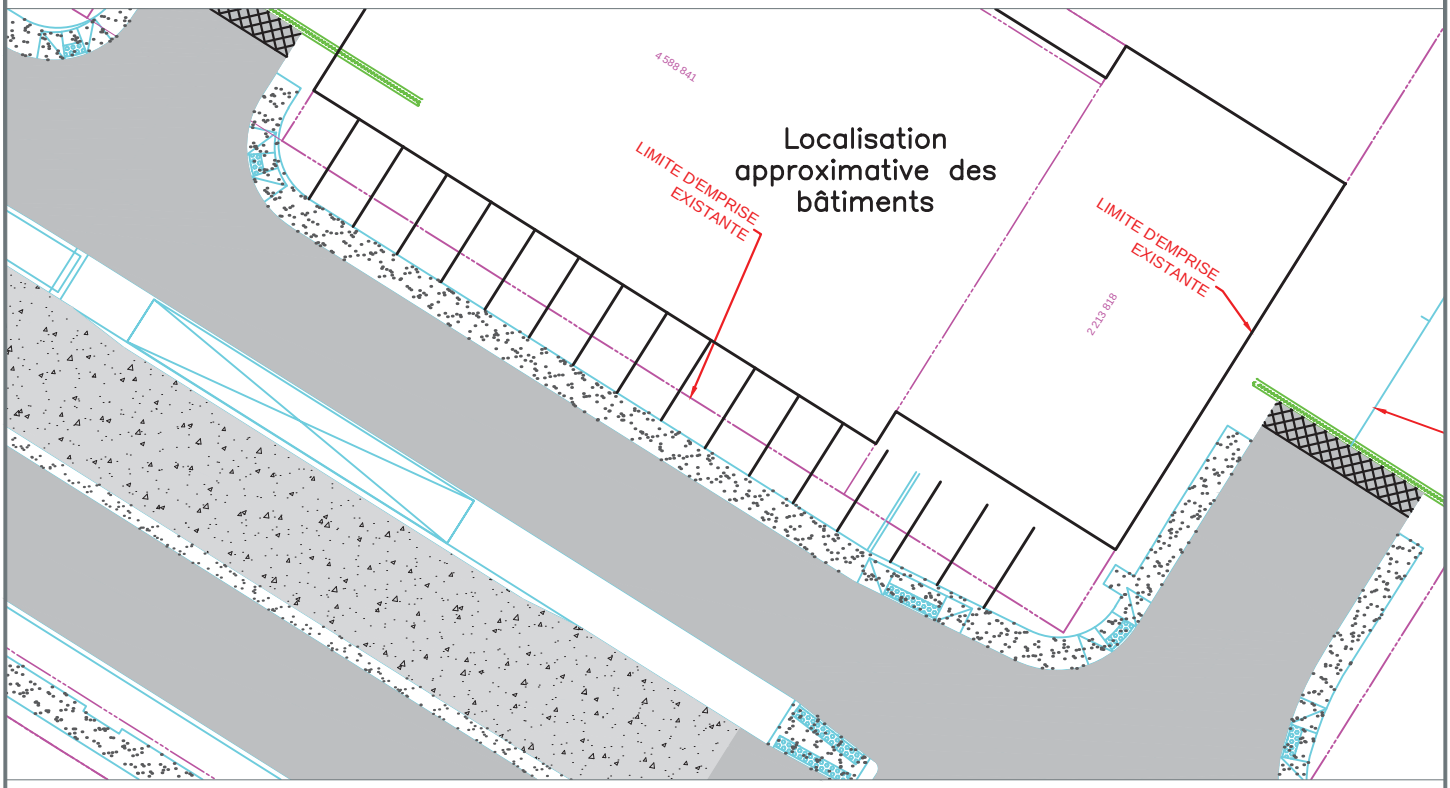

Recommandation faite par CIMA+

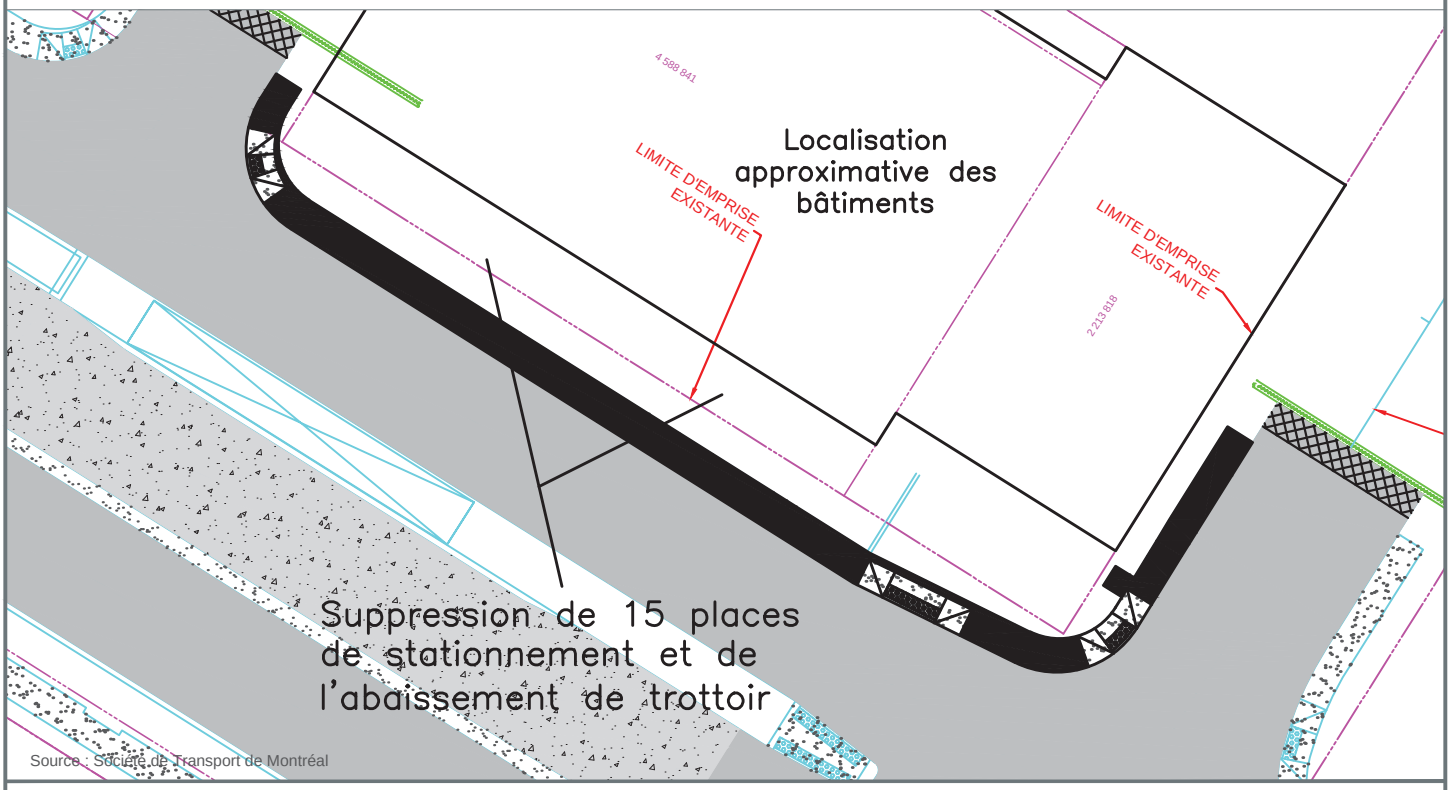

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Intersection Pie IX / 39e Rue

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-3

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

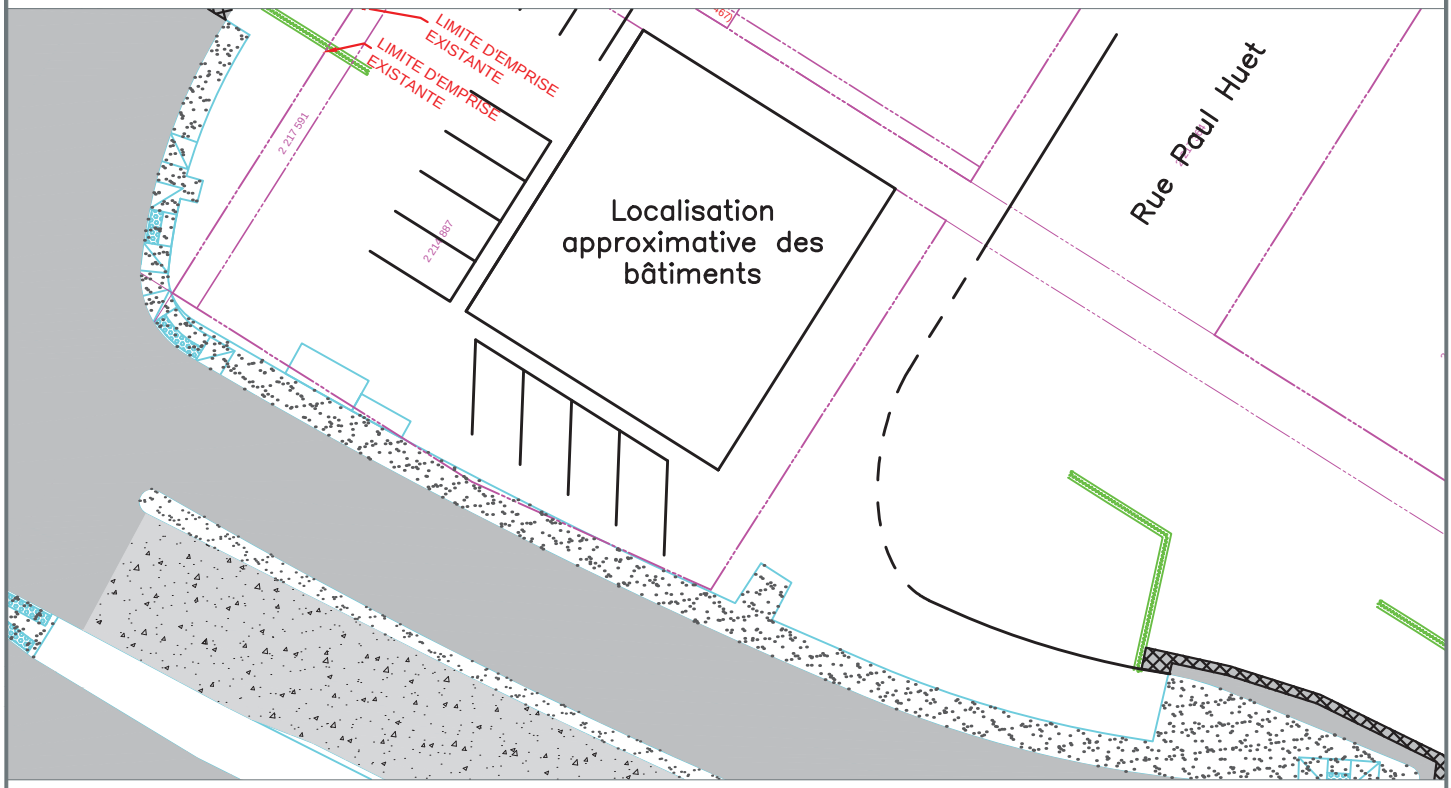

Recommandation faite par CIMA+

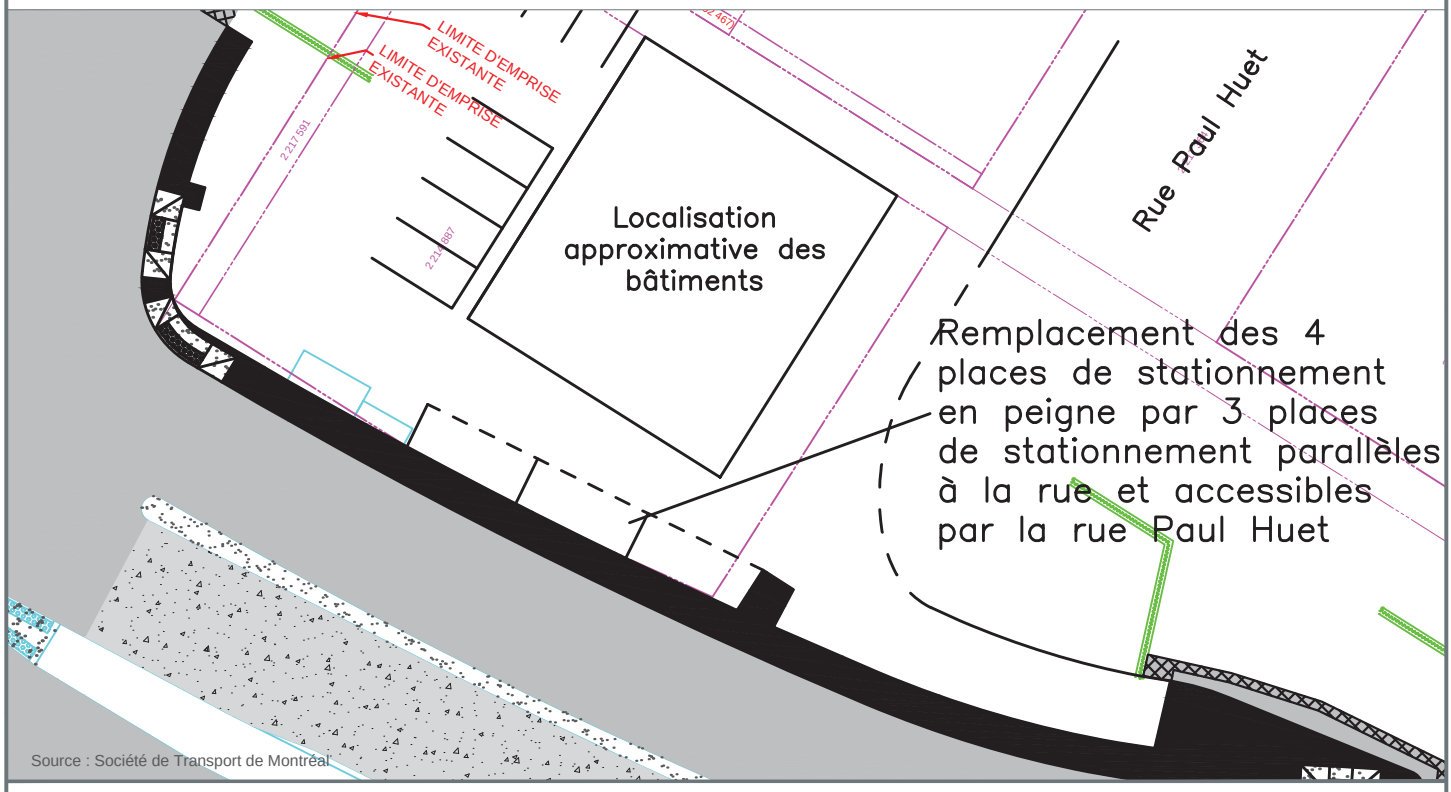

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Intersection Pie IX / Rue Jarry Est

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-4

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

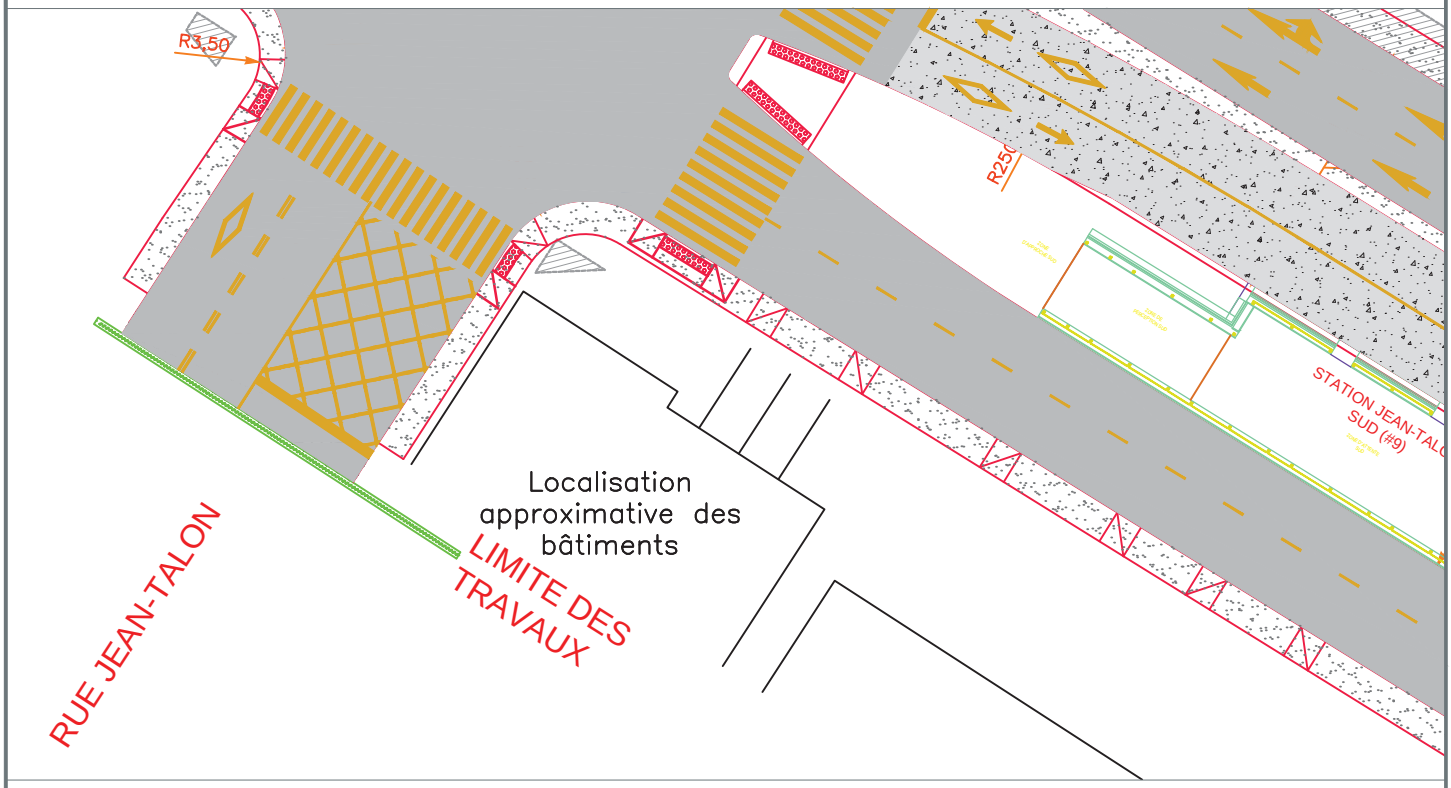

Recommandation faite par CIMA+

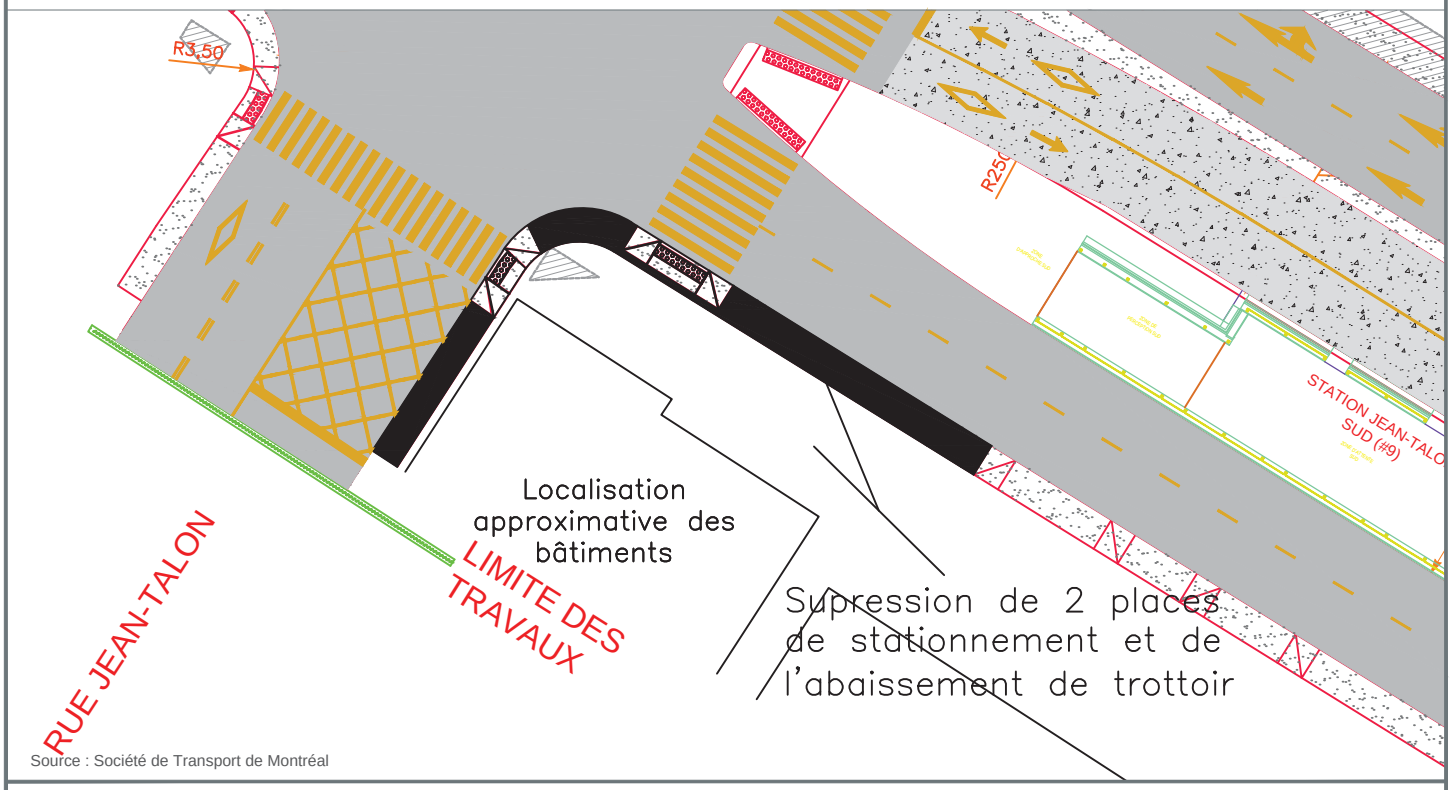

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX
Intersection Pie-IX / Jean Talon

M05371A
Mars 2019

Figure B-5

Z:\CIMA-200\TRANSPORT_PROJETS\M05371A\400_PLANS\TRAVAIL\M05371A_JEAN TALON_V01.DWG

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

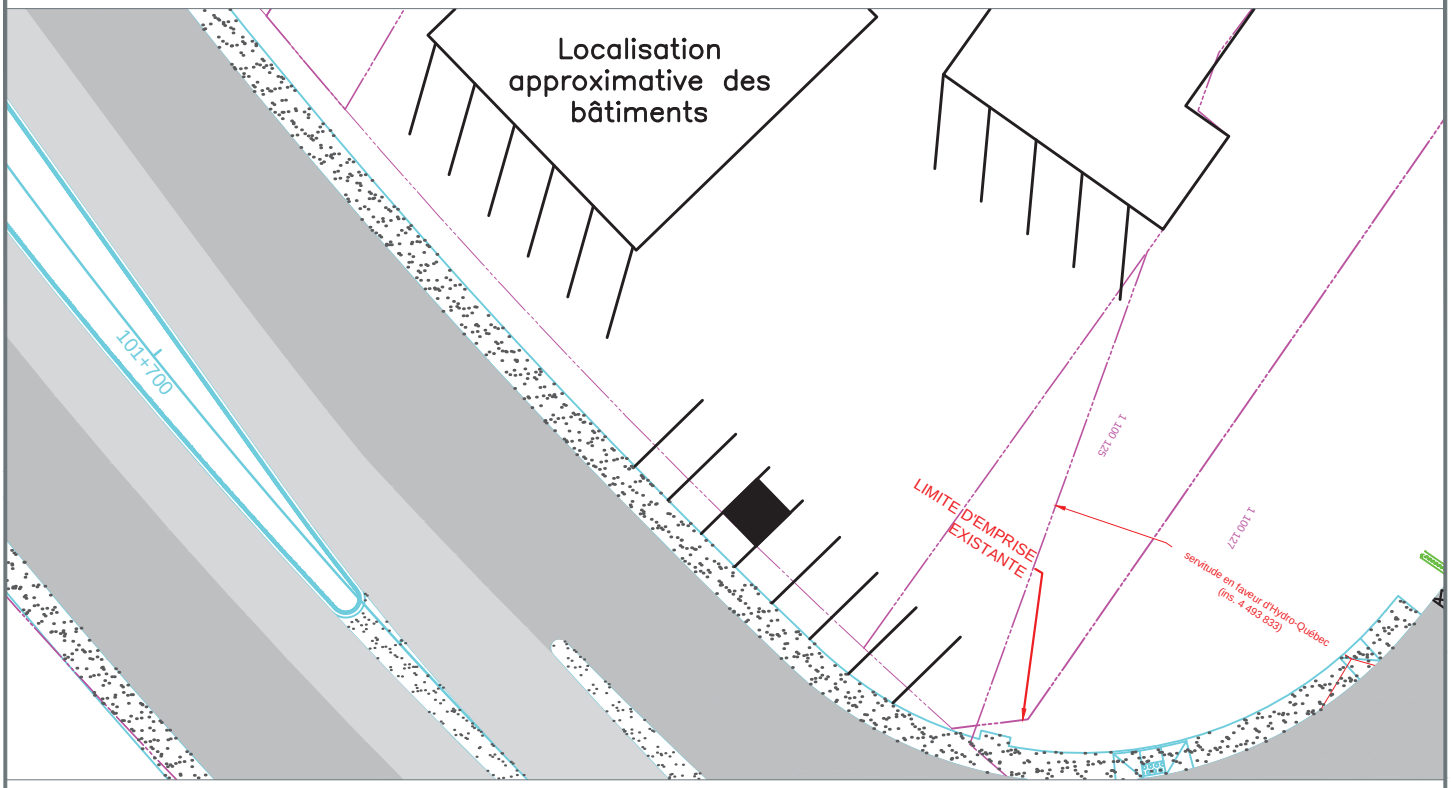

Recommandation faite par CIMA+

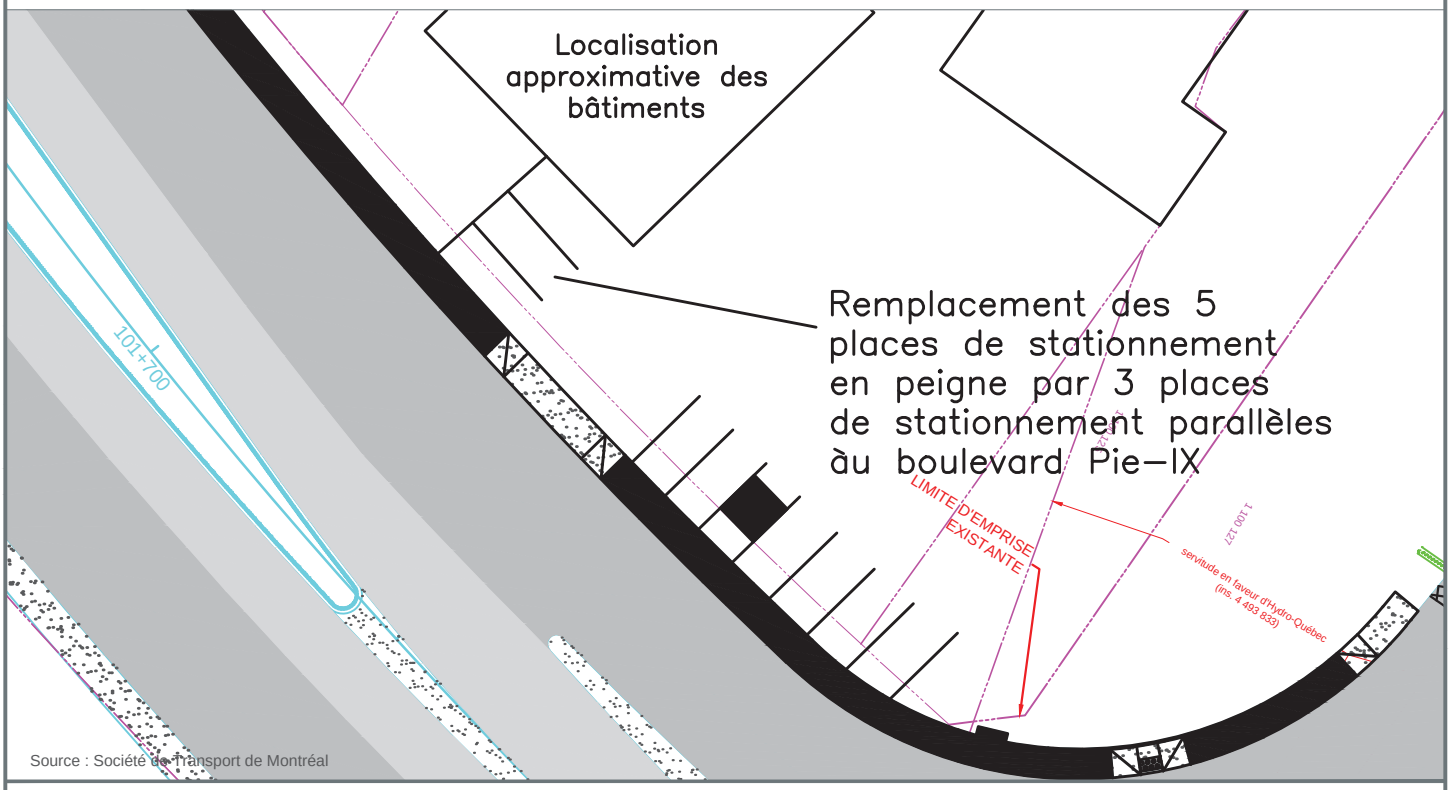

Source : Société de transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Intersection Pie IX / Boulevard Industriel

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-6

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT	:	LE LOT 2 213 818
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

Ce bien-fonds devant faire l'objet d'une expropriation pour fins d'acquisition de servitude de non-accès et situé sur le boulevard Pie-IX entre la 40e rue et la 39e rue montré sur le plan P-190 Saint-Michel préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 4 septembre 2019 dont copie accompagne la présente description technique.

1.- Le lot DEUX MILLIONS DEUX CENT TREIZE MILLE HUIT CENT DIX-HUIT (2 213 818), dudit cadastre :

de figure RECTANGULAIRE;

BORNÉ COMME SUIT :

- Vers le nord-ouest par le lot 4 588 841;
- Vers le nord-est par le lot 2 213 819;
- Vers le sud-est par le lot 2 217 118 (39e Rue);
- Vers le sud-ouest par le lot 2 217 118 (Boulevard Pie-IX);

MESURANT :

- Vers le nord-ouest, vingt-huit mètres et seize centièmes (28,16 m);

/2

- Vers le nord-est, treize mètres et soixante-douze centièmes (13,72 m);
- Vers le sud-est, vingt-huit mètres et seize centièmes (28,16 m);
- Vers le sud-ouest, treize mètres et soixante-douze centièmes (13,72 m);

contenant en superficie trois cent quatre-vingt-six mètres carrés et quatre dixièmes (386,4 m²).

La servitude devant être expropriée pour fins de non-accès se situe le long de la limite sud-ouest du présent emplacement. Le lot 2 213 818 ne pourra avoir d'accès au travers de la ligne AB.

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le quatrième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 564 de mes minutes au dossier 23045 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Dossier : 23045

Copie conforme à l'original
Montréal, le _____

_____
Arpenteur-géomètre

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
2019-09-05
2665
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

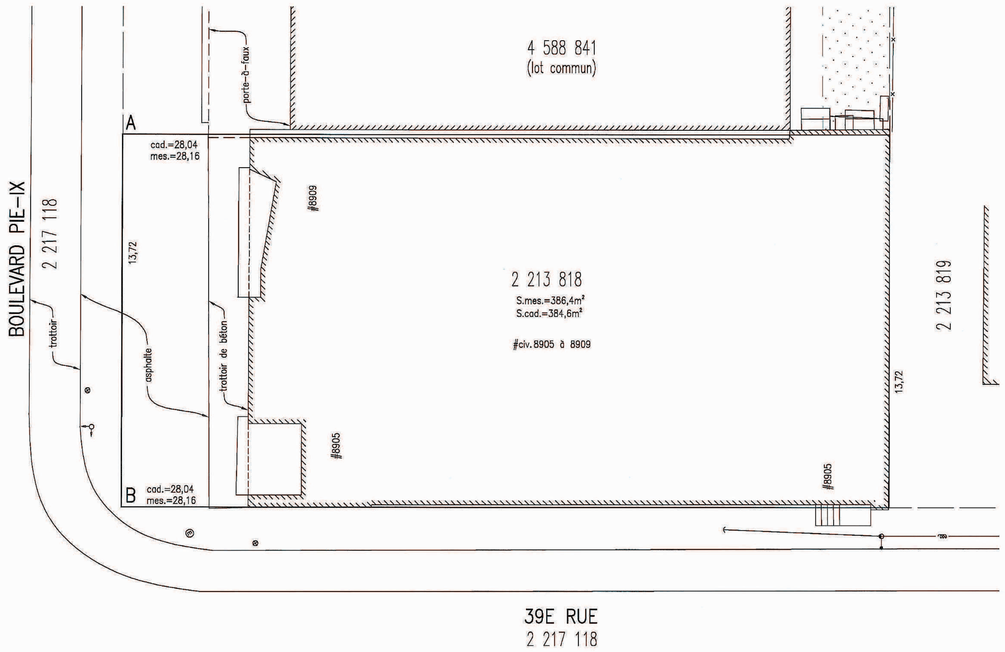

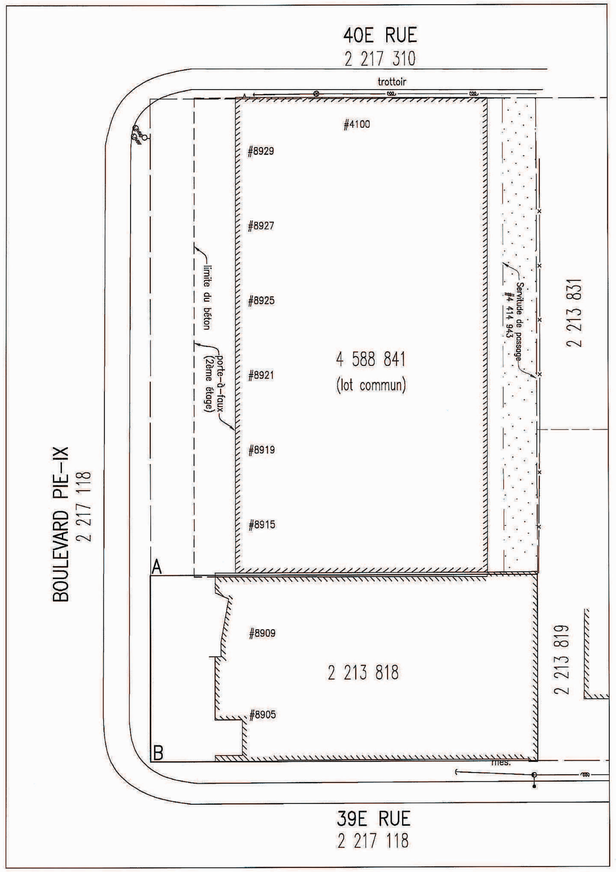

Plan montrant la servitude de passage #4 414 943 en faveur du lot 2 213 818

échelle: 1=200

LÉGENDE

———	: limites de la servitude de non-accès projetée		: borne-fontaine
———	: limites de bien-fonds		: vanne de borne fontaine
—m—	: fils aériens		: entrée Gaz-Métro
—x—	: clôture		: feu de circulation double
— — —	: limites des lots bornants		: fût petit panneau de signalisation
	: Servitude de passage en faveur du lot faisant l'objet des présentes contre le lot 4 588 841 (#4 414 943)		: regard de chambre électrique souterraine
			: hauban
			: poteau électricité téléphone lampadaire
			: poteau électricité téléphone
			: poteau électricité
mes.	: mesuré		
cad.	: mesure inscrite au cadastre du Québec		

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 100

0 1 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Le lot 2 213 818

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé sur le
BOULEVARD PIE-IX
entre la
40e RUE
et la
39e RUE

FINS DU DOCUMENT:

EXPROPRIATION POUR FINS D'ACQUISITION DE SERVITUDE DE NON-ACCÈS AU BOULEVARD PIE-IX

NOTES:

1- Le bâtiment a été relevé au revêtement (brique).
2- La servitude devant être expropriée pour fins de non-accès affectera le lot 2 213 818. Ce bien-fonds ne pourra plus avoir d'accès au travers de la ligne AB.
3- Une correction cadastrale devra être effectuée afin de régulariser les mesures et la contenance du lot 2 213 818.
4- Système de référence spatiale utilisé: NAD83 SCOPQ SCRS
5- Le bâtiment, une conduite de ventilation, des escaliers d'entrées et une unité d'échange thermique appartenant au présent emplacement empiète sur le lot adjacent au nord-ouest 4 588 841. La servitude enregistrée sous le numéro 4 173 525 régularise cette situation.
6- Il existe une servitude de passage enregistrée sous le numéro 4414943 en faveur du présent emplacement contre le lot 4588841
7- Des fenêtres ont été localisées au mur nord-ouest du bâtiment érigé sur le présent emplacement, à moins de 1,5 mètres de distance du lot adjacent au nord-ouest 4 588 841. Les servitudes enregistrées sur les numéros 1 375 591 et 4 173 525 régularisent cette situation.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 4 septembre 2019

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal

Préparé par: G. Beleg Dupuis
GABRIEL BELEG DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Arpenteur-géomètre

Minute Nº 564 , Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-2562, 31H12-005-2662 (31H12-010-1331)

Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 23045 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Arpenteure-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:

Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN Nº P-190 SAINT-MICHEL

23045D.DWG

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197394006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Les fins pour lesquelles l'expropriation est demandée sont conformes à la loi.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Louise BOUTIN
avocate
Tél : 872-0123

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire- Chef de division
Tél : 872-8323
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197394006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1197394006.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-16

Reak Sa SEN
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2813
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.07

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197394005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, 1) décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension. 2) abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 prévue à la résolution CM18 0648.

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot **2 217 044** du cadastre du Québec situé du côté est du boulevard Pie-IX afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-189 Villeray Saint-Michel Parc-Extension, joint au présent dossier décisionnel.

2. d'abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 (plan P-169 en pièce jointe) prévue à la résolution CM18 0648.

3. d'autoriser la dépense qui sera entièrement remboursée par l'ARTM d'un montant maximal de 93 220 $ (avant taxes)**,** pour les acquisitions.

4. d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 97 869 $ (net ristourne).

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

6. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin.

7. d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-16 11:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197394005**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, 1) décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension. 2) abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 prévue à la résolution CM18 0648.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX (projet) est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport de Montréal (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de onze (11) kilomètres de voies réservées (9 à Montréal et 2 à Laval) entre l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, et le boulevard Saint-Martin, à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de dix-sept (17) stations (15 à Montréal et 2 à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin, à Laval. Le volet transport collectif du projet inclut notamment l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations (afficheurs dynamiques, caméras, équipements de vente et de validation, etc.) et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs. La Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :
• Réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);

• Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné, en novembre 2015, l'entente détaillée avec l'AMT prévoyant la création d'un bureau de projet conjoint et le lancement de l'ingénierie détaillée du projet intégré SRB Pie-IX. Suite à cette entente, la Ville de Montréal et l'AMT ont octroyé, en février 2016, un mandat d'ingénierie détaillée pour la réalisation

des plans et devis du tronçon montréalais du projet. Ce mandat a été complété en février 2018.

Depuis le 1er juin 2017, l'AMT est dissoute et ses missions ont été confiées à l'ARTM et au Réseau de transport métropolitain (RTM). L'ARTM, laquelle demeurera propriétaire des actifs de transport collectif, remplace l'AMT dans le cadre de la réalisation du projet intégré SRB Pie-IX.

En avril 2018, le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal prévoyant le maintien du bureau de projet et établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet , a été approuvé par le Conseil d'agglomération de Montréal (Résolution CG18 0234)

Un audit de sécurité a été produit en 2014 par Transport Québec à l'étape de l'avant projet définitif et plusieurs recommandations ont été émises concernant notamment la présence de stationnements en peigne en bordure du boulevard Pie-IX. Une seconde étude a été réalisée par Cima+ en date du 1er avril 2019 afin de valider certaines des recommandations de l'audit de 2014 quant à la problématique des stationnements en peigne (Ref: Voir en pièces jointes les deux études en sécurité). Un sixième site a été ciblé par la firme Cima+ mais n'a pas été retenu. Ainsi, cinq (5) sites ont été identifiés comme étant problématiques et nécessitant des correctifs par le MTQ, la STM et Cima+.

Ces cinq sites nécessitent des démarches d'expropriation, qui seront réalisées par le contentieux de la Ville et les indemnités d'expropriation payées à 100% par l'ARTM. L'entente prévoit que la ville sera bénéficiaire des servitudes de non-accès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0765 - 18 juin 2019 - Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.
CM18 0648 – 28 mai 2018 - Dans le cadre du projet SRB-Pie IX, décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction. 2- Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (résolutions CM17 0586 et CM17 0778). 3- Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2216986 4- Autoriser la dépense d'un montant maximal additionnel de 313 505,00 $, taxes incluses pour ces acquisitions.
CG18 0234 – 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet
CM17 0778 – 12 juin 2017 – Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 $, taxes incluses, pour ces acquisitions.
CM17 0586 - 15 mai 2017 - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 $, taxes incluses pour ces acquisitions.

CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX SRB Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 1 1 448 685 $, taxes incluses.
CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.
CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB).

DESCRIPTION

1. Les acquisitions
Après une analyse complète des stationnements en peigne localisés sur le boulevard Pie-IX plus particulièrement aux abords des édicules du SRB, cinq sites ont été identifiés comme non sécuritaires. Le présent sommaire concerne l'intersection Pie-IX et Jean-Talon dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension.

Afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, il est requis d'établir une servitude totale de non-accès sur toute la longueur du lot 2 217 044 (plan P-189 en pièce jointe) en front sur le boulevard Pie-IX en faveur de la ville.

De plus, la servitude de remplacement de la parcelle pour construction prévue antérieurement, où la ville de Montréal doit remplacer les parcelles antérieurement requises par de nouvelles parcelles, n'est plus requise (Item #10 sommaire #118731003, plan P-169).

La bâtisse commercial (adresse civique : 7180, boulevard Pie-IX) occupe le site, comprenant 2 places de stationnement.

Les descriptions techniques et les plans pour fins d'expropriation préparés par le Service de la géomatique de la Ville de Montréal sont en pièces jointes au présent sommaire.

2. Budget de dépenses

L'ARTM a budgété un montant pour cette acquisition. La Ville de Montréal procédera à l'expropriation nécessaire et sera remboursée en totalité par l'ARTM, le tout selon l'entente signée en date du 26 avril 2018 entre l'ARTM et la Ville.

3. L'indemnité

La valeur accordée en indemnité à l'expropriation pour servitude de non-accès vise à compenser des préjudices et des dommages additionnels comme étant reliés à l'imposition d'une servitude de non-accès.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'avant-projet définitif du projet du SRB Pie-IX, le MTQ remettait, en février 2014 à l'AMT, son rapport d'audit de sécurité routière final. Ce rapport fait mention

que les manœuvres liées aux stationnements en peigne situés proche des édicules du SRB Pie-IX devraient être éliminées.
Cette recommandation vise à éliminer les conflits engendrés par les manœuvres de recul des véhicules avec les piétons qui circulent sur les trottoirs et à éviter l'empiètement des véhicules stationnés sur le trottoir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire totale prévue pour l'acquisition du lot 2 217 044 (adresse civique : 7180, boulevard Pie-IX) est estimée à **93 220$** (avant taxes), soit 97 869$ (net ristourne). Ce montant inclut les coûts de perte de valeur de l'immeuble, indemnisation aux locataires, troubles et ennuis, les intérêts, les frais de certificat de localisation, les frais d'experts et autres.
Le montant de l'enveloppe budgétaire a été ajusté en 2019 afin de tenir compte de l'inflation et initialement déterminé selon le rapport d'évaluation du 15 février 2017 de la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poisson et associés, évaluateurs agréés (VMMP).

Cette enveloppe budgétaire n'équivaut pas à la valeur marchande du site, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de valeur pour l'acquisition de gré à gré, ni à l'indemnité d'expropriation. Le montant ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.

Ce montant sera financé en totalité par l'ARTM conformément à l'entente du 26 avril 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune implication directe pour ce dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ce dossier décisionnel risquerait de compromettre l'échéancier du projet, en retardant l'acquisition des servitudes de non accès, le cas échéant par la phase de construction du projet intégré SRB Pie-IX et finalement la prise de possession des lieux nécessaire pour le début des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Bureau de projet et le Service des communications de la Ville de Montréal. Les propriétaires concernés par le processus d'expropriation seront approchés de façon ciblée en vue de leur permettre de prendre connaissance des incidences des servitudes de non accès requises et tenter d'obtenir une entente de gré à gré et ce, malgré le contexte d'expropriation entrepris.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Résolution du Conseil municipal pour les servitudes temporaires: Octobre 2019
· Transmission par le Service juridiques des avis d'expropriation : Novembre 2019
· Prise de possession graduelle des parcelles requises: été 2020 (en vue du mandat de construction et pour assurer le respect de l'échéancier de 2022)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Louise BOUTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François Charles GAUTHIER, Service des affaires juridiques
Pierre BOLDUC, Service des finances
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Pierre BOLDUC, 9 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatiane PALLU
Chef de section

Tél : 514 350-0800, poste 81623
Télécop. : 514 872-2896

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-09

Martin GAUDETTE
c/d Bureau d'Intégration et de Coordination

Tél : 514-872-5622
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2019-09-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-09-16

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT	:	LE LOT 2 217 044
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

Ce bien-fonds devant faire l'objet d'une expropriation pour fins d'acquisition de servitude de non-accès et situé sur le boulevard Pie-IX entre la rue Jean-Talon Est et la rue Bélair est indiqué par les lettres ABCDA (article 1) sur le plan P-189 Saint-Michel préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 22 juillet 2019 dont copie accompagne la présente description technique.

Ledit bien-fonds est décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Le lot DEUX MILLIONS DEUX CENT DIX-SEPT MILLE QUARANTE-QUATRE (2 217 044), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

BORNÉ COMME SUIT :

- Vers le nord-ouest par le lot 2 217 043;
- Vers le nord-est par le lot 2 217 159 (Boulevard Pie-IX);
- Vers le sud-est par le lot 2 217 046;
- Vers le sud-ouest par le lot 2 217 042

MESURANT :

- Vers le nord-ouest, vingt-huit mètres et dix-neuf centièmes (28,19 m);

/2

- Vers le nord-est, six mètres et huit centièmes (6,08 m);
- Vers le sud-est, vingt-huit mètres et dix-neuf centièmes (28,19 m);
- Vers le sud-ouest, six mètres et dix centièmes (6,10 m);

CONTENANT :

en superficie cent soixante-onze mètres carrés et six dixièmes (171,6 m²).

La servitude devant être expropriée pour fins de non-accès se situe le long de la limite nord-est du présent emplacement. Le lot 2 217 044 ne pourra avoir d'accès au travers de la ligne A-B.

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le vingt-deuxième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 557 de mes minutes au dossier 23044 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Dossier : 23044

Copie conform[illegible]al
Montréal, l[illegible]

Ar[illegible]

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
2019-07-22
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

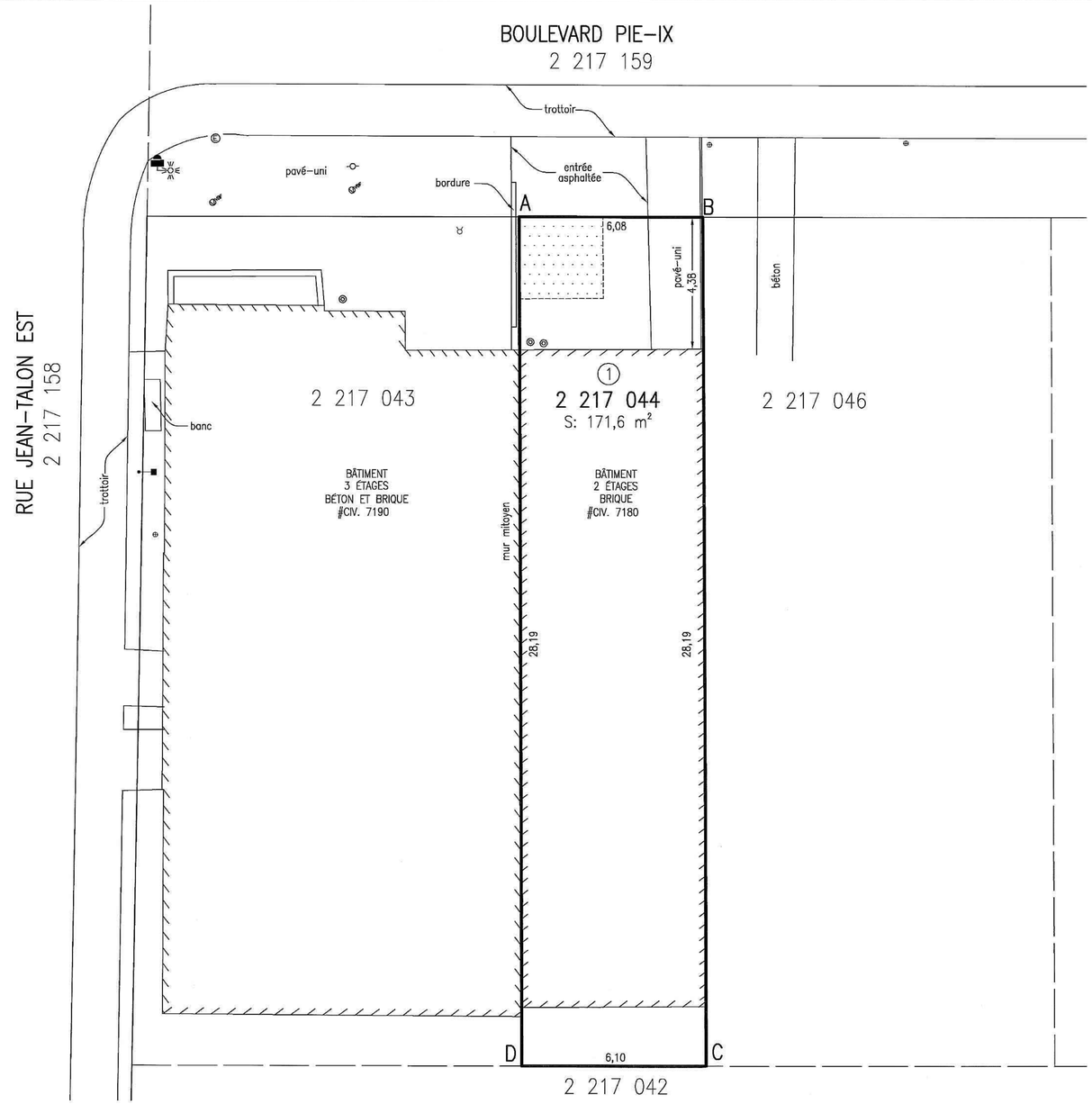

LÉGENDE

- : Limite du présent emplacement
- : Alignement de rue
- : Limite des lots adjacents
- : Bâtiment
- : Limite d'expropriation d'une servitude temporaire de construction publiée le 24 août 2018 sous le numéro 23 325 949
- : Bollard
- : Lampadaire
- : Feu de circulation et lampadaire
- : Borne-fontaine
- : Vanne de borne fontaine
- : Vanne d'aqueduc
- : Regard électrique
- : Panneau de signalisation

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 100 (0 — 1 mètres)

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT

2 217 044

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-ouest du
BOULEVARD PIE-IX
entre la
RUE JEAN-TALON EST
et la
RUE BÉLAIR

FINS DU DOCUMENT:

EXPROPRIATION POUR FINS D'ACQUISITION DE SERVITUDE DE NON-ACCÈS AU BOULEVARD PIE-IX

NOTES: 1- La servitude devant être expropriée pour fins de non-accès affectera le lot 2 214 044. Ce bien-fonds ne pourra plus avoir d'accès au travers de la ligne AB.

2- Système de référence spatiale utilisé: NAD83 SCOPQ

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 22 juillet 2019

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Préparé par: GABRIEL BÉLEC-DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Montréal

Arpenteur-géomètre

Minute Nº 557 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-2266 (~~31H12-010-1133~~) Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 23044 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Arpenteure-géomètre en chef de la Ville: pour

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN Nº P-189 SAINT-MICHEL

23044D.DWG

Société de transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE
PROJET INTÉGRÉ SRB-PIE-IX

740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6
T 514 337-2462
F 514 281-1632

Référence Client : 4500029735

Projet no : M05371A

1er avril 2019

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Chantal Dagenais, ing., M.Ing.

Julie Guilhem, M.Ing., M.Urb.

Karine Kalache, ing.

Chloé Lalancette, tech. dess., graphiste

PRÉPARÉ PAR :

Julie Guilhem, M.Ing., M.Urb.
Professionnelle en ingénierie

VÉRIFIÉ PAR :

Chantal Dagenais, ing., M.Ing.
Directrice de projet
No membre OIQ : 111882

REGISTRE DES ÉMISSIONS ET RÉVISIONS

Identification	Date	Description de l'émission et/ou de révision
E01	2019-02-28	Rapport partiel – Volet analyses
E02	2019-03-21	Rapport complet
E03	2019-04-01	Rapport complet

Table des matières

1 Introduction 1
1.1 Le projet 1
1.2 Le mandat 1
1.3 La méthodologie 2

2 Analyse de document 3
2.1 Audit de sécurité routière 3

3 Analyse et description des sites de stationnement non sécuritaires 5
3.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM 6
3.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet 6
3.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue 7
3.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue 8
3.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est 9
3.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon 10
3.2 Site identifié par CIMA+ 11
Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel 11

4 Identification des solutions 13
4.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM 13
4.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet 13
4.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue 14
4.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue 15
4.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est 16
4.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon 17
4.2 Site identifié par CIMA+ 18
Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel 18

5 Conclusion 19

Liste des figures

Figure 1-1 : SRB Pie-IX – 17 stations en 2022 1
Figure 3-1 : Sites de stationnement non sécuritaires 5
Figure 3-2 : Gabarit des fiches d'analyse de stationnement non sécuritaires 5
Figure 5-1 : Mesures préférentielles pour les sites de stationnement non sécuritaires 19

Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Sites de stationnement identifiés par la STM et le MTQ 2
Tableau 2-1 : Sites de stationnement non sécuritaires identifiés dans l'audit 3

Liste des annexes

Annexe A Extraits de normes et de lignes directrices sur l'accessibilité universelle et la sécurité routière

Annexe B Plans des concepts recommandés pour chaque site identifié

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

– 1er avril 2019 – M05371A

1 Introduction

1.1 Le projet

La Société de transport de Montréal (STM) est actuellement en train de mettre en place un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX. Il s'agit d'un projet de transport collectif performant, intégré à la reconstruction et à la requalification du boulevard Pie-IX, qui offrira un service de bus rapide, fiable, confortable sécuritaire et entièrement accessible, entre l'est de Laval et Montréal.

Les principaux objectifs du projet SRB sont :

- La mise en place d'un système de transport collectif sécuritaire et entièrement accessible;
- L'implémentation d'un service rapide flexible et fiable;
- La réfection complète du boulevard Pie-IX;
- La bonification de l'aménagement du domaine public.

Extrait du site de la STM (http://www.stm.info/fr/a-propos/grands-projets/projet-integre-srb-pie-ix)

Figure 1-1 : SRB Pie-IX – 17 stations en 2022

1.2 Le mandat

Dans le cadre de la réalisation des travaux du SRB du boulevard Pie-IX, la STM a mandaté CIMA+ afin de l'aider à analyser et trouver des solutions relatives aux stationnements existants, dont la configuration actuelle nécessite des manœuvres non sécuritaires sur le boulevard Pie-IX. En effet, ces stationnements sont de type « peigne », impliquant que les usagers qui s'y stationnent doivent effectuer une manœuvre de recul, plus ou moins conflictuelle, sur le trottoir et/ou dans la voie de droite du boulevard Pie-IX.

CIMA+ s'est donc engagé à analyser la situation, notamment les cinq sites identifiés par la STM et le MTQ, et à émettre un avis d'expert au bureau de projet SRB Pie-IX quant aux mesures à adopter afin de pallier aux problématiques de sécurité routière.

Le tableau 1-1 décrit les cinq sites initialement identifiés par la STM.

Tableau 1-1 : Sites de stationnement identifiés par la STM et le MTQ

Adresse civique	Lot	Station	Arrondissement
9 135 à 9 153 boul. Pie-IX	2 213 510	47e rue	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
8 905 à 8 909 et 8 915 à 8 927 boul. Pie-IX	4 588 841 et 2 213 818	39e rue	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
10 773 à 10 861 boul. Pie-IX	1 412 783, 1 412 784, 1 412 697, 1 412 730, 1 412 744, 1 412 745, 1 412 731, 1 412 732, 1 412 733, 1 412 734	de Castille	Mtl-Nord
4 100 à 4 102 boul. Jarry-Est	2 214 887	Jarry	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
7 180 boul. Pie-IX	2 217 044	Jean-Talon	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Extrait de la demande de prix AA00752

1.3 La méthodologie

Ce rapport suit la méthodologie développée par CIMA+ dans le Plan de travail, qui fut validé par la STM le 18 février 2019. Il s'articule en suivant les chapitres décrits ci-dessous :

- Chapitre 2 : analyse de document, particulièrement de l'audit de la sécurité routière, des plans pour les deux lots, des normes de stationnement et des guides d'accessibilité universelle et de convivialité;
- Chapitre 3 : analyse et description des sites de stationnement identifiés comme non sécuritaires et identification d'autres sites potentiellement problématiques;
- Chapitre 4 : identification des solutions ainsi que de leurs avantages et inconvénients;
- Chapitre 5 : conclusion et résumé schématique des solutions privilégiées pour chacun des sites identifiés.

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

2 Analyse de document

2.1 Audit de sécurité routière

Dans le cadre de l'avant-projet définitif du projet, le MTQ remettait, en février 2014 à l'AMT (maintenant EXO), son rapport d'audit de sécurité routière final ayant été réalisé pour le projet. Ce rapport fait mention que les manœuvres liées aux stationnements en peigne situés au droit des stations de la 47e Rue et de la 39e Rue devraient être éliminées.

Le tableau suivant présente un extrait des conclusions de l'audit.

Tableau 2-1 : Sites de stationnement non sécuritaires identifiés dans l'audit

	Observations/Commentaires	Suggestions	Réponse de l'AMT
Intersection Pie-IX/47e Rue			
148)	Un stationnement de type « peigne » d'environ 15 places, destiné aux clients d'un petit centre commercial, est situé dans le quadrant sud-est de l'intersection. Les conducteurs de véhicules utilisant le stationnement devront effectuer des manœuvres à reculons sur le boulevard Pie-IX, à proximité de l'intersection et d'un passage pour piétons à débit élevé en raison de la présence d'une station.	Analyser la possibilité : • d'éliminer le stationnement et de permettre aux clients du centre commercial de stationner en parallèle sur les rues à proximité. ou • de remplacer le stationnement de type « peigne » par un stationnement en parallèle séparé physiquement du boulevard Pie-IX, comme cela a été fait entre les rues de Castille et Monselet.	
Intersection Pie-IX/39e Rue			
156)	Un stationnement de type « peigne » d'environ 15 places, destiné aux clients d'un petit centre commercial, est situé dans le quadrant nord-est. Les conducteurs de véhicules utilisant le stationnement devront effectuer des manœuvres à reculons sur le boulevard Pie-IX, à proximité de l'intersection et d'un passage pour piétons à débit élevé en raison de la présence d'une station. De plus, la faible profondeur du stationnement fera en sorte que le derrière de certains véhicules empiètera sur le trottoir, limitant l'espace sécuritaire pour la circulation des piétons.	Analyser la possibilité d'éliminer le stationnement de type « peigne » et de permettre aux clients du centre commercial de stationner en parallèle sur les rues à proximité ainsi que dans le stationnement public situé à l'ouest du boulevard Pie-IX.	

Extrait de l'audit de sécurité routière AMT 107SP-0788-000 (p.77, 78, 80)

Selon cet extrait, cette recommandation vise à éliminer les conflits engendrés par les manœuvres de recul des véhicules avec les piétons qui circulent sur les trottoirs et à éviter l'empiètement des véhicules stationnés sur le trottoir.

L'annexe A présente des extraits de normes et de lignes directrices qui traitent de cette problématique.

3 Analyse et description des sites de stationnement non sécuritaires

Après une lecture attentive des plans de lots fournis par la STM et une analyse complète des stationnements localisés sur le boulevard Pie-IX, six sites ont été identifiés comme non sécuritaires. Cinq d'entre eux ont été identifiés par le MTQ et la STM dans le cadre de l'audit, tandis que le sixième a été identifié dans cette étude (voir figure 3-1 ci-dessous).

Figure 3-1 : Sites de stationnement non sécuritaires

Dans les prochaines sections, les sites sont décrits selon le gabarit ci-dessous (voir figure 3-2).

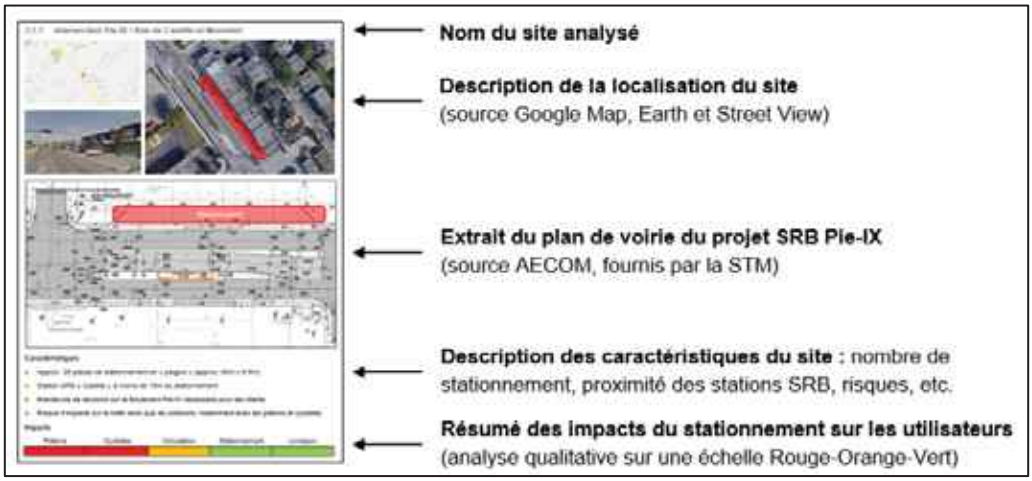

Figure 3-2 : Gabarit des fiches d'analyse de stationnement non sécuritaires

3.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM

Les sites décrits ci-dessous ont été identifiés dans le cadre de ce mandat.

3.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet

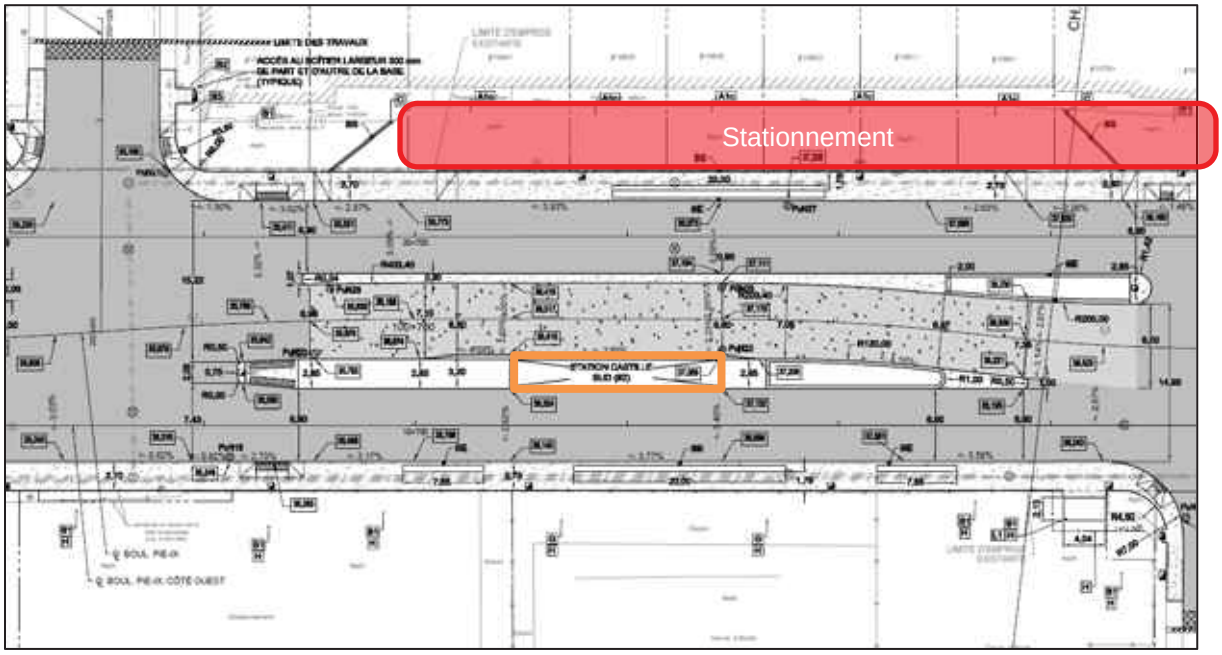

Caractéristiques

- Approx. 35 places de stationnement en « peigne » (approx. 90 m x 6,5 m);
- Station SRB « Castille » à moins de 15 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue

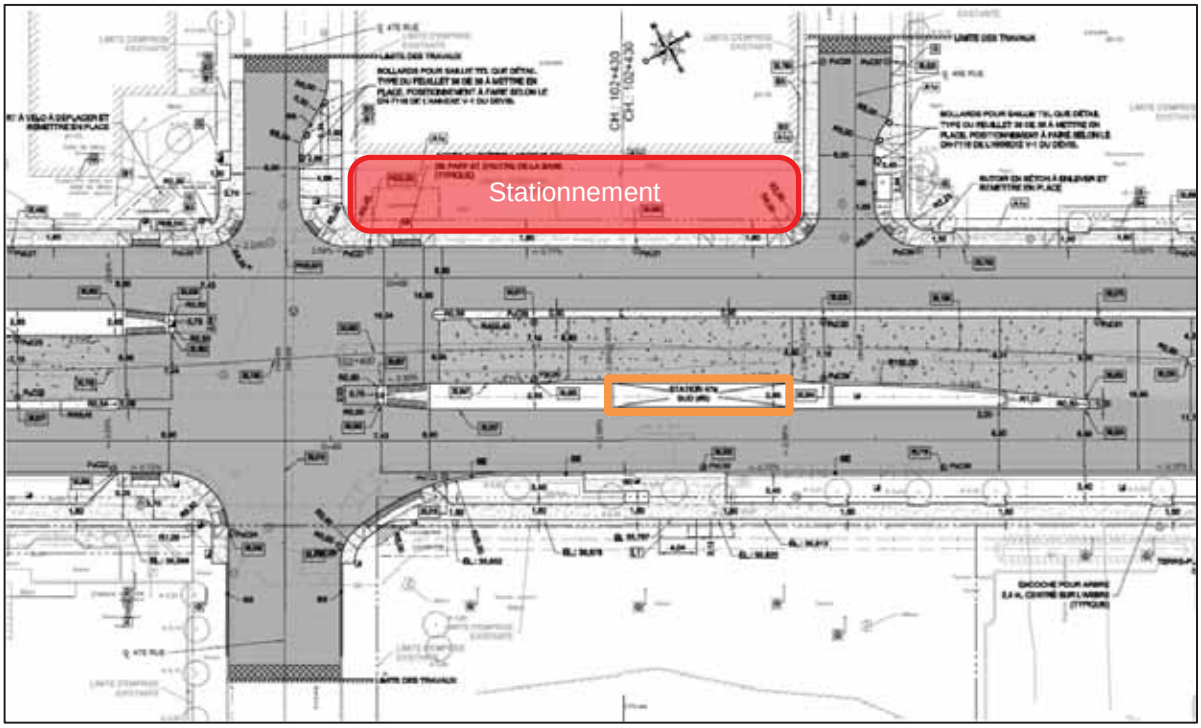

Caractéristiques

- Approx. 15 places de stationnement en « peigne » (approx. 45 m x 6,8 m);
- Station SRB « 47e » à moins de 15 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue

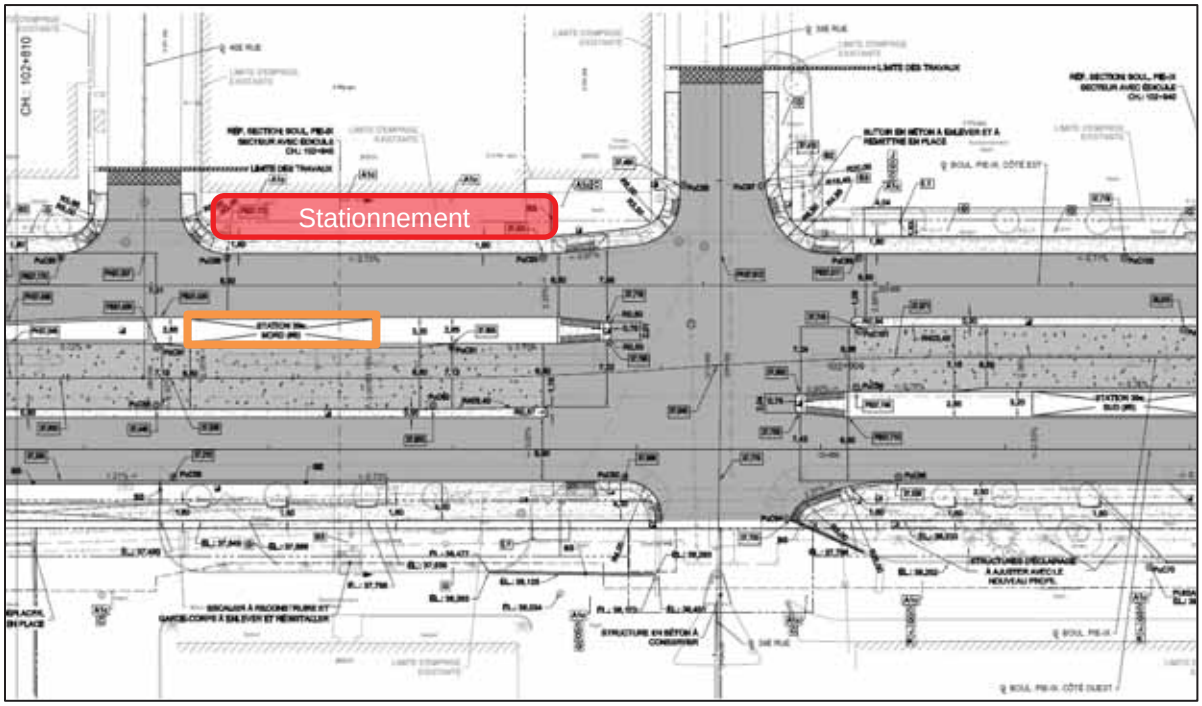

Caractéristiques

- Approx. 15 places de stationnement en « peigne » (approx. 45 m x 5 m);
- Station SRB « 39e » à moins de 10 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules sur le boul. Pie-IX.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est

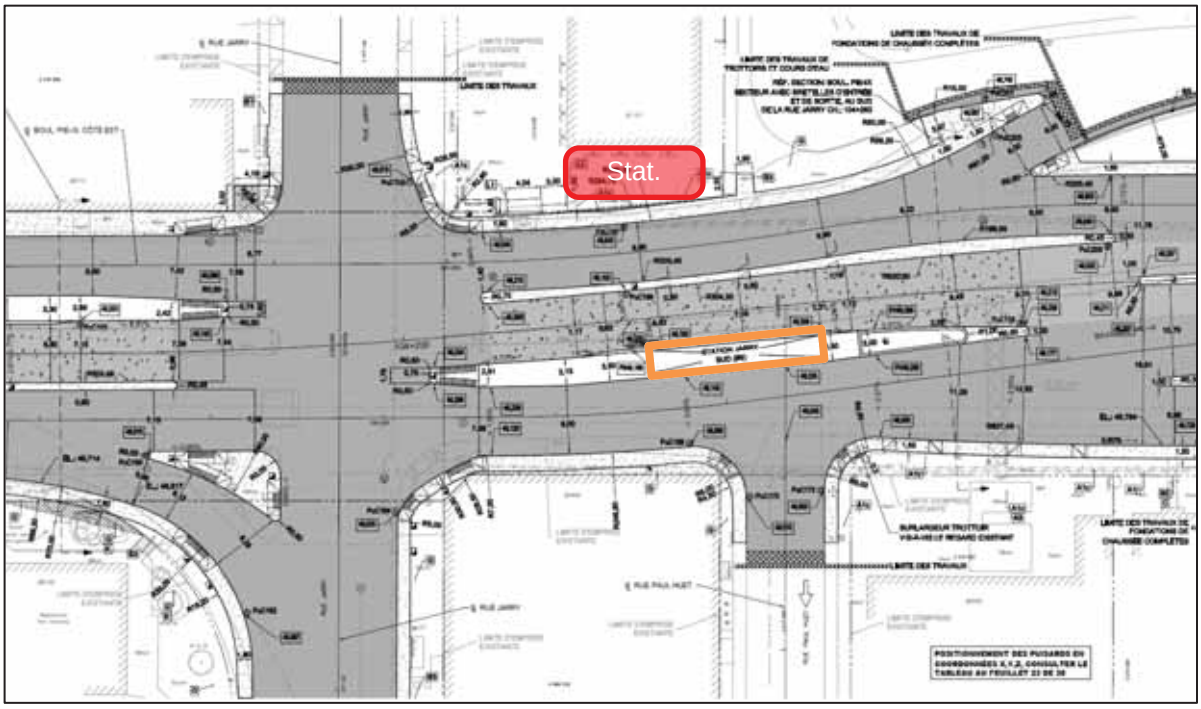

Caractéristiques

- 4 places de stationnement en « peigne » (approx. 10 m x 7 m);
- Station SRB « Jarry » à moins de 15 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon

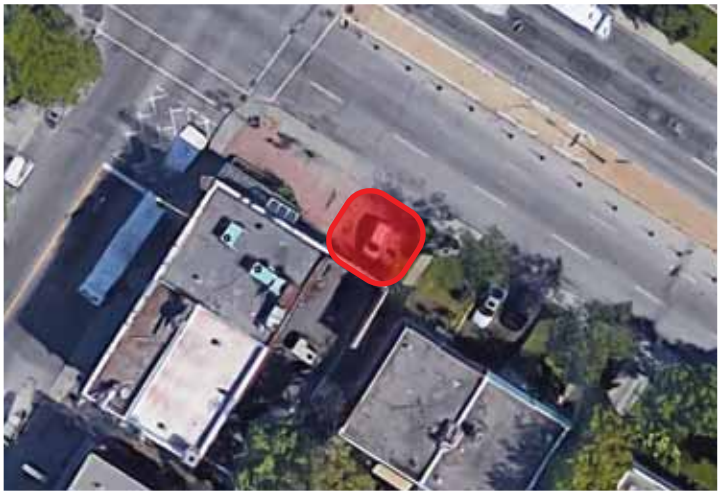

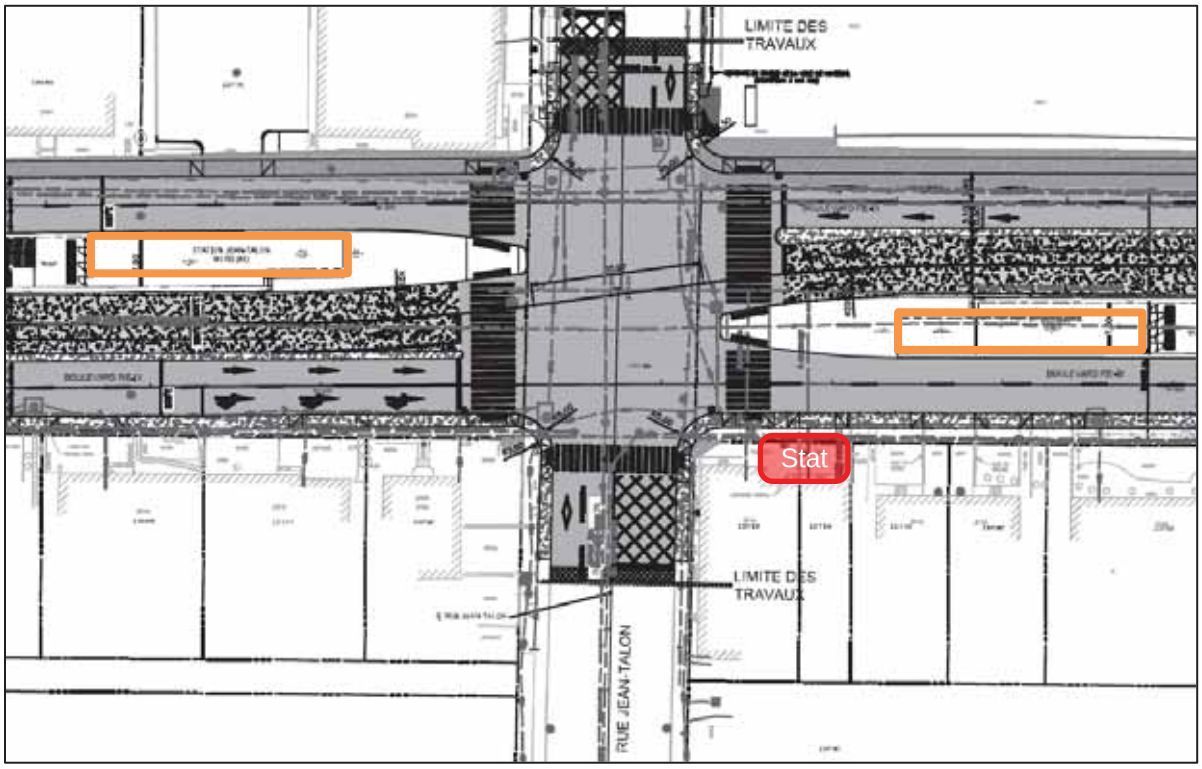

Caractéristiques

- 2 places de stationnement en « peigne » (approx. 6,5 m x 6,5 m);
- Station SRB « Jean-Talon » à moins de 10 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules sur le boul. Pie-IX.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.2 Site identifié par CIMA+

Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel

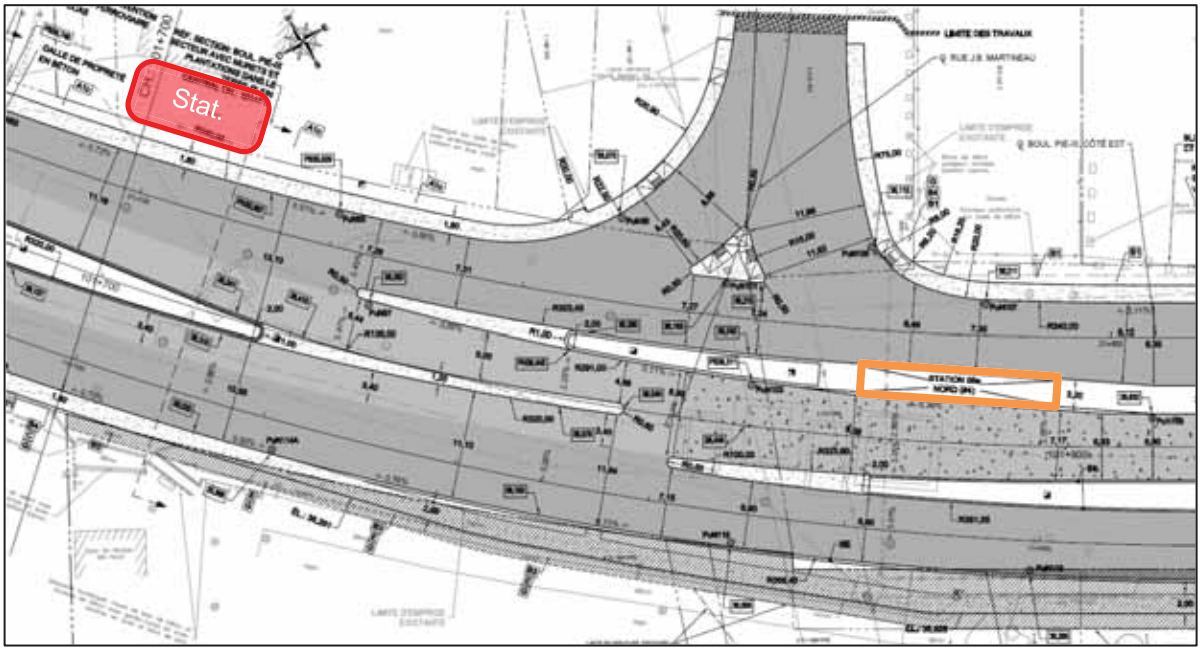

Caractéristiques

- 5 places de stationnement en « peigne » (approx. 15 m x 6 m);
- Gare Saint-Michel à environ 40 m du stationnement;
- Station SRB « 56e » à environ 90 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

4 Identification des solutions

Cette section présente les pistes de solutions pour les six sites identifiés comme problématiques au chapitre 3 ainsi que la piste de solution recommandée.

4.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM

4.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet

- Aménagement existant

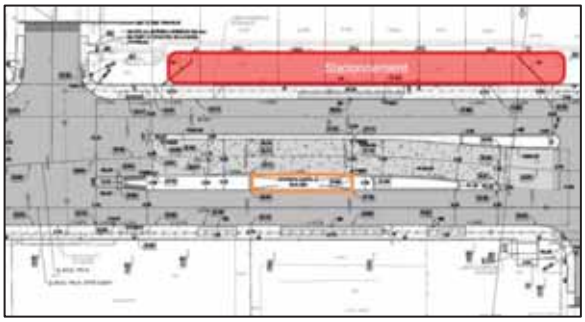

- Approx. 35 places de stationnement
- Approx. 90 m x 6,5 m
- Station SRB « Castille » à moins de 15 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

Solution recommandée

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir **[aménagement proposé pour le SRB]**

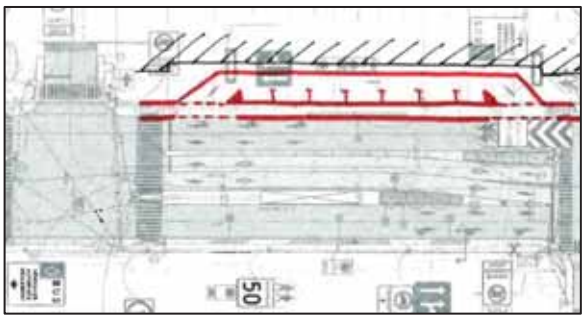

Avantage 7 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

Inconvénient Trottoir interrompu par l'accès au stationnement
I Perte d'environ 25 places de stationnement

Cette proposition est tout à fait acceptable en termes de sécurité routière et en vue des travaux faits dans le cadre du projet du SRB.

De plus, cet arrangement a été relevé lors de l'audit de sécurité routière comme un exemple de stationnement alternatif positif et si possible à suivre pour les autres sites de stationnement problématiques.

4.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue

- Aménagement existant

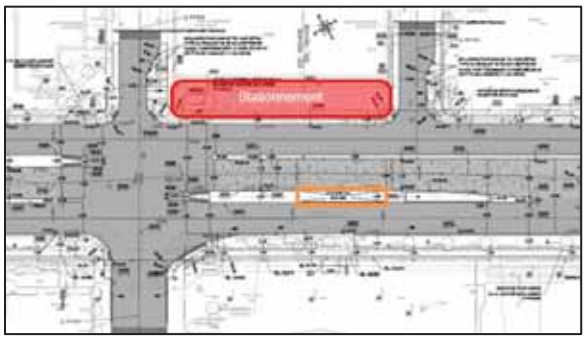

- Approx. 15 places de stationnement
- Approx. 45 m x 6,8 m
- Station SRB « 47e » à moins de 15 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir **[aménagement proposé pour le SRB]**

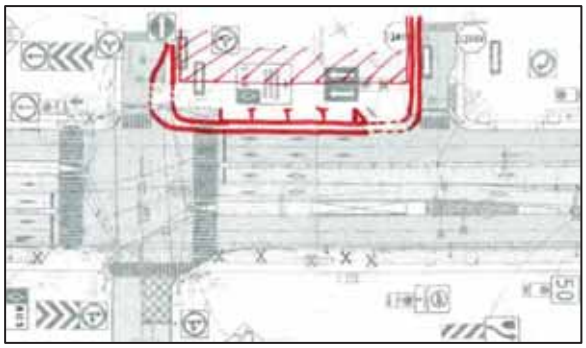

A 4 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir interrompu par l'accès au stationnement
I Perte d'environ 10 à 11 places de stationnement

Cette proposition est tout à fait acceptable en termes de sécurité routière et en vue des travaux faits dans le cadre du projet du SRB.

Solution recommandée

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

4.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue

- Aménagement existant

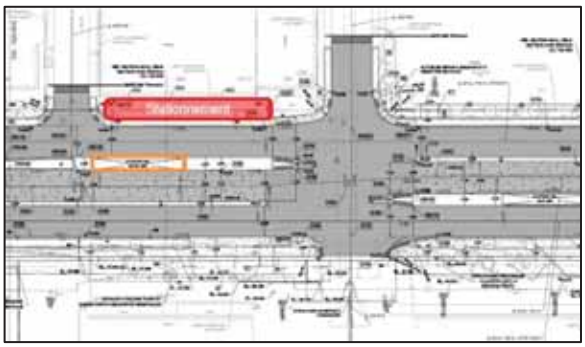

- Approx. 15 places de stationnement
- Approx. 45 m x 5 m
- Station SRB « 39e » à moins de 10 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules sur le boul. Pie-IX

- Stationnement parallèle à la voie non séparé avec déviation du trottoir

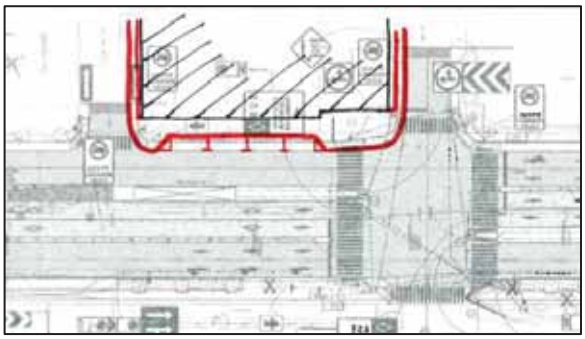

A 4 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir piéton dévié – problématique en termes d'accessibilité universelle
I Perte d'environ 10 places de stationnement
I Risque de collision avec les véhicules sur le boul. Pie-IX demeure élevé

Solution recommandée

- Suppression des places de stationnement

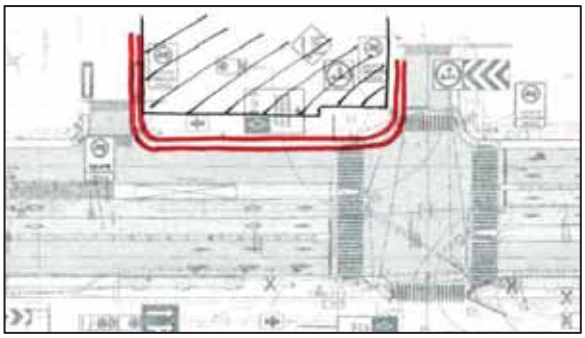

A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu
A Réduction considérable du risque de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules

I Perte de toutes les places de stationnement (15)
I Livraisons devront se faire sur rues résidentielles

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

CIMA+ - 1er avril 2019 – M05371A

4.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est

- Aménagement existant

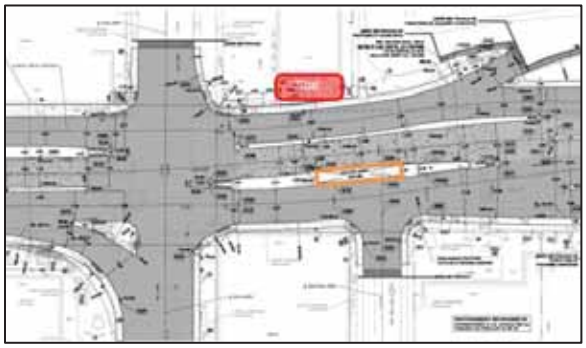

- 4 places de stationnement
- Approx. 10 m x 7 m
- Station SRB « Jarry » à moins de 15 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir (accès par boul. Pie-IX)

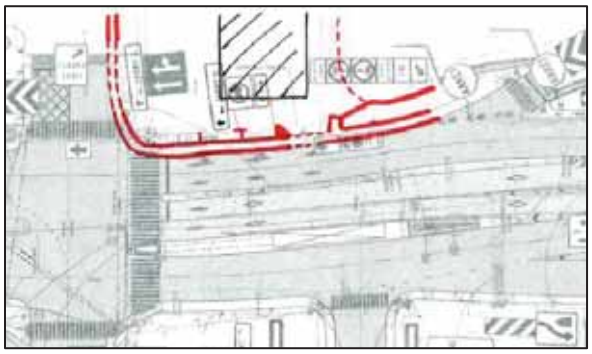

A 2 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir interrompu par l'accès au stationnement
I Perte de deux places de stationnement

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir (accès par rue Paul Huet)

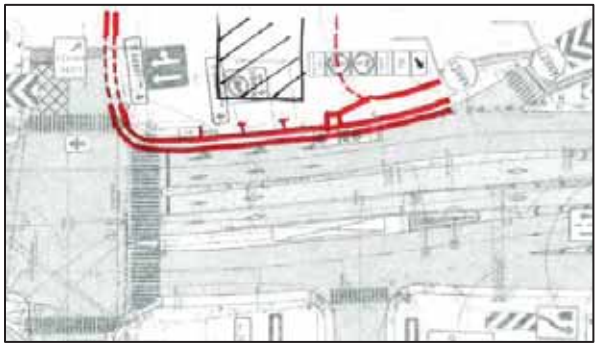

A 3 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu

I Perte d'une place de stationnement
I Perte de l'accès au stationnement / livraison depuis le boul. Pie-IX

Solution recommandée

- Suppression des places de stationnement

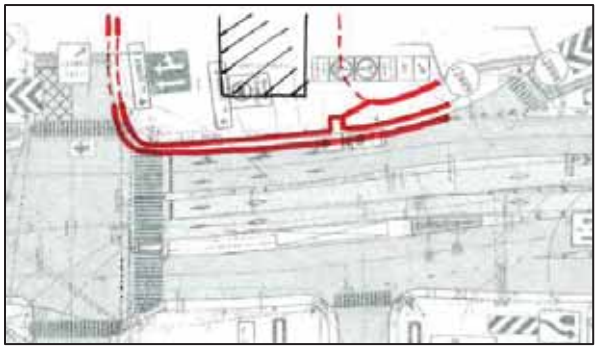

A Trottoir piéton non dévié
A Livraison possible
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu

I Perte de toutes les places de stationnement (4)
I Perte de l'accès au stationnement / livraison depuis le boul. Pie-IX

4.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon

- Aménagement existant

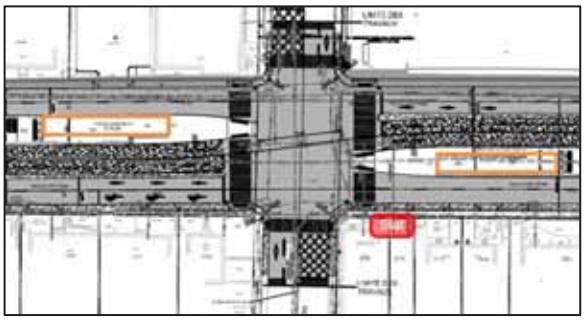

- 2 places de stationnement
- Approx. 6,5 m x 6,5 m
- Station SRB « Jean-Talon » à moins de 10 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons, les cyclistes et les véhicules

- Stationnement parallèle à la voie non séparé avec déviation du trottoir

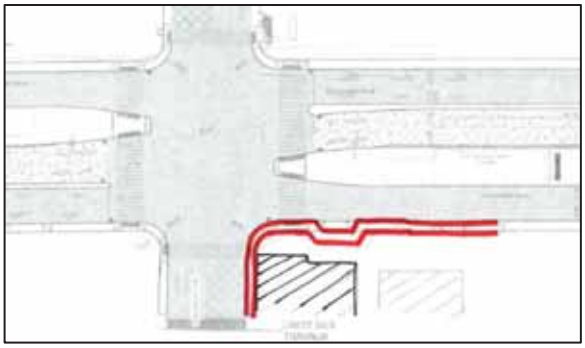

A 1 place de stationnement retenu
A Livraison possible
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir piéton dévié – problématique en termes d'accessibilité universelle
I Perte d'une place de stationnement
I Risque de collision avec les véhicules sur le boul. Pie-IX demeure élevé

- Stationnement parallèle à la voie non séparé sans déviation du trottoir

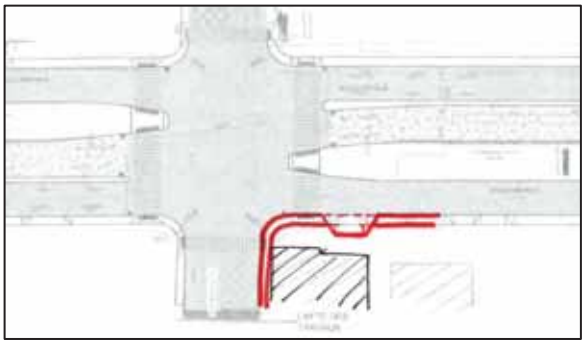

A 1 place de stationnement retenu
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié

I Trottoir piéton incliné – problématique en termes d'accessibilité universelle
I Perte d'une place de stationnement
I Risque de collision avec les piétons demeure élevé

Solution recommandée

- Suppression des places de stationnement

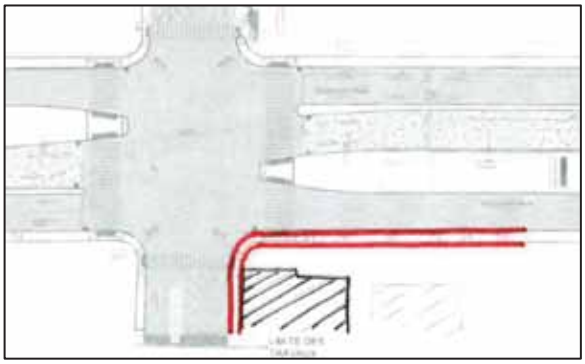

A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu
A Réduction considérable du risque de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules

I Perte de toutes les places de stationnement (2)
I Livraisons devront se faire sur rues adjacentes

4.2 Site identifié par CIMA+

Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel

- Aménagement existant

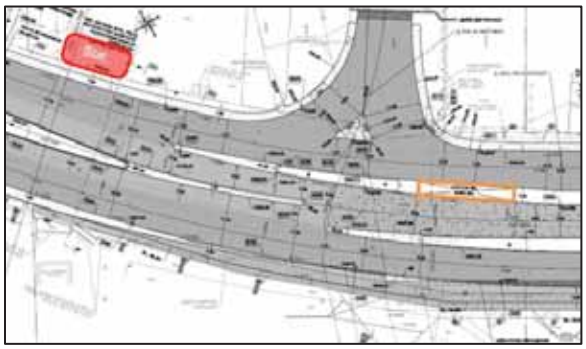

- 5 places de stationnement
- Approx. 15 m x 6 m
- Gare Saint-Michel à environ 40 m du stationnement
- Station SRB « 56e » à environ 90 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

- Stationnement parallèle entre la voie et le bâtiment

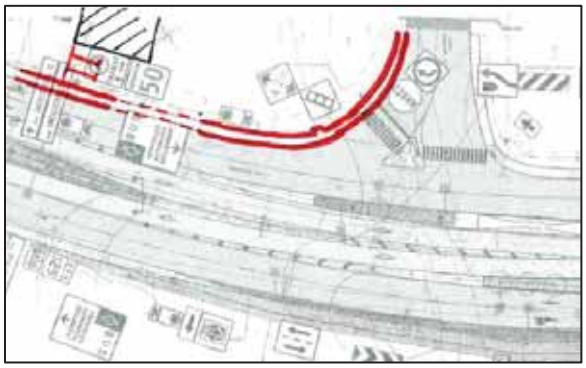

A 3 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Perte de 2 places de stationnement

Solution recommandée

- Stationnement parallèle à la voie, en bordure du bâtiment

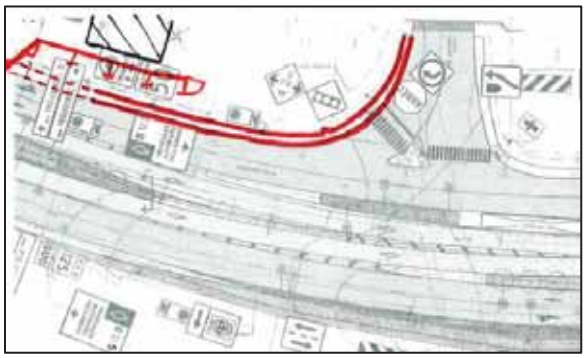

A 4 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Perte d'une place de stationnement

5 Conclusion

Dans tous les cas de stationnement analysés, il a été démontré que garder l'aménagement existant n'était pas considéré comme une solution adéquate en termes de sécurité routière aux vues des travaux sur les sites des stations SRB sur le boulevard Pie-IX.

Le chapitre 4 a donc établi une liste de solutions qui pourrait être mises en place pour atténuer les impacts selon les caractéristiques du site analysé. Au final, seuls deux types de mesures préférentielles sont recommandés :

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir; ou
- Suppression des places de stationnement.

La figure 5-1 ci-dessous récapitule les mesures préférentielles pour chacun des sites de stationnement identifiés lors de l'étude.

Figure 5-1 : Mesures préférentielles pour les sites de stationnement non sécuritaires

Ces mesures préférentielles ont été dessinées sur plan à l'aide du logiciel AutoCAD pour s'assurer de leur faisabilité « géométrique » et sont disponibles à l'annexe B.

A

Annexe A
Extraits de normes et de lignes directrices sur l’accessibilité universelle et la sécurité routière

Accessibilité universelle

L'institut Nazareth-Louis-Braille et la Société Logique ont élaboré en 2014 un guide concernant l'accessibilité universelle intitulé « Critères d'accessibilité universelle : déficience visuelle – Aménagements extérieurs ». Ce guide de bonnes pratiques est utilisé dans la région de Montréal par les intervenants. Selon l'extrait ci-dessous concernant les entrées charretières, il n'est pas recommandé d'aménager des entrées de plus de 10 m puisque le piéton avec une déficience visuelle risque de dévier de sa trajectoire. Le stationnement en peigne constitue donc une problématique pour les usagers avec déficience visuelle.

1.5 Marge de recul des bâtiments

Le long d'une rue commerciale, les personnes ayant une DV doivent pouvoir circuler dans le corridor piétonnier sans risque de se cogner sur un obstacle ou de se faire heurter par une porte qui s'ouvre. Ainsi, à moins d'être physiquement séparée du corridor piétonnier, la marge de recul des bâtiments doit être libre d'obstacles et les portes des commerces devraient être coulissantes ou en alcôve.

Les personnes présentant une cécité se déplacent à une distance variant entre 300 et 1000 mm de l'alignement des bâtiments, pour utiliser l'habileté d'écholocation qui permet de maintenir une ligne droite de déplacement et de détecter des ouvertures. Ainsi, la marge de recul des bâtiments devrait être de 300 mm lorsque les portes sont situées en alcôve et 900 mm lorsque les portes ne sont pas situées en alcôve. De plus, les commerces devraient être alignés et en rangée.

1.6 Entrée charretière

L'entrée charretière devrait avoir une longueur maximale de 10 m, afin de limiter le risque de déviation hors du corridor piétonnier.

Les côtés évasés et la pente transversale doivent avoir de préférence, une pente de 5% (pente 1:20), sans excéder 8% (pente 1:12) **(réf. : Croquis 9a et 9b, à la page suivante)**.

La dénivellation entre l'entrée charretière et la chaussée doit avoir une hauteur exacte de 25 mm afin d'être perçue par l'utilisateur de la canne blanche.

Critères d'accessibilité universelle : déficience visuelle – Aménagements extérieurs Fiche 1 : Trottoir public 36

Figure A-1 : Extrait du Guide d'accessibilité universelle de l'Institut Nazareth-Louis-Braille et Société Logique

Le fascicule 5 du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal (voir extrait ci-dessous) abonde dans le même sens en recommandant que le corridor piétonnier soit bien délimité sur les deux côtés pour faciliter l'alignement du piéton sur le trottoir.

CHAPITRE 3

Les grands principes d'aménagement d'une rue universellement accessible

La Direction des transports, en collaboration avec le comité consultatif en accessibilité universelle (CCAU), a élaboré 10 grands principes d'aménagement universellement accessible des rues. Sans prétendre apporter toutes les réponses aux besoins en accessibilité de la rue, ces principes permettent néanmoins aux concepteurs de se poser les bonnes questions au bon moment. Ils ont été testés à plusieurs reprises dans divers projets au moment de l'analyse du site, de la conception et de l'implantation, notamment dans le cadre du *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées*.

1. Corridors piétonniers libres d'obstacles

Un corridor libre de marche est un espace de circulation dépourvu d'obstacles sur une largeur et une hauteur suffisantes pour que tous les usagers puissent se déplacer de façon simple et sécuritaire.

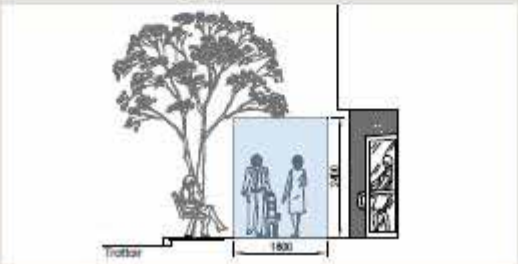

2. Corridors piétonniers en fond de trottoir et mobilier urbain en bordure de rue

Cette configuration assure les meilleures conditions de déplacement. Le mobilier urbain doit se trouver dans la banquette entre le corridor piétonnier et la rue.

3. Corridors piétonniers délimités des deux côtés

Le corridor piétonnier doit être délimité des deux côtés de façon tactile, visuelle et auditive. Une dénivellation suffisante, un alignement d'objets, des textures et des couleurs contrastantes sont de bons exemples. En milieu urbain, l'alignement des bâtiments constitue une délimitation aisément repérable par tous.

Figure A-2 : Extrait du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal

Sécurité routière

La présence des stationnements en peigne crée trois problèmes de sécurité qui sont décrits dans cette sous-section :

- Sécurité des véhicules;
- Sécurité des piétons;
- Sécurité des personnes âgées ou à mobilité réduite.

SÉCURITÉ DES VÉHICULES

Le Tome 1 des normes du ministère des Transports du Québec (MTQ) comporte un complément d'information (texte en orange) en ce qui concerne le stationnement à angle à la section 14.3.2.2. Il est indiqué que les manœuvres de recul dans la rue, occasionnées par le stationnement à angle, constituent un risque d'accident. Les normes indiquent aussi que ce type d'aménagement est à proscrire.

des carrefours, puisque le stationnement à ces endroits réduit souvent la distance de visibilité. Cette réduction de la distance de visibilité a plusieurs effets, dont forcer le conducteur à faire avancer son véhicule jusqu'à une ligne d'arrêt imaginaire avancée, bloquant ainsi les passages pour personnes. Une augmentation des collisions liées au manque de visibilité (collisions à angle droit et collisions au moment d'un virage) est également constatée.

L'entrée et la sortie des véhicules, l'ouverture des portières, la descente des passagers et la présence de piétons qui se faufilent entre les véhicules stationnés sont des facteurs de risque importants. Lorsqu'un véhicule quitte un stationnement, il crée des perturbations dans l'écoulement du trafic et occasionne de la congestion. Cela peut donner lieu à des collisions latérales et à des collisions arrière. De plus, une portière ouverte constitue un obstacle pour les automobilistes et les oblige à effectuer un freinage brusque ou une manœuvre d'évitement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques d'accident sont présentés dans le Traffic Engineering Handbook.

14.3.2 Disposition des stationnements sur rue

14.3.2.1 Stationnement en parallèle

Le stationnement en parallèle réduit la capacité et la sécurité comme il est stipulé dans les sous-sections précédentes, mais il demeure tout de même le mode de stationnement ayant le moins d'effets négatifs.

La géométrie des stationnements en parallèle est présentée dans les dessins normalisés 001 et 002. La première et la dernière case de stationnement d'un alignement peuvent être plus courtes à la condition que rien ne nuise à l'entrée et à la sortie du véhicule (dessin normalisé 001).

De plus, un recul minimal doit être conservé à l'approche d'un carrefour de façon à protéger la distance de visibilité (dessin normalisé 002).

14.3.2.2 Stationnement à angle

Le stationnement à angle permet d'aménager un plus grand nombre d'emplacements par unité de longueur de trottoir que ne le permet le stationnement en parallèle. Ainsi, un aménagement à 90° fournit 2,5 fois plus d'emplacements qu'un aménagement en parallèle. Les textes précédents concernant les effets sur la capacité et sur la sécurité s'appliquent essentiellement au stationnement en parallèle. Les effets négatifs sur la capacité et la sécurité sont ici plus importants que dans le cas du stationnement en parallèle. Le stationnement à angle nécessite un espace de manœuvre plus grand pour entrer ou sortir du stationnement. De plus, de nombreuses études ont prouvé que le stationnement à angle occasionne plus d'accidents que le stationnement en parallèle.

Il a déjà été considéré que le stationnement à angle était moins risqué dans des rues plus larges. Une étude plus approfondie de la question permet de constater que l'implantation du stationnement à angle de chaque côté d'une rue de 24 m de largeur a un impact sur l'ensemble de la rue. En effet, le véhicule occupe un espace de près de 5 m, il nécessite un espace de 3,5 à 4,5 m pour reculer et peut obliger les véhicules en transit à empiéter sur la voie adjacente, ce qui peut occasionner des accidents.

L'observation des manœuvres de stationnement à angle permet de constater que le principal risque vient du manque de visibilité lorsque le véhicule est en marche arrière. L'arrêt brusque d'un véhicule en transit, causé par le recul d'un véhicule sortant du stationnement, constitue un autre risque. La recherche d'une place de stationnement comporte aussi des risques pour les véhicules en transit.

Contenu normatif — *Complément à la norme*

En effet, les places libres sont plus difficiles à repérer dans un stationnement à angle, ce qui force certains automobilistes à ralentir exagérément.

En résumé, le stationnement à angle est à proscrire. Certaines municipalités limitent d'ailleurs le stationnement sur rue au stationnement en parallèle.

14.4 Stationnement hors rue

Les aires de stationnement hors rue, caractérisées par de grandes superficies revêtues, favorisent l'émergence et l'intensification des îlots de chaleur urbains. Au moment de leur conception, il est possible d'intégrer des moyens pour lutter contre les effets de ces îlots de chaleur, notamment en cherchant à en améliorer la performance thermique. À cette fin, la norme BNQ 3019–190 fournit des renseignements utiles.

Le tableau 14.4–1 présente les dimensions des stationnements dits de longue durée, tels les stationnements d'incitation au transport en commun, d'immeubles à bureaux, etc. Ce sont donc des stationnements à faible taux de roulement. Si des stationnements à fort roulement sont considérés, par exemple des stationnements pour visiteurs, pour commerces, il est alors question de stationnements de courte durée. Les dimensions de ce type de stationnement sont présentées au tableau 14.4–2.

14.5 Stationnement hors rue pour personnes atteintes de déficience physique

Les stationnements hors rue pour personnes atteintes de déficience physique doivent être situés près des destinations visées, être en nombre suffisant pour répondre aux besoins et être conformes aux règlements municipaux en vigueur. Ils doivent être situés à un endroit tel qu'aucun obstacle infranchissable ne se trouve entre le stationnement et la destination finale de l'utilisateur.

La figure 14.5–1 montre des façons d'aménager de tels stationnements. Les largeurs des stationnements sont telles qu'elles sont spécifiées aux sections précédentes, augmentées d'une surlargeur de part et d'autre du stationnement afin de faciliter la mobilité des occupants du véhicule.

14.6 Bibliographie

INSTITUTE OF TRANSPORTATION ENGINEERS, Traffic Engineering Handbook, 6th edition, *2009*.

BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC, Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs *(BNQ 3019–190)*.

Figure A-3 : Extrait de la norme Ouvrages routiers, Tome 1, chapitre 14 Stationnement

B

Annexe B
Plans des concepts recommandés pour chaque site identifié

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

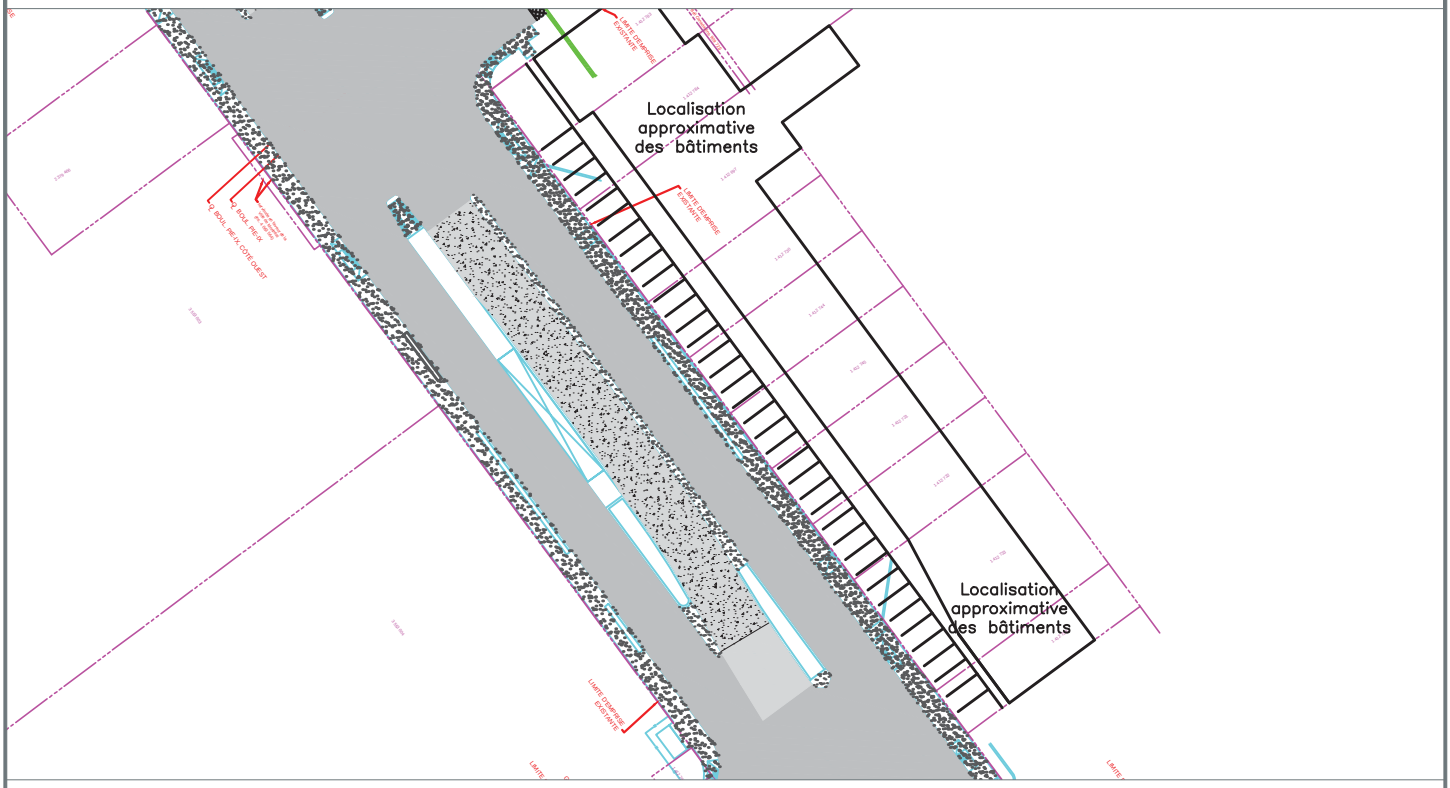

Recommandation faite par CIMA+

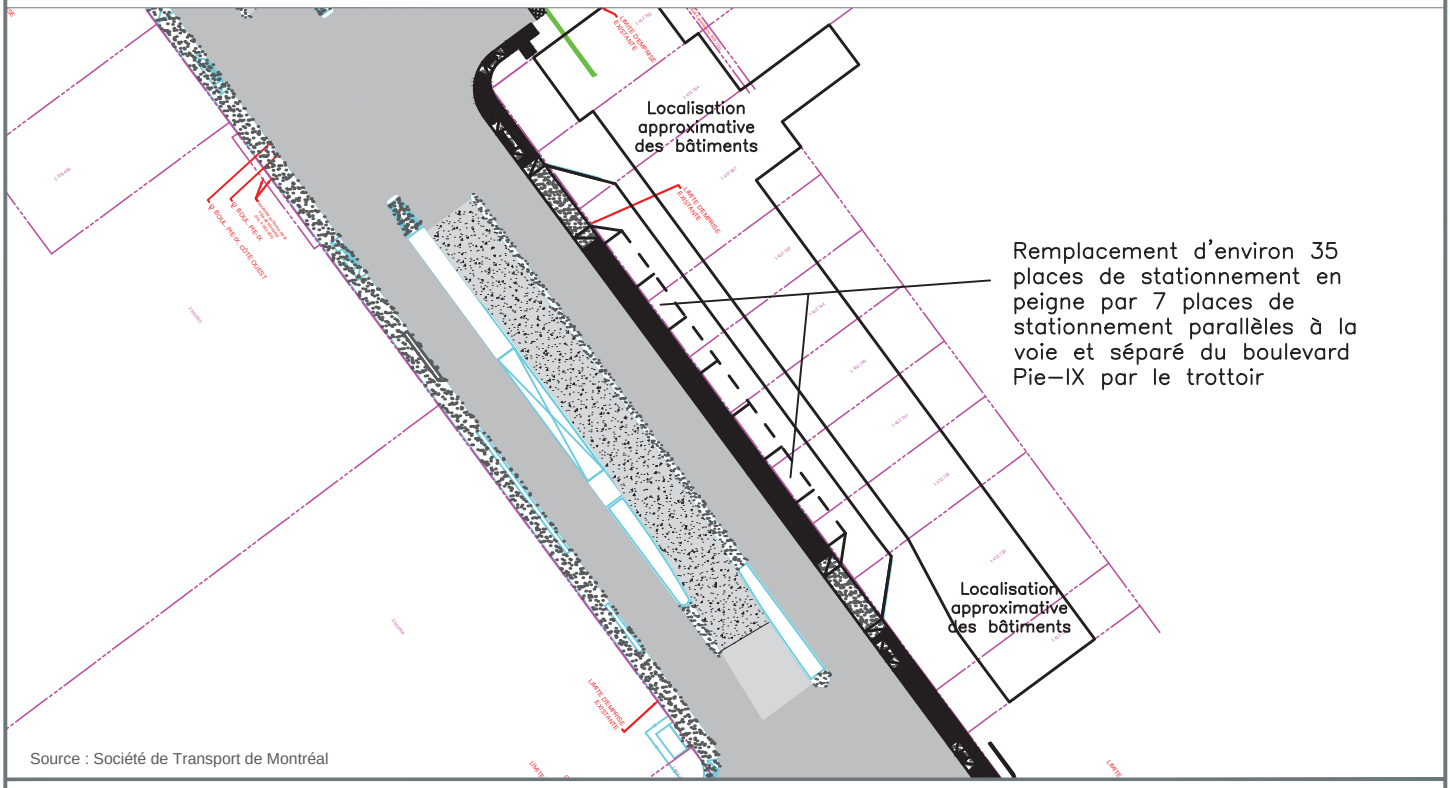

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Tronçon entre les rues de Castille et Monselet

M05371A
Mars 2019

Figure B-1

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

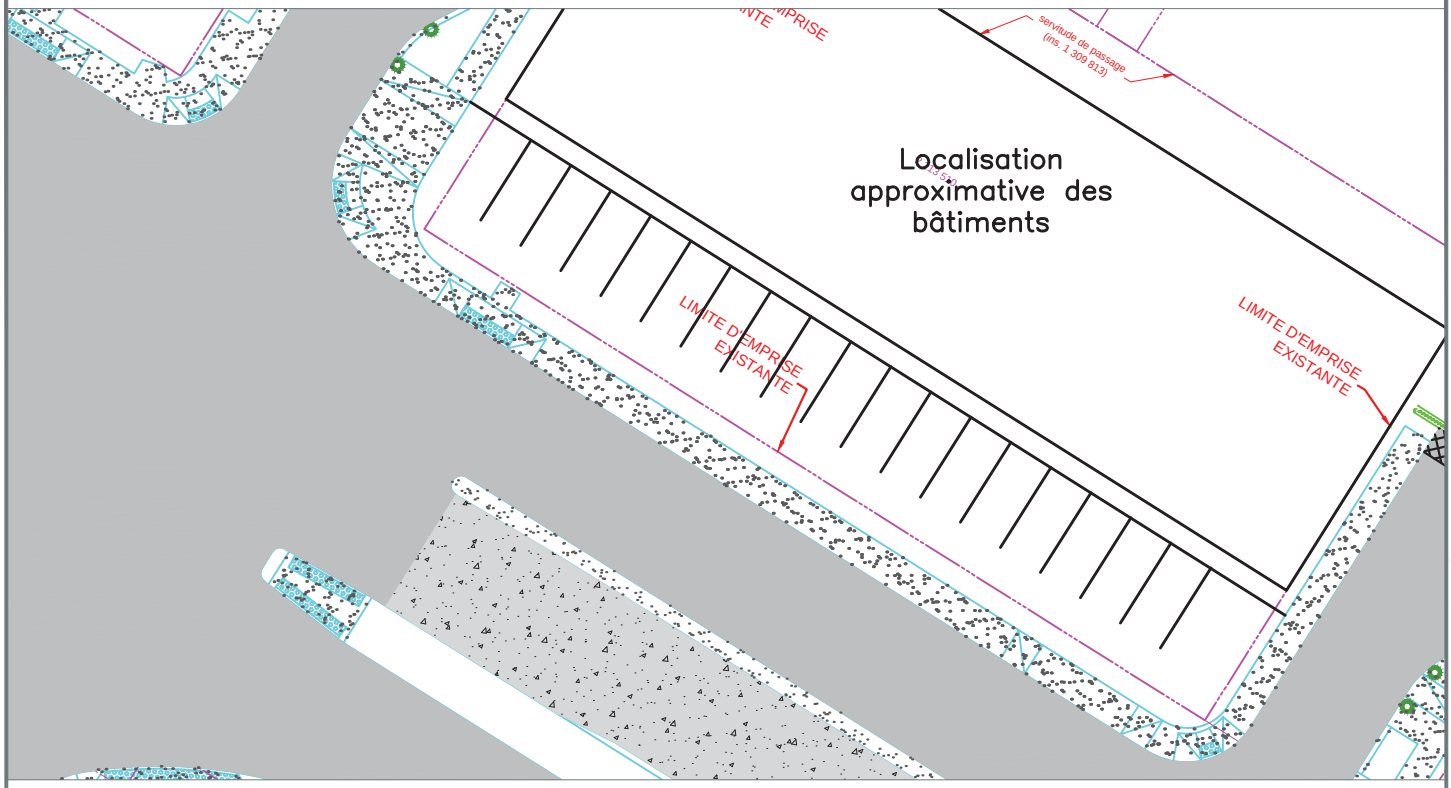

Recommandation faite par CIMA+

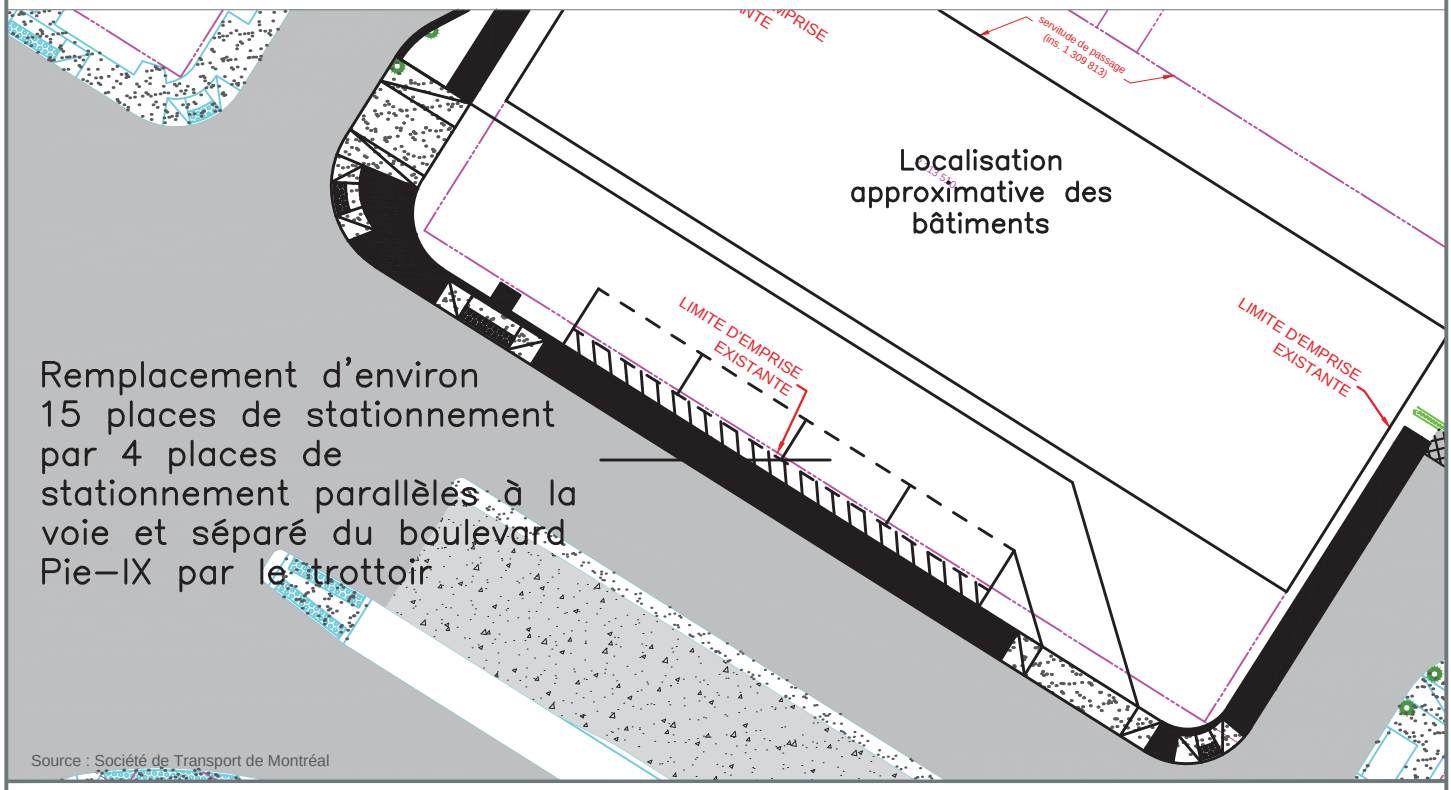

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX
Intersection Pie IX / 47e Rue

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-2

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

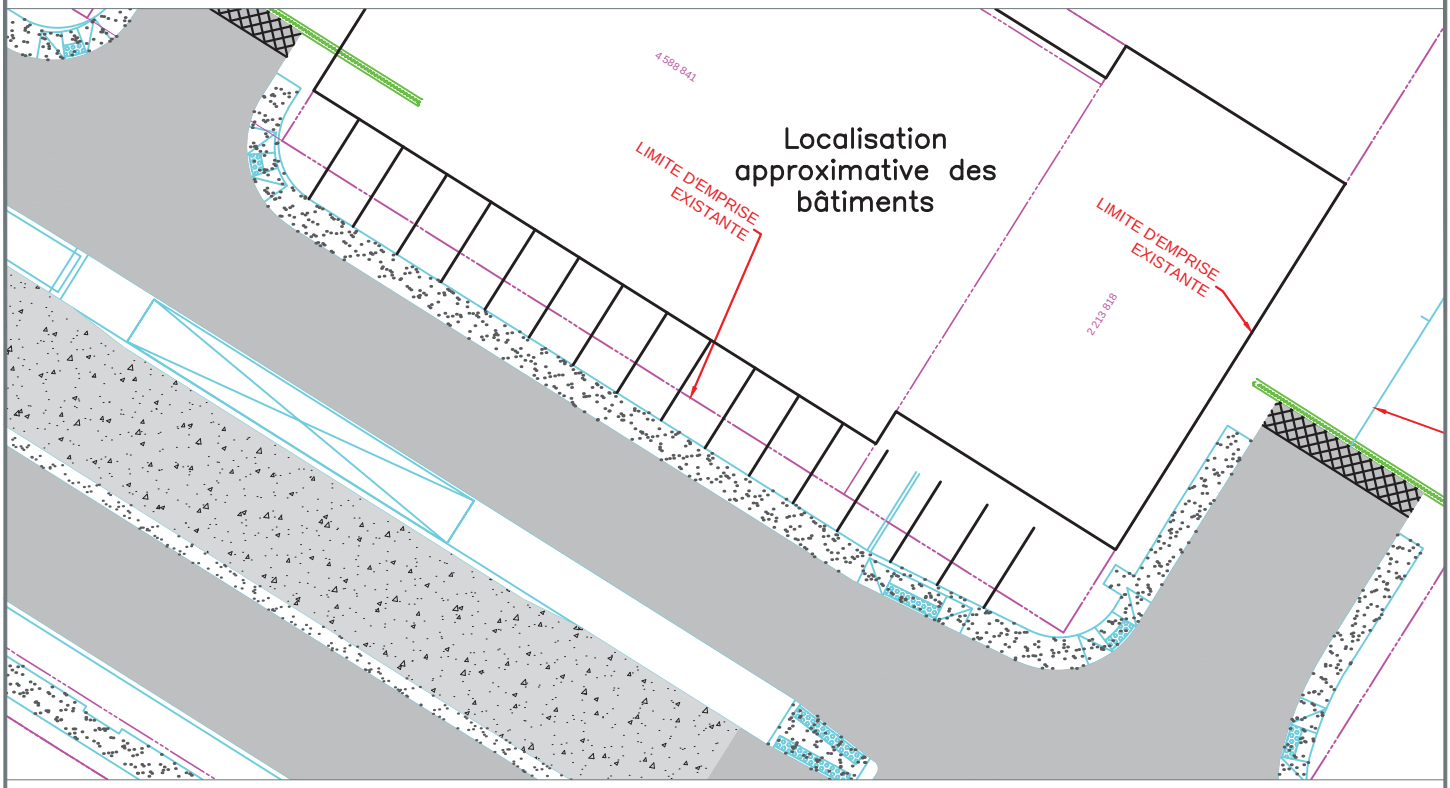

Recommandation faite par CIMA+

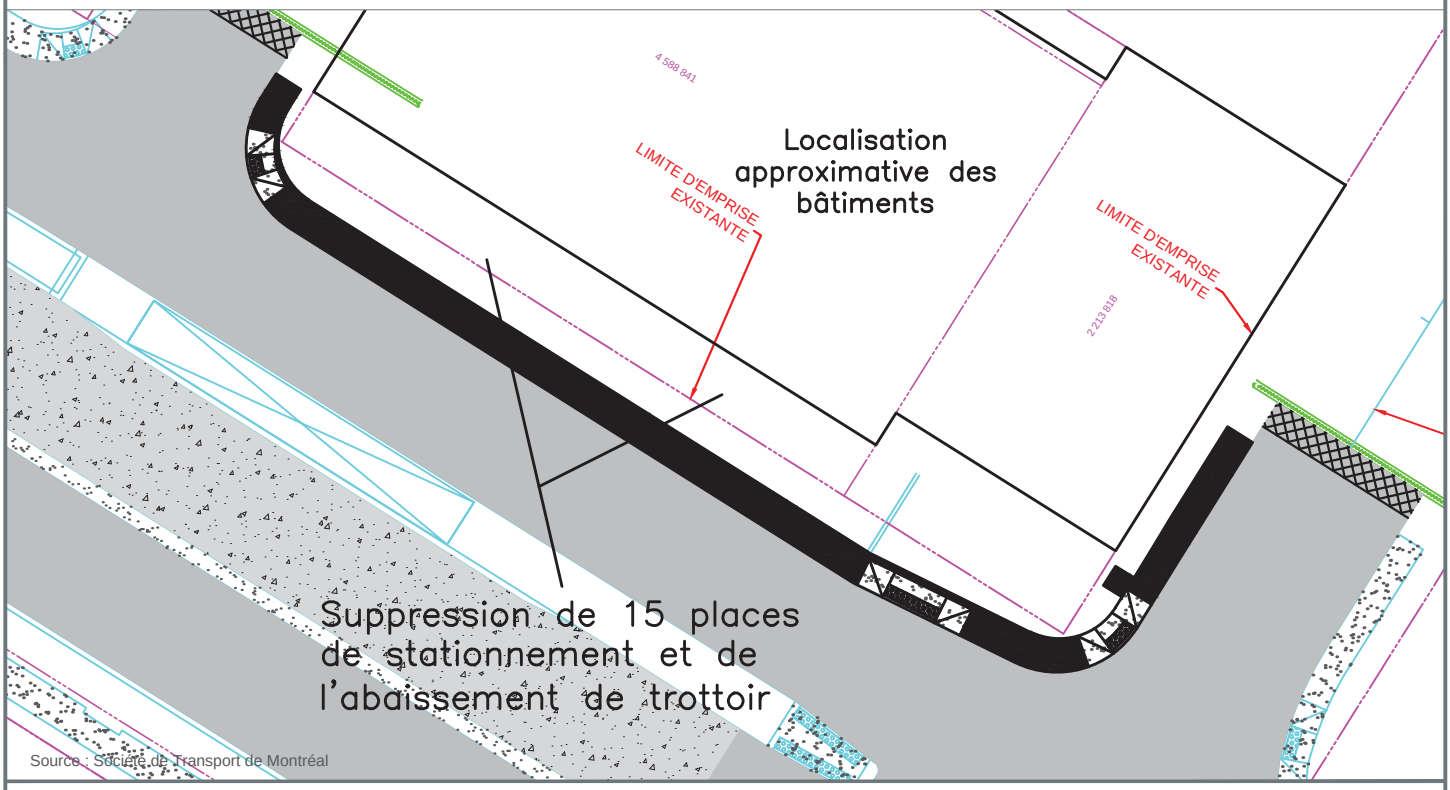

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Intersection Pie IX / 39e Rue

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-3

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

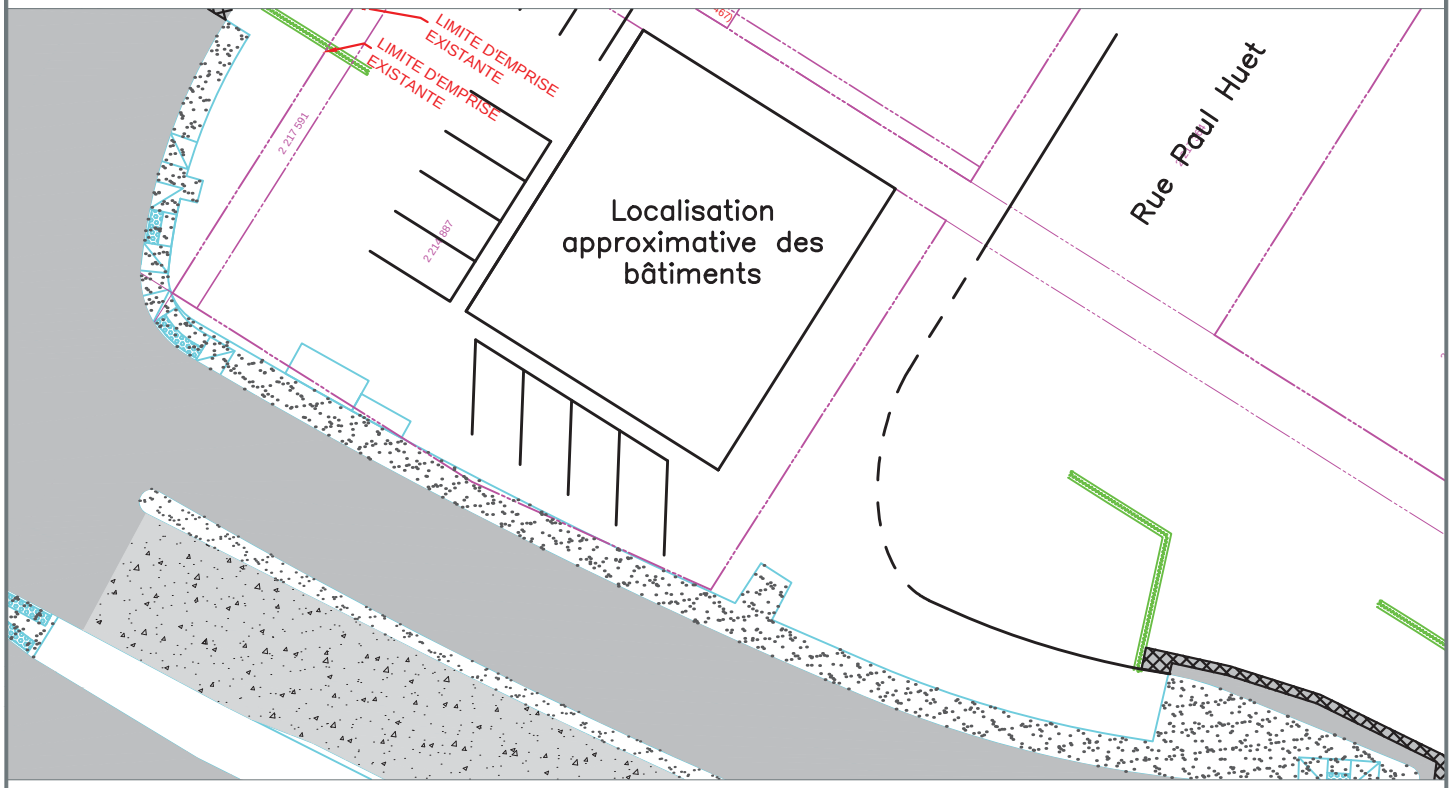

Recommandation faite par CIMA+

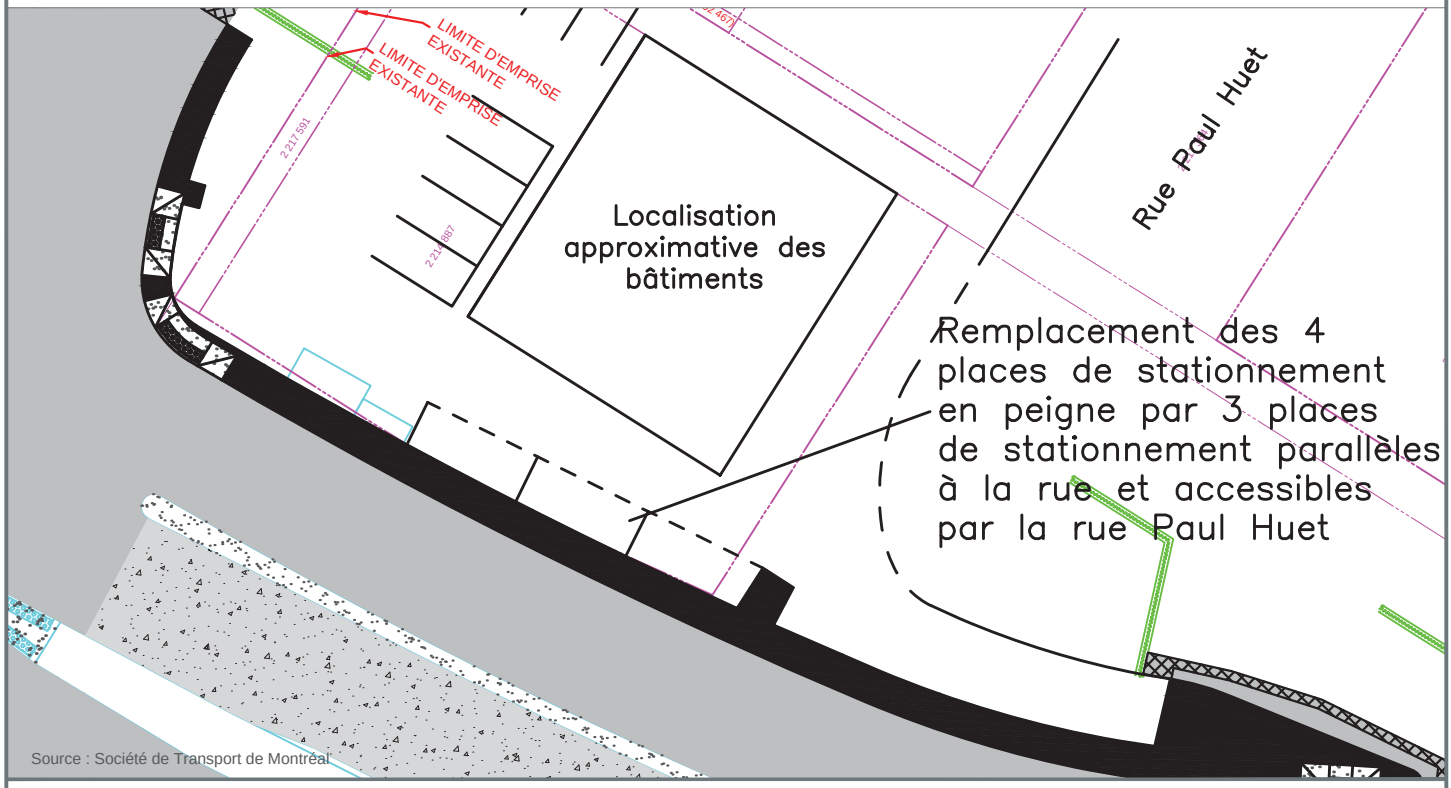

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Intersection Pie IX / Rue Jarry Est

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-4

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

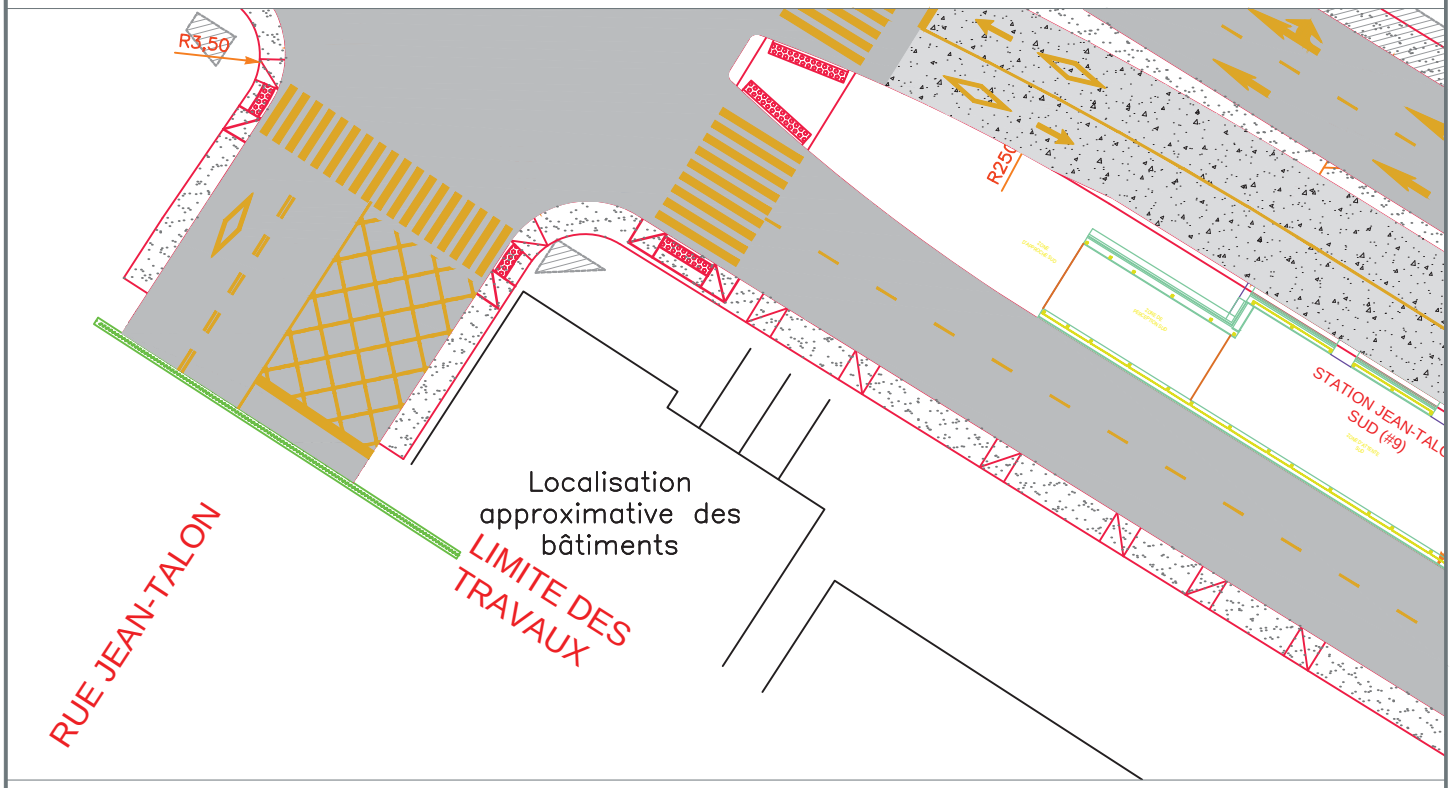

Recommandation faite par CIMA+

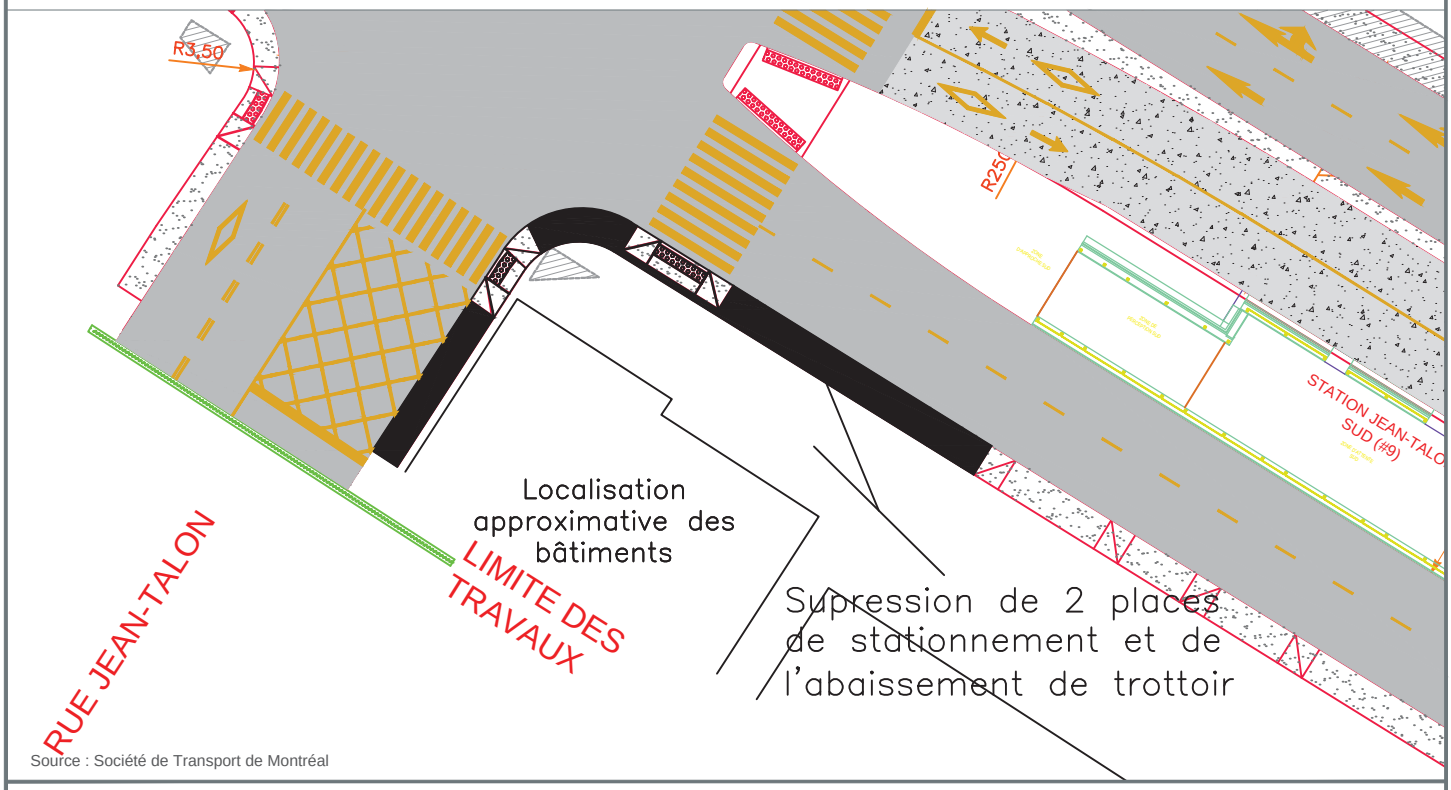

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX
Intersection Pie-IX / Jean Talon

M05371A
Mars 2019

Figure B-5

Z:\CIMA-200\TRANSPORT_PROJETS\M05371A\400_PLANS\TRAVAIL\M05371A_JEAN TALON_V01.DWG

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

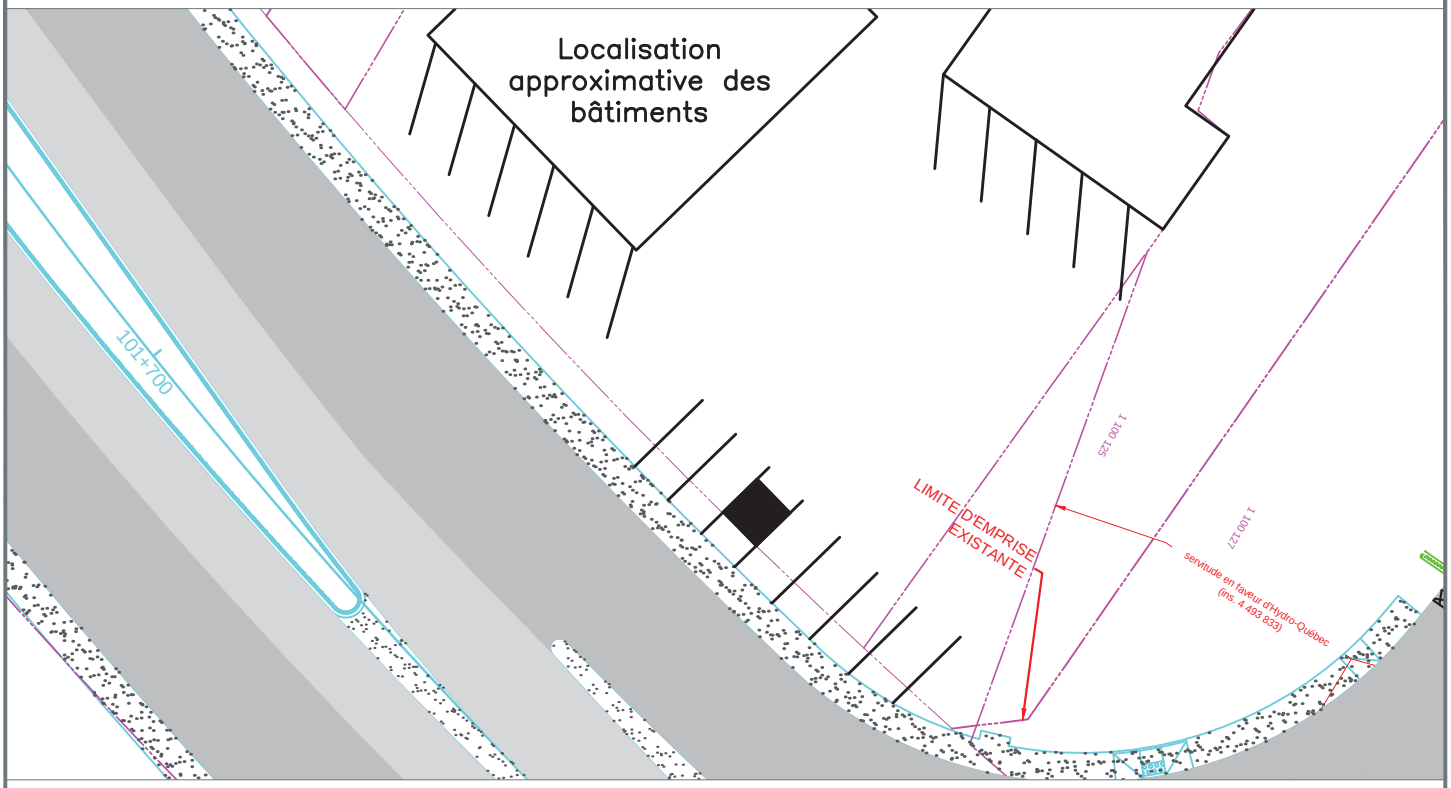

Recommandation faite par CIMA+

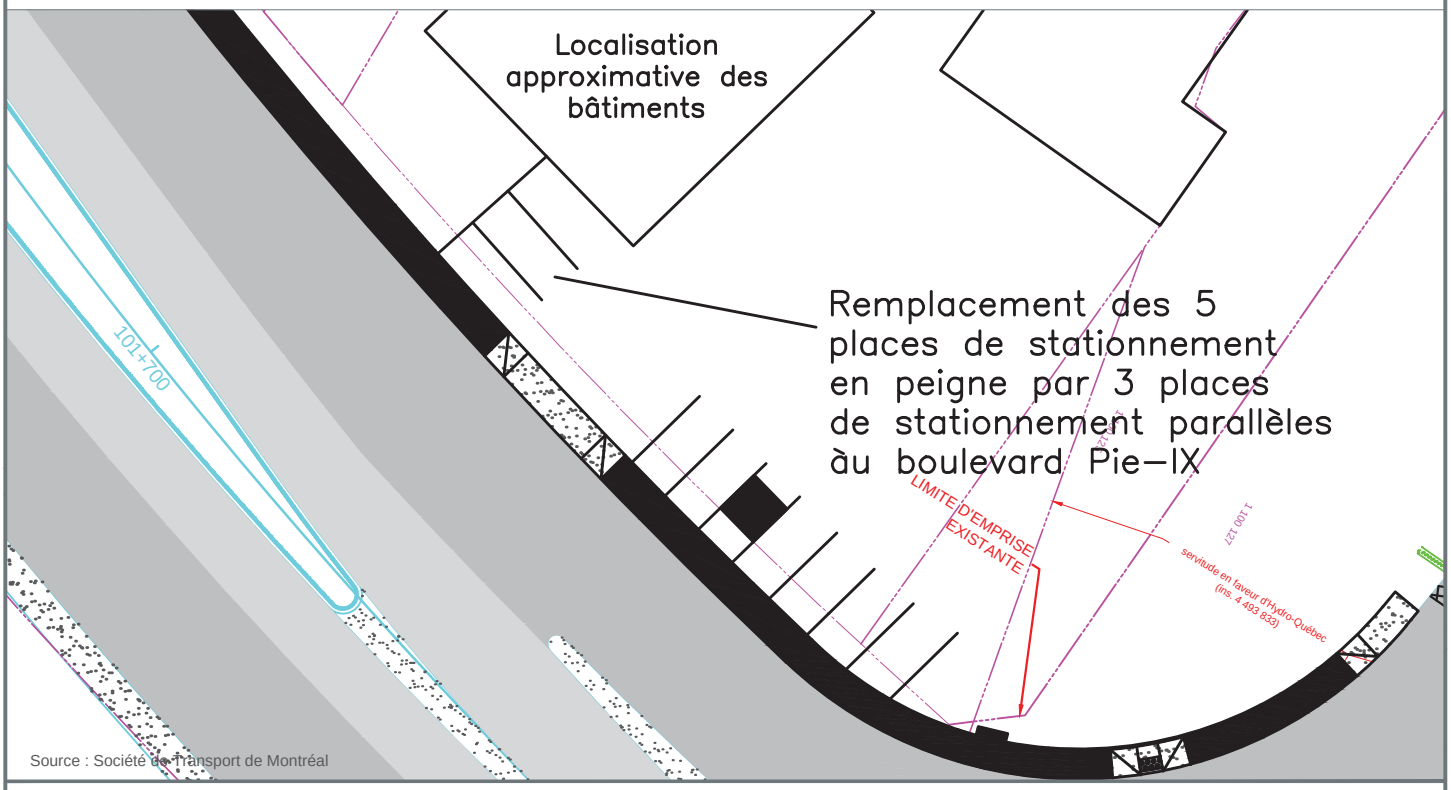

Source : Société de transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Intersection Pie IX / Boulevard Industriel

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-6

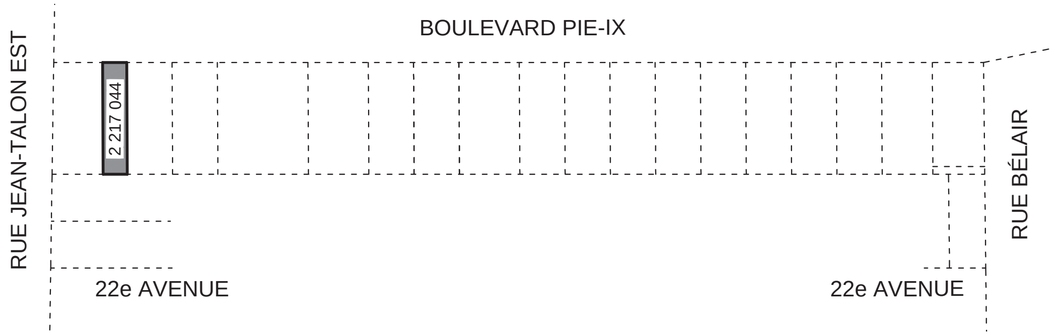

PLAN DE LOCALISATION
ÉCHELLE: 1:1000

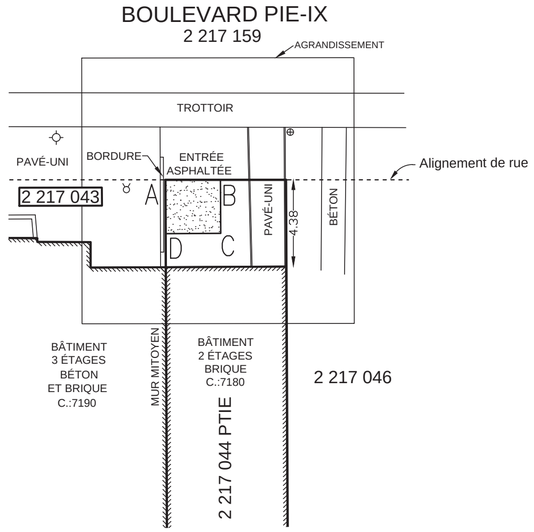

AGRANDISSEMENT
ÉCHELLE: 1:100

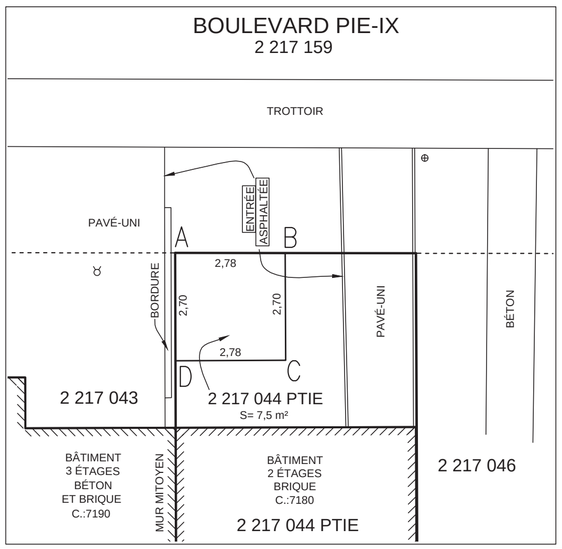

LÉGENDE

⌖	borne-fontaine
☿	valve d'aqueduc
⊕	fût de panneau de petite signalisation
▒	expropriation pour fins de servitude temporaire de construction

code du microfilm

A2

DIVISION DE LA GEOMATIQUE

Échelle: 1: 200
0 2 mètres
Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIERE: MONTRÉAL
CADASTRE: Québec

LOT(S)

Une partie du lot 2 217 044

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-ouest du
BOULEVARD PIE-IX
entre la
RUE BÉLAIR
et la
RUE JEAN-TALON EST

FINS DU DOCUMENT:

EXPROPRIATION POUR FINS DE SERVITUDE TEMPORAIRE DE CONSTRUCTION

NOTES: 1- Le bien-fonds devant être exproprié pour fins de servitude temporaire de construction est identifié par les lettres ABCDA (article 1).

2- Les informations en lien avec l'assiette de terrain devant être expropriée (servitude temporaire de construction) proviennent du plan de la firme Aecom.

3- Les recherches du bureau de la publicité des droits ont été effectuées le 10 avril 2018.

4- Les éléments topographiques et les limites contenus sur ce plan proviennent du plan 401060-0020-80 préparé par Valérie Tétreault, a.-g. sous sa minute 1091.

5- Une visite des lieux a été réalisée le 27 février 2018.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 10 avril 2018

Préparé par: GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal,
Arpenteur-géomètre

Minute Nº 400 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-2266 (31H12-010-1133) Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22095-6 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Arpenteur-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:
ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN Nº P-169 SAINT-MICHEL

22095-6RD.DWG

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197394005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, 1) décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension. 2) abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 prévue à la résolution CM18 0648.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Les fins pour lesquelles l'expropriation est demandée sont conformes à la loi.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Louise BOUTIN
avocate
Tél : 872-0123

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire- Chef de division
Tél : 872-8323
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197394005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, 1) décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension. 2) abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 prévue à la résolution CM18 0648.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1197394005.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-15

Reak Sa SEN
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2813
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.08

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197394004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension.

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot **2 213 510** du cadastre du Québec situé du côté est du boulevard Pie-IX afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-186 Villeray Saint-Michel Parc-Extension, joint au présent dossier décisionnel.

2. d'autoriser la dépense qui sera entièrement remboursé par l'ARTM d'un montant maximal de 1 548 704 $ (avant taxes)**,** pour les acquisitions.

3. d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 1 625 945 $ (net ristourne).

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

5. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin.

6. d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la

géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-16 11:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197394004**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX (projet) est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport de Montréal (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de onze (11) kilomètres de voies réservées (9 à Montréal et 2 à Laval) entre l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, et le boulevard Saint-Martin, à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de dix-sept (17) stations (15 à Montréal et 2 à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin, à Laval. Le volet transport collectif du projet inclut notamment l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations (afficheurs dynamiques, caméras, équipements de vente et de validation, etc.) et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs. La Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :
• Réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);

• Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné, en novembre 2015, l'entente détaillée avec l'AMT prévoyant la création d'un bureau de projet conjoint et le lancement de l'ingénierie détaillée du projet intégré SRB Pie-IX. Suite à cette entente, la Ville de Montréal et l'AMT ont octroyé, en février 2016, un mandat d'ingénierie détaillée pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet. Ce mandat a été complété en février 2018.

Depuis le 1er juin 2017, l'AMT est dissoute et ses missions ont été confiées à l'ARTM et au Réseau de transport métropolitain (RTM). L'ARTM, laquelle demeurera propriétaire des actifs de transport collectif, remplace l'AMT dans le cadre de la réalisation du projet intégré SRB Pie-IX.

En avril 2018, le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal prévoyant le maintien du bureau de projet et établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet , a été approuvé par le Conseil d'agglomération de Montréal (Résolution CG18 0234)

Un audit de sécurité a été produit en 2014 par Transport Québec à l'étape de l'avant projet définitif et plusieurs recommandations ont été émises concernant notamment la présence de stationnements en peigne en bordure du boulevard Pie-IX. Une seconde étude a été réalisée par Cima+ en date du 1er avril 2019 afin de valider certaines des recommandations de l'audit de 2014 quant à la problématique des stationnements en peigne. Un sixième site situé près de la rue Industriel avait été ciblé par la firme Cima+ mais n'a pas été retenu car il ne répond pas aux critères de stationnement en peigne. Ainsi, cinq (5) sites ont été identifiés comme étant problématiques et nécessitant des correctifs par le MTQ, la STM et Cima+.

Ces cinq sites nécessitent des démarches d'expropriation, qui seront réalisées par le contentieux de la Ville et les indemnités d'expropriation payées à 100% par l'ARTM. L'entente prévoit que la ville sera bénéficiaire des servitudes de non-accès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0765 - 18 juin 2019 - Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.
CM18 0648 – 28 mai 2018 - Dans le cadre du projet SRB-Pie IX, décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction. 2- Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (résolutions CM17 0586 et CM17 0778). 3- Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2216986 4- Autoriser la dépense d'un montant maximal additionnel de 313 505,00 $, taxes incluses pour ces acquisitions.
CG18 0234 – 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet
CM17 0778 – 12 juin 2017 – Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 $, taxes incluses, pour ces acquisitions.
CM17 0586 - 15 mai 2017 - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 $, taxes incluses pour ces acquisitions.
CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre

moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX SRB Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 1 1 448 685 $, taxes incluses.
CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.
CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB).

DESCRIPTION

1. Les acquisitions
Après une analyse complète des stationnements en peigne localisés sur le boulevard Pie-IX plus particulièrement aux abords des édicules du SRB, cinq sites ont été identifiés comme non sécuritaires. Le présent sommaire concerne l'intersection Pie-IX et 47e Rue dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension.

LOT 2 213 510 du cadastre du Québec: Afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, il est requis d'établir une servitude totale de non-accès sur toute la longueur du lot 2 213 510 en front sur le boulevard Pie-IX en faveur de la ville.

La bâtisse commercial (adresse civique : 9135-9153 boulevard Pie-IX) est occupée par des espaces de vente au détail au rez-de-chaussée et des bureaux à l'étage et comprend 15 places de stationnement.

Les descriptions techniques et les plans pour fins d'expropriation préparés par la division de la géomatique de la Ville de Montréal sont en pièces jointes au présent sommaire.

2. Budget de dépenses

L'ARTM a budgété un montant tenant compte de l'inflation pour cette acquisition. La Ville de Montréal procédera à l'expropriation nécessaire et sera remboursée en totalité par l'ARTM, le tout selon l'entente signé en date du 26 avril 2018 entre l'ARTM et la Ville.

3. L'indemnité

La valeur accordée en indemnité à l'expropriation pour servitude de non-accès vise à compenser des préjudices et des dommages additionnels comme étant reliés à l'imposition d'une servitude de non-accès.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'avant-projet définitif du projet du SRB Pie-IX, le MTQ remettait, en février 2014 à l'AMT, son rapport d'audit de sécurité routière final. Ce rapport fait mention que les manœuvres liées aux stationnements en peigne situés proche des édicules du SRB Pie-IX devraient être éliminées.
Cette recommandation vise à éliminer les conflits engendrés par les manœuvres de recul des véhicules avec les piétons qui circulent sur les trottoirs et à éviter l'empiètement des véhicules stationnés sur le trottoir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire totale prévue pour l'acquisition du lot 2 213 510 (adresse civique : 9135-9153 boulevard Pie-IX) est estimée à **1 548 704$** (avant taxes), soit 1 625 945$ (net ristourne). Ce montant inclut les coûts de perte de valeur de l'immeuble, indemnisation aux locataires, troubles et ennuis, les intérêts, les frais de certificat de localisation, les frais d'experts et autres.
Le montant de l'enveloppe budgétaire a été ajusté en 2019 afin de tenir compte de l'inflation et initialement déterminé selon le rapport d'évaluation du 15 février 2017 de la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poisson et associés, évaluateurs agréés (VMMP).

Cette enveloppe budgétaire n'équivaut pas à la valeur marchande du site, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de valeur pour l'acquisition de gré à gré, ni à l'indemnité d'expropriation. Le montant ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.

Ce montant sera financé en totalité par l'ARTM conformément à l'entente du 26 avril 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune implication directe pour ce dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ce dossier décisionnel risquerait de compromettre l'échéancier du projet, en retardant l'acquisition des servitudes de non accès, le cas échéant par la phase de construction du projet intégré SRB Pie-IX et finalement la prise de possession des lieux nécessaire pour le début des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Bureau de projet et le Service des communications de la Ville de Montréal. Les propriétaires concernés par le processus d'expropriation seront approchés de façon ciblée en vue de leur permettre de prendre connaissance des incidences des servitudes de non accès requises et tenter d'obtenir une entente de gré à gré et ce, malgré le contexte d'expropriation entrepris.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Résolution du Conseil municipal pour les servitudes temporaires: Octobre 2019
· Transmission par le Service juridique des avis d'expropriation : Novembre 2019
· Prise de possession graduelle des parcelles requises: été 2020 (en vue du mandat de construction et pour assurer le respect de l'échéancier de 2022)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Louise BOUTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François Charles GAUTHIER, Service des affaires juridiques
Pierre BOLDUC, Service des finances
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Pierre BOLDUC, 9 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatiane PALLU
Chef de section

Tél : 514 350-0800, poste 81623
Télécop. : 514 872-2896

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-09

Martin GAUDETTE
c/d Bureau d'Intégration et de Coordination

Tél : 514-872-5622
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2019-09-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-09-16

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT	:	LE LOT 2 213 510
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

Ce bien-fonds devant faire l'objet d'une expropriation pour fins d'acquisition de servitude de non-accès situé sur le boulevard Pie-IX entre la 47e rue et la 46e rue est indiqué par les lettres ABCDA (article 1) sur le plan P-186 Saint-Michel préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 22 mai 2019 dont copie accompagne la présente description technique.

Ledit bien-fonds est décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Le lot DEUX MILLIONS DEUX CENT TREIZE MILLE CINQ CENT DIX (2 213 510), dudit cadastre :

de figure RECTANGULAIRE;

BORNÉ COMME SUIT :

- Vers le nord-ouest par le lot 2 217 098 (47e rue);
- Vers le nord-est par les lots 3 262 852, 3 262 853, 3 263 044 et 3 263 045;
- Vers le sud-est par le lot 2 217 305 (46e rue);
- Vers le sud-ouest par le lot 2 217 098 (Boulevard Pie-IX);

/2

MESURANT :

- Vers le nord-ouest et le sud-est, vingt-huit mètres et quatre centièmes (28,04 m);
- Vers le nord-est et le sud-ouest, quarante-huit mètres et soixante-dix-sept centièmes (48,77 m);

contenant en superficie mille trois cent soixante-sept mètres carrés et cinq dixièmes (1 367,5 m²).

La servitude devant être expropriée pour fins de non accès se situe le long de la limite sud-ouest du présent emplacement. Le lot 2 213 510 ne pourra plus avoir d'accès au travers de la ligne A-B.

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le vingt-deuxième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 543 de mes minutes au dossier 23039 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Dossier : 23039

Copie conforme
Montréal, le _____

_____
Arpenteur-géomètre

GABRIEL BÉLEC DUPUIS
2655
2019-07-18
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

AP26185

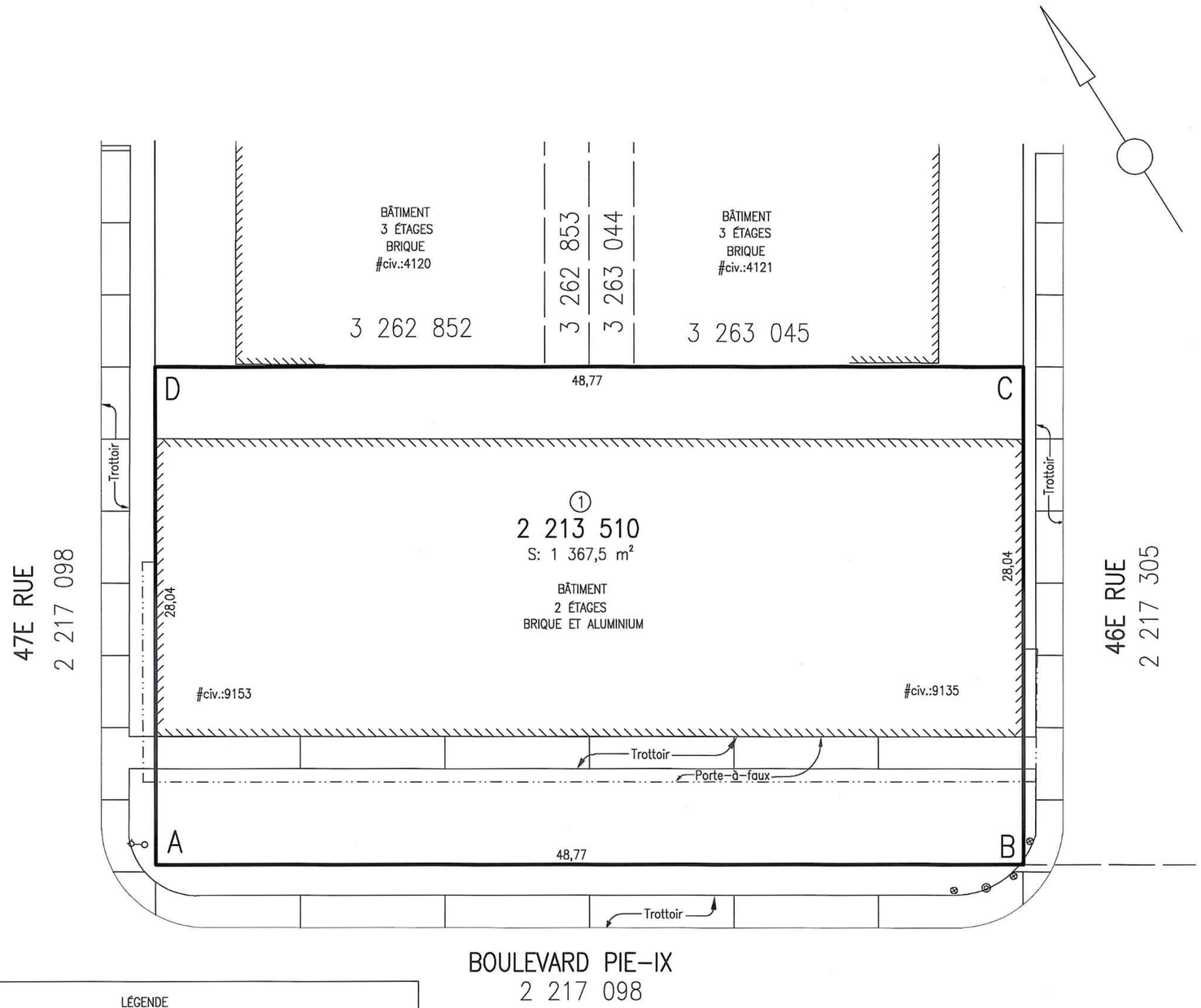

LÉGENDE

- : limite du présent emplacement
- : limite d'emprise, emprise de rue, alignement de rue
- : limite de lot adjacent
- : Bâtiment
- : Lampadaire
- : Bollard
- : Enseigne

code du microfilm A2

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200 (0 – 2 mètres)

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

2 213 510

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au nord-est du
BOULEVARD PIE-IX
entre la
47e RUE
et la
46e RUE

FINS DU DOCUMENT:

EXPROPRIATION POUR FINS D'ACQUISITION DE SERVITUDE DE NON-ACCÈS AU BOULEVARD PIE-IX

1- La servitude devant être expropriée pour fins de non-accès affectera le lot 2 213 510. Ce bien-fonds ne pourra plus avoir d'accès au travers de la ligne AB.
2- Système de référence spatiale utilisé: NAD83 SCOPQ
3- Une recherche des servitudes a été effectuée sur le présent emplacement. Aucune servitude ne contrevient aux fins de la présente expropriation. Conséquemment, les servitudes existantes ne sont pas illustrées sur ce plan.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 22 mai 2019

COPIE ORIGINAL

Préparé par: GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Minute N° 543

Sceau: GABRIEL BÉLEC DUPUIS, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, 2665, 2019-07-18

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-2661 (31H12-010-1331)

Dessin: GBD

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER N° 23039 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Arpenteure-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN N° P-186 SAINT-MICHEL

Société de transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE
PROJET INTÉGRÉ SRB-PIE-IX

740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6
T 514 337-2462
F 514 281-1632

Référence Client : 4500029735

Projet no : M05371A

1er avril 2019

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Chantal Dagenais, ing., M.Ing.

Julie Guilhem, M.Ing., M.Urb.

Karine Kalache, ing.

Chloé Lalancette, tech. dess., graphiste

PRÉPARÉ PAR :

Julie Guilhem, M.Ing., M.Urb.
Professionnelle en ingénierie

VÉRIFIÉ PAR :

Chantal Dagenais, ing., M.Ing.
Directrice de projet
No membre OIQ : 111882

REGISTRE DES ÉMISSIONS ET RÉVISIONS

Identification	Date	Description de l'émission et/ou de révision
E01	2019-02-28	Rapport partiel – Volet analyses
E02	2019-03-21	Rapport complet
E03	2019-04-01	Rapport complet

Table des matières

1 Introduction 1
1.1 Le projet 1
1.2 Le mandat 1
1.3 La méthodologie 2

2 Analyse de document 3
2.1 Audit de sécurité routière 3

3 Analyse et description des sites de stationnement non sécuritaires 5
3.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM 6
3.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet 6
3.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue 7
3.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue 8
3.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est 9
3.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon 10
3.2 Site identifié par CIMA+ 11
Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel 11

4 Identification des solutions 13
4.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM 13
4.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet 13
4.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue 14
4.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue 15
4.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est 16
4.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon 17
4.2 Site identifié par CIMA+ 18
Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel 18

5 Conclusion 19

Liste des figures

Figure 1-1 : SRB Pie-IX – 17 stations en 2022 1
Figure 3-1 : Sites de stationnement non sécuritaires 5
Figure 3-2 : Gabarit des fiches d'analyse de stationnement non sécuritaires 5
Figure 5-1 : Mesures préférentielles pour les sites de stationnement non sécuritaires 19

Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Sites de stationnement identifiés par la STM et le MTQ 2
Tableau 2-1 : Sites de stationnement non sécuritaires identifiés dans l'audit 3

Liste des annexes

Annexe A Extraits de normes et de lignes directrices sur l'accessibilité universelle et la sécurité routière

Annexe B Plans des concepts recommandés pour chaque site identifié

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

– 1er avril 2019 – M05371A

1 Introduction

1.1 Le projet

La Société de transport de Montréal (STM) est actuellement en train de mettre en place un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX. Il s'agit d'un projet de transport collectif performant, intégré à la reconstruction et à la requalification du boulevard Pie-IX, qui offrira un service de bus rapide, fiable, confortable sécuritaire et entièrement accessible, entre l'est de Laval et Montréal.

Les principaux objectifs du projet SRB sont :

- La mise en place d'un système de transport collectif sécuritaire et entièrement accessible;
- L'implémentation d'un service rapide flexible et fiable;
- La réfection complète du boulevard Pie-IX;
- La bonification de l'aménagement du domaine public.

Extrait du site de la STM (http://www.stm.info/fr/a-propos/grands-projets/projet-integre-srb-pie-ix)

Figure 1-1 : SRB Pie-IX – 17 stations en 2022

1.2 Le mandat

Dans le cadre de la réalisation des travaux du SRB du boulevard Pie-IX, la STM a mandaté CIMA+ afin de l'aider à analyser et trouver des solutions relatives aux stationnements existants, dont la configuration actuelle nécessite des manœuvres non sécuritaires sur le boulevard Pie-IX. En effet, ces stationnements sont de type « peigne », impliquant que les usagers qui s'y stationnent doivent effectuer une manœuvre de recul, plus ou moins conflictuelle, sur le trottoir et/ou dans la voie de droite du boulevard Pie-IX.

CIMA+ s'est donc engagé à analyser la situation, notamment les cinq sites identifiés par la STM et le MTQ, et à émettre un avis d'expert au bureau de projet SRB Pie-IX quant aux mesures à adopter afin de pallier aux problématiques de sécurité routière.

Le tableau 1-1 décrit les cinq sites initialement identifiés par la STM.

Tableau 1-1 : Sites de stationnement identifiés par la STM et le MTQ

Adresse civique	Lot	Station	Arrondissement
9 135 à 9 153 boul. Pie-IX	2 213 510	47e rue	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
8 905 à 8 909 et 8 915 à 8 927 boul. Pie-IX	4 588 841 et 2 213 818	39e rue	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
10 773 à 10 861 boul. Pie-IX	1 412 783, 1 412 784, 1 412 697, 1 412 730, 1 412 744, 1 412 745, 1 412 731, 1 412 732, 1 412 733, 1 412 734	de Castille	Mtl-Nord
4 100 à 4 102 boul. Jarry-Est	2 214 887	Jarry	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
7 180 boul. Pie-IX	2 217 044	Jean-Talon	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Extrait de la demande de prix AA00752

1.3 La méthodologie

Ce rapport suit la méthodologie développée par CIMA+ dans le Plan de travail, qui fut validé par la STM le 18 février 2019. Il s'articule en suivant les chapitres décrits ci-dessous :

- Chapitre 2 : analyse de document, particulièrement de l'audit de la sécurité routière, des plans pour les deux lots, des normes de stationnement et des guides d'accessibilité universelle et de convivialité;
- Chapitre 3 : analyse et description des sites de stationnement identifiés comme non sécuritaires et identification d'autres sites potentiellement problématiques;
- Chapitre 4 : identification des solutions ainsi que de leurs avantages et inconvénients;
- Chapitre 5 : conclusion et résumé schématique des solutions privilégiées pour chacun des sites identifiés.

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

2 Analyse de document

2.1 Audit de sécurité routière

Dans le cadre de l'avant-projet définitif du projet, le MTQ remettait, en février 2014 à l'AMT (maintenant EXO), son rapport d'audit de sécurité routière final ayant été réalisé pour le projet. Ce rapport fait mention que les manœuvres liées aux stationnements en peigne situés au droit des stations de la 47e Rue et de la 39e Rue devraient être éliminées.

Le tableau suivant présente un extrait des conclusions de l'audit.

Tableau 2-1 : Sites de stationnement non sécuritaires identifiés dans l'audit

	Observations/Commentaires	Suggestions	Réponse de l'AMT
Intersection Pie-IX/47e Rue			
148)	Un stationnement de type « peigne » d'environ 15 places, destiné aux clients d'un petit centre commercial, est situé dans le quadrant sud-est de l'intersection. Les conducteurs de véhicules utilisant le stationnement devront effectuer des manœuvres à reculons sur le boulevard Pie-IX, à proximité de l'intersection et d'un passage pour piétons à débit élevé en raison de la présence d'une station.	Analyser la possibilité : • d'éliminer le stationnement et de permettre aux clients du centre commercial de stationner en parallèle sur les rues à proximité. ou • de remplacer le stationnement de type « peigne » par un stationnement en parallèle séparé physiquement du boulevard Pie-IX, comme cela a été fait entre les rues de Castille et Monselet.	
Intersection Pie-IX/39e Rue			
156)	Un stationnement de type « peigne » d'environ 15 places, destiné aux clients d'un petit centre commercial, est situé dans le quadrant nord-est. Les conducteurs de véhicules utilisant le stationnement devront effectuer des manœuvres à reculons sur le boulevard Pie-IX, à proximité de l'intersection et d'un passage pour piétons à débit élevé en raison de la présence d'une station. De plus, la faible profondeur du stationnement fera en sorte que le derrière de certains véhicules empiètera sur le trottoir, limitant l'espace sécuritaire pour la circulation des piétons.	Analyser la possibilité d'éliminer le stationnement de type « peigne » et de permettre aux clients du centre commercial de stationner en parallèle sur les rues à proximité ainsi que dans le stationnement public situé à l'ouest du boulevard Pie-IX.	

Extrait de l'audit de sécurité routière AMT 107SP-0788-000 (p.77, 78, 80)

Selon cet extrait, cette recommandation vise à éliminer les conflits engendrés par les manœuvres de recul des véhicules avec les piétons qui circulent sur les trottoirs et à éviter l'empiètement des véhicules stationnés sur le trottoir.

L'annexe A présente des extraits de normes et de lignes directrices qui traitent de cette problématique.

3 Analyse et description des sites de stationnement non sécuritaires

Après une lecture attentive des plans de lots fournis par la STM et une analyse complète des stationnements localisés sur le boulevard Pie-IX, six sites ont été identifiés comme non sécuritaires. Cinq d'entre eux ont été identifiés par le MTQ et la STM dans le cadre de l'audit, tandis que le sixième a été identifié dans cette étude (voir figure 3-1 ci-dessous).

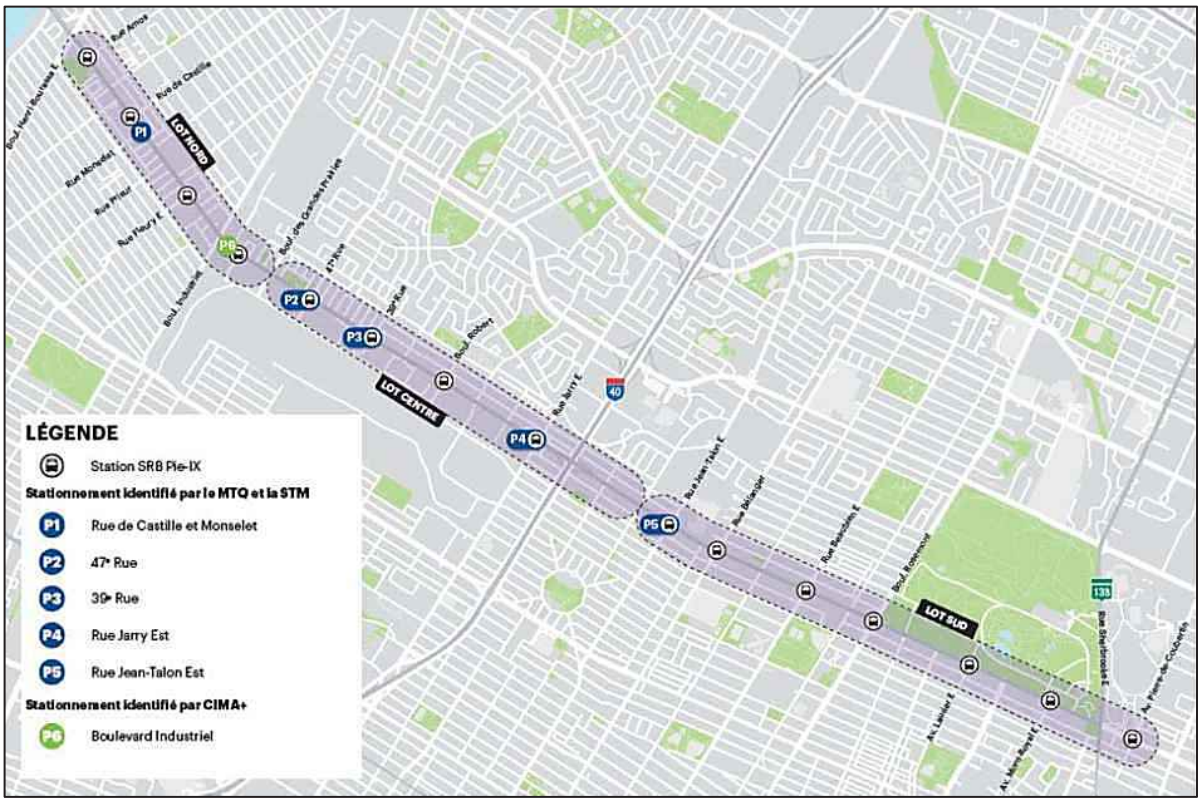

Figure 3-1 : Sites de stationnement non sécuritaires

Dans les prochaines sections, les sites sont décrits selon le gabarit ci-dessous (voir figure 3-2).

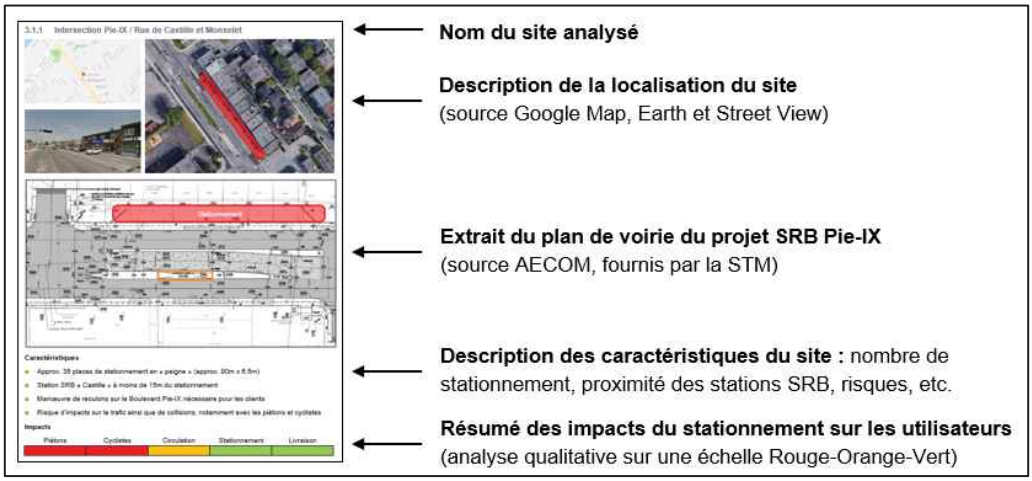

Figure 3-2 : Gabarit des fiches d'analyse de stationnement non sécuritaires

3.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM

Les sites décrits ci-dessous ont été identifiés dans le cadre de ce mandat.

3.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet

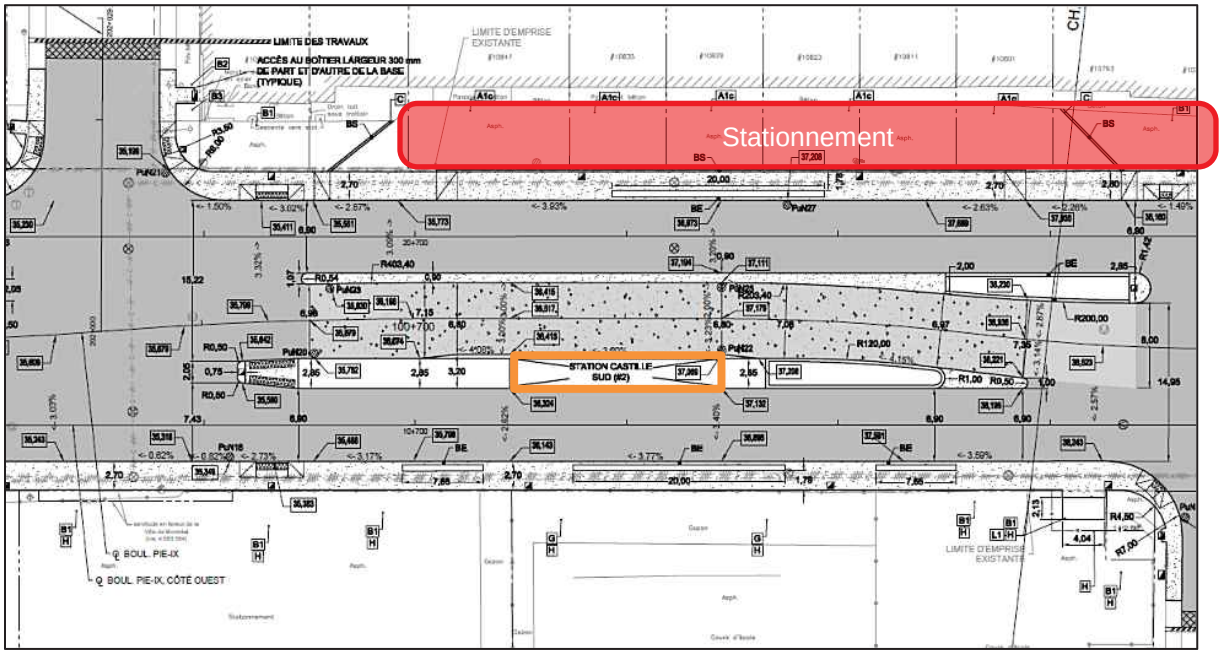

Caractéristiques

- Approx. 35 places de stationnement en « peigne » (approx. 90 m x 6,5 m);
- Station SRB « Castille » à moins de 15 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue

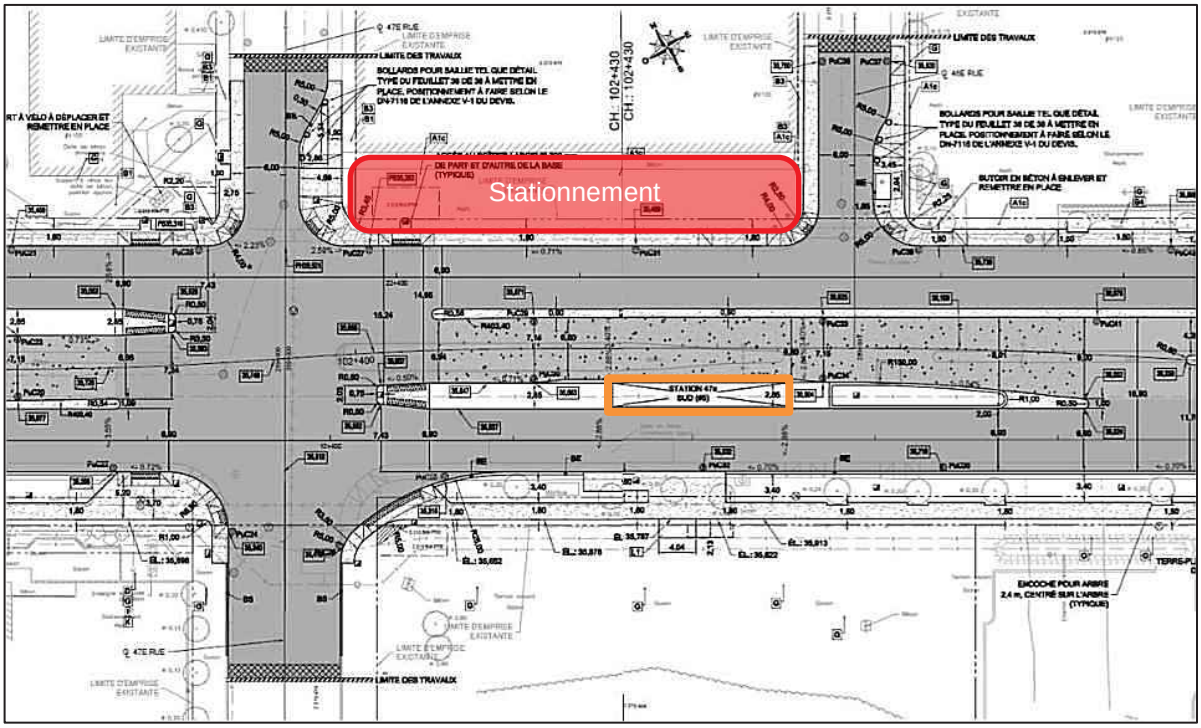

Caractéristiques

- Approx. 15 places de stationnement en « peigne » (approx. 45 m x 6,8 m);
- Station SRB « 47e » à moins de 15 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue

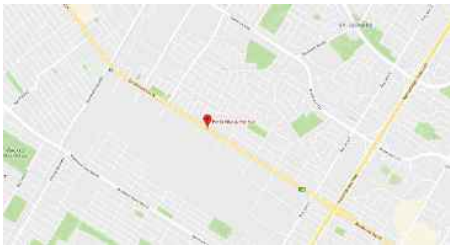

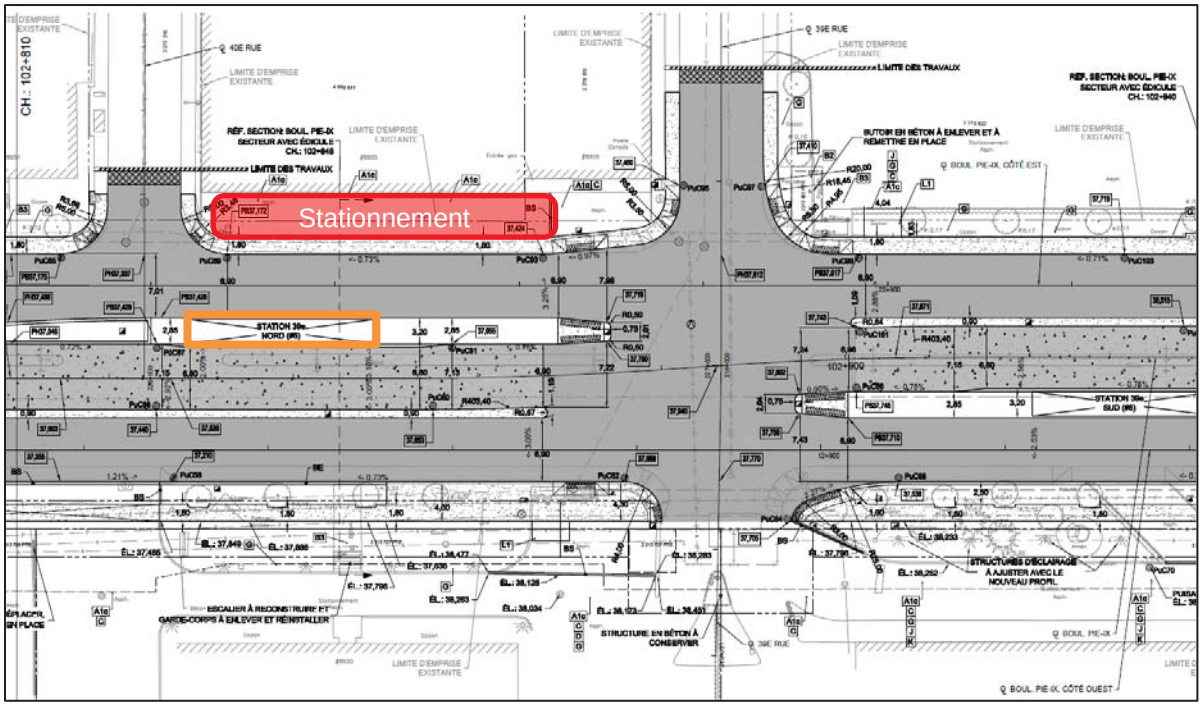

Caractéristiques

- Approx. 15 places de stationnement en « peigne » (approx. 45 m x 5 m);
- Station SRB « 39e » à moins de 10 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules sur le boul. Pie-IX.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est

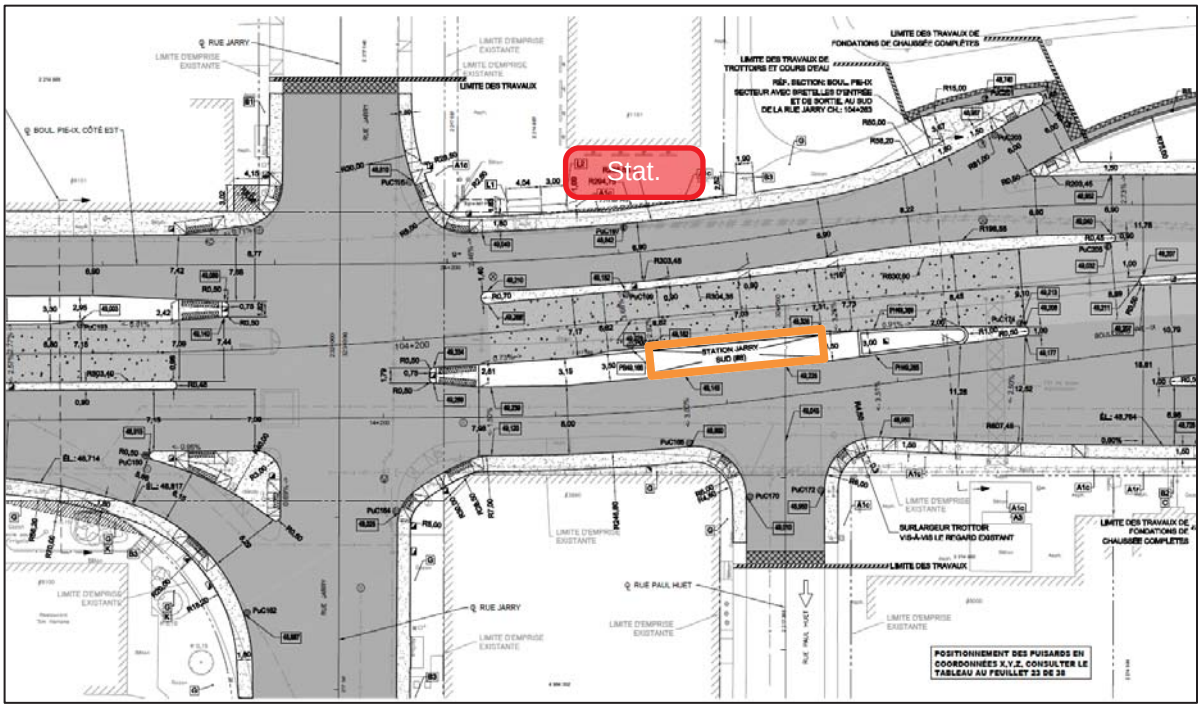

Caractéristiques

- 4 places de stationnement en « peigne » (approx. 10 m x 7 m);
- Station SRB « Jarry » à moins de 15 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon

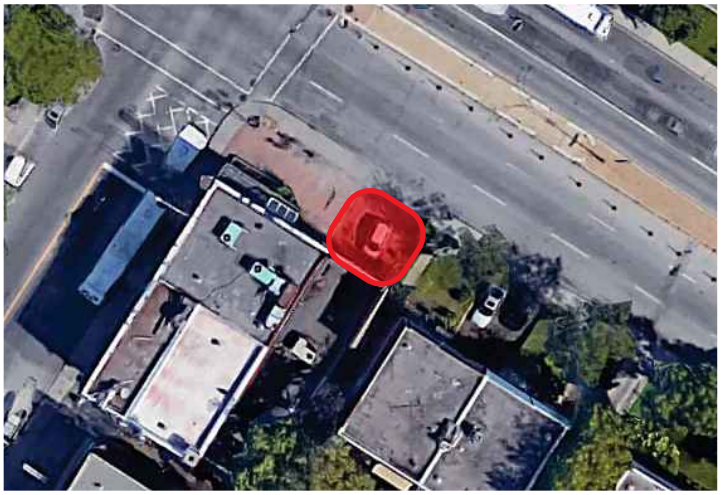

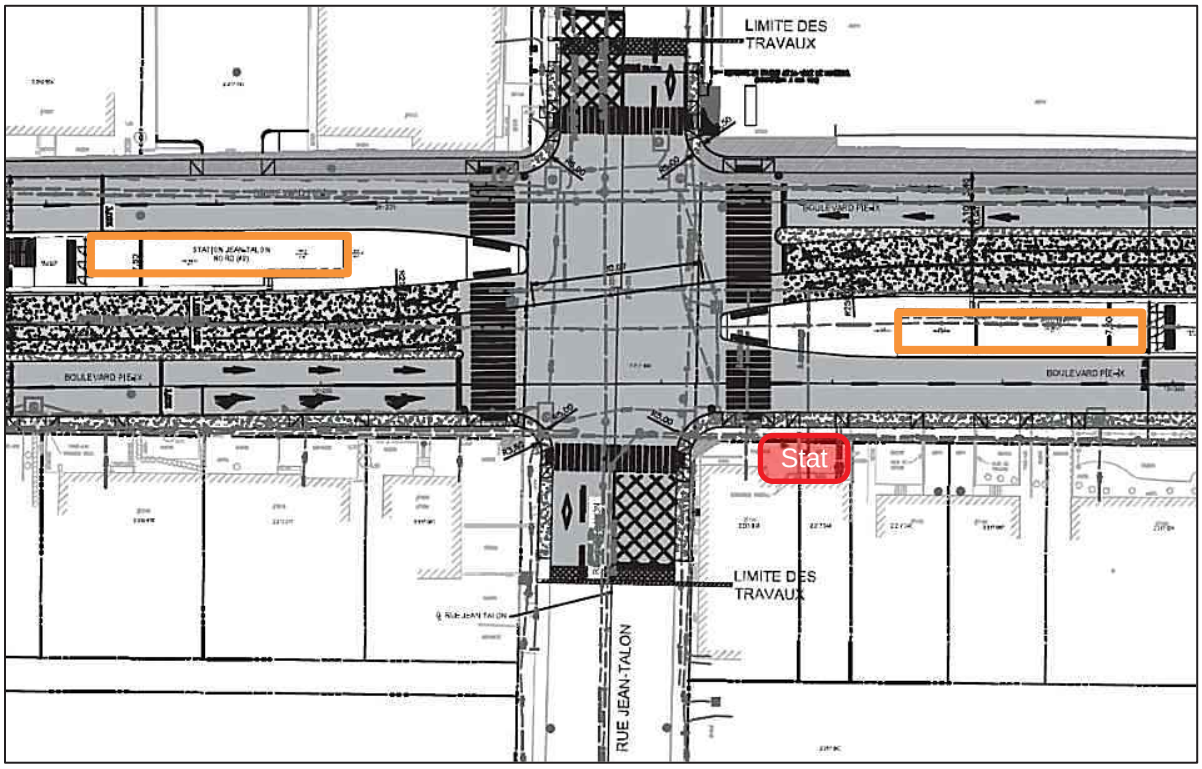

Caractéristiques

- 2 places de stationnement en « peigne » (approx. 6,5 m x 6,5 m);
- Station SRB « Jean-Talon » à moins de 10 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules sur le boul. Pie-IX.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.2 Site identifié par CIMA+

Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel

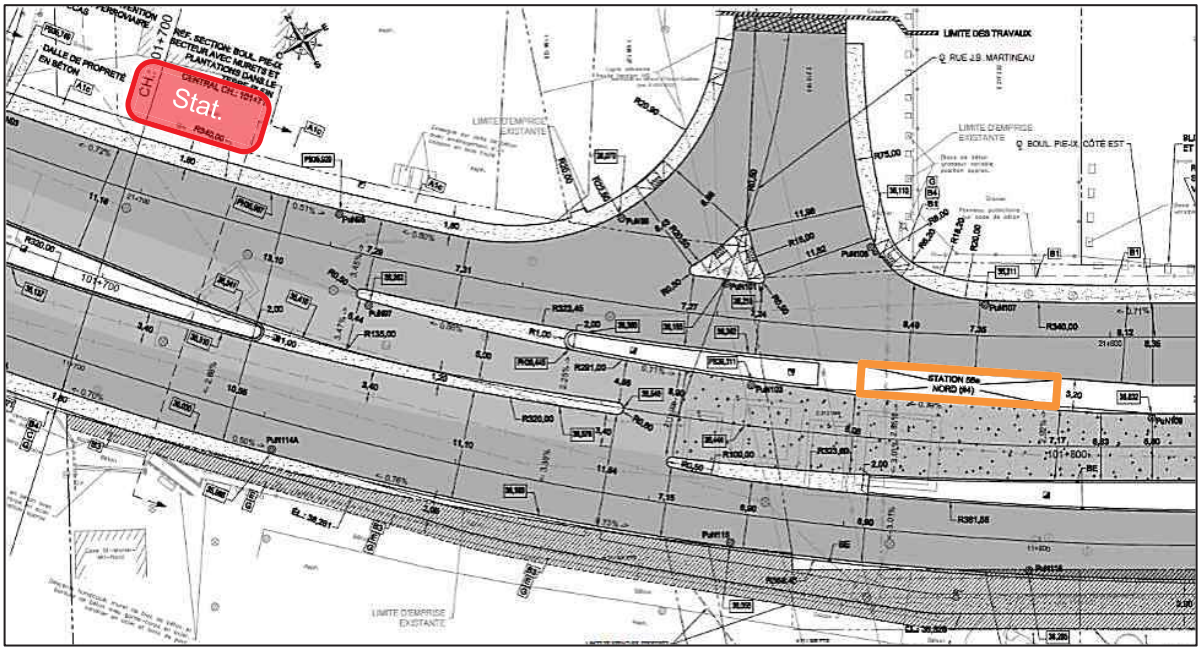

Caractéristiques

- 5 places de stationnement en « peigne » (approx. 15 m x 6 m);
- Gare Saint-Michel à environ 40 m du stationnement;
- Station SRB « 56e » à environ 90 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

4 Identification des solutions

Cette section présente les pistes de solutions pour les six sites identifiés comme problématiques au chapitre 3 ainsi que la piste de solution recommandée.

4.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM

4.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet

- Aménagement existant

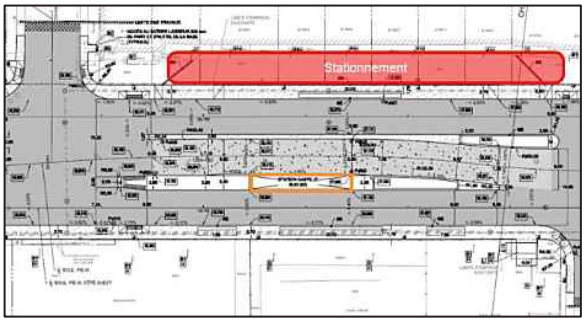

- Approx. 35 places de stationnement
- Approx. 90 m x 6,5 m
- Station SRB « Castille » à moins de 15 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

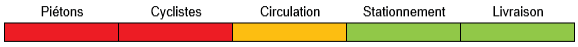

Solution recommandée

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir **[aménagement proposé pour le SRB]**

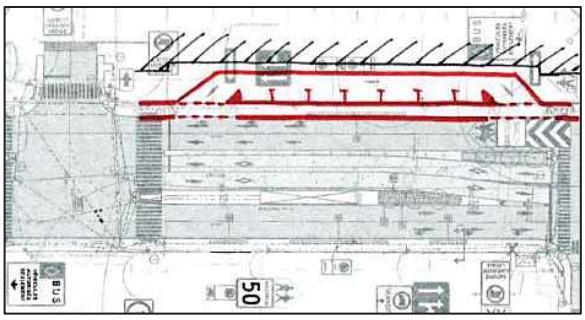

Avantage 7 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

Inconvénient Trottoir interrompu par l'accès au stationnement
I Perte d'environ 25 places de stationnement

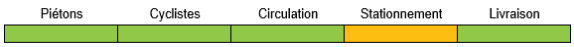

Cette proposition est tout à fait acceptable en termes de sécurité routière et en vue des travaux faits dans le cadre du projet du SRB.

De plus, cet arrangement a été relevé lors de l'audit de sécurité routière comme un exemple de stationnement alternatif positif et si possible à suivre pour les autres sites de stationnement problématiques.

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

CIMA+ – 1er avril 2019 – M05371A

4.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue

- Aménagement existant

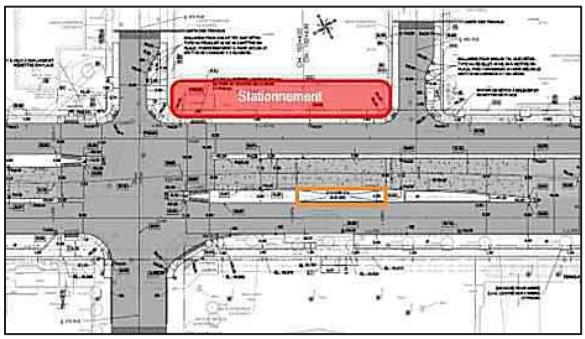

- Approx. 15 places de stationnement
- Approx. 45 m x 6,8 m
- Station SRB « 47e » à moins de 15 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

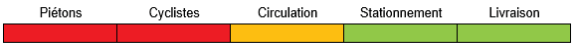

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir **[aménagement proposé pour le SRB]**

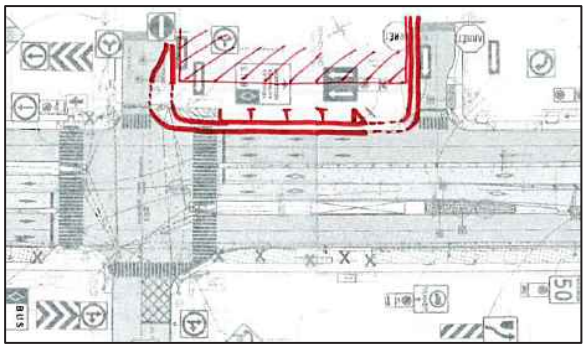

A 4 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir interrompu par l'accès au stationnement
I Perte d'environ 10 à 11 places de stationnement

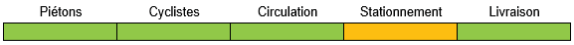

Cette proposition est tout à fait acceptable en termes de sécurité routière et en vue des travaux faits dans le cadre du projet du SRB.

Solution recommandée

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

4.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue

- Aménagement existant

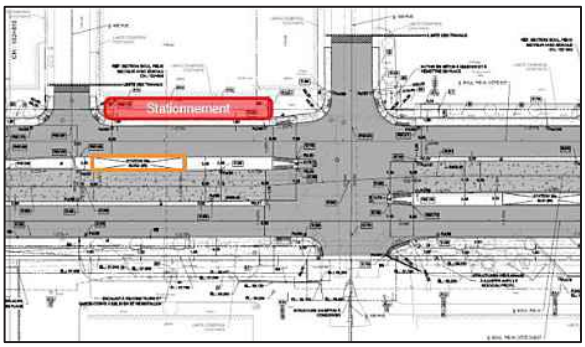

- Approx. 15 places de stationnement
- Approx. 45 m x 5 m
- Station SRB « 39e » à moins de 10 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules sur le boul. Pie-IX

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

- Stationnement parallèle à la voie non séparé avec déviation du trottoir

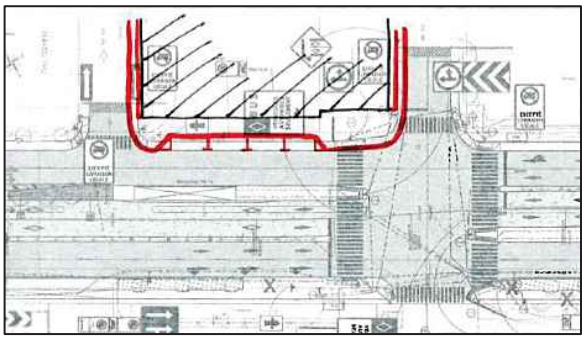

A 4 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir piéton dévié – problématique en termes d'accessibilité universelle
I Perte d'environ 10 places de stationnement
I Risque de collision avec les véhicules sur le boul. Pie-IX demeure élevé

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

Solution recommandée

- Suppression des places de stationnement

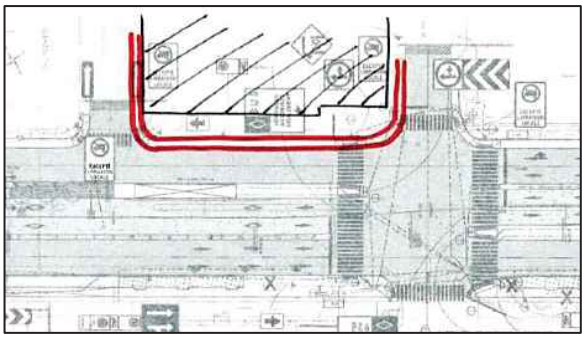

A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu
A Réduction considérable du risque de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules

I Perte de toutes les places de stationnement (15)
I Livraisons devront se faire sur rues résidentielles

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

CIMA+ - 1er avril 2019 – M05371A

4.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est

- Aménagement existant

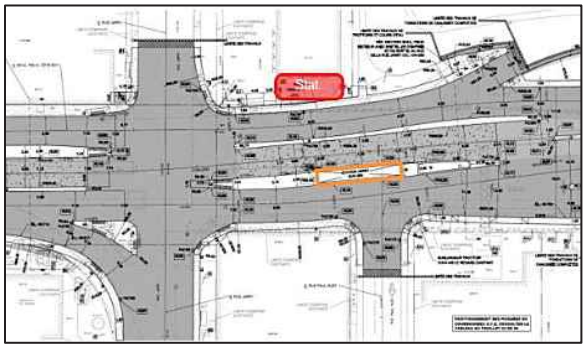

- 4 places de stationnement
- Approx. 10 m x 7 m
- Station SRB « Jarry » à moins de 15 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

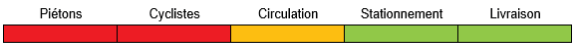

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir (accès par boul. Pie-IX)

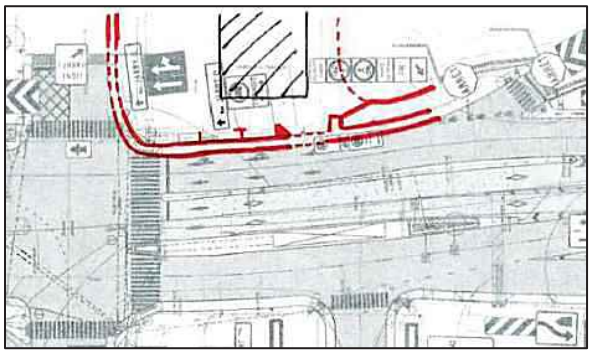

A 2 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir interrompu par l'accès au stationnement
I Perte de deux places de stationnement

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir (accès par rue Paul Huet)

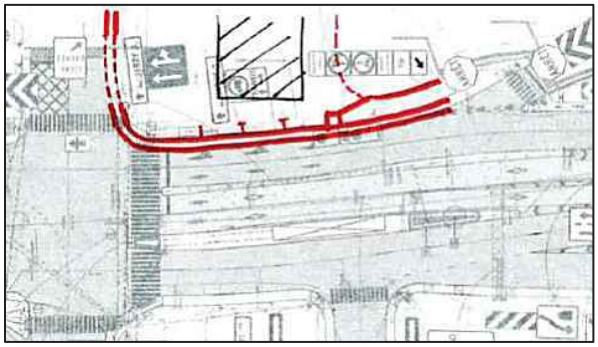

A 3 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu

I Perte d'une place de stationnement
I Perte de l'accès au stationnement / livraison depuis le boul. Pie-IX

Solution recommandée

- Suppression des places de stationnement

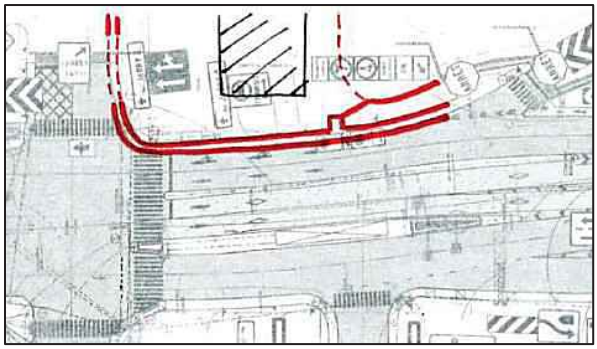

A Trottoir piéton non dévié
A Livraison possible
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu

I Perte de toutes les places de stationnement (4)
I Perte de l'accès au stationnement / livraison depuis le boul. Pie-IX

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

4.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon

- Aménagement existant

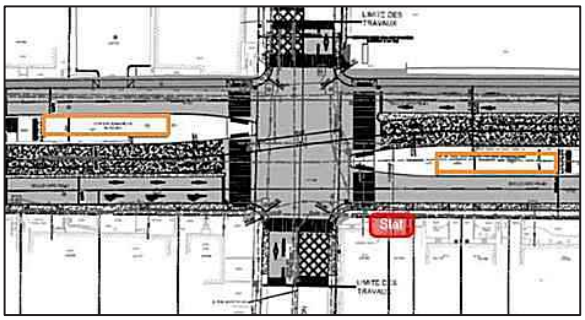

- 2 places de stationnement
- Approx. 6,5 m x 6,5 m
- Station SRB « Jean-Talon » à moins de 10 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons, les cyclistes et les véhicules

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

- Stationnement parallèle à la voie non séparé avec déviation du trottoir

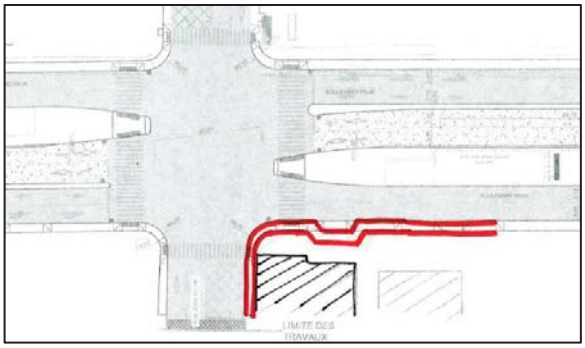

A 1 place de stationnement retenu
A Livraison possible
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir piéton dévié – problématique en termes d'accessibilité universelle
I Perte d'une place de stationnement
I Risque de collision avec les véhicules sur le boul. Pie-IX demeure élevé

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

- Stationnement parallèle à la voie non séparé sans déviation du trottoir

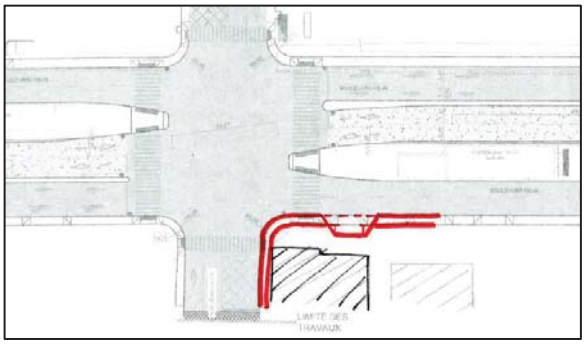

A 1 place de stationnement retenu
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié

I Trottoir piéton incliné – problématique en termes d'accessibilité universelle
I Perte d'une place de stationnement
I Risque de collision avec les piétons demeure élevé

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

Solution recommandée

- Suppression des places de stationnement

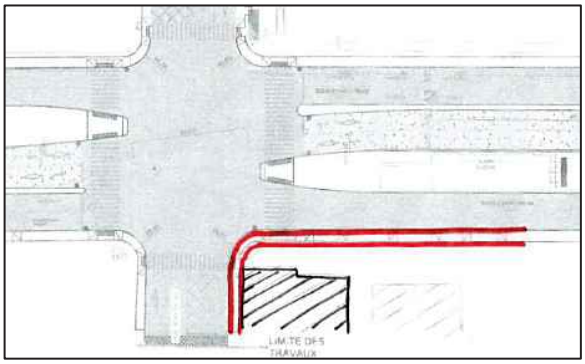

A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu
A Réduction considérable du risque de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules

I Perte de toutes les places de stationnement (2)
I Livraisons devront se faire sur rues adjacentes

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

4.2 Site identifié par CIMA+

Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel

- Aménagement existant

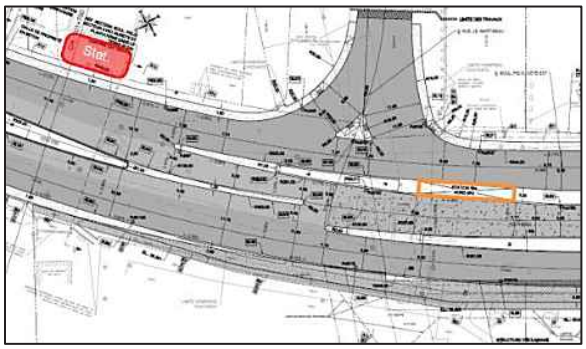

- 5 places de stationnement
- Approx. 15 m x 6 m
- Gare Saint-Michel à environ 40 m du stationnement
- Station SRB « 56e » à environ 90 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

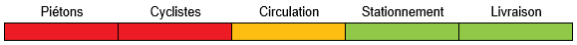

- Stationnement parallèle entre la voie et le bâtiment

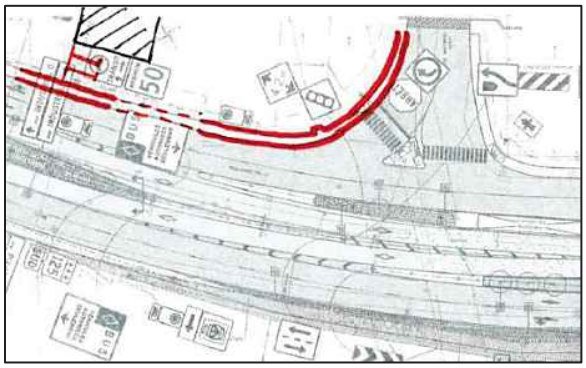

A 3 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Perte de 2 places de stationnement

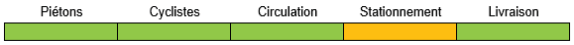

Solution recommandée

- Stationnement parallèle à la voie, en bordure du bâtiment

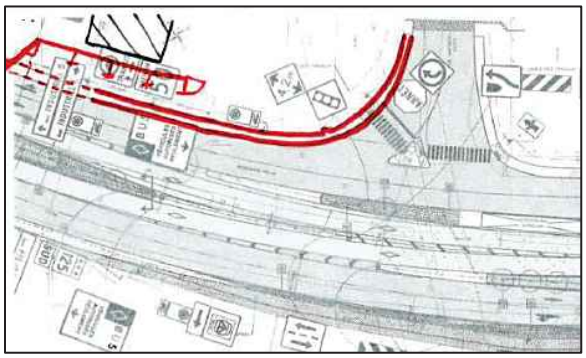

A 4 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Perte d'une place de stationnement

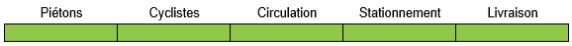

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

5 Conclusion

Dans tous les cas de stationnement analysés, il a été démontré que garder l'aménagement existant n'était pas considéré comme une solution adéquate en termes de sécurité routière aux vues des travaux sur les sites des stations SRB sur le boulevard Pie-IX.

Le chapitre 4 a donc établi une liste de solutions qui pourrait être mises en place pour atténuer les impacts selon les caractéristiques du site analysé. Au final, seuls deux types de mesures préférentielles sont recommandés :

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir; ou
- Suppression des places de stationnement.

La figure 5-1 ci-dessous récapitule les mesures préférentielles pour chacun des sites de stationnement identifiés lors de l'étude.

Figure 5-1 : Mesures préférentielles pour les sites de stationnement non sécuritaires

Ces mesures préférentielles ont été dessinées sur plan à l'aide du logiciel AutoCAD pour s'assurer de leur faisabilité « géométrique » et sont disponibles à l'annexe B.

A

Annexe A
Extraits de normes et de lignes directrices sur l’accessibilité universelle et la sécurité routière

Accessibilité universelle

L'institut Nazareth-Louis-Braille et la Société Logique ont élaboré en 2014 un guide concernant l'accessibilité universelle intitulé « Critères d'accessibilité universelle : déficience visuelle – Aménagements extérieurs ». Ce guide de bonnes pratiques est utilisé dans la région de Montréal par les intervenants. Selon l'extrait ci-dessous concernant les entrées charretières, il n'est pas recommandé d'aménager des entrées de plus de 10 m puisque le piéton avec une déficience visuelle risque de dévier de sa trajectoire. Le stationnement en peigne constitue donc une problématique pour les usagers avec déficience visuelle.

1.5 Marge de recul des bâtiments

Le long d'une rue commerciale, les personnes ayant une DV doivent pouvoir circuler dans le corridor piétonnier sans risque de se cogner sur un obstacle ou de se faire heurter par une porte qui s'ouvre. Ainsi, à moins d'être physiquement séparée du corridor piétonnier, la marge de recul des bâtiments doit être libre d'obstacles et les portes des commerces devraient être coulissantes ou en alcôve.

Les personnes présentant une cécité se déplacent à une distance variant entre 300 et 1000 mm de l'alignement des bâtiments, pour utiliser l'habileté d'écholocation qui permet de maintenir une ligne droite de déplacement et de détecter des ouvertures. Ainsi, la marge de recul des bâtiments devrait être de 300 mm lorsque les portes sont situées en alcôve et 900 mm lorsque les portes ne sont pas situées en alcôve. De plus, les commerces devraient être alignés et en rangée.

1.6 Entrée charretière

L'entrée charretière devrait avoir une longueur maximale de 10 m, afin de limiter le risque de déviation hors du corridor piétonnier.

Les côtés évasés et la pente transversale doivent avoir de préférence, une pente de 5% (pente 1:20), sans excéder 8% (pente 1:12) **(réf. : Croquis 9a et 9b, à la page suivante).**

La dénivellation entre l'entrée charretière et la chaussée doit avoir une hauteur exacte de 25 mm afin d'être perçue par l'utilisateur de la canne blanche.

Critères d'accessibilité universelle : déficience visuelle – Aménagements extérieurs Fiche 1 : Trottoir public 36

Figure A-1 : Extrait du Guide d'accessibilité universelle de l'Institut Nazareth-Louis-Braille et Société Logique

Le fascicule 5 du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal (voir extrait ci-dessous) abonde dans le même sens en recommandant que le corridor piétonnier soit bien délimité sur les deux côtés pour faciliter l'alignement du piéton sur le trottoir.

CHAPITRE 3

Les grands principes d'aménagement d'une rue universellement accessible

La Direction des transports, en collaboration avec le comité consultatif en accessibilité universelle (CCAU), a élaboré 10 grands principes d'aménagement universellement accessible des rues. Sans prétendre apporter toutes les réponses aux besoins en accessibilité de la rue, ces principes permettent néanmoins aux concepteurs de se poser les bonnes questions au bon moment. Ils ont été testés à plusieurs reprises dans divers projets au moment de l'analyse du site, de la conception et de l'implantation, notamment dans le cadre du *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées*.

1. Corridors piétonniers libres d'obstacles

Un corridor libre de marche est un espace de circulation dépourvu d'obstacles sur une largeur et une hauteur suffisantes pour que tous les usagers puissent se déplacer de façon simple et sécuritaire.

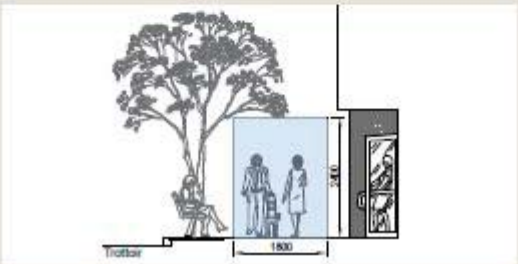

2. Corridors piétonniers en fond de trottoir et mobilier urbain en bordure de rue

Cette configuration assure les meilleures conditions de déplacement. Le mobilier urbain doit se trouver dans la banquette entre le corridor piétonnier et la rue.

3. Corridors piétonniers délimités des deux côtés

Le corridor piétonnier doit être délimité des deux côtés de façon tactile, visuelle et auditive. Une dénivellation suffisante, un alignement d'objets, des textures et des couleurs contrastantes sont de bons exemples. En milieu urbain, l'alignement des bâtiments constitue une délimitation aisément repérable par tous.

Figure A-2 : Extrait du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal

Sécurité routière

La présence des stationnements en peigne crée trois problèmes de sécurité qui sont décrits dans cette sous-section :

- Sécurité des véhicules;
- Sécurité des piétons;
- Sécurité des personnes âgées ou à mobilité réduite.

SÉCURITÉ DES VÉHICULES

Le Tome 1 des normes du ministère des Transports du Québec (MTQ) comporte un complément d'information (texte en orange) en ce qui concerne le stationnement à angle à la section 14.3.2.2. Il est indiqué que les manœuvres de recul dans la rue, occasionnées par le stationnement à angle, constituent un risque d'accident. Les normes indiquent aussi que ce type d'aménagement est à proscrire.

des carrefours, puisque le stationnement à ces endroits réduit souvent la distance de visibilité. Cette réduction de la distance de visibilité a plusieurs effets, dont forcer le conducteur à faire avancer son véhicule jusqu'à une ligne d'arrêt imaginaire avancée, bloquant ainsi les passages pour personnes. Une augmentation des collisions liées au manque de visibilité (collisions à angle droit et collisions au moment d'un virage) est également constatée.

L'entrée et la sortie des véhicules, l'ouverture des portières, la descente des passagers et la présence de piétons qui se faufilent entre les véhicules stationnés sont des facteurs de risque importants. Lorsqu'un véhicule quitte un stationnement, il crée des perturbations dans l'écoulement du trafic et occasionne de la congestion. Cela peut donner lieu à des collisions latérales et à des collisions arrière. De plus, une portière ouverte constitue un obstacle pour les automobilistes et les oblige à effectuer un freinage brusque ou une manœuvre d'évitement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques d'accident sont présentés dans le Traffic Engineering Handbook.

14.3.2 Disposition des stationnements sur rue

14.3.2.1 Stationnement en parallèle

Le stationnement en parallèle réduit la capacité et la sécurité comme il est stipulé dans les sous-sections précédentes, mais il demeure tout de même le mode de stationnement ayant le moins d'effets négatifs.

La géométrie des stationnements en parallèle est présentée dans les dessins normalisés 001 et 002. La première et la dernière case de stationnement d'un alignement peuvent être plus courtes à la condition que rien ne nuise à l'entrée et à la sortie du véhicule (dessin normalisé 001).

De plus, un recul minimal doit être conservé à l'approche d'un carrefour de façon à protéger la distance de visibilité (dessin normalisé 002).

14.3.2.2 Stationnement à angle

Le stationnement à angle permet d'aménager un plus grand nombre d'emplacements par unité de longueur de trottoir que ne le permet le stationnement en parallèle. Ainsi, un aménagement à 90° fournit 2,5 fois plus d'emplacements qu'un aménagement en parallèle. Les textes précédents concernant les effets sur la capacité et sur la sécurité s'appliquent essentiellement au stationnement en parallèle. Les effets négatifs sur la capacité et la sécurité sont ici plus importants que dans le cas du stationnement en parallèle. Le stationnement à angle nécessite un espace de manœuvre plus grand pour entrer ou sortir du stationnement. De plus, de nombreuses études ont prouvé que le stationnement à angle occasionne plus d'accidents que le stationnement en parallèle.

Il a déjà été considéré que le stationnement à angle était moins risqué dans des rues plus larges. Une étude plus approfondie de la question permet de constater que l'implantation du stationnement à angle de chaque côté d'une rue de 24 m de largeur a un impact sur l'ensemble de la rue. En effet, le véhicule occupe un espace de près de 5 m, il nécessite un espace de 3,5 à 4,5 m pour reculer et peut obliger les véhicules en transit à empiéter sur la voie adjacente, ce qui peut occasionner des accidents.

L'observation des manœuvres de stationnement à angle permet de constater que le principal risque vient du manque de visibilité lorsque le véhicule est en marche arrière. L'arrêt brusque d'un véhicule en transit, causé par le recul d'un véhicule sortant du stationnement, constitue un autre risque. La recherche d'une place de stationnement comporte aussi des risques pour les véhicules en transit.

Contenu normatif — *Complément à la norme*

En effet, les places libres sont plus difficiles à repérer dans un stationnement à angle, ce qui force certains automobilistes à ralentir exagérément.

En résumé, le stationnement à angle est à proscrire. Certaines municipalités limitent d'ailleurs le stationnement sur rue au stationnement en parallèle.

14.4 Stationnement hors rue

Les aires de stationnement hors rue, caractérisées par de grandes superficies revêtues, favorisent l'émergence et l'intensification des îlots de chaleur urbains. Au moment de leur conception, il est possible d'intégrer des moyens pour lutter contre les effets de ces îlots de chaleur, notamment en cherchant à en améliorer la performance thermique. À cette fin, la norme BNQ 3019–190 fournit des renseignements utiles.

Le tableau 14.4–1 présente les dimensions des stationnements dits de longue durée, tels les stationnements d'incitation au transport en commun, d'immeubles à bureaux, etc. Ce sont donc des stationnements à faible taux de roulement. Si des stationnements à fort roulement sont considérés, par exemple des stationnements pour visiteurs, pour commerces, il est alors question de stationnements de courte durée. Les dimensions de ce type de stationnement sont présentées au tableau 14.4–2.

14.5 Stationnement hors rue pour personnes atteintes de déficience physique

Les stationnements hors rue pour personnes atteintes de déficience physique doivent être situés près des destinations visées, être en nombre suffisant pour répondre aux besoins et être conformes aux règlements municipaux en vigueur. Ils doivent être situés à un endroit tel qu'aucun obstacle infranchissable ne se trouve entre le stationnement et la destination finale de l'utilisateur.

La figure 14.5–1 montre des façons d'aménager de tels stationnements. Les largeurs des stationnements sont telles qu'elles sont spécifiées aux sections précédentes, augmentées d'une surlargeur de part et d'autre du stationnement afin de faciliter la mobilité des occupants du véhicule.

14.6 Bibliographie

INSTITUTE OF TRANSPORTATION ENGINEERS, Traffic Engineering Handbook, 6th edition, *2009*.

BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC, Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs *(BNQ 3019–190)*.

Figure A-3 : Extrait de la norme Ouvrages routiers, Tome 1, chapitre 14 Stationnement

B

Annexe B
Plans des concepts recommandés pour chaque site identifié

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

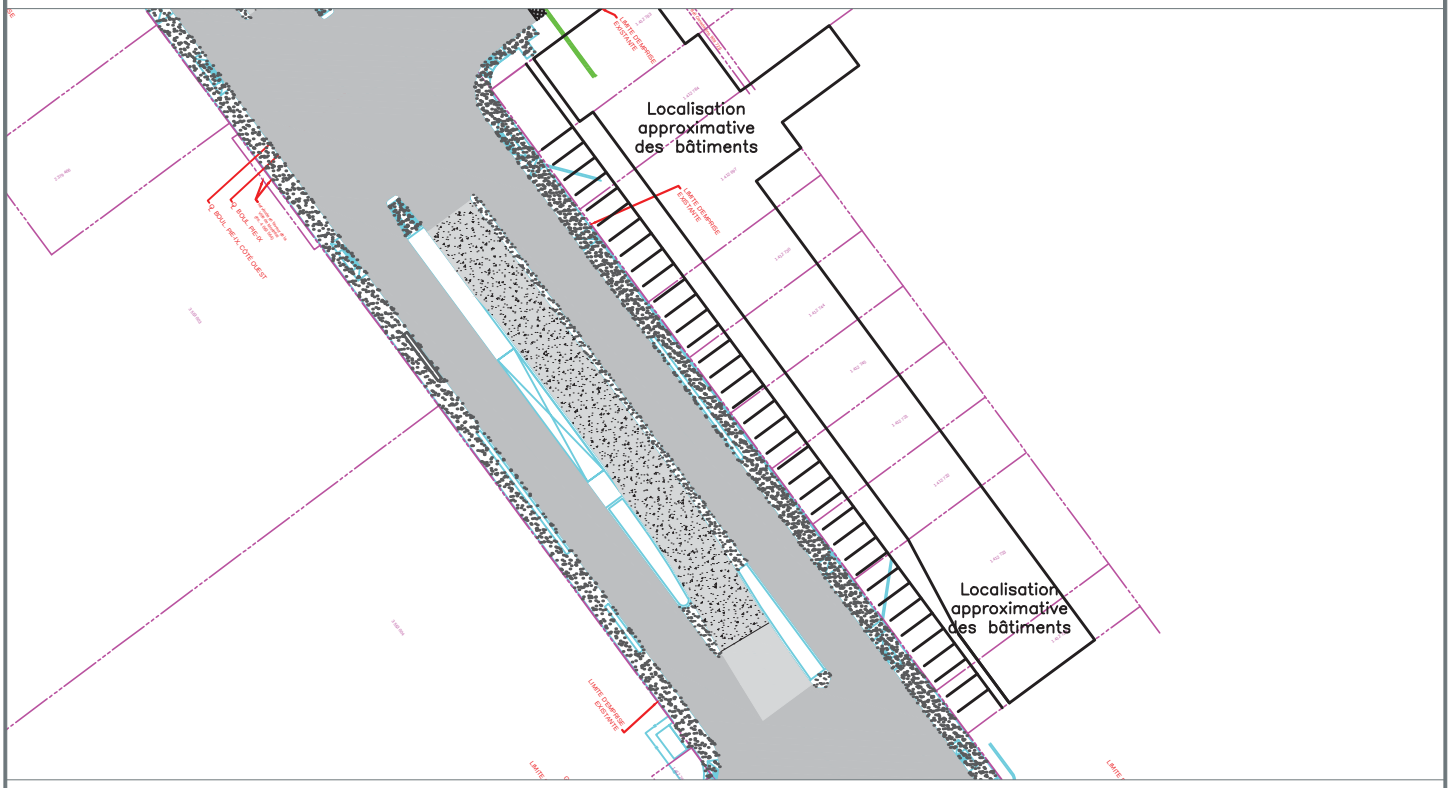

Recommandation faite par CIMA+

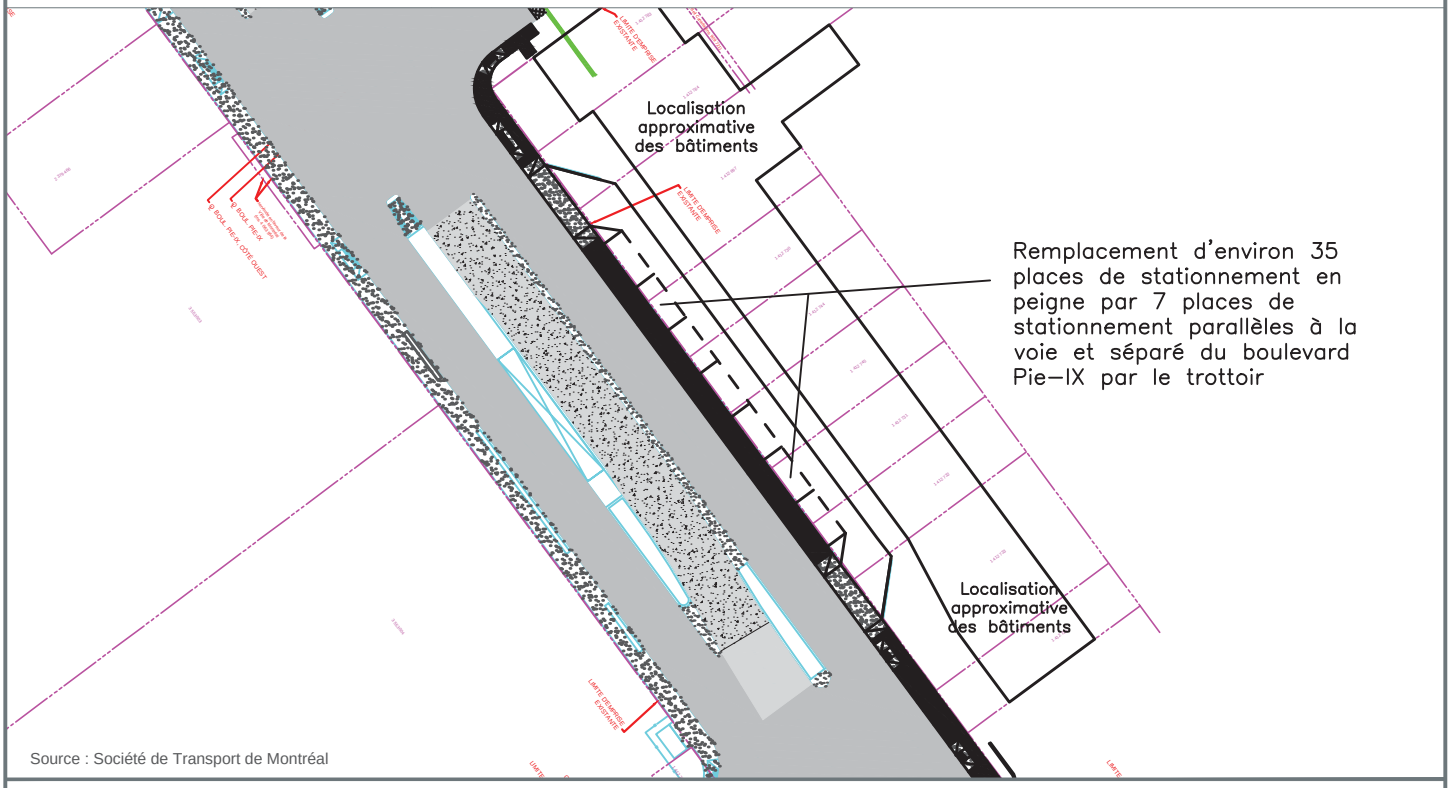

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Tronçon entre les rues de Castille et Monselet

M05371A
Mars 2019

Figure B-1

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

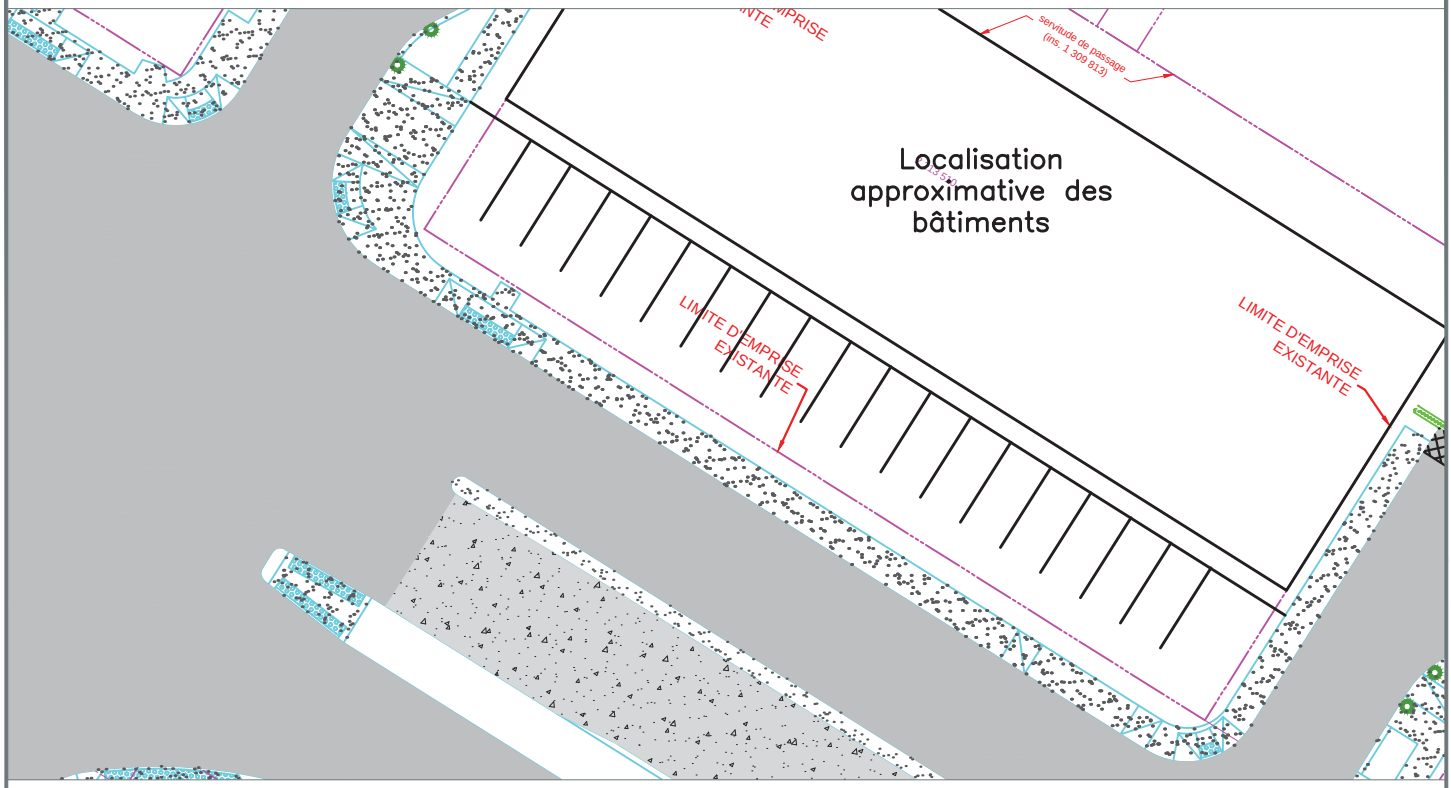

Recommandation faite par CIMA+

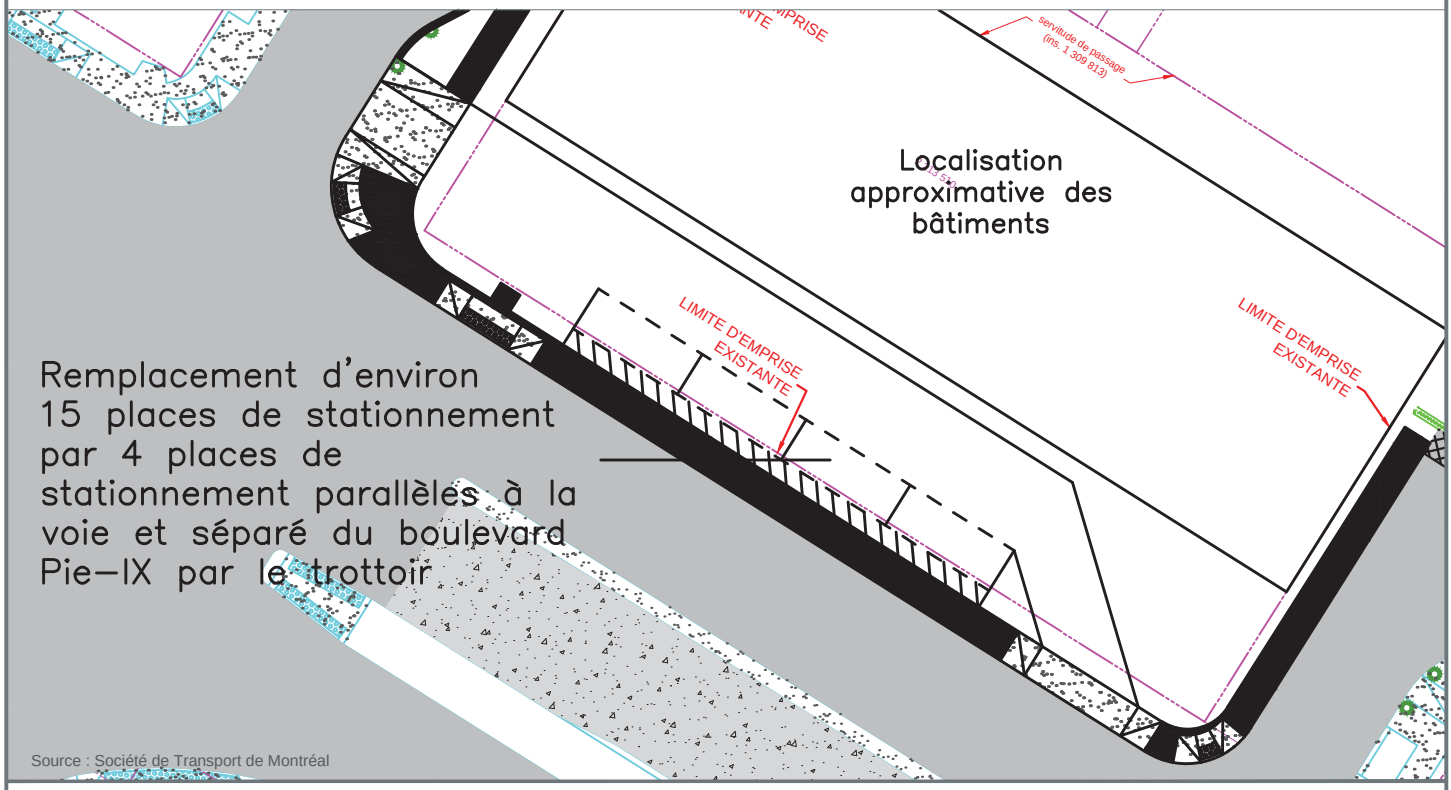

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX
Intersection Pie IX / 47e Rue

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-2

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

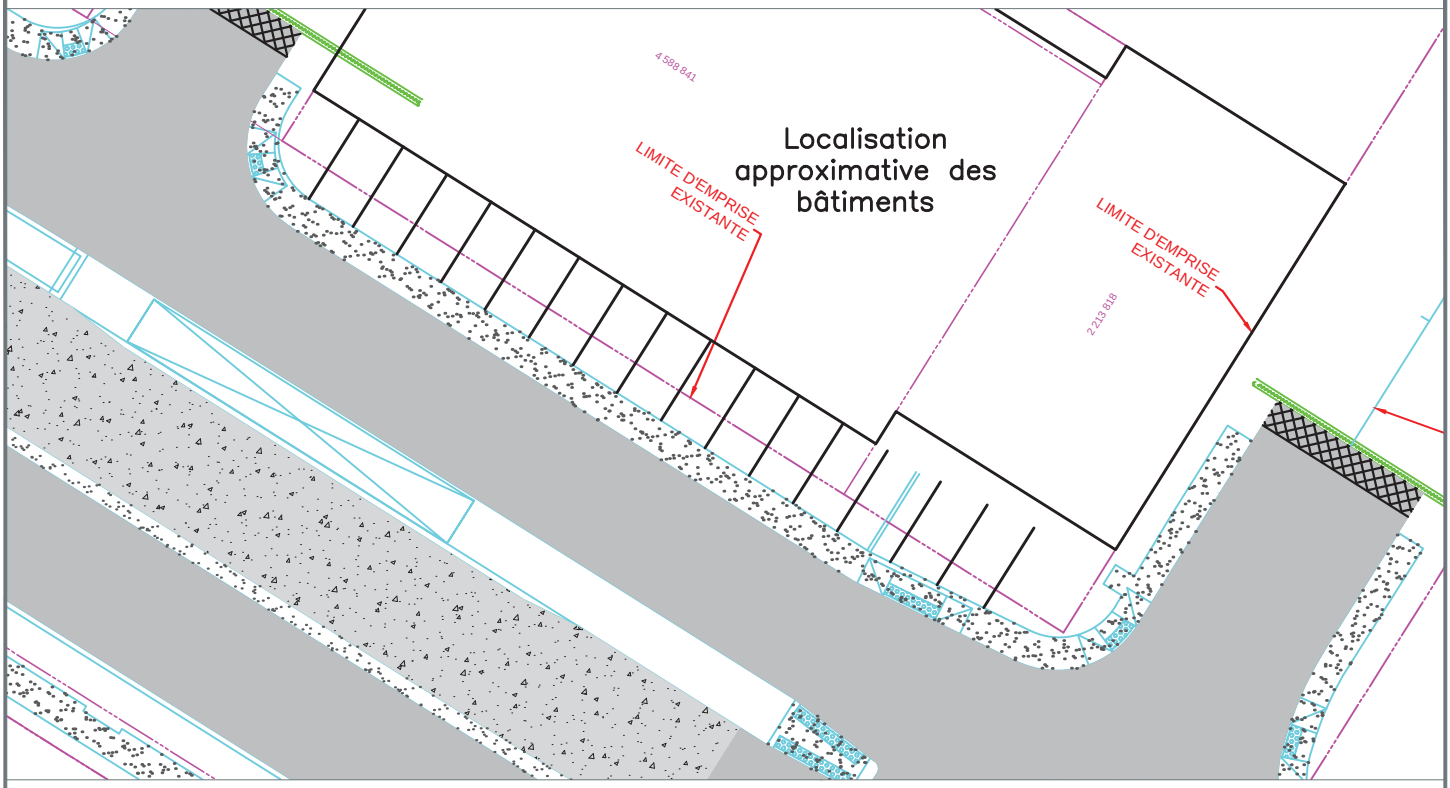

Recommandation faite par CIMA+

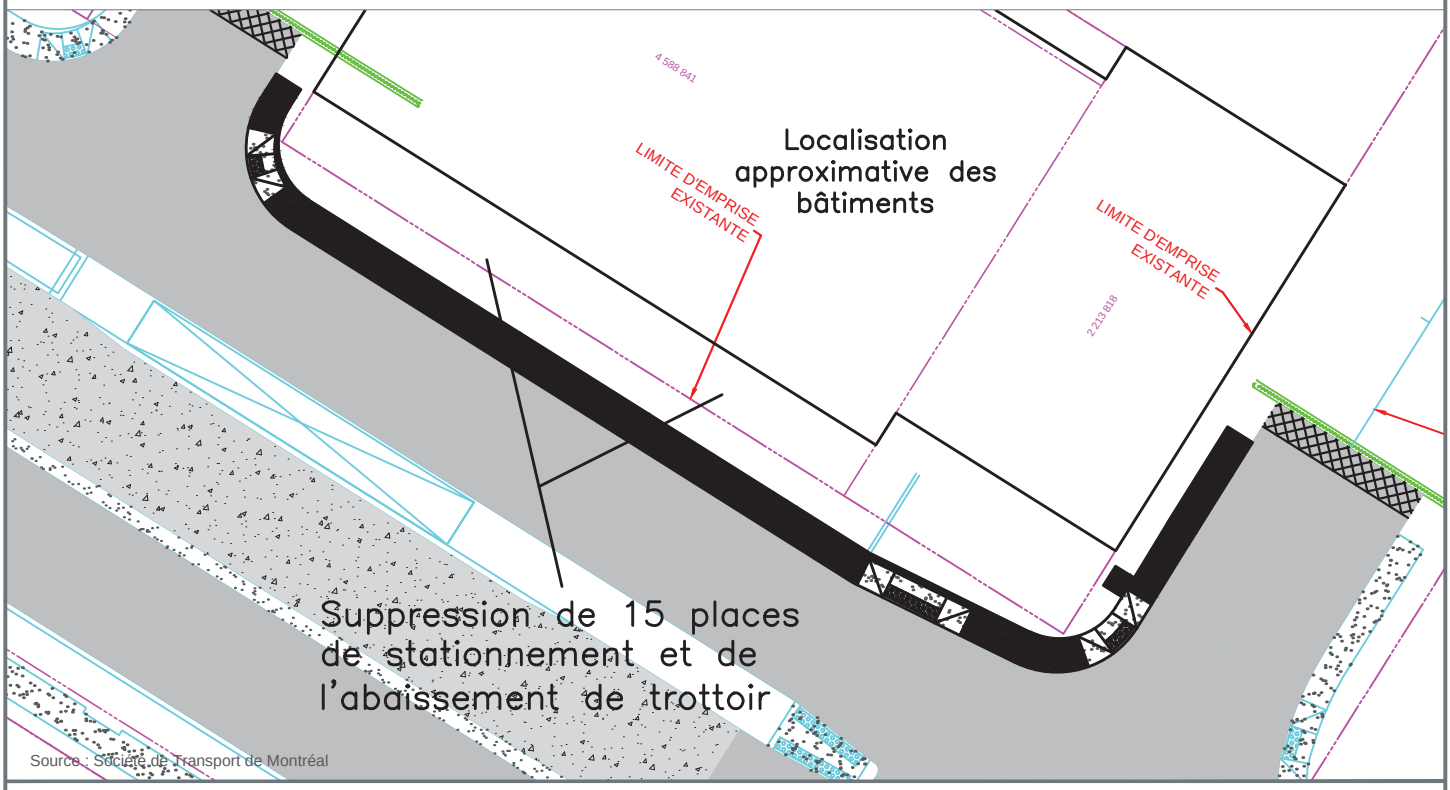

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Intersection Pie IX / 39e Rue

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-3

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

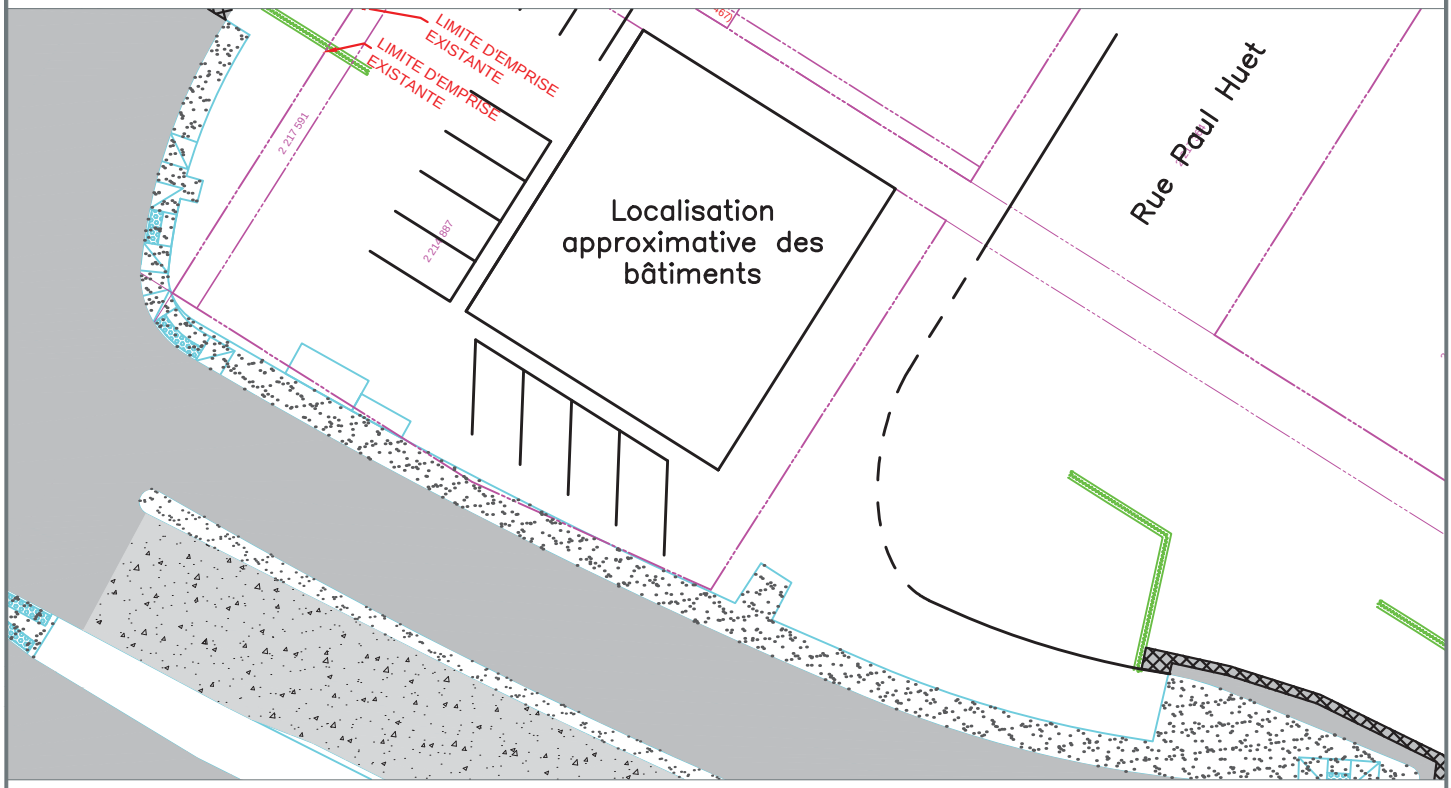

Recommandation faite par CIMA+

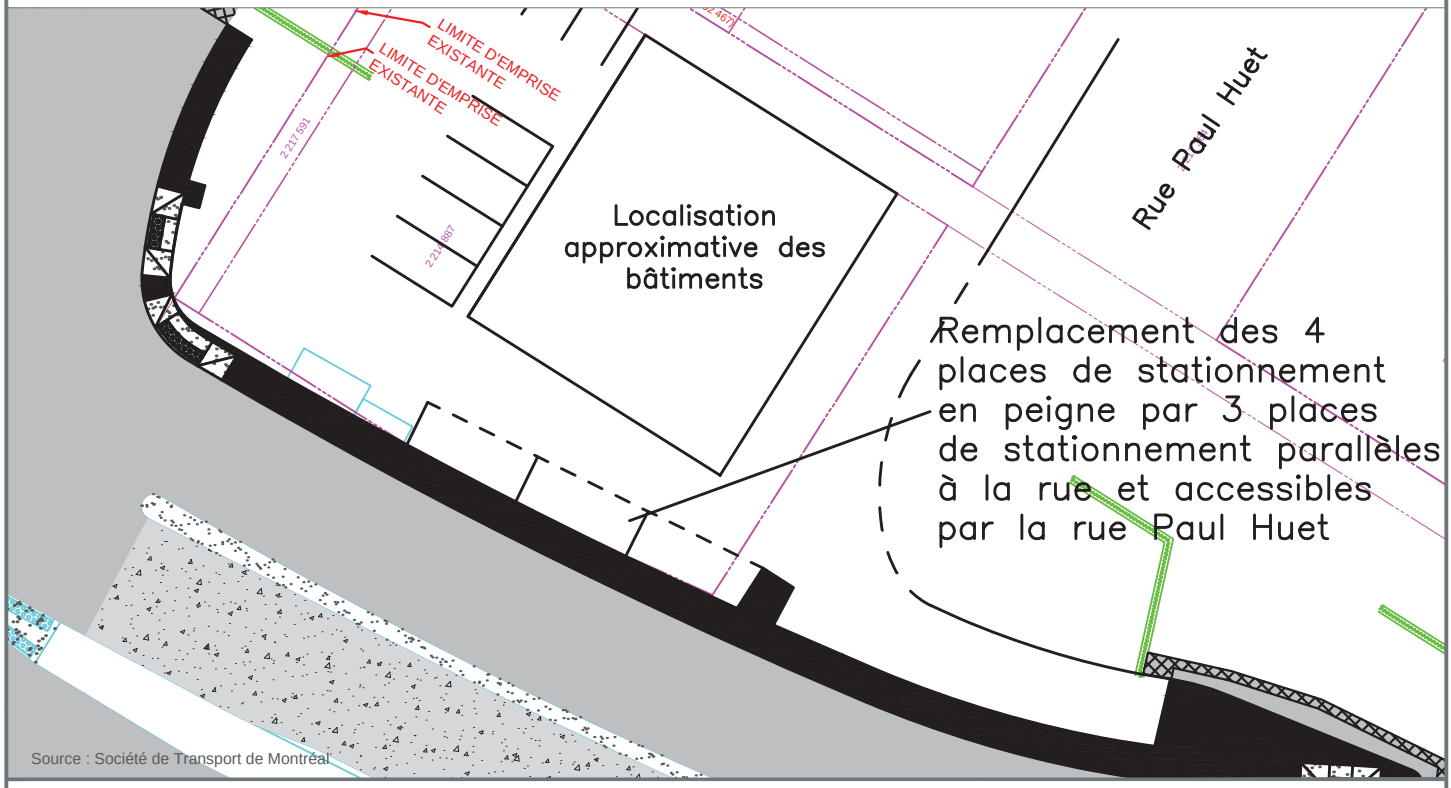

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Intersection Pie IX / Rue Jarry Est

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-4

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

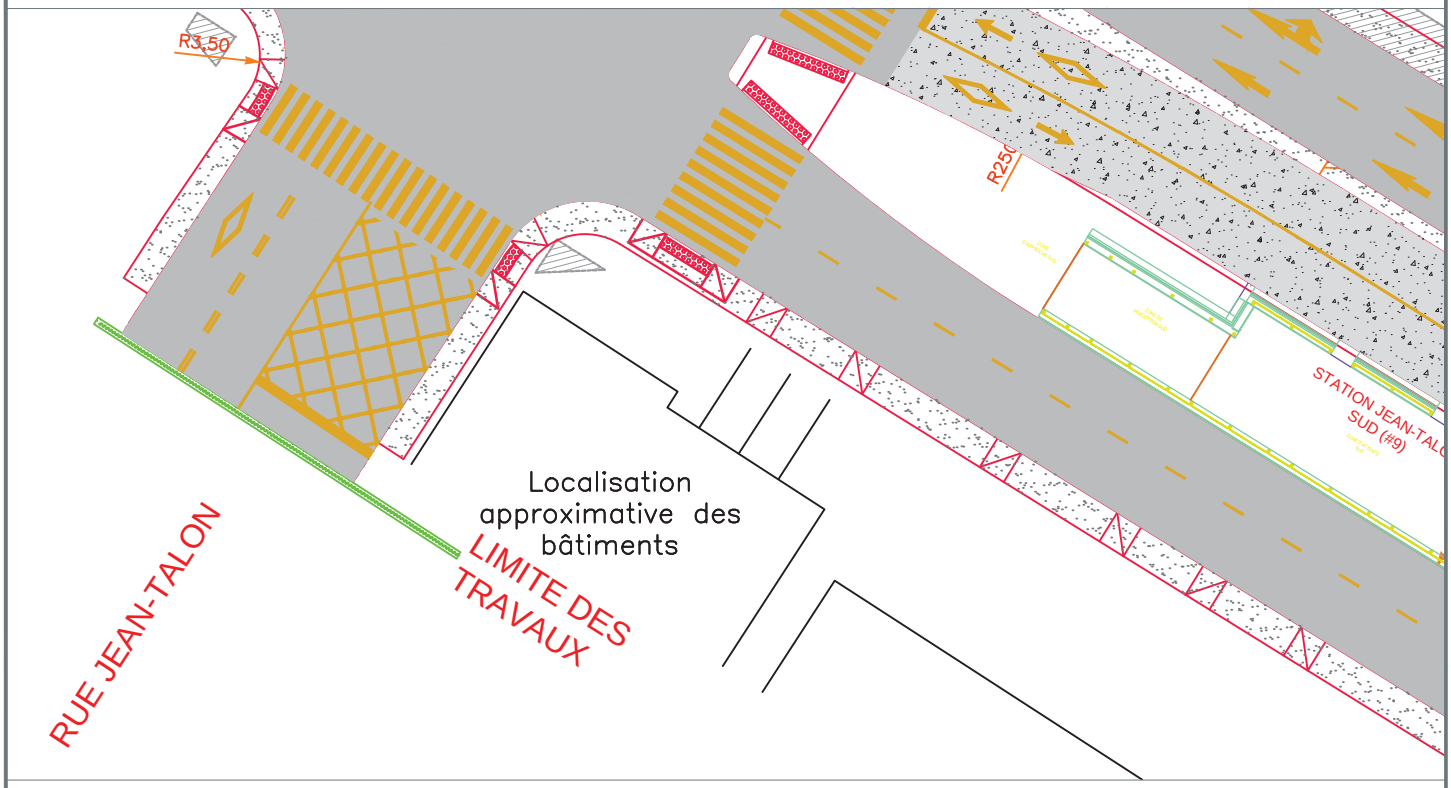

Recommandation faite par CIMA+

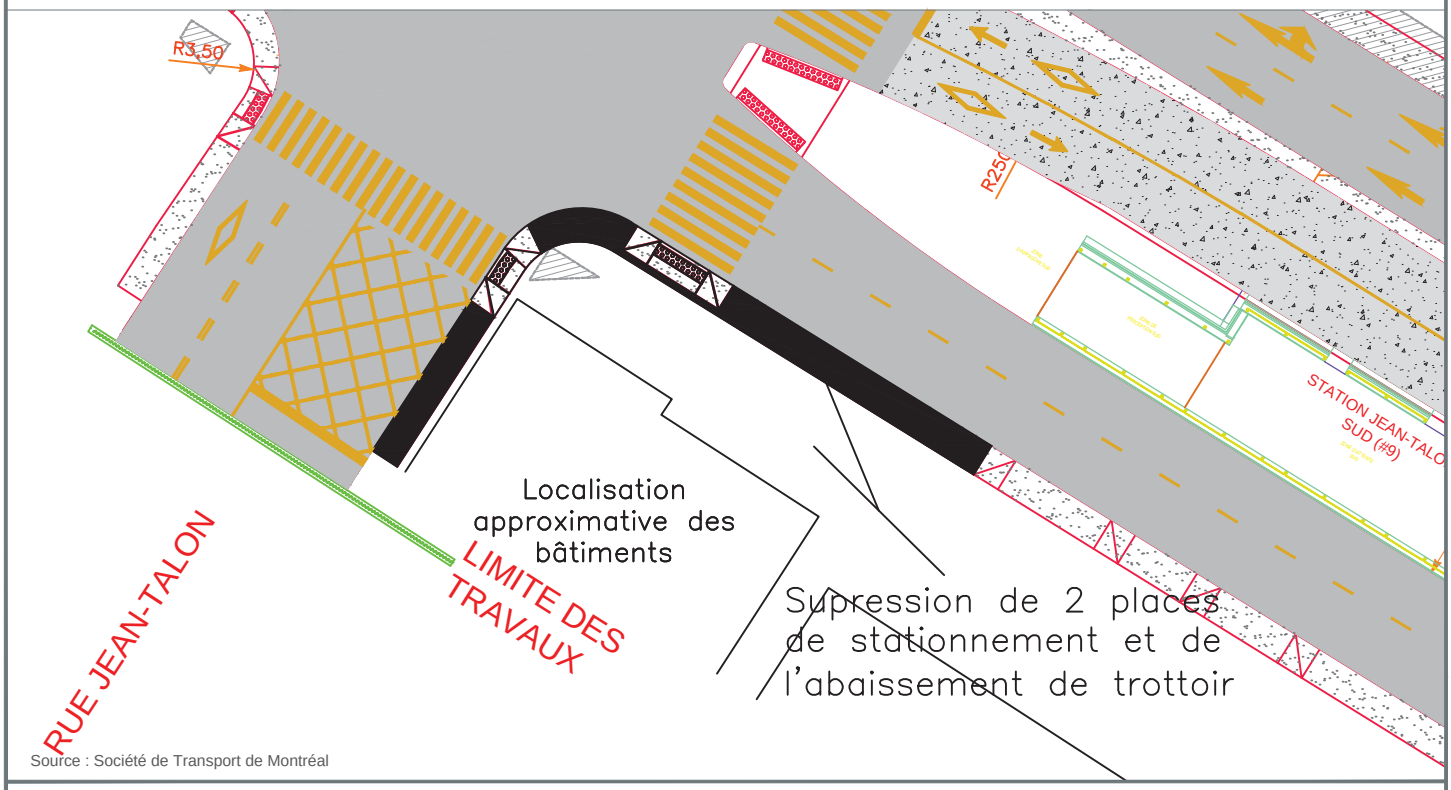

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX
Intersection Pie-IX / Jean Talon

M05371A
Mars 2019

Figure B-5

Z:\CIMA-200\TRANSPORT_PROJETS\M05371A\400_PLANS\TRAVAIL\M05371A_JEAN TALON_V01.DWG

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

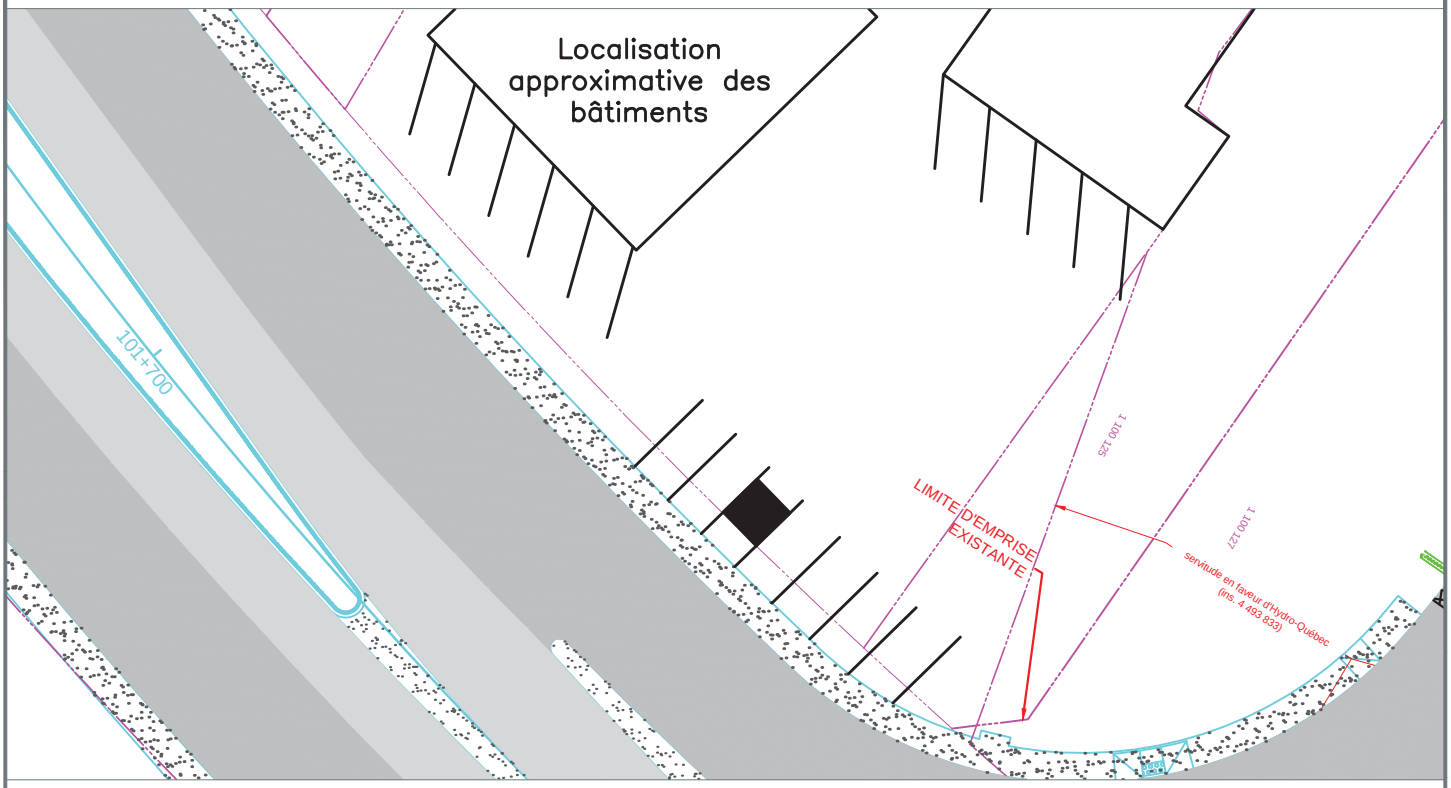

Recommandation faite par CIMA+

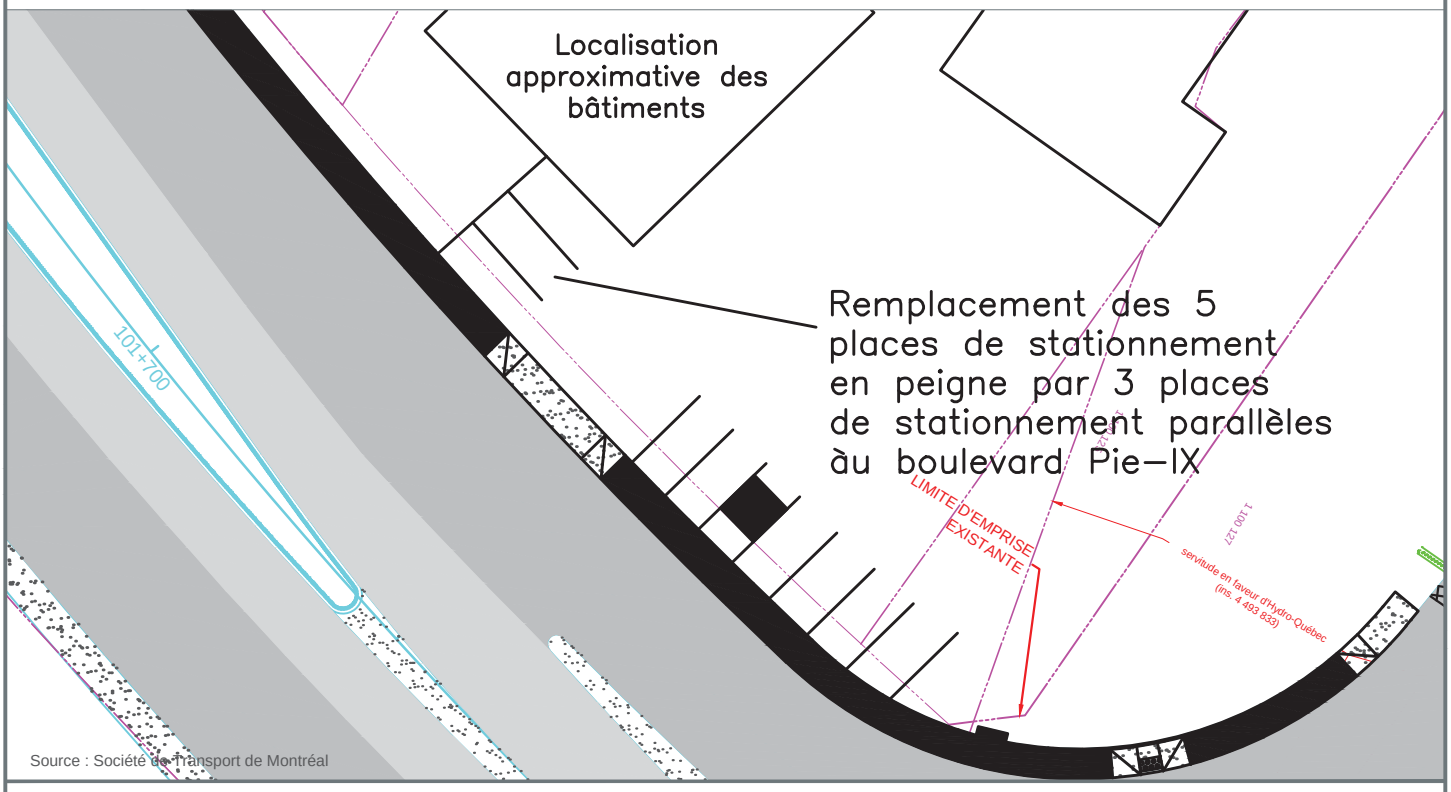

Source : Société de transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Intersection Pie IX / Boulevard Industriel

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-6

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197394004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Les fins pour lesquelles l'expropriation est demandée sont conformes à la loi

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Louise BOUTIN
avocate
Tél : 872-0123

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire- Chef de division
Tél : 872-8323
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197394004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Villeray Saint-Michel Parc-Extension.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1197394004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-15

Reak Sa SEN
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2813
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.09

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197394007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX des 10 lots: 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX des lots **1 412 734, 1 412 733**, **1 412 732**, **1 412 731**, **1 412 745**, **1 412 744**, **1 412 730**, **1 412 697**, **1 412 784** et **1 412 783** du cadastre du Québec situé du côté est du boulevard Pie-IX afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 des plans d'expropriation respectifs P-55, P-54, P-53, P-52, P-51, P-50, P-49, P-48, P-47, P-46 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel.

2. d'autoriser la dépense qui sera entièrement remboursé par l'ARTM d'un montant maximal de 2 686 385 $ (avant taxes)**,** pour les acquisitions.

3. d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 2 820 368 $ (net ristourne).

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

5. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin.

6. d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-17 15:59

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197394007**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX des 10 lots: 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX (projet) est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport de Montréal (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de onze (11) kilomètres de voies réservées (9 à Montréal et 2 à Laval) entre l'avenue Pierre-De Coubertin, à Montréal, et le boulevard Saint-Martin, à Laval. Les voies réservées seront surtout situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de dix-sept (17) stations (15 à Montréal et 2 à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin, à Laval. Le volet transport collectif du projet inclut notamment l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations (afficheurs dynamiques, caméras, équipements de vente et de validation, etc.) et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs. La Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :
• Réfection des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);

• Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Le Conseil d'agglomération de Montréal a entériné, en novembre 2015, l'entente détaillée avec l'AMT prévoyant la création d'un bureau de projet conjoint et le lancement de l'ingénierie détaillée du projet intégré SRB Pie-IX. Suite à cette entente, la Ville de Montréal et l'AMT ont octroyé, en février 2016, un mandat d'ingénierie détaillée pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet. Ce mandat a été complété en février 2018.

Depuis le 1er juin 2017, l'AMT est dissoute et ses missions ont été confiées à l'ARTM et au Réseau de transport métropolitain (RTM). L'ARTM, laquelle demeurera propriétaire des actifs de transport collectif, remplace l'AMT dans le cadre de la réalisation du projet intégré SRB Pie-IX.

En avril 2018, le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal prévoyant le maintien du bureau de projet et établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet , a été approuvé par le Conseil d'agglomération de Montréal (Résolution CG18 0234)

Un audit de sécurité a été produit en 2014 par Transport Québec à l'étape de l'avant projet définitif et plusieurs recommandations ont été émises concernant notamment la présence de stationnements en peigne en bordure du boulevard Pie-IX. Une seconde étude a été réalisée par Cima+ en date du 1er avril 2019 afin de valider certaines des recommandations de l'audit de 2014 quant à la problématique des stationnements en peigne. Un sixième site a été ciblé par la firme Cima+ mais n'a pas été retenu. Ainsi, cinq (5) sites ont été identifiés comme étant problématiques et nécessitant des correctifs par le MTQ, la STM et Cima+.

Ces cinq sites nécessitent des démarches d'expropriation, qui seront réalisées par le contentieux de la Ville et les indemnités d'expropriation payées à 100% par l'ARTM. L'entente prévoit que la ville sera bénéficiaire des servitudes de non-accès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0765 - 18 juin 2019 - Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.
CM18 0648 – 28 mai 2018 - Dans le cadre du projet SRB-Pie IX, décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction. 2- Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (résolutions CM17 0586 et CM17 0778). 3- Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2216986 4- Autoriser la dépense d'un montant maximal additionnel de 313 505,00 $, taxes incluses pour ces acquisitions.
CG18 0234 – 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet
CM17 0778 – 12 juin 2017 – Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 $, taxes incluses, pour ces acquisitions.
CM17 0586 - 15 mai 2017 - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 $, taxes incluses pour ces acquisitions.
CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots

situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX SRB Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 1 1 448 685 $, taxes incluses.
CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.
CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB).

DESCRIPTION

1. Les acquisitions
Après une analyse complète des stationnements en peigne localisés sur le boulevard Pie-IX plus particulièrement aux abords des édicules du SRB, cinq sites ont été identifiés comme non sécuritaires. Ces sites nécessitent la correction de la dangerosité des stationnements en peigne, en établissant une servitude de non accès sur toute la longueur des lots concernés en front sur le boulevard Pie-IX, en faveur de la Ville. Le présent sommaire concerne l'intersection Pie-IX et de Castille dans l'arrondissement Montréal-Nord.

1.1 LOT 1 412 734 du cadastre du Québec: La bâtisse semi-commercial (adresse civique : 10773-10775 boulevard Pie-IX) de deux étages semi-détaché, comptant un espace de vente au détail au rez-de-chaussée, puis un appartement à l'étage et comprend quelques places de stationnement.

1.2 LOT 1 412 733 du cadastre du Québec: La bâtisse semi-commercial (adresse civique : 10785-10795 boulevard Pie-IX) de deux étages contiguë, comptant trois espaces de vente au détail au rez-de-chaussée, puis trois appartements à l'étage. Il comprend quelques places de stationnement.

1.3 LOT 1 412 732 du cadastre du Québec: La bâtisse semi-commercial (adresse civique : 10801-10807 boulevard Pie-IX) de deux étages contiguë, comptant deux espaces de vente au détail au rez-de-chaussée, puis deux appartements à l'étage. Il comprend quelques places de stationnement.

1.4 LOT 1 412 731 du cadastre du Québec: La bâtisse semi-commercial (adresse civique : 10809-10815 boulevard Pie-IX) de deux étages contiguë, comptant un espace de vente au détail au rez-de-chaussée, puis un appartement à l'étage. Il comprend quelques places de stationnement.

1.5 LOT 1 412 745 du cadastre du Québec: La bâtisse semi-commercial (adresse civique : 10817-10823 boulevard Pie-IX) de deux étages contiguë, comptant deux espaces de vente au détail au rez-de-chaussée, puis deux appartements à l'étage. Il comprend quelques places de stationnement.

1.6 LOT 1 412 744 du cadastre du Québec: La bâtisse semi-commercial (adresse civique : 10825-10829 boulevard Pie-IX) de deux étages contiguë, comptant un espace de vente au détail au rez-de-chaussée, puis un appartement à l'étage. Il comprend quelques places de stationnement.

1.7 LOT 1 412 730 du cadastre du Québec: La bâtisse semi-commercial (adresse civique : 10831-10835 boulevard Pie-IX) de deux étages contiguë, comptant deux espaces de vente

au détail au rez-de-chaussée, puis deux appartements à l'étage. Il comprend quelques places de stationnement.

1.8 LOT 1 412 697 du cadastre du Québec: La bâtisse semi-commercial (adresse civique : 10839-10849 boulevard Pie-IX) de deux étages contiguë, comptant deux espaces de vente au détail au rez-de-chaussée, puis trois appartements à l'étage. Il comprend quelques places de stationnement.

1.9 LOT 1 412 784 du cadastre du Québec: La bâtisse commercial (adresse civique : 10855 -10857 boulevard Pie-IX) de deux étages, utilisé comme centre dentaire au r.d.c. et comme lieu de culte et de rassemblement à l'étage. Il comprend quelques places de stationnement.

1.10 LOT 1 412 783 du cadastre du Québec: La bâtisse commercial (adresse civique : 10861, boulevard Pie-IX) de deux étages utilisé en entier par un organisme communautaire et comprend quelques places de stationnement.

La bâtisse commercial (adresse civique : 10861, boulevard Pie-IX) de deux étages utilisé en entier par un organisme communautaire et comprend quelques places de stationnement.

Les descriptions techniques et les plans pour fins d'expropriation préparés par la division de la géomatique de la Ville de Montréal sont en pièces jointes au présent sommaire.

2. Budget de dépenses

L'ARTM a budgété un montant tenant compte de l'inflation pour cette acquisition. La Ville de Montréal procédera à l'expropriation nécessaire et sera remboursée en totalité par l'ARTM, le tout selon l'entente signé en date du 26 avril 2018 entre l'ARTM et la Ville.

3. L'indemnité

La valeur accordée en indemnité à l'expropriation pour servitude de non-accès vise à compenser des préjudices et des dommages additionnels comme étant reliés à l'imposition d'une servitude de non-accès.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'avant-projet définitif du projet du SRB Pie-IX, le MTQ remettait, en février 2014 à l'AMT, son rapport d'audit de sécurité routière final. Ce rapport fait mention que les manœuvres liées aux stationnements en peigne situés proche des édicules du SRB devraient être éliminées.
Cette recommandation vise à éliminer les conflits engendrés par les manœuvres de recul des véhicules avec les piétons qui circulent sur les trottoirs et à éviter l'empiètement des véhicules stationnés sur le trottoir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire totale prévue pour l'acquisition des lots est décrite tel que suit:

1. LOT 1 412 734 (adresse civique : 10773-10775 boulevard Pie-IX) est estimée à **159 921 $** (avant taxes), soit 167 897$ (net ristourne);

2. LOT 1 412 733 (adresse civique: 10785-10795 boulevard Pie-IX) est estimée à **396 996 $** (avant taxes), soit 416 796$ (net ristourne);

3. LOT 1 412 732 (adresse civique : 10801-10807 boulevard Pie-IX) est estimée à **176 754 $** (avant taxes), soit 185 570$ (net ristourne);

4. LOT 1 412 731 (adresse civique : 10809-10815 boulevard Pie-IX) est estimée à **200 321 $** (avant taxes), soit 210 313$ (net ristourne);

5. LOT 1 412 745 (adresse civique : 10817-10823 boulevard Pie-IX) est estimée à **174 510 $** (avant taxes), soit 183 213$ (net ristourne);

6. LOT 1 412 744 (adresse civique : 10825-10829 boulevard Pie-IX) est estimée à **203 688 $** (avant taxes), soit 213 847$ (net ristourne);

7. LOT 1 412 730 (adresse civique : 10831-10835 boulevard Pie-IX) est estimée à **178 438 $** (avant taxes), soit 187 337$ (net ristourne);

8. LOT 1 412 697 (adresse civique : 10839-10849 boulevard Pie-IX) est estimée à **1 003 291$** (avant taxes), soit 1 053 330$ (net ristourne);

9. LOT 1 412 784 (adresse civique : 10855-10857 boulevard Pie-IX) est estimée à **187 416 $** (avant taxes), soit 196 763$ (net ristourne);

10. LOT 1 412 783 (adresse civique : 10861, boulevard Pie-IX) est estimée à **5 050$** (avant taxes), soit 5 302$ (net ristourne).

Le tout pour un total de **2 686 385$** (avant taxes), soit 2 820 368 (net ristourne). Ce montant inclut les coûts de perte de valeur de l'immeuble, indemnisation aux locataires, troubles et ennuis, les intérêts, les frais de certificat de localisation, les frais d'experts et autres.

Le montant de l'enveloppe budgétaire a été ajusté en 2019 afin de tenir compte de l'inflation et initialement déterminé selon le rapport d'évaluation du 15 février 2017 de la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poisson et associés, évaluateurs agréés (VMMP).

Cette enveloppe budgétaire n'équivaut pas à la valeur marchande du site, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de valeur pour l'acquisition de gré à gré, ni à l'indemnité d'expropriation. Le montant ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.

Ce montant sera financé en totalité par l'ARTM conformément à l'entente du 26 avril 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune implication directe pour ce dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de ce dossier décisionnel risquerait de compromettre l'échéancier du projet, en retardant l'acquisition des servitudes de non accès, le cas échéant par la phase de construction du projet intégré SRB Pie-IX et finalement la prise de possession des lieux nécessaire pour le début des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Bureau de projet et le Service des communications de la Ville de Montréal. Les propriétaires concernés par le processus d'expropriation seront approchés de façon ciblée en vue de leur permettre de prendre connaissance des incidences des servitudes de non accès requises et tenter d'obtenir une entente de gré à gré et ce, malgré le contexte d'expropriation entrepris.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Résolution du Conseil municipal pour les servitudes temporaires: Octobre 2019
· Transmission par le Service juridique des avis d'expropriation : Novembre 2019
· Prise de possession graduelle des parcelles requises: été 2020 (en vue du mandat de construction et pour assurer le respect de l'échéancier de 2022)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Louise BOUTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François Charles GAUTHIER, Service des affaires juridiques
Pierre BOLDUC, Service des finances
Jérome VAILLANCOURT, Montréal-Nord

Lecture :

Pierre BOLDUC, 9 septembre 2019
François Charles GAUTHIER, 9 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-08-09
Tatiane PALLU Chef de section		Martin GAUDETTE c/d Bureau d'Intégration et de Coordination	
Tél :	514 350-0800, poste 81623	**Tél :**	514-872-5622
Télécop. :	514 872-2896	**Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2019-09-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-09-16

Société de transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE
PROJET INTÉGRÉ SRB-PIE-IX

740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6
T 514 337-2462
F 514 281-1632

Référence Client : 4500029735

Projet no : M05371A

1er avril 2019

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Chantal Dagenais, ing., M.Ing.

Julie Guilhem, M.Ing., M.Urb.

Karine Kalache, ing.

Chloé Lalancette, tech. dess., graphiste

PRÉPARÉ PAR :

Julie Guilhem, M.Ing., M.Urb.
Professionnelle en ingénierie

VÉRIFIÉ PAR :

Chantal Dagenais, ing., M.Ing.
Directrice de projet
No membre OIQ : 111882

REGISTRE DES ÉMISSIONS ET RÉVISIONS

Identification	Date	Description de l'émission et/ou de révision
E01	2019-02-28	Rapport partiel – Volet analyses
E02	2019-03-21	Rapport complet
E03	2019-04-01	Rapport complet

Table des matières

1 Introduction 1
1.1 Le projet 1
1.2 Le mandat 1
1.3 La méthodologie 2

2 Analyse de document 3
2.1 Audit de sécurité routière 3

3 Analyse et description des sites de stationnement non sécuritaires 5
3.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM 6
3.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet 6
3.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue 7
3.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue 8
3.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est 9
3.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon 10
3.2 Site identifié par CIMA+ 11
Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel 11

4 Identification des solutions 13
4.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM 13
4.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet 13
4.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue 14
4.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue 15
4.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est 16
4.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon 17
4.2 Site identifié par CIMA+ 18
Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel 18

5 Conclusion 19

Liste des figures

Figure 1-1 : SRB Pie-IX – 17 stations en 2022 1
Figure 3-1 : Sites de stationnement non sécuritaires 5
Figure 3-2 : Gabarit des fiches d'analyse de stationnement non sécuritaires 5
Figure 5-1 : Mesures préférentielles pour les sites de stationnement non sécuritaires 19

Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Sites de stationnement identifiés par la STM et le MTQ 2
Tableau 2-1 : Sites de stationnement non sécuritaires identifiés dans l'audit 3

Liste des annexes

Annexe A Extraits de normes et de lignes directrices sur l'accessibilité universelle et la sécurité routière

Annexe B Plans des concepts recommandés pour chaque site identifié

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

– 1er avril 2019 – M05371A

1 Introduction

1.1 Le projet

La Société de transport de Montréal (STM) est actuellement en train de mettre en place un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX. Il s'agit d'un projet de transport collectif performant, intégré à la reconstruction et à la requalification du boulevard Pie-IX, qui offrira un service de bus rapide, fiable, confortable sécuritaire et entièrement accessible, entre l'est de Laval et Montréal.

Les principaux objectifs du projet SRB sont :

- La mise en place d'un système de transport collectif sécuritaire et entièrement accessible;
- L'implémentation d'un service rapide flexible et fiable;
- La réfection complète du boulevard Pie-IX;
- La bonification de l'aménagement du domaine public.

Extrait du site de la STM (http://www.stm.info/fr/a-propos/grands-projets/projet-integre-srb-pie-ix)

Figure 1-1 : SRB Pie-IX – 17 stations en 2022

1.2 Le mandat

Dans le cadre de la réalisation des travaux du SRB du boulevard Pie-IX, la STM a mandaté CIMA+ afin de l'aider à analyser et trouver des solutions relatives aux stationnements existants, dont la configuration actuelle nécessite des manœuvres non sécuritaires sur le boulevard Pie-IX. En effet, ces stationnements sont de type « peigne », impliquant que les usagers qui s'y stationnent doivent effectuer une manœuvre de recul, plus ou moins conflictuelle, sur le trottoir et/ou dans la voie de droite du boulevard Pie-IX.

CIMA+ s'est donc engagé à analyser la situation, notamment les cinq sites identifiés par la STM et le MTQ, et à émettre un avis d'expert au bureau de projet SRB Pie-IX quant aux mesures à adopter afin de pallier aux problématiques de sécurité routière.

Le tableau 1-1 décrit les cinq sites initialement identifiés par la STM.

Tableau 1-1 : Sites de stationnement identifiés par la STM et le MTQ

Adresse civique	Lot	Station	Arrondissement
9 135 à 9 153 boul. Pie-IX	2 213 510	47e rue	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
8 905 à 8 909 et 8 915 à 8 927 boul. Pie-IX	4 588 841 et 2 213 818	39e rue	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
10 773 à 10 861 boul. Pie-IX	1 412 783, 1 412 784, 1 412 697, 1 412 730, 1 412 744, 1 412 745, 1 412 731, 1 412 732, 1 412 733, 1 412 734	de Castille	Mtl-Nord
4 100 à 4 102 boul. Jarry-Est	2 214 887	Jarry	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
7 180 boul. Pie-IX	2 217 044	Jean-Talon	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Extrait de la demande de prix AA00752

1.3 La méthodologie

Ce rapport suit la méthodologie développée par CIMA+ dans le Plan de travail, qui fut validé par la STM le 18 février 2019. Il s'articule en suivant les chapitres décrits ci-dessous :

- Chapitre 2 : analyse de document, particulièrement de l'audit de la sécurité routière, des plans pour les deux lots, des normes de stationnement et des guides d'accessibilité universelle et de convivialité;
- Chapitre 3 : analyse et description des sites de stationnement identifiés comme non sécuritaires et identification d'autres sites potentiellement problématiques;
- Chapitre 4 : identification des solutions ainsi que de leurs avantages et inconvénients;
- Chapitre 5 : conclusion et résumé schématique des solutions privilégiées pour chacun des sites identifiés.

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

2 Analyse de document

2.1 Audit de sécurité routière

Dans le cadre de l'avant-projet définitif du projet, le MTQ remettait, en février 2014 à l'AMT (maintenant EXO), son rapport d'audit de sécurité routière final ayant été réalisé pour le projet. Ce rapport fait mention que les manœuvres liées aux stationnements en peigne situés au droit des stations de la 47e Rue et de la 39e Rue devraient être éliminées.

Le tableau suivant présente un extrait des conclusions de l'audit.

Tableau 2-1 : Sites de stationnement non sécuritaires identifiés dans l'audit

	Observations/Commentaires	Suggestions	Réponse de l'AMT
Intersection Pie-IX/47e Rue			
148)	Un stationnement de type « peigne » d'environ 15 places, destiné aux clients d'un petit centre commercial, est situé dans le quadrant sud-est de l'intersection. Les conducteurs de véhicules utilisant le stationnement devront effectuer des manœuvres à reculons sur le boulevard Pie-IX, à proximité de l'intersection et d'un passage pour piétons à débit élevé en raison de la présence d'une station.	Analyser la possibilité : • d'éliminer le stationnement et de permettre aux clients du centre commercial de stationner en parallèle sur les rues à proximité. ou • de remplacer le stationnement de type « peigne » par un stationnement en parallèle séparé physiquement du boulevard Pie-IX, comme cela a été fait entre les rues de Castille et Monselet.	
Intersection Pie-IX/39e Rue			
156)	Un stationnement de type « peigne » d'environ 15 places, destiné aux clients d'un petit centre commercial, est situé dans le quadrant nord-est. Les conducteurs de véhicules utilisant le stationnement devront effectuer des manœuvres à reculons sur le boulevard Pie-IX, à proximité de l'intersection et d'un passage pour piétons à débit élevé en raison de la présence d'une station. De plus, la faible profondeur du stationnement fera en sorte que le derrière de certains véhicules empiètera sur le trottoir, limitant l'espace sécuritaire pour la circulation des piétons.	Analyser la possibilité d'éliminer le stationnement de type « peigne » et de permettre aux clients du centre commercial de stationner en parallèle sur les rues à proximité ainsi que dans le stationnement public situé à l'ouest du boulevard Pie-IX.	

Extrait de l'audit de sécurité routière AMT 107SP-0788-000 (p.77, 78, 80)

Selon cet extrait, cette recommandation vise à éliminer les conflits engendrés par les manœuvres de recul des véhicules avec les piétons qui circulent sur les trottoirs et à éviter l'empiètement des véhicules stationnés sur le trottoir.

L'annexe A présente des extraits de normes et de lignes directrices qui traitent de cette problématique.

3 Analyse et description des sites de stationnement non sécuritaires

Après une lecture attentive des plans de lots fournis par la STM et une analyse complète des stationnements localisés sur le boulevard Pie-IX, six sites ont été identifiés comme non sécuritaires. Cinq d'entre eux ont été identifiés par le MTQ et la STM dans le cadre de l'audit, tandis que le sixième a été identifié dans cette étude (voir figure 3-1 ci-dessous).

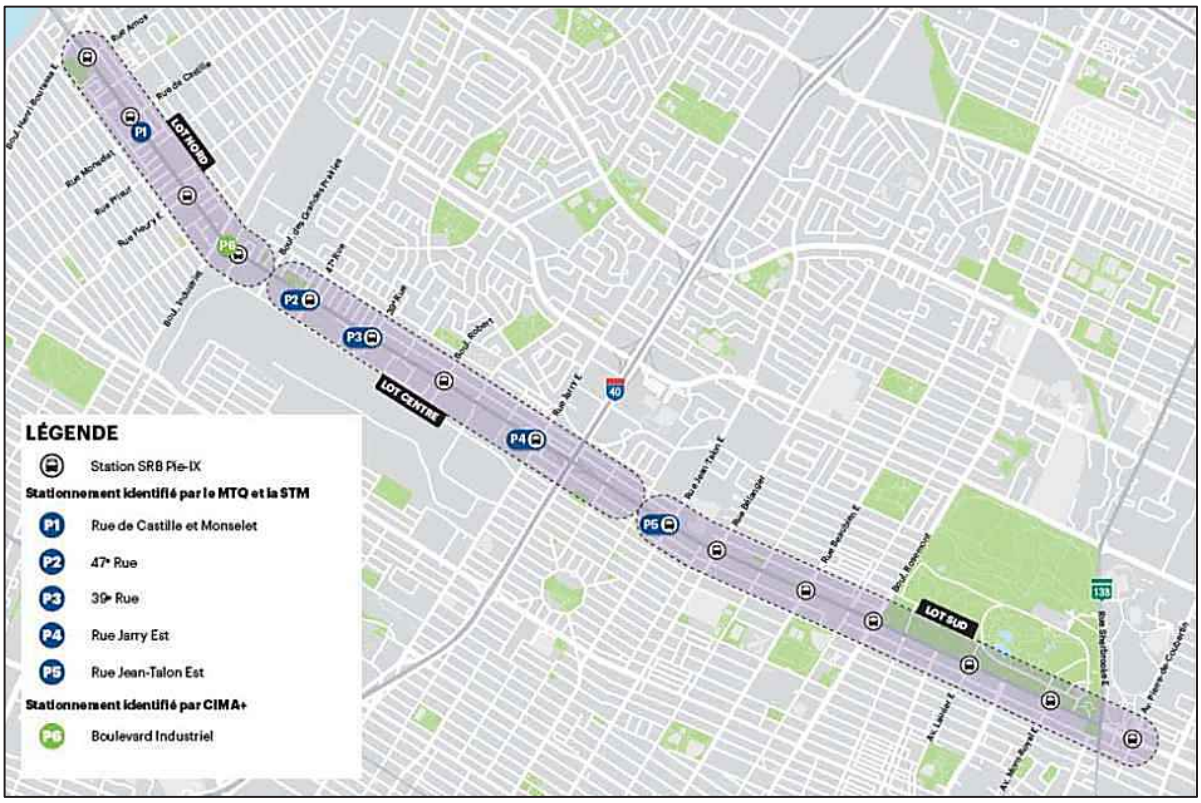

Figure 3-1 : Sites de stationnement non sécuritaires

Dans les prochaines sections, les sites sont décrits selon le gabarit ci-dessous (voir figure 3-2).

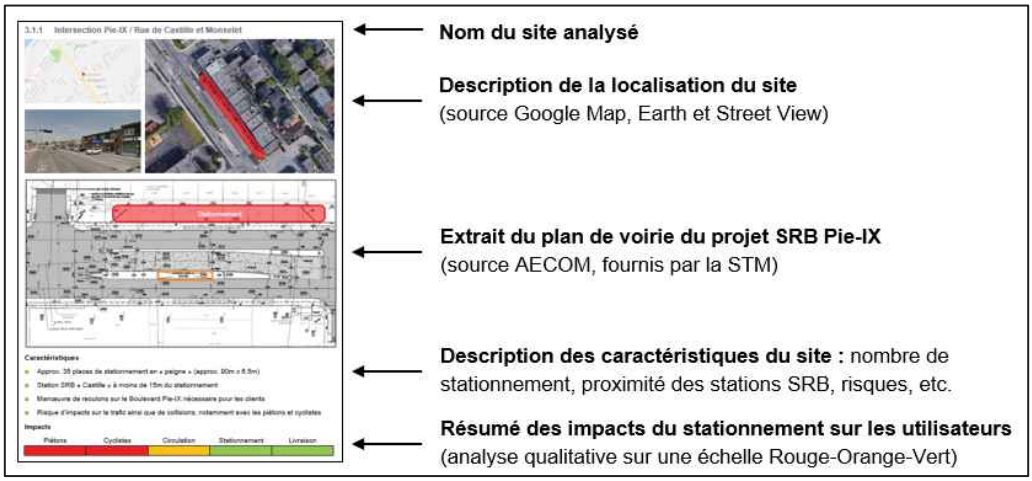

Figure 3-2 : Gabarit des fiches d'analyse de stationnement non sécuritaires

3.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM

Les sites décrits ci-dessous ont été identifiés dans le cadre de ce mandat.

3.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet

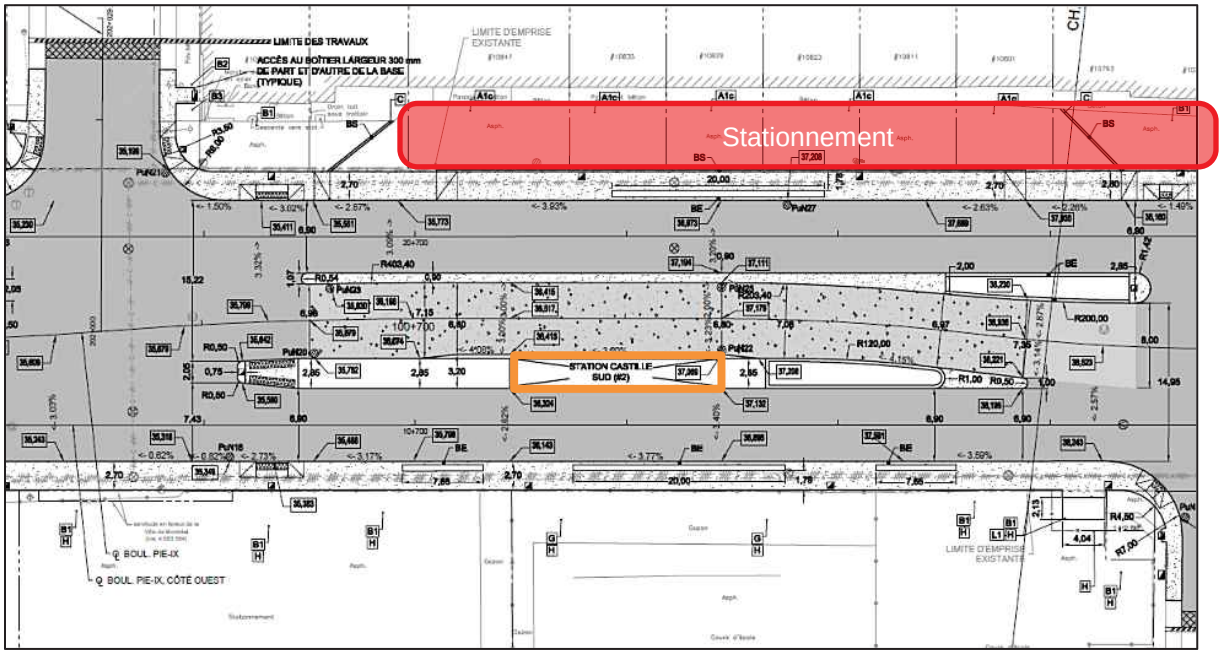

Caractéristiques

- Approx. 35 places de stationnement en « peigne » (approx. 90 m x 6,5 m);
- Station SRB « Castille » à moins de 15 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue

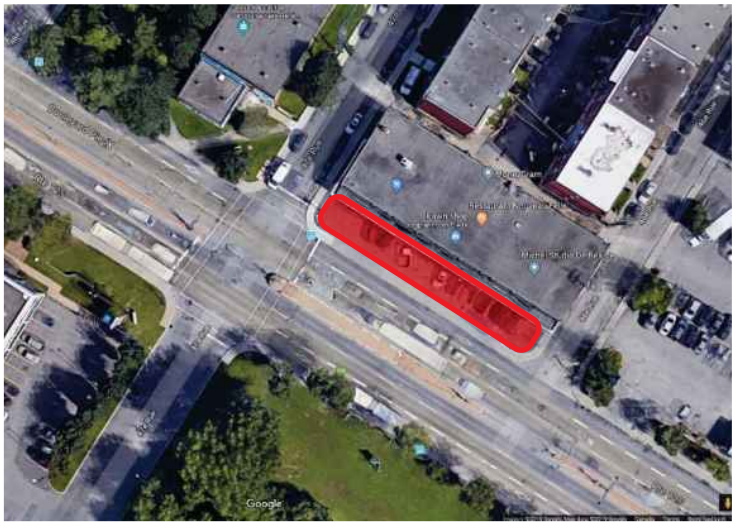

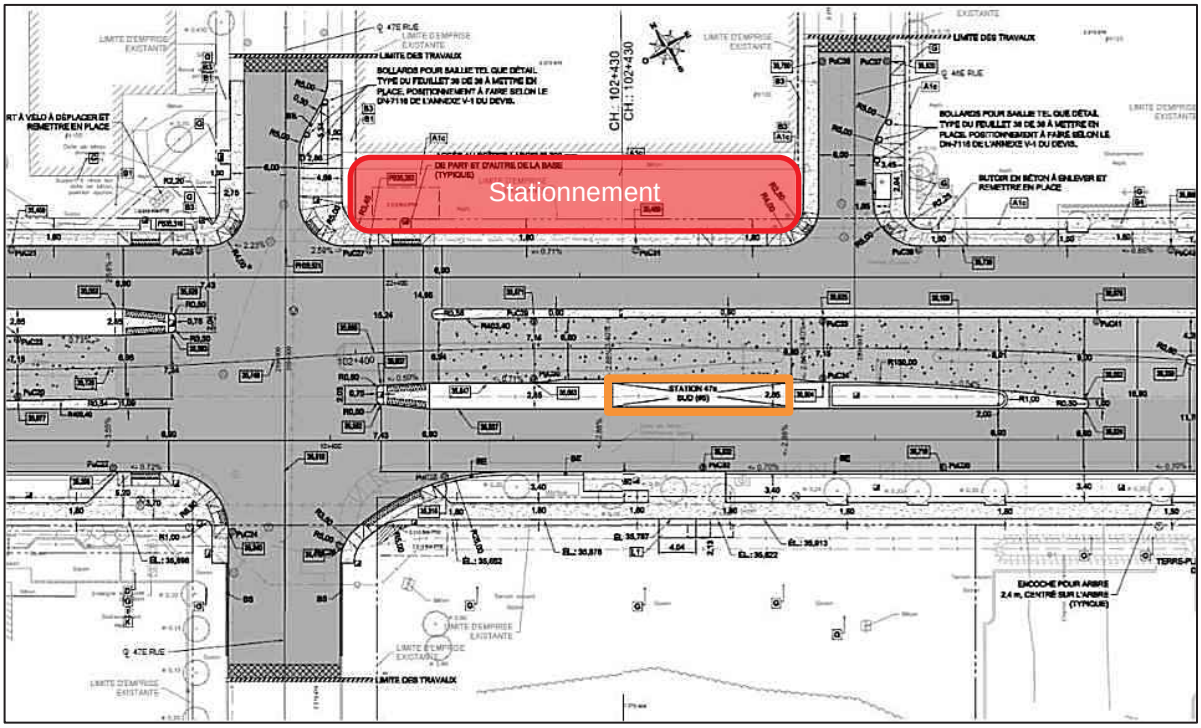

Caractéristiques

- Approx. 15 places de stationnement en « peigne » (approx. 45 m x 6,8 m);
- Station SRB « 47e » à moins de 15 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue

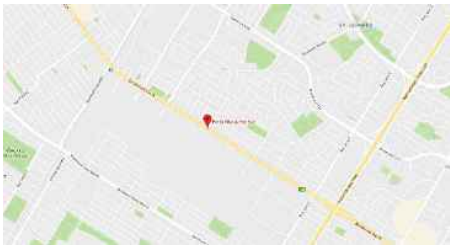

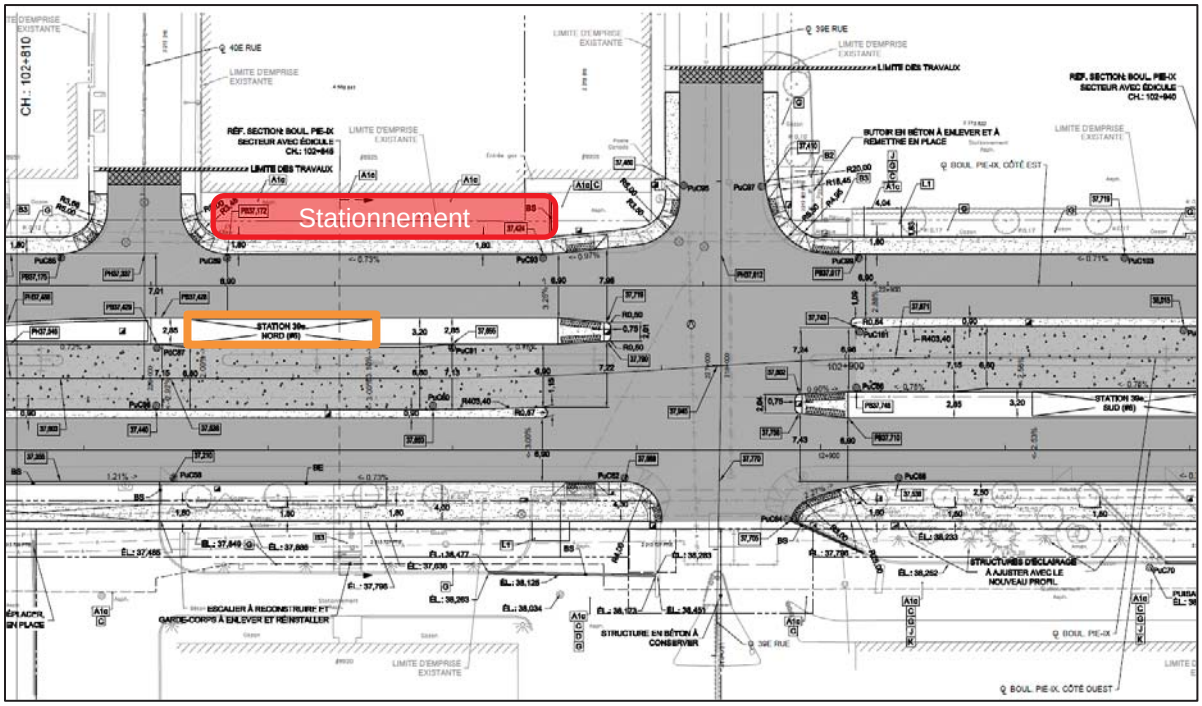

Caractéristiques

- Approx. 15 places de stationnement en « peigne » (approx. 45 m x 5 m);
- Station SRB « 39e » à moins de 10 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules sur le boul. Pie-IX.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est

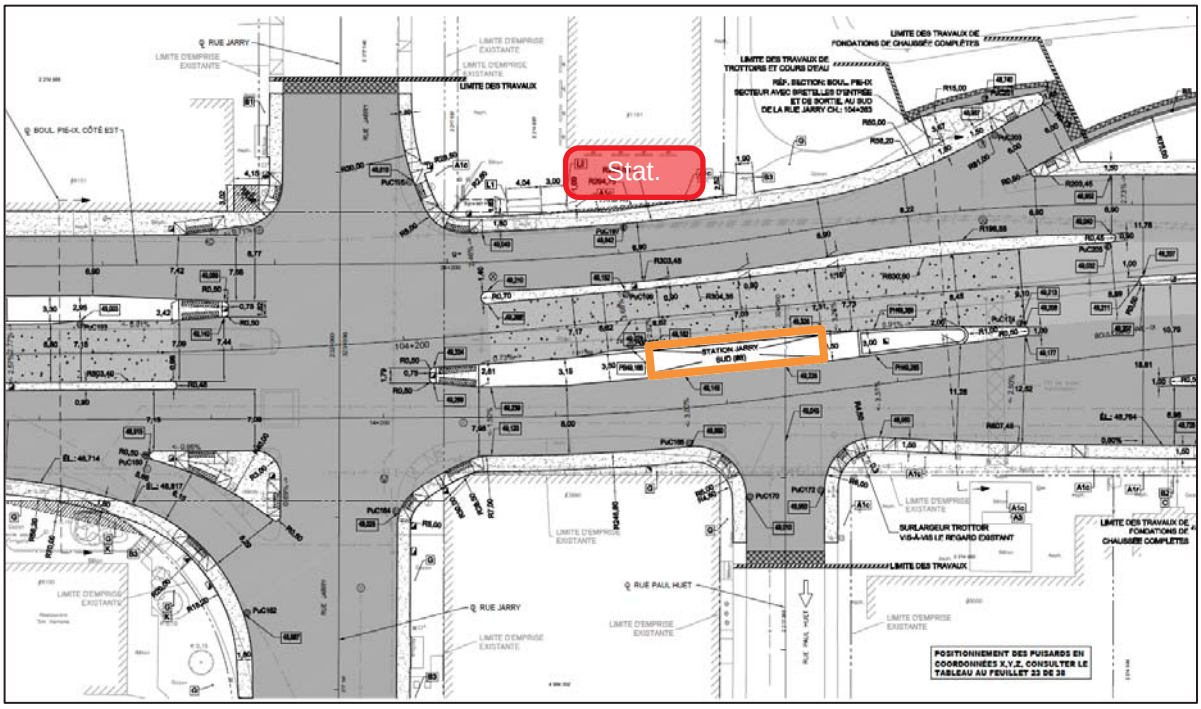

Caractéristiques

- 4 places de stationnement en « peigne » (approx. 10 m x 7 m);
- Station SRB « Jarry » à moins de 15 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon

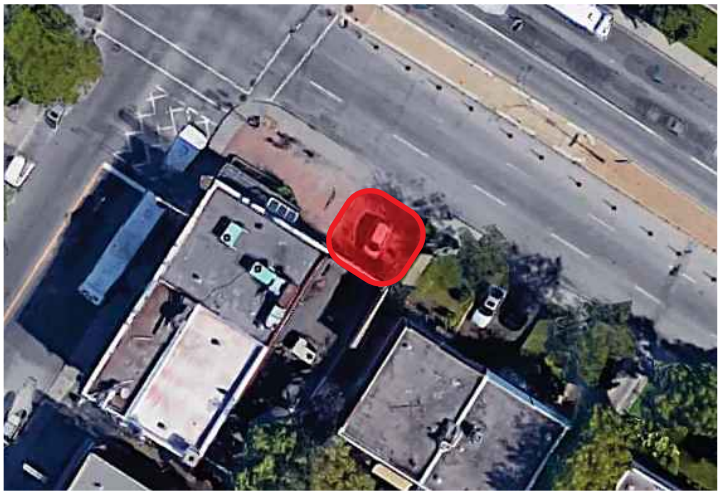

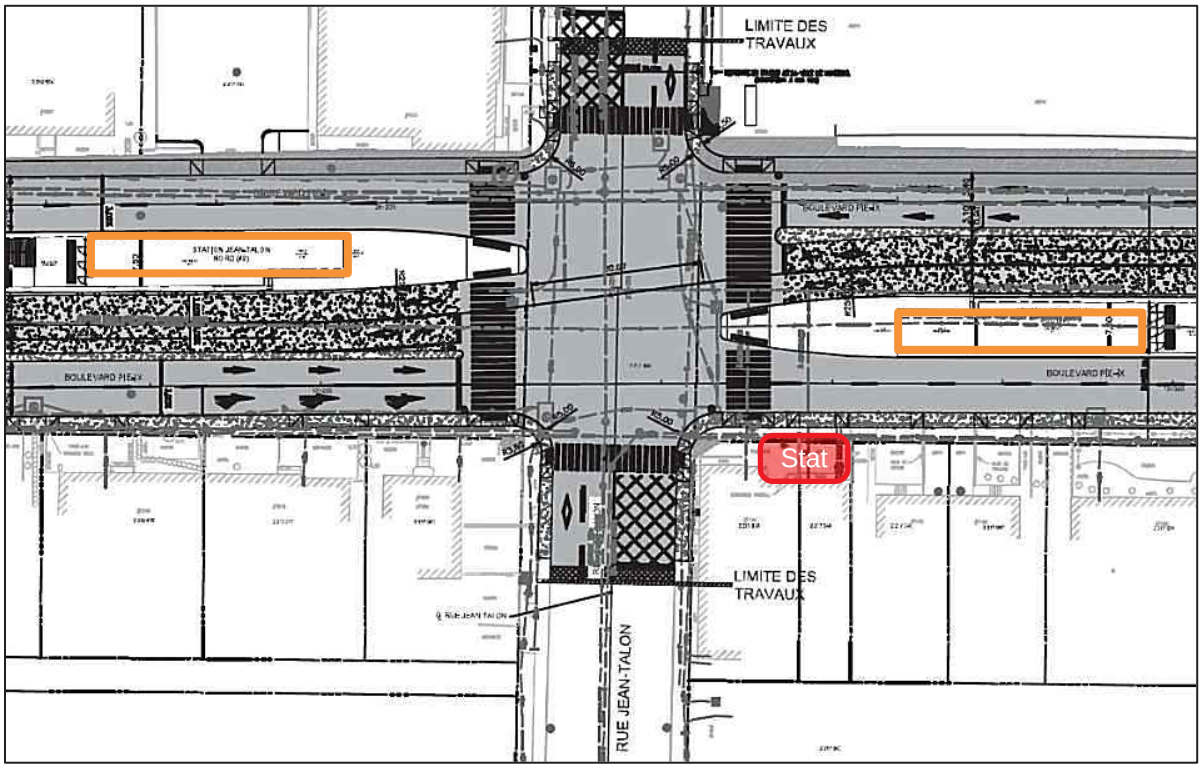

Caractéristiques

- 2 places de stationnement en « peigne » (approx. 6,5 m x 6,5 m);
- Station SRB « Jean-Talon » à moins de 10 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules sur le boul. Pie-IX.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

3.2 Site identifié par CIMA+

Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel

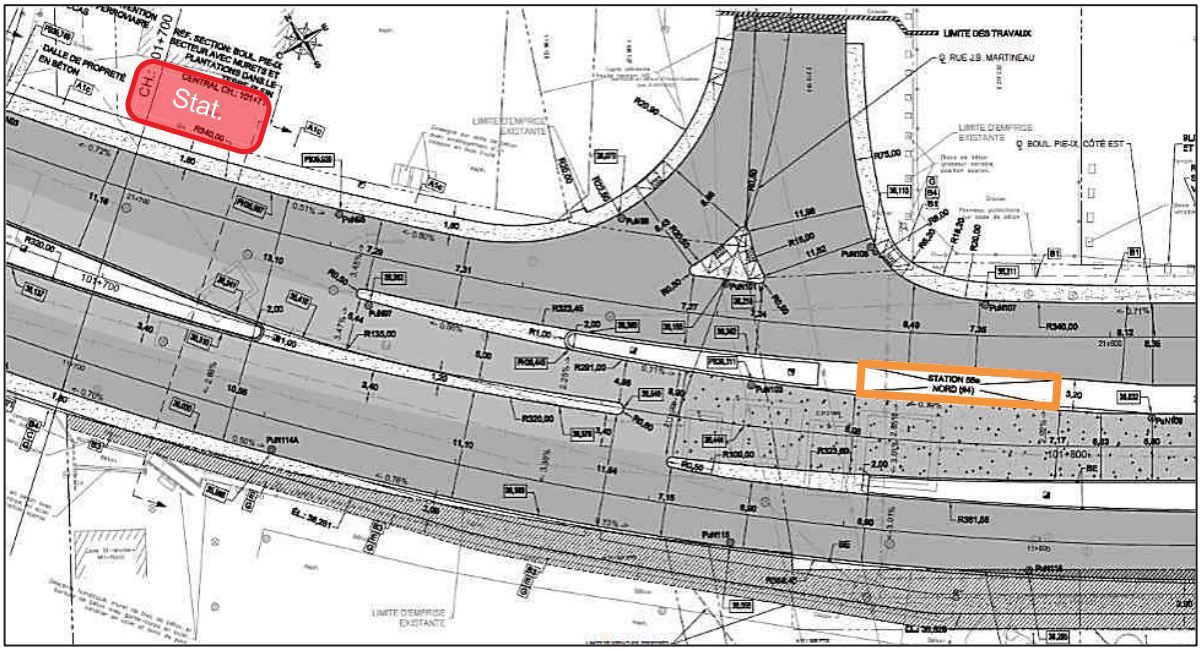

Caractéristiques

- 5 places de stationnement en « peigne » (approx. 15 m x 6 m);
- Gare Saint-Michel à environ 40 m du stationnement;
- Station SRB « 56e » à environ 90 m du stationnement;
- Manœuvre de reculons sur le boulevard Pie-IX nécessaire pour les clients;
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes et impact modéré sur la circulation.

Impacts

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

4 Identification des solutions

Cette section présente les pistes de solutions pour les six sites identifiés comme problématiques au chapitre 3 ainsi que la piste de solution recommandée.

4.1 Sites identifiés par le MTQ et par la STM

4.1.1 Tronçon entre les rues de Castille et Monselet

- Aménagement existant

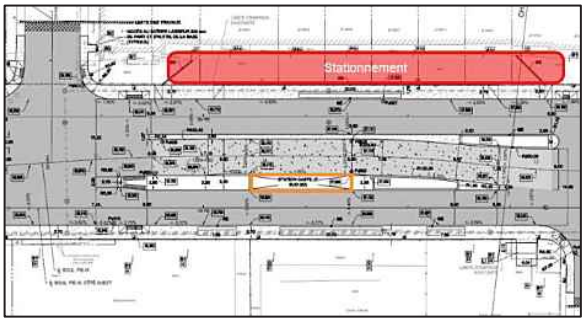

- Approx. 35 places de stationnement
- Approx. 90 m x 6,5 m
- Station SRB « Castille » à moins de 15 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

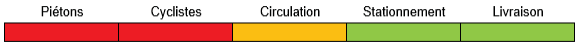

Solution recommandée

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir **[aménagement proposé pour le SRB]**

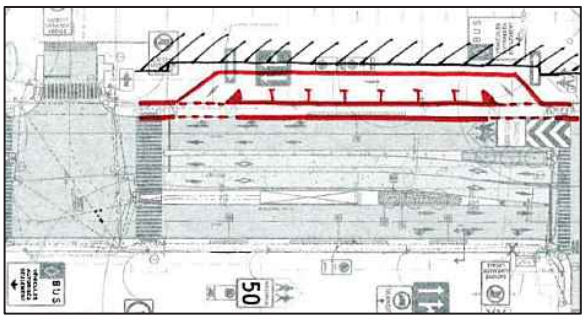

Avantage 7 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

Inconvénient Trottoir interrompu par l'accès au stationnement
I Perte d'environ 25 places de stationnement

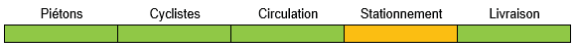

Cette proposition est tout à fait acceptable en termes de sécurité routière et en vue des travaux faits dans le cadre du projet du SRB.

De plus, cet arrangement a été relevé lors de l'audit de sécurité routière comme un exemple de stationnement alternatif positif et si possible à suivre pour les autres sites de stationnement problématiques.

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

CIMA+ – 1er avril 2019 – M05371A

4.1.2 Intersection Pie-IX / 47e Rue

- Aménagement existant

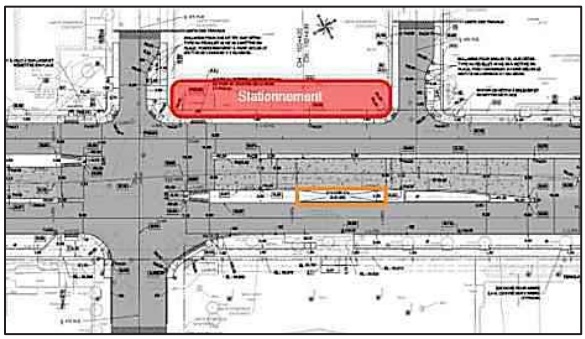

- Approx. 15 places de stationnement
- Approx. 45 m x 6,8 m
- Station SRB « 47e » à moins de 15 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

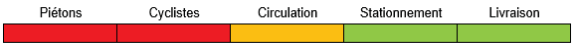

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir **[aménagement proposé pour le SRB]**

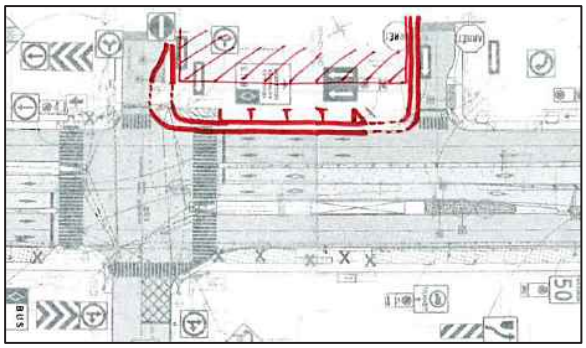

A 4 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir interrompu par l'accès au stationnement
I Perte d'environ 10 à 11 places de stationnement

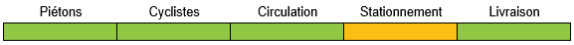

Cette proposition est tout à fait acceptable en termes de sécurité routière et en vue des travaux faits dans le cadre du projet du SRB.

Solution recommandée

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

4.1.3 Intersection Pie-IX / 39e Rue

- Aménagement existant

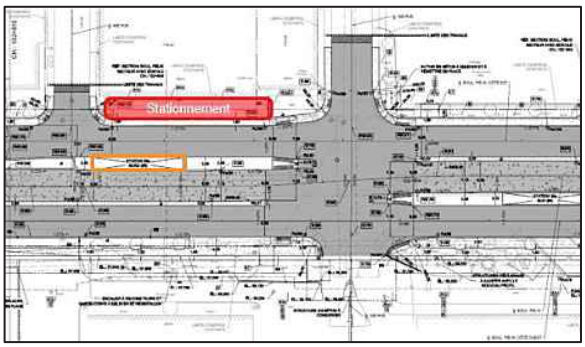

- Approx. 15 places de stationnement
- Approx. 45 m x 5 m
- Station SRB « 39e » à moins de 10 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules sur le boul. Pie-IX

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

- Stationnement parallèle à la voie non séparé avec déviation du trottoir

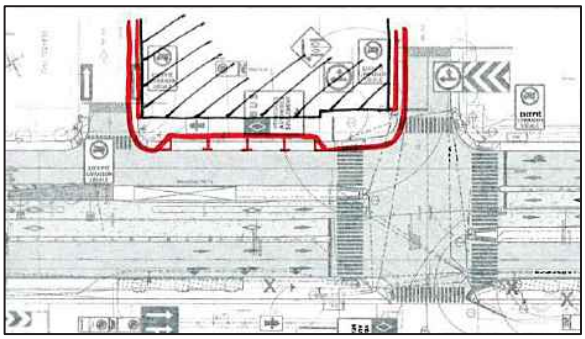

A 4 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir piéton dévié – problématique en termes d'accessibilité universelle
I Perte d'environ 10 places de stationnement
I Risque de collision avec les véhicules sur le boul. Pie-IX demeure élevé

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

Solution recommandée

- Suppression des places de stationnement

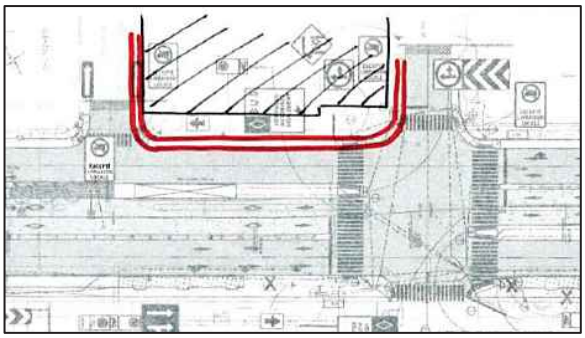

A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu
A Réduction considérable du risque de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules

I Perte de toutes les places de stationnement (15)
I Livraisons devront se faire sur rues résidentielles

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

4.1.4 Intersection Pie-IX / Rue Jarry Est

- Aménagement existant

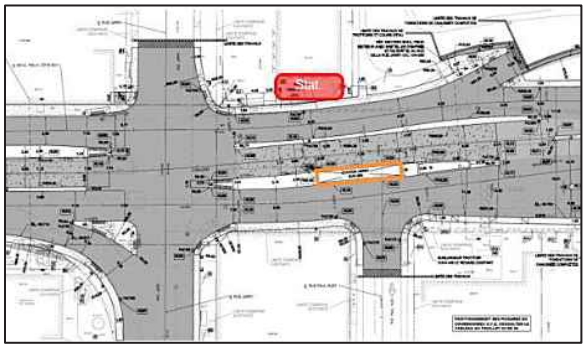

- 4 places de stationnement
- Approx. 10 m x 7 m
- Station SRB « Jarry » à moins de 15 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

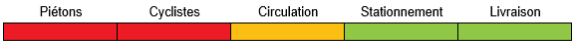

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir (accès par boul. Pie-IX)

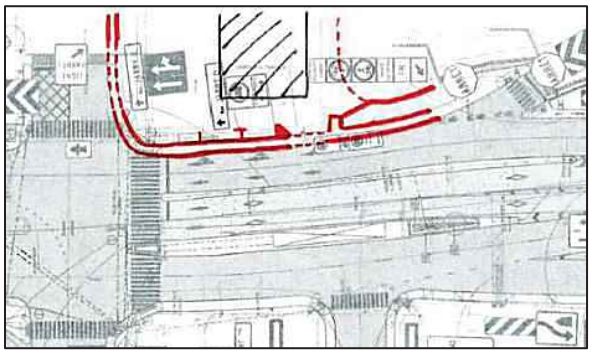

A 2 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir interrompu par l'accès au stationnement
I Perte de deux places de stationnement

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir (accès par rue Paul Huet)

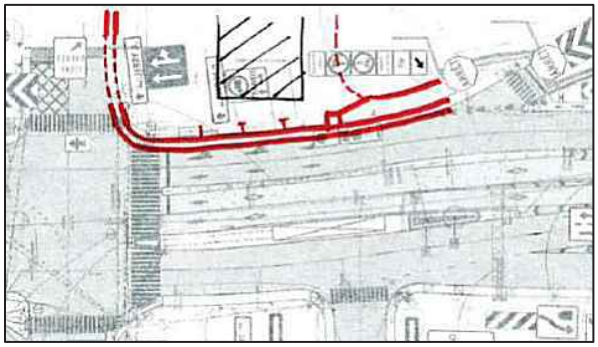

A 3 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu

I Perte d'une place de stationnement
I Perte de l'accès au stationnement / livraison depuis le boul. Pie-IX

Solution recommandée

- Suppression des places de stationnement

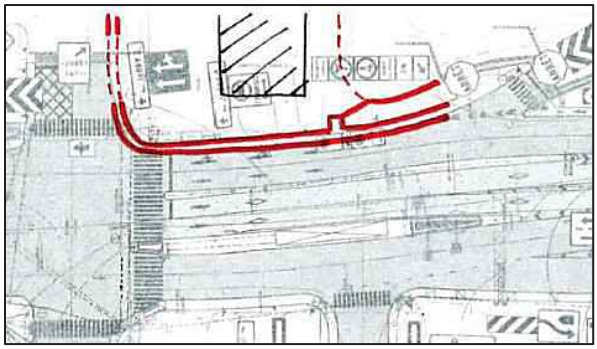

A Trottoir piéton non dévié
A Livraison possible
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu

I Perte de toutes les places de stationnement (4)
I Perte de l'accès au stationnement / livraison depuis le boul. Pie-IX

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

4.1.5 Intersection Pie-IX / Rue Jean-Talon

- Aménagement existant

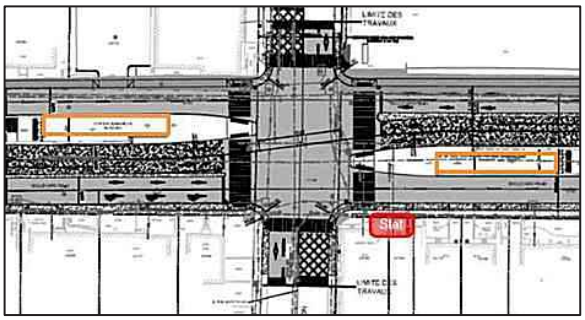

- 2 places de stationnement
- Approx. 6,5 m x 6,5 m
- Station SRB « Jean-Talon » à moins de 10 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons, les cyclistes et les véhicules

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

- Stationnement parallèle à la voie non séparé avec déviation du trottoir

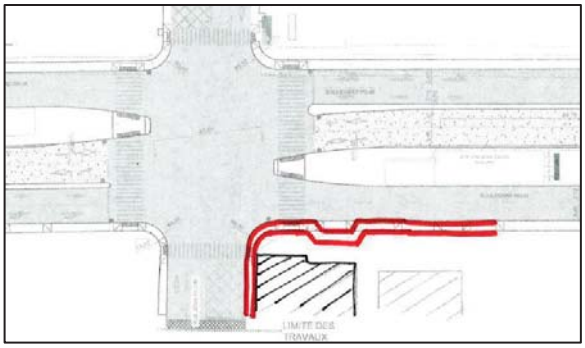

A 1 place de stationnement retenu
A Livraison possible
A Trottoir piéton non incliné

I Trottoir piéton dévié – problématique en termes d'accessibilité universelle
I Perte d'une place de stationnement
I Risque de collision avec les véhicules sur le boul. Pie-IX demeure élevé

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

- Stationnement parallèle à la voie non séparé sans déviation du trottoir

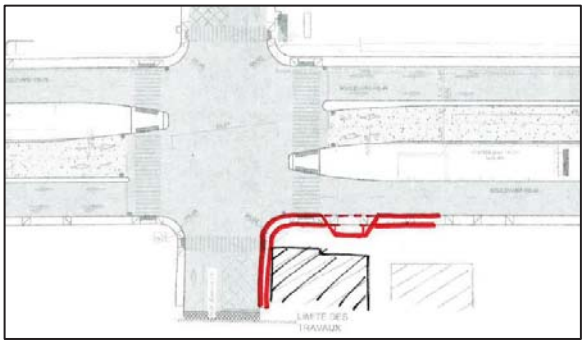

A 1 place de stationnement retenu
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié

I Trottoir piéton incliné – problématique en termes d'accessibilité universelle
I Perte d'une place de stationnement
I Risque de collision avec les piétons demeure élevé

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

Solution recommandée

- Suppression des places de stationnement

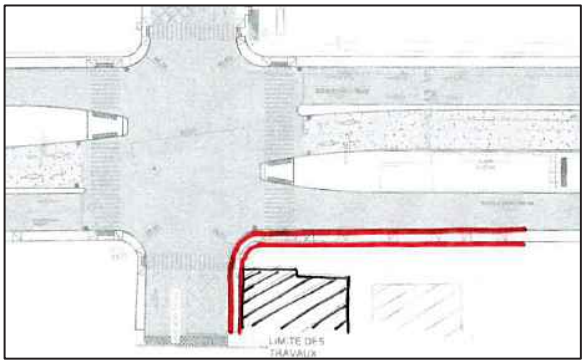

A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné
A Trottoir piéton non interrompu
A Réduction considérable du risque de collision avec les piétons, cyclistes et véhicules

I Perte de toutes les places de stationnement (2)
I Livraisons devront se faire sur rues adjacentes

Piétons	Cyclistes	Circulation	Stationnement	Livraison

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

CIMA+ - 1er avril 2019 – M05371A

4.2 Site identifié par CIMA+

Intersection Pie-IX / Boulevard Industriel

- Aménagement existant

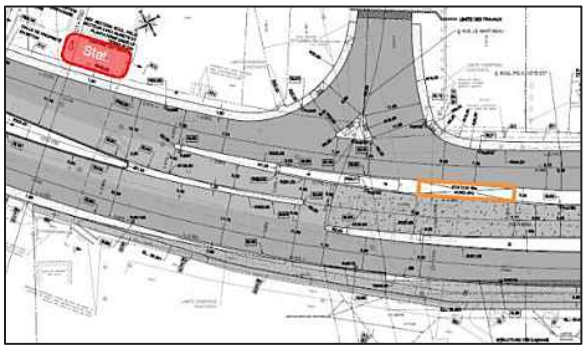

- 5 places de stationnement
- Approx. 15 m x 6 m
- Gare Saint-Michel à environ 40 m du stationnement
- Station SRB « 56e » à environ 90 m du stationnement
- Risque élevé de collision avec les piétons et cyclistes, et impact modéré sur la circulation

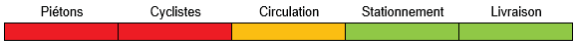

- Stationnement parallèle entre la voie et le bâtiment

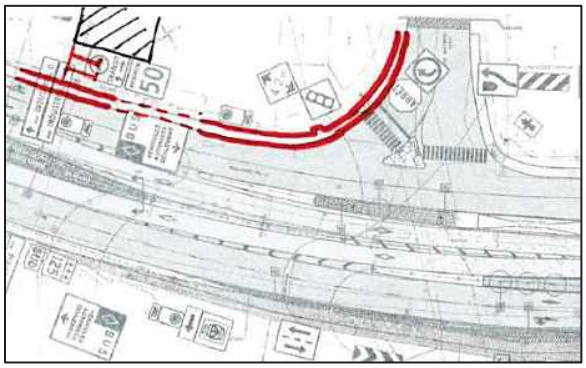

A 3 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Perte de 2 places de stationnement

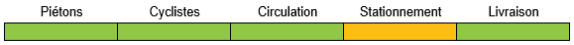

Solution recommandée

- Stationnement parallèle à la voie, en bordure du bâtiment

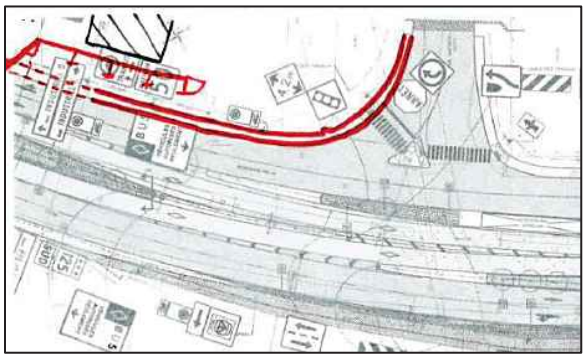

A 4 places de stationnement retenues
A Livraison possible
A Trottoir piéton non dévié
A Trottoir piéton non incliné

I Perte d'une place de stationnement

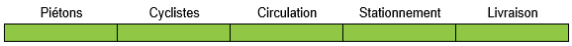

G:_Projets\M05371A\080_RAPPORTS\M05371A_ESEC_STAT_Peigne_E03.docx

5 Conclusion

Dans tous les cas de stationnement analysés, il a été démontré que garder l'aménagement existant n'était pas considéré comme une solution adéquate en termes de sécurité routière aux vues des travaux sur les sites des stations SRB sur le boulevard Pie-IX.

Le chapitre 4 a donc établi une liste de solutions qui pourrait être mises en place pour atténuer les impacts selon les caractéristiques du site analysé. Au final, seuls deux types de mesures préférentielles sont recommandés :

- Stationnement parallèle à la voie séparé par le trottoir; ou
- Suppression des places de stationnement.

La figure 5-1 ci-dessous récapitule les mesures préférentielles pour chacun des sites de stationnement identifiés lors de l'étude.

Figure 5-1 : Mesures préférentielles pour les sites de stationnement non sécuritaires

Ces mesures préférentielles ont été dessinées sur plan à l'aide du logiciel AutoCAD pour s'assurer de leur faisabilité « géométrique » et sont disponibles à l'annexe B.

A

Annexe A
Extraits de normes et de lignes directrices sur l’accessibilité universelle et la sécurité routière

Accessibilité universelle

L'institut Nazareth-Louis-Braille et la Société Logique ont élaboré en 2014 un guide concernant l'accessibilité universelle intitulé « Critères d'accessibilité universelle : déficience visuelle – Aménagements extérieurs ». Ce guide de bonnes pratiques est utilisé dans la région de Montréal par les intervenants. Selon l'extrait ci-dessous concernant les entrées charretières, il n'est pas recommandé d'aménager des entrées de plus de 10 m puisque le piéton avec une déficience visuelle risque de dévier de sa trajectoire. Le stationnement en peigne constitue donc une problématique pour les usagers avec déficience visuelle.

1.5 Marge de recul des bâtiments

Le long d'une rue commerciale, les personnes ayant une DV doivent pouvoir circuler dans le corridor piétonnier sans risque de se cogner sur un obstacle ou de se faire heurter par une porte qui s'ouvre. Ainsi, à moins d'être physiquement séparée du corridor piétonnier, la marge de recul des bâtiments doit être libre d'obstacles et les portes des commerces devraient être coulissantes ou en alcôve.

Les personnes présentant une cécité se déplacent à une distance variant entre 300 et 1000 mm de l'alignement des bâtiments, pour utiliser l'habileté d'écholocation qui permet de maintenir une ligne droite de déplacement et de détecter des ouvertures. Ainsi, la marge de recul des bâtiments devrait être de 300 mm lorsque les portes sont situées en alcôve et 900 mm lorsque les portes ne sont pas situées en alcôve. De plus, les commerces devraient être alignés et en rangée.

1.6 Entrée charretière

L'entrée charretière devrait avoir une longueur maximale de 10 m, afin de limiter le risque de déviation hors du corridor piétonnier.

Les côtés évasés et la pente transversale doivent avoir de préférence, une pente de 5% (pente 1:20), sans excéder 8% (pente 1:12) **(réf. : Croquis 9a et 9b, à la page suivante).**

La dénivellation entre l'entrée charretière et la chaussée doit avoir une hauteur exacte de 25 mm afin d'être perçue par l'utilisateur de la canne blanche.

Critères d'accessibilité universelle : déficience visuelle – Aménagements extérieurs Fiche 1 : Trottoir public 36

Figure A-1 : Extrait du Guide d'accessibilité universelle de l'Institut Nazareth-Louis-Braille et Société Logique

Le fascicule 5 du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal (voir extrait ci-dessous) abonde dans le même sens en recommandant que le corridor piétonnier soit bien délimité sur les deux côtés pour faciliter l'alignement du piéton sur le trottoir.

CHAPITRE 3

Les grands principes d'aménagement d'une rue universellement accessible

La Direction des transports, en collaboration avec le comité consultatif en accessibilité universelle (CCAU), a élaboré 10 grands principes d'aménagement universellement accessible des rues. Sans prétendre apporter toutes les réponses aux besoins en accessibilité de la rue, ces principes permettent néanmoins aux concepteurs de se poser les bonnes questions au bon moment. Ils ont été testés à plusieurs reprises dans divers projets au moment de l'analyse du site, de la conception et de l'implantation, notamment dans le cadre du *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées*.

1. Corridors piétonniers libres d'obstacles

Un corridor libre de marche est un espace de circulation dépourvu d'obstacles sur une largeur et une hauteur suffisantes pour que tous les usagers puissent se déplacer de façon simple et sécuritaire.

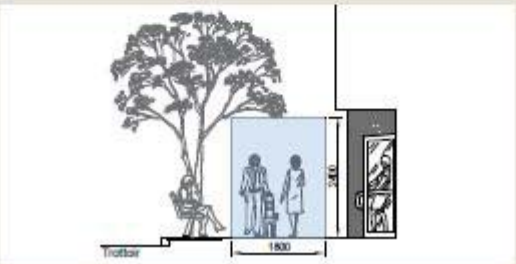

2. Corridors piétonniers en fond de trottoir et mobilier urbain en bordure de rue

Cette configuration assure les meilleures conditions de déplacement. Le mobilier urbain doit se trouver dans la banquette entre le corridor piétonnier et la rue.

3. Corridors piétonniers délimités des deux côtés

Le corridor piétonnier doit être délimité des deux côtés de façon tactile, visuelle et auditive. Une dénivellation suffisante, un alignement d'objets, des textures et des couleurs contrastantes sont de bons exemples. En milieu urbain, l'alignement des bâtiments constitue une délimitation aisément repérable par tous.

Figure A-2 : Extrait du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal

Sécurité routière

La présence des stationnements en peigne crée trois problèmes de sécurité qui sont décrits dans cette sous-section :

- Sécurité des véhicules;
- Sécurité des piétons;
- Sécurité des personnes âgées ou à mobilité réduite.

SÉCURITÉ DES VÉHICULES

Le Tome 1 des normes du ministère des Transports du Québec (MTQ) comporte un complément d'information (texte en orange) en ce qui concerne le stationnement à angle à la section 14.3.2.2. Il est indiqué que les manœuvres de recul dans la rue, occasionnées par le stationnement à angle, constituent un risque d'accident. Les normes indiquent aussi que ce type d'aménagement est à proscrire.

des carrefours, puisque le stationnement à ces endroits réduit souvent la distance de visibilité. Cette réduction de la distance de visibilité a plusieurs effets, dont forcer le conducteur à faire avancer son véhicule jusqu'à une ligne d'arrêt imaginaire avancée, bloquant ainsi les passages pour personnes. Une augmentation des collisions liées au manque de visibilité (collisions à angle droit et collisions au moment d'un virage) est également constatée.

L'entrée et la sortie des véhicules, l'ouverture des portières, la descente des passagers et la présence de piétons qui se faufilent entre les véhicules stationnés sont des facteurs de risque importants. Lorsqu'un véhicule quitte un stationnement, il crée des perturbations dans l'écoulement du trafic et occasionne de la congestion. Cela peut donner lieu à des collisions latérales et à des collisions arrière. De plus, une portière ouverte constitue un obstacle pour les automobilistes et les oblige à effectuer un freinage brusque ou une manœuvre d'évitement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques d'accident sont présentés dans le Traffic Engineering Handbook.

14.3.2 Disposition des stationnements sur rue

14.3.2.1 Stationnement en parallèle

Le stationnement en parallèle réduit la capacité et la sécurité comme il est stipulé dans les sous-sections précédentes, mais il demeure tout de même le mode de stationnement ayant le moins d'effets négatifs.

La géométrie des stationnements en parallèle est présentée dans les dessins normalisés 001 et 002. La première et la dernière case de stationnement d'un alignement peuvent être plus courtes à la condition que rien ne nuise à l'entrée et à la sortie du véhicule (dessin normalisé 001).

De plus, un recul minimal doit être conservé à l'approche d'un carrefour de façon à protéger la distance de visibilité (dessin normalisé 002).

14.3.2.2 Stationnement à angle

Le stationnement à angle permet d'aménager un plus grand nombre d'emplacements par unité de longueur de trottoir que ne le permet le stationnement en parallèle. Ainsi, un aménagement à 90° fournit 2,5 fois plus d'emplacements qu'un aménagement en parallèle. Les textes précédents concernant les effets sur la capacité et sur la sécurité s'appliquent essentiellement au stationnement en parallèle. Les effets négatifs sur la capacité et la sécurité sont ici plus importants que dans le cas du stationnement en parallèle. Le stationnement à angle nécessite un espace de manœuvre plus grand pour entrer ou sortir du stationnement. De plus, de nombreuses études ont prouvé que le stationnement à angle occasionne plus d'accidents que le stationnement en parallèle.

Il a déjà été considéré que le stationnement à angle était moins risqué dans des rues plus larges. Une étude plus approfondie de la question permet de constater que l'implantation du stationnement à angle de chaque côté d'une rue de 24 m de largeur a un impact sur l'ensemble de la rue. En effet, le véhicule occupe un espace de près de 5 m, il nécessite un espace de 3,5 à 4,5 m pour reculer et peut obliger les véhicules en transit à empiéter sur la voie adjacente, ce qui peut occasionner des accidents.

L'observation des manœuvres de stationnement à angle permet de constater que le principal risque vient du manque de visibilité lorsque le véhicule est en marche arrière. L'arrêt brusque d'un véhicule en transit, causé par le recul d'un véhicule sortant du stationnement, constitue un autre risque. La recherche d'une place de stationnement comporte aussi des risques pour les véhicules en transit.

Contenu normatif — *Complément à la norme*

En effet, les places libres sont plus difficiles à repérer dans un stationnement à angle, ce qui force certains automobilistes à ralentir exagérément.

En résumé, le stationnement à angle est à proscrire. Certaines municipalités limitent d'ailleurs le stationnement sur rue au stationnement en parallèle.

14.4 Stationnement hors rue

Les aires de stationnement hors rue, caractérisées par de grandes superficies revêtues, favorisent l'émergence et l'intensification des îlots de chaleur urbains. Au moment de leur conception, il est possible d'intégrer des moyens pour lutter contre les effets de ces îlots de chaleur, notamment en cherchant à en améliorer la performance thermique. À cette fin, la norme BNQ 3019–190 fournit des renseignements utiles.

Le tableau 14.4–1 présente les dimensions des stationnements dits de longue durée, tels les stationnements d'incitation au transport en commun, d'immeubles à bureaux, etc. Ce sont donc des stationnements à faible taux de roulement. Si des stationnements à fort roulement sont considérés, par exemple des stationnements pour visiteurs, pour commerces, il est alors question de stationnements de courte durée. Les dimensions de ce type de stationnement sont présentées au tableau 14.4–2.

14.5 Stationnement hors rue pour personnes atteintes de déficience physique

Les stationnements hors rue pour personnes atteintes de déficience physique doivent être situés près des destinations visées, être en nombre suffisant pour répondre aux besoins et être conformes aux règlements municipaux en vigueur. Ils doivent être situés à un endroit tel qu'aucun obstacle infranchissable ne se trouve entre le stationnement et la destination finale de l'utilisateur.

La figure 14.5–1 montre des façons d'aménager de tels stationnements. Les largeurs des stationnements sont telles qu'elles sont spécifiées aux sections précédentes, augmentées d'une surlargeur de part et d'autre du stationnement afin de faciliter la mobilité des occupants du véhicule.

14.6 Bibliographie

INSTITUTE OF TRANSPORTATION ENGINEERS, Traffic Engineering Handbook, 6th edition, *2009*.

BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC, Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs *(BNQ 3019–190)*.

Figure A-3 : Extrait de la norme Ouvrages routiers, Tome 1, chapitre 14 Stationnement

B

Annexe B
Plans des concepts recommandés pour chaque site identifié

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

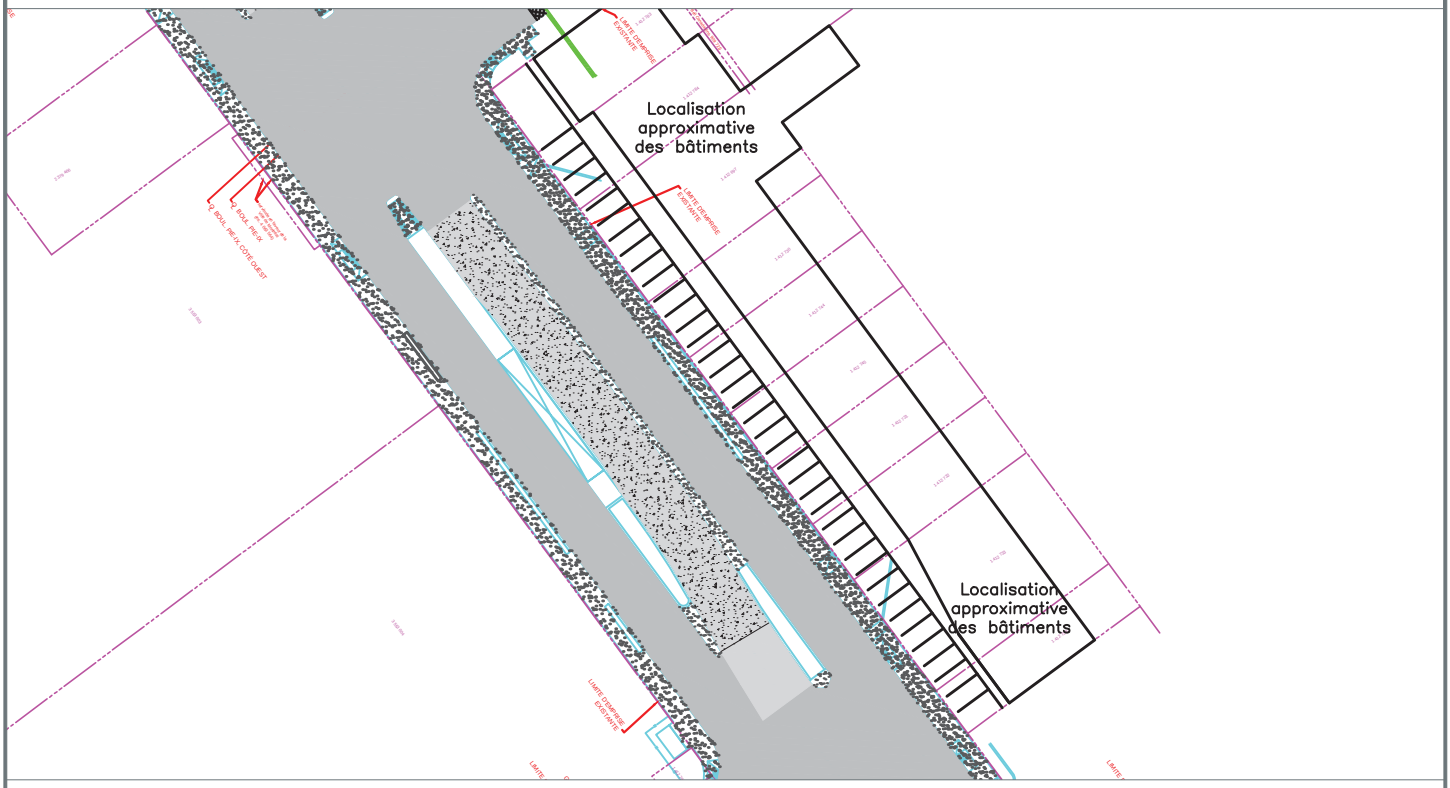

Recommandation faite par CIMA+

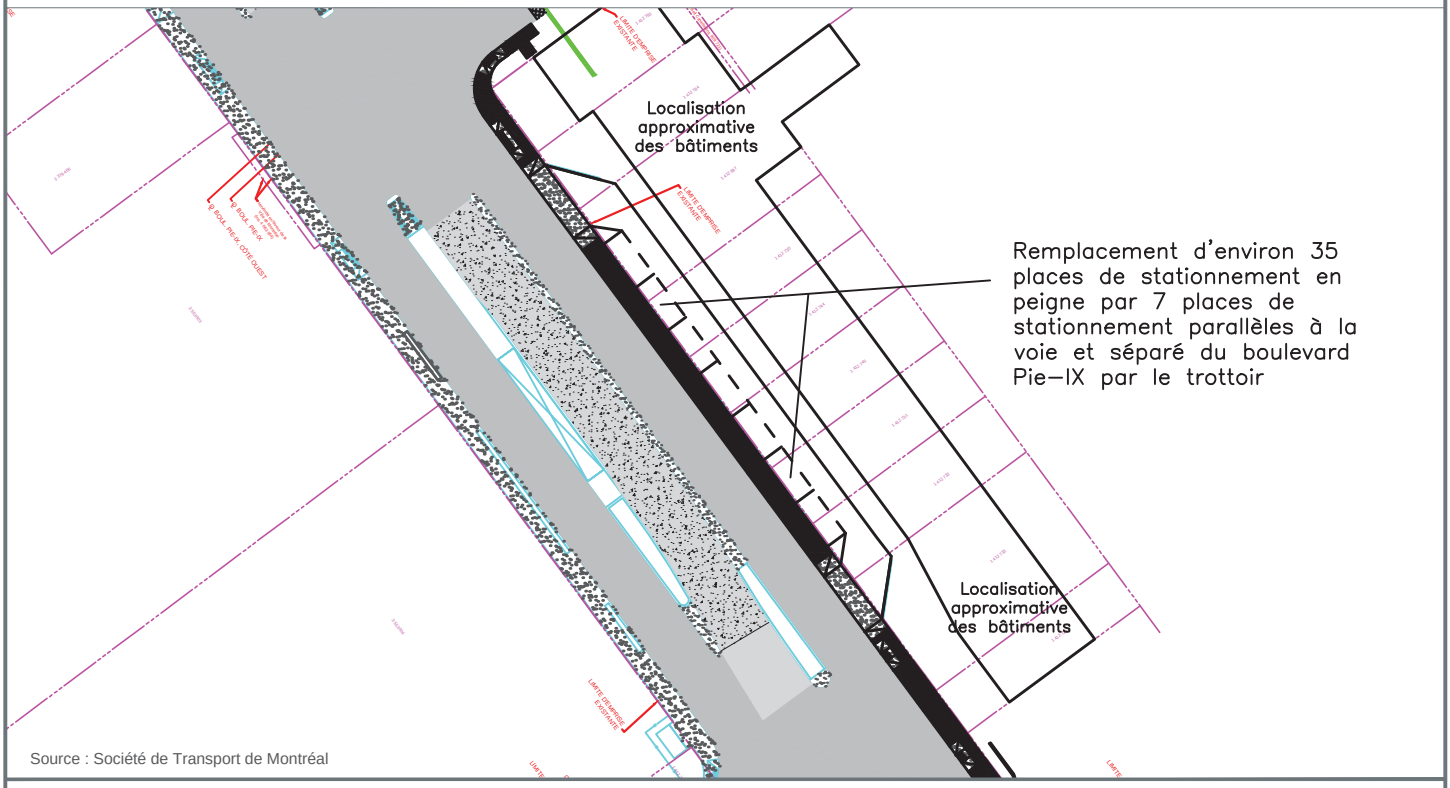

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Tronçon entre les rues de Castille et Monselet

M05371A
Mars 2019

Figure B-1

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

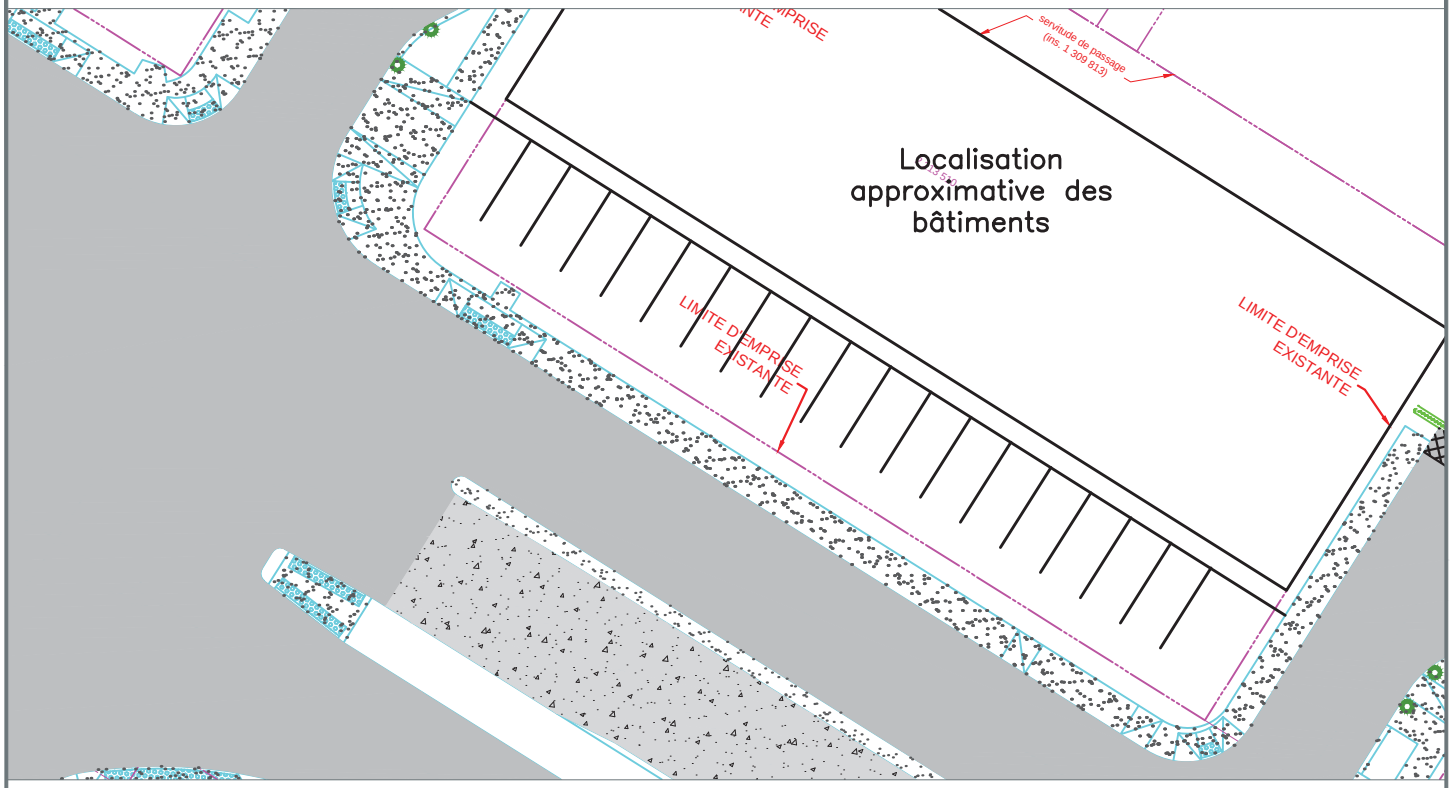

Recommandation faite par CIMA+

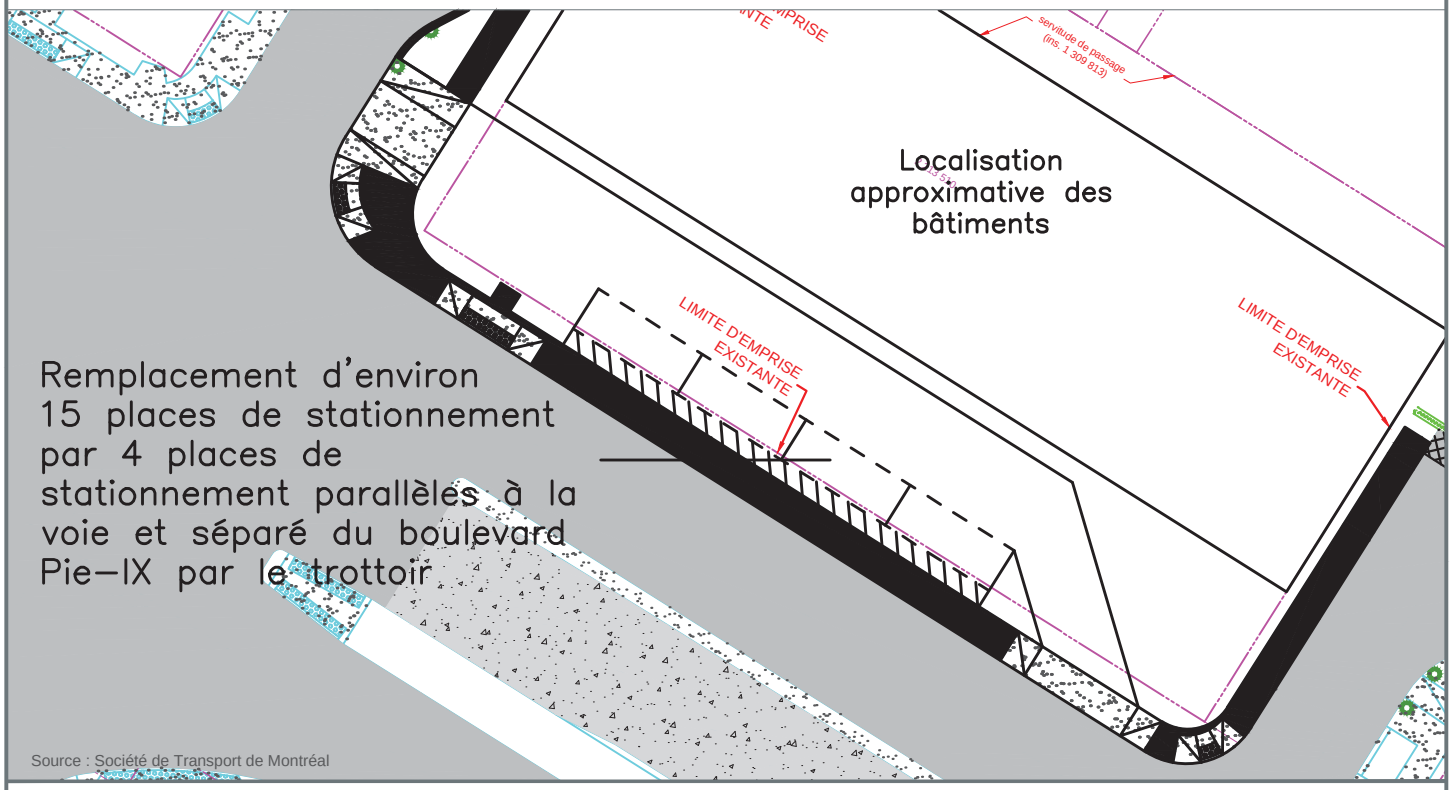

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX
Intersection Pie IX / 47e Rue

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-2

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

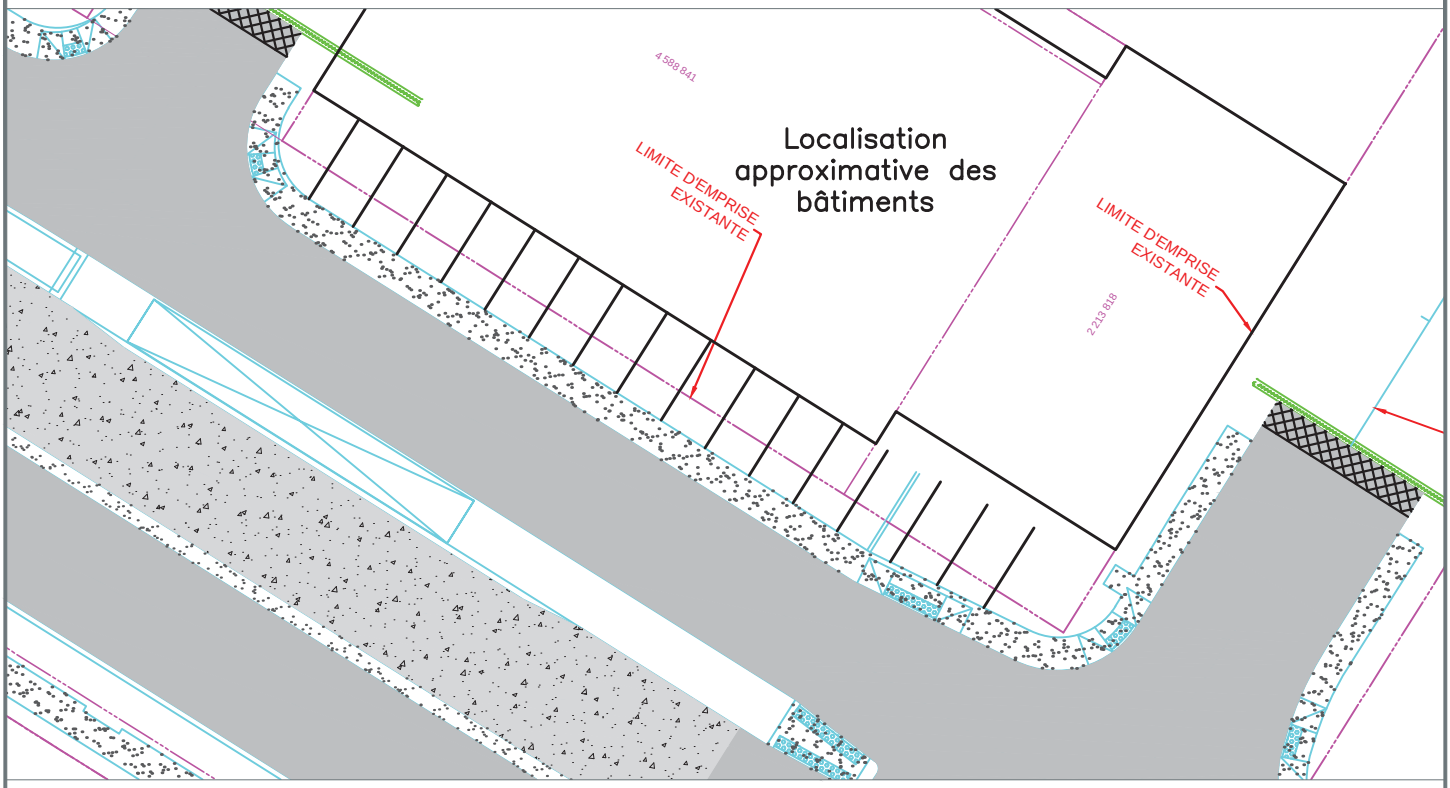

Recommandation faite par CIMA+

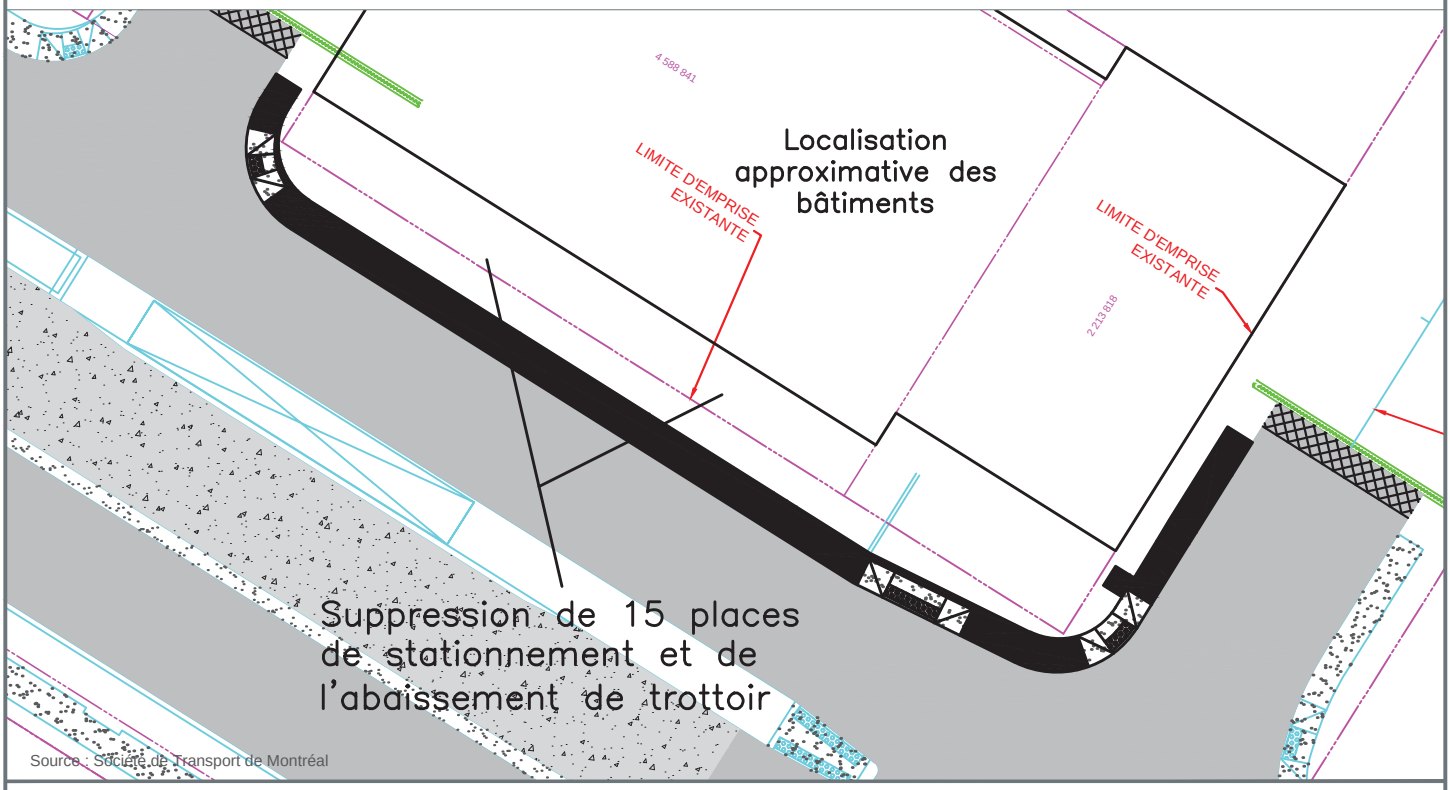

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Intersection Pie IX / 39e Rue

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-3

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

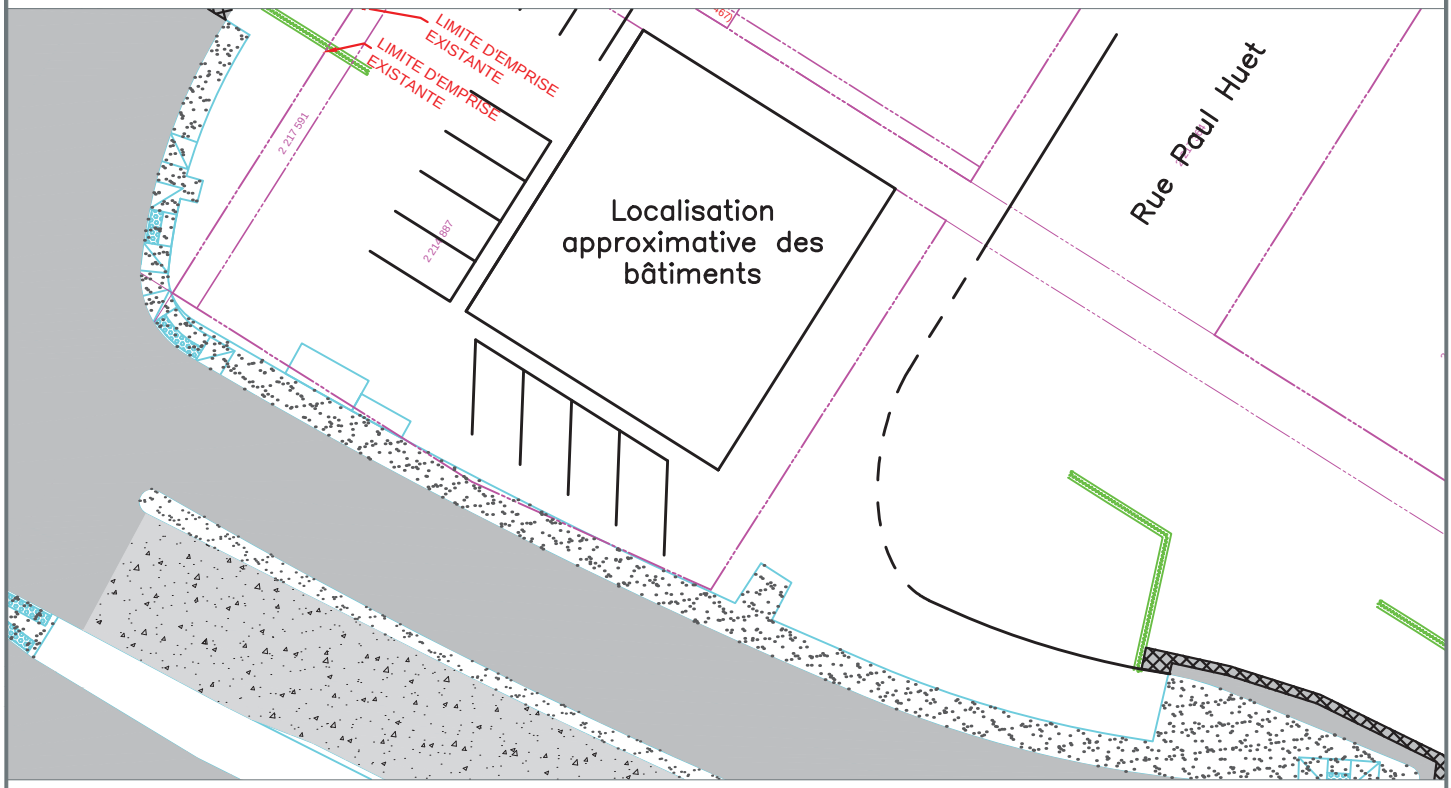

Recommandation faite par CIMA+

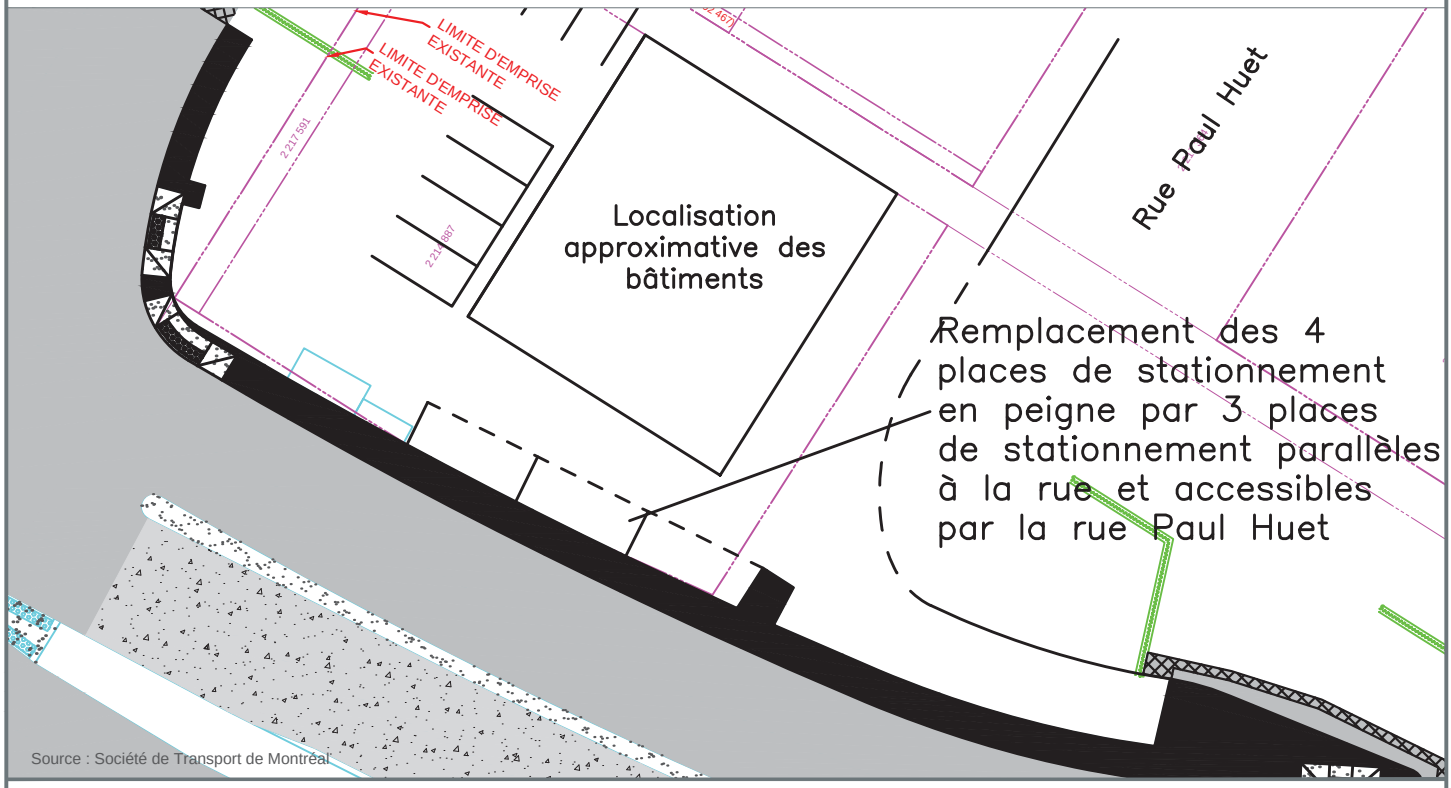

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Intersection Pie IX / Rue Jarry Est

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-4

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

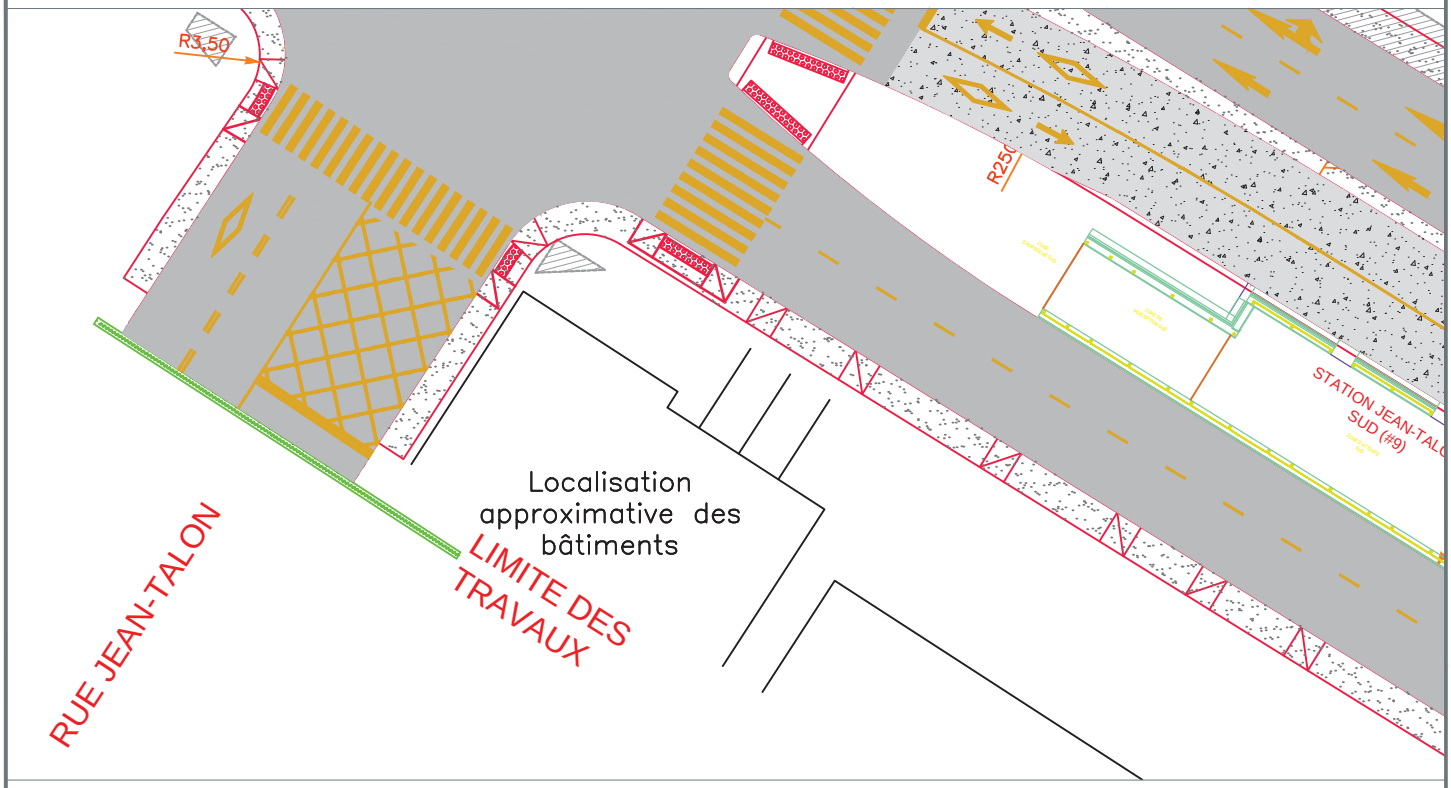

Recommandation faite par CIMA+

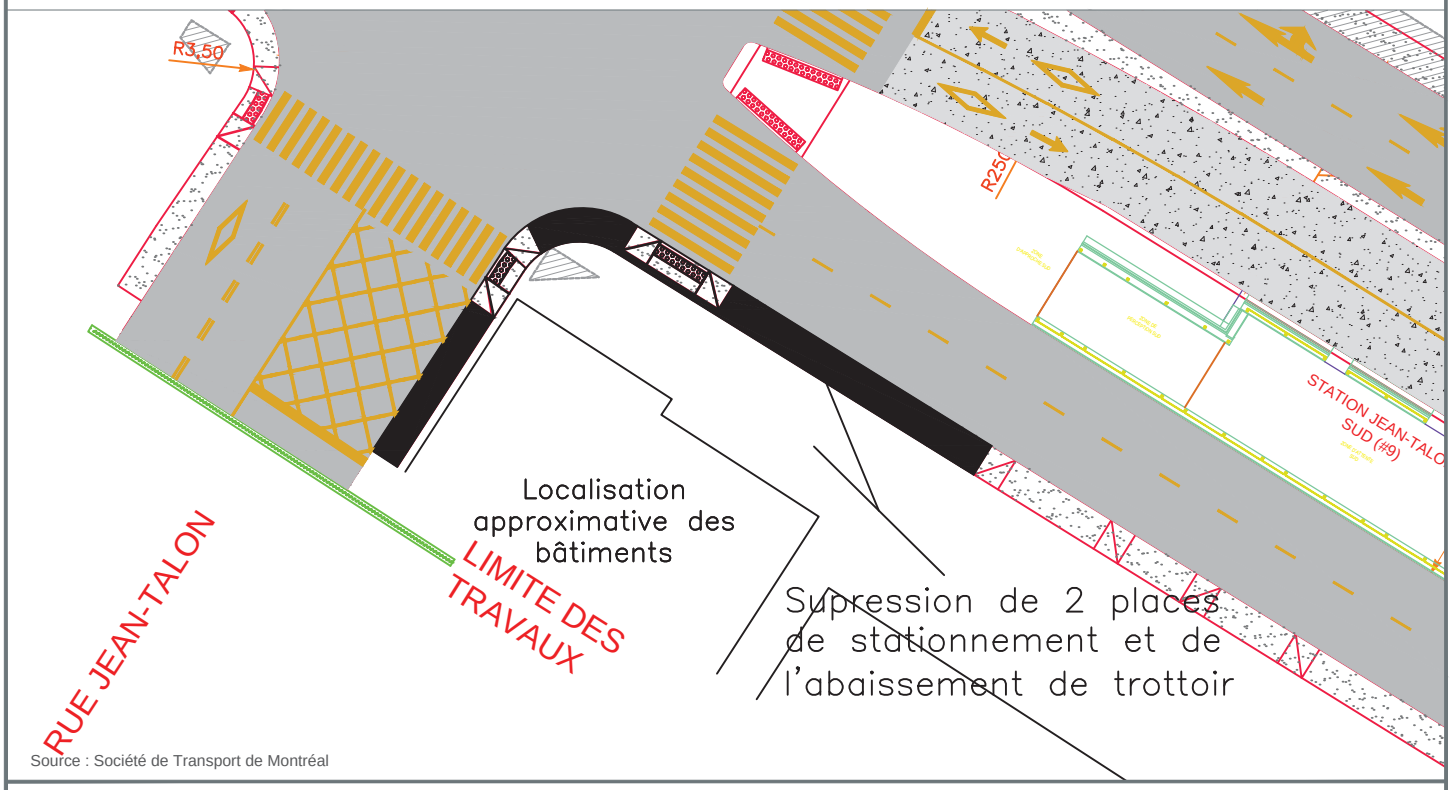

Source : Société de Transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX
Intersection Pie-IX / Jean Talon

M05371A
Mars 2019

Figure B-5

Z:\CIMA-200\TRANSPORT_PROJETS\M05371A\400_PLANS\TRAVAIL\M05371A_JEAN TALON_V01.DWG

Stationnement existant dans le cadre du projet SRB-Pie-IX

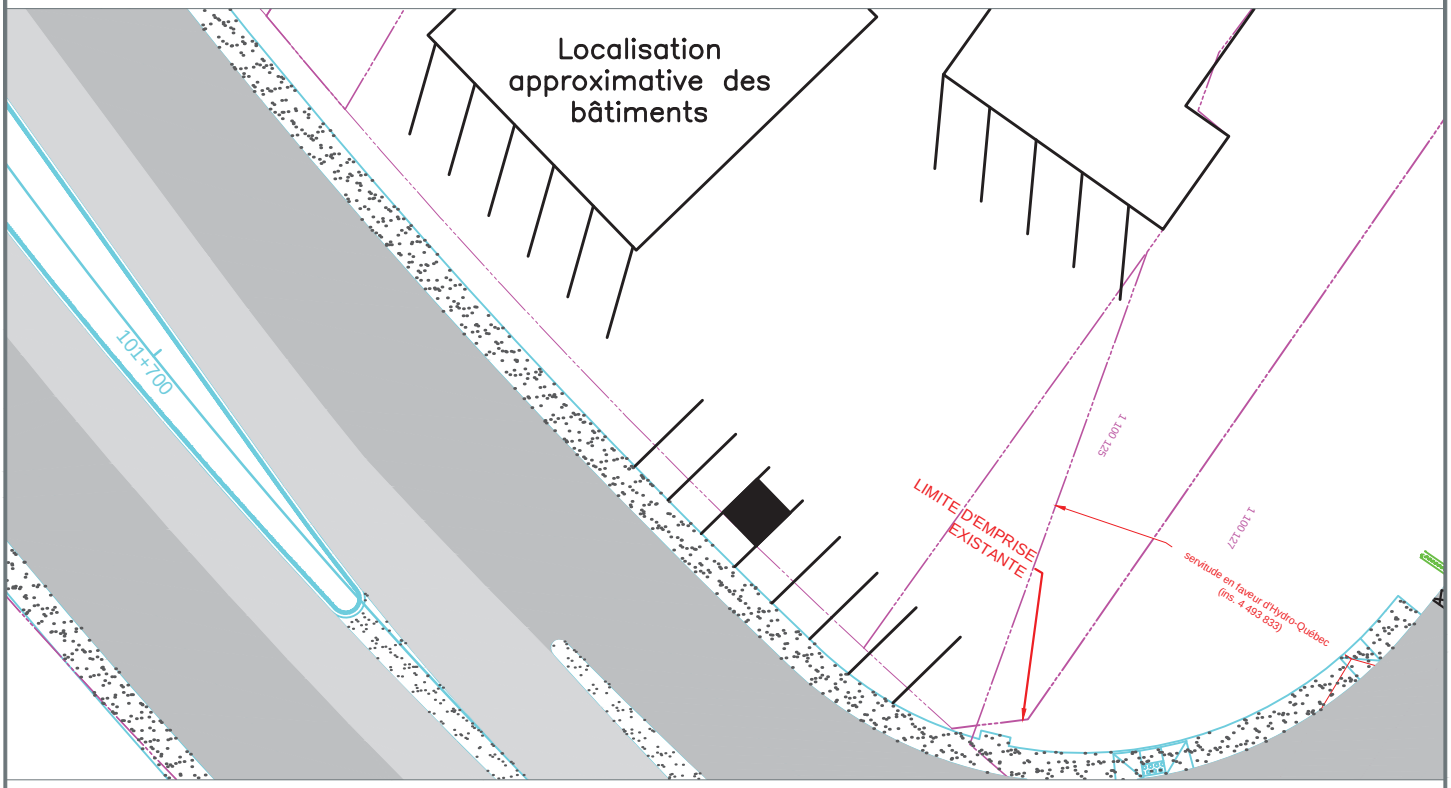

Recommandation faite par CIMA+

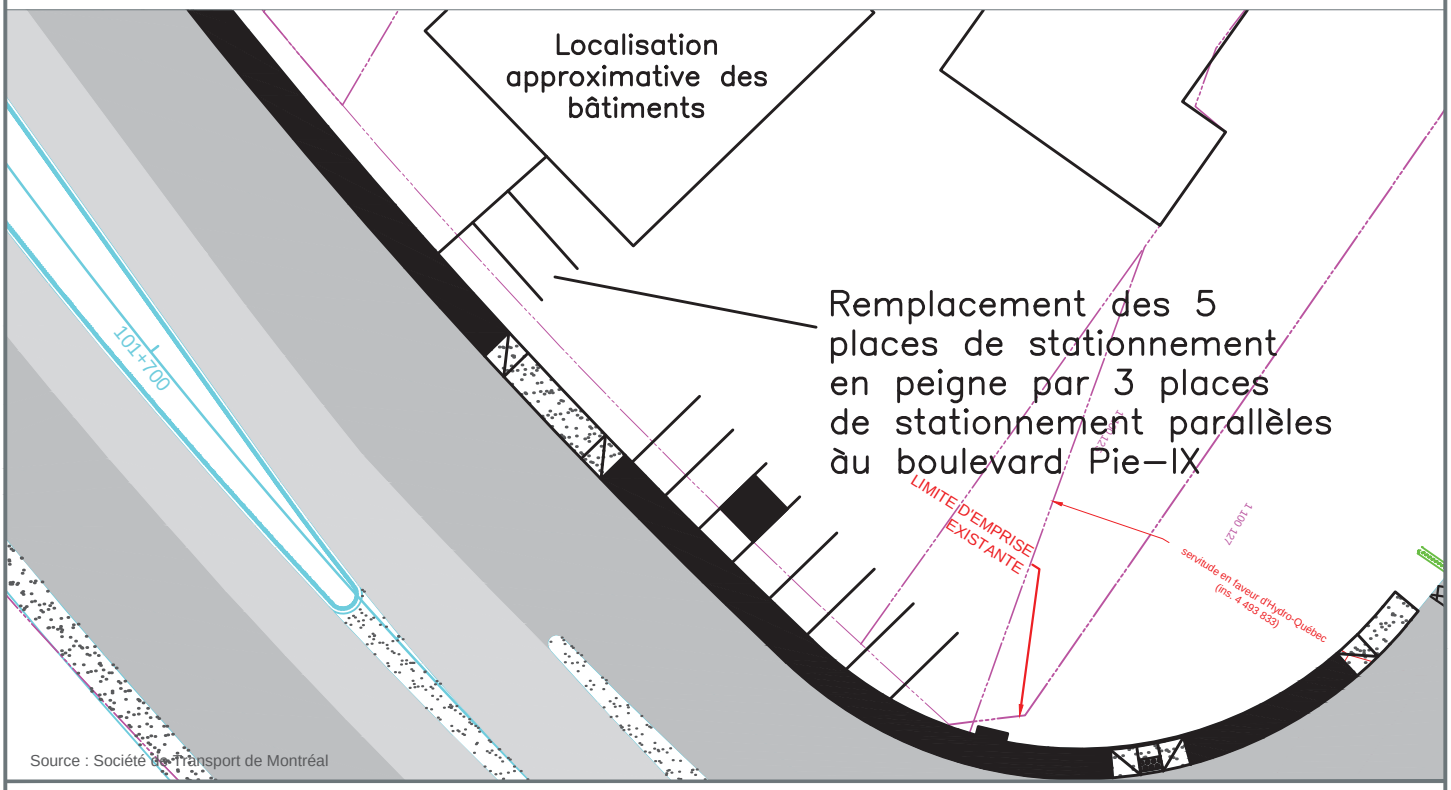

Source : Société de transport de Montréal

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

ÉTUDE DE SÉCURITÉ POUR STATIONNEMENT EN PEIGNE

Projet Intégré SRB-Pie-IX

Intersection Pie IX / Boulevard Industriel

M05371A
Mars 2019

CIMA+

Figure B-6

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197394007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX des 10 lots: 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Les fins pour lesquelles l'expropriation est demandée sont conformes à la loi.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Louise BOUTIN
avocate
Tél : 872-0123

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-21

Marie-Andrée SIMARD
Notaire- Chef de division
Tél : 872-8323
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197394007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Objet :	Dans le cadre du projet SRB Pie-IX, décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX des 10 lots: 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Montréal-Nord.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1197394007.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-15

Reak Sa SEN
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2813
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.10

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1196320009

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Déneigement Cyrbault inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 1 524 907,35 $ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17845 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat à l'entreprise Déneigement Cyrbault inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 1 270 759,13 $ (taxes incluses et variations de quantités et contingences non incluses) - Appel d'offres public 19-17845 - 5 soumissionnaires.

2. d'autoriser une dépense de 190 613,42 $, taxes incluses, à titre de budget pour la variation de quantités;

3. d'autoriser une dépense de 63 537,81 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-29 22:33

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196320009**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Déneigement Cyrbault inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 1 524 907,35 $ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17845 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant.
Le 28 août dernier, le SCA a lancé un appel d'offres no 19-17845 d'un (1) lot en transport de neige pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir et l'ouverture des soumissions était le 17 septembre 2019. Aucun addenda n'a été publié.

Rappelons qu'un premier appel d'offres pour le transport de neige a été lancé en mai dernier et que quatre (4) des cinq (5) contrats de l'appel d'offres no 19-17480 n'ont pas pu être octroyés en raison du nombre insuffisant de soumissionnaires ayant la capacité à réaliser les services. De plus, l'un des deux soumissionnaires a déposé des prix excessivement élevés par rapport à l'estimation des coûts. Conséquemment, il a été décidé de ne pas lui octroyer un contrat. En juillet dernier, un deuxième appel d'offres a été lancé et trois (3) autres lots se voient octroyés. Finalement, le troisième appel d'offres (19-17845) concerne l'octroi du lot restant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0920 - 19 août 2019 - Accorder un contrat à 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD) pour des services de transport de neige, pour une durée de quatre ans - Dépense totale de 4 057 948,47 $ taxes, variation de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17480 (2 soum., 1 seul conforme)
CM18 0635 - 28 mai 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 203 221,64 $, taxes incluses, pour la prolongation pour l'hiver 2018-2019 de deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et d'un contrat de déneigement clé en main accordé à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) majorant ainsi le montant total des contrats de 8 315 403,23 $ à 11 518 624,82, taxes incluses.

CM18 0393 - 26 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 22 413 775,40 $, reliée au déneigement (déneigement clé en main, transport de la neige, location de machinerie, exploitation de lieux d'élimination de la neige), majorant ainsi le montant total des contrats de 153 638 501,68 $ à 176 052 277,08 $, taxes incluses

CM17 0419 - 24 avril 2017 - Exercer l'option de prolongation des deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) et autoriser une dépense additionnelle de 3 149 894,79 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 5 048 853,40 $ à 8 198 748,19 $, taxes incluses

CA15 090211 - 14 septembre 2015 - Accorder deux contrats de déneigement à transport Rosemont inc. et un contrat de déneigement à pépinière Michel Tanguay pour une période de deux ans (2015 à 2017) comprenant deux options de prolongation d'une durée d'un an, aux prix et conditions de leurs soumissions respectives, soit 3 396 724,32 $ et 1 652 129,08 $, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public 15-14553 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale approximative de 5 048 853,40 $, toutes taxes comprises.

CA14 090262 - 8 septembre 2014 - Accorder trois contrats de transport de neige, pour les années 2014-2019, à les entreprises de transport charco ltée (T14-13) et à gestion yvan pion inc. (T14-14 et T14-16), conformément à l'appel d'offres public 14-13753 et autoriser à cette fin une dépense de 4 572 728,58 $, toutes taxes comprises.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'attribution d'un contrat de transport de neige pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
Le contrat de transport de la neige se déroule dans un secteur où les opérations de déneigement sont réalisées en régie.

Le contrat débute le 15 novembre 2019 et se termine le 15 avril 2021 pour deux saisons hivernales. Une période de prolongation de douze (12) mois est prévue au contrat.

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été acheté 10 fois sur le site de SEAO.
Pour l'ensemble de l'appel d'offres, le taux global des soumissions est de 50 % (5 soumissionnaires sur 10 preneurs de cahier des charges).

Comme le contrat a une valeur supérieure à un million de dollars en incluant l'option de prolongation, l'adjudicataire devait détenir son attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour soumissionner. Son autorisation est en pièce jointe dans l'intervention du Service de l'Approvisionnement. Précisons qu'un soumissionnaire, Transportbec (9200-3466 Québec inc.) est déclaré non conforme puisqu'il ne détient pas son autorisation.

L'entreprise Déneigement Cyrbault inc. a remporté le contrat AHU-201-1921.

La conformité administrative des soumissions pour ces lots est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

Le résultat de l'analyse des soumissions se retrouve ci-dessous. Mentionnons que le contrat présenté en vue de l'octroi est au-dessus de l'estimation de la Ville (soit à 151% plus élevé que l'estimation). Le faible nombre de soumissionnaires, et le peu de compétition, couplé à la pénurie de main-d'oeuvre dans le domaine du transport font probablement augmenter les

prix. Considérant qu'il s'agit du troisième appel d'offres, l'octroi est recommandé.

AHU-201-1921

Soumissions conformes	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Déneigement Cyrbault	1 263 805,20 $
Gestion Gérard Boutin inc.	1 766 016,00 $
Transport H. Cordeau inc.	1 912 264,20 $
K.L. Mainville inc.	3 609 292,20 $
Dernière estimation réalisée	**503 066,21 $**
Coût moyen des soumissions conformes reçues	2 137 844,40 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	69%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	2 345 487,00 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	186%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	760 738,99 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	151%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	502 210,80 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	40%

Valeurs de la prolongation:

Le contrat prévoit une prolongation d'une durée d'une année. La décision de prolonger ou non chacun des contrats se prend dans les mois précédant la fin d'un contrat.
La valeur de la prolongation, excluant les indexations et les contingences, est présentée dans le tableau ci-dessous:

Adjudicataires	Contrats	Valeur de la prolongation (TTC)
Déneigement Cyrbault inc.	AHU-201-1921	631 902,60 $

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,1% à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75% des hivers (majoration de 20%, soit 15% de variation de quantités, plus 5% de contingences). Le montant total demandé pour le contrat est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataires	Contrats	Montant après variations quantités et contingences (TTC)
Déneigement Cyrbault inc.	AHU-201-1921	1 524 907,35 $

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat avant l'automne permettra à la Ville d'effectuer l'enregistrement de tous les camions des entrepreneurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 15 novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique PAQUIN, Ahuntsic-Cartierville
Thomas RIVARD, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Dominique PAQUIN, 24 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-23

Gabrielle HÉBERT
Conseillère en planification

Tél : 514-868-0816
Télécop. :

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-09-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-09-26

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 13 février 2018

DÉNEIGEMENT CYRBAULT INC.
A/S MADAME MARIE-CHRISTINE CYR
928, GRAND RANG
LA PRÉSENTATION (QC) J0H 1B0

N° de décision : 2018-CPSM-1010902
N° de client : 3000949822

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). DÉNEIGEMENT CYRBAULT INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 février 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196320009

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Déneigement Cyrbault inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 1 524 907,35 $ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17845 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17845_Intervention pour le SCA.pdf

SEAO __Liste des commandes.pdf

19-17845 pv.pdf

19-17845_Tableau de prix.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-25

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : (514) 868-5740
Division : Acquisition

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17845

No du GDD : 1196320009

Titre de l'appel d'offres : Transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement pour l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville (lot AHU-201-1921)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Service de l'approvisionnement

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 8 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Ouverture originalement prévue le : 17 9 2019

Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : 17 9 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 20

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 3 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√
Transporbec / 9200-3466 Qc inc (NON-CONFORME, ne détient pas d'autorisation de l'AMP)	$ 1 034 775,00	
Déneigement Cyrbault inc.	$ 1 263 805,20	√
Gestion Gérard Boutin inc.	$ 1 766 016,00	
Transport H. Cordeau inc.	$ 1 912 264,20	
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	$ 3 609 292,20	

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme. La soumission de Déneigement Cyrbault inc. est déclarée conforme, cette entreprise est donc recommandée comme adjudicataire. À noter que le plus bas soumissionnaire Transporbec (9200-3466 Qc inc) ne détient pas d'autorisation de l'AMP, sa soumission est déclarée non-conforme. En date du 24 septembre 2019, l'entreprise recommandée détient une autorisation de l'AMP, n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ, n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrite à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

La raison invoquée pour le non-dépôt d'une soumission est: 1-Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans les délais requis.

Préparé par : Alexandre Muniz

Le 24 9 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Numéro d'appel d'offres	19-17845						
Titre de l'appel d'offres	Transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement pour l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville (lot AHU-201-1921)						
Description d'item	**Quantité prévisionnelle pour deux (2) saisons hivernales**	**Unité**	**Transporbec / 9200-3466 Qc inc NON-CONFORME, ne détient pas L'AMP**	**Déneigement Cyrbault inc.**	**Gestion Gérard Boutin inc.**	**Transport H. Cordeau inc.**	**Les Entreprises K.L. Mainville inc.**
Transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement pour l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville (lot AHU-201-1921) du 15 novembre 2019 au 31 mars 2021 (2 saisons hivernales)	240 000	mètre cube (m3)	3,75 $	4,58 $	6,40 $	6,93 $	13,08 $
Montant total avant taxes			900 000,00 $	1 099 200,00 $	1 536 000,00 $	1 663 200,00 $	3 139 200,00 $
TPS			45 000,00 $	54 960,00 $	76 800,00 $	83 160,00 $	156 960,00 $
TVQ			89 775,00 $	109 645,20 $	153 216,00 $	165 904,20 $	313 135,20 $
Montant total			**1 034 775,00 $**	**1 263 805,20 $**	**1 766 016,00 $**	**1 912 264,20 $**	**3 609 295,20 $**

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du Donneur d'ordre.

Liste des commandes

Numéro : 19-17845

Numéro de référence : 1299864

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement pour l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
4M Maintenance 6300 Du Parc Bureau 202 Montréal, QC, H2V 4H8	Monsieur charles dayan Téléphone : 514 274-9933 Télécopieur :	**Commande : (1635088)** 2019-08-29 10 h 44 **Transmission :** 2019-08-29 10 h 44	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
9298-3543 QUEBEC INC. 319, Rang Haut Corbin Saint-Damase (Montérégie), QC, j0h1j0	Monsieur Mathieu Fréchette Téléphone : 450 278-9982 Télécopieur : 450 797-9982	**Commande : (1636241)** 2019-09-03 13 h 55 **Transmission :** 2019-09-03 13 h 55	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Déneigement Cyrbault inc. 928, Grand-Rang La Présentation, QC, j0h1b0	Monsieur Patrick Archambault Téléphone : 450 796-5044 Télécopieur : 450 796-5045	**Commande : (1635980)** 2019-09-03 9 h 18 **Transmission :** 2019-09-03 9 h 18	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gestion Gérard Boutin Inc. 2644 rg st-jacques Saint-Jacques, QC, J0K 2R0	Monsieur Bruno Boutin Téléphone : 450 839-6885 Télécopieur : 450 839-6889	**Commande : (1638241)** 2019-09-09 11 h 19 **Transmission :** 2019-09-09 11 h	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

		19	
Les Entreprises K.L. Mainville 12350 Service A2 Mirabel, QC, J7N1G5	Monsieur Serge Mainville Téléphone : 450 476-0945 Télécopieur : 450 476-0946	**Commande : (1635078)** 2019-08-29 10 h 39 **Transmission :** 2019-08-29 10 h 39	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
S.M. Express Inc. 2095 Montée St-François Laval, QC, H7E4P2	Monsieur Marc-Antoine Brulé Téléphone : 450 664-2151 Télécopieur : 450 664-7601	**Commande : (1636354)** 2019-09-03 15 h 59 **Transmission :** 2019-09-03 15 h 59	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sig-Nature 935 Lippmann Laval, QC, h7s1g3	Madame Isabelle Lorrain Téléphone : 450 629-8516 Télécopieur : 450 629-9917	**Commande : (1635783)** 2019-08-30 16 h 33 **Transmission :** 2019-08-30 16 h 33	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Société d'habitation et de développement de Montréal 800, boul. de Maisonneuve Est bureau 2200 Montréal, QC, H2L 4L8 http://www.shdm.org	Madame Jocelyne Tardif Téléphone : 514 380-2175 Télécopieur : 514 380-2101	**Commande : (1641513)** 2019-09-17 10 h 11 **Transmission :** 2019-09-17 10 h 11	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Transporbec Inc. 2801 St-Elzéar Laval, QC, H7P 4J8	Monsieur Patrick Lajoie Téléphone : 514 331-3897 Télécopieur : 514 973-8896	**Commande : (1637859)** 2019-09-06 15 h 05 **Transmission :** 2019-09-06 15 h 05	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transport H Cordeau 2325 rue Desautels Montréal, QC, H1n 3B5	Monsieur Stéphane Cordeau Téléphone : 514 259-1308 Télécopieur : 514 252-0131	**Commande : (1635218)** 2019-08-29 13 h 45 **Transmission :** 2019-08-29 13 h 45	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Transports Marco D' Intino 11440 Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4G4	Monsieur Marco D' Intino Téléphone : 514 952-9665 Télécopieur :	**Commande : (1640075)** 2019-09-13 **Transmission :** 2019-09-13	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des

commandes.

☐ Organisme public.

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire

Plan du site

Accessibilité

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés publics

Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO

Info et publicité sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

Partenaires

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196320009

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Déneigement Cyrbault inc. pour des services de transport de neige pour une durée de 2 ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 1 524 907,35 $ (taxes, variations de quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17845 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1196320009 Accorder contrat T 2 ans Déneigement Cyrbault.xlsx

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
Conseiller budgétaire - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-5551

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-25

Cathy GADBOIS
Chef de section

Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.11

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197711017

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats à l'entreprise Neptune Security Services inc. pour les services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige pour deux (2) saisons hivernales - Dépense maximale totale de 579 977,21$ (taxes, variations des quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17819 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Il est recommandé :

1. d'accorder deux (2) contrats à l'entreprise Neptune Security Services inc. pour les services de gardiennage et de signalisation dans les lieux d'élimination de la neige pour deux (2) saisons hivernales - Dépense maximale totale de 483 314,34 $ avant variations de quantités et contingences, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17819 - 2 soumissionnaires.

Adjudicataire	no Lot	Montant, avant variations quantités et contingences (TTC)
Neptune Security Services inc.	LOT - 1 - Service de gardiennage et de superviseur pour des lieux d'élimination de la neige	331 718,08 $
	LOT 2 - Service de signalisation	151 596,26 $
Total :		483 314,34 $

TTC : Toutes taxes comprises

2. d'autoriser une dépense au montant de 72 497,15 $ à titre de budget de variation de quantités;

3. d'autoriser une dépense au montant de 24 165,72 $ à titre de budget de contingences;

4. et d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-29 22:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197711017**
Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats à l'entreprise Neptune Security Services inc. pour les services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige pour deux (2) saisons hivernales - Dépense maximale totale de 579 977,21$ (taxes, variations des quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17819 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est maintenant responsable de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contrepartie, les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige sont déléguées aux arrondissements, comme la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les lieux d'élimination.
Le SCA a lancé l'appel d'offres 19-17819 dans le but de renouveler les contrats de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige.

Le lancement a eu lieu le 26 août 2019. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Aucun addenda n'a été produit. Finalement, l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 19 septembre dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'attribution de contrats de deux (2) lots distincts :
Le lot 1 concerne les services de gardiennage visant principalement à contrôler l'arrivée des camions de transport de neige et à procéder à leur enregistrement avant leur entrée dans les lieux d'élimination de la neige suivants : Angrignon, Carrière St-Michel et Château Pierrefonds.

Le lot 2 concerne les services de signalisation visant principalement à diriger les camions de transport de neige et faire respecter les règlements à l'intérieur de la carrière St-Michel.

Ces contrats sont d'une durée de deux (2) ans avec une option d'une année de prolongation.

Le SCA recommande l'octroi des contrats des deux (2) lots à l'entreprise Neptune Security Services inc. La conformité administrative de la soumission est confirmée par le Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Au total, quatre (4) entreprises ont acheté les documents d'appel d'offres et deux (2) entreprises ont déposé une offre pour le lot 1 et une seule entreprise pour le lot 2. Pour l'ensemble de l'appel d'offres, le taux global des soumissions est de 38%.

L'entreprise ayant remporté les contrats est Neptune Security Services inc.

Le résultat de l'analyse des soumissions se retrouve ci-dessous.

Lot 1 - Service de gardiennage pour des lieux d'élimination	
Soumissions conformes	**TOTAL (TAXES INCLUSES)**
Neptune Security Services inc.	329 575,84 $
Dernière estimation réalisée	346 879,58 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	329 575,84 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	sans objet
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	sans objet
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	sans objet
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(17 303,74) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	sans objet
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	sans objet

Lot 2 - Service de signalisation au lieu d'élimination Carrière St-Michel	
Soumissions conformes	**TOTAL (TAXES INCLUSES)**
Neptune Security Services inc.	150 617,25 $
Dernière estimation réalisée	160 965,00 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues	150 617,25 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	sans objet
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)	sans objet
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	sans objet
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	(10 347,75) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	sans objet
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	sans objet

Mentionnons qu'un soumissionnaire a déposé une soumission pour le lot 1 non conforme en raison de l'absence de sa lettre d'engagement de la caution d'exécution. Neptune Security Services inc. présente des soumissions respectivement de 5% inférieures à l'estimation de la Ville pour le lot 1 et de 6% pour le lot 2.

Valeurs de la prolongation :

Les contrats prévoient une prolongation d'une durée d'une année. La décision de prolonger ou non se prend dans les mois précédents la fin d'un contrat.
La valeur des prolongations, excluant les indexations et les contingences, est présentée dans le tableau ci-dessous:

Adjudicataire	no Lot	Valeur de la prolongation (TTC)
Neptune Security Services inc.	LOT - 1 - Service de gardiennage et de superviseur pour des lieux d'élimination de la neige	164 787,92 $
	LOT 2 - Service de signalisation	75 308,63 $
		240 096,54 $

TTC : Toutes taxes comprises

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contrats prévoient une indexation annuelle du prix unitaire en fonction de l'indice des prix à la consommation et des sommes additionnelles pour couvrir, en termes de précipitations, 75% des hivers (majoration de 15% de variation des quantités et 5% de

contingences).
Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant.
Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Adjudicataire	no Lot	Montant (variations, contingences et TTC)
Neptune Security Services inc.	LOT - 1 - Service de gardiennage et de superviseur pour des lieux d'élimination de la neige	398 061,70 $
	LOT 2 - Service de signalisation	181 915,51 $
Total :		579 977,21 $

TTC : Toutes taxes comprises

Les crédits prévus pour ces contrats sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contrats sont essentiels pour assurer le contrôle des quantités de neiges entreposées à l'intérieur des lieux d'élimination et à assurer la circulation des véhicules.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des contrats de gardiennage et signalisation : 1er novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel JOBIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Yves GINCHEREAU, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Andrea SZABO, Pierrefonds-Roxboro
Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro
Thomas AUBÉ, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
André M MARCOTTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-25

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-09-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-09-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197711017

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder deux (2) contrats à l'entreprise Neptune Security Services inc. pour les services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige pour deux (2) saisons hivernales - Dépense maximale totale de 579 977,21$ (taxes, variations des quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17819 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17819 Intervention.pdf 17819 TCP.pdf 19-17819 pv.pdf 17819 Det Cah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : (514) 872-5241
Division : Direction -Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17819

No du GDD : 1197711017

Titre de l'appel d'offres : Service de gardiennage et de signalisation dans quatre lieux d'élimination de neige pour deux saisons hivernales

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 8 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 19 - 9 - 2019

Ouverture faite le : 19 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Centre Investigation & Sécurité Canada	administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 3 - 2020

Date d'échéance révisée : 17 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Neptune Security Services inc.	329 575,84 $	√	1
Neptune Security Services inc.	150 617,25 $	√	2

Information additionnelle

2 désistements: (2) Équipement non disponible, (1) Carnet de commande plein

Préparé par : Badre Eddine Sakhi

Le 25 - 9 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Numéro d'appel d'offres	19-17819
Titre de l'appel d'offres	Service de gardiennage et de signalisation dans quatre lieux d'élimination de neige pour deux saisons hivernales
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires

					Centre Investigation & Sécurité Canada	Neptune Security Services inc.
Numéro du lot	**Description item**	**Quantité prévisionnelle pour chaque saison hivernale (du 1er novembre au 8 avril de l'année suivante)**	**Unité de mesure**	**Saison hivernale**	**Prix unitaire**	**Prix unitaire**
1	Item 1 : Service de gardiennage pour le lieu d'élimination de la neige: **Carrière Saint-Michel** heures garanties : 1200 heures	3 000	Taux horaire	2	21,79 $	22,75 $
	Item 2: Service de gardiennage pour le lieu d'élimination de la neige: **Angrignon** heures garanties : 600 heures	1 500	Taux horaire	2	21,79 $	22,75 $
	Item 3: Service de gardiennage pour les lieux d'élimination de la neige: **Château-Pierrefonds et Autoroute 13** heures garanties : 400 heures	1 000	Taux horaire	2	21,79 $	22,75 $
	Item 4 : Superviseur pour les lieux d'élimination de la neige heures garanties : 320 heures	800	Taux horaire	2	22,00 $	22,75 $
				Sous total	**274 890,00 $**	**286 650,00 $**
				TPS	**13 744,50 $**	**14 332,50 $**
				TVQ	**27 420,28 $**	**28 593,34 $**
				MTTC	**316 054,78 $**	**329 575,84 $**

					Neptune Security Services inc.
Numéro du lot	**Description item**	**Quantité prévisionnelle pour chaque saison hivernale (du 1er novembre au 8 avril de l'année suivante)**	**Unité de mesure**	**Saison hivernale**	**Prix unitaire**
2	Service de signalisation dans un lieu d'élimination de la neige pour une saison hivernale heures garanties : 800 heures	2 000	Taux horaire	2	32,75 $
				Sous total	**131 000,00 $**
				TPS	**6 550,00 $**
				TVQ	**13 067,25 $**
				MTTC	**150 617,25 $**

Analyse administrative des soumissionnaires			Centre Investigation & Sécurité Canada	Neptune Security Services inc.
	NEQ	**Requis**	1173920746	1168627108
	Date d'immatriculation	**Expérience (3 ans)**	2018-08-28	2012-10-23
	Signature	Oui	Conforme	Conforme
	Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Conforme	Conforme
	Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Conforme	Conforme
	Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Conforme	Conforme
	Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Conforme	Conforme
	Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Conforme	Conforme
	Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	Oui	Non requis	Non requis
	Lettre engagement caution exécution	Oui	Non conforme	Conforme
	Validation de conformité - CNESST	Oui	Conforme	Conforme
	BSP	Oui	Conforme	Conforme

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Badre Sakhi **Date :** 23 septembre 2019

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17819
Numéro de référence : 1299594
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Service de gardiennage et de signalisation dans quatre lieux d'élimination de neige pour deux saisons hivernales

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	CENTRE INVESTIGATION & SÉCURITÉ CANADA Inc. 2000 McGill College 6ieme étage Montréal, QC, H3A 3H3 http://www.cisc-security.ca NEQ : 1173920746	Monsieur Sylvain Gaudreau Téléphone : 514 906-8808 Télécopieur : 514 323-9595	**Commande : (1638417)** 2019-09-09 15 h 06 **Transmission :** 2019-09-09 15 h 06	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1634487)** 2019-08-28 10 h 01 **Transmission :** 2019-08-28 10 h 01	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	MONTREAL ELITE SECURITE 9064-3388 QUEBEC INC. 5491, ave. Victoria bureau 115 Montréal, QC, h3w 2p9 NEQ : 1161321345	Monsieur LEVY YEFTACH Téléphone : 514 483-0404 Télécopieur :	**Commande : (1633748)** 2019-08-26 16 h 03 **Transmission :** 2019-08-26 16 h 03	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Neptune Security Services Inc 1250 Boul. Rene-levesque Ouest, Porte 2200 Montréal, QC, H3B4W8 http://www.neptune-security.com NEQ : 1168627108	Madame Helen Graham Téléphone : 855 445-8048 Télécopieur : 1866 608-0807	**Commande : (1635813)** 2019-08-31 10 h 32 **Transmission :** 2019-08-31 10 h 32	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197711017

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Accorder deux (2) contrats à l'entreprise Neptune Security Services inc. pour les services de gardiennage et de signalisation dans des lieux d'élimination de la neige pour deux (2) saisons hivernales - Dépense maximale totale de 579 977,21$ (taxes, variations des quantités et contingences incluses) - Appel d'offres public 19-17819 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197711017 Accorder 2contrats gardiennage à Neptune Security. xlsx.xlsx

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

André POULIOT
Conseiller budgétaire - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-5551

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-27

Cathy GADBOIS
Chef de section

Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.12

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197389001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Importel inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de deux (2) prolongations de douze (12) mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 19-17397 (deux soumissionnaires). Montant estimé des dépenses : 517 387,50 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de conclure avec la firme Importel inc., seule firme ayant obtenue la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois assortie d'une option de deux (2) prolongations de douze (12) mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 19-17397 (deux soumissionnaires). Le montant total estimé des dépenses est de 517 387,50 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-24 11:37

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197389001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Importel inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de deux (2) prolongations de douze (12) mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 19-17397 (deux soumissionnaires). Montant estimé des dépenses : 517 387,50 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de services partagés - bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, requiert l'achat de jeux vidéo pour le compte des Bibliothèques de Montréal. En 2016, un appel d'offres public (16-15048) d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de prolongation de douze (12) mois additionnels pour l'acquisition de jeux vidéo a été lancé. C'est la firme Gestion Okiko inc qui a été l'adjudicataire. En 2018, l'entente-cadre avec Gestion Okiko inc. a été résilée (CE18 1224) compte tenu de l'incapacité du fournisseur à fournir le service entendu. Par la suite, des ententes de gré à gré respectant les règles de rotation ont été nécessaires afin de combler rapidement les besoins des bibliothèques :

- Août 2018 à avril 2019 : entente de gré à gré avec la firme Importel inc. (no. de dossier 2187389001, no. décision DG187389001) pour un montant maximal de 100 000 $, taxes incluses.
- Mai 2019 à ce jour : entente de gré à gré avec la firme Best Buy Canada Ltd (no. de dossier 2197962002, no. de décision DA197962002) pour un montant maximal de 100 000 $, taxes incluses.

Chaque année, les dépenses pour l'acquisition de jeux s'élèvent à plus de 100 000 $:

- 2017 : 192 300 $, taxes incluses;
- 2018 : 106 300 $, taxes incluses.

Il est à noter qu'à compter de mars 2018 et jusqu'à la résiliation de l'entente-cadre avec le fournisseurs Gestion Okiko inc. en août, il a été difficile au cours de ces cinq (5) mois de s'approvisionner en jeux vidéo. Ceci a eu pour conséquence de réduire les commandes de jeux vidéo et les dépenses pour ce type de documents.

Afin de répondre à la demande des abonnés des Bibliothèques de Montréal, ces dernières doivent constamment bonifier leurs collections en jeux vidéo et s'assurer d'un

approvisionnement adéquat. Le Centre de services partagés - bibliothèques a préparé et a lancé un appel d'offres portant le numéro # 19-17397 pour ce type de produit. En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 6 juin 2019 au 4 juillet 2019 dans le quotidien Le Devoir, sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que sur le site internet de la Ville de Montréal.

Aux termes de l'appel d'offres public, il y a eu deux (2) preneurs de cahier des charges et les deux (2) firmes ont déposé un dossier. Il s'agit d'Importel inc. et de Best Buy Canada Ltd.

Une seule soumission a été jugée conforme suite à l'évaluation du comité de sélection du 18 juillet 2019.

Le présent sommaire décisionnel propose de conclure une entente-cadre avec Importel inc., le seul soumissionnaire conforme, afin de combler les besoins pour cet article.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA197962002 (3 mai 2019)-- Conclure avec la firme Best Buy Canada Ltd une entente de gré à gré pour l'acquisition de jeux vidéo, pour un montant maximal de 100 000 $, taxes incluses.
DG187389001 (27 septembre 2108)-- Conclure avec la firme Importel inc. une entente gré à gré pour la fourniture sur demande de jeux vidéo pour un montant maximal de 100 000$ taxes incluses et incluant toute contingence.

CE18 1224 (1er août 2018) -- Résiliation de l'entente-cadre d'une durée de 36 mois, assortie d'une option de prolongation de 12 mois additionnels avec Gestion Okiko inc. (CE16 1041), pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (2 soumissionnaires). Le montant total estimé des dépenses était de 450 000 $, taxes incluses.

CE16 1041 (15 juin 2016) -- Conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de prolongation de douze (12) mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo -- Appel d'offres public 16-15048

CM15 0642 (25 mai 2015) — Autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec le Groupe Archambault inc., pour la fourniture de jeux vidéo, CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction – pour une période de douze (12) mois soit, du 27 août 2015 jusqu'au 26 août 2016, (Montant estimé pour la prolongation 551 364.86 $, taxes incluses).

CM12 0718 (21 août 2012) — Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Groupe Archambault inc. pour la fourniture de jeux vidéo, CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction — Appel d'offres public 12-12045 (1 soum.)

DESCRIPTION

L'entente-cadre porte sur l'achat de jeux vidéo pour le compte des Bibliothèques de Montréal, tel qu'il est décrit aux documents d'appel d'offres 19-17397.
Les biens et services demandés prévus aux documents d'appels d'offre se résume ainsi :

- Fournir, sur une plateforme (site Web ou excel), une liste visuelle de l'ensemble des nouveautés en jeux vidéo de tout genre et de tout âge parues sur le marché chaque mois selon les critères identifiés par le Centre de services partagés - bibliothèques.

- Identifier les parutions québécoises et canadiennes, les meilleurs vendeurs, les titres incontournables, de même que les éditions ayant mérité des honneurs qui sont parus ailleurs dans le monde et qui sont accessibles en importation.
- Permettre aux bibliothécaires de consigner leurs choix de jeux sur cette plateforme pour chacune des bibliothèques et d'indiquer la quantité d'exemplaires à commander.
- Fournir à la Ville un fichier compilant l'ensemble des titres choisis et la quantité pour l'ensemble des bibliothèques de Montréal.
- Détenir un inventaire de titres permettant aux bibliothèques de Montréal de continuer le développement de leur fonds rétrospectif par l'acquisition de jeux vidéo parus avant 2019.
- Offrir des services de soutien et de rôle-conseil.
- S'assurer que les documents fournis sont porteurs des droits de prêt requis par les Bibliothèques de Montréal.
- Livrer les documents au Centre de services partagés - bibliothèques.

Cette entente sera valide pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date de son émission. Toutefois, à la fin de la période de validité de l'entente et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer une option pour la prolongation de l'entente pour deux (2) périodes supplémentaires de douze (12) mois selon les conditions indiquées dans l'entente.

JUSTIFICATION

Les Bibliothèques de Montréal ont décidé d'intégrer le jeu vidéo dans leurs collections dès 2009 à la suite d'un don de 1 590 jeux vidéo par EA, Eidos et Ubisoft Montréal. Ces jeux furent si populaires auprès de la population que les Bibliothèques de Montréal possèdent maintenant plus de 17 000 jeux vidéo à emprunter à la maison et plus de 80 consoles de jeux vidéo pour l'animation.
La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité de sélection de jeux vidéo et d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.

Ce sont les responsables des bibliothèques en arrondissements qui déterminent les orientations du développement des collections pour 100 % du budget d'acquisition de documents. Ainsi, le budget estimé annuel pour chacune des catégories documentaires (imprimé, audiovisuel et numérique) varie d'une année à l'autre selon les orientations du développement des collections propres à chaque bibliothèque, à l'offre de jeux vidéo sur le marché et aux demandes des usagers des bibliothèques.

Un estimé préalable de la dépense annuelle en jeux vidéos a été effectué basée sur les dépenses des deux dernières années.

L'acquisition des jeux vidéo s'effectuera selon les besoins à combler.

Le mode d'adjudication qui a été privilégié est celui dont les soumissions sont évaluées en fonction d'un système de pondération et d'évaluation de l'offre - double enveloppe.

<u>Preneurs du cahier de charges (2):</u>

- Importel Inc
- Best By Canada Ltd.

Soumissions (2) :

- Importel Inc
- Best By Canada Ltd.

Rencontre du comité de sélection :

Les deux (2) soumissions reçues ont été jugées conforme administrativement. Un comité de sélection formé de trois (3) membres a été approuvé pour l'analyse et l'évaluation des propositions. La rencontre a eu lieu le 18 juillet 2019 au 255, rue Crémazie est, 4e étage, salle 411. L'analyse et l'évaluation ont été réalisées en fonction de la grille d'évaluation approuvée par le Service de l'approvisionnement.

Le cahier de charges était constitué d'un scénario dans lequel étaient énumérés une trentaine de titres déjà existants. Les deux soumissionnaires devaient préciser le pourcentage (%) d'escompte qui sera réduit au prix de liste de la marchandise. Ce taux devra être le même garanti sur tous les achats qui seront effectués par la Ville pour ce type d'articles. La quantité de documents exprimée dans le bordereau de soumission pour cette entente-cadre a été fournie à titre indicatif seulement. Elle est basée sur l'historique de consommation des jeux pour les Bibliothèques de Montréal.

Résultat de l'évaluation :

Au terme de l'évaluation, une seule soumission a obtenu une note supérieure à la note de passage de 70 % requis au processus d'évaluation. Suite à ces résultats, seule l'enveloppe de prix d'Importel Inc. a été ouverte et un pointage final a été établi. L'offre de la firme Importel inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Firme	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final
Importel inc.	72,3	1 834,91 $	666,70
Best Buy Canada	65,5	-	-

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente-cadre avec la firme Importel Inc. est pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date de son émission. Toutefois, à la fin de la période de validité de l'entente et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer une option pour la prolongation de l'entente pour deux (2) périodes supplémentaires de douze (12) mois selon les conditions indiquées dans l'entente.
Le montant estimé pour les prolongations est de 150 000 $ avant taxes (172 463 $ taxes incluses) par année de prolongation.

Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets du Centre de services partagés - bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, pour les 19 arrondissements.

Les achats de jeux vidéo seront imputés dans le compte
2101.0010000.101072.07231.56513.015089.0000.001856.050242.00000.00000

Les montants soumissionnés sont le résultat d'un scénario réalisé sur trente (30) titres déjà

existants aux fins de l'octroi. Toutefois, la valeur du budget réel de l'entente est de 517 387,50 $, taxes incluses. Ce montant a été estimé en fonction des dépenses prévisionnelles des arrondissements pour cet article de même que sur les dépenses effectuées en 2017-2018.

Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des bibliothèques de la Ville.

Soumissions conformes	**Importel (prix total - scénario sur trente (30) titres**	**Importel (escompte de 8 %) avant taxes**	**Importel (escompte de 8 %) taxes incluses**
Total	1 734,70 $	1 595,92 $	**1 834,91 $**

Une évaluation de prix préalable a été effectuée avec une estimation de 10 % d'escompte.

Estimation	**Prix total estimé par le CSP - scénario sur trente (30) titres**	**Escompte de 10 % avant taxes**	**Escompte de 10 % taxes incluses**
Total (avant taxes)	1 751,70$	1 575,90 $	**1 811,90 $**

Entre la soumission du fournisseur (1595,92 $) et l'estimé du CSP (1 575,90 $), il y a un écart de 1 %.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, ce projet contribue directement au développement durable.
En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

Dans le cadre des opérations, pour la livraison de la marchandise, les emballages fournis par les fournisseurs d'origines sont réutilisés. Majoritairement, ces emballages sont faits de matières recyclées. La réduction des émissions de gaz à effet de serre se fait par la centralisation des livraisons initiales au Centre de services partagés - bibliothèques. Les livraisons secondaires sont combinées aux livraisons des autres biens dans les différentes bibliothèques publiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente-cadre avec le fournisseur Importel inc. permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement, et ce, tout en constituant des volumes d'achats économiques et profitables pour le compte des 45 bibliothèques de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'approbation par le conseil municipal : Signature de l'entente-cadre avec la firme Importel inc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le 13 juin 2017, la Ville de Montréal a adopté sa nouvelle politique culturelle pour la période de 2017-2022. Dans le cadre de cette politique, la Ville s'engage, « selon trois principes de base — rassembler, stimuler, rayonner — afin que la culture demeure au cœur de l'âme et de l'identité montréalaise et qu'elle contribue à assurer un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens, en misant notamment sur :

- un milieu de vie stimulant alimenté par les artistes, artisans, créateurs, travailleurs, entreprises, organisations et industries culturelles;
- le rassemblement des conditions gagnantes afin d'offrir un environnement favorable à la création;
- une créativité rayonnante grâce à sa force et son excellence, signature de Montréal, créant richesse et fierté ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BELLEMARE
Chef de section catalogage et analyse documentaire

Tél : 514 872-1542
Télécop. : 514 872-4911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-30

Alexandra COURT
Chef de la Division du centre de services partagés - bibliothèques

Tél : 514 872-6563
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chloé BARIL
Chef de division des programmes et services aux arrondissements
POUR Ivan Filion, directeur, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, et ce, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) - Délégation de pouvoirs
Tél : 514 872-1609
Approuvé le : 2019-09-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
POUR Ivan Filion, directeur par intérim du Service de la culture, et ce, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) - Délégation de pouvoirs

Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2019-09-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197389001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Objet :	Conclure avec la firme Importel inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de deux (2) prolongations de douze (12) mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 19-17397 (deux soumissionnaires). Montant estimé des dépenses : 517 387,50 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17397 pv.pdf 19-17397-DetCah.pdf 19-17397_résultat global comité.pdf

19-17397-Intervention_Culture.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-30

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17397

No du GDD : 1197389001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de jeux vidéo pour les bibliothèques de la Ville de Montréal - 36 mois

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 6 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 4 - 7 - 2019

Ouverture faite le : 4 - 7 - 2019

Date du comité de sélection : 18 - 7 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 100

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Best Buy Canada	Note de passage intérimaire < 70 % (enveloppe non ouverte)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 31 - 12 - 2019

Date d'échéance révisée : 31 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Importel inc.	1834,91	√	N/A

Information additionnelle

Aucune désistement

Préparé par : Andrés Larmat

Le 23 - 7 - 2019

19-17397 - Acquisition de jeux vidéo pour les bibliothèques de la Ville de Montréal - 36 mois

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Approche, méthodes de travail proposés	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	20%	20%	20%	25%	100%	$		
IMPORTEL INC.	3,50	7,67	14,00	14,67	14,67	17,83	72,3	1 834,91 $	666,70	1
BEST BUY CANADA	2,50	7,00	13,00	14,33	12,67	16,00	65,5			Non conforme
Agent d'approvisionnement	Andrés Larmat									

Comité	
Date	jeudi 18-07-2019
Heure	13 h 30
Lieu	Service de l'approvisionnement 255, boul. Crémazie Est, 4e étage Salle # 411

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17397
Numéro de référence : 1274100
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de jeux vidéo pour les bibliothèques de la Ville de Montréal - 36 mois

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Best Buy Canada Ltd. 8800 Glenylon Parkway Burnaby, BC, V5J5K3	Monsieur Marco Zuccaro Téléphone : 514 814-8998 Télécopieur :	**Commande : (1608485)** 2019-06-17 11 h 39 **Transmission :** 2019-06-17 11 h 39	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Importel inc. 1240, J.-A. Bombardier Lévis, QC, G7A 2P4	Monsieur Jade Pearce Téléphone : 418 836-4671 Télécopieur :	**Commande : (1614424)** 2019-07-03 21 h 42 **Transmission :** 2019-07-03 21 h 42	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.13

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197231068

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est. Dépense totale 484 301,33 $ (contrat de 433 455,75 $ + 43 345,58 $ contingences + 7 500,00 $ incidences) taxes incluses. AO# 458510 - 1 seul soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 440 955,75 $, taxes incluses, pour des travaux de scellement des fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est, arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies, Rosemont, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., soumissionnaire unique, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 455,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458510;

3. d'autoriser une dépense de 43 345,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-27 10:09

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231068**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est. Dépense totale 484 301,33 $ (contrat de 433 455,75 $ + 43 345,58 $ contingences + 7 500,00 $ incidences) taxes incluses. AO# 458510 - 1 seul soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

Le service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Tous les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En plus de son programme de réfection routière (PRR) et de son programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), la Direction de la Mobilité – via son *Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)* – vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application de meilleures techniques d'interventions. Le PMIR comporte des interventions pour l'entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements. Ce programme implique des dépenses autant capitalisables que payées au budget de fonctionnement du Service.

Tous ces programmes viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l'état global des chaussées.

Le présent dossier vise une des activités du PMIR, soit le scellement des fissures dans les chaussées en enrobé bitumineux.

La Direction de la Mobilité du SUM a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier SIRR afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La Division de l'expertise et du soutien technique est mandatée pour instaurer un contrôle qualitatif de l'opération de scellement de fissures. En plus des vérifications pour l'approbation des matériaux, un suivi sera fait pour la validation de la planche d'essai. Ce contrôle vise à faire respecter les exigences du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 17 1760 – 4 octobre 2017 – Accorder un contrat à Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal Dépense totale de 415 462,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337403 – 2 soumissionnaires (1177231072).
CE16 1347 - 17 août 2016 - Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (Aménagement De Sousa), pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal (PMIR). Dépense totale de 362 432,79 $ (contrat: 339 932,79 $ + incidences: 22 500 $), taxes incluses. Appel d'offres public 287901 - 5 soumissionnaires (1167231038).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au scellement de 150 000 mètres de fissures du revêtement de chaussée en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal secteur Est, arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies, Rosemont, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. La liste de rues à traiter est en pièce jointe.
Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 43 345,58 $ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au tableau de répartition des coûts.

Les dépenses incidentes sont prévues pour couvrir des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l'analyse de la seule soumission conforme reçue pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 37,5 % a été constaté entre celle-ci et l'estimation de soumission. Ce

dernier peut être expliqué par les éléments suivants:

- Il est difficile d'obtenir les prix des matériaux reliés au bitume. C'est la raison pour laquelle l'ÉÉC se fie à des prix historiques, aux informations disponibles sur bitume Québec ou à des prix budgétaires sans escompte.
- Le projet consiste en un seul article et la majorité des coûts est située dans la fourniture du seul matériau utilisé pour les travaux. Il n'y a aucun détail ni possibilité d'analyse dans le bordereau de soumission.
- La gestion des nombreuses demandes de permis avec plusieurs arrondissements et la production de plusieurs planches de signalisation engendrent des coûts supplémentaires.
- Le projet inclut plusieurs rues et des petites interventions non groupées ou non consécutives. De plus, la longueur des fissures à sceller sur chaque rue peut varier (aucune longueur minimale) (article 10.1 du DTSI-V).

Tous ces éléments ont été considérés dans les hypothèses de l'ÉÉC lors de l'établissement de ses prix, ce qui explique une estimation plus conservatrice. En outre, le soumissionnaire conforme est un spécialiste et un fournisseur pour ce type de travaux, ce qui lui permet d'obtenir des escomptes significatifs sur les équipements et matériaux requis. De plus, il a obtenu un contrat similaire dans le passé et détient beaucoup d'expérience dans le domaine.

Dans ce contexte et en considérant écart favorable de 37,5 %, l'ÉÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 484 301,33 $, taxes incluses incluant des contingences de 43 345,58 $, taxes incluses et des incidences de 7 500,00 $, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. La dépense totale représente un coût net de 442 231,66 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.
Étant donné que l'objectif du présent contrat des travaux vise à conserver un bon confort de roulement dans nos rues, de ralentir la dégradation de la chaussée et de retarder des travaux plus coûteux, le requérant confirme que la dépense n'est pas de nature capitalisable et sera payée par le budget de fonctionnement.

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu au SUM, plus précisément à la Division de la gestion des actifs routiers et cyclables, sous réserve d'adoption par les élus du budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Montréal.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 27 décembre 2019, le soumissionnaire conforme

pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2020
Fin des travaux août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 26 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-19
Judith PEREZ Ingénieure (Chargée de projet)	Yvan PÉLOQUIN Chef de division - Conception des travaux
Tél : 514 872-3710 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-7816 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures, par interim
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2019-09-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-09-26

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 458510 No du GDD : 1197231068

Titre de l'appel d'offres : Travaux de scellement des fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 8 - 2019 Ouverture originalement prévue le : 29 8 - 2019

Ouverture faite le : 29 - 8 - 2019 Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
20	8	2019	Modifications au cahier des charges spécifiquement dans le tableau d'assurances	

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 2 Nbre de soumissions reçues 1 % de réponses 50

Nbre de soumissions rejetées % de rejets 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs Date d'échéance initiale : 27 - 12 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumission conforme	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
LE GROUPE LE FEBVRE M.R.P. INC.	433 455,75
Estimation **interne**	693 299,25
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	**-37,5%**
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** | **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA	X		Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LE GROUPE LE FEBVRE M.R.P. INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 433 455,75

Montant des contingences ($) : 43 345,58

Montant des incidences ($) : 7 500,00

Date prévue de début des travaux : 18 - 5 - 2020 Date prévue de fin des travaux : 14 - 8 - 2020

Projet: **Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, dans différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est.**

Soumission: **458510** Date: 30-07-2019 Préparé par: Judith Perez, ing

#	ID_TG	ARRONDISSEMENT	RUE	DE	A	CÔTÉ	COMMENTAIRES
1	1178	Ahuntsic-Cartierville	Berri rue	Louvain Est rue de	Sauvé Est rue		
2	1179	Ahuntsic-Cartierville	Crémazie Est (Coté nord) boulevard	Saint-Denis rue	Lajeunesse rue		
3	1181	Ahuntsic-Cartierville	Crémazie Ouest boulevard	Acadie boulevard de l'	Côte-de-Liesse chemin de la		
4	1184	Ahuntsic-Cartierville	Marché-Central rue du	Crémazie Ouest boulevard	Legendre Ouest rue		
5	1186	Ahuntsic-Cartierville	Sauvé Ouest rue	Acadie boulevard de l'	Elzéar-Soucy rue		
6	1187	Anjou	Galeries-D'Anjou boulevard des	Jarry Est rue	Fontevrault avenue		
7	1256	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Bennett avenue	Ontario Est rue	Rouen rue de		
8	1260	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Honoré-Beaugrand rue	Gustave-Bleau rue	Sherbrooke Est rue		
9	1261	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Jeanne-d'Arc avenue	Rouen rue de	Hochelaga rue		
10	418	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	La Fontaine rue	Bourbonnière avenue	Jeanne-d'Arc avenue		
11	1262	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Ontario Est rue	Aylwin rue	De Chambly rue		
12	1257	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Rouen rue de	Darling rue	Davidson rue		
13	1258	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Rouen rue de	Aylwin rue	Joliette rue		
14	1259	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Rouen rue de	Valois avenue	Amyot rue		
15	1263	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Sainte-Catherine Est rue	Jeanne-d'Arc avenue	Pie-IX boulevard		
16	1177	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Sherbrooke Est rue	Charlemagne avenue	Pie-IX boulevard	SUD et NORD	CONTACTER Sylvain Desmarais avant les travaux de scellement À la demande de M. Sylvain Desmarais (Grands Projets), il faut sceller les sections de pavage où la membrane Prave-Prep n'a pas été posée lors des travaux de reconstruction

Projet: **Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, dans différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est.**

Soumission: **458510** Date: 30-07-2019 Préparé par: Judith Perez, ing

#	ID_TG	ARRONDISSEMENT	RUE	DE	A	CÔTÉ	COMMENTAIRES
17	1264	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Sherbrooke Est rue	Pie-IX boulevard	Assomption boulevard de l'	SUD	
18	1265	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Sherbrooke Est rue	Lapointe boulevard	Saint-Donat rue		
19	1266	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Sherbrooke Est rue	Mousseau rue	Joffre rue		
20	1267	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Sherbrooke Est rue	Paul-Pau rue	Taillon rue		
21	328	Montréal-Nord	Henri-Bourassa boulevard	Wilfrid-Saint-Louis avenue	Lausanne avenue	SUD	
22	329	Montréal-Nord	Henri-Bourassa boulevard	Leblanc avenue	Saint-Vital boulevard	NORD	
23	375	Plateau-Mont-Royal	Arcade rue de l'	Clark rue	Saint-Laurent boulevard		
24	376	Plateau-Mont-Royal	Saint-Laurent boulevard	Bernard Ouest rue	Bellechasse rue de	OUEST et EST	
25	1369	Ville-Marie	Jeanne-Mance rue	Sherbrooke rue	Milton rue		
26	1235	Plateau-Mont-Royal	Saint-Viateur Ouest rue	Waverley avenue	Jeanne-Mance rue		
27	1284	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	De La Rousselière boulevard	Victoria rue	De Montigny rue		
28	1286	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Maurice-Duplessis boulevard	Camille-Tessier avenue	Dom-Bellot avenue		
29	1287	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Maurice-Duplessis boulevard	Armand-Bombardier boulevard	27e avenue		
30	1288	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Perras boulevard	Paul-Dufault avenue	Rita-Levi-Montalcini avenue		Anciene avenue Alexis-Carrel
31	1291	Rosemont-La-Petite-Patrie	Beaubien Est rue	Saint-Laurent boulevard	Saint-Denis rue		
32	1294	Rosemont-La-Petite-Patrie	Bellechasse rue de	Saint-Denis rue	De Saint-Vallier rue		
33	1295	Rosemont-La-Petite-Patrie	Bellechasse rue de	Saint-Hubert rue	Saint-André rue		
34	1296	Rosemont-La-Petite-Patrie	Bellechasse rue de	23e avenue	28e avenue		
35	1297	Rosemont-La-Petite-Patrie	Bellechasse rue de	30e avenue	31e avenue		

Projet: **Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, dans différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est.**

Soumission: **458510** Date: 30-07-2019 Préparé par: Judith Perez, ing

#	ID_TG	ARRONDISSEMENT	RUE	DE	A	CÔTÉ	COMMENTAIRES
36	1292	Rosemont-La-Petite-Patrie	Chabot rue	Bellechasse rue de	Beaubien Est rue		
37	1293	Rosemont-La-Petite-Patrie	Charlemagne avenue	Saint-Joseph boulevard	Masson rue		
38	1298	Rosemont-La-Petite-Patrie	Jean-Talon Est rue	Christophe-Colomb avenue	De Lanaudière rue		
39	1299	Rosemont-La-Petite-Patrie	Jean-Talon Est rue	Garnier rue	Fabre rue		
40	1300	Rosemont-La-Petite-Patrie	Jean-Talon Est rue	Marquette rue	Papineau avenue		
41	1301	Rosemont-La-Petite-Patrie	Jean-Talon Est rue	De Chateaubriand avenue	Saint-Hubert rue		
42	1302	Rosemont-La-Petite-Patrie	Jean-Talon Est rue	Saint-André rue	Boyer avenue		
43	1303	Rosemont-La-Petite-Patrie	Rosemont boulevard	De Lanaudière rue	Marquette rue		
44	1304	Rosemont-La-Petite-Patrie	Rosemont boulevard	Cartier rue	Bordeaux rue de		
45	1305	Rosemont-La-Petite-Patrie	Rosemont boulevard	29e avenue	31e avenue		
46	1306	Rosemont-La-Petite-Patrie	Rosemont boulevard	Molson rue	Carrières rue des		
47	1307	Rosemont-La-Petite-Patrie	Saint-Joseph Est boulevard	9e avenue	Saint-Michel boulevard		
48	1308	Rosemont-La-Petite-Patrie	Saint-Michel boulevard	Rosemont boulevard	Beaubien Est rue		
49	1309	Rosemont-La-Petite-Patrie	Saint-Michel boulevard	Dandurand rue	Bellechasse rue de		
50	1310	Rosemont-La-Petite-Patrie	Saint-Zotique Est rue	9e avenue	10e avenue		
51	1311	Rosemont-La-Petite-Patrie	Saint-Zotique Est rue	Saint-Michel boulevard	12e avenue		
52	1312	Rosemont-La-Petite-Patrie	Saint-Zotique Est rue	13e avenue	15e avenue		
53	1313	Rosemont-La-Petite-Patrie	Saint-Zotique Est rue	18e avenue	19e avenue		
54	1314	Rosemont-La-Petite-Patrie	Sherbrooke Est rue	Pie-IX boulevard	Assomption boulevard de l'	NORD	

Projet: **Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, dans différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est.**

Soumission: **458510** Date: 30-07-2019 Préparé par: Judith Perez, ing

#	ID_TG	ARRONDISSEMENT	RUE	DE	A	CÔTÉ	COMMENTAIRES
55	1317	Saint-Laurent	Courval rue	Hickmore rue	Courval rue		
56	1319	Saint-Laurent	Dutrisac rue	Tassé rue	Lapointe rue		
57	1320	Saint-Laurent	Jules-Poitras boulevard	Côte-Vertu boulevard de la	Deguire boulevard	OUEST et EST	
58	1322	Saint-Laurent	Liesse montée de	Côte-Vertu boulevard de la	Liesse montée de		
59	1321	Saint-Laurent	Marcel-Laurin boulevard	Hartenstein rue	Église rue de l'	OUEST et EST	
60	1323	Saint-Laurent	Poirier boulevard	Grenet rue	Painter Circle rue du		
61	1325	Saint-Laurent	Thimens boulevard	Alexis-Nihon boulevard	Marcel-Laurin boulevard	SUD et NORD	
62	1326	Saint-Léonard	P.-E.-Lamarche rue	Champ-d'Eau rue du	Langelier boulevard		
63	612	Ville-Marie	Atwater avenue	Sherbrooke Ouest rue	Docteur-Penfield avenue du	OUEST et EST	
64	1338	Ville-Marie	Atwater avenue	Sainte-Catherine Ouest rue	Sherbrooke Ouest rue		
65	1339	Ville-Marie	De Maisonneuve Est boulevard	Labrecque rue	Wolfe rue		
66	1340	Ville-Marie	De Maisonneuve Est boulevard	Montcalm rue	Visitation rue de la		
67	1341	Ville-Marie	Docteur-Penfield avenue du	Simpson rue	Musée avenue du		
68	443	Ville-Marie	Gascon avenue	Hochelaga rue	Sherbrooke rue		
69	1342	Ville-Marie	Havre rue du	La Fontaine rue	De Maisonneuve Est boulevard		
70	1343	Ville-Marie	Jeanne-Mance rue	René Levesque boulevard	Sainte-Catherine Ouest rue		
71	1368	Ville-Marie	Jeanne-Mance rue	Sainte-Catherine Ouest rue	Président Kennedy avenue du		

Projet: **Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, dans différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est.**

Soumission: **458510** Date: 30-07-2019 Préparé par: Judith Perez, ing

#	ID_TG	ARRONDISSEMENT	RUE	DE	A	CÔTÉ	COMMENTAIRES
72	1344	Ville-Marie	Savoie avenue	Ontario Est rue	De Maisonneuve Est boulevard		
73	1345	Ville-Marie	Stanley rue	De La Gauchetière Est rue	Cypress rue		
74	1346	Ville-Marie	Stanley rue	Sainte-Catherine Ouest rue	De Maisonneuve Est boulevard		
75	1347	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Crémazie Est, (Coté sud) boulevard	Saint-Denis rue	Lajeunesse rue	SUD	
76	1348	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Crémazie Est boulevard	Casgrain avenue	Drolet rue	SUD	
77	1359	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Crémazie Est boulevard	12e avenue	18e avenue	SUD	
78	1180	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Crémazie Ouest boulevard	Outremont avenue d'	Champagneur avenue		
79	1349	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Esplanade avenue de l'	Guizot Ouest rue	Liège Ouest rue de	OUEST	
80	1350	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Jean-Talon Est rue	Papineau avenue	Cartier rue		
81	1351	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Jean-Talon Est rue	Chabot rue	De Lorimier avenue		
82	1352	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Jean-Talon Est rue	Lajeunesse rue	Saint-Hubert rue		
83	1353	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Jean-Talon Est rue	12e avenue	13e avenue		
84	1354	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Jean-Talon Est rue	14e avenue	Léonard-De Vinci avenue		
85	1355	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Jean-Talon Est rue	18e avenue	19e avenue		
86	1356	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Jean-Talon Est rue	20e avenue	21e avenue		
87	1357	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Jean-Talon Est rue	22e avenue	Pie-IX boulevard		
88	1358	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Legendre Est rue	9e avenue	10e avenue		
89	491	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Liège Est rue de	Acadie boulevard de l'	Wiseman avenue		
90	1360	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Querbes avenue	Crémazie Ouest boulevard	Liège Ouest rue de		

Projet: **Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, dans différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est.**

Soumission: **458510** Date: 30-07-2019 Préparé par: Judith Perez, ing

#	ID_TG	ARRONDISSEMENT	RUE	DE	A	CÔTÉ	COMMENTAIRES
91	1361	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Querbes avenue	Jean-Talon Est rue	Jarry Est rue		
92	389	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Saint-Laurent boulevard	Jarry rue	Crémazie Est boulevard	OUEST et EST	
93	388	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Saint-Michel boulevard	Jarry rue	Robert boulevard	OUEST et EST	
94	493	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Saint-Roch rue	Acadie boulevard de l'	Stuart avenue		
95	1362	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Villeray rue	Papineau avenue	De Lorimier avenue		

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	458510	DATE:
#GDD:	1197231068	DRM:	4585	2019/10/10
RESPONSABLE:	Judith Perez			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de scellement des fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est.			

PROJET INVESTI: 34-06 Desc et client-payeur: Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM)

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Taxes incluses: Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
Travaux	0	442 231,66 $	433 455,75 $	43 345,58 $	7 500,00 $	
SOUS-TOTAL		442 231,66 $	433 455,75 $	43 345,58 $	7 500,00 $	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
SOUS-TOTAL		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
SOUS-TOTAL		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
SOUS-TOTAL		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
SOUS-TOTAL		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	

TOTAL	442 231,66 $	433 455,75 $	43 345,58 $	7 500,00 $
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			484 301,33 $	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	SOUMISSION: 458510	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			10/10/2019
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de scellement des fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est.		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		433 455,75 $
TRAVAUX CONTINGENTS		43 345,58 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:		
Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif	7 500,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	7 500,00	7 500,00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL		484 301,33 $
Imputation (crédits)		442 231,66 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	21 061,16	42 017,01
Ristournes TPS et TVQ à 50%	42 069,67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**Travaux**	**SOUMISSION:**	**458510**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**10/10/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de scellement des fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est.**			
ENTREPRENEUR				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			433 455,75 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		43 345,58 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		7 500,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	7 500,00	7 500,00 $
Dépenses totales à autoriser			484 301,33 $
Imputation (crédits)			442 231,66 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		21 061,16	42 017,01
Ristournes TPS et TVQ à 50%		42 069,67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	Judith Perez

Montréal

Soumission 458510 – Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de chaussée, dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Est

Principe de gestion de la mobilité

Secteur	Mesures de mitigation
Concepts de maintien et gestion de la mobilité pour l'ensemble des tronçons	**Travaux de scellement des fissures:** Les travaux doivent être exécutés sur un côté à la fois. Le stationnement doit être interdit sur le côté en travaux. En cas de fermeture d'une direction, le directeur ou son représentant doit examiner les deux cas : maintien de la circulation à contre sens ou installation des chemins de détour. Dans les intersections, les travaux doivent être exécutés sur un quadrant à la fois avec la présence de deux (2) signaleurs. Pour les travaux au prolongement du mail central, l'entrepreneur est autorisé à occuper une voie de part et d'autre du mail central. <u>Horaire de travail:</u> L'entrepreneur est appelé à travailler à toute heure, de jour comme de nuit. Les horaires de travail tiennent compte des impératifs de la circulation (travaux hors des périodes de pointe) mais également en fonction du milieu traversé pour les contraintes de bruit. Ci-après les plages horaires autorisées pour les jours de semaine.
1 - Rue Berri De Rue Louvain à Rue Sauvé	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-19h00
2 - Boulevard Crémazie De Rue Saint-Denis à Rue Lajeunesse	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
3 - Boulevard Crémazie De Boulevard Acadie à Chemin Côte-de-Liesse	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
4 - Rue du Marché-Central De Boulevard Crémazie à Rue Legendre	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
5 - Rue Sauvé De Boulevard Acadie à Rue Elzéar-Soucy	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-16h00
6 - Boulevard Galeries-D'Anjou De Rue Jarry à Avenue Fontevrault	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
7 - Boulevard Bennett De Rue Ontario à Rue de Rouen	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
8 - Rue Honoré-Beaugrand De Rue Gustave-Bleau à Rue Sherbrooke	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
9 - Boulevard Jeanne-d'Arc De Rue de Rouen à Rue Hochelaga	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
10 - Rue La Fontaine De Avenue Bourbonnière à Avenue Jeanne-d'Arc	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
11 - Rue Ontario De Rue Aylwin à Rue De Chambly	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
12 - Rue de Rouen De Rue Darling à Rue Davidson	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
13 - Rue de Rouen De Rue Aylwin à Rue Joliette	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
14 - Rue de Rouen De Avenue Valois à Rue Amyot	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
15 - Rue Sainte-Catherine De Avenue Jeanne-d'Arc à Boulevard Pie-IX	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
16 - Rue Sherbrooke De Avenue Charlemagne à Boulevard Pie-IX	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
17 - Rue Sherbrooke De Boulevard Pie-IX à Boulevard Assomption	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
18 - Rue Sherbrooke De Boulevard Lapointe à Rue Saint-Donat	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h30
19 - Rue Sherbrooke De Rue Mousseau à Rue Joffre	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h30
20 - Rue Sherbrooke De Rue Paul-Pau à Rue Taillon	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h30
21 - Boulevard Henri-Bourassa De Avenue Wilfrid-Saint-Louis à Avenue Lausanne	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
22 - Boulevard Henri-Bourassa De Avenue Leblanc à Boulevard Saint-Vital	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
23 - Rue de l'Arcade De Rue Clark à Boulevard Saint-Laurent	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
24 - Boulevard Saint-Laurent De Rue Bernard à Rue Bellechasse	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-14h30
25 - Rue Jeanne-ManceDe Rue Sherbrooke à Rue Milton	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
26 - Rue Saint-Viateur De Avenue Waverley à Rue Jeanne-Mance	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00

Préparé par : Abdellatif Outazgui ing., M.Ing
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Montréal

Soumission 458510 – Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de chaussée, dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Est

Principe de gestion de la mobilité

Secteur	Mesures de mitigation
27 - Boulevard De La RousselièreDe Rue Victoria à Rue De Montigny	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
28 - Boulevard Maurice-Duplessis De Avenue Camille-Tessier à Avenue Dom-Bellot	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h30
29 - Boulevard Maurice-Duplessis De Boulevard Armand-Bombardier à 27e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h30
30 - Boulevard Perras De Avenue Paul-Dufault à Avenue Alexis-Carrel	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
31 - Rue Beaubien De Boulevard Saint-Laurent à Rue Saint-Denis	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
32 - Rue Bellechasse De Rue Saint-Denis à Rue De Saint-Vallier	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
33 - Rue Bellechasse De Rue Saint-Hubert à Rue Saint-André	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
34 - Rue Bellechasse De Avenue 23e à 28e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
35 - Rue Bellechasse De Avenue 30e à 31e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
36 - Rue Chabot De Rue Bellechasse à Rue Beaubien	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
37 - Avenue Charlemagne De Boulevard Saint-Joseph à Rue Masson	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
38 - Rue Jean-Talon De Avenue Christophe-Colomb à Rue De Lanaudière	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-16h00
39 - Rue Jean-Talon De Rue Garnier à Rue Fabre	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-16h00
40 - Rue Jean-Talon De Rue Marquette à Avenue Papineau	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-16h00
41 - Rue Jean-Talon De Avenue De Chateaubriand à Rue Saint-Hubert	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-16h00
42 - Rue Jean-Talon De Rue Saint-André à Avenue Boyer	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-16h00
43 - Boulevard Rosemont De Rue De Lanaudière à Rue Marquette	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h00
44 - Boulevard Rosemont De Rue Cartier à Rue de Bordeaux	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
45 - Boulevard Rosemont De 29e avenue à 31e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
46 - Boulevard Rosemont De Rue Molson à Rue des Carrières	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
47 - Boulevard Saint-Joseph De 9e avenue à Boulevard Saint-Michel	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
48 - Boulevard Saint-Michel De Boulevard Rosemont à Rue Beaubien	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-14h30
49 - Boulevard Saint-Michel De Rue Dandurand à Boulevard Bellechasse	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-14h30
50 - Rue Saint-Zotique De 9e avenue à 10e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
51 - Rue Saint-Zotique De Boulevard Saint-Michel à 12e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
52 - Rue Saint-Zotique De 13e avenue à 15e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
53 - Rue Saint-Zotique De 18e avenue à 19e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
54 - Rue Sherbrooke De Boulevard Pie-IX à Boulevard Assomption	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
55 - Rue Courval De Rue Hickmore à Rue Courval	Horaire de travail: Lundi au vendredi 22h00-05h00

Préparé par : Abdellatif Outazgui ing., M.Ing
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Montréal

Soumission 458510 – Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de chaussée, dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Est

Principe de gestion de la mobilité

Secteur	Mesures de mitigation
56 - Rue Dutrisac De Rue Tassé à Rue Lapointe	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
57 - Boulevard Jules-Poitras De Boulevard Côte-Vertu à Boulevard Deguire	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
58 - Montée de Liesse De Boulevard Côte-Vertu à Montée de Liesse	Horaire de travail: Lundi au vendredi 22h00-05h00
59 - Boulevard Marcel-Laurin De Rue Hartenstein à Rue de l' Église	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-14h30
60 - Boulevard Poirier De Rue Grenet à Rue Painter Circle	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
61 - Boulevard Thimens De Boulevard Alexis-Nihon à Boulevard Marcel-Laurin	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
62 - Rue P.-E.-Lamarche De Rue Champ-d'Eau à Boulevard Langelier	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
63 - Boulevard Atwater De Rue Sherbrooke à Avenue Docteur-Penfield	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
64 - Boulevard Atwater De Rue Sainte-Catherine à Rue Sherbrooke	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
65 - Boulevard De MaisonneuveDe Rue Labrecque à Rue Wolfe	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
66 - Boulevard De MaisonneuveDe Rue Montcalm à Rue de la Visitation	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
67 - Boulevard Docteur-Penfield De Rue Simpson à Avenue du Musée	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
68 - Avenue Gascon De Rue Hochelaga à Rue Sherbrooke	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
69 - Rue du Havre De Rue La Fontaine à Boulevard De Maisonneuve	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
70 - Rue Jeanne-Mance De Boulevard René-Lévesque à Rue Sainte-Catherine	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
71 - Rue Jeanne-Mance De Rue Sainte-Catherine à Avenue du Président-Kennedy	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
72 - Avenue Savoie De Rue Ontario à Boulevard De Maisonneuve	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
73 - Rue Stanley De Rue De La Gauchetière à Rue Cypress	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
74 - Rue Stanley De Rue Sainte-Catherine à Boulevard De Maisonneuve	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
75 - Boulevard Crémazie De Rue Saint-Denis à Rue Lajeunesse	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
76 - Boulevard Crémazie De Boulevard Casgrain à Rue Drolet	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
77 - Boulevard Crémazie De 12e avenue à 18e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-16h00
78 - Boulevard Crémazie De Boulevard Outremont à Avenue Champagneur	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
79 - Avenue de l'Esplanade De Rue Guizot à Rue de Liège	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
80 - Rue Jean-Talon De Avenue Papineau à Rue Cartier	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-16h00
81 - Rue Jean-Talon De Rue Chabot à Avenue De Lorimier	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-16h00
82 - Rue Jean-Talon De Rue Lajeunesse à Rue Saint-Hubert	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-16h00
83 - Rue Jean-Talon De 12e avenue à 13e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30

Préparé par : Abdellatif Outazgui ing., M.Ing
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Montréal

Soumission 458510 – Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de chaussée, dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Est

Principe de gestion de la mobilité

Secteur	Mesures de mitigation
84 - Rue Jean-Talon De 14e avenue à Avenue Léonard-De Vinci	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
85 - Rue Jean-Talon De 18e avenue à 19e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
86 - Rue Jean-Talon De 20e avenue à 21e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
87 - Rue Jean-Talon De 22e avenue à Boulevard Pie-IX	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
88 - Rue Legendre De 9e avenue à 10e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
89 - Boulevard Liège De Boulevard Acadie à Avenue Wiseman	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
90 - Boulevard Querbes De Boulevard Crémazie à Rue de Liège	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h0-19h00
91 - Boulevard Querbes De Rue Jean-Talon à Rue Jarry	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h0-19h00
92 - Boulevard Saint-Laurent De Rue Jarry à Boulevard Crémazie	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
93 - Boulevard Saint-Michel De Rue Jarry à Boulevard Robert	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
94 - Rue Saint-Roch De Boulevard Acadie à Avenue Stuart	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h0-19h00
95 - Rue Villeray De Avenue Papineau à Avenue De Lorimier	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-16h00
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- Les travaux sont prévus d'être réalisés en 2019; - L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier ainsi que les événements tenus dans le secteur des travaux.

Préparé par : Abdellatif Outazgui ing., M.Ing
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 27 février 2017

LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.
A/S MONSIEUR RICHARD LEFEBVRE
210, RUE ROY
SAINT-EUSTACHE (QC) J7R 5R6

N° de décision : 2017-CPSM-1012074
N° de client : 2700009102

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPE LEFEBVRE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **11 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Autorité des marchés publics
Québec

Numéro de client : 2700009102

Accueil	**Dossier client**	Contrats publics	Autres

Suivi des demandes

Carte de crédit – Pour des raisons de sécurité, n'indiquez pas de numéro de carte de crédit dans un document électronique que vous transmettez à l'Autorité des marchés publics. Utilisez plutôt l'onglet État de compte/Paiement de votre dossier client ou procédez par la poste pour effectuer votre paiement.

La colonne « statut » indique l'état actuel de votre demande. Pour plus de détails sur les différents statuts possibles, veuillez consulter le Guide d'accompagnement disponible sur le site Web de l'Autorité des marchés publics.

Filtre des demandes

Département ▼ **Afficher**

Date	N° de demande	Type de demande	Statut	Date statut	Formulaire soumis	Ajout de document
2019-06-10	1900007802	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	En attente d'un avis de l'UPAC	2019-06-13		
2019-02-18	1932048135	Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public	En analyse à l'AMP	2019-06-13		
2019-02-18	1900001095	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	Demande traitée	2019-06-10		

1 Afficher les items 1 - 3 de 3

Retour au menu

Conditions d'utilisation
Québec

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 458510
Numéro de référence : 1293161
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1625705)** 2019-08-07 8 h 40 **Transmission :** 2019-08-07 8 h 40	3172938 - 458510_Addenda 1 2019-08-20 14 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Groupe Lefebvre M.R.P. INC.. 210 rue Roy Saint-Eustache, QC, J7R 5R6 http://www.groupe-lefebvre.com NEQ : 1142933366	Madame Monique St-Laurent Téléphone : 450 491-6444 Télécopieur : 450 491-4710	**Commande : (1626247)** 2019-08-08 8 h 33 **Transmission :** 2019-08-08 8 h 33	3172938 - 458510_Addenda 1 2019-08-20 14 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231068

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Est. Dépense totale 484 301,33 $ (contrat de 433 455,75 $ + 43 345,58 $ contingences + 7 500,00 $ incidences) taxes incluses. AO# 458510 - 1 seul soumissionnaire

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231068 scellement fissures Est - Lefebvre MRP.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-25

Cédric AGO
Conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514-872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.14

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197231069

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest. Dépense totale 484 301,33 $ (contrat de 433 455,75 $ + 43 345,58 $ contingences + 7 500,00 $ incidences) taxes incluses. AO# 458511- 1 seul soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 440 955,75 $, taxes incluses, pour des travaux de scellement des fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest, arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace, Lachine, LaSalle, Outremont, Pierrefonds-Roxoboro, le Sud-Ouest et Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2. d'accorder à le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., soumissionnaire unique, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 433 455,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458511;

3. d'autoriser une dépense de 43 345,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-27 10:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231069**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest. Dépense totale 484 301,33 $ (contrat de 433 455,75 $ + 43 345,58 $ contingences + 7 500,00 $ incidences) taxes incluses. AO# 458511- 1 seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Le service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Tous les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En plus de son programme de réfection routière (PRR) et de son programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), la Direction de la Mobilité – via son *Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)* – vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application de meilleures techniques d'interventions. Le PMIR comporte des interventions pour l'entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements. Ce programme implique des dépenses autant capitalisables que payées au budget de fonctionnement du Service.

Tous ces programmes viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l'état global des chaussées.

Le présent dossier vise une des activités du PMIR, soit le scellement des fissures dans les chaussées en enrobé bitumineux.

La Direction de la Mobilité du SUM a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier SIRR afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La Division de l'expertise et du soutien technique est mandatée pour instaurer un contrôle qualitatif de l'opération de scellement de fissures. En plus des vérifications pour l'approbation des matériaux, un suivi sera fait pour la validation de la planche d'essai. Ce contrôle vise à faire respecter les exigences du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 17 1760 – 4 octobre 2017 – Accorder un contrat à Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal Dépense totale de 415 462,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337403 – 2 soumissionnaires (1177231072).
CE16 1347 - 17 août 2016 - Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (Aménagement De Sousa), pour des travaux de scellement de fissures d'un revêtement de chaussées en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal (PMIR). Dépense totale de 362 432,79 $ (contrat: 339 932,79 $ + incidences: 22 500 $), taxes incluses. Appel d'offres public 287901 - 5 soumissionnaires (1167231038).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au scellement de 150 000 mètres de fissures du revêtement de chaussée en enrobé sur différentes rues de la ville de Montréal secteur Ouest, arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace, Lachine, LaSalle, Outremont, Pierrefonds-Roxoboro, le Sud-Ouest et Verdun. La liste de rues à traiter est en pièce jointe.
Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 43 345,58 $ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au tableau de répartition des coûts.

Les dépenses incidentes sont prévues pour couvrir des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) disponibles du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l'analyse de la seule soumission conforme reçue pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 37,0 % a été constaté entre celle-ci et l'estimation de soumission. Ce

dernier peut être expliqué par les éléments suivants:

- Il est difficile d'obtenir les prix des matériaux reliés au bitume. C'est la raison pour laquelle l'ÉÉC se fie à des prix historiques, aux informations disponibles sur bitume Québec ou à des prix budgétaires sans escompte.
- Le projet consiste en un seul article et la majorité des coûts est située dans la fourniture du seul matériau utilisé pour les travaux. Il n'y a aucun détail ni possibilité d'analyse dans le bordereau de soumission.
- La gestion des nombreuses demandes de permis avec plusieurs arrondissements et la production de plusieurs planches de signalisation engendrent des coûts supplémentaires.
- Le projet inclut plusieurs rues et des petites interventions non groupées ou non consécutives. De plus, la longueur des fissures à sceller sur chaque rue peut varier (aucune longueur minimale) (article 10.1 du DTSI-V).

Tous ces éléments ont été considérés dans les hypothèses de l'ÉÉC lors de l'établissement de ses prix, ce qui explique une estimation plus conservatrice. En outre, le soumissionnaire conforme est un spécialiste et un fournisseur pour ce type de travaux, ce qui lui permet d'obtenir des escomptes significatifs sur les équipements et matériaux requis. De plus, il a obtenu un contrat similaire dans le passé et détient beaucoup d'expérience dans le domaine.

Dans ce contexte et en considérant l'écart favorable de 37,0 %, l'ÉÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 484 301,33 $, taxes incluses incluant des contingences de 43 345,58 $, taxes incluses et des incidences de 7 500,00 $, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. La dépense totale représente un coût net de 442 231,66 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.
Étant donné que l'objectif du présent contrat des travaux vise à conserver un bon confort de roulement, de ralentir la dégradation et de retarder des travaux plus coûteux, le requérant confirme que la dépense n'est pas de nature capitalisable et sera payée par le budget de fonctionnement.

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu au SUM, plus précisément à la Division de la gestion des actifs routiers et cyclables, sous réserve d'adoption par les élus du budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Montréal.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 27 décembre 2019, le soumissionnaire pourrait alors

retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : mai 2020
Fin des travaux août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Jean CARRIER, 26 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-19
Judith PEREZ Ingénieure (Chargée de projet)	Yvan PÉLOQUIN Chef de division - Conception des travaux
Tél : 514 872-3710 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-7816 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures, par interim
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2019-09-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-09-26

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 458511 — No du GDD : 1197231069

Titre de l'appel d'offres : Travaux de scellement des fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 8 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 29 - 8 - 2019

Ouverture faite le : 29 - 8 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
20	8	2019	Modifications au cahier des charges spécifiquement dans le tableau d'assurances	

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2 — Nbre de soumissions reçues : 1 — % de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 27 - 12 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumission conforme	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
	Total
LE GROUPE LE FEBVRE M.R.P. INC.	433 455,75
Estimation **interne**	688 125,38
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	**-37,0%**
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA	X		Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LE GROUPE LE FEBVRE M.R.P. INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 433 455,75

Montant des contingences ($) : 43 345,58

Montant des incidences ($) : 7 500,00

Date prévue de début des travaux : 18 - 5 - 2020 — Date prévue de fin des travaux : 14 - 8 - 2020

Projet: **Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, dans différentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest.**

Soumission: **458511** Date: 10-10-2019 Préparé par: Judith Perez, ing

#	ID_TG	ARRONDISSEMENT	RUE	DE	À	CÔTÉ	A=Artériel L=Local	COMMENTAIRES
1	1188	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Cavendish boulevard	Cassidy rue	Duncan rue		A	
2	1189	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Cavendish boulevard	Starnes rue	Terrebonne rue de		A	
3	1190	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Cavendish boulevard	Prince-of-Wales avenue	Monkland avenue de		A	
4	1191	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Cavendish boulevard	Saint-Jacques rue	Sherbrooke Ouest rue	OUEST et EST	A	
5	1192	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Clanranald avenue	Bourret avenue	Van Horne avenue		A	
6	1193	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Côte-des-Neiges chemin de la	Ellendale avenue	De La Peltrie rue		A	
7	1194	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Côte-des-Neiges chemin de la	Ridgewood avenue	Forest Hill avenue		A	
8	1195	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Côte-des-Neiges chemin de la	Goyer rue	Mackenzie rue		A	
9	625	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Côte-Saint-Luc chemin de la	MacMahon avenue	Saint-Ignatius avenue	SUD	A	Côte-Saint-Luc entre MacMahon et un pt. (23m approx.) à l'est de St-Ignatius
10	627	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Côte-Saint-Luc chemin de la	Saint-Ignatius avenue	Belmore avenue	SUD	A	Côte-Saint-Luc entre un pt. (23m approx.) à l'est de St-Ignatius et Belmore
11	1196	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Décarie boulevard	Bourret avenue	Van Horne avenue		A	
12	1197	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Des Jockeys rue	Décarie boulevard	Jean-Louis-Lévesque rue		A	
13	1198	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Édouard-Montpetit boulevard	Lemieux rue	Westbury avenue de		A	
14	1199	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Gatineau avenue	Queen-Mary chemin	Jean-Brillant avenue		A	

Projet: **Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, dans différentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest.**

Soumission: **458511** Date: 10-10-2019 Préparé par: Judith Perez, ing

#	ID_TG	ARRONDISSEMENT	RUE	DE	À	CÔTÉ	A=Artériel L=Local	COMMENTAIRES
15	1200	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Lacombe avenue	Lavoie rue	Victoria avenue		A	
16	1201	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Queen-Mary chemin	Victoria avenue	Ponsard avenue		A	
17	1202	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Sherbrooke Ouest rue	Benny avenue	Montclair avenue		A	
18	1203	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Sherbrooke Ouest rue	Girouard avenue	Oxford avenue d'		A	
19	1204	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Sherbrooke Ouest rue	Harvard avenue	Regent avenue		A	
20	1205	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Sherbrooke Ouest rue	Draper avenue	Belgrave avenue		A	
21	1206	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Sherbrooke Ouest rue	Hingston avenue	Grand boulevard		A	
22	1207	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Sherbrooke Ouest rue	Madison avenue	West Hill avenue		A	
23	1208	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Trans Island avenue	Van Horne avenue	Bourret avenue		L	
24	1209	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Trans Island avenue	Isabella avenue	Lacombe avenue		L	
25	1210	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Victoria avenue	Bourret avenue	Linton avenue		A	
26	1211	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grace	Victoria avenue	Carlton avenue	Barclay avenue		A	
27	1212	Lachine	15e avenue	Notre-Dame Ouest rue	Victoria rue		A	
28	606	Lachine	Montréal-Toronto boulevard	Saint-Pierre avenue	Gowans avenue	NORD	A	Voie de serv nord, de l'autoroute 20
29	1213	Lachine	46e avenue	Joseph-Dubreuil rue	Côte-de-Liesse chemin de la		A	
30	1214	Lachine	52e avenue	François-Cusson rue	Côte-de-Liesse chemin de la		A	

Projet: **Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, dans différentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest.**

Soumission: **458511** Date: 10-10-2019 Préparé par: Judith Perez, ing

#	ID_TG	ARRONDISSEMENT	RUE	DE	À	CÔTÉ	A=Artériel L=Local	COMMENTAIRES
31	1215	Lachine	Camille rue	Ouellette avenue	Richmond rue		A	
32	1216	Lachine	Montréal-Toronto boulevard	Érables rue des	Saint-Jacques avenue	NORD	A	Voie de serv nord, de l'autoroute 20
33	1217	Lachine	Montréal-Toronto boulevard	Pacifique avenue du	1re avenue	NORD	A	Voie de serv nord, de l'autoroute 20
34	604	Lachine	Notre-Dame Ouest rue	Saint-Joseph boulevard	Saint-Pierre avenue		A	
35	1218	Lachine	Provost rue	26e avenue	31e avenue		A	
36	1219	Lachine	Richmond rue	Elm avenue	Vincent avenue		A	
37	605	Lachine	Saint-Pierre rue	Camille rue	Saint-Jacques avenue		A	
38	1220	Lachine	Victoria rue	40e avenue	49e avenue		A	
39	1221	Lachine	Victoria rue	25e avenue	32e avenue		A	
40	1222	LaSalle	Angrignon boulevard	Newman boulevard	Angrignon boulevard		A	
41	1223	LaSalle	Broadway avenue	8e avenue	9e avenue		A	
42	1224	LaSalle	Centrale rue	12e avenue	Masse rue		A	
43	1225	LaSalle	Centrale rue	Cyrenne terrasse	Penniston rue		A	
44	1226	LaSalle	Centrale rue	Michaud rue	Ogilvie rue		A	
45	1227	LaSalle	Champlain boulevard	4e avenue	George rue		A	
46	1228	LaSalle	Champlain boulevard	6e avenue	Bishop-Power boulevard		A	
47	520	LaSalle	Cordner rue	Lapierre rue	Robidoux rue		A	
48	1229	LaSalle	Dollard avenue	Bourbonnais rue	Hardy rue		A	
49	1230	LaSalle	Highlands avenue	Airlie rue	Dalmany rue		A	

Projet: **Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, dans différentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest.**

Soumission: **458511** Date: 10-10-2019 Préparé par: Judith Perez, ing

#	ID_TG	ARRONDISSEMENT	RUE	DE	À	CÔTÉ	A=Artériel L=Local	COMMENTAIRES
50	521	LaSalle	Jean-Brillon rue	Lapierre rue	Daigneault rue		A	
51	1231	LaSalle	Jean-Brillon rue	Rancourt rue	Dollard avenue		A	
52	1232	LaSalle	LaSalle boulevard	78e avenue	80e avenue		A	
53	1233	LaSalle	Raymond rue	Mongeau rue	Lévis-Sauvé rue		A	
54	1234	LaSalle	Saint-Patrick rue	Stirling avenue	Lyette rue		A	
55	522	LaSalle	Salley rue	Carignan avenue de	Upton rue d'		A	
56	524	LaSalle	Senkus rue	Newman boulevard	Cordner rue		A	
57	1268	Outremont	Bates chemin	McEachran avenue	Rockland avenue		A	
58	390	Outremont	Davaar avenue	Manoir avenue du	Rockland avenue		A	
59	1269	Outremont	Davaar avenue	Lajoie avenue	Van Horne avenue		A	
60	1270	Outremont	Fairmount Ouest avenue	De L'Épée avenue	Bloomfield avenue		A	
61	1271	Outremont	Rockland avenue	Ducharme avenue	Manoir avenue du		A	
62	1276	Pierrefonds-Roxboro	Gouin Ouest boulevard	Nérina-Lafrance rue	Émile rue		A	
63	1280	Pierrefonds-Roxboro	Jacques-Bizard boulevard	Gratton rue		OUEST et EST	A	
64	1281	Pierrefonds-Roxboro	Jacques-Bizard boulevard	Somerset rue	Oakwood rue		A	
65	1275	Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds boulevard	Sainte-Anne rue	Pierrefonds boulevard		A	
66	1236	Sud-Ouest	Ann rue	Brennan rue	Smith rue		A	

Projet: **Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, dans différentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest.**

Soumission: **458511** Date: 10-10-2019 Préparé par: Judith Perez, ing

#	ID_TG	ARRONDISSEMENT	RUE	DE	À	CÔTÉ	A=Artériel L=Local	COMMENTAIRES
67	1237	Sud-Ouest	Ash avenue	Favard rue	Wellington rue		A	
68	1238	Sud-Ouest	Brennan rue	Ann rue	Commune Ouest rue de la		A	
69	1239	Sud-Ouest	Charlevoix rue	Wellington rue	Rushbrooke rue		A	
70	1240	Sud-Ouest	Charlevoix rue	Reading rue de	Mullins rue		A	
71	533	Sud-Ouest	De Condé rue	Wellington rue	Centre rue du		A	
72	1241	Sud-Ouest	Georges-Vanier avenue	Notre-Dame Ouest rue	Delisle rue		A	
73	1242	Sud-Ouest	Monk boulevard	De Villiers rue	De Biencourt rue		A	
74	1243	Sud-Ouest	Monk boulevard	Côte-Saint-Paul chemin de la	Saint-Patrick rue		A	
75	1244	Sud-Ouest	Notre-Dame Ouest rue	Turcot place	Turcot place		A	
76	1245	Sud-Ouest	Notre-Dame Ouest rue	Angrignon boulevard	Berge-du-Canal rue de la		A	
77	1246	Sud-Ouest	Notre-Dame Ouest rue	Saint-Rémi rue	Beaudoin rue		A	
78	1247	Sud-Ouest	Notre-Dame Ouest rue	Guy rue	Saint-Martin rue		A	
79	1248	Sud-Ouest	Oak rue	Mill rue			A	
80	1249	Sud-Ouest	Saint-Ambroise rue	Philippe-Lalonde rue	Côte-Saint-Paul chemin de la		A	
81	1250	Sud-Ouest	Saint-Antoine Ouest rue	Rose-de-Lima rue	Bourget rue		A	
82	1251	Sud-Ouest	Saint-Antoine Ouest rue	Irène rue	Laporte avenue		A	

Projet: **Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, dans différentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest.**

Soumission: **458511** Date: 10-10-2019 Préparé par: Judith Perez, ing

#	ID_TG	ARRONDISSEMENT	RUE	DE	À	CÔTÉ	A=Artériel L=Local	COMMENTAIRES
83	596	Sud-Ouest	Saint-Antoine rue	Saint-Ferdinand rue	Couvent rue du		A	
84	1175	Sud-Ouest	Saint-Patrick rue	Léger rue	Angrignon boulevard	PLEINE LARGEUR	A	
85	1252	Sud-Ouest	Saint-Patrick rue	Gilmore avenue	Eadie rue		A	
86	537	Sud-Ouest	Seigneurs rue des	Saint-Jacques rue	Saint-Antoine rue		A	
87	1328	Verdun	Bannantyne rue	Moffat rue	Godin rue		A	
88	517	Verdun	Berlioz rue	Wilson avenue	Fontaine place de la		A	
89	518	Verdun	Berlioz rue	Terry-Fox rue	Fleuve cours du		A	
90	1329	Verdun	Champlain boulevard	Brown avenue	Valiquette rue		A	
91	1334	Verdun	Commerce place du	Commerce place du	Île-des-Soeurs boulevard de l'		A	
92	1335	Verdun	Dupuis rue	Bannantyne rue	Newmarch rue		A	
93	1330	Verdun	Île-des-Soeurs boulevard de l'	René-Lévesque boulevard	Marguerite-Bourgeoys boulevard		A	
94	1336	Verdun	Joseph rue	Strathmore rue	Henri-Duhamel rue		A	
95	1337	Verdun	LaSalle boulevard	Desmarchais boulevard	3e avenue		A	
96	1331	Verdun	Verdun rue de	Melrose rue	Argyle rue		A	
97	1332	Verdun	Verdun rue de	Église rue de l'	Galt rue		A	
98	1333	Verdun	Verdun rue de	Hickson rue	Régina rue		A	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	458511	DATE:
#GDD:	1197231069	DRM:	4585	2019/10/10
RESPONSABLE:	Judith Perez			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de scellement des fissures sur differentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest.			

PROJET INVESTI: 34-06 Desc et client-payeur: Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM)

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Incidences (Taxes incluses)	Agglo (A) /Corpo (C)
Travaux	0	442 231,66 $	433 455,75 $	43 345,58 $	7 500,00 $	
SOUS-TOTAL		442 231,66 $	433 455,75 $	43 345,58 $	7 500,00 $	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
SOUS-TOTAL		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
SOUS-TOTAL		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
SOUS-TOTAL		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
SOUS-TOTAL		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	

TOTAL	442 231,66 $	433 455,75 $	43 345,58 $	7 500,00 $
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			484 301,33 $	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	SOUMISSION: 458511	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			10/10/2019
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de scellement des fissures sur differentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest.		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		433 455,75 $
TRAVAUX CONTINGENTS		43 345,58 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:		
Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif	7 500,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	7 500,00	7 500,00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL		484 301,33 $
Imputation (crédits)		442 231,66 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	21 061,16	42 017,01
Ristournes TPS et TVQ à 50%	42 069,67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	Judith Perez

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**Travaux**	**SOUMISSION:**	**458511**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**10/10/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de scellemetn des fissures sur differentes rues de la ville e Montréal, secteur Est.**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			433 455,75 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		43 345,58 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		7 500,00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	7 500,00	7 500,00 $
Dépenses totales à autoriser			484 301,33 $
Imputation (crédits)			442 231,66 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		21 061,16	42 017,01
Ristournes TPS et TVQ à 50%		42 069,67	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	Judith Perez

Montréal

Soumission 458511 – Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de chaussée, dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Ouest

Principe de gestion de la mobilité

Secteur	Mesures de mitigation
Concepts de maintien et gestion de la mobilité pour l'ensemble des tronçons	**Travaux de scellement des fissures:** Les travaux doivent être exécutés sur un côté à la fois. Le stationnement doit être interdit sur le côté en travaux. En cas de fermeture d'une direction, le directeur ou son représentant doit examiner les deux cas : maintien de la circulation à contre sens ou installation des chemins de détour. Dans les intersections, les travaux doivent être exécutés sur un quadrant à la fois avec la présence de deux (2) signaleurs. Pour les travaux au prolongement du mail central, l'entrepreneur est autorisé à occuper une voie de part et d'autre du mail central. Horaire de travail: L'entrepreneur est appelé à travailler à toute heure, de jour comme de nuit. Les horaires de travail tiennent compte des impératifs de la circulation (travaux hors des périodes de pointe) mais également en fonction du milieu traversé pour les contraintes de bruit. Ci-après les plages horaires autorisées pour les jours de semaine.
1 - Boulevard Cavendish De Rue Cassidy à Rue Duncan	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
2 - Boulevard Cavendish De Rue Starnes à Rue Terrebonne	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
3 - Boulevard Cavendish De Avenue Prince-of-Wales à Avenue Monkland	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
4 - Boulevard Cavendish De Rue Saint-Jacques à Rue Sherbrooke	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
5 - Avenue Clanranald De Avenue Bourret à Avenue Van-Horne	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-1900
6 - Chemin de la Côte-des-Neiges De Avenue Ellendale à Rue De La Peltrie	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
7 - Chemin de la Côte-des-Neiges De Avenue Ridgewood à Avenue Forest Hill	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
8 - Chemin de la Côte-des-Neiges De Rue Goyer à Rue Mackenzie	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h00
9 - Chemin de la Côte-Saint-Luc De Avenue MacMahon à Avenue Saint-Ignatius	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
10 - Chemin de la Côte-Saint-Luc De Avenue Saint-Ignatius à Avenue Belmore	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
11 - Boulevard Décarie De Avenue Bourret à Avenue Van-Horne	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
12 - Rue Des Jockeys De Boulevard Décarie à Rue Jean-Louis-Lévesque	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
13 - Boulevard Édouard-Montpetit De Rue Lemieux à Avenue Westbury	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
14 - Avenue Gatineau De Chemin Queen-Mary à Avenue Jean-Brillant	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
15 - Avenue Lacombe De Rue Lavoie à Avenue Victoria	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
16 - Chemin Queen-Mary De Avenue Victoria à Avenue Ponsard	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h30
17 - Rue Sherbrooke De Avenue Benny à Avenue Montclair	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
18 - Rue Sherbrooke De Avenue Girouard à Boulevard Oxford	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
19 - Rue Sherbrooke De Avenue Harvard à Avenue Regent	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
20 - Rue Sherbrooke De Avenue Draper à Avenue Belgrave	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
21 - Rue Sherbrooke De Avenue Hingston à Boulevard Grand	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
22 - Rue Sherbrooke De Avenue Madison à Avenue West	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
23 - Avenue Trans Island De Avenue Van-Horne à Avenue Bourret	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
24 - Avenue Trans Island De Avenue Isabella à Avenue Lacombe	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
25 - Avenue Victoria De Avenue Bourret à Avenue Linton	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
26 - Avenue Victoria De Avenue Carlton à Avenue Barclay	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
27 - 15e avenue De Rue Notre-Dame à Rue Victoria	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
28 - Boulevard Montréal-Toronto De Avenue Saint-Pierre à Avenue Gowans	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
29 - 46e avenue De Rue Joseph-Dubreuil à Chemin de la Côte-de-Liesse	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h30
30 - 52e avenue De Rue François-Cusson à Chemin de la Côte-de-Liesse	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h30

Préparé par : Abdellatif Outazgui ing., M.Ing
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Montréal

Soumission 458511 – Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de chaussée, dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Ouest

Principe de gestion de la mobilité

Secteur	Mesures de mitigation
31 - Rue Camille De Avenue Ouellette à Rue Richmond	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
32 - Boulevard Montréal-Toronto De Rue des Érables à Avenue Saint-Jacques	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
33 - Boulevard Montréal-Toronto De Avenue du Pacifique à 1re avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
34 - Rue Notre-Dame De Boulevard Saint-Joseph à Avenue Saint-Pierre	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
35 - Rue Provost De 26e avenue à 31e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
36 - Rue Richmond De Avenue Elm à Avenue Vincent	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
37 - Rue Saint-Pierre De Rue Camille à Avenue Saint-Jacques	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
38 - Rue Victoria De 40e avenue à 49e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
39 - Rue Victoria De 25e avenue à 32e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
40 - Boulevard Angrignon De Boulevard Newman à Boulevard Angrignon	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
41 - Avenue Broadway De 8e avenue à 9e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
42 - Rue Centrale De 12e avenue à Rue Masse	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
43 - Rue Centrale De Terrasse Cyrenne à Rue Penniston	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
44 - Rue Centrale De Rue Michaud à Rue Ogilvie	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
45 - Boulevard Champlain De 4e avenue à Rue George	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
46 - Boulevard Champlain De 6e avenue à Boulevard Bishop-Power	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
47 - Rue Cordner De Rue Lapierre à Rue Robidoux	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
48 - Avenue Dollard De Rue Bourbonnais à Rue Hardy	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
49 - Avenue Highlands De Rue Airlie à Rue Dalmany	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
50 - Rue Jean-Brillon De Rue Lapierre à Rue Daigneault	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
51 - Rue Jean-Brillon De Rue Rancourt à Avenue Dollard	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
52 - Boulevard LaSalle De 78e avenue à 80e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
53 - Rue Raymond De Rue Mongeau à Rue Lévis-Sauvé	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
54 - Rue Saint-Patrick De Avenue Stirling à Rue Lyette	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-14h30
55 - Rue Salley De Avenue de Carignan à Rue d'Upton	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
56 - Rue Senkus De Boulevard Newman à Rue Cordner	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
57 - Chemin Bates De Avenue McEachran à Avenue Rockland	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
58 - Avenue Davaar De Avenue du Manoir à Avenue Rockland	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
59 - Avenue Davaar De lajoie à Avenue Van-Horne	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
60 - Avenue Fairmount De Avenue De L'Épée à Avenue Bloomfield	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
61 - Avenue Rockland De Avenue Ducharme à Boulevard Manoir	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
62 - Boulevard Gouin De Rue Nérina-Lafrance à Rue Émile	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
63 - Boulevard Jacques-Bizard De Rue Gratton à	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
64 - Boulevard Jacques-Bizard De Rue Somerset à Rue Oakwood	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
65 - Boulevard Pierrefonds De Rue Sainte-Anne à Boulevard Pierrefonds	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00

Préparé par : Abdellatif Outazgui ing., M.Ing
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Montréal

Soumission 458511 – Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de chaussée, dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Ouest

Principe de gestion de la mobilité

Secteur	Mesures de mitigation
66 - Rue Ann De Rue Brennan à Rue Smith	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
67 - Avenue Ash De Rue Favard à Rue Wellington	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
68 - Rue Brennan De Rue Ann à Rue de la Commune	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
69 - Rue Charlevoix De Rue Wellington à Rue Rushbrooke	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
70 - Rue Charlevoix De Rue Reading à Rue Mullins	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
71 - Rue De Condé De Rue Wellington à Rue du Centre	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
72 - Avenue Georges-Vanier De Rue Notre-Dame à Rue Delisle	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
73 - Boulevard Monk De Rue De Villiers à Rue De Biencourt	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
74 - Boulevard Monk De Chemin de la Côte-Saint-Paul à Rue Saint-Patrick	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
75 - Rue Notre-Dame De Place Turcot à Place Turcot	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
76 - Rue Notre-Dame De Boulevard Angrignon à Rue de la Berge-du-Canal	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
77 - Rue Notre-Dame De Rue Saint-Rémi à Rue Beaudoin	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
78 - Rue Notre-Dame De Rue Guy à Rue Saint-Martin	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
79 - Rue Oak De Rue Mill à	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
80 - Rue Saint-Ambroise De Rue Philippe-Lalonde à Chemin de la Côte-Saint-Paul	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
81 - Rue Saint-Antoine De Rue Rose-de-Lima à Rue Bourget	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
82 - Rue Saint-Antoine De Rue Irène à Avenue Laporte	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
83 - Rue Saint-Antoine De Rue Saint-Ferdinand à Rue du Couvent	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
84 - Rue Saint-Patrick De Rue Léger à Boulevard Angrignon	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
85 - Rue Saint-Patrick De Avenue Gilmore à Rue Eadie	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-14h30
86 - Rue des Seigneurs De Rue Saint-Jacques à Rue Saint-Antoine	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
87 - Rue Bannantyne De Rue Moffat à Rue Godin	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
88 - Rue Berlioz De Avenue Wilson à Place de la Fontaine	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
89 - Rue Berlioz De Rue Terry-Fox à Cours du Fleuve	Horaire de travail: Lundi au vendredi 07h00-19h00
90 - Boulevard Champlain De Avenue Brown à Rue Valiquette	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
91 - Place du Commerce De Place du Commerce à Boulevard Île-des-Soeurs	Horaire de travail: Lundi au vendredi 10h00-15h00
92 - Rue Dupuis De Rue Bannantyne à Rue Newmarch	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
93 - Boulevard Île-des-Soeurs De Boulevard René-Lévesque à Boulevard Marguerite-Bourgeoys	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
94 - Rue Joseph De Rue Strathmore à Rue Henri-Duhamel	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
95 - Boulevard LaSalle De Desmarchais à 3e avenue	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-16h00
96 - Rue Verdun De Rue Melrose à Rue Argyle	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h00-15h00
97 - Rue Verdun De Rue de l'Église à Rue Galt	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30
98 - Rue Verdun De Rue Hickson à Rue Régina	Horaire de travail: Lundi au vendredi 09h30-15h30

Préparé par : Abdellatif Outazgui ing., M.Ing
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Soumission 458511 – Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de chaussée, dans différentes rues de la Ville de Montréal, secteur Ouest

Principe de gestion de la mobilité

Secteur	Mesures de mitigation
Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets	- L'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation à la fin de chaque quart de travail; - Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles; - Ajustement de la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-7; - Délimitation des voies en contresens à l'aide de repères visuels de type T-RV-10; - Maintien en tout temps, de façon sécuritaire, de tous les mouvements permis aux intersections, à moins d'indication contraire; - Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes; - Installation et mise en fonction des chemins de détour avant la mise en place des entraves; - Accommodation et maintien en tout temps d'accès pour les services d'Urgences-Santé, au service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et au SPVM. Les véhicules d'urgence doivent avoir accès aux bâtiments dans le secteur des travaux; - Commercialisation policière pour la gestion des intersections, au besoin; - L'Entrepreneur doit coordonner ses interventions avec les travaux exécutés par d'autres entrepreneurs à proximité de son chantier ainsi que les événements tenus dans le secteur des travaux.

Préparé par : Abdellatif Outazgui ing., M.Ing
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 27 février 2017

LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.
A/S MONSIEUR RICHARD LEFEBVRE
210, RUE ROY
SAINT-EUSTACHE (QC) J7R 5R6

N° de décision : 2017-CPSM-1012074
N° de client : 2700009102

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPE LEFEBVRE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **11 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Autorité des marchés publics
Québec

Numéro de client : 2700009102

Accueil	**Dossier client**	Contrats publics	Autres

Suivi des demandes

Carte de crédit – Pour des raisons de sécurité, n'indiquez pas de numéro de carte de crédit dans un document électronique que vous transmettez à l'Autorité des marchés publics. Utilisez plutôt l'onglet État de compte/Paiement de votre dossier client ou procédez par la poste pour effectuer votre paiement.

La colonne « statut » indique l'état actuel de votre demande. Pour plus de détails sur les différents statuts possibles, veuillez consulter le Guide d'accompagnement disponible sur le site Web de l'Autorité des marchés publics.

Filtre des demandes

Département ▼ **Afficher**

Date	N° de demande	Type de demande	Statut	Date statut	Formulaire soumis	Ajout de document
2019-06-10	1900007802	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	En attente d'un avis de l'UPAC	2019-06-13		
2019-02-18	1932048135	Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public	En analyse à l'AMP	2019-06-13		
2019-02-18	1900001095	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	Demande traitée	2019-06-10		

1 Afficher les items 1 - 3 de 3

Retour au menu

Conditions d'utilisation
Québec

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 458511
Numéro de référence : 1293183
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Travaux de scellement des fissures, du revêtement bitumineux de la chaussée, sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1625705)** 2019-08-07 8 h 40 **Transmission :** 2019-08-07 8 h 40	3172947 - 458511_Addenda 1 2019-08-20 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Lefebvre M.R.P. INC.. 210 rue Roy Saint-Eustache, QC, J7R 5R6 http://www.groupe-lefebvre.com	Madame Monique St-Laurent Téléphone : 450 491-6444 Télécopieur : 450 491-4710	**Commande : (1626253)** 2019-08-08 8 h 34 **Transmission :** 2019-08-08 8 h 34	3172947 - 458511_Addenda 1 2019-08-20 14 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231069

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Le groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de scellement de fissures sur différentes rues de la ville de Montréal, secteur Ouest. Dépense totale 484 301,33 $ (contrat de 433 455,75 $ + 43 345,58 $ contingences + 7 500,00 $ incidences) taxes incluses. AO# 458511- 1 seul soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231069 scellement fissures Ouest - Lefebvre MRP.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-25

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.15

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1196300002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme Ltée, pour une somme de 1 680 555,08 $, taxes incluses (dépense totale de 2 642 418,11 $, taxes, contingences et incidences incluses) pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs dans le secteur Griffintown - Appel d'offres public 19-17646 - 4 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat de services professionnels à WAA Canada inc. et ABCP Architecture et urbanisme Ltée, regroupement de firmes ayant obtenu la plus haute note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs, au prix déposé de leur soumission de 1 680 555,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 19-17646 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;

2. D'autoriser une dépense de 252 083,26 $, taxes incluses, à titre de variations de quantité;

3. D'autoriser une dépense de 336 111,02 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

4. D'autoriser une dépense de 373 668,75 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

5. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-24 11:24

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196300002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs urbains et espaces publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme Ltée, pour une somme de 1 680 555,08 $, taxes incluses (dépense totale de 2 642 418,11 $, taxes, contingences et incidences incluses) pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs dans le secteur Griffintown - Appel d'offres public 19-17646 - 4 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc du Bassin-à-Bois et la place des Arrimeurs sont localisés dans le secteur urbain Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce secteur connaît une effervescence immobilière sans précédent à Montréal. À terme, en tenant compte du potentiel de développement du secteur, on anticipe la création de près de 15 000 nouveaux logements, représentant un accroissement de la population de près de 23 000 personnes.
Le secteur urbain Griffintown est composé de plusieurs espaces publics dont certains ont été réalisés à ce jour. La figure 1 en pièce jointe répertorie et localise ces espaces publics.

Les Bassins du Nouveau Havre
Le parc du Bassin-à-Bois et la place des Arrimeurs sont situés dans le secteur nommé « Les Bassins du Nouveau Havre » (LBNH), au coeur de Griffintown.

Quatre bassins et leurs quais occupaient le site LBNH, jusqu'à leur remblaiement à la fin des années 60. Cet immense lot a ensuite logé un centre de tri de Postes Canada, de 1978 à 2003. La Société immobilière du Canada (SIC) l'a acquis en 2007 et le centre de tri a été déconstruit (2010).

En août 2009, le conseil municipal (CM) approuvait un accord de développement entre la Ville de Montréal et la SIC pour la réalisation du projet LBNH. En vertu de cet accord, la Ville s'engageait à aménager trois parcs municipaux ainsi qu'une place publique, dont le parc du Bassin-à-Bois et la place des Arrimeurs.

Un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour Griffintown a été adopté en 2013.

Parc du Bassin-à-Bois et la place des Arrimeurs
Le parc du Bassin-à-Bois est localisé dans le tracé exact du bassin n° 4, en lien avec le canal de Lachine. La rue Basin traverse le centre du parc, le divisant en deux sections, nord et sud. Pour sa part, la place des Arrimeurs se situe à l'est de l'allée des Chalands, au sud de

la rue Ottawa.

En 2016, un contrat a été octroyé pour des services professionnels en architecture de paysage afin de réaliser le parc du Bassin-à-Bois et la place des Arrimeurs. En début d'année 2019, soit en cours de mandat, le projet a fait l'objet d'une décision entérinée par les instances, laquelle confirme l'ajout à la programmation initiale d'un nouveau pavillon de parc et d'un anneau de glace réfrigérée. Cette décision a nécessité la résiliation du contrat octroyé en 2016 (Résolution CG16 0539) et de retourner en appel d'offres pour s'adjoindre des services professionnels en architecture de paysage, en ingénierie et en architecture (appel d'offres 19-17646).

Le programme d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois comprend, sans s'y limiter, le marquage de murs historiques, la création d'un espace multifonctionnel, la création de grands parterres gazonnés polyvalents, la mise en place de sentiers (trottoirs, passerelles, etc.), l'implantation d'îlots de plantation, l'intégration de mobilier urbain, la construction d'un pavillon de parc et la construction d'une anneau de glace réfrigérée. Le pavillon de parc comprendra par un vestiaire pour les patineurs, des toilettes publiques et un garage pour les équipements d'entretien de la glace. L'anneau de glace réfrigéré sera localisé à proximité du pavillon, dans le parc.

Le programme d'aménagement pour la place des Arrimeurs consiste principalement à l'aménagement d'une place minéralisée comportant des îlots de plantation, du mobilier urbain (bancs, corbeilles à rebut, supports à vélo) et doit pouvoir accueillir une oeuvre d'art. L'oeuvre d'art de la place des Arrimeurs fera l'objet d'un concours d'art public, piloté par le Bureau d'art public du Service de la culture.

Les objectifs du projet sont :

- Aménager un cadre de vie propice aux familles;
- Créer des espaces conviviaux, polyvalents, sécuritaires, nécessitant peu d'entretien et durables pour les diverses clientèles;
- Commémorer l'héritage historique du lieu et respecter le caractère du lieu et son identité;
- Assurer la lisibilité de la figure de l'ancien bassin, dans son ampleur, sa sobriété et son ouverture;
- Aménager des espaces publics qui s'inscrivent dans la continuité du parc du Bassin-à-Gravier et du bassin de biorétention;
- Offrir des services de patinage récréatif sur une plus longue période que les glaces naturelles.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) est le service requérant tandis que le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) est le service exécutant pour ce projet. Le SGPMRS est accompagné du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour l'anneau de glace réfrigéré et le pavillon de parc.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public qui a débuté le 22 mai 2019. Initialement, la date de réception des soumissions était prévue le 20 juin 2019, pour une durée d'appel d'offres de 29 jours. Afin de se conformer à la *Loi 108* , laquelle exige un délai d'appel d'offres de 30 jours minimum, la date de réception des soumissions a été reportée au 25 juin 2019 (addenda n° 2). La durée réelle de l'appel d'offres a donc été de 33 jours.

Selon l'article 1.07.14 Validité de la Régie, les soumissions demeurent valides pour une période de 180 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 22 décembre 2019.

Les motifs qui font en sorte qu'il n'est pas possible d'obtenir ces services en régie sont les suivants : l'échéancier de réalisation serré, la disponibilité des effectifs du SGPMRS et la spécificité des services professionnels à rendre.

La spécificité des services professionnels à rendre dans le cadre du contrat est liée au pavillon de parc et la patinoire extérieure réfrigérée, notamment aux expertises requises en mécanique de bâtiment, en architecture, en réfrigération et en génie structural.

Les soumissions ont été reçues le 25 juin 2019, à 13 h 30, au bureau du Greffe et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 5 juillet 2019, à 14 h. L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée de même que sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Cinq addenda ont été émis. Les addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits. Leur contenu est résumé dans le tableau ci-dessous :

N° de l'addenda	Date d'émission de l'addenda	Contenu de l'addenda
1	30 mai 2019	- Ajouts et modifications mineurs apportés au devis; - Précisions sur les critères d'évaluation.
2	10 juin 2019	- Report de date; - Précisions sur les critères d'évaluation; - Ajout d'une ressource professionnelle à l'équipe; - Ré émission du bordereau.
3	11 juin 2019	- Ré émission du bordereau.
4	17 juin 2019	- Précisions et modifications des critères d'évaluation.
5	20 juin 2019	- Précisions sur le devis; - Précisions sur les critères d'évaluation; - Réponses à des questions administratives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0250 – 16 mai 2019 (dossier 1196300001) : Résilier le contrat octroyé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 211613.
CM19 0779 - 14 mai 2019 (dossier 1197713002) : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre (règlement 19-039).

CG16 0539 – 29 septembre 2016 (dossier 1167353001) : Octroyer un contrat à la firme Les services intégrés Lemay et associés inc, pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique - Dépense totale de 618 237,19 $, taxes incluses (contrat de 588 797,32 $ + contingences de 29 439,87 $). Appel d'offres public numéro 211613 (3 soumissionnaires).

CG15 0806 – 17 décembre 2015 (dossier 1153227002) : Adopter le règlement autorisant un emprunt de 3 162 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre.

CG10 0408 – 25 novembre 2010 (dossier 1104175002) : Approuver une entente sur les travaux municipaux avec la Société immobilière du Canada pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre ».

CM09 0674 – 24 août 2009 (dossier 1094175003) : Approuver l'accord de développement pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre ».

DESCRIPTION

Afin de réaliser le programme d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs, les services professionnels sont prévus pour les phases suivantes :
- Planification;
- Conception;
- Production des documents d'exécution;
- Surveillance des travaux.

Le mode de rémunération est à taux horaire par catégorie d'employés.

JUSTIFICATION

Sur les 13 firmes s'étant procurées le cahier des charges dans le cadre de cet appel d'offres public, quatre firmes ont présenté une offre, soit une proportion de 30 %.
Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les quatre offres reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe n° 1). Les quatre offres ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissibles à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe n° 2).

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection le 4 juillet 2019, celui-ci recommande de retenir l'offre de service de WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme Ltée puisque l'offre a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires. Les informations sur le comité sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Services professionnels de base (taxes incluses)	Total
Lemay CO inc.	79,50	0,70	1 861 959,19 $	1 861 959,19 $
Atelier Civiliti inc.	83,25	0,68	1 956 335,27 $	1 956 335,27 $
NIPPAYSAGE inc.	79,88	0,66	1 981 992,51 $	1 981 992,51 $
WAA Montréal inc.	73,63	0,74	1 680 555,08 $	1 680 555,08 $
Dernière estimation			1 789 293,84 $	1 789 293,84 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*				- 108 738,76 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*				- 6 %
Écart entre la 2ième meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ième meilleure note finale – adjudicataire)*				181 404,11 $
Écart entre la 2ième meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ième meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*				11 %

Les prix déposés par l'adjudicataire recommandé sont inférieurs de 6 % à la dernière estimation réalisée à l'interne.

Le montant des honoraires professionnels de base est de 1 680 555,08 $, taxes incluses, auquel s'ajoute un montant de 588 194,28 $, taxes incluses, pour des contingences et des variations de quantités. Ces contingences et variations de quantités se détaillent ainsi :
- des contingences au montant de 336 111,02 $, taxes incluses, représentant 20 % des services professionnels de base. Ces contingences peuvent être requises pour la réalisation de services professionnels supplémentaires initialement non prévus et accessoires au contrat initial.
- des variations de quantités au montant de 252 083,26 $, taxes incluses, représentant 15 % des services professionnels de base. Ces variations de quantités peuvent être requises pour ajouter des heures à certaines phases des services professionnels.

Ces contingences et variations de quantités sont nécessaires pour parer au risque de dépassement de coûts qui pourrait survenir en cours de contrat pour les raisons suivantes : modifications à la programmation, modification à l'échéancier, chantier dans un secteur névralgique surchargé (Griffintown), efforts supplémentaires requis entre les professionnels puisqu'il s'agit d'un contrat pluridisciplinaire, etc.

Le montant total des honoraires professionnels accordés à WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme Ltée est de 2 268 749,36 $, contingences, variations de quantités et taxes incluses.

Un montant de 373 668,75 $ est prévu en incidences pour des services au besoin dans les domaines suivants : caractérisation environnementale et géotechnique, archéologie, accessibilité universelle, analyse de valeur, analyse de risques, etc.

La dépense totale du contrat est de 2 268 749,36 $, taxes, contingences, variations de quantités et incidences incluses, tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

Services professionnels de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Variations de quantités (taxes incluses)	Incidences (taxes incluses)	Dépense totale (taxes incluses)
1 680 555,08 $	336 111,02 $	252 083,26 $	373 668,75 $	2 642 418,11 $

Le présent dossier n'est pas visé par la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC), compte tenu que les critères d'examen ne sont pas rencontrés.

Le présent contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.*
- WAA Montréal inc. a joint à la soumission son autorisation de contracter avec un organisme public. La date de renouvellement de l'autorisation est le 31 octobre 2018. L'autorisation est valide jusqu'au 22 octobre 2021. Une copie de l'autorisation est en pièce jointe du présent sommaire.
- ABCP Architecture et urbanisme Ltée a joint à la soumission son autorisation de contracter avec un organisme public. La date de renouvellement de l'autorisation est le 6 novembre 2017. L'autorisation est valide jusqu'au 16 juillet 2020. Une copie de l'autorisation est en pièce jointe du présent sommaire.

Les validations requises ont été effectuées en date du 8 juillet 2019, selon lesquelles WAA Canada inc. et ABCP Architecture et urbanisme Ltée ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes du RENA, du registre des personnes inadmissibles en vertu

du règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 642 418,11 $, contingences, variations de quantités, incidences et taxes incluses. Le montant net de ristournes est de 2 412 879,94 $ et sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 2 412 879,94 $, net de ristournes, soit 100 % du coût total du contrat, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-097 - « Travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre ». Ce montant provient du SUM.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

Les prévisions de réalisation sont les suivantes :
- 2019 : 336 000 $, taxes incluses
- 2020 : 1 109 000 $, taxes incluses
- 2021 : 941 000 $, taxes incluses
- 2022 : 256 000 $, taxes incluses

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs s'inscrit directement en lien avec les priorités d'intervention prévues au plan Montréal durable 2016-2020 et plusieurs principes de développement durable, dont :
- La protection et l'enrichissement de la forêt urbaine et la biodiversité;
- La préservation et la valorisation de l'histoire et du patrimoine du secteur;
- L'accroissement des déplacements actifs;
- Une meilleure gestion des eaux de ruissellement;
- De nouveaux lieux d'échanges favorisant l'innovation et les affirmations culturelles.

La construction d'un bassin de biorétention permet également la récupération et l'infiltration des eaux de pluie

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable dans le présent dossier permettrait de respecter l'échéancier de réalisation serré du contrat et du projet, qui prévoit la livraison d'une partie du projet en 2021 et la livraison complète du projet en 2022. Une décision tardive ou défavorable compromettrait l'atteinte de cet objectif.
Le contrat du présent sommaire décisionnel n'aura également aucun impact direct sur la circulation puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communications, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 9 octobre 2019
Octroi du contrat par le conseil municipal : 22 octobre 2019
Début du contrat : Novembre 2019
Date visée pour la fin du contrat : 2022
Publication SÉAO : 2022 - libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis-Henri BOURQUE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Éric Y BOUTET, Le Sud-Ouest
Erlend LAMBERT, Service de la gestion et de la planification immobilière
Benoit GARIÉPY, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Erlend LAMBERT, 9 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe INKEL
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-1477
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-09

Jasmin CORBEIL
Chef de division - Réalisation des projets

Tél : 514-872-8751
Télécop. : 872-1416

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2019-09-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-09-23

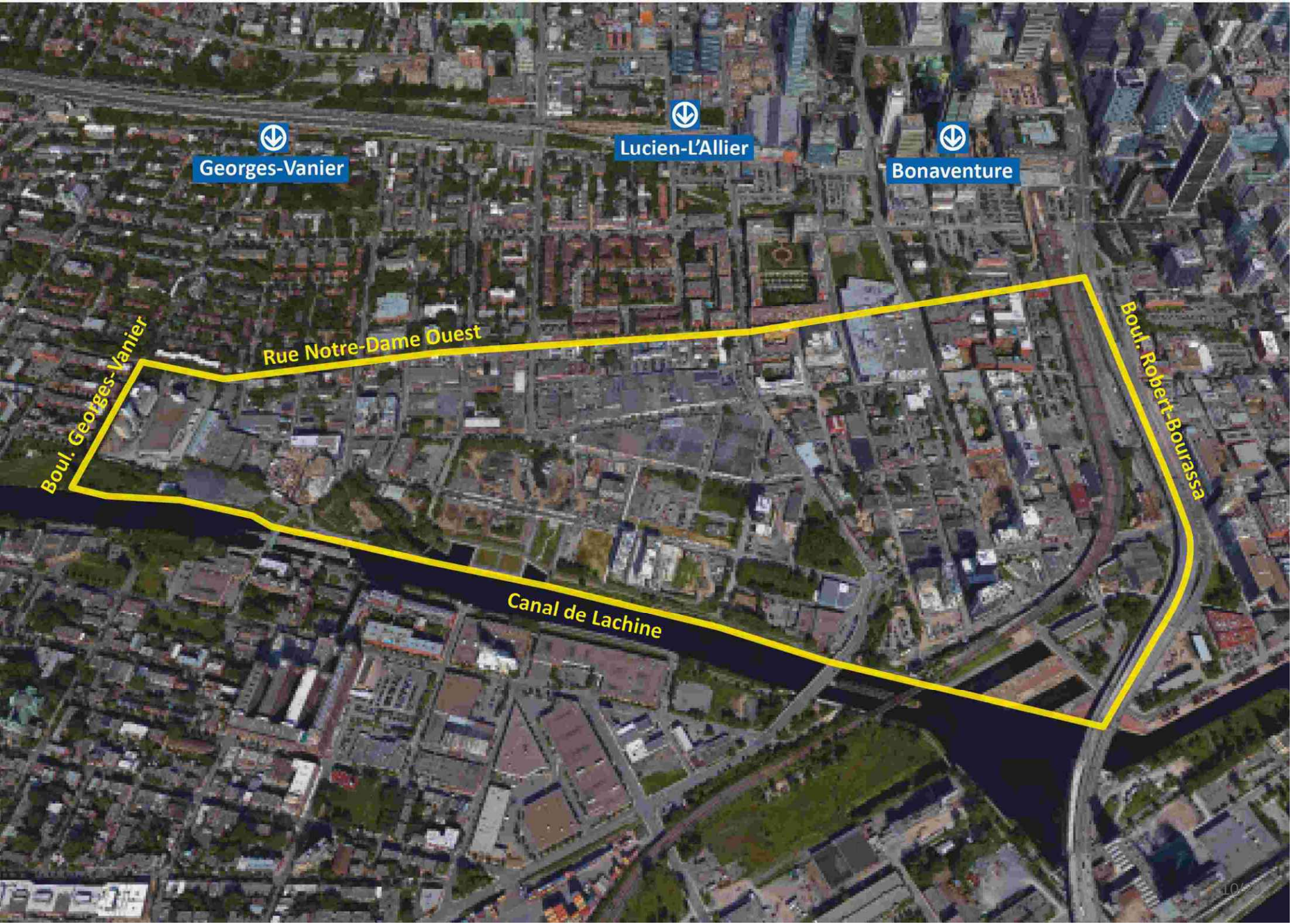
Georges-Vanier
Lucien-L'Allier
Bonaventure
Rue Notre-Dame Ouest
Boul. Georges-Vanier
Boul. Robert-Bourassa
Canal de Lachine

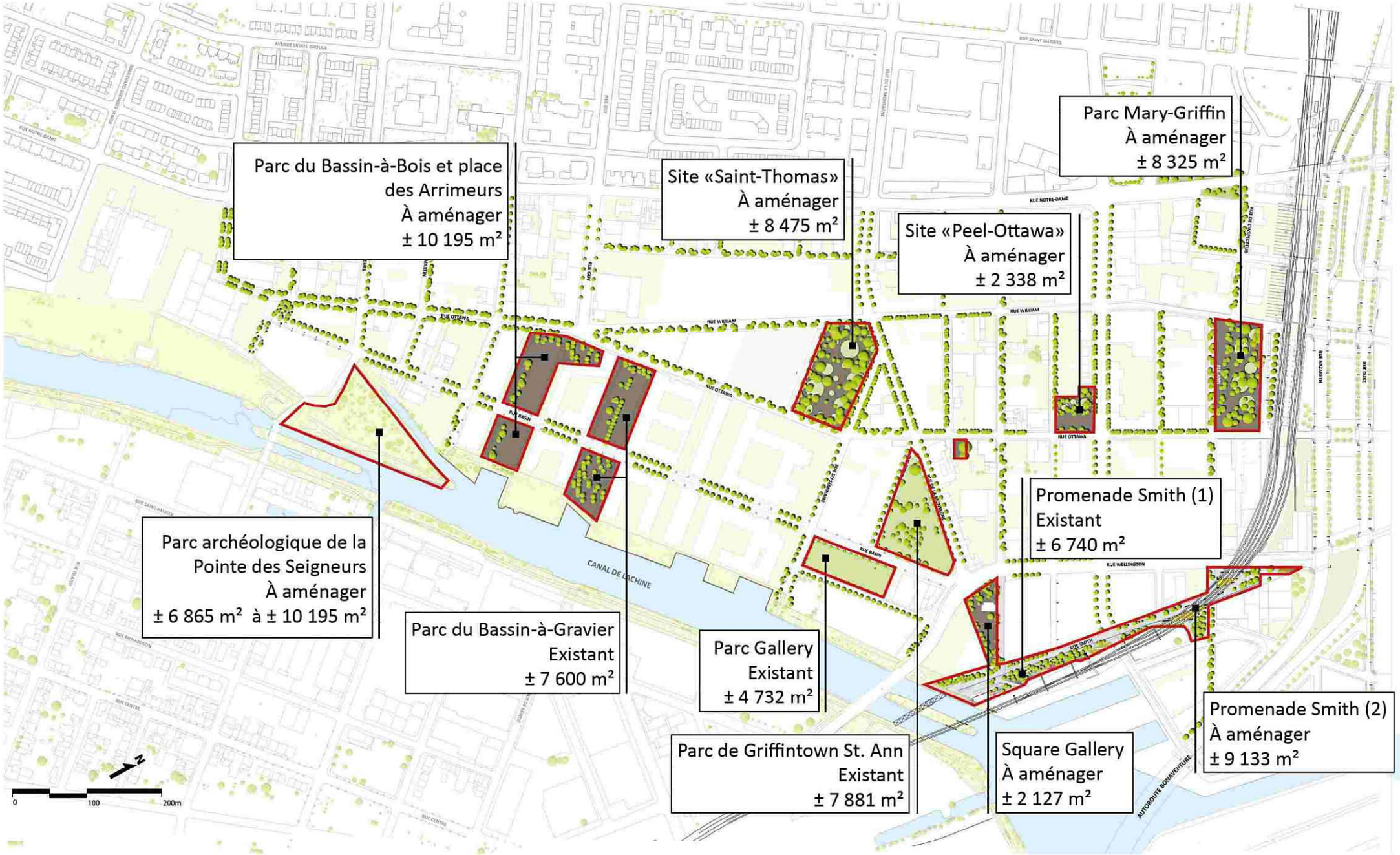
Parc du Bassin-à-Bois et place des Arrimeurs
À aménager
± 10 195 m²
Site «Saint-Thomas»
À aménager
± 8 475 m²
Site «Peel-Ottawa»
À aménager
± 2 338 m²
Parc Mary-Griffin
À aménager
± 8 325 m²
Promenade Smith (1)
Existant
± 6 740 m²
Parc archéologique de la Pointe des Seigneurs
À aménager
± 6 865 m² à ± 10 195 m²
Parc du Bassin-à-Gravier
Existant
± 7 600 m²
Parc Gallery
Existant
± 4 732 m²
Parc de Griffintown St. Ann
Existant
± 7 881 m²
Square Gallery
À aménager
± 2 127 m²
Promenade Smith (2)
À aménager
± 9 133 m²
CANAL DE LACHINE
RUE WILLIAM
RUE OTTAWA
RUE BASIN
RUE WELLINGTON
RUE SMITH
RUE NOTRE-DAME
AUTOROUTE BONAVENTURE
0
100
200m

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 31 octobre 2018

WAA MONTRÉAL INC.
A/S MADAME RACHEL E PHILIPPE-AUGUSTE
55, AV DU MONT-ROYAL O
BUR. 805
MONTRÉAL (QC) H2T 2S6

N° de décision : 2018-CPSM-1059500
N° de client : 3000648229

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). WAA MONTRÉAL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **22 octobre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sania Richard

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 6 novembre 2017

ABCP ARCHITECTURE ET URBANISME LTÉE
A/S MONSIEUR VADIM SIEGEL
300, RUE SAINT-PAUL, BUR. 412
QUÉBEC (QC) G1K 7R1

N° de décision : 2017-CPSM-1059374
N° de client : 3000222866

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ABCP
- ABCP ARCHITECTE & URBANISME
- ABCP ARCHITECTES
- ABCP ARCHITECTURE
- ABCP ARCHITECTURE & URBANISME
- ABCP ARCHITECTURE-URBANISME
- ABCP DESIGN URBAIN
- ABCP QUÉBEC

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ABCP ARCHITECTURE ET URBANISME LTÉE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196300002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs urbains et espaces publics
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme Ltée, pour une somme de 1 680 555,08 $, taxes incluses (dépense totale de 2 642 418,11 $, taxes, contingences et incidences incluses) pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs dans le secteur Griffintown - Appel d'offres public 19-17646 - 4 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17646 int. d'octroi.pdf
19-17646 Tableau résultat Global Final.pdf
19-17646 pv.pdf
19-17646 SEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-09

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17646

No du GDD : 1196300002

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 - 5 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 20 - 6 - 2019

Ouverture faite le : 25 - 6 - 2019

Date du comité de sélection : 4 - 7 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 20 - 6 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 30,77

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 12 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 22 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Civiliti	1 956 335,27 $		
LemaY CO Inc.	1 861 959,19 $		
Nippaysage Inc.	1 981 992,51 $		
WAA Montréal Inc.	1 680 555,08 $	√	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme : WAA Montréal Inc. ayant obtenu le plus haut pointage. Des neufs (9) autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'avaient pas la capacité, les prérequis, le temps ou trouvaient certaines exigences restrictives.

Préparé par : Eddy DUTELLY

Le 4 - 7 - 2019

19-17646 - Services professionnels pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Lemay CO inc.	3,00	16,75	15,00	20,75	24,00	79,50	1 861 959,19 $	**0,70**	**2**
Atelier Civiliti Inc.	4,25	17,25	16,50	19,75	25,50	83,25	1 956 335,27 $	**0,68**	**3**
NIPPAYSAGE Inc.	3,63	15,75	16,00	20,25	24,25	79,88	1 981 992,51 $	**0,66**	**4**
WAA Montréal inc.	2,75	15,75	15,25	17,88	22,00	73,63	1 680 555,08 $	**0,74**	**1**
0						-		**-**	

Comité	
Date	jeudi 04-07-2019
Heure	14 h 00
Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est, 4e

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Eddy DUTELLY

Liste des commandes

Numéro : 19-17646

Numéro de référence : 1270436

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com NEQ : 1168297498	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1604638)** 2019-06-06 10 h 36 **Transmission :** 2019-06-06 10 h 36	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-06-06 10 h 36 - Téléchargement 3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-06-06 10 h 36 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-10 16 h 04 - Courriel 3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau) 2019-06-10 16 h 04 - Téléchargement 3142085 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (devis) 2019-06-12 7 h 19 - Courriel 3142086 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (bordereau)

				2019-06-12 7 h 19 - Téléchargement 3144683 - 19-17646 ADDENDA NO 4 Q ET R 2019-06-19 15 h 18 - Courriel 3146837 - 19-17646 ADDENDA NO 5 Q ET R 2019-06-20 17 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com NEQ : 1166369067	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	**Commande : (1599002)** 2019-05-24 13 h 18 **Transmission :** 2019-05-24 13 h 18	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-05-30 16 h 30 - Courriel 3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-05-30 16 h 30 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-10 16 h 04 - Courriel 3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau) 2019-06-10 16 h 04 - Téléchargement 3142085 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (devis) 2019-06-12 7 h 19 - Courriel 3142086 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (bordereau) 2019-06-12 7 h 19 - Téléchargement 3144683 - 19-17646 ADDENDA NO 4 Q ET R 2019-06-19 15 h 18 - Courriel 3146837 - 19-17646 ADDENDA NO 5 Q ET R 2019-06-20 17 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Cardin Julien Inc. 5310, boul. St-Laurent	Monsieur Jean-	**Commande : (1599642)**	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R -

	Montréal, QC, H2T 1S1 NEQ : 1161216446	Francois Julien Téléphone : 514 272-6798 Télécopieur : 514 272-6821	2019-05-27 10 h 31 **Transmission :** 2019-05-27 10 h 31	AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-05-30 16 h 30 - Courriel 3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-05-30 16 h 30 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-10 16 h 04 - Courriel 3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau) 2019-06-10 16 h 04 - Téléchargement 3142085 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (devis) 2019-06-12 7 h 19 - Courriel 3142086 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (bordereau) 2019-06-12 7 h 19 - Téléchargement 3144683 - 19-17646 ADDENDA NO 4 Q ET R 2019-06-19 15 h 18 - Courriel 3146837 - 19-17646 ADDENDA NO 5 Q ET R 2019-06-20 17 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Chevalier Morales inc. 5455, de Gaspé, suite 300 Montréal, QC, H2T3B3 NEQ : 1166248766	Monsieur Sergio Morales Téléphone : 514 273-9277 Télécopieur : 514 273-7447	**Commande : (1609061)** 2019-06-18 11 h 15 **Transmission :** 2019-06-18 11 h 15	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-06-18 11 h 15 - Téléchargement 3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-06-18 11 h 15 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-18 11 h 15 - Téléchargement

				3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau) 2019-06-18 11 h 15 - Téléchargement 3142085 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (devis) 2019-06-18 11 h 15 - Téléchargement 3142086 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (bordereau) 2019-06-18 11 h 15 - Téléchargement 3144683 - 19-17646 ADDENDA NO 4 Q ET R 2019-06-19 15 h 18 - Courriel 3146837 - 19-17646 ADDENDA NO 5 Q ET R 2019-06-20 17 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Civiliti 5778 rue St-Andre Montréal, QC, H2S2K1 http://www.civiliti.com NEQ : 1170643176	Monsieur Peter Soland Téléphone : 514 402-9353 Télécopieur : 514 402-9353	**Commande : (1599073)** 2019-05-24 14 h 14 **Transmission :** 2019-05-24 14 h 14	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-05-30 16 h 30 - Courriel 3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-05-30 16 h 30 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-10 16 h 04 - Courriel 3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau) 2019-06-10 16 h 04 - Téléchargement 3142085 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (devis) 2019-06-12 7 h 19 - Courriel 3142086 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (bordereau) 2019-06-12 7 h 19 - Téléchargement

				3144683 - 19-17646 ADDENDA NO 4 Q ET R 2019-06-19 15 h 18 - Courriel 3146837 - 19-17646 ADDENDA NO 5 Q ET R 2019-06-20 17 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 NEQ : 1174002437	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1598417)** 2019-05-23 15 h 25 **Transmission :** 2019-05-23 15 h 25	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-05-30 16 h 30 - Courriel 3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-05-30 16 h 30 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-10 16 h 04 - Courriel 3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau) 2019-06-10 16 h 04 - Téléchargement 3142085 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (devis) 2019-06-12 7 h 19 - Courriel 3142086 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (bordereau) 2019-06-12 7 h 19 - Téléchargement 3144683 - 19-17646 ADDENDA NO 4 Q ET R 2019-06-19 15 h 18 - Courriel 3146837 - 19-17646 ADDENDA NO 5 Q ET R 2019-06-20 17 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com NEQ : 1149007115	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-	**Commande : (1598374)** 2019-05-23 14 h 46 **Transmission**	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-05-30 16 h 30 - Courriel

		7936 Télécopieur : 514 935-8137	: 2019-05-23 14 h 46	3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-05-30 16 h 30 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-10 16 h 04 - Courriel 3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau) 2019-06-10 16 h 04 - Téléchargement 3142085 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (devis) 2019-06-12 7 h 19 - Courriel 3142086 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (bordereau) 2019-06-12 7 h 19 - Téléchargement 3144683 - 19-17646 ADDENDA NO 4 Q ET R 2019-06-19 15 h 18 - Courriel 3146837 - 19-17646 ADDENDA NO 5 Q ET R 2019-06-20 17 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier 5402 boul Saint-Laurent Montréal, QC, H2T 1S1 http://www.arch-fabg.com NEQ : 1169469427	Monsieur André Lavoie Téléphone : 514 274-7555 Télécopieur : 514 274-3646	**Commande : (1602266)** 2019-05-31 13 h 31 **Transmission :** 2019-05-31 13 h 31	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-05-31 13 h 31 - Téléchargement 3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-05-31 13 h 31 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-10 16 h 05 - Télécopie 3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau)

				2019-06-10 16 h 04 - Téléchargement 3142085 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (devis) 2019-06-12 7 h 19 - Télécopie 3142086 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (bordereau) 2019-06-12 7 h 19 - Téléchargement 3144683 - 19-17646 ADDENDA NO 4 Q ET R 2019-06-19 15 h 18 - Télécopie 3146837 - 19-17646 ADDENDA NO 5 Q ET R 2019-06-20 17 h 32 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1598088)** 2019-05-23 9 h 56 **Transmission :** 2019-05-23 9 h 56	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-05-30 16 h 30 - Courriel 3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-05-30 16 h 30 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-10 16 h 04 - Courriel 3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau) 2019-06-10 16 h 04 - Téléchargement 3142085 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (devis) 2019-06-12 7 h 19 - Courriel 3142086 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (bordereau) 2019-06-12 7 h 19 - Téléchargement 3144683 - 19-17646 ADDENDA NO 4 Q ET R

				2019-06-19 15 h 18 - Courriel 3146837 - 19-17646 ADDENDA NO 5 Q ET R 2019-06-20 17 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	NIPPAYSAGE architectes paysagistes 6889 boul. St-Laurent suite 3 Montréal, QC, H2S3C9 NEQ : 1168854603	Madame Mélanie Mignault Téléphone : 514 272-6626 Télécopieur :	**Commande : (1600627)** 2019-05-28 15 h 13 **Transmission :** 2019-05-28 15 h 13	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-05-30 16 h 30 - Courriel 3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-05-30 16 h 30 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-10 16 h 04 - Courriel 3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau) 2019-06-10 16 h 04 - Téléchargement 3142085 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (devis) 2019-06-12 7 h 19 - Courriel 3142086 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (bordereau) 2019-06-12 7 h 19 - Téléchargement 3144683 - 19-17646 ADDENDA NO 4 Q ET R 2019-06-19 15 h 18 - Courriel 3146837 - 19-17646 ADDENDA NO 5 Q ET R 2019-06-20 17 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Petropoulos, Bomis & Assoc. Inc. 9520 Boul. de L'Acadie 236 Montréal, QC, H4N 1L8 http://www.pba.ca NEQ : 1144320513	Monsieur Peter Petropoulos Téléphone : 514 337-9936	**Commande : (1602370)** 2019-05-31 16 h 50 **Transmission :** 2019-05-31 16	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-05-31 16 h 50 - Téléchargement

		Télécopieur : 514 337-9925	h 50	3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-05-31 16 h 50 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-10 16 h 04 - Courriel 3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau) 2019-06-10 16 h 04 - Téléchargement 3142085 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (devis) 2019-06-12 7 h 19 - Courriel 3142086 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (bordereau) 2019-06-12 7 h 19 - Téléchargement 3144683 - 19-17646 ADDENDA NO 4 Q ET R 2019-06-19 15 h 18 - Courriel 3146837 - 19-17646 ADDENDA NO 5 Q ET R 2019-06-20 17 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2 NEQ : 1169411510	Madame Chantal Doucet Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur :	**Commande : (1603782)** 2019-06-04 20 h 17 **Transmission :** 2019-06-04 20 h 17	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-06-04 20 h 17 - Téléchargement 3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-06-04 20 h 17 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-10 16 h 04 - Courriel 3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau) 2019-06-10 16 h 04 - Téléchargement

				3142085 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (devis) 2019-06-12 7 h 19 - Courriel 3142086 - 19-17646 ADDENDA NO 3 MODIFICATION (bordereau) 2019-06-12 7 h 19 - Téléchargement 3144683 - 19-17646 ADDENDA NO 4 Q ET R 2019-06-19 15 h 18 - Courriel 3146837 - 19-17646 ADDENDA NO 5 Q ET R 2019-06-20 17 h 31 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal - Bureau du contrôleur général 1555 Peel, 14e étage Montréal, QC, H3A3l8 NEQ :	Madame Desislava Cekova Téléphone : 514 872-7030 Télécopieur : 514 872-9619	**Commande : (1602311)** 2019-05-31 14 h 43 **Transmission :** 2019-05-31 14 h 43	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-05-31 14 h 43 - Téléchargement 3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-05-31 14 h 43 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	WAA Montréal inc. 55e Avnue du Mont-Royal Ouest, Bureau#805 Montréal, QC, H2T 2S6 NEQ : 1169669554	Madame Carolyne Thibeault Téléphone : 514 939-2106 Télécopieur :	**Commande : (1601841)** 2019-05-30 16 h 10 **Transmission :** 2019-05-30 16 h 10	3136519 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (devis) 2019-05-30 16 h 30 - Courriel 3136520 - 19-17646 ADDENDA NO 1 Q ET R - AJOUTS - MODIFICATIONS (bordereau) 2019-05-30 16 h 30 - Téléchargement 3141350 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (devis) 2019-06-10 16 h 04 - Courriel 3141351 - 19-17646 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT (bordereau) 2019-06-10 16 h 04 - Téléchargement

3142085 - 19-17646
ADDENDA NO 3
MODIFICATION (devis)
2019-06-12 7 h 19 - Courriel

3142086 - 19-17646
ADDENDA NO 3
MODIFICATION (bordereau)
2019-06-12 7 h 19 - Téléchargement

3144683 - 19-17646
ADDENDA NO 4 Q ET R
2019-06-19 15 h 18 - Courriel

3146837 - 19-17646
ADDENDA NO 5 Q ET R
2019-06-20 17 h 31 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196300002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs urbains et espaces publics
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à WAA Montréal inc. et ABCP Architecture et urbanisme Ltée, pour une somme de 1 680 555,08 $, taxes incluses (dépense totale de 2 642 418,11 $, taxes, contingences et incidences incluses) pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs dans le secteur Griffintown - Appel d'offres public 19-17646 - 4 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1196300002 - parc Bassin-a-Bois Place Arrimeurs- WAA et ABCP.xls

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-16

Josée BÉLANGER
Conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514-872-3238
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.16

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1180783001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour terminer les travaux prévus à l'acte de donation, intervenu le 10 avril 2013, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, et ce, en regard de la place publique devant être aménagée sur le lot 2 975 650. N/Réf. : 31H05-005-7970-02

Il est recommandé :

- d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde, sans considération monétaire, à l'École de technologie supérieure, un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour débuter et compléter les travaux d'aménagement d'une place publique sur le lot 2 975 650 du cadastre du Québec, qu'elle s'est engagée à réaliser dans l'acte de donation reçu par Me Andrée Blais, notaire, le 10 avril 2013, sous le numéro 1688 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-26 11:51

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180783001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour terminer les travaux prévus à l'acte de donation, intervenu le 10 avril 2013, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, et ce, en regard de la place publique devant être aménagée sur le lot 2 975 650. N/Réf. : 31H05-005-7970-02

CONTENU

CONTEXTE

À la suite du déménagement des activités du Planétarium Dow dans le nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan, situé sur le site du Parc Olympique, au mois d'octobre 2011, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a lancé, en mars 2012, un appel public de propositions afin de vendre l'immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow », constitué des lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec (ci-après : l'« Immeuble »), lequel est identifié par un trait liséré noir sur le plan disponible en pièce jointe. La mise à prix était fixée à 1 800 000 $.
À l'ouverture des soumissions, la Ville n'a reçu qu'une seule proposition, soit le projet soumis par Les Académies Culinaires du Québec inc. (l'« Académie ») qui s'est avéré non conforme aux conditions prévues dans le cahier d'appel public de propositions. En conséquence, l'appel public de propositions a donc été annulé par le CE, le 5 septembre 2012.

Par la suite, le SGPI a soumis deux projets de redéveloppement au CE pour information et orientation, soit les projets respectifs de l'Académie et de l'École de technologie supérieure (l'« ÉTS ») reçus parallèlement au processus d'appel public de propositions. À la suite de l'analyse de ces deux projets par le CE, ce dernier a recommandé au SGPI de donner suite au projet de l'ÉTS, et ce, gratuitement et selon les autres conditions prévues au projet d'acte.

Aux termes de la résolution CM13 0221 adoptée par le conseil municipal le 19 mars 2013, il a été résolu d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville donne à l'École de technologie supérieure, l'immeuble connu sous le nom du « Planétarium Dow », conditionnellement au respect de plusieurs obligations dont notamment :

- réaménager le bâtiment érigé sur l'Immeuble aux fins de ses besoins en tentant de sauvegarder la valeur et le caractère unique et distinctif de celui-ci;
- préserver la volumétrie du bâtiment dans le cadre des travaux à réaliser;
- investir 5 000 000 $ en réfections, améliorations, transformations, sur et autour du

bâtiment, dans un délai de 36 mois à compter de la date de signature de l'acte de donation;
- ne faire aucune construction, installation ou dépôt de bien de quelque façon que ce soit sur le lot 2 975 650 du cadastre du Québec, autre que ce qui a été convenu par les parties pour l'aménagement d'une place publique accessible à tous.

Le 16 mai 2016, le conseil municipal de la Ville prolongeait le délai de 36 mois à 57 mois, lequel se terminait le 9 janvier 2018, afin de permettre à l'ÉTS de respecter les diverses obligations prises aux termes de l'acte de donation.

Le 15 février 2018, le SGPI constatait que l'ÉTS n'avait pas respecté l'ensemble des obligations en lien avec l'acte de donation. L'obligation de rénover le bâtiment selon ses besoins et conformément aux clauses et conditions de l'acte de donation est respectée. À cet effet, l'ÉTS a investi une somme supérieure au montant de 5 000 000 $ mentionné à l'acte pour la réalisation de ces travaux. Toutefois, il lui restait encore à s'acquitter de l'obligation d'aménager une place publique sur le lot 2 975 650. Après discussions avec le Service des Affaires juridiques de la Ville («SAJ»), une mise en demeure fut transmise le 29 mars 2018 afin que l'ÉTS s'acquitte de cette obligation. Le SAJ indique qu'aucune mainlevée ne sera accordée tant que l'ÉTS n'aura pas complété l'ensemble de ses obligations, et ce, pour protéger adéquatement les droits de la Ville.

Au mois de mai 2018, l'ÉTS expliquait que la raison principale du retard était liée au résultat de l'appel d'offres lancé en 2017 pour l'aménagement des deux parcs de l'ÉTS, dont celui du Planétarium Dow, qui excédait largement leur estimé budgétaire, ce qui a forcé l'annulation du processus d'appel d'offres et la révision complète du concept d'aménagement des parcs, sans en modifier les fonctionnalités.

Au mois de juin 2018, dans le cadre du programme Accès Jardins, un chargé de projets du bureau de projets du Centre-Ville, du service de l'Urbanisme et de la Mobilité étudiait la possibilité de demander à l'ÉTS d'intégrer dans leur nouvel appel d'offres l'aménagement de la place publique du Square Chaboillez afin d'assurer une harmonisation maximale des concepts d'aménagement des parcs de ce secteur. Il fut alors convenu de demander une prolongation du délai jusqu'au 31 décembre 2020 pour valider cette initiative et permettre les modifications aux documents d'appel d'offres de l'ÉTS pour y intégrer le parc du Square Chaboillez. Malheureusement, cette démarche a dû être abandonnée à l'hiver 2019, car le SAJ a émis un avis à l'effet que la Ville ne pouvait confier à un tiers les travaux qui lui incombent.

En conséquence, le présent sommaire vise à faire approuver un projet d'acte amendant l'acte de donation et l'acte d'amendement afin de prolonger le délai au 31 décembre 2020 pour l'aménagement d'une place publique sur le lot 2 975 650.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0583 - 16 mai 2016 - Approuver un projet d'acte afin de prolonger le délai de réalisation des obligations contractées dans l'acte de donation jusqu'au 9 janvier 2018.
CA13 240503 - 11 septembre 2013 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 901-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 « Grandes institutions » sur le site de l'ancien Planétarium Dow, situé au 1000 rue Saint-Jacques, lot 1 853 420 du cadastre du Québec.

CM13 0851 - 27 août 2013 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les parcs et les espaces verts / Arrondissement de Ville-Marie ».

CA13 240408 - 10 juillet 2013 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 sur le site de l'ancien Planétarium Dow - 2e projet de règlement.

CA13 240344 - 11 juin 2013 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 901-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 sur le site de l'ancien Planétarium Dow - 1er projet de règlement.

CA13 240342 - 11 juin 2013 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 901-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 sur le site de l'ancien Planétarium Dow - avis de motion.

CM13 0221 - 19 mars 2013 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville cède, à titre gratuit, à l'École de technologie supérieure, l'immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow », dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 975 650 du cadastre du Québec.

SMCE121195012 - 12 décembre 2012 - Mandater la DSTI afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour donner suite à la proposition de l'École de technologie supérieure ci- après désignée (l'« ÉTS »), après avoir pris connaissance, pour orientation, par le comité exécutif du dossier 1121195012 et de la présentation lors de la séance du 12 décembre 2012.

CE12 1444 - 5 septembre 2012 - Rejeter la proposition soumise par M. François Martel pour l'Immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connue sous le nom du « Planétarium Dow », dans l'arrondissement de Ville-Marie, au montant de 1 850 000 $ et autres conditions stipulées / Annuler l'appel public de propositions pour la vente de l'Immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow » (CE12 0341) et de mandater la DSTI pour négocier de gré à gré avec l'Académie en obtenant ainsi l'ensemble des informations jugées pertinentes pour l'analyse d'une éventuelle proposition.

CE12 0341 - 14 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel public de propositions pour la vente de l'Immeuble situé au 1000, rue Saint-Jacques Ouest, connu sous le nom du « Planétarium Dow ».

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville et l'ÉTS modifient le délai de réalisation des obligations contenues à l'acte de donation, intervenu le 10 avril 2013 et publié sous le numéro 19 852 020, et à l'acte d'amendement en repoussant ce délai au 31 décembre 2020 afin de lui permettre d'aménager une place publique sur le lot 2 975 650, et ce, en conformité avec le document intitulé « Vision d'ensemble du Campus ÉTS », préparé, le 4 juillet 2018, par la firme Nippaysage, architectes paysagistes, pour le compte de l'ÉTS (ci-après : « Document »). Le document est disponible en pièces jointes.
En cas de contravention au respect des conditions à respecter par le donataire d'un bien immeuble, le délai de prescription pour prendre action et demander la résolution du contrat est de 10 ans à compter de la contravention à la condition stipulée (art. 1590, 1604 à 1606, 2880, al. 2 et 2923 C.c.Q.).

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver l'acte d'amendement pour les motifs suivants :

· L'ÉTS a réalisé presque toutes les obligations en regard des engagements de réalisation compris dans l'acte de donation, dont celui de rénover le bâtiment afin

d'assurer sa pérennité, tout en respectant son architecture unique. Il ne lui reste plus qu'à aménager une place publique sur le lot 2 975 650 du cadastre du Québec (partie sud-est du quadrilatère de l'ancien site du Planétarium Dow) pour satisfaire ces obligations, lequel est illustré sur les plans disponibles en pièces jointes par une trame de couleur jaune pâle;

· Le retard dans la planification des travaux de l'aménagement de cette place publique s'explique principalement par le fait que l'ÉTS a inclus l'aménagement de cette place publique dans la planification plus globale de l'aménagement du site du Campus ÉTS. Le document vise le réaménagement des entrées est et ouest du site du Campus de l'ÉTS, dans lequel est compris l'ancien site du Planétarium Dow occupé par l'ÉTS. Ce document se veut d'être un outil de planification et de réflexion pour accompagner l'institution dans l'évolution et la transformation du site de son Campus. Cette vision, ancrée dans le contexte effervescent du secteur Griffintown, propose un paysage à la fois identitaire et convivial, qui répond aux besoins des usagers de l'ÉTS, mais aussi de la communauté élargie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune contrepartie monétaire, à l'exception des frais pour la préparation des documents légaux, ainsi que les frais de publication qui sont à la charge de l'ÉTS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de places publiques s'inscrit dans les efforts de la Ville d'éviter la création d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2019 - Approbation de l'acte d'amendement afin de prolonger le délai pour l'aménagement de la place publique au 31 décembre 2020;
Hiver 2019-2020 - Lancement par l'ÉTS d'un appel d'offres pour l'aménagement plus global du site de l'ÉTS, ce qui inclut l'aménagement de la place publique située dans la partie sud-est du site de l'ancien Planétarium Dow;
Printemps - Été 2020 - Début des travaux d'aménagement;
Automne 2020 - Fin des travaux d'aménagement de la place publique située dans la partie sud-est du site de l'ancien Planétarium Dow.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LABELLE, Ville-Marie
Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Tommy BEAULÉ, 4 décembre 2018
Sophie MAYES, 13 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis CHARETTE
Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-7221
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-12

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions

Tél : 514-872-0070
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-25

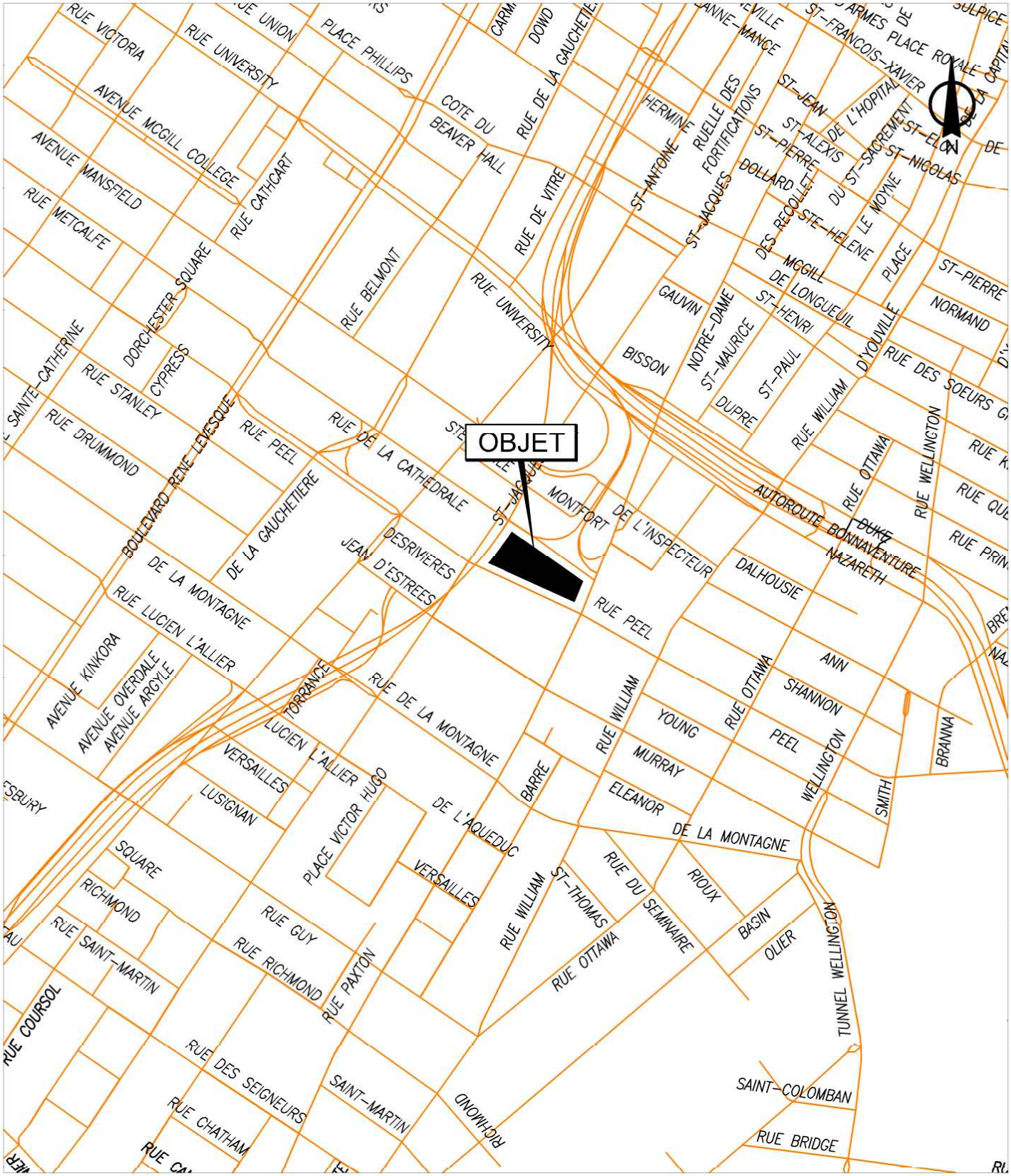

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Ville-Marie
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-7970-02
Mandat: 18-0352-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 06-11-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Ville-Marie
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7970-02
Mandat: 18-0352-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:900
Date: 06-11-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

ADDENDA À L'ACTE DE DONATION SIGNÉ LE 10 AVRIL 2013 ET PUBLIÉ AU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DU DISTRICT DE MONTRÉAL SOUS LE NUMÉRO 19 852 020

PAR : **ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE**, institution d'enseignement légalement constituée selon la Loi sur l'Université du Québec, aux termes des lettres patentes suite au décret 261-92 du gouvernement du Québec, ayant son siège au 1 100 rue Notre-Dame Ouest, ville de Montréal, province de Québec, représentée à la présente par _____, dûment autorisé à agir aux termes de la présente;

ci-après nommée le « **Donataire** ».

À : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), étant aux droits de l'ancienne Ville de Montréal en vertu de l'article 5 de cette Charte, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

ci-après nommée la « **Ville** ».

La Ville et le Donataire sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

ATTENDU qu'aux termes de l'acte de donation mentionné en titre (ci-après : « Acte ») des lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec (ci-après : « Immeuble »), circonscription de Montréal, le Donataire s'est engagé à respecter les conditions imposées par la Ville qui sont l'essence même de la donation, sans lesquelles la Ville n'aurait jamais consenti, de sorte que l'Immeuble pourrait redevenir la propriété de la Ville, sans compensation ni dédommagement aucun.

ATTENDU qu'aux termes de l'Acte, le Donataire devait, notamment, réaménager le bâtiment érigé sur l'Immeuble, et y investir la somme de CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $), en réfections, améliorations et transformations, sur et autour de l'Immeuble, le tout dans un délai de trente-six (36) mois, à compter du dix (10) avril deux mille treize (2013).

ATTENDU qu'aux termes de l'acte de modification intervenu en 2016 (ci-après : « Amendement »), la Ville a prolongé le délai de réalisation des obligations du Donataire jusqu'au 9 janvier 2018.

ATTENDU que le Donataire a complété les travaux pour le réaménagement du bâtiment érigé sur l'Immeuble, mais qu'il lui reste encore à aménager une place publique sur le lot 2 975 650, tel que stipulé à l'Acte.

ATTENDU que le Donataire requiert que lui soit accordé un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2019, afin qu'il puisse satisfaire les conditions essentielles imposées par la Ville dans l'Acte et son Amendement.

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, LE DONATAIRE CONVIENT À CE QUI SUIT :

OBJET

Le Donataire, ici présent et acceptant, un délai supplémentaire, soit jusqu'au trente et un (31) décembre, deux mille dix-neuf (2019), pour terminer les travaux d'aménagement de la place publique devant être aménagée sur le lot 2 975 650 du cadastre du Québec, tel que substantiellement montrée sur le document intitulé « Vision d'ensemble du Campus ETS » préparé, le 4 juillet 2018, par la firme Nippaysage architectes paysagistes, lequel fait partie intégrante des présentes.

RATIFICATION

Sous réserve de ce qui précède, le Donataire confirme et ratifie que toutes les autres clauses et conditions stipulées à l'Acte et son Amendement demeurent inchangées.

FRAIS

Les frais des présentes, incluant trois (3) copies pour la Ville, ainsi que les frais de publication, le cas échéant, sont à la charge du Donataire.

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et elle a remis une copie de cette politique au Donataire.

En foi de quoi, le Donataire déclare avoir pris connaissance du présent addenda à sa satisfaction et l'avoir signé à Montréal en date du _____2018.

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

par : _____

par : _____

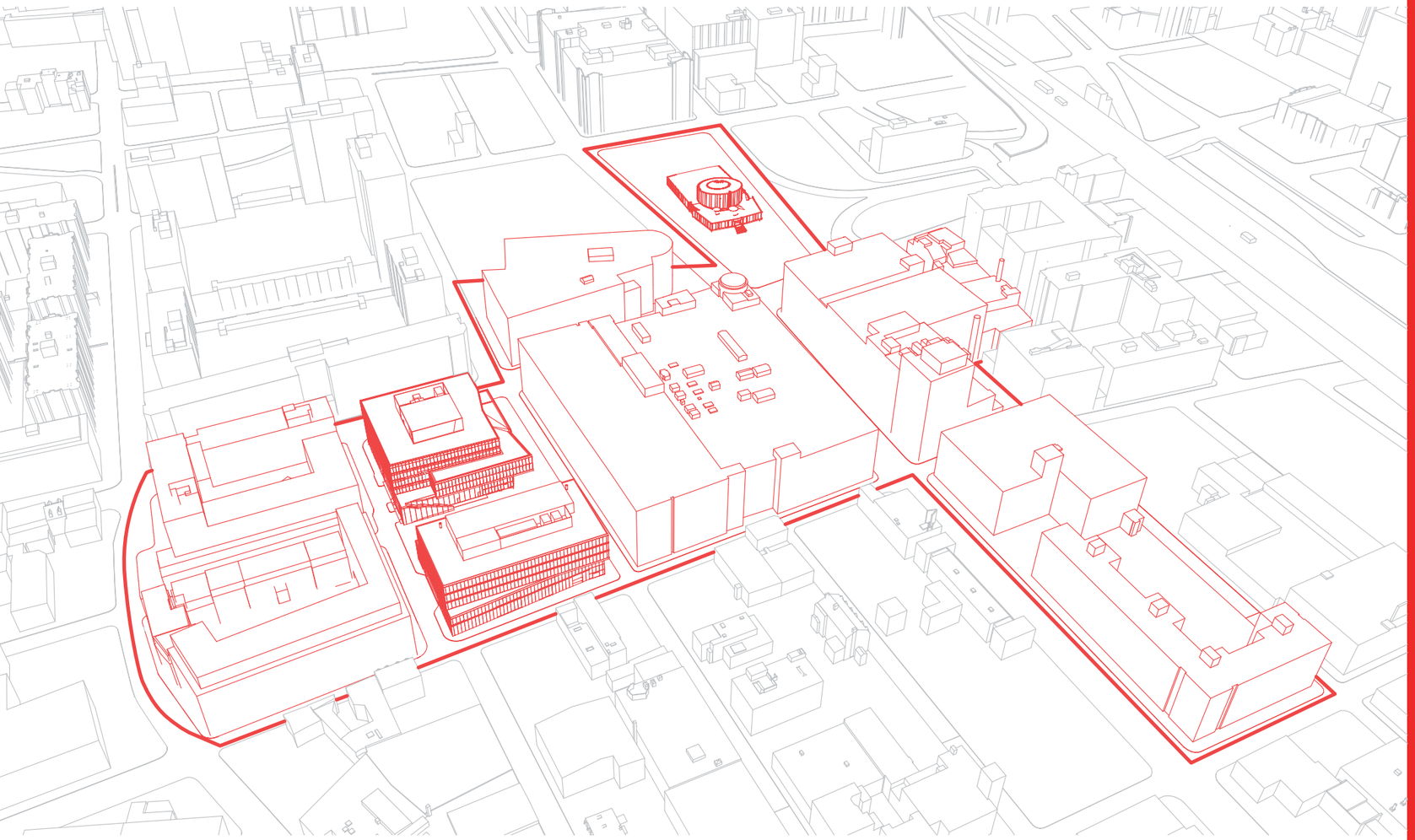

ENTRÉES EST & OUEST

VISION D'ENSEMBLE DU CAMPUS ÉTS

4 JUILLET 2018

NIPPAYSAGE
ARCHITECTES PAYSAGISTES
LANDSCAPE ARCHITECTS

00.0 TABLE DES MATIÈRES ET INTRODUCTION 2
00.1 PLAN DES SECTEURS 3

01.0 CONTEXTE..... 5

02.0 PRINCIPES..... 15

03.0 ENTRÉE EST 21

04.0 ENTRÉE OUEST 34

05.0 ÉLÉMENTS IDENTITAIRES DU CAMPUS 53

INTRODUCTION

L'École de technologie supérieure (ÉTS) est spécialisée dans l'enseignement et la recherche appliquée en génie, elle forme des ingénieurs et des chercheurs reconnus pour leur approche pratique et innovatrice. Après des années de croissance fulgurante, l'ÉTS rétablit des bases solides afin de poursuivre son développement de façon efficiente et harmonieuse dans son contexte urbain.

Ce document, intitulé « Vision d'ensemble du Campus ÉTS », est un outil de planification et de réflexion pour accompagner l'institution dans l'évolution et la transformation de son campus. Cette vision, ancrée dans le contexte effervescent de Griffintown, propose un paysage à la fois identitaire et convivial, qui répond aux besoins des usagers de l'ÉTS, mais aussi de la communauté élargie. Finalement, le document comprend une série de principes, d'interventions et de critères de conceptions qui pourront aider l'ÉTS à renforcer sa présence urbaine en dialogue avec la ville de Montréal et à bonifier l'expérience qu'elle propose en réponse à la transformation du quartier.

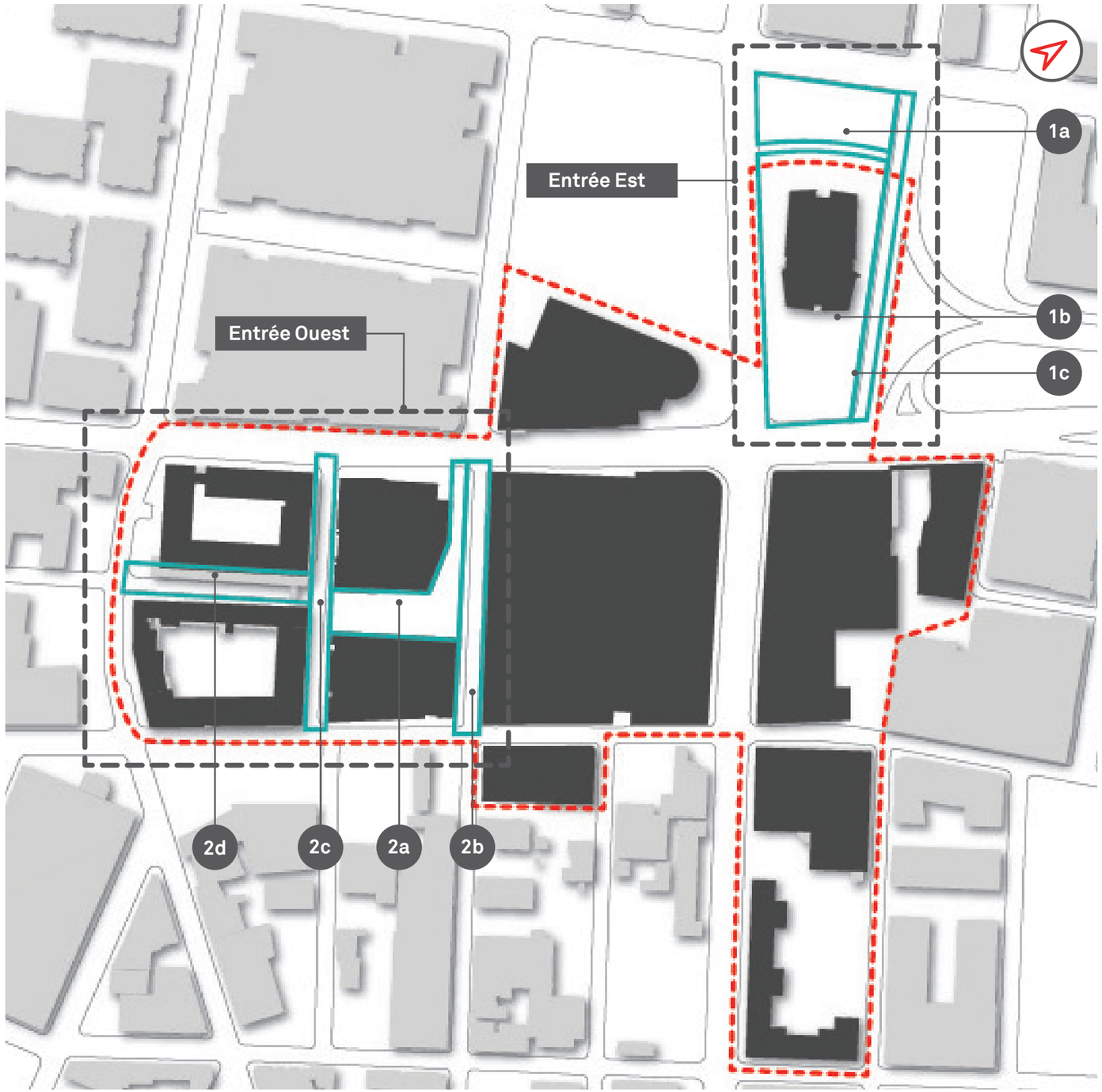

Entrée Est

1a Square Chaboillez
1b Parc de l'entrée est
1c Rue de la Cathédrale

Entrée Ouest

2a Parc de l'entrée ouest
2b Rue Murray
2c Rue Eleanor
2d Rue Barré

01. CONTEXTE

Le Campus ÉTS est situé à un emplacement stratégique de la ville, au seuil du Centre-ville et du quartier Griffintown, qui vit un important renouveau urbain. Localisé au croisement d'axes de circulation majeurs, le campus est desservi par les transports en commun (métro Bonaventure, nombreuses lignes d'autobus, prochainement une station du Réseau Express Métropolitain) et les transports actifs (corridors et cyclables, bornes bixi, etc.). Le site de l'ÉTS, aujourd'hui un lieu d'échange et de partage de connaissances a toujours été un lieu de rencontres et de destination : depuis la confluence des ruisseaux Prud'homme, Saint-Martin et Saint-Pierre jusqu'à l'emplacement historique du square Chaboillez et de la première gare Bonaventure.

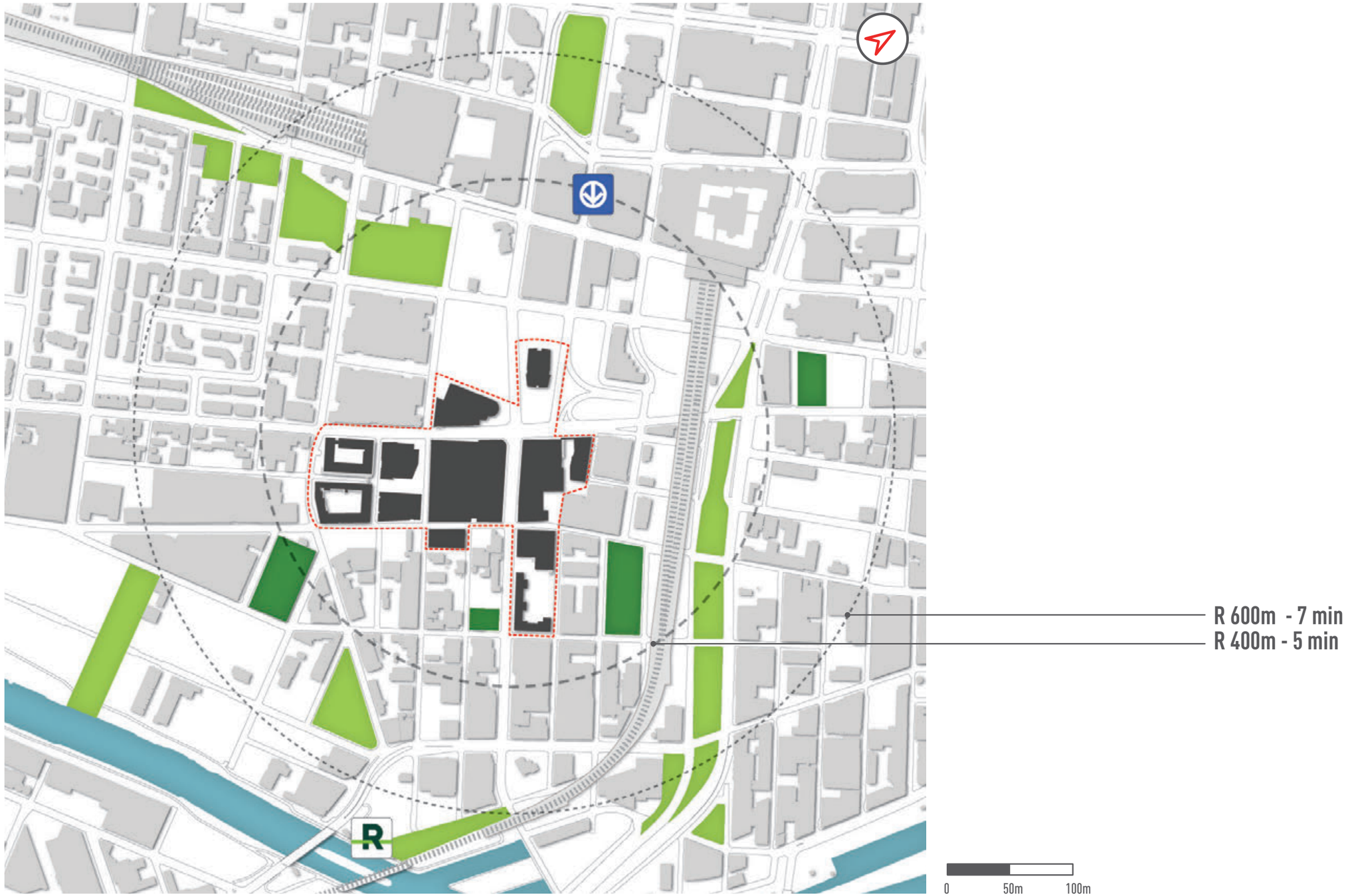

NIPPAYSAGE
ARCHITECTES PAYSAGISTES

Parc A
- Lieu familial et ludique
- Mise en valeur de l'histoire du quartier
- Rappel du tracé de la rivière Saint-Pierre

Parc B
- Célébration de l'eau et de la nature en ville
- Lieu culturel et îlot de fraîcheur
- Programmation événementielle

Parc C
- Ouvrage de rétention William
- Proximité du REM
- Lieu de divertissement festif
- Terrains sportifs
- Espace vert et frais

0 50m 100m

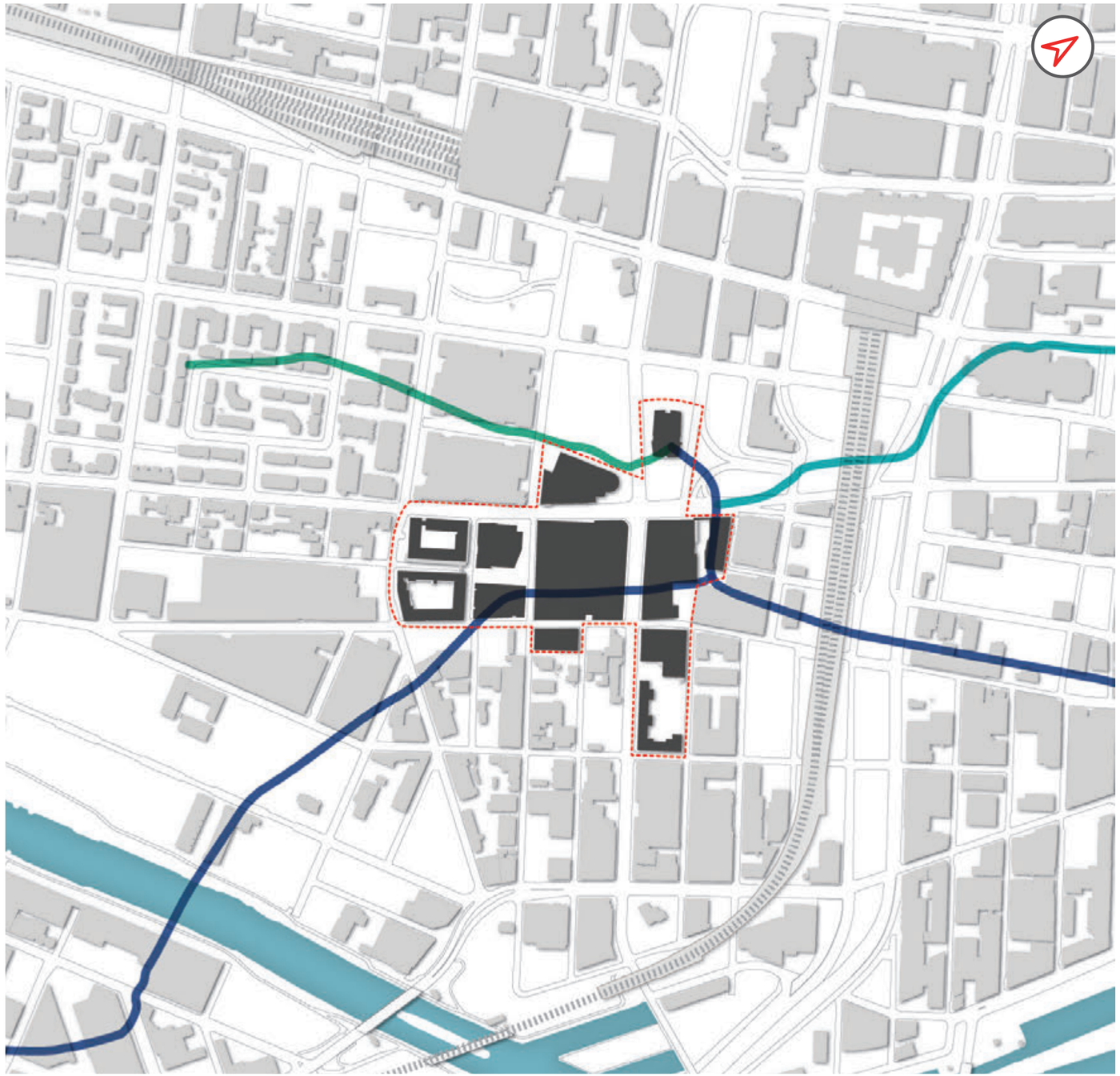

« Le patrimoine urbain et architectural de Griffintown – sa grille de rues et ses grands axes historiques, ses bâtiments et ses ouvrages d'art, comprenant le canal de Lachine – forme un héritage de premier plan auquel s'ajoute un riche patrimoine immatériel associé à son histoire sociale, culturelle et industrielle. La préservation et l'intégration de cet héritage aux usages contemporains du secteur constituent le meilleur moyen de le léguer aux générations futures. »

-(extrait du PPU Griffintown, Ville de Montréal, mai 2013).

La Vision d'ensemble du Campus ÉTS s'inspire de la riche et dynamique histoire du site pour proposer un paysage évocateur et identitaire, qui affirme la personnalité de l'institution et qui tire profit de sa situation unique.

Ruisseau Saint-Martin
Ruisseau Prud'homme
Petite rivière Saint-Pierre
Limite du campus ETS

0 50m 100m

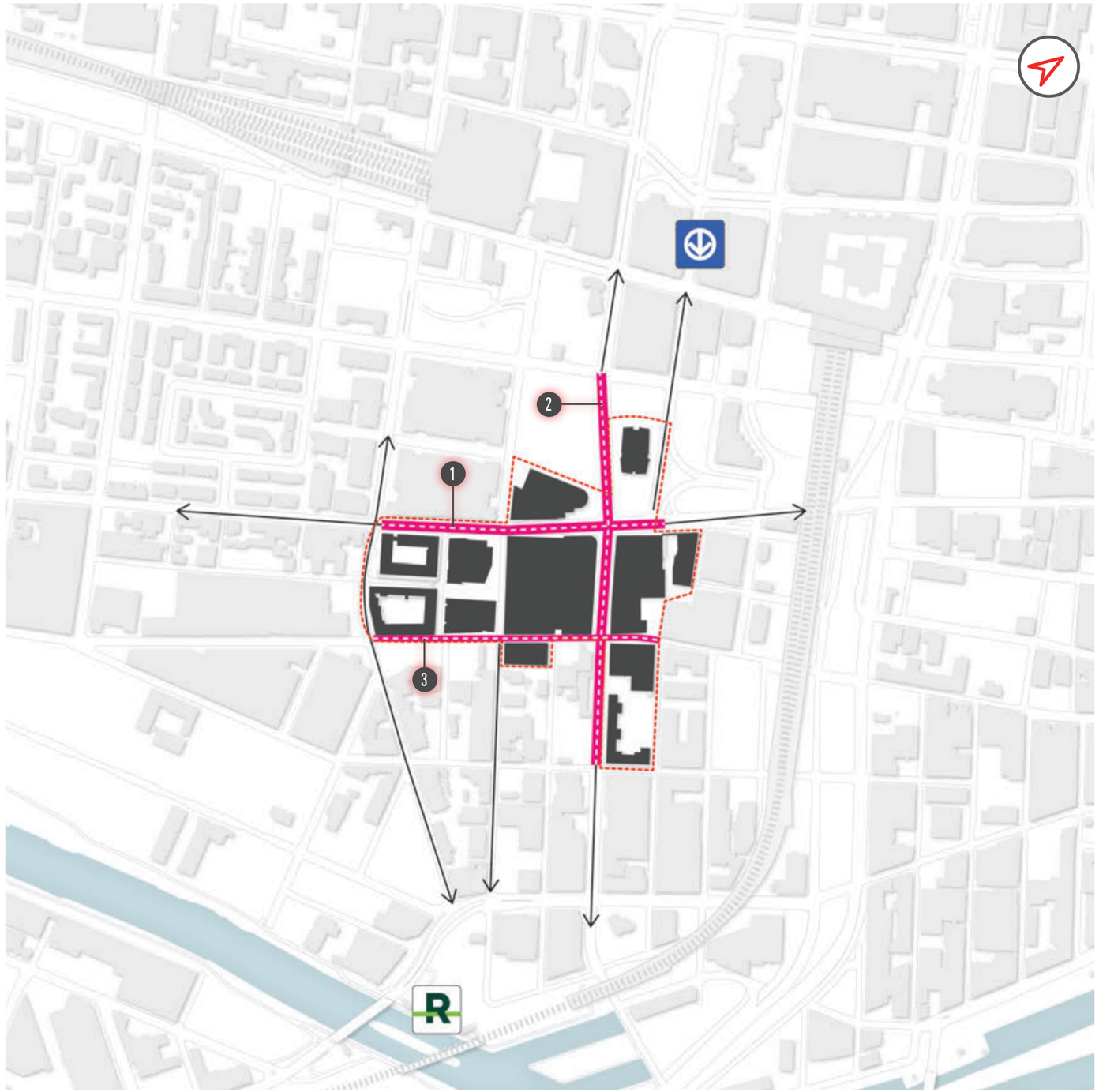

À la lumière de nos observations et analyses sommaires, il ressort un campus caractérisé par la densité et l'échelle massive de ses pavillons et bâtiments. La cohabitation des piétons, des cyclistes et des automobiles en transit crée pour les espaces extérieurs une ambiance urbaine et animée qui est souvent bruyante, à l'exception des cours des résidences, qui sont des oasis de verdure et de fraîcheur. Les trottoirs sont généralement étroits et plusieurs rues n'ont aucun arbre. Les parcs du quartier ne seront pas construits avant plusieurs années.

Globalement, très peu d'espaces extérieurs permettent aux usagers de l'ÉTS de se retrouver ou de prendre une pause. Toutefois, les travaux en cours pour la transformation de l'ancien planétarium de Montréal et la construction du pavillon D vont permettre la création de deux espaces publics de grande importance. Il est proposé que ces espaces prennent la forme de parcs verdoyants qui viendront offrir des occasions de repos, de rencontre et d'activités diverses, en complément aux nombreux espaces intérieurs de l'institution.

1. La **rue Notre-Dame** constitue le principal axe est-ouest du Campus ÉTS. Plusieurs projets urbains structurants sont à l'étude pour transformer cette artère importante qui traverse une grande partie de la Ville de Montréal. Peu importe le réaménagement retenu, la vision d'ensemble préconise une réduction de l'espace alloué aux automobiles (voies de circulation, stationnements) et un élargissement significatif des trottoirs, favorisant l'ajout de plantations de rue et de mobilier contribuant au confort et à la sécurité des usagers.

2. La **rue Peel** constitue le principal axe nord-sud du Campus ÉTS. La Ville de Montréal y prévoit un réaménagement en continu, reliant le mont Royal et le fleuve Saint-Laurent. Ce projet comprend également un élargissement des trottoirs, l'implantation d'un réseau cyclable et d'un programme d'interprétation et de mobilier en lien avec la présence des Premières nations sur l'île de Montréal.

La vision d'ensemble du Campus ÉTS préconise une réduction de l'espace alloué aux automobiles (voies de circulation, stationnements) et un élargissement significatif des trottoirs, favorisant l'ajout de plantations en banquettes.

3. La **rue William** fera l'objet d'un réaménagement de surface selon la typologie « rue hybride » développée par la Ville de Montréal dans le cadre du projet Griffintown.

0 50m 100m

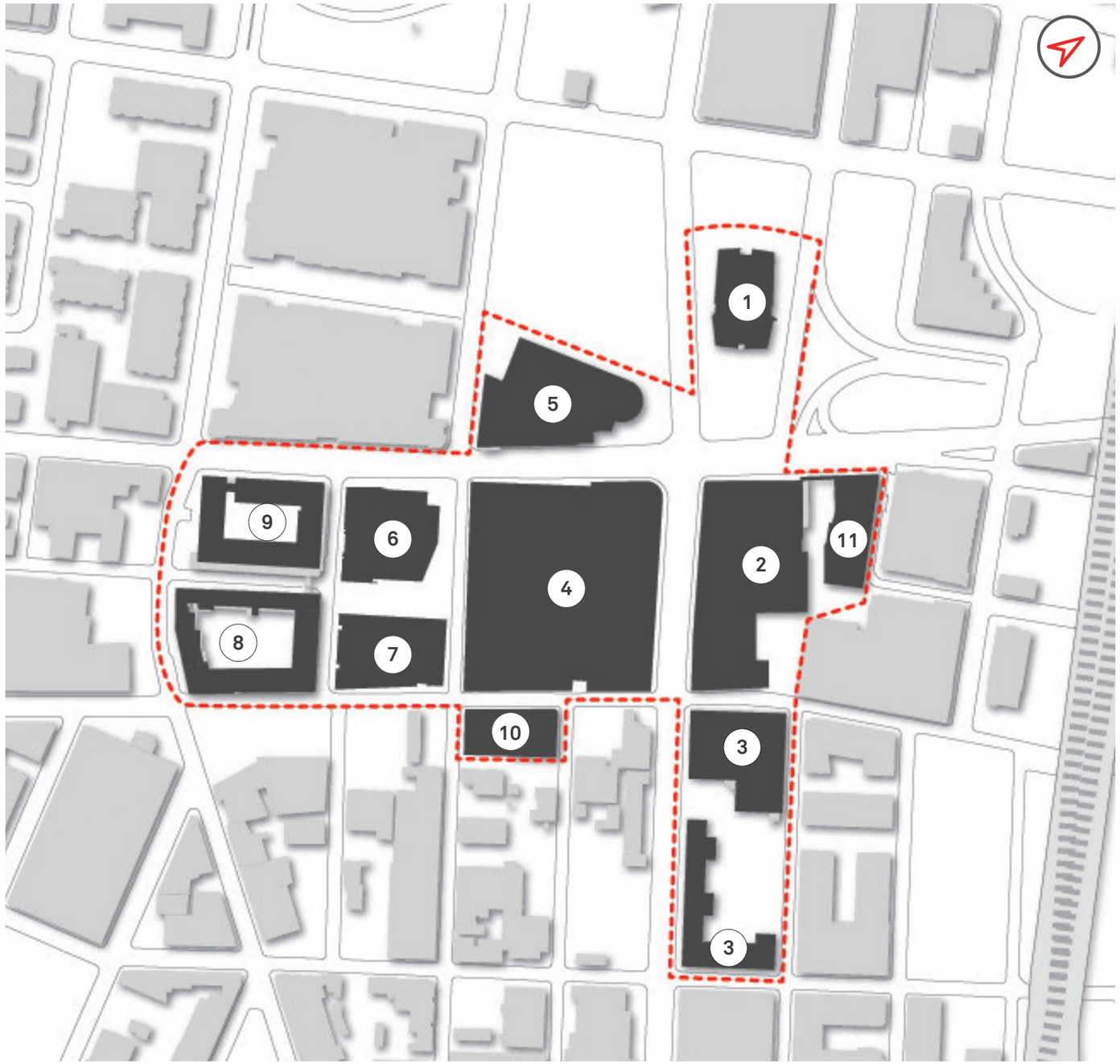

1 Ancien planétarium (Centech)
2 Futur complexe Dow
3 Pavillon G et résidences Phases 1 et 2
4 Pavillon A
5 Pavillon B
6 Pavillon E - Maison des étudiants
7 Nouveau pavillon - en cours
8 Résidences étudiantes Phase 4
9 Résidences étudiantes Phase 3
10 Futur pavillon
11 Centech

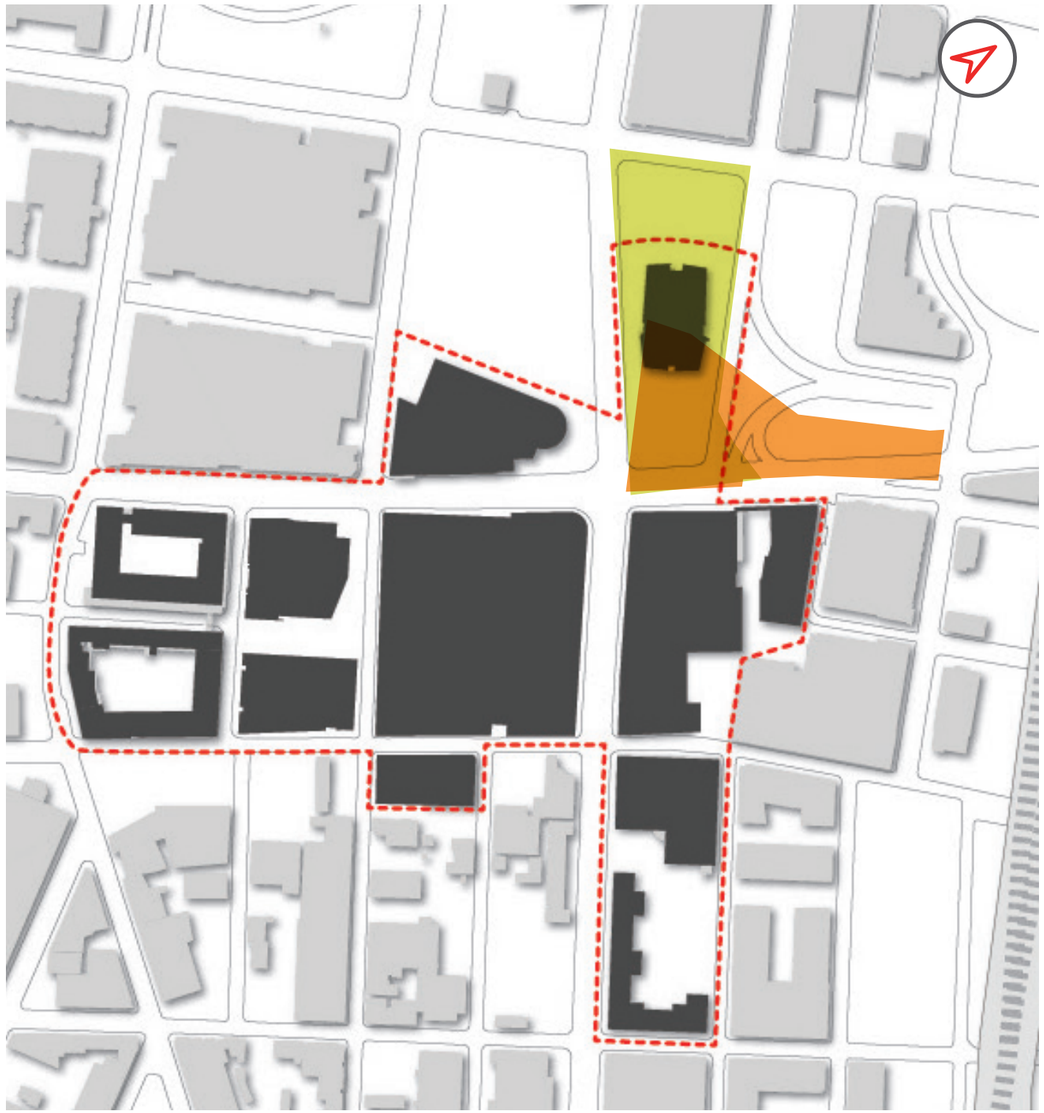

PATRIMOINE - SQUARE CHABOILLEZ - 1947

AUTOROUTE VILLE-MARIE - 1974

- Nouveau Square Chaboillez
- Ancien Square Chaboillez

STATIONNEMENT PUBLIC SUR LE SQUARE CHABOILLEZ - 1953

MONTRÉAL - 1948

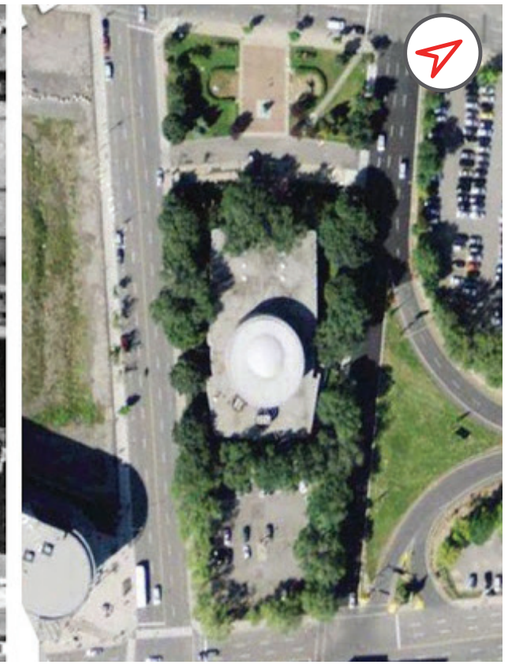

MONTRÉAL - 2012

PLANÉTARIUM DOW - 1966

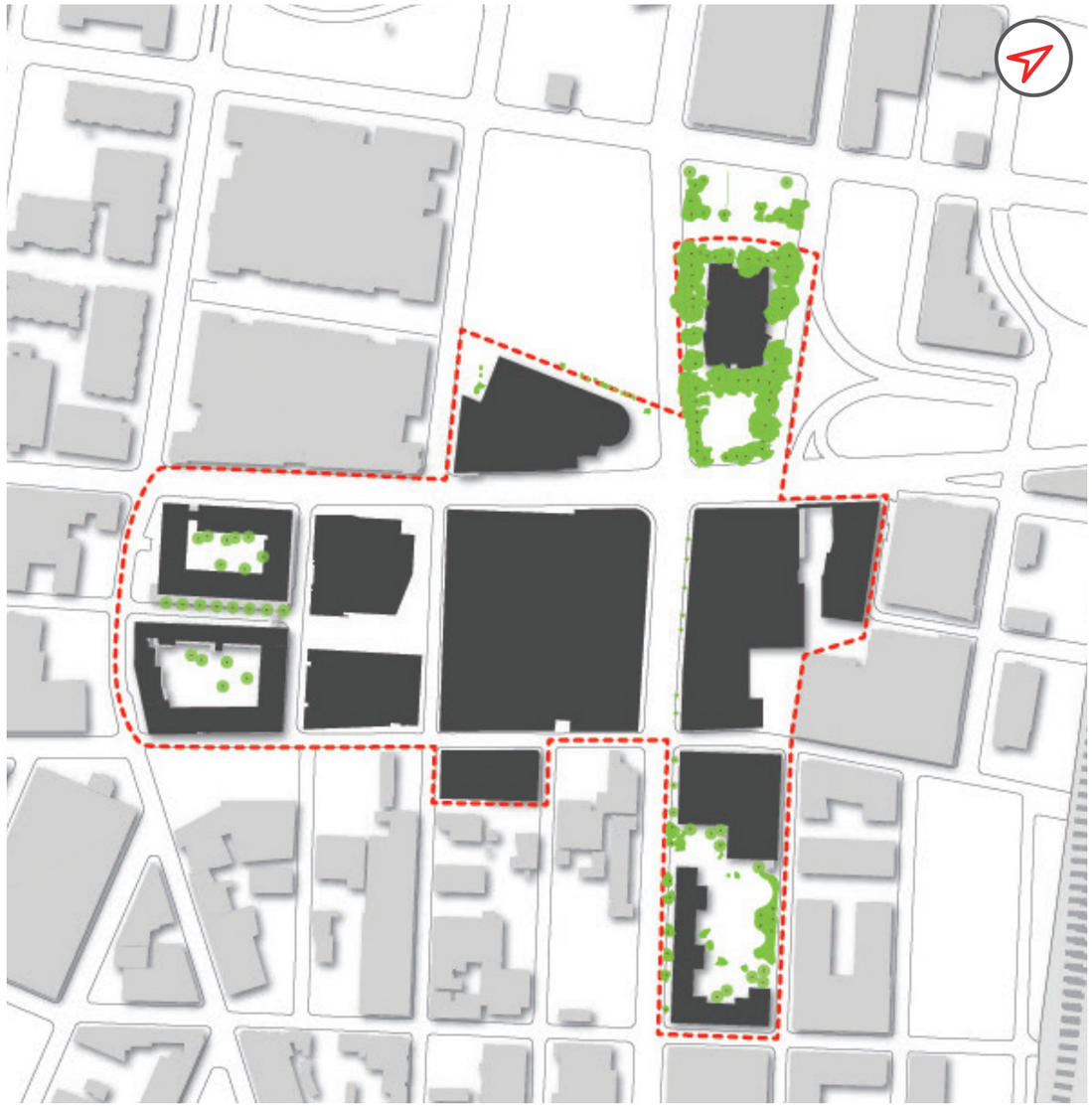

ARBRES EXISTANTS

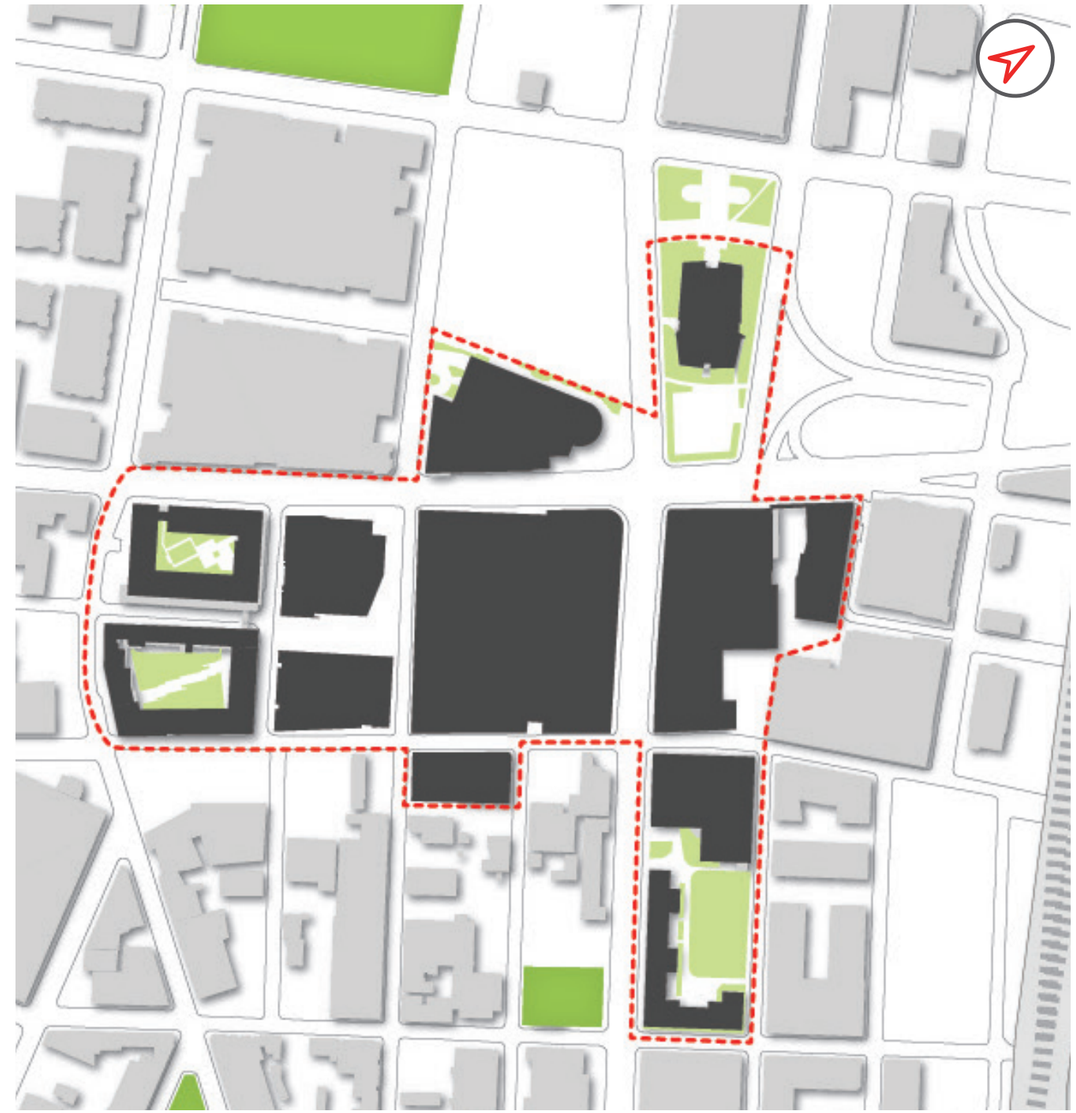

SURFACES VERTES EXISTANTES

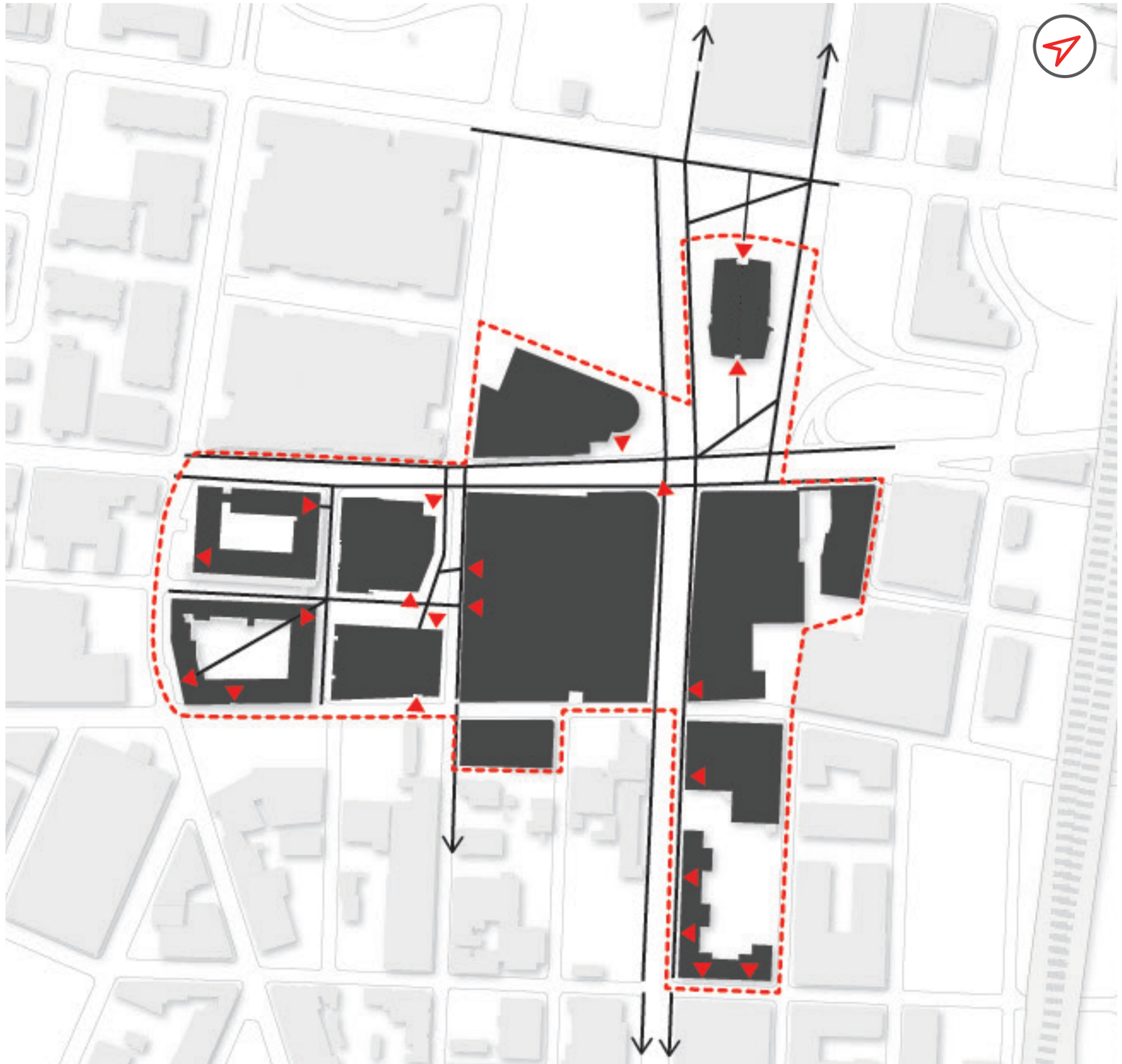

Accès aux pavillons
Principales circulations piétonnes
Limite du campus ETS

0 50m 100m

02. PRINCIPES

La vision d'ensemble du Campus ÉTS se décline selon deux principes d'ensemble, visant faire du site véritable milieu de vie urbaine :

- Un campus vert
- Un campus à l'échelle humaine

Les deux principes mis de l'avant sont compatibles entre eux et travaillent ensemble pour proposer une nouvelle expérience du Campus ÉTS, qui se transforme pour refléter les valeurs de l'institution.

02.1 | OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La vision d'ensemble du Campus ÉTS est une réponse aux objectifs établis par l'ÉTS et les diverses recommandations qui sont ressorties d'une importante consultation pour le développement du campus, réalisée auprès des groupes d'usagers, des influenceurs et des partenaires.

Les objectifs se déclinent selon 5 thématiques principales :

1. **Favoriser la mobilité durable, à pied, à vélo, en transport en commun**
2. **Repenser le mobilier urbain environnant afin d'habiter les zones extérieures**
3. **Améliorer la sécurité sur et autour du campus**
4. **Verdir et embellir le campus**
5. **Fraire émerger le campus de l'ÉTS en créant une identité forte sur le territoire**

Constatant un important déficit de verdure, il est proposé de profiter des espaces publics et des espaces extérieurs du campus de l'ÉTS pour bonifier le couvert végétal. En plus de favoriser le confort des usagers (ombre, fraîcheur, etc.) et d'enrichir l'expérience des lieux (floraisons, textures, feuillages, odeurs, transformations saisonnières, etc.), le verdissement du Campus ÉTS contribue aux engagements de l'institution dans le cadre de sa politique de développement durable.

D'une part, la réalisation de ce principe est possible en maximisant les superficies végétalisées et gazonnées sur les sites extérieurs disponibles du Campus ÉTS. D'autre part, une importante plantation d'arbres (sur rue et dans les divers espaces extérieurs) vient bonifier le verdissement et transformer l'ambiance des espaces publics.

Parmi les critères permettant la mise en place de ce principe, notons-les suivant :

- Réduire les effets d'îlots de chaleur
- Maximiser la biodiversité
- Sélection de végétaux adaptés et tolérants aux conditions, privilégiant les espèces indigènes
- Renforcer les potentiels de corridors écologiques
- Favoriser les pratiques de gestion écologiques des eaux de pluie pour favoriser la recharge de la nappe phréatique et désengorger le réseau municipal.
- Mettre en place des trottoirs plantés et des promenades ombragées
- Etc.

Arbres proposés
Arbres existants
Pavillons ÉTS
Nouveaux espaces verts
Limite du campus ETS

0 50m 100m

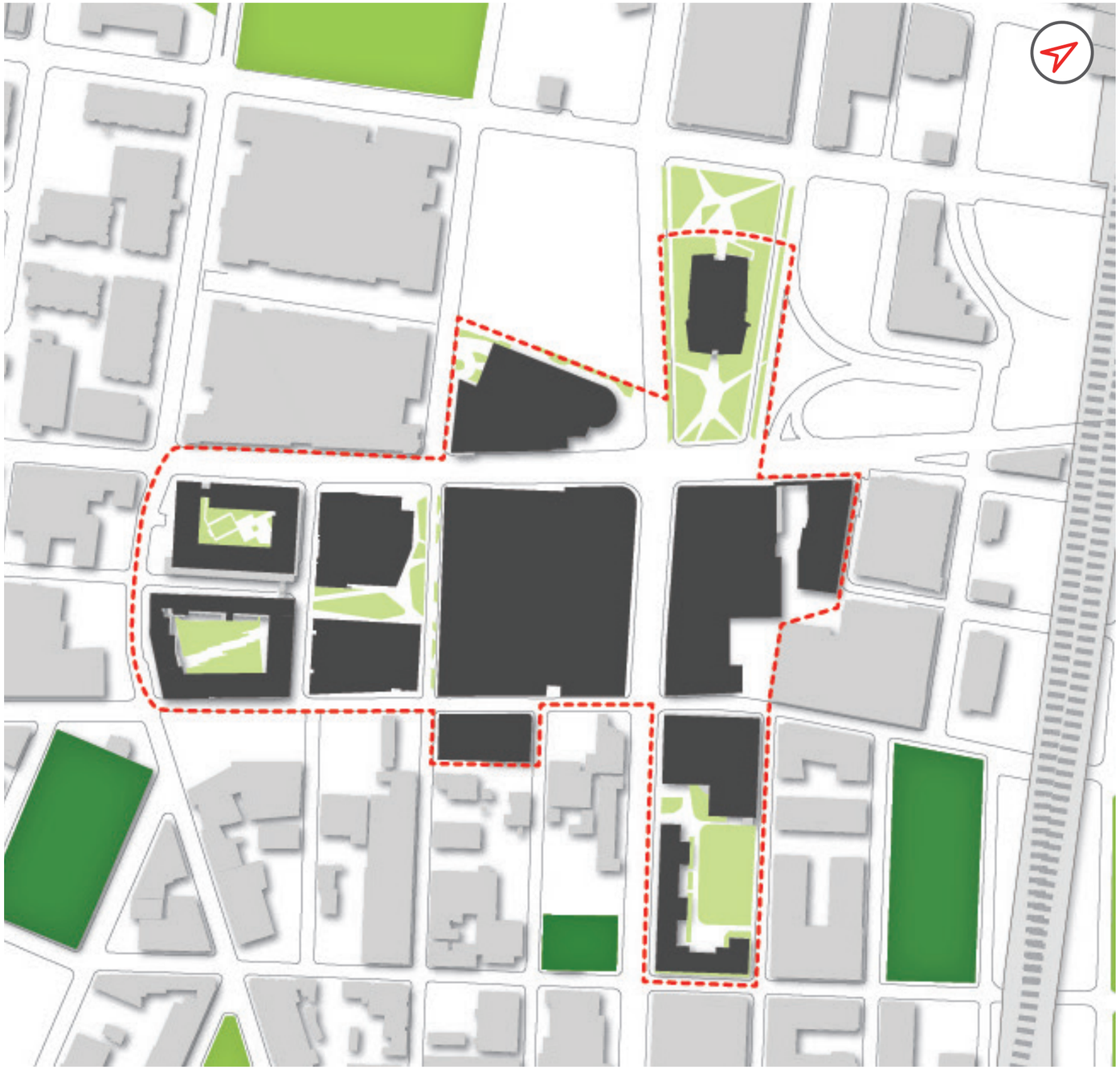

Surfaces vertes au sol
Pavillons ÉTS
Nouveaux espaces verts
Limite du campus ETS

0 50m 100m

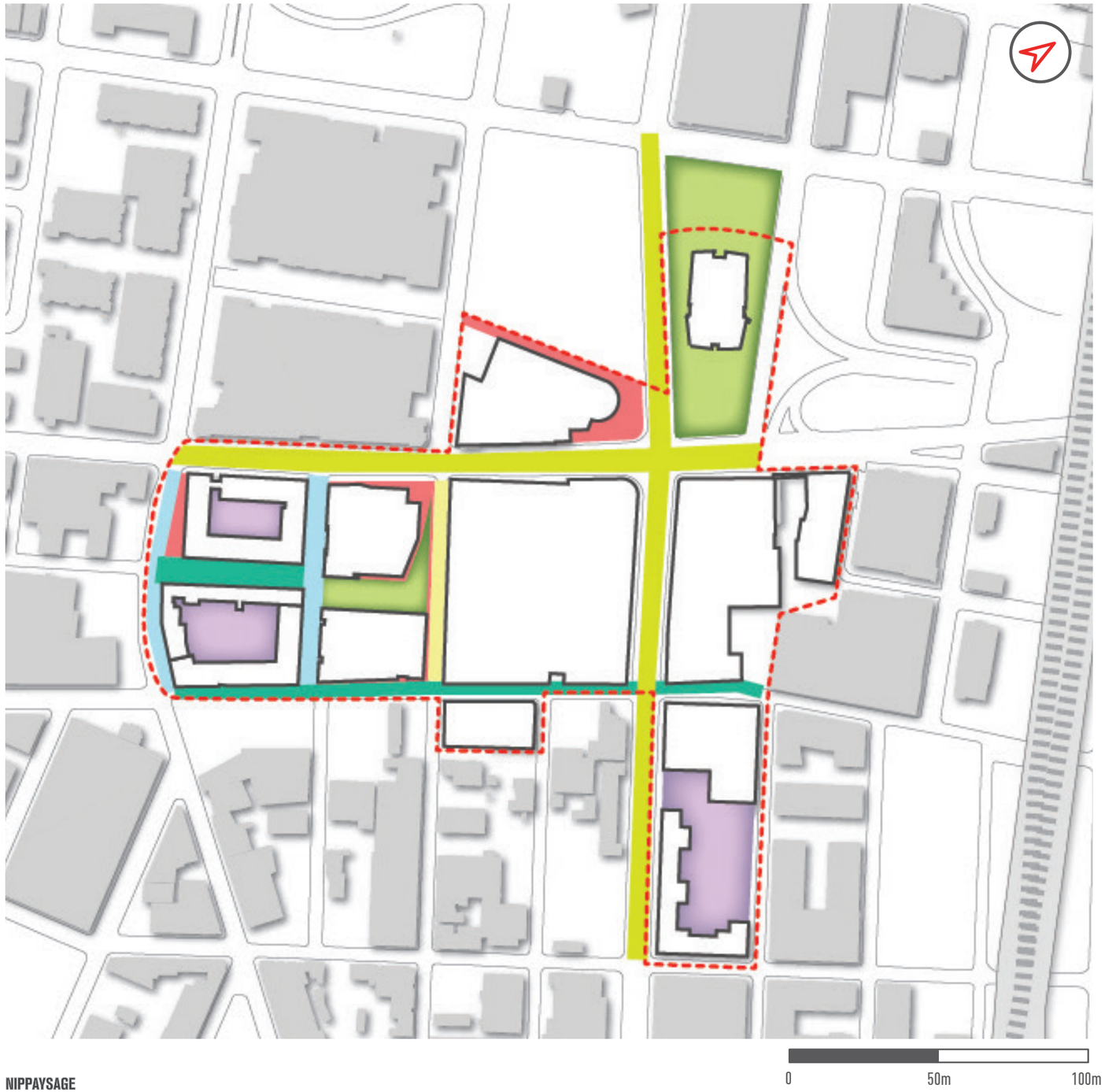

Devant l'échelle impressionnant des pavillons de l'ÉTS et la densité de son cadre bâti, il est proposé de favoriser la mise en place d'un domaine public plus généreux et confortable pour les usagers piétons et les cyclistes qui traversent le Campus ÉTS.

D'une part, la réalisation de ce principe est possible en créant des espaces publics de qualité sur les sites extérieurs disponibles du Campus ÉTS. D'autre part, l'ÉTS doit entreprendre un dialogue avec la Ville de Montréal pour que le domaine public puisse évoluer vers des aménagements plus compatibles avec la transformation du Campus ÉTS et du secteur de Griffintown.

Parmi les critères permettant la mise en place de ce principe, notons-les suivant :

- Offrir une diversité d'espaces extérieurs pour répondre aux besoins des usagers : détente, déambulation, pause, rencontres, etc.;
- Permettre une appropriation temporaire des espaces (initiatives d'agriculture urbaine, placemaking, événements et performances, etc.);
- Réduire l'emprise de l'automobile en réduisant la vitesse, la largeur, le nombre de voies de circulation, les stationnements et élargissement des trottoirs;
- Mettre en place des traverses de rue généreuses et sécurisées, dont certaines en diagonales;
- Améliorer l'interface des pavillons avec les espaces extérieurs;
- Mettre en valeur du caractère paysager de l'îlot de l'ancien planétarium, incluant les arbres matures;
- Mettre en valeur du caractère paysager de l'îlot de la Maison des étudiants et du Pavillon D, incluant l'architecture;
- Distinguer les revêtements des surfaces entre les propriétés de l'ÉTS et celle appartenant à la Ville de Montréal;
- Développer une famille de mobilier identitaire à l'ÉTS
- Etc.

Nouvelle rue Murray (Habitée)
Nouvelles rues William et Barré (Hybride)
Grand "T" structurant le campus
Parcs ÉTS (Maison des étudiants et entrée est)
Parvis ÉTS
Cours intérieures des résidences ÉTS
Nouvelles rues Eleanor et de la Montagne (Standard)
Limite du campus ETS

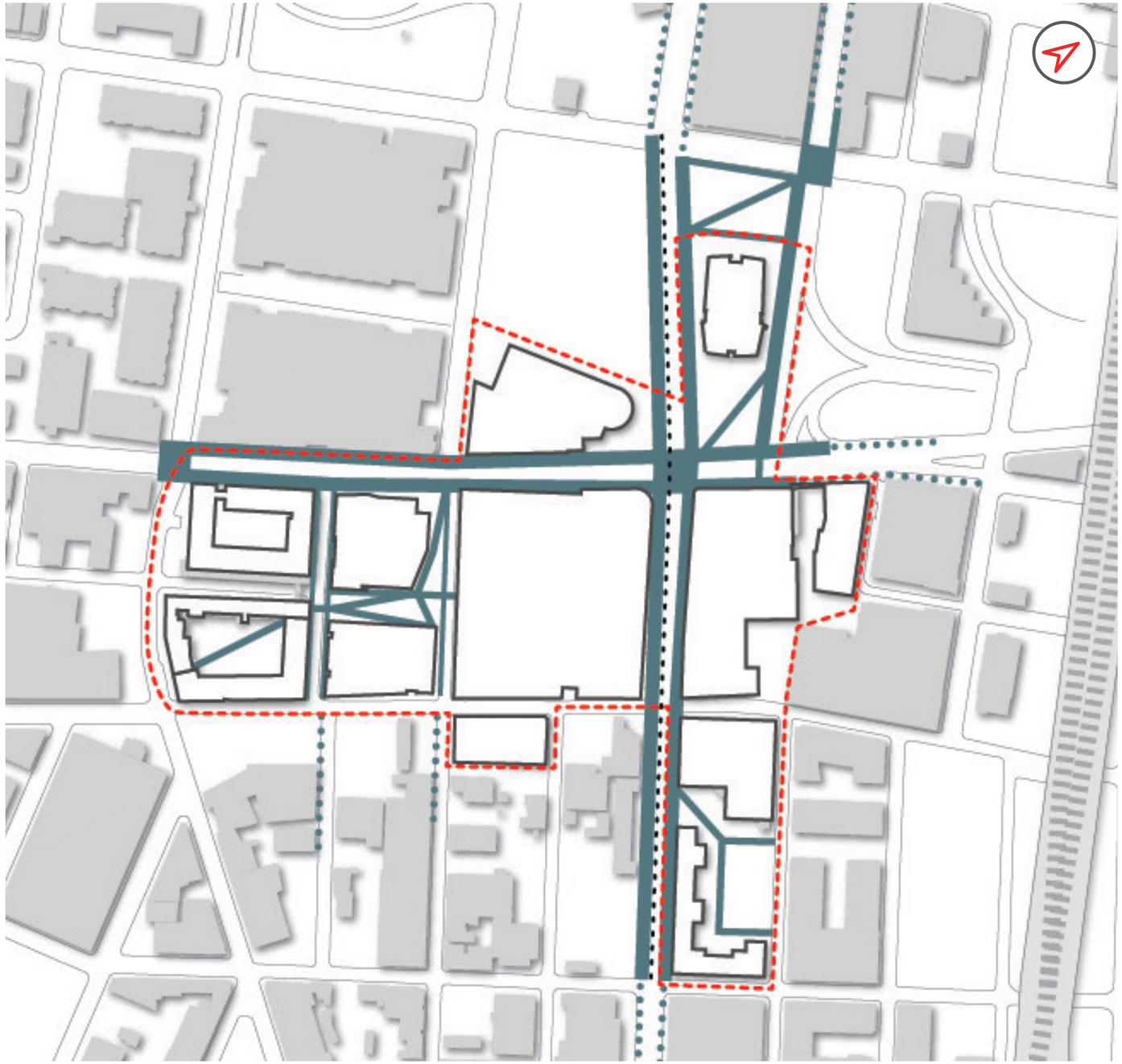

Promenade verte ÉTS (Notre-Dame + De la Cathédrale)
Nouveau lien cyclable (de la Montagne)
Limite du campus ETS

0 50m 100m

03.
ENTRÉE EST

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DES TROIS SECTEURS

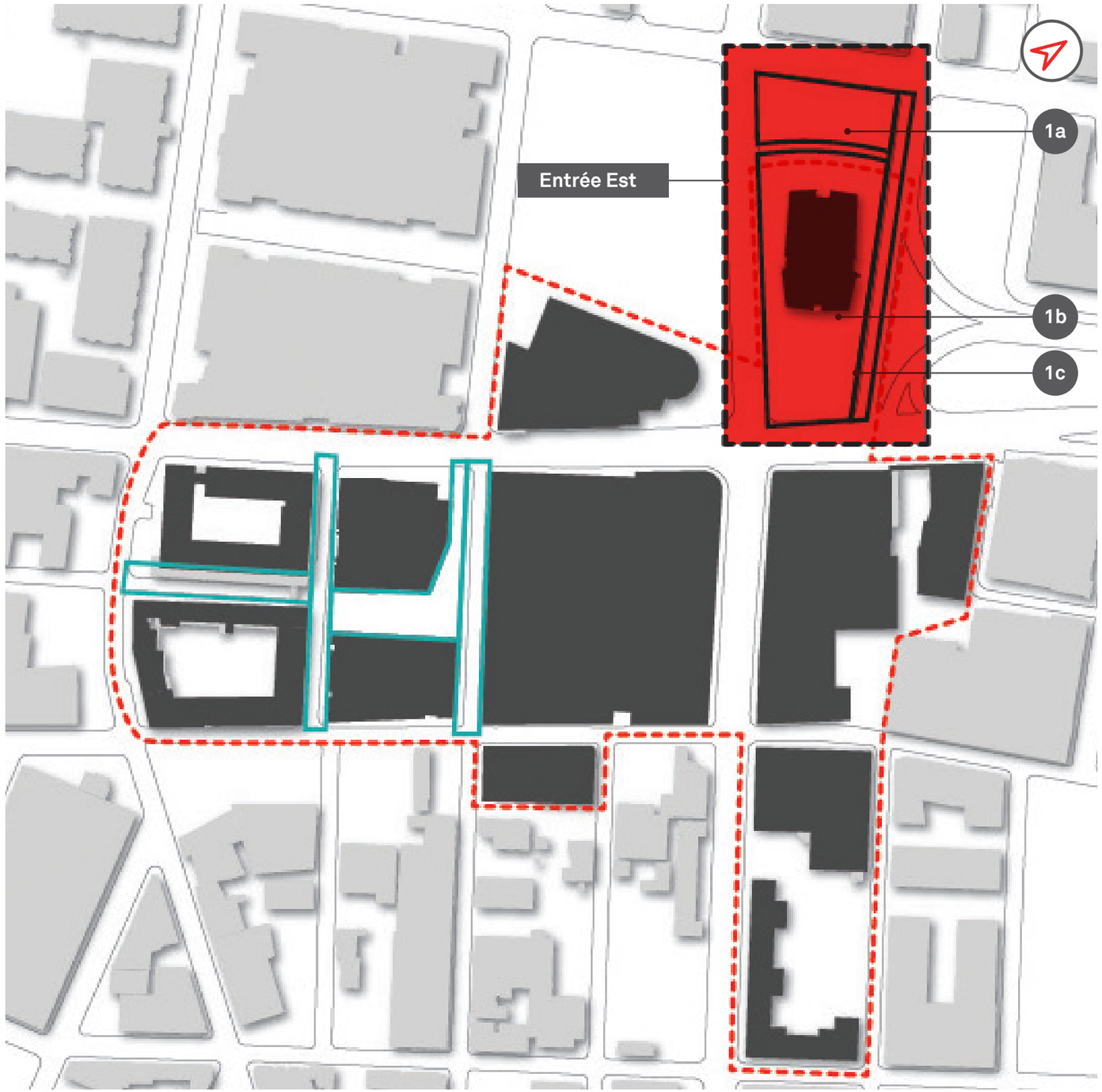

Entrée Est

1a Square Chaboillez
1b Parc de l'entrée est
1c Rue de la Cathédrale

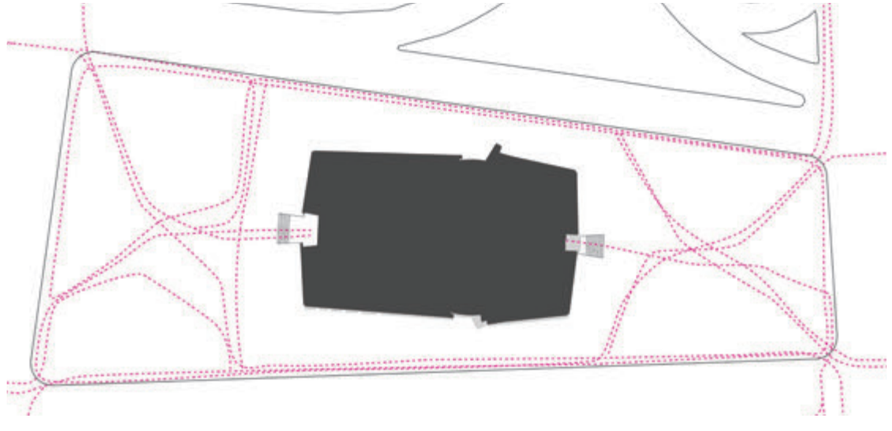

- Convergence
- Fluidité
- Rencontres

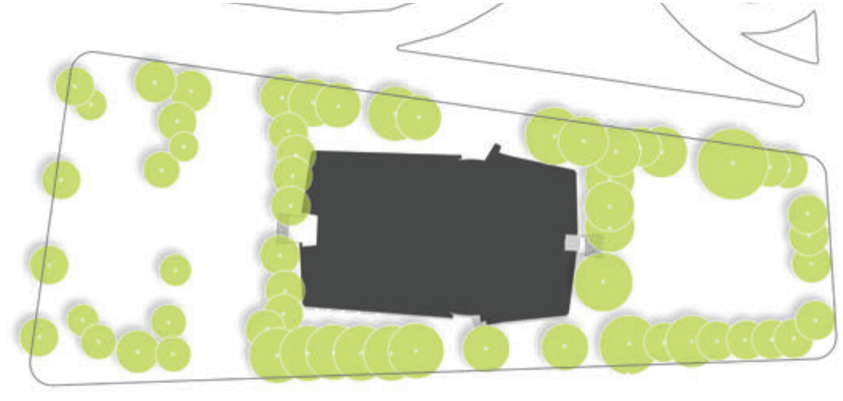

- Grand calibre
- Dégagement visuel
- Canopée/Ombre

- Mise en valeur du cadre végétal
- Protection du système racinaire

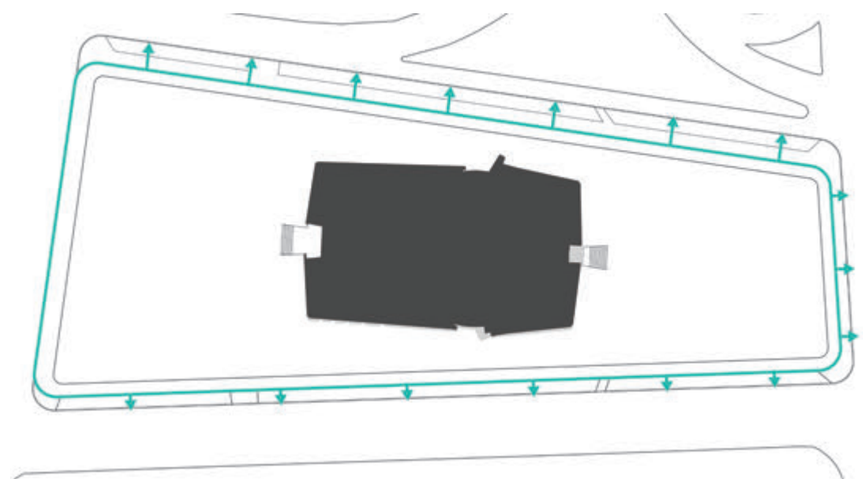

- Favoriser l'échelle humaine
- Promouvoir des circulations sécuritaires et confortables

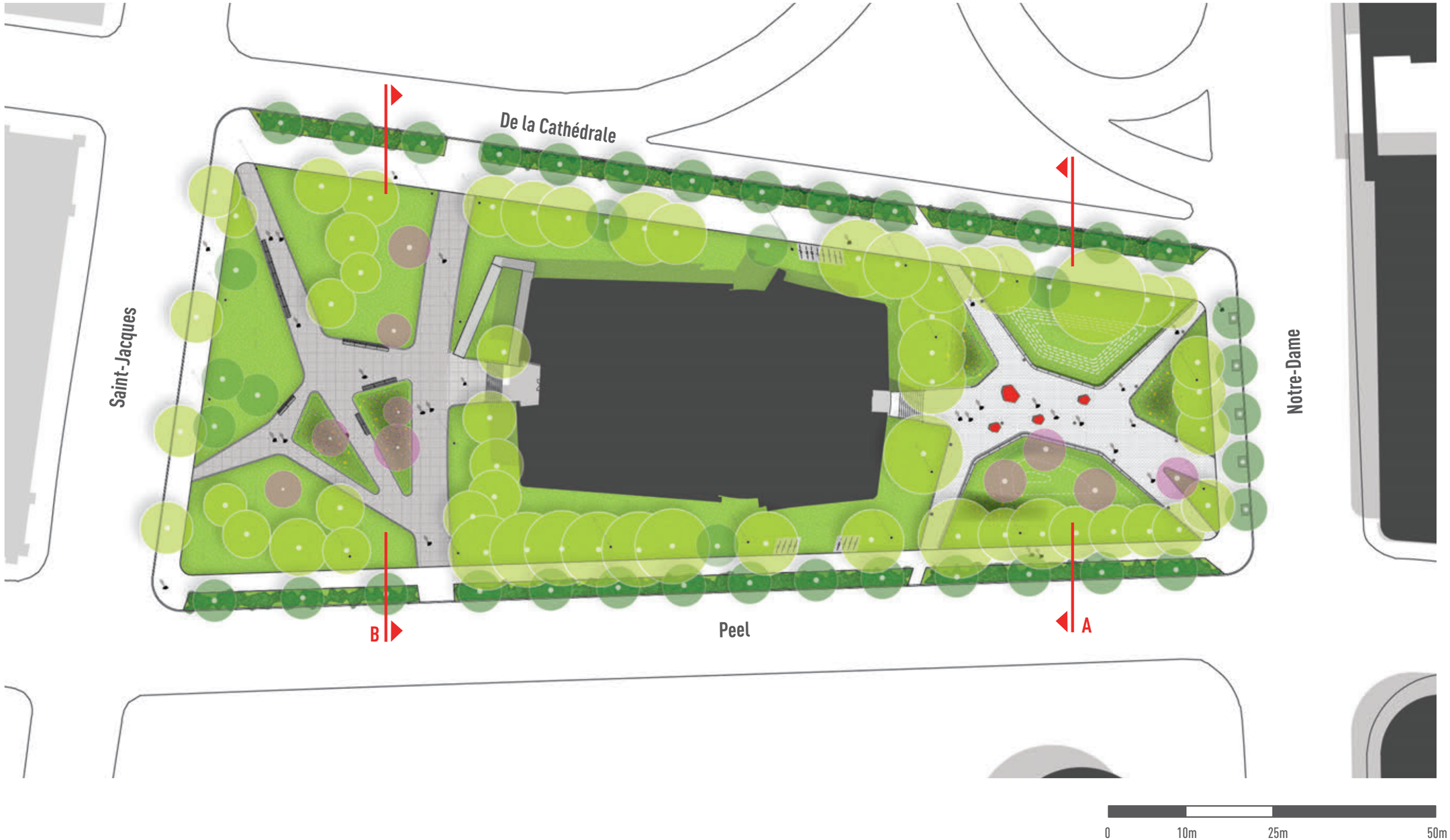

NIPPAYSAGE
ARCHITECTES PAYSAGISTES

ÉTS 4 juillet 2018

PARC DE L'ENTRÉE EST

L'espace créé au sud du nouveau Centech (ancien Planétarium) propose un espace extérieur convivial et polyvalent, caractérisé par un espace ouvert et lumineux parmi les arbres matures qui bordent l'îlot en périphérie. Une surface de circulation en pavés de béton formalise les axes de déplacement ayant été privilégiés au fil des années par les usagers. L'espace se veut avant tout une oasis de verdure et de détente, permettant une grande flexibilité d'usages, qu'il s'agisse d'un lieu de rassemblement, d'étudier sur une plage gazonnée ou de la tenue d'événements ou de performances de petite échelle. Le projet comprend un jeu topographique qui crée une légère séparation avec les rues avoisinantes. Une plantation d'arbres complémentaires et une série de jardins de pluie offrent une palette végétale variée tout en permettant de retenir sur le site une forte proportion des eaux de pluie. Plusieurs bancs (linéaires ou ponctuels) et autres mobiliers ponctuent l'espace pour favoriser la socialisation et l'appropriation du parc. Finalement, le « Parc de l'Entrée Est » est aussi un espace de potentiel technologique qui répond aux besoins de la communauté étudiante. À ce titre, les aménagements comprennent une infrastructure qui permet diverses expérimentations multimédias en milieu urbain extérieur.

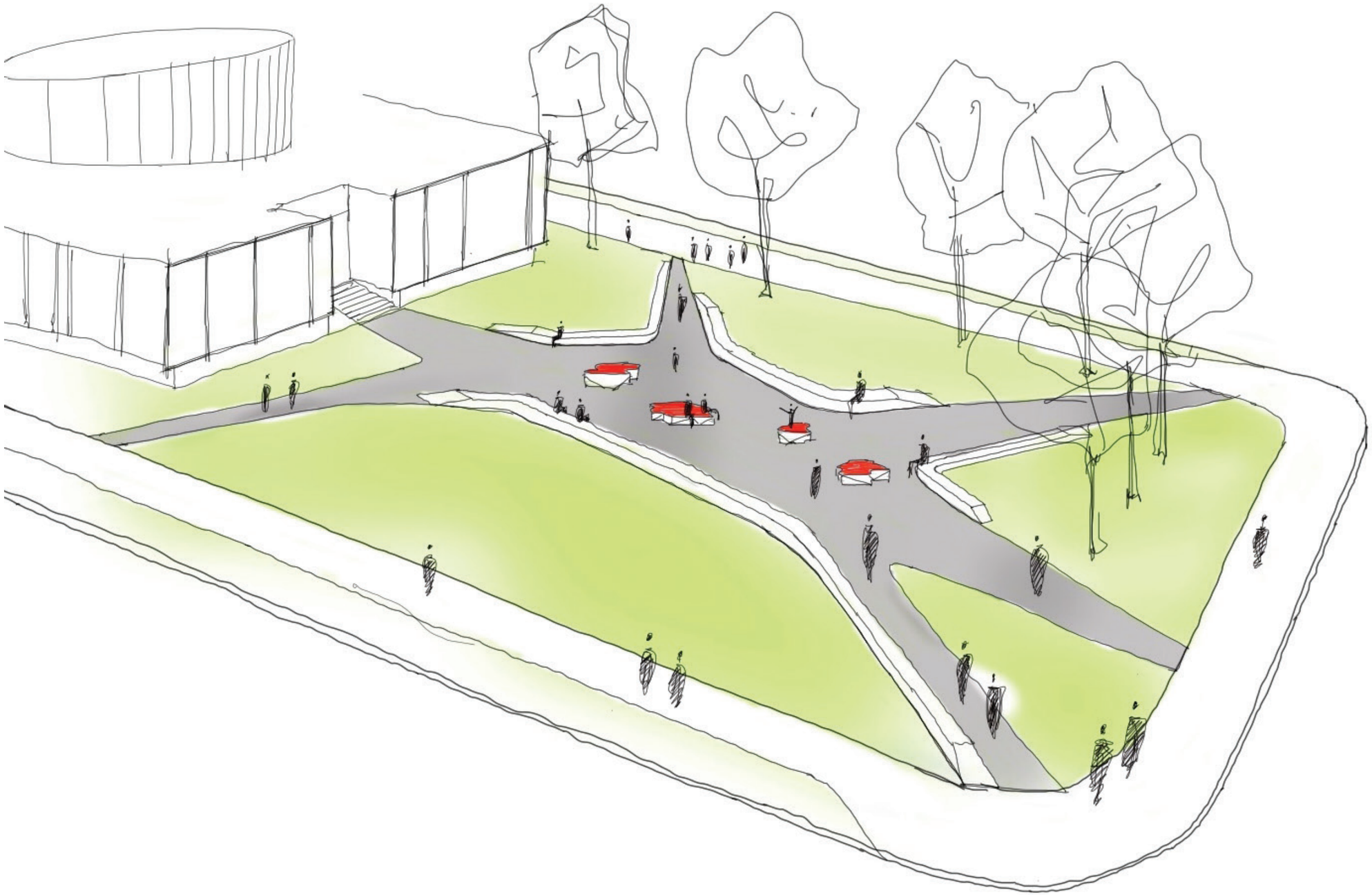

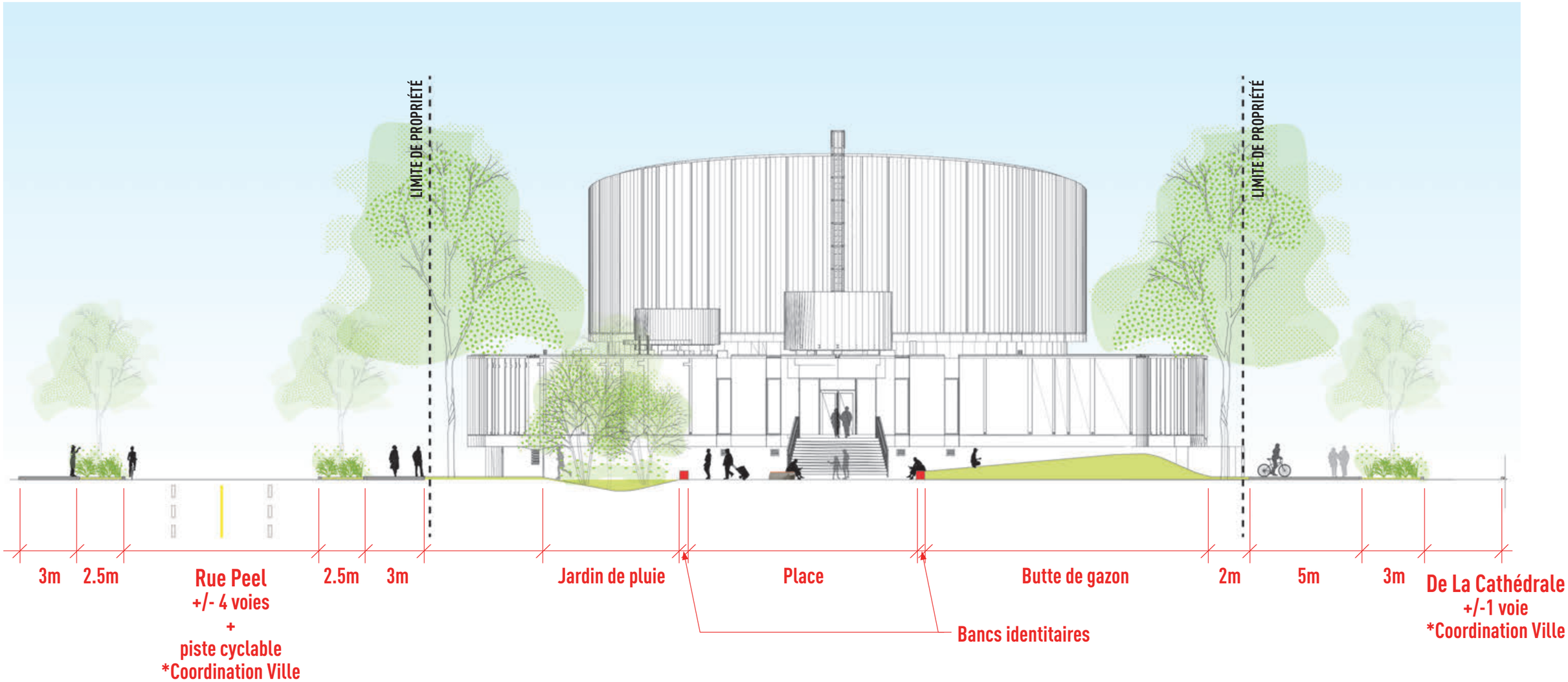
LIMITE DE PROPRIÉTÉ
LIMITE DE PROPRIÉTÉ
3m
2.5m
Rue Peel
+/- 4 voies
+
piste cyclable
*Coordination Ville
2.5m
3m
Jardin de pluie
Place
Bancs identitaires
Butte de gazon
2m
5m
3m
De La Cathédrale
+/-1 voie
*Coordination Ville

ÉTS

SQUARE CHABOILLEZ

Le réaménagement de cet espace public se veut en continuité avec les espaces adjacents et du « Parc de l'Entrée Est». Le projet propose la transformation et le verdissement du square, en conservant le maximum de végétaux existants. Les axes de circulation sont rationalisés pour refléter les parcours les plus fréquents et la petite rue de service qui servait de débarcadère pour l'ancien planétarium est transformée en généreux sentier de parc qui peut occasionnellement desservir l'entrée du nouveau Centech. L'aménagement final de cet espace appartenant à la Ville de Montréal devra considérer les contraintes souterraines (tunnels et équipements de l'autoroute 720) ainsi que la vision d'aménagement du Quartier des Gares, projet urbain structurant situé au nord de l'ÉTS qui propose une coulée verte traversant la ville.

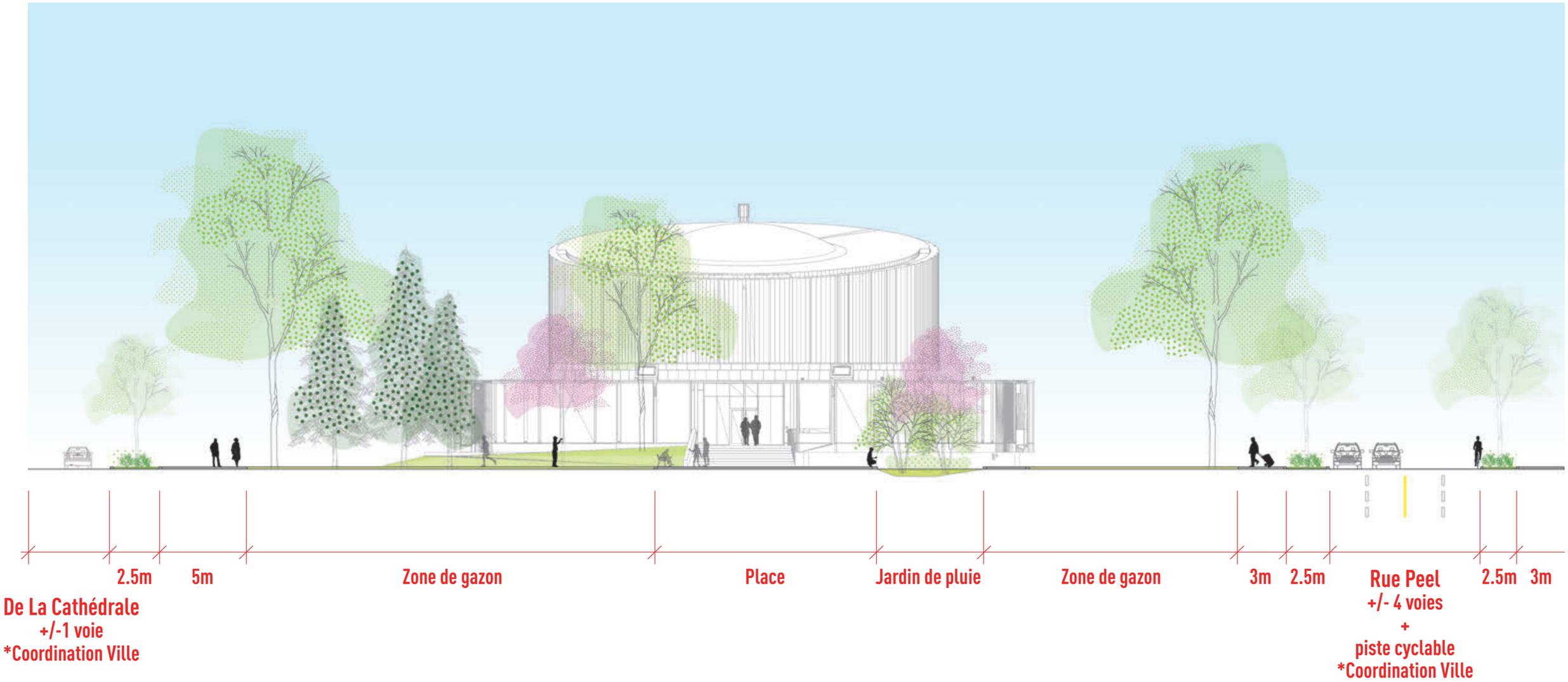
2.5m
5m
Zone de gazon
Place
Jardin de pluie
Zone de gazon
3m
2.5m
Rue Peel
+/- 4 voies
+
piste cyclable
*Coordination Ville
2.5m
3m
De La Cathédrale
+/-1 voie
*Coordination Ville

RUE DE LA CATHÉDRALE

La rue de la cathédrale et les bretelles d'accès à l'autoroute 720 constituent la limite est du Campus ÉTS. De plus, la rue de la Cathédrale relie directement l'ÉTS à la station de métro, située au coin de la rue Saint-Antoine. Selon l'information disponible, la Ville de Montréal y prévoit un réaménagement, incluant une révision des accès autoroutiers. La vision d'ensemble du Campus ÉTS préconise une réduction majeure de la rue et un élargissement significatif des trottoirs, favorisant la création d'une promenade plantée reliant l'institution au métro Bonaventure tout en procurant un parcours urbain piétonnier sécuritaire et ombragé.

04.
ENTRÉE OUEST

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DES QUATRE SECTEURS

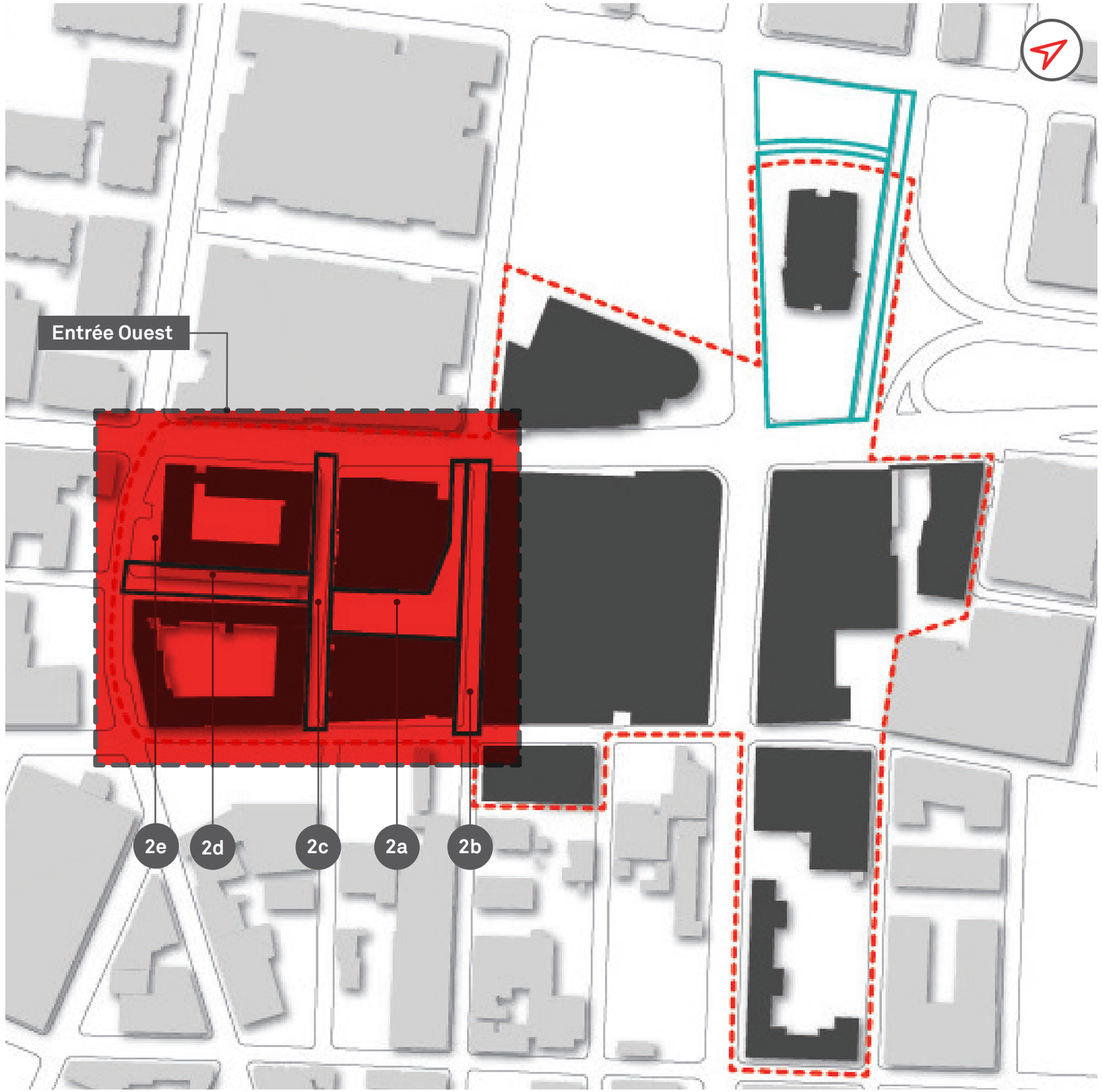

Entrée Ouest

2a Parc de l'entrée ouest
2b Rue Murray
2c Rue Eleanor
2d Rue Barré
2e Rue de la Montagne
(Mur signature)

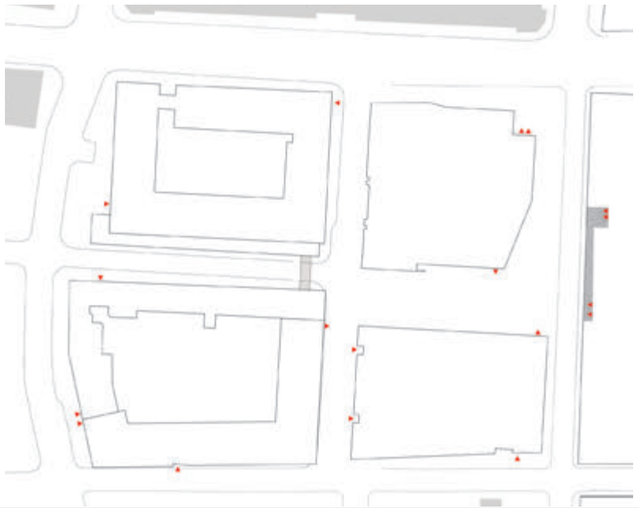

- Entrées et sorties

- Convergence/rencontres
- Fluidité
- Noeuds

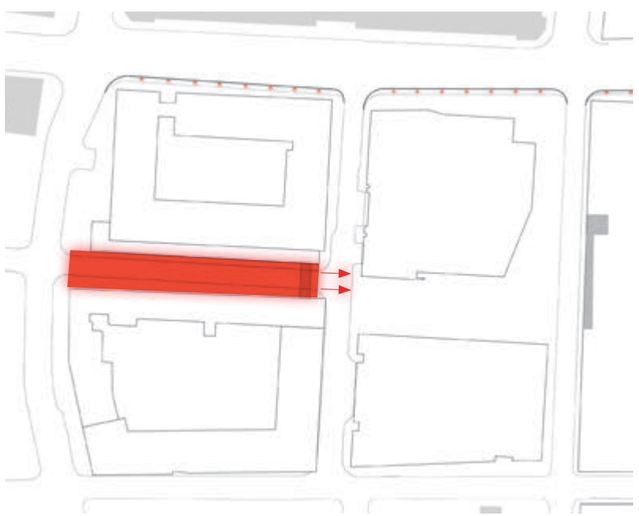

- Élargissement des trottoirs
- Traverse piétonne prolongement de la rue Barré

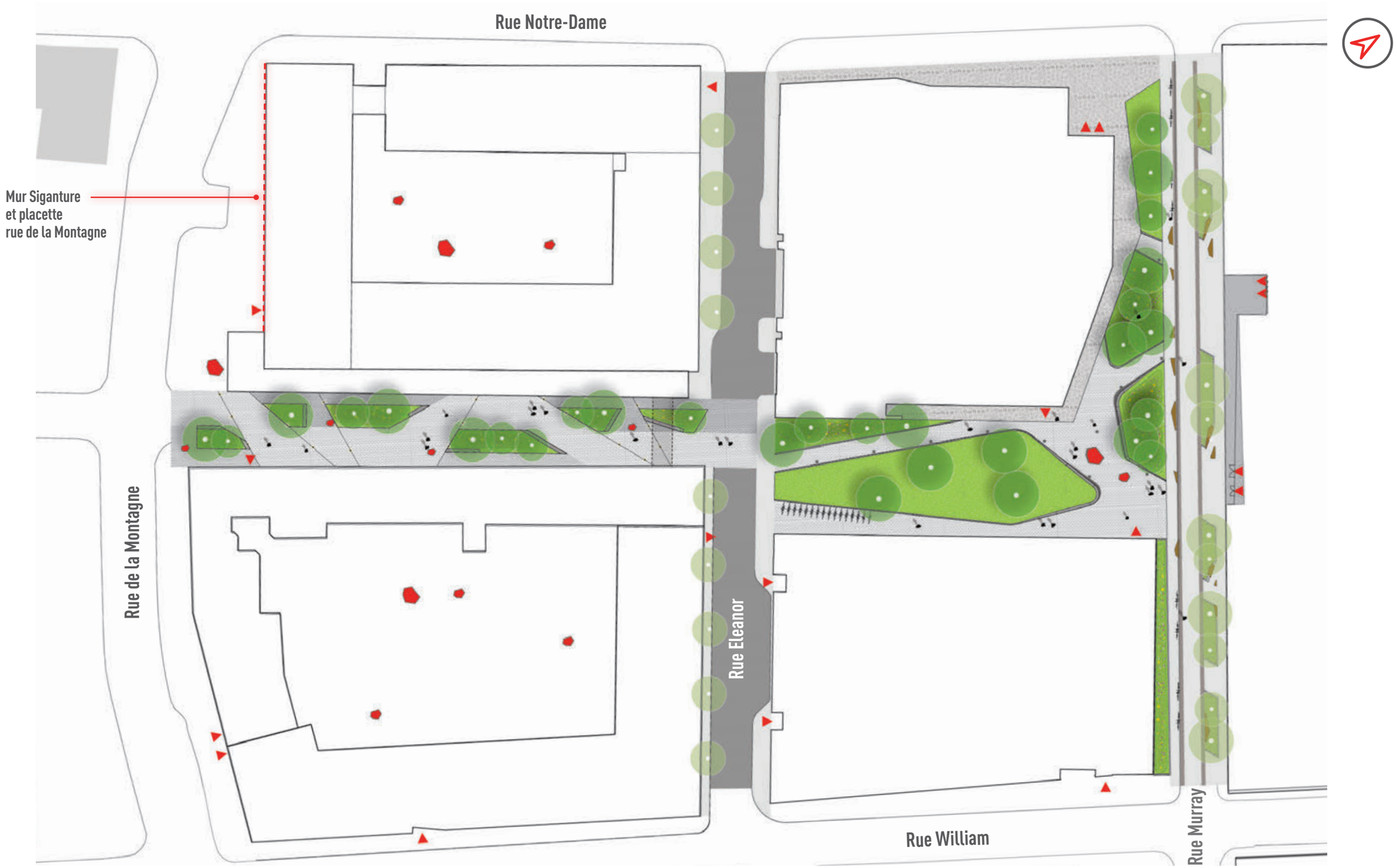

0 10m 25m 50m

ÉTS 4 juillet 2018

NIPPAYSAGE
ARCHITECTES PAYSAGISTES

PARC DE L'ENTRÉE OUEST

L'espace créé entre le nouveau pavillon D et la récente Maison des étudiants propose un espace extérieur dynamique, caractérisé par une topographie unique, des parcours de circulation efficace et par l'animation de l'activité étudiante à proximité. Le « Parc de l'Entrée Ouest» se veut un havre de verdure et de détente, situé au cœur du secteur ouest du Campus ÉTS. De plus, le parc permet d'accéder facilement à plusieurs bâtiments et pavillons à partir d'un point de rencontre central. Le projet comprend des plages gazonnées, une plantation aléatoire d'arbres (feuillus et conifères) et une série de jardins de vivaces offrant une palette végétale variée. Plusieurs bancs viennent ponctuer l'espace pour recevoir un grand nombre de personnes assises et favoriser la socialisation et l'appropriation des espaces.

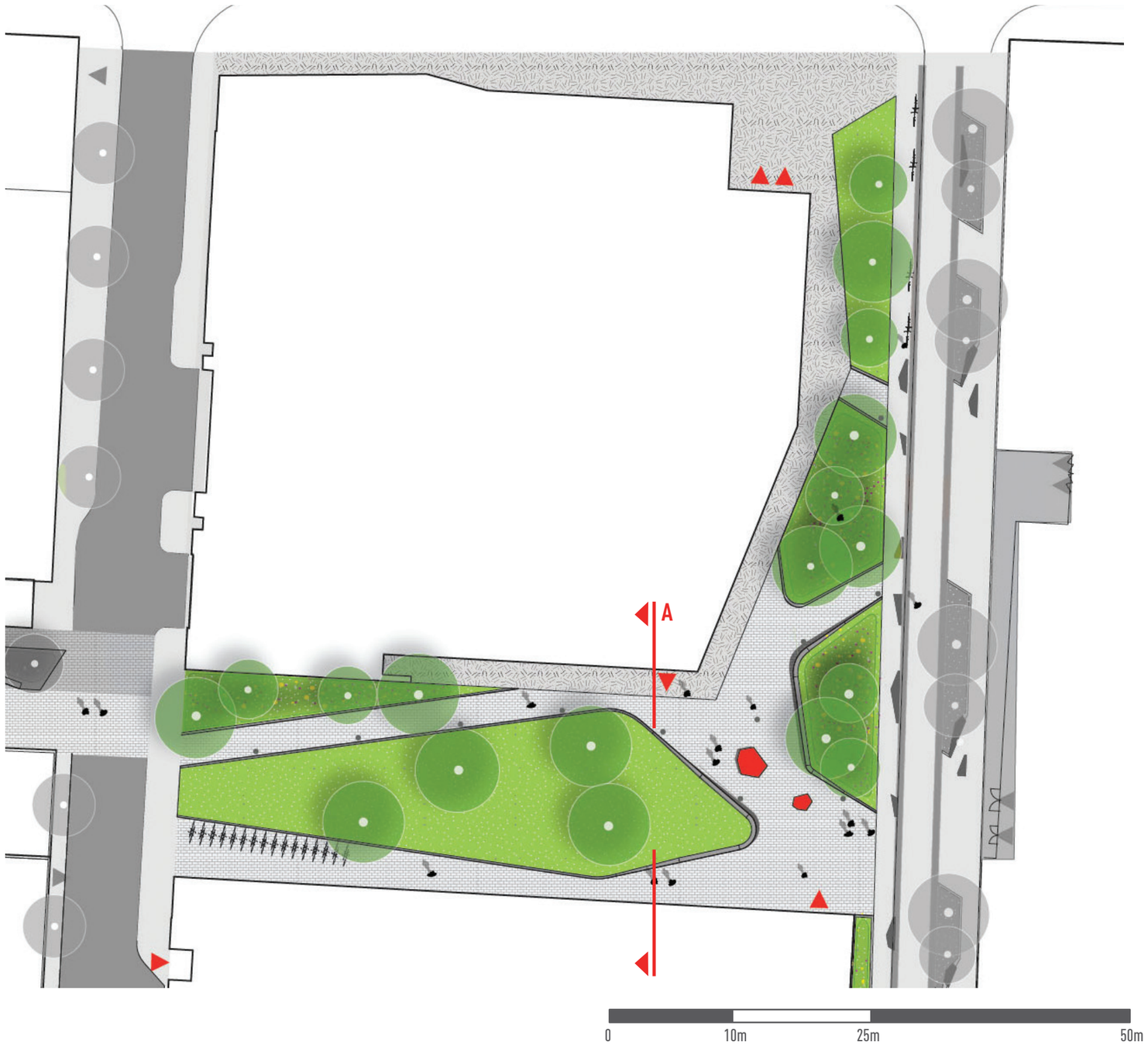
A
0
10m
25m
50m

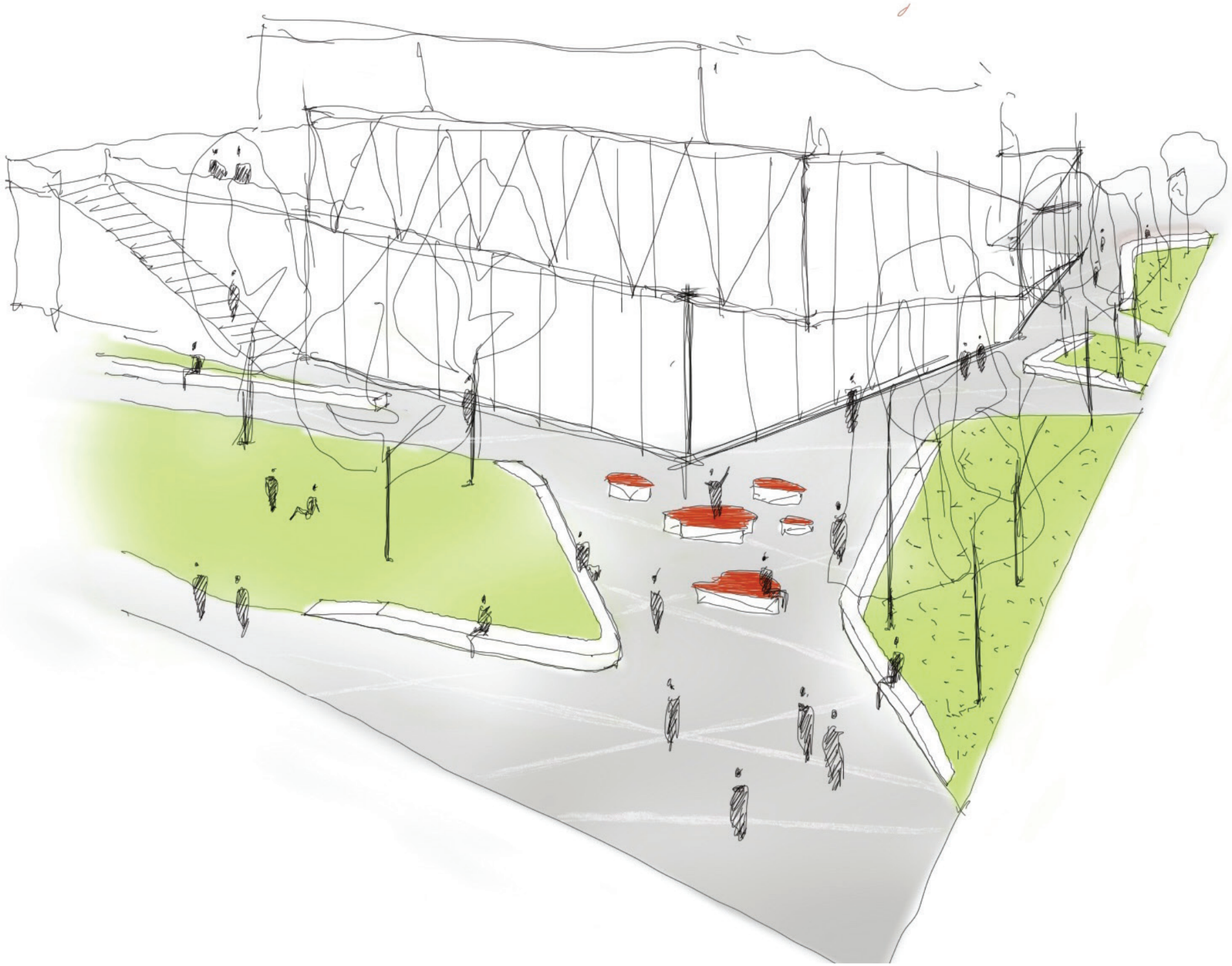

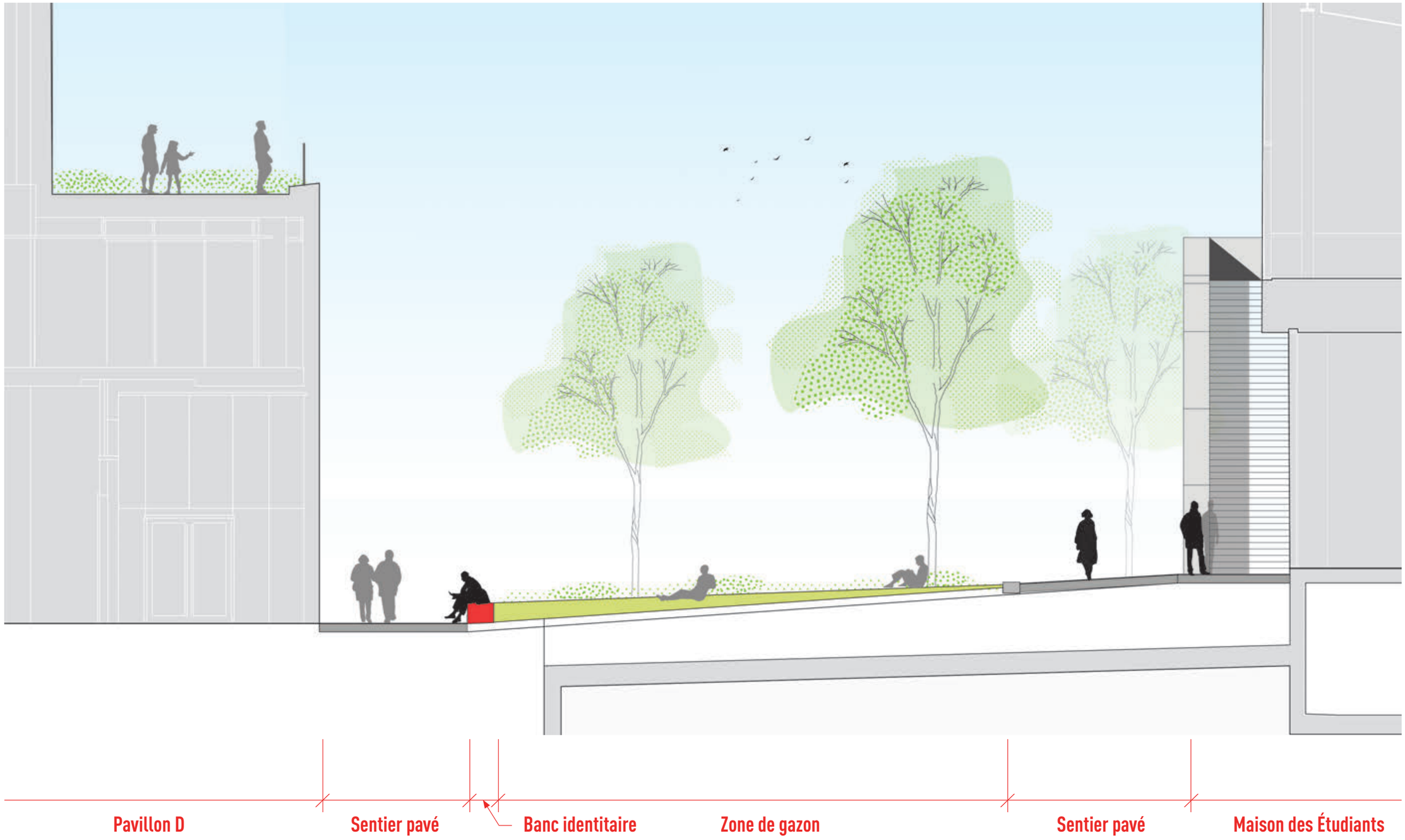
Pavillon D
Sentier pavé
Banc identitaire
Zone de gazon
Sentier pavé
Maison des Étudiants

RUE MURRAY

La rue Murray fera l'objet d'un réaménagement de surface selon la typologie « rue habitée » développée par la Ville de Montréal dans le cadre du projet Griffintown. La portion de rue située entre les rues William et Notre-Dame fera l'objet d'un aménagement complètement piéton, favorisant une liberté de déplacements et une ambiance conviviale. De plus, ce tronçon sera bonifié au niveau des éléments de mobilier, afin d'offrir davantage de lieux d'arrêt et de détente (bancs et supports à vélos).

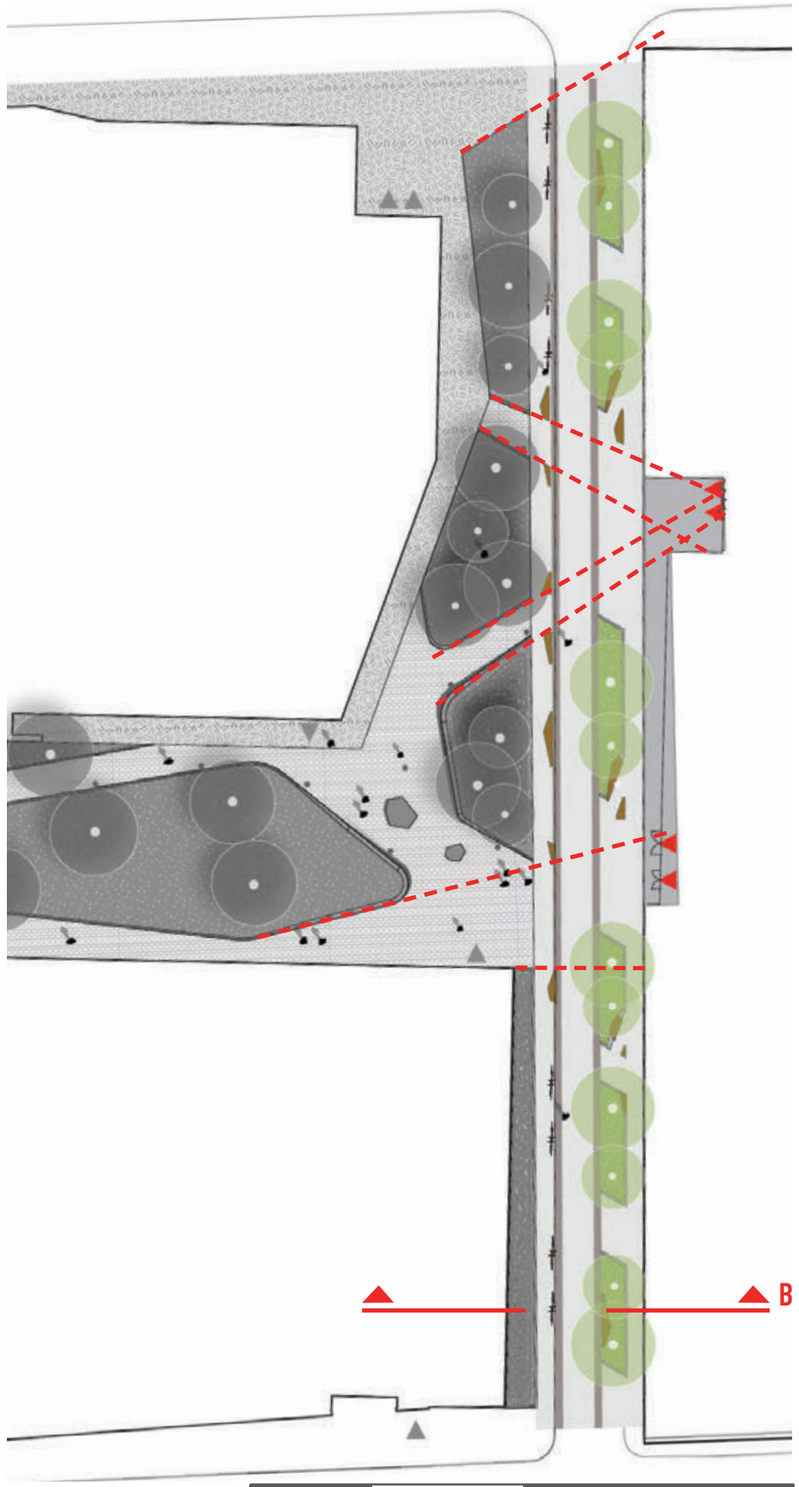

0 10m 25m 50m

NIPPAYSAGE
ARCHITECTES PAYSAGISTES

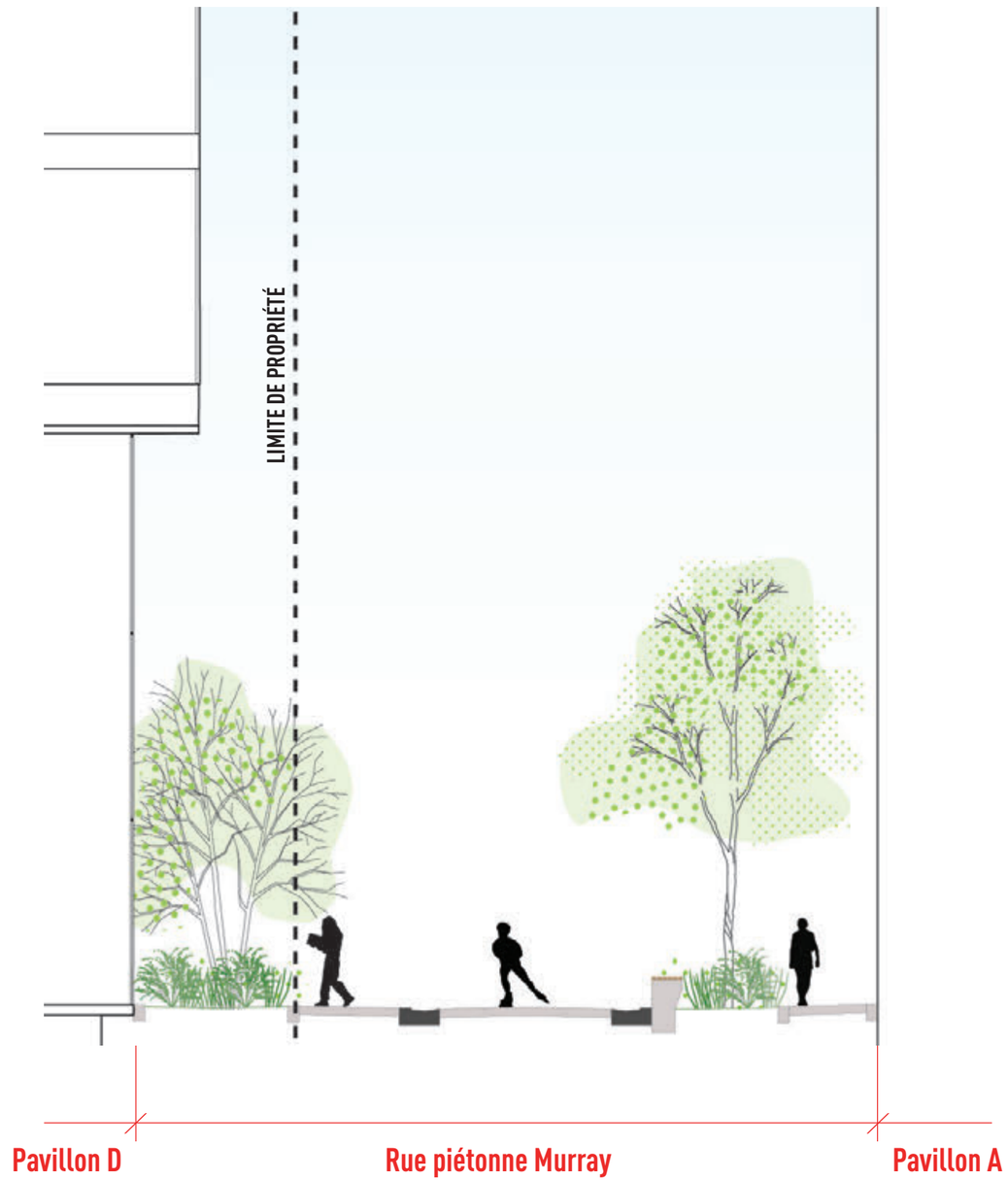

RUE BARRÉ

Il est proposé de transformer la rue Barré en rue piétonnisée et verdoyante, poursuivant l'espace public verdoyant formé par la rue Murray et le parc de l'Entrée Ouest. Basé sur les critères de design et typologies d'aménagement prévu pour le quartier Griffintown, le réaménagement de la rue Barré propose une typologie de « rue Habitée modifiée » dans laquelle la chaussée n'est pas localisée de façon centrale ou continue, afin de maximiser l'ambiance verdoyante et intimiste tout en dégageant un passage pour les véhicules d'urgence. De plus, des espaces sont laissés libres pour une appropriation maximale par les résidents (BBQ communautaire, table de ping-pong, exerciseurs publics, etc.). Finalement, un éclairage sur caténaires contribue à l'expérience humaine particulière de cet espace public.

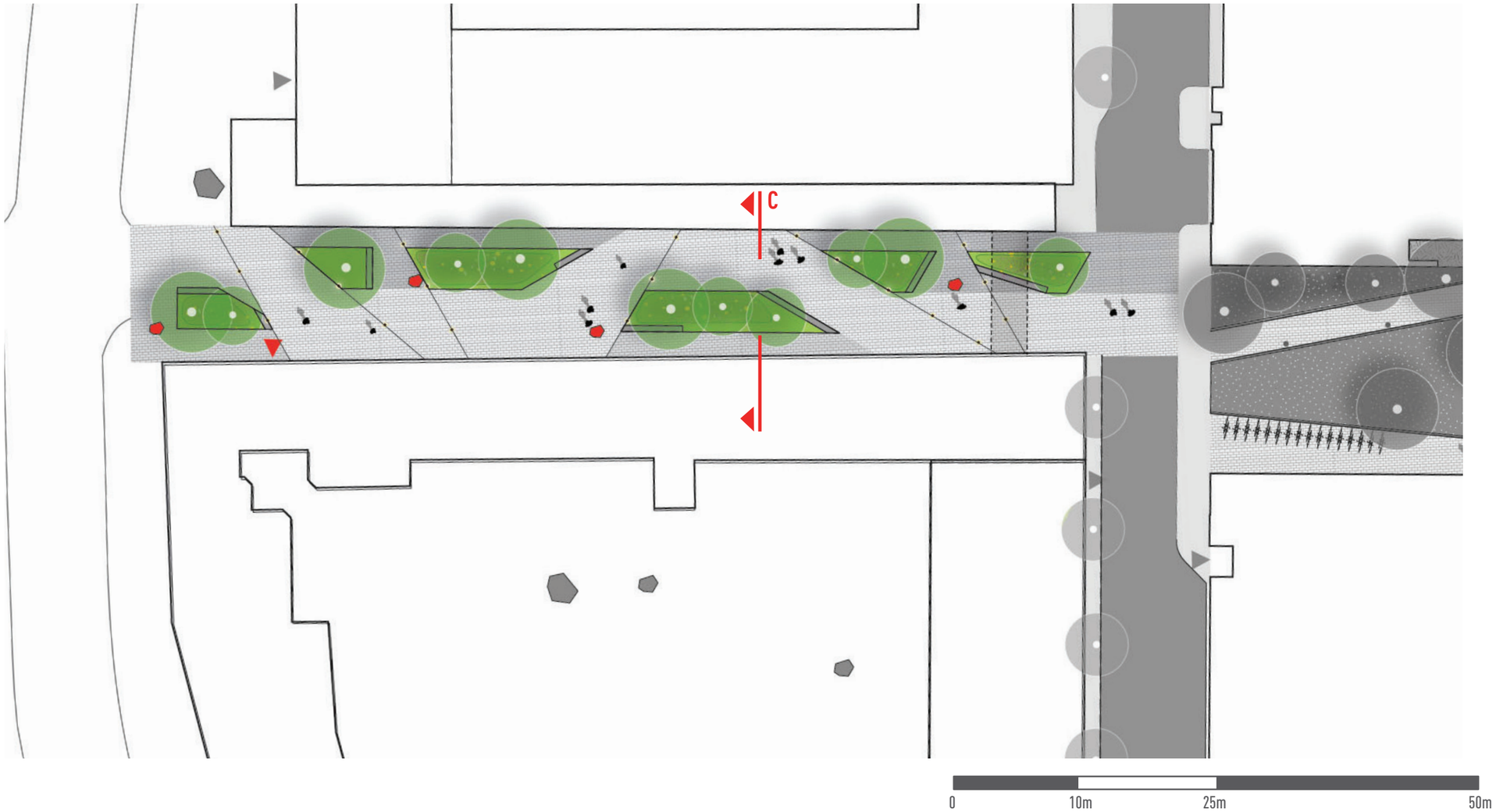
C
0
10m
25m
50m

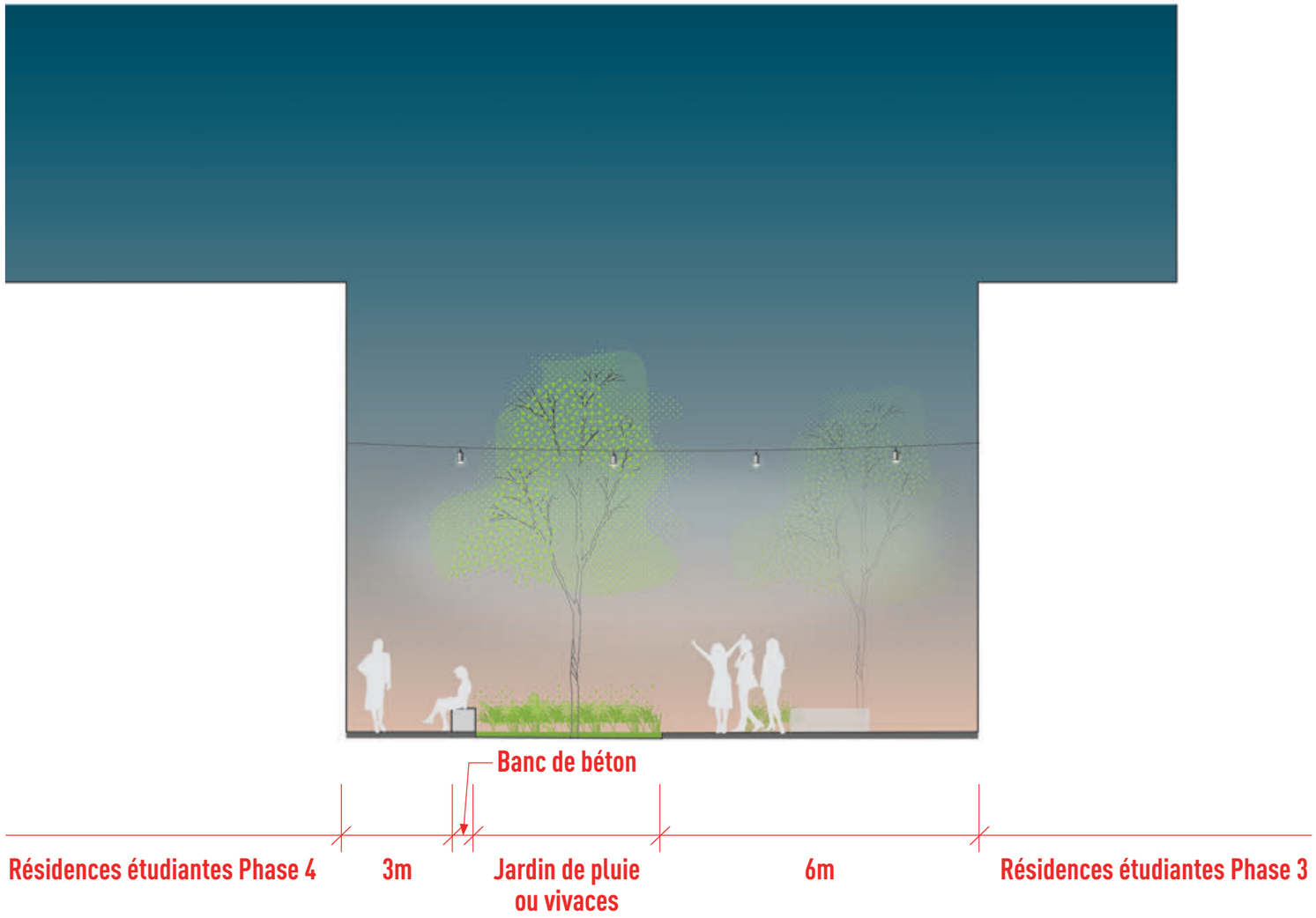
Banc de béton
Résidences étudiantes Phase 4
3m
Jardin de pluie
ou vivaces
6m
Résidences étudiantes Phase 3

RUE ELEANOR

La rue Eleanor fera l'objet d'un réaménagement de surface selon la typologie « rue apaisée » développée par la Ville de Montréal dans le cadre du projet Griffintown. Toutefois, cette rue doit toutefois conserver une grande fonctionnalité, car elle permet de desservir plusieurs quais de livraisons et débarcadères utilitaires. Il est proposé d'inclure un traitement de surface particulier pour créer une traverse piétonne surélevée en milieu d'îlot, entre les rues William et Notre-Dame. En plus d'atténuer la circulation véhiculaire, cet aménagement permet de relier les espaces du Parc de l'Entrée Ouest avec les rues piétonnes Barré et Murray, créant un important réseau piétonnier au cœur du Campus ÉTS.

05. ÉLÉMENTS IDENTITAIRES DU CAMPUS ÉTS

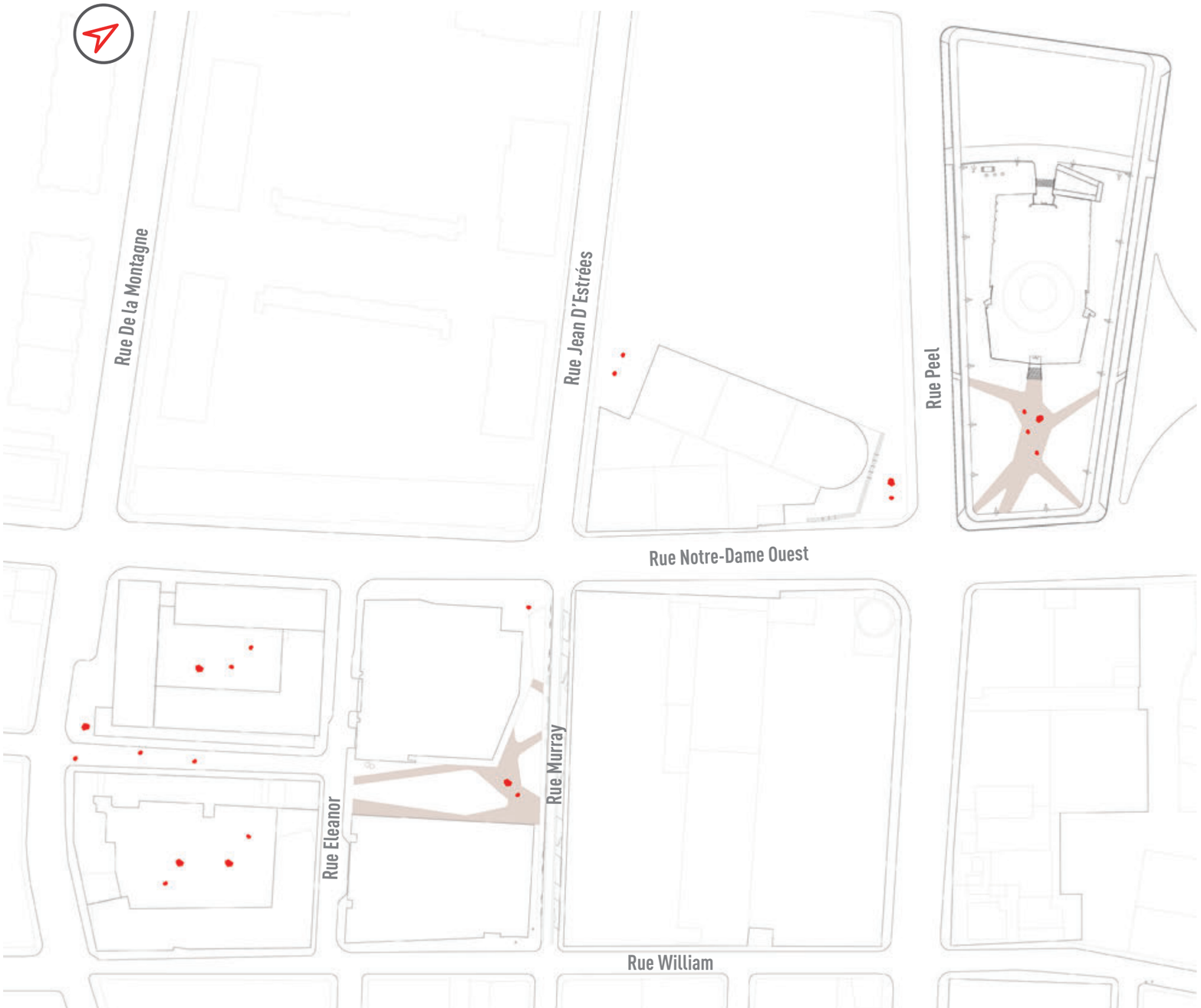

PAVÉS DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ

- surface identitaire, circulation principale
- pavés de béton carrés 150X150mm, joints alternés
- insertion d'un motif linéaire suivant la trame urbaine
- Fini lisse pour pavage circulation principale
- Fini meulé pour motif linéaire

- Unification des surfaces piétonnes de l'îlot
- Circulations traversantes
- continuité et perméabilité visuelle
- Caractère paysager identitaire au Campus ÉTS
- Dialogue avec l'architecture

PIERRES NATURELLES

- ponctuations paysagères, bancs et podiums
- pierre d'origine granitique uniquement - aucun calcaire
- extraction naturelle d'origine locale
- côtés guillotinés, dessus plat recouvert d'un enduit signature rouge
- calibre variable allant de 1mx1m à 5mx6m, selon les besoins
- hauteur hors-sol viable, entre 150mm et 600mm maximum.

- Élément identitaire ÉTS
- Espace de socialisation
- Socles de démonstration / exposition de prototypes
- Polyvalence pour performances et événements (scène)
- Mobilier polyvalent et ludique

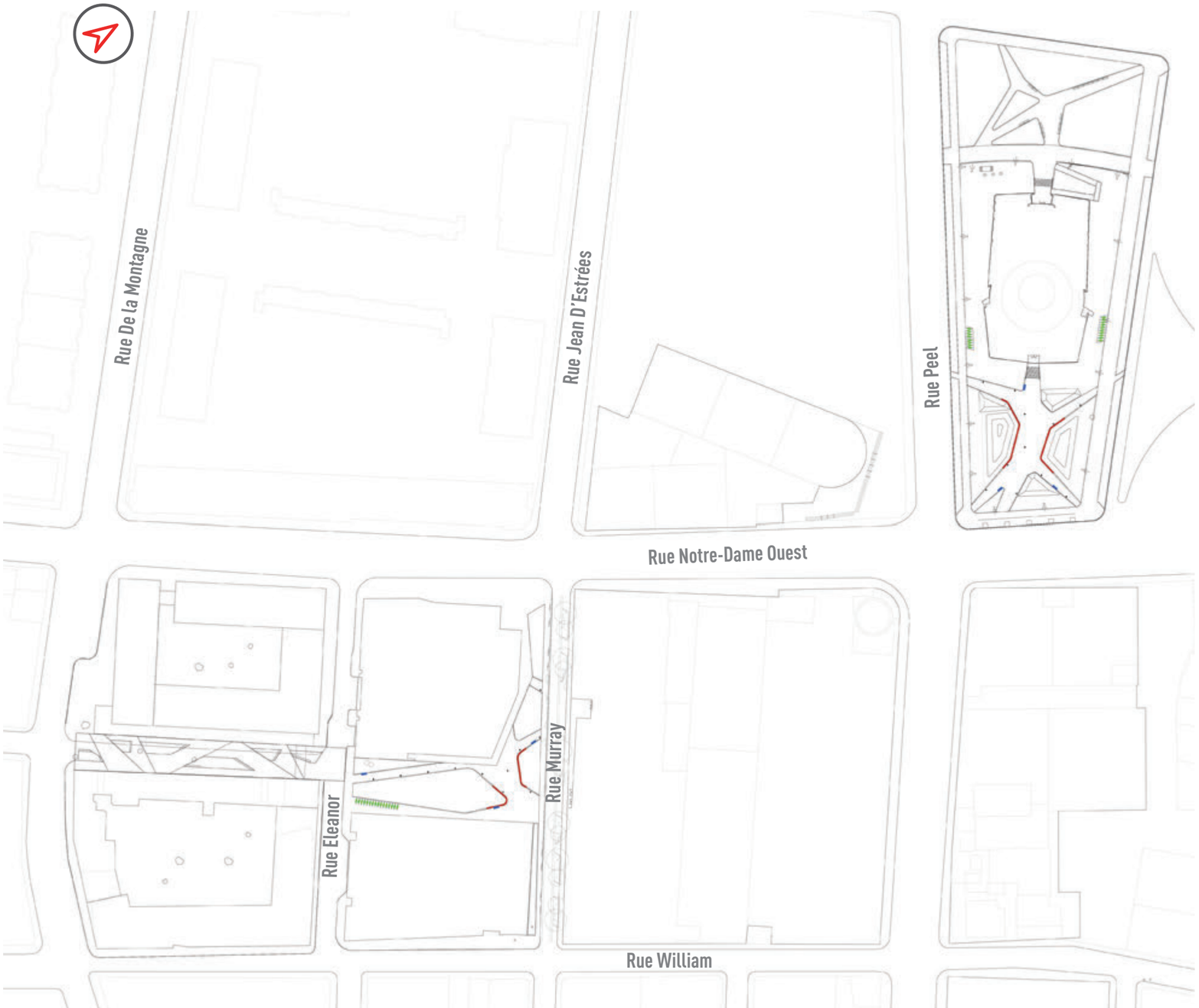

SUPPORTS À VÉLOS

PANIERS À REBUTS ET RECYCLAGE

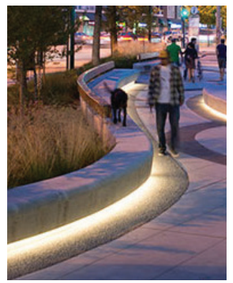

BANCS LINÉAIRES IDENTITAIRES

- module de béton préfabriqué
- insertion d'un appareil d'éclairage dans le coup de pied

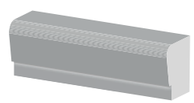

- Élément identitaire
- Espace de socialisation
- Soulignent les axes de circulation
- Intégration de technologie et d'éclairage
- Déploiement à l'échelle du campus ÉTS

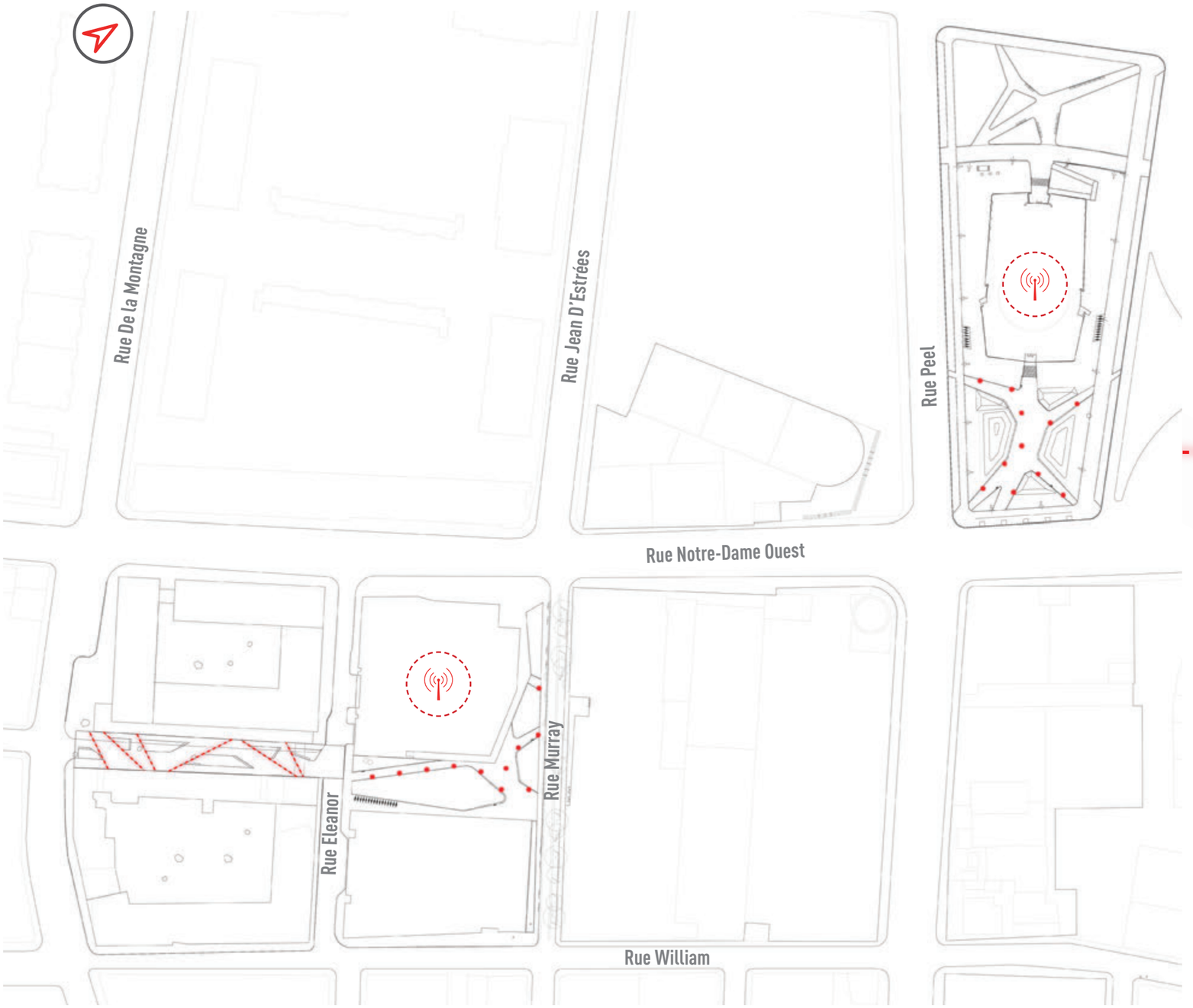

COMPOSANTES TECHNOLOGIQUES

ÉCLAIRAGE - COLONNES LUMINEUSES

ÉCLAIRAGE DE LA RUE BARRÉ - CATÉNAIRES ENTRE FAÇADES

- Réseau technologique intégré
- Accents lumineux rouge (LED)
- Trappes d'accès intégrées aux bancs
- Lampadaires connectés
- Prises Wi-Fi
- Haut-parleurs
- Caméra de sécurité
- Etc.

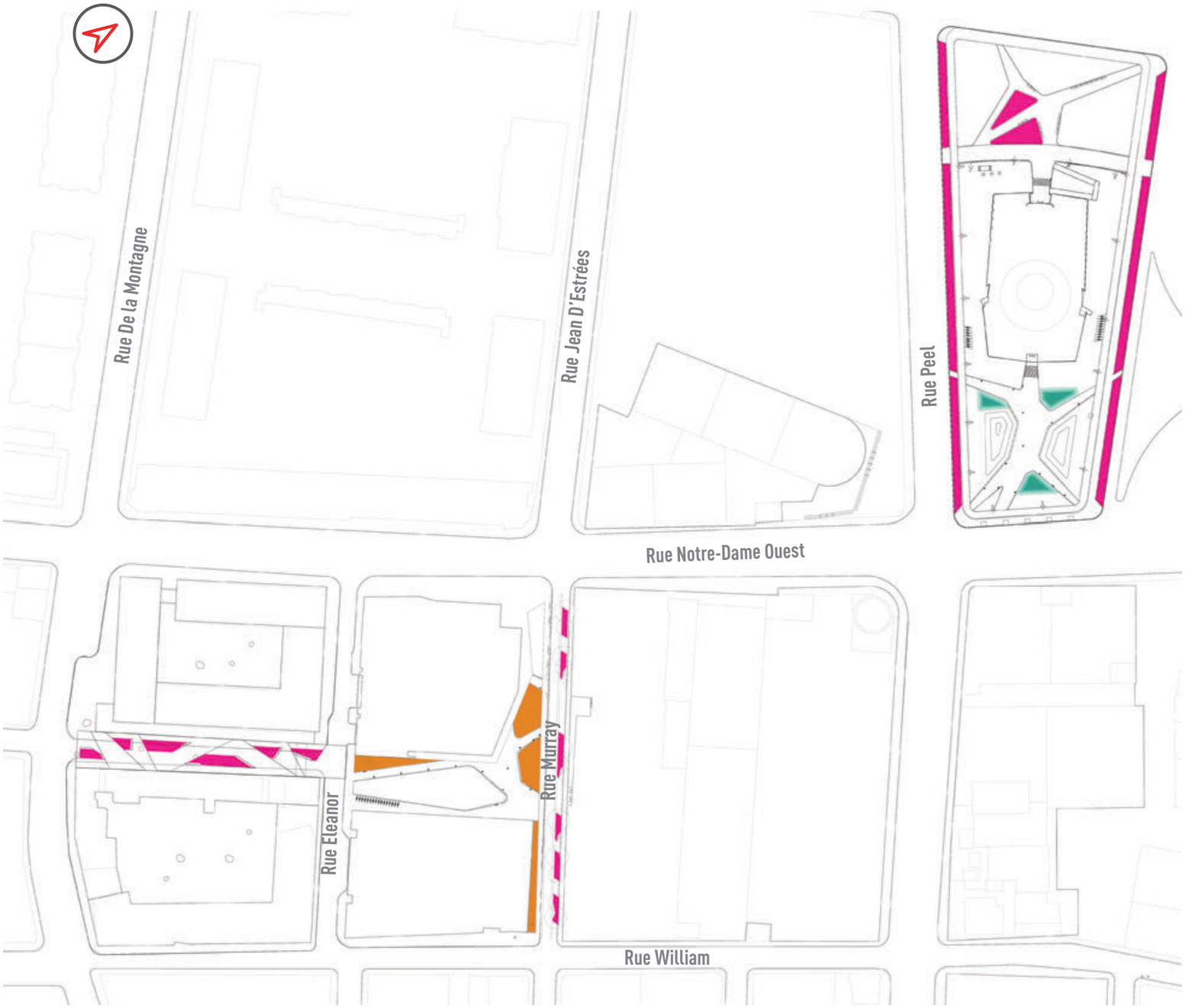

VOLUME DE RÉTENTION VÉGÉTALISÉ

FLORAISONS / INTÉRÊT SAISONNIER

AMBIANCE VÉGÉTALE / TEXTURES

- JARDIN DE PLUIE ESPACES CAMPUS ÉTS
- JARDIN DE VIVACES ESPACES CAMPUS ÉTS
- JARDIN DE VIVACES ET DE PLUIE , DOMAINE PUBLIC VILLE DE MONTRÉAL

- Verdissement
- Biodiversité
- Gestion écologique des eaux de pluie
- Démonstration / éducation

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180783001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour terminer les travaux prévus à l'acte de donation, intervenu le 10 avril 2013, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, et ce, en regard de la place publique devant être aménagée sur le lot 2 975 650. N/Réf. : 31H05-005-7970-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à son contenu le projet d'acte de modification de la convention de donation ci-joint, préparé par le notaire mandaté par l'École de technologie supérieure (l'«ÉTS»), Me Jean Valiquette.

Nous joignons également l'extrait du document «Vision d'ensemble du Campus ÉTS» montrant substantiellement la place publique devant être aménagée par l'ÉTS, lequel extrait sera annexé au projet d'acte.

Nous avons reçu la confirmation écrite de Me Valiquette à l'effet que l'ÉTS approuve le projet d'acte tel quel.

N/D: 18-004161

FICHIERS JOINTS

Modification-donation (14-05-19).pdfplanetarium extrait 23-27.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patrick FLUET
Notaire
Tél : 514 872-6853

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-04

Patrick FLUET
Notaire
Tél : 514 872-6853
Division : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

MODIFICATION

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, ce (2019- -).

DEVANT Me Jean VALIQUETTE, notaire, exerçant à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (01 janvier 2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (ci-après « la Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

laquelle personne est dûment autorisée aux présentes en vertu de la Charte et des documents suivants:

a) de la résolution CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit octobre deux mille trois (28 octobre 2003);

b) de la résolution CM_____adoptée par le conseil municipal à sa séance du

Copie de chacune de ces résolutions demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée le : « **LA VILLE » ;**

ET

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE, institution d'enseignement légalement constituée selon la *Loi sur l'Université du Québec*, aux termes de lettres patentes suite au décret 261-92 du Gouvernement du Québec en date du vingt-six février mille neuf cent quatre-vingt-douze (26 février 1992) enregistrées le neuf septembre mille neuf cent quatre-vingt-douze (9 septembre 1992) au Libro 1548, Folio 122, ayant son siège social au 1100, rue Notre-Dame Ouest à Montréal, province de Québec, H3C 1K3, Canada, dûment représentée par **…**, dûment autorisés aux termes de la résolution
CA-_____adoptée par son conseil d'administration le, dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants en présence du notaire.

Ci-après nommée le : « **DONATAIRE** » ;

La Ville et le Donataire sont également désignés collectivement comme les « Parties » :

LESQUELLES PARTIES PRÉALABLEMENT À LA MODIFICATION DE L'ACTE DE DONATION FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Andrée BLAIS, notaire, le dix avril deux mille treize (10 avril 2013), sous le numéro 1 688 de ses minutes, dont la copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le onze avril deux mille treize (11 avril 2013) sous le numéro 19 852 020 (ci-après l'« Acte de donation »), la Ville a donné au Donataire un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots 1 853 420 et 2 975 650 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec dessus érigé un bâtiment portant le numéro 1000, rue St-Jacques Ouest, Montréal, province de Québec, autrefois connu comme le « Planétarium Dow » (ci-après : l'« Immeuble »).

ATTENDU qu'aux termes de l'Acte de donation, le Donataire s'est engagé à respecter les conditions imposées par la Ville qui sont l'essence même de la donation, sans lesquelles la Ville n'aurait jamais consenti, de sorte que l'immeuble pourrait redevenir la propriété de la Ville, sans compensation ni dédommagement aucun.

ATTENDU qu'aux termes de l'Acte de Donation, le Donataire devait, notamment, réaménager le bâtiment érigé sur l'Immeuble, aux fins de ses besoins en tendant à sauvegarder la valeur et le caractère unique et distinctif de celui-ci et investir la somme de CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00$), en réfections, améliorations et transformations, sur et autour du bâtiment, le tout dans un délai de trente-six (36) mois, à compter du dix avril deux mille treize (10 avril 2013).

ATTENDU qu'aux termes d'un acte de modification reçu par Me Andrée Blais, notaire, le vingt-quatre mai deux mille seize (24 mai 2016), sous le numéro 1 703 de ses minutes, dont la copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt-cinq avril deux mille seize (25 avril 2016), sous le numéro 22 328 178 (ci-après : « Amendement ») la Ville a prolongé le délai de réalisation des obligations du Donataire jusqu'au neuf janvier deux mille dix-huit (9 janvier 2018).

ATTENDU que le Donataire a complété les travaux pour le réaménagement du bâtiment érigé sur l'immeuble, mais qu'il lui reste encore à aménager une place publique sur le lot 2 975 650 comme stipulé à l'Acte de Donation.

ATTENDU que le Donataire requiert que lui soit accordé un délai supplémentaire jusqu'au trente et un décembre deux mille vingt (31 décembre 2020), afin qu'il puisse satisfaire aux conditions essentielles imposées par la Ville dans l'Acte de Donation et son Amendement.

ATTENDU que la Ville n'a pas d'objection à accorder un tel délai au Donataire.

ATTENDU que la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle (18-038) en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Donataire.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

OBJET DU CONTRAT

La Ville accorde, par les présentes, au Donataire, ici présent et acceptant, un délai supplémentaire, soit jusqu'au trente et un décembre deux mille vingt (31 décembre 2020), pour terminer les travaux d'aménagement de la place publique devant être aménagée sur le lot 2 975 650 du cadastre du Québec, telle que substantiellement montrée sur le document intitulé « Vision d'ensemble du Campus ETS » préparé le quatre juillet deux mille dix-huit (4 juillet 2018) par la firme NIPPAYSAGE architectes-paysagistes et dont copie d'un extrait de ce document, soit les pages 23 à 27 inclusivement, demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties en présence du notaire soussigné.

RATIFICATION

Sous réserve de ce qui précède, les Parties confirment et ratifient, à toutes fins que de droit, toutes les autres clauses et conditions stipulées à l'Acte de donation et son Amendement, le tout sans novation ni dérogation.

PUBLICATION

Les Parties déclarent que l'immeuble visé par les présentes est ci-après désigné et requièrent de l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, de faire dans ses registres, les inscriptions nécessaires afin que plein effet soit donné aux présentes, à savoir :

DESIGNATION

Un immeuble situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, à savoir :

a) Le lot numéro UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT (1 853 420) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montréal ; et

b) Le lot numéro DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE (2 975 650) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montréal.

Avec le bâtiment dessus y érigé portant le numéro 1000, rue St-Jacques Ouest, Montréal, province de Québec, autrefois connu comme le « Planétarium Dow ».

Sujet à une servitude d'utilité publique en faveur de la Ville de Montréal aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le onze avril deux mille treize (11 avril 2013) sous le numéro 19 852 020.

FRAIS

Le Donataire s'engage et s'oblige à payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour les Parties, dont trois copies pour la Ville.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

( ) des minutes du notaire soussigné**.**

Les Parties déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exempté d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence du notaire soussigné.

VILLE DE MONTRÉAL
Représentée par :

_____

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE
Représentée par :

_____

_____

_____
Me Jean VALIQUETTE, notaire

COPIE CONFORME À LA MINUTE DEMEURÉE EN MON ÉTUDE

Réf. 19-V0053-051

03.3 | ENTREE EST - PLAN DE SITE

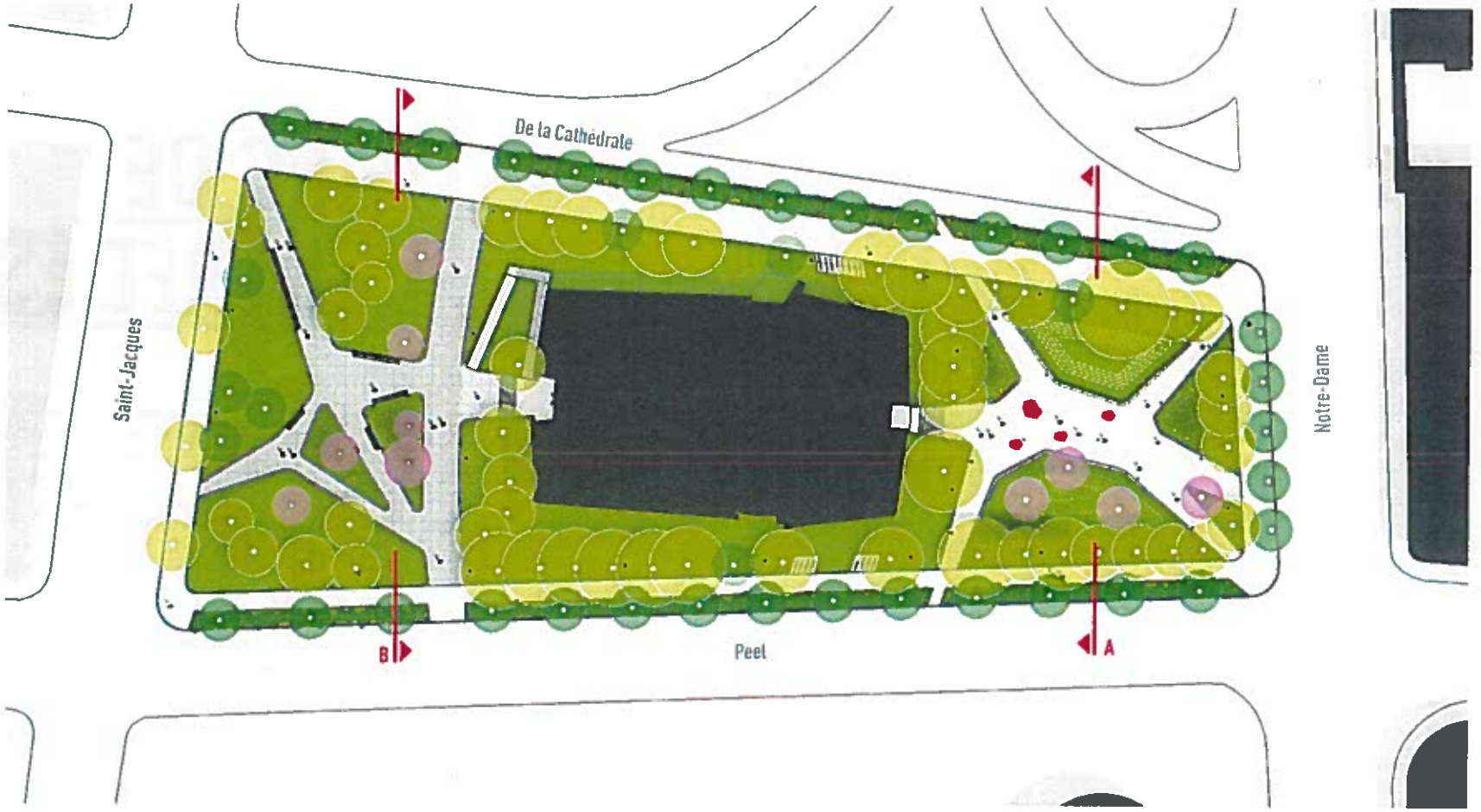

HIPPAYRADE
ARCHITECTES PAYSAGISTES

PARC DE L'ENTRÉE EST

L'espace créé au sud du nouveau Centech (ancien Planétarium) propose un espace extérieur convivial et polyvalent, caractérisé par un espace ouvert et lumineux parmi les arbres matures qui bordent l'îlot en périphérie. Une surface de circulation en pavés de béton formalise les axes de déplacement ayant été privilégiés au fil des années par les usagers. L'espace se veut avant tout une oasis de verdure et de détente, permettant une grande flexibilité d'usages, qu'il s'agisse d'un lieu de rassemblement, d'étudier sur une plage gazonnée ou de la tenue d'événements ou de performances de petite échelle. Le projet comprend un jeu topographique qui crée une légère séparation avec les rues avoisinantes. Une plantation d'arbres complémentaires et une série de jardins de pluie offrent une palette végétale variée tout en permettant de retenir sur le site une forte proportion des eaux de pluie. Plusieurs bancs (linéaires ou ponctuels) et autres mobiliers ponctuent l'espace pour favoriser la socialisation et l'appropriation du parc. Finalement, le « Parc de l'Entrée Est » est aussi un espace de potentiel technologique qui répond aux besoins de la communauté étudiante. À ce titre, les aménagements comprennent une infrastructure qui permet diverses expérimentations: [illegible]

03.4 | ENTRÉE EST - CROQUIS

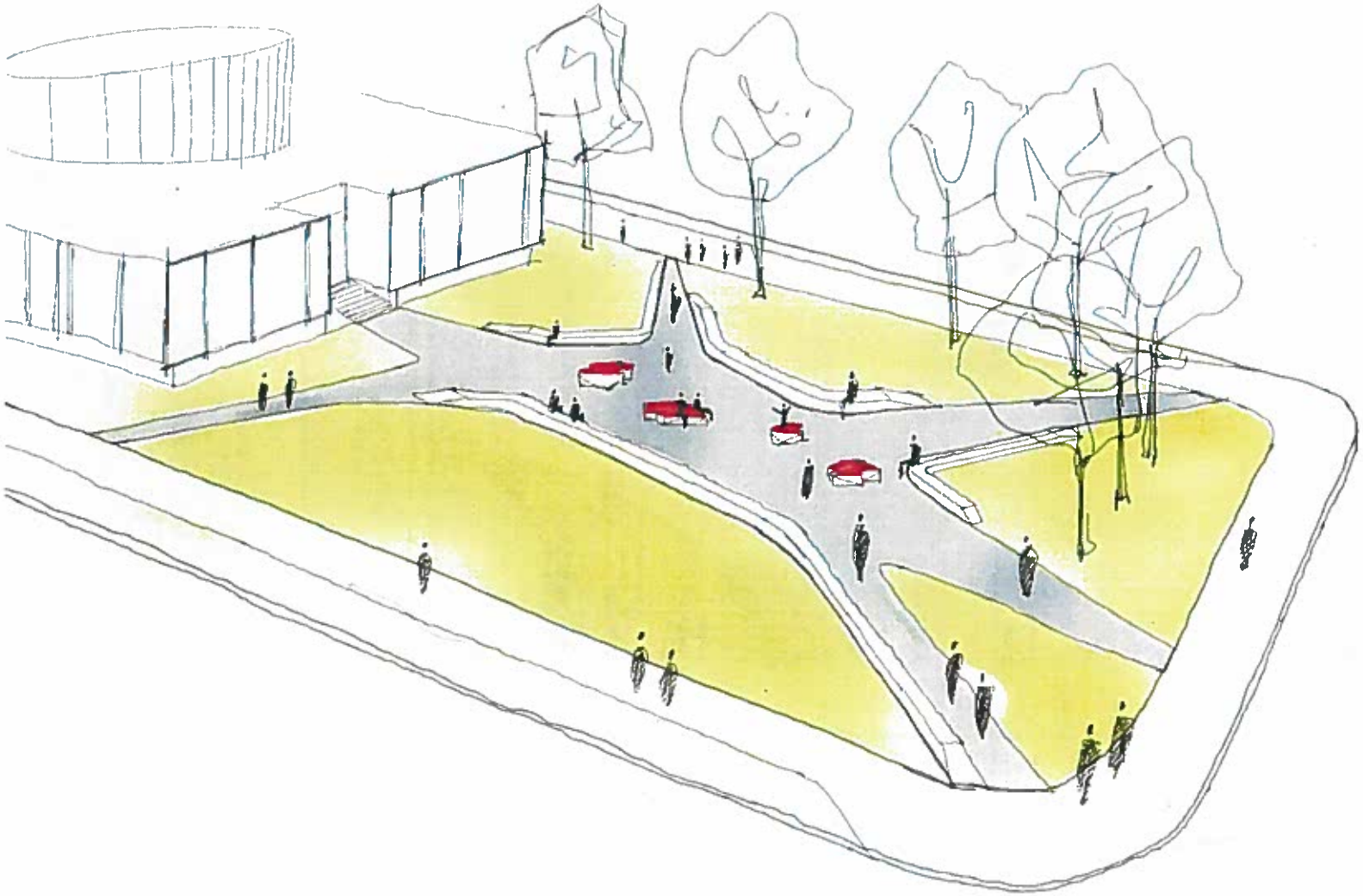

03.5 | ENTRÉE EST - COUPE SCHÉMATIQUE PLANÉTARIUM_A

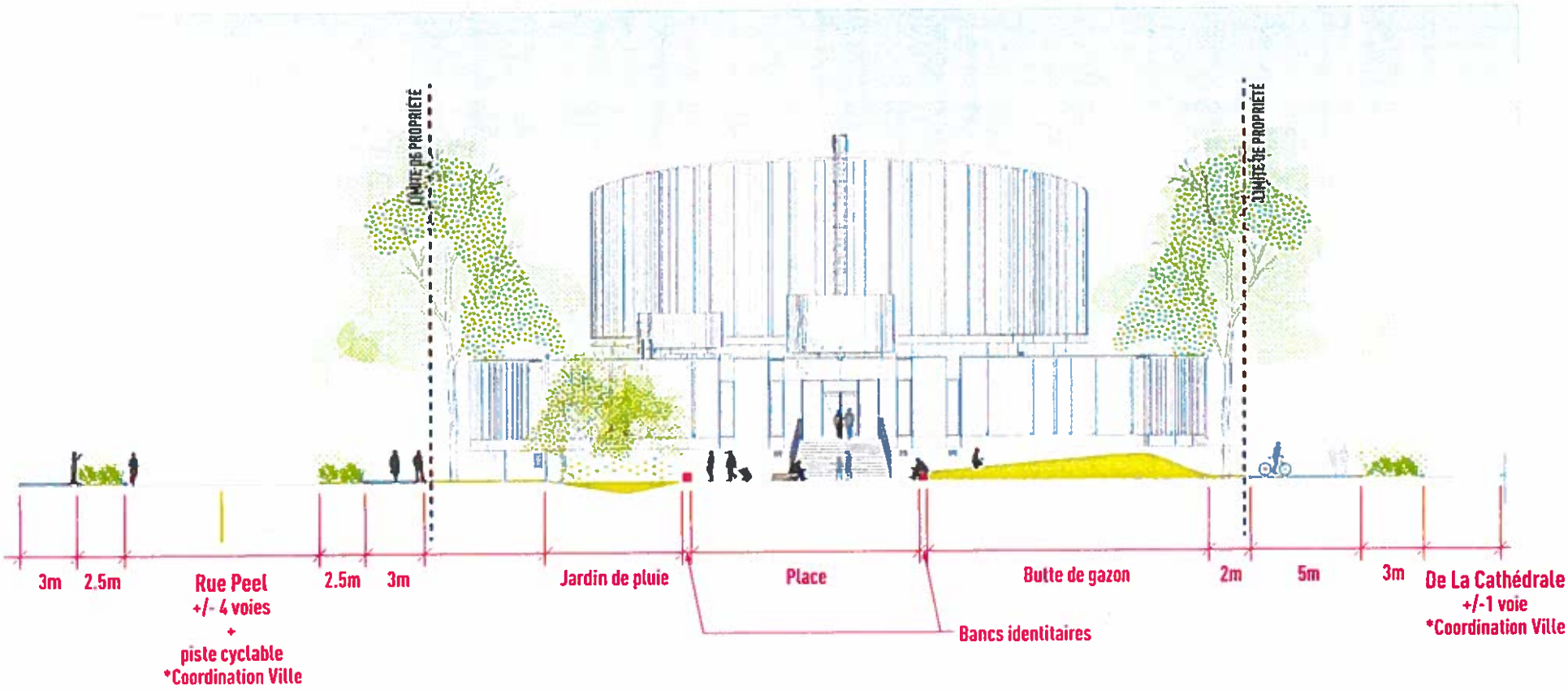

ARCHITECTES PAYSAGISTES

03.6 | ENTRÉE EST - PERSPECTIVE DU PARC

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.17

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1194069018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'organisme LES YMCA DU QUÉBEC, pour une durée additionnelle d'un (1) an, à compter du 8 octobre 2019, des locaux d'une superficie de 43 660,20 pi² situés dans l'immeuble sis au 5500, avenue du Parc, à des fins culturelles et sportives, pour un loyer total de 1 371 496,32 $ non taxable. (Bâtiment 8352-001).

Il est recommandé :
1- d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'organisme LES YMCA DU QUÉBEC, des locaux d'une superficie de 43 660,20 pi² situés dans l'immeuble sis au 5 500, avenue du Parc, pour une période additionnelle d'un (1) an, à compter du 8 octobre 2019, à des fins culturelles et sportives, pour un loyer total de 1 371 496,32 $ non taxable**,** le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-25 10:20

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194069018**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'organisme LES YMCA DU QUÉBEC, pour une durée additionnelle d'un (1) an, à compter du 8 octobre 2019, des locaux d'une superficie de 43 660,20 pi² situés dans l'immeuble sis au 5500, avenue du Parc, à des fins culturelles et sportives, pour un loyer total de 1 371 496,32 $ non taxable. (Bâtiment 8352-001).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 8 octobre 1994, la Ville de Montréal loue de l'organisme LES YMCA DU QUÉBEC (YMCA), des locaux d'une superficie de 43 660,20 pi² situés au 5550, avenue du Parc, à Montréal, à des fins d'activités culturelles et sportives. Le bail original de cette location viendra à échéance le 7 octobre 2019.
Depuis maintenant plusieurs mois, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) négocient avec YMCA une entente de principe globale afin de revoir le mode de subvention en fonction des besoins de tous les intervenants municipaux.

Les parties ne seront toutefois pas en mesure de conclure une entente de principe d'ici la fin du bail, soit le 7 octobre prochain. Il est donc requis de prolonger celui-ci pour un terme additionnel d'un (1) an afin de permettre aux parties poursuivre les négociations menant à une entente de principe globale.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver cette prolongation de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0290 - le 7 juillet 2014 - approbation du projet de modification du bail intervenu entre LES YMCA DU QUÉBEC et la Ville, le 30 juin 1993, quant à l'utilisation de locaux d'environ 4 056,17 m² dans le bâtiment situé au 5550, avenue du Parc, à des fins culturelles et sportives, telles modifications étant notamment relatives au Programme de rafraîchissement estimé à 593 863,23 $, incluant les taxes. TPS et TVQ, et ce, pour une période de 69 mois et 7 jours, à compter du 1er janvier 2014.
C093 00754 - 6 avril 1993 - approuver un projet de bail pour un terme de 25 ans.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'organisme LES YMCA DU QUÉBEC, des locaux d'une superficie de 43 660,20 pi²

situés dans l'immeuble sis au 5500, avenue du Parc, pour une période additionnelle d'un (1) an, à compter du 8 octobre 2019, à des fins culturelles et sportives, pour un loyer total de 1 371 496,32 $ non taxable**,** le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail.
Nonobstant le terme fixé pour la durée de la présente convention de prolongation de bail, le bail prendra fin au moment où le conseil municipal de la Ville de Montréal aura octroyé en faveur de YMCA une convention de subvention en lien avec l'entente de principe globale à intervenir entre les parties.

JUSTIFICATION

Il est requis de prolonger le bail puisque plusieurs éléments de l'entente de principe globale restent à être finalisés. Lorsque la négociation de l'entente de principe globale sera complétée, le SDIS présentera un sommaire décisionnel pour approbation auprès des instances compétentes de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-dessous présente la dépense pour la durée de cette prolongation de bail.

	2019 8 octobre au 31 décembre	2020 1er janvier au 7 octobre	Total
Loyer non taxable	318 516,90 $	1 052 979,42 $	1 371 496,32 $

Parce qu'il s'agit d'une subvention financière par l'intermédiaire d'un bail, le taux unitaire loué n'est pas représentatif du marché immobilier pour ce type d'occupation. Le taux unitaire loué pour la durée de cette prolongation est établi à 31,41$/pi². Pour un usage culturel et sportif, le taux unitaire marchand oscillerait entre 15 $/pi² et 20 $/pi².

Pour la période du 8 octobre 2019 au 31 décembre 2019, le loyer sera assumé par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la somme de 318 516,90 $, non taxable.

Pour la période du 1er janvier 2020 au 7 octobre 2020, le budget ayant été transféré au SGPI, ce dernier assumera la dépense pour un montant de 1 052 979,42$, non taxable.

Le transfert du budget pour 2020 est requis afin que le conseil municipal puisse approuver la convention de subvention à venir. Cette convention facilitera la reddition de compte pour l'ensemble des YMCA sur le territoire de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de prolongation de bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier priverait l'organisme d'une recette importante et celui-ci aurait de la difficulté à poursuivre sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François PINSONNEAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Marie DESHARNAIS, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Jean-François PINSONNEAULT, 9 septembre 2019
Dominique LEMAY, 6 septembre 2019
Marie DESHARNAIS, 6 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-05

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-25

CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE

LES YMCA DU QUÉBEC personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège sociale au 1435, rue Drummond, à Montréal, province de Québec, H3G 1W4, agissant et représentée par Stéphane Vaillancourt, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'elle le déclare ;

ci-après nommée le « Locateur »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-deux (22) octobre deux mille trois (2003); et

b) la résolution numéro CM19_____, adoptée par le conseil municipal à sa séance du_____ 2019;

ci-après nommée la « Ville »

Le Locateur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « Parties ».

OBJET : **5550 de l'avenue du Parc**

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et la Ville ont conclu un Bail le 30 juin mille neuf cent quatre-vingt-treize (1993) (le « Bail Initial »), et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 627 727 pour un terme de vingt-cinq (25) ans, débutant le 8 octobre 1994 et se terminant le 7 octobre 2019 ;

ATTENDU QU'en vertu d'une convention de modification signée le 27 juin 2014 (la « Première convention de modification »), le Locateur et la Ville ont convenu de modifier le Bail Initial.

ATTENDU QUE le Bail Initial et la Première convention de modification sont collectivement nommés le « Bail » ;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Paraphes	
Locateur	Locataire

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.

ATTENDU QUE les Parties désirent prolonger la durée du Bail pour un terme additionnel de 1 an à compter du 8 octobre 2019, aux même termes et conditions et au même loyer ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente.

ARTICLE 2
DURÉE

2.1 Durée : Le Bail est prolongé pour une période commençant le 8 octobre 2019 et se terminant le 7 octobre 2020.

2.2 Nonobstant le terme fixé pour la durée de la présente convention de prolongation de bail, le Bail prendra fin au moment où le conseil municipal de la Ville de Montréal aura octroyé en faveur du Locateur une convention de subvention en lien avec l'entente de principe globale intervenu entre les Parties.

ARTICLE 3
AUTRES CONDITIONS

3.1 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 13 sept 2019

LOCATEUR

par : Stéphane Vaillancourt

Le _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

_____

par : Yves Saindon

Paraphes	
Locateur SV	Locataire

Extrait authentique du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration

Séance du JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019 Résolution : CA 20190905-001

AYANT TRAIT À UNE CONVENTION DE PROLONGATION POUR UN AN DE L'ENTENTE OPÉRATIONNELLE ENTRE LE YMCA ET LA VILLE DE MONTREAL POUR LE YMCA DU PARC

IL EST DÛMENT RÉSOLU :

d'autoriser Stéphane Vaillancourt, Président – Directeur général, à signer au nom des YMCA du Québec tous les documents relatifs à la prolongation de l'entente opérationnelle entre la Ville de Montréal et le YMCA pour le YMCA du Parc selon les conditions ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Montréal, 05 septembre 2019

Secrétaire

20190905-001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

Dossier # : 1194069018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'organisme LES YMCA DU QUÉBEC, pour une durée additionnelle d'un (1) an, à compter du 8 octobre 2019, des locaux d'une superficie de 43 660,20 pi² situés dans l'immeuble sis au 5500, avenue du Parc, à des fins culturelles et sportives, pour un loyer total de 1 371 496,32 $ non taxable. (Bâtiment 8352-001).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD_1194069018_YMCA_prolongation_de_bail.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eugeniu RASCU
Agent de gestion des ressources financières

Tél : 514-872-9526

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-13

Marie DESHARNAIS
Chef de division des ressources financières et matérielles
Tél : 514-872-4513
Division : Division des ressouces financières et matérielles

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194069018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'organisme LES YMCA DU QUÉBEC, pour une durée additionnelle d'un (1) an, à compter du 8 octobre 2019, des locaux d'une superficie de 43 660,20 pi² situés dans l'immeuble sis au 5500, avenue du Parc, à des fins culturelles et sportives, pour un loyer total de 1 371 496,32 $ non taxable. (Bâtiment 8352-001).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194069018 - YMCA.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-12

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.18

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1190515009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention par laquelle la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles (PQdS), à titre gracieux, pour la réalisation de sa mission de production et de diffusion d'activités culturelles ainsi que pour des activités d'opération, à partir de la prise de possession des lieux une fois la construction terminée jusqu'au 31 décembre 2030, des emplacements dans le pavillon multifonctionnel ayant une superficie approximative de 1 500 m² (16 178 pi²), situés sur une partie des lots précités plus haut, mieux connus sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situés au sud-ouest des rues De Montigny, Clark et Sainte-Catherine Ouest. La subvention totale est d'une valeur d'environ 4 305 000 $ / Retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les Lieux prêtés aux termes de la convention faisant l'objet du présent sommaire et ce, pour la durée du prêt. N/Réf. : 31H12-005-0470-03 (6015-101)

Il est recommandé :
1- d'approuver un projet de convention par laquelle la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles (PQdS), à titre gracieux, pour la réalisation de sa mission de production et de diffusion d'activités culturelles ainsi que pour des activités d'opération, à partir de la prise de possession des lieux une fois la construction terminée jusqu'au 31 décembre 2030, des emplacements dans le pavillon multifonctionnel ayant une superficie approximative de 1 500 m² (16 178 pi²), situés sur une partie des lots 2 160 630, 3 264 226, 2 162 439, 2 160 619, 2 160 618, 2 160 614 et 2 160 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mieux connus sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situés au sud-ouest des rues De Montigny, Clark et Sainte -Catherine Ouest. La subvention totale est d'une valeur d'environ 4 305 000 $.

2- Retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les Lieux prêtés aux termes de la convention faisant l'objet du présent sommaire et ce, pour la durée du prêt.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-25 12:58

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190515009**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention par laquelle la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles (PQdS), à titre gracieux, pour la réalisation de sa mission de production et de diffusion d'activités culturelles ainsi que pour des activités d'opération, à partir de la prise de possession des lieux une fois la construction terminée jusqu'au 31 décembre 2030, des emplacements dans le pavillon multifonctionnel ayant une superficie approximative de 1 500 m² (16 178 pi²), situés sur une partie des lots précités plus haut, mieux connus sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situés au sud-ouest des rues De Montigny, Clark et Sainte-Catherine Ouest. La subvention totale est d'une valeur d'environ 4 305 000 $ / Retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les Lieux prêtés aux termes de la convention faisant l'objet du présent sommaire et ce, pour la durée du prêt. N/Réf. : 31H12-005-0470-03 (6015-101)

CONTENU

CONTEXTE

En juillet dernier, le Service de la Gestion et de la planification immobilière a été mandaté par le Service de la culture pour rédiger une entente avec le Partenariat du Quartier des Spectacles concernant les futurs locaux situés dans le chalet urbain qui est en construction à l'Esplanade Clark.
Dernière phase du projet d'aménagement du pôle Place des Arts du Quartier des spectacles, le projet de l'Esplanade Clark permettra l'ajout d'un nouveau lieu public sur le terrain vacant situé entre les rues Sainte-Catherine Ouest et De Montigny, en bordure ouest de la rue Clark. De façon plus spécifique, l'aménagement de l'Esplanade Clark inclut :

· l'aménagement d'un vaste lieu public, totalisant une superficie de 3 850 m², comprenant, notamment, des plantations, du mobilier urbain ainsi que des équipements requis pour accueillir les festivals et les événements;

· la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée de 1 890 m²;

· la construction d'un bâtiment multifonctionnel, du type chalet urbain, d'une superficie de plancher de 4 925 m² comprenant notamment des espaces publics, une offre alimentaire, des salles polyvalentes ainsi que des locaux techniques et d'entreposage;

· la réalisation, dans les rues Clark et De Montigny, de travaux de réaménagement

des surfaces, en plus de certains travaux de réfection des infrastructures municipales souterraines ainsi que des réseaux techniques urbains (RTU).

En prévision de la mise en opération de ce nouvel espace public en 2020, un mandat supplémentaire serait confié à l'organisme (OBNL) Partenariat du Quartier des Spectacles (PQdS) afin d'en assurer l'animation et les opérations au quotidien.

L'entente entre la Ville et le PQdS pour le développement, la promotion, l'animation et l'opération du Quartier des spectacles (QDS) a été renouvelée pour 5 ans, de 2019 à 2023, par le conseil municipal du 17 décembre 2018.

Deux conventions ont été conclues à cet effet : une de contribution financière, en soutien à la mission de l'organisme pour le développement, la promotion et l'animation du QDS (CM18 1507) et une autre de services professionnels pour encadrer les services d'opération du QDS rendus à la Ville par l'organisme (CM18 1513).

Le mandat supplémentaire au PQdS pour les activités spécifiques à l'Esplanade Clark a été ajouté auxdites conventions par addendas. À cet effet, deux dossiers décisionnels (CM19 1028 et CM19 1029) ont été présentés et approuvés par le conseil municipal en septembre 2019.

Une convention de prêt des locaux est églament requise pour l'occupation et l'animation des espaces à l'intérieur du bâtiment et fait l'objet du présent dossier décisionnel.

De plus, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le contrat de prêt des locaux par lequel la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles, à titre gracieux pour la réalisation de sa mission de production et de diffusion d'activités culturelles ainsi que pour des activités d'opération, à partir de la prise de possession des lieux une fois la construction terminée jusqu'au 31 décembre 2030, des emplacements dans le pavillon multifonctionnel et retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les Lieux prêtés aux termes de la convention faisant l'objet du présent sommaire et ce, pour la durée du prêt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1029 - 17 septembre 2019 - Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023 (CM18 1507), visant à ajouter une contribution supplémentaire, au montant de 2 546 000 $ pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation de sa mission spécifique d'animation de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles, majorant ainsi le contrat de 19 912 000 $ à 22 458 000 $. Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture est requis pour un montant de 371 000$ en 2020 et de 725 000$ pour les années subséquentes.
CM19 1028 - 17 septembre 2019 - Approuver un projet d'addenda à la convention de services professionnels conclue de gré à gré avec le Partenariat du Quartier des spectacles, couvrant les années 2019 à 2023, et visant à ajouter un mandat supplémentaire, pour une somme de 1 185 392 $, taxes incluses, pour les années 2020 à 2023, pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme pour le site de l'esplanade Clark dans le Quartier des spectacles / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du service de la culture pour un montant de 124 935 $ en 2020 et de 319 162 $ pour les années subséquentes.

CM18 1507 - 17 décembre 2018 - Approuver le projet de convention visant l'octroi d'une subvention au montant total de 19 912 000 $ au Partenariat du Quartier des Spectacles pour une durée de 5 ans, couvrant les années 2019 à 2023, pour la réalisation de sa mission dans le Quartier des spectacles.

CM18 1513 - 17 décembre 2018 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des Spectacles s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles pour une somme maximale de 14 371 875 $, taxes incluses; d'imputer une dépense au montant de 13 123 437 $ (net de ristourne) conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

CM18 0994 - 21 août 2018 - Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark, entre Sainte-Catherine et De Montigny et De Montigny, entre Clark et Saint-Urbain, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles - Dépense totale de 59 263 238,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 402410 (1 soum.)

DESCRIPTION

Approuver un projet de convention par laquelle la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles, à titre gracieux, pour la réalisation de sa mission de production et de diffusion d'activités culturelles ainsi que pour des activités d'opération, à partir de la prise de possession des lieux une fois la construction terminée jusqu'au 31 décembre 2030, des emplacements dans le pavillon multifonctionnel ayant une superficie approximative de 1 500 m² (16 146 pi^2), tel qu'illustré sur le plan joint à titre indicatif, situés sur une partie des lots 2 160 630, 3 264 226, 2 162 439, 2 160 619, 2 160 618, 2 160 614 et 2 160 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mieux connus sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situés au sud-ouest des rues De Montigny, Clark et Sainte-Catherine Ouest. La subvention totale est d'une valeur d'environ 4 305 000 $.
Cette location est consentie selon les conditions prévues au contrat de prêt des locaux joint aux présentes.

Les activités d'animation réalisées dans les locaux prêtés sont les suivantes :

Complémentaire aux autres espaces publics dans le pôle Place des Arts du Quartier des spectacles, l'Esplanade Clark aura une vocation particulière visant à en faire un lieu de vie à une échelle humaine et conviviale, favorisant une grande appropriation citoyenne. Ce lieu de vie célèbre la nordicité de Montréal; il favorise la vie extérieure, en connexion avec celle de l'intérieur et se déploie sur les quatre saisons.

L'animation dans les espaces intérieurs du bâtiment s'articulera à travers le développement d'une programmation annuelle équilibrée et d'activités culturelles gratuites favorisant notamment :

- une appropriation citoyenne au quotidien et à l'année longue (sans interruption) des espaces publics intérieurs et l'accueil d'initiatives citoyennes en termes d'activités.
- la création d'un Espace citoyen s'inscrivant dans les grands mouvements socio-urbains :
    - la ville inclusive et durable (conscience environnementale, résilience, équité sociale);
    - la ville participative (engagement citoyen, actions collectives et économie de partage);

    - la ville intelligente (connectée, au service du bien-être des citoyens).
- une offre riche et variée à longueur d'année en complément du calendrier des festivals et de celle offerte par les diffuseurs locaux;
- une offre riche et diversifiée contribuant à ce que les espaces publics soient des milieux de vie enrichis pour les citoyens;
- un soutien aux artistes, créateurs et entrepreneurs émergents;
- un accès à l'espace public (comme plateforme de création/diffusion) aux organisations artistiques de toutes tailles;
- les nouvelles formes d'expression pour l'espace public, notamment celles liées au numérique;
- une offre d'activités spécifiques pour les familles et les enfants ainsi que pour les groupes scolaires et les camps de jour;
- une animation originale de la patinoire pour les Montréalais;
- un développement de partenariats à l'échelle locale, nationale et internationale;
- la poursuite de la démocratisation des arts et de la culture.

JUSTIFICATION

Depuis la signature du premier protocole d'entente en 2009, le PQdS a atteint les objectifs fixés par la Ville et s'est acquitté, avec rigueur, de ses obligations. De plus, l'organisme s'est constitué une équipe compétente et a adopté des règles strictes de régie interne, ainsi qu'un code de déontologie afin d'assurer sa crédibilité et garantir une saine gestion des fonds publics qui lui ont été confiés.
Le succès du Quartier des spectacles est lié aux efforts consentis par la Ville et les gouvernements du Québec et du Canada, mais il repose également en grande partie sur le partenariat établi avec le milieu, en faisant un projet consensuel, développé, réalisé et géré par l'ensemble des parties prenantes.

Le contexte urbain dans lequel sera insérée l'Esplanade Clark requiert une animation programmée générant un achalandage constant de l'espace public.

Le mandat du PQdS aura donc pour objectif de favoriser une appropriation citoyenne continue des lieux au quotidien, toute l'année, en vue de faire de l'Esplanade Clark un espace public convivial, chaleureux, animé et, surtout, typiquement montréalais, au cœur du centre-ville.

L'investissement de la Ville dans l'animation et l'opération de l'Esplanade Clark représente une action stratégique visant à assurer l'attractivité et l'achalandage du centre-ville à longueur d'année, particulièrement dans le contexte de la réalisation des travaux majeurs de réfection de la rue Sainte-Catherine en cours et à venir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville prête au PQdS des locaux dans le pavillon multifonctionnel à titre gracieux. Conséquemment, aucune recette n'est prévue dans le projet de convention de prêt.
La Ville demeure propriétaire et sera responsable de l'entretien et de la réparation des améliorations locatives, de la structure, des systèmes mécaniques, électriques et de la plomberie. De ce fait, un budget est prévu en 2020 à la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation du Service de la gestion et de la planification immobilière. Un sommaire décisionnel portant le numéro 1191103006 sera présenté devant les autorités municipales en octobre.

L'entretien du bâtiment de l'esplanade Clark (mécanique, électricité, architecture, sécurité,

entretien ménager, etc.), incluant le système de réfrigération de la patinoire, sera réalisé par le Service de la planification et de la gestion immobilière (SGPI) et est estimé à 566 143 $, net de ristourne de taxes.

La valeur locative brute estimée pour les lieux prêtés dans cet immeuble est d'environ 410 000 $ annuellement, soit un prix unitaire de 25,34 $ le pied carré.

Le prêt du local est d'une durée approximative de 10 ans et demi et le montant total de la subvention immobilière, pour cette occupation, est de 4 305 000 $ pour le terme et sera parrainé par le Service de la culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable.
Par ailleurs, le mandat du PQdS répond directement au critère suivant du *Plan de développement durable de la collectivité* montréalaise dans la section « Une meilleure qualité de vie » : · Diversité et dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La construction de l'Esplanade Clark est en cours et son inauguration est prévue au cours de l'été 2020. La planification des activités d'animation et d'opération est bien amorcée et doit être finalisée rapidement. Des appels d'offres seront publiés dès le début de l'automne 2019 par la Ville et l'Arrondissement pour des contrats d'entretien à octroyer avant le début des opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane RICCI, Service de la culture
Johanne ROUILLARD, Service de la gestion et de la planification immobilière
Louise BRADETTE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Carole GUÉRIN, Service de la gestion et de la planification immobilière
François BUTEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Jordy REICHSON, Service de la gestion et de la planification immobilière
Faycal RABIA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Johanne ROUILLARD, 26 août 2019
François BUTEAU, 21 août 2019
Jordy REICHSON, 19 août 2019
Carole GUÉRIN, 19 août 2019
Stéphane RICCI, 15 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-3016
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-19

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier
en remplacement de Nicole Rodier, chef de division des locations, du 10 au 25 août 2019

Tél : 514 280-4275
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-25

Annexe 1 : Plan des espaces et des locaux qui seront prêtés au Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS).

Espaces et salles prêtés au PQDS.

Annotations : *É.Couillard & S. Ricci Juillet 2019*

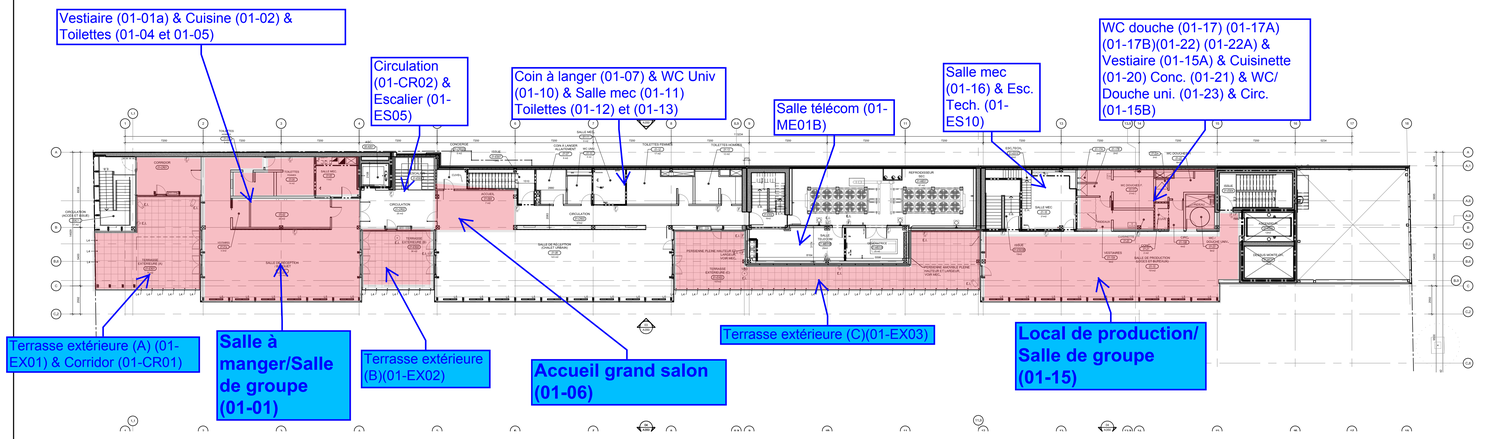

PLAN ÉTAGE 03 A001 1:200

Superficie des salles et espaces sous la responsabilité du PQDS (1er étage): **691 m^2 (approx.)**

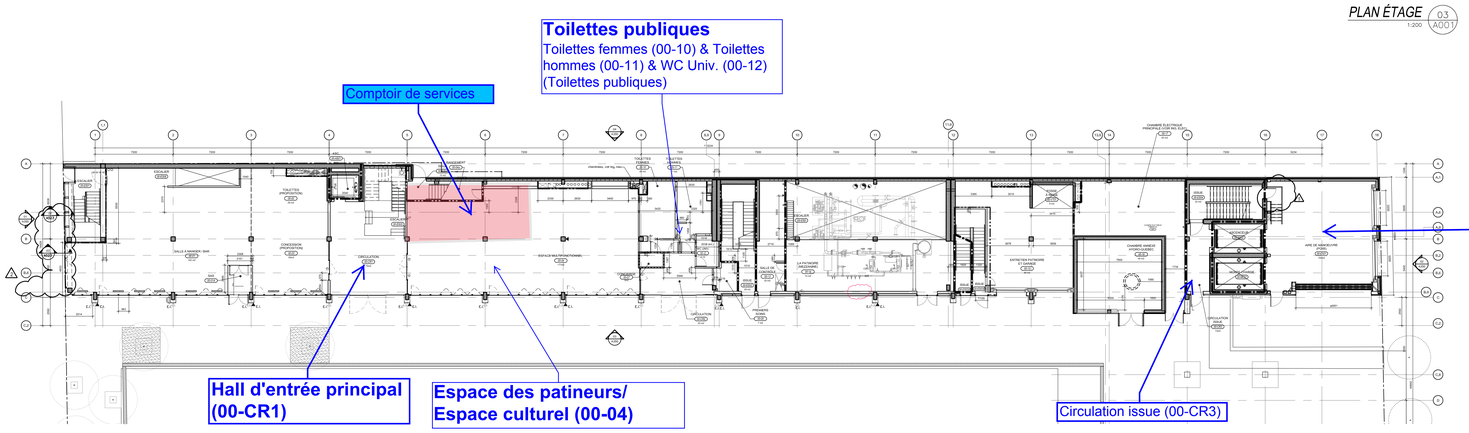

PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE 02 A001 1:200

Superficie des salles sous la responsabilité du PQDS (rez-de-chaussée): **50 m^2 (approx.)**

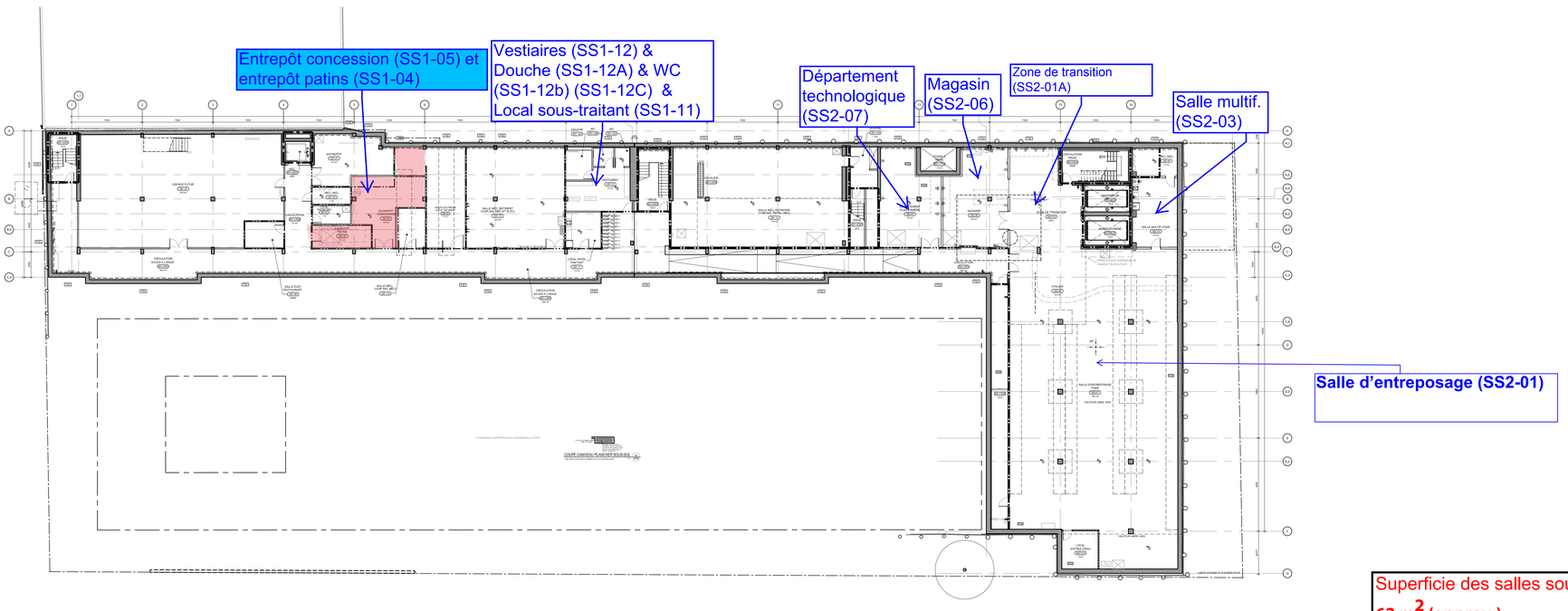

PLAN SOUS-SOL 01 A001 1:200

Superficie des salles sous la responsabilité du PQDS (sous-sol): **62 m^2 (approx.)**

NOTES GÉNÉRALES:

1 - L'EMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES EST FOURNI À TITRE INFORMATIF. LES DIMENSIONS DE CES ÉQUIPEMENTS SONT DONNÉES À L'APPROXIMATIF ET ILS DOIVENT ÊTRE MESURÉS AU CHANTIER.

LÉGENDE DES RÉSISTANCES AU FEU DES CLOISONS:

- - - - - - - - 3 HEURES
——— 1 HEURE
— • — • — 2 HEURES

Note(s) :

Orientation

Légende - Référence

Plan repère

Émission(s) / Révision(s)					
	19	2018-07-17	POUR CONSTRUCTION	GB	EG
	18	2018-03-16	POUR SOUMISSION	GB	EG
	16	2018-02-08	100% - POUR COORDINATION	GB	EG
	15	2017-12-22	100% - POUR COORDINATION	GB	EG
	14	2017-12-11	100% - POUR COORDINATION	GB	EG
	13	2017-10-30	EMISSION 100% - POUR COMMENTAIRES	GB	EG
	12	2017-09-18	EMISSION 80%	GB	EG
	6	2017-06-08	EMISSION 50%	GB	EG
	1	2017-03-20	PRÉLIMINAIRES	GB	EG
	REV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par :	Vérifié par :

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction générale adjointe
303, rue Notre-Dame Est, C.S.1
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES:
Les Architectes FABG
5402 boulevard saint-laurent, montréal (québec) h2s 1e1
t 514.274.7555
f 514.274.9049
info@arch-fabg.com
www.arch-fabg.com

ARCHITECTES DE PAYSAGE:
ARCHITECTES PAYSAGISTES FAUTEUX ET ASSOCIÉS

INGÉNIEURS:
WSP
9160, BOULEVARD LEDUC, BUREAU 210
QUARTIER DUO, BROSSARD (QUÉBEC), CANADA J4Y 0E3
TEL : 450 678-7220 | TÉLÉC : 450 672-9016 | WWW.WSP.COM

INGÉNIEURS-RÉFRIGÉRATION:
INGÉNIEURS-CONSEIL:

Intervenants

Dessiné par : G.B. Date :
Vérifié par : E.G.
Responsable du projet (ville de Montréal) :
Responsable du projet (consultant) :
PLAN DE SOUMISSION
Professionnel : ERIC GAUTHIER
Sceau : Ordre des architectes du Québec — ERIC GAUTHIER ARCHITECTE — Original signé le :
Nº de soumission :

LOCALISATION :
ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)

ARRONDISSEMENT(S) : VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :
~~PLAN DES SÉPARATIONS SOUPE-FEU~~

NATURE DES TRAVAUX

ECHELLE = 1:200 | Feuillet : A001 | Émis. / Rév.:

Z:\DOC\1605-Quartier des spectacles - Phase 4\17_Admis, et doc. types\COORD_AG_PJ\Gb\ifc\a001.dwg

9/26

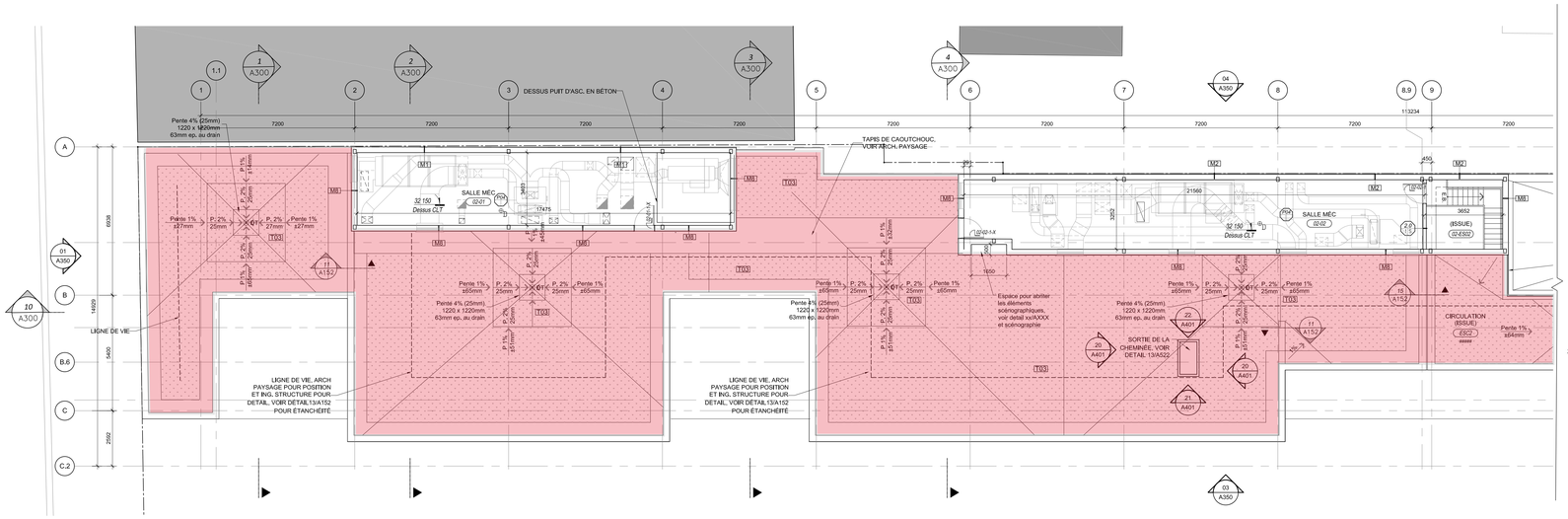

TOITURE - PARTIE 1 (1/A150) 1:100

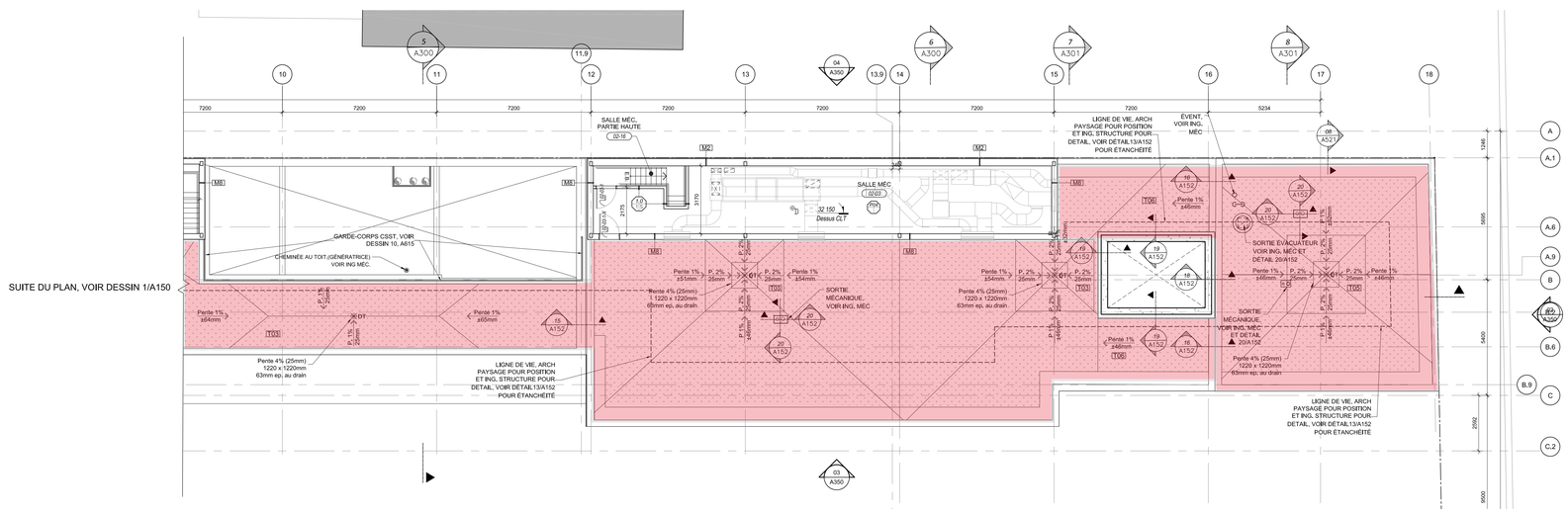

TOITURE - PARTIE 2 (2/A150) 1:100

Annexe 1 : Plan des espaces et des locaux qui seront prêtés au Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS).

Espaces et salles prêtés au PQDS.

Annotations : *É.Couillard & S. Ricci Juillet 2019*

Superficie des salles et espaces sous la responsabilité du PQDS (toiture): **700 m^2 (approx.)**

NOTES GÉNÉRALES:

1 - L'EMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS MECANIQUES ET ÉLECTRIQUES EST FOURNI À TITRE INFORMATIF SEULEMENT. LA TAILLE ET LE POSITIONNEMENT SONT APPROXIMATIFS ET ILS DOIVENT ÊTRE MESURÉS AU CHANTIER

ÉGENDE DES PLANS:

- Structure de béton voir ing. structure
- X.X — Type de cloison intérieure voir feuille A500
- f XXX XXX — Niveau des planchers finis
- XXX — Numéro de pièce
- MX — Type de mur extérieur, voir feuille A500
- PX — Type de plancher, voir feuille A500
- FX — Type des fenêtre, voir feuille A500
- P.XXX — Numéro de porte, voir tableau des portes section 08000
- Panneaux de contreplaqué ignifuges
- CL.VRT — Cloison vitrée, voir élévations et détails feuille A400 ET A401
- PB. A — Cloison acoustique voir détail 1, feuille A502
- DRAIN AU PLANCHER (VOIR MÉC.)
- D.T. — DRAIN DE TOIT (VOIR DÉTAIL 10B /A150 SAUF INDICATION CONTRAIRE)
- EV. — MANCHON D'ÉVENT
- PLANTATION, VOIR ARCH. DE PAYSAGE
- TERRASSE EXTÉRIEUR (DALLAGE SUR LIT DE GRAVIER), VOIR ARCH. PAYSAGE
- FINI DE SOL EN CAOUTCHOUC, 12mm EP., VOIR DEVIS
- MIT2 — Amorceur de siphon encastré (voir méc.)
- MIT1 — Mitigeur encastré (voir méc.)
- C.P. — Coin protecteur en acier inox. d'environ 75mmX75mmX1220mm.
- B.P. — Boutons présoirs d'ouverture de porte pour accessibilité universelle
- J.C. — Joint de dilatation sismique, voir détails types page A502
- OU — Sortie TELECOM, voir ing. élect.
- SM — Station manuelle (protection incendie), voir ing. élec
- Prise électrique, voir ing. élect.
- LC — Lecteur de carte, voir ing. élect.
- A — Cloche d'alarme, voir ing. élect.
- PAD — Panneau annonciateur à distance, voir ing. élect.
- Poste d'inter-communication secondaire, voir ing. élect.
- F — Klaxon d'alarme incendie avec lampe stoboscopiqu voir ing. élect
- OU — Caméra de sécurité, voir ing. élect
- Panneau électrique, voir ing. élect

Notes(s) :

Orientation

Légende - Référence

Plan repère

Émission(s) / Révision(s)				
REV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
19	2018-07-18	POUR CONSTRUCTION	GB	EG
18	2018-03-16	POUR SOUMISSION	GB	EG
16	2018-02-08	100% - POUR COORDINATION	GB	EG
15	2017-12-22	100% - POUR COORDINATION	GB	EG
14	2017-12-11	100% - POUR COORDINATION	GB	EG
13	2017-10-30	EMISSION 100% - POUR COMMENTAIRES	GB	EG
12	2017-09-18	EMISSION 80%	GB	EG
6	2017-06-08	EMISSION 50%	GB	EG
1	2017-03-20	PRÉLIMINAIRES	GB	EG

Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
303, rue Notre-Dame Est, 5e-6e
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ARCHITECTES:
Les Architectes FABG
5400 boulevard saint-laurent, montréal (québec) h2v 1a1
t 514.274.7555
f 514.274.3848
info@arch-fabg.com
www.arch-fabg.com

ARCHITECTES DE PAYSAGE:
ARCHITECTES PAYSAGISTES
FAUTEUX ET ASSOCIÉS

INGÉNIEURS:
wsp
9160, BOULEVARD LEDUC, BUREAU 210
QUARTIER DIX30, BROSSARD (QUÉBEC), CANADA J4Y 0E3
TEL : 450 679-7225 | TELEC : 450 675-8076 | WWW.WSP.COM

INGÉNIEURS-RÉFRIGÉRATION:
INGÉNIEURS-CONSEIL

Intervenants

Dessiné par : G.B. Date :
Vérifié par : E.G.
Responsable du projet (ville de Montréal) :
Responsable du projet (consultant) : ERIC GAUTHIER

PLAN DE SOUMISSION

Professionnel :

Sceau: Ordre des architectes du Québec — ERIC GAUTHIER ARCHITECTE — Original signé

N° de soumission :

LOCALISATION :
ESPLANADE CLARK
(STE-CATHERINE / CLARK)

ARRONDISSEMENT(S): VILLE-MARIE

TITRE DU PLAN :
~~PLAN DES TOITURES~~

NATURE DES TRAVAUX

ECHELLE = 1:100 | Feuillet : A150 | Émis. / Rév.:

Z:\DOC\1656-Quartier des spectacles - Phase 4\17. Admin. et doc. types\COORD. AO P.Q\Guillaume\150-00.dwg

10/26

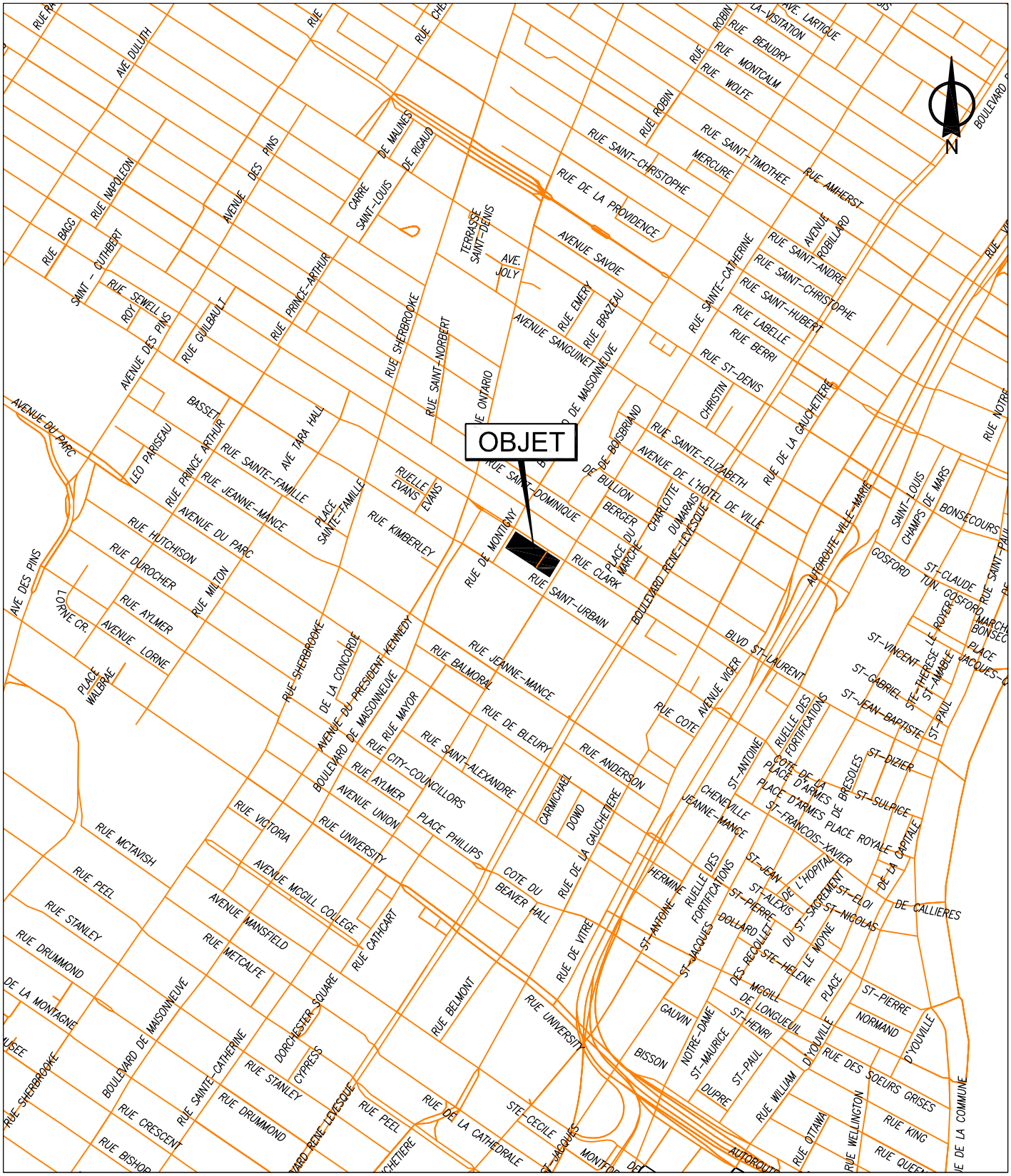

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Ville-Marie
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-0470-03
Dessinateur: JR
Échelle: -
Date: 07-08-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

TeQ

TeQ

Montréal

FICHE IMMOBILIÈRE

Identification

Immeuble ID: 105

N° DOSSIER: **03-086-004-00**

N° CODE: **31H12-005-0470-03**

Localisation :

Angle SUD-OUEST des rues DE MONTIGNY et CLARK

Arrondissement :

19 = Ville-Marie

Adresse principale:

99999 rue Clark

Nom de l'immeuble:

Description générale

Catégorie : PT = Parcs et terrains de jeux

Vocation: Parc - aire de détente et de verdure

Développable: Utilisé à des fins corporatives

Plan d'action: Aucun

Évaluation municipale

Terrain :	19 108 900,00 $
Bâtiment :	27 700,00 $
Totale :	19 136 600,00 $

Dimensions terrain *(unités impériales)*

Frontage:	272,47
Profondeur:	146,09
Superficie:	56 742,60

Élements significatifs

- [x] égout
- [x] aqueduc
- [ ] gaz
- [x] électricité aérienne
- [ ] électricité souterrain
- [x] rue asphaltée
- [x] trottoir

Normes réglementaires *(à être utilisées en complément du règlement d'urbanisme)*

N° UEV	Règlement municipal	Catégorie d'usage	Hauteurs		Étages		Taux d'impl.	Superficie	Densité max.
			min.	max.	min.	max.			
01059000		E.1	14 m	30 m	N/A	N/A	100%	597	6
01118192		E.1	14 m	30 m	N/A	N/A	100%	479	6
01058567		E.1	14 m	30 m	N/A	N/A	100%	433	6

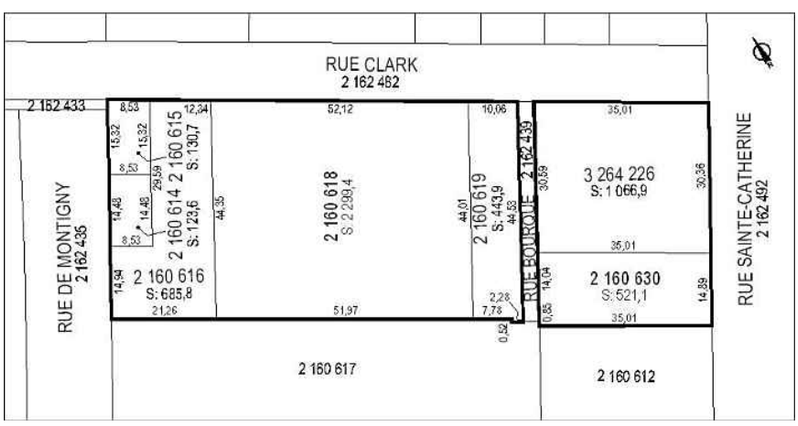

Informations complémentaires

Fait partie d'un écoterritoire: ☐

Date de mise à jour:
2012-07-24 15:17:17

Date d'impression:
2017/07/31

Note :

Responsable :

Service de concertation avec les arrondissements et des ressources matérielles
Direction des stratégies et des transactions immobilières

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement. La Ville, ses employées, les membres de son comité exécutif et de son conseil municipal ne sauraient être tenus responsables d'erreur ou d'omission relative aux informations contenues dans le présent document.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190515009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver un projet de convention par laquelle la Ville prête au Partenariat du Quartier des Spectacles (PQdS), à titre gracieux, pour la réalisation de sa mission de production et de diffusion d'activités culturelles ainsi que pour des activités d'opération, à partir de la prise de possession des lieux une fois la construction terminée jusqu'au 31 décembre 2030, des emplacements dans le pavillon multifonctionnel ayant une superficie approximative de 1 500 m² (16 178 pi²), situés sur une partie des lots précités plus haut, mieux connus sous le nom de l'Esplanade Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situés au sud-ouest des rues De Montigny, Clark et Sainte-Catherine Ouest. La subvention totale est d'une valeur d'environ 4 305 000 $ / Retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les Lieux prêtés aux termes de la convention faisant l'objet du présent sommaire et ce, pour la durée du prêt. N/Réf. : 31H12-005-0470-03 (6015-101)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le contrat de prêt de locaux ci-joint.

FICHIERS JOINTS

2019-09-19 - PQdS - Prêt de locaux.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-20

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8363
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
18 SEP 2019
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONTRAT DE PRÊT DE LOCAUX

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son hôtel de Ville au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003).

ci-après nommée la « **Ville** »

ET :

PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES, personne morale légalement constituée suivant la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant son siège au numéro 1435, rue Saint-Alexandre, Bureau 500 à Montréal, province de Québec, H3A 2G4, agissant et représentée par Jacques Primeau, président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

ci-après nommée le « **Bénéficiaire** »

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent contrat de prêt de locaux.

ATTENDU que la Ville procède à l'aménagement de l'esplanade Clark, nouvelle place publique dans le pôle Place des Arts du Quartier des spectacles ;

ATTENDU que cette nouvelle place publique comporte un bâtiment multifonctionnel, du type chalet urbain, ci-après nommé l' « Édifice », d'une superficie de plancher de 4 925 m^2 (53 012 pi^2) comprenant notamment des espaces publics, une offre alimentaire, des salles polyvalentes ainsi que des locaux techniques et d'entreposage et de l'agriculture urbaine sur le toit ;

ATTENDU que son inauguration est prévue au cours de l'été 2020 ;

ATTENDU que la Ville souhaite prêter au Bénéficiaire des locaux d'une superficie totale de 1 503 m^2 (16 178 pi^2) ci-nommés les « Lieux Prêtés », à titre gratuit, pour l'occupation et l'animation culturelle de ces espaces à l'intérieur de l'Édifice et sur le toit de celui-ci ;

ATTENDU que le Bénéficiaire a pour mission de créer une programmation d'activités culturelles gratuites pour les citoyens ;

ATTENDU que la Ville et le Bénéficiaire désirent concrétiser une entente relativement à l'occupation qui se terminera le 31 décembre 2030, et ce, à des fins de production et de diffusion d'activités culturelles, favorisant une appropriation citoyenne continue des lieux au quotidien, toute l'année, en vue de faire de l'esplanade Clark un espace public convivial, chaleureux, animé et, surtout, typiquement montréalais, au cœur du centre-ville ;

ATTENDU que la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* (18-038) en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. L'ÉDIFICE

À la condition du respect, par le Bénéficiaire, de l'ensemble des obligations auxquelles il est tenu en vertu du présent contrat, la Ville prête, par les présentes, au Bénéficiaire, des emplacements dans l'Édifice situé sur une partie des lots 2 160 630 et 3 264 226, 2 162 439, 2 160 619, 2 160 618, 2 160 614 et 2 160 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, portant le numéro 1442, rue Clark, à Montréal, province de Québec, et faisant partie du site connu comme étant l'« esplanade Clark », le tout tel que décrit à la fiche immobilière jointe à l'Annexe 1.

Aux fins du présent prêt de locaux, la Ville retire les Lieux Prêtés de son domaine public à toutes fins que de droit pendant la durée du présent contrat.

2. SUPERFICIE DES LIEUX PRÊTÉS

Les Lieux Prêtés ont une superficie locative totale de 1 503 m^2 ou 16 178 pi^2, tels qu'illustrés aux plans joints à l'Annexe 2, laquelle est répartie comme suit :

Étage :	691 m^2 ou 7 438 pi^2
Rez-de-chaussée :	50 m^2 ou 538 pi^2
Sous-sol :	62 m^2 ou 667 pi^2
Toiture :	700 m^2 ou 7 535 pi^2
Total :	**1 503 m^2 ou 16 178 pi^2**

3. DURÉE

3.1 Ce Prêt de local est consenti dès le début de l'occupation des Lieux Prêtés par le Bénéficiaire, une fois la construction de l'Édifice complétée, et se terminera le 31 décembre 2030, étant entendu que la construction de l'Édifice sera considérée comme étant complétée aux fins du présent article lorsque l'acceptation provisoire des travaux de construction par la Ville prévue en 2020 sera complétée.

3.2 À moins que la Ville ne décide de reprendre l'Édifice pour ses propres fins, ce prêt de locaux pourra être renouvelé à son échéance par le Bénéficiaire, sur réception d'un préavis de douze (12) mois envoyé par le Bénéficiaire avant la date de terminaison du présent contrat au Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville (ci-après nommé le « SGPI »). Le Bénéficiaire aura deux (2) options de renouvellement pour une durée additionnelle de cinq (5) ans chacune, aux mêmes conditions que celles prévues dans le présent contrat, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes au moment de ce renouvellement. L'occupation des Lieux Prêtés après la fin de la durée initiale ou des périodes de renouvellement n'aura pas pour effet de prolonger la durée du prêt, ni de le reconduire. Le Bénéficiaire sera alors présumé occuper les Lieux Prêtés contre la volonté de la Ville.

3.3 Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le présent contrat ne pourra pas être reconduit tacitement. Il se terminera de plein droit à son échéance, sans autre avis, à moins qu'il ne soit renouvelé conformément à l'article 3.2.

MLR

4. OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage à:

4.1 donner libre accès aux Lieux Prêtés aux employés du Bénéficiaire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du présent contrat ;

4.2 chauffer et maintenir en tout temps dans l'Édifice une température convenable aux besoins du Bénéficiaire ;

4.3 fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation de l'Édifice selon les besoins du Bénéficiaire ;

4.4 maintenir et tenir, en tout temps au cours du présent prêt de locaux, l'Édifice, ainsi que ses améliorations et modifications, en bon état et propres à l'occupation des Lieux Prêtés par le Bénéficiaire dont, notamment et sans limiter la généralité de ce qui précède, assurer le maintien et le remplacement, au besoin, des éléments architecturaux et de la structure du bâtiment, des systèmes mécaniques, électriques et de la plomberie ainsi que de l'équipement fixe de l'Édifice ;

4.5 prendre à sa charge l'entretien ménager de l'Édifice et des Lieux Prêtés, remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout fluorescent défectueux ou grillé et effectuer toute réparation pour tout dommage résultant d'un usage normal des Lieux prêtés ;

4.6 enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les marches, les sorties d'urgence et les trottoirs, répandre des abrasifs et du fondant lorsque requis, tondre la pelouse et effectuer l'entretien des éléments paysagers ;

4.7 le nettoyage des vitres extérieures de l'Édifice sera effectué par le SGPI ;

5. OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du *Code civil du Québec* (RLRQ, c. CCQ-1991), dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Bénéficiaire s'engage à :

5.1 prendre les Lieux Prêtés dans l'état où ils se trouveront suivant l'acceptation provisoire des travaux de construction de l'Édifice par la Ville, le tout sous réserve des déficiences ou autres vices à corriger par l'entrepreneur de la Ville, à la satisfaction finale de celle-ci, avant l'acceptation finale des travaux. Nonobstant ce qui précède, le Bénéficiaire devra aviser la Ville de tout problème relativement aux Lieux Prêtés, et ce, avant la fin des périodes de garantie prévues à l'appel d'offres relatif notamment à la construction de l'Édifice (ci-après les « Périodes de garantie »), problèmes que la Ville s'engage à corriger sur demande, le cas échéant. Les Périodes de garantie seront précisées au Bénéficiaire par la Ville dès le début de l'occupation des Lieux Prêtés par le Bénéficiaire qui déclarera les avoir vus et examinés à sa satisfaction ;

5.2 n'utiliser les Lieux Prêtés qu'aux seules fins de la réalisation de sa mission de production et diffusion d'événements, d'animation culturelle et de services aux citoyens, ainsi que pour un projet d'agriculture urbaine sur le toit ;

5.3 vérifier lui-même auprès des autorités compétentes que les destinations qu'il entend donner aux Lieux Prêtés sont conformes aux lois et règlements en vigueur ;

5.4 obtenir tout permis ou autorisation requis en vertu de toute loi ou règlement pour l'exploitation des Lieux Prêtés ;

5.5 s'assurer que tout accès aux Lieux Prêtés soit sécuritaire ;

5.6 soumettre, pour approbation préalable, à la Ville, toute maquette, enseigne, ou autre forme d'identification qu'il désire installer dans ou à proximité de l'Édifice et visible de l'extérieur ;

5.7 tenir la Ville indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de sa faute ou de celle de ses préposés ou contractants, y compris tout exploitant des Lieux Prêtés, en rapport avec ce qui fait l'objet du présent contrat, de toute réclamation et de tout jugement, y compris les frais, et prendre le fait et cause de la Ville et intervenir dans toute réclamation ou action intentée contre cette dernière résultant directement ou indirectement de ce prêt de locaux ;

5.8 souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, pendant toute la durée du présent prêt de locaux et pendant toute période de renouvellement, le cas échéant, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du présent prêt de locaux, que le Bénéficiaire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait du prêt, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage des Lieux Prêtés, accordant une protection pour une somme d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $), limite globale par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris la Ville. La Ville devra être nommée à titre de co-assurée sur la police d'assurance et le Bénéficiaire devra lui fournir, au moins quinze (15) jours avant son échéance, la preuve de son renouvellement. Pour toute modification ou résiliation de cette police, l'assureur devra donner à la Ville, par courrier recommandé, un préavis de trente (30) jours. Une copie d'un avenant à cet effet devra être fournie à la Ville ;

À défaut par le Bénéficiaire de se conformer à ces engagements, la Ville, sous réserve de tous ses autres recours, pourra souscrire, pour le compte du Bénéficiaire, toute nouvelle assurance et réclamer le remboursement immédiat des primes avec intérêt à compter du jour du paiement, au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de DEUX POUR CENT (2%) ;

5.9 sous réserve de l'article 9, réparer à ses frais et sans délai et se tenir responsable de tout dommage qu'il pourra causer à l'Édifice, notamment tout dommage résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux ou des activités, produits ou matériaux d'un tiers occupant les Lieux Prêtés, ainsi que les dommages aux Lieux Prêtés causés par vandalisme ;

5.10 assumer le paiement de toutes taxes afférentes aux Lieux Prêtés, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de tous permis afférents aux Lieux Prêtés, pouvant être imposés au Bénéficiaire ou à la Ville en rapport avec l'utilisation des Lieux Prêtés par le Bénéficiaire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal ;

5.11 ne point céder ses droits dans le présent prêt de locaux, en tout ou en partie, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de la Ville, étant entendu que le présent contrat ne peut être cédé qu'à un organisme à but non lucratif ;

5.12 dans le cas de toute cession du présent contrat dûment approuvée, le Bénéficiaire sera libéré de ses obligations en vertu des présentes ;

5.13 à l'occasion d'une sous-location d'une partie des Lieux Prêtés pour des services aux citoyens, activités d'agriculture urbaine ou activités événementielles, affecter tous les revenus nets dans le budget de la programmation d'activités gratuites sur le site de l'esplanade Clark. Toute sous-location à un tiers

autre qu'un organisme à but non lucratif doit être faite à la juste valeur locative des Lieux prêtés et tout bail des Lieux prêtés conclu entre le Bénéficiaire et un tiers doit contenir un engagement du tiers à respecter les conditions du présent contrat, lequel doit être annexé à un tel bail ;

5.14 aviser immédiatement la Ville, par écrit, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux Prêtés ou à ses accessoires ;

5.15 permettre à la Ville de faire toutes les réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Édifice et les Lieux Prêtés et d'entrer dans les Lieux Prêtés à ses fins, sans aucune indemnité, en autant que ces travaux relèvent de la Ville en vertu du présent contrat. La Ville s'engage, sauf en cas d'urgence, à aviser le Bénéficiaire à l'avance et à convenir avec lui d'une méthode de travail qui minimise l'impact sur les opérations menées dans l'Édifice et d'un horaire de travail qui tient compte des périodes d'opération et des périodes de pointe de l'occupant, s'il y a lieu ;

5.16 n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Lieux Prêtés sans avoir soumis, au moins quatre-vingt-dix (90) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux envisagés, pour l'approbation par le Service de la culture de la Ville. Cette disposition ne s'applique pas à des modifications de nature cosmétique qui n'affectent pas l'intégrité physique et architecturale de la structure et des enveloppes intérieures et extérieures de l'Édifice ;

5.17 permettre, pendant les douze (12) mois qui précèdent la fin du présent contrat de prêt de locaux, que les Lieux Prêtés soient visités en tout temps durant les heures d'ouverture, par ceux qui désirent les louer, et permettre, en tout temps pendant la durée du présent contrat, à tout acheteur éventuel de visiter les Lieux Prêtés ;

5.18 exploiter les Lieux Prêtés dans le but d'offrir notamment au public fréquentant l'Édifice des aliments sains excluant toute boisson contenant du sucre ajouté ;

5.19 exploiter les Lieux prêtés du lundi au dimanche (sept jours sur sept). Toute dérogation au présent paragraphe devra faire l'objet d'une autorisation écrite du Service de la culture de la Ville ;

5.20 à la fin du présent contrat, pour quelque raison que ce soit, remettre les Lieux Prêtés dans leur état initial, sujet à l'usure normale, à moins qu'il en soit décidé autrement par le SGPI. Tout bien appartenant au Bénéficiaire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux Prêtés après la résiliation ou à l'échéance du présent contrat est réputé avoir été abandonné au profit de la Ville et cette dernière pourra en disposer à sa guise, sans qu'elle ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Bénéficiaire ou à des tiers ;

5.21 dans le cadre du projet d'agriculture urbaine sur le toit de l'Édifice, respecter les règles et normes en vigueur à cet effet et se conformer aux exigences techniques structurales, notamment la capacité de charge de la toiture.

6. CONDITIONS ESSENTIELLES

Ce prêt de locaux est en outre consenti par la Ville aux conditions suivantes, que le Bénéficiaire s'engage à respecter fidèlement ; conditions qui sont l'essence même de ce prêt et sans lesquelles la Ville n'y aurait jamais consenti, à savoir :

6.1 maintenir son statut d'organisme à but non lucratif pendant toute la durée du présent contrat et de toutes les périodes de renouvellement, le cas échéant ;

6.2 à l'échéance du présent prêt de locaux et de toute période de renouvellement, le cas échéant, toutes les améliorations locatives, les constructions et tous les ouvrages érigés sur les Lieux Prêtés (incluant les éléments fixes de quelque nature que ce soit) deviendront automatiquement la propriété de la Ville, libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, et le Bénéficiaire s'engage à signer, sur demande, tout document à cet effet, le tout sans aucune compensation ni indemnité.

7. RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES

7.1 Le Bénéficiaire doit remettre au Service de la culture de la Ville ou à toute personne désignée par ce dernier, dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la fin de son année financière, un rapport détaillé des activités culturelles qui ont eu lieu dans les Lieux Prêtés accompagné de toutes les pièces justificatives.

7.2 Le Bénéficiaire doit remettre au Service de la culture de la Ville, dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la fin de son année financière, ses états financiers audités et un rapport sur les revenus nets générés par la location des Lieux Prêtés à un tiers. Les revenus bruts et les revenus nets générés par une telle location devront être identifiés dans ces états financiers, dans des postes budgétaires distincts.

7.3 Le Bénéficiaire permet à tout représentant de la Ville de consulter tous les registres, livres comptables et rapports qu'il transmet aux services gouvernementaux et paragouvernementaux et s'engage à remettre, sur demande de la Ville, toutes les pièces justificatives nécessaires à la vérification des rapports prévus aux articles 7.1 et 7.2.

7.4 Les revenus nets d'exploitation non utilisés conformément à l'article 5.13 lors d'une année devront servir à la production d'activités culturelles sur le site de l'esplanade Clark au cours de l'année suivante.

8. LOYER

Le présent contrat de prêt de local est conclu à titre gratuit par la Ville en faveur du Bénéficiaire.

9. DOMMAGES ET DESTRUCTION DE L'ÉDIFICE

9.1 Si, pendant la durée du présent prêt de locaux ou pendant toute période de renouvellement, le cas échéant, l'Édifice est détruit en entier ou de façon substantielle par incendie ou par toute autre cause et que, de l'avis de la Ville, l'Édifice est devenu impropre à l'occupation, la Ville pourra, à son choix, décider de réparer ou non l'Édifice.

9.2 Si elle décide de ne pas procéder aux réparations, elle en avisera le Bénéficiaire le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Bénéficiaire pour les dommages subis lors d'un tel événement, le prêt de locaux prendra alors fin et le Bénéficiaire devra évacuer l'Édifice, le tout sans préjudice aux droits de la Ville de réclamer du Bénéficiaire tout dommage lui résultant de tel événement.

9.3 Si elle décide de procéder aux réparations, le présent prêt de locaux demeurera en vigueur et la Ville s'engage à effectuer ces réparations avec toute la diligence nécessaire. En aucun cas le Ville ne pourra être tenue responsable des dommages et inconvénients subis par le Bénéficiaire.

10. RÉSILIATION

Le Bénéficiaire pourra, en tout temps, résilier le présent contrat s'il considère qu'il n'est plus en mesure d'assumer ses responsabilités financières à l'égard de celui-ci. La résiliation deviendra effective

moyennant un préavis écrit d'un (1) mois au SGPI et au Service de la culture de la Ville et sera effective à l'expiration de ce délai. Toute résiliation du présent contrat sera faite sans compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

11. DÉFAUT ET RÉSILIATION

La Ville pourra, en cas de défaut du Bénéficiaire ou de toute personne à qui il aura loué les Lieux prêtés, de respecter l'une ou l'autre des obligations stipulées aux présentes, résilier le présent contrat si le Bénéficiaire ne remédie pas à ce défaut dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis de la Ville lui dénonçant le défaut. Aucune indemnité ou compensation ne sera payable par la Ville à l'Organisme ou à tout locataire.

En cas d'urgence, la Ville pourra, si elle le désire, sans aucun autre avis au Bénéficiaire, prendre toutes les mesures utiles ou nécessaires afin de remédier elle-même à ce défaut, le tout aux frais du Bénéficiaire. Toutefois, le Bénéficiaire sera réputé ne pas être en défaut si, dans le cas d'un défaut auquel il ne peut être raisonnablement remédié dans un délai de trente (30) jours, le Bénéficiaire a entrepris de remédier au défaut avant l'expiration du délai et, par la suite, pose avec diligence et sans interruption les actions requises pour remédier à ce défaut.

Le Bénéficiaire convient de payer à la Ville tous les coûts, frais, dépenses et déboursés encourus par la Ville pour remédier à tout tel défaut, le cas échéant. Le total des montants sera majoré de quinze pour cent (15%) à titre de frais d'administration. De plus, le Bénéficiaire convient de payer à la Ville tous les coûts, frais, dépenses et déboursés (incluant les honoraires juridiques raisonnables de la Ville) encourus par cette dernière afin de recouvrer ces montants.

Si, dans le cas d'un défaut auquel il ne peut être raisonnablement remédié dans un délai de trente (30) jours, le Bénéficiaire n'a pas entrepris de remédier à ce défaut avant l'expiration de ce délai, la Ville pourra, plutôt que de remédier elle-même au défaut du Bénéficiaire, résilier le bail et celui-ci sera résilié de plein droit sur la remise d'un simple avis écrit au Bénéficiaire.

Advenant la résiliation du présent contrat de prêt de locaux, le Bénéficiaire devra immédiatement et à ses entiers frais, quitter les Lieux Prêtés et les laisser dans un état de propreté satisfaisant à la Ville, le tout sans indemnité ni compensation. De plus, le Bénéficiaire devra payer à la Ville, à titre de pénalité, un montant de cent cinquante dollars (150 $) par jour à compter de la date de résiliation jusqu'à la remise des Lieux Prêtés à la Ville à son entière satisfaction. Cette pénalité s'appliquera également advenant le défaut du Bénéficiaire de respecter ses obligations.

12. USAGE DU TABAC ET AUTRES

Le Bénéficiaire convient qu'il sera strictement interdit de faire usage du tabac, du cannabis ou de toutes autres substances illicites dans l'Édifice ainsi que dans les Lieux Prêtés. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans l'Édifice.

13. FORCE MAJEURE

Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties aux présentes, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout

MCV

incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre (déclarée ou non).

14. AVIS

14.1 Tout avis à être donné en vertu du présent prêt de locaux devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes :

Ville : Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
Division des Locations
303 rue Notre-Dame, 2e étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
Téléphone : (514) 872-3016
Courriel : ctessier@ville.montreal.qc.ca

Ville : Ville de Montréal
Service de la culture
801, rue Brennan
5e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Bénéficiaire : Partenariat du Quartier des Spectacles
1435, rue Saint-Alexandre, bureau 500
Montréal, Québec, H3A 2G4
Téléphone : (514) 879-0009
Courriel : suzanne.raynault@quartierdesspectacles.com

14.2 Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis ou de sa signification par huissier, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise ou de sa signification.

14.3 Les adresses ci-devant indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure, district de Montréal.

15. ANNEXES

15.1 **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au contrat de prêt de locaux et en font partie intégrante :

- Annexe 1 : Fiche immobilière ;
- Annexe 2 : Plans des Lieux Prêtés ;

MCV

16. JURIDICTION

Les parties conviennent, pour toute réclamation ou poursuite pour quelque motif que ce soit relativement au présent prêt de locaux, de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi.

17. CONTRAT COMPLET

17.1 Le présent prêt de locaux contient tous les droits et toutes les obligations des parties à l'égard des Lieux Prêtés. Il annule toute autre entente écrite ou verbale entre les parties pour les Lieux Prêtés.

17.2 À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au présent prêt de locaux ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en quatre exemplaires, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le ____e jour du mois de_____2019

VILLE DE MONTRÉAL

par : _____

Yves Saindon, greffier

Le ____e jour du mois de_____2019

PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES

par : _____

Jacques Primeau, président

MCV

Annexe 1

Fiche immobilière

Dossier : 31H12-005-0470-03 (6015-101)

Initiales	
Ville	Bénéficiaire

Annexe 2

Plan des locaux

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.19

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1187233001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier exceptionnel de 240 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour une période transitoire du 1er mai au 31 décembre 2019. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 240 000,00 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour les mois de mai à décembre 2019;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-25 10:35

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187233001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier exceptionnel de 240 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour une période transitoire du 1er mai au 31 décembre 2019. Approuver la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal est un OBNL dépositaire d'un patrimoine unique qui présente l'histoire :

1. des origines de Montréal et de sa fondation par Jeanne Mance à l'égal de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve;
2. de la Fondation de l'Hôtel-Dieu par Jeanne Mance, première infirmière laïque au Canada;
3. des Hospitalières de Saint-Joseph dans leur mission de soins aux malades;
4. de l'évolution des soins et des sciences de la santé.

Le musée raconte l'histoire de femmes, laïques et religieuses, qui ont contribué de manière remarquable à l'établissement de Montréal par l'ensemble des soins qu'elles ont donnés aux citoyens qui ont construit la ville, mais aussi par leur implication dans le développement urbanistique au pied du mont Royal. Témoins uniques de l'histoire des connaissances médicales, les collections présentées et conservées au Musée relatent des savoirs liés tant aux plantes médicinales qu'à l'évolution des outils chirurgicaux tout en témoignant du côté humain des soins ainsi que de l'attention et de l'empathie offertes aux patients. Le Musée conserve et met en valeur une collection de 22 000 artefacts.

En 2017, la Ville de Montréal a acquis l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) au sein duquel est situé le Musée, ce dernier occupant l'ancienne résidence des aumôniers de l'Hôtel-Dieu. Ainsi, comme prévu à l'acte de vente, depuis le 1er mai 2019, l'édifice qui abrite le Musée des Hospitalières est la propriété de la Ville comme partie prenante du projet de la Cité des Hospitalières.

Depuis son incorporation en 1990 et son ouverture en 1992 dans le cadre du 350e anniversaire de Montréal, la mise sur pied du Musée, son fonctionnement et l'ensemble de ses activités étaient financées par les RHSJ. Tel que prévu, depuis le 1er mai dernier et comme convenu à l'acte de vente, les RHSJ n'octroient plus de soutien financier au Musée.

Dans l'acte de vente de 2017, la Ville s'est engagée à déployer les mesures nécessaires pour assurer la mise en valeur du site en fonction de cinq valeurs significatives pour les RHSJ, soit :

· la préservation de l'esprit des lieux;
· le respect des valeurs des religieuses et leur mission spirituelle;
· la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel;
· la cohérence avec l'histoire du site;
· l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

Dans ce contexte, la Ville de Montréal souhaite par un soutien financier exceptionnel accompagner l'OBNL dans une phase de transition.

Parallèlement à ce soutien financier, la Ville de Montréal prévoit, pour la même durée et à des conditions avantageuses, la signature d'un bail pour la location des espaces occupés par le Musée au 201, avenue des Pins ainsi que pour des locaux additionnels occupés par le Musée au 251, avenue des Pins. (GDD 1195941008)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0777 : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, à des fins municipales, l'immeuble situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, ainsi que le terrain vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 14 550 000 $, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

La présente convention vise le soutien du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal suite à l'acquisition du site par la Ville de Montréal pour une période transitoire du 1er mai au 31 décembre 2019.
La subvention permettra à l'institution de poursuivre ses activités muséales de conservation, de recherche, d'éducation et de diffusion.

Le projet de l'OBNL est la mise en valeur du patrimoine des RHSJ par la mise en place et la tenue de différentes activités (expositions, visites commentées, programme éducatif et activités de médiation).

Dans le cadre du projet, l'OBNL prévoit revoir sa structure organisationnelle, diversifier ses sources de revenus, bonifier son offre d'activités, traiter les nouveaux artefacts devant intégrer sa collection et actualiser ses moyens de communication.

Le projet doit permettre à l'OBNL d'acquérir graduellement une autonomie financière.

JUSTIFICATION

Le développement de la Cité des Hospitalières par la Ville de Montréal exige un respect des valeurs des religieuses et une mise en valeur du patrimoine exceptionnel du site. Afin d'honorer cet engagement, la Ville de Montréal, par le Service de la culture, souhaite soutenir le Musée dans la transition à laquelle il doit faire face.

Dans le cadre du projet de requalification de la Cité des Hospitalières, la Ville de Montréal souhaite soutenir le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal en raison de l'apport de l'organisme à la mise en valeur du patrimoine montréalais et à l'animation qu'il réalise au sein du site patrimonial du Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 240 000,00 $ sera financé par le Service de la culture.
Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal dans les cinq dernières années:

	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Entente de développement culturel de Montréal MCC/ VILLE - Programmes de soutiens financier	15 000 $	-	-	-	**-**	30 000 $
TOTAL	**15 000 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**	**30 000 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture et au patrimoine, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien des activités du Musée des Hospitalières de l'Hotel-Dieu de Montréal et mise en valeur du patrimoine inhérent à la Cité des Hospitalières et au site patrimonial du mont Royal auprès des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité prévoyant que soit apposé le logo de la Ville de Montréal sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication de l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des activités muséales entre le 1er mai et le 31 décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière
Guy BEAULIEU, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Guy BEAULIEU, 18 septembre 2019
Nicole RODIER, 26 août 2019
Johanne DEROME, 9 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

Tél : 514-872-0580
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-09

Geneviève PICHET
Directrice - développement culturel

Tél : 514-872-1156
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève PICHET
Directrice -développement culturel
Tél : 514-872-1156
Approuvé le : 2019-09-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques
Tél : 514 872-1608
Approuvé le : 2019-09-18

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL** personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 201, avenue des Pins Ouest, Montréal, Québec, H2W 1R5, agissant et représentée par monsieur Paul Labonne, directeur, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 128507704RT001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1013545312TQ0002
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 128507704RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme dépositaire d'un patrimoine unique qui présente l'histoire des origines de Montréal et de sa fondation par Jeanne-Mance à l'égal de Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve, l'histoire de la fondation de l'Hôtel-Dieu par Jeanne Mance, première infirmière laïque au Canada, l'histoire des Hospitalières de Saint-Joseph dans leur mission de soins aux malades, l'histoire de l'évolution des soins et des sciences de la santé.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : la description du Projet;

2.2 « Annexe 2 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : le Service de la culture de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale

de deux cent quarante mille dollars (240 000$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de cent soixante quinze mille dollars (175 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de quarante mille dollars (40 000 $), au plus tard le 15 novembre 2019,
- un troisième versement au montant de vingt cinq mille dollars (25 000 $), au plus tard le 31 décembre 2019.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 201, avenue des Pins Ouest, Montréal, Québec, H2W 1R5, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801 rue Brennan, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ...10...e jour de ...Septembre..... 2019

MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Par : _____
Paul Labonne, directeur

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 2019 (Résolution CM.....).

ANNEXE 1

PROJET

La présente convention vise le soutien exceptionnel du Musée des Hospitalières de l'Hotel-Dieu de Montréal suite à l'acquisition du site de la Cité des Hospitalières par la Ville de Montréal. Le soutien financier vise l'accompagnement de l'OBNL dans une phase de transition.

Le projet de l'OBNL est la mise en valeur du patrimoine des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph par la mise en place et la tenue de différentes activités incluant:

- La tenue d'expositions permanentes et temporaires;
- L'offre de visites commentées au Musée et sur le site de la Cité des Hospitalières;
- L'offre d'une programmation culturelle au Musée et sur le site de la Cité des Hospitalières;
- Le développement et l'offre de programmes éducatifs pour différents publics;
- Le développement et l'offre d'activités de médiation pour différents publics;
- La poursuite des activités de conservation des collections;
- L'actualisation des activités de gestion muséale.

Le projet doit permettre à l'OBNL d'acquérir éventuellement une autonomie financière.

Obligations du Musée dans le cadre du Projet

1. Structure organisationnelle
   - Révision de la gestion de l'OBNL;
   - Consolidation de la structure organisationnelle de l'OBNL.

2. Diversification des sources de financement
   - Recherche de partenaires;
   - Développement de revenus autonomes;
   - Augmentation du nombre de visiteurs.

3. Activités éducatives et culturelles
   - Offre de services concertés en adéquation avec la vision de la Cité;
   - Renouvellement et bonification des activités au Musée et sur le site de la Cité des Hospitalières;

4. Collection
   - Tri des artefacts laissés par les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph;
   - Catalogage des nouveaux artefacts;
   - Réflexion sur les espaces d'entreposage;

5. Communication
   - Mise à jour des outils de communication.

Indicateurs et cibles

1. Révision des règlements généraux	Règlements généraux révisés
2. Augmentation des revenus autonomes	Revenus de billetterie augmentés de 15% par rapport à 2018 3 300$ supplémentaire pour la période de référence, pour un total de 25 327$.
3. Augmentation du nombre de visiteurs	15% par rapport à 2018, 520 visiteurs supplémentaires pour la période de référence, pour un total de 3968 visiteurs.
4. Nombre de nouveaux partenaires confirmés	3 nouveaux partenaires
5. Augmentation du nombre d'activités	15% par rapport à 2018, 5 nouvelles activités, pour un total de35 activités.
6. Développement d'une activité pour les familles la fin de semaine	1 nouvelle activité offerte
7. Renouvellement d'une portion de l'exposition permanente	Amorce du projet de renouvellement
8. Catalogage des nouveaux artefacts devant intégrer la collection	Catalogage de 150 artefacts
9. Nombre d'artefacts ajoutés à l'exposition permanente	15 artefacts ajoutés
10. Augmentation du nombre d'abonnés inscrits à l'infolettre	Augmentation de 20%, 100 nouveaux abonnés
11. Bonification des communications numériques	5 publications par mois
12. Production d'un nouveau dépliant	Production et distribution d'un nouveau dépliant dans 12 nouveaux lieux
13. Démarchage auprès d'agences	5 agences rejointes

Calendrier des versements

Livrables et reddition de comptes	Date	Montant des versements
Signature de la convention	Septembre 2019	175 000$
Bilan intérimaire • Bilan quantitatif intérimaire : - Calendrier des activités tenues au Musée et sur le site de la Cité des Hospitalières; - Nombre de visiteurs : détail par activité. • Bilan financier intérimaire témoignant de l'utilisation du premier versement et de la progression des revenus autonomes. • Bilan qualitatif intérimaire; - Analyse critique des actions du Musée en regard de la réalisation de la mission et de la vision du Musée; - État d'avancement de la consolidation organisationnelle, de la mise à jour de l'image institutionnelle et des outils de communication.	15 novembre 2019	40 000$
Bilan final • Bilan quantitatif : - Calendrier des activités tenues au Musée et sur le site de la Cité des Hospitalières; - Nombre de visiteurs : détail par activité; - Évolution du traitement de la collection. • Bilan financier témoignant de l'utilisation de la subvention et de la progression des revenus autonomes et de la recherche de nouveaux partenaires financiers. • Bilan qualitatif : - Analyse critique des actions du Musée en regard de la réalisation de la mission et de la vision du Musée; - Résultat de la consolidation organisationnelle et de la révision de l'image institutionnelle et des outils de communication.	19 décembre 2019	25 000$
Total		**240 000$**

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville

n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

MUSÉE DES HOSPITALIÈRES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

201, avenue des Pins Ouest, Montréal (Qc) H2W 1R5

Liste des membres du conseil d'administration

Nom	Rôle	Lieu de résidence	Profession
Me Geneviève Morel	Présidente	Verdun	Avocate
Mme Louise Lussier	Vice-présidente	Montréal	Administratrice
M. Paul Labonne	Membre d'office Secrétaire-trésorier	Montréal	Directeur général du musée
S.Marie-Claire Bourbonnais	Membre	Montréal	Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph
M. Pierre Beaupré	Membre	Montréal	Architecte
Dr Jacques Couture	Membre	Magog	Anesthésiste retraité de l'Hôtel-Dieu de Montréal
S. Denise Lafond	Membre	Montréal	Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph
M. Denis Sylvestre	Membre	Montréal	Directeur des services administratifs chez les RHSJ
Mme Louise-Marie Lessard	Membre	Coteau-du-Lac	Infirmière retraitée

2019-08-06

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187233001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Objet :	Accorder un soutien financier exceptionnel de 240 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour une période transitoire du 1er mai au 31 décembre 2019. Approuver la convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187233001_Sout fin Musee Hotel Dieu.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-15

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 20.20

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1187936012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou.

Il est recommandé :
de modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-26 12:20

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187936012**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à rectifier les aspects financiers du projet de réfection du terrain de balle au parc des Roseraies afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou.
Conformément aux quotes-parts établies aux phases 1 et 2 du *Programme de réfection des terrains de balle (Programme),* un montant total de 1 090 000 $, net de ristournes, était disponible pour la réalisation de quatre terrains de balle dans l'arrondissement d'Anjou. La répartition allait comme suit :

Phase 1 (quote-part: 290 000 $, net de ristournes) :
- Terrain de balle #1 du parc Roger-Rousseau;
- Terrain de balle #2 du parc Roger-Rousseau.

Phase 2 (quote-part : 800 000 $, net de ristournes) :
- Terrain de balle du parc des Roseraies;
- Terrain de balle du parc Peterborough.

La réalisation des deux projets de la phase 1 du *Programme* a généré un dépassement budgétaire de 385 366,53 $, net de ristournes. La réalisation du terrain de balle au parc des Roseraies (phase 2 du *Programme)* a nécessité un montant de 565 102,29 $, net de ristournes. Ce montant englobe le montant du contrat d'exécution (514 167,09 $, net de ristournes) ainsi que celui des services professionnels de la firme responsable de la surveillance des travaux (50 935,20 $, net de ristournes).

Le Programme de réfection des terrains de balle (Programme) a nécessité deux appels de projets auprès des arrondissements, en 2015 (phase 1) et en 2017 (phase 2). En 2015, une quote-part de 290 000 $ a été octroyé à l'arrondissement d'Anjou pour la réfection de deux terrains de balle. En 2017, l'arrondissement d'Anjou a reçu un

montant additionnel de 800 000 $ pour la réfection de deux autres terrains de balle. À la suite de l'appel de projets de la phase 2, l'arrondissement d'Anjou a souhaité bonifier l'aménagement des terrains de balle appartenant à la phase 1. Le Programme prévoyait que si un dépassement budgétaire était constaté lors de la phase 1 du Programme, celui -ci serait automatiquement retranché de la phase 2 afin d'équilibrer la quote-part disponible. Sur la base de ce principe, l'arrondissement d'Anjou a accepté de réduire la portée de ses projets de la phase 2 pour bonifier les interventions de la phase 1. L'arrondissement a aussi accepté d'investir un montant additionnel de 150 468,82 $ pour réaliser intégralement les travaux au parc des Roseraies (phase 2 du Programme).

Voici la liste des besoins additionnels identifiés par l'arrondissement lors de la réalisation des deux terrains de balle de la phase 1.

Parc Roger-Rousseau, terrain no 1 :
• Ajout d'un système de drainage au champ intérieur ;
• Ajout d'un système d'irrigation et alimentation d'eau ;
• Remplacement de l'arrêt-balle ;
• Remplacement des clôtures latérales ;
• Ajout de barrières simples ;
• Ajout d'écrans-filets (filets protecteurs) au-dessus des clôtures ;
• Remplacement des bancs des joueurs et ajout de dalles d'ancrage en béton ;
• Ajout de panneaux d'identification ;
• Ajout d'une bordure en béton périphérique ;
• Ajout d'une aire en argile autour du marbre ;
• Remplacement de la barrière double d'accès au terrain ;
• Ajout d'une aire de pratique des frappeurs ;
• Ajout d'une cage des frappeurs.

Parc Roger-Rousseau, terrain no 2 :
• Démolition de la cage des frappeurs ;
• Remplacement des clôtures latérales ;
• Ajout de protecteurs de clôtures ;
• Déplacement des gradins ;
• Gazonnement et réfection des surfaces de la cage des frappeurs.

Projets	Quote-Part (net de ristournes)	Montant engagé (net de ristournes)	Déficit / surplus (net de ristournes)
PHASE 1			
Terrain de balle #1 du parc Roger-Rousseau	290 000,00 $	675 366,53 $	- 385 366,53 $
Terrain de balle #2 du parc Roger-Rousseau			
PHASE 2			
Terrain de balle du parc des Roseraies	800 000,00 $	565 102,29 $	+ 234 897,71 $
Terrain de balle du parc Peterborough		ANNULÉ	
TOTAL	1 090 000,00 $	1 240 468,82 $	- 150 468,82 $

Dans le souci de respecter les quotes-parts initialement établies, il a été convenu avec l'arrondissement d'Anjou de réduire la portée des projets de la phase 2 du *Programme.* La réalisation du terrain de balle au parc Peterborough a ainsi été retranchée de la phase 2 du *Programme.* Le montant inutilisé de la phase 2 du *Programme,* soit 234 897,71 $, servira à réduire le déficit global à 150 468,82 $. L'arrondissement d'Anjou

s'est engagé à combler ce déficit afin de réaliser intégralement les travaux du terrain de balle au parc des Roseraies.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe (Sylvie LÉTOURNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée MONDOU, Anjou
Christine LAGADEC, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Josée MONDOU, 17 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe AFFLECK
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-7062
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe

Dossier # : 1187936012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Objet :	Modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187936012 Terrain balle DesRoseraies - Addenda .xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie LÉTOURNEAU
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514-493-8032

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-20

Tommy DEMETS
Chef de division relations citoyens et communications

Tél : 514-493-8058
Division : Division relations avec les citoyens et communications

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187936012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Objet :	Modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1187936012_addenda.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget

Tél : 514 872-5066

Fanny Lalonde-Gosselin
Préposée au budget
514-872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-07

François FABIEN
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0709

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.21

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1196717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf (9) arrondissements, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 29 544 084 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 29 241 247 $ plus un montant de contingences totalisant 302 837 $), majorant le montant total des contrats à 68 562 979 $ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 467 990 $ (taxes nettes)

Il est recommandé :

1. d'autoriser les deux années d'options de prolongation couvrant la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (pour un total de 24 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles de neuf (9) arrondissements aux firmes et montants ci-après désignés ainsi que les montants de contingences :

Fournisseurs	Territoires	Numéro d'appel d'offres	Contingences ($)	Prolongation ($)	Montant - Prolongation et contingences ($)	Total - Contrats ($)
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Anjou	17-16255	10 385	1 038 462	1 048 847	2 293 732
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-	Montréal-Nord	17-15818	13 899	347 478	361 377	923 433

3032 Québec inc.)						
Services Matrec	Lachine	15-14213	38 624	3 862 438	3 901 062	12 576 402
Services Matrec	Montréal-Nord		21 138	2 113 807	2 134 945	7 016 713
Services Matrec	Outremont		20 832	2 083 208	2 104 040	6 906 567
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Le Sud-Ouest	18-16854	37 238	3 723 835	3 761 073	7 323 491
Derichebourg Env. (Derichebourg Canada Environment inc.)	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	16-15252	6 728	672 791	679 519	1 745 318
Derichebourg Env. (Derichebourg Canada Environment inc.)	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	18-16439	16 578	1 657 755	1 674 333	3 227 745
Services Matrec	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve		38 581	3 858 059	3 896 640	7 573 979
RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles		25 431	2 543 072	2 568 503	4 582 356
Services Matrec	Verdun		49 076	4 907 635	4 956 711	9 611 147
Environn. Routier NRJ (Environnement Routier NRJ inc.)	Verdun		24 327	2 432 708	2 457 035	4 782 096
Total - C&T			**302 837**	**29 241 247**	**29 544 084**	**68 562 979**

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale pour un montant de 29 544 084 $;

3. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020 comme suit : de 142 046 $ en 2020, de 1 007 429 $ en 2021 et de 1 318 516 $ en 2022.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-07 14:33

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1196717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf (9) arrondissements, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 29 544 084 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 29 241 247 $ plus un montant de contingences totalisant 302 837 $), majorant le montant total des contrats à 68 562 979 $ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 467 990 $ (taxes nettes)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a prolongé au 31 décembre 2019 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements (CM18 1525). Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les services et contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de la Ville de Montréal.

C'est dans ce cadre de gouvernance que les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles de dix-sept (17) arrondissements[1], qui viennent tous à échéance le 31 octobre 2020, doivent être renouvelés ou prolongés. Cela représente au total trente-et-un (31) contrats exclusivement de collecte et de transport de matières résiduelles, issus de six (6) appels d'offres, et octroyés auprès de sept (7) entreprises[2]. Ces contrats contiennent tous une option pour prolonger la durée des services avec l'acceptation des entrepreneurs (12 + 12 mois).

La stratégie de renouvellement des contrats et de sollicitation du marché préconisée au cours des prochaines années par le Service de l'environnement s'appuie sur les principes d'harmonisation des services, de cohérence des interventions et d'optimisation des ressources. Elle vise à :

1. doter la Ville d'un cadre contractuel permettant d'opérer de manière stratégique dans un marché en constante évolution tout en maîtrisant les opérations;
2. ne pas déstabiliser le marché actuel;

3. gérer efficacement dans une perspective de transition écologique, de réduction des gaz à effet de serre (GES), et ce en cohérence avec les priorités organisationnelles de la Ville.

À cet effet, ce cadre de planification permettra, notamment au cours des prochaines années, le déploiement de la collecte des résidus alimentaires sur l'ensemble des unités d'occupation et l'intégration de mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'éco-efficacité liées au transport.

Ainsi, considérant le marché actuel dans le secteur d'activité des matières résiduelles défavorable et le nombre important de contrats à renouveler, cette conjoncture représente un risque pouvant nuire à la performance du processus de sollicitation (prix, nombre de soumissionnaires, etc.). Pour créer et maintenir une synergie positive et synchronisée entre la Ville et le marché, ainsi que pour favoriser un accroissement du nombre de fournisseurs potentiels, il apparaît stratégiquement favorable de solliciter le marché plus régulièrement, soit aux deux (2) ans, de façon équilibrée.

C'est pourquoi le Service de l'environnement recommande de prolonger douze (12) contrats sur les trente et un (31) pour lesquels :

- les arrondissements et le Service de l'environnement sont satisfaits des services rendus;
- les entreprises ont signifié leur intention à prolonger;
- les entreprises ne figurent pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant;
- les coûts sont compétitifs;
    - la planification à court, moyen et long termes des activités en gestion des matières résiduelles se voit bonifiée.

Le montant total associé aux prolongations s'élève à 29 544 084 $ taxes incluses (incluant des contingences d'un montant total de 302 837 $).

Les clauses contractuelles stipulent qu'une entente écrite entre la Ville et les adjudicataires visés doit être conclue, dans un délai spécifique, afin que les contrats puissent être prolongés. Cette entente doit être signée et retournée à la Ville pour confirmer l'acceptation de l'option de prolongation. Ces confirmations d'acceptation ont toutes été reçues dans le respect des délais.

Mentionnons que pour consolider son approche et assurer la concertation et la cohérence dans sa démarche, le Service de l'environnement a demandé aux arrondissements de se prononcer sur leur niveau de satisfaction des services offerts par leur(s) entrepreneur(s) ainsi que sur l'approche faisant l'objet du présent sommaire décisionnel.

Enfin, en ce qui concerne les dix-neuf (19) contrats de collecte et de transport qui ne sont pas visés par le présent sommaire (non prolongés), un appel d'offres sera conduit d'ici la fin de l'année 2019 ou début 2020 pour assurer le renouvellement des services dans les arrondissements visés. Les arrondissements seront rencontrés afin de réviser et bonifier le devis technique normalisé à partir de leurs commentaires et des meilleures pratiques en vigueur.

Précisons que cinq (5) contrats de collecte et de transport supplémentaires visant quatre (4) arrondissements[3] arrivent également à échéance le 31 octobre 2020. Ces derniers ont été octroyés par le conseil d'agglomération en raison du fait qu'ils regroupent dans un même contrat le volet « collecte et transport des matières résiduelles » et le volet « élimination des ordures ménagères », une compétence d'agglomération. Cette orientation découle d'une approche novatrice de sollicitation du marché mise de l'avant en 2015. Ces

contrats sont traités dans un sommaire décisionnel distinct à l'intention du conseil d'agglomération .

---

1. Anjou, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
2. Col Sel Transit inc., Derichebourg Canada Environnement inc., Environnement Routier NRJ inc., JR Services Sanitaires, RCI Environnement inc., Services Matrec inc., Services Ricova inc. Mentionnons que l'entreprise Service Ricova inc. ont été placées sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant le 28 novembre 2018.
3. Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1525 18 déc. 2018 Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.
CM18 0998 21 août 2018 Accorder un contrat à 9064-3032 Québec inc. JR Services Sanitaires, pour une durée d'un peu plus de 24 mois, pour la collecte et le transport des matières résiduelles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 3 562 418 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16854 (8 soum.) / Autoriser un budget additionnel de 499 294 $, pour 2019 et de 471 325 $, pour 2020.

CM18 0826 19 juin 2018 Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc., pour des durées de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois - Dépense totale de 44 730 784 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.).

CM17 1212 25 sep. 2017 Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) et Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de 31 mois - Dépense totale de 3 220 111 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16255 (9 soum.).

CM17 0281 28 mars 2017 Accorder un contrat à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires), pour une durée de 43 mois, pour la collecte et le transport de résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants (CRD et encombrants), pour l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une somme maximale de 562 055,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15818 (4 soum.).

CM16 1447 20 déc. 2016 Accorder 7 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes suivantes : Derichebourg Canada Environnement, RCI Environnement Division WM Québec inc., Services environnementaux Richelieu et Services Ricova inc. pour des durées de 35 ou 43 mois - Dépense totale de 21 349 964 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15252 (7 soum.).

CM16 1455 20 déc. 2016 Prolonger au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CM15 1098 21 sep. 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes pour des durées de 56, 58 ou 59 mois - Dépense totale de 76 145 764 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.).

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1er janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Le Service de l'environnement recommande d'utiliser les options de prolongation de 12 mois + 12 mois, d'une durée totale de vingt-quatre (24) mois (jusqu'au 31 octobre 2022), pour douze (12) des trente-et-un (31) contrats de collecte et de transport et visant les neuf (9) arrondissements suivants : Anjou, Lachine, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Verdun.

Les entreprises (5) visées par ces prolongations sont les suivantes : Derichebourg Canada Environnement inc., Environnement Routier NRJ inc., 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires), RCI Environnement Division WM Québec inc., Services Matrec inc. Le détail et les spécificités des contrats pour lesquels il est recommandé de prolonger sont les suivants :

Appel d'offres 15-14213
Compte tenu de l'article 6 des clauses administratives particulières du contrat 15-14213, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Les contrats visés sont les suivants :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat
1	Lachine	Collecte/transport	OM , CRD, RV, RM , SAP	Matrec
2	Montréal-Nord	Collecte/transport	MR	Matrec
3	Outremont	Collecte/transport	OM , CRD, RV, RA, SAP	Matrec

* Matières : OM (ordures ménagères), CRD (résidus de construction, rénovation et démolition et encombrants), RV (résidus verts), RA (résidus alimentaires), RM (résidus mélangés), MR (matières recyclables), SAP (sapins de Noël)

Appel d'offres 16-15252
Compte tenu de l'article 6 des clauses administratives particulières du contrat 16-15252, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Le contrat visé est le suivant :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat
1	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Collecte/transport	MR	Derichebourg

* Matières : MR (matières recyclables)

Appel d'offres 17-15818
Compte tenu de l'article 6 des clauses administratives particulières du contrat 17-15818, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12)

mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Le contrat visé est le suivant :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat
1	Montréal-Nord	Collecte/transport	CRD	JR Serv. Sanitaires
* Matières : CRD (résidus de construction, rénovation et démolition et encombrants)				

Appel d'offres 17-16255
Compte tenu de l'article 4 des clauses administratives particulières du contrat 17-16255, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Le contrat visé est le suivant :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat
1	Anjou	Collecte/transport	MR	JR Serv. sanitaires
* Matières : MR (matières recyclables)				

Appel d'offres 18-16439
Compte tenu de l'article 15.02 du cahier '' Contrat '' du contrat 18-16439, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Les contrats visés sont les suivants :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat
1	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Collecte/transport	RA	Derichebourg
2			MR	Matrec
3	Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Collecte/transport	MR	RCI Environnement
4	Verdun	Collecte/transport	OM, CRD, RV, RA	Matrec
5			MR	Envir. Routier NRJ
*M atières : OM (ordures ménagères), CRD (résidus de construction, rénovation et démolition et encomb.), RV (résidus verts), RA (résidus aliment.), M R (matières recycl.)				

Appel d'offres 18-16854
Compte tenu de l'article 15.02 du cahier '' Contrat '' du contrat 18-16854, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Le contrat visé est le suivant :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat
1	Le Sud-Ouest	Collecte/transport	OM, CRD, RV, RA	JR Serv. sanitaires
*M atières : OM (ordures ménagères), CRD (résidus de construction, rénovation et démolition et encomb.), RV (résidus verts), RA (résidus aliment.), M R (matières recycl.)				

En somme, sous la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal, douze (12) contrats de collecte et transport de matières résiduelles (matières recyclables, ordures ménagères, résidus de construction, rénovation et démolition et encombrants, résidus alimentaires et verts et arbres de Noël) de neuf (9) arrondissements doivent être prolongés étant donné leurs échéances au 31 octobre 2020.

JUSTIFICATION

Les prolongations de ces douze (12) contrats sont nécessaires afin de poursuivre les services de collecte des matières résiduelles dans les territoires concernés. En accordant les deux années de prolongation possibles des contrats concernés simultanément, la Ville se dotera d'un cadre de planification nécessaire pour procéder, de manière stratégique et dans un marché en constante évolution, à l'étalement (la régularisation) des renouvellements ou

prolongations de contrats dans le temps (environ aux deux ans) selon une optique de constituer trois blocs de territoires équivalents.

Cette orientation s'appuie sur les considérations suivantes :

1. Le degré de satisfaction du Service de l'environnement et des arrondissements à l'égard des services rendus par les entrepreneurs et la volonté de ces derniers à vouloir prolonger (entente écrite obligatoire);
2. Le marché actuel de la collecte et du transport des matières résiduelles et de l'élimination des ordures ménagères est limité (oligopole). Les entreprises connues ont des carnets de commandes chargés et elles éprouvent dernièrement des difficultés au niveau du recrutement de la main-d'oeuvre et dans les délais de livraison pour l'acquisition de nouveaux camions;
3. Le nombre important de contrats (trente-et-un contrats de collecte-transport ainsi que cinq contrats de collecte-transport-traitement) venant à une échéance commune présente un risque relativement à la capacité du marché à répondre, ce qui pourrait affecter négativement l'exercice de sollicitation de marché;
4. Les prix jugés compétitifs de certains des contrats;
5. L'équité des services et la rationalisation des coûts;
6. Le Service de l'environnement, en accord avec le Service de l'approvisionnement, vise à maintenir une synergie positive avec le marché et une sollicitation synchronisée du marché cohérent (volet collecte, transport et élimination au sein d'un même appel d'offres) et ainsi permettre aux entreprises d'offrir de meilleurs prix, par rapport au fractionnement traditionnel des services de collecte et de transport, et de ceux d'élimination;
7. Le besoin de doter la Ville d'une plus grande souplesse dans la planification et la gestion contractuelle afin d'être en meilleure position pour répondre aux besoins d'amélioration continue, aux changements nécessaires ou aux opportunités qui peuvent se présenter dans le temps.

En ce qui concerne les dix-neuf (19) contrats de collecte et de transport qui ne sont pas visés par le présent sommaire (prolongation), les justificatifs sont les suivants :

1. refus de l'entreprise à prolonger la durée du contrat;
2. entreprise figurant sur la liste des entreprises ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant (Service Ricova inc.);
3. prix jugés non compétitifs;
4. maintenir la démarche entamée de synchronisation de la sollicitation des marchés entre la collecte/transport et l'élimination. Cette approche permet de favoriser la concurrence en diversifiant les options de soumission;
5. équilibrer la démarche de sollicitation du marché aux deux ans.

<u>Conformité des adjudicataires</u>

- Toutes les entreprises disposent de l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).
- Aucune des entreprises concernées ne se retrouve au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
- Aucune des entreprises concernées ne se retrouve sur la liste des entreprise à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de prolongation des douze contrats concernés par le présent sommaire est d'une durée de vingt-quatre (24) mois et touche trois (3) années financières. Le coût de ces

prolongations s'élève à 29 544 084 $ toutes taxes incluses, soit 43 % de la valeur totale des contrats octroyés et prolongés; incluant des contingences d'environ 1 % pour un montant total de 302 837 $. La répartition du coût annuel des contrats est présentée comme suit :

Contrats de collecte et transport						
Fournisseurs	**Territoires**	**2020 ($)**	**2021 ($)**	**2022 ($)**	**Total - Prolongation ($)**	**Total - Contrats ($)**
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Anjou	83 793	514 071	440 597	**1 038 462**	**2 283 347**
Services Matrec	Lachine	314 130	1 918 898	1 629 409	**3 862 437**	**12 537 777**
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Montréal-Nord	35 700	170 272	141 506	**347 478**	**909 534**
Services Matrec	Montréal-Nord	171 547	1 049 870	892 389	**2 113 807**	**6 995 575**
Services Matrec	Outremont	171 606	1 033 785	877 816	**2 083 208**	**6 885 735**
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Le Sud-Ouest	304 189	1 843 527	1 576 119	**3 723 835**	**7 286 253**
Derichebourg Env. (Derichebourg Canada Environment inc.)	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	54 287	333 053	285 451	**672 791**	**1 738 590**
Derichebourg Env. (Derichebourg Canada Environment inc.)	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	135 965	820 707	701 083	**1 657 756**	**3 211 167**
Services Matrec	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	316 429	1 910 015	1 631 615	**3 858 060**	**7 535 398**
RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	Rivières-des-Pairies–Pointe-aux-Trembles	204 642	1 258 884	1 079 546	**2 543 072**	**4 556 925**
Services Matrec	Verdun	410 732	2 429 876	2 067 027	**4 907 635**	**9 562 071**
Env. Routier NRJ (Environnement Routier NRJ inc.)	Verdun	199 490	1 204 363	1 028 854	**2 432 708**	**4 757 769**
Contingences		25 096	149 981	127 759	**302 837**	**302 837**
Total - C&T		**2 427 607**	**14 637 303**	**12 479 173**	**29 544 084**	**68 562 979**

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division collecte, transport et élimination des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale. Pour plus de détails, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Un ajustement récurrent à la base budgétaire sera requis à partir de l'année 2020 afin de financer (voir tableau ci-dessous) :

- un ajustement du prix annuel, tel que spécifié aux contrats, selon la variation de l'indice de prix à la consommation (IPC) ainsi que selon l'évolution du prix du carburant, ou prix moyen à la pompe échantillonné (PMPE);

- des contingences des contrats de collecte et de transport.

Budgets additionnels requis :

Contrats	**Compétences**	**2020 ($)**	**2021 ($)**	**2022 ($)**	**Total ($)**
Contrats C & T					
Anjou	Locale	4 198	35 623	49 846	89 668
Lachine	Locale	13 807	116 944	142 929	273 679
Montréal-Nord	Locale	10 149	82 126	101 050	193 324
Outremont	Locale	9 705	68 279	87 348	165 331
Rivières-des-Pairies–Pointe-aux-Trembles	Locale	8 170	77 641	111 370	197 181
Le Sud-Ouest	Locale	19 369	127 062	169 815	316 246
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Locale	3 406	27 193	36 408	67 007
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Locale	31 297	202 866	266 055	500 218
Verdun	Locale	41 945	269 696	353 695	665 335
Grand total - Contrats C&T		**142 046**	**1 007 429**	**1 318 516**	**2 467 990**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante : *atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020* .

De plus, la gestion responsable des matières résiduelles et l'optimisation des pratiques en collecte et transport s'inscrivent dans une démarche collective qui s'appuie sur les orientations et les objectifs prescrits dans le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité montréalaise 2013-2020.

Ces prolongations permettront finalement de poursuivre les efforts de la Ville dans l'atteinte des objectifs fixés dans son Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise et dans la promotion des saines habitudes de vie dans la collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces prolongations de contrats permettront d'assurer la poursuite des services de collecte et de transport de matières résiduelles pour neuf (9) arrondissements. Tous les services liés à ces prolongations de contrats sont nécessaires pour permettre à la Ville de poursuivre et s'acquitter de ses obligations de salubrité et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement par l'entremise de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ne pas prolonger ces contrats impliquerait de renouveler trente-et-un (31) contrats en même temps alors que les conditions de sollicitation du marché présentent des signes défavorables. Cette situation représenterait un risque pour la Ville compte tenu des montants qui en découlent. Parmi les risques identifiés, notons une hausse des coûts par une réduction de la concurrence.

Finalement, sans la prolongation des contrats identifiés pour une période de deux (2) ans, la Ville ne disposera pas de la flexibilité et du cadre de planification nécessaire dans un contexte évolutif (marché, clientèles, infrastructures, technologies) pour planifier stratégiquement la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Cela pourrait avoir comme conséquences de limiter la capacité de la Ville à :

- optimiser la performance et harmoniser les activités d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles;
- favoriser une saine concurrence et minimiser les risques de collusion;
- optimiser et harmoniser les opérations liées au déchargement aux divers centres de dépôts de matières résiduelles;
- optimiser et harmoniser les flux de matières vers les futurs centres de traitement;
- assurer le développement et l'encadrement technologique visant à assurer le suivi et le contrôle des quantités et de la qualité des matières résiduelles ainsi que des opérations;
- assurer la performance dans la mise en oeuvre du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* adopté par le Conseil d'agglomération et l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction et de récupération des matières résiduelles à des fins de réemploi, de recyclage ou de valorisation.

De plus, ne pas autoriser les deux années d'option de prolongation simultanément pourrait mener à perdre la possibilité, après un an, de prolonger certains contrats dont le prix est jugé compétitif et de les arrimer avec les blocs de renouvellement planifiés stratégiquement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.
Les arrondissements concernés réaliseront des communications de proximité, le cas échéant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation des prolongations de contrat :

- CE du 16 octobre 2019;
- CM du 22 octobre 2019.

Début des prolongations de contrat : 1er novembre 2020.
Fin des contrats : 31 octobre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Josée M GIRARD, Lachine
Luc PERREAULT, Lachine
Alexandre FORTIN CAILLAULD, Lachine
Nicolas MALATESTA, Lachine
Claude BÉDARD, Service des finances
Éric THIFAULT, Montréal-Nord
Yves EKILA, Montréal-Nord
Marie-Claude LEBLANC, Outremont
Bruno PAQUET, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Sophie LABERGE, Outremont
Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Serge WALLEND, Verdun
Robert DENIS, Anjou
Marc-Pierre LAFRAMBOISE, Anjou
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Corina-Isabela NETEDU, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Francis CARON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Alain CHAREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martin ROBERGE, Verdun
Martin THIFFEAULT, Verdun
Claude DUBOIS, Le Sud-Ouest
Ruy Paulo FERREIRA, Le Sud-Ouest
Stéphane-Sophie CARDINAL, Le Sud-Ouest
Marc DUSSAULT, Anjou

Lecture :

Alain CHAREST, 2 octobre 2019
Francis CARON, 9 septembre 2019
Pierre MORISSETTE, 3 septembre 2019
Marc DUSSAULT, 3 septembre 2019
Marie-Claude LEBLANC, 2 septembre 2019
Claude DUBOIS, 28 août 2019
Louis LAPOINTE, 28 août 2019
Martin ROBERGE, 28 août 2019
Marc-Pierre LAFRAMBOISE, 28 août 2019
Luc PERREAULT, 27 août 2019
Corina-Isabela NETEDU, 27 août 2019
Yves EKILA, 27 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
Conseiller

Tél : 514 872-2056
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-19

Frédéric SAINT-MLEUX
Chef de section - planification et developpement gmr

Tél : 514-868-8763
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-10-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-10-02

(taxes incluses)

Contrats collecte et transport

Fournisseurs	Territoires	No d'appel d'offres	Contingences	Montant - Prolongation & contingences	Total - contrats
JR Sanitaire	Anjou	17-16255	10 385	**1 048 847**	**2 293 732**
JR Sanitaire	Mtl Nord	17-15818	13 899	**361 377**	**923 433**
Matrec	Lachine	15-14213	38 624	**3 901 062**	**12 576 402**
Matrec	Mtl Nord		21 138	**2 134 945**	**7 016 713**
Matrec	Outremont		20 832	**2 104 040**	**6 906 567**
JR Sanitaire	Sud-Ouest	18-16854	37 238	**3 761 073**	**7 323 491**
Derichebourg	IBSG	16-15252	6 728	**679 519**	**1 745 318**
Derichebourg	MHM	18-16439	16 578	**1 674 333**	**3 227 745**
Matrec	MHM		38 581	**3 896 640**	**7 573 979**
RCI env.	RDP		25 431	**2 568 503**	**4 582 356**
Matrec	Verdun		49 076	**4 956 711**	**9 611 147**
Env. R. NRJ	Verdun		24 327	**2 457 035**	**4 782 096**
Total - C&T			**302 837**	**29 544 084**	**68 562 979**

43%

(taxes incluses)

Contrats collecte et transport

Fournisseurs	Territoires	2020	2021	2022	Total - Prolongation	Total - contrats
JR Sanitaire	Anjou	83 793	514 071	440 597	**1 038 462**	**2 283 347**
Matrec	Lachine	314 130	1 918 898	1 629 409	**3 862 437**	**12 537 777**
JR Sanitaire	Mtl Nord	35 700	170 272	141 506	**347 478**	**909 534**
Matrec	Mtl Nord	171 547	1 049 870	892 389	**2 113 807**	**6 995 575**
Matrec	Outremont	171 606	1 033 785	877 816	**2 083 208**	**6 885 735**
JR Sanitaire	Sud-Ouest	304 189	1 843 527	1 576 119	**3 723 835**	**7 286 253**
Derichebourg	IBSG	54 287	333 053	285 451	**672 791**	**1 738 590**
Derichebourg	MHM	135 965	820 707	701 083	**1 657 756**	**3 211 167**
Matrec	MHM	316 429	1 910 015	1 631 615	**3 858 060**	**7 535 398**
RCI env.	RDP	204 642	1 258 884	1 079 546	**2 543 072**	**4 556 925**
Matrec	Verdun	410 732	2 429 876	2 067 027	**4 907 635**	**9 562 071**
Env. R. NRJ	Verdun	199 490	1 204 363	1 028 854	**2 432 708**	**4 757 769**
Contingences		25 096	149 981	127 759	**302 837**	**302 837**
Total - C&T		**2 427 607**	**14 637 303**	**12 479 173**	**29 544 084**	**68 562 979**

Dépenses locales
Collecte et transport déchets
Montant - taxe nette

Founisseurs	Service de collecte	Territoires	2020	2021	2022	Total
JR Sanitaire	CS	Anjou	77 280	474 110	406 347	957 737
Matrec	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Lachine	289 711	1 769 732	1 502 746	3 562 189
JR Sanitaire	CRD suppl.	Montréal Nord	33 903	161 700	134 383	329 986
Matrec	CS	Mtl Nord rec	158 212	968 258	823 019	1 949 489
Matrec	OM-CRD-RV-RA-Sapins	Outremont	158 267	953 424	809 579	1 921 269
JR Sanitaire	OM-RA-CRD-RV	Sud-Ouest	280 543	1 700 220	1 453 599	3 434 361
Derichebourg	CS	IBSG	50 067	307 163	263 261	620 491
Derichebourg	RA	MHM	125 396	756 909	646 584	1 528 889
Matrec	CS	MHM	291 832	1 761 539	1 504 781	3 558 152
RCI env.	CS	RDP	188 734	1 161 024	995 627	2 345 385
Matrec	OM-CRD-RA-RV	Verdun	378 803	2 240 989	1 906 346	4 526 138
Env. R. NRJ	CS	Verdun	183 983	1 110 741	948 876	2 243 600
Total Contrats - local			**2 216 729**	**13 365 809**	**11 395 148**	**26 977 686**

Budget additionnel	Compétences	2020	2021	2022	Total
Contrats C & T					
Anjou	Locale	4 198	35 623	49 846	89 668
Lachine	Locale	13 807	116 944	142 929	273 679
Montréal Nord	Locale	10 149	82 126	101 050	193 324
Outremont	Locale	9 705	68 279	87 348	165 331
RDP	Locale	8 170	77 641	111 370	197 181
Sud-Ouest	Locale	19 369	127 062	169 815	316 246
IBSG	Locale	3 406	27 193	36 408	67 007
MHM	Locale	31 297	202 866	266 055	500 218
Verdun	Locale	41 945	269 696	353 695	665 335
Sous-total Contrats C&T		**142 046**	**1 007 429**	**1 318 516**	**2 467 990**

Prolongation de 24 mois (17-16255)
2020 - 2022

Collecte et transport des matières recyclables	Nbr portes /collectes	IPC Prix estimé 2019	1.03000000 mois en 2020	1.06090000 mois en 2021	1.09272700 mois en 2022	Total prol.	Total contrat
JR Services sanitaires			2	12	10	24	
Anjou	19 479	21.79 $	72 880 $	447 116 $	383 211 $	903 207 $	1 985 951 $
TPS		5%	3 644 $	22 356 $	19 161 $	45 160 $	99 298 $
TVQ		9.975%	7 270 $	44 600 $	38 225 $	90 095 $	198 099 $
Total - taxes incluses			83 793 $	514 071 $	440 597 $	1 038 462 $	2 283 347 $
Total - taxe nette			**76 514 $**	**469 416 $**	**402 324 $**	**948 254 $**	**2 085 000 $**
Contigences		1%	729 $	4 471 $	3 832 $	9 032 $	9 032 $
TPS		5%	36 $	224 $	192 $	452 $	452 $
TVQ		9.975%	73 $	446 $	382 $	901 $	901 $
Total avec taxes			838 $	5 141 $	4 406 $	10 385 $	10 385 $
Dépense nette			**765 $**	**4 694 $**	**4 023 $**	**9 483 $**	9 483 $
Grand total avant taxe			73 608 $	451 587 $	387 044 $	912 239 $	1 994 983 $
5%			3 680 $	22 579 $	19 352 $	45 612 $	99 749 $
9.975%			7 342 $	45 046 $	38 608 $	90 996 $	199 000 $
Total avec taxes			**84 631 $**	**519 212 $**	**445 003 $**	**1 048 847 $**	**2 293 732 $**
Dépense nette			**77 280 $**	**474 110 $**	**406 347 $**	**957 737 $**	**2 094 483 $**
Budget collecte et transports 2019			73 081 $	438 487 $			
Budget additonel			**4 198 $**	**35 623 $**	**49 846 $**	**89 668 $**	

L'ajustement annuel est estimé à 3% à la date anniversaire des contrats
Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Imputation compable: 2101.0010000.103314.04321.54503.014401

Prolongation de 24 mois (15-14213)

Lachine	Matrec nombre de portes	Prix unitaire 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
		IPC	1.02000000	1.04040000	1.06120800								
			2	12	10	24	83						
Ordures ménagères	21 529	58.75	215 021	1 315 928	1 118 539	**2 649 487**	**8 768 089**						
5%			10 751	65 796	55 927	**132 474**	**438 404**						
9.975%			21 448	131 264	111 574	**264 286**	**874 617**						
Total avec taxes			**247 220**	**1 512 988**	**1 286 040**	**3 046 248**	**10 081 110**						
Ristourne TPS 100%			10 751	65 796	55 927	**132 474**	**438 404**						
50%			10 724	65 632	55 787	**132 143**	**437 308**						
Dépense nette			225 745	1 381 560	1 174 326	**2 781 631**	**9 205 397**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	collecte		4	17	13								
	Prix unitaire		5 100	5 100	5 100								
Résidus mélangés			20 400	86 700	66 300	**173 400**	**486 661**	2101	0010000	103314	04381	54503	014479
5%			1 020	4 335	3 315	**8 670**	**24 376**						
9.975%			2 035	8 648	6 613	**17 297**	**48 544**						
Total avec taxes			**23 455**	**99 683**	**76 228**	**199 367**	**559 581**						
Ristourne TPS 100%			1 020	4 335	3 315	**8 670**	**24 376**						
50%			1 017	4 324	3 307	**8 648**	**24 272**						
Dépense nette			21 417	91 024	69 607	**182 048**	**510 933**	2101	0010000	103314	04381	54503	014479
CRD	12	5 067.21	10 337	63 263	53 774	**127 374**	**421 535**						
5%			517	3 163	2 689	**6 369**	**21 264**						
9.975%			1 031	6 310	5 364	**12 706**	**42 048**						
Total avec taxes			**11 885**	**72 737**	**61 826**	**146 448**	**484 847**						
Ristourne TPS 100%			517	3 163	2 689	**6 369**	**21 264**						
50%			516	3 155	2 682	**6 353**	**21 024**						
Dépense nette			10 853	66 418	56 456	**133 727**	**442 559**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus verts	35	5 383.91	27 458	196 050	171 403	**394 911**	**1 180 996**						
5%			1 373	9 802	8 570	**19 746**	**59 050**						
9.975%			2 739	19 556	17 097	**39 392**	**117 804**						
Total avec taxes			**31 570**	**225 408**	**197 071**	**454 049**	**1 357 850**						
Ristourne TPS 100%			1 373	9 802	8 570	**19 746**	**59 050**						
50%			1 369	9 778	8 549	**19 696**	**58 902**						
Dépense nette			28 827	205 828	179 952	**414 607**	**1 239 898**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	4	1 689.07	0	7 029	7 170	**14 199**	**47 505**						
5%			0	351	358	**710**	**2 375**						
9.975%			0	701	715	**1 416**	**4 739**						
Total avec taxes			**0**	**8 082**	**8 243**	**16 325**	**54 619**						
Ristourne TPS 100%			0	351	358	**710**	**2 375**						
50%			0	351	358	**708**	**2 369**						
Dépense nette			0	7 380	7 527	**14 907**	**49 874**	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Contigences	1%		2 732	16 690	14 172	33 594	**33 594**						
5%			137	834	709	1 680	**1 680**						
9.975%			273	1 665	1 414	3 351	**3 351**						
Total avec taxes			**3 141**	**19 189**	**16 294**	**38 624**	**38 624**						
Ristourne TPS 100%			137	834	709	1 680	**1 680**						
50%			136	832	707	1 675	**1 675**						
Dépense nette			2 868	17 522	14 879	35 269	**35 269**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport Matrec			275 948	1 685 660	1 431 357	**3 392 965**	**10 938 379**						
5%			13 797	84 283	71 568	**169 648**	**546 919**						
9.975%			27 526	168 145	142 778	**338 448**	**1 091 103**						
Total avec taxes			**317 271**	**1 938 087**	**1 645 703**	**3 901 062**	**12 576 402**						
Ristourne TPS 100%			13 797	84 283	71 568	**169 648**	**546 919**						
50%			13 763	84 072	71 389	**169 224**	**545 552**						
Dépense nette			289 711	1 769 732	1 502 746	**3 562 189**	**11 483 931**						

Budget collecte et transports 2019				
Ordures ménagères	216 147	1 296 883		
Résidus mélangés	21 417	91 024		
CRD	10 486	62 916		
Résidus verts	27 853	194 974		
Arbres de noel	0	6 991		
Total - taxe nette	**275 904**	**1 652 788**		
Budget additionel	**13 807**	**116 944**	**142 929**	**273 679**

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_12849238\35821document2.XLS 17/10/2019

Prolongation de 24 mois (17-15818)

		IPC	1.03000000	1.06090000								
MTL Nord recyclage	Jr Sanitaire	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
Collectes CRD	Prix collectes	3 900	4 017	4 262								
Nombre de collectes		7	35	28	70							
Contrat de base		**27 300**	**140 595**	**119 326**	**287 221**	**753 571**						
	Prix de collectes / option	3 750	3 750	3 750								
		1	2	1								
Collecte optionnelle		**3 750**	**7 500**	**3 750**	**15 000**	**37 500**						
Total avant taxes		31 050	148 095	123 076	302 221	791 071						
5%		1 552.50	7 404.75	6 153.79	15 111.04	39 553.54						
9.975%		3 097.24	14 772.48	12 276.81	30 146.52	78 909.31						
Total avec taxes		**35 699.74**	**170 272.23**	**141 506.39**	**347 478.35**	**909 533.64**						
Ristourne TPS 100%		1 552.50	7 404.75	6 153.79	15 111.04	39 553.54						
50%		1 548.62	7 386.24	6 138.40	15 073.26	39 454.66						
Dépense nette		32 598.62	155 481.24	129 214.19	317 294.05	830 525.44	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Contigences	4%	1 242	5 924	4 923	12 089	**12 089**						
5%		62	296	246	604	**604**						
9.975%		124	591	491	1 206	**1 206**						
Total avec taxes		**1 428**	**6 811**	**5 660**	**13 899**	**13 899**						
Ristourne TPS 100%		62	296	246	604	**604**						
50%		62	295	246	603	**603**						
Dépense nette		1 304	6 219	5 169	12 692	**12 692**						
Total de collecte et transport Jr Sanitaire		32 292	154 019	127 999	314 310	803 160						
5%		1 615	7 701	6 400	**15 715**	40 158						
9.975%		3 221	15 363	12 768	**31 352**	80 115						
Total avec taxes		**37 128**	**177 083**	**147 167**	**361 377**	**923 433**						
Ristourne TPS 100%		1 615	7 701	6 400	**15 715**	**40 158**						
50%		1 611	7 682	6 384	**15 676**	40 058						
Dépense nette		33 903	161 700	134 383	**329 986**	**843 217**						

Budget collecte et transports				
2019	31 973	147 875		
Budget additonel	**1 930**	**13 825**	**13 384**	**29 139**

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (15-14213)

		IPC	1.02000000	1.04040000	1.06120800								
MTL Nord recyclage	Matrec		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	Prix unitaire 2019	2	12	10	24	83						
Matières recyclabes	36 433	24.09	149 204	913 129	776 160	1 838 492	6 084 431						
5%			7 460.20	45 656.44	38 807.98	91 924.62	304 221.56						
9.975%			14 883.11	91 084.61	77 421.91	183 389.63	606 922.01						
Total avec taxes			**171 547.37**	**1 049 869.93**	**892 389.44**	**2 113 806.74**	**6 995 574.78**						
Ristourne TPS 100%			7 460.20	45 656.44	38 807.98	91 924.62	304 221.56						
50%			7 441.55	45 542.30	38 710.96	91 694.81	303 461.01						
Dépense nette			156 645.62	958 671.18	814 870.50	1 930 187.30	6 387 892.21	2101	0010000	103314	04321	54503	014401
Contigences		1%	1 492	9 131	7 762	18 385	18 385						
5%			75	457	388	919	919						
9.975%			149	911	774	1 834	1 834						
Total avec taxes			**1 715**	**10 499**	**8 924**	**21 138**	**21 138**						
Ristourne TPS 100%			75	457	388	919	919						
50%			74	455	387	917	917						
Dépense nette			1 566	9 587	8 149	19 302	19 302						
Total de collecte et transport Matrec			150 696	922 260	783 921	1 856 877	6 102 816						
5%			7 535	46 113	39 196	92 844	305 141						
9.975%			15 032	91 995	78 196	185 224	608 756						
Total avec taxes			**173 263**	**1 060 369**	**901 313**	**2 134 945**	**7 016 713**						
Ristourne TPS 100%			7 535	46 113	39 196	92 844	305 141						
50%			7 516	45 998	39 098	92 612	304 378						
Dépense nette			**158 212**	**968 258**	**823 019**	**1 949 489**	**6 407 194**						

Budget collecte et transports 2019	149 993	899 958		
Budget additonel	**8 219**	**68 300**	**87 665**	**164 184**

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (15-14213)

Outremont	Matrec nombre de portes	Prix unitaire 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
			1.02000000	1.04040000	1.06120800								
			2	12	10	24	83						
Ordures ménagères	9 807	81.60	136 043	832 581	707 694	**1 676 318**	**5 547 814**						
5%			6 802	41 629	35 385	**83 816**	**277 391**						
9.975%			13 570	83 050	70 592	**167 213**	**553 394**						
Total avec taxes			**156 415**	**957 260**	**813 671**	**1 927 347**	**6 378 599**						
Ristourne TPS 100%			6 802	41 629	35 385	**83 816**	**277 391**						
50%			6 785	41 525	35 296	**83 606**	**276 697**						
Dépense nette			142 828	874 106	742 990	**1 759 925**	**5 824 511**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	collecte												
CRD	12	1 900.20	3 876	23 724	20 165	**47 765**	**158 076**						
5%			194	1 186	1 008	**2 388**	**7 974**						
9.975%			387	2 366	2 011	**4 765**	**15 768**						
Total avec taxes			**4 457**	**27 276**	**23 185**	**54 918**	**181 818**						
Ristourne TPS 100%			194	1 186	1 008	**2 388**	**7 974**						
50%			193	1 183	1 006	**2 382**	**7 884**						
Dépense nette			4 070	24 907	21 171	**50 147**	**165 960**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus verts	20	1 900.20	7 753	39 539	32 264	**79 556**	**266 902**						
5%			388	1 977	1 613	**3 978**	**13 345**						
9.975%			773	3 944	3 218	**7 936**	**26 623**						
Total avec taxes			**8 914**	**45 460**	**37 096**	**91 470**	**306 870**						
Ristourne TPS 100%			388	1 977	1 613	**3 978**	**13 345**						
50%			387	1 972	1 609	**3 968**	**13 312**						
Dépense nette			8 139	41 511	33 873	**83 524**	**280 213**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	2	1 583.50	1 584	3 295	3 361	**8 239**	**16 045**						
5%			79	165	168	**412**	**802**						
9.975%			158	329	335	**822**	**1 601**						
Total avec taxes			**1 821**	**3 788**	**3 864**	**9 473**	**18 448**						
Ristourne TPS 100%			79	165	168	**412**	**802**						
50%			79	164	168	**411**	**800**						
Dépense nette			1 662	3 459	3 528	**8 650**	**16 846**	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Contigences		1%	1 493	8 991	7 635	18 119	18 119						
5%			74.63	449.57	381.74	905.94	905.94						
9.975%			148.88	896.89	761.58	1 807.35	1 807.35						
Total avec taxes			**1 716.06**	**10 337.85**	**8 778.16**	**20 832.08**	**20 832.08**						
Ristourne TPS 100%			74.63	449.57	381.74	905.94	905.94						
50%			74.44	448.45	380.79	903.67	903.67						
Dépense nette			1 567.00	9 439.84	8 015.63	19 022.46	19 022.46	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport Matrec			150 748	908 131	771 119	**1 829 998**	**6 006 956**						
5%			7 537	45 407	38 556	**91 500**	**300 418**						
9.975%			15 037	90 586	76 919	**182 542**	**599 194**						
Total avec taxes			**173 322**	**1 044 123**	**886 594**	**2 104 040**	**6 906 567**						
Ristourne TPS 100%			7 537	45 407	38 556	**91 500**	**300 418**						
50%			7 519	45 293	38 460	**91 271**	**299 597**						
Dépense nette			158 267	953 424	809 579	**1 921 269**	**6 306 553**						

Budget collecte et transports 2019				
Ordures ménagères	136 765	820 592		
CRD	3 932	23 593		
Résidus verts	7 864	39 322		
Arbres de noel	0	1 638		
Total - taxe nette	**148 562**	**885 145**		
Budget additionel	**9 705**	**68 279**	**87 348**	**165 331**

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_12849238\35821document2.XLS 17/10/2019

Prolongation de 24 mois (18-16854)

Sud-Ouest	Jr Services sanitaires nombre de portes	Prix estimé 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
		IPC	1.03000000	1.06090000	1.09272700								
			2	12	10	24							
Ordures mén	28 473	39.61	193 627	1 169 003	998 654	**2 361 284**	**4 620 154**						
5%			9 681	58 450	49 933	**118 064**	**231 008**						
9.975%			19 314	116 608	99 616	**235 538**	**460 860**						
Total avec taxes			**222 623**	**1 344 061**	**1 148 202**	**2 714 886**	**5 312 022**						
Ristourne TPS	100%		9 681	58 450	49 933	**118 064**	**231 008**						
50%			9 657	58 304	49 808	**117 769**	**230 430**						
Dépense nette			203 284	1 227 307	1 048 462	**2 479 053**	**4 850 584**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	28 473	5.11	24 971	150 761	128 792	**304 523**	**595 839**						
5%			1 249	7 538	6 440	**15 226**	**29 792**						
9.975%			2 491	15 038	12 847	**30 376**	**59 435**						
Total avec taxes			**28 711**	**173 337**	**148 078**	**350 126**	**685 066**						
Ristourne TPS	100%		1 249	7 538	6 440	**15 226**	**29 792**						
50%			1 245	7 519	6 423	**15 188**	**29 717**						
Dépense nette			26 217	158 280	135 215	**319 711**	**625 556**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires (8 logement et moins)	25 775	8.71	38 556	232 778	198 857	**470 191**	**919 990**						
5%			1 928	11 639	9 943	**23 510**	**45 999**						
9.975%			3 846	23 220	19 836	**46 902**	**91 769**						
Total avec taxes			**44 330**	**267 637**	**228 636**	**540 603**	**1 057 758**						
Ristourne TPS	100%		1 928	11 639	9 943	**23 510**	**45 999**						
50%			1 923	11 610	9 918	**23 451**	**45 884**						
Dépense nette			40 479	244 388	208 775	**493 642**	**965 874**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes												
Résidus verts	16	3 073.52	7 415	50 874	44 533	**102 823**	**201 267**						
5%			371	2 544	2 227	**5 141**	**10 063**						
9.975%			740	5 075	4 442	**10 257**	**20 076**						
Total avec taxes			**8 526**	**58 492**	**51 202**	**118 220**	**231 407**						
Ristourne TPS	100%		371	2 544	2 227	**5 141**	**10 063**						
50%			370	2 537	2 221	**5 128**	**10 038**						
Dépense nette			7 785	53 411	46 754	**107 951**	**211 305**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Contigences		1%	2 646	16 034	13 708	32 388	32 388						
5%			132	802	685	1 619	1 619						
9.975%			264	1 599	1 367	3 231	3 231						
Total avec taxes			**3 042**	**18 435**	**15 761**	**37 238**	**37 238**						
Ristourne TPS	100%		132	802	685	1 619	1 619						
50%			132	800	684	1 615	1 615						
Dépense nette			2 778	16 834	14 392	34 004	34 004	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport JR Service			267 215	1 619 450	1 384 545	**3 271 209**	**6 369 638**						
5%			13 361	80 972	69 227	**163 560**	**318 482**						
9.975%			26 655	161 540	138 108	**326 303**	**635 371**						
Total avec taxes			**307 231**	**1 861 962**	**1 591 880**	**3 761 073**	**7 323 491**						
Ristourne TPS	100%		13 361	80 972	69 227	**163 560**	**318 482**						
50%			13 327	80 770	69 054	**163 152**	**317 686**						
Dépense nette			280 543	1 700 220	1 453 599	**3 434 361**	**6 687 324**						
					1 742 973								
Budget collecte et transports 2019													
Ordures ménagères			190 679	1 144 076									
CRD			24 814	148 886									
Résidus alimentaires			38 314	229 883									
Résidus verts			7 366	50 313									
Total - taxe nette			**261 173**	**1 573 158**									
Budget additionel			**19 369**	**127 062**	**169 815**	**316 246**							

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (16-15252)								
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève								
			1.03000000	1.06090000	1.09272700			
Collecte et transport	**Nbr portes /collectes**	**Prix unitaire 2019 estimé**	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	
			2	12	10	24		
Derichbourg								
Matières recyclables	6 865	40.07 $	47 217 $	289 674 $	248 272 $	585 163 $	1 512 146 $	
TPS		5%	2 361 $	14 484 $	12 414 $	29 258 $	75 607 $	
TVQ		9.975%	4 710 $	28 895 $	24 765 $	58 370 $	150 837 $	
Total - taxes incluses			**54 287 $**	**333 053 $**	**285 451 $**	**672 791 $**	**1 738 590 $**	
Total - taxe nette			**49 572 $**	**304 121 $**	**260 655 $**	**614 348 $**	1 587 565 $	2101.0010000.103314.04321.54503.014401
Contigences		1%	472 $	2 897 $	2 483 $	5 852 $	5 852 $	
TPS		5%	24 $	145 $	124 $	293 $	293 $	
TVQ		9.975%	47 $	289 $	248 $	584 $	584 $	
Total avec taxes			543 $	3 331 $	2 855 $	6 728 $	6 728 $	
Dépense nette			**496 $**	**3 041 $**	**2 607 $**	**6 143 $**	6 143 $	
Grand total avant taxe			47 689 $	292 571 $	250 755 $	591 014 $	1 517 998 $	
5%			2 384 $	14 629 $	12 538 $	29 551 $	75 900 $	
9.975%			4 757 $	29 184 $	25 013 $	58 954 $	151 420 $	
Total avec taxes			**54 830 $**	**336 383 $**	**288 305 $**	**679 519 $**	**1 745 318 $**	
Dépense nette			**50 067 $**	**307 163 $**	**263 261 $**	**620 491 $**	**1 593 708 $**	
Budget collecte et transports 2019			46 662 $	279 969 $				
Budget additonel			**3 406 $**	**27 193 $**	**36 408 $**	**67 007 $**		
Indexation annuelle à partir du 1 avril								
Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois								

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_12849238\35821document2.XLS

Prolongation de 24 mois (18-16439)

		IPC	1.03000000	1.06090000	1.09272700								
MHM	Derichebourg		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	Prix estimé 2019	2	12	10	24							
Résidus alimentaires													
(8 log. Et moins)	54 775	11.43	107 505	648 916	554 332	**1 310 753**	**2 560 107**						
5%			5 375	32 446	27 717	**65 538**	**128 005**						
9.975%			10 724	64 729	55 295	**130 748**	**255 371**						
Total avec taxes			**123 604**	**746 091**	**637 343**	**1 507 038**	**2 943 483**						
Ristourne TPS 100%			5 375	32 446	27 717	**65 538**	**128 005**						
50%			5 362	32 365	27 647	**65 374**	**127 685**						
Dépense nette			112 867	681 281	581 979	**1 376 127**	**2 687 792**						
Résidus alimentaires													
(9 log. Et plus)	1 617	11.43	3 174	19 157	16 364	**38 694**	**75 576**						
5%			159	958	818	**1 935**	**3 779**						
9.975%			317	1 911	1 632	**3 860**	**7 539**						
Total avec taxes			**3 649**	**22 025**	**18 815**	**44 489**	**86 894**						
Ristourne TPS 100%			159	958	818	**1 935**	**3 779**						
50%			158	955	816	**1 930**	**3 769**						
Dépense nette			3 332	20 112	17 180	**40 624**	**79 346**						
Résidus alimentaires													
(9 log. Et plus)	3 861	11.43	7 578	45 741	39 074	**92 393**	**157 243**						
5%			379	2 287	1 954	**4 620**	**7 862**						
9.975%			756	4 563	3 898	**9 216**	**15 685**						
Total avec taxes			**8 713**	**52 591**	**44 925**	**106 229**	**180 791**						
Ristourne TPS 100%			379	2 287	1 954	**4 620**	**7 862**						
50%			378	2 281	1 949	**4 608**	**7 843**						
Dépense nette			7 956	48 022	41 023	**97 001**	**165 086**						
Contigences		1%	1 183	7 138	6 098	14 418	14 418						
5%			59	357	305	721	721						
9.975%			118	712	608	1 438	1 438						
Total avec taxes			**1 360**	**8 207**	**7 011**	**16 578**	**16 578**						
Ristourne TPS 100%			59	357	305	721	721						
50%			59	356	304	719	719						
Dépense nette			1 242	7 494	6 402	15 138	15 138						
Total collecte des résidus alimentaires													
Derichebourg	60 253		119 439	720 952	615 868	**1 456 258**	**2 807 345**						
			5 972	36 048	30 793	**72 813**	**140 367**						
			11 914	71 915	61 433	**145 262**	**280 033**						
			137 325	**828 914**	**708 094**	**1 674 333**	**3 227 745**						
			5 972	36 048	30 793	**72 813**	**140 367**						
			5 957	35 957	30 716	**72 631**	**140 016**						
			125 396	756 909	646 584	**1 528 889**	**2 947 361**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481

Budget collecte et transports 2019				
Résidus alimentaires	114 942	689 651		
Budget additionel	**10 454**	**67 258**	**86 250**	**163 962**

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_12849238\35821document2.XLS 17/10/2019

Prolongation de 24 mois (18-16439)

		IPC		1.03000000	1.06090000	1.09272700							
MHM	Matrec			mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	Prix estimé 2019		2	12	10	24							
Maitères recyclables	72 027		22.26	275 215.76	1 661 243.58	1 419 104.49	**3 355 564**	**6 553 945**						
5%				13 761	83 062	70 955	**167 778**	**327 697**						
9.975%				27 453	165 709	141 556	**334 717**	**653 756**						
Total avec taxes				**316 429**	**1 910 015**	**1 631 615**	**3 858 060**	**7 535 398**						
Ristourne TPS 100%				13 761	83 062	70 955	**167 778**	**327 697**						
50%				13 726	82 855	70 778	**167 359**	**326 878**						
Dépense nette				288 942	1 744 098	1 489 882	**3 522 923**	**6 880 823**	2101	0010000	103314	04321	54503	014401
Contigences			1%	2 752 $	16 612 $	14 191 $	33 556 $	33 556 $						
TPS				138 $	831 $	710 $	1 678 $	1 678 $						
TVQ				275 $	1 657 $	1 416 $	3 347 $	3 347 $						
Total avec taxes				3 164 $	19 100 $	16 316 $	38 581 $	38 581 $						
Dépense nette				**2 889 $**	**17 441 $**	**14 899 $**	**35 229 $**	35 229 $						
Grand total avant taxe				277 968 $	1 677 856 $	1 433 296 $	3 389 119 $	6 587 501 $						
5%				13 898 $	83 893 $	71 665 $	169 456 $	329 375 $						
9.975%				27 727 $	167 366 $	142 971 $	338 065 $	657 103 $						
Total avec taxes				**319 594 $**	**1 929 115 $**	**1 647 932 $**	**3 896 640 $**	**7 573 979 $**						
Dépense nette				**291 832 $**	**1 761 539 $**	**1 504 781 $**	**3 558 152 $**	**6 916 052 $**						
Budget collecte et transports 2019				270 989 $	1 625 932 $									
Budget additonel				**20 843 $**	**135 607 $**	**179 806 $**	**336 256 $**							

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_12849238\35821document2.XLS 17/10/2019

Prolongation de 24 mois (18-16439)

		IPC		1.03000000	1.06090000	1.09272700								
RDP - PAT	RCI			mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	Prix 2019		2	12	10	24							
Maitères recyclables	43 237		23.98	177 988	1 094 920	938 940	**2 211 848**	**3 963 405**						
5%				8 899	54 746	46 947	**110 592**	**198 170**						
9.975%				17 754	109 218	93 659	**220 632**	**395 350**						
Total avec taxes				**204 642**	**1 258 884**	**1 079 546**	**2 543 072**	**4 556 925**						
Ristourne TPS 100%				8 899	54 746	46 947	**110 592**	**198 170**						
50%				8 877	54 609	46 830	**110 316**	**197 675**						
Dépense nette				186 865	1 149 529	985 770	**2 322 164**	**4 161 080**	2101	0010000	103314	04321	54503	014401
Contigences			1%	1 780 $	10 949 $	9 389 $	22 118 $	22 118 $						
TPS				89 $	547 $	469 $	1 106 $	1 106 $						
TVQ				178 $	1 092 $	937 $	2 206 $	2 206 $						
Total avec taxes				2 046 $	12 589 $	10 795 $	25 431 $	25 431 $						
Dépense nette				**1 869 $**	**11 495 $**	**9 858 $**	**23 222 $**	23 222 $						
Grand total avant taxe				179 768 $	1 105 869 $	948 329 $	2 233 966 $	3 985 524 $						
5%				8 988 $	55 293 $	47 416 $	111 698 $	199 276 $						
9.975%				17 932 $	110 310 $	94 596 $	222 838 $	397 556 $						
Total avec taxes				206 688 $	1 271 473 $	1 090 342 $	2 568 503 $	4 582 356 $						
Dépense nette				**188 734 $**	**1 161 024 $**	**995 627 $**	**2 345 385 $**	**4 184 302 $**						
Budget collecte et transports 2019				180 564 $	1 083 383 $									
Budget additonel				**8 170 $**	**77 641 $**	**111 370 $**	**197 181 $**							

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (18-16439)

Verdun	Matrec		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	IPC		1.03000000	1.06090000	1.09272700								
	nombre de portes	Prix estimé 2019	2	12	10	24							
Ordures ménagères	36 711	28.47	179 414	1 083 161	925 315	**2 187 890**	**4 278 968**						
5%			8 971	54 158	46 266	**109 395**	**213 948**						
9.975%			17 897	108 045	92 300	**218 242**	**426 827**						
Total avec taxes			**206 282**	**1 245 364**	**1 063 881**	**2 515 527**	**4 919 743**						
Ristourne TPS 100%			8 971	54 158	46 266	**109 395**	**213 948**						
50%			8 948	54 023	46 150	**109 121**	**213 414**						
Dépense nette			188 363	1 137 184	971 465	**2 297 012**	**4 492 381**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	Collectes												
CRD	12	12 852.34	26 476	159 840	136 547	**322 862**	**631 438**						
5%			1 324	7 992	6 827	**16 143**	**31 572**						
9.975%			2 641	15 944	13 621	**32 206**	**62 986**						
Total avec taxes			**30 441**	**183 776**	**156 995**	**371 211**	**725 996**						
Ristourne TPS 100%			1 324	7 992	6 827	**16 143**	**31 572**						
50%			1 320	7 972	6 810	**16 103**	**31 493**						
Dépense nette			27 796	167 812	143 357	**338 965**	**662 931**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires (8 logement et moins)	22 934	25.52	100 486	606 652	518 247	**1 225 385**	**2 396 547**						
5%			5 024	30 333	25 912	**61 269**	**119 827**						
9.975%			10 023	60 514	51 695	**122 232**	**239 056**						
Total avec taxes			**115 533**	**697 499**	**595 854**	**1 408 886**	**2 755 429**						
Ristourne TPS 100%			5 024	30 333	25 912	**61 269**	**119 827**						
50%			5 012	30 257	25 848	**61 116**	**119 528**						
Dépense nette			105 497	636 909	544 094	**1 286 501**	**2 516 074**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus alimentaires (9 logement et plus)	2 293	25.52	10 047	60 655	51 816	**122 517**	**208 269**						
5%			502	3 033	2 591	**6 126**	**10 413**						
9.975%			1 002	6 050	5 169	**12 221**	**20 775**						
Total avec taxes			**11 551**	**69 738**	**59 575**	**140 864**	**239 457**						
Ristourne TPS 100%			502	3 033	2 591	**6 126**	**10 413**						
50%			501	3 025	2 584	**6 111**	**10 387**						
Dépense nette			10 548	63 680	54 400	**128 628**	**218 656**	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes												
Résidus verts	33	5 931.77	40 813	203 087	165 881	**409 781**	**801 430**						
5%			2 041	10 154	8 294	**20 489**	**40 072**						
9.975%			4 071	20 258	16 547	**40 876**	**79 943**						
Total avec taxes			**46 925**	**233 500**	**190 722**	**471 146**	**921 445**						
Ristourne TPS 100%			2 041	10 154	8 294	**20 489**	**40 072**						
50%			2 036	10 129	8 273	**20 438**	**39 971**						
Dépense nette			42 848	213 216	174 155	**430 219**	**841 402**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Contigences		1%	3 572	21 134	17 978	42 684	42 684						
5%			179	1 057	899	2 134	2 134						
9.975%			356	2 108	1 793	4 258	4 258						
Total avec taxes			**4 107**	**24 299**	**20 670**	**49 076**	**49 076**						
Ristourne TPS 100%			179	1 057	899	2 134	2 134						
50%			178	1 054	897	2 129	2 129						
Dépense nette			3 751	22 188	18 875	44 813	44 813	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport Matrec			360 808	2 134 529	1 815 783	**4 311 121**	**8 359 336**						
5%			18 040	106 726	90 789	**215 556**	**417 967**						
9.975%			35 991	212 919	181 124	**430 034**	**833 844**						
Total avec taxes			**414 839**	**2 454 175**	**2 087 697**	**4 956 711**	**9 611 147**						
Ristourne TPS 100%			18 040	106 726	90 789	**215 556**	**417 967**						
50%			17 995	106 460	90 562	**215 017**	**416 922**						
Dépense nette			378 803	2 240 989	1 906 346	**4 526 138**	**8 776 258**						

Budget collecte et transports 2019		
Ordures ménagères	176 679	1 060 076
CRD	26 309	157 854
Résidus alimentaires	106 406	638 437
Résidus verts	40 585	200 493
Total - taxe nette	**349 979**	**2 056 860**
Budget additionel	**28 824**	**184 129**

Budget additionel	**240 218**	**453 172**

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (18-16439)

Verdun	Env. Routier NRJ	IPC		1.03000000	1.06090000	1.09272700			Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
				mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**						
	nombre de portes	Prix estimé 2019		2	12	10	24							
Matières recyclables	36 711		27.53	173 508	1 047 500	894 851	**2 115 858**	**4 138 090**						
5%				8 675	52 375	44 743	**105 793**	**206 905**						
9.975%				17 307	104 488	89 261	**211 057**	**412 774**						
Total avec taxes				**199 490**	**1 204 363**	**1 028 854**	**2 432 708**	**4 757 769**						
Ristourne TPS 100%				8 675	52 375	44 743	**105 793**	**206 905**						
50%				8 654	52 244	44 631	**105 528**	**206 387**						
Dépense nette				182 161	1 099 744	939 481	**2 221 386**	**4 344 477**	2101	0010000	103314	04321	54503	014401
Contigences			1%	1 735 $	10 475 $	8 949 $	21 159 $	21 159 $						
TPS				87 $	524 $	447 $	1 058 $	1 058 $						
TVQ				173 $	1 045 $	893 $	2 111 $	2 111 $						
Total avec taxes				**1 995 $**	**12 044 $**	**10 289 $**	**24 327 $**	**24 327 $**						
Dépense nette				**1 822 $**	**10 997 $**	**9 395 $**	**22 214 $**	22 214 $						
Grand total avant taxe				175 243 $	1 057 975 $	903 799 $	2 137 017 $	4 159 249 $						
5%				8 762 $	52 899 $	45 190 $	106 851 $	207 962 $						
9.975%				17 480 $	105 533 $	90 154 $	213 167 $	414 885 $						
Total avec taxes				201 485 $	1 216 406 $	1 039 143 $	2 457 035 $	4 782 096 $						
Dépense nette				**183 983 $**	**1 110 741 $**	**948 876 $**	**2 243 600 $**	**4 366 691 $**						
						1 138 651 $								
Budget collecte et transports 2019				170 862 $	1 025 175 $									
Budget additonel				**13 120 $**	**85 567 $**	**113 477 $**	**212 164 $**							

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_12849238\35821document2.XLS 17/10/2019

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean-Pierre Jr Labelle
Présidentl
9064-3032 Québec inc. (JR Services sanitaire)
2565, Chemin Comptois
Terrebonne (Québec) J6X 4H8

Courriel : jr@servicessanitaires.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16854_Collecte et transport de matières résiduelles pour Sud-Ouest et Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
Entente#1296712

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : _____ 19/04/19

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant le renouvellement de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse le renouvellement : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean-Pierre Jr Labelle
Présidentl
JR Services sanitaires
2565, Chemin Comptois
Terrebonne (Québec) J6X 4H8

Courriel : jr@servicessanitaires.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 17-16255_Collecte et transport de matières recyclables pour les arrondissements d'Anjou et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (2018-2020) - Entente#1233912

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ 29/04/19

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean-Pierre Jr Labelle
Présidentl
JR Services sanitaires
2565, Chemin Comptois
Terrebonne (Québec) J6X 4H8

Courriel : jr@servicessanitaires.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 17-15818_Service de collecte et transport des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants valorisables pour l'arrondissement de Montréal Nord – 2017-2020
Entente#1194225

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ 29/04/19
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions..

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean Delisle
Directeur
Environnement Routier NRJ
23, Avenue Milton
Montréal (Québec) H8R 1K6

Courriel : nmassie@nrj.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16439
Collecte, transport et élimination de matières résiduelles
Entente#1287174

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

VERDUN

J'accepte le renouvellement : JEAN DELISLE — 29-4-2019

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant le renouvellement de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Daniel Girard
Directeur des opérations municipales
RCI Environnement division WM Québec Inc.
9501, boulevard Ray-Lawson
Anjou (Québec) H1J 1L4

Courriel : girardd@rcienvironnement.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° *18*-16439
Collecte, transport et élimination de matières résiduelles
Entente#1304273

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : DANIEL GIRARD _____ 26 Avril 2019
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant le renouvellement de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Cyrille Nottoli
Directeur des activités
Derichebourg Canada Environnement Inc.
9000, boulevard Ray Lawson
Anjou (Québec) H1J 1K8

Courriel : cyrille.nottoli@derichebourg.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16439_Collecte, transport et élimination de matières résiduelles
Entente#1286931

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : NOTTOLI Cyrille 30 Avril 2019

Nom en majuscules et signature Date

En acceptant le renouvellement de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions du contrat.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Cyrille Nottoli
Directeur des activités
Derichebourg Canada Environnement Inc.
9000, boulevard Ray Lawson
Anjou (Québec) H1J 1K8

Courriel : cyrille.nottoli@derichebourg.com

Objet : Prolongation de contrats
Appel d'offres n° 16-15252_Service de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants (valorisables), des matières compostables, ainsi que des matières recyclables - Entente#1183181

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats ci-haut mentionnés.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation des contrats serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions des contrats.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation des contrats.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : NOTTOLI Cyrille 30 Avril 2019

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ces contrats, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution pour chaque contrat, sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature — Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

M

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc. (centre de transfert de Saint-Hubert)
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Entente#1074875

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : David Gendreau — 29/04/19
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services Institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc. (centre de transfert de Saint-Hubert)
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Entente#1075206

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation: David Gendreau — 29/04/19
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature — Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc.
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213
Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclablese - Entente#1074897

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : David Gendreau 29/04/19
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions..

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc. (centre de transfert de Saint-Hubert)
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16439 Collecte, transport et élimination de matières résiduelles
Entente#1286959

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : David Gendreau — 29/04/19
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant le renouvellement de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse le renouvellement :
Nom en majuscules et signature — Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc. (centre de transfert de Saint-Hubert)
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16439_Collecte, transport et élimination de matières résiduelles
Entente#1286950

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : David Gendreau David Gendreau 29/04/19
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant le renouvellement de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

LN91Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf (9) arrondissements, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 29 544 084 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 29 241 247 $ plus un montant de contingences totalisant 302 837 $), majorant le montant total des contrats à 68 562 979 $ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 467 990 $ (taxes nettes)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

Avis favorable Service de l'approvisionnement.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-09

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

GDD 1196717002 – Autoriser les options de prolongation de contrats

Le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage, les firmes recommandées dans le cadre de ces prolongations ne sont pas inscrites au RENA, ne font pas partie des entreprises à rendement insatisfaisant et détiennent toutes l'autorisation de l'AMP.

Le Service de l'approvisionnement est favorable à l'octroi des prolongations de ces contrats.

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement niv. II

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf (9) arrondissements, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 29 544 084 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 29 241 247 $ plus un montant de contingences totalisant 302 837 $), majorant le montant total des contrats à 68 562 979 $ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 467 990 $ (taxes nettes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention budgétaire GDD1196717002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-27

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.22

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1190498003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020 Stratégie 12 000 logements
Objet :	Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 198 786 $ en 2020, 1 242 875 $ en 2021 et 1 288 650 $ en 2022 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 $ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver une convention à cet effet.

de recommander au conseil municipal:
1- d'accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal de 1 198 786 $ en 2020, de 1 242 875 $ en 2021 et de 1 288 650 $ en 2019 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et pour l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination;

2- d'autoriser une dépense annuelle pour une somme maximale de 385 000 $, pour les années 2020, 2021 et 2022, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis;

3- d'approuver une convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;

4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-30 12:34

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190498003**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020 Stratégie 12 000 logements
Objet :	Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 198 786 $ en 2020, 1 242 875 $ en 2021 et 1 288 650 $ en 2022 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 $ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver une convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de référence (le Service) pour les personnes sans logis est une activité financée par la Ville de Montréal (la Ville) dont la gestion est sous la responsabilité de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Sur une base continue, le Service offre depuis 2003 de l'hébergement et divers services d'aide aux ménages dans les situations suivantes:

- ménages sans logis ou en voie de le devenir, dans un contexte de resserrement du marché locatif (particulièrement pendant la période du 1er juillet);
- personnes sinistrées;
- ménages visés par des évacuations reliées à la lutte à l'insalubrité;
- ménages vulnérables requérant une aide à la préparation des logements avant une intervention d'extermination de parasites.

Depuis 2008, une partie importante des interventions du Service concerne l'aide aux personnes sinistrées. En vertu d'une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge (la Croix-Rouge), l'organisme Jeunesse au soleil et le Service de sécurité incendie de Montréal, visant à assurer la prestation d'aide aux personnes sinistrées, la Ville s'est engagée à maintenir en opération le Service pour prendre en charge les ménages à reloger après la période initiale de 48 à 72 heures assumée par la Croix-Rouge.

Depuis le début de l'année, particulièrement pour la période du 1er juillet, le Service a dû augmenter ses ressources pour faire face à un accroissement des demandes provenant de personnes sans logis confrontées au resserrement du marché locatif. L'aide aux ménages vulnérables pour la préparation de leur logement est également en croissance dû à l'augmentation des intervention de l'équipe d'inspection dans le cadre du plan d'action 2018 -2021 pour des conditions de logements décentes.

La convention signée avec l'OMHM comporte deux types de coûts :

- Les premiers sont fixes et correspondent aux mandats donnés à l'OMHM : fournir les ressources humaines et matérielles pour offrir les services d'accompagnement et d'aide aux personnes sans logis, incluant la tenue d'une liste des logements disponibles;
- d'autre part, fournir l'aide aux ménages vulnérables pour la préparation de leur logement avant une extermination;
- Les seconds sont variables et concernent l'hébergement temporaire dont les coûts sont remboursés par la Ville.

La convention actuelle avec l'OMHM expirera le 31 décembre 2019, le Service de l'habitation recommande dans le présent dossier décisionnel de reconduire cette entente pour les trois prochaines années (2020-2021-2022).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1020 -septembre 2019 : autoriser une dépense additionnelle maximale de 480 000 $ pour l'année 2019 pour le remboursement à l'OMHM des frais encourus pour l'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence;
CM18 1266 - octobre 2018 : autoriser une dépense additionnelle maximale de 100 000 $ pour l'année 2018 pour le remboursement à l'OMHM des frais encourus pour l'hébergement temporaire;

CE17 1628 - septembre 2017 : autoriser une dépense additionnelle maximale de 200 000 $ pour l'année 2017 pour le remboursement à l'OMHM des frais encourus pour l'hébergement temporaire;

CM16 1261 - novembre 2016 : accorder un soutien financier maximal de 675 000 $ en 2017, 685 000 $ en 2018 et 695 000 $ en 2019 pour la poursuite des activités du Service pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination;

CM13 1134 - décembre 2013 : approuver l'entente avec l'OMHM pour la poursuite en 2014, 2015 et 2016 des activités du Service de référence pour les personnes sans logis. Contribution financière annuelle de 331 102 $ et de 200 000 $ pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence.

DESCRIPTION

Dans le cadre de cette nouvelle entente, le Service de référence continuera à intervenir auprès des clientèles suivantes :

1. Les ménages sans logis ou en voie de le devenir de façon prioritaire, les ménages avec un ou plusieurs enfants qui sont locataires d'un logement situé à Montréal;

2. Les ménages sans logis à la suite d'un sinistre;

3. Les ménages évacués à la suite à un avis d'évacuation émis par un inspecteur de la Ville ou d'un arrondissement dans le cadre de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096);

4. Les ménages vulnérables, soit une personne ou groupe de personnes habitant dans la même unité de logement qui, pour des contraintes financières ou médicales, ou parce qu'ils se retrouvent dans un contexte difficile et sans ressources, ne peuvent mener à terme, de façon efficace, la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination.

Trois nouvelles clientèles seront rejointes :

5. Les ménages vulnérables en raison de contraintes financières ou médicales, se trouvant dans un contexte difficile et sans ressources, dont le logement encombré contrevient au Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096).Cette clientèle était déjà visée dans la précédente convention mais elle a pris davantage d'importance;

6. Les ménages relogés temporairement durant les travaux majeurs effectués dans leur logement à la suite de l'acquisition d'immeubles par la Ville pour le développement de logements sociaux;

7. Les organismes mandatés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) du gouvernement du Québec pour aider les nouveaux arrivants dans leur recherche de logements (financement non assumé par le Service de l'habitation).

Les services offerts se déclinent en cinq volets :

<u>Volet 1 : Accompagnement et suivi des ménages sans logis ou en voie de le devenir</u>

Par le biais notamment de :

- l'offre d'un service téléphonique pour recevoir, analyser et traiter toutes les demandes des ménages sans logis ou en voie de le devenir;
    - la tenue de rencontres individuelles de ces ménages au besoin et la constitution d'un dossier afin d'assurer un suivi adéquat;
    - l'accompagnement des requérants dans les démarches qu'ils doivent effectuer pour se trouver un logement;
    - le suivi régulier des ménages pris en charge par le Service de référence;
    - la tenue d'une liste de logements disponibles sur le marché, notamment par le recensement des offres de logement sur le marché locatif montréalais.

<u>Volet 2 : Intensification des services d'aide au relogement à l'approche du 1er juillet</u>

Par le biais notamment de :

- la mise en place des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'intensification des services pour l'opération d'aide au relogement durant la période du 1er juillet;
- l'élargissement des services aux personnes seules tout en répondant en priorité des ménages avec enfant;
- les recherches quotidiennes afin de maintenir à jour une banque de logements à louer;
- l'offre de services d'hébergement temporaire, de transport et d'entreposage de biens.

Volet 3 : Accompagnement des ménages vulnérables pour la préparation du logement en vue de le rendre conforme

L'offre de services est adaptée selon les besoins des ménages vulnérables et peut viser une ou plusieurs des actions suivantes :

- la coordination des interventions avec les partenaires impliqués (Service de l'habitation, arrondissements, propriétaires, locataires, CIUSSS, exterminateur, etc.);
- l'accompagnement du ménage par un intervenant social possédant les aptitudes pour agir auprès d'une clientèle vulnérable;
- la planification et l'organisation des services nécessaires à la bonne marche des travaux correctifs, notamment :
    - le désencombrement d'un logement;
    - la préparation du logement avant l'extermination;
    - les interventions psychosociales;
- la coordination des travaux d'extermination (logements, biens meubles ou effets personnels);
- le défraiement des coûts, dans certains cas particuliers, de la préparation du logement, des travaux de désencombrement, du déménagement des biens, de l'entreposage des biens, de l'extermination et autres fournitures nécessaires pour favoriser une intervention efficace.

Volet 4: Soutien aux organismes qui aident les clientèles migrantes dans leur recherche de logement

Sous réserves de l'obtention du financement annuel par la Ville et la confirmation à l'OMHM du montant autorisé,offrir un soutien logistique aux organismes du MIDI désignés pour offrir des services d'accueil, d'intégration et d'installation aux clientèles migrantes.

Volet 5: Hébergement temporaire

L'offre, lorsque requis dans le cadre des services des volets précédents d'un hébergement temporaire des ménages dans une résidence ou un hôtel ou motel.

À l'exception du volet 4, la convention avec l'OMHM proposée est de même nature que pour les années précédentes et vise à soutenir financièrement l'opération en continu du Service de référence.

Pour fournir l'ensemble des cinq volets de l'entente, l'OMHM requiert une contribution financière maximale de 1 198 786 $ pour 2020, 1 242 875 $ pour 2021 et 1 288 650 $ en 2022 pour payer les ressources humaines et matérielles nécessaires.

De plus, la convention prévoit le remboursement des frais d'hébergement temporaire sur présentation de factures jusqu'à concurrence de 385 000 $ par année (volet 5).

JUSTIFICATION

La nouvelle convention comporte des hausses importantes par rapport à la précédente. Pour la première année, les coûts passent de 675 000 $ à 1 198 786 $ pour les ressources humaines et matérielles et le budget des frais d'hébergement augmentera de 250 000 $ à 385 000 $.
Les facteurs justifiant ces hausses sont les suivants :

- à la suite du renouvellement de la convention collective, l'OMHM doit faire face à des coûts accrus de main-d'oeuvre;
- l'élargissement des clientèles entraînera de nouvelles dépenses;
- les activités du volet 3 reliées à la salubrité ont connu une hausse importante;
- l'intensification des services à mettre en place pour le 1er juillet devrait se maintenir au niveau de 2019;
- le budget du remboursement des frais d'hébergement s'est avéré insuffisant tout au long de la présente convention. Un ajustement est nécessaire.

Pour l'année 2019, dernière année de l'entente de trois ans, deux facteurs ont entraîné des coûts additionnels de 480 000 $:

- l'ampleur des moyens qui ont dû être mis en place pour venir en aide aux personnes sans logis pour la période du 1er juillet;
- l'accroissement des demandes d'accompagnement pour le volet salubrité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale prévue pour les trois années de la convention est de 4 885 311 $ dont 1 155 000 $ pour les remboursements des frais d'hébergement. Pour l'année 2020, le budget est de 1 198 786 $ pour les services courants et un montant maximal de 385 000 $ pour l'hébergement. Pour les années 2021 et 2022, les montants sont respectivement de 1 242 875 $ et 1 288 650 $ pour les services courants et 385 000 $ à chaque année pour l'hébergement. Il s'agit de dépenses maximales qui seront payées sur présentation mensuelle de factures réelles. Le financement de cette dépense sera pris à même le budget de fonctionnement du Service de l'habitation. Il s'agit d'une dépense assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Venir en aide aux ménages sans logis ou sinistrés est un geste de solidarité qui contribue concrètement au maintien du caractère inclusif de Montréal, une dimension importante du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce budget supplémentaire permettra d'assurer le maintien des activités du Service de référence, notamment les services d'hébergement d'urgence à des ménages démunis ou sinistrés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LEBEL, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-08-28
Jean-Claude GIRARD Conseiller en analyse et contrôle de gestion		Stéphanie AUGY c/d Salubrité	
Tél :	2-3323	**Tél :**	514.872.2187
Télécop. :	2.3883	**Télécop. :**	000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-09-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190498003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 198 786 $ en 2020, 1 242 875 $ en 2021 et 1 288 650 $ en 2022 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 $ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver une convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa forme et à son contenu la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal.

FICHIERS JOINTS

2019-10-04 VERSION FINALE Projet de convention OMHM 2020-2022.rtf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-07

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Marianne Cloutier, directrice du Service de l'habitation, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CM.....;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 415, rue Saint-Antoine Ouest, 2e étage, Montréal, Québec, H2Z 1H8, agissant et représentée par madame Danielle Juteau, directrice de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer et madame Danielle Cécile, directrice générale, dûment autorisées tel qu'elles le déclarent;

Numéro d'inscription TPS :
Numéro d'inscription TVQ :

ci après appelée l'« **Office** »

L'Office et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignées dans la présente convention comme une « Partie » ou « les Parties ».

ATTENDU QUE l'Office a développé une expertise en matière de services de référence, d'accompagnement, de suivi et d'hébergement temporaire des personnes devenues sans logis ou des personnes sinistrées et qu'il œuvre en ce domaine depuis mars 2003;

ATTENDU QUE l'Office entend, dans la poursuite de sa mission, consolider et poursuivre ses efforts en matière de services de référence en raison du resserrement du marché locatif;

ATTENDU QUE l'Office a développé une expertise en salubrité des logements;

ATTENDU QUE l'Office sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 1.1 et à l'Annexe A de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la réalisation du Projet au moyen d'une contribution financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées dans la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Office.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe A** » : la description du Projet;

1.2 « **Annexe B** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

1.3 « **Projet** » : le projet de l'Office pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe A;

1.4 **« Directeur** » : la directrice du Service de l'habitation ou son représentant autorisé;

1.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Directeur dans le cadre du Projet.

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

2.1 Le préambule, l'Annexe A et l'Annexe B font partie intégrante de la présente convention;

2.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe A et de l'Annexe B qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Office afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'OFFICE

En considération des sommes versées par la Ville, l'Office s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention.

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées.

4.3 **Respect des lois**

Se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville.

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente convention à l'Annexe B, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres

personnes qui auraient contribué au Projet.

La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Directeur;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet.

4.5 **Collaboration avec la Ville**

Collaborer avec la Ville et son Directeur, de même qu'avec les personnes à qui ils auraient confié certains aspects de la présente convention.

4.6 **Confidentialité des données**

Assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion de l'exécution du Projet faisant l'objet des présentes et obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin, le cas échéant.

4.7 **Conservation des pièces justificatives**

Conserver pendant six (6) ans après la date de la fin de la présente convention toutes les pièces justificatives originales et les registres afférents au Projet.

4.8 **Mise en place et réalisation des activités décrites à l'Annexe A**

Mettre en place et réaliser les activités décrites au *Volet d'intensification des* services d'aide au relogement à l'approche du 1er juillet prévu à l'Annexe A.

4.9 **Aspects financiers**

4.9.1 déposer la Reddition de compte auprès du Directeur. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Directeur lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Directeur.

Cette Reddition de compte doit être remise au Directeur au plus tard le 1er mars de chaque année et doit couvrir la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée du terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Directeur dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la Date de terminaison;

4.9.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Office pour les sommes versées par la Ville

aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels; cette comptabilité sera aussi faite distinctement pour le groupe de personnes évacuées dans le cadre de l'application du *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* (03-096) et pour le groupe de personnes accompagnées pour la préparation de leur logement avant une extermination par rapport à l'hébergement et aux services décrits à l'Annexe A;

4.9.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Office, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Office accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.9.4 soumettre mensuellement au Directeur un rapport détaillé faisant état des dépenses encourues pour l'exécution du Projet, de même que toute autre information que pourrait requérir le Directeur aux fins de l'exécution des obligations prévues par la présente convention;

4.9.5 fournir, à la demande du Directeur, les pièces justificatives attestant des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention;

4.9.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Office au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Directeur, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.9.7 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Office au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Directeur ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier.

4.10 **Conseil d'administration**

4.10.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Directeur dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Office ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.10.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Office et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Office.

4.11 **Responsabilité**

4.11.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente convention. L'Office s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.11.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente convention.

4.12 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

Lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Directeur en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Office de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser

la somme maximale de trois millions sept cent trente mille trois cent onze dollars (3 730 311 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

5.2.1 La somme sera remise à l'Office de cette façon :

a) pour l'année 2020, une somme maximale de un million cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-six dollars (1 198 786 $), incluant toutes les taxes applicables. La Ville versera un montant mensuel correspondant aux dépenses encourues par l'Office dans les trente (30) jours de l'approbation de chaque rapport détaillé qui doit être soumis au Directeur conformément à l'article 4.9.4 de la présente convention, et ce, jusqu'à concurrence de la somme maximale de un million cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre–vingt-six dollars (1 198 786 $);

b) pour l'année 2021, une somme maximale de un million deux cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze dollars (1 242 875 $), incluant toutes les taxes applicables. La Ville versera un montant mensuel correspondant aux dépenses encourues par l'Office dans les trente (30) jours de l'approbation de chaque rapport détaillé qui doit être soumis au Directeur conformément à l'article 4.9.4 de la présente convention, et ce, jusqu'à concurrence de la somme maximale de un million deux cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze dollars (1 242 875 $);

c) pour l'année 2022, une somme maximale de un million deux cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante dollars (1 288 650 $), incluant toutes les taxes applicables. La Ville versera un montant mensuel correspondant aux dépenses encourues par l'Office dans les trente (30) jours de l'approbation de chaque rapport détaillé qui doit être soumis au Directeur conformément à l'article 4.9.4 de la présente convention, et ce jusqu'à concurrence de la somme maximale de un million deux cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante dollars (1 288 650 $);

d) pour chacune des années couvertes par la présente convention (soit 2020, 2021 et 2022), une somme maximale annuelle de trois cent quatre-vingt-cinq mille dollars (385 000 $) est versée pour rembourser des frais d'hébergement encourus par l'Office pour offrir l'hébergement temporaire prévu au Projet. La Ville versera ce montant dans les trente (30) jours de l'approbation de chaque demande de remboursement qui doit être soumise au Directeur, sur présentation de pièces justificatives. L'Office peut inclure, dans chacune de ses demandes de remboursement, un montant maximal de huit pour cent (8 %) à titre de frais de gestion et les taxes applicables à ces frais;

5.2.2 L'Office ne peut utiliser la contribution financière de la Ville pour payer des frais de gestion qui excèdent douze pour cent (12 %) de la somme maximale annuelle versée par la Ville en vertu des paragraphes a), b) et c) de l'article 5.2.1 de la présente convention.

5.2.3 Chaque versement est conditionnel à ce que l'Office ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus à l'article 5.2.1 incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.2.4 Aucun montant versé à l'Office ne constitue une reconnaissance du fait qu'il respecte les modalités et les conditions de la présente convention.

5.3 **Fichiers électroniques**

La Ville doit remettre à l'Office les fichiers électroniques contenant le logo de la Ville, en application de l'article 4.6 de la présente convention.

5.4 **Ajustements de la contribution financière**

5.4.1 La Ville peut suspendre, réduire ou annuler sa contribution financière si l'Office refuse ou néglige d'exécuter en tout ou en partie ses obligations ou si l'Office ne requiert plus le versement de la somme maximale de sa contribution financière.

5.4.2 Le Directeur peut exiger la remise par l'Office de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet.

5.5 **Aucun intérêt**

L'Office ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
DURÉE DE LA CONVENTION

6.1 La présente convention prend effet le 1er janvier 2020 et se termine, sous réserve notamment des articles 8 et 9, le 31 décembre 2022.

6.2 Nonobstant la fin de la présente convention prévue à l'article 6.1, il est entendu que les articles 4.9.1, 4.9.3, 4.9.4, 4.9.5, 4.9.6, 4.9.7, 4.11, 4.12 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 7
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

7.1 L'Office doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

7.2 L'Office doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

L'Office doit notamment informer le Directeur, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Office.

7.3 L'Office doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Office.

ARTICLE 8
DÉFAUT

8.1 Il y a défaut :

8.1.1 si l'Office n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

8.1.2 si l'Office fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

8.1.3 si l'administration de l'Office passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Office pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

8.1.4 si l'Office perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

8.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 8.1.1, le Directeur avise par écrit l'Office du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Office n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Office refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

8.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 8.1.2, 8.1.3 et 8.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de

l'événement.

8.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 8.2 ou 8.3, toute somme non versée à l'Office cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Office.

ARTICLE 9
RÉSILIATION

9.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Office, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

9.2 L'Office convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

9.3 Toute somme non versée à l'Office cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Office doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Office ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Office s'engage à remettre au Directeur, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Office doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Office concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Office, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Office déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 **Représentations de l'Office**

L'Office n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Office ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Office

L'Office fait élection de domicile à l'adresse qui apparaît à la première page de la convention et tout avis doit être adressé à l'attention de Madame Danielle Juteau, directrice, Direction de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments de loyer. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Office fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile à l'adresse qui apparaît à la première page de la convention. Tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur, Direction de l'habitation, Service de l'habitation.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION, EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ____e jour de _____ 201__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Marianne Cloutier, directrice
Service de l'habitation

Le ____e jour de _____ 201__

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

Par : _____
Danielle Juteau, directrice
Direction de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer

Par : _____
Danielle Cécile, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le.....e jour de .....201__ (Résolution CM…….)

ANNEXE A
Service de référence

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Objectif

Éviter que les ménages locataires montréalais se retrouvent à la rue à cause de la perte de leur logement.

2. Clientèles visées

2.1 Les ménages sans logis ou en voie de le devenir. Les services offerts seront prioritairement réservés aux ménages répondant aux critères suivants :

- avoir un ou des enfants à charge;
- être sans logis ou sur le point de le devenir;
- avoir été locataire d'un logement situé dans la Ville de Montréal avant d'être sans logis dans les douze mois précédents;

2.2 Les ménages sans logis à la suite d'un sinistre tel que défini dans le *Protocole d'entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées après une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'Agglomération de Montréal* intervenu en 2008 entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'Organisation Jeunesse au Soleil Inc. et la Ville;

2.3 Les ménages évacués résultant d'un avis d'évacuation émis par un inspecteur de la Ville ou d'un arrondissement dans le cadre de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096);

2.4 Les ménages relogés temporairement durant les travaux majeurs effectués dans leur logement à la suite de l'acquisition d'immeubles par la Ville pour le développement de logements sociaux;

2.5 Les ménages vulnérables, soit une personne ou groupe de personnes habitant dans la même unité de logement qui, pour des contraintes financières ou médicales parce qu'ils se retrouvent dans un contexte difficile et sans ressources, ne peuvent mener à terme, de façon efficace, la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination;

2.6 Les ménages vulnérables ayant des contraintes financières ou médicales, se trouvant dans un contexte difficile et sans ressources, dont le logement encombré contrevient au Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096);

2.7 Les organismes mandatés par le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) du gouvernement du Québec pour aider les nouveaux arrivants dans leur recherche de logements.

3. Services offerts

3.1 Volet 1 : Accompagnement et suivi des ménages sans logis ou en voie de le devenir

Clientèles

Les services offerts s'adressent aux clientèles visées aux articles 2.1 ,2.2, 2.3 et 2.4.

Services

3.1.1 Réception des demandes :

- offrir un service téléphonique pour recevoir, analyser et traiter toutes les demandes des ménages sans logis ou en voie de le devenir;
- rencontrer individuellement les ménages répondant aux critères du Service de référence et constituer un dossier afin d'assurer un suivi adéquat;
- diriger vers d'autres ressources les ménages qui ne forment pas la clientèle visée par le Service de référence.

3.1.2 Soutien à la recherche d'un logement :

- accompagner les requérants dans les démarches qu'ils doivent effectuer pour se trouver un logement;
- assurer un suivi régulier des ménages pris en charge par le Service de référence;
- référer, le cas échéant, les ménages sans logis ayant épuisé les ressources de leur réseau personnel vers des organismes œuvrant dans le domaine de l'hébergement temporaire.

3.1.3 Tenue d'une liste de logements disponibles :

- recenser les offres de logement sur le marché locatif montréalais par le biais du web, des journaux, des babillards, de recherches sur le terrain et dans les milieux de vie;
- contacter les partenaires gestionnaires ou propriétaires d'immeubles à logement pour connaître leur mises en location;
- effectuer la mise à jour des offres de logement répertoriées sur le marché locatif montréalais;
- fournir des listes d'offres de logement selon les besoins et demandes formulés par un ménage ou un organisme partenaire;
- au besoin, être en mesure de fournir des statistiques sur ces offres par typologie, par prix et par arrondissement;

3.2 Volet 2 : Intensification des services d'aide au relogement à l'approche du 1er juillet

Clientèles

Les services qui suivent s'adressent aux clientèles visées à l'article 2.1 élargis aux personnes seules.

Services

3.2.1 mettre en place les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'intensification des services pour l'opération aide au relogement durant la période du 1er juillet;

3.2.2 assurer une prise d'appel systématique et adapter les heures de service aux besoins de la clientèle;

3.2.3 élargir la dispensation des services aux personnes seules tout en priorisant les ménages avec enfant, clientèles habituellement visées;

3.2.4 rencontrer les ménages afin d'évaluer leurs besoins, assurer un suivi et les accompagner dans leur recherche de logement, si nécessaire;

3.2.5 effectuer des recherches quotidiennes afin de constituer une banque de logements à louer et la maintenir à jour;

3.2.6 être en mesure d'offrir des services d'hébergement temporaire, de transport et d'entreposage de biens;

3.2.7 apporter une attention particulière aux besoins personnels et biopsychosociaux des ménages afin de les référer aux ressources appropriées.

3.3 Volet 3 : Accompagnement des ménages vulnérables pour la préparation du logement afin de le rendre conforme

Objectif spécifique

Le volet 3 vise à venir en aide aux ménages vulnérables pour la préparation de leur logement lors d'infestation, soit par les punaises de lit ou autres types de vermines, ou lorsque le désencombrement est requis pour le rendre conforme.

Clientèles

Les services s'adressent spécifiquement à la clientèle visée aux articles 2.5, 2.6 et 2.7 et identifiée par le Service de l'habitation ou par le Service de référence.

Services

- Coordonner les interventions avec les partenaires impliqués (Service, direction, arrondissements, propriétaires, locataires, CIUSSS, exterminateur, organismes communautaires, etc.);

- Accompagner le ménage par un intervenant social possédant les aptitudes pour agir auprès d'une clientèle vulnérable;

- Planifier et organiser les services nécessaires à la bonne marche des travaux correctifs:

  - désencombrement d'un logement;
  - la préparation du logement avant l'extermination;
  - interventions biopsychosociales;

- Coordonner des travaux d'extermination (logements, biens meubles ou effets personnels):

  - exterminateur du propriétaire (incluant l'appréciation du travail);
  - exterminateurs de l'OMHM;
  - congélation;
  - vapeur;

- Défrayer les coûts, dans certains cas particuliers, de la préparation du logement, des travaux de désencombrement, du déménagement des biens, de l'entreposage des biens, de l'extermination et autres fournitures nécessaires pour favoriser une intervention efficace.

Cas référés par la Ville – clientèle vulnérable issue du parc locatif privé

- Le Service de l'habitation doit cibler, dans le cadre des dossiers de salubrité qu'elle traite ou que les arrondissements endossent, les ménages vulnérables qui pourraient bénéficier de l'accompagnement offert;

- Pour chacun des ménages ciblés, le Service de l'habitation transmet à l'Office l'historique du dossier;

- Au besoin, une rencontre entre un représentant du Service de l'habitation et un représentant de l'Office doit être tenue afin d'arrimer les interventions des deux partenaires.

Cas référés par l'Office – clientèle vulnérable issue du parc locatif privé qui emménage un logement subventionné par l'Office

- L'Office identifie les ménages locataires du marché privé sur le point d'intégrer un logement subventionné par l'Office afin qu'une inspection du logement (marché privé) confirme l'absence ou la présence d'insectes nuisibles ou de vermines. Les ménages dont le logement est

infesté ou encombré pourront bénéficier des services du présent volet et d'un suivi après leur déménagement.

3.4 Volet 4 : Soutien aux organismes qui aident les clientèles migrantes dans leur recherche de logement

Clientèles

Les services qui suivent s'adressent aux clientèles visées à l'article 2.7.

Services

Sous réserves de l'obtention du financement annuel par la Ville et de la confirmation à l'Office du montant autorisé, offrir un soutien logistique aux organismes du MIDI désignés pour offrir des services d'accueil, d'intégration et d'installation aux clientèles immigrantes :

- Fournir hebdomadairement des listes d'offres de logements disponibles sur le marché privé. Intensifier le niveau de rendement de cette activité prévue au point 3.1.3;

- Effectuer des recherches ciblées en fonction de besoins particuliers;

- Assurer un partage de connaissances et d'expertise auprès des gestionnaires responsables de la supervision d'intervenants et de bénévoles;

- Participer à des rencontres d'informations ou à tout autre événement regroupant les intervenants concernés dans le but de faciliter les démarches de recherches de logements;

- Participer à des rencontres pour informer et sensibiliser les chefs de division des arrondissements sur les enjeux et le contexte entourant l'arrivée des migrants en vue de faciliter leur intégration en logement;

Le Service de référence ne fera aucun accompagnement direct ni suivi auprès des ménages migrants, les clientèles soutenues étant les organismes locaux.

3.5 Volet 5 : Hébergement temporaire

Service

Assurer dans le cadre des services offerts dans les volets 1, 2 et 3 de la présente Annexe A, lorsque requis, les frais encourus et reliés à l'hébergement temporaire des ménages et ce, conformément à l'article 5.1.2 de la présente convention.

4. Partenariat et réseau de répondants

L'Office verra à maintenir un réseau de répondants élargi formé de partenaires actifs en habitation, de certains intervenants gouvernementaux et municipaux (santé, services sociaux, employabilité, etc.) et d'organismes communautaires et humanitaires actifs dans les quartiers distincts.

5. Comité permanent

L'Office verra à poursuivre la coordination des activités du Comité permanent mis en place dans la foulée du Service de référence. Ce comité vise à :

- conseiller l'Office dans ses activités d'accompagnement et de suivi des ménages sans logis;
- faciliter la mise en place du réseau de répondants;
- valider périodiquement les procédures d'intervention, de contrôle et de suivi des ménages sans logis.

En plus d'un représentant de l'Office, le Comité permanent est formé d'un représentant du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville, de la Société Canadienne de la Croix-Rouge ainsi que de l'organisme Jeunesse au Soleil. La composition du Comité permanent pourra, cependant, évoluer au gré des besoins.

6. Ressources humaines et matérielles

L'Office doit constituer une équipe de personnes affectées à temps complet, à temps partiel ou à titre de ressources occasionnelles au Service de référence afin de fournir les services de la présente entente. La contribution financière de la Ville couvrira, également, les frais suivants : la téléphonie, l'informatique, la papeterie et les fournitures de bureau, les déplacements et les frais de représentation, le loyer, la formation ainsi que les autres frais reliés au personnel.

ANNEXE B
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan de ce dernier.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal.***
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190498003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 198 786 $ en 2020, 1 242 875 $ en 2021 et 1 288 650 $ en 2022 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 $ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver une convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1190498003 Habitation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-29

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.23

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1194922015

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Grenier Chevrolet Buick GMC ltée » (item 2 : 168 691,75 $, taxes incluses) et « Tradition Ford (ventes) ltée » (item 3 : 278 403,04 $, taxes incluses) pour la fourniture de 9 véhicules légers – Dépense totale de 447 094,79, taxes incluses. Appel d'offres public 19-17675 (item 2 : 1 soum. et item 3 : 2 soum.).

1) Il est recommandé au comité exécutif :
d'accorder à « Tradition Ford (ventes) ltée », plus bas soumissionnaire conforme pour l'item 3, le contrat pour la fourniture de 6 véhicules Ford Police Responder Hybrid, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 278 403,04 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17675 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2) Il est recommandé au conseil municipal :

d'accorder au seul soumissionnaire « Grenier Chevrolet Buick GMC ltée », ce dernier ayant présenté une soumission conforme à l'item 2, le contrat pour la fourniture de 3 véhicules électriques de marque et modèle Chevrolet Bolt, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 168 691,75$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17675 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

3) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-26 18:24

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1194922015

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Grenier Chevrolet Buick GMC ltée » (item 2 : 168 691,75 $, taxes incluses) et « Tradition Ford (ventes) ltée » (item 3 : 278 403,04 $, taxes incluses) pour la fourniture de 9 véhicules légers – Dépense totale de 447 094,79, taxes incluses. Appel d'offres public 19-17675 (item 2 : 1 soum. et item 3 : 2 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.
Cet achat vise à répondre aux besoins opérationnels du Service de la concertation des arrondissements (SCA) lequel chapeaute les équipes de travail dédiées à la réglementation animalière et à la mobilité. Dans le cadre de leur fonction, ces équipes de travail sont appelées à effectuer de nombreux déplacements sur le territoire de Montréal.

Ce besoin en véhicules légers a mené au lancement de l'appel d'offres public 19-17675 qui s'est tenu du 3 juin au 4 juillet 2019. L'appel d'offres a été publié le 3 juin 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 32 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Le 19 juin 2019, la Ville émettait un addenda pour apporter une modification à des spécifications techniques du devis 12719B11.

L'appel d'offres a été constitué de 3 items lesquels faisaient référence à des véhicules légers de classe 127, 140 et 144.

Item	Description	Quantité	Prix soumission (taxes incluses)
1	Devis 12719B11 Camionnette Ford F-150	3	139 990,43 $
2	Devis 14019B11 Automobile électrique Chevrolet Bolt	3	168 691,75 $
3	Devis 14419A11 Automobile Ford Hybrid Police Responder	6	278 403,04 $
		12	587 085,22 $

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17675 est celle d'un octroi par item au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des items.

Ce sommaire décisionnel ne concerne que l'octroi des items 2 et 3 car la dépense de ces lots est supérieure à 150 000 $ (item 3) ou n'a qu'une seule soumission conforme pour une dépense qui excède 100 000 $ (item 2). Le contrat de l'item 1 a quant à lui été octroyé par décision déléguée conformément aux règles de délégation en vigueur (commande 1369550)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Commande 1369550 émise le 25 septembre 2019: Accorder un contrat à « Tradition Ford (ventes) ltée », pour la fourniture de trois camionnettes de marque et modèle Ford F-150 pour une somme maximale de 139 990,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17675 - (Item 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes).
CE17 0595 – 19 avril 2017 : Accorder un contrat à « Grenier Chevrolet Buick GMC inc. », pour la fourniture de dix (10) automobiles électriques de marque et modèle Chevrolet Bolt pour une somme maximale de 467 424,08 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-15955 (3 soum.).

DESCRIPTION

Ce sommaire vise l'octroi de deux contrats pour l'achat de 9 véhicules légers.
Item 2 (devis 14019B11)
Octroyer un contrat à « Grenier Chevrolet Buick GMC ltée », au montant de 168 691,75 $, taxes incluses, pour l'achat de 3 véhicules de marque et modèle Chevrolet Bolt tels que décrits au devis technique 14019B11. La Chevrolet Bolt 2020 est un véhicule 100 % électrique doté d'un bloc-batterie au lithium-ion rechargeable de 150 KWh dont l'autonomie est approximativement de 383 kilomètres. Le coût du contrat comprend la fourniture et l'installation de feux clignotants et d'un gyrophare.

La demande pour l'installation de bornes de recharge de niveau 2 a été faite en priorité au Service de la gestion et de la planification immobilière (SPGI) pour s'assurer de la disponibilité de celles-ci.

Les véhicules de l'item 2 sont destinés à la patrouille canine laquelle sillonne les rues et les parcs de Montréal afin de faire respecter le règlement sur l'encadrement des animaux domestiques.

Item 3 (devis 14419A11)
Octroyer un contrat à « Tradition Ford (ventes) ltée », au montant de 278 403,04 $, taxes incluses, pour l'achat de 6 automobiles de marque et modèle Ford Police Responder Hybrid telles que décrites au devis 14419A11. Le Ford Police Responder est un véhicule hybride de type berline conçu spécialement pour les interventions. Les véhicules seront aménagés d'un gyrophare, d'une flèche de signalisation et de flûtes parisiennes.

Les véhicules de l'item 3 seront mis à la disposition de l'Escouade mobilité laquelle a pour mission d'assurer une meilleure mobilité sur le territoire de 6 arrondissements.

Dans tous les cas, les véhicules seront sous la garantie du manufacturier pour une durée de trois ans ou 60 000 km, selon la première éventualité.

JUSTIFICATION

L’achat de ces véhicules et un ajout au parc de véhicules de la Ville. Cet ajout est justifié par l’étendue des services offerts par le Service de la concertation des arrondissements en matière de contrôle animalier et de mobilité.
Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 19-17675 pour lequel il y a eu 10 preneurs du cahier des charges. De ce nombre, 1 seul a présenté une offre à l’item 2 et 5 ont soumis une proposition à l’item 3.

Item 2 (Chevrolet Bolt)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
GRENIER CHEVROLET BUICK GMC LTÉE	168 691,75 $		168 691,75 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	125 794,46 $		125 794,46 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			42 897,29 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			34,10 %

Le rédacteur du devis technique a estimé la dépense relative à l’achat de trois véhicules électriques sur les derniers achats de véhicules du même type achetés en 2018, soit des Nissan Leaf. Le montant du contrat à octroyer est supérieur à l’estimation de 34,10 % (42 897,29 $). Dans son estimation, le rédacteur du devis technique n’a pas considéré le sur-coût d’un véhicule référence plus dispendieux comme celui de la Chevrolet Bolt d’où l’écart de 34,10 % ci-haut mentionné. Le sur-coût de la Chevrolet Bolt s’explique principalement par son autonomie de 383 km par rapport celle de la Nissan Leaf qui est approximativement de 240 km.

Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. Étant donné l’écart de 34 % (42 897,29 $) entre l’estimation et le prix de la soumission reçue, le SMRA a demandé à l’adjudicataire de réviser son prix à la baisse mais ce dernier a justifié le maintien de son prix par une faible marge de profit sur les véhicules demandés. La marge de profit du concessionnaire est notamment réduite par les délais engendrés par l’aménagement des véhicules confiés en sous-traitance. L’aménagement d’un véhicule en sous-traitance allonge le délai pour que le concessionnaire obtienne le paiement de son véhicule. Durant ce temps, le constructeur du véhicule impose des frais d’intérêt au concessionnaire.

La présence d’un seul soumissionnaire à l’item 2 s’explique difficilement car l’appel d’offres ouvrait le marché aux véhicules de différentes marques telles que Nissan, Hyundai, Chevrolet, etc. De tous les preneurs du cahier des charges, une seule entreprise était en mesure de présenter une offre à la Ville pour un véhicule 100 % électrique, soit « Grenier Chevrolet Buick GMC ltée ».

Item 3 (Ford Police Responder Hybrid)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	278 403,04 $		278 403,04 $

JACQUES OLIVIER FORD INC.	286 943,11 $		286 943,11 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	314 058,77 $		314 058,77 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			282 673,08 $ 1,53 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			8 540,07 $ 3,07 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 35 655, 73 $ -11,35 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			8 540,07 $ 3,07 %

Pour estimer la dépense de l'item 3, le rédacteur du devis technique s'est référé au site Internet du manufacturier du véhicule cité en référence au devis technique. Le montant du contrat à octroyer est inférieur à l'estimation de 11,35 % (35 655,73 $). L'écart négatif s'explique par les rabais accordés par le manufacturier et le concessionnaire aux clients corporatifs. L'écart de 3,07 % (8 540,07 $) entre les deux soumissions reçues confirme que le prix de l'adjudicataire est compétitif.

Six preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville par manque de temps (X2) ou pour consultation seulement (X1). Trois preneurs du cahier des charges n'ont pas soumis de motif pour ne pas avoir présenté une soumission.

Aucune soumission n'a été rejetée pour des motifs de non-conformité administrative ou technique aux items 2 et 3.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 19-17675.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 447 094,79 $, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 408 258 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (19-018) destinée aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2020.

<u>Rabais gouvernementaux – acquisition de véhicules électriques ou hybrides</u>
L'achat de véhicules électriques et hybrides est admissible aux rabais incitatifs offerts par le gouvernement provincial et fédéral. Considérant que ces rabais sont disponibles jusqu'à

l’épuisement des fonds ils n’ont pas été comptabilisés dans le montant de la dépense. Si les rabais sont disponibles au moment de la livraison des véhicules, le fournisseur verra à l’inclure à sa facturation. Cette mesure incitative représente une économie potentielle de 42 000 $ pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L’acquisition de véhicules électriques et hybrides en lieu et place de véhicules à motorisation conventionnelle répond pleinement aux objectifs de réduction de GES et de dépendance aux énergies fossiles mis de l’avant par le Plan de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas acquérir ces véhicules pourrait affecter l’offre de service aux citoyens en matière de mobilité et de gestion animalière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s’applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en octobre 2019
- Livraison des véhicules en janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eloge TOUNOU, Service de l'eau

Lecture :

Eloge TOUNOU, 16 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-16

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-09-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194922015

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Grenier Chevrolet Buick GMC ltée » (item 2 : 168 691,75 $, taxes incluses) et « Tradition Ford (ventes) ltée » (item 3 : 278 403,04 $, taxes incluses) pour la fourniture de 9 véhicules légers – Dépense totale de 447 094,79, taxes incluses. Appel d'offres public 19-17675 (item 2 : 1 soum. et item 3 : 2 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17675_Intervention_«SMRA» Octroi par Item.pdf 19-17675_TCP..pdf 19-17675 pv.pdf
19-17675_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : (514) 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : (514) 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17675

No du GDD : 1194922015

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de divers véhicules pour l'Escouade mobilité Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 6 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Ouverture originalement prévue le : 4 - 7 - 2019

Date du dernier addenda émis : 19 - 6 - 2019

Ouverture faite le : 4 - 7 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 32 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Lot no 2 - Nissan - Hyundai - Chevrolet

Nbre de preneurs : 1 Nbre de soumissions reçues : 1 % de réponses : 100,00

Lot no 3 - Ford

Nbre de preneurs : 5 Nbre de soumissions reçues : 2 % de réponses : 0,40

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 11 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Lot no 2 Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Lot 02
GRENIER CHEVROLET BUICK GMC LTÉE	**168 691,75 $**	√	

Lot no 3 Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Lot 3
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	**278 403,04 $**	√	
JACQUES OLIVIER FORD INC.	286 943,11 $		

Information additionnelle

Le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conforme, en fonction du plus bas prix par lot.

Les prix de la soumission de la firme GRENIER CHEVROLET BUICK GMC LTÉE ont été corrigés. La différence entre le prix inscrit sur le procès-verbal et celui inscrit au tableau des prix est due à une erreur de calcul.

Six preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville par manque de temps ou pour consultation seulement. Trois preneurs du cahier des charges n'ont pas soumis de motif pour ne pas avoir présenté une soumission.

Conformément à Art 573.3.3 de la L.C.V. indiquant qu'une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité. Le soumissionnaire a maintenu son prix malgré la négociation.

Préparé par : Renée Veillette

Le 17 - 9 - 2019

Direction générale adjointe
Service de l'approvisionnement
Numéro de l'appel d'offres : 19-17675
Titre : Acquisition de divers véhicules pour l'Escouade mobilité Montréal
Date d'ouverture des soumissions : 4 juillet 2019

Montréal

Tableau de vérification

Numéro Item	Description	Quantité	JACQUES OLIVIER FORD INC.		TRADITION FORD (VENTES) LTÉE		GRENIER CHEVROLET BUICK GMC LTÉE		GARAGE P. VENNE INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Acquisition de camionnettes 4x4, à cabine double allongée 6 places et caisse courte, selon les caractéristiques décrites au devis 12719B11	3	38 595,00 $	115 785,00 $	40 585,76 $	121 757,28 $	40 585,79 $	121 757,37 $	42 763,00 $	128 289,00 $
		Total avant taxes		115 785,00 $		121 757,28 $		121 757,37 $		128 289,00 $
		TPS 5 %		5 789,25 $		6 087,86 $		6 087,87 $		6 414,45 $
		TVQ 9,975 %		11 549,55 $		12 145,29 $		12 145,30 $		12 796,83 $
		Montant total		133 123,80 $		139 990,43 $		139 990,54 $		147 500,28 $
2	Acquisition d'automobiles 100 % électriques selon les caractéristiques décrites au devis 14019B11	3		- $		- $	48 906,79 $	146 720,37 $		- $
		Total avant taxes		- $		- $		146 720,37 $		- $
		TPS 5 %		- $		- $		7 336,02 $		- $
		TVQ 9,975 %		- $		- $		14 635,36 $		- $
		Montant total		- $		- $		168 691,75 $		- $
3	Acquisition de véhicules compacts hybride rechargeables de type « Groupe police », selon les caractéristiques décrites au devis 14419A11	6	41 595,00 $	249 570,00 $	40 357,04 $	242 142,24 $		- $		- $
		Total avant taxes		249 570,00 $		242 142,24 $		- $		- $
		TPS 5 %		12 478,50 $		12 107,11 $		- $		- $
		TVQ 9,975 %		24 894,61 $		24 153,69 $		- $		- $
		Montant total		286 943,11 $		278 403,04 $		- $		- $

Formulaire de soumission signé	Oui	Oui	Oui	Oui
Achat du cahier des charges sur le SEAO	Oui	Oui	Oui	Oui
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)	1 émit le 19 juin	1 émit le 19 juin	1 émit le 19 juin	1 émit le 19 juin
Numéro NEQ	1143058627	1161381943	1142129940	1143979681
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Oui	Oui	Oui
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Oui	Oui	Oui
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Oui	Oui	Oui
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Oui	Oui	Oui
Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Oui	Oui	Oui
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	Non Requis	Non Requis	Non Requis	Non Requis
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Non Requis	Non Requis	Non Requis	Non Requis
Garantie de soumission	Non Requis	Non Requis	Non Requis	Non Requis
Lettre d'engagement, requis ou non	Non Requis	Non Requis	Non Requis	Non Requis
ication cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»	Non Requis	Non Requis	Non Requis	Non Requis
Validation de conformité - CNESST	Non Requis	Non Requis	Non Requis	Non Requis

Remarque : règle d'octroi - le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lot

- Non-conforme techniquement
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : *Renée Veillette* **Date :** 11 juillet 2019

Liste des commandes

Numéro : 19-17675

Numéro de référence : 1273294

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de divers véhicules pour l'Escouade mobilité Montréal

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Beauce Auto (2000) Inc 405 Boul Renault Beauceville, QC, G5X 1N7 http://www.beauceauto.ca NEQ : 1165908915	Monsieur David Fortin Téléphone : 418 774-9801 Télécopieur : 418 774-9811	**Commande : (1602808)** 2019-06-03 12 h 06 **Transmission :** 2019-06-03 12 h 06	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-19 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com NEQ : 1140587461	Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	**Commande : (1607712)** 2019-06-14 8 h 36 **Transmission :** 2019-06-14 8 h 36	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-19 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Grenier Chevrolet Buick GMC Inc. 1325 Carre Masson Terrebonne, QC, J6W 6J7 NEQ : 1142129940	Monsieur Louis Jazzar Téléphone : 450 471-3746 Télécopieur : 450 471-4602	**Commande : (1607442)** 2019-06-13 12 h 45 **Transmission :** 2019-06-13 12 h 45	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-19 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	JACQUES OLIVIER FORD INC. 4405 CHEMIN CHAMBLY	Monsieur Serge Labelle	**Commande : (1614407)** 2019-07-03 18	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications)

	Longueuil, QC, J3Y 3M7 NEQ : 1143058627	Téléphone : 450 445-3673 Télécopieur : 450 445-4451	h 15 **Transmission :** 2019-07-03 18 h 15	2019-07-03 18 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Kia Québec 5055 Boulevard des Gradins Québec, QC, g2j1e5 NEQ : 1162924931	Monsieur Steeve Beaulieu Téléphone : 418 626-8600 Télécopieur :	**Commande : (1611231)** 2019-06-25 11 h 58 **Transmission :** 2019-06-25 11 h 58	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-25 11 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pie IX Dodge Chrysler 2000 Inc 9350 Boul. Pie IX Montréal, QC, H1Z 4E9 NEQ : 1148020895	Madame Claire Cousineau Téléphone : 514 327-9000 Télécopieur : 514 327-8645	**Commande : (1606945)** 2019-06-12 13 h 44 **Transmission :** 2019-06-12 13 h 44	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-19 13 h 35 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Tradition Ford (Ventes) ltee 1163 boulevard saint-joseph Drummondville, QC, J2C2C8 http://www.traditionford.com NEQ : 1161381943	Monsieur Mario CARON Téléphone : 819 477-3050 Télécopieur : 819 477-5232	**Commande : (1603404)** 2019-06-04 11 h 08 **Transmission :** 2019-06-04 11 h 08	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-19 13 h 35 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Trois Diamants Autos (1987) Ltée 3035, Chemin Gascon Mascouche, QC, j7l3x7 NEQ : 1144086940	Madame Maryse Lessard Téléphone : 450 477-6348 Télécopieur : 450 477-6962	**Commande : (1602627)** 2019-06-03 10 h 03 **Transmission :** 2019-06-03 10 h 03	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-19 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Université Laval Université Laval, 2345 allée des bibliothèques Pavillon Jean Charles Bonenfant (Local 3610) Québec, QC, G1v 0A6 NEQ :	Monsieur Bernard Côté Téléphone : 418 656-2131 Télécopieur : 418 651-3419	**Commande : (1603578)** 2019-06-04 14 h 05 **Transmission :** 2019-06-04 14 h 05	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	venne ford 94 notre dame	Monsieur luc venne	**Commande : (1604021)**	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1

	Repentigny, QC, j6a 2p3 NEQ : 1143979681	Téléphone : 450 581-0120 Télécopieur : 450 581-7698	2019-06-05 10 h 09 **Transmission :** 2019-06-05 10 h 09	(Modifications) 2019-06-19 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194922015

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Grenier Chevrolet Buick GMC ltée » (item 2 : 168 691,75 $, taxes incluses) et « Tradition Ford (ventes) ltée » (item 3 : 278 403,04 $, taxes incluses) pour la fourniture de 9 véhicules légers – Dépense totale de 447 094,79, taxes incluses. Appel d'offres public 19-17675 (item 2 : 1 soum. et item 3 : 2 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194922015 - Neuf véhicules légers pour SCA.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.24

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1198405001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 $, taxes incluses, conformément et selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente de recherche;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-03 13:03

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198405001**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, par le biais de la Politique de l'enfant, souhaite renforcer son action et son soutien dans toutes les sphères où elle peut, directement ou indirectement, contribuer au développement du plein potentiel des enfants. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires sont invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.
Les axes d'intervention de la Politique sont les suivants :
1. La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains
2. La sécurité alimentaire et la saine alimentation
3. La persévérance scolaire et la réussite éducative
4. L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
5. Les familles et les communautés

Afin que cette Politique puisse profiter à chaque enfant montréalais, la Ville de Montréal souhaite développer des partenariats et une étroite collaboration avec des institutions de recherche pour aider à une mise en œuvre éclairée et efficace de la Politique. À cette fin, L'Institution royale pour l'avancement des sciences de l'Université McGill collabore avec le Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM), dont le mandat est de stimuler la recherche émergente en études montréalaises et de fédérer celle qui se fait au sein des différentes disciplines et universités.

Le CRIEM a aussi été approché afin de mettre sur pied un comité consultatif, formé pour une période de cinq ans, pour contribuer à l'atteinte des objectifs généraux et particuliers de la Ville à l'égard des enfants. Le mandat du comité englobe toute question, sujet ou thématique en lien avec la Politique de l'enfant et ses différents axes d'intervention afin d'alimenter les réflexions de la Ville. À titre d'exemple, en lien avec les cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant, le comité consultatif pourrait appuyer la Ville dans le cadre d'actions comme les suivantes :

- la validation des objectifs globaux et spécifiques aux axes de la Politique;
- la réalisation d'études sur les effets ou l'application d'initiatives;
- la cueillette des connaissances utiles au développement et à l'application de la politique (par exemple, sur des pratiques inspirantes, des données probantes);
- la conception de stratégies d'évaluation évolutive, formative ou sommative;
- l'organisation d'événements de transfert de connaissances (journées d'études, ateliers ou autres).

La présente entente s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action en développement social 2019-2020 - Renforcer l'expertise municipale et la stratégie *Développement, partage et utilisation des connaissances* . Les données issues des différentes recherches nous permettront de mieux cerner et comprendre les enjeux sociaux sur lesquels la Ville travaille et de renforcer notre capacité à prioriser et soutenir des actions structurantes en faveur du développement et du bien-être des enfants et des familles montréalaises. Ces nouvelles connaissances pourront être partagées auprès des arrondissements et des différents partenaires concernés par le sujet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0166 du 20 février 2017
Approuver le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'en effectuer le suivi
CM16 0785 du 20 juin 2016
Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'effectuer le suivi des engagements de la Politique tels que spécifiés au dossier décisionnel

DESCRIPTION

Au terme de l'entente, le CRIEM produira pour la Ville cinq rapports d'étude, soit un pour chaque axe. Chaque rapport présentera la problématique, la méthode et les résultats. De plus, le CRIEM produira cinq fiches synthèses proposant également des pistes de réflexion et d'action.
Les résultats attendus sont les suivants :

1. Qu'un portrait de situation des interventions municipales, communautaires et institutionnelles soit réalisé pour chacun des cinq axes d'intervention.
2. Que des données pertinentes, documentées et probantes servant d'outils d'aide à la prise de décision soient produites pour chacun des cinq axes d'intervention.
2. Que les capacités d'action de la Ville par rapport au développement du plein potentiel des enfants et leur famille soient renforcées.

JUSTIFICATION

Le projet de recherche vise à améliorer les visées, les impacts et l'efficacité de la Politique de l'enfant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 117 441,20 $, est prévu au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale réservé pour la Politique de l'enfant. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s’inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de recherche permettra d'évaluer et de mesurer les effets de certaines actions réalisées dans le cadre des cinq axes de la Politique de l'enfant et de mieux orienter l'aide financière et les actions futures qui seront mises en place dans le cadre de ces axes. Ce, afin de permettre une mise en oeuvre éclairée et efficace de la Politique de l'enfant et ainsi de favoriser le plein potentiel des enfants montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communications n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2019 Présentation au comité exécutif
Octobre 2019 Présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-16

Marie-Eve CARPENTIER
Conseillère en planification

Tél : 514-872-6354
Télécop. :

Marie-Josée MEILLEUR
Cheffe de division - relations interculturelles et lutte contre les discriminations

Tél : 5148723979
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice du SDIS
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2019-09-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198405001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le contrat de services professionnels ci-joint.

FICHIERS JOINTS

Entente de recherche CRIEM-Ville-McGill-RÉVISÉE_23 septembre 2019_SAJ.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-23

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8363
Division : Droit contractuel

ENTENTE DE RECHERCHE

La présente entente (ci-après l'« entente ») est conclue le 22 octobre 2019 (la « date d'entrée en vigueur »).

ENTRE

« L'Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill », une personne morale en vertu de la loi, dont l'adresse principale est située au 845, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal, Québec, H3A 0G4, agissant et représentée par Olga Naiberguer, directrice, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare; (ci-après « McGill »).

Et

« Ville de Montréal », personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836; (ci-après le « Commanditaire » ou la « Ville »).

(Ci-après, McGill et le Commanditaire ou la Ville sont individuellement appelés « partie », et collectivement, « parties ».)

ATTENDU QUE le Commanditaire souhaite faire appel aux services de McGill pour mener le projet, le tout conformément aux modalités de la présente entente;

ATTENDU QUE McGill et le Commanditaire souhaitent tous deux encourager et faciliter la découverte, la diffusion et l'application de nouvelles connaissances, et que le Commanditaire souhaite appuyer ladite recherche;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à McGill;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1 **DÉFINITIONS**

Aux fins de la présente entente, les termes, mots, phrases et expressions ci-dessous s'entendent comme suit, au pluriel comme au singulier :

1.1 « Propriété intellectuelle d'amont » s'entend de toute propriété intellectuelle conçue, développée, mise en application ou fabriquée ou acquise autrement par l'Université McGill, le chercheur principal ou des membres de l'équipe de recherche avant la date d'entrée en vigueur.

1.2 « Renseignements confidentiels » s'entend de tous les renseignements écrits

portant clairement la mention « Confidentiels » ou de toute information fournie oralement par une partie à l'autre, et définie comme étant confidentielle au moment de la divulgation.

1.3 « Divulgation » s'entend de la publication de ces articles, travaux savants, des présentations orales ou écrites effectuées au cours de conférences ou de séminaires;

1.4 « Propriété intellectuelle d'aval » s'entend de toute propriété intellectuelle susceptible d'être brevetée ou protégée autrement par la loi, conçue, développée, mise en application ou fabriquée par l'Université McGill, le chercheur principal ou des membres de l'équipe de recherche dans le cadre de leurs fonctions en vertu de la présente entente, et incluse dans les rapports décrits à la section 4.1 de la présente entente.

1.5 « Propriété intellectuelle » s'entend des formules scientifiques, données, découvertes, inventions, idées, logiciels, modèles, prototypes, caractéristiques techniques, dispositifs, dessins, algorithmes, concepts, produits, compositions, processus et protocoles, méthodes, essais et améliorations, savoir-faire, machines, outils et programmes informatiques, et inclut tous les brevets, droits et applications liés aux brevets qui constituent, imitent ou utilisent une partie des éléments susmentionnés.

1.6 « Chercheur principal » s'entend de l'employé de McGill identifié à la section 2.2.

1.7 « Produit(s) » s'entend de tout produit, appareil, toute méthode ou tout service, toute production, fabrication, vente, location, utilisation ou pratique qui incorpore ou utilise l'un des éléments de la propriété intellectuelle d'aval ou une partie de celle-ci.

1.8 « Projet » s'entend du projet de recherche décrit dans l'annexe « A » (Description du projet de recherche) que McGill accepte de réaliser conformément aux modalités de la présente entente.

2 PROJET DE RECHERCHE

2.1 **Description du projet de recherche** McGill déploiera des efforts raisonnables pour mener le projet de recherche. Il est possible que le projet soit modifié de temps à autre avec le consentement mutuel des parties. Toute modification proposée au projet décrit dans la présente sera discutée avec le chercheur principal et entraînera la modification de l'entente conformément à l'article 13.9.

2.2 **Chercheur principal** L'équipe de recherche menant le projet sera dirigée par Pascal Brissette, Professeur agrégé au Département de langue et littérature française, avec l'appui de Stéphan Gervais, coordonnateur scientifique du Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM) et de Daniel Weinstock, Professeur titulaire à la Faculté de droit. Le chercheur principal sera responsable du contenu technique et scientifique du projet, du respect du budget et de l'échéancier.

2.3 **Équipe de recherche** McGill fait appel aux services de professionnels de la recherche, d'assistants et des techniciens de recherche nécessaires à la

réalisation du projet. Des étudiants peuvent également faire partie de l'équipe de recherche. Tous les membres de l'équipe de recherche rempliront leurs fonctions au mieux de leurs capacités et consacreront le temps et l'attention nécessaires à la réalisation du projet.

2.4 **Aucune recherche non financée** McGill ne sera pas tenue d'effectuer un autre travail de recherche que celui décrit dans l'annexe « A », qui n'est pas spécialement financé par le Commanditaire.

2.5 **Sous-traitance** McGill déclare que des parties du projet seront sous-traitées et que toutes les conditions pertinentes de la présente entente seront décrites au sous-traitants et acceptées par ces derniers.

3 CONTRIBUTION ET PAIEMENT

3.1 **Contribution** En contrepartie du projet mené par McGill, le Commanditaire versera à McGill une somme fixe de **CENT DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE ET UN DOLLARS ET VINGT CENTS (117 441,20 $)** (les « fonds ») couvrant tous les honoraires et toutes taxes applicables, décrite plus en détail dans le budget présenté à l'annexe « B ». McGill entend utiliser le financement pour réaliser le projet en respectant le budget.

3.2 **Limite** L'obligation financière totale du Commanditaire se limite à la somme indiquée à l'article 3.1. Cette somme ne devra pas être dépassée sans l'autorisation écrite du Commanditaire comme indiqué à l'article 13.9.

3.3 **Méthode de paiement** Le Commanditaire versera les fonds par chèque à l'ordre de l'Université McGill, conformément aux conditions de l'annexe « B ».
Chaque versement est conditionnel à ce que McGill ait respecté les termes et conditions de la présente entente. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

3.4 La prétention de McGill selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes à McGill. Cette dernière doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

4 PRODUITS LIVRABLES

4.1 **Rapports** Conformément aux conditions de l'annexe « A », McGill remettra au Commanditaire des rapports indiquant la progression du projet et les résultats obtenus. Toutefois, McGill n'offre aucune garantie concernant l'obtention d'un résultat particulier.

4.2 **Acceptation** Les rapports seront réputés acceptés tels quels par le Commanditaire, conformément aux modalités de la présente entente, sauf avis contraire de ce dernier à McGill dans les trente (30) jours suivant la réception des dits rapports.

4.3 **Utilisation des résultats du projet de recherche** Le Commanditaire aura le droit d'utiliser sans réserve les résultats du projet de recherche pour ses besoins (excepté pour un produit commercial ou en lien avec un service commercial), et

comme indiqué à l'article 8.2 ci-dessous.

5 **DURÉE ET RÉSILIATION**

5.1 **Durée** La présente entente entrera en vigueur le **22 octobre 2019** et s'achèvera le **22 décembre 2020** sauf si l'on y met un terme plus tôt conformément aux dispositions des articles 5.2 ou 5.3, ci-dessous.

5.2 **Résiliation pour manquement** Chaque partie peut résilier la présente entente immédiatement à la réception d'un avis de l'autre partie, dans les cas suivants :

5.2.1 manquement grave ou non-respect par l'autre partie de certaines obligations, déclarations, garanties ou certains engagements et paiements figurant dans la présente entente, si aucune solution n'est apportée à un tel manquement dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis écrit à cet égard;

5.2.2 l'autre partie déclare faillite ou est insolvable, fait l'objet d'une liquidation, cède ses actifs à ses créanciers, tire parti de toute loi en vigueur relative à la faillite ou à l'insolvabilité des débiteurs, ou met simplement fin à son activité;

5.2.3 manquement durant plus de six (6) mois, de la part de l'autre partie et attribuable à un cas de force majeure.

5.3 **Résiliation par McGill** McGill pourra également mettre fin à la présente entente, à sa discrétion, et sans pénalité ou compensation à verser au Commanditaire, au cas où le chercheur principal quitte son emploi au sein de McGill, est atteint d'un handicap définitif ou décède. Dans une telle situation, les parties tenteront d'identifier de bonne foi un autre chercheur principal au sein de McGill. Si elles ne parviennent pas à trouver un suppléant mutuellement acceptable, McGill pourra résilier la présente entente en vertu du présent article.

5.4 **Effet de la résiliation** À la réception par l'une des parties d'un avis de résiliation en vertu de l'article 5 ou à l'expiration du délai permettant de réparer un manquement en vertu de l'article 5.2.1, McGill déploiera tous les efforts raisonnables pour arrêter de travailler sur le projet et limiter les dépenses de fonds supplémentaires, pourvu que McGill ait le droit de débourser toute somme d'argent engagée au moment de la résiliation. Le Commanditaire couvrira toutes les dépenses raisonnables occasionnées, engagées ou effectuées par McGill en lien avec le projet jusqu'à la date de réception d'un avis de résiliation de l'entente ou d'expiration du délai permettant de réparer un manquement en vertu de l'article 5.2.1, et paiera tous les coûts et frais liés à la résiliation de l'entente. Tout livrable complété par McGill à la date de résiliation et payé par le Commanditaire sera remis au Commanditaire.

6 **CONFIDENTIALITÉ**

6.1 **Protection** Chaque partie protègera les renseignements confidentiels reçus de l'autre partie contre toute divulgation avec autant de précautions que ceux qui lui appartiennent, et n'utilisera pas ces renseignements à des fins hors de la portée de la présente entente. L'obligation de protéger les renseignements

confidentiels sera maintenue pendant deux (2) ans à compter de la date de résiliation ou de l'expiration de la présente entente et ne s'appliquera pas aux renseignements suivants :

6.1.1 qui sont déjà connus de la partie auxquels ils sont divulgués sans violation des dispositions de la présente entente;

6.1.2 qui sont du domaine public ou le deviennent sans violation des dispositions de la présente entente;

6.1.3 qui sont obtenus légalement d'un tiers;

6.1.4 qui doivent être divulgués en vertu de la loi;

6.1.5 qui sont développés de façon indépendante par une partie sans mention de leur caractère confidentiel par l'autre partie.

7 DIVULGATION ET PUBLICATION

7.1 **Déclaration** Les parties reconnaissent qu'il incombe à McGill de diffuser l'information et de la rendre disponible aux fins d'études universitaires, d'enseignement, de recherche et de transfert, et que McGill n'autorise pas que la recherche soit menée en secret. Elles reconnaissent également que, bien qu'il soit impossible d'empêcher indéfiniment la publication des résultats de recherche, la publication de certains renseignements peut nuire à leur valeur commerciale.

7.2 **Publication** Jusqu'au terme de la deuxième année suivant l'expiration ou la résiliation de la présente entente, McGill fournira au Commanditaire une copie de tout avis de divulgation proposé (l'« avis ») en lien avec la recherche effectuée dans le cadre du projet, soit au moment de la présentation de cet avis aux fins de publication, soit trente (30) jours avant la date de la divulgation (le « préavis »). Si le Commanditaire estime que l'avis de divulgation contient des renseignements confidentiels qui lui appartiennent ou une propriété intellectuelle d'aval non protégée, et qu'il en avise McGill dans les vingt (20) jours suivant la réception de l'avis, les parties utiliseront la durée de préavis restant pour négocier de bonne foi la protection des renseignements confidentiels du Commanditaire ou permettre le dépôt des demandes de brevet, au besoin. Si les vingt (20) jours s'écoulent sans avis du Commanditaire, McGill sera libre de procéder à la divulgation. Il n'y aura aucun retard dans la soutenance de thèses ou de mémoires d'étudiants et aucun délai de publication de plus de six mois.

8 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 **Droits de propriété intellectuelle** Sans dessaisir l'une ou l'autre des parties des droits de propriété intellectuelle établis avant la présente entente, toute propriété intellectuelle d'aval sera détenue par McGill.

8.2 **Licence** McGill octroie au Commanditaire une licence non exclusive, non transférable afin qu'il puisse reproduire, publier, communiquer au public ou traduire les fiches synthèses produites dans le cadre de cette entente. Dans le

cadre de la licence prévue au présent article, il est entendu que le Commanditaire respectera les droits moraux des auteurs en mentionnant leur nom. Tout transfert de cette licence par le Commanditaire à un tiers doit faire objet d'une approbation préalable écrite d'un représentant autorisé de McGill.

8.3 **Propriété intellectuelle d'amont** Le Commanditaire ne possède aucun droit en matière de propriété intellectuelle d'amont, excepté ceux décrits dans les éventuelles ententes relatives aux licences conclues par les parties.

8.4 **Droits réservés** Le Commanditaire reconnaît que McGill, et s'il y a lieu, le chercheur principal et les membres de l'équipe de recherche, conservent indéfiniment le droit d'utiliser la propriété intellectuelle d'aval à des fins académiques, y compris l'enseignement et la recherche et que le Commanditaire conserve indéfiniment les droits d'utilisation indiqués à l'article 4.3.

9 DÉCLARATIONS ET GARANTIES

9.1 **Déclarations** Chacune des parties déclare et garantit à l'autre ce qui suit :

9.1.1 elles disposent chacune du pouvoir nécessaire pour conclure la présente entente;

9.1.2 leur représentant signataire dispose du pouvoir nécessaire pour signer la présente entente en leur nom;

9.1.3 l'exécution de leurs obligations respectives en vertu de la présente entente n'enfreindra pas les modalités d'une autre entente ou d'un autre contrat qu'elles ont conclus.

9.2 **Exclusion de garantie** McGill n'offre aucune garantie explicite et nie toute garantie implicite concernant un objet de la présente entente, y compris et sans réserve l'exécution ou les résultats du projet, la disponibilité d'une protection juridique pour tout résultat de recherche, toute invention, tout travail soumis à droit d'auteur, ou tout autre produit du travail effectué en vertu de la présente entente. **Il n'existe aucune garantie explicite ou implicite de convenance à une utilisation particulière, ou de non-violation des droits de propriété intellectuelle ou autres droits de propriété des tiers.**

10 INDEMNISATION ET RESPONSABILITÉ

10.1 **Indemnisation par McGill** Pendant la durée de la présente entente, excepté s'ils résultent, entièrement ou en partie, d'une négligence ou d'une inconduite volontaire du Commanditaire, McGill devra indemniser ce dernier et le dégager de toute poursuite, réclamation ou tous dommages-intérêts pour des blessures (y compris la mort) occasionnées au chercheur principal, aux membres de l'équipe de recherche et à toute autre personne en raison de sa négligence ou de celle de ses employés, agents et représentants. McGill devra également dégager le Commanditaire de tout dommage occasionné à un bien de McGill, excepté lorsqu'il résulte, entièrement ou en partie, de la négligence même du Commanditaire.

10.2 **Indemnisation par le Commanditaire** Pendant la durée de la présente entente, et excepté s'ils résultent, entièrement ou en partie, d'une négligence ou d'une

inconduite volontaire de McGill, le Commanditaire devra indemniser McGill, le chercheur principal et les membres de l'équipe de recherche, et les dégager de tous coûts, toute poursuite, réclamation, ou dommage causés par sa négligence ou celle de ses employés, agents ou représentants.

10.3 **Responsabilité** Aucune des parties ne sera tenue responsable de dommages indirects ou consécutifs occasionnés à l'autre.

11 PUBLICITÉ ET UTILISATION DES NOMS

11.1 **Utilisation du nom** Aucune des parties ne doit utiliser le nom ou la marque de commerce de l'autre partie, ou toute adaptation de ceux-ci, sans le consentement écrit préalable de son représentant dûment autorisé. Le Commanditaire n'est clairement pas autorisé à utiliser le nom du chercheur principal ou de membres de l'équipe de recherche, sans la permission écrite d'un représentant autorisé de McGill.

11.2 **Publicité** Aucune des parties ne publiera de communiqué de presse ou de publicité concernant la présente entente ou le projet et son objet, excepté avec le Consentement écrit préalable du représentant autorisé de l'autre partie, lequel ne peut nier son consentent sans motifs raisonnables. Un consentement accordé par l'une des parties concernant une publicité ou un communiqué de presse en particulier ne sera pas considéré comme un consentement pour toute autre publicité ou tout autre communiqué. Malgré ce qui précède, les Parties ont le droit de divulguer l'existence de la présente entente (titre, fonds, chercheur principal et Commanditaire) dans un prospectus, une notice d'offre ou un autre document ou dépôt requis par la loi ou les règlements sur les valeurs mobilières.

11.3 **Déclaration** Les parties conviennent que toute divulgation, tout communiqué de presse ou toute publicité représentera de façon juste les contributions de chaque partie, et du chercheur principal ou des autres membres de l'équipe de recherche, s'il y a lieu, au projet.

12 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

12.1 **Coopération** Chaque partie de la présente entente convient de coopérer avec l'autre pour s'assurer que chacune d'elles puisse bénéficier de tous les droits conférés par une telle entente.

12.2 **Médiation** Les parties doivent tenter de résoudre à l'amiable tout différend, toute controverse ou réclamation concernant la présente entente par le truchement de négociations de bonne foi. Au cas où les parties ne parviennent pas à résoudre leur différend, l'objet de celui-ci doit être soumis à un médiateur mutuellement acceptable, formé, qualifié et chevronné pour examiner l'objet du différend. Les parties assumeront les coûts qu'elles engageront et se partageront les honoraires et dépenses du médiateur.

12.3 **Arbitrage** Si le processus de médiation ne permet pas de résoudre le différend à la satisfaction des deux parties dans les trente (30) jours suivant la rencontre du médiateur, les parties devront soumettre le différend à l'arbitrage face à un seul arbitre, conformément aux dispositions des articles 940 et suivants du Code de

procédure civile du Québec. La décision arbitrale sera définitive et exécutoire pour les parties. Chaque partie à l'arbitrage devra payer les dépenses engagées, y compris les dépenses et les frais occasionnés par une représentation légale au cours de l'arbitrage.

13 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Force majeure** Aucune des parties ne sera tenue responsable par l'autre partie d'un manquement ou d'un retard concernant l'exécution de ses obligations en raison de circonstances hors de son contrôle. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, une catastrophe naturelle, une grève, un incendie, une guerre, une insurrection et une mesure gouvernementale ou les organismes de réglementation, qui empêche une partie d'exécuter l'entente seront considérés comme des cas de force majeure, pourvu, toutefois, que la partie dispensée de l'exécution de ses obligations prenne toutes les mesures nécessaires pour prévenir, contrôler ou limiter les répercussions du cas de force majeure de sorte que l'exécution puisse reprendre au plus vite.

13.2 **Avis** Tous les avis, rapports, consentements, ainsi que toutes autres communications entre les parties touchant à des questions en lien avec la présente entente (excepté les paiements à l'article 3) seront remis par écrit ou en mains propres, et renverront précisément à cette entente. Ils seront estimés dûment reçus en cas d'envoi par courrier, par courrier recommandé ou certifié, de remise en mains propres au destinataire, ou lorsqu'ils sont transmis par courriel à l'adresse ci-dessous, ou à toute autre adresse indiquée par la suite par l'une des parties.

Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill	**Le Commanditaire**
Bureau de la recherche Pavillon James (administration), 2e étage 845, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3A 0G4	Ville de Montréal 801, rue Brennan, 4e étage Montréal (Québec) H3C 0G4
Destinataire : Madame Olga Naiberguer Directrice, Bureau de la recherche Tél. : 514 398-3488 Courriel : olga.naiberguer@mcgill.ca	Destinataire : Johanne Derôme, directrice Service de la diversité sociale et des sports Téléphone : 514 872-6133 Courriel : jderome@ville.montreal.qc.ca

13.3 **Renonciation aux droits** Aucune renonciation ou incapacité des parties à appliquer leurs droits ou à veiller à l'exécution rigoureuse de la présente entente

n’aura pour effet d’empêcher les parties de les faire appliquer ultérieurement ou de veiller à la bonne exécution de cette entente. Aucune renonciation ou incapacité à appliquer rigoureusement des droits n’aura de répercussion sur la validité de la présente entente.

13.4 **Dissociabilité** L’invalidité d’une disposition de la présente entente ou son caractère inapplicable n’aura pas de répercussion sur la validité ou l’applicabilité de l’entente elle-même ou de ses autres dispositions.

13.5 **Survie** Les dispositions des articles 6 (Confidentialité), 7.2 (Publication), 8.4 (Droits réservés) et 11 (Publicité) survivront à l’expiration de la présente entente.

13.6 **Entrepreneur indépendant** Aux fins de la présente entente et de tous les services fournis en vertu de celle-ci, chaque partie est considérée comme un entrepreneur indépendant et non comme un agent ou un employé de l’autre partie.

13.7 **Cession** Aucune des parties ne peut céder la présente entente sans le consentement écrit de l’autre partie. Ce consentement ne peut être refusé sans motif raisonnable.

13.8 **Titres** Les titres figurant dans la présente entente sont utilisés à des fins pratiques et de référence seulement. Ils n’en définissent et n’en limitent pas la portée, et n’ont pas non plus de répercussions sur l’interprétation de ses dispositions.

13.9 **Exhaustivité de l’entente** La présente entente constitue l’intégralité de l’entente et de la compréhension qu’en ont McGill et le Commanditaire en ce qui a trait au projet. McGill et le Commanditaire ne s’engagent pas, ne formulent aucune déclaration et n’offrent aucune garantie à l’égard du projet, excepté ce qui figure expressément dans la présente entente. Toute modification de la présente entente doit être acceptée par écrit et approuvée par un représentant autorisé du Commanditaire et par le Bureau de la recherche de McGill.

13.10 **Exemplaires supplémentaires** La présente entente peut être signée en un certain nombre d’exemplaires par les parties. Chacun des exemplaires ainsi produits sera considéré comme un original. Ensemble, ils forment une seule et même entente. L’envoi d’un exemplaire signé de la présente entente par télécopieur ou par voie électronique en format de document portable (PDF) équivaut à la remise en mains propres d’un exemplaire original signé.

13.11 **Devise** Sauf indication contraire, toutes les sommes indiquées dans la présente entente sont exprimées en dollars canadiens.

13.12 **Loi applicable** La présente entente est régie par les lois du Québec, et les lois applicables du Canada, quelles que soient leurs dispositions en matière de conflit des lois.

La présente entente a été signée par les parties aux dates indiquées ci-après :

Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill

_____
Signature

_____
Olga Naiberguer, directrice

Date : _____

Ville de Montréal

_____
Signature

_____
Me Yves Saindon, greffier

Date : _____

Déclaration

Je, soussigné, Professeur Pascal Brissette, déclare, après avoir lu la présente entente, accepter d'en respecter toutes les conditions et veiller à ce que tous les participants de McGill soient informés de leurs obligations en vertu de ces conditions.

_____
Professeur **Pascal Brissette**

Annexe « A »
Description du projet de recherche et produits livrables
Comité consultatif-Politique de l'enfant

Contexte

Avec l'intention avouée de créer un mouvement en faveur de l'enfance, la Ville de Montréal a annoncé **le 16 juin 2016**, le dévoilement à l'hôtel de Ville de Montréal, des principes directeurs et des axes d'intervention de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal intitulée *Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence*. Cette nouvelle politique est dotée d'un budget annuel de 5 millions $. La Ville annonce par la Politique de l'enfant sa détermination à renforcer son action et son soutien dans toutes les sphères où elle peut, directement ou indirectement, contribuer à l'épanouissement des enfants.

Afin que cette politique puisse profiter à chaque enfant montréalais, la Ville de Montréal souhaite développer des partenariats et une étroite concertation avec des institutions pour aider à une mise en œuvre éclairée et efficace de la politique.

À cette fin, le Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM) dont le mandat est de stimuler la recherche émergente en études montréalaises et fédérer celle qui se fait au sein des différentes disciplines et universités et également de développer des partenariats, des thématiques et des projets de recherche fondamentale et appliquée avec les milieux économiques, sociaux, culturels et gouvernementaux de Montréal a été approché afin de mettre sur pied un comité consultatif.

Mandat

Le comité consultatif est un comité temporaire formé pour une période de 5 ans (ou selon l'évolution de la politique) pour contribuer à l'atteinte des objectifs généraux et particuliers de la Ville à l'égard des enfants. Le mandat du comité englobe toute question, ou thématique en lien avec la Politique de l'enfant et ses différents axes d'intervention. Comme son appellation l'indique, il agit à titre aviseur.

À titre d'exemple, en lien avec les 5 axes d'intervention de la Politique de l'enfant, le comité consultatif pourrait appuyer la Ville dans le cadre d'actions comme les suivantes :

- la validation des objectifs globaux et spécifiques aux axes de la politique;
- la réalisation d'études sur les effets ou l'application d'initiatives;
- la cueillette des connaissances utiles au développement et à l'application de la politique (par exemple sur des pratiques inspirantes, des données probantes)
- la conception de stratégies d'évaluation évolutive, formative ou sommative;
- l'organisation d'événements de transfert de connaissances (journées d'étude, ateliers, etc.).

La question générale suivante : Quels sont les rôles possibles de la Ville de Montréal en matière de la Politique de l'enfant?

Composition

Le comité est composé des personnes suivantes :
Axe Sécurité et accessibilité des environnements urbains : Juan Torres (UdeM)
Axe Sécurité alimentaire et la saine alimentation : Anna-Liisa Aunio (Collège Dawson)
Axe Persévérance scolaire et la réussite éducative : Michel Janosz (UdeM)
Axe Accès à la culture, aux sports et aux loisirs : A-Volet culture, Jean-Marie Lafortune (UQAM) et B- Volet activités physiques et sports, Suzanne Laberge (UdM)
Axe Familles et les communautés : Sarah Dufour (UdeM)

Sous la direction de Pascal Brissette, Directeur du Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises, CRIEM, et avec l'appui de Daniel Weinstock, directeur de l'Institut for Health and Social Policy, McGill et du Coordonnateur scientifique du CRIEM, Stéphan Gervais.

Langue

Les livrables (rapports d'étude, fiches synthèses et rapport final) seront uniquement produits en français.

Livrables

Les cinq **rapports d'étude** (un pour chaque axe) présenteront la problématique, la méthode et les résultats.

Les cinq **fiches synthèses** (un pour chaque axe) résumeront chacun de ces rapports et proposeront des pistes de réflexion ou d'action.

Axe 1 : La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains

Livrable : Un rapport d'étude du groupe de travail et une fiche synthèse (d'une à trois pages) avant le 15 décembre 2020.

Axe 2 : La sécurité alimentaire et la saine alimentation

Livrable : Un rapport d'étude du groupe de travail et une fiche synthèse (d'une à trois pages) avant le 15 décembre 2020.

Axe 3 : Persévérance scolaire et réussite éducative

Livrable : Un rapport d'étude du groupe de travail et une fiche synthèse (d'une à trois pages) avant le 15 décembre 2020.

Axe 4 : L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Livrable : Un rapport d'étude du groupe de travail et une fiche synthèse (d'une à trois pages) avant le 15 décembre 2020.

Axe 5 : Familles et Communautés

Livrable : Un rapport d'étude du groupe de travail et une fiche synthèse (d'une à trois pages) avant le 15 décembre 2020.

Rapport final

Livrable : Un rapport final sera remis avant le 15 décembre 2020 avec présentation du mandat, du contexte, des rapports d'études, des fiches synthèses et une conclusion générale.

Sauf avis contraire écrit du Commanditaire à l'Université dans les trente (30) jours suivant la réception des produits livrables, ces derniers seront estimés acceptés par le Commanditaire conformément aux modalités de la présente entente.

Annexe « B »
Budget et mode paiement

Mode de paiement
La somme indiquée à l'article 3 de la présente entente sera versée par le Commanditaire par chèque à l'ordre de l'Université McGill, dans les 30 jours suivant la date d'échéance, conformément à l'échéancier ci-dessous :

Paiement et échéances :
i. 58 720,60 $ à la signature
ii. 29 360,30 $ le 1er mai 2020
iii. 29 360,30 $ à réception du rapport final

Les factures seront envoyées à l'adresse suivante :
Madame Johanne Derôme, directrice
Service de la diversité sociale et des sports
801, rue Brennan, 4e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Téléphone : 514 872-6133
Télécopieur : 514 872-9255
Courriel : jderome@ville.montreal.qc.ca

Les chèques portant la référence no « PT78848 » seront adressés à :

Madame Elvie Coletta
Directrice principale, Services financiers
Service de gestion financière liée à la recherche
3465, rue Durocher, salle 308
Montréal (Québec) H2X 0A

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198405001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198405001.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-4785

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-20

Michelle DE GRAND-MAISON
Professionnel(le)(domaine d expertise)-Chef d équipe
Tél : 514 872-7512
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.25

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1198183004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert , pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Mercier (0811) - située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 236 852,62 $ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18383) - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Mercier (0811), située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement Mercier –Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 975 102,87 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 18383;

2. d'autoriser une dépense de 146 265,43 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 115 484,34 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-26 16:48

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198183004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert , pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Mercier (0811) - située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 236 852,62 $ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18383) - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2008, le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (le Programme RAC) est admissible à un financement dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal. Il consiste à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques de Montréal. La répartition du financement se fait généralement
comme suit : 40 % MCCQ et 60 % Service de la culture.

Un des volets du Programme RAC soutient le déploiement du libre-service et de la technologie RFID par le réaménagement des bibliothèques pour accueillir cette nouvelle technologie.

Le programme RFID a été structuré en trois (3) phases :

Phase 1 : Installation de puce RFID dans quatre (4) millions de documents, installation d'équipements pour la lecture des puces et nouveaux portiques antivols.

Phase 2 : Installation des postes de prêts en libre-service.

Phase 3 : Implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service.

La phase 3 du programme RFID est divisée en six (6) lots d'environ quatre (4) ouvrages chacun. Le présent sommaire décisionnel concerne une bibliothèque du deuxième lot, soit la bibliothèque Mercier, située au 8105, rue Hochelaga, Montréal.

Le Service de la culture a confié au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) la mise en œuvre des projets pour le programme RFID - Phase 3.

L'appel d'offres public du projet de construction a été annoncé dans le journal Le Devoir

ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Cet appel d'offres d'une durée de quarante-neuf (49) jours a été lancé le 9 juillet 2019 et les offres ont été ouvertes le 27 août 2019. En raison de la proximité de la date de lancement à la période de congé de la construction, une durée de plus de trente (30) jours a été prévue pour cet appel d'offres. Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours. Le contrat doit être octroyé avant le 24 décembre 2019. La nature des addenda est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No. 1	2019-07-22	Modifications au cahier de charges (CCAS), au formulaire de soumission et réponses aux questions de soumissionnaires.	Non
No. 2	2019-08-14	Réponses aux questions des soumissionnaires.	Non
No. 3	2019-08-16	Modifications aux dessins et au devis d'architecture. Réponses aux questions des soumissionnaires.	Oui
No. 4	2019-08-21	Réponses aux questions des soumissionnaires.	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0559 – 13 mai 2019 : Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à CGA architectes inc. et FNX-INNOV inc. (lot 3.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 301 896,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17377 (2 soum.)

CE19 0706 – 1er mai 2019 : Autoriser une dépense totale de 951 962,66 $, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 (lot 3) pour la bibliothèque de La Petite-Patrie (lot 3.1), la bibliothèque Saint-Henri (lot 3.2) et la bibliothèque de Notre-Dame-de-Grâce (lot 3.3), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CM18 1242 – 22 octobre 2018 : Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc. (lot 2.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 249 690,94 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-16927 (2 soum.)

CE18 1602 – 3 octobre 2018 : Autoriser une dépense totale de 866 141,31 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 - pour les bibliothèques de Côte-des-Neiges (lot 2.1), de Parc-Extension (lot 2.2) et de Mercier (lot 2.3); conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CM16 1444 - 20 décembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA+ s.e.n.c. pour la réalisation du programme d'implantation de détection avec identification par radio fréquence (RFID) - Phase 3 dans les bibliothèques identifiées, pour une somme maximale de 7 461 814,27$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15016 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE16 1167 - 03 août 2016 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le Ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert pour la rénovation de la bibliothèque de Mercier.
Les travaux de rénovation comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

· Réaménagement du secteur de l'entrée afin d'optimiser les services aux usagers par l'intermédiaire de la technologie RFID;
· Intégration de solutions de retour et de tri automatisé;
· Révision des espaces de travail des transits interbibliothèques des documents. L'objectif est de favoriser des aménagements sécuritaires qui réduisent les risques d'accident de travail;
· Réalisation des aménagements connexes reliés à ces interventions.

Un montant total pour les incidences de 115 484,34$ taxes incluses se répartit comme suit :

· Entreposage d'équipements;
· Mobilier libre-service;
· Service de laboratoire;
· Mobilier;
· Autres incidences.

(voir pièce jointe no 1 : Calcul des coûts du projet - SGPI)

JUSTIFICATION

Parmi les onze (11) preneurs du cahier des charges, six (6) ont déposé une soumission. Pour les soumissionnaires n'ayant pas déposé d'offres, mais s'étant procuré le cahier des charges sur le SÉAO, deux (2) ont déposé des avis de désistement. L'un stipulant avoir trop de soumissions à réaliser et l'autre avoir décroché un autre contrat (voir pièce jointe no. 2 : Avis de désistement). De plus, l'Association de la construction du Québec prend systématiquement les cahiers des charges sans déposer d'offres et les autres preneurs n'ont pas déposé d'avis de désistement.
Les onze (11) preneurs de cahier des charges sont :

· L'association de la construction du Québec
· Axe Construction inc.
· Construction CPB inc.
· Construction Fluet inc.
· Construction Genfor ltée
· Construction Rocart
· L'Archevêque et Rivest ltée
· 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert
· Norgereq ltée
· Provoca inc.
· Roland Grenier Construction

Les six (6) preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

· Axe Construction inc.
· Construction CPB inc.
· Construction Genfor ltée
· 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert

· Negereq ltée
· Procova inc.

L'analyse de conformité des soumissions révèle que les trois (3) plus bas soumissionnaires sont jugés conformes (voir pièce jointe no. 3 : Analyse_conformite_soumissions).

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	**Prix taxes incluses**	**Contingences taxes incluses**	**Total taxes incluses**
2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert	975 102,86 $	146 265,43 $	1 121 368,29 $
Procova Inc.	993 384,00 $	149 007,60 $	1 142 391,60 $
Construction Genfor Ltée.	1 004 881,50 $	150 732,23 $	1 155 613,73 $
Construction CPB Inc.	1 054 707,07 $	158 206,06 $	1 212 913,13 $
Axe Construction Inc.	1 098 098,28 $	164 714,74 $	1 262 813,02 $
Norgéréq Ltée.	1 126 080,67 $	168 912,10 $	1 294 992,77 $
Dernière estimation réalisée par les professionnels	824 584,00 $	123 687,60 $	948 271,60 $
Coût moyen des soumissions conformes			
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 198 348,76 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			6,86%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)			
(la plus haute conforme – la plus basse conforme)			173 624,48 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			15,48%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			
(la plus basse conforme – estimation)			173 096,69 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			**18,25%**
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			
(la deuxième plus basse – la plus basse)			21 023,31 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			1,87%

La dernière estimation réalisée par les professionnels le 28 juin 2019 est au montant de 824 584,00 $, taxes incluses.

La différence entre la plus basse soumission conforme et l'estimation représente un écart positif de 18,25 %.

Les professionnels justifient principalement cet écart par : « l'estimation classe « A » a été ajustée en fonction des soumissions reçues pour le Lot 1 du programme RFID Phase 3, qui se sont avérées anormalement basses, considérant la surchauffe du marché observable sur la grande majorité de projets d'une envergure semblable. Ils recommandent à la Ville d'octroyer le contrat à la compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert » (voir pièce jointe no. 4 : Lettre de conformité).

La compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert n'est pas sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur le Registre des firmes sanctionnées en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'attestation de l'AMP n'est pas requise pour l'adjudication. Selon la dernière mise à jour du registre de l'Autorité des marchés publics (10 septembre 2019), la compagnie détient le numéro de client suivant : 3000653016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 1 236 852,62 $ taxes incluses, incluant les contingences de 146 265,43 $ taxes incluses et les incidences de 115 484,34 $ taxes incluses (voir pièce jointe no 1 : Calcul des coûts du projet - SGPI) sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 1 129 411,30 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-018 Programme RFID.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

La dépense de 1 129 411,30 $ est subventionnée au montant de 52 517,63$, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 1 076 893,67$ et a fait l'objet de la recommandation crédit suivante : 13-03.01.01.00-0375.

Le budget net au projet 36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2019	2020	2021
36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	107	862	108

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les objectifs de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Toutefois, compte tenu du type et de l'envergure des travaux, ce projet ne vise pas la certification LEED. Plusieurs principes de développement durable seront appliqués, soit : le choix de matériaux les moins dommageables pour la santé, d'équipements écoénergétiques, de produits à base de matière recyclée ainsi que la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou l'annulation de ce contrat aurait un impact majeur sur la réalisation du projet de rénovation de la bibliothèque de Mercier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Une stratégie de communication est cependant prévue en amont et durant les travaux ainsi que pour soutenir la promotion du libre-service, une fois les travaux terminés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 16 octobre 2019

Conseil municipal : 22 octobre 2019

Début des travaux : novembre 2019

Fin des travaux : juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie HARBEC, Service de la culture
Guillaume OUELLET, Service de la culture
Mylène BERNARD, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-20
Annie LACOURSIÈRE Gestionnaire immobilier	Jabiz SHARIFIAN c/d gestion de projets immobiliers
Tél : 514 872-2340	**Tél :** 514-872-8702

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-09-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-26

Service de la gestion et de la planification immobilière	Projet :	**Appel d'offres IMM-18383**
Direction de la gestion de projets immobiliers		**Travaux de rénovation de la Bibliothèque Mercier**
Division des programmes		**Calcul du coût du projet par le SGPI**

	Montant	TPS 5,000%	TVQ 9,975%	TPS + TVQ	TOTAL
2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert	848 099,90 $	42 405,00 $	84 597,97 $	127 002,97 $	975 102,87 $
Contingence 15%	127 214,99 $	6 360,75 $	12 689,69 $	19 050,44 $	146 265,43 $
Total	**975 314,89 $**	**48 765,74 $**	**97 287,66 $**	146 053,40 $	**1 121 368,29 $**
Travaux incidents:					
Entreposage équipements	25 000,00 $	1 250,00 $	2 493,75 $	3 743,75 $	28 743,75 $
Mobilier libre-service	15 000,00 $	750,00 $	1 496,25 $	2 246,25 $	17 246,25 $
Service de laboratoire	15 000,00 $	750,00 $	1 496,25 $	2 246,25 $	17 246,25 $
Mobiler	20 000,00 $	1 000,00 $	1 995,00 $	2 995,00 $	22 995,00 $
Autres incidences	25 443,00 $	1 272,15 $	2 537,94 $	3 810,09 $	29 253,09 $
Total	**100 443,00 $**	**5 022,15 $**	**10 019,19 $**	**15 041,34 $**	**115 484,34 $**
Coût des travaux (montant à emprunter)					**1 236 852,62 $**

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**IMM-18383**
Titre d'AO :	**Réaménagement de la Bibliothèque de Mercier pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service**
Date d'ouverture :	**27-août-19**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	2862-5622 Québec inc. FASRS le Groupe St-Lambert	
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :		1 121 368,29 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Procova inc.	
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :		1 142 391,60 $
Dernière estimation :		948 271,60 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)		18,3%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)		1,9%
Nombre de soumissions déposées :		6

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	2862-5622 Québec inc. FASRS le Groupe St-Lambert	1 121 368,29 $	Défaut mineur	CONFORME	/ Montant de 4000$ du point 2,110 de la section C additionné en double à la section B. Le prix avant taxes a donc été corrigé à la baisse de 4000$.
2	Procova inc.	1 142 391,60 $	Défaut mineur	CONFORME	/ Montants des garanties sur l'annexe H sont inférieurs à ceux demandés au cahier de charges.
3	Construction Genfor ltée.	1 155 613,73 $	Défaut mineur	CONFORME	/ Montants des garanties sur l'annexe H sont inférieurs à ceux demandés au cahier de charges.

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Charles-Antoine Perreault	Date : 2019-09-20
Vérifiée par :	**Pierre Corriveau**	Date : 2019-09-20

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Réaménagement de la Bibliothèque de Mercier pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service

No D'APPEL D'OFFRES : IMM-18383

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 1 155 613,73 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Construction Genfor ltée.

No SEAO : 1285007

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 3

Pierre Corriveau, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-09-20
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise*											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?											
			Chèque visé :	☐	☑	☐								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☐								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
9	2.2.4.2	2.9.1.3	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☐	☑	☐	☑	☐		☐		Montants des garanties sur l'annexe H sont inférieurs à ceux demandés au cahier de charges.	☐	☑
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☑	☐								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
		2.5.4 / 2.5.5	▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19	19			☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier

2019-09-06
Date

Charles-Antoine Perreault
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Réaménagement de la Bibliothèque de Mercier pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service

No D'APPEL D'OFFRES : IMM-18383

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 1 142 391,60 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Procova inc.

No SEAO : 1285007

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 2

Pierre Corriveau, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-09-20
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2221	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2231	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2232	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2233	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2234	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
6	2235	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2236	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2241	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☐								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☐								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☐	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
9	2242	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☐	☑	☐	☑	☐		☐		Montants des garanties sur l'annexe H sont inférieurs à ceux demandés au cahier de charges	☐	☑
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2243	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2244	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2245	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2245	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2246	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☑	☐								☐	☑
15	2247	2.5.5 / 2.5.4	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier

2019-09-06
Date

Charles-Antoine Perreault
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Réaménagement de la Bibliothèque de Mercier pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service

No D'APPEL D'OFFRES : IMM-18383

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): corrigé à 1 121 368,29 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : 2862-5622 Québec inc. FASRS le Groupe St-Lambert

No SEAO : 1285007

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 1

Pierre Corriveau, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-09-20
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☑	☐	☐	☑					Montant de 4000$ du point 2.110 de la section C additionné en double à la section B. Le prix avant taxes a donc été corrigé à la baisse de 4000$.	☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☐								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☐								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
		2.5.4 / 2.5.5	▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier

2019-09-06
Date

Charles-Antoine Perreault
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

PROJET : RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MERCIER RFID PHASE III
APPEL D'OFFRES : IMM_18383
DOSSIER CGA : 18-250

Montréal, le 5 septembre 2019

Monsieur Pablo Marin
Cima+
Chargé de projet
740 rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6

OBJET Analyse des soumissions
Réaménagement de la bibliothèque Mercier pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service.

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions, tenue le 27 août 2019 à 13h30 pour le projet mentionné en rubrique, nous vous transmettons ci-joint notre analyse des soumissions.

Cinq (6) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres public. Les soumissions se lisent comme suit (montants avec taxes) :

▪ 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert	975 102.86 $
▪ Procova Inc	993 384.00 $
▪ Construction Genfor Ltée.	1 004 881.50 $
▪ Construction CPB Inc.	1 054 707.07 $
▪ Axe Construction Inc.	1 098 098.28 $
▪ Norgereq Ltée.	1 126 080,67 $

L'analyse des conditions essentielles à l'acceptation, effectuée à partir des documents fournis par les soumissionnaires et que vous nous avez transmis, indique que la plus basse soumission, de 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert **(975 102.86 $)** est conforme. Cette analyse a été effectuée sur les trois plus basses soumissions. Il est à noter que la soumission du plus bas soumissionnaire comportait une erreur de calcul de 4000$ qui a été ajustée dans le prix ci-dessus. Les deuxième et troisième plus basses soumissions, de Procova Inc, et Construction Genfor Ltée comportent chacune un défaut mineur puisque les montants des garanties sur l'annexe H de la section A) Assurance Responsabilité Civile, sont inférieurs à ceux demandés au cahier de charges (CCAS). Au besoin, vous pourriez demander que ces montants soient corrigés mais comme ils ne sont pas les plus bas soumissionnaires, cette action est inutile pour l'instant.

Nous avons analysé l'ensemble des soumissions reçues et en avons extrait certaines observations :

- En considérant les montants avant taxes, on constate un écart de **130 914 $** entre la plus basse soumission et notre propre estimation (**717 185 $**), soit un écart de 18,2% à la hausse.
- On constate que les soumissions se tiennent. Par exemple, de la deuxième plus basse soumission (993 384 $) à la cinquième (**1 098 098 $**), on obtient un écart total de **104 714 $** réparti sur quatre soumissions, ce qui laisse croire que les plans ont été bien compris par les soumissionnaires.

Nous avons analysé la plus basse soumission et l'avons comparée item par item aux trois suivantes et à notre propre estimation pour en ressortir les constats suivants :

- L'écart à la hausse est réparti majoritairement sur deux des postes budgétaires :
  - Les conditions générales (divisions 00 et 01)
  - L'ébénisterie (division 06)
- Pour faciliter l'analyse, nous avons additionné les conditions générales de la division 01 à l'organisation, administration et profit ainsi qu'aux assurances. La répartition précise des prix de ce groupe d'éléments est pour certains difficile à faire et peut avoir été sujette à interprétation d'un entrepreneur à l'autre, comme le démontre l'importante marge entre les trois plus bas soumissionnaires pour ce poste (de **152 123 $** à **171 540 $**). L'écart entre le plus bas soumissionnaire et notre estimation à ce titre est de **46 348 $.** Cet écart peut être attribué à la surchauffe actuelle du marché. Le coût de l'aménagement de la bibliothèque temporaire a probablement aussi été sous-évalué.
- Le prix soumis pour la division 06 est nettement plus haut que notre estimation, et le différentiel se vérifie sur les trois soumissions suivantes. L'écart est d'environ **71 596.00 $** sur une estimation de **113 150 $**, soit un écart de 63%. Cet écart, que l'on retrouve aussi sur notre projet de Parc-Extension, se justifie en grande partie par notre ajustement à la baisse des prix unitaires suite à l'expérience du lot 1 (voir plus bas).

  Il est important de noter que sur ce type de projet, l'ébénisterie prend une part très importante du coût global (deuxième poste en importance après le système de retour de tri) et qu'il s'agit d'un groupe d'éléments complexe à estimer en raison du caractère sur-mesure et spécifique des mobiliers. Les écarts dans cette catégorie ont donc un grand impact sur le coût global.

Il faut noter que notre estimation a été réalisée en tenant compte de l'expérience de nos deux projets du lot 1, soit les Bibliothèques Mordecaï-Richler et Henri-Bourassa, pour lesquelles les prix des plus bas soumissionnaires se sont avérés nettement plus bas que nos propres estimations, basées pourtant sur des prix courants. Comme nos deux projets du lot 2 sont tout à fait comparables à ces deux projets précédents réalisés par deux entrepreneurs différents, nous avons en toute bonne foi ajusté nos prix unitaires à la baisse en conséquence, notamment en ce qui a trait à l'ébénisterie (division 06) et aux charges administratives et générales (divisions 00 et 01). Il apparait maintenant évident, suite aux résultats de cet appel d'offre et de celui de notre autre projet du lot 2 (la bibliothèque de Mercier), que les projets du lot 1 étaient des exceptions dont les prix plus bas s'expliquaient par des conditions particulières que nous ne contrôlions pas.

Les prix reçus pour la division 06 démontrent aussi que les ébénistes sont actuellement surchargés et ajustent leurs prix en conséquence, situation que nous observons aussi sur plusieurs de nos chantiers en cours. Les projets de ce type sont en effet actuellement assujettis à la surchauffe du marché de la construction dont l'impact exact est pratiquement impossible à quantifier à l'avance. Cette surchauffe s'explique par le très grand nombre de mises en chantier combiné à la pénurie de main-d'œuvre.

Aux fins de validation, nous avons fait l'exercice pour le projet de Mercier de modifier notre estimation pour la division 06 avec les montants estimés que nous avions utilisés pour le lot 1 (prix que nous avions revus à la hausse pour tenir compte de la surchauffe) et ceci nous ramène très près du montant soumis au lot 2.

Nous concluons donc que deux raisons principales justifient l'important écart entre notre estimation et la plus basse soumission reçue :

- Le fait que nous ayons ajustés de bonne foi nos prix suite aux soumissions de nos projets du lot 1, soumissions qui se sont finalement avérées être anormalement basses.
- La surchauffe des marchés observable sur la grande majorité des projets, qui semble maintenant s'exercer sur les projets de plus petite envergure comme celui-ci.

Le plus bas soumissionnaire, 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert , ayant déposé une soumission conforme, il appartient à la Ville de décider de lui octroyer le contrat au montant de **975 102.86 $** taxes incluses. Pour les raisons invoquées plus hauts, ce prix, bien qu'il dépasse notre estimation, semble en fait être le prix juste pour la portée des travaux décrites aux plans et devis, dans les conditions actuelles du marché. De plus, si on excepte les soumissions de Mordecaï-Richler et d'Henri-Bourassa auxquelles nous référons plus haut, ces conditions sont observables depuis un certain temps déjà et ne semblent vraisemblablement pas prêtes à changer sous peu pour tendre vers une baisse des prix.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, M. Marin, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Corriveau, MOAQ

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198183004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert , pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Mercier (0811) - située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 236 852,62 $ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18383) - (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1198183004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-26

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.26

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1198183003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Frontenac (8662), située au 2550, rue Ontario Est dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 013 626,64 $ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18399) - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Construction CPB Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Frontenac (8662), située au 2550, rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 797 620,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 18399;

2. d'autoriser une dépense de 119 643,10 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 96 362,87 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-26 16:52

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198183003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Frontenac (8662), située au 2550, rue Ontario Est dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 013 626,64 $ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18399) - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2008, le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (le Programme RAC) est admissible à un financement dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal. Il consiste à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques de Montréal. La répartition du financement se fait généralement
comme suit : 40 % MCCQ et 60 % Service de la culture.
Un des volets du Programme RAC soutient le déploiement du libre-service et de la technologie RFID par le réaménagement des bibliothèques pour accueillir cette nouvelle technologie.

Le programme RFID a été structuré en trois (3) phases :

Phase 1 : Installation de puce RFID dans quatre (4) millions de documents, installation d'équipements pour la lecture des puces et nouveaux portiques antivols

Phase 2 : Installation des postes de prêts en libre-service.

Phase 3 : Implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service.

La phase 3 du programme RFID est divisée en six (6) lots d'environ quatre (4) ouvrages chacun. Le présent sommaire décisionnel concerne une bibliothèque du deuxième lot, soit la bibliothèque Frontenac, située au 2550, rue Ontario Est, Montréal.

Le Service de la culture a confié au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) la mise en œuvre des projets pour le programme RFID - Phase 3.

L'appel d'offres public du projet de construction a été annoncé dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres d'une durée

de quarante-neuf (49) jours a été lancé le 9 juillet 2019 et les offres ont été ouvertes le 27 août 2019. L'appel d'offres a été lancé avant le congé de la construction, raison pour laquelle une durée plus longue a été prévue. Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours. Le contrat doit être octroyé avant le 24 décembre 2019. La nature des addenda est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No. 1	2019.07.18	Mise à jour de l'adresse du Service du greffe; Réponse à une question d'un soumissionnaire.	Non
No. 2	2019.08.16	Réponse aux questions des soumissionnaires; Mise à jour du modèle du bras articulé Humanscale. Modifications aux dessins d'ingénierie.	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0559 – 13 mai 2019 : Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à CGA architectes inc. et FNX-INNOV inc. (lot 3.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 301 896,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17377 (2 soum.)
CE19 0706 – 1er mai 2019 : Autoriser une dépense totale de 951 962,66 $, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 (lot 3) pour la bibliothèque de la Petite-Patrie (lot 3.1), la bibliothèque Saint-Henri (lot 3.2) et la bibliothèque de Notre-Dame-de-Grâce (lot 3.3), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CE18 1602 – d'autoriser une dépense totale de 866 141,31 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 - pour les bibliothèques de Côte-des-Neiges (lot 2.1), de Parc-Extension (lot 2.2) et de Mercier (lot 2.3); conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CM18 1242 – Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc. (lot 2.4) pour réaliser le programme d'implantationdu système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 -Dépense totale de 249 690,94 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public18-16927 (2 soum.)

CM16 1444 - 20 décembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA+ s.e.n.c. pour la réalisation du programme d'implantation de détection avec identification par radio fréquence (RFID) - Phase 3 dans les bibliothèques identifiées, pour une somme maximale de 7 461 814,27$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15016 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE16 1167 - 03 août 2016 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le Ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour la rénovation de la bibliothèque Frontenac.
Les travaux de rénovation comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

· Réaménagement du secteur de l'entrée afin d'optimiser les services aux usagers par l'intermédiaire de la technologie RFID;
· Intégration de solutions de retour et de tri automatisé;
· Révision des espaces de travail des transits interbibliothèques des documents. L'objectif est de favoriser des aménagements sécuritaires qui réduisent les risques d'accident de travail;
· Réalisation des aménagements connexes reliés à ces interventions.

Un montant total pour les incidences de 96 362,87 $ taxes incluses se répartit comme suit :

· Entreposage d'équipements;
· Mobilier libre-service;
· Service de laboratoire;
· Mobilier;
· Autres incidences.

(voir pièce jointe no. 1 : Calcul des coûts du projet - SGPI)

JUSTIFICATION

Parmi les dix (10) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission. Pour les soumissionnaires n'ayant pas déposé d'offres, mais s'étant procuré le cahier des charges sur le SÉAO, un (1) a déposé un avis de désistement stipulant avoir trop de soumissions à réaliser (voir pièce jointe no. 2 : Avis de désistement). De plus, l'Association de la construction du Québec prend systématiquement les cahiers des charges sans déposer d'offres et les autres preneurs n'ont pas déposé d'avis de désistement.

Les dix (10) preneurs de cahier des charges sont :

· L'association de la construction du Québec
· Axe Construction
· Construction CPB inc.
· Construction Linea inc.
· L'Archevêque et Rivest ltée
· 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert
· Construction Berka inc.
· Norgéreq ltée
· Procova inc.
· Roland Grenier Construction

Les trois (3) preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

· Construction CPB inc.
· Procova inc.
· 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert

L'analyse de conformité des soumissions révèle que les trois (3) plus bas soumissionnaires sont jugés conformes.(voir pièce jointe no. 3 : Analyse_conformite_soumissions).
Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Construction CPB Inc.	797 620,67 $	119 643,10 $	917 263,77 $
Procova Inc.	841 617,00 $	126 242,55 $	967 859,55 $
Groupe Saint-Lambert	858 389,09 $	128 758,36$	987 147,45 $
Dernière estimation réalisée par les professionnels	766 072,68 $	114 910,90 $	880 983,57 $
Coût moyen des soumissions conformes			
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			957 423,59 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			4,38%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)			69 883,68 $
(la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			7,62%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			36 280,19 $
(la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			4,12%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			50 595,78 $
(la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			5,52%

La dernière estimation réalisée par les professionnels le 28 août 2019 est au montant de 766 072,68 $, taxes incluses.

La différence entre la plus basse soumission conforme et l'estimation représente un écart de 4,12 %.

Les professionnels justifient principalement cet écart par : les montants attribués aux clauses générales et administratives et aux conditions du marché. Ils recommandent à la Ville d'octroyer le contrat à la compagnie Construction CPB Inc. (voir pièce jointe no. 4 :

Lettre de conformité).

La compagnie Construction CPB Inc. n’est pas sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur le Registre des firmes sanctionnées en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'attestation de l'AMP n'est pas requise pour l'adjudication. Selon la dernière mise à jour du registre de l'Autorité des marchés financiers (11 septembre 2019), la compagnie détient le numéro de client suivant : 3000557932.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 1 013 626,64 $ taxes incluses, incluant les contingences de 119 643,10 $ taxes incluses et les incidences de 96 362,87 $ taxes incluses (voir pièce jointe no 1 : Calcul des coûts du projet - SGPI) sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 925 576,23 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d’emprunt de compétence locale 17-018 Programme RFID.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

La dépense de 925 576,23 $ est subventionnée au montant de 43 039,29 $, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 882 536,93 $ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : 13-03.01.01.00-0375.

Le budget net au projet 36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2019	2020	2021
36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	88	706	89

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les objectifs de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Toutefois, compte tenu du type et de l'envergure des travaux, ce projet ne vise pas la certification LEED. Plusieurs principes de développement durable seront appliqués, soit : le choix de matériaux les moins dommageables pour la santé, d'équipements écoénergétiques, de produits à base de matière recyclée ainsi que la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou l'annulation de ce contrat aurait un impact majeur sur la réalisation du projet de rénovation de la bibliothèque Frontenac.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Une stratégie de communication est cependant prévue en amont et durant les travaux ainsi que pour soutenir la promotion du libre-service, une fois les travaux terminés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 16 octobre 2019
Conseil municipal : 22 octobre 2019
Début des travaux : novembre 2019
Fin des travaux : mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie HARBEC, Service de la culture
Guillaume OUELLET, Service de la culture
Mylène BERNARD, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LACOURSIÈRE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2340
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-20

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-09-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-26

Service de la gestion et de la planification immobilière	Projet:	**Appel d'offres IMM-18399**
Direction de la gestion de projets immobiliers		**Travaux de rénovation de la Bibliothèque Frontenac**
Division des programmes		**Calcul du coût du projet par le SGPI**

	Montant	TPS 5,000%	TVQ 9,975%	TPS + TVQ	TOTAL
Construction CPB Inc.	693 734,00 $	34 686,70 $	69 199,97 $	103 886,67 $	797 620,67 $
Contingence 15%	104 060,10 $	5 203,01 $	10 379,99 $	15 583,00 $	119 643,10 $
Total	**797 794,10 $**	**39 889,71 $**	**79 579,96 $**	119 469,67 $	**917 263,77 $**
Travaux incidents :					
Entreposage équipements	*25 000,00 $*	*1 250,00 $*	*2 493,75 $*	*3 743,75 $*	*28 743,75 $*
Mobilier libre-service	*15 000,00 $*	*750,00 $*	*1 496,25 $*	*2 246,25 $*	*17 246,25 $*
Laboratoires	*15 000,00 $*	*750,00 $*	*1 496,25 $*	*2 246,25 $*	*17 246,25 $*
Mobiler	8 000,00 $	400,00 $	798,00 $	1 198,00 $	9 198,00 $
Autres incidences	20 812,02 $	1 040,60 $	2 076,00 $	3 116,60 $	23 928,62 $
Total	**83 812,02 $**	**4 190,60 $**	**8 360,25 $**	**12 550,85 $**	**96 362,87 $**
Coût des travaux (montant à emprunter)					**1 013 626,64 $**

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**IMM-18399**
Titre d'AO :	**Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase 3 du projet F**
Date d'ouverture :	**27-août-19**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Construction CPB inc.	
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :		917 263,77 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Procova Inc.	
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :		967 859,55 $
Dernière estimation :		880 983,58 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)		4%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)		6%
Nombre de soumissions déposées :		3

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Construction CPB Inc	917 263,77 $	Conforme	CONFORME	
2	Procova Inc.	967 859,55 $	Défaut mineur	CONFORME	/ Montants des garanties sur l'annexe H de la section A) Assurance Responsabilit. Civile, sont inférieurs à ceux demandés au cahier de charfes (CCAS).
3	Groupe Saint-Lambert	987 147,45 $	Conforme	CONFORME	/ erreur de calcul dans les taxes. Le bon montant final est de 858 389,09$

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Patrick Pedneault M.ARCH	Date : 2019-09-09
Vérifiée par :	**Jean Marcil Architecte**	Date : 2019-09-09

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service

No D'APPEL D'OFFRES : IMM-18399

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 917 263,77 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Construction CPB Inc

No SEAO : IMM-18399

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 1

Jean Marci,l Architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-09-09
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
			Attestation de Revenu Québec (RQ)											

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
5	2.2.3.4	2.10.4	▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☒	☐								☐	☒
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☒	☐	☐							☐	☒
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☒	☐								☐	☒
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☒	☐	☐	☐		☐			☐	☒
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☒	☐								☐	☒
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☒								☐	☒
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☒	☐	☐		☐			☐	☒
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒

2019.09.18

JEAN MARCIL

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service

No D'APPEL D'OFFRES : IMM-18399

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 967 859,55 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Procova Inc.

No SEAO : IMM-18399

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 2

Jean Marcil, Architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-09-09
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
			Attestation de Revenu Québec (RQ)											

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
5	2.2.3.4	2.10.4	▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☒	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☒	☐	☐							☐	☒
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☒	☐	☐		☐			☐	☒

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☐								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☐	☒	☐	☒	☐		☐		Montants des garanties sur l'annexe H de la section A) Assurance Responsabilit. Civile, sont inférieurs à ceux demandés au cahier de charles (CCAS)	☐	☒
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☒	☐								☐	☒
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☒	☐	☐							☐	☒
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☒	☐								☐	☒
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☒	☐	☐	☐		☐			☐	☒
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☒	☐								☐	☒
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☒								☐	☒
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☒	☐	☐		☐			☐	☒
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒

2019.09.18

JEAN MARCIL

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service

No D'APPEL D'OFFRES : IMM-18399

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 987 147,45 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Groupe Saint-Lambert

No SEAO : IMM-18399

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 3

Jean Marcil, Architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-09-09
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐						erreur de calcul dans les taxes. Le bon montant final est de 858 389,09$	☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☐	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
			Attestation de Revenu Québec (RQ)											

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
5	2.2.3.4	2.10.4	▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☒	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☒	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☒	☐	☐							☐	☒
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☒	☐	☐		☐			☐	☒

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☒	☐		☐	☐		☐			☐	☒
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☒	☐								☐	☒
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☒	☐								☐	☒
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☒								☐	☒
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☒								☐	☒
			▪ Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☒							☐	☒
			▪ Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☒	☐							☐	☒
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☒	☐								☐	☒
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☐	☒	☐	☐	☐		☐			☐	☒
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☒	☐								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☒							☐	☒
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☒							☐	☒
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☒	☐	☐		☐			☐	☒
			Cautionnement de soumission :	☐	☒	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☒							☐	☒
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☒							☐	☒
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☒							☐	☒
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☒	☒	☐	☐		☐			☐	☒
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☒	☒								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☒							☐	☒
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☒							☐	☒

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.1.3	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

2019.09.18

JEAN MARCIL

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

Montréal, le 09 septembre 2019

Projet: **Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service**
Appel d'offres no : IMM-18399

N/dossier : 2019-2405A

Objet : Analyse des soumissions reçues
Recommandation d'octroi de contrat

Madame Gomez,

Nous avons procédé à l'analyse des soumissions reçues le 3 septembre 2019 pour le projet Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service.

Trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes. Vous trouverez en annexe le document suivant :

- Le tableau comparatif des soumissions;

Les éléments de notre analyse sont les suivants (notez que tous les montants indiqués sont avec taxes) :

1. Le résultat de l'appel d'offres public, tel que noté plus haut, est que la compagnie **Construction CPB Inc.** est le plus bas soumissionnaire.

2. Nous comprenons que l'analyse de conformité administrative a été réalisée par vous, vous nous avez confirmé que la soumission de **Construction CPB Inc.** est conforme.

3. Le montant de la soumission de **Construction CPB Inc. (797 620,67 $)** est supérieur de **31 547,99$** au montant estimé par les professionnels (**766 072,68 $**), soit un écart de **+3,96%.**

4. La moyenne des soumissions reçues **(832 542,25 $)** est supérieure aux estimés des professionnels (**766 072,68 $**), d'un montant de **66 469,57 $,** soit un écart de **7,98 %.**

5. L'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire, est de **60 768,42 $**, soit **7,08 %**.

6. Il existe cependant des écarts importants, sur certains chapitres de la soumission, entre-les estimés des professionnels et la plus basse soumission conforme. Nous les commentons ci-dessous (les écarts positifs sont pour l'estimation des professionnels ; les écarts négatifs sont pour la plus basse soumission).

7. Les écarts de coût de plus de 10% sont :

   - Chapitre 00_Charges générales : - 40 016 $
   - Chapitre 02_Conditions existantes - 11 962 $
   - Chapitre 06_Ouvrages en bois et en plastique : - 59 525 $
   - Chapitre 08_Portes et fenêtres : - 21 736 $
   - Chapitre 09_Produits de finition : - 12 491 $

- Chapitre 11_Matériel et équipement : + 89 001 $
- Chapitre 16_Éclairage : + 53 013 $

- **Chapitre 00_ Charges générales : - 40 016 $**

  Selon nous, le soumissionnaire intègre ici des éléments dont il est seul décideur (profits, administration, coûts reliés à sa stratégie de réalisation), ce qui explique souvent les écarts constatés, puisque ce chapitre et le chapitre 01suivant servent à canaliser « l'agressivité » du soumissionnaire vis-à-vis du marché. Notre estimation se base sur un pourcentage de 16% du montant des travaux. Le soumissionnaire a intégré dans son prix 7 929 $ d'assurance et de caution. Ce chapitre représente 30,3% de sa soumission. Toutes les soumissions ont un montant supérieur à celui des professionnels, la part variant entre 30 et 48%. Ceci peut s'expliquer par la surchauffe actuelle du marché.

- **Chapitre 06, 08 et 09**

  En comparaison avec l'ensemble des soumissions, le professionnel a sous-évalué le prix pour ces sections.

- **Chapitre 11 et 16**

  L'écart se retrouve dans toutes les soumissions. Les soumissionnaires ont dû mettre le prix d'un équivalent. A voir au chantier.

Recommandation :

Suite à votre examen administratif concluant et à notre analyse des soumissions reçues pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service, nous recommandons d'octroyer le contrat à la compagnie ***Construction CPB inc.,*** avec un prix total (incluant les taxes) de **797 620,67 $** conformément aux documents de l'appel d'offres public **IMM-18399**.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame Gomez, nos salutations distinguées.

LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL SENC
Jean Marcil, MOAQ

Ordre des architectes du Québec
A 2056
JEAN MARCIL
ARCHITECTE

Pièce jointe :

- Le tableau comparatif des soumissions

Tableau comparatif - 2019-09-09

Titre du Projet : Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service

No d'appel d'offres : IMM-18399

Prix soumissions ventilées	Les Architectes Labonté Marcil	1. Construction CPB Inc.	2. Procova Inc.	3. Groupe St-Lambert	Différentiel entre Pro et Plus bas soumissionnaire	Moyenne des soumissionnaires	Écart entre Professionnels et Moyenne	Moyenne des soumissionnaires et professionnels	écart entre moyenne et plus bas soumissionnaire	écart entre moyenne et professionnels
Chapitre 00 - Charges générales	91 903,00 $	131 919,00 $	177 413,50 $	149 484,00 $	-40 016,00 $	152 938,83 $	-61 035,83 $	137 679,88 $	5 760,88 $	45 776,88 $
Chapitre 01 - Clauses administratives	0,00 $	3 160,00 $	600,00 $	0,00 $	-3 160,00 $	1 253,33 $	-1 253,33 $	940,00 $	-2 220,00 $	940,00 $
Chapitre 02 - Conditions existantes	14 602,00 $	26 564,00 $	23 000,00 $	50 852,20 $	-11 962,00 $	33 472,07 $	-18 870,07 $	28 754,55 $	2 190,55 $	14 152,55 $
Chapitre 03 - Béton	0,00 $	5 840,00 $	2 000,00 $	850,00 $	-5 840,00 $	2 896,67 $	-2 896,67 $	2 172,50 $	-3 667,50 $	2 172,50 $
Chapitre 04 - Maçonnerie	6 000,00 $	3 025,00 $	6 000,00 $	6 400,00 $	2 975,00 $	5 141,67 $	858,33 $	5 356,25 $	2 331,25 $	-643,75 $
Chapitre 05 - Ouvrages métalliques	33 000,00 $	28 743,00 $	26 500,00 $	50 218,00 $	4 257,00 $	35 153,67 $	-2 153,67 $	34 615,25 $	5 872,25 $	1 615,25 $
Chapitre 06 - Ouvrages en bois et en plastique	53 279,00 $	112 804,00 $	85 300,00 $	106 090,00 $	-59 525,00 $	101 398,00 $	-48 119,00 $	89 368,25 $	-23 435,75 $	36 089,25 $
Chapitre 07 - Ouvrages calorifuges et hydrofuges	0,00 $	2 715,00 $	1 800,00 $	700,00 $	-2 715,00 $	1 738,33 $	-1 738,33 $	1 303,75 $	-1 411,25 $	1 303,75 $
Chapitre 08 - Portes et fenêtres	22 774,00 $	44 150,00 $	37 600,00 $	30 335,00 $	-21 376,00 $	37 361,67 $	-14 587,67 $	33 714,75 $	-10 435,25 $	10 940,75 $
Chapitre 09 - Produits de finition	46 946,00 $	59 437,00 $	73 500,00 $	63 433,00 $	-12 491,00 $	65 456,67 $	-18 510,67 $	60 829,00 $	1 392,00 $	13 883,00 $
Chapitre 10 - Articles spéciaux	8 250,00 $	10 161,00 $	8 300,00 $	9 229,00 $	-1 911,00 $	9 230,00 $	-980,00 $	8 985,00 $	-1 176,00 $	735,00 $
Chapitre 11 - Matériel et équipement	249 898,00 $	160 897,00 $	188 700,00 $	179 524,00 $	89 001,00 $	176 373,67 $	73 524,33 $	194 754,75 $	33 857,75 $	-55 143,25 $
Chapitre 15 - Mécanique	12 500,00 $	14 886,00 $	9 200,00 $	9 394,00 $	-2 386,00 $	11 160,00 $	1 340,00 $	11 495,00 $	-3 391,00 $	-1 005,00 $
Chapitre 16 - Électricité	44 130,00 $	59 000,00 $	59 000,00 $	90 000,00 $	-14 870,00 $	69 333,33 $	-25 203,33 $	63 032,50 $	4 032,50 $	18 902,50 $
Chapitre 23 - Système et disposition parasismique	0,00 $	350,00 $	5 000,00 $	0,00 $	-350,00 $	1 783,33 $	-1 783,33 $	1 337,50 $	987,50 $	1 337,50 $
Chapitre 26 - Éclairage	83 013,00 $	30 000,00 $	28 000,00 $	0,00 $	53 013,00 $	19 333,33 $	63 679,67 $	35 253,25 $	5 253,25 $	-47 759,75 $
Items à prix unitaires	0,00 $	83,00 $	86,50 $	78,40 $	-83,00 $	82,63 $	-82,63 $	61,98 $	-21,03 $	61,98 $
Sous-total - coût des travaux (sans taxes)	**666 295,00 $**	**693 734,00 $**	**732 000,00 $**	**746 587,60 $**	**-27 439,00 $**	**724 107,20 $**	**-57 812,20 $**	**709 654,15 $**	**15 920,15 $**	43 359,15 $
TPS 5 %	33 314,75 $	34 686,70 $	36 600,00 $	37 329,38 $						
TVQ 9,975 %	66 462,93 $	69 199,97 $	73 017,00 $	74 472,11 $						
Montant total avec taxes	**766 072,68 $**	**797 620,67 $**	**841 617,00 $**	**858 389,09 $**	**-31 547,99 $**	**832 542,25 $**	**-66 469,58 $**	**815 924,86 $**	**18 304,19 $**	**49 852,18 $**
TOTAL VÉRIFIÉ	**766 072,68 $**	**797 620,67 $**	**841 617,00 $**	**858 389,09 $**	**-31 547,99 $**	**832 542,25 $**	**-66 469,58 $**	**815 924,86 $**	**18 304,19 $**	**49 852,18 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198183003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Frontenac (8662), située au 2550, rue Ontario Est dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 013 626,64 $ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18399) - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1198183003 CULTURE.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-26

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgetaire
Tél : 514-872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.27

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1198183001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension (8742), située au 421 Rue Saint-Roch, Montréal, dans l'arrondissement de Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension - Dépense totale de 1 372 400,78 $ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18400) - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Construction CPB Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Parc-Extension (8742), située au 421, rue St-Roch dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 094 846,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 18400;

2. d'autoriser une dépense de 164 226,90 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 113 327,88 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-26 16:58

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1198183001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension (8742), située au 421 Rue Saint-Roch, Montréal, dans l'arrondissement de Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension - Dépense totale de 1 372 400,78 $ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18400) - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2008, le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (le Programme RAC) est admissible à un financement dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal. Il consiste à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques de Montréal. La répartition du financement se fait généralement
comme suit : 40 % MCCQ et 60 % Service de la culture.
Un des volets du Programme RAC soutient le déploiement du libre-service et de la technologie RFID par le réaménagement des bibliothèques pour accueillir cette nouvelle technologie.

Le programme RFID a été structuré en trois (3) phases :

Phase 1 : Installation de puce RFID dans quatre (4) millions de documents, installation d'équipements pour la lecture des puces et nouveaux portiques antivols.

Phase 2 : Installation des postes de prêts en libre-service.

Phase 3 : Implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service.

La phase 3 du programme RFID est divisée en six (6) lots d'environ quatre (4) ouvrages chacun. Le présent sommaire décisionnel concerne une bibliothèque du deuxième lot, soit la bibliothèque de Parc-Extension, située au 421 rue Saint-Roch, Montréal.

Le Service de la culture a confié au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) la mise en œuvre des projets pour le programme RFID - Phase 3.

L'appel d'offres public du projet de construction a été annoncé dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres d'une durée

de quarante-neuf (49) jours a été lancé le 09 juillet 2019 et les offres ont été ouvertes le 27 août 2019. L'appel d'offres a été lancé avant le congé de la construction, raison pour laquelle une durée plus longue a été prévue. Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours. Le contrat doit être octroyé avant le 24 décembre 2019. La nature des addenda est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No. 1	2019.07.19	Mise à jour de l'adresse du Service du greffe; Réponse à une question d'un soumissionnaire concernant le bordereau de soumission section C et une précision des demandes d'équivalence.	Non
No. 2	2019.08.15	Réponse aux questions des soumissionnaires; Clarifications de quelques sections du CCAS.	Non
No. 3	2019.08.16	Réponse aux questions des soumissionnaires; Clarification concernant l'installation du système de tri.	Oui
No. 4	2019.08.21	Réponse aux questions des soumissionnaires concernant le déménagement et quelques légendes des plans en architecture.	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0559 – 13 mai 2019 : Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à CGA architectes inc. et FNX-INNOV inc. (lot 3.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 301 896,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17377 (2 soum.)
CE19 0706 – 1er mai 2019 : Autoriser une dépense totale de 951 962,66 $, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 (lot 3) pour la bibliothèque de la Petite-Patrie (lot 3.1), la bibliothèque Saint-Henri (lot 3.2) et la bibliothèque de Notre-Dame-de-Grâce (lot 3.3), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CE18 1602 – d'autoriser une dépense totale de 866 141,31 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 - pour les bibliothèques de Côte-des-Neiges (lot 2.1), de Parc-Extension (lot 2.2) et de Mercier (lot 2.3); conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CM18 1242 – Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc. (lot 2.4) pour réaliser le programme d'implantationdu système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 -Dépense totale de 249 690,94 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public18-16927 (2 soum.)

CM16 1444 - 20 décembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA+ s.e.n.c. pour la réalisation du programme d'implantation de détection avec identification par radio fréquence (RFID) - Phase 3 dans les bibliothèques identifiées, pour une somme maximale de 7 461 814,27$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15016 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE16 1167 - 03 août 2016 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le Ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour la rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension.
Les travaux de rénovation comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

· Réaménagement du secteur de l'entrée afin d'optimiser les services aux usagers par l'intermédiaire de la technologie RFID;
· Intégration de solutions de retour et de tri automatisé;
· Révision des espaces de travail des transits interbibliothèques des documents. L'objectif est de favoriser des aménagements sécuritaires qui réduisent les risques d'accident de travail;
· Réalisation des aménagements connexes reliés à ces interventions.

Un montant total pour les incidences de 113 327,88 $ taxes incluses se répartit comme suit :

· Entreposage d'équipements;
· Mobilier libre-service;
· Service de laboratoire;
· Mobilier;
· Autres incidences.

(voir pièce jointe no. 1 : Calcul des coûts du projet - SGPI)

JUSTIFICATION

Parmi les dix (10) preneurs du cahier des charges, cinq (5) ont déposé une soumission. Pour les soumissionnaires n'ayant pas déposé d'offres, mais s'étant procuré le cahier des charges sur le SÉAO, un (1) a déposé un avis de désistement stipulant avoir trop de soumissions à réaliser (voir pièce jointe no. 2 : Avis de désistement). De plus, l'Association de la construction du Québec prend systématiquement les cahiers des charges sans déposer d'offres et les autres preneurs n'ont pas déposé d'avis de désistement.
Les dix (10) preneurs de cahier des charges sont :

· L'association de la construction du Québec
· Axe Construction
· Construction CPB inc.
· Construction Linea inc.
· Gilles & Fils Électrique inc. (électricien)
· L'Archevêque et Rivest ltée
· Le Group St-Lambert
· Norgéreq ltée
· Procova inc.
· Roland Grenier Construction

Les cinq (5) preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

· Construction CPB inc.
· Procova inc.

· Norgéreq ltée
· Construction Linea inc.
· Axe Construction

L'analyse de conformité des soumissions révèle que les cinq (5) plus bas soumissionnaires sont jugés conformes (voir pièce jointe no. 3 : Analyse_conformite_soumissions).

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	**Prix taxes incluses**	**Contingences taxes incluses**	**Total taxes incluses**
Construction CPB inc.	1 094 846,00 $	164 226,90 $	1 259 072,90 $
Procova inc.	1 163 558,78 $	174 533,82 $	1 338 092,60 $
Norgéreq ltée	1 200 118,82 $	180 017,82 $	1 380 136,65 $
Construction Linea	1 201 971,65 $	180 295,75 $	1 382 267,40 $
Axe Construction inc.	1 203 316,72 $	180 497,51 $	1 383 814,23 $
Dernière estimation réalisée par les professionnels	863 319,95 $	129 497,99 $	992 817,93 $
Coût moyen des soumissions conformes			
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 348 676,75 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			7,12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)			124 741,33 $
(la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme %)			
((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			9,91 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			266 254,97 $
(la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			26,82 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			79 019,70 $
(la deuxième plus basse – la plus basse)			

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			6,28 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels le 28 août 2019 est au montant de 863 319,95 $, taxes incluses.

La différence entre la plus basse soumission conforme et l'estimation représente un écart de 26.82 % à la hausse.

Les professionnels justifient principalement cet écart par : les montants attribués aux clauses générales et administratives et aux conditions du marché, cette surchauffe s'explique par le très grand nombre de mises en chantier combiné à la pénurie de main-d'œuvre. Ils recommandent à la Ville d'octroyer le contrat à la compagnie Construction CPB Inc. (voir pièce jointe no. 4 : Lettre de conformité).

La compagnie Construction CPB Inc. n'est pas sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur le Registre des firmes sanctionnées en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'attestation de l'AMP n'est pas requise pour l'adjudication. Selon la dernière mise à jour du registre de l'Autorité des marchés financiers (11 septembre 2019), la compagnie détient le numéro de client suivant : 3000557932.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 1 372 400,78 $ taxes incluses, incluant les contingences de 164 226,90 $ taxes incluses et des incidences de 113 327,88 $ taxes incluses (voir pièce jointe no 1 : Calcul des coûts du projet - SGPI) sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 1 253 184,84 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-018 Programme RFID.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

La dépense de 1 253 184,84 $ est subventionnée au montant de 58 273,10$, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 1 194 911,74$ et a fait l'objet de la recommandation crédit suivante : 13-03.01.01.00-0375.

Le budget net au projet 36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2019	2020	2021
36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	119	956	120

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les objectifs de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Toutefois, compte tenu du type et de l'envergure des travaux, ce projet ne vise pas la certification LEED. Plusieurs principes de développement durable seront

appliqués, soit : le choix de matériaux les moins dommageables pour la santé, d'équipements écoénergétiques, de produits à base de matière recyclée ainsi que la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou l'annulation de ce contrat aurait un impact majeur sur la réalisation du projet de rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Une stratégie de communication est cependant prévue en amont et durant les travaux ainsi que pour soutenir la promotion du libre-service, une fois les travaux terminés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 16 octobre 2019
Conseil municipal : 22 octobre 2019
Début des travaux : novembre 2019
Fin des travaux : juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie HARBEC, Service de la culture
Guillaume OUELLET, Service de la culture
Mylène BERNARD, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-20

Annie LACOURSIÈRE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2340
Télécop. :

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-09-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-26

Service de la gestion et de la planification immobilière	Projet :	**Appel d'offres IMM-18400**
Direction de la gestion de projets immobiliers		**Travaux de rénovation de la Bibliothèque Parc-Extension**
Division des programmes		**Calcul du coût du projet par le SGPI**

	Montant	TPS 5,000%	TVQ 9,975%	TPS + TVQ	TOTAL
Construction CPB Inc.	952 247,01 $	47 612,35 $	94 986,64 $	142 598,99 $	1 094 846,00 $
Contingence 15%	142 837,05 $	7 141,85 $	14 248,00 $	21 389,85 $	164 226,90 $
Total	**1 095 084,06 $**	**54 754,20 $**	**109 234,64 $**	163 988,84 $	**1 259 072,90 $**
Travaux incidents:					
Entreposage d'équipements	25 000,00 $	1 250,00 $	2 493,75 $	3 743,75 $	28 743,75 $
Mobilier libre-service	15 000,00 $	750,00 $	1 496,25 $	2 246,25 $	17 246,25 $
Service de laboratoire	15 000,00 $	750,00 $	1 496,25 $	2 246,25 $	17 246,25 $
Mobilier	15 000,00 $	750,00 $	1 496,25 $	2 246,25 $	17 246,25 $
Autres incidences	28 567,41 $	1 428,37 $	2 849,60 $	4 277,97 $	32 845,38 $
Total	**98 567,41 $**	**4 928,37 $**	**9 832,10 $**	**14 760,47 $**	**113 327,88 $**
Coût des travaux (montant à emprunter)					**1 372 400,78 $**

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**IMM-18400**
Titre d'AO :	**Réaménagement de la bibliothèque de Parc-Extension pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service**
Date d'ouverture :	**27-août-19**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Construction CPB Inc.	
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :		1 259 072,90 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Procova Inc	
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :		1 338 092,60 $
Dernière estimation :		992 817,94 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)		26,8%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)		6,3%
Nombre de soumissions déposées :		5

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Construction CPB Inc	1 259 072,90 $	Conforme	CONFORME	
2	Procova Inc.	1 338 092,60 $	Défaut mineur	CONFORME	/ Prix unitaires de la section C manquants dans la section B. Le prix a été corrigé en conséquence. / Montants des garanties sur l'annexe H de la section A) Assurance Responsabilit. Civile, sont inférieurs à ceux demandés au cahier des charges (CCAS).
3	Norgéreq Ltée	1 380 136,65 $	Conforme	CONFORME	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Charles-Antoine Perreault	Date : 2019-09-20
Vérifiée par :	**Pierre Corriveau**	Date : 2019-09-20

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Réaménagement de la bibliothèque de Parc-Extension pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service

No D'APPEL D'OFFRES : IMM-18400

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 1 259 072,90 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Construction CPB Inc

No SEAO : IMM-18400

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 1

Pierre Corriveau
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-09-20
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2221	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B « Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2231	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2232	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			• Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2233	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2234	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
6	2235	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2236	2.11	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2241	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
9	2242	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2243	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2244	2.3.1/ 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2245	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2245	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☐	☑								☐	☑
14	2246	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2247	2.5.5	**Format**											
		2.5.4 / 2.5.5	• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier

2019-08-30
Date

Charles-Antoine Perreault
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Réaménagement de la bibliothèque de Parc-Extension pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service

No D'APPEL D'OFFRES : IMM-18400

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 1 338 092,60 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Procova Inc.

No SEAO : IMM-18400

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 2

Pierre Corriveau, Architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-09-20
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2221	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☑	☐	☐	☑					Prix unitaires de la section C manquants dans la section B. Le prix a été corrigé en conséquence.	☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2231	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2232	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			• Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2233	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2234	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
6	2235	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2236	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2241	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☐								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			o La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
9	2242	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☐	☑	☐	☑	☐		☐		Montants des garanties sur l'annexe H de la section A) Assurance Responsabilit. Civile, sont inférieurs à ceux demandés au cahier des charges (CCAS)	☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2243	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2244	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2245	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2245	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2246	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2247	2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
		2.5.4	• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	19			☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier

2019-08-30
Date

Charles-Antoine Perreault
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Réaménagement de la bibliothèque de Parc-Extension pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service

No D'APPEL D'OFFRES : IMM-18400

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 1 380 136,65 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Norgéreq Ltée

No SEAO : IMM-18400

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 3

Pierre Corriveau
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-09-20
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
6	2.2.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?											
			Chèque visé :	☐	☑	☐								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
9	2.2.4.2	2.9.1.3	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.5 / 2.5.4	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier

2019-08-30
Date

Charles-Antoine Perreault
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

PROJET : RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE PARC-EXTENSION RFID PHASE III
APPEL D'OFFRES : IMM_18400
DOSSIER CGA : 18-176

Montréal, le 3 septembre 2019

Madame Ximena Diaz
Cima+
Chargée de projet
740 rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6

OBJET Analyse des soumissions
Réaménagement de la bibliothèque Parc-Extension pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service.

Madame,

Suite à l'ouverture des soumissions, tenue le 27 août 2019 à 13h30 pour le projet mentionné en rubrique, nous vous transmettons ci-joint notre analyse des soumissions.

Cinq (5) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres public. Les soumissions se lisent comme suit (montants avec taxes) :

▪ Construction CPB Inc.	1 094 846.00 $
▪ Procova Inc	1 163 558.78 $
▪ Norgereq Ltée.	1 200 118,82 $
▪ Construction Linea	1 201 971.65 $
▪ Axe Construction Inc.	1 203 316.72 $

L'analyse des conditions essentielles à l'acceptation, effectuée à partir des documents fournis par les soumissionnaires et que vous nous avez transmis, indique que la plus basse soumission, de **Construction CPB Inc. (1 094 846 $)** est conforme. Cette même analyse a été effectuée sur les trois plus basses soumissions qui sont toutes trois conformes. Il est à noter que la conformité de la deuxième plus basse soumission, de Procova Inc, comporte deux défauts mineurs, dont les montants des garanties sur l'annexe H de la section A) Assurance Responsabilité Civile, qui sont inférieurs à ceux demandés au cahier des charges (CCAS).

Nous avons analysé l'ensemble des soumissions reçues et en avons extrait certaines observations :

- En considérant les montants avec taxes, on constate un écart de **231 526 $** entre la plus basse soumission et notre propre estimation (**863 320 $**), soit un écart de **26,8%** à la hausse.
- On constate que les soumissions se tiennent. Par exemple, de la deuxième plus basse soumission (**1 163 559 $**) à la cinquième (**1 203 317 $),** on obtient un écart total de **39 758 $** réparti sur quatre soumissions, ce qui laisse croire que les plans ont été bien compris par les soumissionnaires.

Nous avons analysé la plus basse soumission et l'avons comparée item par item aux trois suivantes et à notre propre estimation pour en ressortir les constats suivants :

- Bien que l'écart à la hausse soit réparti sur la majorité des postes budgétaires, trois d'entre eux sont à regarder de près :
  - Les conditions générales (divisions 00 et 01)
  - L'ébénisterie (division 06)
  - L'électricité

- Pour faciliter l'analyse, nous avons additionné les conditions générales de la division 01 à l'organisation, administration et profit ainsi qu'aux assurances. La répartition précise des prix de ce groupe d'éléments est pour certains difficile à faire et peut avoir été sujette à interprétation d'un entrepreneur à l'autre, comme le démontre l'importante marge entre les trois plus bas soumissionnaires pour ce poste (de **179 650 $** à **266 500 $**). L'écart entre le plus bas soumissionnaire et notre estimation à ce titre est de **53 593 $.** Les complexités liées au phasage et aux conditions de mise en œuvre tel que les installations temporaires et le travail en bâtiment occupé ont probablement été sous-évaluées (voir plus bas en fonction des prix obtenus au lot 1).

- Le prix soumis pour la division 06 est nettement plus haut que notre estimation, et le différentiel se vérifie sur les trois soumissions suivantes. L'écart est d'environ **90 000.00 $** sur une estimation de **72 000 $**, soit plus que le double. Cet écart, que l'on retrouve aussi sur notre projet de Mercier, se justifie en grande partie par notre ajustement à la baisse des prix unitaires suite à l'expérience du lot 1 (voir plus bas).

  Il est important de noter que sur ce type de projet, l'ébénisterie prend une part très importante du coût global (troisième poste en importance après le système de retour de tri et l'électricité) et qu'il s'agit d'un groupe d'éléments complexe à estimer en raison du caractère sur-mesure et spécifique des mobiliers. Les écarts dans cette catégorie ont donc un grand impact sur le coût global.

- Le prix soumis en électricité (**128 000.00 $**) présentent aussi un écart notable avec l'estimation (**34 685.00 $**), qui se justifie par en partie par une omission d'intégrer les coûts reliés au déplacement de conduits suite à la démolition du plafond de la salle technique, un élément qui est apparu en toute fin de projet.

Il est important de noter que notre estimation a été réalisée en tenant compte de l'expérience de nos deux projets du lot 1, soit les Bibliothèques Mordecaï-Richler et Henri-Bourassa, pour lesquelles les prix des plus bas soumissionnaires se sont avérés nettement plus bas que nos propres estimations, basées pourtant sur des prix courants. Comme nos deux projets du lot 2 sont tout à fait comparables à ces deux projets précédents réalisés par deux entrepreneurs différents, nous avons en toute bonne foi ajusté nos prix unitaires à la baisse en conséquence, notamment en ce qui a trait à l'ébénisterie (division 06) et aux charges administratives et générales (divisions 00 et 01). Il apparait maintenant évident, suite aux résultats de cet appel d'offre et de celui de notre autre projet du lot 2 (la bibliothèque de Mercier), que les projets du lot 1 étaient des exceptions dont les prix plus bas s'expliquaient par des conditions particulières.

Les prix reçus pour la division 06 démontrent aussi que les ébénistes sont actuellement surchargés et ajustent leurs prix en conséquence, situation que nous observons aussi sur plusieurs de nos chantiers en cours. Les projets de ce type sont en effet actuellement assujettis à la surchauffe du marché de la construction dont l'impact exact est pratiquement impossible à quantifier à l'avance. Cette surchauffe s'explique par le très grand nombre de mises en chantier combiné à la pénurie de main-d'œuvre.

Aux fins de validation, nous avons fait l'exercice pour le projet de Mercier de modifier notre estimation pour la division 06 avec les montants estimés que nous avions utilisés pour le lot 1 (prix que nous avions revus à la hausse pour tenir compte de la surchauffe) et ceci nous ramène très près du montant soumis au lot 2.

Nous concluons donc que deux raisons principales justifient l'important écart entre notre estimation et la plus basse soumission reçue :

- Le fait que nous avions ajustés de bonne foi nos prix suite aux soumissions de nos projets du lot 1, soumissions qui se sont finalement avérées être anormalement basses.
- La surchauffe des marchés observable sur la grande majorité des projets, qui semble maintenant s'exercer sur les projets de plus petite envergure comme celui-ci.

Le plus bas soumissionnaire, Construction CPB, ayant déposé une soumission conforme, il appartient à la Ville de décider de lui octroyer le contrat au montant de **1 094 846 $** taxes incluses. Pour les raisons invoquées plus hauts, ce prix, bien qu'il dépasse notre estimation, semble en fait être le prix juste pour la portée des travaux décrites aux plans et devis, dans les conditions actuelles du marché. De plus, ces conditions sont observables depuis un certain temps déjà et ne semblent vraisemblablement pas prêtes à changer sous peu pour tendre vers une baisse des prix.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame Diaz, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Corriveau, MOAQ

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198183001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension (8742), située au 421 Rue Saint-Roch, Montréal, dans l'arrondissement de Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension - Dépense totale de 1 372 400,78 $ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18400) - (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1198183001 Culture.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-25

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.28

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1187251001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793.41 $, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles/ Approuver un addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC-Lavalin Inc., CM16 0940 majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 $ à 5 021 178.50 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793,41 $, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un système de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

2. d'approuver un projet **d'addenda no 2** modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc. CM16 0940, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 $ à 5 021 178,5 $, taxes incluses;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-30 13:06

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187251001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793.41 $, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles/ Approuver un addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC-Lavalin Inc., CM16 0940 majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 $ à 5 021 178.50 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) visant à stopper l'écoulement des hydrocarbures dans le fleuve Saint-Laurent, la firme d'ingénierie SNC-Lavalin Inc. a été mandatée le 15 avril 2015 au montant de 2 932 892,96 $, taxes incluses afin de réaliser la conception et la surveillance des travaux d'un procédé de traitement à installer dans une nouvelle usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants ainsi que la conception, les plans et devis et la surveillance des travaux d'un écran d'étanchéité et d'un réseau de captage à relier à l'usine (deux lots de travaux distincts).
Ce contrat de services professionnels comprend six (6) mandats d'ingénierie requis pour la réalisation des deux lots de construction répartis comme suit:

- Mandat 1 - Les études d'avant-projet (**réalisé à 100%**):
  a) Travaux d'investigation complémentaires;
  b) Supervision de l'essai pilote pour l'usine de traitement (optionnel).
- Mandat 2 - La conception de l'écran d'étanchéité et de ses composantes, du système de captage et du procédé de traitement (**réalisé à 100%**).
- Mandat 3 - Les estimations de coûts des travaux (**réalisé à 100%**).
- Mandat 4 - La préparation du devis technique pour la réalisation de l'écran d'étanchéité et du système de captage (**réalisé à 100%**).
- Mandat 5 - La surveillance des travaux de construction (**en cours de réalisation et sujet à la présente demande d'augmentation**).
  a) Surveillance des travaux de réalisation de l'écran d'étanchéité et du système de captage.
  b) Contrôle de la mise en place du procédé de traitement.
- Mandat 6 - Le rodage de l'usine, la formation et le soutien technique pendant 2 années suivant la construction (**à venir**).

Suite aux processus d'appels d'offres 5903 et 5904 associés respectivement aux mandats d'exécution des travaux des lots 1 et 2, le projet de Réhabilitation environnementale des terrains du PEPSC a été revu par le CCGPE puis par le CE le 17 octobre 2018 afin d'obtenir l'approbation de certaines modifications au mandat d'exécution SMCE 1185330006, en ce qui a trait notamment aux échéanciers de réalisation et aux budgets. Par la suite, au CM du 19 novembre 2018, un contrat associé aux travaux du lot 1 (construction de l'écran d'étanchéité et du système de captage) a été octroyé à Pomerleau inc. au montant de 30 846 841,34 $, taxes incluses et contingences, et un contrat associé aux travaux du lot 2 (construction de l'usine et du procédé) a été octroyé à Groupe Unigesco inc. au montant de 18 657 965,5 $, taxes incluses et contingences.

Le contrat de services professionnels a fait l'objet d'une première autorisation de dépense additionnelle de 1 063 492,13 $, taxes incluses en août 2016 majorant le contrat de 2 932 892,96 $ à 3 996 385,09 $, taxes incluses. Cette dépense était en grande partie reliée au mandat 1 du contrat, soit la réalisation d'investigations complémentaires additionnelles au niveau notamment d'un relevé géophysique, d'une caractérisation environnementale et géotechnique, d'essais de pompage, d'une caractérisation de l'eau souterraine, d'une modélisation hydrogéologique complémentaire et d'essais de traitabilité. L'investissement dans ces travaux préliminaires a permis d'établir un portrait complet du site et de réviser les paramètres de conception du projet. En outre, dans le cadre du même avenant 1 et au niveau du mandat 5, les heures dédiées à la surveillance des travaux ont été révisées à la baisse.

Il est à noter que les mandats 1, 2, 3 et 4 ont déjà été complétés à 100% et que le mandat 5 est présentement en cours de réalisation. À la phase actuelle d'exécution des travaux du mandat 5 (30 % d'avancement pour le lot 1 et 20 % pour le lot 2), il s’avère nécessaire d'augmenter les honoraires professionnels du mandat 5 de SNC-Lavalin inc. au niveau des heures de surveillance et des efforts supplémentaires non prévus à l'étape de l'avenant 1 afin d'assurer, tel que prévu, une continuité tout au long du projet et par conséquent, ne pas briser la chaîne de responsabilité qui incombe à la firme retenue relativement à leur obligation de résultat. Il est d'ailleurs primordial que l'exécution des travaux des lots 1 et 2 soit parfaitement coordonnée pour implanter adéquatement la solution conçue par les professionnels, garantir le maintien de l'équilibre hydrogéologique du site et atteindre les objectifs du projet.

Puisque le projet de réhabilitation environnementale des terrains du PEPSC comporte des enjeux importants relatifs à la gestion des impacts notamment au niveau du respect de la réglementation fédérale, à la complexité des techniques de construction innovantes et de traitement des eaux sélectionnées (mise en place d'un écran en ciment-bentonite ancré au roc à une profondeur maximale de 15 mètres sur une distance de 1,9 kilomètre, conception d'un procédé de traitement physicochimique des eaux souterraines contaminées), au site (travaux chez des tiers et en présence de plusieurs chantiers en parallèle) et à l'échéancier visé pour la réalisation des travaux (engagement de la Ville de Montréal envers Environnement Canada à terminer les travaux en 2020), il est logique de croire que l'option de partir en appel d'offres de nouveau ne garantit pas nécessairement un meilleur coût mais engendre certainement une perte importante de la connaissance du projet. Ceci entraînant des risques financiers et techniques majeurs surtout que ces coûts additionnels durant les travaux auraient été les mêmes s'ils avaient été inclus initialement au contrat puisque les taux unitaires utilisés sont ceux du bordereau de soumission.

À noter que cette demande d'augmentation des honoraires professionnels de SNC-Lavalin inc. n'a d'impact ni sur l'échéancier global, ni sur le budget global du projet, ni sur la valeur du contrat d'exécution des travaux en cours par le Groupe Unigesco inc.

Le présent dossier vise donc à augmenter, pour une seconde fois, le montant du contrat des services professionnels de la firme SNC-Lavalin inc. pour les travaux d’ingénierie relatifs à la

mise en place d’un écran d’étanchéité, d’un système de captage et d’un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures en phases flottantes au Parc d’entreprises de la pointe Saint-Charles (PEPSC). La livraison, correspondant à l'achèvement substantiel des travaux du lot 1 (écran / système de captage) et à la mise en service de l'usine (lot 2), est prévue pour le début de l'été 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1369 - 19 novembre 2018 - Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour la construction de l'usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) - Dépense totale de 19 635 253,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5904 (4 soum.)

CM18 1368 - 19 novembre 2018 - Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour la construction d'un écran d'étanchéité et d'un système de captage dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, Lot 1 - Contrat d'une valeur maximale de 30 846 841,34 $, taxes incluses et contingences et pour une dépense totale de 33 491 023,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5903 (6 soum.)

CM16 0940 - 23 août 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 $, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. (CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 $ à 3 996 385,09 $, taxes incluses.

CM15 0324 - 24 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une somme maximale de 2 932 892,96 $, taxes incluses.

CE14 1692 - 12 novembre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

DESCRIPTION

Le contrat initial de la firme SNC-Lavallin comprend six (6) mandats de services professionnels requis pour la réalisation du projet de Réhabilitation environnementale des terrains du PEPSC, répartis selon les deux lots de travaux suivants: le Lot 1 : construction de l'écran d’étanchéité et du système de captage et le Lot 2 : construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures en phase flottante (mise au point du procédé de traitement).
Le présent avenant concerne l'augmentation des honoraires professionnels de la firme SNC-Lavalin inc. relativement au mandat 5 qui consiste à la surveillance des travaux de réalisation de l'écran d'étanchéité et du système de captage ainsi qu'au contrôle de la mise en place du procédé de traitement. Cette augmentation de la valeur du contrat découle d’un ensemble d’éléments reliés à la nature du projet et à sa complexité, plus spécifiquement :

- L'augmentation des heures initialement prévues en surveillance en fonction d'une révision de la durée de chantier de construction du projet plus longue que prévu en début de mandat (extension de la durée des travaux du lot 1 de 8 à 16 mois et du lot 2 de 12 à 17 mois);

- L'ajout des heures correspondant à un ingénieur résident et un technicien surveillant tout au long de la durée révisée du chantier en plus du technicien superviseur initialement prévu au niveau du lot 1;
- La réintégration des heures révisées à la baisse au niveau de la surveillance des travaux de construction;
- Les demandes de la direction des eaux usées de la Ville de Montréal pour ajouter des équipements d'instrumentation et contrôle non prévus dans le concept initial (augmentation significative des prestations requises pour les disciplines d'électricité et d'automation) impliquant la révision de la conception des plans et devis ainsi que l'ajout de services de surveillance lors du chantier;
- La réalisation d'une coordination non prévue des plans en lien avec la venue de plusieurs chantiers dans le secteur du PEPSC qui n'étaient pas initialement prévus impliquant des mesures de mitigation au niveau de l'emplacement du chantier ainsi que la coordination et la surveillance des travaux, tels que les travaux de construction du nouveau train électrique REM, les travaux de réfection de la chaussée de l'autoroute Bonaventure et de ses rampes d'accès réalisés par les PJCCI, les travaux de déplacement d'une ligne moyenne tension de Hydro Québec, les travaux de rehaussement de la ligne haute tension de Hydro Québec. Tous ces éléments nécessitent d'adapter une partie de la conception et de fournir des efforts supplémentaires par SNC-Lavalin inc. pour la coordination requise dans le cadre de la réalisation des travaux des deux lots du projet;
- Le transfert de l'opération de l'usine de la DEEU vers le SENV nécessitant des ajustement pour l'accès à distance du CESM.

JUSTIFICATION

Le projet de réhabilitation du PEPSC est un projet unique, par son envergure, la spécificité du terrain et la technologie adoptée pour sa réalisation. De plus, il se réalise dans un contexte de proximité et de coordination avec plusieurs travaux et chantiers réalisés par différents partenaires et entités. L'estimation initiale des coûts de services professionnels a été établie en fonction d'un nombre d'heures estimées par la Ville en 2013 selon un contexte de projet qui a beaucoup évolué depuis. A l'étape actuelle d'avancement des travaux, il n'est pas possible de retrancher des activités pour limiter la majoration du contrat. De ce fait, les heures du contrat s'avèrent insuffisantes de sorte que celles-ci doivent être révisées à la hausse entraînant une augmentation du montant autorisé.
À noter que la majoration du présent contrat n'affecte pas l'échéancier, n'engendre pas d'augmentation des contrats d'exécution des travaux des lots 1 et 2 associés et permettra d'assurer le niveau de surveillance recommandé pour un projet d'une telle envergure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent avenant représente une demande d'augmentation du contrat de la firme SNC-Lavalin inc. de 1 024 793.41 $, taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 $ à 5 021 178.5 $, taxes incluses pour répondre aux besoins exprimés aux paragraphes *Description* et *Justification.*
La dépense additionnelle de 1 024 793.41 $, taxes incluses présente :

- Une augmentation d'un montant de 520 745.01 $ taxes incluses pour le lot 1;
- Une augmentation d'un montant de 504 048.4 $ taxes incluses pour le lot 2.

Cette augmentation est répartie comme suit:

a) Un montant de 408 742 $, taxes incluses pour les services de surveillance additionnels

liés directement à la prolongation du chantier de construction de l'usine de traitement;

b) Un montant de 37 381 $, taxes incluses pour les services de surveillance liés à l'installation d'équipements spécialisés non prévus aux documents d'appel d'offres mais requis par la direction des eaux usées (principalement au niveau de l'automation et de la mécanique de procédé du lot 2);

c) Un montant de 279 111.01 $, taxes incluses pour les services de surveillance en résidence d'un ingénieur sénior pour une durée approximative de 14 mois;

d) Un montant de 236 011.5 $, taxes incluses pour les services additionnels de surveillance spécialisée (technicien spécialisé pour la surveillance du mur écran (lot 1), le contrôle de qualité (essais in-situ) et la prise d'échantillons pour une durée approximative de 13 mois;

e) Un montant de 63 547.9 $, taxes incluses pour les services additionnels de coordination et d'administration découlant de circonstances imprévues (demandes spécifiques de la direction des eaux usées, prolongation du chantier, appui aux permis, maintien de la circulation, besoins en opération à intégrer aux travaux, coordination de projets avoisinants tels que REM, Pont Chanplain, etc.).

Le montant de 1 024 793.41 $, taxes incluses de l'augmentation demandée représente une augmentation de 25,6 % par rapport à la valeur du contrat actuel (intégrant l'avenant 1) et une augmentation de 70 % par rapport au contrat initial. Toutefois, ce montant inclut un montant de 45 011,58 $ correspondant à l'indexation des taux horaires prévue au contrat initial.

Tout retard au niveau du paiement des honoraires professionnels de SNC-Lavalin inc. engendre la démobilisation de leur personnel et l'arrêt de leurs services requis pour les 2 lots de construction; ce qui impliquerait l'arrêt potentiel des travaux, le non-respect de l'échéancier ainsi que tous les dommages qui découleraient en termes d'engagement pris par la Ville dans le cadre d'un projet aussi complexe et d'une telle envergure.

Les services professionnels en ingénierie seront financés dans le budget de fonctionnement au centre de responsabilité du PEPSC, lequel a été doté d'un budget de fonctionnement du Service de l'environnement qui est constitué d'un montant de 29 155 200.00 $ financé par la réserve « *Passif environnemental* ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Par ailleurs, une contribution financière du MELCC viendrait par le biais de programme de subvention. À cet égard, le 9 mai 2017, le MELCC a confirmé le report de la date limite pour l'admissibilité au programme Revi-sol au 31 décembre 2020, et la date limite pour la présentation d'une demande de paiement au 30 septembre 2021. Ainsi, cette dépense pourrait être admissible à une subvention jusqu'à concurrence de 451 360.79 $ réservée pour des services professionnels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent contrat des services professionnels assure la conception et la surveillance de réalisation du contrat de construction de l’écran d’étanchéité, système de captage et l’usine de traitement des eaux. Ce projet vise une protection accrue de l'environnement répondant à l'avis émis par Environnement Canada, en date du 26 août 2011, ayant pour objectif de se conformer à la Loi sur les pêches du gouvernement fédéral. Plus particulièrement, la réalisation du présent contrat permettra de :

- Protéger des eaux poissonneuses du fleuve Saint-Laurent en arrêtant le déversement des eaux contaminées dans le fleuve;
- Empêcher la migration des hydrocarbures en phase flottante (HPF) et des eaux souterraines contaminées dans le fleuve Saint-Laurent;
- Favoriser l'utilisation de technologies propres dans le procédé de traitement;
- Limiter les impacts sur l'environnement occasionnés par les travaux et activités liées aux aménagements et la période d'opération;
- Identifier et atténuer les inconvénients occasionnés par les travaux de construction et activités d'opération et d'entretien sur les citoyens, les entreprises et les organismes publics.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'un projet d'envergure et suite à une exigence légale d'Environnement Canada. Le présent contrat est la pierre angulaire du projet, car SNC Lavalin inc. a réalisé la conception du réseau du captage et le procédé de traitement. Le retard de cette augmentation de contrat aura un impact direct sur l'échéancier de réalisation du projet, l'engagement pris par la Ville de Montréal vis-à-vis d'Environnement Canada et la subvention Révi-sol.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense et de l'avenant 2 : CM du 22 octobre 2019.
Réalisation des travaux lot 1 et lot 2 : Février 2019 à mi-septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-23
Jonathan BEZEAU Gestionnaire immobilier	Vincent LEBLANC Gestionnaire immobilier C/é
Tél : 514 872-7249 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-2283 **Télécop. :** 514 280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Michel SOULIÈRES directeur - gestion de projets immobiliers	Sophie LALONDE Directrice
Tél : 514-872-2619 **Approuvé le :** 2019-09-26	**Tél :** 514-872-1049 **Approuvé le :** 2019-09-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187251001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793.41 $, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles/ Approuver un addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC-Lavalin Inc., CM16 0940 majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 $ à 5 021 178.50 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Sur la base des informations fournies par le service et les circonstances particulières du dossier, nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant:

FICHIERS JOINTS

2019-09-26 Avenant visé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-26

Marie-Andrée SIMARD
Avocate
Tél : 514-280-2609
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
25 SEP. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE MODIFICATION numéro2
(Convention initiale approuvée par Résolution CM15 0324)

ENTRE : **Ville de Montréal**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SNC-LAVALIN INC.,** personne morale légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 455, boui René-Levesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1 Z3, agissant et représentée par _____, dûment autorisé(e) aux fins des présente, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 13429 8132 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 101485 1123 TQ001

Ci-après appelée « **Cocontractant** »

tous les signataires ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution CM 15 0324, le 24 mars 2015, une convention de services professionnels avec le Contractant pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la construction d'un écran d'étanchéité et d'un système de captage des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles de Montrèal (PEPSC) ainsi que du procédé de traitement subséquent (ci-après la« **Convention initiale**»);

ATTENDU QUE la Convention initiale a été modifiée en date du 10 août 2016 par résolution du conseil municipal portant le numéro CM16 0940 (Avenant no 1), afin d'augmenter le montant maximal d'honoraires professionnels qui y était prévu initialement;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'augmenter à nouveau le montant maximal d'honoraires professionnels prévu;

CONSIDÉRANT le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024)

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

1. Le montant d'honoraires maximal prévu à l'article 8.1 de la Convention initiale, tel que modifié par l'Avenant no 1, est augmenté d'un montant additionnel maximal de 1 024 793.41$, couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant, jusqu'à la fin du mandat.

2. Toutes les autres conditions de la Convention initiale demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le e jour de 2019

Ville de Montréal

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2019

SNC-LAVALIN INC.

Par : _____

Cette convention de modification a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2019 (résolution CG).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187251001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793.41 $, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles/ Approuver un addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC-Lavalin Inc., CM16 0940 majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 $ à 5 021 178.50 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_1187251001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-26

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-6052
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 20.29

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1195372001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de LES IMMEUBLES MITELMAN INC, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 $, incluant les taxes. Bâtiment 8786-001

Il est recommandé :

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'entreprise Les Immeubles Mitelman inc., des locaux situés au 4e étage de l'immeuble situé au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi², pour une période de 5 ans à compter du 1er mars 2020, à des fins bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs pour l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un loyer total de 1 617 793,68 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

D'autoriser la dépense de 411 211,20 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables au locateur Les immeubles Mitelman inc.

D'autoriser la dépense de 131 354,07 $, taxes incluses, en incidences.

D'autoriser la dépense de 235 601,02 $, taxes incluses, en énergie.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, section « Aspects financiers ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-10-09 09:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 7 octobre 2019	Résolution: CA19 27 0303

Demander au conseil municipal d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'entreprise LES IMMEUBLES MITELMAN INC, pour un terme de cinq ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 $, incluant les taxes.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De demander au conseil municipal :

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'entreprise Les Immeubles Mitelman inc., des locaux situés au 4e étage de l'immeuble situé au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi², pour une période de 5 ans à compter du 1er mars 2020, à des fins bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs pour l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un loyer total de 1 617 793,68 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

D'autoriser la dépense de 411 211,20 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables au locateur Les immeubles Mitelman inc.

D'autoriser la dépense de 131 354,07 $, taxes incluses, en incidences.

D'autoriser la dépense de 235 601,02 $, taxes incluses, en énergie.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1195372001

Dina TOCHEVA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 8 octobre 2019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.29

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1195372001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de LES IMMEUBLES MITELMAN INC, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 $, incluant les taxes. Bâtiment 8786-001

Je recommande,

- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Immeubles Mitelman inc., des locaux situés au 4e étage de l'immeuble situé au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi², pour une période de 5 ans à compter du 1er mars 2020, à des fins bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs pour l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un loyer total de 1 617 793,68 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail ;
- d'autoriser la dépense de 411 211,20 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables au locateur Les immeubles Mitelman inc ;
- d'autoriser la dépense de 131 354,07 $, taxes incluses, en incidences;
- d'autoriser la dépense de 235 601,02 $, taxes incluses, en énergie;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2019-09-30 13:31

Signataire : Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195372001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de LES IMMEUBLES MITELMAN INC, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 $, incluant les taxes. Bâtiment 8786-001

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve, située au 4120, rue Ontario Est, auront lieu en 2020 pour une période minimale de 20 mois. L'appel d'offres du projet d'agrandissement et de construction de la bibliothèque Maisonneuve a été lancé le 26 août 2019 et l'octroi du contrat est prévu en décembre 2019. Selon l'échéancier, les travaux débuteront au début de 2020.

Par ailleurs, entre 2020 et 2024, des travaux sont aussi prévus à la maison de la culture Maisonneuve (MC Maisonneuve), au Bain Morgan, au centre communautaire culturel social et éducatif Maisonneuve (CCSE), ainsi qu'au centre communautaire Hochelaga (CCH). Les bureaux administratifs des employés de la Ville de Montréal et des organismes qui sont actuellement logés dans ces locaux devront être relocalisés temporairement durant la durée des travaux pour une période de cinq ans.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été mandaté pour trouver un emplacement temporaire afin de maintenir l'accès aux services de base de la bibliothèque pour les citoyens durant l'exécution des travaux pour relocaliser les bureaux administratifs des employés et des organismes de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM).

Localisés en face de la bibliothèque Maisonneuve actuelle et très proche de la MC Maisonneuve et du CCSE, les locaux proposés ont une superficie d'environ 13 661 pi² et seront partagés par toutes les entités touchées par les travaux de rénovation.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SMCE198074005 - 16 janvier 2019 : Approbation du mandat d'exécution pour le projet

de la bibliothèque Maisonneuve/ Programme RAC.

CE16 1668 - **19 octobre 2016 :** 1- Autoriser la poursuite du projet de construction de la bibliothèque Maisonneuve dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au coût de 23 260 696 $, taxes incluses, (soit 21 240 116 $ au net); 2- Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la rémunération des finalistes et membres du jury et toutes autres dépenses connexes; 3- Mandater la directrice du Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve; 4 - Autoriser les crédits pour un montant maximal de 514 000 $, taxes incluses, pour la réalisation du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve; 5 - Imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les immeubles Mitelman inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au sis 4e étage, du 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour les besoins de l'arrondissement MHM, pour un loyer total de 1 617 793,68 $, incluant les taxes.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement de la bibliothèque et des bureaux administratifs, représentant un montant de 327 581,48 $ auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences, totalisant 542 565,28 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La recherche de sites a débuté en 2018. Le SGPI a ratissé le secteur dans un rayon de ±1 km de la bibliothèque Maisonneuve afin de repérer tous les sites potentiels disponibles. Après plusieurs mois de recherches, quatre sites ont été analysés en 2018 et 2019. Trois des quatre propriétaires se sont désistés en cours de négociation.

Le site retenu offre une situation géographique idéale et le meilleur rapport qualité/prix. Le loyer brut proposé de 20 $/pi² est avantageux considérant qu'il est situé dans un immeuble en excellent état. Le taux de location pour un espace commercial de ce type dans ce secteur se situe entre 20 $/pi² et 25 $/pi².

La relocalisation temporaire de la bibliothèque Maisonneuve et des organismes qui logent dans la MC Maisonneuve et au CCSE est nécessaire afin de poursuivre les services à la population du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Loyer total pour la superficie totale

	du 1er mars 2020 au 28 février 2025 (5 ans)

Superficie (pi²)	13 661 pi²
Loyer et frais d'exploitation	1 045 066,50 $
Taxes foncières	362 016,50 $
Total avant taxes	1 407 083,00 $
TPS (5 %)	70 354,15 $
TVQ (9,975 %)	140 356,53 $
Total incluant taxes	1 617 793,68 $
Ristourne de TPS	(70 354,15) $
Ristourne de TVQ (50 %)	(70 178,26) $
Coût total net	1 477 261,27 $

Taux unitaire

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Loyer semi brut ($/pi²)	14,70 $	15,00 $	15,30 $	15,60 $	15,90 $
Taxes foncières ($/pi²) / Provision	5,30 $	5,30 $	5,30 $	5,30 $	5,30 $
Total	20,00 $	20,30 $	20,60 $	20,90 $	21,20 $

Coût d'énergie payable directement au fournisseur par l'arrondissement

	Loyer annuel (année 1)	**1er mars 2020 au 28 février 2025 (5 ans)**
Énergie (estimé) 3 $/pi²	40 983,00 $	204 915,00 $
TPS (5 %)	2 049,15 $	10 245,75 $
TVQ (9,975 %)	4 088,05 $	20 440,27 $
Total incluant taxes	47 120,20 $	235 601,02 $
Ristourne de TPS	(2 049,15) $	(10 245,75) $
Ristourne de TVQ (50 %)	(2 044,03) $	(10 220,14) $
Coût total net	43 027,03 $	215 135,14 $

Pour le loyer détaillé, voir pièce jointe.

DÉPENSES DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location :

Coût des travaux d'aménagement clé en main	**284 915,40 $**
Contingences spécifiques (honoraires professionnels, mécanisme ouverture de porte automatique, branchement et débranchement des portiques RFID, enseigne extérieure)	30 000,00 $
Contingences (15 %)	42 737,31 $
Sous -total travaux	**357 652,71 $**
TPS (5 %)	17 882,64 $
TVQ (9,975 %)	37 459,65 $

Coût total maximal des travaux à remettre au locateur	**411 211,20 $**
Incidences générales (5 %)	14 245,77 $
Incidences pour le déménagement	100 000,00 $
Sous-total Incidences	**114 245,77 $**
TPS (5 %)	5 712,29 $
TVQ (9,975 %)	11 396,01 $
Total Incidences	**131 354,07 $**
TOTAL	**542 565,28 $**
Recouvrement TPS (100 %)	(23 594,92) $
Recouvrement TVQ (50 %)	(23 535,94) $
Coût net des travaux	495 434,42 $

Les travaux d'aménagement consistent à construire et aménager la bibliothèque temporaire pour les citoyens, notamment des espaces dédiés pour des bureaux, des salles de rencontres et des bureaux d'arrondissement.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 542 565,28 $. La surveillance des travaux et l'approbation des factures seront effectuées par la Direction de la gestion des projets immobiliers du SGPI.

Le coût total maximal de 2 395 959,98 $, taxes incluses, soit un montant de 2 187 830,82 $, net de ristourne, sera assumé comme suit :

Portion Service de la culture :

Un montant maximal de 800 351,92 $, net de ristourne sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence Corpo 16-071 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques - Programme RAC.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le budget net au projet 36610 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques - Programme RAC est suffisant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021
36610 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques - Programme RAC	647	153

Portion arrondissement :

Un montant maximal de 845 000,00 $ net de ristourne sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence Locale no. RCA18-27009 afin de financer la réalisation de travaux de protection d'immeubles.

Un montant maximal de 327 343,80 $ net de ristourne pour le loyer sera financé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.
Un montant maximal estimé de 215 135,55 $ net de ristourne pour les coûts d'énergie sera aussi financé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation de la bibliothèque Maisonneuve permettra la poursuite des activités au bénéfice de la clientèle. Un retard dans la signature du bail entraînerait un retard des travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est prévue par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, en collaboration avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications, afin de faire connaître aux citoyens la date de la relocalisation et le nouvel emplacement temporaire de la bibliothèque.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CA 7 octobre 2019
Approbation du bail : CM 22 octobre 2019
La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit à partir du 1er mars 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Mélanie BRISSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myrith YASSA, Service de la gestion et de la planification immobilière
Julie LECLAIR, Saint-Léonard
Karine DAGENAIS LANGLOIS, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Louise L DESJARDINS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Patricia PLANTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Amélie HARBEC, Service de la culture
Daniel SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Ivan FILION, Service de la culture

Lecture :

Amélie HARBEC, 30 septembre 2019
Ivan FILION, 26 septembre 2019
Daniel SAVARD, 25 septembre 2019
Patricia PLANTE, 25 septembre 2019
Myrith YASSA, 23 septembre 2019
Karine DAGENAIS LANGLOIS, 6 septembre 2019
Julie LECLAIR, 3 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laila BENNAGHMOUCH
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-6948
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-23

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-30

Détail annuel du loyer pour la superficie totale

4115 rue Ontario Est - 5 ans - 1 mars 2020 au 28 février 2025

		2020 (10 mois)	2021	2022	2023	2024	2025 (2 mois)	Total
Superficie (pi²)	**13 661,00**	**13 661,00**	**13 661,00**	**13 661,00**	**13 661,00**	**13 661,00**	**13 661,00**	**13 661,00**
Loyer de base et frais d'exploitation		184 081,98 $	204 573,48 $	208 671,78 $	212 770,08 $	216 868,38 $	18 100,83 $	1 045 066,50 $
Taxes foncières	Provision	66 369,69 $	72 403,30 $	72 403,30 $	72 403,30 $	72 403,30 $	6 033,61 $	362 016,50 $
Total avant taxes		250 451,67 $	276 976,78 $	281 075,08 $	285 173,38 $	289 271,68 $	24 134,43 $	1 407 083,00 $
TPS (5%)		12 522,58 $	13 848,84 $	14 053,75 $	14 258,67 $	14 463,58 $	1 206,72 $	70 354,15 $
TVQ (9,975%)		24 982,55 $	27 628,43 $	28 037,24 $	28 446,04 $	28 854,85 $	2 407,41 $	140 356,53 $
Total incluant taxes		287 956,80 $	318 454,05 $	323 166,07 $	327 878,09 $	332 590,11 $	27 748,56 $	**1 617 793,68 $**
Ristourne de TPS		(12 522,58) $	(13 848,84) $	(14 053,75) $	(14 258,67) $	(14 463,58) $	(1 206,72) $	(70 354,15) $
Ristourne de TVQ (50%)		(12 491,28) $	(13 814,22) $	(14 018,62) $	(14 223,02) $	(14 427,42) $	(1 203,70) $	(70 178,26) $
Coût total net		262 942,94 $	290 790,99 $	295 093,69 $	299 396,40 $	303 699,10 $	25 338,14 $	1 477 261,27 $

Détail annuel du loyer pour la partie bibliothèque

Du 1er mars 2020 au 31 octobre 2021

	2020 (10 mois)	2021 (10mois)	Total
Superficie (pi²)	**8 661**	**8 661**	**8 661**
Loyer semi-brut	106 097,25 $	107 829,45 $	213 926,70 $
Taxes foncières	38 252,75 $	38 252,75 $	76 505,50 $
Total avant taxes	144 350,00 $	146 082,20 $	290 432,20 $
TPS (5%)	7 217,50 $	7 304,11 $	14 521,61 $
TVQ (9,975%)	14 398,91 $	14 571,70 $	28 970,61 $
Total incluant taxes	**165 966,41 $**	**167 958,01 $**	**333 924,42 $**
Ristourne de TPS	(7 217,50) $	(7 304,11) $	(14 521,61) $
Ristourne de TVQ (50%)	(7 199,46) $	(7 285,85) $	(14 485,31) $
Coût total net	151 549,46 $	153 368,05 $	304 917,51 $

La dépense pour le loyer de la bibliothèque provient du PTI du Service de la culture.
*Si la bibliothèque ne déménage pas au 31 octobre, il y aura des virements entre le Service de la culture et l'arrondissement pour la durée concernée.

Détail annuel du loyer pour la partie arrondissement

	Du 1er mars 2020 au 31 octobre 2021			Du 1er novembre 2021 au 28 février 2025				
	2020 (10 mois)	2021(10mois)	2021(2mois)	2022	2023	2024	2025 (2 mois)	Total
Superficie (pi²)	**5 000**	**5 000**	**13 661**	**13 661**	**13 661**	**13 661**	**13 661**	
Loyer semi-brut	61 250,00 $	62 250,00 $	34 152,50 $	208 330,25 $	212 428,55 $	216 526,85 $	36 201,65 $	831 139,80 $
Taxes foncières	22 083,33 $	22 083,33 $	12 067,22 $	72 403,30 $	72 403,30 $	72 403,30 $	12 067,22 $	285 511,00 $
Total avant taxes	83 333,33 $	84 333,33 $	46 219,72 $	280 733,55 $	284 831,85 $	288 930,15 $	48 268,87 $	1 116 650,80 $
TPS (5%)	4 166,67 $	4 216,67 $	2 310,99 $	14 036,68 $	14 241,59 $	14 446,51 $	2 413,44 $	55 832,54 $
TVQ (9,975%)	8 312,50 $	8 412,25 $	4 610,42 $	28 003,17 $	28 411,98 $	28 820,78 $	4 814,82 $	111 385,92 $
Total incluant taxes	**95 812,50 $**	**96 962,25 $**	**53 141,12 $**	**322 773,40 $**	**327 485,42 $**	**332 197,44 $**	**55 497,13 $**	**1 283 869,26 $**
Ristourne de TPS	(4 166,67) $	(4 216,67) $	(2 310,99) $	(14 036,68) $	(14 241,59) $	(14 446,51) $	(2 413,44) $	(55 832,54) $
Ristourne de TVQ (50%)	(4 156,25) $	(4 206,13) $	(2 305,21) $	(14 001,59) $	(14 205,99) $	(14 410,39) $	(2 407,41) $	(55 692,96) $
Coût total net	87 489,58 $	88 539,46 $	48 524,93 $	294 735,14 $	299 037,84 $	303 340,54 $	50 676,28 $	1 172 343,76 $

Coût d'énergie payable directement au fournisseur par l'arrondisssement

	2020 (10 mois)	2021	2022	2023	2024	2025 (2 mois)	Total
Superficie (p²)	**13661**	**13661**	**13661**	**13661**	**13661**	**13661**	
Énergie (estimé) 3$/pi²	34 152,50 $	40 983,00 $	40 983,00 $	40 983,00 $	40 983,00 $	6 830,50 $	204 915,00 $
Total avant taxes	34 152,50 $	40 983,00 $	40 983,00 $	40 983,00 $	40 983,00 $	6 830,50 $	204 915,00 $
TPS (5%)	1 707,63 $	2 049,15 $	2 049,15 $	2 049,15 $	2 049,15 $	341,53 $	10 245,75 $
TVQ (9,975%)	3 406,71 $	4 088,05 $	4 088,05 $	4 088,05 $	4 088,05 $	681,34 $	20 440,27 $
Total incluant taxes	**39 266,84 $**	**47 120,20 $**	**47 120,20 $**	**47 120,20 $**	**47 120,20 $**	**7 853,37 $**	**235 601,02 $**
Ristourne de TPS	(1 707,63) $	(2 049,15) $	(2 049,15) $	(2 049,15) $	(2 049,15) $	(341,53) $	(10 245,75) $
Ristourne de TVQ (50%)	(1 703,36) $	(2 044,03) $	(2 044,03) $	(2 044,03) $	(2 044,03) $	(340,67) $	(10 220,14) $
Coût total net	35 855,86 $	43 027,03 $	43 027,03 $	43 027,03 $	43 027,03 $	7 171,17 $	215 135,14 $

BAIL

8786-01

Paraphes	
Locateur	Locataire

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

1.1 Aires et installations communes
1.2 Bail
1.3 Dépenses de nature capitalisable
1.4 Édifice
1.5 Expert
1.6 Frais d'administration et de gestion
1.7 Frais d'exploitation
1.8 Immeuble
1.9 Lieux loués
1.10 Taxes foncières
1.11 Transformations
1.12 Travaux d'aménagement
1.13 Travaux de base

ARTICLE 2 – LIEUX LOUÉS

2.1 Désignation
2.2 Superficie locative des Lieux loués
2.3 Superficie locative de l'Édifice
2.4 Quote-part d'occupation
2.5 Stationnement

ARTICLE 3 – DURÉE

3.1 Durée
3.2 Renouvellement
3.3 Reconduction tacite

ARTICLE 4 – LOYER

4.1 Loyer
4.2 Loyer unitaire et Taxes foncières
4.3 Ajustement des Frais d'exploitation

ARTICLE 5 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 Modalités
5.2 Fin des travaux
5.3 Acceptation provisoire
5.4 Acceptation définitive
5.5 Période d'emménagement
5.6 Retard
5.7 Pénalité
5.8 Paiement des Travaux d'aménagement
5.9 Remise en état

ARTICLE 6 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

6.1 Travaux sous la responsabilité du Locataire
6.2 Travaux sous la responsabilité du Locateur
6.3 Paiement

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU LOCATEUR

7.1 Accès
7.2 Heures normales d'occupation
7.3 Respect des exigences

Paraphes	
Locateur	Locataire

7.4 Entretien ménager
7.5 Entretien intérieur
7.6 Entretien extérieur
7.7 Bris de vitres
7.8 Température
7.9 Air frais
7.10 Eau
7.11 Éclairage
7.12 Électricité
7.13 Assurance
7.14 Sécurité incendie
7.15 Développement durable
7.16 Voies d'accès
7.17 Drapeau et signalisation
7.18 Affichage
7.19 Désignation de responsables et remise des clés
7.20 Transformations
7.21 Stationnement et remisage
7.22 Peinture
7.23 Sous-location et cession

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

8.1 Publication
8.2 Usage
8.3 Responsabilité et assurance
8.4 Avis
8.5 Réparations
8.6 Visites

ARTICLE 9 – DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

9.1 Destruction partielle
9.2 Destruction totale
9.3 Résiliation

ARTICLE 10 – DÉFAUT DU LOCATEUR

10.1 Modalités
10.2 Certifications
10.3 Résiliation

ARTICLE 11 – DÉFAUT DU LOCATAIRE

11.1 Modalités
11.2 Résiliation

ARTICLE 12 – AMIANTE

12.1 Déclaration
12.2 Test d'air
12.3 Correctifs
12.4 Défaut

ARTICLE 13 – DIVERS

13.1 Rubriques
13.2 Renonciation
13.3 Accord complet
13.4 Force majeure
13.5 Lois applicables

ARTICLE 14 – POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Paraphes	
Locateur	Locataire

14.1 Adoption
14.2 Application
14.3 Respect

ARTICLE 15 – ANNEXES

15.1 Énumération
15.2 Interprétation

ARTICLE 16 – ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 Adresses
16.2 Modification
16.3 Avis

ARTICLE 17 – DÉMÉNAGEMENT

17.1 Responsabilité

ARTICLE 18 – COURTIER

18.1 Commission

Paraphes	
Locateur	Locataire

BAIL

ENTRE :

LES IMMEUBLES MITELMAN INC., personne morale, étant une société constituée sous l'empire de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C (1985), c.C-44), immatriculée sous le numéro 1160080553, ayant son siège au 4200 Boulevard Dorchester W, bureau 220, à Westmount, province de Québec, H3Z 1V4, agissant et représentée par M. Greg Mitelman, président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare ;

TPS : 88067 6812 RT0001
TVQ : 1088007804 TQ001

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-deux (22) octobre deux mille trois (2003); et

b) la résolution numéro CM19_____, adoptée par le conseil municipale à sa séance du_____ 2019;

TPS : 121364749
TVQ : 1006001374

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural,

Paraphes	
Locateur	Locataire

structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.

1.4 **Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.

1.5 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec l'approbation préalable du Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.6 **Frais d'administration et de gestion** : dépenses du Locateur pour gérer l'Immeuble et administrer le Bail qui ne peuvent représenter plus de dix pour cent (10%) des Frais d'exploitation.

1.7 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique, les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, l'entretien ménager, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures de l'Immeuble et des Lieux loués. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Locateur pour le compte des autres locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres locataires et les pertes résultant des loyers impayés.

1.8 **Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement décrits à l'article 2.5.

1.9 **Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.

1.10 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.11 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

1.12 **Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.

1.13 **Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences décrites au document intitulé « Programme fonctionnel et technique » lequel est joint au Bail comme Annexe A, et réalisés par le Locateur ou le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locateur ou le Locataire pendant la durée du Bail.

1.14 **Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rencontrer les exigences du Programme fonctionnel et technique ou pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués.

ARTICLE 2

Paraphes	
Locateur	Locataire

LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation :** Les locaux sont situés au 4ième étage, du bâtiment sis au 4115, rue Ontario Est, à Montréal, province de Québec, H4N 3C5, tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe B. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 2 421 066 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Superficie locative des Lieux loués :** La Superficie locative des Lieux loués est fixée à treize mille six cent soixante et un pieds carrés (13 661 pi²).

La Superficie locative des Lieux loués sera mesurée par un Expert selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, au plus tard trois (3) mois de la date de signature du Bail et liera les parties à compter de la première journée du Bail. Le Locateur doit faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention. Les parties conviennent que nonobstant le mesurage des Lieux loués, la Superficie locative des Lieux loués ne peut excéder celle fixée ci-dessus.

2.3 **Superficie locative de l'Édifice :** La Superficie locative de l'Édifice est fixée à soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-douze pieds carrés (63 892 pi^2).

La superficie de tous les espaces de l'Édifice destinés à la location, qu'ils soient loués ou non, sera mesurée par un Expert selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, au plus tard trois (3) mois de la date de signature du Bail et liera les parties à compter de la première journée du Bail. Le Locateur doit faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention

2.4 **Quote-part d'occupation :** La Superficie locative des Lieux loués équivaut à environ vingt et un virgule quatre pour cent (21,4 %) de la Superficie locative de l'Édifice.

Cette quote-part sera ajustée à la suite du mesurage effectué conformément aux dispositions des articles 2.2 et 2.3, le cas échéant.

Par ailleurs, si la Superficie locative de l'Édifice est augmentée, le Locateur devra faire mesurer par un Expert, selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, la superficie de tous les espaces de l'Édifice destinés à la location incluant cette augmentation de superficie, qu'ils soient loués ou non, au plus tard trois (3) mois de la fin des travaux visant toute telle augmentation de la Superficie locative de l'Édifice. Cette modification liera les parties à compter de la date de la fin des travaux et le Locateur devra faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.

2.5 **Stationnement :** Biffé intentionnellement.

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Le Bail est consenti pour un terme de cinq (5) ans, commençant après la période d'emménagement prévue à l'article 5.5, soit le premier (1er) mars deux mille vingt (2020) et se terminant le vingt-huit (28) février deux mille vingt-cinq (2025). Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus, le Locateur confirmera par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail, tel que prévu à l'article 5.5.

3.2 **Renouvellement** : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour deux (2) termes additionnels et consécutifs d'un (1) an chacun, aux mêmes termes, conditions sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins neuf (9) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et toutes celles restantes, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

3.3 **Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance.

Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de soixante (60) jours.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Pour la première années, le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de deux cent mille huit cent seize dollars et soixante-seize cents (**200 816,76 $)**, payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de seize mille sept cent trente-quatre dollars et soixante-treize cents **(16 734,73 $)** chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1er) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant. Le loyer sera ajusté selon les modalités contenues au Bail et au prorata d'occupation tel qu'établi à l'article 2.4.

4.2 **Loyer unitaire** : Le loyer, qui inclut les Frais d'exploitation et les Taxes foncières, se compose des coûts unitaires annuels suivants :

Pour la période du 1er mars 2020 au 28 février 2021

► Loyer de base et Frais d'exploitation 14,70 $/pi²
► Taxes foncières (selon les coûts réels) Selon l'ajustement annuel

Pour la période du 1er mars 2021 au 28 février 2022

► Loyer de base et Frais d'exploitation 15,00 $/pi²
► Taxes foncières (selon les coûts réels) Selon l'ajustement annuel

Pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2023

► Loyer de base et Frais d'exploitation 15,30 $/pi²
► Taxes foncières (selon les coûts réels) Selon l'ajustement annuel

Pour la période du 1er mars 2023 au 29 février 2024

► Loyer de base et Frais d'exploitation 15,60 $/pi²
► Taxes foncières (selon les coûts réels) Selon l'ajustement annuel

Pour la période du 1er mars 2024 au 28 février 2025

Paraphes	
Locateur	Locataire

► Loyer de base et Frais d'exploitation 15,90 $/pi²
► Taxes foncières (selon les coûts réels) Selon l'ajustement annuel

Les Frais d'exploitations excluent la consommation électrique et l'entretien ménager.

Les Taxes foncières seront payées par le Locataire au Locateur dans un délai raisonnable suivant la réception d'une copie des comptes dûment acquittés, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.4. À la date des présentes, les Taxes foncières représentent un montant de 5,30 $/pi^2.

Les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute variation du montant des Taxes foncières payables pendant la durée du Bail suite à une révision de l'évaluation municipale due à une contestation devant l'organisme compétent. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire, sans délai, de toute telle révision, et ce, même après l'expiration du Bail.

4.3 **Ajustement des Frais d'exploitation** : Biffé intentionnellement.

ARTICLE 5
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 **Modalités** : Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique, les Travaux d'aménagement requis par le Locataire et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :

5.1.1. Les plans préliminaires approuvés par le Locataire serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.

5.1.2. Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.

5.1.3. Le Locateur et le Locataire conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

5.1.4. Si le Locateur effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

5.1.5. Dans tous les cas, le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra indemne le Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.

5.1.6. L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire pourra soumettre une liste d'entrepreneurs que le Locateur s'engage à inviter à soumissionner s'ils lui sont acceptables. Le Locateur s'engage à communiquer au Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.

Paraphes	
Locateur	Locataire

5.1.7. Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

5.1.8. Le Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement.

5.1.9. Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

5.1.10. Le Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail.

5.2 **Fin des travaux** : Les Travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 5.3 au plus tard le 14 février 2020.

5.3 **Acceptation provisoire** : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locateur, devra être approuvé par le Locataire. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.4 **Acceptation définitive** : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.5 **Période d'emménagement** : Après l'acceptation provisoire, le Locataire bénéficiera d'une période d'emménagement de quinze (15) jours pendant laquelle il ne paiera aucun loyer ni compensation de quelque nature que ce soit.

Le Bail débutera à la fin de la période d'emménagement. À cet effet, le Locateur devra confirmer par écrit au Locataire les dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail si celles-ci ne coïncident pas avec les dates stipulées à l'article 3.1.

5.6 **Retard** : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.2, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Locataire, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard, le Locataire pourra, à sa seule et entière discrétion, exercer l'une ou l'autre des options suivantes:

Paraphes	
Locateur	Locataire

a) consentir au Locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux d'aménagement, auquel cas les dates prévues au Bail seront reportées en conséquence; ou

b) terminer lui-même les Travaux d'aménagement, aux entiers frais du Locateur. Le Locataire devra être remboursé pour les coûts de construction encourus (qui comprennent, entre autres, les coûts de base et les coûts accessoires), plus des frais d'administration et de gestion de cinq pour cent (5%) sur les coûts encourus. Le Locataire sera autorisé à opérer compensation, contre toute somme payable au Locateur en vertu du Bail.

5.7 **Pénalité** : Biffé intentionnellement

5.8 **Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, représente un montant forfaitaire de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (299 000,00 $), excluant les Taxes de vente ainsi que tout coût supplémentaire (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3, le cas échéant, et est payable au Locateur sur présentation d'une facture comme suit : quatre-vingt-cinq pour cent (85%) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit quinze pour cent (15%), lors de l'acceptation définitive.

5.9 **Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. De plus, le Locateur devra, sans frais, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Bail, toute la signalisation du Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

ARTICLE 6
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

6.1 **Travaux sous la responsabilité du Locataire** : Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement additionnels à ceux réalisés au début du Bail dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés.
Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, le Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locateur, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables.

Le Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

6.2 **Travaux sous la responsabilité du Locateur** : Si le Locataire demande au Locateur d'effectuer ces Travaux d'aménagement additionnels, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Locateur devra fournir au Locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.

À défaut d'entente sur le prix, le Locateur s'engage à remettre au Locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenue par le Locateur.

Dans tous ces cas, le Locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire

Paraphes	
Locateur	Locataire

réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Locateur pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5%) ce prix, incluant les Frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.

Le Locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Locataire.

6.3 **Paiement** : Il est convenu entre les parties que le coût total des Travaux d'aménagement additionnels payé par le Locateur, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur et le coût de financement, seront payés comptant par le Locataire à la fin des travaux.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Le Locateur s'engage à :

7.1 **Accès** : Donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du Bail.

7.2 **Heures normales d'occupation** : Les heures normales d'occupation sont 7 jours sur 7, de 8 h à 21 h.

7.3 **Respect des exigences** : Fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables ainsi qu'à celles décrites au Programme fonctionnel et technique, le cas échéant. Il produira à ses frais, sur demande du Locataire, les certificats requis (systèmes électromécaniques, protection des incendies, plans d'évacuation, etc.).

7.4 **Entretien ménager** : Biffé intentionnellement

7.5 **Entretien intérieur** : Maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués, leurs améliorations et Transformations ainsi que l'Édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection tel que prévu au devis joint au Bail comme Annexe C.

7.6 **Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les les entrées, les sorties d'urgence, les trottoirs et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis.

7.7 **Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre).

7.8 **Température** : chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, les conditions suivantes :

Été : température minimale de 23°C et maximale de 24°C;
Taux d'humidité relative maximum de 55%.

Hiver : température minimale de 21°C et maximale de 23°C;
Taux d'humidité relative minimum de 30%.

7.9 **Air frais** : Maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une gestion d'air frais respectant les normes généralement applicables pour les immeubles locatifs de cette catégorie.

7.10 **Eau** : Fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) selon les besoins du Locataire.

Paraphes	
Locateur	Locataire

7.11 **Éclairage** : Remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé.

7.12 **Électricité** : Fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire, le tout aux frais du Locataire. Ce dernier, paiera directement le fournisseur d'énergie selon un compteur électrique qui lui sera dédié.

7.13 **Assurance** : Souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locataire et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locataire.

7.14 **Sécurité incendie** : Assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

7.15 **Développement durable** : Respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable du Locataire qui est joint au Bail comme Annexe D.

7.16 **Voies d'accès** : Voir à ce que l'accès de la voie publique à l'Édifice soit pavé et que l'accès des piétons soit séparé de celui des véhicules motorisés.

7.17 **Drapeau et signalisation** : Installer au frais du Locataire, l'équipement requis pour la signalisation extérieure du Locataire aux endroits qui lui seront désignés par le Locateur. De plus, le Locateur doit installer et fournir, aux frais du Locataire, à l'extérieur, dans le hall d'entrée et aux étages, une signalisation conforme aux normes du Locataire et selon les dispositions de la loi.

7.18 **Affichage** : Voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.

7.19 **Désignation de responsables et remise des clés** : Fournir au Locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Locateur qui recevront les plaintes du Locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Locataire.

7.20 **Transformations** : Prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des Travaux de base. Le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation écrite du Locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.

7.21 **Stationnement et remisage** : Biffé intentionnellement.

7.22 **Peinture** : Biffé intentionnellement.

7.23 **Sous-location et cession** : Permettre et par les présentes, permet au Locataire de sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, le tout étant sujet aux conditions suivantes :

Paraphes	
Locateur	Locataire

a) le sous-locataire devra s'engager à respecter toutes les obligations du Locataire en vertu du Bail ;

b) le sous-locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée de la sous-location, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la sous-location, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur ; et

c) le Locataire et le sous-locataire demeureront solidairement responsables de l'accomplissement de toutes les obligations du Locataire prévues au Bail.

Par ailleurs, le Locataire ne pourra céder ses droits dans le Bail à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

ARTICLE 8
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

8.1 **Publication** : Pendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement.

8.2 **Usage** : n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins de bibliothèques, de bureaux et/ ou d'activités communautaires.

8.3 **Responsabilité et assurance** : tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux. Le Locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.

8.4 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.

8.5 **Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

8.6 **Entretien ménager** : le Locataire est responsable de l'entretien ménager dans ses Lieux Loués, le tout à ses frais.

8.7 **Énergie** : le Locataire est responsable d'assumer le coût de sa consommation d'énergie (incluant le gaz s'il y a lieu) à l'intérieur de ses Lieux loués.

Paraphes	
Locateur	Locataire

8.8 **Visites** : permettre, pendant les six (6) derniers mois du Bail ou de tout renouvellement de celui-ci. à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et dix-sept heures (17h00).

8.9 **Accès aux Lieux Loués** : Le Locataire autorise au Bailleur et ce, en tout temps durant les heures d'ouverture, de traverser les Lieux Loués afin de pouvoir avoir accès aux toits sur lesquels sont installées les unités de ventilation, chauffage et air climatisé. En cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture, le Bailleur pourra contacter une personne ressource du Locataire afin que cette personne puisse venir ouvrir les Lieux Loués afin de permettre l'accès aux toits.

ARTICLE 9
DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

9.1 **Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

9.2 **Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Le Locateur devra entre-temps relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu aux présentes.

9.3 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 10
DÉFAUT DU LOCATEUR

10.1 **Modalités** : Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les quinze (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

c) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquitte pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locateur d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, le Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.

Toute réparation effectuée par le Locataire pour le compte du Locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

10.2 **Certifications** : Biffé intentionnellement.

10.3 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, au lieu de remédier au défaut du Locateur ou de retenir une partie du loyer, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de l'inexécution de l'une des obligations qui doivent être assumées par le Locateur en vertu du Bail, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 11
DÉFAUT DU LOCATAIRE

11.1 **Modalités** : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les quinze (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou

Paraphes	
Locateur	Locataire

un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

11.2 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locateur aura toujours le droit, au lieu de remédier au défaut du Locataire, de mettre fin au Bail.

ARTICLE 12
AMIANTE

12.1 **Déclaration** : Le Locateur déclare qu'il n'y a pas actuellement d'amiante friable dans l'Édifice.

12.2 **Test d'air** : Le Locateur s'engage, dès la découverte d'amiante friable dans l'Édifice, à en informer le Locataire. Le Locateur devra alors, à ses entiers frais, réaliser un test d'air par année, le tout selon les normes et règlements du milieu de travail (CSST). Le Locateur fournira au Locataire, sans frais, une copie des résultats de ces tests d'air.

12.3 **Correctifs** : Le Locateur s'engage de plus, si les résultats des tests d'air ne respectent pas les normes prescrites, à apporter les correctifs nécessaires à ses frais et à soumettre son plan d'action au Locataire dans les meilleurs délais.

12.4 **Défaut** : Advenant le défaut du Locateur de respecter ses engagements, le Locataire pourra, à son choix, mettre fin au Bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur. De plus, le Locataire pourra réclamer du Locateur tous les coûts inhérents à la relocalisation des occupants.

ARTICLE 13
DIVERS

13.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

13.2 **Renonciation** : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

13.3 **Accord complet** : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

13.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

Paraphes	
Locateur	Locataire

13.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

ARTICLE 14
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

14.1 **Remise** : Le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement au Locateur.

ARTICLE 15
ANNEXES

15.1 **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

► Annexe A : Programme fonctionnel et technique.
► Annexe B : Plan des Lieux loués.
► Annexe C : Devis d'entretien électromécanique.
► Annexe D : Plan stratégique de développement durable.

15.2 **Interprétation** : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16
ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par courrier électronique :

► Pour le Locateur :

LES IMMEUBLES MITELMAN INC.
M.Greg Mitelman, président
4200 Boulevard Dorchester W
Bureau 220
Westmount, Québec, H3Z 1V4
Téléphone : 514 815-3637
Courriel : greg@mitelmanproperties.com

► Pour le Locataire :

VILLE DE MONTRÉAL
Direction des stratégies et transactions immobilières
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

16.2 **Modification** : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 **Avis** : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur ou par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Toute transmission d'avis par télécopieur ou courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 17
DÉMÉNAGEMENT

17.1 Biffé intentionnellement

ARTICLE 18
COURTIER

18.1 Commission : Toute commission ou autre rémunération de quelque nature que ce soit payable à un courtier ou agent relativement à la présente location sera assumée exclusivement par le Locateur, le tout à la complète exonération du Locataire.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2019

LOCATEUR

_____
par : Greg Mitelman

Le _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Me Yves Saindon

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # : 1195372001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de LES IMMEUBLES MITELMAN INC, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 $, incluant les taxes. Bâtiment 8786-001

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1195372001_Bail_2020_à_2025_onglets_PTI_et_BF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mélanie BRISSON
et Julien Limoges-Galarneau
Conseillers en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-2018 et 514 868-4876

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-26

Marie-Josée BOISSONNEAULT
Chef de division

Tél : 514 868-4109
Division : Division des ressources financières, matérielles et informationnelles

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195372001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de LES IMMEUBLES MITELMAN INC, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 $, incluant les taxes. Bâtiment 8786-001

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Dossier décisionnel 1195372001.pdf

1195372001 Culture.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

Co-auteure : Tassadit NAHI

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-30

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.30

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1198421002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des projets et programmes d'immobilisations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels à CGA architectes INC. (Lot 1) et à SBTA INC. (Lot 2) pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes. Dépense totale pour le Lot 1 de 110 865,80 $, taxes incluses (Contrat: 100 787,09 $, taxes incluses + contingences: 10 078,71 $, taxes incluses) et pour le Lot 2 de 177 061,50 $, taxes incluses (Contrat: 160 965 $, taxes incluses + contingences: 16 096,50 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17820 (1 seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots).

Il est recommandé:
1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenues le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des lots, les contrats pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17820;

CGA ARCHITECTES INC (équipe A) - Lot 1 : 100 787,09 $, taxes incluses
SBTA INC - Lot 2 : 160 965,00 $, taxes incluses

2. d'autoriser une dépense de 26 175,21 $ (total pour le lot 1 et 2), taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-10-04 14:40

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198421002**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des projets et programmes d'immobilisations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels à CGA architectes INC. (Lot 1) et à SBTA INC. (Lot 2) pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes. Dépense totale pour le Lot 1 de 110 865,80 $, taxes incluses (Contrat: 100 787,09 $, taxes incluses + contingences: 10 078,71 $, taxes incluses) et pour le Lot 2 de 177 061,50 $, taxes incluses (Contrat: 160 965 $, taxes incluses + contingences: 16 096,50 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17820 (1 seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a été approchée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que par la Société québécoise des infrastructures (SQI), qui lui proposent l'acquisition de deux propriétés qu'ils considèrent désormais excédentaires : l'ancien Hôpital de la Miséricorde et l'ancien Institut des Sourdes-muettes. Ces deux ensembles institutionnels à caractère historique et patrimonial, dont les premiers bâtiments datent du XIXe siècle dans chacun des cas, requièrent tous deux des travaux de rénovation importants et présentent différents enjeux et défis liés à leur reconversion pour d'autres usages.
Avant de prendre une décision sur l'avenir de ces ensembles et du rôle qu'elle entend jouer dans leur mise en valeur éventuelle, la Direction générale de la Ville de Montréal a confié au Bureau des projets stratégiques et prioritaires le mandat de réaliser l'analyse d'opportunité de reconversion des deux projets. Dans un premier temps, son mandat consiste à compléter les études techniques sur l'état de chacun des bâtiments et la réalisation d'un énoncé des orientations patrimoniales (dans le cas de l'ancien Hôpital de la Miséricorde). Enfin, elle doit réaliser une étude du potentiel de reconversion des deux sites, qui est l'objet du présent Sommaire décisionnel. Le Bureau sera ensuite responsable de proposer différents scénarios de reconversion et d'effectuer des recommandations aux instances sur le type de reconversion possible et le rôle que pourrait éventuellement jouer la Ville dans la réalisation de ces projets.

Les recommandations suivantes ont été adoptées suite à l'approbation du DAP A le 9 avril 2019, au Comité de coordination des projets / programmes d'envergure (CCPE) :

- Approuver le point de passage de la phase justification à la phase démarrage pour l'étude des projets de reconversion;

- Confirmer l'intérêt de la Ville de Montréal pour évaluer les différents scénarios de reconversion et d'acquisition des sites;
- Confirmer la volonté de débuter des discussions avec la Société Québécoise des Infrastructures et avec le Gouvernement du Québec pour un éventuel partenariat dans ces projets, incluant une participation financière importante.

Ainsi, une enveloppe de 800 000$ (400 000$ par projet) a été approuvée afin de réaliser diverses études de pré-faisabilité.

À l'heure actuelle, en plus des analyses techniques réalisées à l'interne, plusieurs mandats ont été ou seront accordés sous peu pour finaliser l'audit des bâtiments et des sites:

Institut des Sourdes-muettes

- Économiste en construction - Estimation des coûts de rénovation et de construction
- Estimation des coûts en décontamination de matériaux préoccupants
- Évaluation environnementale de site phase 1
- Évaluation de la capacité portante des sols
- Étude de potentiel archéologique

Hôpital de la Miséricorde:

- Expertise structurale de l'état actuel de l'ensemble des pavillons
- Économiste en construction - Estimation des coûts de rénovation et de construction
- Estimation des coûts en décontamination de matériaux préoccupants
- Évaluation environnementale de site phase 1
- Évaluation de la capacité portante des sols
- Étude de potentiel archéologique

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Une résolution du Conseil municipal du 17 juin 2019 (GDD 1195205001) a approuvé l'affectation de 800 000 $ des surplus de 2018 aux études d'avant projet de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes afin de couvrir les coûts en honoraires professionnels pour la phase de démarrage des projets.

DESCRIPTION

Les mandats consistent à documenter et analyser des scénarios de reconversion de l'ancien Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes. Les firmes devront répondre aux objectifs suivants :
1. Identifier et analyser des projets comparables, à Montréal ou ailleurs, en matière de reconversion d'ensembles patrimoniaux d'importance;

2. Effectuer une analyse urbaine des secteurs et dégager les principaux enjeux et paramètres pour un redéveloppement éventuel, en tenant compte :

a. Des caractéristiques et des besoins du secteur en lien, notamment, avec la réflexion liée à la réalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Secteur des Faubourgs;
b. Du cadre bâti environnant : hauteur, densité, trame de rues, organisation spatiale, mode d'implantation, caractéristiques architecturales, bâtiments significatifs, services de proximité, équipements collectifs, développement résidentiel, etc.

c. Des potentiels et contraintes, notamment en ce qui concerne les possibilités de verdissement et de densification sur les espaces vacants.

3. Effectuer une description et une analyse architecturale des bâtiments existants, de leurs différentes composantes, structures et matériaux, parements extérieurs, revêtement et éléments décoratifs intérieurs;

4. Qualifier le potentiel de reconversion des ensembles institutionnels, en termes :

o De facilité de transformation, en fonction des caractéristiques propres à la construction, à l'architecture, ainsi qu'en regard de l'état général des différentes composantes des bâtiments;

o D'adaptabilité, en fonction des diverses fonctions envisageables pour une reconversion.

5. Étudier la reconfiguration des sites et des bâtiments existants en fonction de trois scénarios d'occupation préétablis;

6. Effectuer une estimation des coûts de rénovation/construction (classe D) pour chacun des scénarios préétablis;

7. Effectuer une analyse comparative des différents scénarios en fonction de différentes variables (coûts, respect/valorisation du patrimoine, facilité de transformation, adaptabilité, intégration urbaine, appréciation sur la faisabilité, etc.).

Voici les livrables pour les deux projets:

o Un plan des aménagements existants permettant de bien comprendre les composantes de chaque ensemble : constructions actuelles (superficies de plancher), hauteurs (en étages et en mètres), densités (densité de construction (rapport superficie totale de plancher/terrain) et taux d'implantation (rapport bâtiment/terrain), etc.);

o Plan d'implantation et vues 3D des trois scénarios accompagnés d'un texte explicatif décrivant les lignes directrices appuyant le projet d'ensemble (ex. : localisation des usages, circulations piétonne et véhiculaire, accès, liens avec les bâtiments voisins, etc.);

o Plans schématiques et/ou esquisses des étages pouvant être exprimés en 3D, sous forme de blocage d'espaces selon les usages, avec les principaux accès privés et publics etc.;

o Tableau-synthèse des principales superficies en fonction des usages, en fonction des scénarios retenus;

o Élévation et/ou coupes schématiques, vues en 3D accompagnées d'un montage photos permettant de saisir l'intégration, la densité et l'organisation du projet d'ensemble dans son environnement existant;

o Fiche de zonage actuel et énoncés des modifications requises selon les scénarios;

o Estimation sommaire selon un coût unitaire de travaux de construction/rénovation au mètre carré en fonction des scénarios retenus;

o Documents de présentation;

o Rapport de mi-mandat et rapport final;

o Tout autre service requis en lien avec les objectifs des présents mandats.

JUSTIFICATION

Pour le lot 1 - Étude de potentiel pour l'Hôpital de la Miséricorde, le nombre de preneurs des documents d'appel d'offres est de 18 et le nombre de soumissions reçues est de 3, ce qui donne un taux de réponses à l'appel d'offres de 16,67%. Le Service de l'approvisionnement a obtenu cinq (5) réponses quant aux raisons du non dépôt des soumissions par les preneurs des documents : (2) engagements dans d'autres projets, (1) qui a mentionné que la firme privilégiait d'impliquer un ou des membres d'une même équipe dans les deux projets mais que cela n'était pas possible en raison des clauses du devis, (1) n'a pas eu le temps de préparer la soumission dans le délai alloué, et (1) mentionne que son carnet de commande est complet.
Pour le lot 2 - Étude de potentiel pour l'Institut des Sourdes-muettes, le nombre de preneurs des documents d'appel d'offres est de 18 et le nombre de soumissions reçues est de 4, ce qui donne un taux de réponses à l'appel d'offres de 22,22%.

Le comité de sélection s'est réuni le 23 septembre 2019. Dans chacun des deux lots en question, un seul soumissionnaire s'est avéré conforme.

Vous trouverez les tableaux normalisés ci-dessous, et en pièce jointe en format excel.

Lot 1 - Hôpital de la Miséricorde

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences)	TOTAL (taxes incluses)
CGA Architectes Équipe A	80,0%	12,9	100 787,09 $	10 078,71 $	110 865,80 $
CGA Architectes Équipe B	66,0%				
Nadeau Nadeau Blondin Architectes	57,8%				
Dernière estimation réalisée			100 000 $	10 000 $	110 000 $

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($)	865,80 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)	0,79%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e notre finale et l'ajudicataire ($)	
Écart entre celui ayant obtenu la 2e notre finale et l'ajudicataire (%)	

Lot 2 - Institut Sourdes-muettes					
SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences)	TOTAL (taxes incluses)
SBTA INC	78,7%	7,99	160 965,00 $	16 096,50 $	177 061,50 $
CGA Architectes Équipe A - a obtenu le lot 1	80,0%				
CGA Architectes Équipe B	66,0%				
Nadeau Nadeau Blondin Architectes	57,8%				
Dernière estimation réalisée			100 000 $	10 000 $	110 000 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($)					67 061,50 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					60,97%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e notre finale et l'ajudicataire ($)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2e notre finale et l'ajudicataire (%)					

Concernant le lot 2 - Institut des Sourdes-muettes, l'écart entre la dernière estimation des professionnels internes et le prix de l'adjudicataire, qui est de 61%, peut s'expliquer par les conditions de marché particulières à l'heure actuelle. En effet, le marché des services professionnels, notamment dans le domaine de l'architecture, est actuellement sollicité de toutes parts et comme dans plusieurs autres domaines d'emploi, peine à recruter la main d'oeuvre suffisante pour répondre aux besoins des clients. Les faibles taux de réponses à l'appel d'offres témoignent de cette conjoncture particulière. De plus, les cinq (5) soumissions qui n'ont pas été conformes en raison d'une note inférieure à 70% l'ont été en grande partie parce que l'expérience et la qualification des chargés de projets étaient insuffisantes, ce qui peut être le symptôme de la sur-sollicitation des firmes en général. Les cinq (5) réponses quant aux raisons du non dépôt des soumissions par les preneurs des documents viennent également confirmer la conjoncture actuelle du marché.

Puisque les conditions de marché ne changeront vraisemblablement pas dans un avenir prévisible, il est recommandé d'octroyer les contrats de l'appel d'offres 19-17820 à CGA Architectes équipe A pour le lot 1 et à SBTA INC pour le lot 2, soit aux deux soumissionnaires conformes.

Vérifications

- Les adjudicataires ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Ceci a été confirmé par le Service de l'approvisionnement (voir en pièces jointes).

- Puisque les deux contrats de services professionnels du présent appel d'offres sont inférieurs à 1 million de dollars, les adjudicataires n'ont pas à obtenir une attestation car ils ne sont pas visés par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

- Le service de l'approvisionnement a procédé à une vérification de la conformité administrative des adjudicataires et confirme que ces firmes ne sont pas inscrites comme étant non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville et ne se trouvent pas inscrites dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut des contrats à octroyer est de 100 787,09 $, taxes incluses à CGA architectes INC (Lot 1) et de 160 965,00 $, taxes incluses à SBTA INC (Lot 2).

Les montants des contingences sont de 10 078,41 $, taxes incluses pour le lot 1, et de 16 096,50 $, taxes incluses pour le lot 2.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au Bureau des projets et programmes d'immobilisations. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Ces dépenses seront assumées à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les analyses réalisées dans le cadre des mandats devront éclairer la prise de décision des élus et responsables de la Ville, et éventuellement permettre d'identifier un scénario privilégié afin d'en explorer plus finement la faisabilité technique et financière. Elles permettront au comité de pilotage et au comité directeur de formuler des recommandations à la Ville quant à l'acquisition du ou des sites, les conditions, ainsi quant au rôle que la Ville entend jouer.
Les activités reliées à ces deux contrats se situent sur le chemin critique des deux projets. L'annulation et la reprise de cet appel d'offres auraient un impact direct sur la date butoir de la recommandation que le Bureau des projets stratégiques et prioritaires (BPSP) devra faire aux instances, se traduisant par un report de trois (3) mois par rapport au 31 mars 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré. Certains partenaires potentiels ont déjà été rencontrés.
Selon les recommandations qui seront formulées, les projets feront éventuellement l'objet de consultations publiques.
Tout projet extérieur de transformation, rénovation, construction ou modification devra également faire l'objet d'une approbation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du Conseil du patrimoine de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : 22 octobre 2019
Dépôt des rapports préliminaires: 9 décembre 2019
Remises des rapports finaux : 10 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-25
Louis DRZYMALA Contrôleur de projets (PCO)	Isabelle BONNEAU Chef, Bureau des projets stratégiques et prioritaires
Tél : 514-872-6919 **Télécop. :** -	**Tél :** 514-872-7853 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Guy L LAROCHE Directeur - Bureau des projets d'immobilisations	Diane DRH BOUCHARD Directrice générale adjointe
Tél : 514 872-9086 **Approuvé le :** 2019-09-26	**Tél :** 514 872-5410 **Approuvé le :** 2019-09-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198421002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des projets et programmes d'immobilisations
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels à CGA architectes INC. (Lot 1) et à SBTA INC. (Lot 2) pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes. Dépense totale pour le Lot 1 de 110 865,80 $, taxes incluses (Contrat: 100 787,09 $, taxes incluses + contingences: 10 078,71 $, taxes incluses) et pour le Lot 2 de 177 061,50 $, taxes incluses (Contrat: 160 965 $, taxes incluses + contingences: 16 096,50 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17820 (1 seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17820 Tableau final Lot 1.pdf
19-17820 Tableau final Lot 2.pdf
19-17820 Intervention Lot 1.pdf
19-17820 Intervention lot 2.pdf
SEAO__Liste des commandes.pdf
19-17820 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-03

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17820

No du GDD : 1198421002

Titre de l'appel d'offres : 19-17820 - Étude de potentiel de reconversion de l'Institut des Sourdes-muettes et de l'Hôpital des Soeurs de la Miséricorde LOT 1

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	26 - 8 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	1
Ouverture originalement prévue le :	17 - 9 - 2019	Date du dernier addenda émis :	11 - 9 - 2019
Ouverture faite le :	17 - 9 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	21 jrs
Date du comité de sélection :	23 - 9 - 2019		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	18	Nbre de soumissions reçues :	3	% de réponses :	16,67
		Nbre de soumissions rejetées :	2	% de rejets :	66,67

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
CGA ARCHITECTES (EQUIPE B)	Note inférieur a 70 %
NADEAU NADEAU BLONDIN ARCHITECTES	Note inférieur a 70 %

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	15 - 3 - 2020
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	15 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CGA ARCHITECTES INC (EQUIPE A)	100 787,09 $	√	

Information additionnelle

Suite à une relance, seulement 5 soumissionnaires ont répondu en donnant les réponses suivantes: (2) engagements dans d'autres projets, (1) le partenaire privilégié pour projets semblables, déjà impliqué dans le projet, (1) n'a pas eu le temps de préparer la soumission dans le délai alloué, (1) carnet de commande est complet.

Préparé par : Elisa Rodriguez

Le 24 - 9 - 2019

19-17820 - Étude de potentiel de reconversion de l'Institut des Sourdes-muettes et de l'Hôpital des Soeurs de la Miséricorde LOT 1

FIRME	Présentation de l'offre de services 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 25%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CGA Architectes Equipe A	3,67	8,00	6,67	14,00	24,33	23,33	80,0	100 787,09 $	12,90	1
CGA Architectes Equipe B	3,67	8,00	6,67	14,00	24,00	9,67	66,0			Non conforme
Nadeau Nadeau Blondin Architectes	3,83	6,33	6,00	11,00	21,00	9,67	57,8			Non conforme
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Elisa Rodriguez**									

Comité	
Date	lundi 23-09-2019
Heure	13h30
Lieu	255 boul. Crémazie Est/4e étage/Salle 411 gré à gré

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17820

No du GDD : 1198421002

Titre de l'appel d'offres : Étude de potentiel de reconversion de l'Institut des Sourdes-muettes et de l'Hôpital des Soeurs de la Miséricorde LOT 2

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	26 - 8 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	1
Ouverture originalement prévue le :	17 - 9 - 2019	Date du dernier addenda émis :	11 - 9 - 2019
Ouverture faite le :	17 - 9 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	21 jrs
Date du comité de sélection :	23 - 9 - 2019		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	18	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	22,22
		Nbre de soumissions rejetées :	3	% de rejets :	75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
CGA ARCHITECTES (EQUIPE A)	A obtenu le lot 1
CGA ARCHITECTES (EQUIPE b)	Note inférieure a 70 %
NADEAU NADEAU BLONDIN	Note inférieure a 70 %

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	15 - 3 - 2020
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	15 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SBTA INC	160 965,00	√	

Information additionnelle

Suite à une relance, seulement 5 soumissionnaires ont répondu en donnant les réponses suivantes: (2) engagements dans d'autres projets, (1) le partenaire privilégié pour projets semblables, déjà impliqué dans le projet, (1) n'a pas eu le temps de préparer la soumission dans le délai alloué, (1) carnet de commande est complet.

Préparé par : Elisa Rodriguez

Le 24 - 9 - 2019

19-17820 - Étude de potentiel de reconversion de l'Institut des Sourdes-muettes et de l'Hôpital des Soeurs de la Miséricorde LOT 2

FIRME	Présentation de l'offre de services	Compréhension du mandat et de la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	10%	20%	30%	25%	100%	$		
CGA Architectes Equipe A	3,67	8,00	6,67	14,00	24,33	23,33	80,0		-	A obtenu le lot 1
CGA Architectes Equipe B	3,67	8,00	6,67	14,00	24,00	9,67	66,0			Non conforme
Nadeau Nadeau Blondin Architectes	3,83	6,33	6,00	11,00	21,00	9,67	57,8			Non conforme
SBTA INC	4,00	6,00	7,00	17,00	22,33	22,33	78,7	160 965,00 $	7,99	1
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Elisa Rodriguez

Comité	
Date	lundi 23-09-2019
Heure	13h30
Lieu	255 boul. Crémazie Est/4e étage/Salle 411 gré à gré

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17820
Numéro de référence : 1299298
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Étude de potentiel de reconversion de l'Institut des Sourdes-muettes et de l'Hôpital des Sœurs de la Miséricorde

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ædifica Architecture + Design 606, rue Cathcart bureau 800 Montréal, QC, H3B 1K9 http://www.aedifica.com	Madame Josée Marchand Téléphone : 514 844-6611 Télécopieur : 514 844-7646	**Commande : (1634815)** 2019-08-28 16 h 42 **Transmission :** 2019-08-28 16 h 42	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Affleck de la Riva architectes 1450 City Councillors Suite 230 Montréal, QC, H3A 2E6 http://www.affleckdelariva.com	Monsieur Richard de la Riva Téléphone : 514 861-0133 Télécopieur : 514 861-5776	**Commande : (1633795)** 2019-08-26 17 h 31 **Transmission :** 2019-08-26 17 h 31	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architecture 49 Inc. 1244 rue Ste-Catherine Ouest 3e étage Montréal, QC, H3G 1P1 http://a49montreal.com/	Madame Sophie Lafrenière Téléphone : 438 844-2395 Télécopieur : 514 866-3780	**Commande : (1634929)** 2019-08-29 8 h 46 **Transmission :** 2019-08-29 8 h 46	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Blouin / Lupien+Matteau 5520, rue Chabot, Atelier 310, Montréal, QC, H2H 2S7	Monsieur Philippe Lupien Téléphone : 514 750-6303 Télécopieur : 514 750-6305	**Commande : (1636373)** 2019-09-03 16 h 39 **Transmission :** 2019-09-03 16 h 39	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Brodeur Frenette S.A. 1255 boul. Robert-Bourassa Bureau 1204 Montréal, QC, H3B 3W9 http://www.brodeurfrenette.ca	Monsieur André Brodeur Téléphone : 514 219-9033 Télécopieur :	**Commande : (1634087)** 2019-08-27 12 h 07 **Transmission :** 2019-08-27 12 h 07	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) 7401, rue Hochelaga Pavillon Lahaise, 5e étage, aile 505, bureau LA-505-19 Montréal, QC, H1N 3M5 http://www.ciusss-estmtl.gouv.qc.ca	Madame Caroline Lapointe Téléphone : 514 252-3400 Télécopieur :	**Commande : (1634115)** 2019-08-27 13 h 23 **Transmission :** 2019-08-27 13 h 23	Mode privilégié : Ne pas recevoir
CGA Architectes inc 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal, QC, H2T 2A4	Monsieur Alexandre Brisson Téléphone : 514 277-7876 Télécopieur : 514 277-1876	**Commande : (1633615)** 2019-08-26 13 h 47 **Transmission :** 2019-08-26 13 h 47	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CIM - Conseil 2001, ave McGill College, bureau 2100 Montréal, QC, H3A1G1 http://www.cim-conseil.qc.ca	Madame Andrée Champagne Téléphone : 514 393-4563 Télécopieur :	**Commande : (1638424)** 2019-09-09 15 h 11 **Transmission :** 2019-09-09 15 h 11	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DMA architectes s.e.n.c.r.l. 204-655 rue Desnoyers Montréal, QC, H4C 3E1 http://www.dmaarchitectes.com	Monsieur François Hogue Téléphone : 514 288-4251 Télécopieur : 514 849-7230	**Commande : (1634106)** 2019-08-27 13 h 01 **Transmission :** 2019-08-27 13 h 01	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	**Commande : (1634120)** 2019-08-27 13 h 36 **Transmission :** 2019-08-27 13 h 36	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Marie-Josée Deschênes, architecte 217, rue des Écureuils Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.mjdarchitecte.com/	Madame Marie-Josée Deschênes Téléphone : 418 997-3374 Télécopieur :	**Commande : (1636959)** 2019-09-05 8 h 07 **Transmission :** 2019-09-05 8 h 07	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
mda architectes 305-2030 boul. Pie-IX Montréal, QC, H1V 2C8	Monsieur Michel Dallaire Téléphone : 514 664-5595 Télécopieur : 514 664-5594	**Commande : (1639773)** 2019-09-12 10 h 54 **Transmission :** 2019-09-12 10 h 54	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-12 10 h 54 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. 184 rue Sainte-Marie La Prairie, QC, J5R 1E8 http://www.nnb-architectes.ca	Monsieur Keven Blondin Téléphone : 450 907-3765 Télécopieur : 450 907-3166	**Commande : (1634609)** 2019-08-28 13 h 03 **Transmission :** 2019-08-28 13 h 03	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Passerelles Coopérative de travail 5605, Avenue de Gaspé bureau 106 Montréal, QC, h2t2a4 https://passerellescoop.ca/	Madame Hélène Santoni Téléphone : 438 497-4862 Télécopieur :	**Commande : (1635724)** 2019-08-30 15 h 02 **Transmission :** 2019-08-30 15 h 02	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Provencher Roy + Associés architectes 700-276 rue Saint-Jacques Montréal, QC, H2y1N3	Madame Suzanne Mélançon Téléphone : 514 844-3938 Télécopieur : 514 844-6526	**Commande : (1634118)** 2019-08-27 13 h 29 **Transmission :** 2019-08-27 13 h 29	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SBTA Inc. 5605 avenue de Gaspé, #504 Montréal, QC, H2T2A4	Monsieur Dino Barbarese Téléphone : 514 866-2085 Télécopieur : 514 874-0233	**Commande : (1634382)** 2019-08-28 8 h 48 **Transmission :** 2019-08-28 8 h 48	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
SID LEE architecture inc. 2050-1 Place Ville Marie Montréal, QC, H3B2C4 http://www.sidleearchitecture.com	Monsieur Samuel Courtemanche Téléphone : 514 754-6047 Télécopieur :	**Commande : (1636574)** 2019-09-04 10 h 19 **Transmission :** 2019-09-04 10 h 19	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2	Madame Chantal Doucet Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur :	**Commande : (1633983)** 2019-08-27 10 h 16 **Transmission :** 2019-08-27 10 h 16	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198421002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des projets et programmes d'immobilisations
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels à CGA architectes INC. (Lot 1) et à SBTA INC. (Lot 2) pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes. Dépense totale pour le Lot 1 de 110 865,80 $, taxes incluses (Contrat: 100 787,09 $, taxes incluses + contingences: 10 078,71 $, taxes incluses) et pour le Lot 2 de 177 061,50 $, taxes incluses (Contrat: 160 965 $, taxes incluses + contingences: 16 096,50 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17820 (1 seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198421002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-26

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.31

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1196483002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 $ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé:
1. d'octroyer un contrat de cinq (5) ans d'un montant total de 3 275 746,80 $ (taxes incluses) à la firme Desjardins Assurances qui s'engage à offrir une couverture d'assurances collectives conformément à l'appel d'offre numéro 1700, à partir du 1er décembre 2019.

2. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis pour et au nom de la Ville

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-09-04 09:27

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1196483002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 $ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Selon les conventions collectives et la politique de rémunération des cadres, la CSEM doit offrir une couverture d'assurance collective à tous ses employés actifs. Le contrat avec l'assureur Desjardins Assurances se terminant le 30 novembre 2019, un processus d'appel d'offres devait être effectué pour octroyer un nouveau contrat d'assurance.
Le lancement de l'appel d'offres a été effectué le 19 juillet sur SEAO pour une durée de 29 jours calendriers puisque l'ouverture des soumissions a été reportée d'une semaine à la suite de la publication du deuxième addenda. Deux addenda ont été émis. Le premier addenda a été émis le 29 juillet 2019 et apportait des réponses à des questions de deux preneurs du cahier des charges : le nom du conseiller en assurance collective de la CSEM, le montant mutualisé en assurance médicament et des renseignements supplémentaires sur les employés absents. Le deuxième addenda a été publié le 5 août 2019 et indiquait les données d'expérience de l'assurance salaire de longue durée à la demande d'un preneur de cahier des charges et nous avons également apporté des ajustements aux données d'expérience des garanties d'assurance maladie complémentaire, soins dentaires et d'assurance salaire de courte durée. L'ouverture des soumissions s'est faite le 16 août 2019.

Quatre (4) entreprises ont commandé le cahier des charges. Trois (3) se sont désistées. Un seul assureur a déposé une soumission. La soumission conforme a été présentée au comité de sélection afin de déterminer si elle répondait aux exigences du cahier de charge et si les taux proposés étaient avantageux pour la CSEM. Le comité de sélection a complété son analyse le 26 août 2019. Selon les règles applicables, l'adjudicataire est Desjardins assurance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1110 du 24 novembre 2014 - Accorder un contrat de 5 ans à Desjardins Assurances pour la couverture d'assurances collectives à compter du 1er décembre 2014, pour la somme de 2 046 360 $, taxes incluses - Appel d'offres public 2014-RH01

DESCRIPTION

À partir du 1er décembre 2019, Desjardins Assurance fournira à la Commission des services électriques de Montréal les services requis dans l'appel d'offres ce qui signifie plus précisément le traitement des réclamations et le versement des prestations payables aux employés admissibles au régime d'assurance collective, le tout conformément au contrat. Les garanties souscrites sont l'assurance-vie, l'invalidité de courte et de longue durée, les soins médicaux incluant l'assurance voyage et les soins dentaires.

Le nouveau contrat doit commencer le 1er décembre 2019 pour assurer une couverture continue des employés.

JUSTIFICATION

Selon l'appel d'offres, le contrat doit être adjugé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage**.** Puisqu'une seule soumission a été reçue, l'analyse a plutôt été faite en fonction de la conformité au cahier des charges et des taux proposés par le soumissionnaire unique. Le comité a statué que la soumission répondait aux exigences du cahier des charges et que les taux soumissionnés sont très avantageux puisqu'ils sont inférieurs aux taux actuels et seront fixes pour au moins les deux prochaines années.
Le comité a également discuté de la possibilité de publier un nouvel appel d'offres. Une validation a été effectuée auprès des firmes qui se sont procuré le cahier des charges pour mieux comprendre leur désistement. La raison principale étant l'historique de la CSEM qui a eu recours à des prestations importantes au cours des dernières années, le comité de sélection a conclu qu'un nouvel appel d'offres n'attirera pas plus de soumissionnaires. De plus, la soumission déposée par Desjardins Assurances démontre leur volonté de maintenir leur relation avec la CSEM. Cette firme nous offre un bon service et rencontre nos besoins en assurance collective.

Assureur	Coût 5 ans incluant taxes
Desjardins Assurances	3 275 746,80 $

Notre estimation de coûts pour les cinq (5) années du contrat était de 4 070 104,91 $.

Sur les quatre preneurs du cahier des charges, trois firmes n'ont pas soumissionné pour les raisons suivantes : l'historique des données d'expérience ne permettait pas de présenter une soumission compétitive, le cahier des charges allait au-delà des critères à respecter pour la taille du groupe.

L'écart de -19,50 % de la soumission de l'adjudicataire par rapport à l'estimation est principalement dû à la volonté de l'assureur actuel de conserver notre groupe comme client.
Nous recommandons d'octroyer le contrat à Desjardins Assurances à compter du 1er décembre 2019, car cette firme offre le régime d'assurance collective requis à un coût avantageux. Le conseil d'administration de la CSEM a approuvé cette recommandation le 29 août 2019.

L'adjudicataire recommandé, Desjardins Assurances, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 11 avril 2018. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (CM11 0170), le dossier doit être soumis pour examen par ladite commission puisque le prix du contrat est supérieur à 2 M$ et qu'une seule soumission a été reçue suite à l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût global du contrat pour la période de 5 ans se chiffre à 3 275 746,80 $, taxes incluses. Les taux sont garantis les deux premières années et ils seront indexés pour les trois années suivantes selon l'inflation du marché et l'expérience des prestations payées. Sur ce coût, les employés déboursent, par déduction sur la paye, une partie des primes, soit 791 240,92 $ pour les cinq (5) années contractuelles.
Le budget 2019 et celui demandé pour 2020 couvrent le contrat pour la première année. Cette dépense n'a pas d'impact pour la Ville de Montréal puisque la CSEM s'autofinance par ses revenus de redevances.

La dépense se répartit ainsi :

	2019 (1 mois)	2020	2021	2022	2023	2024 (11 mois)
Dépenses par année	54 595,78 $	655 149,34 $	655 149,34 $	655 149,34 $	655 149,34 $	600 553,58 $
Récupération	13 187,35 $	158 248,20 $	158 248,20 $	158 248,20 $	158 248,20 $	145 060,85 $
Net	41 408,43 $	496 901,14 $	496 901,14 $	496 901,14 $	496 901,14 $	455 492,73 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Puisque les taux soumis ne sont garantis que pour une période de quatre mois, si l'octroi du contrat est reporté, un nouveau lancement d'appel d'offres devra être réalisé ce qui risque d'éliminer le seul soumissionnaire et de faire augmenter les taux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conséquemment à l'approbation des instances décisionnelles de la Ville, la mise en place du contrat avec Desjardins débutera le 1er décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'analyse des soumissions a été réalisé en conformité avec les politiques, règlements et encadrements administratifs concernés. Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

Le cahier des charges contenait des articles liés au règlement de gestion contractuelle et ce dernier était inclus dans le cahier

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine SIMARD, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-09-04
Susanne - Ext BEISERT Chef de division - Ressources humaines	Serge A BOILEAU Président	
Tél : (514) 384-6840, POSTE 248 **Télécop. :**	**Tél :** 514 384-6840 **Télécop. :** 514 384-7298	

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 11 avril 2018

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE
A/S MONSIEUR FRANÇOIS CHOLETTE
200, RUE DES COMMANDEURS
LÉVIS (QC) G6V 6R2

Nº de décision : 2018-CPSM-1024530
N° de client : 2000379948

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DESJARDINS ASSURANCES
- DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTÉ RETRAITE
- DESJARDINS FINANCIAL SECURITY
- DESJARDINS FINANCIAL SECURITY, FINANCIAL SERVICES FIRM
- DESJARDINS INSURANCE
- DESJARDINS INSURANCE LIFE HEALTH RETIREMENT
- DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
- DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, CABINET DE SERVICES FINANCIERS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **21 août 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 1700
Numéro de référence : 1289948
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Régime d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Croix Bleue Medavie 550 Sherbrooke Ouest Suite L-15 Montréal, QC, H3A 6T6 http://www.medavie.croixbleue.ca NEQ : 1161249645	Monsieur Charles St-Laurent Téléphone : 514 286-7647 Télécopieur :	**Commande : (1622107)** 2019-07-25 15 h 25 **Transmission :** 2019-07-25 15 h 25	3163005 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.1 2019-07-29 11 h 44 - Courriel 3165717 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.2 2019-08-05 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Desjardins 2, Complexe Desjardins bur.2301 23e tour Est Montréal, QC, h5b1e2 NEQ : 1160506722	Madame Leslie Nzangela Téléphone : 514 397-4789 Télécopieur :	**Commande : (1620827)** 2019-07-22 10 h 15 **Transmission :** 2019-07-22 10 h 15	3163005 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.1 2019-07-29 11 h 44 - Courriel 3165717 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.2 2019-08-05 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
La Capitale assureur de l'administration publique inc. 625, rue Jacques-Parizeau C.P.1500 Québec, QC, G1K8X9 NEQ : 1173318354	Madame Paré Patricia Téléphone : 418 644-5236 Télécopieur : 418 644-4352	**Commande : (1620589)** 2019-07-19 13 h 49 **Transmission :** 2019-07-19 13 h 49	3163005 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.1 2019-07-29 11 h 44 - Courriel 3165717 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.2 2019-08-05 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SSQ, Société d'assurance-vie inc. 1225, rue St-Charles ouest Bureau 200 Longueuil, QC, J4K 0B9 http://www.ssq.ca NEQ : 1144532687	Madame Roxane Ouimet Téléphone : 514 521-9097 Télécopieur : 514 521-1106	**Commande : (1620795)** 2019-07-22 9 h 36 **Transmission :** 2019-07-22 9 h 36	3163005 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.1 2019-07-29 11 h 44 - Courriel 3165717 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.2 2019-08-05 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières

Dossier # : 1196483002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières
Objet :	Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 $ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds et de conformité GDD 1196483002 Assurance collective Desjardins.xls

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Candy Yu WU
Chef comptable
Tél : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-05

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384-7298
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.31

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1196483002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières
Objet :	Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 $ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire)

Rapport - mandat SMCE196483002.pdf

Dossier # :1196483002

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-président

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 octobre 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE196483002

Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 $ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196483002

Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 $ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire).

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 2 M$, pour lequel ;*
  - une seule soumission conforme a été reçue.

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires ont bien compris les explications des responsables du dossier, en ce qui a trait à l'évaluation de l'expérience de la CSEM en matière de prestations d'assurances collectives, qui a fait en sorte que les autres firmes se sont désistées de l'appel d'offres, d'une part. D'autre part, la continuité avec le même fournisseur, malgré l'expérience, permet d'éviter les coûts d'implantation d'un nouveau contrat avec une nouvelle firme. Finalement, les commissaires apprécient qu'une garantie de taux ait pu être négociée dans ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 2 M$, pour lequel ;*
  - une seule soumission conforme a été reçue.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects de ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE196483002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.32

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1191029005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / climatisation du Complexe Marie-Victorin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 291 432,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15487;

2. d'autoriser une dépense de 629 143,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 125 828,64 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-08-29 11:05

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191029005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe sportif Marie-Victorin (2621) est situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Montréal-Nord (voir pièce jointe no.1). Il est adossé au Cégep Marie-Victorin et dessert quatre arrondissements (Montréal-Nord, St-Léonard, Anjou et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles). Il a été construit en 2010 et la Ville l'a acquis en octobre 2016 aux termes d'un protocole d'entente et d'une transaction immobilière. L'acquisition a été réalisée suite à un audit (rapport de vérification diligente) commandé par la Ville en date du 7 septembre 2016 et qui présente l'état de l'édifice en termes de vétusté et de défectuosité des installations. Ainsi des investissements majeurs sont requis, à court et à moyen termes, pour s'assurer le maintien de l'actif de cet imposant édifice de 15 578 m^2 qui abrite un terrain de soccer certifié FIFA, un gymnase double, trois salles polyvalentes, des vestiaires, un comptoir d'accueil, des bureaux administratifs et des locataires externes pour la restauration et les activités sportives.
La gestion des installations sportives est sous la responsabilité du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Le Service de la gestion et de la planification immobilière, en tant que gestionnaire de l'édifice, entend réaliser des travaux de rénovation en remplaçant les revêtements de toiture et les systèmes de climatisation au gaz utilisant des réfrigérants aux hydrochlorofluorocarbures (HCFC) par des unités de ventilation / chauffage / réfrigération électriques conformément au *Protocole de Montréal* pour la réduction des gaz à effet de serre (GES), de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et de la Loi du Québec sur la qualité de l'environnement.

La réfection de la toiture du Complexe sportif Marie-Victorin considérée prioritaire compte tenu des dommages et conséquences potentielles causées par les infiltrations d'eau sur le bâtiment et sur les activités. En effet, des infiltrations répétées ont traversé les plafonds et les murs des bureaux des employés, causant le report ou l'annulation d'importantes activités. Cela a également eu pour effet de précipiter la sollicitation du marché puisque certaines interventions en électromécanique devaient être mises au point pendant la période d'appel d'offres.

Par ailleurs, d'autres travaux de réfection sont également requis pour cet édifice et feront l'objet d'autres projets.

Les plans et devis ont été réalisés par les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. avec lesquelles la Ville détient une entente-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "*Le Devoir* " et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 12 juin au 16 juillet 2019, date d'ouverture des soumissions, offrant trente-deux (32) jours calendrier aux soumissionnaires pour se procurer le cahier des charges, visiter les lieux et déposer leur soumission. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de la date de dépôt, soit à partir du 16 juillet 2019.

Cinq (5) addenda ont été émis pendant la période d'appel d'offres :

1. Addenda 1 émis le 26 juin 2019 : Ajout des unités mécaniques et précision à l'effet que parmi toutes les unités mécaniques à remplacer, deux (2) sont alimentées au gaz et non électrique, à cause de la capacité de l'entrée électrique;
2. Addenda 2 émis le 8 juillet 2019 : Ajouts et ajustements des plans et détails des équipements et base de cheminée;
3. Addenda 3 émis le 10 juillet 2019 : Précision au niveau des contrôles des unités de ventilation à remplacer au toit;
4. Addenda 4 émis le 11 juillet 2019 : Clarification au niveau des panneaux électriques existants et nouveaux;
5. Addenda 5 émis le 12 juillet 2019 : Émission du tableau incluant les spécifications techniques des nouvelles unités de ventilation.

Seul l'addenda 1 ayant trait au remplacement des unités mécaniques a eu un effet significatif sur l'estimation des professionnels, les autres addenda ont permis d'apporter des précisions suite à l'émission de celui-ci.

Les visites des lieux se sont déroulées du 25 juin au 5 juillet 2019 conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0615 - 22 novembre 2018 - Conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier, accorder à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final, en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 2 265 478,90 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17094 / Autoriser une dépense totale de 2 714 020,52 $, taxes incluses, soit 2 265 478,90 $, taxes incluses, pour les services professionnels, 226 547,89 $, taxes incluses, à titre de budget pour les contingences et 221 993,73 $, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences et imputer ces dépenses au budget du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des projets mis en oeuvre selon les projections 2018-2020.
CM16 1076 - 26 septembre 2016 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) les droits détenus dans une emphytéose, pour la somme de 15 400 000 $, ainsi que les droits de la nue-propriété appartenant au Cégep Marie-Victorin (CMV) pour la somme de 3 100 000 $, relativement à un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles / Obtenir un droit d'usufruit en faveur de la Ville pour une durée de 30 années relativement à un immeuble adjacent

appartenant au Cégep Marie-Victorin, situé au 7000, rue Marie-Victorin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer à Procova inc, seul soumissionnaire conforme, un contrat de construction pour la réfection de la toiture du Complexe Marie-Victorin. Ces travaux visent principalement à :

- Remplacer le revêtement des toitures existantes par des bicouches élastomères blanches;
- Diviser les bassins des toitures pour s'assurer des pentes vers les drains;
- Remplacer les murs entre le dôme du terrain de soccer et la partie basse abritant les bureaux;
- Remplacer les treize systèmes de ventilation / réfrigération par des unités électriques avec nouveau réfrigérant;
- Remplacer deux systèmes de ventilation / réfrigération par des unités au gaz avec nouveau réfrigérant;
- Ajouter un nouveau panneau électrique dédié aux nouvelles unités de ventilation / réfrigération;
- Remplacer une unité de ventilation intérieure qui dessert plusieurs locaux;
- Ajouter une ligne de vie sur le dôme du terrain de soccer.

Il est à noter que les travaux connexes au remplacement du revêtement des toitures, autres que ceux reliés aux unités de ventilation / chauffage / climatisation, visent à assurer l'étanchéité du Complexe et à accroître sa longévité.

Un budget de contingences de 629 143,20 $, soit 10 % du montant du contrat, est réservé pour des travaux imprévus pouvant être requis à la suite de défauts constatés une fois les revêtements de toiture défaits de leurs supports (platelage, charpente, etc.).

Le budget d'incidences de 125 828,64 $, soit 2 % du montant du contrat, est principalement dédié à une firme spécialisée pour la surveillance en résidence des travaux de toiture.

JUSTIFICATION

Parmi les huit (8) preneurs de cahier des charges, on retrouve l'Association pour entrepreneurs en construction au Québec (ACQ), qui s'est procuré le cahier des charges uniquement pour en informer ses membres, trois (3) entrepreneurs généraux et quatre (4) sous-traitants en toiture.
Parmi les trois (3) entrepreneurs généraux, un seul (33 %) a déposé une soumission. Les deux autres entrepreneurs généraux (67 %) n'ont pas déposé de soumission parce que leur carnet de commandes ne leur permettait pas de respecter l'échéancier soumis.

Soumissions conformes	**Coût de base (taxes incluses)**	**Contingences (10 %) (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Procova inc.	6 291 432,00 $	629 143,20 $	6 920 575,20 $
Dernière estimation réalisée à l'externe après l'émission des addenda ($)	5 672 933,19 $	567 293,32 $	6 240 226,50 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			N / A. N / A.

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N / A. N / A.
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	680 348,70 $ 10,90%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N / A. N / A.

L'estimation des professionnels externe avant l'appel d'offres était de 4 811 703,75 $, cependant celle-ci ne comportait pas le remplacement des seize (16) unités de ventilation / chauffage / réfrigération (VCR). L'urgence d'aller en appel d'offres sans avoir complété l'ingénierie a été dictée par le manque de temps pour réaliser les expertises, les relevés, et les plans et devis en électricité et en mécanique. En effet, afin de permettre la réalisation des travaux visant à imperméabiliser les toits plats situés en contre bas du dôme du terrain de soccer avant cet hiver, il n'était pas possible de retarder l'appel d'offres. Néanmoins, compte tenu de l'échéancier, il était possible d'émettre en addenda ces plans et devis, ce qui fut fait le 26 juin avec l'addenda 1. Ces unités mécaniques devaient être remplacées en même temps que la réfection des toitures afin d'éviter des travaux supplémentaires sur les revêtements de toiture que les supports de ces nouvelles unités auraient occasionnés.

Le coût estimé de l'addenda 1 par les professionnels est réparti entre les travaux en architecture, en électricité et en mécanique, avec ajustement des charges administratives, à 861 229,44 $, portant la dernière estimation à 5 672 933,19 $.

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes tient compte des addenda émis, l'écart de 10,90 % est acceptable pour un projet majeur et s'explique majoritairement par l'évaluation des risques associés à la logistique pour les accès limités aux toitures et à la sécurité des usagers pendant la durée des travaux. Les addenda ont eu un effet significatif sur l'estimation des professionnels externes qui par ailleurs a été révisée pour en tenir compte.

Cependant les firmes de services professionnels n'ont pas transmis la révision des coûts en temps et lieu (voir pièce jointe no. 4).

Le coût des travaux supplémentaires et des imprévus sera défrayé à même les contingences du contrat (10%).

L'analyse des soumissions a été réalisée par les professionnels du projet. La soumission reçue est conforme et recommandée (voir pièce jointe no. 4).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Procova inc., seul soumissionnaire conforme.

En outre, la Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

En outre, l'adjudicataire n'est pas rendu non-conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville* et ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insuffisant..

En vertu du *Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats* (11-007) et de la résolution CM11 0170, le dossier doit être soumis pour

examen par ladite commission puisque le prix du contrat est supérieur à 2 M$ et qu'une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat à octroyer, incluant les contingences et les taxes, est de 6 920 575,20 $.
Le montant du budget des contingences est de 629 143,20 $ (10 %), taxes incluses.

Le montant du budget des incidences est de 125 828,64 $ (2 %), taxes incluses.

La dépense sera entièrement assumée par la Ville centre (voir intervention des Finances).

Les travaux seront réalisés à 20 % en 2019 et entièrement complétés en 2020.

Le coût total des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le Programme de protection des bâtiments sportifs (no. 42306).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).
Il est à noter que le remplacement des unités mécaniques au gaz par des unités alimentées en électricité permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 134 Tonnes d'équivalent de CO_2 par année.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat pour des travaux de réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin pourrait compromettre la tenue des activités sportives programmées. Les travaux inclus dans ce contrat sont requis afin de protéger la structure du toit du bâtiment et doivent être réalisés au cours des prochains mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

No. de projet : IMM-PR19-0039 - No contrat : 15487
Octroi de contrat au CM Octobre 2019
Réalisation des travaux Octobre 2019 à juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paulo CERQUEIRA, Service de la gestion et de la planification immobilière
François BUTEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Dino DAFNIOTIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

François BUTEAU, 19 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7912
Télécop. : 872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-15

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél : 514 872-8634
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
En remplacement de Sophie Lalonde
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2019-08-26

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 13 mars 2017

PROCOVA INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC LEQUIN
1924, RUE VALLIÈRES
LAVAL (QC) H7M 3B3

N° de décision : 2017-CPSM-1016474
N° de client : 3000144068

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PROCOVA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

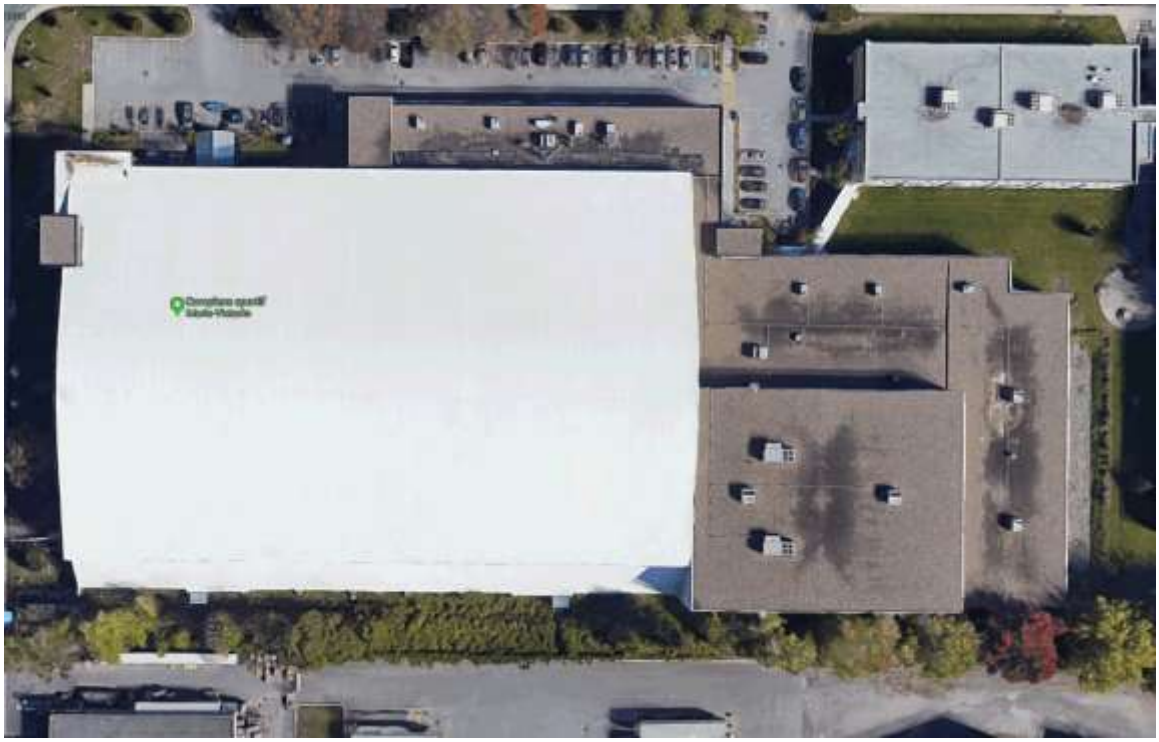

Parizeau Pawulski, architectes, s.e.n.c.

Le 23 août 2019

Belgacem Himeur
Gestionnaire immobilier
Ville de Montréal
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Projet : Réfection des toitures et remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621)
AO : IMM-15487 ; N/D : 18-538L

Objet : **Recommandation suite à l'ouverture des soumissions**

Monsieur,

Pour donner suite à l'ouverture des soumissions pour le projet en titre, veuillez trouver ci-joints, nos commentaires et recommandation sur la soumission reçues par courriel.

Seule soumission reçue (taxes incluses) :

1- Procova Inc. 6 291 432,00 $

Analyse :

Le coût soumis par l'unique soumissionnaire est de 10% supérieur à l'estimation budgétaire. L'estimation a été révisée le 3 juillet 2019 suite à l'émission des addenda, bien qu'elle n'ait été transmise que le 13 août 2019. La période à laquelle l'appel d'offres s'est terminé, soit dans la période d'effervescence précédant les vacances de la construction, jumelé au fait que des intervenants au dossier étaient en vacances au moment de la réception des soumissions, ont mené au défaut de transmission de l'estimation révisée au moment opportun.

L'estimation transmise au lancement de l'appel d'offres, au montant de 4 185 000,00$ avant taxes, ne comprenait pas les travaux de mécanique et d'électricité pour le remplacement des unités mécaniques au gaz par des unités électriques. Au départ, les unités mécaniques devaient être remplacées par de nouvelles unités au gaz de même type que l'existant. Ces travaux ont été ajoutés en addenda étant donné l'urgence de lancer l'appel d'offres afin de pourvoir débuter les travaux à l'automne 2019 et régler les infiltrations d'eau le long du mur surplombant la toiture longeant la rue Marie-Victorin.

Estimation budgétaire : 4 934 058,00 $ + taxes = 5 672 933,19 $
Soumissionnaire : 5 472 000,00 $ + taxes = 6 291 432,00 $

Les coûts du chapitre 15 – Mécanique sont conformes à l'estimation. Les coûts des chapitres 05 – Métaux et 09 – Finitions sont respectivement 20% et 26% moins élèves à la soumission qu'à l'estimation. Les coûts des chapitres 02 – Aménagement de l'emplacement, 06 – Bois et plastiques, 07 – Étanchéité et isolation et 16 – Électricité sont respectivement 42%, 64%, 20% et 21% plus élèves à la soumission qu'à l'estimation. L'écart au chapitre 02 est en partie explicable par l'ajout possible de conditions d'hiver bien que les travaux doivent se faire

9880, rue Clark, bur.205,
Montréal (Québec) H3L 2R3
info@p2architectes.qc.ca
Tél.: 514.481.4669
Téléc.: 514.481.9899

en deux phase, soit à l'automne 2019 et au printemps 2020. Les écarts aux chapitres 05 et 06 sont possiblement dus au transfert d'une partie des coûts des travaux de structure du chapitre 05 – Métaux au chapitre 06 – Bois et plastiques. Les écarts aux chapitres 07 – Étanchéité, 09 – Finitions et isolation et 16 – Électricité sont attribuables aux conditions d'un marché saturé pour ces corps de métier.

Ces écarts sont balancés par le chapitre 00 – Charges administratives dont le montant est presque la moitié de ce qui a été estimé.

Il est convenu que l'analyse de conformité sera faite par vos services.

Recommandation :

Après analyse des coûts, nous avons trouvé la seule soumission reçue conforme et nous vous recommandons de retenir les services **de Procova Inc. au montant de 6 291 432,00 $**, toutes taxes incluses.

Espérant que le tout est à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES

Yannick Des Landes
Architecte associé

P.j. IMM-15487 – Tableau comparatif des soumissions

\\ppa-server\partage2\DOCUMENTS\2018\18-538 - VDM - Divers projets (18-17094)\18-538L - Centre sportif Marie-Victorin - Infiltrations d'eau\600 AO-Permis\603 Entr gén-Analye soum\IMM-15487-Recommandation soumission-2019-08-23.doc

9880, rue Clark, bur.205,
Montréal (Québec) H3L 2R3
info@p2architectes.qc.ca
Tél.: 514.481.4669
Téléc.: 514.481.9899

Projet: Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Réfection des toitures et travaux connexes

Contrat : 15487

Appel d'offres IMM-15487

			TPS	TVQ	
Calcul du coût des travaux			**5,0%**	**9,975%**	**Total**
Contrat					
	%	**$**			
Travaux forfaitaires	100,0%	5 472 000,00 $	273 600,00 $	545 832,00 $	6 291 432,00 $
Structure					
Civil					
Mécanique					
Électricité					
Architecture					
Sous-total	100,0%	5 472 000,00 $	273 600,00 $	545 832,00 $	6 291 432,00 $
Contingences	10,0%	547 200,00 $	27 360,00 $	54 583,20 $	629 143,20 $
Total - Contrat		**6 019 200,00 $**	**300 960,00 $**	**600 415,20 $**	**6 920 575,20 $**
Dépenses incidentes					
Générales	2,0%	109 440,00 $	5 472,00 $	10 916,64 $	125 828,64 $
Spécifiques					
Coût des travaux (montant à autoriser)		**6 128 640,00 $**	**306 432,00 $**	**611 331,84 $**	**7 046 403,84 $**

Calcul du coût des travaux après les ristournes					**Total**
Ristourne TPS	100,00%		306 432,00 $		306 432,00 $
Ristourne TVQ	50,00%			305 665,92 $	305 665,92 $
Coût des travaux (montant à emprunter)					**6 434 305,92 $**

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**IMM-15487**
Titre d'AO :	**Réfection des toitures et travaux connexes du Complexe Marie-Victorin (2621)**
Date d'ouverture :	**16-juil-19**
Heure d'ouverture :	**13 h 30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Procova inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	6 291 432,00 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	
Dernière estimation :	5 672 933,19 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	11%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	
Nombre de soumissions déposées :	1

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Procova inc.	6 920 575,20 $	Conforme	CONFORME	
2			Conforme	À COMPLÉTER	
3			Conforme	À COMPLÉTER	
4			Conforme	À COMPLÉTER	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par : Belgacem Himeur *Belgacem Himeur* 14-août-19

Vérifiée par : Date :

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : IMM-15487
Numéro de référence : 1277805
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Complexe sportif Marie-Victorin (2621) – Réfection des toitures et travaux connexes

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	3 Axes Construction Inc. 16681, boul. Hymus Kirkland, QC, H9H4R9 NEQ : 1166447582	Madame Caroline St-Germain Téléphone : 514 674-0595 Télécopieur :	**Commande : (1607454)** 2019-06-13 13 h 14 **Transmission :** 2019-06-13 13 h 14	3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 37 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1607248)** 2019-06-13 9 h 21 **Transmission :** 2019-06-13 9 h 21	3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 39 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Couverture Montréal-Nord Ltée 8200 rue Lafrenaie Montréal, QC, H1P 2A9 NEQ : 1168317445	Monsieur Stéphane Lajoie Téléphone : 514 324-8300 Télécopieur : 514 324-9150	**Commande : (1612152)** 2019-06-27 8 h 51 **Transmission :** 2019-06-27 8 h 51	3148440 - Addenda 1 2019-06-27 8 h 51 - Téléchargement 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Le Groupe Master inc. 451, boul. Lebeau Montréal-Ouest, QC, H4N1S2 http://www.master.ca NEQ : 1169851384	Monsieur Jean-François Brault Téléphone : 514 787-1500 Télécopieur : 514 788-1773	**Commande : (1607151)** 2019-06-13 7 h 54 **Transmission :** 2019-06-13 7 h 54	3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 36 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Norgereq Ltée. 4073 rue Saint-Hubert Montréal, QC, H2L 4A7 http://www.norgereq.com NEQ : 1142550913	Monsieur Mustapha Bakali Téléphone : 514 596-0476 Télécopieur : 514 596-1045	**Commande : (1608655)** 2019-06-17 15 h 10 **Transmission :** 2019-06-17 17 h 46	3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 35 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 15 - Messagerie 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel

				3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 26 - Messagerie 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 26 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca NEQ : 1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	**Commande : (1608978)** 2019-06-18 10 h 08 **Transmission :** 2019-06-18 11 h 03	3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 37 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 15 - Messagerie 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 27 - Messagerie 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 28 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Toitures Trois Étoiles Inc. 7550 rue Saint-Patrick Montréal, QC, H8N 1V1 http://www.toiturestroisetoiles.com NEQ : 1142111666	Madame Jade Bélanger Téléphone : 514 365-6600 Télécopieur :	**Commande : (1608590)** 2019-06-17 14 h 19 **Transmission :** 2019-06-17 17 h 45	3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 36 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 15 - Messagerie 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 27 - Messagerie 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel

			3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 26 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Toitures V. Perreault 3965 Rue Alfred Laliberté Boisbriand, QC, J7h 1P7 NEQ : 1167778902	Monsieur Marcel Bernier Téléphone : 514 826-6944 Télécopieur :	**Commande : (1607166)** 2019-06-13 8 h 15 **Transmission :** 2019-06-13 8 h 17	3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 39 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191029005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1191029005 -Centre sportif Marie-Victorin-toitures.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-21

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financiers
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.32

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1191029005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire.

Rapport - mandat SMCE191029005.pdf

Dossier # :1191029005

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-président

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 octobre 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE191029005

Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE191029005

Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire.

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M$, pour lequel ;*
  - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le Service a expliqué que les deux autres preneurs du cahier des charges ont décidé de ne pas soumissionner après avoir consulté les documents d'appels d'offres, et ce, pour la même raison relative à la saturation de leur carnet de commandes. De plus, le Service a justifié, à la satisfaction des commissaires, que le lancement de l'appel d'offres pendant les vacances de la construction ne pouvait être reporté en raison de l'urgence des travaux qui sont requis pour arrêter l'infiltration d'eau par la toiture. Ceci nécessitait une première intervention rapide dès cet automne, et un report du lancement de l'appel d'offres aurait occasionné des délais pour la suite, ce qui n'était pas souhaitable en raison de la complexité des interventions requises.

Les membres de la Commission comprennent également que l'écart de prix, de 11% par rapport à l'estimé interne, est acceptable pour le Service dans ce contexte.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M$, pour lequel ;*
  - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects de ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE191029005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.33

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1195364001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM), pour une somme maximale de 1 744 055,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17566;
2. d'autoriser une dépense de 348 811,16 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 46 133,72 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-16 16:06

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195364001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de regroupement des cours de services Honoré-Beaugrand et Dickson, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour réunir ces deux (2) cours sur un seul et même site situé au 2150 Dickson. Ce projet intègre à la fois les fonctions de parcs et horticulture, ainsi que de cours de voirie et la mise à niveau des installations du site Dickson. Ce projet s'inscrit dans le Plan de restructuration des cours de voirie de la Ville. Il vise une certification LEED NC Argent tel qu'indiqué dans la *Politique de développement durable pour les édifices de l a Ville d e Montréal* pour tout immeuble municipal faisant l'objet de rénovations majeures.
Le projet de regroupement des deux cours de services a été divisé en deux (2) lots de construction, le lot 1 visant principalement une rénovation majeure du bâtiment existant et ses abords, tandis que le lot 2, qui sera réalisé dans le cadre d'un contrat de construction ultérieur et distinct, regroupe les travaux portant sur les installations et infrastructures extérieures.

Trois (3) appels d'offres publics pour des services professionnels ont été publiés entre 2017 et 2019 sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), ainsi que dans le journal *Le D evoir .*

Un premier appel d'offres pour le lot 2 a été publié le 28 juin 2017 et les offres ont été reçues le 9 août 2017. Ce contrat n'a toutefois pas été octroyé considérant les surcoûts liés au chantier du lot 1 à l'automne 2017. Le chantier de construction du lot 1 a été arrêté en décembre 2017 avec un avancement de près de 60 % des travaux complétés. Le SGPI a donc décidé en décembre 2017 de revoir la stratégie du projet dans son ensemble.

Un second appel d'offres visant l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la cour de services Dickson a été lancé en septembre 2018, et regroupait les services professionnels requis pour la fin d'étape chantier du lot 1, ainsi que pour l'ensemble des

services professionnels du lot 2 (conception et chantier). Une seule soumission a été déposée et celle-ci s'est avérée non conforme. N'étant pas en mesure d'octroyer le contrat et considérant le manque d'intérêt des preneurs de cahier des charges, le SGPI et le Service de l'approvisionnement ont rédigé de nouveaux documents d'appels d'offres portant uniquement sur les services professionnels du lot 2. Les services professionnels pour la suite du chantier du lot 1 se poursuivront avec les mêmes professionnels qui ont fait la conception du lot 1.

Un troisième appel d'offres pour la cour de services Dickson a été publié le 15 avril 2019 pour une durée de 36 jours et les offres ont été reçues le 23 mai 2019. Trois (3) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur l'estimation des coûts des services professionnels émis au début du processus d'appel d'offres.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le dépôt des soumissions
No. 1	2019-05-01	Réponses aux questions des soumissionnaires	Non
No. 2	2019-05-07	Réponses aux questions des soumissionnaires et report de date jusqu'au 23 mai 2019	Non
No. 3	2019-05-13	Réponses aux questions des soumissionnaires	Non

Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours. Le contrat doit être octroyé avant le 18 novembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0135 - 20 février 2017
Accorder un contrat à Axe construction inc. pour la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) - Dépense totale de 8 889 602,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5881 (6 soum.)

CM16 0750 - 21 juin 2016
Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., un espace d'une superficie de 28 600 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson, pour les besoins de la cour de services Dickson, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 4 ans, du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2020 - Dépense totale de 4 273 824,56 $, taxes incluses.

CM14 0399 - 28 avril 2014
Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson - Dépense totale de 1 902 502,83 $, taxes incluses.

CM13 0591 - 28 juin 2013
Approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.

CM12 0312 - 16 avril 2012
Accepter le mandat de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la vente à son juste prix du terrain de la cour de voirie Honoré-Beaugrand afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'arrondissement.

CA11 27 0577 - 6 décembre 2011
Mandater la DSTI pour de la vente du site Honoré-Beaugrand et pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie au complexe Dickson.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de la cour de services Dickson - Travaux lot 2.
Les travaux lot 2 débuteront à la fin des travaux du lot 1. Ce deuxième lot de travaux comprend :

1. La réhabilitation des sols;
2. Les travaux d'infrastructure;
3. Le drainage;
4. Le remblayage;
5. Le revêtement de surface;
6. La démolition et la reconstruction des enclos et des abris de la cour de services.

Le projet de la cour de services Dickson a été divisé en deux (2) lots afin d'optimiser le calendrier des travaux et compte tenu des délais importants occasionnés par les approbations requises de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réhabilitation des sols. De plus, le fait de diviser les lots selon les spécialités de réalisation de travaux (travaux lot 1 étant spécialités de bâtiment, travaux lot 2 spécialités de site) permet d'obtenir des prix plus représentatifs du marché de la construction.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges :

1. Architecture 49 inc.
2. Bouthillette Parizeau inc.
3. Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD)
4. GBI
5. Groupe SCP Environnement inc.
6. Les Services EXP inc.
7. Stantec Experts-conseils ltée
8. Groupe Régis Côté inc.

Deux (2) soumissions ont été déposées, l'une par Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et l'autre par Groupe Régis Côté inc., ce qui représente 25 % des preneurs du cahier des charges. Tous les preneurs du cahier des charges ont été contactés, mais tous n'ont pas été rejoints.

Les motifs suivants ont été évoqués par les preneurs du cahier n'ayant pas soumissionné :

· formation d'une équipe multidisciplinaire avec firme d'architecture;
· pas en mesure de faire équipe avec une firme d'architecture;
· carnet de commandes complet (manque de capacité).

Le tableau suivant présente la soumission considérée et l'analyse des écarts de prix.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence incluant taxes	Total
Groupe Marchand Architecture & Design Inc. (GMAD) et FNX-INNOV. inc.	72,00 %	0,70	1 744 055,78 $	348 811,16 $	2 092 866,94 $
Groupe Régis Côté inc.	85,33 %	0,50	2 695 496,90 $	539 099,38 $	3 234 596,28 $
Dernière estimation réalisée par le SGPI (avril 2019)			2 549 570,63 $	509 914,13 $	3 059 484,76 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 966 617,82 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 31,59 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					1 141 729,34 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					54,55 %

Le prix de la soumission retenue est 31,59 % (805 514,85 $) plus bas que l'estimé du SGPI qui était de 2 549 570,63 $ (incluant les taxes, excluant les contingences). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels similaires et des projets de même nature et de même ampleur. Cette estimation a été établie sur un pourcentage des honoraires de base de 10 % de la valeur totale des travaux. La soumission déposée par la firme Groupe Marchand Architecture & Design Inc. (GMAD) équivaut à 5,4 % pour l'ensemble des disciplines. Nous pouvons conclure que le Groupe Marchand Architecture & Design Inc. (GMAD) s'est montré plus compétitif que le prix courant pour des soumissions d'honoraires présents dans le marché. La lecture de l'offre de services de la firme indique que celle-ci a bien compris la nature et l'ampleur de la mission.

L'écart de 54,55 % entre la deuxième meilleure note finale (Groupe Régis Côté inc.) et l'adjudicataire (Groupe Marchand Architecture & Design inc.) s'explique par le fait que la soumission déposée par le Groupe Marchand Architecture & Design inc. a été établie sur un pourcentage des honoraires de base de 5,4 % de la valeur des travaux, tandis que le Groupe Régis Côté inc. a présenté une offre qui représente plus que le double, soit 12 % de la valeur des travaux. Le prix du Groupe Régis Côté inc. est plus proche de l'estimation de la Ville, qui est en soi basée sur des offres similaires reçues pour des projets de même nature et ampleurs. Ainsi, nous pouvons conclure que le Groupe Marchand Architecture &

Design inc. (GMAD) s'est montré très compétitif sur le prix des honoraires de base.

Les soumissions déposées regroupent une firme d'architecture et plusieurs firmes d'ingénierie. Ces soumissions ont été analysées selon une grille d'évaluation préautorisée (voir intervention du Service de l'approvisionnement). Les soumissions ont été analysées en première étape, soit l'Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1 et ont obtenus un pointage bien au-dessus du pointage minimal, les rendant admissibles à la deuxième étape du processus, soit l'évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2. L'évaluation qualitative des offres a donc permis au SGPI d'être confiant et satisfait que l'équipe de professionnels du Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) a la capacité de répondre aux exigences de la Ville pour ce projet.

Suite à la seconde étape, la soumission a été jugée conforme au Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle.

Le comité de sélection recommande de retenir la soumission déposée par Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) (se référer à la pièce jointe no 1 : Analyse et évaluation des soumissions et services professionnels).

Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. ne figurent pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et détiennent une attestation de l'Autorité des marchés financiers. Ces vérifications ont été faites par les responsables du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 744 055,78 $ incluant les taxes. De plus, un montant de 348 811,16 $ taxes incluses est prévu pour les contingences et un montant de 46 133,72 $ taxes incluses est prévu pour les incidences. Le montant à autoriser totalise 2 139 000,66$, incluant les contingences, les incidences et les taxes (se référer à la pièce jointe no 3 : Calcul des coûts SGPI).
La dépense est prévue au Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2019-2021 du SGPI et est assumée à 100 % par la Ville centre (voir l'intervention du Service des finances).

Les décaissements au PTI prévus sont de 428 000 $ en 2019, de 1 283 000 $ en 2020, et de 428 000 $ en 2021 (voir pièce jointe no. 3 - Calcul des coûts SGPI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du bâtiment principal, sis au 2150 rue Dickson, ainsi que celui de la cour de services extérieure, sera réalisé en considération de la *Politique du développement durable de la Ville de Montréal* de même que du *Plan Montréal Durable 2016-2020.* À cet effet, une certification LEED NC Argent est visée, en lien avec la priorité de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles. Le SGPI rénove les bâtiments et infrastructures de manière durable pour l'ensemble de la cour de services Dickson.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans la mise en œuvre de ce projet implique la prolongation de la relocalisation temporaire de la cour de services sur un site locatif ainsi que la suspension temporaire de la rénovation de l'ensemble du site (cour de services Dickson - Travaux lot 2 et possiblement le projet d'un nouvel écocentre à l'emplacement de l'ancien incinérateur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2019-10-02 - Comité exécutif - Recommandation à la Commission permanente sur l'examen des contrats
2019-10-09 - Commission permanente sur l'examen des contrats
2019-10-16 - Comité exécutif - Recommandation au conseil municipal
2019-10-22 - Conseil municipal
2019-10-28 - Début du contrat
2021-07-31 - Fin du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En considération des critères du guide d'information de la Commission permanente sur l'examen des contrats de février 2018, le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque ce contrat de services professionnels est d'une valeur supérieure à un million de dollars (1M$), avec un écart de 20 % entre l'estimation interne effectuée avant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire, en plus d'un prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme suite à l'appel d'offres.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Pierre MORISSETTE, 23 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-12

Sonia GIAMPETRONE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6951
Télécop. :

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-09-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice - Gestion et planification immobilière
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-16

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 13 mars 2017

GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS LEMAY
606, CATHCART
600
MONTRÉAL (QC) H3B 1K9

Nº de décision : 2017-CPSM-1016189
N° de client : 3000971734

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous A + SM ARCHITECTURE & DESIGN, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483
N° de client : 3001642376

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sania Richard

Directrice des contrats publics par intérim

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1ER MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Tableau de calcul des coûts - SGPI

Projet: Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2

Contrat: AO- 19-7566 **Coûts Groupe Marchand & Design inc. (gmad) et FNX-INNOV inc**

Calcul du coût des honoraires			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Contrat					
	%	$			
Coût estimé des travaux					
Services professionnels de base		802 500,00 $	40 125,00 $	80 049,38 $	922 674,38 $
Services profesionnels supplémentaires		714 400,00 $	35 720,00 $	71 261,400 $	821 381,40 $
21.2.2.1 Relevé des bâtiments existants		11 000,00 $			
21.2.2.2 Suivi LEED		13 500,00 $			
21.2.2.3 Arpentage		10 000,00 $			
21.2.2.4 Circulation et stationnnement		17 600,00 $			
21.2.2.5 Relocalisation du poste d'essence		33 900,00 $			
21.2.2.6 Architecture de paysage		115 000,00 $			
21.2.2.7 Signalisation extérieure		10 000,00 $			
21.2.2.8 Géothechnique et géo-environnement		462 000,00 $			
21.2.2.9 Aides financières		8 000,00 $			
21.2.2.10 Coordination du déménagement		18 500,00 $			
21.2.2.11 Signalisation intérieure		14 900,00 $			
Sous-total		1 516 900,00 $	75 845,00 $	151 310,78 $	1 744 055,78 $
Contingences	20,0%	303 380,00 $	15 169,00 $	30 262,16 $	348 811,16 $
Total contrat		**1 820 280,00 $**	**91 014,00 $**	**181 572,94 $**	**2 092 866,94 $**
Dépenses incidentes					
Incidences générales		40 125,00 $	2 006,25 $	4 002,47 $	46 133,72 $
Coût des travaux (montant à autoriser)		**1 860 405,00 $**	**93 020,25 $**	**185 575,41 $**	**2 139 000,66 $**
Calcul du coût après la ristourne					
Ristourne TPS	100,00%		**93 020,25 $**		
Ristourne TVQ	62,80%			**103 656,00 $**	
Coût des travaux (montant à emprunter)		**1 860 405,00 $**		**81 919,41 $**	**1 942 324,41 $**

Décaissements au PTI

	2019	2020	2021	total
Total (taxes incluses) en milliers de dollars	428	1 283	428	**2 139**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1195364001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17566 PV.pdf19-17566 SEAO _ Liste des commandes.pdf

19-17566 TABLEAU RÉSULTAT GLOBAL FINAL.pdf19-17566 Intervention Appel D'offres.pdf

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-29

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition

19-17566 - Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	30%	25%	30%	100%	$		
Groupe Marchand Architecture & Design Inc.	4,17	7,67	20,67	18,50	21,00	72,00	1 744 055,78 $	**0,70**	**1**
Groupe Régis Côté Inc.	4,00	9,00	26,00	21,67	24,67	85,33	2 695 496,90 $	**0,50**	**2**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité	
Date	mercredi 12-06-2019
Heure	14 h 00
Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est, 4e

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17566

No du GDD : 1195364001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 4 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 16 - 5 - 2019

Ouverture faite le : 23 - 5 - 2019

Date du comité de sélection : 12 - 6 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 13 - 5 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 36 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 25

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 11 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 19 - 11 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Marchand, architecture & Design Inc. (GMAD)	1 744 055,78 $	√	
Groupe Régis Côté Inc.	2 695 496,90 $		

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme : Groupe Marchand, architecture et Design Inc. ayant obtenu le plus haut pointage. Des six (6) autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'avaient pas la capacité, les prérequis, le temps ou trouvaient certaines exigences restrictives; 2 pas de réponse.

Préparé par : Eddy DUTELLY

Le 25 - 6 - 2019

Liste des commandes

Numéro : 19-17566

Numéro de référence : 1259022

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Architecture 49 Inc. 1244 rue Ste-Catherine Ouest 3e étage Montréal, QC, H3G 1P1 http://a49montreal.com/	Madame Sophie Lafrenière Téléphone : 438 844-2395 Télécopieur : 514 866-3780	**Commande : (1579963)** 2019-04-16 12 h 13 **Transmission :** 2019-04-16 12 h 13	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 49 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bouthillette Parizeau Inc. 9825 rue Verville Montréal, QC, H3L 3E1 http://www.bpa.ca	Madame Milena Toffolo Téléphone : 514 383-3747 Télécopieur : 514 383-8760	**Commande : (1584928)** 2019-04-26 9 h 43 **Transmission :** 2019-04-26 9 h 43	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 48 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO

			3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1586547)** 2019-04-30 10 h 07 **Transmission :** 2019-04-30 10 h 07	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 41 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1 http://www.gmad.ca	Monsieur François Lemay Téléphone : 514 904-2878 Télécopieur :	**Commande : (1580231)** 2019-04-16 16 h 33 **Transmission :** 2019-04-16 16 h 33	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 36 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Régis Côté inc 682, rue William Montréal, QC, H3C 1N9 http://www.regiscote.com	Madame Stéphanie Cote Téléphone : 514 871-8595 Télécopieur : 514 871-2279	**Commande : (1583034)** 2019-04-23 14 h 53 **Transmission :** 2019-04-23 14 h 53	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 46 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe SCP Environnement inc. 4567 rue Beaubien est bureau #1 Montréal, QC, H1T 1T5	Monsieur Daniel Perreault Téléphone : 514 722-1451 Télécopieur :	**Commande : (1580584)** 2019-04-17 10 h 08 **Transmission :** 2019-04-17 10 h 08	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 37 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1580111)** 2019-04-16 14 h 37 **Transmission :** 2019-04-16 14 h 37	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 36 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1579741)** 2019-04-16 9 h 36 **Transmission :** 2019-04-16 9 h 36	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 48 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la

liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc MEDIA

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195364001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1195364001 - Cour de service Dickson réaménagement-SP.xlsx

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-23

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financiers
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.33

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1195364001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires)

Rapport - mandat SMCE195364001.pdf

Dossier # :1195364001

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-président

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 octobre 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE195364001

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE195364001

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M$, dont :*
  - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée avant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
  - *l'écart est de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme suite à l'appel d'offres.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires ont bien compris les explications des responsables du dossier du Service, en ce qui a trait à l'écart favorable à la Ville. D'une part, le coût des services d'ingénierie aurait été surestimé à l'estimation interne en raison du fait que l'équipe est plus au fait du coût des services professionnels en architecture et qu'elle a basé ses calculs sur les prix historiques pour fixer les honoraires.

Quant à l'écart entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire, le Service l'a justifié par le fait que l'adjudicataire a pratiqué une stratégie de prix des plus agressives pour obtenir le contrat et entrer sur le marché. Dans ce contexte, le Service prévoit que les contingences incluses au contrat seront fort probablement toutes utilisées.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M$, dont :*
  - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée avant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
  - *l'écart est de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme suite à l'appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects de ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE195364001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.34

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1190649010

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 $ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :
1- de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois années, pour la fourniture, sur demande, de services de surveillance de travaux ;

2- d'approuver un projet de convention par lequel la firme Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 586 042,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1689 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-09-16 09:29

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1190649010

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 $ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 19 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux. Il n'y a pas assez de membres réguliers pour répondre au volume de travaux de surveillance.

Principaux éléments		
Date de parution (SEAO + Constructo)		2019-07-04
Disponibilité des documents		2019-07-04
Date de fin de la période d'appel d'offres		2019-08-08
Durée de l'appel d'offres		34 jours
Preneur d'un cahier de charges :		5 entreprises
Preneur d'un cahier de charges et addenda :		3 entreprises
N'ayant pas soumissionné		0
Ayant soumissionné		3 entreprises

La validité des soumission est de 90 jours. L'appel d'offres est ouvert aux fournisseurs et entrepreneurs canadiens et européens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 18 1499 - 17 décembre 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour, les services de surveillance de travaux, avec la firme Groupe ABS inc., pour une somme maximale de 1 815 685,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1681** (CE 18 1973- 5 décembre 2018)

CM 18 1498 - 17 décembre 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée 3 ans, pour, les services de surveillance de travaux, avec la firme Infrastructel inc., pour une somme maximale de 1 691 512,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1675** (CE 18 1971 - 5 décembre 2018)

CE 18 0386 - 14 mars 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour, les services de surveillance de travaux, avec la firme Groupe ABS inc., pour une somme maximale de 314 312,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1662**

CE 18 0385 - 14 mars 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour, les services de surveillance de travaux, avec la firme Transit arpenteurs-géomètres inc., pour une somme maximale de 286 172.77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1661**

CE 18 0331 - 7 mars 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour, les services de surveillance de travaux, avec la firme Transit arpenteurs-géomètres inc., pour une somme maximale de 289 449.56 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1660**

CM 18 0233 - 19 février 2018 d'exercer la **2e et dernière option de prolongation** du contrat avec Transit arpenteurs-géomètres inc., pour une somme maximale de 202 068,56 $, taxes incluses et avec Le Groupe Géninov inc., pour une somme maximale de 197 527,05 $, taxes incluses, chacune multipliée par le taux d'inflation, tel que publié par Statistiques Canada (12 derniers mois) (**CE16 0482**);

CM 18 0232 - 19 février 2018 d'exercer la **2e et dernière option de prolongation** de 3 contrats avec Le Groupe Geninov inc. (lots 1 et 2), pour une somme maximale de 197 527,05 $, taxes incluses, pour chacun des lots, et Transit arpenteurs-géomètres inc. (lot 3), pour une somme maximale de 219 544,76 $, taxes incluses, (**CM16 0943**);

CE 18 0255 - 14 février 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour les services de surveillance de travaux à la firme Groupe Géninov inc, pour une somme maximale de 298 197,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1659**

CE 18 0254 - 14 février 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour les services de surveillance de travaux à la firme Groupe Géninov inc, pour une somme maximale de 298 197,32 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1658**

CE 18 0196 - 7 février 2018 1 d'exercer la **1ère option de prolongation** du contrat pour la surveillance de chantier avec la firme Transit arpenteur-géomètre inc., pour une somme maximale de 193 330,46 $, taxes incluses, multipliée par l'indice des prix à la consommation, tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) (**CE17 0347**).

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 26 août 2019 (séance 48.T.01)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise à conclure une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier pour une période de trois années avec la firme Groupe Geninov Inc 1 586 042,38 $ (taxes incluses) .

La période de trois années permet de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée.

Cette approche vise à favoriser l'ouverture des marchés et la concurrence entre les fournisseurs. Un plus large éventail de firmes qualifiées permet aussi de renforcer l'obligation de performance. Le nombre de contrats de ce type est en hausse cette année dû à l'augmentation substantielle du carnet de commandes de travaux de la Ville auxquels la CSEM se joint.

Le plus bas soumissionnaire recommandé présente un taux horaire de 47.00 $ / heure pour 9 600 heures/année (2e année à 47.56$/h et 3e année à 48.13$/h) durant les trois années et 82.78 $ moyenne/ heure sur 40 heures pour le chargé de projets occasionnel à l'administration et la discipline de contrat.

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 19 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale. Ainsi, le recours à une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.

A la suite de l'appel d'offres public, 3 firmes ont soumis des offres. Les 3 propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note interm.	Note finale			Total (avec taxes)
Le Groupe Geninov	79,33	0,82			1 568 042,38 $
Transit Arpenteurs-Géomèt	82,5	0,77			1 719 382,14 $
Infrastructel	76,5	0,72			1 752 908,85 $
Coût moyen des soumissions reçues					1 680 111,12 $
Dernière estimation réalisée					1 719 382,14 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($)					(151 339,76) $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					-9%
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme ($)					(112 068,74) $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					-7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)					184 866,47 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)					12%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($)					(151 339,76) $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					-10%
L'estimation est basée sur les prix des appels d'offres précédents (c1675, 1681 et 1687)					

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

L'adjudicataire recommandé, Le Groupe Geninov inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 23 mars 2018. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (CM11 0170), le dossier doit être soumis pour examen par ladite commission puisque le contrat de services professionnels est supérieur à 1 M$ et l'adjudicataire en est à son quatrième contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartit les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de services professionnels permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

Plusieurs grands chantiers, comme l'échangeur Turcot, le boulevard Pie IX, Griffintown, Ste-Catherine, Plaza St-Hubert ou les projets du PRR, ont des calendriers très serrés et entrelacés entre les intervenants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : Octobre 2019

Octroi du contrat au CM : Octobre 2019

Début des travaux vers le 15 novembre 2019

Fin des travaux vers le 24 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'analyse des soumissions a été réalisé en conformité avec les politiques, règlements et encadrements administratifs concernés. Le dossier respecte le règlement contractuel de la Ville de Montréal.

Gestion des ordres du jour

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-16
Sylvie - Ext DAGENAIS Adjointe administrative au président	Serge A BOILEAU Président
Tél : 514 384-6840 **Télécop. :** 514 384-7298	**Tél :** 514-384-6840 **Télécop. :** 514 384-7298

CONVENTION DE SERVICES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Serge Boileau, ing., président de la Commission des services électriques de Montréal, autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution _____ adoptée par le Conseil municipal à sa séance du _____2019.

No d'inscription TPS : 121364749 RT0001
No d'inscription TVQ : 1006001374 TQ0002

(la **"Ville")**

ET : **Groupe Geninov inc.**, personne morale ayant une place d'affaires au **10 000, rue Lajeunesse, bureau 150, Montréal QC H3L 2E1** agissant et représentée par **Monsieur Wilner Morisseau, autorisé aux fins des présentes;**

(le **"Contractant")**

No d'inscription T.P.S. 841719750
No d'inscription T.V.Q. 1213745502

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme **Groupe Geninov inc** jusqu'à concurrence d'une dépense de 1 586 042,38 $ incluant les taxes, les frais de déplacement, frais administratifs et les profits, pour **la surveillance de chantier dans le cadre de projets de construction de réseaux de conduits souterrains.**

L'appel d'offres # 1689 est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT:

1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;

1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;

1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;

1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;

1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;

1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance du Règlement de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application du Règlement comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend l'engagement de respecter intégralement le Règlement sur la gestion contractuelle (18-038).

1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, suite à un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

2.1 verse une somme maximale d'un million cinq cent quatre-vingt-six mille quarante-deux DOLLARS et trente-huit sous (1 586 042,38 $), en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale

2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;

2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL	**POUR LE CONTRACTANT**
_____	_____
Serge A. Boileau, ing. Président, CSEM	Wilner Morisseau, Vice-président génie civil Groupe Geninov inc.

Date : _____ Date _____

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 23 mars 2018

LE GROUPE GÉNINOV INC.
A/S MONSIEUR YVES ANDRÉ MARTHONE
10000, RUE LAJEUNESSE, BUR. 150
MONTRÉAL (QC) H3L 2E1

N° de décision : 2018-CPSM-1020250
N° de client : 3000237048

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GENINOV GROUP INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE GÉNINOV INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 septembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Liste des commandes

Numéro : 1689
Numéro de référence : 1285580
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Service professionnels relatifs à la surveillance des travaux (Génie civil) des projets de construction ou modifications au réseau de conduits souterrains (électriques et télécommunications) dans les limites de la ville de Montréal.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
HEC Montréal 5255, avenue Decelles Montréal, QC, H3T 1v6 http://www.hec.ca	Monsieur Denys Bussieres Téléphone : 514 340-6243 Télécopieur :	**Commande : (1615535)** 2019-07-07 19 h 51 **Transmission :** 2019-07-07 19 h 51	Mode privilégié : Ne pas recevoir
INFRASTRUCTEL 2405, boul. Fernand-Lafontaine suite 200 Longueuil, QC, J4N1N7 http://www.infrastructel.com	Monsieur Etienne Rivard Téléphone : 450 679-4141 Télécopieur : 450 679-4848	**Commande : (1617837)** 2019-07-11 15 h 38 **Transmission :** 2019-07-11 15 h 38	3165077 - Addenda No. 1 2019-08-02 10 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe GENINOV 10000 rue Lajeunesse Montréal, QC, H3L 2E1 http://www.geninov.com	Monsieur Pierre-Klébert Charles Téléphone : 514 374-2999 Télécopieur : 514 722-3793	**Commande : (1614836)** 2019-07-04 14 h 29 **Transmission :** 2019-07-04 14 h 29	3165077 - Addenda No. 1 2019-08-02 10 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Société d'habitation et de développement de Montréal 800, boul. de Maisonneuve Est bureau 2200 Montréal, QC, H2L 4L8 http://www.shdm.org	Madame Nassima Mahmoudi Téléphone : 514 380-2116 Télécopieur :	**Commande : (1623970)** 2019-08-02 9 h 17 **Transmission :** 2019-08-02 9 h 17	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Transit Arpenteurs-Géomètres inc. 13665, boulevard Curé-Labelle Bureau 219 Mirabel, QC, J7J 1L2	Monsieur André Larouche Téléphone : 450 818-4883 Télécopieur : 450 665-8840	**Commande : (1614772)** 2019-07-04 13 h 28 **Transmission :** 2019-07-04 13 h 28	3165077 - Addenda No. 1 2019-08-02 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières

Dossier # : 1190649010

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 $ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certificat de fonds CR1689 GDD1190649010-serv prof (surveillance de chantier).xls

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Candy Yu WU
Chef comptable
Tél : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384-7298
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.34

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1190649010

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 $ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

Rapport - mandat SMCE190649010.pdf

Dossier # :1190649010

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-président

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 octobre 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE190649010

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 $ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE190649010

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 $ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1M$, dont :*
  - *l'adjudicataire en est à son quatrième contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le président de la CSEM a exposé le contexte de ce marché très spécialisé, où les équipes recherchées doivent être composées de quatre ressources diplômées comptant au moins cinq années d'expérience, en plus de la qualification requise pour travailler dans les conduits souterrains en manipulant du filage alimenté en électricité. Dans ce contexte exigeant, les commissaires voient de façon très positive la réception de trois soumissions. De surcroît, dans ce contexte où très peu de ressources professionnelles sont disponibles, les commissaires apprécient particulièrement que la CSEM opte pour une approche mixte, incluant ses ressources internes et des ressources externes qui lui permettent de compléter ses projets, et ce, dans le respect du cadre des contrats de travail de son personnel syndiqué.

Du point de vue de la Commission, l'écart favorable de 16% avec une firme avec laquelle la CSEM a l'habitude de travailler, en plus d'avoir la possibilité de résilier le contrat sans pénalité à tout moment en cas de non-satisfaction, représentent deux éléments particulièrement à l'avantage de la Ville de Montréal.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1M$, dont :*
  - *l'adjudicataire en est à son quatrième contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects de ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE190649010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.35

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1198385001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Magil Construction Est du Canada inc., pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (0183) (Contrat : 32 536 775,25 $, taxes incluses + contingences : 4 880 516,29 $, taxes incluses + incidences : 1 852 155,94 $, taxes incluses) - Dépense totale de 39 269 447,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5846 (2 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Magil Construction Est du Canada inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (0183), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 32 536 775,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **5846**;

2. d'autoriser une dépense de 4 880 516,29 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 852 155,94 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-10-08 10:05

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198385001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Magil Construction Est du Canada inc., pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (0183) (Contrat : 32 536 775,25 $, taxes incluses + contingences : 4 880 516,29 $, taxes incluses + incidences : 1 852 155,94 $, taxes incluses) - Dépense totale de 39 269 447,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5846 (2 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville a adopté un plan d'intervention aquatique (PIAM) qui prévoit de mettre en place de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels possédant les caractéristiques techniques nécessaires à la pratique du sport régional. Le volet construction du programme a été adopté le 29 août 2018 par le CE.
La piscine Rosemont existante ayant dépassé sa vie utile, la construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont est le premier projet répondant aux critères du PIAM.

Le projet consiste à construire un nouveau complexe aquatique sur la portion libre au nord du site actuel du Centre Rosemont. Le projet permettra de mettre à niveau les installations aquatiques de ce site et d'offrir aux citoyens et citoyennes les commodités modernes nécessaires aux activités de loisirs et de sports aquatiques.

Dans une phase ultérieure, non incluse au présent projet, la piscine et le centre communautaire existants seront convertis en maison de la culture. À la fin, toutes les composantes du centre Rosemont (bibliothèque existante, nouveau complexe aquatique et maison de la culture à venir) seront reliées en un seul complexe. Ces facteurs ont été pris en considération lors de la conception du projet de complexe aquatique de manière à assurer une qualité architecturale globale et une intégration harmonieuse.

Les principales parties prenantes du projet, qui siègent au comité de pilotage, sont l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), en tant que requérants, et le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en tant qu'exécutant.

Le 3 octobre 2016, le Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) a recommandé de continuer le projet en procédant à l'étape des plans et devis. Le 29 mai 2017, le CCPE recommandait également la poursuite du projet.

L'appel d'offres public de construction, publié dans Le Devoir le 25 octobre 2018, et ouvert le 16 mai 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de deux cent vingt-trois (223) jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission.

Dix-neuf (19) addenda ont été émis lors de cet appel d'offres. Ces addenda ont permis de faire les modifications, clarifications et ajouts mineurs requis en réponse aux questions posées par les soumissionnaires selon la procédure établie.

Addenda no.1 - 12 novembre 2018 : Précisions apportées en architecture, architecture du paysage, civil et mécanique. Réémission des bordereaux de soumission au cahier des charges (59 pages).
Addenda no.2 - 20 novembre 2018 : Précisions apportées en architecture, structure, mécanique et électricité (45 pages).
Addenda no.3 - 21 novembre 2018 : Précisions apportées en architecture, structure, mécanique et électricité (36 pages).
Addenda no.4 - 23 novembre 2018 : Report de l'ouverture des soumissions du 29 novembre au 4 décembre 2018. Précisions apportées en architecture, civil, structure et mécanique (23 pages).
Addenda no.5 - 26 novembre 2018 : Fourniture des bordereaux de soumission en version Excel (1 page + fichiers Excel).
Addenda no.6 - 28 novembre 2018 : Report de l'ouverture des soumissions du 4 au 13 décembre 2018 (1 page).
Addenda no.7 - 4 décembre 2018 : Précisions apportées en architecture et mécanique. Réémission du devis technique pour le monte-matériaux et réémission des bordereaux de soumission en version Excel (40 pages + fichiers Excel).
Addenda no.8 - 5 décembre 2018 : Report de l'ouverture des soumissions du 4 déc. 2018 au 31 janv. 2019. Précisions apportées en structure (7 pages).
Addenda no.9 - 13 décembre 2018 : Précisions apportées en architecture et électricité. Réémission des bordereaux de soumission au cahier des charges et version Excel (24 pages + fichiers Excel).
Addenda no.10 - 17 janvier 2019 : Modifications, clarifications et ajouts apportés en architecture et mécanique (5 pages).
Addenda no.11 - 25 janvier 2019 : Report de l'ouverture des soumissions du 31 janvier 2019 au 28 février 2019 (1 page).
Addenda no.12 - 4 février 2019 : Précisions et modifications apportées en architecture (2 pages).
Addenda no.13 - 19 février 2019 : Report de l'ouverture des soumissions du 28 février 2019 au 14 mars 2019 (1 page).
Addenda no.14 - 4 mars 2019 : Report de l'ouverture des soumissions du 14 mars 2019 au 4 avril (1 page).
Addenda no.15 - 18 mars 2019 : Report de l'ouverture des soumissions du 4 avril 2019 au 2 mai 2019. Précisions apportées en architecture, structure, mécanique et électrique (45 pages).
Addenda no.16 - 18 mars 2019 : Report de l'ouverture des soumissions du 4 avril 2019 au 2 mai 2019. Précisions apportées au cahier des charges, en architecture et en mécanique (22 pages).
Addenda no.17 - 18 avril 2019 : Précisions apportées au cahier des charges, en architecture, en mécanique et électrique (4 pages).
Addenda no.18 - 29 avril 2019 : Report de l'ouverture des soumissions du 2 mai 2019 au 9 mai 2019 (1 page).
Addenda no.19 - 3 mai 2019 : Report de l'ouverture des soumissions du 9 mai 2019 au 16 mai 2019. Précisions apportées au cahier des charges, en architecture, en structure en mécanique et électrique. Annulation de l’option B (19 pages).

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours à partir de la date de

dépôt des soumissions, soit le 12 septembre 2019 mais, une demande de prolongation a été signée par l'entrepreneur et prolonge la validité de la soumission jusqu'au 31 octobre 2019. Ce report prolonge le délai de validité des soumission à 169 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0054 - 23 janvier 2017 Accorder un contrat de services professionnels à Poirier Fontaine architectes inc. et Beaudoin Hurens inc., ingénieurs en électromécanique et ingénieurs en structure et génie civil, pour la réalisation du projet de construction d'un nouveau Complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont - Dépense totale de 2 908 151,86 $ - Appel d'offres public 16-15580 (12 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.
CM14 1123 - 24 novembre 2014 Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

CM13 0340 - 23 avril 2013 Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme **Magil Construction Est du Canada Inc**. pour réaliser les travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont. Ces travaux incluent principalement la construction d'un bâtiment d'environ 5500 mètres carrés répartis sur deux étages et un sous-sol, adossé au bâtiment de la piscine existante. Ce nouveau complexe aquatique, conçu en prévision de la phase 2 (maison de la culture), comportera notamment :

- Une piscine de natation de 25 mètres, 10 corridors avec rampe d'accès;
- Un bassin d'acclimatation de 25 mètres, 3 corridors avec plage progressive;
- Un vestiaire universel;
- Des gradins pour les spectateurs;
- Des salles multifonctionnelles;
- Un ascenseur;
- Des aires d'attente;
- Des aménagements paysagers;
- De la géothermie.

Ce contrat inclut tous les travaux requis pour ce projet ainsi que les mesures de mitigations pour réduire les impacts du chantier sur le voisinage.

Lors de l'appel d'offres, quinze (15) entreprises se sont procuré le cahier des charges sur le SEAO, dont trois (3) associations, sept (7) fournisseurs ou entrepreneurs spécialisés et les cinq (5) entrepreneurs généraux suivants :

1- EBC inc.
2- Entreprise de Construction TEQ inc.
3- Lavacon construction inc.
4- Magil Construction Est du Canada inc.
5- Tisseur inc.

Parmi ces cinq (5) entrepreneurs généraux, trois (3) n'ont pas déposé de soumission. Aucune raison particulière n'a été invoquée pour expliquer leur retrait de l'appel d'offres.

Dans l'appel d'offres, les soumissionnaires étaient invités à déposer un prix pour l'une ou l'autre des deux options suivantes :

- Option A : bassins en béton-céramique;
- Option B : bassins modulaires préfabriqués.

À la suite d'une recommandation formulée par le Bureau de l'inspecteur général (BIG) et tel que convenu avec le Contrôleur général, l'option B - bassins modulaires préfabriqués, a été éliminée dans le cadre de l'addenda no. 19 publié le 3 mai 2019. Par conséquent, les soumissionnaires ont été invités à déposer un prix uniquement pour l'option A - construction de bassins en béton-céramique.

Le cahier des charges spécifiait que l'octroi du contrat se ferait, le cas échéant, au plus bas soumissionnaire conforme.

Puisque les professionnels sur le projet sont rémunérés à pourcentage du coût réel des travaux, une majoration des honoraires professionnels, en fonction du montant de la plus basse soumission conforme, est nécessaire. Le sommaire 1198385002 précisera cette demande et sera inscrit à l'ordre du jour des instances de novembre 2019.

JUSTIFICATION

Firmes soumissionnaires	**Prix de base**	**Taxes**	**Total**
Magil Construction Est du Canada inc.	28 299 000,00 $	4 237 775,25 $	32 536 775,25 $
EBC inc.	29 345 745,00 $	4 394 525,31 $	33 740 270,31 $
Dernière estimation réalisée	26 866 014,00 $	4 023 185,59 $	30 889 199,59 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			33 138 522,78 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			1 203 495,06 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			3,70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			1 647 575,66 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			5,33 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			1 203 495,06 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			3,70 %

Note 1 : Les montants incluent les taxes applicables, mais n'incluent pas le budget des contingences de construction qui n'est dorénavant plus indiqué dans le bordereau de soumission.

L'écart entre la plus basse soumission présentée par Magil Construction Est du Canada inc. et l'estimation fournie par les professionnels du projet, incluant les addenda, est de 1 647 575,25 $, soit 5,33%.

L'analyse des soumissions par Poirier Fontaine Architectes démontre que Magil Construction Est du Canada Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir les recommandations des professionnels présentées en pièces jointes).

L'entreprise Magil Construction Est du Canada Inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni dans la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

L'adjudicataire est assujetti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans le cadre de ce contrat dont la valeur est supérieure à 5 M$. Cette attestation de conformité a été fournie avec sa soumission.

Ce dossier doit être présenté devant la Commission permanente sur l'examen des contrats étant donné que la valeur du contrat est supérieure à 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total à autoriser est de 39 269 447,47 $, soit 35 858 239,76 $ net de ristourne. Ce montant comprend le prix forfaitaire de la soumission (32 536 775,25 $, taxes incluses) pour la réalisation des travaux, des contingences de 15 % (4 880 516,29 $**,** taxes incluses) pour pallier les imprévus en cours de projet et un budget d'incidences de 5 % (1 852 155,94 $, taxes incluses) qui servira à couvrir les dépenses suivantes :

- contrôle de la qualité des matériaux (compaction des sols, béton et autres);
- surveillance en résidence des travaux d'étanchéité des bassins et des toitures;
- surveillance en résidence des travaux de chantier;
- arpenteur;
- mise en place de mesures de mitigations dont la location d'espaces de stationnements à l'église Ukrainienne et mutualisation du terrain de stationnement de l'école Nesbitt (CSEM);
- mesures de mitigation pour diminuer l'impact sur les écoles voisines (brigadiers additionnels et autres);
- raccordements à Hydro-Québec, Énergir et Bell;
- filage hors contrat pour les télécommunications;
- signalisation hors contrat;
- achat des équipements premiers et autres dépenses incidentes jugées nécessaires par l'arrondissement pour mettre en service ces nouvelles installations.

La dépense sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-008, 17-063 et 18-065 dans le cadre du Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs.

La dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. Le budget requis pour donner suite à ce dossier a été prévu au PTI de l'année en cours et pour la portion de 2020-2021, le budget sera priorisé à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022.

La dépense sera répartie entre les années 2019 à 2021 selon les répartitions suivantes (montant net de ristourne) :

2019	2020	2021
0,02 x 35 858 239,76 $ = 717 164,80 $	0,60 x 35 858 239,76 $ = 21 514 943,85 $	0,38 x 35 858 239,76 $ = 13 626 131,10 $

Des demandes d'aides financières seront déposées en cours de projet lorsqu'applicables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la Politique de développement durable de la Ville de Montréal pour les édifices municipaux, ce projet vise une certification LEED de niveau or.
Parmi les mesures clés permettant l'atteinte de cette cible, l'implantation de la géothermie permettra de réaliser d'importantes économies d'énergie. Toutefois, de façon à réduire les coûts en raison des conditions de marché défavorables au moment de l'appel d'offres de construction, une toiture végétale ne sera pas intégrée au projet. Toutefois, la structure du bâtiment a été prévue pour éventuellement en rajouter une.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'ouverture du nouveau complexe aquatique se traduirait en un déficit significatif dans l'offre de services aquatiques de cet arrondissement, puisque la piscine existante pourra difficilement rester plus longtemps en opération et devra être fermée avant la livraison du nouvel équipement.
De plus, l'échéancier des travaux prévoyait le démarrage du chantier au début septembre 2019. Un octroi en octobre oblige déjà des travaux en conditions d'hiver dans la limite acceptable. Un retard dans l'octroi du présent contrat signifierait que le projet devrait être reporté au printemps 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CEC : 9 octobre 2019
CE : 16 octobre 2019
CM: 21 octobre 2019
Ordre de débuter les travaux : Octobre 2019
Travaux : Novembre 2019 à avril 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois M MATHIEU, Rosemont - La Petite-Patrie
guy r roy, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
François PUCHIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Christine LAGADEC, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Luc DENIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Audrey Z GAUTHIER, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Daniel MOREAU, -
Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie
Dominique LEBLANC LANDRY, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, 20 août 2019
Dominique LEBLANC LANDRY, 6 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEBLANC LANDRY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2703
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-18

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets Corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs
Tél : 514-868-7854
Approuvé le : 2019-10-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-10-07

POIRIER FONTAINE
ARCHITECTES INC.

Montréal, le 7 octobre 2019

Madame Dominique Leblanc-Landry
303, rue Notre-Dame est
Montréal (QC) H2Y 3Y8

Projet : **Complexe aquatique Rosemont – Phase 1 (183)**
Ville de Montréal
ND : 21612384

Objet : **Recommandation pour l'octroi du contrat**

Madame,

Suite à l'ouverture des soumissions jeudi, le 16 mai 2019 à 13h30, nous avons analysé les soumissions déposées conformément aux conditions générales et nous tenons à faire les recommandations suivantes :

Deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission pour le projet :

1.	Magil construction est Canada inc.	28 299 000,00$ (excluant les taxes)
2.	EBC construction inc.	29 345 745,00$ (excluant les taxes)

Le plus bas soumissionnaire a présenté une soumission jugée conforme. Nous recommandons donc l'octroi du projet au plus bas soumissionnaire, soit **Magil construction est Canada inc.** pour un montant de **32 536 775,25$** toutes taxes incluses.

Espérant le tout conforme, veuillez agréez, Madame Leblanc-Landry, nos salutations les plus cordiales.

POIRIER FONTAINE ARCHITECTES

Claude Poirier, architecte
CP/mcb

p.j.
- tableau d'analyse des soumissions (soumissions vs budget)

9320 boul. St-Laurent suite 720, Montréal (Québec) H2N 1N7 www.pfa.ca **T 514 388 4958** F 514 388 5131

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Projet : Construction d'un nouveau complexe aquation au Centre Rosemont (0183)
Description : Appel d'offre 5846

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	$			
	Prix forfaitaire		28 299 000,00			
	Admin et profits		Inclus			
	Divers - Autres trav.					
	Sous-total :	100,0%	28 299 000,00	1 414 950,00	2 822 825,25	32 536 775,25
	Contingences	15,0%	4 244 850,00	212 242,50	423 423,79	4 880 516,29
	Total - Contrat :		32 543 850,00	1 627 192,50	3 246 249,04	37 417 291,54
Incidences:	Dépenses spécifiques					
	Équipements premiers					
	Bancs, poubelles					
	Contrôle qualité matériaux					
	Surveillance en résidence toitures					
	Surveillance en résidence étanchéité bassins					
	Essais in situ fenestration et infitrométrie globale					
	Arpentage					
	Racordements à H.Q., Énergir, Bell					
	Filage télécoms					
	Signalisation					
	Mesures de mitigation - impact sur écoles					
	Total - Incidences :	5,0%	1 610 920,58	80 546,03	160 689,33	1 852 155,94
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		34 154 770,58	1 707 738,53	3 406 938,37	39 269 447,47
Ristournes:	Tps	100,00%		1 707 738,53		1 707 738,53
	Tvq	50,0%			1 703 469,18	1 703 469,18
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		34 154 770,58	0,00	3 406 938,37	35 858 239,76

2019-09-13

AVENANT

No: **1**

Cet avenant fait partie intégrante du Cautionnement de **SOUMISSION ET DE LA LETTRE D'ENGAGEMENT** No: **7610141-19-006**

BÉNÉFICIAIRE: **VILLE DE MONTRÉAL**

DESCRIPTION DES TRAVAUX: **APPEL D'OFFRES NO.5846 CENTRE ROSEMONT – NOUVEAU COMPLEXE AQUATIQUE INTÉRIEUR**

ÉMIS AU NOM DE (entrepreneur): **MAGIL CONSTRUCTION EST DU CANADA INC.**

CAUTION: **INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE**

Il est par la présente, entendu et convenu que:

LA VALIDITÉ DOIT ÊTRE PROLONGÉE POUR UNE PÉRIODE DE TRENTE-SIX (36) JOURS OUVRABLES SOIT JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2019.

L'entrepreneur et la Caution acceptant le(s) changement(s) mentionné(s) ci-haut. Les autres termes et conditions demeurent cependant inchangés.

Daté ce 19e jour de juin 2019.

Magil Construction Est du Canada inc. CORPORATE SEAL

MAGIL CONSTRUCTION EST DU CANADA INC.

Par:_____
Entrepreneur

Giovanni (John) Marcovecchio, PRESIDENT

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

Par:_____
GHYSLAINE LAMOTHE, MANDATAIRE

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 21 août 2017

MAGIL CONSTRUCTION QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR MARK VLAKANCIC
1655, RUE DE BEAUHARNOIS O
MONTRÉAL (QC) H4N 1J6

N° de décision : 2017-CPSM-1045898
N° de client : 3000193825

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- MAGIL - SECURITY SOLUTIONS
- MAGIL - SOLUTIONS EN SÉCURITÉ
- MAGIL CONSTRUCTION - SECURITY SOLUTIONS
- MAGIL CONSTRUCTION - SOLUTIONS EN SÉCURITÉ

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MAGIL CONSTRUCTION QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mai 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : 5846
Numéro de référence : 1208624
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1504672)** 2018-10-25 10 h 03 **Transmission :** 2018-10-25 10 h 03	3024254 - Addenda 1 2018-11-12 13 h 14 - Messagerie 3027523 - Addenda 2 2018-11-20 9 h 41 - Courriel 3028262 - Addenda 3 2018-11-21 12 h 28 - Courriel 3029576 - Addenda 4 2018-11-23 14 h 33 - Messagerie 3029800 - Addenda 5 (devis) 2018-11-26 10 h 42 - Courriel 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2018-11-28 15 h 59 - Courriel 3033877 - Addenda 7 (devis) 2018-12-04 13 h 14 - Courriel 3033878 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3033879 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3034639 - Addenda 8 et report de date 2018-12-05 13 h 28 - Courriel 3038993 - Addenda 9 (devis) 2018-12-14 16 h 58 - Courriel 3038994 - Addenda 9 (bordereau) 2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

				3038995 - Addenda 9 (bordereau) 2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement 3048523 - Addenda 10 2019-01-17 8 h 58 - Courriel 3053265 - Addenda 11 et report de date 2019-01-25 11 h 05 - Courriel 3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite 2019-02-05 10 h 01 - Courriel 3069272 - Addenda 13 et report de date 2019-02-20 10 h 02 - Courriel 3079204 - Addenda 14 et report de date 2019-03-05 10 h 09 - Courriel 3088787 - Addenda 15 et report de date (devis) 2019-03-19 10 h - Messagerie 3088788 - Addenda 15 et report de date (plan) 2019-03-19 9 h 19 - Courriel 3106981 - Addenda 16 2019-04-12 10 h 11 - Courriel 3112538 - Addenda 17 2019-04-23 9 h 12 - Courriel 3116902 - Addenda 18 - report de date 2019-04-29 14 h 51 - Courriel 3120445 - Addenda 19 et report de date 2019-05-03 13 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Aquam Spécialiste Aquatique 5500 rue Fullum Bureau 100 Montréal, QC, H2G 2H3 NEQ : 1143759281	Madame Karine Ouellette Téléphone : 514 948-4878 Télécopieur : 514 948-4879	**Commande : (1507242)** 2018-11-01 14 h 06 **Transmission :** 2018-11-01 14 h 06	3024254 - Addenda 1 2018-11-12 13 h 15 - Messagerie 3027523 - Addenda 2 2018-11-20 9 h 41 - Courriel 3028262 - Addenda 3 2018-11-21 12 h 28 - Courriel 3029576 - Addenda 4 2018-11-23 14 h 34 - Messagerie 3029800 - Addenda 5 (devis) 2018-11-26 10 h 42 - Courriel 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement

3031622 - Addenda 6 et report de date
2018-11-28 15 h 59 - Courriel

3033877 - Addenda 7 (devis)
2018-12-04 13 h 14 - Courriel

3033878 - Addenda 7 (bordereau)
2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3033879 - Addenda 7 (bordereau)
2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3034639 - Addenda 8 et report de date
2018-12-05 13 h 28 - Courriel

3038993 - Addenda 9 (devis)
2018-12-14 16 h 58 - Courriel

3038994 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3038995 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3048523 - Addenda 10
2019-01-17 8 h 58 - Courriel

3053265 - Addenda 11 et report de date
2019-01-25 11 h 05 - Courriel

3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite
2019-02-05 10 h 01 - Courriel

3069272 - Addenda 13 et report de date
2019-02-20 10 h 02 - Courriel

3079204 - Addenda 14 et report de date
2019-03-05 10 h 09 - Courriel

3088787 - Addenda 15 et report de date (devis)
2019-03-19 10 h 01 - Messagerie

3088788 - Addenda 15 et report de date (plan)
2019-03-19 9 h 19 - Courriel

3106981 - Addenda 16
2019-04-12 10 h 11 - Courriel

3112538 - Addenda 17
2019-04-23 9 h 12 - Courriel

3116902 - Addenda 18 - report de date
2019-04-29 14 h 51 - Courriel

3120445 - Addenda 19 et report de date
2019-05-03 13 h 45 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1505755)** 2018-10-29 12 h 37 **Transmission :** 2018-10-29 12 h 37	3024254 - Addenda 1 2018-11-12 13 h 12 - Messagerie 3027523 - Addenda 2 2018-11-20 9 h 41 - Courriel 3028262 - Addenda 3 2018-11-21 12 h 28 - Courriel 3029576 - Addenda 4 2018-11-23 14 h 33 - Messagerie 3029800 - Addenda 5 (devis) 2018-11-26 10 h 42 - Courriel 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2018-11-28 15 h 59 - Courriel 3033877 - Addenda 7 (devis) 2018-12-04 13 h 14 - Courriel 3033878 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3033879 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3034639 - Addenda 8 et report de date 2018-12-05 13 h 28 - Courriel 3038993 - Addenda 9 (devis) 2018-12-14 16 h 58 - Courriel 3038994 - Addenda 9 (bordereau) 2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement 3038995 - Addenda 9 (bordereau) 2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement 3048523 - Addenda 10 2019-01-17 8 h 58 - Courriel 3053265 - Addenda 11 et report de date 2019-01-25 11 h 05 - Courriel 3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite 2019-02-05 10 h 01 - Courriel

				3069272 - Addenda 13 et report de date 2019-02-20 10 h 02 - Courriel 3079204 - Addenda 14 et report de date 2019-03-05 10 h 09 - Courriel 3088787 - Addenda 15 et report de date (devis) 2019-03-19 10 h - Messagerie 3088788 - Addenda 15 et report de date (plan) 2019-03-19 9 h 19 - Courriel 3106981 - Addenda 16 2019-04-12 10 h 11 - Courriel 3112538 - Addenda 17 2019-04-23 9 h 12 - Courriel 3116902 - Addenda 18 - report de date 2019-04-29 14 h 51 - Courriel 3120445 - Addenda 19 et report de date 2019-05-03 13 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord. 795 rue Melançon Saint-Jérôme, QC, J7Z 4L1 NEQ :	Madame Chantal Clavel Téléphone : 450 438-3131 Télécopieur :	**Commande : (1550931)** 2019-02-26 8 h 36 **Transmission :** 2019-02-26 8 h 36	3024254 - Addenda 1 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3027523 - Addenda 2 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3028262 - Addenda 3 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3029576 - Addenda 4 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3029800 - Addenda 5 (devis) 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3033877 - Addenda 7 (devis) 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3033878 - Addenda 7 (bordereau)

				2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3033879 - Addenda 7 (bordereau) 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3034639 - Addenda 8 et report de date 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3038993 - Addenda 9 (devis) 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3038994 - Addenda 9 (bordereau) 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3038995 - Addenda 9 (bordereau) 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3048523 - Addenda 10 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3053265 - Addenda 11 et report de date 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement 3069272 - Addenda 13 et report de date 2019-02-26 8 h 36 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Corporation de Construction Germano 2160 boul des Laurentides LAVAL, QC, H7M 2Y6 NEQ : 1146850632	Monsieur Richard Germano Téléphone : 450 668-7807 Télécopieur : 450 668-5002	**Commande : (1506354)** 2018-10-30 15 h 14 **Transmission :** 2018-10-31 8 h 11	3024254 - Addenda 1 2018-11-12 13 h 07 - Messagerie 3027523 - Addenda 2 2018-11-20 9 h 41 - Courriel 3028262 - Addenda 3 2018-11-21 12 h 28 - Courriel 3029576 - Addenda 4 2018-11-23 14 h 28 - Messagerie 3029800 - Addenda 5 (devis) 2018-11-26 10 h 42 - Courriel 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement

3031622 - Addenda 6 et report de date
2018-11-28 15 h 59 - Courriel

3033877 - Addenda 7 (devis)
2018-12-04 13 h 14 - Courriel

3033878 - Addenda 7 (bordereau)
2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3033879 - Addenda 7 (bordereau)
2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3034639 - Addenda 8 et report de date
2018-12-05 13 h 28 - Courriel

3038993 - Addenda 9 (devis)
2018-12-14 16 h 58 - Courriel

3038994 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3038995 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3048523 - Addenda 10
2019-01-17 8 h 58 - Courriel

3053265 - Addenda 11 et report de date
2019-01-25 11 h 05 - Courriel

3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite
2019-02-05 10 h 01 - Courriel

3069272 - Addenda 13 et report de date
2019-02-20 10 h 02 - Courriel

3079204 - Addenda 14 et report de date
2019-03-05 10 h 09 - Courriel

3088787 - Addenda 15 et report de date (devis)
2019-03-19 12 h 58 - Messagerie

3088788 - Addenda 15 et report de date (plan)
2019-03-19 12 h 58 - Messagerie

3106981 - Addenda 16
2019-04-12 10 h 11 - Courriel

3112538 - Addenda 17
2019-04-23 9 h 12 - Courriel

3116902 - Addenda 18 - report de date
2019-04-29 14 h 51 - Courriel

3120445 - Addenda 19 et report de date
2019-05-03 13 h 45 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	EBC 740, rue Notre-Dame Bureau 750 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.ebcinc.qc.ca NEQ : 1140169609	Madame Estimation Batiment Téléphone : 514 392-1578 Télécopieur :	**Commande : (1504970)** 2018-10-25 16 h 09 **Transmission :** 2018-10-25 17 h 57	3024254 - Addenda 1 2018-11-12 13 h 13 - Messagerie 3027523 - Addenda 2 2018-11-20 9 h 41 - Courriel 3028262 - Addenda 3 2018-11-21 12 h 28 - Courriel 3029576 - Addenda 4 2018-11-23 14 h 33 - Messagerie 3029800 - Addenda 5 (devis) 2018-11-26 10 h 42 - Courriel 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2018-11-28 15 h 59 - Courriel 3033877 - Addenda 7 (devis) 2018-12-04 13 h 14 - Courriel 3033878 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3033879 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3034639 - Addenda 8 et report de date 2018-12-05 13 h 28 - Courriel 3038993 - Addenda 9 (devis) 2018-12-14 16 h 58 - Courriel 3038994 - Addenda 9 (bordereau) 2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement 3038995 - Addenda 9 (bordereau) 2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement 3048523 - Addenda 10 2019-01-17 8 h 58 - Courriel 3053265 - Addenda 11 et report de date 2019-01-25 11 h 05 - Courriel 3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite 2019-02-05 10 h 01 - Courriel

				3069272 - Addenda 13 et report de date 2019-02-20 10 h 02 - Courriel 3079204 - Addenda 14 et report de date 2019-03-05 10 h 09 - Courriel 3088787 - Addenda 15 et report de date (devis) 2019-03-19 13 h - Messagerie 3088788 - Addenda 15 et report de date (plan) 2019-03-19 13 h - Messagerie 3106981 - Addenda 16 2019-04-12 10 h 11 - Courriel 3112538 - Addenda 17 2019-04-23 9 h 12 - Courriel 3116902 - Addenda 18 - report de date 2019-04-29 14 h 51 - Courriel 3120445 - Addenda 19 et report de date 2019-05-03 13 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Entreprise de Construction TEQ inc. 780 avenue Brewster, Suite 3-300 Montréal, QC, H4C 2K1 NEQ : 1144233385	Monsieur Sylvain Milette Téléphone : 514 933-3838 Télécopieur : 514 933-2668	**Commande : (1505416)** 2018-10-26 15 h 51 **Transmission :** 2018-10-26 16 h 10	3024254 - Addenda 1 2018-11-12 13 h 05 - Messagerie 3027523 - Addenda 2 2018-11-20 9 h 41 - Courriel 3028262 - Addenda 3 2018-11-21 12 h 28 - Courriel 3029576 - Addenda 4 2018-11-23 14 h 34 - Messagerie 3029800 - Addenda 5 (devis) 2018-11-26 10 h 42 - Courriel 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2018-11-28 15 h 59 - Courriel 3033877 - Addenda 7 (devis) 2018-12-04 13 h 14 - Courriel 3033878 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3033879 - Addenda 7 (bordereau)

2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3034639 - Addenda 8 et report de date
2018-12-05 13 h 28 - Courriel

3038993 - Addenda 9 (devis)
2018-12-14 16 h 58 - Courriel

3038994 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3038995 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3048523 - Addenda 10
2019-01-17 8 h 58 - Courriel

3053265 - Addenda 11 et report de date
2019-01-25 11 h 05 - Courriel

3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite
2019-02-05 10 h 01 - Courriel

3069272 - Addenda 13 et report de date
2019-02-20 10 h 02 - Courriel

3079204 - Addenda 14 et report de date
2019-03-05 10 h 09 - Courriel

3088787 - Addenda 15 et report de date (devis)
2019-03-19 13 h 04 - Messagerie

3088788 - Addenda 15 et report de date (plan)
2019-03-19 13 h 04 - Messagerie

3106981 - Addenda 16
2019-04-12 10 h 11 - Courriel

3112538 - Addenda 17
2019-04-23 9 h 12 - Courriel

3116902 - Addenda 18 - report de date
2019-04-29 14 h 51 - Courriel

3120445 - Addenda 19 et report de date
2019-05-03 13 h 45 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Gagne & Roy Inc.
1440 rue du Conseil
Sherbrooke, QC, J1G 1N4
NEQ : 1142063560

Monsieur Dany Pariseau
Téléphone : 819 563-8771
Télécopieur : 819 563-0800

Commande : (1506651)
2018-10-31 10 h 59
Transmission :
2018-10-31 10 h 59

3024254 - Addenda 1
2018-11-12 13 h 11 - Messagerie

3027523 - Addenda 2
2018-11-20 9 h 41 - Courriel

3028262 - Addenda 3
2018-11-21 12 h 28 - Courriel

3029576 - Addenda 4
2018-11-23 14 h 30 - Messagerie

3029800 - Addenda 5 (devis)
2018-11-26 10 h 42 - Courriel

3029801 - Addenda 5 (bordereau)
2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement

3029802 - Addenda 5 (bordereau)
2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement

3031622 - Addenda 6 et report de date
2018-11-28 15 h 59 - Courriel

3033877 - Addenda 7 (devis)
2018-12-04 13 h 14 - Courriel

3033878 - Addenda 7 (bordereau)
2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3033879 - Addenda 7 (bordereau)
2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3034639 - Addenda 8 et report de date
2018-12-05 13 h 28 - Courriel

3038993 - Addenda 9 (devis)
2018-12-14 16 h 58 - Courriel

3038994 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3038995 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3048523 - Addenda 10
2019-01-17 8 h 58 - Courriel

3053265 - Addenda 11 et report de date
2019-01-25 11 h 05 - Courriel

3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite
2019-02-05 10 h 01 - Courriel

3069272 - Addenda 13 et report de date
2019-02-20 10 h 02 - Courriel

3079204 - Addenda 14 et report de date
2019-03-05 10 h 09 - Courriel

3088787 - Addenda 15 et report de date (devis)
2019-03-19 10 h - Messagerie

3088788 - Addenda 15 et report de date (plan)
2019-03-19 9 h 19 - Courriel

				3106981 - Addenda 16 2019-04-12 10 h 11 - Courriel 3112538 - Addenda 17 2019-04-23 9 h 12 - Courriel 3116902 - Addenda 18 - report de date 2019-04-29 14 h 51 - Courriel 3120445 - Addenda 19 et report de date 2019-05-03 13 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com NEQ : 1168999176	Madame Kristina Bérubé Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	**Commande : (1508038)** 2018-11-05 9 h 55 **Transmission :** 2018-11-05 9 h 55	3024254 - Addenda 1 2018-11-12 13 h 14 - Messagerie 3027523 - Addenda 2 2018-11-20 9 h 41 - Courriel 3028262 - Addenda 3 2018-11-21 12 h 28 - Courriel 3029576 - Addenda 4 2018-11-23 14 h 34 - Messagerie 3029800 - Addenda 5 (devis) 2018-11-26 10 h 42 - Courriel 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2018-11-28 15 h 59 - Courriel 3033877 - Addenda 7 (devis) 2018-12-04 13 h 14 - Courriel 3033878 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3033879 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3034639 - Addenda 8 et report de date 2018-12-05 13 h 28 - Courriel 3038993 - Addenda 9 (devis) 2018-12-14 16 h 58 - Courriel 3038994 - Addenda 9 (bordereau) 2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement 3038995 - Addenda 9 (bordereau)

				2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement 3048523 - Addenda 10 2019-01-17 8 h 58 - Courriel 3053265 - Addenda 11 et report de date 2019-01-25 11 h 05 - Courriel 3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite 2019-02-05 10 h 01 - Courriel 3069272 - Addenda 13 et report de date 2019-02-20 10 h 02 - Courriel 3079204 - Addenda 14 et report de date 2019-03-05 10 h 09 - Courriel 3088787 - Addenda 15 et report de date (devis) 2019-03-19 10 h 01 - Messagerie 3088788 - Addenda 15 et report de date (plan) 2019-03-19 9 h 19 - Courriel 3106981 - Addenda 16 2019-04-12 10 h 11 - Courriel 3112538 - Addenda 17 2019-04-23 9 h 12 - Courriel 3116902 - Addenda 18 - report de date 2019-04-29 14 h 51 - Courriel 3120445 - Addenda 19 et report de date 2019-05-03 13 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1 NEQ : 1168580356	Monsieur Louis-Paul Parent Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	**Commande : (1505350)** 2018-10-26 13 h 58 **Transmission :** 2018-10-26 13 h 58	3024254 - Addenda 1 2018-11-12 13 h 06 - Messagerie 3027523 - Addenda 2 2018-11-20 9 h 41 - Courriel 3028262 - Addenda 3 2018-11-21 12 h 28 - Courriel 3029576 - Addenda 4 2018-11-23 14 h 28 - Messagerie 3029800 - Addenda 5 (devis) 2018-11-26 10 h 42 - Courriel 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement

3031622 - Addenda 6 et report de date
2018-11-28 15 h 59 - Courriel

3033877 - Addenda 7 (devis)
2018-12-04 13 h 14 - Courriel

3033878 - Addenda 7 (bordereau)
2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3033879 - Addenda 7 (bordereau)
2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3034639 - Addenda 8 et report de date
2018-12-05 13 h 28 - Courriel

3038993 - Addenda 9 (devis)
2018-12-14 16 h 58 - Courriel

3038994 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3038995 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3048523 - Addenda 10
2019-01-17 8 h 58 - Courriel

3053265 - Addenda 11 et report de date
2019-01-25 11 h 05 - Courriel

3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite
2019-02-05 10 h 01 - Courriel

3069272 - Addenda 13 et report de date
2019-02-20 10 h 02 - Courriel

3079204 - Addenda 14 et report de date
2019-03-05 10 h 09 - Courriel

3088787 - Addenda 15 et report de date (devis)
2019-03-19 9 h 58 - Messagerie

3088788 - Addenda 15 et report de date (plan)
2019-03-19 9 h 19 - Courriel

3106981 - Addenda 16
2019-04-12 10 h 11 - Courriel

3112538 - Addenda 17
2019-04-23 9 h 12 - Courriel

3116902 - Addenda 18 - report de date
2019-04-29 14 h 51 - Courriel

3120445 - Addenda 19 et report de date
2019-05-03 13 h 45 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Plombaction Inc. 575 boul Pierre-Roux Est Victoriaville, QC, G6T 1S7 NEQ : 1143336031	Madame Mylène Rousseau Téléphone : 819 752-6064 Télécopieur : 819 752-3039	**Commande : (1513383)** 2018-11-19 16 h 33 **Transmission :** 2018-11-19 16 h 33	3024254 - Addenda 1 2018-11-19 16 h 33 - Téléchargement 3027523 - Addenda 2 2018-11-20 9 h 41 - Courriel 3028262 - Addenda 3 2018-11-21 12 h 28 - Courriel 3029576 - Addenda 4 2018-11-23 14 h 29 - Messagerie 3029800 - Addenda 5 (devis) 2018-11-26 10 h 42 - Courriel 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2018-11-28 15 h 59 - Courriel 3033877 - Addenda 7 (devis) 2018-12-04 13 h 14 - Courriel 3033878 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3033879 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3034639 - Addenda 8 et report de date 2018-12-05 13 h 28 - Courriel 3038993 - Addenda 9 (devis) 2018-12-14 16 h 58 - Courriel 3038994 - Addenda 9 (bordereau) 2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement 3038995 - Addenda 9 (bordereau) 2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement 3048523 - Addenda 10 2019-01-17 8 h 58 - Courriel 3053265 - Addenda 11 et report de date 2019-01-25 11 h 05 - Courriel 3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite 2019-02-05 10 h 01 - Courriel

				3069272 - Addenda 13 et report de date 2019-02-20 10 h 02 - Courriel 3079204 - Addenda 14 et report de date 2019-03-05 10 h 09 - Courriel 3088787 - Addenda 15 et report de date (devis) 2019-03-19 12 h 59 - Messagerie 3088788 - Addenda 15 et report de date (plan) 2019-03-19 12 h 59 - Messagerie 3106981 - Addenda 16 2019-04-12 10 h 11 - Courriel 3112538 - Addenda 17 2019-04-23 9 h 12 - Courriel 3116902 - Addenda 18 - report de date 2019-04-29 14 h 51 - Courriel 3120445 - Addenda 19 et report de date 2019-05-03 13 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Lambert Somec Inc.. 1505 rue des Tanneurs Québec, QC, G1N 4S7 NEQ : 1145371366	Madame Lucie Deschênes Téléphone : 418 687-1640 Télécopieur : 418 780-3226	**Commande : (1506401)** 2018-10-30 16 h 16 **Transmission :** 2018-10-30 16 h 16	3024254 - Addenda 1 2018-11-12 13 h 08 - Messagerie 3027523 - Addenda 2 2018-11-20 9 h 41 - Courriel 3028262 - Addenda 3 2018-11-21 12 h 28 - Courriel 3029576 - Addenda 4 2018-11-23 14 h 30 - Messagerie 3029800 - Addenda 5 (devis) 2018-11-26 10 h 42 - Courriel 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2018-11-28 15 h 59 - Courriel 3033877 - Addenda 7 (devis) 2018-12-04 13 h 14 - Courriel 3033878 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3033879 - Addenda 7 (bordereau)
2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3034639 - Addenda 8 et report de date
2018-12-05 13 h 28 - Courriel

3038993 - Addenda 9 (devis)
2018-12-14 16 h 58 - Courriel

3038994 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3038995 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3048523 - Addenda 10
2019-01-17 8 h 58 - Courriel

3053265 - Addenda 11 et report de date
2019-01-25 11 h 05 - Courriel

3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite
2019-02-05 10 h 01 - Courriel

3069272 - Addenda 13 et report de date
2019-02-20 10 h 02 - Courriel

3079204 - Addenda 14 et report de date
2019-03-05 10 h 09 - Courriel

3088787 - Addenda 15 et report de date (devis)
2019-03-19 9 h 58 - Messagerie

3088788 - Addenda 15 et report de date (plan)
2019-03-19 9 h 19 - Courriel

3106981 - Addenda 16
2019-04-12 10 h 11 - Courriel

3112538 - Addenda 17
2019-04-23 9 h 12 - Courriel

3116902 - Addenda 18 - report de date
2019-04-29 14 h 51 - Courriel

3120445 - Addenda 19 et report de date
2019-05-03 13 h 45 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Lavacon construction Inc
9850 rue Tolhurst Suite 200
Montréal, QC, H3L 2Z8
NEQ : 1141871161

Monsieur L. Pallota
Téléphone : 514 382-5166
Télécopieur : 514 382-5162

Commande : (1507290)
2018-11-01 15 h 12
Transmission :
2018-11-01 17 h 37

3024254 - Addenda 1
2018-11-12 13 h 12 - Messagerie

3027523 - Addenda 2
2018-11-20 9 h 44 - Messagerie

3028262 - Addenda 3
2018-11-21 12 h 59 - Messagerie

3029576 - Addenda 4
2018-11-23 14 h 32 - Messagerie

3029800 - Addenda 5 (devis)
2018-11-26 10 h 43 - Télécopie

3029801 - Addenda 5 (bordereau)
2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement

3029802 - Addenda 5 (bordereau)
2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement

3031622 - Addenda 6 et report de date
2018-11-28 15 h 59 - Télécopie

3033877 - Addenda 7 (devis)
2018-12-04 13 h 15 - Télécopie

3033878 - Addenda 7 (bordereau)
2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3033879 - Addenda 7 (bordereau)
2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3034639 - Addenda 8 et report de date
2018-12-05 13 h 28 - Télécopie

3038993 - Addenda 9 (devis)
2018-12-14 16 h 58 - Télécopie

3038994 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3038995 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3048523 - Addenda 10
2019-01-17 8 h 59 - Télécopie

3053265 - Addenda 11 et report de date
2019-01-25 11 h 06 - Télécopie

3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite
2019-02-05 10 h 01 - Télécopie

3069272 - Addenda 13 et report de date

				2019-02-20 10 h 03 - Télécopie 3079204 - Addenda 14 et report de date 2019-03-05 10 h 11 - Télécopie 3088787 - Addenda 15 et report de date (devis) 2019-03-19 12 h 59 - Messagerie 3088788 - Addenda 15 et report de date (plan) 2019-03-19 12 h 59 - Messagerie 3106981 - Addenda 16 2019-04-12 10 h 12 - Télécopie 3112538 - Addenda 17 2019-04-23 9 h 13 - Télécopie 3116902 - Addenda 18 - report de date 2019-04-29 14 h 52 - Télécopie 3120445 - Addenda 19 et report de date 2019-05-03 13 h 46 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Magil Construction Est du Canada Inc. 1655, rue De Beauharnois Ouest Montréal, QC, H4N1J6 NEQ : 1165113110	Madame Camille Marchand Téléphone : 514 341-9899 Télécopieur :	**Commande : (1504668)** 2018-10-25 9 h 56 **Transmission :** 2018-10-25 9 h 56	3024254 - Addenda 1 2018-11-12 13 h 06 - Messagerie 3027523 - Addenda 2 2018-11-20 9 h 41 - Courriel 3028262 - Addenda 3 2018-11-21 12 h 28 - Courriel 3029576 - Addenda 4 2018-11-23 14 h 28 - Messagerie 3029800 - Addenda 5 (devis) 2018-11-26 10 h 42 - Courriel 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2018-11-28 15 h 59 - Courriel 3033877 - Addenda 7 (devis) 2018-12-04 13 h 14 - Courriel 3033878 - Addenda 7 (bordereau)

2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3033879 - Addenda 7 (bordereau)
2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement

3034639 - Addenda 8 et report de date
2018-12-05 13 h 28 - Courriel

3038993 - Addenda 9 (devis)
2018-12-14 16 h 58 - Courriel

3038994 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3038995 - Addenda 9 (bordereau)
2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement

3048523 - Addenda 10
2019-01-17 8 h 58 - Courriel

3053265 - Addenda 11 et report de date
2019-01-25 11 h 05 - Courriel

3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite
2019-02-05 10 h 01 - Courriel

3069272 - Addenda 13 et report de date
2019-02-20 10 h 02 - Courriel

3079204 - Addenda 14 et report de date
2019-03-05 10 h 09 - Courriel

3088787 - Addenda 15 et report de date (devis)
2019-03-19 9 h 57 - Messagerie

3088788 - Addenda 15 et report de date (plan)
2019-03-19 9 h 19 - Courriel

3106981 - Addenda 16
2019-04-12 10 h 11 - Courriel

3112538 - Addenda 17
2019-04-23 9 h 12 - Courriel

3116902 - Addenda 18 - report de date
2019-04-29 14 h 51 - Courriel

3120445 - Addenda 19 et report de date
2019-05-03 13 h 45 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Precium Estimation
818-2 Chemin Pintendre
Lévis, QC, G6C1C7
http://www.preciumestimation.com/ NEQ : 2271075287

Monsieur Christian Perreault
Téléphone : 581 997-4811
Télécopieur :

Commande : (1536936)
2019-01-31 10 h 56
Transmission :
2019-01-31 10 h 56

3024254 - Addenda 1
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3027523 - Addenda 2
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3028262 - Addenda 3
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3029576 - Addenda 4
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3029800 - Addenda 5 (devis)
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3029801 - Addenda 5 (bordereau)
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3029802 - Addenda 5 (bordereau)
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3031622 - Addenda 6 et report de date
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3033877 - Addenda 7 (devis)
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3033878 - Addenda 7 (bordereau)
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3033879 - Addenda 7 (bordereau)
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3034639 - Addenda 8 et report de date
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3038993 - Addenda 9 (devis)
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3038994 - Addenda 9 (bordereau)
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3038995 - Addenda 9 (bordereau)
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3048523 - Addenda 10
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3053265 - Addenda 11 et report de date
2019-01-31 10 h 56 - Téléchargement

3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite
2019-02-05 10 h 01 - Courriel

				3069272 - Addenda 13 et report de date 2019-02-20 10 h 02 - Courriel 3079204 - Addenda 14 et report de date 2019-03-05 10 h 09 - Courriel 3088787 - Addenda 15 et report de date (devis) 2019-03-19 10 h 01 - Messagerie 3088788 - Addenda 15 et report de date (plan) 2019-03-19 9 h 19 - Courriel 3106981 - Addenda 16 2019-04-12 10 h 11 - Courriel 3112538 - Addenda 17 2019-04-23 9 h 12 - Courriel 3116902 - Addenda 18 - report de date 2019-04-29 14 h 51 - Courriel 3120445 - Addenda 19 et report de date 2019-05-03 13 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Tisseur Inc 1670, route 117 Val-David, QC, J0T2N0 http://construction-tisseur.com/ NEQ : 1149222300	Monsieur Gabriel Bélanger Téléphone : 819 322-1523 Télécopieur : 819 322-6766	**Commande : (1505018)** 2018-10-25 19 h 16 **Transmission :** 2018-10-25 19 h 16	3024254 - Addenda 1 2018-11-12 13 h 08 - Messagerie 3027523 - Addenda 2 2018-11-20 9 h 41 - Courriel 3028262 - Addenda 3 2018-11-21 12 h 28 - Courriel 3029576 - Addenda 4 2018-11-23 14 h 29 - Messagerie 3029800 - Addenda 5 (devis) 2018-11-26 10 h 42 - Courriel 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2018-11-26 10 h 42 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2018-11-28 15 h 59 - Courriel 3033877 - Addenda 7 (devis) 2018-12-04 13 h 14 - Courriel 3033878 - Addenda 7 (bordereau) 2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3033879 - Addenda 7 (bordereau)

				2018-12-04 13 h 14 - Téléchargement 3034639 - Addenda 8 et report de date 2018-12-05 13 h 28 - Courriel 3038993 - Addenda 9 (devis) 2018-12-14 16 h 58 - Courriel 3038994 - Addenda 9 (bordereau) 2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement 3038995 - Addenda 9 (bordereau) 2018-12-14 16 h 58 - Téléchargement 3048523 - Addenda 10 2019-01-17 8 h 58 - Courriel 3053265 - Addenda 11 et report de date 2019-01-25 11 h 05 - Courriel 3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite 2019-02-05 10 h 01 - Courriel 3069272 - Addenda 13 et report de date 2019-02-20 10 h 02 - Courriel 3079204 - Addenda 14 et report de date 2019-03-05 10 h 09 - Courriel 3088787 - Addenda 15 et report de date (devis) 2019-03-19 9 h 58 - Messagerie 3088788 - Addenda 15 et report de date (plan) 2019-03-19 9 h 19 - Courriel 3106981 - Addenda 16 2019-04-12 10 h 11 - Courriel 3112538 - Addenda 17 2019-04-23 9 h 12 - Courriel 3116902 - Addenda 18 - report de date 2019-04-29 14 h 51 - Courriel 3120445 - Addenda 19 et report de date 2019-05-03 13 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2 NEQ :	Madame Catherine Aubin Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-9619	**Commande : (1506877)** 2018-10-31 15 h 53 **Transmission :** 2018-10-31 15 h 53	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est	Madame Catherine Aubin	**Commande : (1531653)** 2019-01-21 11 h 14	

4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2 NEQ :	Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-9619	**Transmission :** 2019-01-21 11 h 14	3024254 - Addenda 1 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3027523 - Addenda 2 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3028262 - Addenda 3 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3029576 - Addenda 4 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3029800 - Addenda 5 (devis) 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3033877 - Addenda 7 (devis) 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3033878 - Addenda 7 (bordereau) 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3033879 - Addenda 7 (bordereau) 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3034639 - Addenda 8 et report de date 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3038993 - Addenda 9 (devis) 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3038994 - Addenda 9 (bordereau) 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3038995 - Addenda 9 (bordereau) 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement 3048523 - Addenda 10 2019-01-21 11 h 14 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2 NEQ :	Madame Catherine Aubin Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-9619	**Commande : (1535444)** 2019-01-29 9 h 34 **Transmission :** 2019-01-29 9 h 34	3024254 - Addenda 1 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3027523 - Addenda 2 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3028262 - Addenda 3 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3029576 - Addenda 4 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3029800 - Addenda 5 (devis) 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3033877 - Addenda 7 (devis) 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3033878 - Addenda 7 (bordereau) 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3033879 - Addenda 7 (bordereau) 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3034639 - Addenda 8 et report de date 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3038993 - Addenda 9 (devis) 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3038994 - Addenda 9 (bordereau) 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3038995 - Addenda 9 (bordereau) 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3048523 - Addenda 10 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement 3053265 - Addenda 11 et report de date 2019-01-29 9 h 34 - Téléchargement

				Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2 NEQ :	Madame Catherine Aubin Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-9619	**Commande : (1567483)** 2019-03-26 10 h 23 **Transmission :** 2019-03-26 10 h 23	3024254 - Addenda 1 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3027523 - Addenda 2 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3028262 - Addenda 3 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3029576 - Addenda 4 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3029800 - Addenda 5 (devis) 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3033877 - Addenda 7 (devis) 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3033878 - Addenda 7 (bordereau) 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3033879 - Addenda 7 (bordereau) 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3034639 - Addenda 8 et report de date 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3038993 - Addenda 9 (devis) 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3038994 - Addenda 9 (bordereau) 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3038995 - Addenda 9 (bordereau) 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3048523 - Addenda 10 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement

				3053265 - Addenda 11 et report de date 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3069272 - Addenda 13 et report de date 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3079204 - Addenda 14 et report de date 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3088787 - Addenda 15 et report de date (devis) 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement 3088788 - Addenda 15 et report de date (plan) 2019-03-26 10 h 23 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Mont-Royal. 90 avenue Roosevelt Ville Mont-Royal, QC, H3R 1Z5 http://www.ville.mont-royal.qc.ca NEQ :	Madame Carole Gauthier Téléphone : 514 734-3015 Télécopieur : 514 734-3091	**Commande : (1559289)** 2019-03-12 10 h 11 **Transmission :** 2019-03-12 10 h 11	3024254 - Addenda 1 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3027523 - Addenda 2 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3028262 - Addenda 3 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3029576 - Addenda 4 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3029800 - Addenda 5 (devis) 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3029801 - Addenda 5 (bordereau) 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3029802 - Addenda 5 (bordereau) 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3031622 - Addenda 6 et report de date 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3033877 - Addenda 7 (devis) 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3033878 - Addenda 7 (bordereau)

				2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3033879 - Addenda 7 (bordereau) 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3034639 - Addenda 8 et report de date 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3038993 - Addenda 9 (devis) 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3038994 - Addenda 9 (bordereau) 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3038995 - Addenda 9 (bordereau) 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3048523 - Addenda 10 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3053265 - Addenda 11 et report de date 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3069272 - Addenda 13 et report de date 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement 3079204 - Addenda 14 et report de date 2019-03-12 10 h 11 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Mont-Royal. 90 avenue Roosevelt Ville Mont-Royal, QC, H3R 1Z5 http://www.ville.mont-royal.qc.ca NEQ :	Madame Carole Gauthier Téléphone : 514 734-3015 Télécopieur : 514 734-3091	**Commande : (1559300)** 2019-03-12 10 h 15 **Transmission :** 2019-03-12 10 h 15	3024254 - Addenda 1 2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement 3027523 - Addenda 2 2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement 3028262 - Addenda 3 2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement 3029576 - Addenda 4 2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement 3029800 - Addenda 5 (devis) 2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement 3029801 - Addenda 5 (bordereau)

2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3029802 - Addenda 5 (bordereau)
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3031622 - Addenda 6 et report de date
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3033877 - Addenda 7 (devis)
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3033878 - Addenda 7 (bordereau)
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3033879 - Addenda 7 (bordereau)
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3034639 - Addenda 8 et report de date
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3038993 - Addenda 9 (devis)
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3038994 - Addenda 9 (bordereau)
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3038995 - Addenda 9 (bordereau)
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3048523 - Addenda 10
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3053265 - Addenda 11 et report de date
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3059338 - Addenda 12 et ajout de date de visite
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3069272 - Addenda 13 et report de date
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

3079204 - Addenda 14 et report de date
2019-03-12 10 h 15 - Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198385001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à la firme Magil Construction Est du Canada inc., pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (0183) (Contrat : 32 536 775,25 $, taxes incluses + contingences : 4 880 516,29 $, taxes incluses + incidences : 1 852 155,94 $, taxes incluses) - Dépense totale de 39 269 447,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5846 (2 soumissionnaires conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1198385001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

Francois Fabien
Conseiller budgétaire
514-872-0709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-08

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CM : 20.35

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1198385001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à la firme Magil Construction Est du Canada inc., pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (0183) (Contrat : 32 536 775,25 $, taxes incluses + contingences : 4 880 516,29 $, taxes incluses + incidences : 1 852 155,94 $, taxes incluses) - Dépense totale de 39 269 447,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5846 (2 soumissionnaires conformes)

Rapport - mandat SMCE198385001.pdf

Dossier # :1198385001

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-président

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 21 octobre 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE198385001

Accorder un contrat à la firme Magil Construction Est du Canada inc., pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (0183) (Contrat : 32 536 775,25 $, taxes incluses + contingences : 4 880 516,29 $, taxes incluses + incidences : 1 852 155,94 $, taxes incluses) - Dépense totale de 39 269 447,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5846 (2 soumissionnaires conformes).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198385001

Accorder un contrat à la firme Magil Construction Est du Canada inc., pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau complexe aquatique au Centre Rosemont (0183) (Contrat : 32 536 775,25 $, taxes incluses + contingences : 4 880 516,29 $, taxes incluses + incidences : 1 852 155,94 $, taxes incluses) - Dépense totale de 39 269 447,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5846 (2 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- C*ontrat de plus de 10 M$.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des ressources du Service de la gestion et de la planification immobilières ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont très bien reçu la présentation exhaustive sur les différentes composantes de ce dossier d'appel d'offres, octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, firme des plus expérimentées. Les commissaires ont exprimé leur appréciation sur les explications du faible écart de 1,85% entre les deux soumissionnaires ainsi que leur surprise à l'égard du fait que les 19 addendas au dossier n'aient occasionné aucune augmentation des prix. Les membres de la Commission constatent avec enthousiasme que l'octroi de ce contrat représente le début de la réalisation d'un projet d'envergure, qui était dans les cartons depuis 10 ans déjà.

En conclusion, les commissaires se sont demandés cependant s'il aurait été plus avantageux de procéder avec deux enveloppes. Par conséquent, il est prévu de recommander au rapport annuel de la Commission qu'une réflexion soit menée afin d'étudier la possibilité de procéder à une évaluation systématique de chaque dossier d'octroi afin de déterminer la méthode d'appel d'offres la plus appropriée entre l'option à une ou à deux enveloppes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects de ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE198385001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 20.36

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1198479001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder sept (7) contrats à la firme GFL Environnemental inc., sept (7) contrats à la firme TTI Environnement inc., deux (2) contrats à la firme EBI Montréal inc.et un (1) contrat à la firme Excavation Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de 17 arrondissements pour une période de 48 mois et une dépense totale de 3 725 582 $ toutes taxes incluses. Appel d'offres public 19-17817 - Quatre (4) soumissionnaires. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 257 335 $ en 2020, de 277 578 $ en 2021, de 298 632 $ en 2022 et de 320 543 $ en 2023. Ajustement total de 1 154 088$.

Il est recommandé au Comité exécutif :
1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 48 mois, les commandes pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de cours de voirie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, ou jusqu'à l'épuisement des crédits alloués, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17817 et au tableau de prix reçus joint à l'intervention du Service de l'approvisionnement et aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
TTI Environnement Inc	1	159 642 $
TTI Environnement Inc	2	95 946 $
TTI Environnement Inc	7	478 583 $
TTI Environnement Inc	9	212 991 $
TTI Environnement Inc	10	94 279 $
TTI Environnement Inc	12	143 028 $
TTI Environnement Inc	17	105 777 $
EBI Montréal Inc.	13	65 116 $

EBI Montréal Inc.	15	12 549 $

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Il est recommandé au Conseil municipal :

3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 48 mois, les commandes pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de cours de voirie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17817 et au tableau de prix reçus joint à l'intervention du Service de l'approvisionnement et aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
GFL Environnemental Inc.	4	192 129 $
GFL Environnemental Inc.	5	179 364 $
GFL Environnemental Inc.	6	197 080 $
GFL Environnemental Inc.	8	351 737 $
GFL Environnemental Inc.	11	358 336 $
GFL Environnemental Inc.	14	61 696 $
GFL Environnemental Inc.	16	288 167 $
Excavation Vidolo Ltée	3	604 078 $

4 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de :

257 335,41 $ en 2020
277 577,62 $ en 2021
298 631,89 $ en 2022
320 542,78 $ en 2023

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-10-15 09:42

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198479001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder sept (7) contrats à la firme GFL Environnemental inc., sept (7) contrats à la firme TTI Environnement inc., deux (2) contrats à la firme EBI Montréal inc.et un (1) contrat à la firme Excavation Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de 17 arrondissements pour une période de 48 mois et une dépense totale de 3 725 582 $ toutes taxes incluses. Appel d'offres public 19-17817 - Quatre (4) soumissionnaires. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 257 335 $ en 2020, de 277 578 $ en 2021, de 298 632 $ en 2022 et de 320 543 $ en 2023. Ajustement total de 1 154 088$.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2015, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, la compétence à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements relève du Conseil municipal de la Ville de Montréal (CM18 1525). C'est dans ce cadre de gouvernance qu'il revient au Service de l'environnement la responsabilité de renouveler les contrats de fourniture et de transport de conteneurs de matières résiduelles pour 17 arrondissements, dont les contrats auprès de différents fournisseurs viennent tous à échéance le 31 octobre 2019*.
Rappelons que la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour 11 arrondissements (clos de voiries) étaient assurés par Transport Mélimax inc. À la suite de son inscription au registre des fournisseurs non admissibles aux contrats publics (RENA) le 11 janvier 2019, cette dernière s'est vue en défaut de desservir les contrats de la Ville. La caution, Intact Corporation Financière a assuré le maintien du service pour ces 11 arrondissements, pour la durée du contrat en cours, en faisant appel à d'autres fournisseurs de services. Pour les six (6) autres arrondissements, la Ville détient des contrats avec trois entreprises distinctes.

À noter que les services de deux arrondissements ne sont pas visés par ce sommaire décisionnel. Le lot de l'appel d'offre public 19-17817 identifié pour les services de l'arrondissement Ville-Marie fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct puisqu'il présente certaines spécificités. Enfin, en ce qui concerne l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe -aux-Trembles, celui-ci dispose d'une entente de partage de service avec le Service de l'environnement afin d'utiliser les conteneurs de l'écocentre situé à proximité.

Pour consolider son approche, le Service de l'environnement a consulté chacun des arrondissements afin d'évaluer les besoins en vue du renouvellement des contrats.

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé comme suit :

· L'appel d'offres public N° 19-17817 a été lancé le lundi 12 août 2019.
· L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu près de trois (3) semaines pour préparer leur dossier.
· Les soumissions ont été ouvertes le jeudi 5 septembre 2019.
· Les soumissions ont un délai de validité de cent-quatre-vingts (180) jours calendrier.
· Aucun addenda n'a été produit dans ce dossier.
· Il y a eu sept (7) preneurs de cahier de charges dont quatre (4) ont déposé une soumission.
· Toutes les soumissions ont été jugées conformes et aucune soumission n'a été rejetée

---

* Anjou, Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0498 - 4 avril 2018 - Accorder à Transport Mélimax inc, plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs pour une durée de 19 mois, pour les deux arrondissements et pour les montants indiqués ci-après, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16710 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.
CE17 1504 - 30 août 2017 - Autoriser l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme maximale de 44 789,48 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Transport Mélimax inc. (CE15 0952), majorant ainsi le montant total du contrat de 113 673,48 $, à 158 462,96 $, taxes incluses.

CE16 1804 - 16 novembre 2016 **-** Accorder aux firmes aux firmes TTI Environnement Inc. et Vidolo Excavation Ltée, plus bas soumissionnaires conformes, un contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs pour cinq arrondissements (Anjou, Pierrefonds-Roxboro, Outremont, Rosemont-La Petite-Patrie et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce), au prix de leurs soumissions, pour une période de trente-quatre mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits alloués, avec une option de renouvellement d'une durée d'un an, pour la somme maximale de 645 647,02 $ toutes taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15484.

CM15 10-87 - 21 septembre 2015 **-** Accorder un contrat à Mélimax Transport inc. pour la fourniture et le transport de conteneurs pour six arrondissements pour une période approximative de quarante-sept mois, comprenant une option de renouvellement d'une durée d'un an, pour une somme maximale de 555 686 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14391.

DESCRIPTION

Dans les 17 arrondissements (lots) à desservir, les matières résiduelles de cours de voirie [ordures; résidus de construction, rénovation, démolition (CRD); résidus verts, bois, recyclage] sont déposées dans des conteurs et transportées par camions spécialisés de type transrouliers (type « roll-off ») vers les lieux de traitement et d'élimination.

Les adjudicataires doivent fournir les conteneurs (conteneurs ouverts de 40 verges cubes, de 20 verges cubes et autres conteneurs à chargement avant de plus petits formats) pour le transport de matières résiduelles des cours de voirie vers des lieux de traitement et d'élimination déterminés par la Ville, selon le type de matières transportées. Le transport s'effectue à l'aide de camions transrouliers avec châssis basculant, communément appelé « roll-off » ou des camions à chargement frontal muni de fourches pour la collecte des conteneurs à chargement avant. Les adjudicataires doivent fournir tous le matériel, la main-d'œuvre, la supervision et les équipements nécessaires pour la durée du contrat.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire concerne l'octroi de contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour dix-sept (17) lots (arrondissements). L'information détaillée des différentes soumissions obtenues se trouve dans la pièce jointe « Formulaire normalisé pour 17 arr. » :

	GFL Environnemental	Vidolo Excavation	EBI Montréal	TTI Environnement	TOTAL (48 mois)
Lots (arrondissements)	Lachine L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève LaSalle Le Sud-Ouest Outremont Saint-Laurent Verdun	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Rosemont–La Petite-Patrie Saint-Léonard	Ahuntsic-Cartierville Anjou Le Plateau-Mont-Royal Mercier–Hochelaga-Maisonneuve Montréal-Nord Pierrefonds-Roxboro Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	
Total des lots remportés par soumissionnaire (taxes incluses)	1 628 511 $	604 078 $	77 665 $	1 290 249 $	3 600 503 $
Estimation des professionnels internes ($)	1 508 811 $	599 997 $	168 467 $	1 377 038 $	3 576 648 $
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	119 700 $	4 081 $	(90 802 $)	(86 789 $)	23 855 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	8%	1%	-54%	-6%	1%

Il faut noter que seule l'entreprise GFL Environnement a déposé des prix pour chacun des lots. Dans les lots où il y avait plusieurs soumissionnaires, cette dernière a présenté des prix plus élevés que ses concurrents. Pour les lots où GFL Environnement était le seul soumissionnaire, une rencontre de négociation a été réalisée et pilotée par le Service de l'approvisionnement, afin de demander une révision à la baisse des prix. À la suite de cette rencontre, l'entreprise a révisé ses prix à la baisse pour un montant total réduit de 186 699 $.

Les représentants de l'entreprise justifient ces prix élevés par :

- l'incertitude quant à la fluidité des transports au cours des quatre prochaines années dans les rues et boulevards de la Ville;

- le fait que les arrondissements desservis se situent loin des sites où se rendent les camions pour livrer les matières notamment le site de réception des résidus de CDR, situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est.

Pour les lots 13 et 15 remportés par la firme EBI Montréal Inc., les prix soumissionnés sont inférieurs à l'estimation professionnelle en raison des distances rapprochées entre les deux lots (arrondissements) et les différents lieux de livraison. La firme a jugé que les distances plus courtes lui permettaient de présenter des prix avantageux.
La logique inverse s'applique pour les lots 4 et 8 remportés par la firme GFL Environnemental Inc, et pour les lots 7, 9, 12 et 17 remportés par la firme TTI Environnement Inc. qui ont jugé que les distances entre les lots (arrondissements) et des lieux de livraison étaient grandes, mais surtout à cause de l'incertitude causée par les travaux de voirie actuels et futurs qui auront une incidence à la hausse sur le temps des transports.

Les raisons qui expliquent les différences d'écarts de plus de 10 % entre le prix de la plus basse soumission et de la deuxième plus basse ne sont pas connues.

Les contrats visés par le présent sommaire décisionnel ne sont pas visés par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, les entreprises n'ont donc pas à démontrer qu'elles disposent de l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Aucune des entreprises concernées ne se retrouve au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucune des entreprises concernées ne se retrouve sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

Les montants avant et après la négociation sont les suivants : 1 578 787 $ (1 815 210 $ tx incluses) avant la négociation; 1 416 405 (1 628 511 $ tx incluses) après la négociation; différence de 186 699 $ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour l'ensemble des contrats des dix-sept (17) arrondissements est évaluée à 3 725 582,20 $ incluant les taxes, les indexations annuelles au coût de la vie et les ajustements des prix du carburant. Ces sommes sont réparties sur une période de cinq (5) années financières et se présentent comme suit :

Année	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Total**
Conteneurs cours de voirie	150 021 $	900 126 $	900 126 $	900 126 $	750 105 $	3 600 506 $
Indexation	0 $	0 $	15 302 $	30 910 $	39 026 $	85 238 $
Ajustement de carburant	0 $	0 $	6 866 $	14 315 $	18 658 $	39 838 $
Total taxes incluses	**150 021 $**	**900 126 $**	**922 294 $**	**945 351 $**	**807 789 $**	**3 725 582 $**

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement, au poste budgétaire Services techniques, et sera assumée entièrement par la Ville centre. Pour plus de détails sur les calculs, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Cette dépense sera financée à même le budget du Service de l'environnement en 2019.

Cette dépense sera financée par un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service

de l'environnement de 257 335 $ au net en 2020, de 277 578 $ au net en 2021, de 298 632 $ au net en 2022 et de 320 543 $ au net en 2023.

Budget additionnel (17 arrondissements)

Budget additionnel	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Montants requis	N/A	257 335 $	277 578 $	298 632 $	320 543 $	1 154 088 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transport des matières en provenance des arrondissements s'inscrit dans le Plan Montréal durable 2016-2020 pour lequel la Ville s'est engagée à atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020. La Ville s'est également inscrite dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contrats de fourniture et de transport de conteneurs approchant de leur fin, il est nécessaire d'octroyer de nouveaux contrats. Un manque de conteneurs dans une cours de voirie aurait un impact sur les opérations quotidiennes qui permettent aux arrondissements de s'acquitter de leurs obligations de salubrités et de propreté ainsi que d'atteinte des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles édictées par le gouvernement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 16 octobre 2019
Conseil municipal : 22 octobre 2019
Début des contrats : 1er novembre 2019
Fin des contrats : 31 octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cherifa HELLAL, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Cherifa HELLAL, 1er octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-30
Maxime LEBEL Ingénieur junior	Frédéric SAINT-MLEUX chef de section - planification et developpement gmr
Tél : 514-872-2210 **Télécop. :**	**Tél :** 514 868-8763 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Arnaud BUDKA Directeur de la gestion des matières résiduelles	Roger LACHANCE Directeur
Tél : 514 868-8765	**Tél :** 514 872-7540
Approuvé le : 2019-10-15	**Approuvé le :** 2019-10-15

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Conteneurs cours de voirie	150 021 $	900 126 $	900 126 $	900 126 $	750 105 $	3 600 506 $
Indexation	0 $	0 $	15 302 $	30 910 $	39 026 $	85 238 $
Ajustement de carburant	0 $	0 $	6 866 $	14 315 $	18 658 $	39 838 $
Total taxes incluses	**150 021 $**	**900 126 $**	**922 294 $**	**945 351 $**	**807 789 $**	**3 725 582 $**

Budget additionnel	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Montants requis	42 889.23 $	257 335.41 $	277 577.62 $	298 631.89 $	320 542.78 $	1 196 977 $

Service de l'environnement
Coût des contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs pour des cours de voirie - 2019 - 2023
GDD: 1198479001

		Année	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Soumissionnaires	**Arrondissement**	**Num. du Lot**	**2 mois**	**12 mois**	**12 mois**	**12 mois**	**10 mois**	**48 mois**
TTI Environnement Inc.	Ahunstic	LOT1	5 785.42 $	34 712.50 $	34 712.50 $	34 712.50 $	28 927.08 $	138 850.00 $
	Anjou	LOT2	3 477.08 $	20 862.50 $	20 862.50 $	20 862.50 $	17 385.42 $	83 450.00 $
	Plateau Mont-Royal	LOT7	17 343.75 $	104 062.50 $	104 062.50 $	104 062.50 $	86 718.75 $	416 250.00 $
	MHM	LOT9	7 718.75 $	46 312.50 $	46 312.50 $	46 312.50 $	38 593.75 $	185 250.00 $
	Montréal-Nord	LOT10	3 416.67 $	20 500.00 $	20 500.00 $	20 500.00 $	17 083.33 $	82 000.00 $
	Pierrefonds-Roxboro	LOT 12	5 183.33 $	31 100.00 $	31 100.00 $	31 100.00 $	25 916.67 $	124 400.00 $
	Villeray	LOT 17	3 833.33 $	23 000.00 $	23 000.00 $	23 000.00 $	19 166.67 $	92 000.00 $
	Sous-total		46 758.33 $	280 550.00 $	280 550.00 $	280 550.00 $	233 791.67 $	1 122 200.00 $
	Indexation (1)				4 769.35 $	9 634.09 $	12 163.43 $	26 566.87 $
	Ajustement de carburant (2)				2 139.90 $	4 461.58 $	5 815.30 $	12 416.78 $
	Total contrat, indexation et ajustement de carburant- av		**46 758.33 $**	**280 550.00 $**	**287 459.25 $**	**294 645.67 $**	**251 770.40 $**	**1 161 183.65 $**
	Total contrat, indexation et ajustement de carburant - tax		**53 760.39 $**	**322 562.36 $**	**330 506.27 $**	**338 768.86 $**	**289 473.02 $**	**1 335 070.90 $**
GFL Environmental Inc..	Lachine	LOT4	6 962.73 $	41 776.38 $	41 776.38 $	41 776.38 $	34 813.65 $	167 105.50 $
	Ile-Bizard-ste-Geneviève	LOT5	6 500.13 $	39 000.75 $	39 000.75 $	39 000.75 $	32 500.63 $	156 003.00 $
	LaSalle	LOT6	7 142.16 $	42 852.95 $	42 852.95 $	42 852.95 $	35 710.79 $	171 411.80 $
	Sud-Ouest	LOT8	12 746.88 $	76 481.25 $	76 481.25 $	76 481.25 $	63 734.38 $	305 925.00 $
	Outremont	LOT 11	12 986.04 $	77 916.25 $	77 916.25 $	77 916.25 $	64 930.21 $	311 665.00 $
	St-Laurent	LOT 14	2 235.83 $	13 415.00 $	13 415.00 $	13 415.00 $	11 179.17 $	53 660.00 $
	Verdun	LOT 16	10 443.13 $	62 658.75 $	62 658.75 $	62 658.75 $	52 215.63 $	250 635.00 $
	Sous-total		**59 016.89 $**	**354 101.33 $**	**354 101.33 $**	**354 101.33 $**	**295 084.44 $**	**1 416 405.30 $**
	Indexation (1)				6 019.72 $	12 159.84 $	15 352.30 $	33 531.86 $
	Ajustement de carburant (2)				2 700.91 $	5 631.27 $	7 339.89 $	15 672.06 $
	Total contrat, indexation et ajustement de carburant- av		59 016.89 $	354 101.33 $	362 821.96 $	371 892.43 $	317 776.63 $	1 465 609.22 $
	Total contrat, indexation et ajustement de carburant - tax		**67 854.67 $**	**407 128.00 $**	**417 154.54 $**	**427 583.32 $**	**365 363.67 $**	**1 685 084.20 $**
Excavation Vidolo ltée	CDN	LOT3	21 891.67 $	131 350.00 $	131 350.00 $	131 350.00 $	109 458.33 $	525 400.00 $
	Indexation (1)				2 232.95 $	4 510.56 $	5 694.77 $	12 438.28 $
	Ajustement de carburant (2)				1 001.87 $	2 088.86 $	2 722.65 $	5 813.38 $
	Total contrat, indexation et ajustement de carburant- ava		21 891.67 $	131 350.00 $	134 584.82 $	137 949.42 $	117 875.75 $	543 651.66 $
	Total contrat, indexation et ajustement de carburant - tax		**25 169.94 $**	**151 019.66 $**	**154 738.90 $**	**158 607.34 $**	**135 527.65 $**	**625 063.49 $**
EBI Montréal inc.	Rosemont	LOT 13	2 359.79 $	14 158.75 $	14 158.75 $	14 158.75 $	11 798.96 $	56 635.00 $
	Saint-Léonard	LOT 15	454.79 $	2 728.75 $	2 728.75 $	2 728.75 $	2 273.96 $	10 915.00 $
	Sous-total		**2 814.58 $**	**16 887.50 $**	**16 887.50 $**	**16 887.50 $**	**14 072.92 $**	**67 550.00 $**
	Indexation (1)				287.09 $	579.92 $	732.17 $	1 599.17 $
	Ajustement de carburant (2)				128.81 $	268.56 $	350.05 $	747.42 $
	Total contrat, indexation et ajustement de carburant- av		2 814.58 $	16 887.50 $	17 303.40 $	17 735.98 $	15 155.13 $	69 896.59 $
	Total contrat, indexation et ajustement de carburant - tax		**3 236.07 $**	**19 416.40 $**	**19 894.58 $**	**20 391.94 $**	**17 424.61 $**	**80 363.61 $**

Grand total - avant taxes			130 481.47 $	782 888.83 $	802 169.42 $	822 223.49 $	702 577.91 $	3 240 341.12 $
Grand total - taxes incluses			**150 021.07 $**	**900 126.43 $**	**922 294.29 $**	**945 351.46 $**	**807 788.95 $**	**3 725 582.20 $**
Grand total - taxe nette			**136 989.23 $**	**821 935.41 $**	**842 177.62 $**	**863 231.89 $**	**737 618.98 $**	**3 401 953.13 $**

Budget additionnel			**2019 (2 mois)**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023 (12 mois)**	Total
Budget 2019			**94 100.00 $**	**564 600.00 $**	**564 600.00 $**	**564 600.00 $**	**564 600.00 $**	
Montants requis			**42 889.23 $**	**257 335.41 $**	**277 577.62 $**	**298 631.89 $**	**320 542.78 $**	**1 196 976.93 $**

1) Le coût annuel des transports sera ajusté à 85 % en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) estimée à 2%
2) Les coût annuel des transport sera ajusté à 15% en fonction de la flutuaction du prix de carburant.
3) La variation du prix de carburant est estimé à 5 % par année.
4) Le prix sera ferme jusqu'au 31 décembre 2020.
5) L'ajustement de la base budgétaire est demandé pour une année comptète pour l'année 2023

Imputation comptable
2101.0010000.103314.04381.54503.014405.0000.000000.000000.00000.00000

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

PRIX DES CONTRATS AVEC TX (48 MOIS)

LOT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
	Ahuntsic-Cartierville	**Anjou**	**CDN-NDG**	**Lachine**	**Ile-Bizard-Ste-Geneviève**	**LaSalle**	**Le Plateau Mont-Royal**	**Le Sud-Ouest**	**MHM**	**Montréal-Nord**	**Outremont**	**Pierrefonds - Roxboro**	**Rosemont Petite-Patrie**	**St-Laurent**	**St-Léonard**	**Verdun**	**Villeray-St-Michel-Parc-Extension**
Vidolo Excavation			604 078.65 $				482 435.10 $										108 651.38 $
GFL Environnemental	238 391.46 $	137 769.02 $	938 934.14 $	192 129.54 $	179 364.45 $	197 080.70 $	638 189.20 $	351 737.27 $	374 516.12 $	138 774.77 $	358 336.83 $	205 427.67 $	124 577.94 $	61 696.27 $	25 863.63 $	288 167.59 $	162 637.20 $
TTI Environnement	159 642.79 $	95 946.64 $					478 583.44 $		212 991.19 $	94 279.50 $		143 028.90 $	82 063.41 $		31 043.25 $		105 777.00 $
EBI Montréal													65 116.09 $		12 549.52 $		145 443.38 $
Estimation des professionnels	188 731.46 $	109 858.61 $	599 997.04 $	139 757.86 $	193 945.58 $	185 845.59 $	369 184.73 $	280 280.31 $	295 773.19 $	99 999.51 $	319 716.73 $	183 914.01 $	145 069.71 $	53 819.80 $	23 397.41 $	257 779.70 $	129 576.83 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	199 017 $	116 858 $	771 506 $	192 130 $	179 364 $	197 081 $	533 069 $	351 737 $	293 754 $	116 527 $	358 337 $	174 228 $	90 586 $	61 696 $	23 152 $	288 168 $	130 627 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	25%	22%	28%	0%	0%	0%	11%	0%	38%	24%	0%	22%	39%	0%	84%	0%	23%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)	78 749 $	41 822 $	334 855 $	- $	- $	- $	159 606 $	- $	161 525 $	44 495 $	- $	62 399 $	42 515 $	- $	5 180 $	- $	56 860 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	49%	44%	55%	0%	0%	0%	33%	0%	76%	47%	0%	44%	91%	0%	147%	0%	54%
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(29 089) $	(13 912) $	4 082 $	52 372 $	(14 581) $	11 235 $	109 399 $	71 457 $	(82 782) $	(5 720) $	38 620 $	(40 885) $	(79 954) $	7 876 $	(10 848) $	30 388 $	(23 800) $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-15.41%	-12.66%	0.68%	37.47%	-7.52%	6.05%	29.63%	25.49%	-27.99%	-5.72%	12.08%	-22.23%	-55.11%	14.63%	-46.36%	11.79%	-18.37%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	78 749 $	41 822 $	334 855 $	N/A	N/A	N/A	3 852 $	N/A	161 525 $	44 495 $	N/A	62 399 $	16 947 $	N/A	13 314 $	N/A	2 874 $
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	49%	44%	55%	N/A	N/A	N/A	1%	N/A	76%	47%	N/A	44%	26%	N/A	106%	N/A	3%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198479001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder sept (7) contrats à la firme GFL Environnemental inc., sept (7) contrats à la firme TTI Environnement inc., deux (2) contrats à la firme EBI Montréal inc.et un (1) contrat à la firme Excavation Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de 17 arrondissements pour une période de 48 mois et une dépense totale de 3 725 582 $ toutes taxes incluses. Appel d'offres public 19-17817 - Quatre (4) soumissionnaires. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 257 335 $ en 2020, de 277 578 $ en 2021, de 298 632 $ en 2022 et de 320 543 $ en 2023. Ajustement total de 1 154 088$.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17817_Intervention.pdf 19-17817 pv.pdf 19-17817 DetCah.pdf

19-17817_TCP révisé après la négo.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-08

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17817

No du GDD : 1198479001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et transport de conteneurs de matières résiduelles pour des arrondissements de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 8 - 2019

Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : 5 - 9 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 33

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 471,4

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 3 - 2020

Date d'échéance révisée : 3 - 3 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Lot 1			
TTI Environnement Inc.	159 642,79	√	lot 1
GFL Environmental Inc.	238 391,46		
Lot 2			
TTI Environnement Inc.	95 946,64	√	lot 2
GFL Environmental Inc..	137 769,02		
Lot 3			
Excavation Vidolo ltée	604 078,65	√	lot 3
GFL Environmental Inc.	938 934,14		
Lot 4			
GFL Environmental Inc.	192 129,55	√	lot 4
Lot 5			
GFL Environmental Inc..	179 364,45	√	lot 5
Lot 6			
GFL Environmental Inc.	197 080,72	√	lot 6
Lot 7			

TTI Environnement Inc.	478 583,44	√	lot 7
Excavation Vidolo ltée	482 435,10		
GFL Environmental Inc.	638 189,20		
Lot 8			
GFL Environmental Inc.	351 737,27	√	lot 8
Lot 9			
TTI Environnement Inc.	212 991,19	√	lot 9
GFL Environmental Inc.	374 516,12		
Lot 10			
TTI Environnement Inc.	94 279,50	√	lot 10
GFL Environmental Inc.	138 774,77		
Lot 11			
GFL Environmental Inc.	358 336,83	√	lot 11
Lot 12			
TTI Environnement Inc.	143 028,90	√	lot 12
GFL Environmental Inc.	205 427,67		
Lot 13			
EBI Montréal inc.	65 116,09	√	lot 13
TTI Environnement Inc.	82 063,41		
GFL Environmental Inc.	124 577,94		
Lot 14			
GFL Environmental Inc.	61 696,27	√	lot 14
Lot 15			
EBI Montréal inc.	12 549,52	√	lot 15
TTI Environnement Inc.	31 043,25		
GFL Environmental Inc.	25 863,63		
Lot 16			
GFL Environmental Inc.	288 167,59	√	lot 16
Lot 17			
EBI Montréal inc.	145 443,00		
TTI Environnement Inc.	105 777,00	√	lot 17
Excavation Vidolo ltée	108 651,38		
GFL Environmental Inc.	162 637,20		

Information additionnelle

Quatre firmes ont présenté 33 soumissions sur les 18 lots.
Le lot 18 fera l'objet d'un autre GDD.
Nous avons rencontré dans le cadre de négociation, le seul soumissionnaire pour les lots 4-5-6-11-14-16 et 18, la firme a baissé ses prix d'environs 9% comparativement aux prix soumis sur les lots en question.
Il y a eu 7 preneurs de cahier des charges dont trois n'ont pas soumissionné. Une municialité s'est procuré les documents d'appel d'offres pour information, les deux autres détenteurs n'ont pas complété le formulaire de non participation.

Préparé par : Cherifa Hellal

Le 4 - 10 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appe **Agent d'approvisionnement**
19-17817 Cherifa Hellal

Conformité

		Données	
Num. du Lot	**Soumissionnaires**	**Montant sans taxes**	**Montant taxes incluses**
LOT1	TTI Environnement Inc.	138 850,00 $	159 642,79 $
	GFL Environmental Inc..	207 342,00 $	238 391,46 $
LOT2	TTI Environnement Inc.	83 450,00 $	95 946,64 $
	GFL Environmental Inc..	119 825,20 $	137 769,02 $
LOT3	Excavation Vidolo ltée	525 400,00 $	604 078,65 $
	GFL Environmental Inc..	816 642,00 $	938 934,14 $
LOT4	GFL Environmental Inc..	167 105,50 $	192 129,55 $
LOT5	GFL Environmental Inc..	156 003,00 $	179 364,45 $
LOT6	GFL Environmental Inc..	171 411,80 $	197 080,72 $
LOT7	TTI Environnement Inc.	416 250,00 $	478 583,44 $
	Excavation Vidolo ltée	419 600,00 $	482 435,10 $
	GFL Environmental Inc..	555 067,80 $	638 189,20 $
LOT8	GFL Environmental Inc..	305 925,00 $	351 737,27 $
LOT9	TTI Environnement Inc.	185 250,00 $	212 991,19 $
	GFL Environmental Inc..	325 737,00 $	374 516,12 $
LOT10	TTI Environnement Inc.	82 000,00 $	94 279,50 $
	GFL Environmental Inc..	120 699,95 $	138 774,77 $
LOT 11	GFL Environmental Inc..	311 665,00 $	358 336,83 $
LOT 12	TTI Environnement Inc.	124 400,00 $	143 028,90 $
	GFL Environmental Inc..	178 671,60 $	205 427,67 $
LOT 13	EBI Montréal inc.	56 635,00 $	65 116,09 $
	TTI Environnement Inc.	71 375,00 $	82 063,41 $
	GFL Environmental Inc..	108 352,20 $	124 577,94 $
LOT 14	GFL Environmental Inc..	53 660,60 $	61 696,27 $
LOT 15	EBI Montréal inc.	10 915,00 $	12 549,52 $
	GFL Environmental Inc..	22 495,00 $	25 863,63 $
	TTI Environnement Inc.	27 000,00 $	31 043,25 $
LOT 16	GFL Environmental Inc..	250 635,00 $	288 167,59 $
LOT 17	TTI Environnement Inc.	92 000,00 $	105 777,00 $
	Excavation Vidolo ltée	94 500,00 $	108 651,38 $
	EBI Montréal inc.	126 500,00 $	145 443,38 $
	GFL Environmental Inc..	141 454,40 $	162 637,20 $

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17817
Numéro de référence : 1295753
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et transport de conteneurs de matières résiduelles pour des arrondissements de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
EBI Montréal inc. 8155, rue Larrey Montréal, QC, H1J 2L5	Madame Roxanne Bélanger Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	**Commande : (1628000)** 2019-08-13 8 h 13 **Transmission :** 2019-08-13 8 h 13	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Vidolo ltée 2122, rue Régent Montréal, QC, H4A 2P9	Monsieur Marco Viviani Téléphone : 514 484-6652 Télécopieur : 514 484-6652	**Commande : (1629577)** 2019-08-15 14 h 29 **Transmission :** 2019-08-15 14 h 29	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5	Madame Ginette Brouillard Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	**Commande : (1628550)** 2019-08-13 16 h 51 **Transmission :** 2019-08-13 16 h 51	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
R.C.I. Environnement une division de WM Québec 9501 Boul. Ray Lawson Montréal, QC, H1J 1L4	Madame Geneviève Roy Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 514 352-7557	**Commande : (1631037)** 2019-08-20 8 h 56 **Transmission :** 2019-08-20 8 h 56	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tria Écoénergie inc. 1985 Jean-Marie Langlois La Prairie, QC, j5r5z8	Monsieur Roger Tisseur Téléphone : 450 659-9333 Télécopieur : 450 659-2454	**Commande : (1628220)** 2019-08-13 10 h 43 **Transmission :** 2019-08-13 10 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TTI Environnement Inc. 9990 Boul. Métropolitain Est, bureau 100 Montréal, QC, H1B 1A2 http://www.ttienvironnement.com	Monsieur Stéphane Théolis Téléphone : 514 524-2212 Télécopieur : 514 524-7021	**Commande : (1628536)** 2019-08-13 16 h 27 **Transmission :** 2019-08-13 16 h 27	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Saint-Basile-le-Grand. 200, rue Bella-Vista Saint-Basile-le-Grand, QC, J3N 1M1	Madame Érianne Labbé-Faille Téléphone : 450 461-	**Commande : (1633925)** 2019-08-27 9 h 11	Mode privilégié : Ne pas recevoir

8000	**Transmission :**
Télécopieur :	2019-08-27 9 h 11

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198479001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder sept (7) contrats à la firme GFL Environnemental inc., sept (7) contrats à la firme TTI Environnement inc., deux (2) contrats à la firme EBI Montréal inc.et un (1) contrat à la firme Excavation Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de 17 arrondissements pour une période de 48 mois et une dépense totale de 3 725 582 $ toutes taxes incluses. Appel d'offres public 19-17817 - Quatre (4) soumissionnaires. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 257 335 $ en 2020, de 277 578 $ en 2021, de 298 632 $ en 2022 et de 320 543 $ en 2023. Ajustement total de 1 154 088$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention financière GDD 1198479001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-15

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1196407002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);
VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2019, il est résolu :

1. D'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. D'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-09-20 14:11

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196407002**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Les matières énumérées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont listées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités considérés d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.
Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1er janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1er janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de la ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* qui prévoit que :

> *« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. ».*

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont

évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le *Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053)* pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1er janvier 2020, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1268 (22 octobre 2018) et CG18 0557 (25 octobre 2018) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1180643002)

CM17 1384 (11 décembre 2017) et CG17 0566 (14 décembre 2017) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1176407001)

CM16 1401 (19 décembre 2016) et CG16 0733 (22 décembre 2016) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407002)

CM16 1454 (20 décembre 2016) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407003)

CM16 0561 (16 mai 2016) et CG16 0351 (19 mai 2016) visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et à abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782. (1164073001)

CM16 0612 (16 mai 2016) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et d'abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495. (1164073002)

CM15 1456 (14 décembre 2015) et CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en

annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002)

CM14 0633 (17 juin 2015) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741002).

CM14 0584 (16 juin 2014) et CG14 038 (19 juin 2014) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741001).

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin 2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CM10 0096 et CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CM10 0438 et CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CM10 0166 et CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CM08 0974 (24 novembre 2008) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) .

CG07-0412 et CM07-0732 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

CM07 0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2019.
À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet de déléguer les compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2020 :

1. Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

2. Les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008 alors que le point # 2 ci-dessus maintient la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016.

JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle CADRIN, Direction générale
Claude CARETTE, Service des infrastructures du réseau routier
Louise-Hélène LEFEBVRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396
Télécop. : 514 872-2828

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Jean-Philippe GUAY
Avocat

Tél : 514 872-6887
Télécop. : 514 872-2828

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe
Tél : 514 872-4222
Approuvé le : 2019-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville
Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-09-19

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CM : 30.02

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1194281040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel de revenu et dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal (CM19 0423) dans le cadre de l'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M$ à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve, dans le cadre du projet de la Plage de l'Est

Il est recommandé :
Autoriser un budget additionnel de revenu et dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal (CM19 0423) dans le cadre de l'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M$ à la Ville pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve, dans le cadre du projet de la Plage de l'Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-23 12:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 septembre 2019	Résolution: CA19 30 09 0302

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - AUGMENTATION - BUDGET PTI DE REVENU/DÉPENSE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - CORRECTION - COMPÉTENCE RELATIVE AU PRÉCÉDENT DOSSIER DÉCISIONNEL AUTORISÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De demander au conseil municipal :

D'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal (CM19 0423).

ADOPTÉ

30.05 1194281040

Charles-Hervé AKA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 septembre 2019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1194281040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demande au conseil municipal d'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal.

il est recommandé,
De demander au conseil municipal:

D''augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal. (voir 1197934002 (CM19 0423).

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2019-08-29 09:35

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1194281040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demande au conseil municipal d'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 avril dernier, le conseil municipal autorisait un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent à la subvention attendue de 5M$ pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve. Cette subvention a été déposée dans un compte de compétence municipale alors qu'il aurait dû l'être dans un compte de compétence d'arrondissement en raison de l'échéance du 31 mars 2019 (exercice financier 2018-2019) accordée par le décret ministériel 235-2019 pour l'octroi de la subvention de 5M$.
L'objectif de l'entente vise la restauration des sédiments contaminés du projet de la Plage de l'Est dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de même que l'utilisation de technologies de traitement pour la restauration, le traitement et la valorisation des sédiments dragués et gérés en milieu terrestre. La restauration des sédiments contaminés correspond à la zone de baignade prévue située sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec ou à proximité dans le fleuve Saint-Laurent. La superficie à restaurer est estimée à 2 700 $m^{2.}$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0423: Autoriser en 2019, un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent à la subvention attendue de 5M$ pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à demander au conseil municipal d'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal. (voir 1197934002 (CM19 0423).

JUSTIFICATION

La modification est rendue nécessaire afin que l'arrondissement puisse utiliser la subvention de 5M $ exclusivement dédiée aux fins prévus à l'entente. Tout montant de la subvention qui n'aura pas été dépensé par la Ville devra être remboursé à l'expiration de la présente entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour la restauration des sédiments de la Plage de l'Est devront être versés au sous-projet 2032019086 - Plage de l'Est : Réhabilitation du littoral (Simon 180275).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Charles-Hervé AKA, 27 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
C/D Ingénierie

Tél : 514-868-4322
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-27

Abdelwahid BEKKOUCHE
En remplacement de M. Coutu - Directeur

Tél : 514-868-4322
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

Dossier # : 1194281040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Objet :	Demande au conseil municipal d'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Imputation_revenu_dépense_Plage_de_l'est_1194281040.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Martine HÉBERT
Conseiller en gestion des ressources financières
Tél : 514 868-4385

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-28

Anne-Marie RIZZO
Chef de division ressources financières et matérielles
Tél : 514 868-4383
Division : Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1194281040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Objet :	Demande au conseil municipal d'augmenter le budget PTI de revenu/dépense de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de corriger la compétence relative au précédent dossier décisionnel autorisé par le conseil municipal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Dossier décisionnel 1194281040.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources finacières
Tél : (514) 872-3087

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-28

Mélanie BEAUDOIN
Conseillère en planification budgétaire
Tél : 514 872-1054
Division : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance extraordinaire du jeudi 28 mars 2019	Résolution: CE19 0503

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatif à l'octroi d'une subvention de 5 M$ à la Ville de Montréal pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve;

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 5 M$ pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1197934002
/mt

Benoit DORAIS
_____
Président du comité exécutif

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 28 mars 2019

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 15 avril 2019 Séance tenue le 15 avril 2019	Résolution: CM19 0423

Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 5 M$ pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2019 par sa résolution CE19 0503;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 5 M$ pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197934002
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 16 avril 2019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1190649009

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local au 4305 rue Hogan, à la firme Les Investissements Dalu inc. (CM15 0060), au montant de 77 547,39 $ (taxes incluses)

Il est recommandé :
1. d'autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local au 4305 rue Hogan, à la firme Les Investissements Dalu inc. au montant de 77 547,39 (taxes incluses)

2. d'autoriser le président de la CSEM à signer les documents requis pour et au nom de la Ville

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-09-17 13:46

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190649009**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local au 4305 rue Hogan, à la firme Les Investissements Dalu inc. (CM15 0060), au montant de 77 547,39 $ (taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

En août 2018, la CSEM a été informé, par le propriétaire (Les Investissements Dalu inc), de l'opportunité d'agrandissement des locaux à notre bureau du 4305 rue Hogan.
La CSEM a profité de cette proposition et demande l'autorisation de procéder au paiement des frais d'aménagement à Les Investissements Dalu inc., au montant de 77 547,39 $ (taxes incluses) à même le fonds de stabilisation.

Le bail en vigueur nous permet d'effectuer des travaux d'aménagement. (Article 6 - Travaux d'aménagement additionnels)
6.2 Travaux sous la responsabilité du Locateur:
«Si le Locateur demande au Locateur d'effectuer ces Travaux d'aménagement additionnels, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Locateur devra fournir au Locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.
À défaut d'entente sur le prix, le Locateur s'engage à remettre au Locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenue par le Locateur.
Dans tous ces cas, le Locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Locateur pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5%) ce prix, incluant les Frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.
Le Locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Locataire.»

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0060 - 26 janvier 2015 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc. pour une période de 9 ans et 170 jours, à compter du 15 juillet 2014, un espace industriel, d'une superficie de 1 076,70 mètre carrés, situé au 4305 rue Hogan, Montréal- Dépense totale de 2 426 640,89 $ (taxes incluses) sommaire 1145323006

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation le 19 juillet 2019 (résolution 43.T.01)

DESCRIPTION

Ce projet avait pour but:
- de déménager les bureaux de nos surveillants de chantier actuellement situés dans une roulotte de chantier dans un local adjacent de nos installations sur la rue Hogan;
- de relocaliser nos archives d'un entrepôt public dans nos propres locaux;
- d'entreposer certains équipements et fournitures;
- de sous-louer une partie de la superficie à l'APSAM afin qu'il y aménage une salle de formation.

APSAM: Association paritaire pour la Santé et sécurité au travail, secteur «affaires municipales»

Le présent bail permet la sous-location (Article 7.21- Sous-location et cession) «permettre et par les présentes, permet au Locataire de sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie...»

Les travaux payés sont pour la construction de murs, de portes d'accès, de deux salles de bain, pour l'aménagement d'une petite cuisine pour l'installation d'un système d'alarme et de cartes d'accès, etc.)

L'APSAM assumera les coûts d'aménagement de leur salle de formation et 50 % des coûts des aires communes du local.

Me Daphney St-Louis travaille présentement sur l'avenant du bail ainsi que de la sous-location du bail.

JUSTIFICATION

L'occupation des lieux permettra aux surveillants de chantier d'avoir une place de travail, d'entreposer les archives, équipements et fournitures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	CSEM	APSAM	Total
Location actuelle superficie (pi.ca)	11 527		
Coût du pi.ca = 11,70 $			
Superficie de l'ajout (pi.ca)	2 495	754	3 348
Coût du pi.ca = 13,50 $	24 842 $	10 179 $	35 019 $
Coût aménagement (taxes incluses)	128 775,46 $	51 228,07	
Montant de l'aménagement à payer			**77 547,39 $**

Il faut noter également les économies pour la CSEM. telles que la relocalisation d'employées dans des locaux à 13,50 $ pi.ca plutôt qu'à 26,29 $ pi.ca au 50 boul. Crémazie ouest et à laa récupération des coûts de location de la roulotte de chantier à 950,00 $ par mois et des espaces d'entreposage des archives et équipements à 500,00 $ par mois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette location permettra à la CSEM de diminuer les coûts pour la location d'une roulotte de chantier ainsi que les frais de location d'un entrepôt public pour les archives.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue par le CE du 2 octobre 2019 et du CM le 22 octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-08-19
Sylvie - Ext DAGENAIS Adjointe administrative au président		Serge A BOILEAU Président	
Tél :	514 384-6840	**Tél :**	514-384-6840
Télécop. :	514 384-7298	**Télécop. :**	514 384-7298

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières

Dossier # : 1190649009

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Autoriser le paiement des frais d'aménagement d'un local au 4305 rue Hogan, à la firme Les Investissements Dalu inc. (CM15 0060), au montant de 77 547,39 $ (taxes incluses)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Agrandissement locaux rue Hogan 2019-07-19 GDD1190649009.docx

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Candy Yu WU
Chef comptable
Tél : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-19

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384-7298
Division :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197290002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement du Service de l'eau à la Société du Parc Jean Drapeau pour les travaux de construction d'un réseau pluvial à l'entrée de la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène pour une somme de 800 658,58 $

Il est recommandé :
d'autoriser un virement du Service de l'eau à la Société du Parc Jean Drapeau pour les travaux de construction d'un réseau pluvial à l'entrée de la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène pour une somme de 800 658,58 $.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-18 15:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197290002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement du Service de l'eau à la Société du Parc Jean Drapeau pour les travaux de construction d'un réseau pluvial à l'entrée de la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène pour une somme de 800 658,58 $

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux du plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, ci-après « PAMV », la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) a été confrontée à un problème de drainage dans le secteur est de la Biosphère. La firme WSP, responsable du volet ingénierie du projet, avait conçu le drainage selon les informations reçues du Service de l'eau de la Ville de Montréal. Cependant, ces informations se sont révélées inexactes. En conséquence, la SPJD a été obligée de suspendre les travaux depuis l'été dernier et contrainte de pomper le débit d'eau provenant de ce secteur.
La firme WSP a dû revoir ses plans en collaboration avec la Direction des réseaux d'eau de la Ville de Montréal (DRE) afin de remédier à la situation. Il a alors été décidé de concevoir un nouvel émissaire afin de desservir le secteur de la Biosphère et de présenter une nouvelle demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'obtention d'une autorisation en vertu de l'article 22 Art 22 (LQE) - *« Nul ne peut ériger ou modifier une construction, entreprendre l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ni augmenter la production d'un bien ou d'un service s'il est susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, à moins d'obtenir préalablement du Ministre un certificat d'autorisation ».« Quiconque érige ou modifie une construction, exécute des travaux ou des ouvrages, entreprend l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ou augmente la production d'un bien ou d'un service dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière, doit préalablement obtenir du Ministre un certificat d'autorisation »* de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Cette autorisation a été obtenue le 19 septembre dernier.

Les travaux ont été réalisés en 2019 et sont complétés depuis le 1er juin 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2017-28 – Séance du 18 mai 2017 – *Octroyer un contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement et de construction de l'amphithéâtre naturel et de l'allée Calder de l'île Sainte-Hélène dans le cadre de la phase 1 du plan d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau (PAMV) à la firme « Pomerleau inc. » conformément à l'appel d'offres public #20170104PUBCO et autoriser une dépense approximative à cette fin de 64 213 205,75 $ toutes taxes et contingences incluses.*

CG16 0735 – Séance du 22 décembre 2016 – *Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total de 70,4 M$ à 73,4 M$.*

CG15 0637 – Séance du 29 octobre 2015 – *Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M$.*

DESCRIPTION

Le contrat consiste notamment, mais sans s'y limiter, aux travaux suivants :

- Préparation de site et démolition;
- Travaux d'excavation;
- Travaux de forage;
- Travaux de génie civil (fondation granulaire, compactage, pose d'une conduite de drainage de 600 mm.);
- Construction d'un mur gabion à l'exécutoire de l'émissaire
- Maintien et régulation de la circulation piétonnière et véhiculaire aux abords du chemin McDonald durant le chantier.

JUSTIFICATION

La SPJD doit réaliser les travaux de construction décrits ci-dessus afin de drainer les eaux du secteur de la Biosphère dans le cadre du PAMV-1.

Appel d'offres 20181252PUBCO	
Tableau des écarts	
Soumissions conformes	**Total taxes incluses**
Sanexen Services Environnementaux Inc.	901 058,21 $
Excavation Loiselle	990 290,25 $
Les Entreprises Claude Chagnon Inc.	1 134 458,67 $
Les Entreprises Cogenex Inc.	1 489 018,23 $
Aménagement Côté Jardin Inc.	1 876 127,56 $
Talvi Inc.	2 436 761,29 $
Dernière estimation réalisée (hors contingences)	1 457 078,18 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	1 471 285,70 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	63 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	1 535 703,08 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	170 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)	-556 019,97 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-38 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	89 232,04 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	10 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Préalablement à l'appel d'offres, le coût des travaux avait été estimé par la firme « WSP » à 1 457 078,18 $, taxes incluses.
À la suite de l'appel d'offres public #20181252PUBCO qui s'est déroulé du 21 décembre 2018 au 21 janvier 2019, huit soumissions ont été déposées dont six conformes. Les montants variaient de 901 058, 21 $ à 2 436 761, 29 $, taxes incluses.

La conformité des soumissionnaires a été validée par le Service de l'approvisionnement et les vérifications d'usage ont été effectuées, notamment : vérification du Registre des Entreprises Non Admissibles (RENA), du Registre des entreprises et de la liste des personnes non conformes émise par la Ville de Montréal en date du 24 janvier 2019.

Après analyse, le Service de l'approvisionnement a retenu la soumission de la firme « Sanexen Services Environnementaux Inc. », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 901 058,21 $, taxes incluses.

Avant la publication de l'appel d'offres de construction, la SPJD a engagé des coûts pour refaire les études hydrauliques et les plans et devis du projet. Des coûts reliés à la surveillance et aux services de laboratoire s'ajoutent ainsi à la somme des travaux. La dépense totale du projet s'élève donc à 1 214 796,65 $, taxes, contingences et honoraires inclus.
Comme le paiement des travaux comporte deux volets, soit la construction du réseau pluvial attribuable au Service de l'eau et d'autres travaux (asphaltage) attribuable au Parc Jean-Drapeau, le montant des travaux est séparé au *prorata* .

La dépense liée au nouvel émissaire sera entièrement financée par la Direction des réseaux d'eau (DRE) de la Ville de Montréal. Ce montant représente 63,5 % du montant total des travaux, soit 800 658, 58 $, taxes, contingences, honoraire inclus.

La portion financée par la SPJD représente 36,5 % du contrat qui a été octroyé et concerne des travaux en dehors de la zone de l'émissaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La SPJD doit réaliser les travaux de construction décrits ci-dessus afin de drainer les eaux du secteur de la Biosphère dans le cadre du PAMV-1 sans quoi il y aurait risque d'inondation, de débordement, d'érosion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif 9 octobre 2019

Conseil municipal 22 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 10 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-09
Mario DUGUAY Directeur	Ronald CYR Directeur
Tél : 514 872-7161 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-5574 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Ronald CYR Directeur général **Tél :** 514 872-5574 **Approuvé le :** 2019-09-09	Ronald CYR Directeur général **Tél :** 514 872-5574 **Approuvé le :** 2019-09-09

Parc Jean-Drapeau

COÛT DE CONSTRUCTION DE L'ÉMISSAIRE PRÈS DE LA BIOSPHÈRE PAYER PAR LA DGRSE

		Prix sans taxe	taxes	Montant avec taxe
	PRIX DU PLUS BAS SOUMISSIONAIRE: SANEXEN INC.	**783 699,25 $**	**117 358,96 $**	**901 058,21 $**
DESCRIPTION DES ITEMS AU BORDEREAU QUI SONT PAYÉS PAR SPJD				
TRAVAUX AU CHEMIN LAC DES CYGNES	**6.1.1** Réparation de surface en criblure de pierre de l'amphithéâtre (75mm d'épaisseur)	1 742,50 $	260,94 $	2 003,44 $
	6.1.2 Réparation de gazon en plaque régulière incluant la terre végétale	9 675,00 $	1 448,83 $	11 123,83 $
	10.4.1 Enlèvement et disposition hors site de la pierre concassée existante (+/- 135 mm d'épaisseur), préparation et mise en forme de la surface avant pavage	24 488,75 $	3 667,19 $	28 155,94 $
	10.5.1 Revêtement bitumineux type ESG-14, PG 64-28, 80 mm d'épaisseur (PLAN GC-03)	145 048,75 $	21 721,05 $	166 769,80 $
	10.5.2 Revêtement bitumineux type ESG-10, PG 64-28, 55 mm d'épaisseur (PLAN GC-03)	104 805,00 $	15 694,55 $	120 499,55 $
	TOTAL DES TRAVAUX À LA CHARGE DE LA SPJD	285 760,00 $	42 792,56 $	328 552,56 $
	TRAVAUX DE CONSTRUCTION À LA CHARGE DE LA DGRSE	497 939,25 $	74 566,40 $	572 505,65 $
	CONTINGENCE TRAVAUX PAR LA DGRSE ((901 058,21 * 15%) *63,5 %)	85 825,79 $	12 852,41 $	98 678,21 $
	HONORAIRES POUR ÉTUDES / PLANS ET DEVIS / RAPPORT GÉOTHECNIQUE À LA CHARGE DE LA DGRSE	68 934,62 $	10 322,96 $	79 257,58 $
	HONORAIRES POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX 63,5 % DGRSE (50 000$ x 63,5%)	31 750,00 $	4 754,56 $	36 504,56 $
	HONORAIRES POUR LES SERVICES DE LABORATOIRE À LA CHARGE DE LA DGRSE (18 782 $ x 63,5%)	11 926,57 $	1 786,00 $	13 712,57 $
	TOTAL À PAYER PAR LA DGRSE	**696 376,23 $**	**104 282,34 $**	**800 658,58 $**

SOMMAIRE DES FRAIS DGRSE	
TRAVAUX	572 505,65 $
Contingences travaux	98 678,21 $
Services profs	79 257,58 $
Surveillance	36 504,56 $
Laboratoire	13 712,57 $
TOTAL	**800 658,58 $**

POURCENTAGE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION	
TRAVAUX TOTAL	**901 058,21 $**
TRAVAUX SPJD	**36,5%**
TRAVAUX DGRSE	**63,5%**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197290002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Objet :	Autoriser un virement du Service de l'eau à la Société du Parc Jean Drapeau pour les travaux de construction d'un réseau pluvial à l'entrée de la Biosphère sur l'île Sainte-Hélène pour une somme de 800 658,58 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1197290002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Julie LAPOINTE
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1025
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1197682002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1526 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale.

Il est recommandé de :
Prolonger, pour une période de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1526 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-29 22:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197682002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1526 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale.

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, la Ville a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. Depuis les regroupements municipaux de 2002, le financement des arrondissements était établi sur une base historique et n'avait jamais été revu. Par la réforme du financement des arrondissements (RFA), la Ville avait pour objectif de développer un modèle de financement entre les arrondissements, basé sur des principes directeurs tels que l'équité, la capacité de payer des contribuables, la qualité des services offerts aux citoyens et la recherche de performance.
La mise en oeuvre de la RFA nécessitait l'adoption de certaines modifications aux compétences. Certaines de ces modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2015 et étaient valides pour une période de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2016 (résolution CM14 1126). Le conseil de la ville a ensuite prolongé l'application de cette résolution jusqu'au 31 décembre 2018 (résolution CM16 1455). Cette prolongation fut possible en vertu du projet de loi 120, sanctionné le 7 décembre 2016, prévoyant qu'une résolution qui prolonge l'application d'une déclaration de compétences pour une période n'excédant pas (2) deux ans peut être adoptée à la majorité absolue des voix des membres du conseil si elle est adoptée dans les six mois suivant la sanction de ce projet de loi.

L'une des compétences modifiées dans ce contexte et qui est sous la responsabilité du conseil municipal et du Service de la Concertation des Arrondissements depuis 2015 est l'élimination de la neige.

Cette compétence qui arrivait à terme au 31 décembre 2018 a été prolongée une première fois pour une durée de un (1) an jusqu'au 31 décembre 2019 (résolution CM18 1526).

À l'approche de l'échéance de la résolution CM18 1526 et afin de maintenir le fonctionnement établi depuis 2015, le conseil de la ville doit, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, adopter une résolution visant à prolonger l'application de la déclaration de compétence.

Le présent dossier porte donc sur le prolongement, pour une période de cinq (5) ans, de

l'élimination de la neige afin de l'arrimer au premier aménagement de compétences relatif à l'élimination de la neige qui est déjà valide jusqu'en 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1526 - 18 décembre 2018 - Prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale.
CM16 1455 - 20 décembre 2016 - Prolonger l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeurs et bornes de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2018.

CM14 1272 - 16 décembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les Règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), 3. le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

CM14 1126 - 25 novembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016.

CM09 0992 - 30 novembre 2009 - Modifier la résolution relative à l'exploitation des lieux d'élimination de la neige du conseil de la Ville (CM08 0665), afin de remplacer les mots « 31 décembre 2011 » par les mots « 31 décembre 2024 ».

CM08 0665 - 25 août 2008 - Déclarer le conseil de la ville compétent relativement à l'exploitation des lieux d'élimination de la neige, pour une période s'échelonnant jusqu'au 31 décembre 2011, à l'exception des activités d'opérations suivantes :

- Opérations d'élimination de la neige;
- Travaux de préparation des lieux d'élimination de la neige avant l'hiver ou entre les chargements de neige;
- Travaux de nettoyage des lieux d'élimination de la neige à la fin de l'hiver;
- Surveillance des lieux d'élimination de la neige;
- Application des tarifs d'utilisation des lieux d'élimination de la neige.

DESCRIPTION

Selon la Charte de la Ville de Montréal, les activités d'élimination de la neige sont des activités accessoires à celles de l'entretien de la voirie (articles 105 et 142 Charte). Les

compétences en matière d'élimination de la neige sont donc divisées en fonction du réseau de voirie: les lieux d'élimination de la neige relèvent des conseils d'arrondissement pour la neige provenant des voies locales et du conseil de la ville pour la neige enlevée des voies artérielles. En pratique, cela entraîne des problèmes d'application puisque deux instances sont donc compétentes à l'égard d'un même lieu d'élimination de la neige (LEN), puisque la neige transportée provient des deux réseaux sans qu'il soit possible de la séparer en fonction de sa provenance.
Pour faciliter les opérations, un premier aménagement des compétences a été adopté en 2008. Peu importe la provenance de la neige, les arrondissements veillaient alors à la gestion des lieux d'élimination de la neige (LEN), tandis que la ville centre, responsable de l'exploitation des LEN dans leur ensemble, élaborait la stratégie d'élimination de la neige en fonction des besoins hivernaux, de la capacité des sites et de leur localisation. Cet aménagement de compétences est valide jusqu'au 31 décembre 2024.

Depuis le 1er janvier 2015, par soucis d'optimisation et de cohérence, un deuxième aménagement des compétences a été adopté afin que la gestion complète des lieux d'élimination de la neige relève du conseil de la ville et que certaines activités opérationnelles soient déléguées aux arrondissements. Ainsi, les activités d'opération suivantes relatives aux lieux d'élimination de la neige sont sous la responsabilité du conseil de la ville :

- Exploitation des LEN (coordination, prospection, construction, mise à niveau et entretien);
- Optimisation des opérations (stratégie d'élimination de la neige);
- Administration des activités;
- Gestion des appels d'offres et établissement des normes de service;
- Établissement des tarifs d'utilisation des LEN et gestion des revenus;
- Suivi environnemental et respect de la réglementation.

En ce qui a trait aux activités opérationnelles déléguées aux arrondissements, elles sont décrites au Règlement 08-055 sur la délégation de certains pouvoirs liés au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement. Il s'agit des activités suivantes:

- Certains aspects précis de l'opération d'élimination de la neige, soit la supervision et le contrôle des activités opérationnelles sur les LEN, la fourniture de ressources humaines et de machinerie directement relié à l'opération des LEN ainsi que la compilation et la gestion administrative de ces activités;
- Travaux de préparation des LEN avant l'hiver ou entre les chargements de la neige;
- Travaux de nettoyage des LEN;
- Surveillance des LEN;
- Application des tarifs d'utilisation des LEN;
- Utilisation des systèmes technologiques de la Ville.

Précisons que ces activités sont remboursées aux arrondissements.

La déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1526 sur laquelle repose ce deuxième aménagement de compétences vient à échéance le 31 décembre 2019. Afin d'assurer la continuité des opérations, il est dans l'intérêt général de la Ville qu'il soit reconduit comme le recommande le présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

Globalement, en considération de l'intérêt général de la Ville, les modifications à l'égard du partage des compétences se justifient par une volonté d'optimisation et d'harmonisation des

activités au travers de celle-ci. Plus spécifiquement, trois objectifs motivent ce partage des compétences en matière d'élimination de la neige:

- L'intégration d'une vision globale et l'optimisation des opérations d'élimination ;
- Une gestion cohérente des lieux d'élimination de la neige (LEN) ;
- L'établissement de normes et de la révision des pratiques opérationnelles dans un objectif d'harmonisation.

Précisons que les LEN sont inégalement distribués au travers de la Ville de Montréal et que plusieurs arrondissements n'en ont aucun sur leur territoire. Une gestion globale est donc essentielle pour assurer une efficacité et une efficience de l'élimination de la neige pour tous les arrondissements de Montréal. Ceci devient encore plus important lors d'hivers très enneigés comme nous avons connu en 2017-2018 lorsque la Ville doit optimiser l'utilisation de chacun de ses LEN en plus d'adopter un plan d'urgence pour l'ouverture de LEN temporaires.

La prolongation des compétences en matière d'élimination de la neige jusqu'au 31 décembre 2024 vise à synchroniser la fin des divers aménagements de compétences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La poursuite du partage de compétences à l'égard des lieux d'élimination de la neige comme il est actuellement est essentiel pour poursuivre la gestion des activités de façon optimale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Renaud GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin PUGI
Ingenieur chef de section

Tél : 514-872-3302
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-19

André HAMEL
Directeur travaux publics

Tél : 514 872-8900
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André HAMEL
Directeur travaux publics
Tél : 514 872-8900
Approuvé le : 2019-09-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice
Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2019-09-27

Service de la concertation des arrondissements
Direction des travaux publics

Septembre 2019

Partage des responsabilités en matière d'élimination de la neige

Bilan 2015-2018 et perspectives

Montréal

Table des matières

1. Objectifs et portée du bilan 3
2. Mise en contexte 3
3. Partage des responsabilités opérationnelles entre les principales unités d'affaires 4
4. Évolution du partage des compétences et des pouvoirs délégués entre le conseil municipal et les arrondissements 4
5. Stratégie d'élimination de la neige 5
6. Mise en œuvre et principales réalisations 5
   a. Normes de service 5
   b. Normes contractuelles 7
   c. Avancées technologiques et mesures de contrôle 7
   d. Gestion des hivers exceptionnels 8
   e. Amélioration de la gestion des LEN 8
7. Gestion budgétaire et évolution des coûts 8
   a. Évolution du budget 8
   b. Variation du prix moyen des contrats 9
8. Perspectives d'optimisation pour les cinq prochaines années 9
9. Situation en cas de non-renouvellement du règlement 08-055 10
10. Conclusion 11

Annexes

Annexe 1 : Lexique
Annexe 2 : Résumé du Règlement 08-055 du Conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs aux conseils d'arrondissement.
Annexe 3 : Carte de la stratégie d'élimination de la neige
Annexe 4 : Tableaux de bord opérationnels et outils d'analyse

1. Objectifs et portée du bilan

Depuis 2015, plusieurs actions ont été prises afin d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens en matière de déneigement, à ce titre, l'élimination de la neige fait l'objet d'une stratégie spécifique.

Ce bilan fait état des actions entreprises par la Ville en matière d'élimination de la neige et des enjeux associés au renouvellement du partage des compétences entre le conseil municipal et les arrondissements afin d'appuyer l'Administration municipale dans sa prise de décision.

À noter que ce bilan ne concerne pas le déneigement et la politique de déneigement, qui ont fait l'objet d'une autre démarche spécifique.

2. Mise en contexte

Dans le cadre des opérations de chargement, la neige est transportée dans l'un des 28 lieux d'élimination (LEN) de la Ville de Montréal. Chacun de ces sites faisant l'objet d'un Certificat d'Autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement (MELCC). Ces LEN sont de trois types :

- Chute à l'égout;
- Site de surface;
- Carrière.

La capacité d'élimination de la neige de chacun de ces LEN est très variable, allant de 50 000 m3 de neige à plus de 5 000 000 m3. Par ailleurs la répartition géographique des LEN, qui s'est constituée avec le temps, est déséquilibrée entre l'Est de l'ile qui dispose de capacité suffisante, et l'Ouest de l'ile dont la capacité est plus limitée. À noter qu'actuellement, la capacité totale d'élimination de la Ville couvre de justesse les besoins pour un gros hiver (comme 2017-2018).

Toutefois, une grande prudence est requise à cet égard, car plusieurs grands projets comme l'échangeur Turcot, le Pont Champlain ou le REM conduisent à des fermetures, parfois de plusieurs années, voire définitives de LEN. À eux seuls, ces 3 projets auront conduit à la fermeture de 5 chutes et 1 dépôt (6 sites sur 28), qui ne seront que partiellement reconstitués après plusieurs années (reconstruction de 3 chutes).

Par ailleurs, en raison des enjeux territoriaux, de la rareté des terrains et des contraintes techniques, la prospection pour ouvrir de nouveaux LEN est très complexe.

À ce titre, la Ville a eu recours en 2015 à l'article 85.5 de sa Charte permettant au conseil de la ville de se déclarer compétent relativement à une compétence d'arrondissement.

Cet article est utilisé dans le contexte suivant :

- S'il en va de l'intérêt général de la Ville.
- Doit viser tous les arrondissements.
- Doit être approuvé à la majorité des 2/3 des voix des membres du conseil municipal, à partir du 2e renouvellement, comme c'est le cas ici.

Cette action administrative a fait en sorte de donner temporairement au conseil municipal l'ensemble des pouvoirs en matière d'élimination de la neige.

L'administration municipale doit donc se prononcer d'ici le 31 décembre 2019 dans le cadre du renouvellement de sa compétence en matière d'élimination de la neige.

3. Partage des responsabilités opérationnelles entre les principales unités d'affaires

L'élimination de la neige est une opération d'envergure qui est liée au chargement de neige. Elle implique les 19 arrondissements, mais également de nombreux partenaires.

Pour l'élimination de la neige, l'opération est effectuée en très grande majorité à contrat, généralement par de la location horaire de machinerie avec opérateur pour les chutes à l'égout, et par des contrats d'exploitation pour les dépôts de surface. Cette activité reste toutefois sous la supervision des arrondissements qui assurent le bon déroulement des opérations.

En 2008, suite à un hiver exceptionnel, un premier partage de compétence a été décidé et est valide jusqu'en 2024. Par la suite en 2015, en parallèle du partage de compétence sur le déneigement, ce premier partage a été bonifié par un second qui étendait les compétences prises en charge par les services corporatifs et rajoutait l'obligation d'utiliser les systèmes corporatifs et la possibilité d'optimiser les coûts des opérations grâce à ceux-ci.

4. Évolution du partage des compétences et des pouvoirs délégués entre le conseil municipal et les arrondissements

De manière plus détaillée, le schéma suivant précise l'évolution de la répartition de la compétence sur l'élimination de la neige à la Ville :

2002 - Selon la Charte de la Ville.
La responsabilité de l'élimination de la neige est en fonction de sa provenance :
Conseils d'arrondissement est responsable du réseau de voirie locale
Conseil de la ville est responsable du réseau de voirie artérielle
Résultats
La Charte, si appliquée telle quelle, entraîne des problèmes pratiques puisque deux entités sont compétentes pour la même activité.
Dans la réalité, les arrondissements propriétaires de LEN en assuraient la gestion, peu importe la provenance de la neige.

En 2008
À la suite de l'hiver historique 2007-2008, un partage de compétences basé sur une répartition des activités a été adopté.
L'objectif était d'avoir, sous la gouverne du conseil de la ville, une **planification stratégique d'ensemble** et une **gestion coordonnée** des lieux d'élimination de la neige (mise à niveau des LEN, prospection de nouveaux sites, PTI, suivi environnemental).
Les arrondissements demeuraient responsables de toutes les activités opérationnelles et du budget afférent.
Dans la réalité, les arrondissements gestionnaires de LEN avaient parfois tendance à gérer leurs heures d'ouverture ou à se réserver des quantités pour leur usage propre, au détriment d'une vision globale. Ceci affectant les distances de transport, et donc les coûts du déneigement, ainsi que la capacité totale d'élimination.
Valide jusqu'au 31 décembre 2011

En 2011
Ce premier partage de compétence est prolongé une première fois jusqu'en 2024, afin d'assurer une stabilité dans la prise en charge de l'activité d'élimination de la neige.
Valide jusqu'au 31 décembre 2024

En 2015
Dans le cadre de la Réforme du financement des arrondissements (RFA), et à la suite des recommandations des comités de travail, la gestion complète des LEN relève du conseil de la ville par souci d'optimisation et de cohérence.
Toutefois, les activités opérationnelles d'élimination et de préparation des LEN demeurent sous la responsabilité directe des arrondissements.
Ce second partage des compétences garantit désormais un accès équitable à tous les arrondissements selon leurs besoins d'élimination de neige, en particulier pour les arrondissements sans LEN.
Valide jusqu'au 31 décembre 2018

En 2018
Un premier renouvellement de ce second partage de compétence est voté jusqu'en 2019.
Valide jusqu'au 31 décembre 2019

5. Stratégie d'élimination de la neige

Lors des opérations de déneigement, la Ville est organisée en près de 100 secteurs opérationnels qui ramassent la neige de la rue et l'acheminent ensuite dans les 28 LEN. La répartition de la neige doit se faire en tenant compte des distances de transport, de la capacité des sites, tout en minimisant les délais, et les coûts de transport et d'élimination de la neige.
La prise en compte de l'ensemble de ces paramètres constitue la Stratégie Neige de la Ville. En début d'hiver, cette Stratégie est relativement standard, mais en fonction des évènements et de l'intensité de l'hiver, elle doit bien souvent être adaptée en cours d'hiver.
Les modifications et adaptations de la Stratégie sont faites en coordination avec les arrondissements qui sont associés à 2 titres :

- lorsqu'ils soufflent la neige depuis leurs rues, pour éliminer leur neige,
- lorsqu'ils supervisent les opérations d'un LEN sur leur territoire, pour accueillir la neige de leur arrondissement et éventuellement celle d'arrondissements voisins.

Il est important de rappeler que plusieurs arrondissements ne disposent pas du tout de LEN (CDN-NDG, IBI, OUT, PMR, RPP), ou avec une capacité trop faible (MTN, AHU, SLE). Ainsi seuls 13 arrondissements sur 19 disposent de capacité suffisante pour un hiver moyen, et 11 seulement pour un gros hiver.

La gestion corporative de la Stratégie neige permet donc un accès équitable de tous les arrondissements aux sites d'élimination de la neige.

Par ailleurs, la vision globale pour l'ensemble de la Ville permet aussi une optimisation de cette Stratégie, afin de diminuer les coûts de transport, tout en maintenant un niveau de service équivalent. Concrètement, en ré-aiguillant certains secteurs vers un autre dépôt, il est parfois possible de faire des économies substantielles, tout en améliorant la capacité d'élimination globale et en maintenant le niveau de service.

6. Mise en œuvre et principales réalisations

De multiples actions ont été mises en œuvre depuis 2015, et ces dernières ont permis d'améliorer la qualité et la cohérence des opérations de déneigement.

a. Normes de service

Généralisation des outils technologiques corporatifs
Depuis 2015, la Ville a développé et généralisé un Système Intelligent de Transport de la Neige (SIT-Neige). Ce système permet entre autres de connaitre la provenance et le volume de neige ramassé dans les rues de la Ville. L'utilisation de ces outils génère des données extrêmement utiles et en fait indispensables à l'optimisation des opérations. Ces données sont utilisées pour une multitude d'usages, à la fois dans la gestion des contrats de déneigement, dans le suivi des opérations, mais aussi afin de planifier au mieux la répartition de la neige dans les LEN.

Coordination de l'ouverture des dépôts
L'ouverture des dépôts est désormais décidée en concertation entre les arrondissements qui opèrent les dépôts et le service de la concertation des arrondissements (SCA) qui élabore la Stratégie Neige. Une attention particulière est accordée à la coordination entre les arrondissements, notamment lorsqu'un arrondissement doit aller dans le dépôt d'un autre.
En effet, les arrondissements prennent naturellement en compte leurs propres opérations et ouvrent leur dépôt en fonction de leur opération, par contre il est moins naturel pour eux de laisser ouvert le dépôt pour d'autres arrondissements qui n'ont pas fini leurs opérations pour toutes sortes de raisons (horaires de travail différent, nettoyage des places de stationnement entre deux chargements, etc.).
Pour compenser la surcharge de travail occasionné par ce temps d'ouverture supplémentaire, le SCA compense financièrement les arrondissements responsables de dépôt, pour le temps supplémentaire requis.
Au final, l'organisation actuelle permet de garantir des heures d'ouverture dans les dépôts en tout temps selon les besoins de tous les arrondissements, en particulier pour les arrondissements ne disposant pas de LEN sur leur territoire.

Amélioration des conditions SST
L'aménagement des différents sites s'est fait avec le temps, avec différentes approches dans leur conception. Par ailleurs, à l'heure actuelle il n'existe pas de guide de conception pour les LEN, la règlementation se concentrant exclusivement sur le volet environnemental.
Afin d'améliorer les conditions SST sur les sites, plusieurs actions corporatives ont été réalisées, telles que le renforcement de signalisation pour interdire de descendre des véhicules près des tas de neige, ou encore forcer le port du gilet de sécurité dans certains sites.
Par ailleurs, plusieurs aménagements sont en cours ou ont déjà été réalisés afin d'améliorer les conditions de sécurité durant les opérations, comme le pavage des sites (qui stabilise le sol en période de redoux et évite le renversement de camion), ou encore la création de zones d'arrêt pour les camions afin qu'ils puissent effectuer des pauses ou des vérifications de leur machinerie (notamment des bennes) en toute sécurité.
Enfin, des actions de plus longue haleine sont engagées afin d'améliorer la connaissance des risques d'avalanche. Cette démarche, a été initiée en 2018, en partenariat avec plusieurs municipalités dont celle de Trois-Rivières, touchée par un dramatique accident mortel sur un de ses dépôts suite à une avalanche. Les études en cours sont réalisées par l'UQAM avec l'aide de l'APSAM afin d'établir un véritable projet de recherche, qui devrait conduire à des recommandations voire à une réelle réglementation.

Respect de la règlementation environnementale
Les lieux d'élimination de la neige sont soumis à une réglementation spécifique issue de la loi sur la qualité de l'environnement. Leur exploitation est autorisée par un Certificat d'Autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement (MELCC). Une lettre d'engagement de la Ville (et anciennement des arrondissements) précise les suivis annuels et l'entretien à réaliser sur le site.
Ce suivi était réalisé par les arrondissements jusqu'en 2016 et a depuis été rapatrié centralement. Il est important de noter que ces suivis étaient faits de manière très variable selon les arrondissements, et que les documents d'autorisation, parfois obtenus il y a plus de 20 ans, étaient généralement mal connus des services.
Afin de réaliser des suivis et un entretien conforme à la réglementation, des rencontres d'échange avec le MELCC ont été organisées pour s'assurer de la bonne compréhension des différentes parties et rattraper les éventuels manquements. Ce point est en amélioration constante et les derniers échanges ont permis de prioriser les actions et de convenir à des mises à niveau progressives des différents sites. Une expertise dans ce domaine s'est développée en lien avec le Laboratoire de la Ville (Division Expertise et Technique) et permet désormais d'aller vers une démarche plus homogène, mais qui tient compte des spécificités de chacun des sites.
Cette collaboration renforcée et volontariste avec le MELCC permet de devancer les demandes, d'éviter les non-conformités, mais aussi d'améliorer la situation sur les dépôts lorsque cela est possible à moindre coût, et ceci afin que la Ville devienne exemplaire dans ce domaine.

Maintien de la capacité d'élimination de neige de la Ville
Malgré les travaux d'aménagement qui impactent certains sites, le maintien de la capacité d'élimination de la Ville reste une priorité du Service de la concertation des arrondissements (SCA).
Au cours des dernières années, les sites suivants ont été impactés :

- Chute Butler, une des 3 chutes sur le site a été fermée par les travaux du pont Champlain; reconstruction d'une chute en remplacement sur le même site, un peu plus loin, la même année.
- Chute Anbar fermée par les travaux de l'échangeur Turcot, sera compensée par l'aménagement du site Solutia, proche du dépôt Angrignon à LaSalle.
- Chute Turcot : 1 des 2 chutes définitivement fermées par les travaux de l'échangeur Turcot, sera reconstruite un peu plus loin sur le site Monk.
- Fermeture de la chute Stinson dans le cadre du REM : optimisation du site Sartelon pour compenser temporairement et rechercher en course des terrains alternatifs à aménager.
- Fermeture temporaire du dépôt Autoroute 13 dans le cadre du REM : négociation en cours avec la CDPQ pour conserver une partie du site.
- Bail Lafarge à renégocier : il s'agit d'un terrain loué et opéré sur le site de la carrière Lafarge dans l'est de l'ile. Le bail de 10 ans arrivait à échéance en 2019. En cours de renouvellement.

Ces fermetures temporaires ou définitives de LEN ont nécessité un travail important et très complexe pour relocaliser la capacité d'élimination à une distance raisonnable.

Une cohérence accrue de l'imputabilité des coûts
Les coûts de transport de neige et d'élimination de la neige sont liés. En effet, il est possible d'envoyer les camions de transport de neige dans un autre dépôt, dont les coûts sont plus faibles, ou qui dispose de plus d'espace de stockage, mais en augmentant le coût du transport.
Depuis 2015, les budgets d'opérations à la fois du transport et de l'élimination sont désormais gérés par le SCA. Ceci permet une réelle optimisation des coûts dans la mesure où les 2 budgets sont gérés par la même entité. Cette cohérence accrue de l'imputabilité budgétaire permet de prendre, en concertation avec les arrondissements, des décisions globalement plus avantageuses pour la Ville dans son ensemble.

b. Normes contractuelles

Standardisation des appels d'offres pour obtenir des prix compétitifs
La gestion des différents LEN se fait désormais essentiellement selon 2 modèles :
- par location horaire de machinerie avec opérateur sur les chutes à l'égout,
- par des contrats d'exploitation avec Souffleuse à Haute Puissance sur les dépôts de surface.

Un travail de standardisation des contrats a permis de favoriser l'ouverture du marché à différents fournisseurs. Les prix obtenus lors des derniers appels d'offres étaient même en baisse par rapport aux estimations, voire même par rapport aux années antérieures.
Ce point mérite d'être souligné dans un contexte généralisé de pénurie de main-d'œuvre, et d'augmentation des coûts de machinerie (cf. le taux de location de machinerie lourde du MTQ qui sert de référence).

Agilité contractuelle accrue
Un autre effet de la standardisation des appels d'offres est de pouvoir déplacer de la machinerie d'un site à l'autre de manière plus aisée, que ce soit en cours d'hiver en raison de contraintes opérationnelles, ou entre les saisons lorsque par exemple un dépôt ferme temporairement.
Cette agilité contractuelle accrue permet donc de régler plus facilement certaines situations problématiques, tout en garantissant un respect strict de la politique de gestion contractuelle de la Ville.

c. Avancées technologiques et mesures de contrôle

Optimisation de la capacité des dépôts par utilisation de drones
L'opération de soufflage de neige nécessite une forme d'expertise que seules quelques entreprises possèdent. En faisant survoler les montagnes de neige par des drones qui recalculent le volume, la Ville s'est dotée d'un outil lui permettant de détecter l'espace disponible ou perdu à l'arrière des tas de neige.
Par ailleurs, la reconstitution 3D des volumes permet aussi de vérifier le volume réel présent sur le site. En effet, auparavant seul le volume des camions était pris en compte. Or le soufflage de neige la recompacte, de même que la fonte lors de redoux ou la compression sous son propre poids. Ces effets conjugués sont désormais mesurables et peuvent atteindre un taux de 40% en fin de saison. Ce point est particulièrement intéressant lors de gros hiver où la Ville est amenée à remplir en totalité le dépôt, tout en respectant le volume maximal autorisé dans le Certificat d'Autorisation de chacun.

Optimisation des coûts
L'utilisation des systèmes technologiques corporatifs permet la connaissance précise des volumes de neige selon leur provenance.
La stratégie neige permet-elle de diriger cette neige dans les 28 sites d'élimination?
A chacune des opérations sont associés des coûts d'exploitation de site (qui peut varier fortement), ainsi que de transport.
Cette situation correspond à un problème classique (mais complexe) de logistique. Il est ainsi possible de minimiser le coût global des opérations, en répartissant les volumes de neige de manière optimale. Ce travail d'optimisation qui a été débuté en 2018 a déjà permis des adaptations ayant conduit à des économies conséquentes sur quelques secteurs, sans ralentir les opérations.

d. Gestion des hivers exceptionnels

La prise en charge de la recherche de solutions alternatives comme les ouvertures de site temporaires en cas d'hivers exceptionnels est déjà prévue dans le cadre du premier partage de compétence. Toutefois, le fait de gérer directement le budget d'opération associé permet de faciliter la prise en charge directement par le SCA.

À titre d'exemple, lors de l'hiver exceptionnel de 2017-2018, le SCA a procédé à l'ouverture de 2 sites temporaires supplémentaires :
- le site de l'ancien Hippodrome, en coordination avec l'Arrondissement CDN-NDG
- le terrain Solutia, en coordination avec l'arrondissement de LaSalle.

e. Amélioration de la gestion des LEN

Le vérificateur général a établi un rapport en 2017 qui formulait plusieurs recommandations, notamment à des fins de documenter davantage les actions réalisées. Notons que lors de l'audit, la compétence avait été rapatriée depuis moins de 2 ans et qu'auparavant la gestion des dépôts était réalisée en arrondissement. Le rapport, déposé en mai 2018, émettait 18 recommandations, dont 10 qui ont déjà été traitées, les autres sont en cours de traitement, certaines s'étalant sur plusieurs années du fait de la charge de travail associée (par exemple la recommandation 3.2.3.1.B : établir des dossiers d'exploitation pour les 28 sites). Le fait de gérer de manière corporative ces demandes permet une plus grande efficacité, de concentrer l'expertise, ainsi que garantir un traitement homogène des demandes. Ces points semblent être très appréciés par les partenaires d'affaires, aussi bien interne avec les gestionnaires en arrondissements, qu'externe avec les services du Ministère de l'Environnement (MELCC).

7. Gestion budgétaire et évolution des coûts

a. Évolution du budget

Le budget d'élimination est directement lié à la quantité de neige à éliminer. Le risque associé au financement de l'élimination est donc désormais entièrement pris en charge par la Ville, et non plus par les arrondissements depuis 2015.

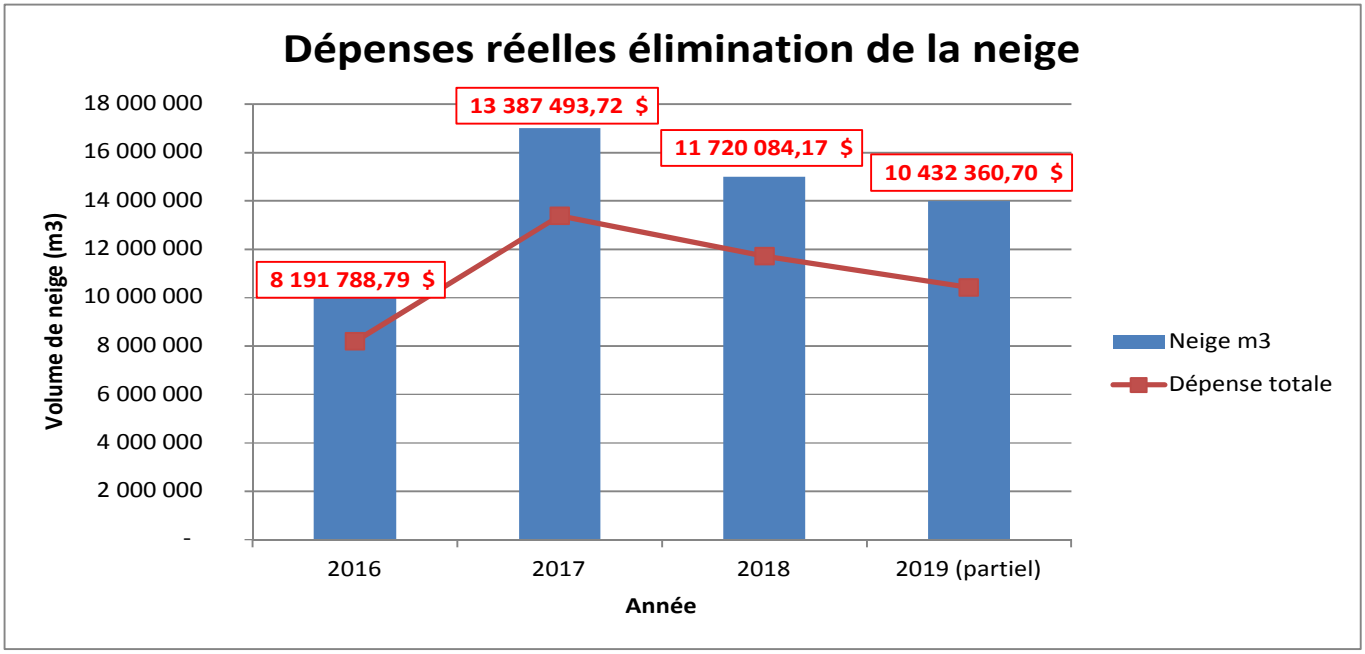

b. *Variation du prix moyen des contrats*

Le budget total varie en fonction des quantités de neige. Mais il est également intéressant de regarder le coût par m3 de neige. Celui-ci est stable dans le temps, voire a une légère tendance à la baisse (le nettoyage des dépôts n'est pas encore complètement fini en 2019).
Pour un hiver moyen, le budget prévisionnel est d'environ 10,8 M$ (8,8M$ de budget + 2M$ de remboursement) pour 12 millions de m^3 de neige. Soit un coût de 0,9 $ par m^3. En pratique les dépenses réelles ont été :

Année	Budget initial	Dépenses réelles	Remboursement aux arrondissements	Neige (m^3)	**Coût par m^3**
2016	9 038 000,00 $	6 913 000,00 $	1 278 788,79 $	10 000 000	**0,82 $**
2017	8 963 000,00 $	11 640 000,00 $	1 747 493,72 $	17 000 000	**0,79 $**
2018	8 759 000,00 $	10 019 000,00 $	1 701 084,17 $	15 000 000	**0,78 $**
2019 (partiel)	8 911 000,00 $	9 600 000,00 $	832 360,70 $	14 000 000	**0,75 $**

A noter qu'une partie des activités donnant droit au remboursement en arrondissement est désormais prise en charge par le SCA. Ainsi, depuis 2018 une partie de l'activité de gardiennage a été transférée à un contrat pour le site de la Carrière Saint-Michel, en concertation avec l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, ce qui a reporté le budget associé non plus en remboursement, mais directement sur les dépenses réelles.

8. Perspectives d'optimisation pour les cinq prochaines années

1 - Maintenir la capacité d'élimination dans un contexte de changement climatique
Les besoins en élimination de neige se sont maintenus, voire ont eu tendance à augmenter au cours des derniers hivers. L'impact des changements climatique est difficile à évaluer, mais la tendance générale est à l'augmentation des quantités de neige, car les phénomènes météorologiques deviennent plus brutaux et concentrés. Par ailleurs, non seulement la quantité de neige augmente, mais le fait qu'elle soit plus concentrée, augmente la probabilité de devoir procéder à un chargement et donc à éliminer la neige.

Par ailleurs, avec la densification de l'urbanisation qui se poursuit, de nombreux projets d'aménagements ont déjà ou vont avoir un impact sur les LEN. Au final, le besoin d'élimination a tendance à augmenter et notre capacité à diminuer. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour les prochaines années.

Afin de compenser ce phénomène, plusieurs Investissements très conséquents sont planifiés pour les prochaines années sur les deux principaux sites :

- réalisation d'un quai continu à la carrière Saint-Michel en remplacement de 3 quais fermés pour raison structurale
- aménagement d'un nouveau site sur l'ancien terrain Solutia, connexe au dépôt Angrignon, dans l'arrondissement LaSalle.

2 - Prise en compte de la transition écologique
La Ville a affiché son souhait de mettre en œuvre une véritable transition écologique dans les années à venir. Dans le cas des LEN, cela pourrait se traduire à la fois par des aménagements plus adaptés (par exemple la stabilisation des aires de manœuvre des camions), mais aussi par une réduction de l'empreinte environnementale des sites, par exemple en automatisant le suivi des rejets dans le réseau pluvial ou encore en équipant de sonde de conductivité pour mesurer en continu la migration des ions chlorures dans les eaux souterraines.
Par ailleurs, certains des sites ont été aménagés il y a plusieurs décennies. S'ils sont conformes d'un point de vue strictement réglementaire, une mise à niveau du système d'assainissement ou des bassins contribuerait à une amélioration de la situation.
Enfin, afin de s'assurer de rester à la pointe de l'innovation, une veille technologique serait assurée pour trouver d'autres méthodes d'élimination des neiges usées (géothermie, etc.).

3 - SST dans les dépôts
Les opérations d'élimination se font souvent dans des conditions météorologiques difficiles, avec la présence de grosse machinerie sur les sites. Des améliorations sont toujours possibles dans ce domaine, avec une

meilleure compréhension des enjeux spécifiques à ces sites. Le maintien du partage de compétence permettra de continuer à développer une expertise sur les risques associés aux dépôts à neige (ex : risque avalanche) et de financer d'autres actions d'aménagement des sites,

Ainsi des aménagements typiques sont en cours de généralisation sur les dépôts de surface : port de gilet obligatoire, zone de stationnement des camions, plan à l'entrée des sites, etc.

4 - Améliorer la connaissance des actifs pour mieux éclairer les choix d'investissement
Afin de répondre à la demande de l'administration en 2019, une démarche de gestion d'actifs est en cours de développement afin de mieux connaitre l'état des actifs des LEN (estimés sommairement à 500 millions de $). Cette démarche permettra de mieux maitriser et prioriser les dépenses en fonction du niveau de service à maintenir, c'est-à-dire une capacité maximale d'élimination, disponible en tout temps lors des périodes de chargements, dans de bonnes conditions de sécurité, et à moindre coût.

La préparation du Programme Triennal d'Investissement pour l'aménagement des lieux d'élimination de la neige (PTI) en sera également facilitée et permettra de mieux anticiper les dépenses à venir et éclairer les décisions de priorisation.

5 - Améliorer la gestion des sites
De manière plus générale, la centralisation de la compétence permet de faciliter la diffusion de l'information et des meilleures pratiques entre les différents arrondissements. Ainsi pour la période hivernale, il est possible d'organiser des temps d'échange entre gestionnaires de site afin d'encourager la diffusion des meilleures pratiques (aller voir le site d'un autre arrondissement, échanger des documents de consigne des sites, etc.)
Pour la période estivale, la prise en compte des exigences du Ministère de l'Environnement devrait conduire à une standardisation des opérations d'entretien. Pour les interventions les plus spécialisées (test d'étanchéité des bassins, etc.) le SCA sera en mesure d'apporter son soutien technique, voire de confier directement des contrats à l'externe si les arrondissements ne sont pas en mesure de tout réaliser.
Ces actions se traduiront par l'élaboration d'un dossier d'exploitation, tel que proposé au Vérificateur Général lors de l'élaboration de son rapport, afin de clarifier les rôles et responsabilités en fonction des différentes tâches.

9. Situation en cas de non-renouvellement du règlement 08-055

Le partage de compétences actuel permet aux élus (es) du conseil municipal de faire une planification intégrée du déneigement sur l'ensemble du territoire montréalais. Ce partage de compétences rend possible l'établissement de normes de service communes ainsi qu'un accès équitable aux LEN. Rappelons que le conseil municipal détient la compétence en déneigement sur le réseau de voirie artérielle et qu'il s'est déclaré compétent sur le réseau de voirie locale.

Dans l'éventualité du non-renouvellement des compétences en matière d'élimination de la neige, la situation nous ramènerait à la situation du premier partage de 2008 valable jusqu'en 2024, avec une partie des activités re-transférée aux arrondissements (suivi environnementaux, appels d'offres et budgets afférents) et l'arrêt de l'obligation d'utiliser les systèmes corporatifs, qui pourrait conduire à des complications pour le paiement des fournisseurs. Cette situation amènerait une cohérence moindre des transferts de dossiers pour les suivis environnementaux et des appels d'offres que les arrondissements devraient reprendre en charge, sans transfert de personnel (comme cela avait été le cas à l'inverse, la Ville centre ayant absorbé cette activité sans effectif supplémentaire).

Une autre option est le retour à la charte de la Ville, mais qui était inapplicable, à savoir une gestion par type de voie, sur un même territoire. En pratique la seule réelle alternative autre que la prolongation est de revenir à la situation antérieure à 2015, avec une compétence confiée aux arrondissements pour la gestion de sites, ainsi que des budgets et responsabilités afférents (suivi environnemental, prospection et ouverture de nouveaux sites). Cela se traduirait par un Article 85 pour que la Ville délègue la gestion de l'élimination de la neige sur le réseau artériel (de sa compétence) aux arrondissements. La planification stratégique et coordonnée resterait toutefois de la compétence de la Ville pour permettre de conserver une certaine cohérence au niveau stratégique.

10. Conclusion

La charte initiale de la Ville, avec un partage de compétence par type de voirie n'est pas applicable pour ce qui concerne l'élimination de la neige. En pratique les arrondissements géraient l'élimination au niveau de chacun des sites sur leurs territoires respectifs.
Le rapatriement d'une partie de cette compétence au niveau de la Ville en 2008 a permis de mettre en place une vision stratégique et coordonnée, et de garantir un accès équitable à l'ensemble des arrondissements, tout en optimisant les coûts d'opérations. De plus la prise en charge de l'aménagement de nouveaux sites ou la mise à niveau progressive des sites existants est désormais faite à un niveau central, ce qui permet de limiter le risque financier en arrondissement, en particulier pour les investissements les plus conséquents.
Par ailleurs, le maintien de la délégation des activités opérationnelles au niveau des arrondissements permet une mutualisation du personnel pertinente au regard d'une activité indispensable au bon fonctionnement de la Ville, mais malgré tout très ponctuelle (25 à 30 jours de chargement par an).
Enfin, le rapatriement de la totalité de la compétence depuis 2015 permet de standardiser les processus et de développer une expertise au niveau de la gestion des sites, en particulier dans un contexte de transition écologique, avec une plus grande attention portée au niveau des enjeux environnementaux.

En résumé, le partage de compétence actuel permet :

- **Un accès équitable** à tous les arrondissements selon leurs besoins d'élimination de neige.
- L'exploitation des LEN relevant d'une seule entité, l'intégration d'une **vision globale et systémique** est possible, notamment grâce à des outils technologiques.
- D'établir des normes de service et d'**harmoniser les pratiques**.
- Les **activités opérationnelles** menées par les arrondissements sont **remboursées** (gardiennage, machinerie, nettoyage des sites, main-d'œuvre), quelle que soit l'importance de l'hiver. Les arrondissements n'absorbent plus le risque financier associé à l'élimination de la neige.
- De développer une **expertise dans le suivi environnemental et la SST** sur les sites.
- **Une agilité contractuelle accrue** pour faire face aux besoins changeants (déplacement de machinerie).
- D'adopter la meilleure stratégie permettant une **optimisation des coûts** à la fois de transport et d'élimination.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197682002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Prolonger, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1526 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), puisqu'il en va de l'intérêt général de la ville, le conseil de la ville peut prolonger sa déclaration de compétence concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale.

Puisque la résolution a pour effet de prolonger l'application d'une déclaration de compétence pour une période excédant deux ans, la résolution doit être approuvée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renaud GOSSELIN
Avocat
Tél : 514-868-4132

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-27

Jean-Philippe GUAY
Chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1193843003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2020, conformément à l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale

Il est recommandé :

- de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale* , l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2020-2022 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-09-30 10:35

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193843003**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2020, conformément à l'article 253.27 de la Loi sur la fiscalité municipale

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er janvier 2020 entrera en vigueur le rôle triennal d'évaluation foncière déposé le 11 septembre 2019. Les valeurs foncières des immeubles inscrits au nouveau rôle totalisent 315,5 G$, constituant une hausse moyenne de 12,7 % par rapport aux valeurs inscrites au rôle précédent.
L'augmentation des valeurs n'est pas uniforme dans l'ensemble de la Ville, variant selon les catégories d'immeubles et les arrondissements. Ainsi, les contribuables dont la propriété a subi une augmentation de valeur supérieure à la moyenne pourraient voir leurs comptes de taxes augmenter. L'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à l'administration municipale d'étaler la variation des valeurs foncières sur la durée du rôle afin d'atténuer l'impact de ces variations de valeur.

Il est important de noter que la croissance des charges fiscales n'est pas proportionnelle à la croissance des valeurs foncières suite au dépôt du rôle d'évaluation. En effet, à chaque dépôt de rôle, la Ville ajuste ses taux de taxe à la baisse. La croissance moyenne des charges fiscales résulte essentiellement des décisions de l'Administration en matière de fiscalité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1177 - 24 octobre 2016 - Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2017, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale* .
CM13 1148 - 16 décembre 2013 - Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2014, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale* .

CM10 0951 - 13 décembre 2010 - Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2011, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale* .

DESCRIPTION

La résolution prévoit l’étalement de la variation des valeurs foncières pour la durée du rôle. Elle s’applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites au rôle d’évaluation foncière et a effet aux fins des exercices financiers 2020, 2021 et 2022.
Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2020, 2021 et 2022, est ajouté successivement à la valeur foncière inscrite au rôle précédent (ou retranché si la nouvelle valeur est en baisse par rapport au rôle précédent), le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle 2017-2019 et celle au rôle 2020-2022.

La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée » et servira au calcul des taxes foncières pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022.

JUSTIFICATION

Les mesures d'étalement permettent d'atténuer les effets pour les contribuables des variations de valeurs foncières faisant suite au dépôt du nouveau rôle 2020-2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La résolution doit absolument être adoptée avant l’adoption du budget afin de répondre aux exigences de l’article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale.* Cette résolution sera adoptée par le conseil municipal le 22 octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-26

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2019-09-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-09-26

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1190184001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière locale – eau et égouts, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts en arrondissement au montant de 3 000 000 $ en transférant les sommes reçues du surplus de la Ville pour l'entretien des réseaux secondaires au Service de l'eau vers la Réserve Eau Locale, en lien à la résolution CM19 0591

Il est recommandé :
1. d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière locale – eau et égouts, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts en arrondissement au montant de 3 000 000 $;

2. de transférer les sommes reçues du surplus de la Ville pour l'entretien des réseaux secondaires au Service de l'eau vers la Réserve Eau Locale, en lien à la résolution CM19 0591.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-27 09:11

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1190184001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière locale – eau et égouts, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts en arrondissement au montant de 3 000 000 $ en transférant les sommes reçues du surplus de la Ville pour l'entretien des réseaux secondaires au Service de l'eau vers la Réserve Eau Locale, en lien à la résolution CM19 0591

CONTENU

CONTEXTE

En 2018 Ville de Montréal dégage un surplus global de 212,7 M$, composé d'un surplus de 228,3 M$ pour le volet municipal et d'un déficit de 15,6 M$ pour le volet agglomération. Les surplus ou les déficits, dégagés des activités du volet municipal, appartiennent à la Ville et aux arrondissements. Il revient au conseil municipal d'en disposer, d'en établir les utilisations et le mode de partage. De ces montants à la résolution CM19 0591, le conseil a résolu d'affecter 3M$ pour les activités d'entretien des réseaux d'eaux. Afin de faciliter le transfert de ces sommes vers les arrondissements, il est proposé de transiter ces sommes vers la réserve financière locale qui ensuite sera affectée au Service de l'eau.
Ce virement vers le Service de l'eau est requis afin de supporter financièrement certains arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0591 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2018, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2018 à des dossiers spécifiques
CM18 1270 Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière locale - eau et égouts, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts en arrondissement au montant de 4 300 000 $

DESCRIPTION

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a pour mission, entre autres, de s'assurer d'une gestion optimale des activités de l'eau, et plus particulièrement d'encadrer et d'aider les arrondissements de la Ville de Montréal à réaliser les activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts qui leur sont déléguées.

En 2009, la DRE établissait, à l'aide du consortium CGT et des arrondissements de la Ville, le premier bilan d'état des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts. Ce bilan a permis d'identifier clairement, selon les meilleures pratiques, les activités d'entretien devant être réalisées, leur fréquence et les coûts associés.

Dès lors, un déficit d'entretien des réseaux a pu être identifié. Ce déficit s'expliquait principalement par une sous dotation des arrondissements, un manque d'effectifs pour réaliser les activités déléguées, une méconnaissance, dans certains cas, des meilleures pratiques d'entretien de même que la nécessité d'améliorer les processus organisationnels et opérationnels des équipes en place. Ce bilan démontrait aussi que les équipes d'entretien des arrondissements étaient aux prises avec un réseau vieillissant, qui nécessitait un grand nombre d'interventions ponctuelles et un besoin récurrent d'entretien afin de maintenir une intégrité minimale au réseau et un niveau de service adéquat aux citoyens.

Dans le but d'augmenter le niveau de réalisation des activités, la DRE travaille, depuis 2009, avec tous les arrondissements pour identifier les activités d'entretien à réaliser, celles financées à même leur dotation et celles pour lesquelles un soutien financier de la DRE est requis.

En 2016, une grande partie du budget de la DRE réservé pour le soutien financier des arrondissements a été transférée. Nous anticipons un déficit occasionné par les réparations des branchements d'égouts, ainsi que d'autres interventions, tel que le nettoyage de puisards. Certains arrondissements devront ajouter des équipes pour réaliser des interventions qui ont un impact direct sur les citoyens.

Afin d'identifier les montants requis pour les virements budgétaires à réaliser, les arrondissements auront la responsabilité d'actualiser le suivi de leurs activités d'entretien dans le tableau des cibles (TDC) et fournir cette information à la DRE. Ils devront également s'assurer que les données contenues dans le TDC concordent avec les données saisies dans l'application « Gestion d'entretien des actifs ».

Les demandes de virement des arrondissements seront traitées par le Service des Finances, suite à l'approbation de la DRE. L'arrondissement devra démontrer une utilisation maximale de ses budgets avant de demander un virement budgétaire additionnel. La DRE fera l'approbation finale du virement.

La DRE continuera de maintenir son rôle de leadership auprès des arrondissements afin de maximiser le niveau de réalisation des activités d'entretien et de s'attaquer au déficit d'entretien de ses infrastructures souterraines.

JUSTIFICATION

Ce dossier décisionnel vise à obtenir l'autorisation d'utiliser la réserve locale afin de faire transiter les fonds reçus des surplus généraux de la ville vers le Service de l'eau
Une fois ces transferts effectués, la DRE pourra procéder à des virements ponctuels aux arrondissements en fonction de leurs besoins selon les conditions citées précédemment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 3M$ pour les virements aux arrondissements provient ultimement des surplus affectés de la Ville de Montréal (CM19 0591).

Il n'y a donc aucun impact financier sur la réserve de l'eau locale qui sert de transit.

Les montants transférés seront disponibles dans le centre d’entretien (103039) de compétence locale de la Direction des réseaux d’eaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ces virements ne sont pas effectués, certains arrondissements ne seront pas en mesure de réaliser la totalité de leurs activités d’entretien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les virements se feront suite à une analyse du Service de l'eau-Direction des réseaux d'eau.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 24 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-24

Rémi LACROIX
Chef de section Intervention

Tél : 514 872-3973
Télécop. : 514 872-3587

Michel PÉRIARD
chef de division - expertise d'entretien

Tél : 514-868-7758
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-09-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190184001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière locale – eau et égouts, dans le cadre de la réalisation d'activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts en arrondissement au montant de 3 000 000 $ en transférant les sommes reçues du surplus de la Ville pour l'entretien des réseaux secondaires au Service de l'eau vers la Réserve Eau Locale, en lien à la résolution CM19 0591

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info comptable DRE 1190184001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

Co-auteur

Nathalie Bouchard
Conseillère en gestion -Finances
514-872-0325

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-26

Bruno LAGACÉ
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-5391

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1194520001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

Il est recommandé:

D'adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement du plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2018 » par le plan «Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2019» joint en annexe au règlement.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-18 16:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194520001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er janvier 2015 est entrée en vigueur une nouvelle version du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) modifiant le règlement portant sur le réseau artériel de la Ville (02-003). Au moment de son adoption, l'Administration de la Ville a prévu qu'un processus de modification devait être mis en place afin de refléter les ajustements et l'évolution normale du réseau routier au premier mai de chaque année.
À la demande du Service des finances, la présente proposition de modification au règlement permet donc de refléter les ajustements en fonction de l'évolution du réseau routier depuis la dernière modification du règlement en date du 18 septembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1163 - 18 septembre 2018 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CM17 1271 - 25 septembre 2017 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CM16 0984 - 23 août 2016 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CM14 1272 - 16 décembre 2014 – Adoption du règlement modifiant le Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

CM01 00098 - 20 décembre 2001 – Adoption du Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'exercice financier de mise à jour et d'ajustement des transferts destinés aux arrondissements, la présente modification au règlement vise à ajuster la carte annexée au Règlement 02-003 afin de tenir compte de l'évolution du réseau routier de la Ville. Cette révision se base sur les données fournies par la Division de la géomatique, en fonction des

données répertoriées en date du 1er mai 2019.
Il est à noter que la révision ne tient compte que des ajouts ou suppressions de superficies de chaussée (ex. : ouverture ou prolongement de rues, suppressions de rues ou variation de surface de la chaussée liée à l'implantation de saillies ou l'élargissement de trottoirs par exemple). La révision ne tient donc pas compte d'une mise à jour de l'application des critères qui permettent de déterminer les catégories A,B,C,D,E de tronçons (voir section justification). À titre d'exemple, la création d'une nouvelle piste cyclable sur une rue locale ne confère pas automatiquement à ce tronçon le statut «artériel» lors de la révision annuelle du RAAV.

La carte mise à jour du RAAV est jointe à l'intervention du Service des Affaires juridiques.

Un tableau présentant les superficies de chaussées artérielles et locales par arrondissement pour les années 2018 et 2019 est fourni en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le RAAV est un outil essentiel à l'attribution des budgets aux arrondissements. Sa mise à jour périodique est nécessaire afin de s'assurer que les modifications du réseau routier soient prises en compte dans la répartition des ressources financières.
Le SUM est responsable de l'élaboration et de l'application des critères qui permettent de définir si un tronçon du réseau routier est de responsabilité locale ou centrale. Chaque tronçon de rue composant le RAAV est catégorisé selon cinq classes (A, B, C, D et E) en fonction de son importance relative. Les tronçons catégorisés A,B,C et D composent le réseau artériel, alors que la catégorie E représente les tronçons du réseau local. Cette classification découle d'une analyse approfondie de chaque segment de chaussée en fonction de critères précis, qui sont :

I. Hiérarchie fonctionnelle (artère principale, artère secondaire, collectrice ou locale)
II. Prolongement des voies numérotées
III. Lignes d'autobus express
IV. Lignes d'autobus – voies réservées
V. Routes stratégiques – accès à un pont
VI. Routes stratégiques – urgence
VII. Route de transit de camionnage
VIII. Lignes d'autobus – service régulier
IX. Zones commerciales
X. Zones industrielles
XI. Voies cyclables
XII. Routes à caractère touristique/événementiel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour du RAAV a pour seul impact financier de permettre des ajustements aux transferts destinés aux arrondissements suite à l'ajout ou au retrait de nouveaux tronçons de voirie selon le modèle établi dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements (RFA).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification du règlement visé par le présent dossier décisionnel est requise aux fins de préparation de l'exercice budgétaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: séance du conseil municipal : Octobre 2019
Adoption: séance du conseil municipal : Novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : ; Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Parties prenantes

Gildas S. GBAGUIDI, Service des finances

Lecture :

Gildas S. GBAGUIDI, 12 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-07-11
François NIRO Conseiller en planification	Isabelle MORIN Chef de division	
Tél : 514-868-5055 **Télécop. :** 514-872-4494	**Tél :** 514 872-3130 **Télécop. :** 514 872-4494	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean CARRIER
Chef de division
Tél : 514 872-0407
Approuvé le : 2019-07-17

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-07-18

Évolution de la superficie de chaussées du Réseau artériel administratif de la Ville entre 2018 et 2019

RAAV 2018

Arrondissement / Catégorie du plan d'intervention	Catégorie Administration centrale (m²) A	B	C	D	Total	Catégorie Administration locale (m²) E	total 2017	Autres catégories parc Jean-Drapeau	Ruelles	Autoroute
Ahuntsic-Cartierville	650 941,67	453 448,21	265 683,81	212 028,81	1 582 102,50	1 869 150,35	3 451 252,85	-	109 202,66	324 996,88
Anjou	286 479,66	330 521,01	224 725,11	151 201,69	992 927,47	509 666,18	1 502 593,65	-	-	279 017,92
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	218 845,38	719 321,41	350 051,75	122 057,16	1 410 275,70	1 220 553,82	2 630 829,52	-	85 091,12	229 137,60
Lachine	165 674,68	239 675,60	294 917,32	112 715,60	812 983,20	564 395,59	1 377 378,79	-	35 998,76	437 158,43
LaSalle	272 382,41	305 845,82	479 182,79	70 657,03	1 128 068,05	1 090 929,17	2 218 997,22	-	17 774,72	63 759,45
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	104 480,19	111 504,74	25 909,47	6 514,45	248 408,85	626 784,93	875 193,78	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	480 954,37	480 097,19	385 790,14	198 296,34	1 545 138,04	1 755 214,07	3 300 352,11	-	411 334,31	196 299,31
Montréal-Nord	414 723,89	179 584,71	118 923,15	155 599,93	868 831,68	961 786,44	1 830 618,12	-	22 724,75	-
Outremont	-	114 459,64	39 109,99	58 336,10	211 905,73	215 546,32	427 452,05	-	55 291,09	-
Pierrefonds-Roxboro	361 195,64	116 894,29	196 744,47	37 591,88	712 426,28	1 689 112,85	2 401 539,13	-	-	36 990,29
Plateau-Mont-Royal	277 524,69	318 174,15	136 842,90	177 917,98	910 459,72	554 111,99	1 464 571,71	-	227 291,58	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1 034 451,29	426 106,39	194 693,73	331 719,53	1 986 970,94	2 238 313,79	4 225 284,73	-	22 336,34	327 539,93
Rosemont-Petite-Patrie	383 859,07	511 063,19	239 257,01	202 563,76	1 336 743,03	1 100 820,93	2 437 563,96	-	378 581,69	-
Saint-Laurent	657 317,65	940 654,56	521 064,70	346 832,21	2 465 869,12	1 310 597,96	3 776 467,08	-	19 453,75	736 861,80
Saint-Léonard	212 730,36	311 221,11	227 135,64	144 461,07	895 548,18	1 151 496,71	2 047 044,89	-	-	104 841,79
Sud-Ouest	192 067,31	555 632,22	116 459,78	196 473,28	1 060 632,59	726 876,61	1 787 509,20	-	178 004,60	471 230,66
Verdun	10 376,41	236 496,87	231 938,68	19 749,54	498 561,50	586 989,22	1 085 550,72	-	126 687,05	127 425,33
Ville-Marie	665 389,73	553 433,47	150 226,37	225 762,21	1 594 811,78	441 376,48	2 036 188,26	136 103,99	110 166,44	170 667,19
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	438 453,28	352 066,84	212 776,39	180 411,55	1 183 708,06	1 181 653,48	2 365 361,54	-	327 824,91	120 729,55
Total	**6 827 847,68**	**7 256 201,42**	**4 411 433,20**	**2 950 890,12**	**21 446 372,42**	**19 795 376,89**	**41 241 749,31**	**136 103,99**	**2 127 763,77**	**3 626 656,13**

RAAV 2019

Arrondissement	Catégorie Administration centrale (m²) A	B	C	D	Total	Catégorie Administration locale (m²) E	total 2018	Autres catégories parc Jean-Drapeau	Ruelles	Autoroute
Ahuntsic-Cartierville	647 611,56	452 497,94	263 583,60	211 762,81	1 575 455,91	1 869 253,90	3 444 709,81	-	108 351,07	312 967,93
Anjou	286 294,94	330 534,30	232 591,75	146 207,90	995 628,89	509 533,99	1 505 162,88	-	-	279 017,93
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	213 117,29	705 701,47	349 879,49	120 488,24	1 389 186,49	1 219 836,64	2 609 023,13	-	85 088,62	229 144,51
Lachine	165 621,87	239 395,72	295 978,99	110 333,37	811 329,95	563 143,63	1 374 473,58	-	36 003,01	391 175,29
LaSalle	272 661,63	306 370,60	478 912,65	70 657,03	1 128 601,91	1 089 323,66	2 217 925,57	-	17 528,81	56 502,03
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	104 475,35	111 407,05	25 909,47	6 515,84	248 307,71	626 529,37	874 837,08	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	480 905,29	480 700,41	385 627,72	198 208,29	1 545 441,71	1 754 756,60	3 300 198,31	-	411 334,80	195 679,36
Montréal-Nord	414 857,30	179 555,19	118 893,32	155 598,34	868 904,15	961 291,69	1 830 195,84	-	22 724,75	-
Outremont	-	114 446,96	39 109,99	58 336,10	211 893,05	215 404,64	427 297,69	-	55 291,09	-
Pierrefonds-Roxboro	359 826,92	116 838,19	195 407,59	37 591,88	709 664,58	1 688 540,95	2 398 205,53	-	-	36 990,29
Plateau-Mont-Royal	277 456,32	318 745,48	136 788,04	177 479,58	910 469,42	551 770,35	1 462 239,77	-	227 293,70	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1 040 277,83	421 953,37	194 711,01	336 167,38	1 993 109,59	2 238 159,29	4 231 268,88	-	22 336,35	327 185,82
Rosemont-Petite-Patrie	387 169,79	510 513,59	238 970,97	202 477,34	1 339 131,69	1 092 835,31	2 431 967,00	-	378 583,82	-
Saint-Laurent	645 938,45	939 957,22	512 224,02	346 832,21	2 444 951,90	1 305 453,06	3 750 404,96	-	19 453,75	701 746,54
Saint-Léonard	212 742,79	310 909,76	226 913,20	144 533,90	895 099,65	1 151 042,17	2 046 141,82	-	-	104 841,79
Sud-Ouest	192 079,55	553 891,69	116 413,63	196 298,95	1 058 683,82	726 677,71	1 785 361,53	-	177 986,39	471 066,08
Verdun	10 376,41	236 346,11	231 837,18	19 734,74	498 294,44	586 870,71	1 085 165,15	-	126 685,76	94 825,35
Ville-Marie	670 189,74	552 009,88	150 028,82	223 585,83	1 595 814,27	441 495,17	2 037 309,44	136 103,99	110 163,32	170 667,19
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	438 499,33	350 844,91	212 489,14	180 377,07	1 182 210,45	1 181 286,22	2 363 496,67	-	327 825,44	120 761,91
Total	**6 820 102,36**	**7 232 619,84**	**4 406 270,58**	**2 943 186,80**	**21 402 179,58**	**19 773 205,06**	**41 175 384,64**	**136 103,99**	**2 126 650,68**	**3 492 572,02**

Différence de superficie (m²) entre 2018 et 2019

Arrondissement	Catégorie Administration centrale A	B	C	D	Total	Catégorie Administration locale E		Autres catégories parc Jean-Drapeau	Ruelles	Autoroute
Ahuntsic-Cartierville	(3 330,11)	(950,27)	(2 100,21)	(266,00)	(6 646,59)	103,55	(6 543,04)	-	(851,59)	(12 028,95)
Anjou	(184,72)	13,29	7 866,64	(4 993,79)	2 701,42	(132,19)	2 569,23	-	-	0,01
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	(5 728,09)	(13 619,94)	(172,26)	(1 568,92)	(21 089,21)	(717,18)	(21 806,39)	-	(2,50)	6,91
Lachine	(52,81)	(279,88)	1 061,67	(2 382,23)	(1 653,25)	(1 251,96)	(2 905,21)	-	4,25	(45 983,14)
LaSalle	279,22	524,78	(270,14)	-	533,86	(1 605,51)	(1 071,65)	-	(245,91)	(7 257,42)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	(4,84)	(97,69)	-	1,39	(101,14)	(255,56)	(356,70)	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	(49,08)	603,22	(162,42)	(88,05)	303,67	(457,47)	(153,80)	-	0,49	(619,95)
Montréal-Nord	133,41	(29,52)	(29,83)	(1,59)	72,47	(494,75)	(422,28)	-	-	-
Outremont	-	(12,68)	-	-	(12,68)	(141,68)	(154,36)	-	-	-
Pierrefonds-Roxboro	(1 368,72)	(56,10)	(1 336,88)	-	(2 761,70)	(571,90)	(3 333,60)	-	-	-
Plateau-Mont-Royal	(68,37)	571,33	(54,86)	(438,40)	9,70	(2 341,64)	(2 331,94)	-	2,12	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	5 826,54	(4 153,02)	17,28	4 447,85	6 138,65	(154,50)	5 984,15	-	0,01	(354,11)
Rosemont-Petite-Patrie	3 310,72	(549,60)	(286,04)	(86,42)	2 388,66	(7 985,62)	(5 596,96)	-	2,13	-
Saint-Laurent	(11 379,20)	(697,34)	(8 840,68)	-	(20 917,22)	(5 144,90)	(26 062,12)	-	-	(35 115,26)
Saint-Léonard	12,43	(311,35)	(222,44)	72,83	(448,53)	(454,54)	(903,07)	-	-	-
Sud-Ouest	12,24	(1 740,53)	(46,15)	(174,33)	(1 948,77)	(198,90)	(2 147,67)	-	(18,21)	(164,58)
Verdun	-	(150,76)	(101,50)	(14,80)	(267,06)	(118,51)	(385,57)	-	(1,29)	(32 599,98)
Ville-Marie	4 800,01	(1 423,59)	(197,55)	(2 176,38)	1 002,49	118,69	1 121,18	-	(3,12)	-
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	46,05	(1 221,93)	(287,25)	(34,48)	(1 497,61)	(367,26)	(1 864,87)	-	0,53	32,36
Total	**(7 745,32)**	**(23 581,58)**	**(5 162,62)**	**(7 703,32)**	**(44 192,84)**	**(22 171,83)**	**(66 364,67)**	**-**	**(1 113,09)**	**(134 084,11)**

Différence de superficie en % entre 2018 et 2019

Arrondissement	Catégorie Administration centrale A	B	C	D	Total	Catégorie Administration locale E		Autres catégories parc Jean-Drapeau	Ruelles	Autoroute
Ahuntsic-Cartierville	(0,01)	(0,00)	(0,01)	(0,00)	0,00	0,00	(0,00)		(0,01)	(0,04)
Anjou	(0,00)	0,00	0,03	(0,03)	0,00	(0,00)	0,00			0,00
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	(0,03)	(0,02)	(0,00)	(0,01)	0,02	(0,00)	(0,01)		(0,00)	0,00
Lachine	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,02)	0,00	(0,00)	(0,00)		0,00	(0,12)
LaSalle	0,00	0,00	(0,00)		0,00	(0,00)	(0,00)		(0,01)	(0,13)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	(0,00)	(0,00)		0,00	0,00	(0,00)	(0,00)			
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)		0,00	(0,00)
Montréal-Nord	0,00	(0,00)	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)			
Outremont		(0,00)			0,00	(0,00)	(0,00)			
Pierrefonds-Roxboro	(0,00)	(0,00)	(0,01)		0,00	(0,00)	(0,00)			
Plateau-Mont-Royal	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)		0,00	
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,01	(0,01)	0,00	0,01	0,00	(0,00)	0,00		0,00	(0,00)
Rosemont-Petite-Patrie	0,01	(0,00)	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,01)	(0,00)		0,00	
Saint-Laurent	(0,02)	(0,00)	(0,02)		0,01	(0,00)	(0,01)			(0,05)
Saint-Léonard	0,00	(0,00)	(0,00)	0,00	0,00	(0,00)	(0,00)			
Sud-Ouest	0,00	(0,00)	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)		(0,00)	(0,00)
Verdun		(0,00)	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)		(0,00)	(0,34)
Ville-Marie	0,01	(0,00)	(0,00)	(0,01)	0,00	0,00	0,00		(0,00)	
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,00	(0,00)	(0,00)	(0,00)	0,00	(0,00)	(0,00)		0,00	0,00
Moyenne	**(0,00168)**	**(0,00221)**	**(0,00013)**	**(0,00374)**	**0,00250**	**(0,00122)**	**(0,00133)**	**-**	**(0,00115)**	**(0,03592)**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194520001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement et son annexe afférente.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. le règlement 02-003.docAnnexe_RAAV_2019-07-15.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-16

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT IDENTIFIANT LES RÉSEAUX DE VOIRIE ARTÉRIELLE ET LOCALE (02-003)

Vu l'article 105 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'annexe 1 du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) est modifiée par le remplacement du plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2018 » par le plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2019 » joint en annexe au présent règlement.

ANNEXE
RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF, VILLE DE MONTRÉAL, 2019

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1194520001

LAVAL
LONGUEUIL
LAC SAINT-LOUIS
LAC-DES-DEUX-MONTAGNES
RIVIÈRE DES PRAIRIES
FLEUVE ST-LAURENT
CARTE DU RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE MONTRÉAL
Montréal
Réseau de voirie artérielle
Réseau de voirie locale
Ruelle
Réseau routier du parc Jean-Drapeau
Réseau autoroutier
Ville de Montréal
Service de l'urbanisme et de la mobilité
Direction de la mobilité
Division du développement des projets et intégration des réseaux
Note: Le réseau autoroutier ne représente pas toutes les modifications qui sont en cours dans les projets Turcot et du pont Champlain.
0
600
1 200
1 800
2 400
juin 2019
10/10

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1194501001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle, située au nord-ouest de la rue L.-O.-David entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-1863-02

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement intitulé : « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O.-David entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 6 204 823 à 6 204 827 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDA, le tout, tel qu'identifiés au plan L-376 Saint-Denis, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 3 mai 2019, sous le numéro 528 de ses minutes, dossier 22715 ci-après le «Plan».
2. créer une servitude d'utilités publiques pour des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 204 823 à 6 204 827 du cadastre du Québec, délimitée par les lettres ABCDA sur le Plan.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-13 11:09

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194501001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle, située au nord-ouest de la rue L.-O.-David entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005 -1863-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une requête d'un citoyen pour acquérir sa partie de ruelle qui est déjà occupée par notamment des cabanons et des clôtures dans le but de régulariser ses empiètements sur le domaine public. De ce fait, le processus prévu en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, ci-après (la « Charte ») a été enclenché et une pétition a été transmise aux cinq (5) propriétaires concernés.
Ladite ruelle faisant l'objet du processus est illustrée sur les plans ci-joints. Les formulaires de pétition (se référer aux pièces jointes) mettent en évidence que les propriétaires sont unanimement favorables au projet. Il est à noter que le reliquat de la ruelle, portant le numéro de lot 6 204 828 du cadastre du Québec, demeurera dans le domaine public pour s'assurer de la conformité des trois (3) bâtiments dont les adresses se situent entre les numéros 2415 et 2439 de la rue L.-O.-David (se référer au plan en pièce jointe). Ainsi, la pétition est conforme aux articles de la Charte, car au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Le présent dossier décisionnel est requis pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro L-376 Saint-Denis ci-joint, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O.-David entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 6 204 823 à 6 204 827 du

cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDA, le tout, tel qu'identifiés au plan L-376 Saint-Denis, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 3 mai 2019, sous le numéro 528 de ses minutes, dossier 22715 . De plus, sur le même plan, il est requis de créer une servitude d'utilités publiques pour des fins de télécommunication et de distribution d'énergie, à cet effet le fonds servant est délimité par les lettres ABCDA.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

· Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation;

· Il y a de l'occupation (cabanons, clôtures) par les riverains;

· Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés;

· L'ensemble des intervenants municipaux étant favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville. Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Sophie BROUILLARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie BLAIS, 9 septembre 2019
Sophie BROUILLARD, 26 août 2019
Jocelyn JOBIDON, 20 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2149
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-24

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

Tél : 514 872-0069
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-13

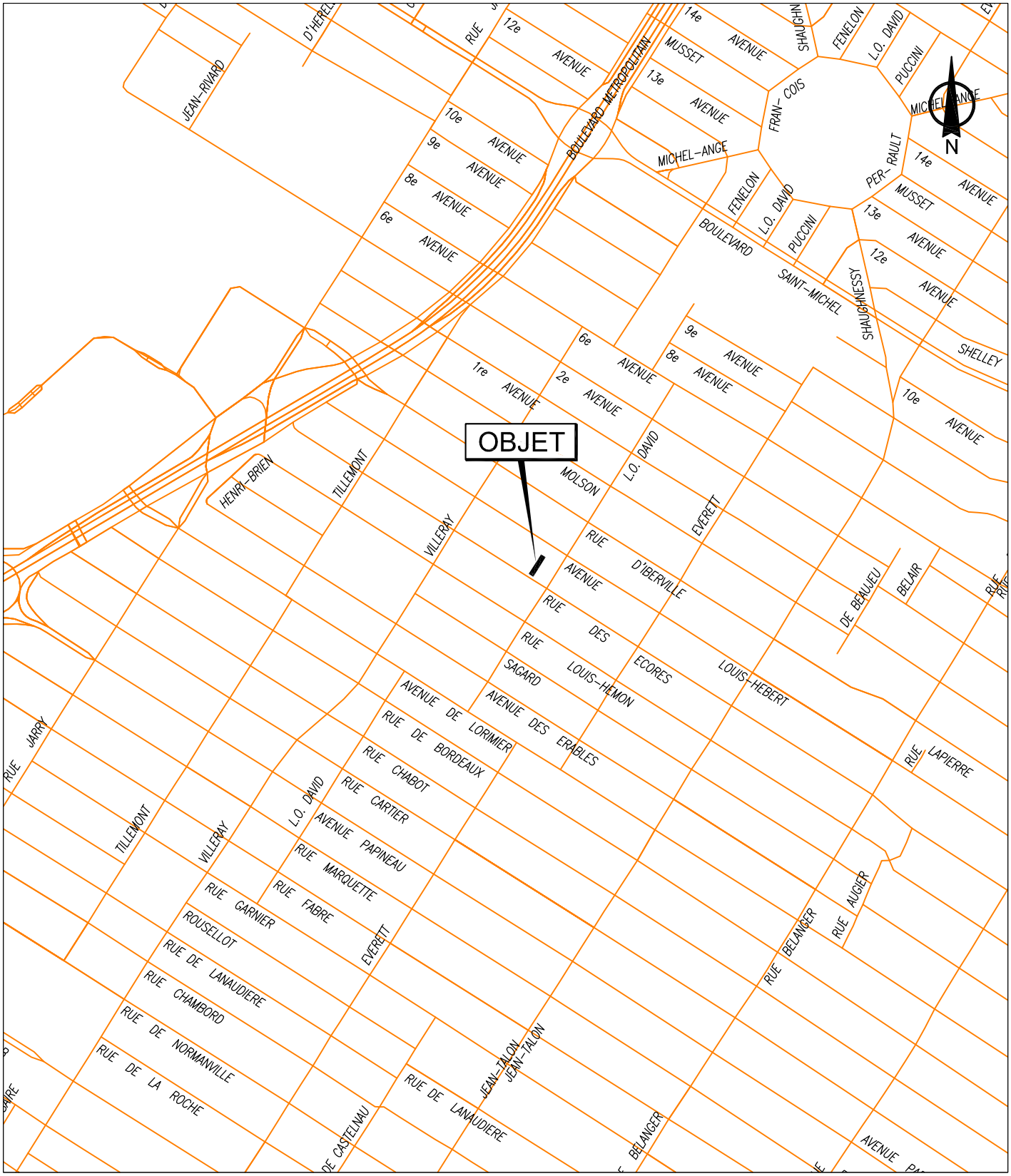

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-1863-02
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 03-11-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

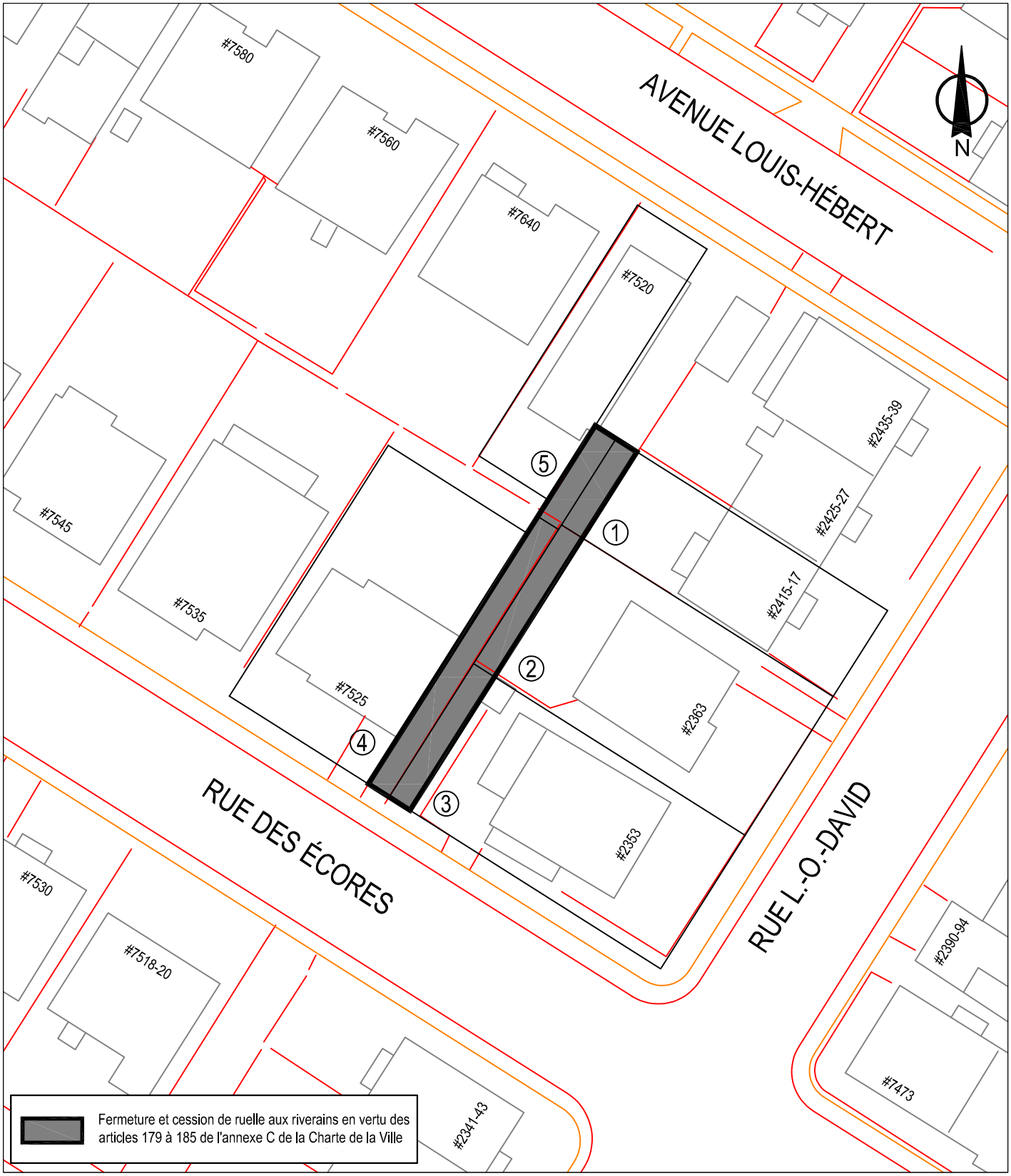

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Montréal

Plan B: plan de l'utilisation du sol
Dossier: 31H12-005-1863-02
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:500
Date: 03-11-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

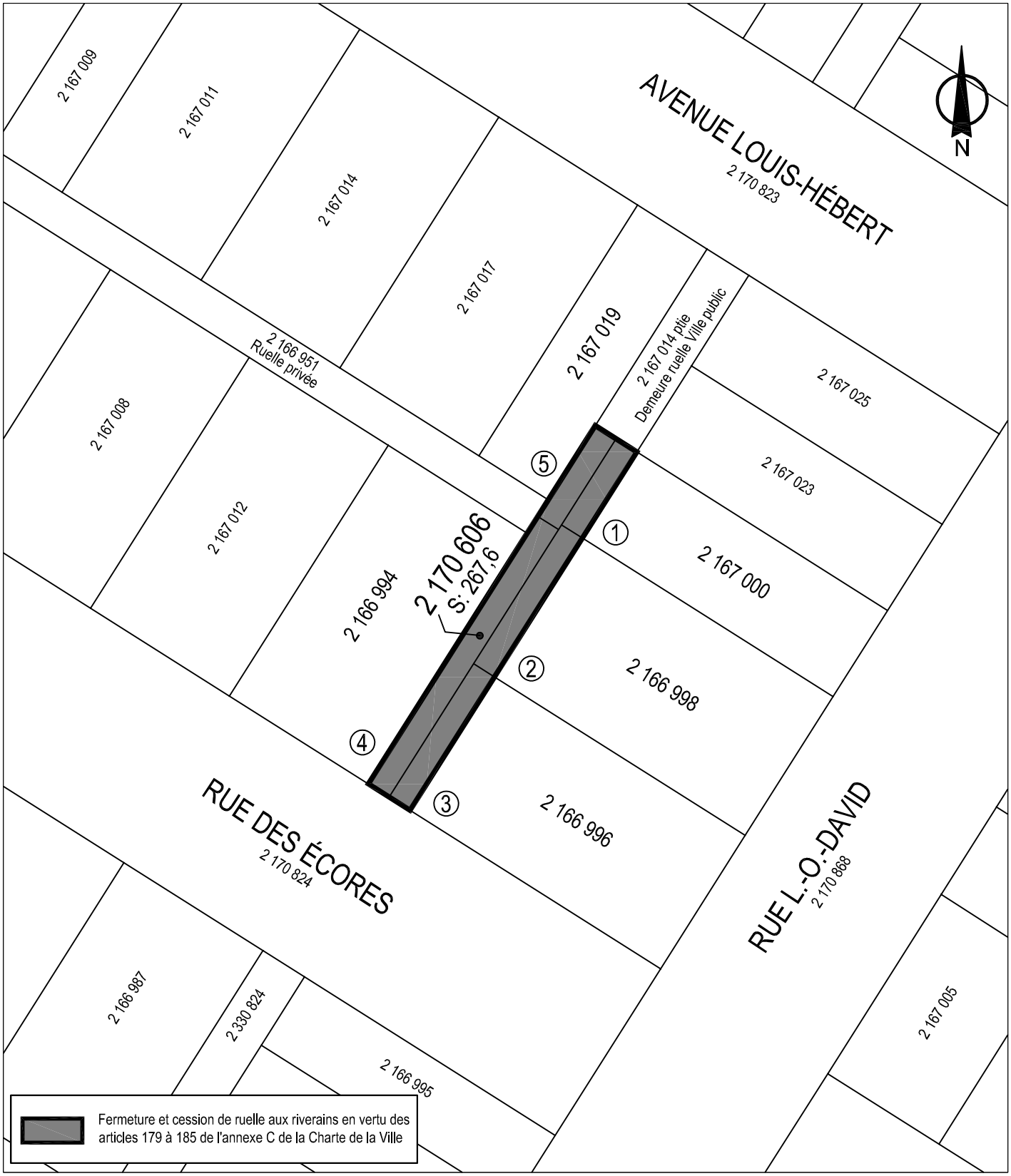

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Montréal

Plan C: plan de cadastre
Dossier: 31H12-005-1863-02
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:500
Date: 03-11-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

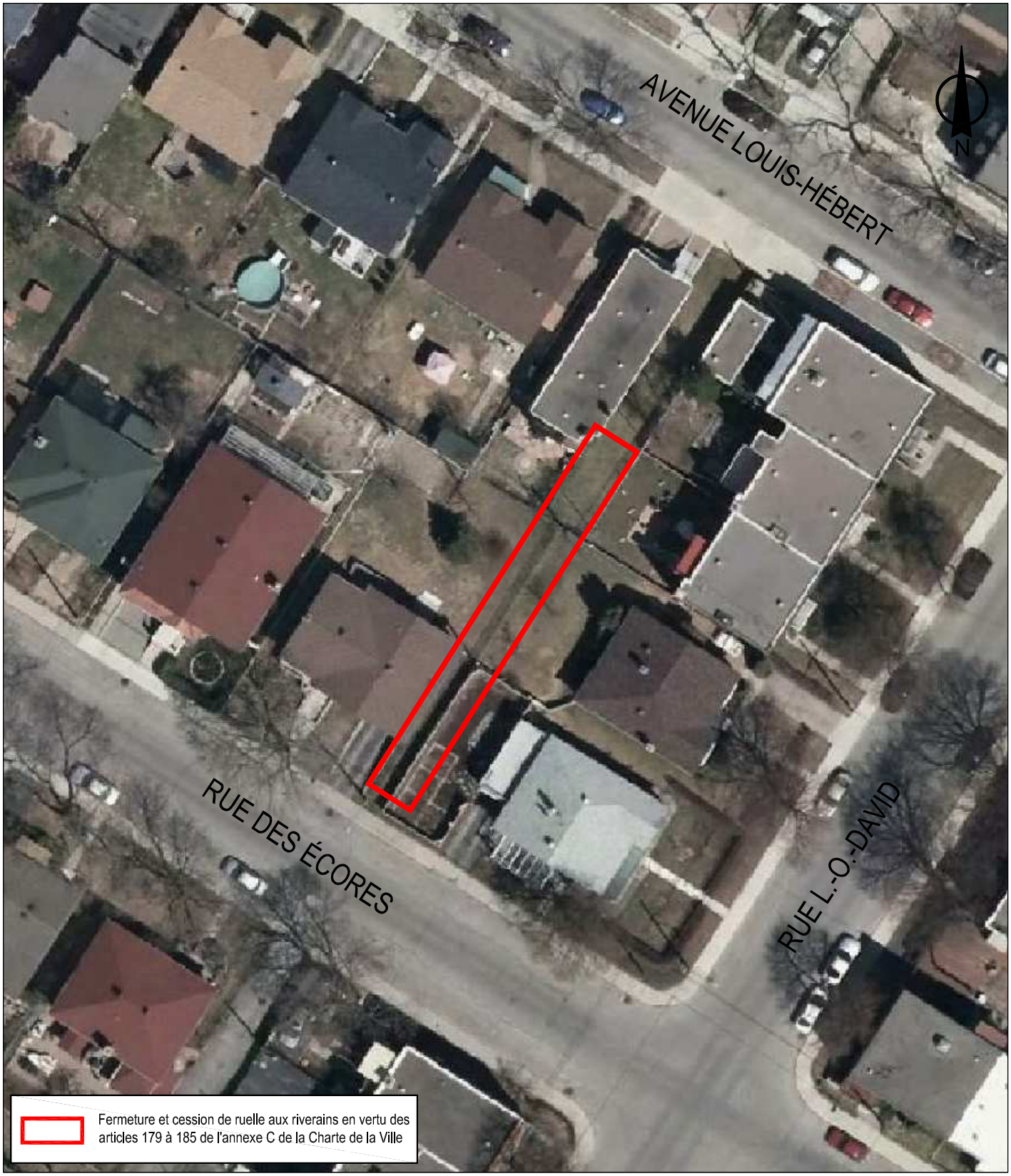

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Montréal

Plan P: photo aérienne
Dossier: 31H12-005-1863-02
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:500
Date: 03-11-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

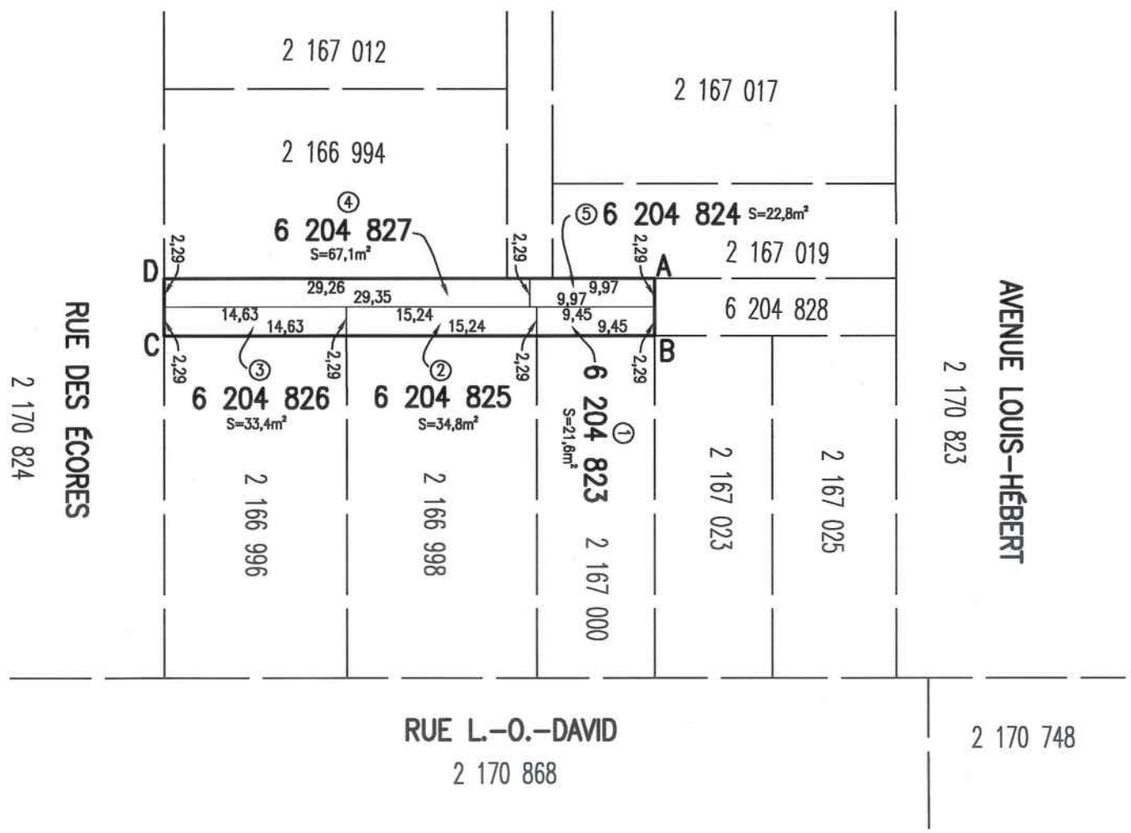

LÉGENDE

— — — : limites des lots bornants

——— : limites de bien-fonds

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500 (0 5 mètres)

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Les lots 6 204 823, 6 204 824, 6 204 825, 6 204 826 et 6 204 827

EMPLACEMENT:

Biens-fonds situés au nord-ouest de la
RUE L.-O.-DAVID
entre
L'AVENUE LOUIS-HÉBERT
et la
RUE DES ÉCORES

FINS DU DOCUMENT:

TRANSFERT DE RUELLE AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

NOTES: 1- Les lettres ABCDA délimitent le liséré indiquant le transfert de ruelle.

2- Les mesures et les superficies indiquées au plan sont fournies à titre d'information. Elles sont issues de celles apparaissant au cadastre du Québec et sont sujettes à un arpentage complet.

3- Les biens-fonds indiqués par les articles 1 à 5 délimités par les lettres ABCDA devront être grevés d'une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 3 mai 2019

Préparé par: GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

Minute Nº 528

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____

Arpenteur(e)-géomètre

Sceau

Références:
Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-1863 (31h12-010-1863) Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe:

DOSSIER Nº 22715 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Arpenteure-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

PLAN Nº L-376 SAINT-DENIS

22715D.DWG

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 6 204 823 à 6 204 827 du cadastre du Québec, et située
Entre la rue des Écores et l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David
DOSSIER : 31h12-005-1863-02 MANDAT : 17-0185-T

Nos	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote
1	Madame Hayette Rahmouni Madame Mehana Igueblalene 2417, rue L.-O.-David Montréal, H2E 1M2	2 167 000	6 204 823	21,6	672926-00	2415 à 2417, rue L.-O.-David Montréal, H2E 1M2	9,45	**OUI**
2	Monsieur Jean Pronovost Monsieur Richard Pronovost et al 2363, rue L.O.-David Montréal, H2E 1M2	2 166 998	6 204 825	34,8	672928-00	2363, rue L.O.-David Montréal, H2E 1M2	15,24	**OUI**
3	Madame Isabelle Brosseau Monsieur Charles Darby 2353, rue L.-O.-David Montréal, H2E 1M2	2 166 996	6 204 826	33,4	672930-00	2353, rue L.-O.-David Montréal, H2E 1M2	14,63	**OUI**
4	Madame Lucia Minchillo-Durbano Monsieur Nicola D. Urbano 7525, rue des Écores Montréal, H2E 2W5	2 166 994	6 204 827	67,1	651307-00	7525, rue des Écores Montréal, H2E 2W5	29,26	**OUI**
5	Monsieur Stephan Boucher 7520, avenue Louis-Hébert Montréal, H2E 2X7	2 167 019	6 204 824	22,8	651674-00	7520, avenue Louis-Hébert Montréal, H2E 1M2	9,97	**OUI**
				179,7			78,55	

COMPILATION DE LA PÉTITION EN VUE D'UNE FERMETURE DE RUELLE
AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES RIVERAINS
Ruelle constituée des lots 6 204 823 à 6 204 827 du cadastre du Québec, et située
Entre la rue des Écores et l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David
DOSSIER : 31h12-005-1863-02 MANDAT : 17-0185-T

N^{os}	Nom et adresse des propriétaires	Lot propriété	Lot transféré	Superficie acquise en (m²)	Numéro compte de taxes	Adresse de la propriété	Mesure en front (m)	Vote

Nombre total de propriétaires:	5
Nombre minimum de signatures	4

Total des votes favorables	5
Total mesure en front	78,55 m
Front requis 66.6%	52,31 m
Dimension du front obtenu	78,55 m
Superficie totale à transférer	179,70 m²

Note: La dernière compilation des noms des propriétaires a été effectuée le 13 décembre 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-1863-02
Mandat : 17-0185-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 217 261 du cadastre du Québec, laquelle est située au Entre la rue des Écores et l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
1	Madame Hayette Rahmouni Mr Madame Mehana Igueblalene 2417, rue L.-O.-David Montréal, H2E 1M2 Votre n° tél. : 514. 727. 6147 Inscrire votre adresse de courriel : Mehaigueb@gmail.com Compte de taxes : 672926-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 2415 à 2417, rue L.-O.-David. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

3 novembre 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-1863-02
Mandat : 17-0185-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 217 261 du cadastre du Québec, laquelle est située au Entre la rue des Écores à l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
2	Monsieur Léopold Pronovost VERSO 2363, rue L.O.-David Montréal, H2E 1M2 Votre n° tél. : 450-585-3199 Inscrire votre adresse de courriel : PRONOTECH@VIDEOTRON.CA Compte de taxes : 672928-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 2363, rue L.O.-David. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **Note** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.**

3 novembre 2017

JEAN PRONOVOST Jean Pronovost

RICHARD PRONOVOST Richard Pronovost

SYLVIE PRONOVOST Sylvie Pronovost

JOSÉE PRONOVOST Josée Pronovost

PIERRE PRONOVOST

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-1863-02
Mandat : 17-0185-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 217 261 du cadastre du Québec, laquelle est située au Entre la rue des Écores à l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
3	Isabelle Brosseau Madame Isabelle Brosseau Charles Darby Monsieur Charles Darby 2353, rue L.-O.-David Montréal, H2E 1M2 Votre n° tél. : 514-831-3941 Inscrire votre adresse de courriel : cdarby@gmail.com Compte de taxes : 672930-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 2353, rue L.-O.-David. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, <u>et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir</u> en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **<u>Note</u>** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **<u>AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.</u>**

3 novembre 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-1863-02
Mandat : 17-0185-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 217 261 du cadastre du Québec, laquelle est située au Entre la rue des Écores à l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
4	Madame Lucia Minchillo-D. Urbano Monsieur Nicola D. Urbano Madame Antonietta Anna D Urbano Monsieur Guido D. Urbano 7525, rue des Écores Montréal, H2E 2W5 Votre n° tél. : 514-836-7000 Inscrire votre adresse de courriel : n.durbanodesign@gmail.com Compte de taxes : 651307-00	☒ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 7525, rue des Écores. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, <u>et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir</u> en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **<u>Note</u>** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **<u>AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.</u>** 3 novembre 2017

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

FORMULAIRE DE PÉTITION
EN VUE DE L'ACQUISITION DE RUELLE

Dossier : 31h12-005-1863-02
Mandat : 17-0185-T

Nous, soussignés, propriétaires des immeubles riverains des ruelles ci-dessous mentionnées, désirons acquérir en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, lesquelles nous déclarons connaître, la partie de la ruelle adjacente à notre propriété et, par les présentes, renonçons à tous nos droits dans ces ruelles. Nous reconnaissons qu'à compter de l'inscription au registre foncier du règlement de fermeture de ruelle aux fins de transfert, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur ledit immeuble à notre propriété seront à notre charge. La Ville créera, le cas échéant, sur toute l'emprise de la ruelle cédée, une servitude pour fins d'utilités publiques.

La ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 217 261 du cadastre du Québec, laquelle est située au Entre la rue des Écores à l'avenue Louis-Hébert, au nord de la rue L.-O.-David, dans l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension telle que représentée par une trame ombragée sur les plans B et C joints.

	Signature du ou des propriétaires	Partage selon les limites du terrain
5	Stephan Boucher Monsieur Stephan Boucher 7520, avenue Louis-Hébert Montréal, H2E 2X7 Votre n° tél. : 514-236-1862 Inscrire votre adresse de courriel : stephan.boucher@videotron.ca Compte de taxes : 651674-00	☑ Je désire acquérir de la Ville une partie de la ruelle située dans le prolongement des limites de mon terrain, au 7520, avenue Louis-Hébert. ☐ Je refuse la fermeture et l'acquisition de la ruelle adjacente à ma propriété. ☐ Je n'ai pas d'objection à la cession de la ruelle aux propriétaires riverains, <u>et renonce à tous les droits d'acquisition que je peux détenir</u> en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal, dans la ruelle mentionnée ci-haut. **<u>Note</u>** : L'utilisation du « je » inclut le « nous » en y apportant les adaptations nécessaires.

SVP COCHEZ L'UNE DES CASES ET NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ **<u>AU PLUS TARD DANS LES SOIXANTE (60) JOURS DES PRÉSENTES.</u>**

3 novembre 2017

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194501001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle, située au nord-ouest de la rue L.-O.-David entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-1863-02

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

19-001958

FICHIERS JOINTS

Règlement.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-20

Céline DUMAIS
Notaire
Tél : (514) 872-6838
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
1 -

RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUELLE SITUÉE AU NORD-OUEST DE LA RUE L.-O. DAVID, ENTRE L'AVENUE LOUIS-HÉBERT ET LA RUE DES ÉCORES, DANS L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION, AUX FINS DE TRANSFERT AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

VU les articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du 2019, le conseil municipal de la Ville de Montréal décrète :

1. La partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O. David, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue Des Écores, dans l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, formée des lots 6 204 823, 6 204 825, 6 204 826, 6 204 827 et 6 204 824 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan L-376 SAINT-DENIS, est fermée.

2. Les lots riverains de la ruelle sont les suivants : 2 167 000, 2 166 998, 2 166 996, 2 166 994 et 2 167 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Les lots mentionnés à l'article 1 sont remembrés avec les lots mentionnés à l'article 2, conformément au plan L-376 SAINT-DENIS, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, le 3 mai 2019, sous le numéro 528 de ses minutes (dossier : 22715), dont copie est jointe en Annexe.

4. Lorsqu'un lot riverain auquel une partie de la ruelle est remembrée appartient à plus d'un propriétaire, tel lot remembré est transféré aux propriétaires de ce lot riverain dans la mesure de leurs intérêts respectifs dans ce lot.

5. L'emprise de cette partie de ruelle, composée des lots 6 204 823, 6 204 825, 6 204 826, 6 204 827 et 6 204 824 et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan L-376 SAINT-DENIS, est grevée d'une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunications et de distribution d'énergie y compris la pose, l'installation et l'entretien des conduits, poteaux, fils et autres accessoires nécessaires aux opérations des entreprises d'utilités publiques.

6. La Ville est propriétaire de la ruelle formée des lots susmentionnés, aux termes d'un avis selon l'article 36a de l'ancienne *Charte de la Ville de Montréal*, 1959-1960 c. 102 et ses modifications, donné par Maurice Brunet, greffier de la Ville de Montréal, reçu devant Me Jean-Paul Langlois, notaire, le 6 mars 1985, sous le numéro 10 381 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 18

mars 1985, sous le numéro 3 566 748.

7. Le propriétaire du lot riverain auquel cette ruelle grevée de telle servitude d'utilités publiques est remembrée, ne peut rien faire qui tende à diminuer l'exercice de cette servitude ou à le rendre moins commode et devra, le cas échéant, sur demande de tout propriétaire d'un fonds dominant ou de toute entreprise d'utilités publiques, déplacer toute construction et tout bien s'y trouvant à ses entiers frais.

ANNEXE
PLAN L-376 SAINT-DENIS, PREPARE PAR GABRIEL BELEC DUPUIS, ARPENTEUR-GEOMETRE, LE 3 MAI 2019, SOUS LE NUMERO 528 DE SES MINUTES (DOSSIER : 22715).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 2019.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1192610001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)

Il est recommandé :
D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-08-28 11:06

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1192610001**
Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2009, suite à une problématique récurrente de recel impliquant le domaine commercial des prêts sur gage ou d'articles d'occasion, la Ville de Montréal a adopté le règlement 09-007 (Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion), ci-après désigné le *Règlement* . Le *Règlement* , oblige les exploitants d'un commerce de prêt à tenir à jour un registre des transactions qui doivent être numérotées consécutivement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0058 - 23 janvier 2012 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007).
CM09 0102 - 23 février 2009 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007).

DESCRIPTION

Une refonte approfondie de la réglementation sur les commerces de prêt sur gage est requise suite à l'arrivée d'une nouvelle application informatique. L'application offerte gratuitement aux commerçants permet l'enregistrement en ligne des transactions effectuées dans le cadre de leurs activités commerciales. Il devient alors nécessaire que la réglementation en vigueur (règlement 09-007) soit modifié afin de respecter ces nouvelles obligations.

JUSTIFICATION

Également, depuis l'arrivée du *Règlement* , les enquêtes effectuées par l'équipe du module Brocanteur du SPVM ont permis de décelé certaines pratiques douteuses commises par des commerçants afin de contourner la réglementation. Les modifications demandées au *Règlement* touchent les aspects suivants :

- Le remplacement de la définition de « directeur » par le terme « autorité compétente » afin d'y inclure des représentants autorisés ;
- Modification de la définition de la description d'un bien ;
- La photographie obligatoire des bijoux ;

- La modification de la définition de commerce de prêt sur gages ou d'articles d'occasion afin d'y inclure les lieux suivants :

  - Cour ;

  - Local ;

  - Tout autre lieu dans lequel des activités commerciales de prêt sur gages sont effectuées.

- L'ajout des activités de prêts sur gage par le biais de l'internet ;
- Les pouvoirs d'inspections :

  - Inspection et accès aux endroits désignés afin de prendre des photographies et autres vérifications aux fins de l'application du *Règlement ;*

  - La production d'un registre sur demande de l'autorité compétente.

- Les délais de transmission des transactions à l'autorité compétente ;
- L'interdiction pour un exploitant d'effectuer une transaction à titre personnel à l'extérieur immédiat des lieux où il exerce un commerce de prêt sur gage ;
- L'avis par l'exploitant qui exerce le commerce de prêt sur gage de façon temporaire ;
- L'affichage par l'exploitant d'une enseigne sur sa devanture afin d'y indiquer en lettres visibles, son nom d'entreprise et le genre d'occupation ;
- La révision des amendes prévues au *Règlement* ;
- Le retrait des friperies et des organismes communautaires à l'application du *Règlement* ;
- Le retrait des activités d'achat de véhicule à l'application du *Règlement.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Possibilité d'une augmentation de l'émission de constats d'effraction suite à l'adoption du règlement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif du 2 octobre 2019
Conseil municipal du 22 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, les directeurs de service et de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle SCHANCK
commandant police

Tél : 514-280-7764
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-02

Martin M RENAUD
Inspecteur-chef police

Tél : 514-280-7750
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francesco SECONDI
Directeur adjoint (int)
Tél : 514 280-6719
Approuvé le : 2019-08-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2019-08-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1192610001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , -
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document joint.

FICHIERS JOINTS

2019-05-29- Règl.modif. 09-007.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat droit public et législation
Tél : 514-872-7051

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-18

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
09-007-2

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES COMMERCES DE PRÊT SUR GAGES OU D'ARTICLES D'OCCASION (09-007)

Vu l'article 6 et le paragraphe 2° de l'article 10 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 369 et 411 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du ..... 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article premier du Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) est modifié par :

1° l'insertion, avant la définition de « directeur », de la définition suivante :

« « autorité compétente » : le directeur du Service de police de la Ville de Montréal, son représentant autorisé ou un agent de la paix ; » ;

2° le remplacement de la définition de « commerce de prêt sur gages ou d'articles d'occasion » par la définition suivante :

« « commerce de prêt sur gages ou d'articles d'occasion » : l'activité exercée dans tout lieu, pour l'achat, la vente, l'échange, la consignation, l'estimation, le prêt sur gages, en gros ou en détail, de tout bien, article, effet ou marchandise d'occasion, qu'il soit neuf ou qu'il ait déjà servi. Cette définition exclut les friperies, les centres de dons, les commerces d'achat ou de vente de livres et les activités exercées par des organismes à but non lucratif. ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 1, de l'article suivant :

« **1.1.** Exerce une activité de commerce de prêt sur gages ou d'articles d'occasion toute personne qui affiche ou annonce par tout moyen, notamment par le biais de l'Internet, un commerce de prêt sur gages ou d'articles d'occasion. ».

3. La section II de ce règlement est remplacée par la suivante :

« **SECTION II**
APPLICATION ET POUVOIRS D'INSPECTION

2. L'autorité compétente peut pénétrer sur un terrain ou dans un bâtiment, le visiter, y prendre des photographies, faire des enregistrements ou effectuer toute autre vérification aux fins de l'application du présent règlement.

2.1. Toute personne, y compris l'exploitant, doit permettre à l'autorité compétente de pénétrer sur un terrain ou dans un bâtiment sans nuire à l'exécution de ses fonctions.

2.2. L'autorité compétente peut exiger tout renseignement relatif à l'application du présent règlement, de même que la production de tout document pertinent s'y rapportant.

L'exploitant doit exhiber le registre prescrit à l'article 3, ainsi que tout bien, à la demande de l'autorité compétente afin que celle-ci puisse l'examiner.

2.3. Contrevient au présent règlement quiconque entrave de quelque façon la réalisation des interventions visées à la présente section. ».

4. L'article 3 de ce règlement est modifié par la suppression du deuxième alinéa.

5. L'article 5 de ce règlement est abrogé.

6. L'article 6 de ce règlement est modifié par :

1° l'ajout, au premier alinéa, après les mots « de réparation, d'estimation », des mots « , de prêt sur gages »;

2° le remplacement, au premier alinéa, du paragraphe 2° par le paragraphe suivant :

« une description complète du bien reçu, identifiant sa nature et les caractéristiques suivantes : la marque, le modèle, le numéro de série, la couleur et toute autre marque distinctive; »;

3° le remplacement au paragraphe 3° du premier alinéa, des mots « ou tout autre document permettant de confirmer l'identité de la personne », par les mots « de cette personne »;

4° le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Lorsque le bien reçu est un bijou, la description exigée en vertu du paragraphe 2° doit également inclure le nombre de carats, le poids en gramme, le type, la forme et la couleur de la pierre et toutes les inscriptions apparentes. En outre, une photo du bijou doit être jointe au registre et le bijou doit être identifié par un numéro de lot. ».

7. L'article 8 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« L'exploitant doit transmettre au Service de police, chaque jour avant 10 h, le registre sur lequel ont été inscrites les transactions de la veille conformément aux exigences prescrites à l'article 6 et à l'annexe A. »;

2° l'insertion, au deuxième alinéa, après les mots « où aucune transaction n'a eu lieu », des mots « ou que le commerce est fermé ».

8. L'article 9 de ce règlement est abrogé.

9. La section IV du présent règlement est remplacée par la suivante :

« **SECTION IV**
COMMERCE DE PRÊT SUR GAGES OU D'ARTICLES D'OCCASION

10. L'exploitant doit conclure toute transaction à l'intérieur d'un bâtiment.

11. Il est interdit de conclure une transaction avant 7h00 et après 21h00.

11.1 Il est interdit à tout exploitant de conclure une transaction à titre personnel sur les lieux où il exerce un commerce de prêt sur gages ou d'articles d'occasion.

11.2. L'exploitant qui exerce un commerce de prêt sur gages ou d'articles d'occasion d'une manière temporaire doit aviser le Service de police 50 jours avant le début de l'exercice de cette activité.

Est exercé de manière temporaire un commerce de prêt sur gages ou d'articles d'occasion lorsque celui-ci a lieu pour une période de moins de deux semaines.

L'avis prévu au premier alinéa doit être donné conformément à l'annexe B. ».

10. L'article 13 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des mots « 15 jours » par les mots « 30 jours » partout où ils se trouvent;

2° l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Malgré le premier alinéa, l'exploitant qui exerce un commerce de prêt sur gages ou d'articles d'occasion d'une manière temporaire peut garder ailleurs que sur les lieux du commerce les contrats originaux ainsi que les biens reçus. »;

3° le remplacement, au troisième alinéa, des mots « tout agent de la paix » par les mots « l'autorité compétente » et des mots « l'agent de la paix » par les mots « l'autorité compétente ».

11. L'article 14 de ce règlement est modifié par :

1° la suppression, au paragraphe 2°, des mots « ou un autre document »;

2° la suppression du paragraphe 4°.

12. L'article 15 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« L'exploitant doit placer et maintenir à l'extérieur, sur la devanture de son lieu d'affaires, une enseigne indiquant en lettres visibles, le nom du commerce et les activités qui y sont exercées »;

2° le remplacement, au deuxième alinéa, des mots « du magasin », par les mots « du lieu d'affaires ».

13. L'article 16 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **16.** Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible :

1° s'il s'agit d'une personne physique :

a) pour une première infraction, d'une amende de 300 $ à 1 000 $;

b) pour toute récidive, d'une amende de 1 000 $ à 2 000 $;

2° s'il s'agit d'une personne morale :

a) pour une première infraction, d'une amende de 600 $ à 2 000 $;

b) pour toute récidive, d'une amende de 2 000 $ à 4 000 $. ».

14. L'article 17 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **17.** Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier :

1° la forme et le mode de transmission du registre prévu à l'annexe A du présent règlement;

2° la forme, les informations contenues et le mode de transmission de l'avis prévu à l'annexe B du présent règlement. ».

15. L'annexe A de ce règlement est remplacée par la suivante :

« ANNEXE A
FORME DU REGISTRE ET MODE DE TRANSMISSION
(articles 3 et 8)

1. L'exploitant d'un commerce de prêt sur gages ou d'articles d'occasion qui dispose d'un système informatisé contenant le registre doit le transmettre par voie électronique en format xml et conformément au schéma xsd.

2. L'exploitant qui ne dispose pas d'un système informatisé contenant le registre doit le transmettre en utilisant l'application web « Police Web Brocanteur » fournie par le Service de police à cette adresse : https://police-webbrocanteur.spvm.qc.ca/ .

3. Lorsqu'une transaction concerne un bijou, une photo numérique permettant de l'identifier clairement doit également être transmise. ».

16. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe A, de l'annexe suivante :

« ANNEXE B
AVIS DE COMMERCE TEMPORAIRE
(article 11.1)

En application de l'article 11.1, l'avis doit être transmis par voie électronique au Service de police de Montréal à cette adresse : module.brocanteur@spvm.qc.ca .

L'avis doit inclure les informations suivantes :

1. le nom de l'exploitant de l'activité de commerce de prêt sur gages ou d'articles d'occasion;

2. l'endroit où l'activité de commerce sera exercée;

3. les dates pendant lesquelles l'activité de commerce sera exercée;

4. les heures pendant lesquelles les membres du public seront admis. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1192610001

09-007-2/6

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1195886002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de refléter les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Il est recommandé :

- d'adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de refléter les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-27 12:56

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195886002**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de refléter les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONTENU

CONTEXTE

Certaines modifications au règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs doivent être faites afin que les droits d'approbation nécessaires à l'inscription d'avis au registre foncier et au dépôt de déclarations de conformité au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques s'arriment aux modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement en mars 2018.
Ainsi, pour tout processus d'inscription d'un avis ou le dépôt d'une déclaration de conformité relevant de la compétence du conseil de la Ville, il est recommandé d'adopter un règlement prévoyant la délégation au comité exécutif de toutes les fonctions qui, selon la Loi, sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. Suivant cette délégation au comité exécutif, ce dernier verra à déléguer aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004), ces mêmes fonctions aux fonctionnaires de niveau C concerné. Cette délégation du comité exécutif aux fonctionnaires de niveau C fait l'objet d'un autre sommaire décisionnel (1195886001).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04 0291 - 27 avril 2004 : déléguer au comité exécutif le pouvoir d'inscrire au registre foncier les avis de contamination, de restriction d'utilisation et de décontamination relatifs aux terrains municipaux en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.
CE04 1365 - 30 juin 2004 : déléguer à un fonctionnaire du Service des infrastructures, transport et environnement le pouvoir d'inscrire au registre foncier les avis de contamination, de restriction d'utilisation et de décontamination relatifs aux terrains municipaux en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

DESCRIPTION

L'adoption de ce règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs permettra aux fonctionnaires de niveau C de procéder à l'inscription des avis, avis de restriction d'utilisation et avis de retrait de matières résiduelles requis en vertu des articles 65, 65.2 et 65.4 entrés en vigueur en mars 2018, ainsi qu'au dépôt des déclarations de conformité nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2).

JUSTIFICATION

Les modifications au règlement concernent des opérations courantes visant à ajuster la délégation des pouvoirs au comité exécutif aux modifications réglementaires induites par la modification de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour du Règlement 03-009 est requise afin d'assurer l'efficacité organisationnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement 03-009 (conseil municipal) : 22 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-20

Claire MERCKAERT
Ingenieur(e)

Tél : 514 280-0932
Télécop. :

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles

Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-09-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles

Pour Roger Lachance, directeur

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Arnaud Budka, directeur à la gestion des matières résiduelles pour me remplacer du 5 août au 25 septembre 2019 inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directeur du Service de l'environnement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Roger Lachance, ing
Directeur

Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-09-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1195886002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin de refléter les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS

Règl. modifiant le Règ. 03-009_19-09-2019.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-23

Jean-Philippe GUAY
Avocat et Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
03-009-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF (03-009)

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du , le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) est modifié par le remplacement :

1° au paragraphe 11°, des mots « des avis de restriction d'utilisation, de contamination et de décontamination respectivement prévus aux articles 31.47, 31.58 et 31.59 » par les mots « des avis prévus aux articles 31.47, 31.58, 31.59, 65, 65.2 et 65.4 »;

2° au paragraphe 15°, des mots « les autorisations et les approbations nécessaires » par les mots « les autorisations, les approbations et les déclarations de conformité nécessaires ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXX.

GDD : 1195886001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.01

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1190025005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 un règlement d'emprunt de 8 300 000 $ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (Volet 10 km entente 83-89)

Il est recommandé:
1. d'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2021 un règlement d'emprunt de 8 300 000 $ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) - Entente 83/89 - Volet 10 km

2. d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-08-22 14:53

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190025005**
Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 un règlement d'emprunt de 8 300 000 $ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (Volet 10 km entente 83-89)

CONTENU

CONTEXTE

En 1983, la Ville de Montréal accepte de conclure une entente nommée Entente 1983/89 avec Hydro-Québec qui permet d'établir le financement et les modalités des travaux de reconstruction d'une partie de son réseau de conduits souterrains au centre-ville. Les deux parties conviennent de certains paramètres liés à l'enfouissement d'équipements électriques pour raisons d'embellissement et pour raisons techniques sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal.
Les projets à réaliser ont été identifiés au sommaire décisionnel 1120810001 (juin 2012) et un premier règlement d'emprunt a été adopté (no 12-033).

Actuellement, la Ville négocie avec Hydro-Québec les termes d'une nouvelle entente pour les projets d'enfouissement. Dans le cadre de ces négociations, certains des projets identifiés en 2012 seront remplacés par d'autres qui s'inscrivent dans des projets de réaménagement et de réfection de rues prévus par la Ville. Cette nouvelle programmation a été faite en collaboration avec les représentants de la Ville (Bureau d'intégration et de coordination), d'Hydro-Québec et de la CSEM.

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier, entre autres, la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents sur les poteaux sur rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1385- 19 novembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services

électriques de Montréal (CE18 1616 - 3 octobre 2018)
CE12 1027 - 20 juin 2012 (SD1020810001): Approbation de la programmation relative à la réalisation des travaux de construction de réseaux de conduits souterrains dans le cadre de l'entente 1983/89 - Volet 10 km - intervenue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec.

CM12 0854 - 25 septembre 2012 (SD1120810002): Adopter un règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 $ pour le financement des travaux reliés à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'adoption d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 8,3 M$ pour réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux câblés afin de compléter l'ajustement de 10 kilomètres de l'entente 83/89.
L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à la CSEM de réaliser sa mission et de procéder progressivement à l'enlèvement des fils et poteaux et de mener à terme la programmation prévue pour les années 2019, 2020 et 2021.

JUSTIFICATION

Les travaux couverts par ce règlement d'emprunt sont essentiels pour la réalisation des projets d'enfouissement des réseaux câblés issus de l'ajustement de l'Entente 83/89.
Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du règlement d'emprunt à adopter est de 8 300 000 $. Cette dépense sera entièrement assumé par la ville centrale. Les crédits et le budget seront imputés dans le budget suivant :

69903 Conversion - Enfouissement des fils / Ajustement de 10 km à l'entente 83/89.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux civils requis pour les projets d'enfouissement et les travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau et contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image des secteurs visés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Septembre 2019 : avis de motion CM - règlement d'emprunt;
- Octobre 2019 : adoption du règlement d'emprunt;
- Janvier 2020 : approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT;
- Travaux prévus en 2020, 2021 ET 2022, calendrier à confirmer par la Ville (travaux

réalisés dans le cadre de projets intégrés), Hydro-Québec et les entreprises de réseaux techniques urbains.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ève LEDUC, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-08-08
Gilles G - Ext GAUDET Directeur STI-Planification		Serge A BOILEAU Président	
Tél :	514-384-6840 poste 244	**Tél :**	514 384-6840
Télécop. :	514-384-7298	**Télécop. :**	514 384-7298

Commission des services électriques de Montréal

NOTE

Expéditeur : **Monsieur Gilles Gaudet, urbaniste**
Directeur STI-Planification

Date : **Le 2 août 2019**

Objet : **Règlement d'emprunt – Entente 83/89m- Volet 10km**
(69903 Conversion - Enfouissement des fils / Ajustement de 10 km à l'entente 83/89)

En référence au dossier, les travaux relatifs en partie au PTI 2019-2020-2021 sont les suivants :

Projets d'enfouissement de fils (projets intégrés)	
• Fiche 49 : Côte-Saint-Luc (Décarie à limite de Westmount)	850 000 $
• Fiche 50 : Saint-Patrick (D'Argenson à Shearer)	475 000 $
• Fiche 51 : Saint-Grégoire (Saint-Denis à Papineau)	825 000 $
• Fiche 65 : Jarry Est (Christophe-Colomb à DeLorimier)	1 050 000 $
• Fiche 66 : Langelier (Hochelaga à Marseilles)	1 000 000 $
• Fiche A016 : Griffintown – Phase 1	800 000 $
• Fiche A018 : Laurentien-Lachapelle	3 300 000 $
	8 300 000 $

Il est important de noter que la présente liste est à titre informatif en vertu de l'information disponible en date de la préparation de la présente demande de règlement d'emprunt.

Gilles Gaudet, urbaniste
Directeur STI-Planification

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190025005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 un règlement d'emprunt de 8 300 000 $ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (Volet 10 km entente 83-89)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT HP - 1190025005 - Conduits souterrains.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-19

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 8 300 000 $ POUR DES TRAVAUX RELIÉS À L'ENLÈVEMENT DES FILS ET DES POTEAUX ET À LA CONVERSION DU RÉSEAU AÉRIEN AU RÉSEAU MUNICIPAL DE CONDUITS SOUTERRAINS SOUS LA SURVEILLANCE DE LA COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 8 300 000 $ est autorisé pour le financement des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis, à la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements doit être de 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

_____

GDD1190025005

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1190025005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 un règlement d'emprunt de 8 300 000 $ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (Volet 10 km entente 83-89)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1190025005-Information comptable.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources finacières
Tél : (514) 872-3087

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-22

Mélanie BEAUDOIN
Conseillère en planification budgétaire
Tél : 514 872-1054
Division : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

INTERVENTION FINANCIÈRE - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

NO GDD : 1190025005

Le capital et les frais financiers liés à ce règlement d'emprunt seront assumés par la Ville Centrale et remboursés par les redevances des usagés et utilisateurs des conduits souterrains de la CSEM. Les travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la CSEM.

Dépense

			Total
Règlement 19-xxx	6105.7719xxx.802400.01909.57201.00000.0000.112522.000000.98001.00000		8 300 000 $

Emprunt à long terme

			Total
Règlement 19-xxx	6105.7719xxx.802400.01909.49200.00000.0000.112522.000000.98001.00000		8 300 000 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.02

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1190867002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte, un règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)

De demander au conseil municipal :
D'adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville, un règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-26 16:07

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190867002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte, un règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction a récemment été déposée pour la construction d'un édifice au sud-ouest de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Parthenais. Le traitement de cette requête nécessite toutefois au préalable l'abrogation d'un règlement désuet adopté en 2003 en vertu de l'article 89 de la Charte, soit le *Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)* .
Cette abrogation peut être adoptée par le conseil municipal en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM12 0066 - 23 janvier 2012 - D'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie, suivant la prise en compte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal dans la version finale du document, notamment en créant un nouveau secteur d'emplois sur le secteur sud du site de la JTI-Macdonald.
- CM03 0781 - 22 septembre 2003 - D'adopter comme projet de règlement P-03-152 le « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais »

DESCRIPTION

Le propriétaire du site visé par le règlement 03-152 a manifesté son intention de ne pas se prévaloir des dispositions particulières de ce règlement et de construire un édifice conforme aux dispositions courantes du règlement d'urbanisme. Or, tant que le règlement en question demeure en vigueur, les dispositions courantes du règlement d'urbanisme demeurent

inapplicables sur l'emplacement en cause. Le présent projet de règlement vise donc l'abrogation du règlement particulier 03-158.

JUSTIFICATION

Pour diverses raisons, le projet initialement proposé, et qui a donné lieu à l'adoption du règlement 03-152, est abandonné depuis 2004. Or, contrairement à la pratique courante, ce règlement ne comportait aucune clause résolutoire visant à ce que les travaux commencent dans les 30 ou 60 mois suivants son entrée en vigueur. L'abandon de ce projet remonte maintenant à plus de 15 ans, ce qui représente près de trois fois le délai usuel pour une telle autorisation réglementaire. En regard de la pratique courante en ce domaine, l'abrogation demandée s'avère donc équitable et légitime.
Notons également que cette demande d'abrogation, ainsi que les plans de construction de la première phase qui accompagnent la demande de permis de construction ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

Le règlement 03-152 n'a donc jamais été utilisé et son abrogation a été annoncée dans le PPU du Quartier Sainte-Marie en 2012. Toutefois, à ce jour, en l'absence d'un projet de remplacement cette abrogation n'a jamais eu lieu. La présente demande de permis de construction, qui est conforme au cadre réglementaire de la Ville, à une exception près, rend enfin cette abrogation possible par le conseil municipal. Notons en effet qu'une dérogation mineure doit être approuvée prochainement concernant le concept architectural et plus précisément la présence d'un escalier extérieur situé à un niveau supérieur au 2e étage.

En somme, le projet de construction proposé respecte les orientations et principes d'aménagement retenus pour le secteur, notamment dans le cadre de l'actuel exercice de planification du PPU des faubourgs. Mentionnons également que le promoteur s'est engagé à respecter les proportions de logements sociaux, abordables et familiales (20/20/20) en amont de la mise en oeuvre prochaine de ce règlement. Cela signifie que les phases ultérieures du projet vont tenir compte du nombre de logements compris dans la première phase.

Pour ces raison, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité de l'arrondissement recommande l'abrogation du règlement 03-152.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

§ 16 septembre 2019 : adoption d'un avis de motion et d'un projet de règlement par le conseil municipal ;

§ 22 octobre 2019 : adoption du règlement par le conseil municipal ;
§ Entrée en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité au schéma d'aménagement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux dispositions de la Charte de la Ville de Montréal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable.

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno COLLIN
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

Tél : 872-7998
Télécop. : 868-4912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-21

Jean-François MORIN
Chef de la division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur
Tél : 514-872-8692
Approuvé le : 2019-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc LABELLE
Directeur d'arrondissement délégué
Tél : 514 872-2698
Approuvé le : 2019-08-22

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
8 août 2019
n° à venir
4.7.1

Objet : **ABROGATION DU RÈGLEMENT 03-152, SURHAUTEUR, RÉVISION DE PROJET & DÉROGATION MINEURE**

Endroit : 99999, rue Sainte-Catherine Est

Responsables : Bruno Collin et Olivier Légaré

Description : Les demandes visent la première phase de reconstruction de l'îlot vacant délimité par les rues Sainte-Catherine et Parthenais, l'avenue De Lorimier et le boulevard René-Lévesque. Cette première phase occupe la partie nord-est de l'îlot, au coin des rues Sainte-Catherine et Parthenais.

Bien que le projet soit généralement conforme au *Règlement d'urbanisme 01-282*, son approbation requiert préalablement l'abrogation du *Règlement 03-152*, adopté en 2004 par le conseil municipal en vertu de l'article 89 de la charte. Ce règlement restreint en effet la construction du site à un projet très spécifique, lequel est abandonné depuis plus de 10 ans.

Le *Règlement 03-152* n'a jamais été utilisé et son abrogation a été annoncée dans le PPU du quartier Sainte-Marie en 2012. Toutefois, à ce jour, en l'absence d'un projet de remplacement cette abrogation n'a jamais eu lieu. La présente demande de permis de construction, qui est conforme au cadre réglementaire de la Ville, à une exception près, rend enfin cette abrogation possible par le conseil municipal. Une dérogation mineure sera en effet nécessaire concernant la présence d'escaliers extérieurs situés à un niveau supérieur au 2e étage.

Pour sa part, la révision des plans de construction soumise à la procédure du titre VIII du *Règlement d'urbanisme 01-282* est requise en raison d'un volume en surhauteur et parce que le projet est situé dans les unités de paysage Artère commerciale (AC) et Sainte-Marie – Saint-Jacques (SMSJ).

Description du projet

L'édifice projeté présente deux échelles distinctes, soit un volume de 3 à 7 étages sur les rues Sainte-Catherine et Parthenais et un volume en surhauteur de 14 étages (45 m) situé plus à l'arrière.

Le programme est composé des éléments suivants :

- 258 logements, dont 114 locatifs ;
- un rez-de-chaussée commercial en rive des rues Sainte-Catherine et Parthenais :

- un espace à bureaux de 200 m^2 ;
- une serre et un espace intérieur communautaire de 100 m^2 ;
- un stationnement souterrain d'une capacité de 93 voitures et de 196 vélos.

L'approche architecturale proposée est fondée sur l'idée d'une intégration aux caractéristiques de forme, de rythme d'ouverture et de parcellaire, et de matériaux de revêtement du quartier et, particulièrement, de la rue Sainte-Catherine. Une série de volumes de trois étages en brique grise, brique de béton et céramique ventilée borde les rues, tandis qu'un volume de brique rouge s'élève en retrait sur quatre étages additionnels. Le rythme des ouvertures et la verticalité de la composition sont en dialogue respectueux avec le bâti environnant.

Le volume de quinze étages situé à l'arrière présente certaines caractéristiques susceptibles de convenir à des familles dans un édifice en hauteur. Par exemple, un système de coursives partiellement fermé avec des panneaux de verre permet l'aménagement de logements traversant, avec accès de part et d'autre de l'édifice. Le système de coursives et d'escaliers extérieurs devient ainsi une importante composante de l'approche architecturale du projet. À noter que l'escalier en question requiert une autorisation en vertu du règlement sur les dérogations mineures étant donné qu'un tel escalier ne doit normalement pas dépasser le deuxième étage. L'enveloppe est constituée de brique blanche et de garde-corps en verre ultra-clair avec des meneaux blancs.

Cadre réglementaire

Le projet respecte les paramètres du règlement d'urbanisme, qui ont récemment été revus en détail lors de la modification omnibus de 2013. La densité (inférieure à 4), les hauteurs sur rue et les critères de surhauteur sont respectés. La mixité d'usages proposée va également au-delà des minimums requis par le règlement. Toutefois, tant que le *Règlement 03-152* n'est pas abrogé, ces dispositions du *Règlement d'urbanisme 01-282* demeurent invalides sur le site.

Éléments d'analyse

Le projet soumis présente un grand intérêt en raison de l'attention accordée au respect du contexte. Sur la rue Sainte-Catherine, non seulement le bâti présente une ouverture physique qui favorise l'animation, mais en plus, les superficies des emplacements commerciaux sont en continuité avec la trame propre au Village gai situé à l'ouest du pont Jacques-Cartier. La matérialité permet également de reprendre les caractéristiques propres à un secteur faubourien en évitant habilement le mimétisme.

Également, les éléments verticaux proposés pour la portion supérieure en brique rouge constituent un rappel intéressant de l'aspect Art déco du bâtiment « Dominion Oil Cloth and Linoleum Company » voisin. Le traitement des garde-corps des balcons avec des barrotins en métal ouvré est également un clin d'œil intéressant aux balcons en fer forgé du quartier. Par ailleurs, il serait intéressant de maintenir cette matérialité pour tous les balcons situés aux sept premiers niveaux qui sont en plus en relation avec la rue et le quartier.

Du côté de la rue Parthenais, le projet présente également de grandes qualités d'intégration. D'abord, l'implantation proposée permet d'encadrer l'axe de la rue Parthenais passablement déstructuré dans les tronçons du sud de la rue Ontario. Le traitement du rez-de-chaussée, qui sera dédié à du bureau ou du commerce, permet également d'entretenir une certaine animation et le confinement des accès véhiculaires au sud permet d'atténuer leur impact.

De plus, la possibilité de prolonger la rue Tansley permet d'assurer la perméabilité est-ouest de l'îlot tel que le requiert l'unité de paysage. L'implantation et le traitement de l'interface à caractère plus domestique constituent également des éléments en continuité des secteurs adjacents.

De la même façon, les coursives qui viennent animer les façades présentent l'avantage de prolonger une typologie résidentielle propre aux secteurs faubouriens dans un bâti plus dense. Le contexte du site se prête bien pour tenter ce type d'intervention. Enfin, la matérialité plus légère permet d'atténuer l'impact du volume en surhauteur, et son implantation vers le centre de l'îlot permet de conserver les vues remarquables du pont Jacques-Cartier dans l'axe de la rue Parthenais.

Pour ce qui est de la dérogation mineure, il faut rappeler que les dispositions du *Règlement d'urbanisme 01-282* visent à éviter que les escaliers traditionnels des quartiers centraux soient étendus au troisième étage des bâtiments. Dans le cas présent, il s'agit d'une typologie architecturale résolument distincte et la proposition est accompagnée d'un ascenseur et d'un escalier intérieur. L'escalier extérieur litigieux n'est en somme qu'un accès de secours.

Enfin, le projet respecte les critères d'ensoleillement du règlement pour les rues et le voisinage immédiat. Par contre, bien qu'elle soit prévisible en raison du grand retrait de la surhauteur par rapport au domaine public, la démonstration du faible impact éolien reste à faire.

Élément particulier : Aucun

Remarque importante : Adoption le 2 avril 2004 du *Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152).*

Considérant que : Le projet permet d'entamer la reconstruction d'une importante friche urbaine.

Considérant que : Le parti architectural clairement orienté sur l'intégration au milieu existant, notamment en regard de son échelle sur rue et du respect des critères applicables d'unité de paysage.

Considérant que : L'implantation proposée est respectueuse d'une vue d'intérêt sur le pont Jacques-Cartier, dans l'axe de la rue Parthenais.

Considérant que : L'approche immobilière (programme mixte) est susceptible de relancer le caractère commercial de ce tronçon de la rue Sainte-Catherine.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de ces demandes aux conditions suivantes :

- **Soumettre une étude des impacts éoliens ;**
- **Revoir le traitement des garde-corps des balcons du volume de sept étages afin de proposer des barrotins ou un traitement ajouré plutôt que du verre ;**
- **Confirmer que le type et la dimension des briques d'argile correspondent aux caractéristiques du milieu ;**
- **Raffiner les détails de composition des coursives et des escaliers extérieurs en accordant une attention particulière à la qualité des matériaux, incluant des panneaux de verre résistant à l'effet cumulé des rayons UV et de la pollution de l'air, ainsi qu'une gestion appropriée de l'écoulement de l'eau.**

Par ailleurs, en façade de la rue Parthenais, les membres suggèrent d'explorer la possibilité de fragmenter la façade du volume en briques rouges, cela afin d'atténuer l'expression monolithique du projet.

Les membres souhaitent également que le projet prévoit une offre de logements répondant aux paramètres du projet de Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-20-20).

Richard R - 9 août 2019

Richard Ryan
Vice-président

Jean-Philippe Gagnon
Secrétaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190867002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Objet :	Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte, un règlement abrogeant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

2019-08-23 - REG - abrogation (03-152).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-26

Jean-Philippe GUAY
Avocat, chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN COMPLEXE RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL DANS LE QUADRILATÈRE DÉLIMITÉ PAR LE BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE, L'AVENUE DE LORIMIER ET LES RUES SAINTE-CATHERINE ET PARTHENAIS (03-152)

Vu l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le présent règlement abroge le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe résidentiel et commercial dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais (03-152).

_____

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2019, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2019 et entre en vigueur à cette date.

GDD : 1190867002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 42.03

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1198463003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Bureau des plans et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre service sans ancrage (19-026) ».

Il est recommandé :
d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre service sans ancrage (19-026) ».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-12 18:51

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198463003**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Bureau des plans et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre service sans ancrage (19-026) ».

CONTENU

CONTEXTE

Les services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (VNILSSA) se développent de plus en plus dans différentes villes à travers le monde. Ces services proposent d'utiliser un vélo ou une trottinette, avec ou sans assistance électrique, pour effectuer un trajet, généralement tarifé à la minute ou à la demi-heure, puis de le stationner sur le domaine public sans ancrage ou en utilisant un support à vélo lorsque le véhicule est muni d'un dispositif d'attache intégré.
La Ville de Montréal a adopté, en avril 2019, le Règlement relatif aux services des véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (VNILSSA). Ce règlement vient encadrer les permis, le parc de véhicules, l'occupation du domaine public, l'opération et le partage des données ainsi que les dispositions pénales à la suite d'une infraction.

L'administration municipale a défini trois principes directeurs pour répondre à l'arrivée de ces nouveaux services de mobilité :
1. Assurer une place pour ces nouveaux services dans l'offre de mobilité montréalaise;
2. Régir l'occupation du domaine public de manière à éviter son encombrement;
3. Responsabiliser les exploitants pour la gestion de leur parc de véhicules.

À ce jour, deux exploitants ont obtenu un permis d'exploitation du service:

- Depuis le 26 juin 2019, un service de vélos électriques en libre-service sans ancrage est en exploitation dans les rues de Montréal. Ces véhicules doivent obligatoirement se stationner au niveau d'un support à vélo public.
- Depuis le 13 août 2019, un service de trottinette électrique en libre-service sans ancrage est également offert à Montréal. Ces véhicules doivent se stationner dans les aires de stationnement dédiées à cet effet et signalées par un marquage identifiant une trottinette.

Après plusieurs semaines d'exploitation, la Ville de Montréal a pu constater que les véhicules ne sont pas toujours bien stationnés et peuvent obstruer la circulation.

Afin de corriger la situation, le présent dossier décisionnel vise à modifier le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre service sans ancrage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1188 - 31 juillet 2019 - Édicter, en vertu du *Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage* (19-026), une ordonnance modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'inclure les sites des arrondissements de Ville-Marie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

CM19 0463 - 15 avril 2019 - Adopter le règlement intitulé « *Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage* (19-026) » et le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070)* ».

CM19 0340 - 25 mars 2019 - Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une durée de deux ans, quant à l'occupation du domaine public à des fins d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à modifier le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre service sans ancrage comme suit :

- en modifiant l'article 6 faisant en sorte qu'une fois le permis délivré, l'exploitant ne peut ajouter des véhicules à son parc par rapport au nombre indiqué dans le formulaire de demande de permis soumis;
- en abrogeant l'article 22 afin de rendre plus restrictives les règles relatives à l'émission des constats pour toute infraction à l'occupation du domaine public;
- en modifiant l'article 23 pour permettre à la Ville de déplacer et de retirer les véhicules du domaine public en tout temps aux frais de l'exploitant;
- modifie l'article 28, visant ainsi à responsabiliser davantage l'exploitant pour que celui -ci s'assure que tous ses véhicules respectent en tout temps les règles de stationnement;
- en ajoutant l'article 30 qui vient préciser le montant des amendes applicables à toute infraction à l'occupation du domaine public, et ce, qu'il s'agisse d'une personne physique ou qu'il s'agisse d'une personne morale.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées au règlement 19-026 sont nécessaires pour assurer un meilleur suivi auprès des exploitants pour la période de l'année 1 du projet pilote et pour ne pas aggraver les problématiques actuelles liées au stationnement des VNILSSA sur le domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modification proposées au règlement 19-026 favorisent le développement harmonieux des services de VNILSSA, tout en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et en diminuant l'utilisation de la voiture personnelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal souhaite encourager l'utilisation des modes de transport autres que la voiture personnelle. La présence des VNILSSA sur le territoire montréalais assure une offre complémentaire aux transports collectifs tout en diminuant la pression de l'automobile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : séance spéciale du 13 septembre 2019.
Conseil municipal - Avis de motion : séance du 16 septembre 2019

Conseil municipal - Adoption : séance du 21 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-09-12
Alessia ZARZANI Conseiller en aménagement	Pascal LACASSE Chef de division	
Tél : 514-280-2834 **Télécop. :**	**Tél :** 514-872-4192 **Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle CADRIN
Directrice générale adjointe
Tél : 514.872.2498
Approuvé le : 2019-09-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198463003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Bureau des plans et politiques
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre service sans ancrage (19-026) ».

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS

2019-09-12- REGL - Modif. Règl. 19-026_FINAL.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-12

Jean-Philippe GUAY
Avocat et Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
19-026-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-026

Vu les articles 4, 6 et 10 (2°) de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 369 et 411 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du..... 2019, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 6 du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

> « Une fois le permis délivré, l'exploitant ne peut ajouter des véhicules à son parc par rapport au nombre indiqué dans le formulaire de demande de permis soumis conformément à l'article 5. ».

2. L'article 22 de ce règlement est abrogé.

3. L'article 23 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « du domaine public en cas d'urgence » par les mots « qui occupent le domaine public en contravention au présent règlement ou en cas d'urgence et ce, ».

4. L'article 28 de ce règlement est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

> « Toute poursuite à l'égard d'une infraction aux articles 19 et 20 du présent règlement peut être intentée contre l'exploitant dont le véhicule occupe le domaine public en contravention à ces dispositions. ».

5. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 29, de l'article suivant :

« **30**. Malgré l'article 29, une infraction aux articles 19 et 20 du présent règlement est passible d'une amende de 50 $ s'il s'agit d'une personne physique et de 100 $ s'il s'agit d'une personne morale. ».

Ce règlement est promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1198463003

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 46.01

2019/10/22
09:30

(2)

Dossier # : 1194521015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer l'auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :
de nommer « auditorium de Verdun » le bâtiment situé au 4110, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-10-01 18:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194521015**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer l'auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

L'auditorium de Verdun compte parmi les lieux mythiques de l'arrondissement et fait partie de la mémoire de plus d'un Verdunois. Les travaux de transformation du bâtiment ont débuté en mai 2018. Ces travaux sont planifiés en deux phases afin de permettre la réouverture au préalable de la nouvelle patinoire. Le patrimoine architectural et la mémoire du lieu seront restaurés et respectés. La construction d'un espace mitoyen entre l'aréna Denis-Savard et l'auditorium constituera un véritable pont entre le passé et l'avenir de ce bâtiment, qui formera un bâtiment unique dont il convient de confirmer le nom.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Nommer « auditorium de Verdun » le bâtiment situé au 4110, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun.

JUSTIFICATION

L'auditorium de Verdun présente une grande importance pour les citoyens de Verdun, parmi lesquels plusieurs s'identifient à ce bâtiment emblématique qu'ils ont fréquenté dans leur jeunesse. Sa monumentalité et son emplacement en bordure du fleuve, dans l'axe de la rue de l'Église et au centre historique de l'arrondissement, en font l'un des plus importants repères visuels de Verdun.

L'auditorium de Verdun a été construit en 1938-1939 dans le cadre des mesures de secours direct mises en place pendant la Grande Dépression des années 1930. À ce bâtiment initial s'est ajouté l'agrandissement nommé « aréna Denis-Savard » en 1977. Avec les travaux en cours, les deux bâtiments sont réunis sous la seule dénomination « auditorium de Verdun ».

Sources :

- *Auditorium de Verdun, 4110, boulevard LaSalle, arrondissement de Verdun* . Énoncé de l'intérêt patrimonial, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal, 8 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, arrondissement de Verdun. *Arénas, Auditorium de Verdun* , [En ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8637,95911645&_dad=portal&_schema=PORTAL] (Consulté le 21 août 2019).

Ce projet de dénomination se conforme aux discussions tenues par le comité de toponymie de la Ville de Montréal lors de sa séance du 26 septembre 2018.

L'arrondissement appuie la recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action permet de mettre en valeur un équipement public majeur pour la population de Verdun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L’affichage toponymique pourra être effectué par l’arrondissement lorsqu’une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nancy RAYMOND, Verdun

Lecture :

Nancy RAYMOND, 23 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-21

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2019-10-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-10-01

ENTREE
DES
CAMIONS

Le Québec, c'est nous.
ARRÊT
P
R
ARRÊT

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.01

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1190132005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de monsieur Peter Jacobs, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un deuxième mandat de 3 ans à compter du 23 novembre 2019

Il est recommandé :
de renouveler le mandat de monsieur Peter Jacobs, professeur, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un second mandat de trois (3) ans à compter du 23 novembre 2019.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-19 13:08

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190132005**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de monsieur Peter Jacobs, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un deuxième mandat de 3 ans à compter du 23 novembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Une part importante de son mandat consiste à rendre des avis et émettre des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis.
Le conseil est constitué de 9 membres, dont un président, un vice-président et un deuxième vice-président. Le conseil de la Ville nomme les membres du conseil et désigne parmi eux le président, le vice-président et le deuxième vice-président.

Les membres sont choisis en fonction de leur expertise professionnelle ou académique en patrimoine et de leur connaissance du milieu montréalais.

Les mandats sont d'une durée de trois (3) ans et ne peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois. À la fin de leur mandat, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 01291 - 22 novembre 2016 : Nomination de monsieur Peter Jacobs, professeur, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans.

DESCRIPTION

Monsieur Peter Jacobs a été nommé pour un premier mandat à l'issue d'un processus de sélection réalisé au mois de juin 2016. Il a été choisi en fonction de son intérêt et de sa grande expérience à l'égard du patrimoine.
Il agit à titre de président du Conseil du patrimoine depuis novembre 2016. Il nous a fait part de son intérêt à renouveler son mandat pour une seconde période de 3 ans.

JUSTIFICATION

Au cours des 3 dernières années, l'engagement de monsieur Jacobs quant à la conservation et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de la Ville de Montréal et sa

contribution au Conseil du patrimoine de Montréal ont été fort appréciés et, en regard de son intérêt à poursuivre pour un second mandat, il est recommandé :

- de renouveler le mandat de monsieur Peter Jacobs à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, à compter du 23 novembre 2019 et ce, pour une période de 3 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour couvrir la rémunération du président du Conseil du patrimoine de Montréal sont prévus au budget de fonctionnement du Service du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-18

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-09-19

PETER JACOBS
CURRICULUM VITAE

Professeur Emérite
Université de Montréal
École d'architecture de paysage
C.P. 6128 – Succursale Centre-Ville
Montréal QC Canada H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7119
peter.jacobs@umontreal.ca

PETER JACOBS was Professor of Landscape Architecture, École d'architecture de paysage, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal. He has served as Professor at the Graduate School of Design, Harvard University and lectured widely in North America, Europe and Latin America. He was a recipient of the A.H. Tammsaare Environment Prize and the Governor General's medal on the 125e Anniversary of the Confederation of Canada. He Chaired the College of Senior Fellows and was the first Beatrix Farrand Distinguished Fellow, Landscape and Garden Studies, Dumbarton Oaks, Washington, D.C. and is a member of the Royal Canadian Academy of Arts. Following his early practice in architecture, he has focussed on landscape planning and urban design.

He is a Fellow and Past president of the Canadian Society of landscape Architects (CSLA), Fellow of the American Society of Landscape Architects (ASLA), an Honorary Member of the Columbian Society of Landscape Architects, and has served as Canada's delegate to the International Federation of Landscape Architects (IFLA) for ten years. He was awarded the President's Prize of the Canadian Society of Landscape Architects and the Frederick Todd Prize of l'association des architectes paysagistes de Québec.

He is Emeritus Chairman of the Environmental Planning Commission, International Union for Conservation of Nature and Natural Resources (IUCN) and has chaired the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) for more than 36 years. He has been nominated to numerous Canadian Committees, Commissions and public hearings concerned with environmental issues and sustainable development, and Chaired the Public Advisory Committee on Canada's State of Environment Report, 1980-1990.

He has served on numerous scientific and professional editorial advisory committees, and has written and edited publications related to sustainable and equitable development, landscape perception, and planning theory. Current studies focus on the idea of landscape, the meanings assigned to landscape in different cultural settings and how these inform management strategies and actions over time.

He has been a member of numerous design jurys and acted as a consultant to the City of Montreal for the development of urban open space systems, the restoration of Mount-Royal Park; the re-design of Parc Jean Drapeau, the former site of Expo '67; and the design of Place Émilie Gamelin. He continues to collaborate on planning and design projects and received the "Pierre Angulaire" Prize, awarded by Héritage Montréal and the "Prix Mont-Royal", awarded by the Friends of the Mountain and the City of Montréal.

PETER JACOBS a été professeur à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Il a agi comme professeur invité au Graduate School of Design, Harvard University ainsi que comme conférencier en Amérique du Nord, en Europe et en Amérique latine. Il a reçu le prix A.H. Tammsaare pour l'environnement et la médaille commémorative du Gouverneur Général à l'occasion du 125e anniversaire de la Confédération du Canada. Président du Collège des « Senior Fellows », il a été le premier récipiendaire du « Beatrix Farrand Distinguished Fellow» à Dumbarton Oaks, Washington D.C. et a été élu membre de l'Académie royale des arts du Canada. Suite à sa pratique en architecture, il s'est consacré à la planification du paysage et au design urbain.

Il est Fellow et ancien président de la Société canadienne des architectes paysagistes (AAPC), Fellow de l'American Society of Landscape Architecture (ASLA), membre honoraire de la Société des architectes paysagistes de la Colombie et a agi comme délégué sénior du Canada au sein de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) pendant dix ans. Il a reçu le « Prix du président » de la Société canadienne des architectes paysagistes ainsi que le prix Frederick-Todd de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

Il est président émérite de la Commission de la planification environnementale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN) et président de la Commission de la qualité environnementale Kativik au Nouveau-Québec (KEQC) depuis plus de 36 ans. Il siège à plusieurs comités canadiens traitant des problématiques de l'environnement et du développement durable et a présidé le Comité public aviseur sur l'état de l'environnement au Canada de 1980 à 1990.

Membre de nombreux comités aviseurs de revues scientifiques et professionnelles, il a rédigé et publié des textes sur la perception du paysage, les théories et méthodes liées à la planification du territoire ainsi que sur le développement viable. Ses études actuelles portent sur l'idée du paysage, le sens accordé au paysage de cultures variées et comment celles-ci forment les stratégies de gestion et d'actions.

Il a participé à de multipes jurys de design et fut consultant auprès de la Ville de Montréal pour le développement des réseaux d'espaces libres, incluant la restauration du parc Mont-Royal; la réhabilitation des îles Ste-Hélène et Notre-Dame et le design de la place Émilie Gamelin au centre-ville de Montréal. Il a collaboré à plusieurs projets de planification et design, dont certains ont été reconnus et primés. Il a été nommé Pierre Angulaire d'Héritage Montréal et a reçu le « Prix du Mont-Royal » des Amis de la Montagne et de la Ville de Montréal.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 51.02

2019/10/22
09:30

(1)

Dossier # : 1194689001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Martin Savard, directeur de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Benoit Dagenais, pour une période de 3 ans se terminant le 30 septembre 2022

Il est recommandé de :

Nommer monsieur Martin Savard, directeur de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Benoit Dagenais, pour une période de 3 ans se terminant le 30 septembre 2022.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-09-20 14:29

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1194689001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Martin Savard, directeur de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Benoit Dagenais, pour une période de 3 ans se terminant le 30 septembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

L'article 203 de la l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal stipule que la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSÉM) est composée de cinq membres dont deux sont nommés par la Ville de Montréal pour une période de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1277 (27 septembre 2017) - de nommer Mme Isabelle Cadrin, directrice de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de trois ans, se terminant le 12 juin 2020.

CM16 0153 (26 janvier 2016) - de nommer M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint - Développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une période de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet; de nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint - Services institutionnels, à titre de membre de la CSEM, pour une période de trois ans, à compter du 10 avril 2016, se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à :
- Nommer monsieur Martin Savard, directeur de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, en remplacement de monsieur Benoit Dagenais, pour une période de 3 ans se terminant le 30 septembre 2022.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de procéder à cette nomination compte tenu de la fin du mandat de monsieur Benoit Dagenais à la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-20
Mélanie BEAUDRY Adjointe	Normand LAPOINTE Directeur - adjoint au directeur général
Tél : 514.872.2573 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-6943 **Télécop. :** 514 872-2896

Article 51.03

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.

Article 51.04

Désignation d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant

Aucun document ne sera livré.

Article 51.05

Nomination à la vice-présidence du conseil

Aucun document ne sera livré.

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1194922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 $, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 615 622,29 $, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains – Dépense totale 507 217,96 $ pour le lot 1 et de 707 965,63 $ pour le lot 2, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes – lot 2 : 2 soum.).

Il est recommandé :
1) d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains, au prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel
d'offres public 19-17469 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Firmes	**Lot**	**Contrat (taxes incluses)**	**Contingences (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Les produits Turf Car Canada	Lot 1 23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique de marque Toro	461 107,24 $	46 110,72 $	507 217,96 $
Lange Patenaude Équipements ltée	Lot 2 15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel de marque Kubota	615 622,29 $	92 343,34 $	707 965,63 $

2) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 20,11% par l'agglomération, pour un montant de 244 424.46 $, taxes incluses.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-17 14:34

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1194922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 $, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 615 622,29 $, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains – Dépense totale 507 217,96 $ pour le lot 1 et de 707 965,63 $ pour le lot 2, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes – lot 2 : 2 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux et ce, tout en respectant les exigences opérationnelles propres à chacun d'entre eux.
Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2020, le SMRA a identifié le besoin d'acquérir 38 véhicules tout-terrains pour répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires de la Ville.

Ce besoin d'acquérir 38 véhicules tout-terrains a mené au lancement de l'appel d'offres public 19-17469 qui s'est tenu du 21 janvier au 21 février 2019. L'appel d'offres a été publié le 21 janvier 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 32 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Le 13 février 2019, la Ville émettait un addenda pour apporter des précisions aux spécifications techniques et répondre aux questions des preneurs du cahier des charges.

L'appel d'offres a été constitué de deux lots distincts lesquels faisaient référence à des configurations différentes de véhicules tout-terrains répondant aux critères de standardisation déterminés par un comité d'experts en matériel roulant.

Lot	Description	Quantité	Prix de la soumission (taxes incluses)

1	Devis 11818A11 Véhicule tout-terrains à motorisation électrique 4X2 avec benne basculante	23	461 107,24 $
2	Devis 11818B11 Véhicule tout-terrains à motorisation diesel 4X4 avec benne basculante	15	615 622,29 $

A la demande de la Ville, le délai de validité du prix de la soumission a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2019.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17469 est celle d'un octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de deux contrats pour l'achat de 38 véhicules tout-terrains à motorisation électrique (x23) et diesel (x15) :
Lot 1
Octroyer un contrat à « Les produits Turf Car Canada » au montant de 461 107,24 $, taxes incluses, pour la fourniture de 23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique 4X2 avec benne basculante de marque et modèle Toro Workman GTX tels que décrits au devis technique 11818A11. Trois des 23 appareils seront dotés d'une cabine avec certification RPOS laquelle assure une protection au conducteur en cas de retournement du véhicule. Les véhicules seront sous la garantie du manufacturier pour une période de 24 mois ou de 1500 heures d'opération selon la première éventualité.

Lot 2
Octroyer un contrat à « Lange Patenaude Équipements ltée » au montant de 615 622,29 $, taxes incluses, pour la fourniture de 15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel 4X4 avec benne basculante de marque et modèle Kubota X1100C tels que décrits au devis technique 11818B11. Pour rendre les appareils conformes à leur usage prévu, certains véhicules seront dotés de diverses options comme un grillage de sécurité, des pneus industriels, des miroirs, un treuil, un chasse-neige, un souffleur, etc. Les véhicules seront sous la garantie du manufacturier pour une période de 12 mois à partir de leur date de mise en service.

Indépendamment de leur type de motorisation, les appareils de classe 118 sont utilisés par les équipes des travaux publics pour l'entretien des parcs, le transport d'outils, d'employés et de matières en vrac. Les appareils à motorisation diesel peuvent aussi être utilisés en saison hivernale pour l'entretien de patinoires et de pistes de ski de fond.

Les véhicules tout-terrains seront livrés au début de l'année 2020. Le contrat prévoit, pour chaque mois de retard de livraison, une pénalité de 2 % de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

Provision – Frais de contingences

Un frais de contingences correspondant respectivement à 10 % et 15 % de la valeur des soumissions des lots 1 (46 110,72 $) et 2 (92 343,34$) pour un total de 138 454,06 $, taxes incluses, est demandé pour pallier à d'éventuels besoins d'équipements ou d'accessoires supplémentaires sur les véhicules tout-terrains. Par cette provision, le SMRA

se donne les moyens de répondre rapidement aux besoins opérationnels des unités d'affaires.

Résumé des coûts

Lot 1 (23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique)

	Coût sans taxes	**Coût taxes incluses**	**Crédits**
Contrat	401 050,00 $	461 107,24 $	421 052,37 $
Contingences 10 %	40 105,00 $	46 110,72 $	42 105,24 $
	441 155,00 $	**507 217,96 $**	**463 157,61 $**

Lot 2 (15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel)

	Coût sans taxes	**Coût taxes incluses**	**Crédits**
Contrat	535 440,13 $	615 622,29 $	562 145,21 $
Contingences 15 %	80 316,02 $	92 343,34 $	84 321,78 $
	615 756,15 $	**707 965,63 $**	**646 466,99 $**

JUSTIFICATION

L'acquisition de 38 véhicules tout-terrains vise le remplacement d'autant d'appareils du même type qui ont atteint leur durée de vie utile : 29 véhicules étaient inscrits à l'inventaire de la Ville et 9 appareils existants se sont avérés être un actif non répertorié au parc de véhicules. La liste des appareils à remplacer est présentée en pièces jointes. La durée de vie d'un véhicule tout-terrains se situe entre 10 et 12 ans. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 10 et 27 ans.
Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'appel d'offres public 19-17469 pour lequel il y a eu 7 preneurs du cahier des charges.

Lot 1 (23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique)

La Ville a reçu quatre soumissions au lot 1 mais l'une d'entre elles a été écartée lors de l'analyse de conformité technique car elle présentait un écart majeur avec les exigences demandées au devis technique.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les Produits TurfCare Canada	461 107,24 $		461 107,24 $
Centre Agricole J.L.D. inc.	466 169,59 $		466 169,59 $
Lange Patenaude Équipements ltée	576 151,19 $		576 151,19 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	414 599,85 $		414 599,85 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			501 142,67 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			8,68 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			115 043,95 $

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	24,95 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	46 507,39 $ 11,22 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	5 062,35 $ 1,10 %

Une analyse de marché préalable au lancement de l'appel d'offres a permis d'estimer l'achat de 23 véhicules tout-terrains à motorisation électrique au lot 1 à 414 599,85 $, taxes incluses. Le montant du contrat à octroyer est supérieur de 11,22 % (46 507,39 $) à l'estimation de la dépense. Cet écart s'explique par le fait que l'estimation a été établie sur un modèle de base, c'est-à-dire sans les options demandée au devis technique (ex : gyrophare, alarme de recul, pare-brise, etc). L'écart que 1,10 % (5 062,35 $) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que le prix de l'adjudicataire est compétitif.

Lot 2
Une analyse de marché préalable au lancement de l'appel d'offres a permis d'estimer l'achat de 15 véhicules tout-terrains à motorisation diesel au lot 2 à 556 938,90 $, taxes incluses. Le montant du contrat à octroyer est supérieur de 10,54 % (58 683,39 $) à l'estimation de la dépense. Tout comme pour le lot précédent, l'estimation a été réalisée sur un modèle de base, sans aucune option, de là l'écart entre l'estimation et le montant du contrat à octroyer. L'écart de 15,22 % (93 683,39 $) entre les deux soumissions reçues s'explique par le système de levage de la benne des appareils proposés : l'un est muni d'un système basculant sur pivot alors que l'autre est doté d'une technologie brevetée qui permet d'abaisser la benne au niveau du sol.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Lange Patenaude Équipements ltée	615 622,29 $		615 622,29 $
J. René Lafond inc.	709 310,67 $		709 310,67 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	556 938,90 $		556 938,90 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			662 466,48 $ 7,61 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			93 688,38 $ 15,22 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			58 683,39 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	10,54 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	93 688,38 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	15,22 %

Deux preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : manque de temps pour préparer une proposition et pour consultation seulement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces deux contrats totalisant 1 215 183,59 $, taxes et provisions pour contingences incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 886 432,47 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (19-018) et un montant maximal de 223 192,13 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 19 -008) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 79,89 % par la ville centre et à 20,11 % par l'agglomération en 2020. Cette répartition correspond au taux de répartition propre à chacune des unités d'affaires pour lequel une compétence d'agglomération s'applique. Le détail de ce calcul est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur les 38 véhicules tout-terrains, 61 % ont une motorisation électrique et 39 % ont une motorisation au diesel.
Le contexte d'utilisation des véhicules est un facteur déterminant dans le choix de la motorisation des appareils de classe 118. Ainsi un usage en période hivernale requiert une forte puissance et une grande autonomie de là le choix d'une motorisation au diesel sur certains appareils.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas acquérir ces véhicules priverait les unités d'affaires d'un équipement essentiel à leurs opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission des bons de commande : octobre 2019
- Livraison des véhicules: janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Minh Hoang LE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Minh Hoang LE, 9 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-06-06

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 4 septembre 2019

Madame Cynthia Pilon
Lange Patenaude Équipements Ltée
18980, Transcanadienne
Montréal (Québec), H9X 3R1

Courriel: cpilon@kubotamontreal.com

Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17469
Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante

Madame,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 12 septembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Madame, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation : 9- septembre 2019

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel: ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

LN86Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 4 septembre 2019

Monsieur Daniel Théoret
Les Produits TurfCare Canada
2499, rang St-Antoine
Vaudreuil-Dorion (Québec)

Courriel: danielt@turfcare.ca

Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17469
Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 12 septembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation : 11 Septembre 2019

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel: ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

LN86Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 $, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 615 622,29 $, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains – Dépense totale 507 217,96 $ pour le lot 1 et de 707 965,63 $ pour le lot 2, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes – lot 2 : 2 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17469_Intervention_V4.pdf
19-17469_TPC_VF.pdf
19-17469 PV.pdf
19-17469_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agente d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-13

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17469

No du GDD : 1194922004

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 1 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 21 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 21 - 2 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 13 - 2 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 32 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 71,43

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 20

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Produits Mobilicab Canada inc. (Lot 1)	Technique. Article 4.3: Demande une puissance minimale du moteur de 6HP. Le modèle proposé a seulement 3.7HP.

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 6 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 162 jrs

Date d'échéance révisée : 30 - 11 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes - LOT 1	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Les Produits TurfCare Canada	461 107,24 $	√	1
Centre Agricole J.L.D. inc.	466 169,59 $		1
Lange Patenaude Équipements Ltée	576 151,19 $		1

Nom des firmes - LOT 2	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Lange Patenaude Équipements Ltée	615 622,29 $	√	2
J. René Lafond inc.	709 310,67 $		2

Information additionnelle

Les deux (2) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :
- Un (1) a manqué de temps pour soumettre sa soumission
- Un (1) l'a acheté pour information

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 13 - 9 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17469
Titre : Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante
Date d'ouverture des soumissions : 21 février 2019

Article		Quantité	Produits Mobilicab Canada inc. (1)		Les Produits TurfCare Canada		Centre Agricole J.L.D. inc.		Lange Patenaude Équipements Ltée		J. René Lafond inc.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
LOT 1	**Véhicule à motorisation électrique 4X2 Devis technique 11818A11**											
1	Véhicule tout-terrain à motorisation électrique 4X2, avec une benne basculante	23	14 062,00 $	323 426,00 $	16 700,00 $	384 100,00 $	16 770,00 $	385 710,00 $	20 881,00 $	480 263,00 $		- $
2	Option : Cabine Point 12.1 du devis technique	3	6 300,00 $	18 900,00 $	5 650,00 $	16 950,00 $	6 581,00 $	19 743,00 $	6 948,99 $	20 846,97 $		- $
	Total avant taxes LOT 1			342 326,00 $		401 050,00 $		405 453,00 $		501 109,97 $		- $
	TPS 5 %			17 116,30 $		20 052,50 $		20 272,65 $		25 055,50 $		- $
	TVQ 9,975 %			34 147,02 $		40 004,74 $		40 443,94 $		49 985,72 $		- $
	Montant total			**393 589,32 $**		**461 107,24 $**		**466 169,59 $**		**576 151,19 $**		- $
LOT 2	**Véhicule à motorisation dielsel 4X4 Devis technique 11818B11**											
1	Véhicule tout-terrain à motorisation dielsel 4X4, avec une benne basculante	15		- $		- $		- $	32 377,21 $	485 658,15 $	33 595,00 $	503 925,00 $
2	Option : Air Climatisé Point 13.1 du devis technique	4		- $		- $		- $	Inclus	Inclus	4 780,00 $	19 120,00 $
3	Option : Kit de Protecteurs de joints avant Point 13.2 du devis technique	6		- $		- $		- $	158,09 $	948,54 $	575,00 $	3 450,00 $
4	Option : Kit de Protecteurs de joints arrière Point 13.3 du devis technique	6		- $		- $		- $	91,79 $	550,74 $	335,00 $	2 010,00 $
5	Option : Kit de Protecteur de lumières arrière Point 13.4 du devis technique	6		- $		- $		- $	147,04 $	882,24 $	400,00 $	2 400,00 $
6	Option : Set de quatre (4) Pneus industriel HD Point 13.5 du devis technique	6		- $		- $		- $	663,39 $	3 980,34 $	450,00 $	2 700,00 $

Numéro de l'appel d'offres : 19-17469
Titre : Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante
Date d'ouverture des soumissions : 21 février 2019

Article		Quantité	Produits Mobilicab Canada inc. (1)		Les Produits TurfCare Canada		Centre Agricole J.L.D. inc.		Lange Patenaude Équipements Ltée		J. René Lafond inc.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
7	Option : Grillage de sécurité pour vitre arrière Point 13.6 du devis technique	6		- $		- $		- $	280,96 $	1 685,76 $	995,00 $	5 970,00 $
8	Option : Set de deux (2) miroirs extérieurs Point 13.7 du devis technique	6		- $		- $		- $	114,64 $	687,84 $	223,50 $	1 341,00 $
9	Option : Chauffe moteur Point 13.8 du devis technique	4		- $		- $		- $	265,07 $	1 060,28 $	500,00 $	2 000,00 $
10	Option : Treuil avant avec une capacité de 4 000 lb Point 13.9 du devis technique	4		- $		- $		- $	1 269,65 $	5 078,60 $	1 130,00 $	4 520,00 $
11	Option : Benne surdimensionnée d'environ 33% de plus Point 13.10 du devis technique	2		- $		- $		- $	338,99 $	677,98 $	600,00 $	1 200,00 $
12	Option : Doublure de benne en plastique Point 13.11 du devis technique	2		- $		- $		- $	225,24 $	450,48 $	535,00 $	1 070,00 $
13	Option : Systèmes de chenilles aux quatre roues Point 13.12 du devis technique	4		- $		- $		- $	4 220,51 $	16 882,04 $	6 055,00 $	24 220,00 $
14	Option : Chasse-neige en V de 78 po. Point 13.13 du devis technique	4		- $		- $		- $	2 390,10 $	9 560,40 $	5 635,00 $	22 540,00 $
15	Option : Chasse-Neige droit 72'' Point 13.14 du devis technique	2		- $		- $		- $	1 568,58 $	3 137,16 $	4 670,00 $	9 340,00 $
16	Option : Souffleuse Point 13.15 du devis technique	1		- $		- $		- $	4 199,58 $	4 199,58 $	11 120,00 $	11 120,00 $
Total avant taxes LOT 2				- $		- $		- $		535 440,13 $		616 926,00 $
TPS 5 %				- $		- $		- $		26 772,01 $		30 846,30 $
TVQ 9,975 %				- $		- $		- $		53 410,15 $		61 538,37 $
Montant total				- $		- $		- $		**615 622,29 $**		**709 310,67 $**

Numéro de l'appel d'offres : 19-17469
Titre : Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante
Date d'ouverture des soumissions : 21 février 2019

Article	Quantité	Produits Mobilicab Canada inc. (1)		Les Produits TurfCare Canada		Centre Agricole J.L.D. inc.		Lange Patenaude Équipements Ltée		J. René Lafond inc.	
		Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Signature		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Achat SEAO		OK		OK		OK		OK		OK	
Numéro TPS/TVQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Numéro de fournisseur VDM		279086		116518		114911		181592		151178	
Numéro NEQ		1173135212		1145028719		1167526293		1166151168		1171818264	
Vérification REQ		OK		OK		OK		OK		OK	
RENA		OK		OK		OK		OK		OK	
Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK		OK		OK		OK		OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK		OK		OK		OK	

(1) Produits Mobilicab Canada inc. : Article 4.3: Demande une puissance minimale du moteur de 6HP. Le modèle proposé a seulement 3.7HP. Non-conformité majeure (Minh Hoang Le, ing.)

Remarque :
- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 01/03/2019

Liste des commandes

Numéro : 19-17469

Numéro de référence : 1229354

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal – Acquisition de véhicules tout terrain avec benne basculante

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	J.-René Lafond inc. 3203, Chemin Charles-Leonard Mirabel, QC, J7N 2Y7 http://www.jrenelafond.com NEQ : 1171818264	Monsieur Louis Simard Téléphone : 450 258-2448 Télécopieur : 450 258-4624	**Commande : (1532352)** 2019-01-22 12 h 03 **Transmission :** 2019-01-22 12 h 03	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Lange Patenaude Equipement 18980 route transcanadienne Baie-d'Urfé, QC, H9X 3R1 http://www.kubotamontreal.com NEQ : 1166151168	Monsieur Mathieu O'Rourke Téléphone : 514 457-4333 Télécopieur : 514 457-2875	**Commande : (1532093)** 2019-01-22 9 h 06 **Transmission :** 2019-01-22 9 h 06	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 06 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Lavaltrac Equipement 3900 Autoroute 440, Est Laval, QC, H7E 5N2 http://www.groupejld.ca NEQ : 1167526293	Monsieur Francis Deneault Téléphone : 450 661-9150 Télécopieur : 450 661-2649	**Commande : (1532376)** 2019-01-22 12 h 40 **Transmission :** 2019-01-22 12 h 40	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Les Produits Turf Care Canada 2499 RANG ST-ANTOINE Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 NEQ : 1145028719	Monsieur Louis-Philippe Boucher Téléphone : 450 218-4544 Télécopieur : 450 218-4550	**Commande : (1535354)** 2019-01-29 8 h 36 **Transmission :** 2019-01-29 8 h 36	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Produits Mobilicab Canada Inc. 280, rue Bonin Acton Vale, QC, J0H 1A0 http://www.clubcar.com NEQ : 1173135212	Monsieur Hugo Bertrand Téléphone : 800 561-7610 Télécopieur : 450 546-0888	**Commande : (1539378)** 2019-02-05 13 h 08 **Transmission :** 2019-02-05 13 h 08	3065081 - Addenda 1 2019-02-13 11 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	United Rentals of Canada, Inc. 3185 Boul Pitfield Montréal, QC, H4S1H6 http://www.unitedrentals.com NEQ : 1149049992	Madame Sylvie Lafleur Téléphone : 833 468-4226 Télécopieur : 888 733-5997	**Commande : (1545042)** 2019-02-14 15 h 08 **Transmission :** 2019-02-14 15 h 08	3065081 - Addenda 1 2019-02-14 15 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Rivière-Rouge. 25, rue L'Annonciation Sud Rivière-Rouge, QC, J0T 1T0 NEQ :	Monsieur Pierre-Alain Bouchard Téléphone : 819 275-2929 Télécopieur : 819 275-3676	**Commande : (1536671)** 2019-01-30 18 h 43 **Transmission :** 2019-01-30 18 h 43	Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire

Plan du site

Accessibilité

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés publics

Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO

Info et publicité sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

Partenaires

© 2003-2019 Tous droits réservés

Lot	Devis	Description	Remplace le	Année mise en service	Age	Unité d'affaires	Prix unitaire	Contingences	Total prix unitaire	TPS	TVQ	Total unitaire taxes incluses	Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo ($)	Corpo (%)	Corpo ($)
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT3			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT4			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT5			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT6			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT7			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT9			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT1			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT2			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-AJOUT10			29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	105-92136	1992	27	29-Service de l'Espace Pour la Vie	22 350,00 $	2 235,00 $	24 585,00 $	1 229,25 $	2 452,35 $	28 266,60 $	25 811,18 $	0,0%	- $	100,0%	25 811,18 $
1	11818A11	VOITURETTE BENNE BASCULANTE	108-00469	2000	19	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	22 350,00 $	2 235,00 $	24 585,00 $	1 229,25 $	2 452,35 $	28 266,60 $	25 811,18 $	47,8%	12 337,74 $	52,2%	13 473,43 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-03549	2003	16	29-Service de l'Espace Pour la Vie	22 350,00 $	2 235,00 $	24 585,00 $	1 229,25 $	2 452,35 $	28 266,60 $	25 811,18 $	0,0%	- $	100,0%	25 811,18 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-04661	2004	15	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-04662	2004	15	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-04663	2004	15	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-04664	2004	15	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-04665	2004	15	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-06623	2006	13	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	47,8%	9 218,81 $	52,2%	10 067,40 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-06624	2006	13	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	47,8%	9 218,81 $	52,2%	10 067,40 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-08616	2008	11	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	47,8%	9 218,81 $	52,2%	10 067,40 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-09405	2009	10	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-09406	2009	10	29-Service de l'Espace Pour la Vie	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	0,0%	- $	100,0%	19 286,20 $
1	11818A11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-09424	2009	10	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	16 700,00 $	1 670,00 $	18 370,00 $	918,50 $	1 832,41 $	21 120,91 $	19 286,20 $	47,8%	9 218,81 $	52,2%	10 067,40 $
						Total lot 1	401 050,00 $	40 105,00 $	441 155,00 $	22 057,75 $	44 005,21 $	507 217,96 $	463 157,61 $		49 212,96 $		413 944,64 $
2	11818B11	VOITURETTE BENNE BASCULANTE	108-01525	2001	18	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	42 203,69 $	6 330,55 $	48 534,24 $	2 426,71 $	4 841,29 $	55 802,25 $	50 954,89 $	47,8%	24 356,44 $	52,2%	26 598,45 $
2	11818B11	VOITURETTE BENNE BASCULANTE	108-02199	2002	17	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	40 443,73 $	6 066,56 $	46 510,29 $	2 325,51 $	4 639,40 $	53 475,21 $	48 829,99 $	47,8%	23 340,74 $	52,2%	25 489,25 $
2	11818B11	VOITURETTE BENNE BASCULANTE	108-02200	2002	17	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	35 706,83 $	5 356,02 $	41 062,85 $	2 053,14 $	4 096,02 $	47 212,02 $	43 110,86 $	47,8%	20 606,99 $	52,2%	22 503,87 $
2	11818B11	VOITURETTE BENNE BASCULANTE	108-94534	1994	24	83-Arr.de Verdun	32 377,21 $	4 856,58 $	37 233,79 $	1 861,69 $	3 714,07 $	42 809,55 $	39 090,83 $	0,0%	- $	100,0%	39 090,83 $
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-02203	2002	17	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	40 443,73 $	6 066,56 $	46 510,29 $	2 325,51 $	4 639,40 $	53 475,21 $	48 829,99 $	47,8%	23 340,74 $	52,2%	25 489,25 $
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-03333	2003	16	29-Service de l'Espace Pour la Vie	32 377,21 $	4 856,58 $	37 233,79 $	1 861,69 $	3 714,07 $	42 809,55 $	39 090,83 $	0,0%	- $	100,0%	39 090,83 $
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-03428	2003	16	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	42 203,69 $	6 330,55 $	48 534,24 $	2 426,71 $	4 841,29 $	55 802,25 $	50 954,89 $	47,8%	24 356,44 $	52,2%	26 598,45 $
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-06625	2006	13	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	32 377,21 $	4 856,58 $	37 233,79 $	1 861,69 $	3 714,07 $	42 809,55 $	39 090,83 $	47,8%	18 685,42 $	52,2%	20 405,41 $
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-06626	2006	13	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	32 377,21 $	4 856,58 $	37 233,79 $	1 861,69 $	3 714,07 $	42 809,55 $	39 090,83 $	47,8%	18 685,42 $	52,2%	20 405,41 $
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-09423	2009	10	21-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	35 706,83 $	5 356,02 $	41 062,85 $	2 053,14 $	4 096,02 $	47 212,02 $	43 110,86 $	47,8%	20 606,99 $	52,2%	22 503,87 $
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-11182	2009	10	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	33 945,79 $	5 091,87 $	39 037,66 $	1 951,88 $	3 894,01 $	44 883,55 $	40 984,66 $	0,0%	- $	100,0%	40 984,66 $
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-11183	2009	10	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	33 945,79 $	5 091,87 $	39 037,66 $	1 951,88 $	3 894,01 $	44 883,55 $	40 984,66 $	0,0%	- $	100,0%	40 984,66 $
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-11184	2009	10	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	36 576,79 $	5 486,52 $	42 063,31 $	2 103,17 $	4 195,82 $	48 362,29 $	44 161,22 $	0,0%	- $	100,0%	44 161,22 $
2	11818B11	VEHICULE TOUT TERRAIN 4X4 BENNE BASC.	118-95277	1995	23	58-Arr.Villeray - St-Michel - Parc-Extension	32 377,21 $	4 856,58 $	37 233,79 $	1 861,69 $	3 714,07 $	42 809,55 $	39 090,83 $	0,0%	- $	100,0%	39 090,83 $
2	11818B11	VOITURETTE BENNE BASCULANTE	118-95408	1995	23	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	32 377,21 $	4 856,58 $	37 233,79 $	1 861,69 $	3 714,07 $	42 809,55 $	39 090,83 $	0,0%	- $	100,0%	39 090,83 $
						Total lot 2	535 440,13 $	80 316,02 $	615 756,15 $	30 787,81 $	61 421,68 $	707 965,63 $	646 466,99 $		173 979,16 $		472 487,83 $
						Total lot 1 et 2	936 490,13 $	120 421,02 $	1 056 911,15 $	52 845,56 $	105 426,89 $	1 215 183,59 $	1 109 624,59 $		223 192,13 $		886 432,47 $

	Crédits	%
Agglo	223 192,13 $	20,11%
Corpo	886 432,47 $	79,89%
	1 109 624,59 $	100,00%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194922004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Les produits Turf Car Canada » (lot 1 : 461 107,24 $, taxes incluses) et « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 615 622,29 $, taxes incluses) pour la fourniture de 38 véhicules tout-terrains – Dépense totale 507 217,96 $ pour le lot 1 et de 707 965,63 $ pour le lot 2, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 19-17469 (lot 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes – lot 2 : 2 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194922004 - Acquisition 38 véhicules tout-terrains.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-15

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1195085001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.) deux ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de fusées routières. Appel d'offres public 19-17615 pour le lot 1 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 202 594,46 $, incluant les taxes, et le lot 2 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 122 788,99 $ incluant les taxes.

Il est recommandé :

1. de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture, sur demande, de fusées routières 20 minutes (lot 1) et 30 minutes (lot 2);

2. d'accorder à la firme C-I-L ORION (Signaux Evan Signals Inc.), seul soumissionnaire conforme pour les deux lots, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17615 et au tableau de prix suivant :

No. de lot	Description	Montant total avant taxes	Montant total incluant les taxes
Lot 1	Fusées routières 20 minutes	176 207,40 $	202 594,46 $
Lot 2	Fusées routières 30 minutes	106 796,25 $	122 788,99 $

1. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires de la Ville, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-16 15:25

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195085001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec C-I-L ORION (Signaux Evan Signals inc.) deux ententes-cadres pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de fusées routières. Appel d'offres public 19-17615 pour le lot 1 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 202 594,46 $, incluant les taxes, et le lot 2 (1 seul soumissionnaire) au montant total estimé de 122 788,99 $ incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de fusées routières pour les unités d'affaires de la Ville de Montréal, principalement pour le Service de police et le Service de sécurité incendie. Les fusées de 20 et de 30 minutes, sont requises pour répondre aux besoins de la Ville en signalisation et pour la sécurité publique.
En juin 2016, un contrat a été octroyé conformément au document d'appel d'offres public 16-15133 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Équipement de sécurité Universel inc. pour un montant total estimé de 339 371.70 $, incluant les taxes.

Les ententes-cadres précédentes étaient valides pour une période de trente-six (36) mois se terminant le 14 juin 2019 sans possibilités de prolongation. Selon l'information disponible, les ententes-cadres ont été utilisées à 90 % du montant total estimé, soit 304 811.41 $ (incluant les taxes). En conséquence, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un nouvel appel d'offres pour l'acquisition de fusées routières pour une période de trente-six (36) mois sans possibilités de prolongation.

Cet appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de vingt-deux (22) jours calendaires, soit du 10 au 30 avril 2019.

La soumission reçue pour les 2 lots est valide jusqu'au 30 septembre 2019.

Un (1) addenda a été émis sur SEAO pendant la période de sollicitation afin de répondre aux questions des soumissionnaires par rapport à la livraison et les frais associés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1036, 15 juin 2016 - Conclure avec la firme Équipement de sécurité universel inc., une entente-cadre d'une période de 36 mois (339 371,70 $ taxes comprises), pour la fourniture de fusées routières pour la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15133 (2 soumissionnaires).
CE14 1539, 15 octobre 2014 – Conclure avec la firme Électronique Sécurité Thomas ltée, une entente-cadre d'une période de 36 mois (152 082,00 $ taxes comprises), pour la fourniture sur demande de fusées routières de sécurité, conformément aux documents d'appel d'offres public 14-13784 (2 soumissionnaires).

DG125281001, 6 juin 2012 - Conclure avec la firme Électronique Sécurité Thomas ltée, une entente-cadre d'une période de 24 mois (99 999,99 $ taxes comprises), pour la fourniture sur demande de fusées routières de sécurité, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 12-11991 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La stratégie de sollicitation adoptée avait pour but d'ouvrir le marché à plus d'un fournisseur, soit des entreprises en mesure de lui fournir les fusées routières de 20 minutes (lot 1) et de 30 minutes (lot 2), le tout suivant les spécifications et les exigences définies aux documents de l'appel d'offres public 19-17615.
Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion des ententes-cadres seulement. Le prix unitaire est ferme pour toute la durée du contrat.

JUSTIFICATION

La conclusion de ces ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.
Preneur du cahier des charges : (1)

C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals inc.)

Soumissionnaire : (1)

C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals inc.)

Lot 1 pour le SPVM - Firme soumissionnaire	**Prix soumis excluant les taxes**	**Total incluant les taxes**
C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals inc.)	176 207 $	202 594,46 $
Dernière estimation réalisée	232 368 $	267 165,11 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)		-64 570,65 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-24,2 %

((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		
Lot 2 pour le SIM - Firme soumissionnaire	**Prix soumis excluant les taxes**	**Total incluant les taxes**
C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals inc.)	106 796 $	122 788,99 $
Dernière estimation réalisée	109 395 $	125 776,90 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)		-2987,91 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		-2,4 %

La veille de marché effectuée par le Service de l'approvisionnement démontre qu'il y a un seul manufacturier situé aux États-Unis fabriquant ces fusées et quelques distributeurs locaux.

Pour le lot 1, on remarque une économie de 24,2 % par rapport au montant total estimé (267 165,11 $, taxes incluses) et le montant total soumis (202 594,46 $, taxes incluses).

Pour le lot 2, l'économie est de 2,4 % par rapport au montant total estimé (125 776,90 $, taxes incluses) et le montant total soumis (122 788,99 $, taxes incluses).

Globalement et comparativement aux achats précédents de ces produits, la variation de prix à la baisse est justifiée par le fait d'acheter directement du manufacturier, d'augmenter les quantités minimales par livraison et de bénéficier de l'expertise du manufacturier en transport de matière dangereuse.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de la soumission, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription du soumissionnaire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour la soumission reçue.

Le soumissionnaire dans ce dossier, n'a pas été déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et il n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 267 165,11 $, taxes incluses pour le lot 1 et à 125 776,90 $, taxes incluses pour le lot 2, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur les historiques de consommation exprimés du SPVM et du SIM ainsi que sur les prix courants du marché du printemps 2019. Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs.

Chaque bon de commande devra faire l’objet d’une approbation de crédits.

Le montant total estimé de l’entente-cadre pour le lot 1 pour un période de trente-six (36) mois est de :
176 207,40 $ + 8 810,37 $ TPS (5 %) + 17 576,69 $ TVQ (9,975 %) = 202 594,46 $, incluant les taxes

Le montant total estimé de l’entente-cadre pour le lot 2 pour un période de trente-six (36) mois est de :
106 796,25 $ + 5 339,81 $ TPS (5 %) + 10 652,93 $ TVQ (9,975 %) = 122 788,99 $**,** incluant les taxes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres suite à l’adoption des résolutions :
Comité exécutif : 2 octobre 2019
Début du contrat : 25 octobre 2019
Fin du contrat : 25 octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANGLOIS
Agente Approvisionnement Niveau 2

Tél : 514 868-5957
Télécop. : 514 872-2519

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-06

Pierre GATINEAU
c/d Acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-09-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-09-16

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 26 septembre 2019

Monsieur André Gagnon
CIL-Orion (Signaux Evan Signals inc.)
533, Argenteuil
Lachute (Québec) J8H 3Y2

Courriel: andre.gagnon@cilexplosives.com

Objet : **Prolongation de la durée validité de soumission**
Appel d'offres n° 19-17615
Acquisition de fusées routières pour la Ville de Montréal

Monsieur,

Le délai de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, sera à nouveau insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 27 septembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :

Signature 26 Sept 19
Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Johanne Langlois
Agente d'approvisionnement II
Courriel: johanne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 868-5957

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17615

Agent d'approvisionnement
Johanne Langlois

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	Fusées routières 20 minutes pour le SPVM	C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.)	1	Fusées routières 20 minutes modèle 9240E	894	caisse	1	197,10 $	176 207,40 $	202 594,46 $
		Total (C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.))							**176 207,40 $**	**202 594,46 $**
2	Fusées routières 30 minutes pour le SIM	C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.)	1	Fusées routières 30 minutes modèle 9340E	825	caisse	1	129,45 $	106 796,25 $	122 788,99 $
		Total (C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.))							**106 796,25 $**	**122 788,99 $**

Tableau comparatif des prix reçus

Lot 1 pour le SPVM - Firme soumissionnaire	**Prix soumis (Sans taxes)**	**Autres (à préciser)**	**Total (tx incl.)**
C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.)	176 207 $		202 594,46 $
Dernière estimation réalisée	232 368 $		267 165,11 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-64 570,65 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-24,2%

Lot 2 pour le SIM - Firme soumissionnaire	**Prix soumis (Sans taxes)**	**Autres (à préciser)**	**Total (tx incl.)**
C-I-L / ORION (Signaux Evan Signals Inc.)	106 796 $		122 788,99 $
Dernière estimation réalisée	109 395 $		125 776,90 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-2 987,91 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-2,4%

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17615
Numéro de référence : 1257126
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de fusées routières pour la Ville de Montréal

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	C-I-L/ORION 533 Argenteuil Lachute, QC, J8H 3Y2 NEQ : 1147118633	Monsieur Andre Gagnon Téléphone : 450 566-0655 Télécopieur : 450 566-0677	**Commande : (1577620)** 2019-04-11 11 h 43 **Transmission :** 2019-04-11 11 h 43	3107367 - 19-17615 Addenda #1 2019-04-12 14 h - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1193438024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 $, taxes incluses (Contrat: 693 778,70 $ et contingences: 69 377,87 $) - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Reftech international inc.pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 693 778,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19067-BF0000-C;
2. d'autoriser une dépense de 69 377,87 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-20 12:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438024**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 $, taxes incluses (Contrat: 693 778,70 $ et contingences: 69 377,87 $) - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean R.-Marcotte (Station) est dotée de quatre incinérateurs qui servent à brûler les boues recueillies au cours du traitement des eaux usées. Ces incinérateurs sont en opération depuis 1988 et requièrent régulièrement la remise à neuf de certaines composantes majeures. L'expérience acquise au cours des dernières années confirme la nécessité d'une remise à niveau majeure du réfractaire et de l'acier sur chacun des quatre incinérateurs de la Station à tous les deux ans. Les incinérateurs 1 et 3 sont remis à niveau en alternance avec les incinérateurs 2 et 4.
Des arrêts pour la mise à niveau des incinérateurs à planchers multiples 1 et 3 sont donc à nouveau planifiés, à compter de la première semaine du mois de novembre 2019 pour le premier incinérateur et en janvier 2020 pour le second.

Un appel d'offres a été lancé le 12 août 2019 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 septembre 2019. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 % pour tenir compte des imprévus probables vue l'âge des installations existantes. Aucun addenda n'a été émis.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Compte tenu des imprévus probables dus à l'âge des installations faisant l'objet des travaux, un budget de 10% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0489 - 20 septembre 2018 - Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 637 939,43 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18066-BF0000-C (2 soum.)
CG17 0439 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 596 254,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP17057-BF0000-C (2 soum.)

CG16 0527 – 30 septembre 2016 - Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Refrabec inc., pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 2 et no 4 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 586 986,06 $, taxes incluses, - Appel d'offres 1935-AE-16 - 2 soumissionnaires (1163334019);

CG15 0546 - 24 septembre 2015 - Accorder à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 653 675,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1924-AE-15 (1153334025);

DESCRIPTION

L'envergure des travaux à réaliser à l'intérieur des incinérateurs 1 et 3 sera précisée lors de l'inspection après la mise hors service et le nettoyage de ceux-ci. Il est très probable que des remises à neuf soient requises pour les composantes suivantes des incinérateurs : deux des onze planchers, les briques d'assises des planchers, les bras racleurs, les cages de brûleurs et des arches de planchers endommagés. Toutefois, année après année, des travaux récurrents sont effectués et sont reliés à l'usage intensif des incinérateurs. À cet effet, le bordereau des prix comprend l'ensemble des travaux qui pourraient être exécutés mais qui ne seront confirmés qu'une fois les incinérateurs inspectés.
Certaines parties de parois des gaines des gaz et la cheminée d'urgence pourraient être corrodées de façon importante par les gaz de combustion. Le cas échéant, le remplacement des sections endommagées exigera obligatoirement la réfection du revêtement métallique, les ancrages, les blocs isolants, le béton réfractaire, etc. Ces travaux permettront, s'ils s'avèrent requis, de maintenir l'intégrité de la structure métallique et d'éliminer les risques d'émission de gaz toxiques d'incinération dans le bâtiment des boues causés par des perforations dans les gaines d'acier, ce qui pourrait mettre en péril la santé et la sécurité du personnel de la Station.

Ce type de travaux exige une main d'œuvre spécialisée, dans des conditions très difficiles et en majeure partie sous des conditions de haute sécurité reliées à des travaux en espaces clos.

Durant une période d'environ six semaines, la capacité d'incinération de la Station sera réduite de 25 %, rendant l'opération d'incinération plus vulnérable en cas d'imprévus sur l'un des trois autres incinérateurs en fonction. Pour cette raison, l'arrêt des incinérateurs est planifié en novembre 2019 et en janvier 2020, correspondant à des périodes de l'année durant lesquelles la Station reçoit normalement moins d'eaux usées à traiter, minimisant ainsi la vulnérabilité d'incinération en cas d'imprévus.

JUSTIFICATION

Trois entreprises et une association (ACQ-Provincial) se sont procuré les documents d'appel d'offres. Deux entreprises ont présenté une soumission et aucun avis de désistement n'a été reçu.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Reftech international inc.	693 778,70 $	69 377,87 $	763 156,57 $
Refrabec inc.	722 762,74 $	72 276.27 $	795 039,02 $
Dernière estimation réalisée	704 463.32 $	70 446,33 $	774 909,65 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			779 097,79 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2,09 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			31 882,45 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			4,18 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(11 753,09 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(1,52 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			31 882,45 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			4,18 %

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme est favorable de 1,52 %. L'écart entre le montant octroyé en 2018 et la plus basse conforme de 2019 s'explique par des augmentations de quantités au bordereau de soumission entre autres pour la fourniture et la soudure de plaques d'acier ainsi que du temps prévu pour la démolition et la reconstruction du réfractaire (+ de 78 716. $).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la compagnie Reftech international inc. plus bas soumissionnaire conforme, au montant de sa soumission, soit 693 778,70 $, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Reftech international inc. - 1825, 32 ième Avenue, Lachine (Québec) H8T 3J1. L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec, expirant le 31 décembre 2019, avec sa soumission.

Les soumissionnaires n'avaient pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés publics dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 763 156,57 $, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2019 de la Direction de l'épuration des eaux usées et sera priorisée au budget 2020.
Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 696 863,67 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'était pas octroyé, la fiabilité des incinérateurs serait compromise. La capacité d'incinération risquerait de diminuer par rapport aux besoins et les boues devraient être disposées dans un site d'enfouissement externe. Il est à noter que le coût pour la disposition au site d'enfouissement s'élève à presque 50 $ par tonne et le coût journalier d'enfouissement s'élève en moyenne à 9 500 $.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : novembre 2019
Fin des travaux : mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes (service eau)
Tél : 514 280-6642
Approuvé le : 2019-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-20

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : SP19067-BF0000-C
Numéro de référence : 1296026
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de mise à niveau des systèmes d'incinération des boues no. 1 et no. 3 à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1628146)** 2019-08-13 9 h 50 **Transmission :** 2019-08-13 9 h 50	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Refrabec 925, boul. Lionel-Boulet Varennes, QC, J3X 1P7	Madame Isabelle Marcoux Téléphone : 450 449-5390 Télécopieur : 450 449-5520	**Commande : (1628208)** 2019-08-13 10 h 35 **Transmission :** 2019-08-13 10 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mécanique CNC (2002) Inc. 1470 rue Graham-Bell Boucherville, QC, J4B 6H5 http://www.cnc2002.ca	Madame Caroline Bourget Téléphone : 450 652-6319 Télécopieur : 450 652-1935	**Commande : (1628350)** 2019-08-13 12 h 52 **Transmission :** 2019-08-13 12 h 52	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Reftech International Inc. 1825 32e Avenue Montréal, QC, H8T3J1	Monsieur Martin Goyette Téléphone : 514 633-8665 Télécopieur : 514 633-8665	**Commande : (1636152)** 2019-09-03 11 h 46 **Transmission :** 2019-09-03 11 h 46	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438024

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 763 156,57 $, taxes incluses (Contrat: 693 778,70 $ et contingences: 69 377,87 $) - Appel d'offres public SP19067-BF0000-C-2 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1193438024_InterventionFinancière_BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-19

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1195323004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de 2 ans à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 $, exonéré de TPS et TVQ. Bâtiment 8122.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1er août 2019, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,80 m², à des fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseaux routier, moyennant un loyer total de 269 772,86 $, exonéré des TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 88,6 % par la Ville centrale et à 11,4 % par l'agglomération.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-09 10:53

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195323004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de 2 ans à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 $, exonéré de TPS et TVQ. Bâtiment 8122.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la Ville loue un terrain vague appartenant à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, situé sur la rue Ann, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'un chantier et d'aire d'entreposage pour les besoins opérationnels de la Division des Grands projets du SIRR, particulièrement les projets des rues Saint-Paul et Sainte-Catherine Ouest. Le bail est échu depuis le 31 juillet 2019.
Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de négocier un projet de renouvellement de bail pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1er août 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0610 - 22 novembre 2018 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain constitué du lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une durée de 13 mois et 21 jours, soit du 8 juin 2018 au 31 juillet 2019, moyennant un loyer total de 151 004,76 $, excluant les taxes.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la SHDM, un terrain vague connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 364,8 m², à des fins d'entreposage pour les besoins opérationnels du SIRR,

situé sur la rue Ann, pour un loyer total de 269 772,86 $, exonérant les TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions du projet de prolongation de bail. Le projet de prolongation du bail prévoit également une option de résiliation à compter du 31 août 2020, pour chacune des parties suivant un préavis de 90 jours.

JUSTIFICATION

Ce projet de prolongation de bail est très avantageux pour la Ville, car le loyer payable à la SHDM est limité au montant des taxes foncières municipales et scolaires du terrain. Tous les autres coûts d'exploitation et d'entretien du site seront pris en charge entièrement par les budgets des projets du SIRR.
Le terrain présente un emplacement stratégique pour les besoins opérationnels de la Division des Grands projets afin de permettre de l'entreposage temporaire et le transbordement de matériaux des chantiers (pavés de béton et granite, bordures de granite, lampadaires, grilles d'arbres, etc.).
La location de ce terrain pour les opérations courantes des projets permet de réduire les nuisances des chantiers pour les citoyens et d'accélérer les échéanciers globaux des projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Détail du loyer pour la durée du terme:

	Loyer antérieur 2019	Loyer 1er août au 31 décembre 2019	Loyer annuel 2020	Loyer 1er janvier au 31 juillet 2021	Total du 1er août 2019 au 31 juillet 2021
Taxes foncières	125 857,34 $	53 195,17 $	130 221,77 $	77 481,95 $	260 898,89 $
Taxes scolaires	5 145,25 $	1 848,74 $	4 436,98 $	2 588,25 $	8 873,97 $
Total exonéré TPS -TVQ	131 002,59 $	55 043,91 $	134 658,75 $	80 070,20 $	269 772,86 $

Pour l'année 2020, le loyer pourra fluctuer selon le nouveau compte de taxes foncières.
Depuis le 1er janvier 2014, la SHDM est exonérée du paiement des taxes de ventes (TPS et TVQ).

Cette dépense de 269 772,86 $ sera comptabilisée au budget PTI du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) des projets suivants:

36200 - Aménagement du Vieux-Montréal;
68030 - Quartier des gares;
75015 - Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest.

Un montant maximal de 30 825 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-069 – « Réaménagement rue St-Paul » - # CG15 0512.;
Un montant maximal de 62 200 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-022 – « Aménagement et réaménagement du Quartier des Gares » - # CM17 0190;
Un montant maximal de 176 748 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-025 – « Aménagement et réaménagement rue St-Catherine O.» - # CM17 0191.

La répartition de la dépense par année et par projet est la suivante :

	2019	2020	2021
36200 Aménagement du Vieux-Montréal	30 825 $		
68030 Quartier des gares	24 219 $	37 981 $	

75015 Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest		96 678 $	80 070 $
Total	55 044 $	134 659 $	80 070 $

Cette dépense sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention du Service des finances. Cette dépense est prise en charge par l'agglomération (11.4%) et par la Ville centre (88.6%).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon le SIRR, les opérations d'entreposage et d'utilisation du terrain seront réalisées en conformité avec les lois et règlements en vigueur afin d'éviter toute contamination du site. Une attention particulière sera portée afin d'éviter que les opérations ne nuisent à la qualité de l'air (poussière) ou à la qualité de l'eau (prévention de l'érosion et du ruissellement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus d'approuver ce dossier, le SIRR devra trouver un autre site à des conditions inconnues et encourir des frais de manutention pour déplacer les matériaux actuellement entreposés sur le site.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: octobre 2019
CM: octobre 2019
CG : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tristan DESJARDINS DROUIN, Service des infrastructures du réseau routier
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Christianne RAIL, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Claude DAUPHINAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Sonia VIBERT, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ariane QUIRION LAMOUREUX, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Tristan DESJARDINS DROUIN, 9 août 2019
Claude DAUPHINAIS, 31 juillet 2019
Ariane QUIRION LAMOUREUX, 31 juillet 2019
Guy CHARBONNEAU, 23 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

Tél : 514-872-2493
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-10

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-09

PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL,** personne morale constituée par lettres patentes délivrées en vertu du chapitre V de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), le 15 juin 2010 ayant son siège social au 800, boul. De Maisonneuve Est, bureau 2200 à Montréal, province de Québec, H2L 4L8, agissant et représentée par M. Carl Bond, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la politique de délégation d'autorité adoptée par le conseil d'administration de la Société en date du 26 novembre 2013, amendée le 31 mars 2015, le 25 août 2015 et le 25 avril 2016 ??.

TPS :
TVQ :

Ci-après appelée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6 agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Ci-après appelée le « **Locataire** »

Le Locateur et le Locataire sont également désignés collectivement comme les « Parties ».

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Locateur et le Locataire ont conclu un Bail, le 19 Novembre 2019, (le « Bail Initial »), portant sur la location d'un terrain vague d'une superficie approximative de CINQUATE-SEPT MILLES PIEDS CARRÉS (57 000 p²), connu comme étant désigné comme étant le lot DEUX MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE SIX CENT VINGT-DEUX (2 596 622) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, (« Lieux Loués »), pour un terme de treize mois (13) mois et 21 jours, débutant le 8 juin 2018 et se terminant le 31 juillet 2019;

ATTENDU QUE le Locataire désire apporter certaines modifications au Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent;

ATTENDU QUE le Locataire souhaite prolonger son occupation des Lieux Loués pour une durée additionnelle de deux ans, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent ;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

1.1 Le préambule fait partie intégrante de la présente Prolongation du Bail.

ARTICLE 2
DURÉE

2.1 Cette prolongation du bail est consentie pour une durée additionnelle de DEUX (2) ans, à compter du 1er août 2019 et se terminant le 31 juillet 2021.

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

Nonobstant, la durée stipulée ci-dessus, chacune des parties pourra, après le 31 août 2020, résilier la présente prolongation du bail, moyennant un préavis écrit au Locataire de quatre-vingt-dix (90) jours. La résiliation deviendra effective à l'expiration de ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours. Toute telle résiliation du bail sera faite sans compensation ni indemnité de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

ARTICLE 3
LOYER

3 Aucun loyer de base n'est exigible pour les Lieux Loués.

3.1 Le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer additionnel pour les Lieux Loués, le remboursement des taxes foncières et les taxes scolaires, qui seront ajustées annuellement selon le coût réel défrayé par le Locateur et appuyés par les pièces justificatives appropriées. Le Loyer additionnel pour les Lieux Loués pour l'année 2019 est estimé à un montant de cent-trente- deux mille cinq cent cinq dollars et trente-huit cents (132 105,38$) payable d'avance en douze (12) versements mensuels égaux et consécutifs de 11 008,78 $ chacun le premier jour de chaque mois.

Taxes foncières 2019 : 127 668,40 $
Taxes scolaires 2019/2020 : 4 436,98 $
Total de : 132 105,38 $
Le Locateur déclare être exonéré de payer les taxes de ventes.

ARTICLE 4
AUTRES CONDITIONS

À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTREAL

Le ___ jour du mois de _____ 2019

par : _____
Nom : Carl Bond
Titre : Directeur de la gestion immobilière

VILLE DE MONTRÉAL,

Le ___ jour du mois de _____ 2019

par : _____
Nom : Me Yves Saindon
Titre : Greffier Ville de Montréal

Initiales	
LOCATEUR :	LOCATAIRE

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES LOCATIONS

Ville-Marie
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7872-03
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:900
Date: 05-04-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195323004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 m², pour les fins d'entreposage de matériaux pour les besoins opérationnels du Service des infrastructures du réseau routier, pour une durée de 2 ans à compter du 1er août 2019, moyennant un loyer total de 269 772,86 $, exonéré de TPS et TVQ. Bâtiment 8122.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1195323004 - Location de terrain.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-27

Josée BÉLANGER
Conseiller budgetaire
Tél : (514) 872-3238
Division : Service des finances, Direction du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1194300001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:
1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020, 2021) à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-13 15:08

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194300001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (OCTGM), connu sous le nom Tourisme Montréal, est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de fédérer l'effort de promotion et d'accueil pour le positionnement de la destination «Montréal» auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément et de créer des occasions d'affaires pour ses membres et ses partenaires. Il lui incombe de générer des retombées économiques pour la région et d'orienter le développement du produit touristique montréalais en fonction de l'évolution des marchés. Ainsi, l'OCTGM met sur pied des activités, au Canada comme à l'international, afin d'attirer des congrès et des réunions d'affaires à Montréal. L'organisme offre également un soutien logistique aux organisateurs de congrès ainsi qu'aux journalistes de la presse étrangère spécialisée. Il conçoit et élabore des outils destinés à convaincre les voyageurs d'agrément de séjourner à Montréal.
La Ville appuie financièrement l'OCTGM depuis plusieurs années. Un tableau récapitulatif des contributions depuis 2011 est joint au présent dossier. La dernière entente de contribution entre la Ville et l'Organisme a pris fin le 31 décembre 2018. La Ville contribue également, depuis 2008, au financement de la mise en œuvre de la stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre des ententes avec le Ministère de la Culture et des Communications sur le développement culturel de Montréal.

Ce sommaire vient répondre à la demande de soutien financier déposée (voir pièces jointes) par l'OCTGM pour soutenir l'ensemble des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal.

Il propose l'attribution d'une contribution financière non récurrente de 2 790 000 $, soit 930 000 $ pour chacune des années 2019, 2020 et 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0688 - 20 décembre 2018 - Accorder un soutien financier de 930 000 $, pour l'année 2018, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal.
CG18 0430 - 23 août 2018 - Approuver l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG17 0474 - 28 septembre 2017 - Accorder un soutien financier de 1 070 000 $, pour l'année 2017, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel.

CG16 0717 - 22 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 140 000 $ à l'OCTGM, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017.

CE16 1167 – 6 juillet 2016 – Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0550 – 24 septembre 2015 – Accorder un soutien financier annuel de 140 000 $ à l'OCTGM, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2015-2016.

CG15 0396 – 18 juin 2015 – Accorder un soutien financier de 2 000 000 $, pour les années 2015 et 2016, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste.

CG14 0365 – 21 août 2014 - Accorder un soutien financier de 240 000 $ à l'OCTGM pour une période de deux ans (2014-2015) afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal- MCC-Ville de Montréal 2012-2015.

CG 14-0204 – 1er mai 2014 – Accorder un soutien financier de 420 000 $ à l'OCTGM, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal-MCC-Ville de Montréal 2012-2015.

CG12 0471- 16 janvier 2013 - Approuver l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le projet d'entente de contribution vient appuyer la mise en oeuvre du plan stratégique 2018-2022 *Voir grand pour Montréal* de l'OCTGM. Les objectifs de ce plan ont pour but de conserver les acquis de Montréal sur la scène mondiale, mais également de faire croître le nombre de touristes accueillis annuellement de plus de 2 000 000 d'ici 2022. Les orientations prévues dans ce plan sont :

1. d'optimiser la performance commerciale de Tourisme Montréal;
2. de faire rayonner l'authenticité, la vivacité et la créativité de Montréal;
3. de placer l'expérience visiteur au coeur des interventions de Tourisme Montréal;
4. de contribuer activement au développement de la destination urbaine.

La somme maximale octroyée de 2 790 000 $ pour l'entente 2019- 2021 doit soutenir les activités de publicité, marketing (ex.:campagnes du type *Montréal vous accueille)* et contribuer à la promotion de l'offre de produits touristiques excluant la promotion du tourisme culturel.

JUSTIFICATION

La métropole se démarque dans plusieurs marchés tels le tourisme d'affaires, le tourisme culturel et la gastronomie. Les perspectives de croissance sont en hausse du côté des croisières internationales et des événements sportifs.
Le tourisme est un secteur économique important pour la métropole et industrie créatrice d'emplois. Il génère des retombées importantes dans la région : 11 millions de touristes en 2018, soit 1,9% de plus qu'en 2017, 57 200 emplois et des dépenses touristiques totalisant 4,5 G$ pour l'agglomération de Montréal, soit une augmentation de 5,1% par rapport à 2017. Le nombre de passagers de croisière a augmenté, par rapport à 2017, de 11 % en 2018.

En poursuivant ce soutien financier, la Ville s'assure que les activités de promotion se poursuivent dans le but d'atteindre les objectifs du plan stratégique de l'OCTGM au bénéfice de l'agglomération de Montréal.

Finalement, les actions de l'OCTGM s'inscrivent dans deux des cinq orientations de la Stratégie de développement économique 2018-2022 *Accélérer Montréal* :

1. Propulser Montréal à l'international
2. Stimuler l'entrepreneuriat

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale maximale de 2 790 000 $. Le calendrier des versements est présenté ci-dessous.

Année	**2019**	**2020**	**2021**	**Soutien recommandé**
Contribution	930 000 $	930 000 $	930 000 $	2 790 000 $

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique.

Ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville à l'OCTGM permettra de poursuivre la mise en oeuvre des activités et initiatives liées à son plan stratégique 2018-2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention à intervenir entre la Ville et l'OCTGM comprend un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'Organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En continu: réalisation des activités planifiées conformément au plan stratégique 2018-2022 de l'OCTGM pour les années 2019, 2020, 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CORBEIL
Conseiller au développement économique

Tél : 514.868.7681
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-19

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directeur(trice) - investissement et developpement strategique

Tél : 514 872-1908
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2019-09-12

Le tableau suivant présente l'historique des contributions de l'agglomération de Montréal à l'OCTGM.

	Contribution Agglomération de Montréal	Budget annuel de Tourisme Montréal	Part de la contribution de la Ville dans le budget
2011	1,2 M$	31,5 M$	3.80%
2012	1,0 M$	31,5 M$	3.20%
2013	1,2 M$	32,6 M$	3.80%
2014	1,0 M$	32,9 M$	3.20%
2015	1,0 M$	35,2 M$	3.00%
2016	1,0 M$	37,7 M$	3.00%
2017	1,07 M$	49,1 M$	2.20%
2018	930 000 $	54,5 M$	1.70%

Montréal, le 14 juin 2019

Madame Véronique Doucet
Directrice - Service du développement économique
Ville de Montréal
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Bureau 28-342
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : Demande de soutien financier

Madame la directrice,

La présente est pour solliciter le renouvellement du soutien financier de la Ville de Montréal à Tourisme Montréal.

Depuis maintenant 100 ans, Tourisme Montréal agit en effet en collaboration avec les principaux acteurs de notre industrie pour assurer la croissance du tourisme et jouer son rôle de leader économique. La Ville de Montréal est un partenaire de la première heure et nous souhaitons poursuivre cette collaboration. C'est pourquoi nous souhaitons renouveler ce partenariat dans le cadre d'une entente triennale pour les années 2019, 2020 et 2021. Notre demande à la Ville de Montréal s'élève à 930 000 $ par année pour les 3 prochaines années. Il est entendu que la présente convention ne comprend pas la promotion du tourisme culturel et la somme de 140 000 $ qui y est associée, qui fera partie d'une entente distincte.

Cette participation permettra à notre organisation de remplir parfaitement son mandat de concerter les actions de nos 900 membres, de promouvoir la destination Montréal, de l'accueil de nos visiteurs et de voir au développement harmonieux du tourisme dans notre ville. De plus, cette collaboration assurera le soutien de l'offre de produits touristiques; elle viendra compléter les actions déjà importantes de Tourisme Montréal en cette matière.

Ainsi, nous proposons qu'au cours des trois années de cette entente, des montants de 250 000 $ en 2019, 250 000 $ en 2020 et 400 000 $ en 2021 soient dédiés principalement pour assurer la promotion et le marketing d'événements montréalais à rayonnement international.

Nous croyons sincèrement que l'entente que nous proposons renforcera les actions de l'industrie touristique, participera à la croissance de notre économie et démontrera la pertinence de cette collaboration fructueuse.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie de recevoir, Madame la directrice, mes meilleures salutations.

Le président-directeur général,

Yves Lalumière

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, ayant son siège au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec H3B 1X9, agissant et représentée aux présentes par monsieur Yves Lalumière, président-directeur général, et par Monsieur Pierre Bellerose, vice-président, relations publiques, accueil, recherche et développement du produit, dûment autorisés tels qu'ils le déclarent;

No d'inscription T.P.S. : 122310428
No d'inscription T.V.Q. : 1006114918

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme œuvre à développer et faire rayonner Montréal comme destination qui se distingue par les expériences uniques et authentiques qu'elle offre à ses visiteurs, afin de maximiser les retombées économiques;

ATTENDU QUE sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : la description du Projet;

2.2 « Annexe 2 » : la reddition de compte;

2.3 « Annexe 3 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.4 « Annexe 4 » : le Plan stratégique 2018-2022 *Voir grand pour Montréal*;

2.5 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.6 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « Responsable » : Directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé;

2.9 « Unité administrative » : Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet.

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 1er février de l'année suivante et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1er janvier au 31 décembre d'une année, pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE dollars (2 790 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année **2019** :

5.2.1.1 une somme maximale de NEUF CENT TRENTE MILLE dollars (930 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

5.2.2 Pour l'année **2020** :

5.2.2.1 une somme maximale de NEUF CENT TRENTE MILLE dollars (930 000 $) dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la remise d'une reddition de compte annuel 2019 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année **2021** :

5.2.3.1 une somme maximale de SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE dollars (780 000 $) dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la remise d'une reddition de compte annuel 2020 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 $) dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la remise d'une reddition de compte annuel 2021 à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021,

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de CINQ MILLIONS de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat

de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

10.4

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec, H3B 1X9, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2019

L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.

Par : _____
Yves Lalumière, président-directeur général

Par : _____
Manuela Goya, vice-présidente,
Vice-présidente, développement de la destination et affaires publiques

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 2019 (Résolution CG_____)

ANNEXE 1

PROJET

Renouvellement du soutien financier de la Ville de Montréal à Tourisme Montréal.

Depuis maintenant 100 ans, Tourisme Montréal agit en collaboration avec les principaux acteurs de l'industrie pour assurer la croissance du tourisme et jouer son rôle de leader économique. Tourisme Montréal souhaite renouveler le partenariat avec la Ville de Montréal dans le cadre d'une entente triennale pour les années 2019, 2020 et 2021. Une contribution financière de 930 000$ par année est sollicitée.

Cette entente permettra à Tourisme Montréal de remplir son mandat de concerter les actions de ses 900 membres, de promouvoir la destination Montréal, de l'accueil de nos visiteurs et de voir au développement harmonieux du tourisme dans la ville. De plus, cette collaboration assurera le soutien de l'offre de produits touristiques; elle viendra compléter les actions déjà importantes de Tourisme Montréal en cette matière. Un soutien financier pour la promotion du tourisme culturel ne fait pas partie de l'actuelle demande.

Toujours dans le cadre de son plan d'action 2018-2021 (voir annexe 4), Tourisme Montréal propose notamment qu'au cours de ces trois années, des montants de 250 000 $ en 2019, 250 000 $ en 2020 et 400 000 $ en 2021 soient dédiés principalement pour assurer la promotion et le marketing d'événements montréalais à rayonnement international.

Finalement, Tourisme Montréal maintiendra son service de cueillette de données quantitatives et qualitatives permettant l'évaluation de la performance du tourisme à Montréal et la compréhension des clientèles cibles. Elle mettra à la disposition de la Ville de Montréal les résultats de ces recherches.

ANNEXE 2

REDDITION DE COMPTE

Documents et délais de transmission

- Pour l'année **2019** :

- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er juillet 2020;

- Pour l'année **2020** :

- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er juillet 2021;

- Pour l'année **2021** :

- Un bilan annuel faisant état des réalisations du Projet pour l'année écoulée et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 1er juillet 2022;

■ Indicateurs

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment, dans une section en annexe, les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Liste des indicateurs :

- nombre de touristes ayant visité Montréal;
- nombre de congressistes;
- durée des séjours;
- total des dépenses des touristes;
- nombre de demandes traitées aux comptoirs d'accueil touristique;
- taux d'occupation des hôtels de l'île de Montréal;
- nombre de nuitées inscrit par l'équipe des ventes et du marché affaires de Tourisme Montréal;
- nombre de missions à l'étranger (événements, salons, etc.);
- couverture médiatique (articles, commentaires, mentions) : presse – médias électroniques – médias sociaux;
- nombre d'événements à rayonnement international ayant bénéficié d'un soutien pour la promotion et le marketing;
- nombre de recherches et études produites.

ANNEXE 3

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

- Apposer les logos de la Ville, sur les principaux outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal;

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairesse.montreal.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11).

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville;

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, le site https://mairesse.montreal.ca.

ANNEXE 4

PLAN STRATÉGIQUE 2018-2022 «VOIR GRAND POUR MONTRÉAL»

Voir grand pour Montréal

Objectifs et orientations stratégiques

Plan 2018-2022

TOURISME / MONTRÉAL

TOURISME / MONTRÉAL

Contexte

Ayant connu une **croissance soutenue des visites de touristes, culminant en un record de fréquentation en 2017 avec 11,1 millions de visiteurs**, année du 375e anniversaire de Montréal, la métropole peut aujourd'hui se targuer de faire partie des principales destinations touristiques d'agrément et d'affaires de son groupe (villes de taille moyenne), notamment grâce aux actions de Tourisme Montréal.

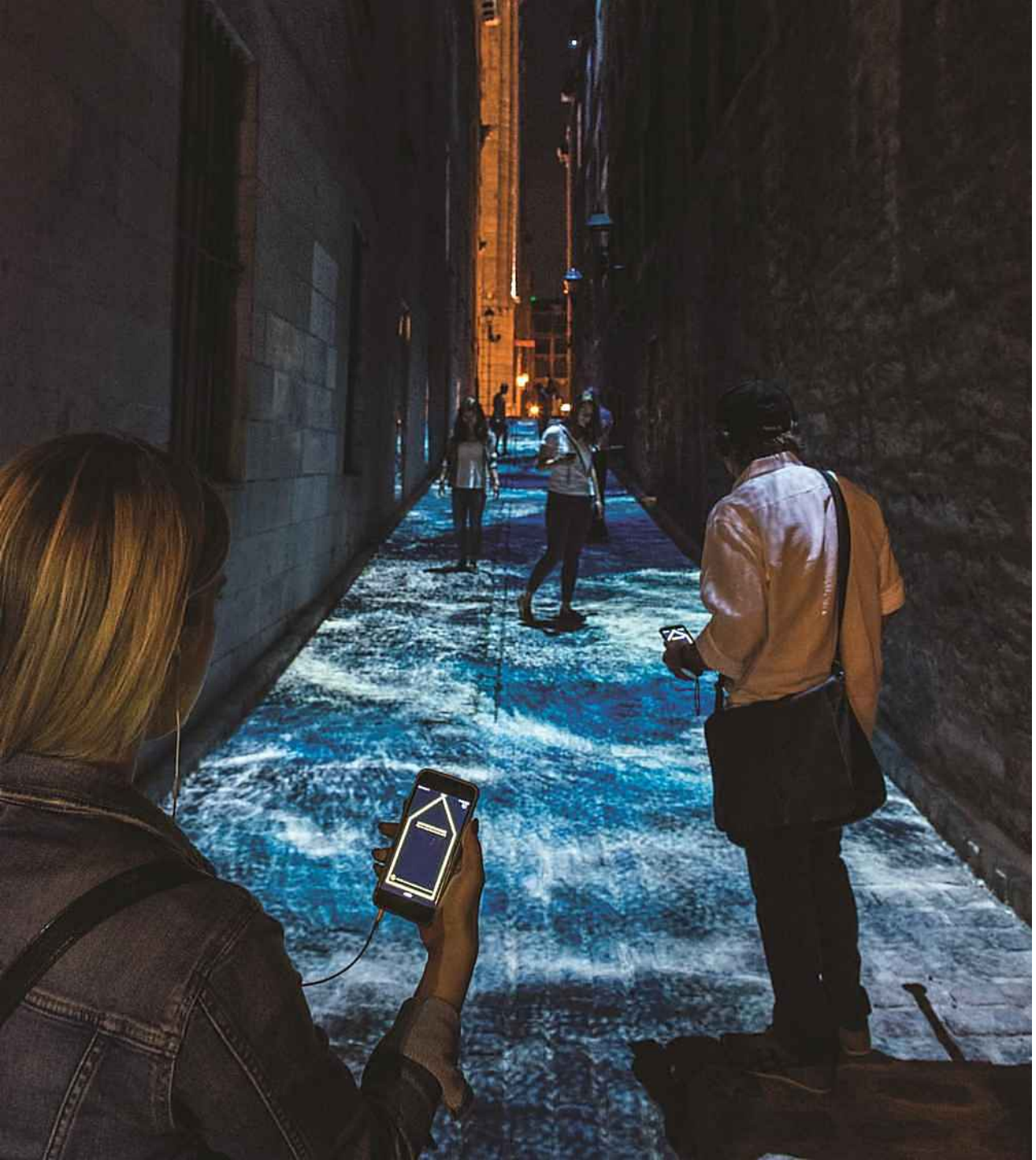

Contexte

Les observateurs reconnaissent la **performance exceptionnelle de la destination Montréal et de Tourisme Montréal**. Tourisme Montréal a atteint la majorité des objectifs que l'organisation s'était fixée en 2013, non seulement en termes quantitatifs, mais également en termes qualitatifs. Par ailleurs, le tourisme est aujourd'hui reconnu par l'ensemble des intervenants comme un moteur de développement socio-économique dont les retombées sont significatives et la voix de Tourisme Montréal est plus que jamais présente et pertinente dans les grands enjeux et projets de la métropole.

TOURISME / MONTRÉAL

Contexte

On s’interroge toutefois sur **les opportunités et les défis** à venir. Le **marché mondial du tourisme étant en forte croissance à l’échelle internationale**, il est primordial que la « destination Montréal » se positionne façon encore plus avantageuse sur le marché et qu’elle mette en valeur ses principaux attributs distinctifs qui en font une destination reconnue pour son authenticité, sa vivacité et la qualité de son accueil.

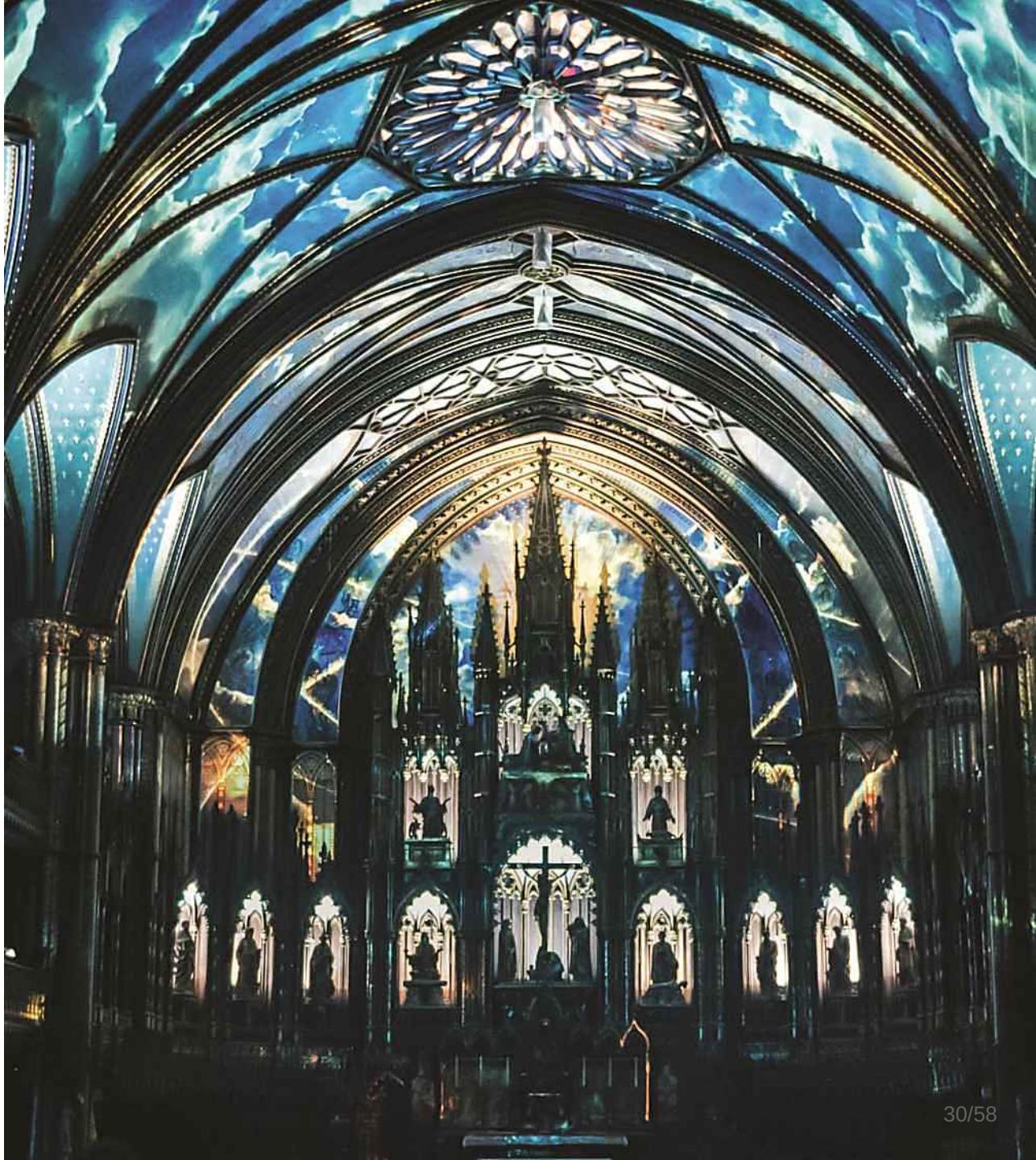

Contexte

Par ailleurs, ici comme ailleurs, les offices de tourisme ne peuvent se contenter de viser à accroître le nombre de visiteurs et de nuitées sans s'interroger sur le positionnement et le développement de la destination, la fréquentation et le profil de clientèles, l'impact des nouvelles technologies, et ce afin **d'assurer un développement touristique et économique compatible avec les atouts de la destination ainsi que sur le plan de l'apport à la qualité de vie des citoyens.**

C'est dans ce contexte en mouvance constante que Tourisme Montréal a produit la mise à jour de son plan stratégique pour l'horizon 2018 à 2022. Le présent document détaille la vision, la mission, les cibles et les orientations stratégiques priorisées pour atteindre ces objectifs ambitieux.

Tendances et évolution du rôle des offices de tourisme

Un marché touristique en pleine mouvance qui influence significativement le rôle des offices de tourisme

- Croissance soutenue du tourisme mondial
- Important générateur de retombées économiques

TENDANCES MACRO

TENDANCES DE L'INDUSTRIE

LES TENDANCES INTERNATIONALES

TENDANCES VOYAGEURS

- Perturbations sociales, climatiques et politiques
- Amélioration de l'accès aérien
- Technologies : mobilité, désintermédiation, *big data* et intelligence

- Recherche d'authenticité et de connexions humaines
- Personnalisation des expériences
- Voyageurs connectés

→

IMPACT SUR LES VILLES

- Accueil
- Planification urbaine
- Pratiques durables
- Réglementation

→

IMPACT SUR LES OFFICES DE TOURISME

- D'Offices de tourisme à Organisme de marketing, de gestion et de développement de la destination (OMGDD)

Un virage dans le rôle des offices de tourisme s'observe dans plusieurs destinations

UNE ÉVOLUTION VERS UN RÔLE PLUS PROACTIF, PLUS STRATÉGIQUE
DANS LA GESTION DE LA DESTINATION ET DE L'EXPÉRIENCE DES VISITEURS

Offices de tourisme

Organisme de promotion et de commercialisation de la destination

↓

OMGDD

Organisme de **M**arketing, de **G**estion et de **D**éveloppement de la **D**estination

RÔLES	MISSION	KPI ET GOUVERNANCE

CETTE TRANSFORMATION A UN IMPACT SUR LA MISSION,
LES RÔLES ET LA GOUVERNANCE DES OFFICES DE TOURISME

Une évolution déjà amorcée par Tourisme Montréal, qui se poursuivra au cours des prochaines années

PLUS
DE CONCERTATION

PLUS
DE COHÉRENCE

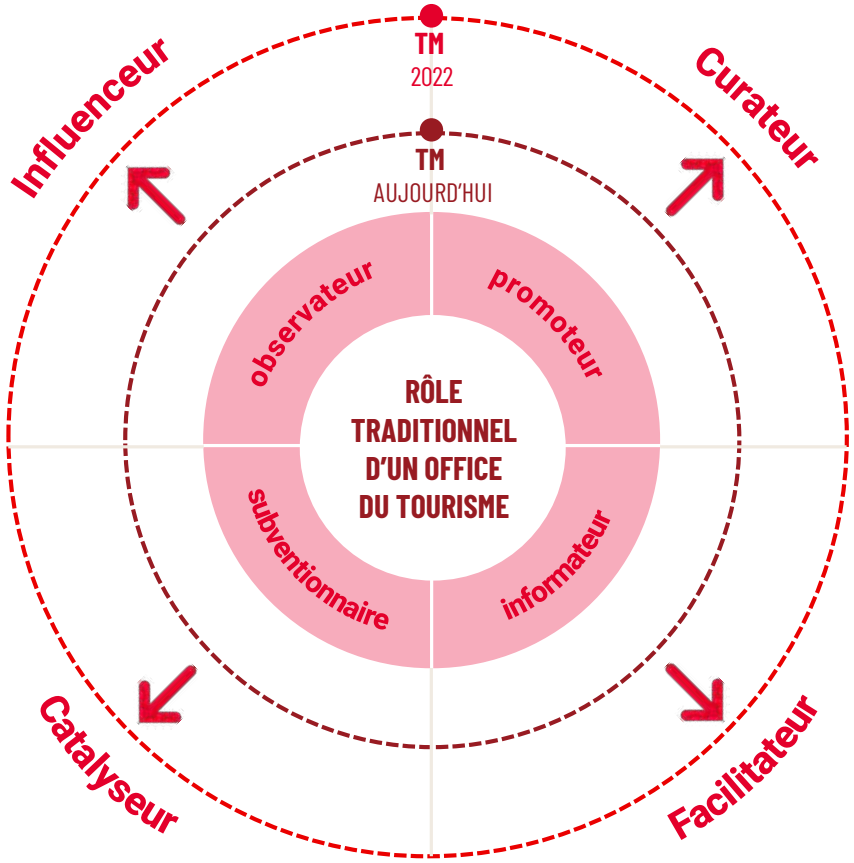

PLUS
D'EFFET DE LEVIER

PLUS
D'INTELLIGENCE

Vers un rôle plus affirmé dans la gestion et le développement de la destination

INFLUENCEUR

dans les grands dossiers transversaux touchant le développement économique, urbain et culturel de Montréal

- Concertation et mobilisation des parties prenantes
- Influence sur les dossiers urbains, économiques, etc.
- Présence active dans le milieu d'affaires, le milieu académique, etc.

CATALYSEUR

dans le développement du produit et de l'expérience comme initiateur, co-développeur et/ou investisseur

- Proactivité et focus sur les priorités
- Soutien et accompagnement des projets / initiatives
- Initiateur / Appel de projets
- Partenariats porteurs

CURATEUR

comme gardien de la marque, dans la stratégie de promotion, la diffusion de l'image, des messages et du contenu sur la destination

- Gardien de la marque / curateur des messages
- Création de contenus
- Stimulation du partage de contenus / forte présence sur les réseaux sociaux

FACILITATEUR

dans le développement d'outils, de plateformes, d'intelligence d'affaires permettant d'outiller les acteurs de l'écosystème touristique

- Intelligence d'affaires (virage numérique, collecte de données - *big data*, applications, etc.)
- Boîte à outils
- Formation
- Certification

Le modèle OMGDD : des avantages concrets pour Montréal

RÉSILIENCE	**Une plus grande résilience de la destination** Moins sensible aux fluctuations et à la conjoncture
ENGAGEMENT	**Plus d'engagement et de fidélisation des visiteurs** Des visiteurs qui reviennent, qui recommandent et qui agissent comme ambassadeurs de la destination
AUTHENTICITÉ	**Plus de mise en valeur de l'authenticité** Une destination qui se distingue par des attributs uniques et cohérents avec son identité
MOBILISATION	**Une plus grande adhésion et mobilisation des parties prenantes** Collaboration des acteurs de l'écosystème et implication des citoyens
INNOVATION	**Une approche misant sur l'innovation** En stimulant les nouveaux modèles de développement, les partenariats porteurs, la co-création, etc.

Mission, vision et objectifs pour les cinq prochaines années

UNE MISSION QUI ÉVOLUE

Mission

Tourisme Montréal, fédérateur de l'écosystème touristique, œuvre à développer et faire rayonner Montréal comme destination qui se distingue par les expériences uniques et authentiques qu'elle offre à ses visiteurs, afin de maximiser les retombées économiques.

UNE VISION AMBITIEUSE POUR LA DESTINATION

Vision

Montréal se classe parmi les destinations urbaines les plus attractives en Amérique du Nord et est reconnue mondialement pour son ouverture, sa vivacité et sa créativité.

Objectifs de la destination

ATTRACTIVITÉ DE LA DESTINATION

RETOMBÉES DU TOURISME

Une destination désirable qui rayonne

- Notoriété
- Retombées de presse
- Gains de réputation
- Engagements sur les plateformes
- Intentions des voyageurs

Une promesse d'expérience tenue

- Satisfaction des visiteurs
- Recommandation / engagement
- Durée du séjour
- Intention de retour

Des impacts économiques maximisés

- Nombre de touristes / congressistes
- Nombre de nuitées
- Fréquentation des attraits et événements
- Dépenses touristiques totales

Retombées touristiques visées

+2M

DE TOURISTES EN 2022

6%

DE CROISSANCE ANNUELLE DES DÉPENSES TOTALES

32,5M

DE REVENUS SUPPLÉMENTAIRES SUR 5 ANS

+1,5M

DE NUITÉES ADDITIONNELLES CUMULATIVES D'ICI 2022

Des objectifs ambitieux : une croissance soutenue du nombre de touristes et de leurs dépenses

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TOURISTES À MONTRÉAL ET DES DÉPENSES TOTALES

2012 à 2022

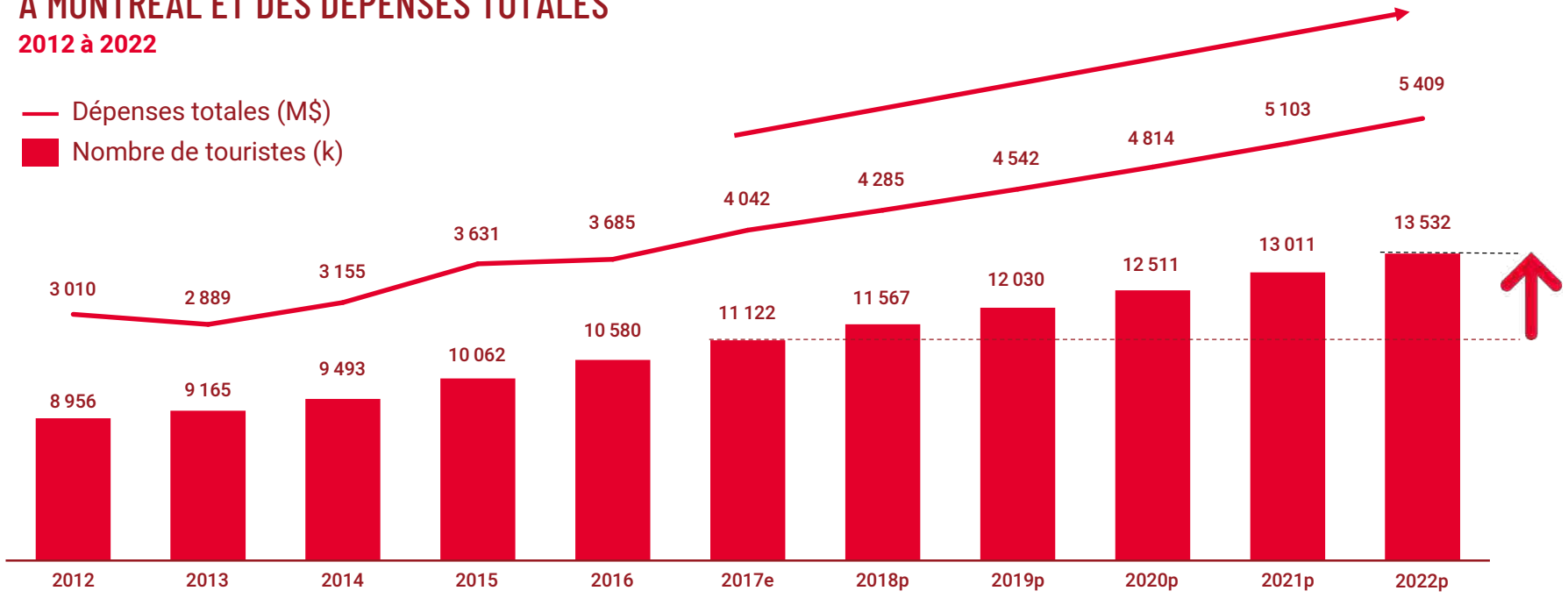

+ 6 %
croissance annuelle

+ 2 M
touristes

SOURCE : PRÉVISIONS/ESTIMATION CONFERENCE BOARD ET TOURISME MONTRÉAL

Des objectifs ambitieux : 1,5 M de nuitées cumulatives additionnelles d'ici 2022

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NUITÉES À MONTRÉAL

2012 à 2022

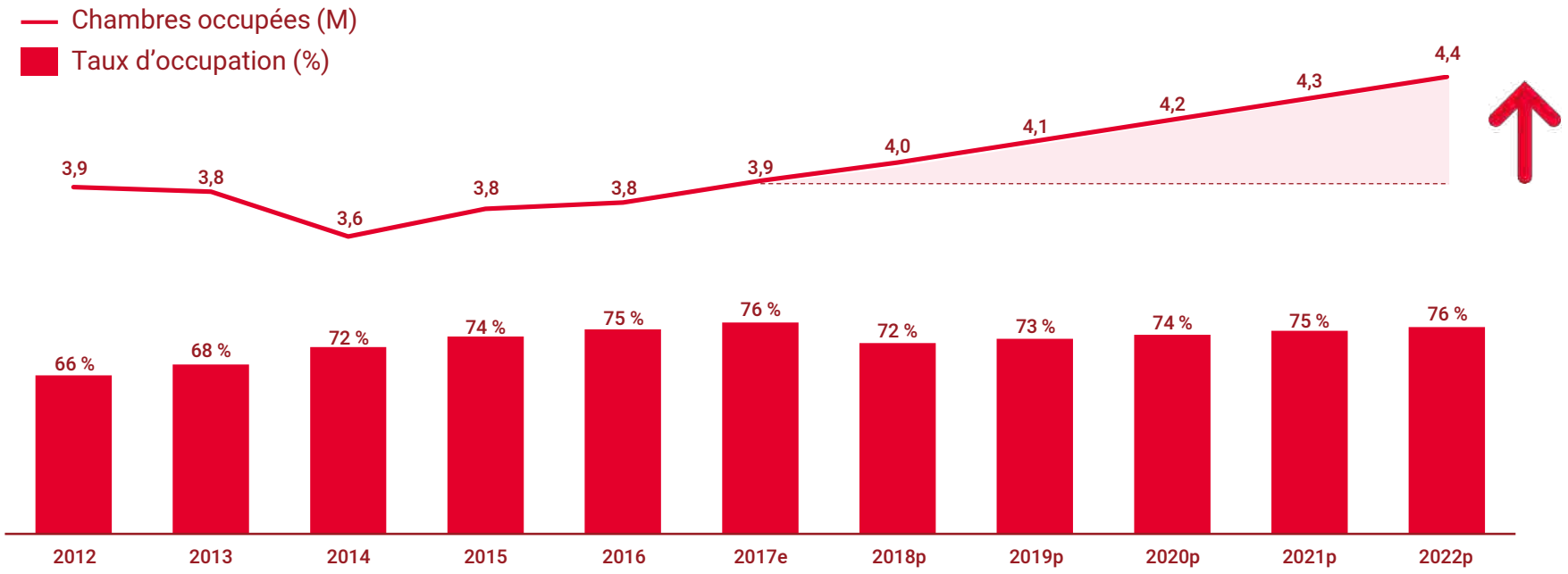

+ 1,5 M

nuitées additionnelles cumulatives sur 5 ans

SOURCE : PRÉVISIONS/ESTIMATION CONFERENCE BOARD ET TOURISME MONTRÉAL

Des objectifs ambitieux : 32,5 M$ de revenus supplémentaires d'ici 2022

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION HÔTELIÈRE ET DES AUTRES TYPES D'HÉBERGEMENT

2012 à 2022

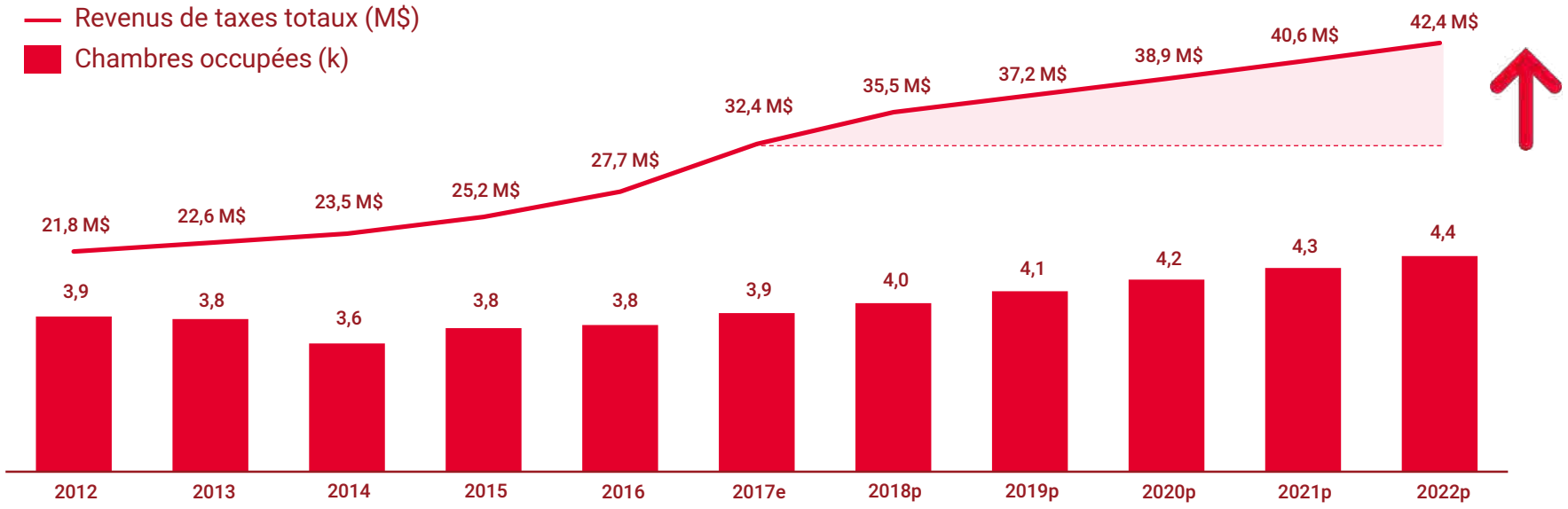

+ 32,5 M$

revenus d'hébergement (TSH) cumulatifs sur 5 ans

SOURCE : PRÉVISIONS/ESTIMATION CONFERENCE BOARD ET TOURISME MONTRÉAL

Les priorités et grandes orientations de Tourisme Montréal

Sur l'horizon du plan, les priorités et l'essentiel des efforts s'inscrivent dans la continuité

La priorité restera la performance commerciale, compte tenu des défis et des contraintes en place pour les prochaines années :

- nouvel inventaire hôtelier à absorber,
- pas d'agrandissement du Palais des congrès au cours des cinq prochaines années,

… et du contexte politique :

- importance de maintenir des liens étroits avec l'administration de la ville et le gouvernement du Québec;
- besoin de maintenir un alignement avec le plan directeur 2020 du MTO.

Pour tenir compte de ces nouveaux paramètres, Tourisme Montréal devra poursuivre :

- **l'évolution des façons de faire** sur le plan de l'agilité, de la transversalité, de la collaboration avec les partenaires externes, de la présence et des liens à l'international, etc.
- **son rôle de facilitateur,** soit l'intelligence d'affaires, outils, formation et certification aux membres et autres partenaires de l'écosystème touristique;
- **son rôle de curateur,** soit le développement de contenus, stratégie de promotion, de partage, etc.

Une évolution vers le modèle OMGDD qui s'échelonnera sur plusieurs années

En parallèle, l'évolution vers le modèle OMGDD se poursuit et s'intensifiera au fil du temps, au fur et à mesure que la légitimité de Tourisme Montréal dans ses nouveaux rôles sera reconnue et que l'organisation poursuivra son évolution, tout en respectant les paramètres établis dans l'entente avec le gouvernement du Québec.

En effet, cette transition a de multiples implications pour Tourisme Montréal :

- faire évoluer la gouvernance et l'organisation : représentativité du CA, plus de ressources d'expériences nouvelles compétences et gestion du changement;
- accroître l'influence de TM dans le développement socio-économique de Montréal en collaboration avec les autres grands acteurs de l'économie montréalaise (Ville, MI, CCMM, CDPQ, etc.);
- devenir plus proactif dans son rôle de catalyseur, notamment en identifiant en amont des initiatives porteuses à soutenir et à accompagner;
- cibler les priorités d'intervention compte tenu des contraintes de ressources afin de concentrer les efforts de l'organisation où elle a le plus d'impact;
- innover dans les modèles d'affaires : maximiser l'effet de levier, favoriser l'incubation de projets / entreprises innovants, susciter l'implication du secteur privé, etc.

Des orientations porteuses

QUATRE GRANDES ORIENTATIONS POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES

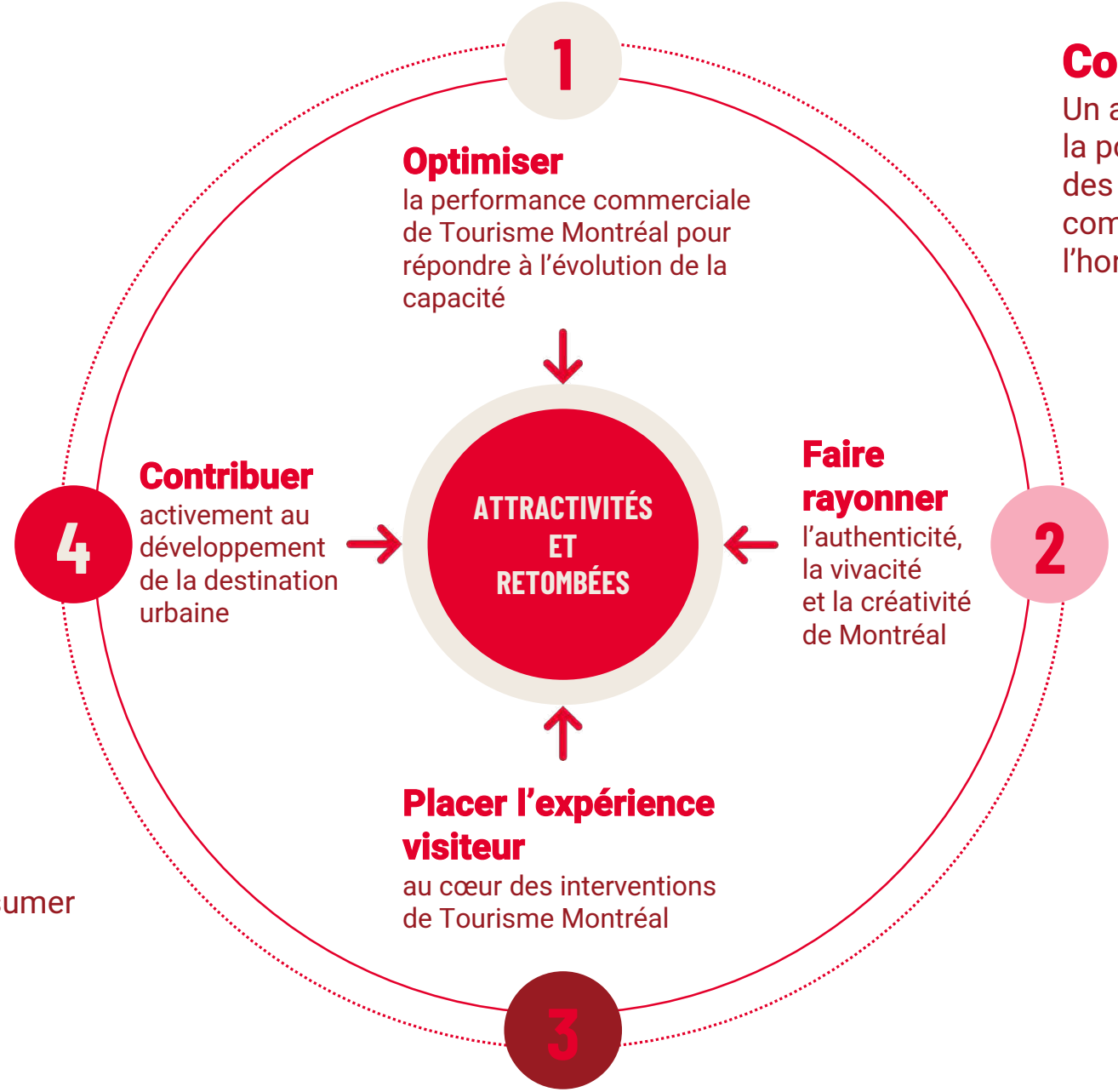

Continuité

Un accent sur la poursuite des activités commerciales sur l'horizon du plan

Évolution

Une évolution à accentuer afin d'être prêt à assumer pleinement les nouveaux rôles d'ici 5 ans

Continuité

1

Optimiser

la performance commerciale de Tourisme Montréal pour répondre à l'évolution de la capacité

- Développement de marché, commercialisation et promotion
- Développement de l'offre d'hébergement
- Bonification de l'expérience affaires
- Valorisation des grands pôles de l'économie

2

Faire rayonner

l'authenticité, la vivacité et la créativité de Montréal

- Cristallisation du positionnement, de l'identité et de la personnalité de la marque
- Optimisation des outils et plateformes numériques
- Visibilité accrue sur les marchés prioritaires et à l'international
- Stratégie d'influenceurs / effet multiplicateur

Évolution

3

Placer l'expérience visiteur

au cœur des interventions de Tourisme Montréal

- Amplification des efforts d'accueil
- Personnalisation de l'expérience
- Plus grande implication des citoyens
- Professionnalisation de l'écosystème

4

Contribuer

activement au développement de la destination urbaine

- Soutien au développement d'attraits et équipements
- Stimulation de projets innovants
- Répartition stratégique des touristes (quartiers/saisons)
- Légitimité de TM dans l'influence des grands dossiers (accès aérien, infrastructures, etc.)

1 Optimiser

LA PERFORMANCE COMMERCIALE DE TOURISME MONTRÉAL POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ

Développement de marché, commercialisation et promotion	• Maximiser l'intelligence d'affaires pour approfondir la connaissance des marchés agrément et affaires • Développer une approche commerciale personnalisée en fonctions des profils des marchés géographiques ou types de marché (associatifs, corporatifs et « incentive ») • Stimuler les revenus en déployant des actions tactiques sur les marchés de proximité • Positionner la « destination d'affaires » auprès des planificateurs et contribuer à la marque affaires Canada
Développement de l'offre d'hébergement	• Favoriser la mixité dans les types d'hébergement • Influencer l'offre d'hébergement en fonction des besoins des clientèles
Bonification de l'expérience affaires	• Faire cheminer le dossier du Palais des Congrès • Favoriser l'ajout d'espace réunion / réception • Bonifier les services et développer des outils numériques • Faciliter le développement d'une offre congrès / réunion innovante et créative
Valorisation des grands pôles de l'économie	• Poursuivre et consolider l'approche sectorielle • Démarcher et prioriser les événements d'affaires récurrents • Fixer des objectifs communs entre TM et MI et raffermir les liens • Stimuler le rôle d'ambassadeur de la destination

2 Faire rayonner

L'AUTHENTICITÉ, LA VIVACITÉ ET LA CRÉATIVITÉ DE MONTRÉAL

Cristallisation du positionnement, de l'identité et de la personnalité de la marque	• Préciser et partager le positionnement, la personnalité de la marque et les messages auprès des membres et partenaires clés, dont MI, la CCMM et la Ville de Montréal, pour qu'ils contribuent ainsi de manière cohérente au rayonnement de la vivacité • Créer et générer des contenus en cohérence avec l'identité de Montréal qui séduit par son côté créatif, son audace, sa culture en constante ébullition et les Montréalais qui l'habitent • Stimuler l'appropriation et l'amplification des contenus par nos partenaires • Favoriser la mise en valeur des créneaux porteurs, des produits et des créateurs locaux
Optimisation des outils et plateformes numériques	• Consolider le développement de la base de données touristiques en ralliant les intervenants à ce projet fédérateur • Développer et activer l'intelligence d'affaires pour maximiser la pertinence des actions • Privilégier les plateformes qui favorisent l'interaction et l'engagement avec les voyageurs
Visibilité accrue sur les marchés prioritaires et à l'international	• Développer des stratégies intégrées en fonction du profil des visiteurs de chaque marché • Amplifier la présence de Montréal sur les plateformes et réseaux internationaux • Consolider nos liens stratégiques avec l'AITQ, le MTO et DC, ainsi qu'avec nos partenaires pour la commercialisation et la promotion de la destination
Stratégie d'influenceurs / effet multiplicateur	• Consolider notre collaboration avec les influenceurs clés sur chacun de nos marchés • Déployer une stratégie de contenu amplifié par les agents multiplicateurs • Intensifier l'engagement des citoyens comme ambassadeurs et diffuseurs de contenu

3 Placer l'expérience visiteur

AU CŒUR DES INTERVENTIONS DE TOURISME MONTRÉAL

Amplification des efforts d'accueil	• Repenser les points d'accueil et d'accès à l'information touristique • Initier et/ou soutenir quelques initiatives majeures d'accueil (ex. : Bonjour) • Préciser la promesse de service et rehausser les standards de qualité
Personnalisation de l'expérience	• Enrichir l'expérience visiteur avec du contenu personnalisé et contextualisé • Créer et/ou soutenir des initiatives de découverte des expériences montréalaises • Assurer le déploiement de l'application de TM • Favoriser l'accès à l'information et la facilité transactionnelle
Plus grande implication des citoyens	• Impliquer les citoyens dans la création d'expériences • Mobiliser les montréalais pour stimuler des interactions / échanges avec les visiteurs • Assurer une communication continue avec les citoyens
Professionnalisation de l'écosystème	• Rehausser l'intelligence d'affaires des membres et partenaires • Développer un mécanisme de certification, des outils de formation • Appuyer les initiatives portant sur la main-d'œuvre et la relève de l'industrie

4 Contribuer

ACTIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA DESTINATION URBAINE

Soutien au développement d'attraits / équipements	• Évaluer les besoins et prioriser les efforts • Appuyer le développement et la promotion des équipements et attraits • Accentuer le démarchage international • Participer au développement de nouveaux créneaux porteurs (ex. : mise en lumière, art public, etc.)
Stimulation de projets innovants	• Revoir la politique de financement et d'accompagnement • Stimuler le financement privé • Initier des appels de projets • Poursuivre le soutien des incubateurs en tourisme
Répartition stratégique des touristes (quartiers/saisons)	• Élaborer une stratégie transversale « Hiver » qui implique tous les acteurs • Stimuler le développement de quartiers à fort potentiel touristique et favoriser la mobilité • Mettre en valeur l'offre des régions limitrophes
Légitimité de TM dans l'influence des grands dossiers (accès aérien, infrastructures…)	• Continuer d'influencer l'évolution de l'accès aérien • Prioriser et documenter la position de TM sur quelques grands dossiers (infrastructure, transport, signalisation, location de court terme) • Initier des réflexions avec les parties prenantes sur les grands dossiers (chantiers, comités)

+ 32,5 M$ de revenus cumulatifs à réinvestir sur 5 ans

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS POTENTIELS ANNUELS

- 1. Commercialisation et ventes
- 2. Rayonnement
- 3. Expérience visiteur
- 4. Développement de la destination

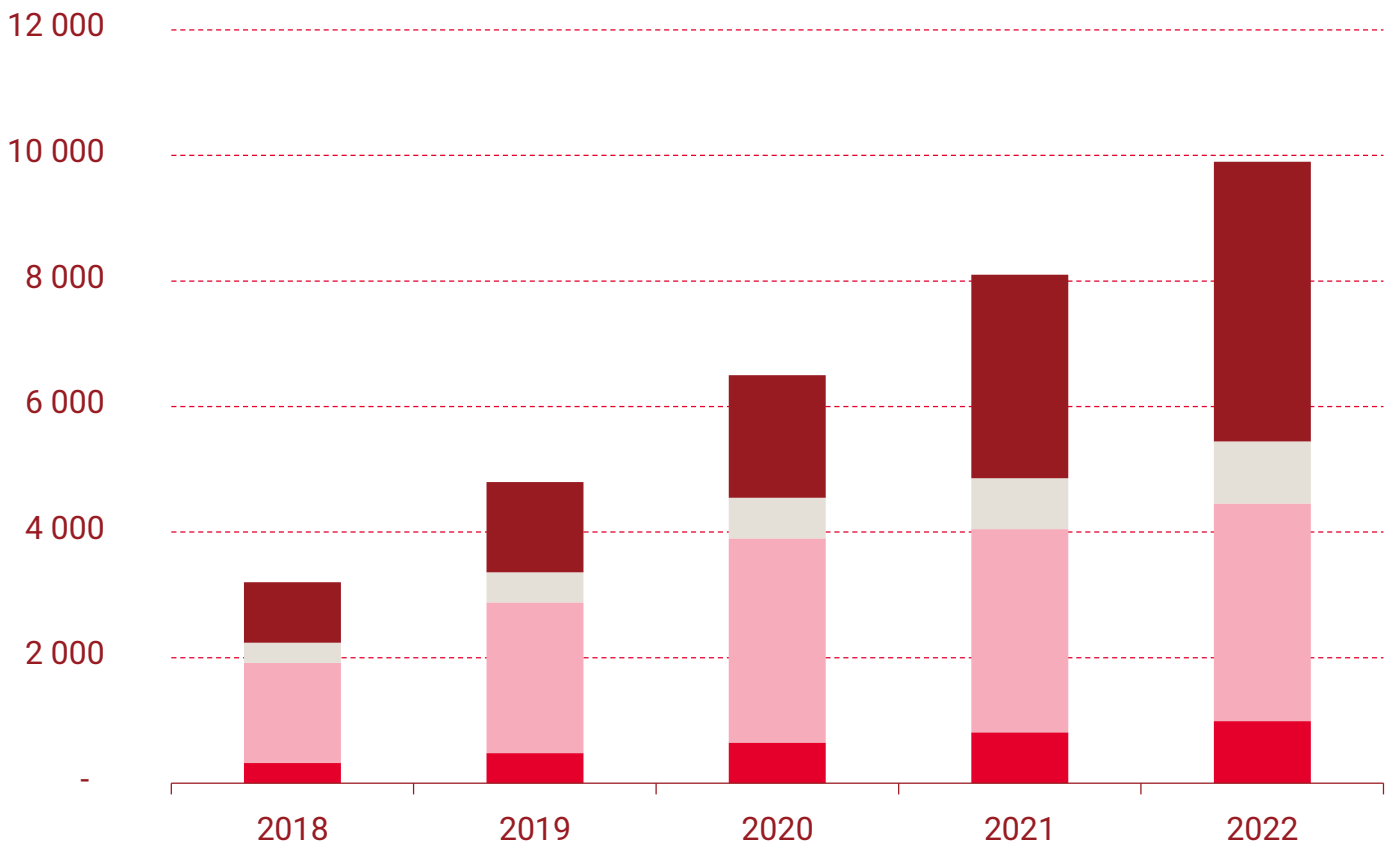

Des conditions de succès à respecter

GOUVERNANCE

Aligner l'organisation avec les objectifs stratégiques à long terme

- Assurer la représentativité de l'écosystème touristique dans la composition du CA
- Préciser la part de l'enveloppe dédiée au développement de la destination dans le budget total
- Définir les principes directeurs pour la priorisation des initiatives à soutenir et l'allocation des fonds

TALENT

Miser sur le talent pour réaliser l'évolution des rôles

- Impliquer plus de ressources d'expérience et développer des profils plus stratégiques
- Allouer davantage de ressources (humaines et financières) pour soutenir le développement de la destination et l'expérience client
- Bonifier sur le plan des compétences et des expériences clés nécessaires
- Assurer la mobilisation des employés

INTELLIGENCE D'AFFAIRES

Devenir une organisation orientée et propulsée par l'intelligence

- Bâtir et optimiser l'intelligence de la destination pour aligner l'ensemble des stratégies de l'organisation
- Activer cette intelligence dans nos actions, nos décisions et processus d'affaires

PARTENARIATS

Multiplier notre force d'intervention

- Miser sur des liens forts avec nos partenaires gouvernementaux : MTO, Ville de Montréal
- Créer un effet de levier avec les réseaux économiques et académiques : Montréal International, CCMM, universités, etc.
- Maximiser le pouvoir de rayonnement de nos membres et partenaires de l'industrie (Alliance et Destination Canada)
- Collaborer étroitement avec les réseaux internationaux basés à Montréal ou à l'étranger

TOURISME / MONTRÉAL

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194300001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1194300001 Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal.xls

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposé au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-26

Isabelle FORTIER
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1196135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 1 au montant de 2 175 327,00 $ incluant les taxes et le projet d'avenant n° 2 pour le Groupe 2 au montant de 1 371 651,75 $ incluant les taxes, modifiant les deux ententes-cadres adjugées à Logistik Unicorp inc. pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble des employés des services de sécurité publique (Appel d'offres 17 -16249) / Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration pour ajuster le budget du Service de l'approvisionnement et ajuster la base budgétaire 2020, 2021 et 2022 d'un montant de 589 000 $

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'avenant n° 1 au montant de 2 175 327,00 $ modifiant le contrat pour le Groupe 1 de l'appel d'offres 17-16249, conclu avec Logistik Unicorp inc.;
2. d'approuver le projet d'avenant n° 2 au montant de 1 371 651,75 $ modifiant le contrat pour le Groupe 2 de l'appel d'offres 17-16249, conclu avec Logistik Unicorp inc.;
3. d'autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. d'ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de l'ordre de 589 000 $ pour les années 2020, 2021 et 2022.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-30 12:21

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196135003**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 1 au montant de 2 175 327,00 $ incluant les taxes et le projet d'avenant n° 2 pour le Groupe 2 au montant de 1 371 651,75 $ incluant les taxes, modifiant les deux ententes-cadres adjugées à Logistik Unicorp inc. pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble des employés des services de sécurité publique (Appel d'offres 17-16249) / Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration pour ajuster le budget du Service de l'approvisionnement et ajuster la base budgétaire 2020, 2021 et 2022 d'un montant de 589 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal a adjugé deux (2) ententes-cadres (un contrat pour le Groupe 1 et un contrat pour le Groupe 2) d'une durée de cinq (5) ans chacune pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinées à l'ensemble des employés des services de sécurité publique, et ce, au terme de la tenue de l'appel d'offres n° 17-16249. Le montant total estimé pour les deux (2) contrats est de 45 550 511,94 $ incluant les taxes. Lors de l'adjudication de ces deux (2) contrats (résolution n° CG 18 0063 du adoptée le 25 janvier 2018), deux (2) budgets pour des contingences (10%) ont été approuvés pour chacun d'eux (dossier décisionnel n° 1177811002 et résolution n° CG18 0063) (total des deux (2) budgets pour des contingences sans répartition par contrat: 4 140 955,63 $).

Le contrat pour le Groupe 1 concerne les employés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Bureau du taxi (BTM), des agents de stationnement (ADS) et du Remorquage.

Le contrat pour le Groupe 2 concerne les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), des agents de sécurité (ASM) et des brigadiers scolaires.

Depuis l'octroi de ces deux (2) contrats, plusieurs modifications ou ajustements ont été effectués à la demande des services concernés au sein de la Ville de Montréal afin de mieux répondre à leurs besoins opérationnels.

Également, le 19 septembre 2019, le Conseil d'Agglomération entérinait la Lettre d'Entente n° 45 qui a «pour objet la modification des modalités entourant l'attribution et la

distribution des uniformes aux employés pompiers» prévues dans la convention collective en vigueur. Cette Lettre d'Entente a pour effet de modifier la marche à suivre pour procéder aux commandes d'achats d'uniformes, ce qui nécessite, par le fait même, que des modifications soient apportées aux modalités relatives aux commandes prévues dans le contrat pour le Groupe 2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1349 - 8 août 2018 - accorder un budget supplémentaire de revenus et de dépenses d'un montant approximatif de 4 000 000 $ pour l'année 2018, pour la vente de l'inventaire existant au Service de l'approvisionnement, dans le cadre du contrat octroyé à Logistik Unicorp inc. (CG18 0063).
CG18 0374 - 21 juin 2018 - prendre acte de la modification des aspects financiers et de l'obtention d'un certificat du trésorier, dans le cadre de l'entente cadre conclue avec Logistik Unicorp inc. (CG18 0063) pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de la sécurité publique - autoriser une dépense de 1 141 564 $ pour les frais d'implantation**.**

CG18 0063 - 25 janvier 2018 - conclure une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune avec Logistik Unicorp inc., pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de sécurité publique - appel d'offres public 17-16249 (une soumission conforme). Le montant total estimé pour les deux groupes est de 45 550 511,94 $, taxes et contingences incluses.

DESCRIPTION

Le but du présent dossier décisionnel est d'approuver les deux (2) Avenants qui visent à modifier et préciser certaines dispositions des deux (2) contrats octroyés.
En effet, depuis l'adjudication de ces deux (2) contrats, des modifications et des précisions à certaines clauses ont été rendues nécessaires notamment pour:

I. Ajouter, retirer ou modifier les articles mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A de chacun des contrats);
II. Ajuster la procédure prévue dans les deux (2) contrats pour effectuer des commandes;
III. Préciser le mécanisme de rémunération associé aux variations des quantités;
IV. Modifier les types de commandes et les délais de livraison prévus dans le contrat qui concerne le Groupe 2.

JUSTIFICATION

Les principales modifications et précisions apportées aux deux (2) contrats peuvent être résumées ainsi:

I. Axe TI: Lors de l'implantation du système informatique de commandes, des personnalisations non prévues aux contrats ont été effectuées et elles sont jugées essentielles au bon fonctionnement de ces derniers. Un montant forfaitaire de 486 000 $, excluant les taxes, pour payer ces services de personnalisation non prévus a été convenu par les parties.
II. Ajouts, retraits et modifications d'articles mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A de chacun des contrats): Cela a nécessité des ajustements au système de commande et au système de gestion des inventaires. Un montant forfaitaire de 450 000 $, excluant les taxes, a été convenu entre les parties pour payer les ajouts, les retraits et les modifications.

III. Variations des quantités: Les deux (2) Avenants comportent des dispositions qui permettront de gérer de manière optimale les variations de quantités des articles mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A de chacun des contrats) de même qu'aux Annexes qui font partie intégrante des deux (2) Avenants. Ces variations engendrent des frais de gestion supplémentaires estimés à 466 000 $ excluant les taxes pour l'année 2019. Pour les années subséquentes, nous estimons les frais de gestion annuels à 425 000 $, excluant les taxes.
IV. Modification des types de commandes et des délais de livraison prévus dans le contrat qui concerne le Groupe 2 : Initialement, ce contrat prévoyait des «commandes massives» qui devaient être livrées dans un délai d'au plus six (6) mois. La Lettre d'Entente n° 45 conclue récemment a eu effet de modifier les modalités «entourant l'attribution et la distribution des uniformes aux employés pompiers» prévues dans la convention collective en vigueur de sorte que les employés du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) peuvent maintenant effectuer un maximum de trois (3) «commandes ponctuelles» par année, au moment de leur choix. Ce faisant, la possibilité de procéder par «commande massive» n'est plus possible dans ce cas. Ainsi, pour respecter ses engagements, la Ville doit apporter des modifications au contrat pour le Groupe 2 avec pour conséquence qu'elle doit payer un montant forfaitaire annuel de 136 000 $ excluant les taxes, pour les années 2020, 2021 et 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le 21 juin 2018, la résolution CG18 0374 a entériné un réajustement de la base budgétaire du Service de l'approvisionnement pour l'année 2019 et les années subséquentes, soit de 1 889 775 $ au budget de fonctionnement et a imputé la dépense des frais de gestion conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Lors de l'adjudication des deux (2) contrats (résolution n° CG 18 0063 du adoptée le 25 janvier 2018), deux (2) budgets pour des contingences (10%) ont été approuvés pour chacun pour chacun d'eux (dossier décisionnel n° 1177811002 et résolution n° CG18 0063). Le total des deux (2) budgets pour des contingences ainsi approuvés sans répartition par contrat est de 4 140 955,63 $). Ce montant est ventilé comme suit: un montant de 2 805 779,97 $ pour le contrat - Groupe 1 et un montant de 1 335 175,66 $ pour le contrat - Groupe 2. Toutefois, il appert, après une vérification récente, que ces deux (2) budgets pour contingences n'ont pas fait l'objet d'une réserve (ou appropriation) budgétaire appropriée de sorte qu'en dépit du fait qu'ils ont été dûment autorisés par la résolution n° CG 18 0063 aucune somme n'est disponible. Le présent sommaire vise donc a donner effet à cette portion de la résolution n° CG 18 0063 de façon à ce que les montants associés aux deux (2) budgets pour des contingences soient disponibles, et ce, par l'entremise d'ajustements au budget du Service de l'approvisionnement.

Notez que les montants que la Ville doit payer en fonction des modifications apportées par les deux (2) Avenants doivent être payés en vertu des budgets des contingences conformément notamment aux disposition du *Règlement sur la gestion contractuelle.*
.
En sus du budget de fonctionnement, il est requis de demander par le présent dossier décisionnel :

I. L'utilisation des contingences de la Ville pour absorber les dépenses qui seront facturées en 2019.
II. L'ajustement du budget de fonctionnement du Service de l'approvisionnement afin d'absorber les factures pour les années 2020, 2021 et 2022.

Ajustements au contrat pour le Groupe 1	2019	2020	2021	2022
Axe TI excluant les taxes	406 000,00 $	-	-	-
Axe TI incluant les taxes	466 798,50 $	-	-	-
Ajouts d'articles excluant les taxes	195 000,00 $	-	-	-
Ajouts d'articles incluant les taxes	224 201,25 $	-	-	-
Variation de quantités excluant les taxes	466 000,00 $	275 000,00 $	275 000,00 $	275 000,00 $
Variation de quantités incluant les taxes	535 783,50 $	316 181,25 $	316 181,25 $	316 181,25 $
Modification du type de commande pour le groupe 2 excluant les taxes	N/A	N/A	N/A	N/A
Modification du type de commande pour le groupe 2 incluant les taxes	N/A	N/A	N/A	N/A
Montant total annuel excluant les taxes	1 067 000,00 $	275 000,00 $	275 000,00 $	275 000,00 $
Montant total annuel incluant les taxes	1 226 783,25 $	316 181,25 $	316 181,25 $	316 181,25 $
Montant total des ajustements pour 2019, 2020, 2021 et 2022 excluant les taxes			1 892 000,00 $	
Montant total des ajustements pour 2019, 2020, 2021 et 2022 incluant les taxes			**2 175 327,00 $**	

Le montant total des ajustements et majoration prévu par l'Avenant n° 1 - Groupe 1 représente une augmentation de 7,75 % par rapport au montant prévu par le contrat initial - Groupe 1.

Ajustements au contrat pour le Groupe 2	2019	2020	2021	2022
Axe TI excluant les taxes	80 000,00 $	-	-	-
Axe TI incluant les taxes	91 980,00 $	-	-	-
Ajouts d'articles excluant les taxes	255 000,00 $	-	-	-
Ajouts d'articles incluant les taxes	293 186,25 $	-	-	-
Variation de quantités excluant les taxes	0,00 $	150 000,00 $	150 000,00 $	150 000,00 $
Variation de quantités incluant les taxes	0,00 $	172 462,50 $	172 462,50 $	172 462,50 $
Modification du type de commande pour le groupe 2 excluant les taxes	N/A	136 000,00 $	136 000,00 $	136 000,00 $
Modification du type de commande pour le groupe 2 incluant les taxes	N/A	156 366,00 $	156 366,00 $	156 366,00 $
Montant total annuel excluant les taxes	335 000,00 $	286 000,00 $	286 000,00 $	286 000,00 $
Montant total annuel incluant les taxes	385 166,25 $	328 828,50 $	328 828,50 $	328 828,50 $
Montant total des ajustements pour 2019, 2020, 2021 et 2022 excluant les taxes			1 193 000,00 $	
Montant total des ajustements pour 2019, 2020, 2021 et 2022 incluant les taxes			**1 371 651,75 $**	

Le montant total des ajustements et majoration prévu par l'Avenant n° 1 - Groupe 2

représente une augmentation de 10,27 % par rapport au montant prévu par le contrat initial - Groupe 2.

Montant total demandé par groupe :
Groupe 1 : 1 892 000,00 $ + 94 600,00 $ (TPS) + 188 727,00 $ (TVQ) = 2 175 327,00 $, incluant les taxes
Groupe 2 : 1 193 000,00 $ + 59 650,00 $ (TPS) + 119 001,75 $ (TVQ) = 1 371 651,75 $, incluant les taxes

Montant total demandé au présent dossier décisionnel :
3 085 000,00 $ + 154 250,00 $ (TPS) + 307 728,75 $ (TVQ) = 3 546 978,75 $, incluant les taxes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon les conventions collectives en vigueur des employés de la sécurité publique, la Ville de Montréal a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes et de protection nécessaires.
Ces deux (2) Avenants sont donc essentiels au bon déroulement des contrats. Tout retard dans l'approbation du présent dossier décisionnel ou l'absence d'avenants pourrait engendrer des conséquences majeures notamment :

I. Retrait potentiel de fonctionnalités du système de commandes jugées essentielles pour le bon fonctionnement des unités d'affaires;

II. Exclusion d'articles ne faisant pas partie des bordereaux initiaux, lesquels sont essentiels à la prestation de services des employés;

III. Impossibilité de fournir les articles permettant de combler les besoins opérationnels (délais d'approvisionnement, rupture d'inventaire);

IV. Impossibilité de se conformer à l'entente conclue entre la Ville et l'Association des pompiers de Montréal inc.;

V. Possibilité des griefs, de refus et d'arrêts de travail;

VI. Impossibilité de gestion et suivi du système d'allocation des points associés aux articles vestimentaires commandés;

VII. Possibilité de bris des contrats avec le fournisseur créant un enjeu de prestation de services des employés de la sécurité publique envers les citoyens.

Conséquemment, il est recommandé de faire approuver les deux (2) Avenants par le Conseil d'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier de modifications du contrat, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 9 octobre 2019
CM : 22 octobre 2019
CG : 24 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simon CLOUTIER, Service de la performance organisationnelle
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
André TRUDEAU, Service des technologies de l'information
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 27 septembre 2019
Sylvie GIRARD, 26 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : (514)872-6717
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-26

Marie-Claude GUENETTE
c/d acquisition

Tél : 514 872-5396
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER

Directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-09-26

Directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-09-26

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
1	SPVM	1.421	à venir	ADAPTATEUR **DE PRESCRIPTION**-POUR LUNETTES POLARISÉES	A	2	52,34 $	53,36 $	54,40 $	55,46 $
2	SPVM	1.422	46-1195	BLOUSON UNIFORME - SECTION SPECIALISEE - NOIR/NOIR **(NOIR) UNISEXE**	A - B	15	à venir	à venir	à venir	à venir
3	SPVM	1.423	46-899	BLOUSON PLUIE - CADET- **NOUVELLE IDENTIFICATION**	A	5	134,03 $	136,72 $	139,47 $	142,76 $
4	SPVM	1.424	46-953	BLOUSON UNIFORME - SECTION SPECIALISEE - ECUSSON BLEU/NOIR **(BLEU) UNISEXE**	A - B	43	à venir	à venir	à venir	à venir
5	SPVM	1.425	46-1197	PANTALON SECTION SPECIALISEE H	A - B	120	à venir	à venir	à venir	à venir
6	SPVM	1.426	46-955	MANCHON POUR BAS DES PANTALON DE L'ESCOUADE CANINE	A - B	30	à venir	à venir	à venir	à venir
7	SPVM	1.427	46-1171	BOUTONS 22 LIGNES - KEPIS BOUTON METALIQUE COUL. OR SPVM (IN6744-1002) (Qté lot / 144 unités	A	1	3,15 $	3,20 $	3,25 $	3,30 $
8	SPVM	1.428	46-791	CHEMISE (BLEU/NOIR) - MASCULIN MC - AGENT SOUTIEN	A - B	10	31,69 $	32,52 $	33,17 $	33,83 $
9	SPVM	1.429	46-792	CHEMISE (BLEU/NOIR) - MASCULIN ML - AGENT SOUTIEN	A - B	10	32,64 $	33,49 $	34,16 $	34,84 $
10	SPVM	1.430	46-476	CHEMISE SECT.SPECIALISEE / MC FEM ECUSSON BLEU/NOIR 5.1.1 **(BLEU)**	A - B	9	84,35 $	88,44 $	91,78 $	95,29 $
11	SPVM	1.431	46-478	CHEMISE SECT.SPECIALISEE / MC FEM ECUSSON NOIR/NOIR 5.1.1 **(NOIR)**	A - B	14	84,35 $	88,44 $	91,78 $	95,29 $
12	SPVM	1.432	46-477	CHEMISE SECT.SPECIALISEE / ML FEM ECUSSON BLEU/NOIR 5.1.1 **(BLEU)**	A - B	11	90,08 $	94,54 $	98,19 $	102,02 $
13	SPVM	1.433	46-479	CHEMISE SECT.SPECIALISEE / ML FEM ECUSSON NOIR/NOIR 5.1.1 **(NOIR)**	A - B	9	90,08 $	94,54 $	98,19 $	102,02 $
14	SPVM	1.434	46-1044	GANT/MITAINE HIVER **GI (NOIR)**	A	30	105,28 $	109,19 $	112,30 $	115,51 $
15	SPVM	1.435	46-274	GANT HIVER SOUPLE FEM	A	30	16,04 $	16,04 $	16,49 $	16,95 $
16	SPVM	1.436	46-275	GANT HIVER SOUPLE MASC	A	48	16,04 $	16,04 $	16,49 $	16,95 $
17	SPVM	1.437	46-812	INSIGNE - CASQUE MOTARD	A	12	40,13 $	40,93 $	41,74 $	42,57 $
18	SPVM	1.438	46-1026	JAMBIERE INTERVENTION **(DROITE)**	A	20	84,13 $	85,75 $	87,41 $	89,10 $
19	SPVM	1.439	46-1047	LENTILLE,REMPLACEMENT,ORANGE,LUNETTE PATROUILLE VÉLO (remplacement)	A	8	14,18 $	14,81 $	15,49 $	16,19 $
20	SPVM	1.440	46-1048	LENTILLE,REMPLACEMENT,TRANSPARENT,LUNETTE PATROUILLE VÉLO (remplacement)	A	104	14,18 $	14,81 $	15,49 $	16,19 $
21	SPVM	1.441	46-1049	LENTILLE,REMPLACEMENT,FUME,LUNETTE PATROUILLE VÉLO (remplacement)	A	122	14,18 $	14,81 $	15,49 $	16,19 $
22	SPVM	1.442	à venir	LENTILLE CLAIRE POUR LUNETTES POLARISÉES **(remplacement LUNETTE AVEC PRESCRIPTION)**	A	4	41,94 $	42,74 $	43,55 $	44,39 $
23	SPVM	1.443	46-1060	Ceinturon de parade (inclus : ceinturons, courroie, anneau D, étui fusil pour glock, ci)	B-C	2	à venir	à venir	à venir	à venir
24	SPVM	1.444	46-1051	LUMIERES CLIGNOTANTES ROUGES - CASQUE CYCLISTE (remplacement)	A	29	42,23 $	43,04 $	43,87 $	44,71 $
25	SPVM	1.445	46-1052	MANTEAU HIVER NOIR - CADET	B	5	156,75 $	159,52 $	162,34 $	165,22 $
26	SPVM	1.446	46-940	NOM BRODE AVEC VELCRO - BLEU / NOIR	A	114	6,09 $	6,20 $	6,31 $	6,42 $
27	SPVM	1.447	à venir	NOM BRODE AVEC VELCRO - NOIR / NOIR	A	240	3,98 $	4,04 $	4,08 $	4,13 $
28	SPVM	1.448	46-941	NOM BRODE AVEC VELCRO - GRIS/GRIS (GTI)	A	55	5,40 $	5,50 $	5,57 $	5,65 $
29	SPVM	1.449	46-1129	PROTEGE COUDE **(DROIT)**	A	20	119,75 $	124,02 $	127,43 $	130,94 $
30	SPVM	1.450	46-790	TRICOT - AGENT DE SOUTIEN-(NOIR)	A	5	43,64 $	44,67 $	45,45 $	46,30 $
31	SPVM	1.451	46-752	TUQUE SPVM	A	170	10,25 $	10,64 $	10,94 $	11,19 $
32	SPVM	1.452	46-1119	SANGLE POUR SAC PATROUILLEUR (remplacement)	A	8	15,00 $	15,30 $	15,61 $	15,92 $
33	SPVM	1.453	46-803	EPAULETTE FORMATION	A	8	20,50 $	20,50 $	20,90 $	21,31 $
34	SPVM	1.454	à venir	COUPON VESTON IDENTIFIE COMMANDANT FEM	B-C	1	281,56 $	285,54 $	288,68 $	291,88 $
35	SPVM	1.455	à venir	COUPON VESTON IDENTIFIE COMMANDANT MASC	B-C	1	281,56 $	285,54 $	288,68 $	291,88 $
36	SPVM	1.456	46-580	COUPON VESTON IDENTIFIE DIRECTEUR FEM	B-C	1	281,56 $	285,54 $	288,68 $	291,88 $
37	SPVM	1.457	46-581	COUPON VESTON IDENTIFIE DIRECTEUR MASC	B-C	1	281,56 $	285,54 $	288,68 $	291,88 $
38	SPVM	1.458	46-576	COUPON VESTON IDENTIFIE DIRECTEUR-ADJOINT FEM	B-C	1	281,56 $	285,54 $	288,68 $	291,88 $
39	SPVM	1.459	46-577	COUPON VESTON IDENTIFIE DIRECTEUR-ADJOINT MASC	B-C	1	281,56 $	285,54 $	288,68 $	291,88 $
40	SPVM	1.460	46-578	COUPON VESTON IDENTIFIE INSPECTEUR FEM	B-C	1	281,56 $	285,54 $	288,68 $	291,88 $
41	SPVM	1.461	46-579	COUPON VESTON IDENTIFIE INSPECTEUR MASC	B-C	4	281,56 $	285,54 $	288,68 $	291,88 $
42	SPVM	1.462	46-582	COUPON VESTON IDENTIFIE INSPECTEUR-CHEF FEM	B-C	1	281,56 $	285,54 $	288,68 $	291,88 $
43	SPVM	1.463	46-583	COUPON VESTON IDENTIFIE INSPECTEUR-CHEF MASC	B-C	3	281,56 $	285,54 $	288,68 $	291,88 $

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
44	SPVM	1.464	46-560	PANTALON CADRE FEM **SANS PLI**	A	40	à venir	à venir	à venir	à venir
45	SPVM	1.465	46-564	VESTON IDENTIFIE COMMANDANT FEM	A	0 *	281,56 $	285,54 $	288,68 $	291,88 $
46	SPVM	1.466	46-1055	PANNEAU BALISTIQUE - GI, DEVANT	A	27	683,81 $	697,44 $	711,34 $	725,51 $
47	SPVM	1.467	46-1128	PANNEAU BALISTIQUE - GI, DOS	A	27	683,81 $	697,44 $	711,34 $	725,51 $
48	SPVM	1.468	46-517	CASQUE CYCLISTE -CADET	A - B	44	60,29 $	60,29 $	61,34 $	62,42 $
49	SPVM	1.469	46-1066	CASQUE CYCLISTE - SERGENT	A - B	11	81,63 $	81,63 $	82,94 $	84,29 $
50	SPVM	1.470	46-513	CASQUE ANTIÉMEUTE - SERGENT	A - B	30	513,89 $	513,89 $	528,55 $	543,65 $
51	SPVM	1.471	46-515	CASQUE ANTIÉMEUTE (COMMANDANT)	A - B	5	513,89 $	513,89 $	528,55 $	543,65 $
52	SPVM	1.472	46-514	CASQUE ANTIÉMEUTE (LIEUTENANT)	A - B	8	513,89 $	513,89 $	528,55 $	543,65 $
53	SPVM	1.473	46-1043	ETUI PISTOLET, AMBIDEXTRE, POUR KAHR ET GLOCK 43	A	16	72,50 $	72,50 $	75,88 $	79,25 $
54	SPVM	1.474	46-1042	ENTRAVE	A	13	62,22 $	63,40 $	64,60 $	65,83 $
55	SPVM	1.475	46-207	GANT CYCLISTE HIVER **FEMMES**	B	19	32,42 $	33,65 $	34,62 $	35,63 $
56	SPVM	1.476	46-323	BLOUSON ETE IGNIFUGE **(ID. JUDIC)**	A	2	325,95 $	325,95 $	332,27 $	341,93 $
57	SPVM	1.477	46-372	OREILLETTE POUR ÉCOUTEUR ACOUSTIQUE **DROITE**	A	1000	6,39 $	6,39 $	6,39 $	6,39 $
58	SPVM	1.478	46-179	BOTTILLON APPARAT **FEMMES**	B	3	127,79 $	127,79 $	131,62 $	135,55 $
59	SPVM	1.479	46-326	BLOUSON HIVER IGNIFUGE **(ID. JUDIC)**	A	3	508,66 $	508,66 $	518,23 $	532,87 $
60	SPVM	1.480	46-547	MESS KIT, B-N, U, COMMANDANT, SPVM	B	1	465,97 $	480,26 $	491,66 $	503,41 $
61	SPVM	1.481	46-549	PANTALON TOXEDO MESS KIT **Femmes**	B	1	125,95 $	125,95 $	126,93 $	127,92 $
62	SPVM	1.482	46-76	CASQUE,PRNT/ATMN,BLANC,UNISEXE,MOTARD,SERGENT,SPVM	A - B	3	610,20 $	621,57 $	633,18 $	645,01 $
63	SPVM	1.483	46-856	EPAULETTES, BLEU-NOIR, LIEUTENANT,PDQ	A	10	20,50 $	20,50 $	20,90 $	21,31 $
64	SPVM	1.484	46-906	BLOUSON, PLUIE, GRIS, UNISEXE, OFFICIER	A-B	5	581,95 $	610,52 $	633,57 $	651,55 $
65	SPVM	1.485	46-904	CHEMISE, COMBAT, ML, GRIS, UNISEXE, OFFICIER	A - B	5	341,25 $	355,70 $	367,36 $	379,49 $
66	SPVM	1.486	46-1058	HOUSSE VETEMENTS - APPARAT	B	2	12,95 $	13,19 $	13,44 $	13,69 $
67	SPVM	1.487	46-1022	ÉTUI PISTOLET, STYLE GLOCK, DROITIER, NOIR	A	17	138,08 $	144,98 $	152,23 $	159,84 $
68	SPVM	1.488	46-1023	ÉTUI PISTOLET, STYLE GLOCK, GAUCHER, NOIR	A	16	138,08 $	144,98 $	152,23 $	159,84 $
69	SPVM	1.489	46-1121	ÉCUSSON AVEC VELCRO, GRIS, POLICE, SPVM	A	10	6,75 $	6,89 $	7,02 $	7,16 $
70	SPVM	1.490	46-1040	CARTOUCHE CP3N POUR MASQUE INTERVENTION	A	161	86,30 $	87,98 $	89,70 $	91,46 $
71	SPVM	1.491	46-993	CARTOUCHE FR-64 POUR MASQUE INTERVENTION CBRN	A	147	93,75 $	95,59 $	97,46 $	99,37 $
72	SPVM	1.492	46-1039	BOTTES 15" POMPIER	A	2	295,23 $	316,26 $	338,97 $	363,49 $
73	SPVM	1.493	46-1053	MASQUE GAZ INTERVENTION	A	29	546,52 $	557,40 $	568,49 $	579,80 $
74	SPVM	1.494	46-992	MASQUE GAZ 3M (7501)	A	6	53,57 $	54,48 $	55,41 $	56,36 $
75	SPVM	1.495	46-1054	MASQUE GAZ 3M N95 9211	A	164	2,75 $	2,81 $	2,86 $	2,91 $
76	SPVM	1.496	46-1057	SAC POUR MASQUE GAZ INTERVENTION POUR AMBIDEXTRE	A	43	72,44 $	73,83 $	75,24 $	76,68 $
77	SPVM	1.497	46-1056	SUPPORT A LA CUISSE HARNAIS SIMPLE LÉGER BOUCLE (TASER)	A	45	92,36 $	94,16 $	96,01 $	97,88 $
78	SPVM	1.498	46-1061	CORDON DE KEPI APPARAT BLANC	B	5	11,69 $	11,91 $	12,14 $	12,14 $
79	SPVM	1.499	46-1062	BAUDRIER (PORTE DRAPEAU)	B	2	88,81 $	90,54 $	92,30 $	94,09 $
80	SPVM	1.500	46-543	MESS KIT, B-N, U, D. ADJOINT, SPVM	B	1	465,97 $	480,26 $	491,66 $	503,41 $
81	SPVM	1.501	46-545	MESS KIT, B-N, INSPECTEUR CHEF, SPVM	B	1	465,97 $	480,26 $	491,66 $	503,41 $
82	SPVM	1.502	46-551	JUPE COURTE MESS KIT	B	1	125,95 $	125,95 $	126,93 $	127,92 $
83	SPVM	1.503	46-550	JUPE LONGUE ORCHESTRE	B	1	125,95 $	125,95 $	126,93 $	127,92 $
84	SPVM	1.504	46-548	PANTALON TOXEDO MESS KIT **HOMMES**	B	1	125,95 $	125,95 $	126,93 $	127,92 $
85	SPVM	1.505	46-1063	CHEMISE TOXEDO MESS KIT **Femmes**	B	1	22,58 $	23,01 $	23,45 $	23,91 $
86	SPVM	1.506	46-1064	CHEMISE TOXEDO MESS KIT **Hommes**	B	1	21,83 $	22,25 $	22,67 $	23,11 $

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
87	SPVM	1.507	46-554	PANTALON APPARAT OFFICIER **FEM**	B	1	125,95 $	125,95 $	126,93 $	127,92 $
88	SPVM	1.508	46-565	TUNIQUE APPARAT FEM **OR**	B	1	426,57 $	426,57 $	433,57 $	440,71 $
89	SPVM	1.509	46-566	TUNIQUE APPARAT MASC **OR**	B	2	423,47 $	423,47 $	430,47 $	437,61 $
90	SPVM	1.510	46-17002	COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, INSPECTEUR, SPVM	B-C	0	76,70 $	78,08 $	79,48 $	80,81 $
91	SPVM	1.511	46-17003	COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, CHEF INSPECTEUR, SPVM	B-C	0	76,70 $	78,08 $	79,48 $	80,81 $
92	ADS	2.60	46-67	CAPUCHON PLUIE AVEC BANDE RÉFLÉCHISSANTE	A	30	27,47 $	28,18 $	28,74 $	29,31 $
93	ADS	2.61	46-85	CEINTURE 1 1/8"	A	5	10,79 $	10,79 $	11,00 $	11,21 $
94	ADS	2.62	46-492	SUPPORT LOMBAIRE LEAN-ON NOIR (ERGONOMIE ?)	C	2	101,94 $	101,94 $	104,84 $	107,82 $
95	BTM	3.58	46-1024	SAC PATROUILLEUR (SANS IDENTIFICATION)	A	16	89,97 $	92,34 $	95,21 $	97,11 $
96	BTM	3.59	46-283	BLOUSON IMPERMEABLE BTM DIRECTEUR	A	1	293,99 $	296,87 $	299,81 $	302,81 $
97	BTM	3.60	46-289	VESTE COQUILLE INTERIEURE BTM DIRECTEUR	A	1	175,79 $	177,69 $	179,64 $	181,62 $
98	BTM	3.61	46-1010	HOUSSE EXTERIEURE VPB INSPECTEUR	A	6	330,88 $	337,35 $	343,96 $	350,70 $
99	BTM	3.62	46-744	T-SHIRT, SOUS-VÊTEMENT, MC, BLANC, HOMMES	A	10	3,43 $	3,54 $	3,64 $	3,73 $
100	BTM	3.63	46-800	ÉPAULETTES, NOIR/CRÈME, DIRECTEUR, BTM	A	2	20,50 $	20,50 $	20,90 $	21,31 $
101	BTM	3.64	46-801	ÉPAULETTES, NOIR/CRÈME, CHEF DE DIVISION, BTM	A	2	20,50 $	20,50 $	20,90 $	21,31 $
102	BTM	3.65	46-825	INSIGNE POITRINE, OR, CHEF DE DIVISION, BTM	C	2	56,01 $	57,46 $	58,60 $	59,76 $
103	BTM	3.66	46-826	INSIGNE POITRINE, OR, DIRECTEUR, BTM	C	2	56,01 $	57,46 $	58,60 $	59,76 $
104	REM	4.38	46-400	CHEMISE GRISE MC **MASC ARGENT**	A	6	20,07 $	20,59 $	21,00 $	21,42 $
105	REM	4.39	46-402	CHEMISE GRISE ML **MASC ARGENT**	A	6	20,84 $	21,38 $	21,81 $	22,25 $
106	REM	4.40	46-462	CHEMISE BLANCHE MC **FEM OR**	A	10	27,07 $	27,77 $	28,33 $	28,90 $
107	REM	4.41	46-464	CHEMISE BLANCHE ML **FEM OR**	A	10	29,37 $	30,13 $	30,73 $	31,34 $
108	REM	4.42	46-463	CHEMISE BLANCHE MC **MASC OR**	A	10	28,49 $	29,23 $	29,81 $	30,41 $
109	REM	4.43	46-465	CHEMISE BLANCHE ML **MASC OR**	A	10	31,27 $	32,08 $	32,72 $	33,37 $
110	REM	4.44	46-214	GANT ÉTÉ **MASC**	A	1	17,08 $	17,73 $	18,25 $	18,78 $
111	REM	4.45	46-218	GANT HIVER **MASC**	A	1	18,92 $	19,64 $	20,21 $	20,81 $
112	REM	4.46	46-442	PANTALON CARGO **FEM**	A	2	31,29 $	32,10 $	32,74 $	33,39 $
113	REM	4.47	46-763	SOULIER **FEM**	A	1	72,79 $	72,79 $	72,79 $	72,79 $
114	REM	4.48	46-295	MANTEAU 3 SAISONS **OR**	A	1	105,71 $	107,82 $	109,98 $	112,18 $
115	REM	4.49	46-703	TRICOT NOIR **OR**	A	1	43,49 $	44,52 $	45,33 $	46,15 $
116	REM	4.50	46-297	VESTE DOUBLURE THERMIQUE **OR**	A	1	65,70 $	67,02 $	68,37 $	69,75 $
117	REM	4.51	46-40	BOTTE ÉTÉ FEM	A	5	72,53 $	75,31 $	77,53 $	79,81 $
118	REM	4.52	46-292	BLOUSON PLUIE **OR**	A	4	134,03 $	136,72 $	139,47 $	142,76 $
119	REM	4.53	46-357	LAMPE DE POCHE	B	5	83,81 $	87,05 $	89,64 $	92,30 $
120	REM	4.54	46-105	CHARGEUR POUR PILES - LAMPE DE POCHE	B	5	34,86 $	36,11 $	37,11 $	38,13 $
121	REM	4.55	46-374	PILES RECHARGEABLES - LAMPE DE POCHE	A	5	18,07 $	18,73 $	19,26 $	19,80 $
122	REM	4.56	46-1159	ÉPAULETTES, GRIS/CRÈME, SUPERVISEUR	A	1	à venir	à venir	à venir	à venir
123	BTM	3.67	46-369	MALLETTE POUR ORDINATEUR, NOIRE	A	0 *	88,41 $	91,46 $	93,89 $	96,40 $
124	SPVM	1.512	46-1068	BOTTES, NEOS NAVIGATEUR, UNISEXES	B	46	137,86 $	147,68 $	158,23 $	169,58 $
125	SPVM	1.513	46-756	CHANDAIL, COL CHEMINÉ, ML, NOIR, UNISEXE, SPVM	A	0 *	13,78 $	14,30 $	14,71 $	15,14 $
126	SPVM	1.514	46-855	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, INSPECTEUR, PDQ, SPVM	A	0 *	20,70 $	20,70 $	21,10 $	21,51 $
127	SPVM	1.515	46-1067	ÉTUI, PISTOLET, AMBIDEXTRE, INT. PANTALON, GLOCK19	A	0 *	100,89 $	102,85 $	104,84 $	106,87 $
128	SPVM	1.516	46-193	SAC, BLEU-NOIR, UNISEXE, SPVM	B	0 *	305,99 $	313,91 $	320,15 $	320,15 $
129	SPVM	1.517	à venir	PANTALON CADRE MASC **SANS PLI**	A	0 *	à venir	à venir	à venir	à venir

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
130	SPVM	1.518	à venir	CHANDAIL - SÉCTION SPECIALISEE	A	0 *	à venir	à venir	à venir	à venir
131	SPVM	1.519	à venir	GANT GTI	B	0 *	à venir	à venir	à venir	à venir
132	SPVM	1.520	à venir	DOUBLURE ETE CASQUE CAVALERIE	A-B	0 *	à venir	à venir	à venir	à venir
133	SPVM	1.521	46-1239	DOUBLURE HIVER CASQUE CAVALERIE	A-B	0 *	à venir	à venir	à venir	à venir
134	SPVM	1.522	à venir	GANT HIVER CAVALERIE (NOUVEAU)	B	0 *	72,65 $	75,45 $	77,67 $	79,97 $
135	SPVM	1.523	46-258	TUQUE GRISE GTI	A	46	13,56 $	13,81 $	14,07 $	14,33 $
136	ADS	2.63	46-1123	SOULIER ORTHOPEDIQUE UNISEXE	B-C	0 *	à venir	à venir	à venir	à venir
137	ADS	2.64	46-1228	ÉCUSSON, VDM, STATIONNEMENT OFFICIER, OR	A	50	5,13 $	à venir	à venir	à venir
138	ADS	2.65	46-1226	ÉCUSSON, VDM, AGENT DE STATIONNEMENT	A	500	5,13 $	à venir	à venir	à venir
139	ADS	2.66	46-1229	ÉCUSSON, VDM, AVEC VELCRO STATIONNEMENT OFFICIER, OR	A	20	5,57 $	à venir	à venir	à venir
140	ADS	2.67	46-1227	ÉCUSSON, VDM, AVEC VELCRO AGENT DE STATIONNEMENT	A	540	5,57 $	à venir	à venir	à venir
141	SPVM	1.524	46-1195	CHEMISE, HYBRIDE, TACTIQUE, MARINE, ÉC.NOIR/NOIR,H	A	0 *	à venir	à venir	à venir	à venir
142	SPVM	1.525	46-1196	CHEMISE, HYBRIDE, TACTIQUE,MARINE, ÉC.NOIR/NOIR, F	A	0 *	à venir	à venir	à venir	à venir
143	SPVM	1.526	46-1221	CHEMISE,HYBRIDE,TACTIQUE, MARINE, ÉC. BLEU/NOIR, H	A	0 *	à venir	à venir	à venir	à venir
144	SPVM	1.527	46-1222	CHEMISE, HYBRIDE, TACTIQUE,MARINE, ÉC.BLEU/NOIR, F	A	0 *	à venir	à venir	à venir	à venir
145	SPVM	1.528	46-1198	PANTALON OPERATIONNEL, SECTION SPÉCIALISÉE, FEMMES	A	0 *	à venir	à venir	à venir	à venir
146	BTM	3.68	46-1214	HOUSSE EXTERIEURE VPB **DIRECTEUR**		1	325,38 $	331,85 $	338,46 $	345,20 $
147	BTM	3.69	46-1208	VESTE COQUILLE INTERIEURE BTM CHEF DE DIVISION		1	175,79 $	177,69 $	179,64 $	181,62 $
148	BTM	3.70	46-1210	BLOUSON IMPERMEABLE BTM CHEF DE DIVISION		1	293,99 $	296,87 $	299,81 $	302,81 $
149	BTM	3.71	46-1216	TRICOT NOIR BTM DIRECTEUR	A	0 *	34,79 $	35,43 $	36,41 $	37,42 $
150	BTM	3.72	46-1217	TRICOT NOIR BTM CHEF DE DIVISION	A	0 *	34,79 $	35,43 $	36,41 $	37,42 $

Note : Les articles à quantité 0* sont des articles intégrés au contrat de gestion vestimentaire intégré. Ces articles sont toutefois exclus de l'application de la clause de variation de quantités pour 2019 (réf. Article 4 du présent Avenant).

Requérant	I nitial Ajout	No Article	Description	Quantité estimée AO	Prix unitaire 2019 AO	Prix unitaire 2020 AO	Prix unitaire 2021 AO	Prix unitaire 2022 AO	Qté anuelle 2019	Prix unitaire 2019 Ajustés	Prix unitaire 2020 Ajustés	Prix unitaire 2021 Ajustés	Prix unitaire 2022 Ajustés	SPEC	État stock Logistik Unicorp inc.	Valeur articles retirés stock Logistik Unicorp inc. $
SPVM	I-R	1.16	BATON RETRACTABLE	200	171,72 $	178,40 $	183,73 $	189,21 $	0					Spec 12	0	0
SPVM	I-R	1.31	BONNET FOURRURE ETAT MAJOR	1	64,23 $	64,23 $	65,43 $	66,65 $	0					Spec 26	0	0
SPVM	I-R	1.92	CEINTURON EXTERIEUR 10 OZ	161	47,29 $	47,29 $	48,23 $	49,19 $	0					Spec 82	0	0
SPVM	I-R	1.120	COLLET FOURRURE CASQUE CAVALERIE	2	44,59 $	46,12 $	47,34 $	48,60 $	0					Spec 104	0	0
SPVM	I-R	1.123	COMBINAISON HIVER ECUSSON BLEU/NOIR	1	556,93 $	571,03 $	582,14 $	593,47 $	0					Spec 106	0	0
SPVM	I-R	1.141	EPAULETTE AGT SENIOR GRIS/GRIS	9	20,20 $	20,20 $	20,60 $	21,01 $	0					Spec 146	0	0
SPVM	I-R	1.142	EPAULETTE AGT SENIOR SPVM	66	20,47 $	20,47 $	20,87 $	21,28 $	0					Spec 151	0	0
SPVM	I-R	1.144	EPAULETTE ASS. DIRECTEUR	3	20,56 $	20,56 $	20,96 $	21,37 $	0					Spec 147	0	0
SPVM	I-R	1.184	ETUI NYLON LAMPE STREAMLIGHT PATROUILLE CANINE	1	23,05 $	23,90 $	24,58 $	25,27 $	0					Spec 166	0	0
SPVM	I-R	1.186	ETUI PISTOLET GLOCK SOUPLE CIVIL	33	25,37 $	26,30 $	27,05 $	27,82 $	0					Spec 172	0	0
SPVM	I-R	1.191	ETUI RADIO MOLLE	35	51,91 $	53,23 $	54,78 $	56,38 $	0					Spec 178	0	0
SPVM	I-R	1.228	GOURDE CAMELBAK	31	52,29 $	54,24 $	55,80 $	57,40 $	0					Spec 214	13	679,77 $
SPVM	I-R	1.238	INSIGNE KEPI BRODE ASS. DIRECTEUR	2	39,69 $	40,64 $	41,39 $	42,15 $	0					Spec 237	0	0
SPVM	I-R	1.239	INSIGNE KEPI BRODE DIR. ADJOINT	2	39,69 $	40,64 $	41,39 $	42,15 $	0					Spec 237	0	0
SPVM	I-R	1.240	INSIGNE KEPI BRODE DIRECTEUR	3	39,69 $	40,64 $	41,39 $	42,15 $	0					Spec 237	0	0
SPVM	I-R	1.242	INSIGNE POCHE ASS. DIRECTEUR	1	19,24 $	19,24 $	19,62 $	20,01 $	0					Spec 243	0	0
SPVM	I-R	1.253	INSIGNE POITRINE AGT SENIOR	4	28,59 $	28,59 $	29,16 $	29,73 $	0					Spec 243	0	0
SPVM	I-R	1.255	INSIGNE POITRINE ASS. DIRECTEUR	1	28,59 $	28,59 $	29,16 $	29,73 $	0					Spec 243	0	0
SPVM	I-R	1.286	LUNETTE "BIORISQUE",RECOUVRANTE (STYLE GOGGLE)	12	6,50 $	6,69 $	6,85 $	7,02 $	0					Spec 254	0	0
SPVM	I-R	1.291	LUNETTE PROTECTION INCENDIE CRIMINEL	1	305,48 $	316,82 $	325,86 $	335,18 $	0					Spec 259	0	0
SPVM	I-R	1.293	LUNETTES DE PROTECTION POUR CASQUE (BU207IZ4)	3	10,56 $	10,96 $	11,27 $	11,60 $	0					Spec 256	0	0
SPVM	I-R	1.342	PASSE MONTAGNE IGNIFUGE	111	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0					Spec 294	0	0
SPVM	I-R	1.397	TUQUE IGNIFUGE GTI GRIS	8	19,04 $	19,04 $	19,04 $	19,04 $	0					Spec 373	6	114,24 $
SPVM	A-R	0.565	BOUCLE DE CEINTURE, OR/BLEU, GARDE D'HONNEUR, SPVM						0					Spec 2	0	0
SPVM	A-R	0.501	SAC DE NYLON - APPARAT-ancien écoulement						0					Spec 2 Spec 324	0	0
SPVM	A-R	0.567	PIÈCE AVEC VELCRO, BLANC/NOIR, BINÔME B1						0					Spec 223	0	0

Requérant	I nitial Ajout	No Article	Description	Quantité estimée AO	Prix unitaire 2019 AO	Prix unitaire 2020 AO	Prix unitaire 2021 AO	Prix unitaire 2022 AO	Qté anuelle 2019	Prix unitaire 2019 Ajustés	Prix unitaire 2020 Ajustés	Prix unitaire 2021 Ajustés	Prix unitaire 2022 Ajustés	SPEC	État stock Logistik Unicorp inc.	Valeur articles retirés stock Logistik Unicorp inc. $
SPVM	A-R	0.568	PIÈCE AVEC VELCRO, BLANC/NOIR, BINÔME B2						0					Spec 223	0	0
SPVM	A-R	0.569	PIÈCE AVEC VELCRO, BLANC/NOIR, BINÔME B3						0					Spec 223	0	0
SPVM	A-R	0.570	PIÈCE AVEC VELCRO, BLANC/NOIR, BINÔME B4						0					Spec 223	0	0
SPVM	A-R	0.571	PIÈCE AVEC VELCRO, BLANC/NOIR, BINÔME B8						0					Spec 223	0	0
SPVM	A-R	0,449	CLE MENOTTE (remplacement)						120	4,54 $	4,61 $	4,69 $	4,76 $	Spec 271	129	585,66 $
SPVM	A-R	0.566	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, INSPECTEUR-CHEF, PDQ						0	20,60 $	20,60 $	21,00 $	21,41 $	Spec 349	0	0
ADS	A-R	0.65	VESTON, DOUBLE BOUTONNAGE, NOIR, FEMMES						0					Spec 377	0	0
ADS	A-R	0.66	VESTON, DOUBLE BOUTONNAGE, NOIR, HOMMES						0					Spec 377	0	0
SPVM	A-R	0.552	ENSEMBLE, CHARGEUR, PILES, LAMPE DE POCHE						10	85,81 $	89,05 $	91,64 $	94,30 $	Spec 32	0	0
SPVM	A-R	0.481	LUNETTE ADAPTABLE A LA VUE,SPORT - PATROUILLE NAUTIQUE **(AVEC**						6					Spec 408	0	0
ADS	A-R	0.67	CHEMISE, MC, GRISE, FEMMES, OR, ADS						0					Spec 95	0	0
ADS	A-R	0.68	CHEMISE, MC, GRISE, HOMMES, OR, ADS						0					Spec 95	0	0
ADS	A-R	0.69	CHEMISE, ML, GRISE, FEMMES, OR, ADS						0					Spec 95	0	0
ADS	A-R	0.70	CHEMISE, ML, GRISE, HOMMES, OR, ADS						0					Spec 95	0	0
SPVM	A-R	0.572	COUPON, CHANGEMENT GRADE, MESS KIT, I. CHEF, SPVM						1	214,51 $	218,63 $	222,84 $	227,13 $		0	0
SPVM	A-R	0.573	COUPON, CHANGEMENT GRADE, MESS KIT,INSPECTEUR,SPVM						1	214,51 $	218,63 $	222,84 $	227,13 $		0	0
ADS	A-R	0.63	CRAVATE A NOUER LOGO ETOILE						10	14,14 $	14,14 $	14,42 $	14,71 $	Spec 124	0	0
ADS	A-R	0.64	CRAVATE A CLIP LOGO ETOILE						10	14,14 $	14,14 $	14,42 $	14,71 $	Spec 124	0	0
BTM	I-R	3.3	BATON RETRACTABLE	3	171,72 $	178,40 $	183,73 $	189,21 $	0					Spec 12	0	0
BTM	I-R	3.48	SAC ~~LOGO SPVM~~ PATROILLEUR SANS IDENTIFICATION	16	305,99 $	313,91 $	320,15 $	326,52 $	0					Spec 323	0	0
BTM	A-R	3.63	VESTON, DOUBLE BOUTONNAGE, NOIR, FEMMES						0					Spec 377	0	0
BTM	A-R	3.64	VESTON, DOUBLE BOUTONNAGE, NOIR, HOMMES						0					Spec 377	0	0
REM	I-R	4.1	BÂTON RETRACTABLE	4	171,72 $	178,40 $	183,73 $	189,21 $	0					Spec 12	0	0
REM	A-R	0.46	CLÉ DE MENOTTES (remplacement)						1	4,54 $	4,61 $	4,69 $	4,76 $		0	0
SPVM	A-R		ADAPTEUR, LENTILLES DE PRESCRIPTION											Spec 408	0	0
SPVM	A-R		BONNET, FOURRURE, NOIR, U, DIRECTEUR ADJOINT						1						0	0

Requérant	I nitial Ajout	No Article	Description	Quantité estimée AO	Prix unitaire 2019 AO	Prix unitaire 2020 AO	Prix unitaire 2021 AO	Prix unitaire 2022 AO	Qté anuelle 2019	Prix unitaire 2019 Ajustés	Prix unitaire 2020 Ajustés	Prix unitaire 2021 Ajustés	Prix unitaire 2022 Ajustés	SPEC	État stock Logistik Unicorp inc.	Valeur articles retirés stock Logistik Unicorp inc. $
SPVM	A-R		KEPI, BLEU-NOIR, UNISEXE, DIR.ADJOINT,SPVM												0	0
SPVM	A-R		LENTILLES PRESCRIPTION, LUNETTES POLARISÉE,CLAIRES												0	0
SPVM	A-R		LUNETTE ADAPTÉE À LA VUE												0	0
SPVM	A-R		LUNETTES D'ÉTÉ, NAUTIQUES, POLARISÉES												0	0

Légende :

I-R represente un article existant dans le bordereau de l'appel d'offres et pour lequel la Ville a décidé de le retirer du contrat

A-R represente un article pour lequel la Ville a fait une demande d'intégration au contrat et pour lequel la Ville a décidé de ne plus l'intégrer.

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
1	SIM	1.149	46-1103	PLAQUETTE IDENTIFICATION CLOUS LONGS **ARGENT**	A	1	à venir	à venir	à venir	à venir
2	SIM	1.150	46-1105	PLAQUETTE IDENTIFICATION VELCRO **ARGENT**	A	1	à venir	à venir	à venir	à venir
3	SIM	1.151	46-1107	PLAQUETTE IDENTIFICATION VELCRO GH **OR**	A	1	28,18 $	28,90 $	29,47 $	30,05 $
4	SIM	1.152	46-638	TUNIQUE B/NOIR, FEM, POMPIER ARGENT SIM	A	3	586,46 $	601,29 $	612,98 $	624,90 $
5	SIM	1.153	46-641	TUNIQUE B/NOIR, MASC, POMPIER ARGENT SIM	A	13	586,46 $	601,29 $	612,98 $	624,90 $
6	SIM	1.154	46-910	BARETTE 30 ANS DE SERVICE (PETITS CLOUS)	C	20	10,19 $	10,19 $	10,38 $	10,57 $
7	SIM	1.155	46-911	BARETTE 40 ANS DE SERVICE (PETITS CLOUS)	C	2	11,65 $	11,65 $	11,87 $	12,10 $
8	SIM	1.156	46-806	BARETTE 20 ANS DE SERVICE (LONGS CLOUS)	C	120	6,29 $	6,29 $	6,41 $	6,53 $
9	SIM	1.157	46-907	BARETTE 30 ANS DE SERVICE (LONGS CLOUS)	C	30	10,82 $	10,82 $	11,03 $	11,23 $
10	SIM	1.158	46-908	BARETTE 40 ANS DE SERVICE (LONGS CLOUS)	C	2	12,93 $	12,93 $	13,17 $	13,42 $
11	SIM	1.159	46-1070	BOTTES, SÉCURITÉ, OS, UNISEXES	B	100	137,94 $	141,34 $	144,84 $	148,41 $
12	SIM	1.160	46-1069	BOTTES, SÉCURITÉ, TERRA, UNISEXES	B	300	210,06 $	224,83 $	240,70 $	257,76 $
13	SIM	1.161	46-1174	CORDON ARGENT DE KÉPI (PROMOTION-RECRUES)	C	45	14,88 $	15,17 $	15,47 $	15,78 $
14	SIM	1.162	46-1071	COUVRE-CHAUSS. CHEF 1141-11	C	15	16,31 $	16,64 $	16,97 $	17,30 $
15	SIM	1.163	46-1072	EPAULETTE OFFICIER DE LIAISON	A	18	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
16	SIM	1.164	46-1073	FERMETURE ÉCLAIR (remplacement)	B	10	25,13 $	25,63 $	26,14 $	26,66 $
17	SIM	1.165	46-817	INSIGNE KÉPI, OR, DIRECTEUR, SIM	C	1	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
18	SIM	1.166	46-1011	INSIGNE KÉPI, OR, DIRECTEUR ADJOINT, SIM	C	1	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
19	SIM	1.167	46-813	INSIGNE KÉPI, OR, ASSISTANT DIRECTEUR, SIM	C	1	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
20	SIM	1.168	46-814	INSIGNE KÉPI, OR, CHEF DE DIVISION, SIM	C	4	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
21	SIM	1.169	46-815	INSIGNE KÉPI, OR, CHEF DE SECTION COM., SIM	C	8	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
22	SIM	1.170	46-818	INSIGNE KÉPI, OR, CHEF AUX OPÉRATIONS, SIM	C	5	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
23	SIM	1.171	46-1076	INSIGNE KEPI - AGENT PRÉVENTION	C	7	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
24	SIM	1.172	46-1074	INSIGNE KEPI - AGENT TECHNIQUE	C	1	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
25	SIM	1.173	46-1079	INSIGNE KEPI - OFFICIER DE LIAISON	C	1	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
26	SIM	1.174	46-1080	INSIGNE KEPI - PRÉPOSÉ CCSI	C	6	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
27	SIM	1.175	46-1082	INSIGNE KEPI - PRÉPOSÉ PRINCIPAL CCSI	C	3	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
28	SIM	1.176	46-822	INSIGNE KÉPI, ARGENT, LIEUTENANT, SIM	C	27	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
29	SIM	1.177	46-819	INSIGNE KÉPI, ARGENT, CAPITAINE, SIM	C	19	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
30	SIM	1.178	46-823	INSIGNE KÉPI, ARGENT, POMPIER, SIM	C	38	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
31	SIM	1.179	46-852	INSIGNE PORTEFEUILLE, OR, DIRECTEUR, SIM	C	1	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
32	SIM	1.180	46-1012	INSIGNE PORTEFEUILLE - DIRECTEUR-ADJOINT	C	1	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
33	SIM	1.181	46-847	INSIGNE PORTEFEUILLE - ASSISTANT-DIRECTEUR	C	1	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
34	SIM	1.182	46-1013	INSIGNE PORTEFEUILLE - CHEF DE DIVISION	C	4	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
35	SIM	1.183	46-1014	INSIGNE PORTEFEUILLE - CHEF DE SECTION	C	8	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
36	SIM	1.184	46-1016	INSIGNE PORTEFEUILLE - CHEF AUX OPÉRATIONS	C	5	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
37	SIM	1.185	46-1088	INSIGNE PORTEFEUILLE - AGENT PRÉVENTION	C	7	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
38	SIM	1.186	46-1090	INSIGNE PORTEFEUILLE - AGENT TECHNIQUE	C	1	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
39	SIM	1.187	46-1092	INSIGNE PORTEFEUILLE - OFFICIER DE LIAISON	C	1	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
40	SIM	1.188	46-1094	INSIGNE PORTEFEUILLE - PRÉPOSÉ CCSI	C	6	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
41	SIM	1.189	46-1096	INSIGNE PORTEFEUILLE - PRÉPOSÉ PRINCIPAL CCSI	C	3	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
42	SIM	1.190	46-850	INSIGNE PORTEFEUILLE, ARGENT, LIEUTENANT, SIM	C	27	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
43	SIM	1.191	46-848	INSIGNE PORTEFEUILLE, ARGENT, CAPITAINE, SIM	C	19	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
44	SIM	1.192	46-851	INSIGNE PORTEFEUILLE, ARGENT, POMPIER, SIM	C	38	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
45	SIM	1.193	46-712	TRICOT DIRECTEUR	A	1	39,30 $	39,30 $	40,35 $	41,43 $
46	SIM	1.194	46-621	TUNIQUE B/NOIR, MASC, DIRECTEUR, OR SIM	A	1	609,96 $	624,79 $	636,48 $	648,40 $
47	SIM	1.195	46-622	TUNIQUE B/NOIR, FEM, DIRECTEUR, OR SIM	A	1	609,96 $	624,79 $	636,48 $	648,40 $
48	SIM	1.196	46-623	TUNIQUE B/NOIR, MASC, DIRECTEUR ADJOINT, OR SIM	A	1	609,96 $	624,79 $	636,48 $	648,40 $
49	SIM	1.197	46-624	TUNIQUE B/NOIR, FEM, DIRECTEUR ADJOINT, OR SIM	A	1	609,96 $	624,79 $	636,48 $	648,40 $
50	SIM	1.198	46-625	TUNIQUE B/NOIR, MASC, ASSISTANT DIRECTEUR, OR SIM	A	1	609,96 $	624,79 $	636,48 $	648,40 $
51	SIM	1.199	46-626	TUNIQUE B/NOIR, FEM, ASSISTANT DIRECTEUR , OR SIM	A	1	609,96 $	624,79 $	636,48 $	648,40 $
52	SIM	1.200	46-627	TUNIQUE B/NOIR, MASC, CHEF DIVISION, OR SIM	A	1	609,96 $	624,79 $	636,48 $	648,40 $
53	SIM	1.201	46-628	TUNIQUE B/NOIR, FEM, CHEF DIVISION , OR SIM	A	1	609,96 $	624,79 $	636,48 $	648,40 $
54	SIM	1.202	46-629	TUNIQUE B/NOIR, MASC, CHEF OP.SECTION, OR SIM	A	1	609,96 $	624,79 $	636,48 $	648,40 $
55	SIM	1.203	46-630	TUNIQUE B/NOIR, FEM, CHEF OP.SECTION, OR SIM	A	1	609,96 $	624,79 $	636,48 $	648,40 $
56	SIM	1.204	46-631	TUNIQUE, B-N, H, ARGENT, G. D'HONNEUR, SIM	C	1	813,81 $	827,80 $	838,83 $	850,08 $
57	SIM	1.205	46-633	TUNIQUE, B-N, F, ARGENT, G. D'HONNEUR, SIM	C	1	813,81 $	827,80 $	838,83 $	850,08 $
58	SIM	1.206	46-632	TUNIQUE,BLEU-NOIR, H, OR, G. D'HONNEUR, SIM	C	1	813,81 $	827,80 $	838,83 $	850,08 $
59	SIM	1.207	46-634	TUNIQUE, B-N, F, OR, G. D'HONNEUR, SIM	C	1	813,81 $	827,80 $	838,83 $	850,08 $
60	SIM	1.208	46-637	TUNIQUE B/NOIR, FEM, CAPITAINE, ARGENT SIM	A	1	586,46 $	601,29 $	612,98 $	624,90 $
61	SIM	1.209	46-639	TUNIQUE B/NOIR, FEM, LIEUTENANT, ARGENT SIM	A	1	586,46 $	601,29 $	612,98 $	624,90 $
62	SIM	1.210	46-640	TUNIQUE B/NOIR, FEM, LT ELIGIBLE, ARGENT SIM	A	1	586,46 $	601,29 $	612,98 $	624,90 $
63	SIM	1.211	46-642	TUNIQUE B/NOIR, MASC, CAPITAINE, ARGENT SIM	A	5	586,46 $	601,29 $	612,98 $	624,90 $
64	SIM	1.212	46-643	TUNIQUE B/NOIR, MASC, LIEUTENANT, ARGENT SIM	A	6	586,46 $	601,29 $	612,98 $	624,90 $
65	SIM	1.213	46-644	TUNIQUE B/NOIR, MASC, LT ELIGIBLE, ARGENT SIM	A	2	586,46 $	601,29 $	612,98 $	624,90 $
66	SIM	1.214	46-635	AIGUILLETTE ROUGE GARDE D'HONNEUR / UNITÉ (SPEC 149)	C	4	95,75 $	97,66 $	99,61 $	101,60 $

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
67	SIM	1.215	46-1098	BRETELLE (REMPLACEMENT) PANTALON GH (1,90)	A	1	11,38 $	11,69 $	12,00 $	12,31 $
68	SIM	1.216	46-1099	EPAULETTE GARDE D'HONNEUR **ARGENT**	A	2	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
69	SIM	1.217	46-870	EPINGLETTE COURONNE GARDE D'HONNEUR / UNITÉ (SPEC 149)	C	2	37,69 $	38,44 $	39,20 $	39,98 $
70	SIM	1.218	46-871	EPINGLETTE ÉTOILE GARDE D'HONNEUR / UNITÉ (SPEC 149)	C	2	35,19 $	35,89 $	36,60 $	37,33 $
71	SIM	1.219	46-216	GANT HIVER **FEM**	A	4	18,92 $	19,64 $	20,21 $	20,81 $
72	SIM	1.220	46-1100	INSIGNE COL **OR** GARDE D'HONNEUR (SP365)	C	12	15,35 $	15,65 $	15,95 $	16,25 $
73	SIM	1.221	46-1101	INSIGNE COL **ARGENT** GARDE D'HONNEUR (SP365)	C	12	15,35 $	15,65 $	15,95 $	16,25 $
74	SIM	1.222	46-1131	INSIGNE KEPI GARDE D'HONNEUR **OR**	C	2	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
75	SIM	1.223	46-607	KEPI GARDE D'HONNEUR **ARGENT (1,73)**	C	2	61,53 $	61,53 $	62,67 $	63,83 $
76	SIM	1.224	46-611	MANTEAU GARDE D'HONNEUR **ARGENT**	C	2	647,29 $	660,49 $	670,89 $	681,50 $
77	SIM	1.225	46-1102	PAPILLON DE REMPLACEMENT / SPEC 300	A	12	à venir	à venir	à venir	à venir
78	SIM	1.226	46-617	PANTALON GARDE D'HONNEUR **MASC**	C	2	120,04 $	120,04 $	121,02 $	122,01 $
79	SIM	1.227	46-1106	PLAQUETTE IDENTIFICATION VELCRO GH **ARGENT**	A	1	28,18 $	28,90 $	29,47 $	30,05 $
80	SIM	1.228	46-692	CALEÇON, LONG, GRIS, FEMMES-**BAS**	B	73	29,00 $	29,93 $	30,52 $	31,12 $
81	SIM	1.229	46-694	CALEÇON, LONG, GRIS, HOMMES-**BAS**	B	1359	32,56 $	33,76 $	34,43 $	35,11 $
82	SIM	1.230	46-1108	TRICOT OFFICIER DE LIAISON	A	2	39,30 $	39,30 $	40,35 $	41,43 $
83	SIM	1.231	46-1118	SOULIER SECURITE-équivalent choix	B	150	288,43 $	294,14 $	299,97 $	305,92 $
84	SIM	1.232	46-1117	SOULIER SECURITE-équivalent choix	B	86	100,60 $	102,58 $	104,61 $	106,67 $
85	SIM	1.233	46-1124	VESTON CIVIL ETAT MAJOR TISSU AU CHOIX **FEMME**	C	2	503,97 $	516,56 $	526,49 $	536,61 $
86	SIM	1.234	46-1015	INSIGNE PORTEFEUILLE, OR, CHEF DE SECT. PREV., SIM	C	2	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
87	SIM	1.235	46-873	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, DIRECTEUR, SIM	A (P)	6	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
88	SIM	1.236	46-874	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, DIRECTEUR, SANS ID	A (P)	6	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
89	SIM	1.237	46-875	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, DIRECTEUR ADJOINT, SIM	A (P)	12	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
90	SIM	1.238	46-876	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, DIRECTEUR ADJOINT, SANS ID	A (P)	12	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
91	SIM	1.239	46-877	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, ASSISTANT DIRECTEUR, SIM	A (P)	16	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
92	SIM	1.240	46-878	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, ASST. DIRECTEUR, SANS ID	A (P)	16	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
93	SIM	1.241	46-879	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF DE DIVISION, SIM	A (P)	20	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
94	SIM	1.242	46-880	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF DE DIVISION, SANS ID	A (P)	20	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
95	SIM	1.243	46-881	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF AUX OPÉRATIONS, SIM	A (P)	30	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
96	SIM	1.244	46-882	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF AUX OPÉ., SANS ID	A (P)	30	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
97	SIM	1.245	46-883	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF DE SECTION PRÉV., SIM	A (P)	10	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
98	SIM	1.246	46-884	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF SECTION PRÉV SANS ID	A (P)	10	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
99	SIM	1.247	46-885	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF DE SECTION CCSI, SIM	A (P)	6	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
100	SIM	1.248	46-886	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF DE SECT. CCSI, SANS ID	A (P)	6	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
101	SIM	1.249	46-887	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CHEF INSTRUCTEUR, SANS ID	A (P)	10	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
102	SIM	1.250	46-895	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, CAPITAINE, INSTRUCTEUR	A (P)	6	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
103	SIM	1.251	46-896	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, LIEUTENANT, INSTRUCTEUR	A (P)	10	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
104	SIM	1.252	46-897	ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, INSTRUCTEUR	A (P)	10	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
105	SIM	1.253	46-913	ÉPAULETTES, NOIR, DIRECTEUR, SIM	A (P)	6	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
106	SIM	1.254	46-914	ÉPAULETTES, NOIR, DIRECTEUR	A (P)	12	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
107	SIM	1.255	46-915	ÉPAULETTES, NOIR, DIRECTEUR ADJOINT, SIM	A (P)	12	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
108	SIM	1.256	46-916	ÉPAULETTES, NOIR, DIRECTEUR ADJOINT	A (P)	12	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
109	SIM	1.257	46-917	ÉPAULETTES, NOIR, ASSISTANT DIRECTEUR, SIM	A (P)	16	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
110	SIM	1.258	46-918	ÉPAULETTES, NOIR, ASSISTANT DIRECTEUR	A (P)	16	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
111	SIM	1.259	46-919	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF DE DIVISION, SIM	A (P)	20	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
112	SIM	1.260	46-920	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF DE DIVISION	A (P)	20	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
113	SIM	1.261	46-921	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF AUX OPÉRATIONS, SIM	A (P)	30	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
114	SIM	1.262	46-922	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF AUX OPÉRATIONS	A (P)	30	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
115	SIM	1.263	46-923	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF DE SECTION PRÉV., SIM	A (P)	10	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
116	SIM	1.264	46-924	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF DE SECTION PRÉVENTION	A (P)	10	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
117	SIM	1.265	46-925	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF DE SECTION CCSI, SIM	A (P)	10	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
118	SIM	1.266	46-926	ÉPAULETTES, NOIR, CHEF DE SECTION CCSI	A (P)	10	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
119	SIM	1.267	46-678	POLO, MC, BLEU/NOIR, HOMMES, DIRECTEUR, OR, SIM	A	4	29,70 $	31,29 $	32,49 $	33,69 $
120	SIM	1.268	46-713	TRICOT, BLEU/NOIR, UNISEX,DIRECTEUR ADJOINT,OR,SIM	A	1	39,30 $	39,30 $	40,35 $	41,43 $
121	SIM	1.269	46-808	ÉPINGLETTE, CHEF AUX OPÉ. CHEF DE SECTION, OR, SIM	C	40	13,04 $	13,04 $	13,30 $	13,56 $
122	SIM	1.270	46-809	ÉPINGLETTE, CHEF DE DIVISION, OR, SIM	C	30	13,04 $	13,04 $	13,30 $	13,56 $
123	SIM	1.271	46-810	ÉPINGLETTE, DIRECTEUR, OR, SIM	C	10	13,04 $	13,04 $	13,30 $	13,56 $
124	SIM	1.272	46-811	ÉPINGLETTE, DIRECTEUR ADJOINT, OR, SIM	C	14	13,04 $	13,04 $	13,30 $	13,56 $
125	SIM	1.273	46-816	INSIGNE KÉPI, OR, CHEF DE SECTION PRÉVENTION, SIM	C	1	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $
126	SIM	1.274	46-950	PLAQUETTE DE NOM, CLOUS COURT, OR, SIM	~~C~~	10	28,18 $	28,90 $	29,47 $	30,05 $
127	SIM	1.275	46-645	VESTON, BLEU-NOIR, FEMMES, SIM	C	8	503,97 $	516,56 $	526,49 $	536,61 $
128	SIM	1.276	46-951	ÉCUSSON, BLEU MARINE/ARGENT, SIM		100	6,75 $	6,89 $	7,02 $	7,16 $
129	SIM	1.277	46-952	ÉCUSSON, BLEU MARINE/OR, SIM		50	6,75 $	6,89 $	7,02 $	7,16 $
130	SIM	1.278		ÉPAULETTES, NOIR, INSTRUCTEUR	A (P)	10	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $
131	SIM	1.279	46-196	CEINTURE GARDE D'HONNEUR ARGENT	C	2	100,36 $	100,36 $	102,36 $	104,40 $
132	SIM	1.280	46-1104	PLAQUETTE DE NOM, CLOUS COURT, ARGENT, SIM	A	1	29,56 $	30,32 $	30,93 $	31,55 $

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
133	ASM	2.36	46-33	BOTTES 3 SAISONS	A	56	90,75 $	94,24 $	97,03 $	99,90 $
134	ASM	2.37	46-1028	VESTON SIMPLE BOUT. AGT-SGT NOIR FEM **ARGENT (Dv4 ans)**	B	10	238,17 $	242,15 $	245,29 $	248,49 $
135	ASM	2.38	46-1029	VESTON SIMPLE BOUT. AGT-SGT NOIR MASC **ARGENT (Dv4 ans)**	B	25	241,20 $	245,18 $	248,32 $	251,52 $
136	ASM	2.39	46-1030	VESTON SIMPLE BOUT.CADRE NOIR FEM **(Dv4 ans)**	B	5	260,77 $	264,86 $	268,10 $	271,39 $
137	ASM	2.40	46-1031	VESTON SIMPLE BOUT.CADRE NOIR MASC **(Dv4 ans)**	B	5	263,89 $	267,99 $	271,22 $	274,52 $
138	ASM	2.41	46-243	MITAINE MIXTE	A	30	38,12 $	39,58 $	40,76 $	41,96 $
139	ASM	2.42	46-1034	ATTACHE - GANT KEVLAR (spec à venir)	B	10	6,00 $	6,09 $	6,19 $	6,29 $
140	ASM	2.43	46-589	PANTALON, POLYLAINE, À PLIS, NOIR, FEMMES	A-B	2	104,34 $	105,33 $	106,12 $	106,93 $
141	ASM	2.44	46-591	PANTALON, POLYLAINE, À PLIS, NOIR, HOMMES	A-B	3	115,71 $	117,00 $	118,03 $	119,08 $
142	ASM	2.45	46-185	PORTE MICROPHONE	B	61	5,13 $	5,23 $	5,33 $	5,43 $
143	ASM	2.46	46-866	PLAQUETTE D'IDENTIFICATION **NOIRE**	B	61	15,22 $	15,54 $	15,79 $	16,04 $
144	SIM	1.281		COUPON CHANGEMENT GRADE,LIEUTENANT,AG ,SIM	B-C	45	109,81 $	111,81 $	113,85 $	115,93 $
145	SIM	1.282		COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, CAPITAINE,AG,SIM	B-C	40	116,06 $	118,19 $	120,35 $	122,56 $
146	SIM	1.283		COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, DIRECTEUR,OR, SIM	B-C	1	167,49 $	170,84 $	174,25 $	177,74 $
147	SIM	1.284		COUPON, CHANGEMENT GRADE, DIR.ADJOINT, OR,SIM	B-C	1	129,24 $	131,82 $	134,46 $	137,15 $
148	SIM	1.285		COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, ASSIST. DIR., OR, SIM	B-C	2	122,86 $	125,32 $	127,83 $	130,38 $
149	SIM	1.286		COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, CHEF DIVISION, OR,SIM	B-C	10	116,49 $	118,82 $	121,19 $	123,62 $
150	ASM	2.47	46-590	PANTALON **SANS PLIS** FEM NOIR	A	1	104,34 $	105,33 $	106,12 $	106,93 $
151	ASM	2.48	46-592	PANTALON PLI **SANS PLIS** MASC NOIR	A	1	115,71 $	117,00 $	118,03 $	119,08 $
152	BRIG	3.6	46-486	SIFFLET A CHAINE	B	117	4,35 $	4,50 $	4,61 $	4,73 $
153	BRIG	3.7	46-50	BOTTES NÉOS	B	118	81,64 $	84,61 $	86,99 $	89,44 $
154	BRIG	3.8	46-97	CHAINE À SIFFLET	B	106	5,39 $	5,56 $	5,71 $	5,85 $
155	ASM	2.49	46-344	ÉTUI POUR LAMPE DE POCHE, NOIR	B	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
156	ASM	2.50	46-498	LAMPE DE POCHE, RECHARGEABLE, NOIRE	B	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
157	ASM	2.51	46-772	SOULIER (ROYER)	B	0*	96,55 $	98,93 $	100,80 $	102,71 $
158	SIM	1.287		CHEMISE POMPIER - M/C BLUE/BLACK, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
159	SIM	1.288		CHEMISE POMPIER - M/L BLUE/BLACK, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
160	SIM	1.289		CASQUETTE BLEU/NOIR POMPIER PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
161	SIM	1.290		T-SHIRT, M/C, BLEU/NOIR, CAPITAINE, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
162	SIM	1.291		T-SHIRT, M/L, BLEU/NOIR, CAPITAINE, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
163	SIM	1.292		T-SHIRT, M/C, BLEU/NOIR, POMPIER, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
164	SIM	1.293		T-SHIRT, M/L, BLEU/NOIR, POMPIER, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
165	SIM	1.294		TUQUE BLEU/NOIR, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir

No crt.	Requérant	No article contrat	No article Logistik Unicorp Inc.	Description	Code ABC	Quantité prévisionnelle 2019	Prix 2019	Prix 2020	Prix 2021	Prix 2022
166	SIM	1.295	46-1207	COUPON TUNIQUE, BLEU/NOIR, H, POMPIER,ARGENT, PAM	B-C	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
167	SIM	1.296		COQUILE SOUPLE, BLEU/NOIR, H, POMPIER, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
168	SIM	1.297		MANTEAU 3 SAISONS, BLEU-NOIR, U, ÉCUSSON ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
169	SIM	1.298		TRICOT, BLEU FONCÉ, UNISEX, POMPIER, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
170	SIM	1.299		TRICOT, BLEU FONCÉ, UNISEX, CAPITAINE, ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
171	SIM	1.300		ÉPAULETTES, BLEU MARINE, CAPITAINE, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
172	SIM	1.301		ÉCUSSON, BLEU MARINE/ARGENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
173	SIM	1.302		CHEMISE, MC, BLEU-NOIR, HOMMES, OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
174	SIM	1.303		CHEMISE, ML, BLANCHE, HOMMES, OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
175	SIM	1.304	46-1203	COUPON TUNIQUE, B-NOIR, H, VICE-PRÉSIDENT, OR, PAM	B-C	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
176	SIM	1.305		CASQUETTE, BLEU-NOIR, ÉTAT-MAJOR, SIM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
177	SIM	1.306		CHEMISE, MC, BLANCHE, HOMMES, OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
178	SIM	1.307		CHEMISE, ML, BLANCHE, HOMMES, OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
179	SIM	1.308		COQUILLE SOUPLE, BLEU-NOIR, UNISEXE, OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
180	SIM	1.309		MANTEAU 3 SAISONS, BLEU-NOIR, U, ÉCUSSON OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
181	SIM	1.310	46-1200	COUPON TUNIQUE, B-N, H, PRÉSIDENT OR, PAM	B-C	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
182	SIM	1.311		TUQUE, BLEU-NOIR, UNISEXE, OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
183	SIM	1.312		TRICOT, BLEU FONCÉ, UNISEX, PRESIDENT, OR	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
184	SIM	1.313		TRICOT, BLEU FONCÉ, UNISEX, VICE-PRESIDENT, OR	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
185	SIM	1.314		ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, PRESIDENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
186	SIM	1.315		ÉPAULETTES, BLEU-NOIR, VICE-PRESIDENT, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
187	SIM	1.316		ÉCUSSON, BLEU MARINE/OR, PAM	A	0*	à venir	à venir	à venir	à venir
188	SIM	1.317	46-1201	COUPON TUNIQUE, BLEU-NOIR, F, PRÉSIDENT, OR, PAM		0*	à venir	à venir	à venir	à venir
189	SIM	1.318	46-1204	COUPON TUNIQUE, B-NOIR, F, VICE-PRÉSIDENT, OR, PAM		0*	à venir	à venir	à venir	à venir
190	SIM	1.319	46-1205	COUPON TUNIQUE, B-NOIR, F, CAPITAINE, ARGENT, PAM		0*	à venir	à venir	à venir	à venir
191	SIM	1.320	46-1205	COUPON TUNIQUE, B-NOIR, F, CAPITAINE, ARGENT, PAM		0*	à venir	à venir	à venir	à venir
192	SIM	1.321	46-1206	COUPON TUNIQUE, BLEU-NOIR, F, POMPIER,ARGENT, PAM		0*	à venir	à venir	à venir	à venir
193	SIM	1.322	46-1701	COUPON, CHANGEMENT DE GRADE, PRÉSIDENT, OR, PAM		0*	à venir	à venir	à venir	à venir

Note : Les articles à quantité 0* sont des articles intégrés au contrat de gestion vestimentaire intégré. Ces articles sont toutefois exclus de l'application de la clause de variation de quantités pour 2019 (réf. Article 4 du présent Avenant).

Requérant	I nitial Ajout	No Article	Description	Quantité estimée AO	Prix unitaire 2019 AO	Prix unitaire 2020 AO	Prix unitaire 2021 AO	Prix unitaire 2022 AO	Qté anuelle 2019	Prix unitaire 2019 Ajustés	Prix unitaire 2020 Ajustés	Prix unitaire 2021 Ajustés	Prix unitaire 2022 Ajustés	SPEC	État stock Logistik Unicorp inc.	Valeur articles retirés stock Logistik Unicorp inc. $
SIM	A-R	1.244	EPAULETTE AGENT TECHNIQUE (NOIR) SANS INSCRIPTION						120	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.245	EPAULETTE CAPITAINE (NOIR) SANS INSCRIPTION						153	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.246	EPAULETTE LIEUTENANT (NOIR) SANS INSCRIPTION						139	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.247	EPAULETTE LIEUTENANT ÉLIGIBLE (NOIR) SANS INSCRIPTION						30	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.248	EPAULETTE AGENT TECHNIQUE (NOIR) AVEC INSCRIPTION						120	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.249	EPAULETTE CAPITAINE (NOIR) AVEC INSCRIPTION						153	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.250	EPAULETTE LIEUTENANT (NOIR) AVEC INSCRIPTION						139	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.251	EPAULETTE LIEUTENANT ÉLIGIBLE (NOIR) AVEC INSCRIPTION						30	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $	Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.174	INSIGNE KEPI - LIEUTENANT ELIGIBLE						22					Spec 242	0	0
SIM	A-R	1.189	INSIGNE PORTEFEUILLE - LIEUTENANT ELIGIBLE						0					Spec 242	0	0
SIM	A-R	1.222	BOUCLE CEINTURE GARDE D'HONNEUR **ARGENT**						2					Spec 86	0	0
SIM	A-R	1.223	BOUCLE CEINTURE GARDE D'HONNEUR **OR**						2					Spec 86	0	0
SIM	I-R	1.52	EPAULETTE GARDE D'HONNEUR AVEC EPINGLETTE	2	91,24 $	91,24 $	93,06 $	94,92 $	0					Spec 149	0	0
SIM	I-R	1.48	EPAULETTE ETAT MAJOR B/NOIR AVEC INSCRIP	24	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $	0					Spec 152	0	0
SIM	I-R	1.49	EPAULETTE ETAT MAJOR B/NOIR SANS INSCRIP	38	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $	0					Spec 152	0	0
SIM	I-R	1.50	EPAULETTE ETAT MAJOR NOIR AVEC INSCRIP	13	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $	0					Spec 152	0	0
SIM	I-R	1.51	EPAULETTE ETAT MAJOR NOIR SANS INSCRIP	10	20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $	0					Spec 152	0	0
SIM	A-R	1.261	CHEMISE, ML, BLEU/NOIRE, HOMMES, OR, SIM						0	31,44 $	32,26 $	32,91 $	33,57 $	Spec 101	0	0
SIM	I-R	1.61	INSIGNE KEPI	124	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $	0					Spec 242	0	0
SIM	I-R	1.62	INSIGNE KEPI ETAT MAJOR	20	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $	0					Spec 242	0	0
SIM	I-R	1.64	INSIGNE PORTEFEUILLE	124	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $	0					Spec 242	0	0
SIM	I-R	1.65	INSIGNE PORTEFEUILLE ETAT MAJOR	20	55,24 $	55,24 $	56,34 $	57,46 $	0					Spec 242	0	0
SIM	A-R	1.216	BOUTON SIM OR TAILLE 22 (SPEC 149)						12	3,10 $	3,15 $	3,19 $	3,24 $		0	0
SIM	A-R	1.217	BOUTON SIM OR TAILLE 24 (SPEC 149)						12	3,10 $	3,15 $	3,19 $	3,24 $		0	0
SIM	A-R	1.218	BOUTON SIM OR TAILLE 36 (SPEC 149)						12	3,10 $	3,15 $	3,19 $	3,24 $		0	0
SIM	A-R	1.219	BOUTON SIM ARGENT TAILLE 22 (SPEC 149)						12	3,10 $	3,15 $	3,19 $	3,24 $		0	0

SIM	A-R	1.220	BOUTON SIM ARGENT TAILLE 24 (SPEC 149)						12	3,10 $	3,15 $	3,19 $	3,24 $		0	0
SIM	A-R	1.221	BOUTON SIM ARGENT TAILLE 36 (SPEC 149)						12	3,10 $	3,15 $	3,19 $	3,24 $		0	0
SIM	A-R	1.297	MANTEAU DE CUIR, NOIR, HOMMES, OR SIM						0	675,39 $	675,39 $	688,39 $	701,65 $	Spec 264	32	21 612,48 $
SIM	A-R	1.260	CHEMISE, MC, BLEU/NOIRE, HOMMES, OR, SIM							28,70 $	29,45 $	30,04 $	30,64 $	Spec 101	0	0
SIM	A-R	1.264	CHEMISE POMPIER / ML FEM BLEU/NOIR **OR**											Spec 100	0	0
SIM	A-R	1.298	CHEMISE CADRE ET COL BLANC / MC FEM BLEU/NOIR **ARGENT**											Spec 95	0	0
SIM	A-R	1.299	CHEMISE CADRE ET COL BLANC / MC MASC BLEU/NOIR **ARGENT**											Spec 95	0	0
SIM	A-R	1.300	CHEMISE CADRE ET COL BLANC / ML FEM BLEU/NOIR **ARGENT**											Spec 95	0	0
SIM	A-R	1.301	CHEMISE CADRE ET COL BLANC / ML MASC BLEU/NOIR **ARGENT**											Spec 95	0	0
ASM	I-R	2.1	BOTTE SECURITE	78	132,79 $	132,79 $	132,79 $	132,79 $	0					Spec 48	0	0
ASM	I-R	2.22	PANTALON CADRE GRIS	20	103,17 $	103,17 $	103,68 $	104,20 $	0					Spec 378	0	0
ASM	I-R	2.35	VESTON CADRE GRIS	10	468,17 $	496,73 $	520,33 $	545,34 $	0					Spec 378	0	0
SIM	A-R	1.316	BLOUSON, ÉTÉ , IGNIFUGE, NOIR, U, RCCI, SIM												0	0
SIM	A-R	1.317	ÉPAULETTES, ROUGE, GARDE D'HONNEUR, ÉPINGLE, SIM							60,57 $	60,75 $	61,77 $	62,99 $		0	0
SIM	A-R	1.320	BOUTON, OR, CHEF AUX OPÉ. CHEF DE SECTION												0	0
SIM	A-R	1.321	BOUTON, OR, DIRECTEUR ADJOINT												0	0
ASM	A-R	0.47	ÉPAULETTES, GRIS/OR, CHEF DE DIVISION						0						0	0
ASM	A-R	0.48	ÉPAULETTES, GRIS/OR, CHEF DE SECTION						0						0	0
ASM	A-R	0.49	ÉPAULETTES, GRIS/OR, OFFICIER PLANIF. & SOUTIEN						0						0	0
SIM	A-R		ÉPAULETTES, NOIRES, CHEF DE SECTION D'INST.							20,57 $	20,57 $	20,97 $	21,38 $		10	205,70 $
SIM	A-R		BOTTES, SÉCURITÉ, 9'', NOIRES, HOMMES, INCENDIE												0	0

Légende :

I-R represente un article existant dans le bordereau de l'appel d'offres et pour lequel la Ville a décidé de le retirer du contrat

A-R represente un article pour lequel la Ville a fait une demande d'intégration au contrat et pour lequel la Ville a décidé de ne plus l'intégrer.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Objet :	Approuver le projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 1 au montant de 2 175 327,00 $ incluant les taxes et le projet d'avenant n° 2 pour le Groupe 2 au montant de 1 371 651,75 $ incluant les taxes, modifiant les deux ententes-cadres adjugées à Logistik Unicorp inc. pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble des employés des services de sécurité publique (Appel d'offres 17 -16249) / Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration pour ajuster le budget du Service de l'approvisionnement et ajuster la base budgétaire 2020, 2021 et 2022 d'un montant de 589 000 $

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La présente est effectuée sur la foi des informations qui nous ont été transmises par le service. Le conseil d'agglomération a adjugé (2) contrats (un contrat pour le Groupe 1 et un contrat pour le Groupe 2) pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée (A.O. n° 17-16249). Il a aussi approuvé 2 budgets pour des contingences, soit 10% du prix de chacun des contrats (CG18 0063) à savoir 2 805 779,97$ pour le contrat Groupe 1 et 1 335 175,66$ pour le contrat Groupe 2. Les représentations du service quant à la nature des modifications apportées aux 2 contrats initiaux, le fait que ces majorations représentent 7,5% pour l'Avenant n° 1 et 10,27% pour l'Avenant n° 2 permettent de conclure qu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'article 573.3.0.4 de la LCV qui stipule qu'une «municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumission, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature». Considérant l'article 573.3.0.4 de la LCV, le Règlement sur la gestion contractuelle, l'Encadrement adm. «Contingences, variation des quantités, incidences et déboursés dans les contrats (DIRECTIVE)» n° C-OG-DG-D-18-001 et les représentations du service quant aux motifs qui expliquent les modifications apportées aux 2 contrats initiaux, les conditions qui permettent la modification d'un contrat sont donc rencontrées.

FICHIERS JOINTS

Avenant n° 1 - Groupe 1 - 2019-09-27.pdfAvenant n° 1 - Groupe 2 - 2019-09-27.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Denis DUROCHER
avocat
Tél : 514-868-4130

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-27

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
27 SEP 2019
POUR LE DIRECTEUR
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
Service des affaires juridiques

AVENANT n° 1 modifiant l'«Entente-cadre Groupe 1» pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée, destinés à l'ensemble de la clientèle au service de sécurité publique de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-16249, octroyé le 25 janvier 2018 (CG 18 0063, GDD 1177811002 (ci-après le «Contrat initial»))

ENTRE: **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue de Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 adoptée le 23 janvier 2006

Ci-après appelée la «**Ville**»

ET: **LOGISTIK UNICORP INC.**, personne morale légalement constituée, dont l'adresse principale est le 820 Chemin du Grand Bernier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2W 0A6, agissant et représentée par Alain Raquepas, président et chef des opérations, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée « **LU** »

No d'inscription TPS : 832484109 RT0001
No d'inscription TVQ : 1218334641 TQ0001

Ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

ATTENDU QUE le Contrat initial entre les Parties accorde le droit à la Ville d'ajouter, de modifier ou de retirer des articles (article 2.3.4 du Devis technique qui fait partie intégrante du Contrat initial);

ATTENDU QUE les quantités consommées par la Ville pourraient différer des prévisions des quantités exprimées au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial (article 12 des Instructions au soumissionnaire et article 9 des Clauses administratives particulières);

ATTENDU QUE pour répondre à ses besoins opérationnels, la Ville désire ajouter certains articles et en retirer d'autres;

ATTENDU QUE les Parties désirent préciser l'application de la clause relative aux frais de gestion pour les articles ajoutés par le présent Avenant n° 1 ainsi que pour tout ajout subséquent effectué par le Directeur conformément aux dispositions du Contrat initial;

ATTENDU QUE les Parties désirent préciser les délais de livraison en convertissant les heures ouvrables prévues au Contrat initial en jours ouvrables (article 24 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial);

ATTENDU QUE la Ville doit payer pour la fourniture de services non prévus au Contrat initial effectué par LU lors de la configuration des systèmes et la mise en place du catalogue électronique;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à LU.

LES PARTIES CONVIENNENT DE MODIFIER LE CONTRAT INITIAL COMME SUIT:

1. L'article 1 «Définitions» des Instructions au soumissionnaire qui font partie intégrante du Contrat initial est modifié pour le remplacement de la définition du terme «Directeur» (article 1.5) par la suivante:

« **1.5** «**Directeur**»: Le Directeur du Service de l'approvisionnement ou son représentant désigné.»

2. Articles ajoutés au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial.

Le Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial est modifié par l'ajout de l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1.

3. Articles retirés du Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial.

Le Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial est modifié par l'ajout de l'Annexe 2 du présent Avenant n° 1;

3.1 Le deuxième alinéa de l'article 2.3.5 du Devis technique qui fait partie intégrante du Contrat initial est remplacé par le suivant:

«Suivant le retrait d'un article, la Ville paie à LU, dans les 60 jours dudit retrait, la valeur de chaque article restant en inventaire selon le prix unitaire effectif au moment où ledit retrait est effectué.»

4. Variation des quantités.

Conformément à l'article 9 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial, les quantités exprimées au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait également partie intégrante du Contrat initial sont fournies à titre indicatif seulement. Il en va de même pour la quantité des articles mentionnée à l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1 et pour ceux qui pourraient être par la suite ajoutés à la demande du Directeur.

Toutefois, les Parties conviennent que des frais de gestion additionnels seront appliqués sur le prix de ces articles, lorsque les quantités annuelles livrées par LU varient à la hausse ou à la baisse de plus de 15 % par rapport aux quantités annuelles estimées conformément à l'article 5 du présent Avenant n° 1. En outre, la Ville paie uniquement à LU des frais de gestion pour les quantités excédentaires (FGQE) ou pour les quantités inférieures (FGQI) par rapport aux quantités annuelles estimées d'un article (QAEA) conformément à l'article 5 du présent Avenant n° 1 selon les formules suivantes:

i. Formule applicable lorsque la quantité annuelle livrée d'un article est supérieure à 15 % par rapport à la quantité annuelle estimée du même article (lorsque QALA Δ > 15% vs QAEA):

FGQE = (QALA – QA) x PA x PO

Où:

FGQE = Frais de gestion pour quantités annuelles excédentaires d'un article;

QALA = Quantité annuelle livrée par article;

QA = Quantité admissible au frais de gestion pour quantité excédentaire qui est obtenu en effectuant l'opération suivante:
QA = QAEA x 1,15;

QAEA = Quantité annuelle estimée de l'article;

PA = Prix unitaire de l'article pour l'année en cours;

PO = Pourcentage de frais de gestion applicable déterminé comme suit:

Variation de quantité (Δ) (QALA – QAEA)/QAEA	Pourcentage de frais de gestion applicable pour les quantités admissibles (PO)
0 % ≤ (Δ) ≤ 15 %	0 % (inclus dans les frais de gestion mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial)
(Δ) > 15%	20%

ii. Formule applicable lorsque la quantité annuelle livrée d'un article est inférieure à 15 % par rapport à la quantité annuelle estimée du même article (lorsque QALA Δ < 15% vs QAEA):

FGQI = (QA - QALA) x PA x PO

Où:

FGQI = Frais de gestion pour quantités annuelles inférieures d'un article;

QALA = Quantité annuelle livrée par article;

QA = Quantité admissible au frais de gestion pour quantité inférieure qui est obtenu en effectuant l'opération suivante:
QA = **QAEA** x 0,85;

QAEA = Quantité annuelle estimée de l'article;

PA = Prix unitaire de l'article pour l'année en cours;

PO = Pourcentage de frais de gestion applicable déterminé comme suit:

Variation de quantité (Δ) **(QAEA – QAEA)/QALA**	**Pourcentage de frais de gestion applicable pour les quantités admissibles (PO)**
0 % ≤ **(Δ)** ≤ 15 %	0 % (inclus dans les frais de gestion mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial)
(Δ) > 15%	20%

5. L'article 2.3.2 «Prévisions de consommation» du Devis technique qui fait partie intégrante du Contrat initial est modifié par l'ajout de l'article 2.3.2.5 après l'article 2.3.2.4:

« **2.3.2.5** La planification des quantités pour l'année 2019 est celle inscrite aux articles du Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial.

Pour l'exercice de planification pour l'année 2020, l'adjudicataire doit fournir au plus tard le 1er octobre 2019, les quantités consommées ainsi que les quantités commandées, mais non livrées pour la période du 1er janvier 2019 au 30 septembre 2019, et ce, pour chaque article au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial ainsi que pour les articles ajoutés en cours d'année. La Ville doit transmettre sa planification de consommation pour l'année 2020 au plus tard le 1er novembre 2019.

Pour les exercices de planification pour les années 2021 et 2022, l'adjudicataire doit fournir annuellement à la Ville, au plus tard le 1er septembre de chaque année, les quantités livrées ainsi que les quantités commandées, mais non livrées pour chaque article au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial de même que pour la quantité des articles mentionnée à l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1 et pour ceux qui pourraient être par la suite ajoutés à la demande du Directeur pour la période du 1er janvier au 31 août de l'année en cours. Au plus tard le 1er octobre de chaque année, la Ville doit transmettre une planification préliminaire au fournisseur. Une prévision finale est transmise au plus tard le 1er

novembre de l'année en cours étant entendu que la prévision finale pour chaque article ne peut varier à la hausse ou à la baisse de plus de 15% par rapport à la planification préliminaire. La prévision finale est transmise par la Ville au plus tard le 1er novembre et est celle qui doit être utilisée pour l'application de la clause de variation des quantités (article 4 du présent Avenant n° 1).»

6. Frais pour l'ajout d'articles (FAA).

6.1 La Ville s'engage à payer dans les 30 jours suivants la réception d'une facture à cette fin, un montant forfaitaire de 195 000 $ pour l'ajout des articles mentionnés dans l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1.

6.2 Pour chaque article ajouté après l'entrée en vigueur du présent Avenant n° 1, la Ville s'engage à payer des frais pour l'ajout d'articles (FAA), lesquels seront facturés par LU une seule fois, suivant la demande écrite du Directeur d'ajouter l'article au catalogue. Ces frais pour l'ajout d'articles (FAA) sont payables par la Ville dans un délai de 30 jours suivants la réception d'une facture à cette fin et sont établis selon la formule suivante:

FAA = 37,7 % x QAEA x PA

Où:

FAA = frais pour ajout d'articles;

QAEA = Quantité annuelle estimée de l'article;

PA = Prix unitaire de l'article pour l'année en cours;

Les frais d'ajout d'article (FAA) seront payés uniquement l'année où l'article est ajouté.

7. Paiement des services non prévus au Contrat initial effectués lors de la configuration des systèmes et la mise en place du catalogue électronique.

Des personnalisations supplémentaires et non prévues dans le Contrat initial ont été développées et livrées dans le système informatique par LU.

Les 19 personnalisations suivantes ont nécessité des développements particuliers:

- Importation itérative des données pour la mise en production;
- Bons d'achat chez un fournisseur externe;
- Anonymat du personnel du SPVM;
- Gestion de la durée de vie des articles multi-codes d'allocation;
- Hiérarchie d'approbation;
- Import des clients comme des clients «existants» et non des nouveaux clients;
- Livraison par le camion de Logistik;
- Clé comptable;
- Articles inclusifs/exclusifs;

- Articles spéciaux dans les commandes annuelles (commandes massives);
- Nombre de jours variables pour les retours, par code d'allocation;
- Authentification via GIA;
- Limitation des tailles pouvant être commandées;
- Configuration d'annulation de commande pour un client inactif par code d'allocation;
- Ajout info de pré-approbation dans rapport web;
- Facture automatisée – 1 fichier par groupe ;
- Articles avec numéro de série, date de fabrication, lot de production;
- Gestion des commandes annuelles massives;
- Étiquettes de retour pour ramassage par LU.

En contrepartie des services pour le développement informatique et le déploiement des personnalisations énumérées précédemment, la Ville paie à LU, dans les 30 jours suivant la réception d'une facture à cette fin, un montant forfaitaire de 406 000$. Aucuns frais de gestion supplémentaire ne seront payables par la Ville pour la maintenance de ces personnalisations étant entendu que LU doit effectuer cette maintenance pendant toute la durée du Contrat initial y compris les périodes de renouvellement le cas échéant.

8. Rapport annuel.

LU doit fournir un rapport annuellement à la Ville, au plus tard le 15 janvier de chaque année, pendant la durée du Contrat initial y compris tout renouvellement de ce dernier le cas échéant, ainsi que l'année suivant la fin du Contrat initial ou de tout renouvellement de ce dernier le cas échéant. Le rapport annuel doit minimalement comprendre les informations suivantes:

a) une liste des articles livrés du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente ainsi que la facture pour les frais de variation de quantités applicables pour les quantités excédentaires (FGQE) et les quantités inférieures (FGQI), afin que la Ville fasse une validation avant de recommander de procéder au paiement. Cette liste doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la QAEA, la QALA, la variation des quantités, le PO, le PA, le numéro de facture émise pour le paiement de l'article livré, les frais de gestion applicables pour les quantités excédentaires (FGQE) et les quantités inférieures (FGQI).

b) une liste des articles ajoutés au cours de l'année précédente. Cette liste doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la quantité estimée, la quantité réellement consommée, le prix ainsi que les frais de gestion pour ajout d'article (FAA).

c) une liste des articles retirés au cours de l'année précédente. Cette liste doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la quantité estimée, la quantité réellement consommée, le prix, ainsi que la date du retrait.

d) un bilan annuel des articles ajoutés et retirés de l'année précédente. Ce bilan doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le

numéro et la description d'article fournis par la Ville, la quantité estimée, la quantité réellement consommée, le prix, le numéro de facture émise pour le paiement de l'article, les frais de gestion.

9 Le Tableau n° 5 de l'article 24 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial est remplacé par celui ci-dessous:

Tableau n° 5 - Délais de traitement des commandes

Type de commande	Délai maximum acceptable selon l'appel d'offres	Délai maximum acceptable révisé par l'avenant	Pourcentage de consommation annuelle (à titre indicatif) selon l'appel d'offres	Pourcentage de consommation annuelle (à titre indicatif) révisé par l'avenant
Commandes massives	6 mois	6 mois	Plus de 85 %	± 85 %
Commandes ponctuelles	10 jours ouvrables	10 jours ouvrables		
Retours / échanges				
Commandes recrues / embauches / promotions / mutations	48 heures ouvrables	4 jours ouvrables	5 %	± 5 %
Commandes en lot (événementiels, nouveaux articles, remplacement massif suivant, à titre d'exemple, un changement de normes, etc.)	40 jours ouvrables	40 jours ouvrables	1 %	± 1 %
Articles hors standard	30 jours ouvrables suivant la prise de mesures	30 jours ouvrables suivant la prise de mesures	Moins de 3 %	± 3 %
Retouches sur articles de taille standard (garde d'honneur, apparat, habit de cadre, etc.)	15 jours ouvrables suivant la prise de mesures	15 jours ouvrables suivant la prise de mesures	Moins de 3 %	± 3 %
Cas d'exception (certains articles pour promotions et mutations)	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables		
Vêtements sur prêt				

Commandes urgentes (du lundi au vendredi)	24 heures ouvrables	2 jours ouvrables	Moins de 3 %	± 3 %

Lors du calcul d'un délai de traitement des commandes, les règles suivantes s'appliquent:

i) le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est;

ii) les jours non ouvrables ne sont pas comptés; cependant, lorsque la date d'échéance ou la date limite est un jour non ouvrable (samedi, dimanche ou un jour férié), celle-ci est reportée au premier jour ouvrable suivant.

10. Tous les autres termes et conditions du Contrat initial demeurent inchangés et continuent de régir les Parties dans la mesure où ils ne sont pas modifiés par le présent Avenant n° 1.

11. Le présent Avenant n° 1 entre en vigueur à sa signature par les deux (2) Parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ___e jour de _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Me Yves Saindon
Greffier

Le ___e jour de _____ 2019

LOGISTIK UNICORP INC.

Alain Raquepas
Président et chef des opérations

Le présent Avenant n°1 modifiant le Contrat initial a été approuvé par la résolution CG _____ adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____ 2019.

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
27 SEP. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

AVENANT n° 1 modifiant l'«Entente-cadre Groupe 2» pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée, destinés à l'ensemble de la clientèle au service de sécurité publique de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-16249, octroyé le 25 janvier 2018 (CG 18 0063, GDD 1177811002 (ci-après le «Contrat initial»))

ENTRE: **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue de Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 adoptée le 23 janvier 2006

Ci-après appelée la «**Ville**»

ET: **LOGISTIK UNICORP INC.**, personne morale légalement constituée, dont l'adresse principale est le 820 Chemin du Grand Bernier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2W 0A6, agissant et représentée par Alain Raquepas, président et chef des opérations, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée «**LU**»

No d'inscription TPS : 832484109 RT0001
No d'inscription TVQ : 1218334641 TQ0001

Ci-après collectivement appelées les «**Parties**»

ATTENDU QUE le Contrat initial entre les Parties accorde le droit à la Ville d'ajouter, de modifier ou de retirer des articles (article 2.3.4 du Devis technique qui fait partie intégrante du Contrat initial);

ATTENDU QUE les quantités consommées par la Ville pourraient différer des prévisions des quantités exprimées au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial (article 12 des Instructions au soumissionnaire et article 9 des Clauses administratives particulières);

ATTENDU QUE pour répondre à ses besoins opérationnels, la Ville désire ajouter certains articles et en retirer d'autres;

ATTENDU QUE pour répondre aux besoins opérationnels découlant de la conclusion de la Lettre d'Entente n° 45 intervenue entre la Ville et l'Association des pompiers de Montréal inc. (les pompiers font partie des employés concernés par le Contrat initial), la Ville désire modifier le type de commande prévu à l'article 24 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial en retirant la possibilité de procéder par «commandes massives» et les modalités pour procéder par «commandes ponctuelles» prévues audit article 24;

ATTENDU QUE pour payer les services supplémentaires non prévus au Contrat initial découlant du retrait des «commandes massives», la Ville paie un montant forfaitaire de 136 000$ annuellement à compter de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022, et ce, selon les modalités plus amplement décrites dans le présent Avenant n° 1;

CONSIDÉRANT ce qui précède, des modifications doivent être apportées à l'article 40 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial qui concernent les pénalités contractuelles applicables;

ATTENDU QUE les Parties désirent préciser l'application de la clause relative aux frais de gestion pour les articles ajoutés par le présent Avenant n° 1 ainsi que pour tout ajout subséquent effectué par le Directeur conformément aux dispositions du Contrat initial;

ATTENDU QUE les Parties désirent préciser les délais de livraison en convertissant les heures ouvrables prévues au Contrat initial en jours ouvrables (article 24 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial);

ATTENDU QUE la Ville doit payer pour la fourniture de services non prévus au Contrat initial effectués par LU lors de la configuration des systèmes et la mise en place du catalogue électronique;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à LU.

LES PARTIES CONVIENNENT DE MODIFIER LE CONTRAT INITIAL COMME SUIT:

1. L'article 1 «Définitions» des Instructions au soumissionnaire qui font partie intégrante du Contrat initial est modifié pour le remplacement de la définition du terme «Directeur» (article 1.5) par la suivante:

« **1.5** «**Directeur**»: Le Directeur du Service de l'approvisionnement ou son représentant désigné.»

2. Articles ajoutés au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial.

Le Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial est modifié par l'ajout de l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1.

3. Articles retirés du Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial.

Le Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial est modifié par l'ajout de l'Annexe 2 du présent Avenant n° 1;

3.1 Le deuxième alinéa de l'article 2.3.5 du Devis technique qui fait partie intégrante du Contrat initial est remplacé par le suivant:

«Suivant le retrait d'un article, la Ville paie à LU, dans les 60 jours dudit retrait, la valeur de chaque article restant en inventaire selon le prix unitaire effectif au moment où ledit retrait est effectué.»

4. Variation des quantités.

Conformément à l'article 9 des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial, les quantités exprimées au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait également partie intégrante du Contrat initial sont fournies à titre indicatif seulement. Il en va de même pour la quantité des articles mentionnée à l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1 et pour ceux qui pourraient être par la suite ajoutés à la demande du Directeur.

Toutefois, les Parties conviennent que des frais de gestion additionnels seront appliqués sur le prix de ces articles, lorsque les quantités annuelles livrées par LU varient à la hausse ou à la baisse de plus de 15 % par rapport aux quantités annuelles estimées conformément à l'article 5 du présent Avenant n° 1. Les frais de gestion ne sont pas payés pour les articles retirés par le Directeur en cours d'année ainsi que pour les coupons. En outre, la Ville paie uniquement à LU des frais de gestion pour les quantités excédentaires (FGQE) ou pour les quantités inférieure (FGQI) par rapport aux quantités annuelles estimées d'un article (QAEA) conformément à l'article 5 du présent Avenant n° 1 selon les formules suivantes:

i. Formule applicable lorsque la quantité annuelle livrée d'un article est supérieure à 15 % par rapport à la quantité annuelle estimée du même article (lorsque QALA Δ > 15% vs QAEA):

FGQE = (QALA – QA) x PA x PO

<u>Où</u>:

FGQE = Frais de gestion pour quantités annuelles excédentaires d'un article;

QALA = Quantité annuelle livrée par article;

QA = Quantité admissible au frais de gestion pour quantité excédentaire qui est obtenu en effectuant l'opération suivante:

QA = **QAEA** x 1,15;

QAEA = Quantité annuelle estimée de l'article;

PA = Prix unitaire de l'article pour l'année en cours;

PO = Pourcentage de frais de gestion applicable déterminé comme suit:

Variation de quantité (Δ) (QALA – QAEA)/QAEA	Pourcentage de frais de gestion applicable pour les quantités admissibles (PO)
0 % ≤ (Δ) ≤ 15 %	0 % (inclus dans les frais de gestion mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial)
(Δ) > 15%	20%

ii. Formule applicable lorsque la quantité annuelle livrée d'un article est inférieure à 15 % par rapport à la quantité annuelle estimé du même article (lorsque QALA Δ < 15% vs QAEA):

FGQI = (QA - QALA) x PA x PO

Où:

FGQI = Frais de gestion pour quantités annuelles inférieure d'un article;

QALA = Quantité annuelle livrée par article;

QA = Quantité admissible au frais de gestion pour quantité inférieure qui est obtenu en effectuant l'opération suivante:

QA = **QAEA** x 0,85 ;

QAEA = Quantité annuelle estimée de l'article;

PA = Prix unitaire de l'article pour l'année en cours;

PO = Pourcentage de frais de gestion applicable déterminé comme suit:

Variation de quantité (Δ) (QAEA – QAEA)/QALA	Pourcentage de frais de gestion applicable pour les quantités admissibles (PO)
0 % ≤ (Δ) ≤ 15 %	0 % (inclus dans les frais de gestion mentionnés au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 1) qui fait partie intégrante du Contrat initial)
(Δ) > 15%	20%

Le présent article 4 (Variation des quantités) ne s'applique pas pour les commandes émises et livrées durant l'année 2019.

5. L'article 2.3.2 «Prévisions de consommation» du Devis technique qui fait partie intégrante du Contrat initial est modifié par l'ajout de l'article 2.3.2.5 après l'article 2.3.2.4:

« **2.3.2.5** La planification des quantités pour l'année 2019 est celle inscrite aux articles du Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial.

Pour l'exercice de planification pour l'année 2020, la Ville doit fournir sa planification de consommation pour l'année 2020 au plus tard le 1er octobre 2019.

Pour les exercices de planification pour les années 2021 et 2022, l'adjudicataire doit fournir annuellement à la Ville, au plus tard le 1er septembre de chaque année, les quantités livrées ainsi que les quantités commandées mais non livrées pour chaque article au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial de même que pour la quantité des articles mentionnée à l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1 et pour ceux qui pourraient être par la suite ajoutés à la demande du Directeur pour la période du 1er janvier au 31 août de l'année en cours. Au plus tard le 1er octobre de chaque année, la Ville doit transmettre une planification préliminaire au fournisseur. Une prévision finale est transmise au plus tard le 1er novembre de l'année en cours étant entendu que la prévision finale pour chaque article ne peut varier à la hausse ou à la baisse de plus de 15% par rapport à la planification préliminaire. La prévision finale est transmise par la Ville au plus tard le 1er novembre et est celle qui doit être utilisée pour l'application de la clause de variation des quantités (article 4 du présent Avenant n° 1).»

6. Frais pour l'ajout d'articles (FAA).

6.1 La Ville s'engage à payer dans les 30 jours suivant la réception d'une facture à cette fin, un montant forfaitaire de 255 000 $ pour l'ajout des articles mentionnés dans l'Annexe 1 du présent Avenant n° 1.

6.2 Pour chaque article ajouté après l'entrée en vigueur du présent Avenant n° 1, la Ville s'engage à payer des frais pour l'ajout d'articles (FAA), lesquels seront facturés par LU une seule fois, suivant la demande écrite du Directeur d'ajouter l'article au catalogue. Ces frais pour l'ajout d'articles (FAA) sont payables par la Ville dans un délai de 30 jours suivants la réception d'une facture à cette fin et sont établis selon la formule suivante:

FAA = 37,7 % x QAEA x PA

Où:

FAA = frais pour ajout d'articles;

QAEA = Quantité annuelle estimée de l'article;

PA = Prix unitaire de l'article pour l'année en cours;

Les frais d'ajout d'article (FAA) seront payés uniquement l'année où l'article est ajouté.

7. Paiement des services non prévus au Contrat initial effectués lors de la configuration des systèmes et la mise en place du catalogue électronique.

Des personnalisations supplémentaires et non prévues dans le Contrat initial ont été développées et livrées dans le système informatique par LU.

Les 10 personnalisations suivantes ont nécessité des développements particuliers:

- Importation itérative des données pour la mise en production;
- Bons d'achat chez fournisseur externe;
- Import des clients comme des clients «existants» et non des nouveaux clients;
- Clé comptable;
- Nombre de jours variables pour les retours, par code d'allocation;
- Authentification via gestion intégrée des accès;
- Limitation des tailles pouvant être commandées;
- Pompiers auxiliaire de Montréal - budget commun;
- Facture automatisée – 1 fichier par groupe ;
- Étiquettes de retour pour ramassage par LU.

En contrepartie des services pour le développement informatique et le déploiement des personnalisations énumérées précédemment, la Ville paie à LU, dans les 30 jours suivant la réception d'une facture à cette fin, un montant forfaitaire de 80 000$. Aucun frais de gestion supplémentaire ne sera payable par la Ville pour la maintenance de ces personnalisations étant entendu que LU doit effectuer cette maintenance pendant toute la durée du Contrat initial y compris les périodes de renouvellement le cas échéant.

8. Rapport annuel.

LU doit fournir un rapport annuellement à la Ville, au plus tard le 15 janvier de chaque année, pendant la durée du Contrat initial y compris tout renouvellement de ce dernier le cas échéant, ainsi que l'année suivant la fin du Contrat initial ou de tout renouvellement de ce dernier le cas échéant. Le rapport annuel doit minimalement comprendre les informations suivantes:

a) une liste des articles livrés du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente ainsi que la facture pour les frais de variation de quantités applicables pour les quantités excédentaires (FGQE) et les quantités inférieures (FGQI), afin que la Ville fasse une validation avant de recommander de procéder au paiement. Cette liste doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la QAEA, la QALA, la variation des quantités, le PO, le PA, le numéro de facture émise pour le paiement de l'article livré, les frais de gestion applicables pour les quantités excédentaires (FGQE) et les quantités inférieures (FGQI).

b) une liste des articles ajoutés au cours de l'année précédente. Cette liste doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la quantité estimée, la quantité réellement consommée, le prix ainsi que les frais de gestion pour ajout d'article (FAA).

c) une liste des articles retirés au cours de l'année précédente. Cette liste doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la quantité estimée, la quantité réellement consommée, le prix, ainsi que la date du retrait.

d) un bilan annuel des articles ajoutés et retirés de l'année précédente. Ce bilan doit minimalement mentionner les informations suivantes: l'unité d'affaires concernée, le numéro et la description d'article fournis par la Ville, la quantité estimée, la quantité réellement consommée, le prix, le numéro de facture émise pour le paiement de l'article, les frais de gestion.

9. L'article 24 (Délai de livraison) des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial est remplacé par le suivant:

« **24. Délai de livraison**

Les articles commandés, accompagnés d'un numéro de suivi du fournisseur, doivent être expédiés dans le délai de traitement des commandes prescrit dans le tableau ci-dessous. Les délais de traitement des commandes seront déterminés et mesurés à partir du moment où l'employé soumet la commande au fournisseur (date enregistrée dans le système informatique du fournisseur) jusqu'au moment où l'employé reçoit sa commande à l'adresse indiquée dans sa demande.

Tableau n° 5 - Délais de traitement des commandes

Type de commande	Délai maximum	Pourcentage de consommation annuelle (à titre indicatif)
Commandes ponctuelles	Selon les délais prévus au Tableau 5 a) - ci-dessous	± 85 %
Retours / échanges	10 jours ouvrables	
Commandes recrues / embauches / promotions / mutations	4 jours ouvrables	± 5 %
Commandes en lot (événementiels, nouveaux articles, remplacement massif suivant, à titre d'exemple, un changement de normes, etc.)	40 jours ouvrables	± 1 %

Articles hors standard	30 jours ouvrables suivant la prise de mesures	± 3 %
Retouches sur articles de taille standard (garde d'honneur, apparat, habit de cadre, etc.)	15 jours ouvrables suivant la prise de mesures	± 3 %
Cas d'exception (certains articles pour promotions et mutations)	5 jours ouvrables	
Vêtements sur prêt		
Commandes urgentes (du lundi au vendredi)	2 jours ouvrables	± 3 %

Conformément au Bordereau de soumission (Annexe A – Groupe 2) qui fait partie intégrante du Contrat initial, dans le cas des «commandes ponctuelles», les articles sont classés en trois catégories, à savoir les articles de catégorie A, les articles de catégorie B et les articles de catégorie C.

Le classement en trois catégories (A, B et C) pourrait être sujet à changement dans le cadre de la réalisation de la phase I – Implantation. Tout changement au classement doit être discuté et approuvé par les deux Parties. En absence d'une entente commune, ce classement ne peut être modifié.

Tableau 5 a) Délais de livraison pour les «commandes ponctuelles»

Délais de livraison pour les articles de catégorie A et de catégorie B :

Date d'émission de la commande dans le système informatique	Date de livraison
9 au 30 septembre 2019	Au plus tard le 15 novembre 2019
1er octobre au 31 octobre 2019	Au plus tard le 30 novembre 2019
1er novembre au 30 novembre 2019	Au plus tard le 15 décembre 2019
1er décembre au 31 décembre 2019	Au plus tard le 15 janvier 2020
1er janvier au 15 février 2020	Au plus tard le 15 mars 2020
16 février au 15 mars 2020	Au plus tard le 15 avril 2020
16 mars au 15 avril 2020	Au plus tard le 15 mai 2020
16 avril au 15 mai 2020	Au plus tard le 15 juin 2020
16 mai au 15 juin 2020	Au plus tard le 15 juillet 2020
16 juin au 15 juillet 2020	Au plus tard le 15 août 2020
16 juillet au 15 août 2020	Au plus tard le 15 septembre 2020

16 août au 15 septembre 2020	Au plus tard le 15 octobre 2020
16 septembre au 15 octobre 2020	Au plus tard le 15 novembre 2020
16 octobre au 15 novembre 2020	Au plus tard le 15 décembre 2020
16 novembre au 31 décembre 2020	Au plus tard le 15 janvier 2021
1er janvier au 15 février 2021	Au plus tard le 15 mars 2021
16 février au 15 mars 2021	Au plus tard le 15 avril 2021
16 mars au 15 avril 2021	Au plus tard le 15 mai 2021
16 avril au 15 mai 2021	Au plus tard le 15 juin 2021
16 mai au 15 juin 2021	Au plus tard le 15 juillet 2021
16 juin au 15 juillet 2021	Au plus tard le 15 août 2021
16 juillet au 15 août 2021	Au plus tard le 15 septembre 2021
16 août au 15 septembre 2021	Au plus tard le 15 octobre 2021
16 septembre au 15 octobre 2021	Au plus tard le 15 novembre 2021
16 octobre au 15 novembre 2021	Au plus tard le 15 décembre 2021
16 novembre au 31 décembre 2021	Au plus tard le 15 janvier 2022
1er janvier au 15 février 2022	Au plus tard le 15 mars 2022
16 février au 15 mars 2022	Au plus tard le 15 avril 2022
16 mars au 15 avril 2022	Au plus tard le 15 mai 2022
16 avril au 15 mai 2022	Au plus tard le 15 juin 2022
16 mai au 15 juin 2022	Au plus tard le 15 juillet 2022
16 juin au 15 juillet 2022	Au plus tard le 15 août 2022
16 juillet au 15 août 2022	Au plus tard le 15 septembre 2022
16 août au 15 septembre 2022	Au plus tard le 15 octobre 2022
16 septembre au 15 octobre 2022	Au plus tard le 15 novembre 2022
16 octobre au 15 novembre 2022	Au plus tard le 15 décembre 2022
16 novembre au 31 décembre 2022	Au plus tard le 15 janvier 2023

Les délais de livraison pour les articles de catégorie C:

Un maximum de 45 jours ouvrables à compter de l'émission d'une «commande ponctuelle» dans le système informatique. Pour les articles de catégorie C de type «coupon», le délai de livraison est calculé à compter de la date de la prise de mesure.
Pour tous les types de commande, les délais de traitement des commandes doivent être calculés en respectant les règles suivantes:

i) le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est;

ii) les jours non ouvrables ne sont pas comptés; cependant, lorsque la date d'échéance ou la date limite est un jour non ouvrable (samedi, dimanche ou un jour férié), celle-ci est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Commandes urgentes

Pour les «commandes urgentes», l'approbation préalable du Directeur est requise.

Les articles de catégories A, B ou C peuvent faire l'objet d'une «commandes urgentes», étant entendu que l'inventaire de sécurité que doit détenir LU en vertu du Contrat initial peut aider à assurer le délai de livraison applicable dans ce cas.

Les «commandes urgentes» comprennent, sans s'y limiter, les bris et les défectuosités qui empêchent l'employé d'accomplir ses fonctions. Le délai de livraison applicable dans le cas d'une «commandes urgentes» a préséance sur tout autre délai de traitement des commandes dont fait état le Tableau n° 5 du présent article.

Nombre moyen de commandes par année

Selon l'historique de consommation, le nombre moyen de commandes par année est de:

10 000 commandes pour le **Groupe 1: SPVM, ADS, BTM et Remorquage;**

et

10 000 commandes pour le **Groupe 2: SIM, ASM et Brigadiers scolaires;**

pourvu que les commandes portent sur des articles qu'ils sont autorisés à commander et qu'ils disposent de suffisamment de points ou de d'autres types d'allocation pour le faire.

Lors du dépassement de points par employé, le système doit générer et transmettre à l'employé concerné, un avis de refus.

Mode d'expédition

Le fournisseur doit:

1) s'assurer que chaque article expédié correspond à la description de la commande;
2) s'assurer que les articles sont préparés et livrés dans les délais prescrits;
3) utiliser un mode d'expédition employant un système à numéro permettant le suivi;
4) utiliser, dans le cas des commandes urgentes, le mode d'expédition le plus rapide.

Niveau de service requis

L'adjudicataire doit fournir un niveau de service garantissant la livraison de la bonne marchandise, répondant aux spécifications de l'appel d'offres, dans 95 % du temps, dans les délais prescrits ci-haut.

À la Ville, le dossier des vêtements est assujetti aux différents contrats de travail et conventions collectives. S'ils ne sont pas vêtus ou chaussés adéquatement, les employés de la Ville peuvent refuser d'effectuer une tâche et compromettre le service offert aux citoyens.»

9. Frais pour les services supplémentaires non prévus au Contrat initial découlant du retrait des «commandes massives».

Pour payer les services supplémentaires non prévus au Contrat initial découlant du retrait des «commandes massives», la Ville paie un montant forfaitaire de 136 000$ annuellement à compter de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022 inclusivement (période de trois (3) ans). Ce montant forfaitaire est payé à la réception d'une facture mensuelle à cette fin qui représente 1/12 dudit montant forfaitaire de 136 000$.

10. L'article 40 (Pénalités applicables) des Clauses administratives particulières qui font partie intégrante du Contrat initial est remplacé par le suivant:

« En cas de manquement aux exigences du contrat, un avis écrit sera transmis à l'adjudicataire demandant des explications sur la situation et les moyens envisagés pour y remédier.

Advenant une non-résolution de la situation, en accord avec la clause administrative générale 13 «Pénalité pour retard de livraison», le Directeur aura la possibilité d'appliquer les pénalités suivantes pour chaque infraction ci-après mentionnée et de déduire ce montant du prochain paiement dû à l'adjudicataire:

a) 100 $ par jour de retard à fournir à la Ville, en bonne et due forme, un des documents suivants:

   1. cautionnement d'exécution;
   2. avenant de responsabilité civile;
   3. liste de sous-traitants.

b) 2 % par jour de la valeur des articles non livrés dans les délais requis;

c) 750 $ par jour de retard de livraison par commande et par employé, pour tout retard non préalablement demandé par écrit et autorisé par le représentant de la Ville et lorsque le retard engendre un refus de travail de l'employé;

d) 50 $ par jour de retard à produire et fournir un des documents demandés à la clause administrative particulière 37 «Gestion de contrat»;

e) 2 500 $ par jour de retard à l'implantation de la Phase I - Implantation et transfert, sans avoir obtenu préalablement une autorisation de la Ville. L'adjudicataire doit transmettre, au représentant de la Ville, la demande d'autorisation, au plus tard quarante-cinq (45) jours avant la date butoir de la Phase I;

f) 25 000 $ pour la non-collaboration et/ou le non-respect de l'adjudicataire lors du déroulement de la Phase III - Transition de fin de contrat;

g) 100 $ par jour pour toute infraction à une disposition du cahier des charges, autre que celles ci-haut mentionnées.

Procédure pour l'application des pénalités

Pour toute infraction à l'une des dispositions du cahier des charges:

- la Ville émet un avertissement écrit à l'adjudicataire (avis d'infraction);

- l'adjudicataire peut, dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'infraction, informer par écrit le Directeur qu'il conteste l'avis d'infraction reçu (preuves à l'appui);

- dans le cas où le Directeur reçoit la contestation écrite (avec preuves) de l'adjudicataire dans le délai de 48 heures, il informe l'adjudicataire s'il maintient ou non la pénalité;

- le fait que le Directeur ne reçoive aucune réponse, dans le délai mentionné plus haut, signifie que l'adjudicataire accepte que la pénalité afférente à l'infraction commise soit déduite d'un montant dû ou à venir;

- s'il y a récidive de la part de l'adjudicataire ou si le problème n'est pas corrigé dans un délai jugé raisonnable par la Ville (ce délai est calculé en fonction de l'infraction commise), celle-ci émet un nouvel avis d'infraction indiquant le montant de la pénalité correspondant à l'infraction;

- la pénalité s'additionne quotidiennement tant et aussi longtemps que la situation n'est pas corrigée par l'adjudicataire.

La Ville peut résilier le contrat, confisquer la garantie d'exécution fournie par l'adjudicataire et réclamer de celui-ci les coûts supplémentaires que ses défauts occasionnent à la Ville, sans préjudice de tous les autres recours que la Ville peut exercer.

Le présent article entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2020. »

11. Tous les autres termes et conditions du Contrat initial demeurent inchangés et continuent de régir les Parties dans la mesure où ils ne sont pas modifiés par le présent Avenant n° 1.

12. Le présent Avenant n° 1 entre en vigueur à sa signature par les deux (2) Parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ___e jour de _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Me Yves Saindon
Greffier

Le ___e jour de _____ 2019

LOGISTIK UNICORP INC.

Alain Raquepas
Président et chef des opérations

Le présent Avenant n°1 modifiant le Contrat initial a été approuvé par la résolution CG _____ adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____ 2019.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Objet :	Approuver le projet d'avenant n° 1 pour le Groupe 1 au montant de 2 175 327,00 $ incluant les taxes et le projet d'avenant n° 2 pour le Groupe 2 au montant de 1 371 651,75 $ incluant les taxes, modifiant les deux ententes-cadres adjugées à Logistik Unicorp inc. pour l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble des employés des services de sécurité publique (Appel d'offres 17 -16249) / Autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 471 800$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration pour ajuster le budget du Service de l'approvisionnement et ajuster la base budgétaire 2020, 2021 et 2022 d'un montant de 589 000 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1196135003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ronald ST-VIL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-2999

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-30

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : (514) 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1190206004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour une somme maximale de 1 934 693,52 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour une somme maximale de 1 934 693,52 $, taxes incluses conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-30 11:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190206004**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour une somme maximale de 1 934 693,52 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) gère le centre d'appels d'urgence 9-1-1 de la Ville de Montréal. Ce dernier utilise le système informatique d'acheminement d'appels sous la licence de West Safety Services Canada inc. pour le traitement de ses appels.

West Safety Services inc. offre un contrat d'entretien qui assure la maintenance et le support, incluant les mises à jour, pour le système informatique d'acheminement d'appels du centre d'urgence 9-1-1.

Le présent dossier permet d'assurer le support et l'entretien du système informatique du centre d'urgence 9-1-1 qui assure la sécurité des policiers et les citoyens de Montréal. Dans sa planification stratégique, Le Service des TI prévoit d'assurer la conformité à toute nouvelle réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). En ce sens, dans les années à venir, un système téléphonique des centres d'urgence compatible au 911PG (Prochaine Génération) sera mis en place. Ce dossier s'inscrit directement dans cette stratégie, car West Safety Services Canada inc. assure la maintenance et le support, incluant les mises à jour, pour le système informatique

d'acheminement d'appels du centre d'urgence 9-1-1, service dont est tributaire le système de prochaine génération.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour une somme maximale de 1 934 693,52 $, taxes incluses et d'approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0701 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, pour une somme maximale de 1 982 756,07 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG15 0230 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour l'acquisition de cinq licences, matériels et services d'entretien pour le traitement des appels 911 (Power 911) dans le cadre de l'unification des centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er avril 2015 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 134 870,63 $, taxes incluses (fournisseur unique).

CG15 0225 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le rehaussement technologique des équipements et logiciels du système de traitement des appels 9-1-1, ainsi que la conformité à la norme BID 13 de Bell Canada, en vue de la migration vers Windows 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 383 081,93 $ taxes incluses (fournisseur unique).

CE14 1497 - 1 octobre 2014 - Autoriser des virements budgétaires de 5 470 000 $, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

CG13 0101 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc. pour le renouvellement de support et d'entretien pour le système informatique d'acheminement d'appel des centres d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 1 651 304,52 $, taxes incluses (fournisseur unique).

CG08 0639 – 18 décembre 2008 – Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour l'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM, pour une période de 4 ans, au montant de 1 847 503,75 $, taxes incluses (gré à gré – fournisseur unique).

CM05 5033 - 12 décembre 2005 - Octroyer un contrat à Systèmes de sécurité publique Positron pour le renouvellement du contrat d'entretien du système informatique des centres de communications opérationnelles du SPVM, pour une période de 3 ans, au montant de 1 260 530,34 $, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel concerne:

· le renouvellement du contrat de support et d'entretien,
· les mises à jour du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1.

La durée du présent contrat est d'une durée de quatre (4) ans.

JUSTIFICATION

Le système informatique pour l'acheminement des appels est essentiel aux opérations du centre d'appels 9-1-1 afin de desservir les appels d'urgence des citoyens de la Ville de Montréal car il permet d'établir une communication avec les différents intervenants lors de situations d'urgence. Le renouvellement de ce contrat est indispensable autant pour la sécurité des citoyens que pour celle des intervenants et doit être effectué auprès de West Safety Services Canada inc. .

Le contrat d'entretien permet non seulement d'assurer le support et la maintenance du système informatique du centre d'urgence 9-1-1, mais donne accès à des mises à jour permettant d'intégrer des nouvelles fonctionnalités à la solution existante.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme West Safety Services Canada inc. a obtenu son accréditation (voir pièce jointe).

L'estimation initiale du contrat d'entretien est basée sur une augmentation annuelle autour de 3% de la valeur du contrat précédent soit 529 660,96 $, taxes incluses. Néanmoins, la soumission reçue au montant de 483 673,38 $, taxes incluses, est inférieure à l'estimation initiale. L'écart est de 8,68% s'explique par un gel du prix d'entretien par le fournisseur de 2020 à 2023 suite à une négociation avec la Ville de Montréal.

Ce contrat est accordé, de gré à gré, à West Safety Services Canada inc., puisqu'elle détient les droits sur les logiciels installés et les codes sources permettant d'assurer le support et la maintenance des équipements et leur fonctionnement continu. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et ville, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 1 934 693,52 $, taxes incluses et sera réparti comme suit:

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses):

Description	2020	2021	2022	2023	Total
Entretien, centre d'appels 9-1-1 (BF)	483 673,38 $	483 673,38 $	483 673,38 $	483 673,38 $	1 934 693,52 $
Total	483 673,38 $	483 673,38 $	483 673,38 $	483 673,38 $	1 934 693,52 $

Tableau comparatif des coûts annuels d'entretien des années antérieures (taxes incluses):

Période	Coût annuel d'entretien (taxes incluses)	Écart en $	Écart en %
2013	394 706,44 $	N / A	N / A
2014	406 547,63 $	11 841,19 $	2,99%
2015	418 744,07 $	12 196,44 $	3,00%
2016	431 306,38 $	12 562,31 $	2,99%
2017	469 568,85 $	38 262,47 $	8,87%
2018	499 377,72 $	29 808,52 $	6,35%
2019	529 660,96 $	30 283,23 $	6,06%
2020	483 673,38 $	(45 987,58 $)	(8,68 %)
2021	483 673,38 $	N/A	N/A
2022	483 673,38 $	N/A	N/A
2023	483 673,38 $	N/A	N/A

Un montant maximal de 1 934 693,52 $ sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

La diminution du coût d'entretien entre 2019 et 2020 s'explique, par ailleurs, par plusieurs facteurs : les fluctuations des taux de change ainsi qu'une nouvelle méthode de facturation selon le nombre de postes. Dans les années précédentes, West Safety Services inc. facturait les postes et les équipements dorsaux séparément; le calcul est, maintenant, simplifié en facturant un prix par poste seulement. La Ville de Montréal bénéficie un gain avec le changement de méthode de facturation du fournisseur. Le prix des contrats s'échelonnant entre 2021 et 2023 est gelé.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement du contrat de support et d'entretien permet au centre d'urgence 9-1-1 de maintenir le bon fonctionnement du système informatique et ainsi assurer une qualité des services et le temps de réponse auprès du citoyen, qui en cas d'urgence, sont primordiaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- CE: 9 octobre 2019
- CM: 22 octobre 2019
- CG: 24 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 24 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-20

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Procesus judiciare et cour municipale

Tél : 514-872-1239
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice
Tél : 514-880-9577
Approuvé le : 2019-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-09-30

CONTRAT DE RENOUVELLEMENT DE SUPPORT ET D'ENTRETIEN POUR LE SYSTÈME INFORMATIQUE D'ACHEMINEMENT D'APPEL DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 (SIAA) DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ENTRE **LA VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ. chap. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes ;

ci-après appelée la « **Ville** »

ET **WEST SAFETY SERVICES CANADA, INC.** corporation légalement constituée ayant son siège social au 7150 Alexander-Fleming, ville St-Laurent, H4S 2C8 et représentée aux fins des présentes par M. Ron Beaumont, Directeur Général, dûment autorisé par **WEST SAFETY SERVICES CANADA INC.** aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

ci-après appelée le « **Fournisseur** »

PRÉAMBULE

Chaque fois que le contexte l'exige, tout mot écrit au genre masculin désigne aussi le genre féminin.

Les titres et sous-titres des clauses énoncées au présent contrat ont été insérés uniquement pour le bénéfice du lecteur, à des fins de référence et ne font pas partie de l'entente ; ils ne peuvent, en conséquence, aucunement affecter le sens ou l'interprétation du contrat.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

ATTENDU QUE la Ville succède à la Communauté urbaine de Montréal depuis le 1er janvier 2002;

ATTENDU QUE la Ville désire reconduire les services de support et d'entretien prévus dans le contrat 197017 approuvé par la résolution no 97-309 du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal du 29 mai 1997 (jointe à l'Annexe 1 des présentes) ayant fait l'objet des modifications ci-dessous (ci-après appelé le « Contrat initial »);

ATTENDU QUE le Contrat initial a débuté le 19 octobre 1997;

ATTENDU QUE le Contrat initial été modifié le 19 août 1998 pour inclure les installations du centre de relève, une telle modification ayant été approuvée par la résolution no 5546 du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal du 19 août 1998 (jointe à l'Annexe 3 des présentes);

ATTENDU QUE le système informatique, incluant les logiciels, fourni en vertu du Contrat initial et visé par le présent contrat (ci-après appelé le « Système ») est une technologie propriétaire et que le Fournisseur est le seul fournisseur à pouvoir fournir un service de support et d'entretien de ce système à la Ville étant donné qu'il détient tous les droits de propriété intellectuelle sur ce système;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie au Fournisseur.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DU CONTRAT

La Ville retient les services du Fournisseur pour le support et l'entretien du Système, le Fournisseur acceptant de rendre ceux-ci conformément au présent contrat et à tout contrat conclu antérieurement au présent contrat relativement à ce support et à cet entretien (ci-après collectivement appelés les « Contrats antérieurs »).

Le présent contrat inclut également l'entretien et la configuration, lorsque requis, de toutes pièces ou de tout équipement informatique afin qu'il soit compatible avec le Système.

2. OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

2.1 Le Fournisseur s'engage et s'oblige envers la Ville à:

2.1.1 offrir les services prévus au présent contrat de même qualité que ceux prévus au Contrat initial;

2.1.2 offrir ces services autant de jour que de nuit, soit 24 heures par jour et 7 jours par semaine avec soutien de l'équipement et des logiciels du Système pour trois (3) ans aux sites suivants :

- Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), Division des Communications Opérationnelles et Information policière, St-Urbain;
- Centre de relève Henri-Bourassa;
- Centre de relève Rachel E
- Service de Sécurité et Incendie de Montréal (SSIM);
- Toute autre agence dotée d'un système du Fournisseur et présentement reliée au système de la Ville;

Le Fournisseur offre également ces services en téléassistance pour réduire les délais qu'entraînent les déplacements (Note: une demande d'autorisation auprès des Centres d'urgence 9-1-1 devra être faite avant d'entreprendre toute session de téléassistance);

Les composantes du Système couvertes par le présent contrat sont détaillées à l'annexe 10 des présentes.

2.1.3 à la suite d'une demande urgente de la Ville, être disponible pour offrir ces services rapidement;

2.1.4 offrir des services de soutien administratif comme la reconfiguration des numéros des organismes, le déménagement d'équipement, etc. ;

2.1.5 procéder à l'entretien et à la configuration, lorsque requis, de toutes pièces ou de tout équipement informatique afin qu'il soit compatible avec le Système;

2.1.6 signifier au représentant désigné par la Ville, toutes les interventions de soutien courantes ou administratives de l'équipement ou des logiciels du Système et pour tout entretien ou configuration conformément à l'article 2.1.5, dans un délai suffisant avant le début de cette intervention, par courriel, en fournissant un communiqué qui détaille l'intervention à venir, afin que la Ville puisse ensuite informer le Fournisseur de son acceptation ou de son refus relativement à la réalisation d'une telle intervention conformément à l'article 7;

2.1.7 avertir le représentant désigné par la Ville le plus rapidement possible quand une intervention d'urgence est nécessaire et la confirmer par courriel, dans les 12 heures suivant le début de l'intervention;

2.1.8 fournir un calendrier à la Ville pour les interventions récurrentes;

2.1.9 fournir un compte-rendu de toutes les interventions (régulières ou urgentes) au plus tard 48 heures après la fin de l'intervention. Dans ce compte rendu seront détaillés les équipements, le type d'intervention, les logiciels et les pièces du Système qui ont fait l'objet d'une intervention, le type d'intervention, le résultat attendu de l'intervention, le résultat réel obtenu ainsi que les délais de l'intervention et celui des arrêts de service le cas échéant;

2.1.10 affecter un de ses techniciens pendant les heures d'affaires normales (ci-après appelé le « Technicien »). Un remplacement sera prévu par le Fournisseur lors de toute absence du technicien qu'il aura désigné. Le technicien devra répondre aux exigences des Centres d'urgence 9-1-1 conformément aux conditions prévues dans le Contrat initial;

2.1.11 s'assurer que les copies de sécurité soient effectuées correctement et prendre les actions correctives, le cas échéant

2.2 Le Fournisseur s'engage à offrir à la Ville d'installer toute nouvelle version des logiciels du Système visés par le présent contrat, et ce, sans frais additionnels. La Ville pourra, à son entière discrétion accepter ou refuser cette mise à jour, pour autant que ce refus n'ait pas pour effet de lui causer un dommage ou de rendre son système désuet.

2.3 Le Fournisseur s'engage à respecter le Contrat initial ainsi que les Contrats antérieurs. Il s'engage également à respecter les annexes figurant à la clause 21 du présent contrat.

2.4 Le Technicien constitue une ressource garantie par le Fournisseur durant toute la durée du contrat. Le Fournisseur peut, sous réserve de l'approbation de la Ville, proposer comme remplaçant une ressource équivalente lorsque la ressource en question ne peut pas effectuer son mandat pour les motifs suivants : décès, départ, incapacité physique ou intellectuelle, vacances, formation etc. La Ville s'engage à ne pas s'opposer à une ressource équivalente sans motif raisonnable.

2.5 Exclusions :

Ne sont pas visés par le présent contrat les services suivants :

- Résolution de problèmes causés par un usage abusif, une force majeure, un environnement inadéquat (alimentation électrique, climatisation, etc.)

- Augmentation de l'espace disque en raison de l'expansion des bases de données causée par l'utilisation de nouveaux dispositifs ou programmes, et effectuée à la demande de la Ville

- Fourniture de consommables, tels que l'encre pour imprimante laser

- Mises à niveau matérielles pouvant être nécessaires en raison de nouvelles exigences minimales requises par l'implantation de nouvelles fonctionnalités effectuées à la demande de la Ville.

- Problèmes non attribuables aux logiciels du Système et à l'équipement du Fournisseur. Des coûts supplémentaires peuvent également être redevables par la Ville au Fournisseur suite à des anomalies non attribuables aux logiciels et aux équipements du Fournisseur pour lesquels les services du Fournisseur ont été requis. Le tarif du Fournisseur pour la résolution d'un tel problème sera de : 250$ de l'heure, par ressource affectée à la résolution du problème.

- Le Fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les données des Centres d'urgence 9-1-1. Toutefois, le Fournisseur vérifiera que les copies de sécurité sont complétées correctement et prendra des actions correctives si nécessaire.

- Mise à jour et entretien des données cartographiques.

2.6 Il est entendu qu'aucun logiciel de société indépendante ne sera installé sur les équipements ou sur le Système du Fournisseur sans l'approbation préalable du Fournisseur. Une telle installation pourrait entraîner des coûts supplémentaires lors de la mise à niveau logicielle des produits du Système du Fournisseur.

2.7 Le Fournisseur reconnaît que la Ville détient une licence d'utilisation permanente et non transférable concernant le Système.

3. SOMMAIRE FINANCIER

Voir l'annexe 10 – Soumission West 31115v8

4. DROITS ET OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville devra signifier son désaccord au Fournisseur pour une intervention planifiée au minimum 24h avant la date signifiée par le Fournisseur.

La Ville s'engage envers le Fournisseur à lui transmettre, dans un délai de dix (10) jours ouvrables suite à la réception d'une demande à cet effet, toute information, orientation, priorité, approbation ou décision nécessaire et en sa possession pour permettre au Fournisseur de réaliser adéquatement l'objet du présent contrat.

La Ville s'engage à payer, sur une base mensuelle, les services de support et d'entretien conformément à l'article 5 des présentes.

Si le Fournisseur fait défaut de respecter ses obligations prévues au présent contrat, la Ville se réserve le droit de retenir un montant équivalent à 10% du montant de la facture mensuelle que lui fait parvenir le Fournisseur, et ce, à titre de garantie d'exécution du contrat. Ce montant sera versé au Fournisseur lorsqu'il aura exécuté toute obligation pour laquelle il est en défaut ou lorsqu'il aura apporté le correctif nécessaire demandé par la Ville. Le Fournisseur doit démontrer à la Ville qu'il a exécuté ladite obligation ou apporté le correctif nécessaire demandé par la Ville pour obtenir le paiement de la somme retenue.

Les retenues cumulatives de 10 % demeurent la propriété de la Ville jusqu'à ce que le Fournisseur établisse qu'il a rempli toutes ses obligations ainsi que les correctifs nécessaires demandés.

5. PRESTATION DE LA VILLE

En considération des services de maintenance rendus par le Fournisseur, la Ville s'engage à lui verser ce qui suit, conformément à la soumission 31115v8 (Annexe 10 des présentes).

L'ensemble des services de maintenance visés par le présent contrat doivent être payés comme suit :

Année 1 : Montant annuel de 420 677,00 $, soit 35 056,42 $ par mois (taxes exclues)
Année 2 : Montant annuel de 420 677,00 $, soit 35 056,42 $ par mois (taxes exclues)
Année 3 : Montant annuel de 420 677,00 $, soit 35 056,42 $ par mois (taxes exclues)
Année 4 : Montant annuel de 420 677,00 $, soit 35 056,42 $ par mois (taxes exclues)

Le montant total du Contrat s'élevant à **$1 682708,00**

6. MODALITÉS DE PAIEMENT

La Ville ne verse au Fournisseur aucun honoraire pour les services applicables à des reprises de travaux résultant d'erreurs ou d'omissions de la part du Fournisseur ou de son personnel.

La Ville s'engage à prendre les mesures administratives raisonnables afin de veiller à ce que les réclamations ou factures du Fournisseur puissent être acquittées dans un délai de trente (30) jours.

La Ville n'acquittera aucun intérêt sur les sommes dues en vertu des présentes.

7. ACCEPTATION DES TRAVAUX DE SUPPORT ET D'ENTRETIEN

Le Fournisseur doit aviser la Ville, par écrit, et tel qu'exigé à l'article 2.1.6, avant de procéder à la planification et à la réalisation de travaux de support et d'entretien. La Ville doit informer le Fournisseur de son acceptation ou de son refus dans les dix (10) jours ouvrables d'un tel avis par le Fournisseur, sauf entente à l'effet contraire. En cas de refus, la Ville doit fournir par écrit au Fournisseur les raisons motivant sa décision. À défaut pour la Ville d'envoyer un tel avis écrit dans le délai de 10 jours, elle sera réputée avoir accepté que le Fournisseur procède auxdits travaux de support et d'entretien.

Le Fournisseur accepte de participer à des sessions d'information ou à des rencontres de gestion afin de pouvoir informer les employés et la direction des Centres d'urgence 9-1-1 de l'avancement des travaux de support et d'entretien.

Suite à la réalisation de travaux de support et d'entretien par le Fournisseur, la Ville peut lui manifester son insatisfaction face à de tels travaux et lui demander de les corriger à ses frais et dans le délai qu'elle requiert.

8. CHANGEMENTS ET AJOUTS

Advenant que des changements ou que des modifications non prévus dans le Contrat initial soient demandés par la Ville aux travaux ou services fournis en vertu du présent contrat, le Fournisseur s'engage à fournir sans frais une estimation des coûts applicables à ces modifications et du temps nécessaire pour les effectuer.

Toute demande de changement par la Ville est assujettie à la procédure suivante :

a) Toute demande doit être faite par écrit ;
b) Le Fournisseur s'engage à évaluer forfaitairement et à informer le Centre d'urgence 9-1-1 par écrit de l'incidence des changements souhaités sur le coût total des services et sur le calendrier de mise en œuvre, ainsi que sur tout autre aspect qui, de l'avis du Fournisseur, pourrait être touché par les changements requis ;
c) Toute modification au présent contrat ne pourra être faite qu'avec l'accord écrit des deux parties;

9. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE

La Ville devient propriétaire des travaux et autres documents produits ou réalisés par le Fournisseur en vertu du présent contrat, des logiciels installés dans le cadre du présent contrat qui deviendront la propriété entière et exclusive de la Ville dans les limites de l'article 11 du présent contrat, relatif à la propriété intellectuelle.

10. MATÉRIEL FOURNI

Le Fournisseur doit remettre à la Ville tout le matériel et tous les documents que cette dernière lui fournit au cours et pour l'exécution de ce contrat et l'indemniser de tout dommage direct causé par sa faute à ce matériel ou à ces documents. Le Fournisseur ne pourra, sous quelque forme que ce soit, reproduire ou utiliser ce matériel ou ces documents à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable de la Ville.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Fournisseur conserve tous ses droits de propriété intellectuelle à l'égard de ses logiciels, procédures, méthodologies et outils de travail utilisés dans l'exécution du présent contrat.

Le Fournisseur accorde à la Ville les licences et sous-licences de droits d'auteur pour l'utilisation des logiciels, progiciels et de toute composante faisant partie de son offre de services au Contrat initial et dont il s'est préalablement assuré la permission d'utilisation pour la Ville, et ce, sans limite de territoire ni de temps. Ces licences et sous-licences sont non-transférables à un tiers.

12. GARANTIES ET RESPONSABILITÉ DES PARTIES

Le Fournisseur garantit à la Ville qu'il détient tous les droits permettant la réalisation du présent contrat et, notamment, de consentir les licences de propriété intellectuelle et il garantit également la Ville contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute tierce personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le Fournisseur s'engage à prendre fait et cause pour la Ville et à la tenir indemne de tout recours, poursuite, réclamation ou demande découlant de la faute du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent contrat notamment en cas de défaillance du Système.

La Ville détient tous les titres nécessaires sur le matériel, les outils et les logiciels qu'elle fournit au Fournisseur et dont ce dernier pourra se servir dans le cadre du présent contrat afin de fournir les services prévus au présent contrat. Le Fournisseur s'engage à indemniser la Ville et à prendre fait et cause pour elle dans toute action, poursuite ou réclamation à son endroit émanant de tiers et découlant de l'utilisation par le Fournisseur desdits outils, logiciels ou autre matériel fournis par la Ville.

Sauf en cas de faute du Fournisseur conformément au deuxième (2e) paragraphe du présent article, la Ville s'engage à indemniser le Fournisseur et à prendre fait et cause pour lui dans toute action, poursuite ou réclamation à son endroit, émanant de tiers et découlant de l'utilisation ou du traitement par le Fournisseur des données des Centres d'urgence 9-1-1 si une telle utilisation ou un tel traitement a été fait par le Fournisseur en respectant les directives et les mesures de sécurité de la Ville, notamment en ce qui concerne la protection et la confidentialité des données nominatives ou confidentielles.

La responsabilité du Fournisseur pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits et omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme de deux millions de dollars (2 000 000,00$), une telle limite ne s'appliquant pas toutefois relativement à l'obligation du Fournisseur de prendre fait et cause pour la Ville et de l'indemniser conformément aux paragraphes précédents du présent article.

13. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONFIDENTIALITÉ, ENQUÊTE DE SÉCURITÉ

Les travaux et autres documents produits ou réalisés par le Fournisseur en vertu du présent contrat ainsi que tous les renseignements, matériel ou documents communiqués par la Ville au Fournisseur seront considérés confidentiels et ne pourront en aucun cas être divulgués à un tiers sans le consentement écrit au préalable de la Ville.

Le Fournisseur s'engage à soumettre pour chaque employé impliqué au contrat une demande pour fin d'enquête de sécurité.

La Ville demeure responsable de choisir et de déterminer les mesures adéquates, du point de vue technologique, physique et organisationnel, respectant les exigences légales de sécurité, de protection, d'accès et de confidentialité afin de protéger ses données nominatives ainsi que de se conformer aux lois qui s'appliquent dans son domaine d'activité.

14. POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le Fournisseur s'engage à se conformer à la politique linguistique de la Ville de Montréal qui respecte la Charte de la langue française. De plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

15. ASSURANCE RESPONSABILITÉ

Le Fournisseur doit maintenir en vigueur une assurance responsabilité de 1 000 000 $ selon les conditions énoncées dans les contrats précédents, et ce, pour toute la durée du présent contrat.

16. RÉSILIATION

La Ville se réserve le droit absolu de résilier le présent contrat pour les motifs suivants :

i) si le Fournisseur fait défaut de respecter l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat ;

ii) toute insatisfaction raisonnable et justifiée à l'égard des services rendus par le Fournisseur en vertu du présent contrat.

Pour ce faire, lorsqu'un des événements décrits aux paragraphes i) et ii) se produit, la Ville doit adresser un avis de résiliation au Fournisseur énonçant les motifs de résiliation et ce dernier aura vingt (20) jours ouvrables à compter de la date de réception de cet avis pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi ce contrat sera alors automatiquement résilié à la suite de cette période de vingt (20) jours (la « date de résiliation »).

La Ville, dans la mesure où elle agit de bonne foi et raisonnablement compte tenu des circonstances, sera le seul et unique juge aux fins de déterminer si le Fournisseur a remédié aux défauts énoncés à l'avis dans le délai imparti.

Si le Fournisseur fait cession de ses biens, est dissout ou liquidé, le présent contrat est résilié de plein droit.

Le présent article ne peut être interprété comme une renonciation par la Ville aux autres recours ou droits de réalisation prévus par le *Code civil du Québec*.

La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

Le Fournisseur doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

Le Fournisseur n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation

La résiliation du contrat, en vertu du présent article ou de toute autre disposition du *Code civil du Québec*, ne met pas fin aux droits d'utilisation des licences ou sous-licences. Dans le cas d'une résiliation, les équipements reçus et payés et leur garantie en découlant demeurent la propriété de la Ville.

En cas de défaut de la Ville, le Fournisseur peut résilier la présente entente sur préavis écrit de trente (30) jours.

17. AVIS ET REPRÉSENTANT DES PARTIES

Tout avis, autorisation, approbation ou envoi de documents exigés en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et transmis par poste recommandée, télécopieur ou messager à l'adresse de la partie concernée telle qu'elle est indiquée ci-après :

Ville :
Service des technologies de l'information
Solutions d'affaires, Sécurité publique et Justice
Sébastien Berteau, Chef de division
801, Brennan 2e étage
Montréal, Québec
H3C 0G4

Fournisseur :
WEST SAFETY SYSTEMS CANADA, INC.
7150, rue Alexander-Fleming
St-Laurent, Québec
H4S 2C8
Jacques Zekry, Directeur, Ventes Internationales
cc. : Michael Matheson, Conseiller Juridique

Cet avis sera réputé avoir été reçu le jour ouvrable suivant l'envoi par télécopieur ou la date de réception par un messager ou par poste recommandée. Également, en cas de grève du service postal, un tel avis pourra être aussi livré par huissier ou messager. Il est alors réputé avoir été reçu le jour de sa livraison.

La Ville de Montréal est représentée aux fins des présentes par l'inspecteur-chef des Centres d'urgence 9-1-1 ou son représentant.

18. CESSION

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, par le Fournisseur sans le consentement écrit au préalable de la Ville.

19. INDÉPENDANCE DES ARTICLES

Un article du présent contrat déclaré nul, annulable ou impossible à exécuter, en totalité ou en partie, n'entraîne pas l'annulation du contrat ni ne constitue un motif valable de résiliation de celui-ci. Les autres articles continuent alors de s'appliquer et de lier les parties comme si cet article n'existait pas.

20. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et ses annexes constituent l'intégralité de l'entente entre la Ville et le Fournisseur.

21. INTERPRÉTATION DU CONTRAT

Les parties déclarent avoir lu et pris connaissance en tous points du présent contrat, en saisir pleinement l'objet et la portée et s'être mutuellement enquis de la compréhension et des conséquences de tous et chacun de ses articles.

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent contrat.

En cas de conflit, de contradiction ou d'incompatibilité, les documents du présent contrat ont priorité dans l'ordre décroissant suivant :

i. **Le présent contrat**
ii. **Annexe 10**
iii. **Annexe 9**
iv. **Annexe 8**
v. **Annexe 7B**
vi. **Annexe 7A**
vii. **Annexe 6A**
viii. **Annexe 6B**
ix. **Annexe 6**
x. **Annexe 5**
xi. **Annexe 4**
xii. **Annexe 3**
xiii. **Annexe 2**
xiv. **Annexe 1**

Les documents annexés au contrat sont complémentaires et doivent être acceptés comme un tout. Ils s'expliquent et se complètent réciproquement dans le but de définir les travaux à exécuter. L'intention des documents est d'embrasser tous les biens et la main d'œuvre nécessaires à l'exécution convenable des travaux.

Tout ce qui serait omis par les uns mais indiqué par les autres et qui serait nécessaire au parachèvement des travaux conformément à l'intention manifeste desdits documents du contrat doit être exécuté par le Fournisseur sans frais supplémentaires.

22. DURÉE DU CONTRAT

22.1 Le présent contrat entre en vigueur le 1er janvier 2020 et il prend fin le 31 décembre 2023. La durée du contrat est de quatre (4) ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023. Le présent contrat se prolongera automatiquement de mois en mois sauf préavis écrit de cinq (5) jours à l'effet contraire d'une partie à l'autre, et ce, aux mêmes mensualités que celles en vigueur au cours de la dernière année et aux mêmes termes et conditions. Le directeur des Centres d'urgence 9-1-1 et/ou la Ville pourra faire parvenir ce préavis. En aucun temps, cette prolongation ne pourra excéder un (1) an.

23. LOIS APPLICABLES

Le présent contrat est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en deux exemplaires, à Montréal, le , 2019.

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Yves Saindon, greffier

WEST SAFETY SERVICES CANADA, INC.

_____
Ron Beaumont ,
Directeur Général

Ce contrat a été approuvé par le conseil d'agglomération de Montréal le , 2019.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1, Résolution 97-309 du Comité exécutif du 29 1997 de la CUM pour acquisition et le support du SIIA
Annexe 2, Proposition de Positron Inc. Du 17 mars 1997 et révisée le 16 mai 1997 (numéro de référence 197017)
Annexe 3, Résolution 5546 du conseil du 19 aout 1998 de la CUM pour la mise en place d'un centre de relève.
Annexe 4, proposition de Positron pour le centre de relève
Annexe 5, Proposition de Positron du 9 mai 2002 pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien
Annexe 6, liste Excel des amendements au contrat no 197017 et au contrat du centre de relève.
Annexe 6A, actualisation du contrat original du SIAA
Annexe 6B, Modifications requises pour le renouvellement de contrat d'entretien
Annexe 7A : Mise à jour du système 9-1-1, contrat Q65063 – 16 novembre 2005
Annexe 7B, 10059 - Liste de rehaussement des équipements et proposition financière**.**
Annexe 8, offre d'intégration entre le système de prise d'appel d'urgence Power 911 et le Système de Répartition du Service de Police de la Ville de Montréal
Annexe 10, Soumission West 31115v8 et Liste des équipements couverts par le Contrat de maintenance

Annexe 1.pdf (626 Ko) | Annexe 2.pdf (354 Ko) | Annexe 3.pdf (66 Ko) | Annexe 4.pdf (359 Ko) | 911 Offre 8-15-2002- Annexe.

ANNEXE 6 ctualisation du cont. | Annexe 6A.pdf (16 Ko) | Annexe 7A.pdf (48 Ko) | Contrat-positron 2005 version ... | ANNEXE 8-offre d'intégration.d...

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : mardi, 10 septembre 2019 à 19:30

Fiche de l'entreprise

Nom : WEST SAFETY SERVICES CANADA, INC.
Adresse du siège social : 666, BURRARD ST, SUITE 2800, PARK PLACE, VANCOUVER, BC, V6C 2Z7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000936638
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1168219767

Autres noms d'affaires

- SERVICES WEST SAFETY CANADA

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 septembre 2016

WEST SAFETY SERVICES CANADA, INC.
A/S MONSIEUR RONALD BEAUMONT
7150, RUE ALEXANDER-FLEMING
SAINT-LAURENT (QC) H4S 2C8

N° de décision : 2016-CPSM-1051603
N° de client : 3000938638

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SERVICES WEST SAFETY CANADA, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). WEST SAFETY SERVICES CANADA, INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 septembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190206004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour une somme maximale de 1 934 693,52 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1190206004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-19

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgetaire
Tél : (514) 872-0962
Division : Service des finances, Direction du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1191543003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 $, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 $, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 $, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de 2 X 12 mois- Appel d'offres public 19-17715 - (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 $, net de taxes pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives et de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal.

Il est recommandé :

1. d'accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 $, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco Inc pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 $, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Stade de soccer de Montréal, Le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 $, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de 2 X 12 mois;

2. d'autoriser une dépense maximale de 844 180,34 $, nette de taxes, pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives et de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-30 11:40

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191543003**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 $, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 $, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 $, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de 2 X 12 mois- Appel d'offres public 19-17715 - (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 $, net de taxes pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives et de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la diversité sociale et des sports, connu depuis le 1er janvier 2019 comme le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, (Service) assume les responsabilités des activités relatives à l'entretien extérieur de ses installations, dont le déneigement. Suite au rapatriement de ces responsabilités au Service par le Règlement 08-056, ces activités sont coordonnées par la Division de la gestion des installations sportives (DGIS) de la Direction des sports.
Lors du dernier appel d'offres en 2015, les installations de la DGIS concernées ont été regroupées par secteur géographique afin d'optimiser et rentabiliser les opérations de déneigement tout en facilitant l'octroi et la gestion des contrats. Ainsi, le Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), l'aréna Michel-Normandin (AMN), le Stade de soccer de Montréal

(SSM) et le TAZ ont été regroupés dans le Lot 1 et l'aréna Maurice-Richard (AMR) représente le Lot 2.

Pour la saison 2018-19, afin d'obtenir un meilleur prix de revient pour la réalisation des opérations de déneigement, l'implication des arrondissements a été demandée. Après analyse par le Service, il a été confirmé que cette méthode n'était pas concluante.

Arrivé à échéance depuis le 30 avril 2019, le contrat de déneigement du Parc Frédéric-Back de la Division de la concertation et du Mont-Royal et de la DGIS ont été unifiés afin de lancer un seul appel d'offres pour tous les besoins du Service.

Le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres le 26 juin dernier afin de conclure une entente d'une durée de deux (2) saisons pour les périodes hivernales situées entre le 1er novembre 2019 et le 30 avril 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1500 du 30 août 2017 Autoriser la prolongation jusqu'au 30 avril 2018, des contrats (CE15 1998) octroyés à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement du Complexe sportif Claude-Robillard, de l'aréna Michel-Normandin, du Stade de soccer de Montréal et du Taz, pour une somme maximale de 108 996,30 $, taxes incluses et aux Entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard, pour une somme maximale de 15 959,68 $, taxes incluses
CE15 1998 du 11 novembre 2015 Accorder à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky, plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur 1, un contrat pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard, l'aréna Michel-Normandin, le Stade de soccer de Montréal et le TAZ, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 217 992,60 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2017, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14663 / Accorder à Les Entreprises Daniel Robert Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le secteur 2, pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 919,36 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2015 au 30 avril 2017, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14663 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour le TAZ, de 7 276 $ par année, pour les années 2016 et 2017
CE13 1541 du 25 septembre 2013 Accorder à Transport Rosemont Inc., plus bas soumissionnaire conforme, du 15 octobre 2013 au 15 avril 2015, le contrat pour la fourniture de services de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétons et terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 286,37 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 13-13069 et au tableau des prix reçus joint au rapport de la Directrice.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public #19-17715 a été lancé sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 26 juin 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 août 2019, soit 55 jours après le dépôt et aucun addenda n'a été publié. Les soumissions sont valides pendant les 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 18 décembre 2019.

- Pour le lot 1: trois (3) entreprises ont déposé des soumissions. Le contrat, au montant de 588 304,08 $, taxes incluses, a été octroyé à l'entreprise Paysagiste Solarco Inc.pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021 pour les services de déneigement pour le CSCR et l'aréna Michel-Normandin;

- Pour le lot 2 : une (1) entreprise a déposé une soumission. Le contrat, au montant de 292 749,35 $, taxes incluses a été octroyé à l'entreprise 178001 Canada Inc./Groupe Nicky, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, pour les services de déneigement pour le Stade, le TAZ et le Parc Frédéric-Back;
- Pour le lot 3 : deux (2) entreprises ont déposé des soumissions. Le contrat, au montant de 43 434,11 $, taxes incluses a été octroyé à l'entreprise Daniel Robert Inc., pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, pour le service de déneigement de l'aréna Maurice-Richard

JUSTIFICATION

L'octroi de ces trois (3) contrats est essentiel afin d'assurer à la population l'accès sécuritaire aux bâtiments et aux installations sportives corporatifs durant les deux prochaines saisons hivernales soit : 2019-20 et 2020-21.
Conformément aux clauses de l'appel d'offres, la Ville octroie les contrats par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

Lot 1 - Résultats de l'appel d'offres : déneigement au CSCR et l'aréna Michel-Normandin (tous les coûts indiqués comprennent les taxes applicables)

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
Paysagiste Solarco Inc.	588 304,08	Nil	588 304,08
178001 Canada Inc./Groupe Nicky	669 844,35	Nil	669 844,35
Les entreprises Canbec Construction Inc.	802 065,60	Nil	802 065,60
Dernière estimation réalisée à l'interne	410 137,06	Nil	410 137,06
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			686 738,01 $ 16,73 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse x 100			213 761,52 36,34 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation)/estimation x 100)			178 167,02 43,44 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse x 100			81 540,27 13,86 %

Lot 2 - Résultats de l'appel d'offres : déneigement au Stade de soccer de Montréal, le TAZ et le Parc Frédéric-Back (tous les coûts indiqués comprennent les taxes applicables)

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
178001 Canada Inc./Groupe Nicky	292 749,35	Nil	292 749,35

Dernière estimation réalisée à l'interne	473 018,64	Nil	473 018,64
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse x 100			292 749,35 n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse x 100			n/a
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)			-180 269,30 -38,11 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100			n/a

Lot 3 - Résultats de l'appel d'offres : déneigement à l'aréna Maurice-Richard (tous les coûts indiqués comprennent les taxes applicables)

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
178001 Canada Inc./Groupe Nicky	44 265,38	Nil	44 265,38
Les entreprises Daniel Robert Inc.	43 434,11	Nil	43 434,11
Dernière estimation réalisée à l'interne	54 778,22	Nil	54 778,22
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse x 100			43 849,75$ 0,96 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse x 100			831,27 $ 1,91 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation)/estimation x 100			-11 344,11$ -20,71 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse x 100			831,27 $ 1,91 %

Il est pratiquement impossible de déterminer le coût réel pour le déneigement de sites spéciaux, ils comportent plusieurs éléments difficiles à quantifier et dont la valeur n'est

jamais constante selon le moment de la sollicitation du marché (travail manuel à la pelle, surface et mobilier fragiles, végétaux à protéger, contrainte de taille des équipements, présence constante du public, contrainte d'entassement de la neige, élimination fréquente de la neige, pénurie de main-d'oeuvre, etc.)

L'estimation totale de 937 933,93 $, taxes incluses, pour les deux saisons hivernales a été basée sur le taux horaire des employés multiplié par les heures requises ainsi que le coût du marché des abrasifs (sel). Ce résultat démontre un écart de 13 446,30 $, taxes incluses, soit 1,43 % entre l'estimation et les plus basses soumissions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur totale de trois (3) contrats est de 924 487,53 $, taxes incluses, dont :

- 588 304,08 $, taxes incluses, pour le Lot 1;
- 292 749,35 $, taxes incluses, pour le Lot 2;
- 43 434,11 $, taxes incluses, pour le Lot 3.

L'appel d'offres prévoit une option de prolongation de deux périodes d'un an chacune aux mêmes conditions.

Le budget nécessaire à ce dossier est de 844 180,34 $, net de taxes, soit 422 090,17 $ pour 2020 et 422 090,17 $ pour 2021. 82,63% de cette dépense, soit 697 546,21 $ sera assumé par la Ville centre et 17,37%, soit 146 634,13 $, pour les services de déneigement au Parc Frédéric-Back, sera assumé par l'agglomération.

L'estimation totale de 937 933,93 $, taxes incluses, pour les deux saisons hivernales a été basée sur le taux horaire des employés multiplié par les heures requises ainsi que le coût du marché des abrasifs (sel). Ce résultat démontre un écart de 13 446,30 $, taxes incluses, soit 1,43 % entre l'estimation et les plus basses soumissions. Le montant pour les 2 périodes de prolongation d'un an chacun sont estimé à 940 120,82 $, soit 470 060,41 $ par année.

L'appel d'offres prévoit une option de prolongation de deux périodes d'un an chacune pour un montant total de 924 487,53 $, taxes incluses, soit 462 243,77 $ pour chaque année.

Les crédits requis pour ce dossier sont disponibles dans la base budgétaire de la DGIS (Division de la gestion des installations sportives) et la division de la Concertation du Bureau du Mont-Royal du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l’orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d’améliorer l’accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant le risque de chute de neige, le refus ou le report de ce contrat après le 1er novembre 2019 pourraient avoir des répercussions sur la sécurité et l'accès de la population montréalaise aux installations sportives concernées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier décisionnel, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2019 Approbation par le conseil municipal
Novembre 2019 Début du contrat
Avril 2022 Fin du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GINCE
c/s centre sportif et installations dcqmvde

Tél : 514-872-0976
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-29

Dino DAFNIOTIS
c/s centre sportif et installations dcqmvde

Tél : 514-872-8379
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directeur(trice)

Tél :	514-872-0035	**Tél :**	514-872-1456
Approuvé le :	2019-09-16	**Approuvé le :**	2019-09-30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1191543003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Objet :	Accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 $, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 $, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 $, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de 2 X 12 mois- Appel d'offres public 19-17715 - (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 $, net de taxes pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives et de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17715_SEAO__Liste des commandes.pdf
19-17715 pv.pdf
19-17715_Intervention_appro..pdf
19-17715_Tableau de vérification, lot 1.pdf
19-17715_Tableau de vérification, lot 2.pdf
19-17715_Tableau de vérification, lot 3.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement, 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-30

Denis LECLERC
Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514-868-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17715

No du GDD : 1191543003

Titre de l'appel d'offres : Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	26 - 6 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	2
Ouverture originalement prévue le :	20 - 8 - 2019	Date du dernier addenda émis :	16 - 7 - 2019
Ouverture faite le :	20 - 8 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	55 jrs
Date du comité de sélection :	- -		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	7	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	57%
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	18 - 12 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	18 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes, Lot 1, Complexe sportif Claude Robillard et Aréna Michel-Normandin	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	669 844,35 $		
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	588 304,08 $	√	1
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	802 065,60 $		

Nom des firmes, Lot 2 : Taz, Stade de soccer & Parc Frédéric-Back	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	292 749,35 $	√	2

Nom des firmes, Lot 3, Aréna Maurice-Richard	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	44 265,38 $		
LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.	43 434,11 $	√	3

Information additionnelle

Un (1) preneur dit que d'autres engagements ne leur permet pas d'effectuer le nôtre dans le délai requis, un (1) preneur dit qu'ils n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres dans le délai alloué et un (1) preneur n'as pas répondu à notre demande.
Bien que le résultat de l'appel d'offres public pour lequel il y a eu un (1) seul soumissionnaire pour le lot 2, l'estimation établie par la municipalité est supérieur à celui proposé dans la soumission. De ce fait, nous ne pouvons invoquer l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes.

Préparé par : Éliane Clavette

Le 30 - 8 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17715
Titre : Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports
Date de publication sur le SÉAO : mercredi 26 juin 2019
Date d'ouverture des soumissions : mardi 20 août 2019

Addenda : 1: 10 juillet remplacement bordereau prix ; 2: 16 juillet périodes de visites

				178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)		PAYSAGISTE SOLARCO INC.		LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	
			Numéro de fournisseur VDM	120376		150057		118469	
			Numéro NEQ	1141894387		1160902921		1142106435	
Lot 1, Complexe sportif Claude Robillard et Aréna Michel-Normandin									
Article	**Description**	**Quantité**		**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Prix forfaitaire pour le déneigement saisons 2019-2020 et 2020-2021	1		549 000,00 $	549 000,00 $	480 000,00 $	480 000,00 $	673 300,00 $	673 300,00 $
2	Prix unitaire par chargement de neige avec un camion 12 roues	65		160,00 $	10 400,00 $	160,00 $	10 400,00 $	140,00 $	9 100,00 $
3	Prix unitaire par chargement de neige avec un camion semi-remorque	80		290,00 $	23 200,00 $	266,00 $	21 280,00 $	190,00 $	15 200,00 $
			Total avant taxes		582 600,00 $		511 680,00 $		697 600,00 $
			TPS 5 %		29 130,00 $		25 584,00 $		34 880,00 $
			TVQ 9,9975 %		58 114,35 $		51 040,08 $		69 585,60 $
			Montant total		669 844,35 $		588 304,08 $		802 065,60 $
			Requis						
			Signature	Conforme		Conforme		Conforme	
			Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
			Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
			Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
			Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
			Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
			Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés public (AMF)	Oui	# 3001237304 Conforme	# 3000915626, en renouvellement, Conforme		# 2700027404, Conforme	
			Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Non					
			Garantie de soumission 3 %	Oui	Aviva # 487461-15-19 3%, conforme	Traite bancaire 57816882 : 17 647,12 $, conforme		Intact # 7610671-19-058 3%, conforme	
			Lettre d'engagement	Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
			Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»	Oui	Conforme	Non requis		Conforme	
			Validation de conformité - CNESST	Oui	Valide 19 août 2019, conforme	Valide 16 août 2019, conforme		Valide 19 août 2019, conforme	
			Autres conditions d'admissibilité ou document de requis						
			Liste du personnel affectée, qualifications et certifications	Non					
			Copie des immatriculations des véhicules	Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
			Copie assurance	Non					
			Renseignements complémentaires	Oui	Conforme	Conforme		Conforme	
			Liste des équipements, machineries & accessoires	Oui	Conforme	Conforme		Conforme	

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette **Date : 22 août 2019**

Numéro de l'appel d'offres : 19-17715
Titre : Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports
Date de publication sur le SÉAO : mercredi 26 juin 2019
Date d'ouverture des soumissions : mardi 20 août 2019

Addenda : 1: 10 juillet remplacement bordereau prix ; 2: 16 juillet périodes de visites

				178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	
		Numéro de fournisseur VDM		120376	
		Numéro NEQ		1141894387	
Lot 2, TAZ					
Article	**Description**	**Quantité**		**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Prix forfaitaire pour le déneigement saisons 2019-2020 et 2020-2021	1		44 900,00 $	44 900,00 $
2	Prix unitaire par chargement de neige avec un camion 12 roues	43		160,00 $	6 880,00 $
Lot 2, Stade de soccer					
Article	**Description**	**Quantité**		**Prix unitaire**	**Montant total**
3	Prix forfaitaire pour le déneigement saisons 2019-2020 et 2020-2021	1		52 800,00 $	52 800,00 $
4	Prix unitaire par chargement de neige avec un camion 12 roues	65		160,00 $	10 400,00 $
Lot 2, Parc Frédéric-Back					
Article	**Description**	**Quantité**		**Prix unitaire**	**Montant total**
5	Prix forfaitaire pour le déneigement saisons 2019-2020 et 2020-2021	1		129 000,00 $	129 000,00 $
6	Prix unitaire par chargement de neige avec un camion 12 roues	76		140,00 $	10 640,00 $
		Total avant taxes articles 1@6			254 620,00 $
		TPS 5 %			12 731,00 $
		TVQ 9,9975 %			25 398,35 $
		Montant total			292 749,35 $
			Requis		
		Signature		Conforme	
		Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Conforme	
		Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Conforme	
		Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Conforme	
		Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Conforme	
		Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Conforme	
		Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés public (AMF)	Oui	# 3001237304 Conforme	
		Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Non		
		Garantie de soumission 3 %	Oui	Aviva # 487461-17-19 3%, conforme	
		Lettre d'engagement	Oui	Conforme	
		Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»	Oui	Conforme	
		Validation de conformité - CNESST	Oui	Valide 19 août 2019, conforme	
		Autres conditions d'admissibilité ou document de requis			
		Participation à la visite obligatoire	Oui	Conforme	
		Liste du personnel affectée, qualifications et certifications	Non		
		Copie des immatriculations des véhicules	Oui	Conforme	
		Copie assurance	Non		
		Renseignements complémentaires	Oui	Conforme	
		Liste des équipements, machineries & accessoires	Oui	Conforme	

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette **Date : 22 août 2019**

Numéro de l'appel d'offres : 19-17715
Titre : Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports
Date de publication sur le SÉAO : mercredi 26 juin 2019
Date d'ouverture des soumissions : mardi 20 août 2019

Addenda : 1: 10 juillet remplacement bordereau prix ; 2: 16 juillet périodes de visites

				178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)		LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.	
		Numéro de fournisseur VDM		120376		118469	
		Numéro NEQ		1141894387		1142106435	
	Lot 3, Aréna Maurice-Richard						
Article	**Description**	**Quantité**		**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Prix forfaitaire pour le déneigement saisons 2019-2020 et 2020-2021	1		38 500,00 $	38 500,00 $	37 777,00 $	37 777,00 $
		Total avant taxes			38 500,00 $		37 777,00 $
		TPS 5 %			1 925,00 $		1 888,85 $
		TVQ 9,9975 %			3 840,38 $		3 768,26 $
		Montant total			44 265,38 $		43 434,11 $
			Requis				
		Signature		Conforme		Conforme	
		Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Conforme		Conforme	
		Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Conforme		Conforme	
		Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Conforme		Conforme	
		Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Conforme		Conforme	
		Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Conforme		Conforme	
		Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés public (AMF)	Non	# 3001237304, fournis		#2700035592, fournis	
		Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	Non				
		Garantie de soumission 3 %	Oui	Aviva # 487461-16-19 3%, conforme		L'Unique 13556-59 3%, conforme	
		Lettre d'engagement	Oui	Conforme		Conforme	
		Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»	Oui	Conforme		Conforme	
		Validation de conformité - CNESST	Oui	Valide 19 août 2019, conforme		Valide 13 août 2019, conforme	
		Autres conditions d'admissibilité ou document de requis					
		Liste du personnel affectée, qualifications et certifications	Non				
		Copie des immatriculations des véhicules	Oui	Conforme		Conforme	
		Copie assurance	Non				
		Renseignements complémentaires	Oui	Conforme		Conforme	
		Liste des équipements, machineries & accessoires	Oui	Conforme		Conforme	

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éliane Clavette **Date : 22 août 2019**

Liste des commandes

Numéro : 19-17715

Numéro de référence : 1282831

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de déneigement des sentiers, terrasses et stationnements Service des grands parcs du Mont-Royal des sports

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Entreprises Daniel Robert Inc. 11550 Av Philippe-Panneton Rivière-des-Prairies Montréal, QC, H1E 4G4 NEQ : 1140155889	Monsieur Daniel Robert Téléphone : 514 648-3320 Télécopieur : 514 494-3964	**Commande : (1614932)** 2019-07-04 15 h 53 **Transmission :** 2019-07-04 17 h 26	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h - Courriel 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Groupe Nicky 9771 rue Waverly Montréal, QC, H3L 2V7 NEQ : 1141894387	Monsieur Nick Luongo Téléphone : 514 381-2986 Télécopieur : 514 381-0567	**Commande : (1615516)** 2019-07-07 9 h 32 **Transmission :** 2019-07-07 23 h 35	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h 01 - Télécopie 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 03 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4	Monsieur Nicolas Iapalucci Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur	**Commande : (1615945)** 2019-07-08 14 h 22 **Transmission :** 2019-07-08 14	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h - Courriel 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) :

	NEQ : 1142106435	: 514 481-9925	h 22	Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	**Commande : (1612786)** 2019-06-28 9 h 01 **Transmission :** 2019-06-28 9 h 10	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h 01 - Télécopie 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 03 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Paysagistes Solarco inc. 2060, av Francis-Hughes Laval, QC, H7S 1N4 NEQ : 1160902921	Monsieur Stéphane Charland Téléphone : 514 683-5150 Télécopieur : 450 667-5971	**Commande : (1613819)** 2019-07-02 18 h 37 **Transmission :** 2019-07-02 18 h 37	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h - Courriel 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1 NEQ : 1161184792	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1616707)** 2019-07-09 16 h 58 **Transmission :** 2019-07-09 23 h 25	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h 01 - Télécopie 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 03 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Sig-Nature 935 Lippmann Laval, QC, h7s1g3 NEQ : 1160753902	Madame Isabelle Lorrain Téléphone : 450 629-8516 Télécopieur : 450 629-9917	**Commande : (1612642)** 2019-06-27 17 h 19 **Transmission :** 2019-06-27 17 h 46	3154949 - Addenda no 1 - modifications 2019-07-10 11 h - Courriel 3157469 - 19-17715_Addenda 2_modifications visites lot 2 2019-07-16 9 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

© 2003-2019 Tous droits réservés

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 02 octobre 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : PAYSAGISTE SOLARCO INC.
Adresse du siège social : 2060, AV FRANCIS-HUGHES, , LAVAL, QC, H7S 1N4, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000915626
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160902921

Autres noms d'affaires

- FERTILISATION SOLARCO
- FERTILISATION SOLERCO
- MARQUAGE EXPERT LIGNE
- TRAVAUX ÉTUDIANTS ÉCONOMIQUES

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 19 juillet 2016

PAYSAGISTE SOLARCO INC.
A/S MONSIEUR STÉPHANE CHARLAND
2060, FRANCIS-HUGHES
LAVAL (QC) H7S 1N4

N° de décision : 2016-CPSM-1039982
N° de client : 3000915626

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- FERTILISATION SOLARCO
- FERTILISATION SOLERCO
- MARQUAGE EXPERT LIGNE
- TRAVAUX ÉTUDIANTS ÉCONOMIQUES

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). PAYSAGISTE SOLARCO INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **18 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec

Montréal
[illegible] Place Victoria, 22e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191543003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations
Objet :	Accorder 3 contrats d'une valeur totale de 924 487,53 $, taxes incluses, soit un contrat à Paysagiste Solarco Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour le Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin (Lot 1) pour une somme de 588 304,08 $, taxes incluses, un contrat à 178001 Canada Inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement pour le Stade de soccer de Montréal, le TAZ, et le parc Frédéric-Back (Lot 2) pour une somme de 292 749,35 $, taxes incluses, et un contrat à Les entreprises Daniel Robert Inc. pour la fourniture de services de déneigement pour l'aréna Maurice-Richard (Lot 3) pour une somme de 43 434,11 $, taxes incluses, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2021, incluant une option de prolongation de 2 X 12 mois- Appel d'offres public 19-17715 - (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense maximale de 844 180,34 $, net de taxes pour la fourniture de services de déneigement des installations sportives relevant de la division de la gestion des installations sportives et de la division de la concertation et Bureau du Mont-Royal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1191543003 SGPMRS_Deneigement_V2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-30

Cédric AGO
Conseiller budgetaire
Tél : 514-872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 20.09

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1191073002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification à une dépense additionnelle de 397 848,65 $, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 $ à 48 710 423,21 $, taxes incluses

Il est recommandé:
1- d'autoriser une dépense additionnelle de 397 848,65 $, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 $ à 48 710 423,21 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-30 08:43

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191073002**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification à une dépense additionnelle de 397 848,65 $, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 $ à 48 710 423,21 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a été approuvé par le comité exécutif le 7 août 2019 (CE19 1209), par le conseil municipal le 19 août 2019 (CM19 0846) et par le conseil d'agglomération le 22 août 2019 (CG19 0365).
Suite à une révision des biens et services offerts, le fournisseur a dû ajuster à la baisse les soumissions déposées antérieurement à la Ville. Voici les résultats constatés:

1. Une année de maintenance doit être retirée de la soumission (Enregistreur Exacom) ;

2. La première année de maintenance de chaque produit doit être retirée des montants imputables aux PTI 68008 et 68420 ;

3. Une inversion des montants imputables aux PTI des projets 68008 et 68420 s'est produite. De plus, un ajustement à la baisse de la valeur globale du contrat et des projets PTI 2019 est nécessaire.

La valeur globale du contrat a été ajustée comme suit :

- Retrait d'une année de maintenance correspondant à 17 326,09 $, taxes incluses. Suite à cet ajustement dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208) la dépense additionnelle de l'entente s'élève à 397 848,65 $ pour une majoration totale du contrat à 48 710 423,21 $.

La répartition de la dépense additionnelle de 397 848,65 $, taxes incluses, se présente comme suit :

Dépense PTI (Toutes taxes)	Dépenses Budget de fonctionnement (Toutes taxes)	Total Dépenses (Toutes taxes)
180 479,21 $	217 369,44 $	397 848,65 $

La répartition de la dépense au PTI se présente comme suit :

PTI (Projet 68008) (Toutes taxes)	PTI AGGLO. (Projet 68420) (Toutes taxes)	Total Dépenses (Toutes taxes)
67 406,72 $	113 072,49 $	180 479,21 $

La dépense de 67 406,72 $, taxes incluses (61 551,32 $ net de taxes), sera imputée au PTI 2019 Service des TI au projet 68008 – SERAM et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-044. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville-centre.

La dépense de 113 072,49 $, taxes incluses (103 250,25 $ net de taxes), sera imputée au PTI 2019 Service des TI au projet 68420 – Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne le SIM, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La répartition de la dépense au budget de fonctionnement de 217 369,44 $ se présente comme suit :

Année	Maintenance 2 consoles au site de la rue Notre-Dame Ouest (Toutes taxes	Maintenance 52 licences et 2 logiciels d'intégration pour les sites de la rue Rachel (centre de relève et Avenue du Parc) (Toutes taxes)	Total annuel (toutes taxes)
2020	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2021	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2022	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2023	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2024	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2025	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2026	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2027	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2028	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
Dépense totale au budget de fonctionnement	61 434,63 $	155 934,81 $	217 369,44 $

La dépense de 217 369,44 $, taxes incluses (198 487,27 $, net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au

budget d’agglomération. Cette dépense sera financée par un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des TI de 22 100,00 $ au net à compter de 2020.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François FABIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réjean GAGNÉ, Service des technologies de l'information
Sébastien BERTEAU, Service des technologies de l'information

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves G GAGNÉ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-4316
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191073002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Objet :	Autoriser la modification à une dépense additionnelle de 397 848,65 $, taxes incluses, au lieu de 415 174,41 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 $ à 48 710 423,21 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1191073002 Addenda.xlsx GDD 1191073002 PTI Addenda.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

François FABIEN
Conseiller budgétaire

Tél : (514) 872-0709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-27

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ere) budgétaire

Tél : 514-872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1197690001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction partenaires d'affaires en communication , Division partenaires d'affaires en communication - A
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Imprime-Emploi, un contrat d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 19-17398 (2 soumissionnaires conformes). Le montant est estimé à 1 272 514,55 $ toutes taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure un contrat, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation d'une durée maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 19-17398 (2 soumissionnaires conformes). Le montant est estimé à 1 272 514,55 $ toutes taxes incluses ;
2. d'accorder à Imprime-Emploi**,** plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17398 et au tableau de prix reçu ;

3. d'imputer ces dépenses en conformité avec les informations inscrites dans l'intervention financière du dossier.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-30 09:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197690001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction partenaires d'affaires en communication , Division partenaires d'affaires en communication - A
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Imprime-Emploi, un contrat d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 19-17398 (2 soumissionnaires conformes). Le montant est estimé à 1 272 514,55 $ toutes taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'expérience citoyenne de des communications est appelé à communiquer des informations aux résidents et citoyens des quartiers ou arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris. Ces informations sont relatives à la nature et à la durée des travaux, aux voies d'accès alternatives, à la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc. La transmission de ces informations essentielles est réalisée notamment par la distribution d'avis ou de bulletins porte-à-porte aux résidents d'un ou des secteurs ciblés. Ce service sera aussi disponible en tout temps, afin d'informer les résidents en cas de situation d'urgence et/ou pour distribution massive.
L'appel d'offres 19-17398 a été lancé le 29 juillet 2019 dans le journal «Le Devoir» et sur SEAO et la fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 29 août 2019. Lors du processus, six (6) firmes se sont procurées le cahier des charges et deux (2) ont déposé une soumission.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire, au moins trente (30) jours calendrier, avant la date présumée de la fin du contrat et à la suite d'une entente écrite intervenue entre les deux (2) parties, le contrat pourra être prolongé de douze (12) mois. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 19-17398.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0499 - 20 septembre 2018 - Autoriser la prolongation pour une période de douze mois du contrat avec Distributions LG inc. (CG16 0536), soit du 29 septembre 2018 au 28 septembre 2019, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour un montant de 651 908,25 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 303 816,50 $ à 1 955 724,75 $, taxes incluses (1184956001).

CG16 0536 - 29 septembre 2016 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois supplémentaires, avec Distributions LG inc., pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 16-15299 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) (1163433004).

CE16 0569 - 13 avril 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Imprime-Emploi, pour la fourniture, sur demande, d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal, au prix unitaire de sa soumission, soit pour une somme maximale de 400 515,41 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14652 (3 soumissionnaires) (1163433001).

CG15 0076 - 26 février 2015 - Conclure avec la firme Distribution LG inc., une entente cadre collective (772 632 $), d'une durée totale de 36 mois, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis et/ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 14-13949 (1 soumissionnaire) (1156133001).

CG12 0342 - 27 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre collective (579 474,00 $) d'une durée de 12 mois, avec option de 2 prolongations de 12 mois supplémentaires chacune, avec Distribution T.I.M. pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidents de l'ile de Montréal - Appel d'offres public 12-12135 (1 soumissionnaire) (1125983003).

CG09 0221 - 18 juin 2009 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois avec Distribution T.I.M. (327 332,50 $) pour la préparation et la distribution d'avis ou de bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal - Appel d'offres public 09-11012 (1 soumissionnaire) (1094002002).

CE08 1087 - 11 juin 2008 - Conclure une entente-cadre d'une durée de douze mois, avec la firme Distribution T.I.M. (97 072,50 $), pour la fourniture sur demande d'impression, de préparation et de distribution d'avis ou de bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal, à la suite à l'appel d'offres public 08-10721 (2 soumissionnaires) (1080343003).

DESCRIPTION

La Ville de Montréal, dans le cadre des nombreux travaux en cours sur son territoire, est appelée à informer régulièrement les citoyens des travaux menés dans leur voisinage. Ces communications impliquent l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis aux citoyens riverains et usagers locaux affectés par des travaux d'infrastructures ou de voirie. Par exemple, la nature et la durée des travaux, les voies d'accès alternatives, la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc., constituent des informations essentielles aux résidents.
Conclusion d'une nouvelle entente pour le service d'impression et de distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information sur demande. Cette entente sera valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de son émission. Toutefois, à la fin de la période de validité de l'entente et à la suite d'un accord entre les deux (2) parties, la Ville pourra se prévaloir de l'option de prolongation de l'entente selon les mêmes termes et conditions. L'option de prolongation prévue au contrat est d'une durée maximale de douze (12) mois.

Les avis aux résidents

Les avis aux résidents sont généralement de format légal (8.5" X 14") muni de l'entête et du logo de la Ville de Montréal et portant la mention «Avis aux résidents». Ce gabarit est fourni et déjà imprimé par la Ville. Notons qu'il y a un bloc rouge au verso qui porte la mention INFO-TRAVAUX.

Inventaire

En vue de répondre rapidement aux demandes de préparation et de distribution des avis aux résidents, le fournisseur doit conserver en inventaire une quantité suffisante de gabarits.

Distribution

Le fournisseur doit être en mesure de distribuer les avis sur tout le territoire de l'île de Montréal, tant dans les 19 arrondissements de la Ville que dans les villes liées.

Les avis sont distribués de porte-à-porte et déposés dans les boîtes aux lettres des résidences, immeubles multi-logements, commerces, etc. Dans les établissements et édifices à bureaux, les avis sont distribués aux occupants de chaque étage si c'est possible ou déposés au comptoir d'accueil en nombre suffisant pour les occupants.

Les avis sont aussi déposés dans les boîtes aux lettres indiquant un refus de circulaires.

Délais

Le fournisseur doit être en mesure de compléter une opération d'impression et de distribution d'avis dans les 24 heures suivant l'appel. Le fournisseur doit être capable de distribuer un avis, de façon exceptionnelle, dans la journée même de la réception d'une demande.

Distribution en urgence

Des circonstances inhabituelles pourraient exiger une distribution urgente de soir, de nuit, de fin de semaine ou lors des journées fériées et/ou chômées. Dans ces cas particuliers, seul le prix de distribution des avis (1 000,00 $) pourra être majoré d'un maximum de 150% (taux de majoration).

Distribution massive

La Ville pourrait aussi être appelée à mettre en marche une stratégie de communication d'envergure publique, dont les avis constituent un moyen d'informer sa population d'une situation de gravité exceptionnelle.

Par distribution massive, on entend donc une distribution unique, couvrant plusieurs secteurs, comprenant un minimum de 20 000 avis et éxecutée en continu (24/24) jusqu'à sa terminaison. Dans ces situations, seul le prix de distribution des avis (1000,00 $) pourra être majoré d'un maximum de 200% (taux de majoration).

Le soumissionnaire doit être en mesure de soutenir la Ville, tant par :

- sa rapidité de réaction à organiser ses ressources de production ;
- sa capacité à organiser ses ressources de distribution et à augmenter les effectifs au besoin ;
- son rythme de livraison d'avis sur 24 heures.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public 19-17398

Titre : Impression et distribution d'avis aux résidents.

Description et usage :

Fournir, sur demande, un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal.

Date de lancement : 29 juillet 2019

Date d'ouverture : 29 août 2019

Preneurs de cahier des charges (6)

Il y a eu 6 preneurs de cahier de charges et 4 désistements :

- (2) manque de temps et de personnel pour pouvoir répondre à l'appel d'offres ;
- (1) spécifications demandées non rencontrées, distribution porte-à-porte ;
- (1) aucune réponse de leur part.

Soumissionnaires (2)

Analyse des soumissions

Tel que stipulé dans les documents d'appel d'offres, l'octroi de contrat est accordé au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de l'ouverture des soumissions, les deux (2) soumissionnaires étaient conformes. L'offre de la firme Imprime-Emploi est jugée conforme et est la plus basse. Cette firme est recommandée comme adjudicataire. (Voir le tableau des prix ci-après)

Montant de l'offre du fournisseur «Imprime-Emploi»

1 106 775$ + TPS (5%) 55 338,75$ + TVQ (9.975%) 110 400,80$ = 1 272 514,55$

L'estimation est basée sur la moyenne observée durant les années du dernier contrat soit de 2016 à ce jour.

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la firme «Imprime-Emploi» pour une période de vingt-quatre (24) mois avec la possibilité d'une prolongation maximale de 12 mois, aux prix unitaires soumis, un contrat pour une somme maximale de 1 272 514,55$ toutes taxes incluses, afin de fournir sur demande un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal, le tout conformément à l'appel d'offres public 19-17398.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Imprime-Emploi	1 106 775 $		1 272 514,56 $
Distributions LG inc.	1 162 000 $		1 336 009,50 $
Dernière estimation réalisée	1 200 000 $		1 379 700,00 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			1 304 262,03 $

((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	2,5%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	63 484,94 $ 5,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	107 185,44 $ 7,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'expérience citoyenne et des communications a effectué une estimation de la dépense en se basant sur les derniers prix du marché et sur l'historique de consommation des trois dernières années. L'analyse des prix soumis révèle un écart entre les soumissionnaires conformes «Imprime-Emploi» et «Distributions LG inc.» de 2,5% soit 63 494,94 $.

Le contrat est assumé au budget du Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC), tel que prévu à l'intervention financière.

Cette dépense est prise en compte dans la charge des dépenses mixtes d'administration générale. Ainsi cette dépense, étant déjà incluse au budget du SECC, n'entraîne aucune charge supplémentaire à l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Imprime-emploi est une entreprise d'insertion à l'emploi à but non lucratif qui est membre du collectif des entreprises d'insertion du Québec.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'information aux résidents soulève des questions sur les impacts des travaux et peut retarder le démarrage et la livraison de travaux déjà planifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : octobre 2019.
Début du contrat : octobre 2019.

Une entente auprès de l'adjudicataire sera émise par le Service de l'approvisionnement à la suite de l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment le règlement sur la gestion contractuelle et la Politique d'approvisionnement. L'appel d'offres a inclus les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Patricia SANCHEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Viorica ZAUER, Service des finances

Lecture :

Viorica ZAUER, 25 septembre 2019
Andres LARMAT, 24 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine CÔTÉ
charge(e) de communication

Tél : 514-872-8602
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-20

Ève CARLE
c/s communication

Tél : 514-868-5938
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée BÉDARD
Directrice
Tél : 514 872-5141
Approuvé le : 2019-09-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197690001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction partenaires d'affaires en communication , Division partenaires d'affaires en communication - A
Objet :	Conclure avec la firme Imprime-Emploi, un contrat d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 19-17398 (2 soumissionnaires conformes). Le montant est estimé à 1 272 514,55 $ toutes taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17398 PV.pdf19-17398-DetCah_SEAO.pdf19-17398-TCP.pdf19-17398-Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-24

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17398

No du GDD : 1197690001

Titre de l'appel d'offres : IMPRESSION ET DISTRIBUTION D'AVIS AUX RÉSIDENTS

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 29 - 7 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 29 - 8 - 2019

Ouverture faite le : 29 - 8 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 33,33

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 12 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 27 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
IMPRIME-EMPLOI	1 272 514,55 $	√	N/A
DISTRIBUTION L.G. INC.	1 336 009,50 $		

Information additionnelle

Désistements :
(2) manque de temps et de personnel pour pouvoir répondre à l'appel d'offres ;
(1) spécifications demandées non rencontrées, distribution porte-à-porte ;
(1) aucune réponse de leur part.

Préparé par : Andrés Larmat

Le 23 - 9 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres
19-17398

Agent d'approvisionnement
Andres Larmat

Conformité Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
IMPRIME-EMPLOI										
	0	Impression et distribution d'avis aux résidents	1	Impression sur le document de base seulement du message variable sur les avis, recto-verso. (Papier fourni par la	4500	Mille	1	54,20 $	243 900,00 $	280 424,03 $
			2	Impression sur du papier blanc ordinaire pour les secondes pages recto seulement (Papier fourni par l'adjudicataire)	1500	Mille	1	47,80 $	71 700,00 $	82 437,08 $
			3	Impression sur du papier blanc ordinaire pour les secondes pages recto-verso (Papier fourni par l'adjudicataire)	500	Mille	1	65,95 $	32 975,00 $	37 913,01 $
			4	Pliage	4500	Mille	1	19,30 $	86 850,00 $	99 855,79 $
			5	Distribution porte à porte des avis et autres documents	4500	Mille	1	145,00 $	652 500,00 $	750 211,88 $
			6	Distribution en urgence	20	Mille	1	217,50 $	4 350,00 $	5 001,41 $
			7	Distribution massive	50	Mille	1	290,00 $	14 500,00 $	16 671,38 $
Total (IMPRIME-EMPLOI)									**1 106 775,00 $**	**1 272 514,56 $**
DISTRIBUTIONS LG INC.										
	0	Impression et distribution d'avis aux résidents	1	Impression sur le document de base seulement du message variable sur les avis, recto-verso. (Papier fourni par la	4500	Mille	1	20,00 $	90 000,00 $	103 477,50 $

DISTRIBUTIONS LG INC.	0	Impression et distribution d'avis aux résidents	2	Impression sur du papier blanc ordinaire pour les secondes pages recto seulement (Papier fourni par l'adjudicataire)	1500	Mille	1	40,00 $	60 000,00 $	68 985,00 $
			3	Impression sur du papier blanc ordinaire pour les secondes pages recto-verso (Papier fourni par l'adjudicataire)	500	Mille	1	60,00 $	30 000,00 $	34 492,50 $
			4	Pliage	4500	Mille	1	12,00 $	54 000,00 $	62 086,50 $
			5	Distribution porte à porte des avis et autres documents	4500	Mille	1	200,00 $	900 000,00 $	1 034 775,00 $
			6	Distribution en urgence	20	Mille	1	400,00 $	8 000,00 $	9 198,00 $
			7	Distribution massive	50	Mille	1	400,00 $	20 000,00 $	22 995,00 $
Total (DISTRIBUTIONS LG INC.)									**1 162 000,00 $**	**1 336 009,50 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17398
Numéro de référence : 1291075
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Impression et distribution d'avis aux résidents

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
DATA Gestion des Communications 4 Place du Commerce Bureau 420 Montréal, QC, H3E 1J4 http://www.datacm.com	Monsieur Nassim Sharara Téléphone : 514 761-5353 Télécopieur :	**Commande : (1622905)** 2019-07-29 17 h 17 **Transmission :** 2019-07-29 17 h 17	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Deschamps Impression Inc. 755, boul. Deschutes Québec, QC, G1E 2C2 http://www.deschampsimp.com	Monsieur Claude Martineau Téléphone : 418 667-3322 Télécopieur : 418 667-5389	**Commande : (1622982)** 2019-07-30 8 h 49 **Transmission :** 2019-07-30 8 h 49	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Distributions LG Inc. 5648, boul. Thimens Montréal, QC, h4r2k9 http://www.distributionlg.com	Madame Lise Goulet Téléphone : 514 779-0956 Télécopieur :	**Commande : (1623120)** 2019-07-30 12 h 57 **Transmission :** 2019-07-30 12 h 57	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Imprime Emploi 5500 rue Fullum bureau 318 Montréal, QC, H2G 2H3	Monsieur Michel Morin Téléphone : 514 277-7535 Télécopieur : 514 277-2273	**Commande : (1623759)** 2019-08-01 12 h **Transmission :** 2019-08-01 12 h	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Imprimeries Transcontinental Inc. 710 rue Bouvier local, 107 Québec, QC, G2J 1C2	Monsieur Alain Tardif Téléphone : 418 840-5000 Télécopieur : 418 840-5001	**Commande : (1623645)** 2019-08-01 8 h 50 **Transmission :** 2019-08-01 8 h 50	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PréciGrafik Inc. 4545, boulevard de Portland Sherbrooke, QC, J1L 0J1	Monsieur Gilles Blais Téléphone : 819 822-0233 Télécopieur : 819 822-4193	**Commande : (1624000)** 2019-08-02 10 h 08 **Transmission :** 2019-08-02 10 h 08	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197690001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction partenaires d'affaires en communication , Division partenaires d'affaires en communication - A
Objet :	Conclure avec la firme Imprime-Emploi, un contrat d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 19-17398 (2 soumissionnaires conformes). Le montant est estimé à 1 272 514,55 $ toutes taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Gdd 1197690001 Imprime-emploi.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia SANCHEZ
Préposé au budget
Tél : 514 872-4764

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-25

Michelle DE GRAND-MAISON
Professionnelle -Chef d'équipe,
Tél : 514-872-7512
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1196335007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Reconduire la dernière année de prolongation prévue au contrat de la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaires avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020) pour une valeur maximale de 482 412,11 $ (incluant les taxes)

IL EST RECOMMANDÉ :

1. de reconduire la dernière année de prolongation prévue au contrat de la convention signée en décembre 2010 pour une durée d'un (1) an par laquelle Morneau Shepell s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, pour une somme maximale de 482 412,11 $ taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-09-25 17:52

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196335007**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Reconduire la dernière année de prolongation prévue au contrat de la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaires avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020) pour une valeur maximale de 482 412,11 $ (incluant les taxes)

CONTENU

CONTEXTE

À la fin 2010, la Ville de Montréal a approuvé une convention avec la firme Morneau Shepell pour des services professionnels d'actuariat et de support au Bureau des régimes de retraite de Montréal pour une durée de cinq (5) ans. La décision d'octroyer le contrat est datée du 8 décembre 2010 (CE10 1968) et faisait suite à un appel d'offres public. La Ville a retenu les services de la firme pour fournir principalement les services suivants :

- Estimer la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins du budget de la Ville;
- Établir la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins des états financiers de la Ville;
- Participer aux travaux ad hoc en vue de répondre aux demandes des vérificateurs de la Ville;
- Offrir un support à l'équipe du Bureau dans l'administration des régimes de retraite (expertise actuarielle, réglementaire, etc.);
- Fournir un outil de suivi (baromètre) relatant les informations financières pertinentes au suivi de la situation financière des régimes de retraite.

La convention initiale de cinq (5) ans visait la période 2010 à 2015 inclusivement. L'article 4 de la convention de 2010 permet toutefois après l'échéance des cinq (5) ans, de reconduire la convention, à chaque année, selon la décision des instances municipales, et ce, pendant une durée maximale de cinq (5) années additionnelles.

La convention a été reconduite pour une quatrième année, soit pour la période allant du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019 (CG18 0551), conformément au contrat initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0551 - 25 octobre 2018 - 1186335002 - Reconduire la convention de services professionnels d'actuaires intervenue avec Morneau Shepell (CE10 1968) (CG16 0455), pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2018 au 8 décembre 2019, pour une somme maximale de 482 412,11 $, taxes incluses
CG17 0303 - 24 août 2017 - 1176335002 - Reconduire la convention de services professionnels d'actuaires intervenue avec Morneau Shepell, pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2017 au 8 décembre 2018, pour une somme maximale de 482 412,11 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement de 55 000 $ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018
CG16 0455 - 25 août 2016 - 1163720002 - Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaires avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017) pour une valeur maximale de 478 583,47 $ (incluant les taxes) ou 416 250 $ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 51 900 $ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017
CG15 0394 - 18 juin 2015 - 1153720001 - Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaires avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2015 au 8 décembre 2016) pour une valeur maximale de 558 626,55 $ (incluant les taxes) ou 485 867,81 $ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 125 000 $ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2016
CE10 1968 - 8 décembre 2010 - 1104084004 - Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de cinq ans, renouvelable pour cinq années additionnelles avec l'autorisation du comité exécutif, à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) pour la rétention de services professionnels d'actuariat pour une somme maximale de 2 252 138,44 $, taxes incluses - Appel d'offres public (# 10-11 360) trois soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un montant de 220 000,00 $ à titre de dépenses contingentes incluses au contrat

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la reconduction de la convention existante pour une année additionnelle. En d'autres termes, il s'agit uniquement de donner effet à une disposition contractuelle.

JUSTIFICATION

Les travaux réalisés par la firme tant pour l'administration des régimes de retraite (support aux mandats délégués des différentes commissions) que pour l'évaluation de la charge comptable associée aux régimes de retraite (confection du budget et des états financiers de la Ville) sont de nature récurrente car ils sont requis année après année.
En premier lieu, il nous apparaît opportun de donner effet à la disposition contractuelle. soit de prolonger la convention, car la firme offre un niveau de services de très bonne qualité et respecte les échéanciers. Par ailleurs, le contexte particulier visant les régimes de retraite dans le secteur municipal et plus particulièrement la situation des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal, où une fine connaissance de nos régimes constitue un atout important (les fusions des régimes de retraite, la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), etc.) nous incite aussi à utiliser la clause de prolongation prévue au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2010, le montant total du contrat d'une durée de cinq (5) ans totalisait 1 995 250 $ avant taxes. À l'époque, une prévision des dépenses avait été produite pour chacune des années à titre indicatif seulement. Toutefois, compte tenu que les dépenses d'une année étaient grandement influencées, d'une part, par le volume de travail découlant des nouvelles ententes d'harmonisation signées et, d'autre part, des changements apportés aux normes comptables, il était prévu que ces sommes pouvaient être réaménagées

différemment d'une année à l'autre, dans la mesure où le Service disposait des crédits budgétaires disponibles. Mentionnons que sur les cinq (5) premières années du contrat, les taux horaires prévus au contrat sont demeurés inchangés, c'est-à-dire que la firme avait maintenue constante ses taux horaires.
En ce qui concerne la reconduction, le devis technique associé à ce dossier mentionnait à l'article 6 :

« Le soumissionnaire devra indiquer :
La structure des taux horaires pour une période de cinq (5) ans par catégorie de professionnels pour effectuer les travaux qui pourraient être requis par le Bureau des régimes de retraite;
Les prix qui seront facturés pour les années ultérieures, dans l'éventualité où le contrat est prolongé, seront déterminés sur la base d'une indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation ;
Le soumissionnaire doit compléter le bordereau de prix» . (notre soulignement)

Le sommaire décisionnel relatif au dossier (1104084004) mentionnait aussi dans la section description :

« Le présent dossier a pour objet d'obtenir l'autorisation de signer une convention de services professionnels avec la firme Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco), firme d'actuaires conseils, sélectionnée suite à un appel d'offres public. Il y a eu cinq (5) preneurs de cahiers de charge et trois (3) soumissionnaires pour cet appel d'offres. Le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire est de 10 % inférieur au montant estimé au moment du lancement de l'appel d'offres. Le montant estimé était basé sur les coûts actuels de services professionnels. Cette convention d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de renouvellement annuelle pour une période additionnelle de cinq (5) ans avec l'autorisation du comité exécutif , porte sur la rétention de services professionnels d'actuariat requis afin de supporter la Ville dans l'administration des régimes de retraite dont elle est le délégataire. » (notre soulignement)

Impact financier pour l'exercice 2020

Comme le prévoit la convention, nous devons majorer les taux horaires d'un indice d'inflation. Nous utilisons l'indice d'inflation de Montréal produite par Statistique Canada. Il s'agit d'un indice reconnu. Nous utilisons l'indice mensuel moyen des douze mois de 2018 (129,5) divisé par l'indice mensuel moyen des douze mois de 2017 (127,3) afin d'éviter la volatilité observé de l'indice sur une base mensuelle. L'indice des prix à la consommation obtenu avec cette formule est de 1,7 %.

Compte tenu de l'indice des prix à la consommation relativement modeste, Morneau Shepell sera en mesure de réaliser les différents mandats afférents sans augmenter le budget de l'année passée, soit un montant total de 419 580 $ (avant taxes). En ajoutant les taxes, nous obtenons une somme de 482 412 $.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 440 500 $ (taxes nettes), est prévu au Service des finances (160 000 $) ainsi qu'au Bureau des régimes de retraite (280 500 $). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Il s'agit d'une dépense mixte d'administration générale pour les crédits attribués au Service des finances. Pour ce qui est des crédits attribuables au Bureau des régimes de retraite, les dépenses seront mixtes dont la répartition était, pour 2019, 50,1 % pour l'agglomération et 49,9 % pour le local.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions des régimes de retraite ont délégué à la Ville l'administration de leur régime de retraite. Plusieurs services nécessitent une expertise que la Ville n'a pas et qu'elle doit obtenir d'une firme d'actuaires conseils. Un refus ou un report du présent dossier mettrait la Ville dans une situation où elle ne serait pas en mesure de rendre les services requis en vertu de ses obligations et responsabilités de délégataire. Si la Ville cessait d'offrir les services qui lui ont été délégués, les commissions pourraient engager des dépenses à cet effet et, par la suite, présenter la facture à la Ville qui devrait s'en acquitter tel que prévu dans les règlements des régimes de retraite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aviser la firme que la Ville désire se prévaloir de la clause prévue à la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Patricia SANCHEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-09-17
Louis-Paul SIMARD Conseiller - Caisses de retraite	Alain LANGLOIS Chef de division secrétariat aux commissions

Tél : 514 872-6520
Télécop. : 514 872-1855

Tél : 514 872-5902
Télécop. : 514 872-1855

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2019-09-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-09-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196335007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
Objet :	Reconduire la dernière année de prolongation prévue au contrat de la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaires avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020) pour une valeur maximale de 482 412,11 $ (incluant les taxes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1196335007.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia SANCHEZ
Préposé au budget
Tél : 514 872-4764

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-23

Pierre BLANCHARD
conseiller budgetaire
Tél : 514-872-6714
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1195243002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue à l'entente 1146051-P accordée à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) – Solution de centre de contacts clients.

Il est recommandé:
1. d'autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue du contrat octroyé à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) - Solution de centre de contact client, tel qu'énoncé dans la demande de changement au contrat (DDCC) pour lesquels le fournisseur s'engage à fournir à la Ville les nouveaux services au tarif décrit ;

2. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information de ratifier la DDCC relative au contrat visé et tous documents y afférents, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-30 11:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195243002**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue à l'entente 1146051-P accordée à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) – Solution de centre de contacts clients.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
En 2016, la Ville par l'entremise de son Service des technologies de l'information (STI) a mis l'accent sur les communications numériques (téléphonie filaire, web diffusion, centres de contact client) et plus particulièrement sur le rehaussement de la plateforme téléphonique d'un groupe spécifique de centres d'appel. Le Service 311, la Cour municipale, le centre de services du STI, le Service de la gestion et de la planification immobilière ainsi que la Centrale d'information policière (CIP) constituaient, dans l'immédiat, le groupe de centres d'appels cible à rehausser étant donné la date d'échéance de l'entente avec le fournisseur de service de leur plateforme téléphonique.

L'objectif du projet Centre de contact client (CCC) est d'harmoniser et d'améliorer la gestion des Centres d'appels en déployant une plateforme uniformisée offrant des services multicanaux. En effet, avec les nouveaux moyens de communication (internet, courriel, clavardage), il était nécessaire pour la Ville de multiplier ses points de contact pour optimiser l'expérience client.

Le projet a été mis en œuvre en deux phases. La phase I consistait à migrer les cinq centres d'appels du groupe cible en reconduisant uniquement les fonctionnalités existantes et la phase II implique l'intégration de nouveaux centres d'appels et l'activation de nouvelles fonctionnalités qui, quoique présentes dans la plateforme, doivent être paramétrées et personnalisées.

Les services inclus dans le présent dossier pourront être utilisés par l'ensemble des utilisateurs de la plateforme afin d'améliorer les services offerts aux citoyennes et citoyens, tout en optimisant son opérationnalisation par les employés de la Ville. Cette

approche s’inscrit dans la stratégie d'optimisation et d'automatisation des services technologiques de la Ville. En effet, l'appui sur une plateforme infonuagique, la standardisation de l'offre disponible à tous ainsi que la mutualisation d'expertise permet une meilleure adéquation entre les besoins citoyens et les services technologiques offerts ainsi qu'une évolution de l'offre plus agile.

Le présent dossier vise à autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue de l’entente 1146051-P accordée à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) – Solution de centre de contacts clients.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0432 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Rogers Communications Canada inc., pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 - (2 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Depuis mars 2017, le projet a entamé la phase II de son déploiement qui consiste à standardiser les solutions CCC de la Ville et à mettre en place les fonctionnalités qui répondent aux besoins croissants de mieux servir les clients et de gérer efficacement les opérations.

La standardisation des solutions de CCC de la Ville a permis à plus de clients de bénéficier des tarifs avantageux que nous concède le contrat actuel. Six (6) nouveaux centres de contact ont été ajoutés à la plateforme CCC. Ceci n’affecte en rien la quantité maximale d’utilisateurs et le prix unitaire associé aux licences prévues au contrat. Ces ajouts sont conformes aux prévisions de dépenses au budget de fonctionnement de l’enveloppe et leur intégration était prévue au plan d’évolution de la plateforme. Les dépenses afférentes comprennent, l’activation, la paramétrisation et la personnalisation des fonctionnalités de base.

En parallèle, la mise en œuvre et l’exploitation du contrat auprès du premier groupe de CCC ont mis en lumière des besoins spécifiques à la gestion des centres de contact client, à la communication avec la clientèle et à la gestion des effectifs. Par conséquent, il est nécessaire d’ajouter des produits (modules et logiciels) et services au catalogue du contrat

L’intégration des services accessoires suivants à l’entente permettra de répondre aux besoins de la Ville notamment pour le Service 311.

Sondages automatisés - la publication et l'analyse de sondages de satisfaction automatisés est un outil indispensable pour les gestionnaires du CCC afin de mesurer la satisfaction des clients et ainsi mettre en place une démarche d'amélioration continue.

Gestion des effectifs - la gestion des effectifs permet de prévoir la charge de travail et d'établir l'horaire des agents du CCC basé sur des données à jour sur la disponibilité des agents, les ensembles de compétence et règles d'acheminement.

Gestion de la qualité - la gestion de qualité permet d'effectuer un suivi rigoureux sur la qualité des interactions avec les clients et de dégager des tendances et des recommandations d'amélioration de rendement.

Rétention des enregistrements - la rétention des enregistrements offre une capacité d’archivage supérieure pour une durée maximale de 365 jours. En effet, cet archivage serait fait pour tous les types de communication à un coût fixe par gigaoctet (Go) utilisé. Le

contrat actuel prévoit l'enregistrement pour la voix pour une durée de rétention limitée, tandis que ce nouveau service permettrait de nouveaux canaux de communication tels que le clavardage, les messages textes et les courriels (auxquels les citoyens par exemple pourraient joindre un fichier ou une photo) qui requièrent plus d'espace de stockage et possiblement une durée de rétention plus longue, équivalente au temps de traitement et de suivi d'un dossier du début à la fin. Cette solution offre une capacité d'archivage supérieure pour une durée maximale de 365 jours. En effet, cet archivage serait fait pour tous les types de communication à un coût fixe par gigaoctet (Go) utilisé.

Extraction de données - cette fonctionnalité permet de recueillir des données qui permettront de développer des indicateurs mesurables en temps réel qui, combinés avec un outil de BI (comme Qlik Sense), produiront des tableaux de bord informatifs.

Par souci de clarté et de précision, l'appellation commerciale sera annexée au nom de la fonctionnalité comme suit :

Fonctionnalité recherchée	Élément au bordereau
Sondages automatisés et Gestion des effectifs	Interaction Feedback + Interaction Optimizer
Gestion de la qualité	Interaction Quality Manager
Rétention des enregistrements	Stockage en Go
Extraction de données	Extraction de données

JUSTIFICATION

Les modules et les services accessoires demandés sont de même nature que ceux prévus au contrat initial, portent sur le même objet et sont essentiels à la réalisation du contrat intervenu entre la Ville et Rogers communications. Il s'agit en effet d'acquisition de modules et de services de paramétrisation supplémentaires.
L'intégration progressive de nouveaux centres d'appels à la solution CCC tels que Espace pour la vie (EPLV), Centre de gestion du mouvement urbain (CGMU), Service ZAP pour le support WiFi de la Ville, Centre opérationnel de sécurité (COS), Ressources humaines (RH) permet d'améliorer l'organisation de l'information et des services de la Ville, de personnaliser l'expérience client et de mettre en place des pratiques innovantes d'assistance.

Le principal client de la solution CCC est assurément le Centre de contacts du 311 (1 million d'appels par année). Le CCC du 311 traite des demandes d'informations, des demandes de services et des plaintes de citoyens. En automne 2018, le CCC du 311 a amorcé un vaste projet qui consiste à regrouper ses services à son unité centrale afin de faire des gains en efficacité et de réaliser des économies. Le nombre d'appels est en constante croissance et sa clientèle désire de plus en plus utiliser les nouveaux canaux de communications. La mise en place des fonctionnalités décrites dans ce dossier servira de levier pour améliorer la qualité du service, pour mieux gérer les effectifs et pour prévoir les demandes de services futures des citoyens en effectuant des analyses prédictives.

Finalement, les services offerts au 311 pourront être réutilisés par l'ensemble de la communauté des clients de la plateforme dans l'éventualité où ces derniers ajoutent de la valeur aux services offerts autant aux citoyens qu'aux employés de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ajout de produits et services accessoires au catalogue est sans impact sur le coût total du contrat.
Les dépenses se feront au rythme de l'expression des besoins et évolueront en fonction du projet de transition pour ensuite varier en fonction des besoins de la Ville. Les dépenses seront majoritairement assumées au budget de fonctionnement et au PTI du Service des TI

pour la durée de l'entente. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets, et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les produits requis pour l'exploitation de la solution en Phase II doivent être introduits au catalogue de service pour être facturables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne est prévue pour annoncer l'existence des nouvelles fonctionnalités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE : 9 octobre 2019
Approbation du dossier par le CM : 22 octobre 2019
Approbation du dossier par le CG : 24 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Après vérification, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Isabel SERRA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Brigitte GRANDMAISON, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Pierre L'ALLIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Pierre L'ALLIER, 17 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BOISVERT
Conseiller(ere), Analyse et contrôle

Tél : 514 872-4189
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-25

Maxime CADIEUX
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-464-3926
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail
Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2019-09-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-09-30

Demande de changement au contrat

# de contrat	16-14038	# de demande	14038-19-001

Date de la demande	17 juillet 2019

Initiateur de la demande	Ville de Montréal

Titre de la demande	Ajout d'items au bordereau de soumission

Description :

La mise en œuvre et l'exploitation du contrat auprès des clients intégrés à la plateforme CCC de Rogers ont mis en lumière des besoins spécifiques à la communication avec la clientèle, à la planification des effectifs, à l'organisation du travail et à la gestion efficace des opérations.

Les fonctionnalités faisant l'objet de cette demande sont présentes dans la solution CCC. Toutefois, les coûts pour services professionnels pour l'activation, la paramétrisation et la personnalisation sont à prévoir et dépendent du nombre d'utilisateurs concernés et du volume de données.

Impact au contrat

Les services offerts dans cette demande sont optionnels et facturables à l'usage.

Introduction au bordereau des services suivants:

Item 20 – Sondages automatisés - Interaction Feedback + Gestion des effectifs – Interaction Optimizer
Item 21 – Gestion de la qualité – Interaction Quality Manager
Item 22 – Rétention des enregistrements – Stockage en gigaoctet (Go) (rétention maximale de 365 jours)
Item 23 – Extraction de données

Impact de prix

Item 20 : 60,00 $ si ajouté à une licence existante d'agent / mois. Nouvelle licence : 175,00 $ / usager / mois
Item 21 : 50,00 $ / usager / mois
Item 22 : 2,00 $ / Go / mois
Item 23 : 235,00 $ / mois

Signatures

Ville de Montréal		**Roger's**	
Signature		**Signature**	
Nom	Alain Dufort	Nom	Josée Riendeau
Titre	Directeur, Service des technologies de l'information	Titre	Directrice des Ventes – Québec
Date		Date	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1195243002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Autoriser l'ajout de produits et services accessoires au catalogue à l'entente 1146051-P accordée à Rogers Communications Canada inc. (CG16 0432) – Solution de centre de contacts clients.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Les modifications au contrat-cadre mentionnées au sommaire décisionnel qui n'augmentent pas la valeur du contrat sont accessoires au contrat et n'en changent pas la nature.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel SERRA
Avocate, division du droit contractuel et notarial
Tél : 514 872-6854

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-18

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division

Tél : 514 872-8323
Division : Droit contractuel et notarial

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Imprimer

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 16 juillet 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.
Adresse du siège social : 333, BLOOR ST E, , TORONTO, ON, M4W 1G9, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000506649
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1171552897

Autres noms d'affaires

- CÂBLE ROGERS
-
- CÂBLE TV ROGERS
-
- CHATR MOBILE
-
- CITYFONE MOBILE
-
- CITYFONE TELECOMMUNICATIONS
-
- COMMUNICATIONS CÂBLE ROGERS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1198042010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 113921 Canada Inc. un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, d'une superficie de 8 248 pi², utilisé comme poste de quartier 27 pour le SPVM, pour un terme de 5 ans, soit du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024. La dépense totale est de 1 312 252,45 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3253.

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de 113921 Canada Inc. un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1er octobre 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 305 353,95 $, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de prolongation du bail;
2. d'autoriser une dépense de 5 748,75 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
3. d'autoriser une dépense de 1 149,75 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-26 18:13

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198042010**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 113921 Canada Inc. un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, d'une superficie de 8 248 pi², utilisé comme poste de quartier 27 pour le SPVM, pour un terme de 5 ans, soit du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024. La dépense totale est de 1 312 252,45 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3253.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er février 1998, un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, propriété de 113921 Canada Inc. Le bail initial a été négocié de gré à gré et viendra à échéance le 30 septembre 2019.
Le SPVM a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de renouveler le bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0016- 29 janvier 2009- Approbation du projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 113921 Canada Inc. un espace situé au 1805, rue Fleury Est, pour le poste de quartier 27 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 10 ans.
CG07 0261- 21 juin 2007- Approuver le nouveau schéma de couverture de services et la nouvelle structure organisationnelle du Service de police de la Ville de Montréal.

CG07 0356 -20 septembre 2007- Approuver la première convention de modification de bail du PDQ 28 pour une durée de 5 ans.

Décision 5370- 18 juin 1997- Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 113921 Canada Inc. un local situé au 1805, rue Fleury Est à Montréal, d'une superficie de 8 248 pi² utilisé pour les besoins du SPVM, incluant 20 espaces de stationnement réservés sans frais additionnels pour la Ville. Le terme de la prolongation du bail est de 5 ans, soit du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024 (Terme

Prolongé).
Le 7 janvier 2019, les Locaux ont fait l'objet d'un mesurage par le locateur selon la norme BOMA (la norme pour mesurer les immeubles selon les dispositions du bail et il s'agit de la méthode préconisant le mesurage global d'un immeuble afin de répartir, au prorata des occupants, les espaces communs) et la nouvelle superficie locative des Locaux est de 8 248 pi², comparativement à 7 750 pi². C'est-à-dire 3 928 pieds carrés pour le sous-sol et 4 320 pieds carrés pour le 1er étage.

JUSTIFICATION

Cette troisième convention de prolongation du bail permettra au poste de quartier 27 du SPVM de poursuivre sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

	Loyer annuel actuel basé sur 7 750 pi²	**Loyer annuel pour les années 2019 à 2024 basé sur 8 248 pi² (5 années)**
Loyer annuel de base	**86 800,00 $ (11,20$/ pi²)**	**115 472,00$ (14,00$/pi²)**
Frais d'exploitation	34 100,00 $ **(4,40$/ pi²)**	36 291,20 $ **(4,40$/ pi²)**
Taxes foncières	41 152,50 $ **(5,31$/ pi²)**	43 796,88 $ **(5,31$/ pi²)**
Frais d'énergie	29 605,00 $ **(3,82$/ pi²)**	31 507,36 $ **(3,82$/ pi²)**
Loyer total avant taxes	191 657,50 $	227 067,44$ x 5 ans = 1 135 337,20 $
TPS	9 582,88 $	56 766,86 $
TVQ	19 117,84 $	113 249,89 $
Loyer total avec taxes	**220 358,22 $**	**1 305 353,95 $**
Ristourne de TPS	(9 582,88) $	(56 766,86) $
Ristourne de TVQ	(9 558,92) $	(56 624,95) $
Loyer net annuel	**201 216,42 $**	**1 191 962,14 $**

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire.

Le loyer de base pour les années 2009 à 2014 était de 9,65$/pi² et pour l'année 2014 jusqu'en date des présentes, le loyer de base est de 11,20$/pi².

Le taux de location pour des espaces à bureaux dans ce secteur pour ce type d'immeuble, excluant les frais d'exploitation, oscille entre 12 $ et 15 $/pi². Le loyer annuel de base pour la durée de la prolongation du bail est fixe et représente 14 $/pi². L'augmentation du loyer de base est donc justifiée en l'espèce. Par ailleurs, le Locateur s'engage à effectuer, à ses frais, les travaux de rafraîchissement des Locaux notamment de peinture, d'électricité, de menuiserie et d'ébénisterie.

Les frais d'exploitation, les frais d'énergie et les taxes foncières pour l'année 2019-2020 représentent un taux approximatif de 13,53 $/pi² et sont ajustés annuellement selon les dispositions du bail.

Le présent dossier recommande également d'approuver des contingences et incidences dans l'éventualité où la Ville souhaitait des travaux additionnels aux travaux correctifs 2019 ci-dessus décrits, représentant un montant maximum à remettre au Locateur de 6 898,50 $, incluant les taxes applicables. Les contingences sont requises advenant une détérioration "supplémentaire" des lieux loués (travaux correctifs non négociés et payés par le locateur) entre la période de la visite initiale du local et le début de la prolongation du bail, soit le 1er octobre 2019.

CONTINGENCES ET INCIDENCES

Contingences	5 000,00 $
Incidences	1 000,00 $
Total avant taxes	6 000,00 $
TPS (5 %)	300,00 $
TVQ (9,975 %)	598,50 $
Total avec taxes	6 898,50 $
Ristourne de TPS	(300,00) $
Ristourne de TVQ	(299,25) $
Coût total net	6 299,25 $

La dépense totale pour le terme, incluant les taxes applicables, est de 1 312 252,45$. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la prolongation du bail, le poste de quartier 27 du SPVM devra suspendre ses activités et trouver un nouveau local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Faycal RABIA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 13 septembre 2019
Faycal RABIA, 12 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise immobilière

Tél : 514-868-7835
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-11

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-25

TROISIÈME CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **113921 CANADA INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège au 608-6300 avenue du Parc, à Montréal, province de Québec, H2V 4H8, agissant et représentée par Monsieur Moses Salzberg, son président, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

(ci-après nommée le « Bailleur » et/ou le « Locateur »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après nommée le « Locataire »)

PRÉAMBULE :

ATTENDU QUE par convention de bail datée du 10 juin 1997 (le « Bail Initial »), le Locataire (antérieurement la Communauté urbaine de Montréal) loue du Locateur des locaux situés au 1805-1825, rue Fleury Est, à Montréal, province de Québec, H2B 1H7 (les « Lieux loués ») d'une superficie locative de 4,269 pieds carrés (la « Superficie Initiale des Lieux loués ») ;

ATTENDU QUE par première convention de modification de bail datée du 30 août 2007 (la « Première Convention de modification»), le Bail Initial a été modifié afin notamment de prolonger le terme du Bail Initial pour 5 ans;

ATTENDU QUE par deuxième convention de modification de bail datée du 20 mars 2009 (la « Deuxième Convention de modification»), le Bail Initial a été modifié notamment quant à sa durée qui a été modifiée pour être le 1er octobre 2009 au 30 septembre 2019, la Superficie Initiale des Lieux loués qui a été augmentée de 3,481 pieds carrés afin de totaliser 7,750 pieds carrés et la part proportionnelle du Locataire qui a été établie à 31,43% ;

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

ATTENDU QUE le Bail Initial, la Première Convention de modification et la Deuxième Convention de modification sont ci-après collectivement désignés le « Bail » ;

ATTENDU QUE le Bail Initial se termine le 30 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger le Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent ;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* (RENA) et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Terme Prolongé incluant les termes prolongés;

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des personnes écartées* en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté conformément à *la Loi sur les cités et villes* et s'engage à maintenir ce statut pendant toute la durée du Terme Prolongé incluant les termes prolongés.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **Préambule :** Le préambule fait partie intégrante de la présente troisième convention de prolongation du bail (la « Troisième Convention de prolongation »).

2. **Durée :** La durée du Bail pour les Lieux loués est prolongée pour une période de **cinq (5) ans** commençant le **1er octobre 2019** et se terminant le **30 septembre 2024** (le « Terme Prolongé»).

3. **Loyer :** Pour la période du **1er octobre 2019 au 30 septembre 2024,** le loyer de base annuel payable par le Locataire au Locateur sera de **quatorze dollars (14$) le pied carré de la Superficie locative des Lieux loués**, plus les taxes

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

applicables, payable par des versements mensuels, égaux et consécutifs. Ledit loyer de base annuel est payable d'avance le premier jour ouvrable de chaque mois.

4. **Superficie locative des Lieux loués :** À compter du 1er octobre 2019, la Superficie locative des Lieux loués est fixée à 8 248 pieds carrés, conformément au certificat de mesurage joint aux présentes comme Annexe « C ». La Superficie locative de l'Édifice est de 29 094 pieds carrés.

5. **Part proportionnelle du Locataire** : À compter du 1er octobre 2019, la Part proportionnelle du Locataire est fixée à ~~28%~~. 28,35% YL

6. **Espaces de stationnement** : À compter du 1er octobre 2019, le Locateur fournira au Locataire, sans frais, pour la durée du Terme Prolongé et toute prolongation subséquente, **vingt (20)** espaces de stationnement réservés et à l'usage exclusif du Locataire sur le terrain extérieur ou à l'intérieur de l'Édifice.

7. **Option de renouvellement :** Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel de **cinq (5) ans, commençant le 1er octobre 2024 et se terminant le 30 septembre 2029**, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors **à négocier selon le taux du marché, les parties agissant raisonnablement**. Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

   Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins huit (8) mois et au plus tard douze (12) mois avant l'échéance du Bail. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option, deviendra nulle et non avenue.

8. **Travaux du Locateur :** Le Locateur s'engage d'ici le **31 décembre 2019** à réaliser, à ses frais, les travaux montrés et décrits à l'Annexe « A » des présentes. Pour fins de précision, le Locateur s'engage à effectuer lesdits

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

travaux à la satisfaction du Locataire.

Les Travaux ne devront, en aucun cas, nuire à la jouissance paisible du Locataire et devront être exécutés de façon à ne pas nuire à la sécurité du Locataire et des occupants. Le Locateur s'engage à protéger toutes les surfaces adjacentes et le mobilier lors de l'exécution des Travaux et il s'engage également à remettre à tous les jours les Lieux loués propres suite à l'exécution des Travaux.

9. Autres conditions :

9.1 À compter de la date de signature des présentes, les Annexes « A » et « B » du Bail sont modifiées et remplacées par celles jointes à la présente Troisième Convention de prolongation, lesquelles font parties intégrantes du Bail.

9.2 À compter de la date de signature des présentes, l'article 9 de la Deuxième Convention de modification concernant l'option de renouvellement est annulé.

9.3 A compter du 1er octobre 2019, les articles 3, 11 et 14 de la Deuxième Convention de modification concernant la superficie locative, la part proportionnelle et les espaces de stationnement sont annulés.

9.4 Le Locataire s'engage à prendre à sa charge le coût de la publication de la présente Troisième Convention de prolongation, sous la forme d'un avis de bail.

9.5 La présente Troisième Convention de prolongation est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Troisième Convention de prolongation dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

9.6 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

LES SIGNATURES DES PARTIES APPARAISSENT SUR LA PAGE SUIVANTE.

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

POUR LE LOCATEUR:

Signée par le Locateur à Montréal ce 26 e jour du mois de Septembre 2019.

Par : _____
Moses Salzberg, président

POUR LE LOCATAIRE:

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2019.

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

La Troisième Convention de prolongation a été approuvée par le Conseil d'agglomération le _____.
Résolution no _____.

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

ANNEXE « A »

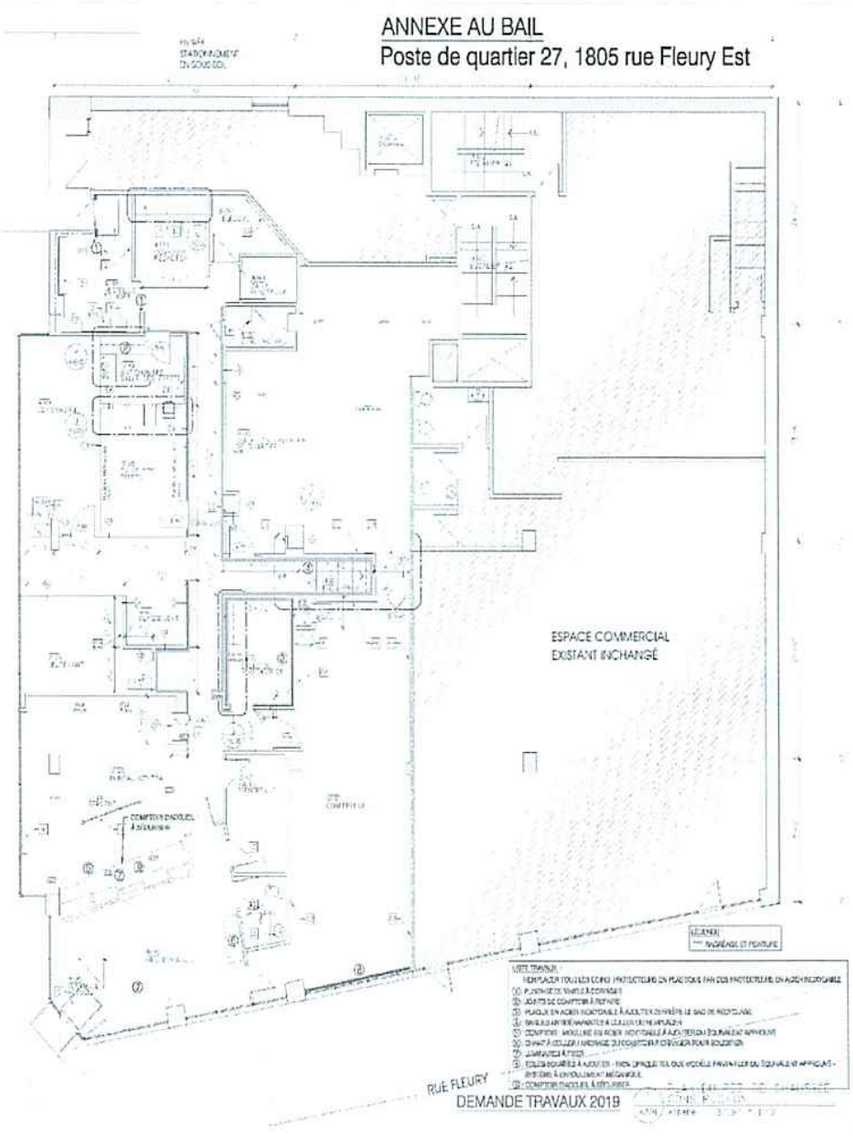

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

ANNEXE AU BAIL

Poste de quartier 27, 1805 rue Fleury Est

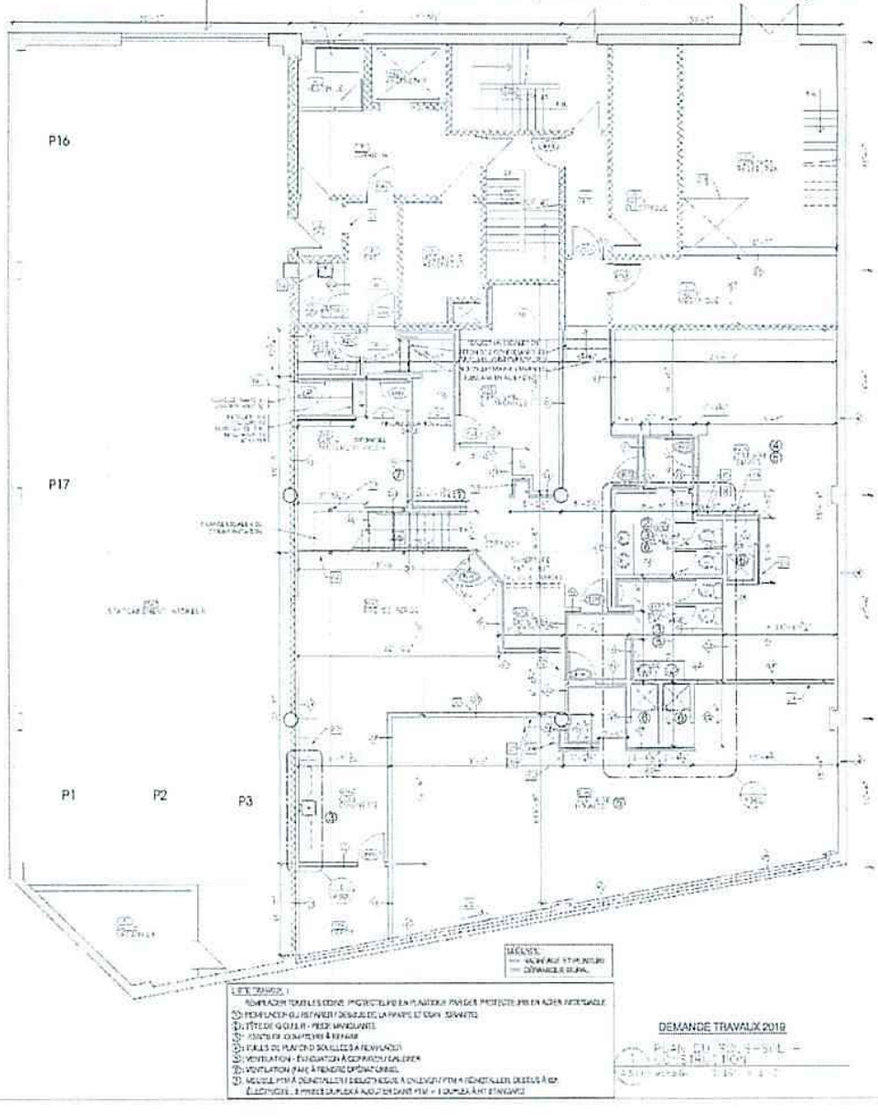

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

Description des toiles solaires:

- Toutes les toiles adjacentes, dans une même pièce, devront avoir un tube de même diamètre.
- Toile 100 % opaque tel que modèle Panta-flex, ou équivalent approuvé, couleur au choix de l'architecte. Prévoir une cantonnière en extrusion d'aluminium anodisé clair de 75 mm à la tête de la fenêtre.
- Fibre de verre laminé de vinyle pur;
- 100 % opaque;
- densité des fils : Chaîne/40 Trame/24;
- poids : 12 onces par verge carrée;
- épaisseur : 0.012 ou 0.305 mm;
- ignifuge;
- couleur inaltérable;
- lavable;
- rencontre les exigences résistance à l'inflammabilité, méthode 27.2-M77, BNQ 7653. Rapport EA-001²BNQ 7653-101;
- rouleau de 1½", mécanisme R16 pour des toiles jusqu'à 100" de large et 90" de haut;
- rouleau de 2", mécanisme R24 pour des toiles plus larges que 100" et jusqu'à 100" de haut;
- rouleau de 2", mécanisme R24 avec ressort assisté pour toile de plus de 100"x100".

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

ANNEXE « B »- PLAN DU STATIONNEMENT

ANNEXE AU BAIL
Poste de quartier 27, 1805 rue Fleury Est

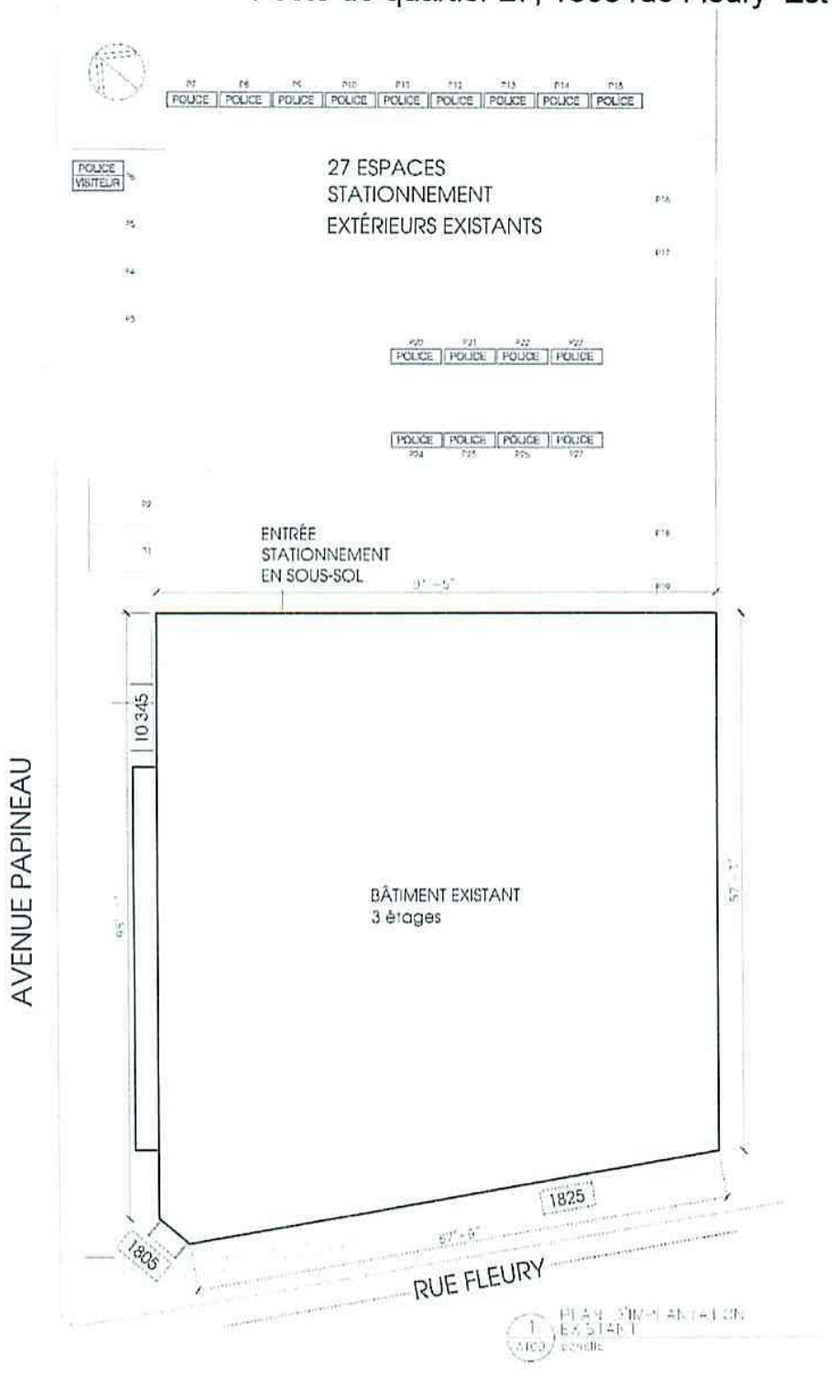

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

ANNEXE « C » - CERTIFICAT DE MESURAGE

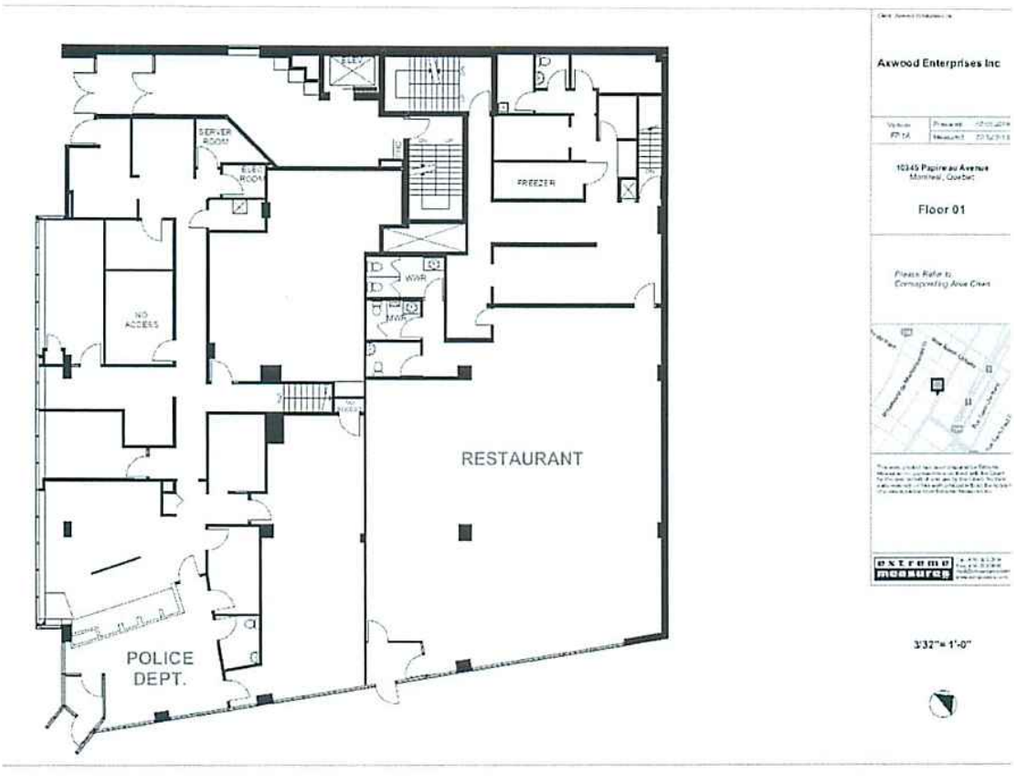

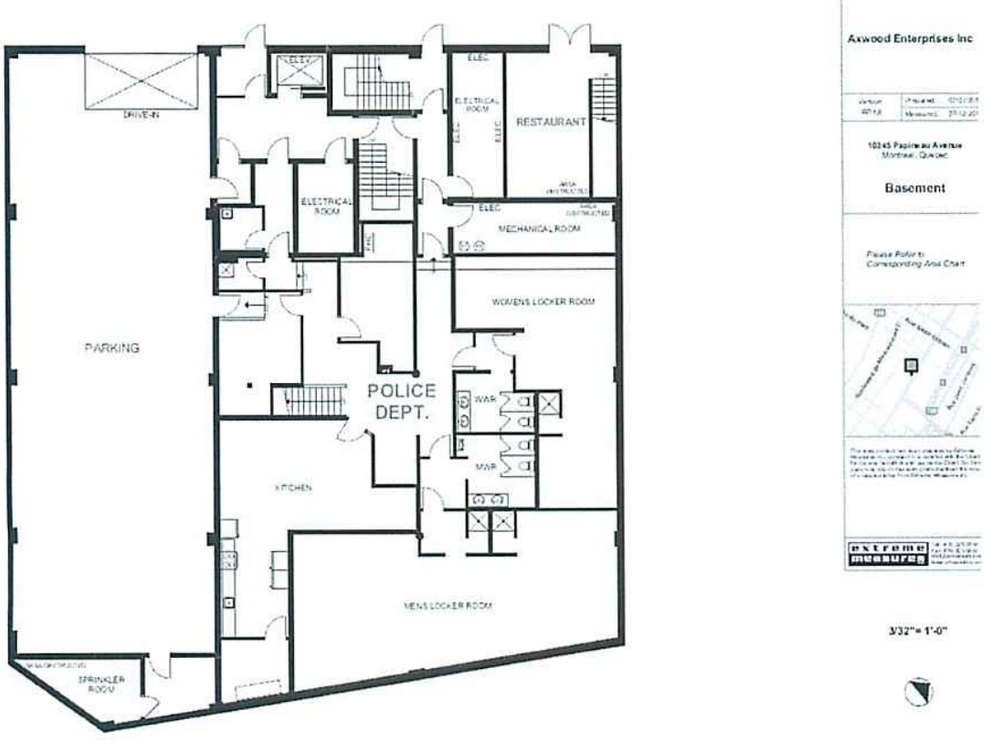

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

extreme measures

55 Avenue Road, Suite 2920
Toronto ON, M5R 3L2

Toll Free: 1.844.834.3746
Local Tel: 416.323.2858

www.xmeasures.com
mail@xmeasures.com

Prepared: January 7, 2019

Att: Gabriel Bouganim
Axwood Enterprises Inc. "Client"
608 - 6300 Avenue du Parc,
Montreal Quebec H2v4h8

Re: 10345 Papineau Avenue, Police Department, Montreal Quebec ("Property")

Subsequent to our site measurements of the Property on December 27, 2018 we confirm the following:

The area noted below is in compliance with the ANSI/BOMA Z65.1-1996 Standard Method For Measuring Floor Area in Office Buildings. The area is consistent with version 2a of the corresponding area chart.

Police Department, Basement: Rentable Area = 3,928 square feet

Police Department, Floor 01: Rentable Area = 4,320 square feet

The Total Rentable Area of Police Department on December 27, 2018 = 8,248 square feet

If you have any concerns, please feel free to contact our office at your convenience.

Thank you,
Extreme Measures Inc.

This work product has been prepared by Extreme Measures Inc. pursuant to a contract with the Client for the sole benefit of and use by the Client. No third party may rely on this work product without the receipt of a reliance letter from Extreme Measures Inc.

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

1805, rue Fleury Est

Date: 19-07-23 14:30

Échelle 1:1000

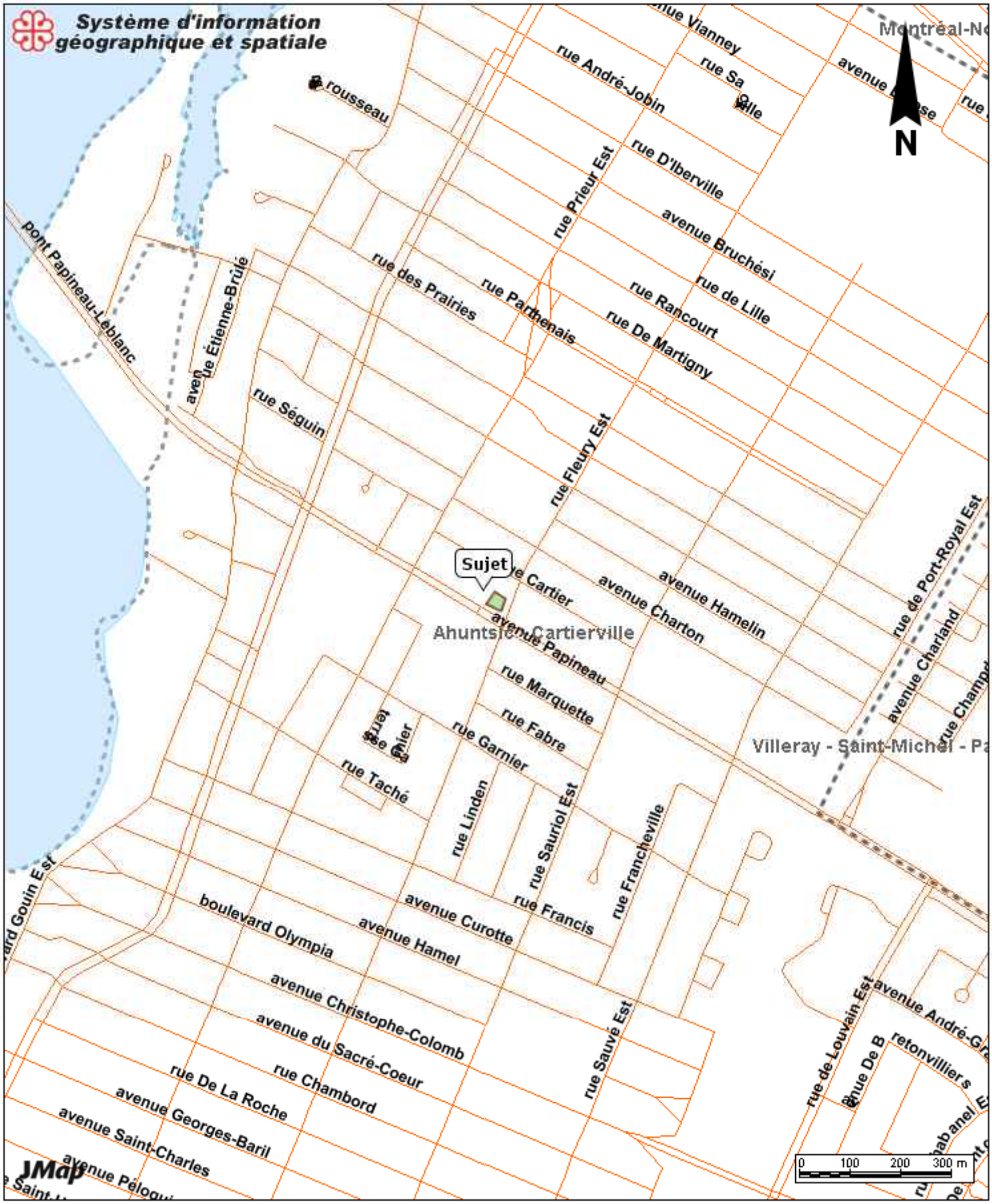

1805, rue Fleury Est

Produit le 2019-07-23 11:00 Préparé par LEMETTE, JULIE

Échelle 1:10000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198042010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 113921 Canada Inc. un local situé au 1805, rue Fleury Est, à Montréal, d'une superficie de 8 248 pi², utilisé comme poste de quartier 27 pour le SPVM, pour un terme de 5 ans, soit du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2024. La dépense totale est de 1 312 252,45 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3253.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198042010 - 1805 Fleury SPVM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-12

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1194565009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de Les Lofts 5000 Iberville inc., un espace à bureaux additionnel situé au 5000, rue Iberville, Montréal, pour les besoins du SPVM pour un terme de 4 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2023. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 81 500,03 $. Bâtiment 3682

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Lofts 5000 Iberville inc., pour une période de 4 ans, à compter du 1er décembre 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 1 000 pi² situé au 5000, rue Iberville et utilisé pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 69 099,98 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de modification de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 au locateur Les Lofts 5000 Iberville inc., représentant un montant de 7 801,05 $ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 4 599,00 $, pour une dépense maximale de 12 400,05 $, incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-30 13:11

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1194565009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de Les Lofts 5000 Iberville inc., un espace à bureaux additionnel situé au 5000, rue Iberville, Montréal, pour les besoins du SPVM pour un terme de 4 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2023. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 81 500,03 $. Bâtiment 3682

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis 1994, des locaux totalisant aujourd'hui une superficie de 87 574 pi² situés au 5000, rue Iberville, Montréal, dont le bail vient à échéance le 30 novembre 2023.
Le SPVM a mandaté le SGPI pour louer un local supplémentaire à ce site afin de relocaliser des employés du SPVM qui travaillaient dans un local du même site non approprié pour des bureaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG17 0345 - 24 août 2017 - Approbation du deuxième renouvellement du bail pour 5 ans – 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 7 763 604,92 $.
Résolution CG13 0322 - 29 août 2013 - Approbation du premier renouvellement du bail pour 5 ans – 1er décembre 2013 au 30 novembre 2018 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 7 250 095 $.

Résolution CG12 0205 - 21 juin 2012- Approbation de la deuxième convention de modification de bail – 1er juillet 2012 au 30 novembre 2013 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 61 855 $.

Résolution CG10 0101 - 25 mars 2010 - Approbation de la première convention de modification de bail – 1er novembre 2009 au 30 novembre 2013 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 82 908 $.

Résolution CG08 0065 - 28 février 2008 - Approbation du bail pour 6 ans – 1er décembre 2007 au 30 novembre 2013 au locateur Les Constructions 2001 inc. pour une dépense totale de 5 695 196 $.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la 3e convention de modification de bail par lequel la Ville loue, du locateur Les Lofts 5000 Iberville inc. un espace à bureau supplémentaire d'une superficie de 1 000 pi² situé au 5000, rue Iberville pour les besoins du SPVM. Le terme de la convention est de 4 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2023.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement du local, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 7 801,05 $, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser la somme de 12 400,05 $, taxes incluses. Les travaux consistent principalement à peinturer le local, remplacer le revêtement de plancher, installer un système de contrôle d'accès et ajouter des prises téléphoniques et informatiques.

JUSTIFICATION

Le coût du loyer pour le local additionnel sera le même que celui du bail en cours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative: 1 000 pi²	**Loyer 1er déc 2019 au 30 nov 2021**	**Loyer 1er déc 2021 au 30 nov 2023**	**Coût total du loyer pour 4 ans et 2 mois**	**Coûts annuels payables aux fournisseurs (Années 1 à 5)**	**Coûts totaux payables aux fournisseurs pour 5 ans**
Loyer de base	8,15 $/pi²	8,30 $/pi²			
Frais d'exploitation	1,60 $/pi²	1,60 $/pi²			
Hydro-Québec				1,50 $/pi²	
Entretien ménager				0,90 $/pi²	
Taxes foncières	2,80 $/pi²	2,80 $/pi²			
Loyer unitaire brut	**12,55 $/pi²**	**12,70 $/pi²**		2,40 $/pi²	
Loyer brut annuel total	12 550,00 $	12 700,00 $		**2 400,00 $**	
TPS - 5 %	627,50 $	635,00 $		120,00 $	
TVQ - 9,975 %	1 251,86 $	1 266,83 $		239,40 $	
Loyer total	**14 429,36 $ x 2 ans**	**14 601,83 $ x 2 ans**	**58 062,38 $**	**2 759,40 $ x 4 ans**	**11 037,60 $**
Ristourne TPS	(627,50 $)	(635,00 $)		(120,00 $)	
Ristourne TVQ	(625,93 $)	(633,41 $)		(119,70 $)	
Loyer net annuel	13 175,93 $	13 333,42 $		2 519,70 $	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Pour le renouvellement du bail, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SGPI à même sa base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 69 099,98 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Coût des travaux d'aménagement

	2019
Coût des travaux d'aménagement clé en main	6 785,00 $
TPS (5 %)	339,25 $
TVQ (9,975 %)	676,80 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**7 801,05 $**
Contingences (+/- 15 %)	1 000,00 $
Incidences générales (+/- 15 %)	1 000,00 $
Incidences spécifiques (câblage téléphonique et informatique)	2 000,00 $
TPS (5 %)	200,00 $
TVQ (9,975 %)	399,00 $
	4 599,00 $
TOTAL	**12 400,05 $**
Ristourne TPS (100 %)	(539,25 $)
Ristourne TVQ (50 %)	(537,90 $)
Coût net des travaux	11 322,90 $

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 12 400,05 $ et sera assumé par le SPVM à même son enveloppe budgétaire.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ajout de superficie au bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévu pour le conseil d'agglomération du 24 octobre 2019.
Les travaux d'aménagement se dérouleront du 4 au 22 novembre 2019.
L'occupation du local est prévue pour le 1er décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Martin M BERNIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 25 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-07-30
Annie BERTRAND Conseillère en immobilier	Nicole RODIER Chef de division
Tél : 514 280-4275 **Télécop. :** 514 280-3597	**Tél :** 514 872-8726 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Francine FORTIN Directrice des transactions immobilières	Sophie LALONDE Directrice
Tél : 514-868-3844 **Approuvé le :** 2019-09-27	**Tél :** 514-872-1049 **Approuvé le :** 2019-09-30

TROISIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DE BAIL

ENTRE: **LES LOFTS 5000 IBERVILLE INC,** corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 825, avenue Querbes, suite 201 Montréal, Québec, H2V 3X1, ici représentée par M. Morris Adler, son président dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

(ci-après appelé le «Locateur»)

ET: **LA VILLE DE MONTREAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes.

(ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QUE le 13 mars 2008, Les Constructions 2001 Inc. ont signé avec la Ville de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le « Bail ») concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 82 188 pieds carrés de l'Édifice sis au 5000, rue Iberville, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er décembre 2007 et se terminant le 30 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE le 9 avril 2010, Les Constructions 2001 Inc. ont signé avec la Ville de Montréal une première convention de modification de Bail pour augmenter la Superficie locative des Lieux loués de 1 800 pieds carrés de l'Édifice sis au 5000, rue Iberville, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er novembre 2009 et se terminant le 30 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE le 18 juillet 2012, Les Constructions 2001 Inc. ont signé avec la Ville de Montréal une deuxième convention de modification de Bail pour augmenter la Superficie locative des Lieux loués de 3 586 pieds carrés de l'Édifice sis au 5000, rue Iberville, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er juillet 2012 et se terminant le 30 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE le Bail, la première convention de modification de bail et la deuxième convention de modification de bail sont collectivement appelés le Bail ;

ATTENDU QUE le 22 novembre 2013, la Ville de Montréal a exercé la première option de renouvellement prévue au Bail pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE le 31 août 2017, la Ville de Montréal a exercé la deuxième option de renouvellement prévue au Bail pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE le 13 mars 2018, Les Constructions 2001 Inc. a vendu l'Édifice sis au 5000 rue Iberville, Montréal à la compagnie Les Lofts 5000 Iberville Inc. en vertu d'un acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 23 701 953 ;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entres autres, choses d'augmenter la superficie des Lieux Loués selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Lieux loués

Les espaces additionnels d'une superficie maximale de 1 000 pieds carrés sont les locaux de l'Édifice, tel que présenté à l'annexe A de la présente convention de modification et font partie intégrante des Lieux loués.

3 Superficie locative

La Superficie locative des Lieux loués est augmentée à une Superficie locative totale de 88 574 pieds carrés pour les fins de la présente modification, telle que déclarée par le Locateur et le Locataire, acceptant la dite Superficie qui ne pourra être modifiée pendant le terme du présent Bail.

4 Durée

La présente convention de modification est d'une durée de quatre (4) ans, débutant le 1er décembre 2019 et se terminant le 30 novembre 2023.

5 Part proportionnelle

La Part proportionnelle du Locataire est établie à 44,29 % basée sur la Superficie locative des Lieux loués et la Superficie locative de l'Édifice telles que déclarées aux présentes.

6 Option de renouvellement

Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour deux (2) termes additionnels et consécutifs de cinq (5) ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché et qui ne pourra être inférieur au loyer actuel, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins un (1) an avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et celle restante, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

7 Travaux d'aménagement

7.1 Le Locateur devra effectuer, selon un projet clé en main, les travaux d'aménagements suivants :

- Installer de la tuile de vinyle Armstrong 51915 (couleur gris)
- Réparer et peinturer tous les murs en blanc couleur sico 6208-11
- Procéder au nettoyage des stores
- Remplacer les tuiles de plafond souillées
- Remplacer les néons brulés (s'il y a lieu)
- Vérifier la mise en marche du système de climatisation

7.2 Sous réserve de force majeure et de délais causés par le Locataire, les travaux d'aménagement devront être terminés au plus tard le 30 novembre 2019.

7.3 Le coût des travaux d'aménagement représente un montant forfaitaire maximum de six mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars (6 785 $), excluant la TPS et la TVQ.

7.4 Le montant des travaux est payable au Locateur par le Locataire sur présentation d'une facture lorsque 100 % des travaux seront terminés.

8 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis aux Lieux loués et entre les parties quant aux Lieux loués.

Signée par le Locateur à Montréal, ce ___e jour du mois de septembre 2019

LES LOFTS 5000 IBERVILLE INC.

Par _____
Morris Adler

Signée par le Locataire à Montréal, ce ___e jour du mois de _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par _____
Yves Saindon

Ce bail a été approuvé le _____

Résolution no : _____

Annexe A

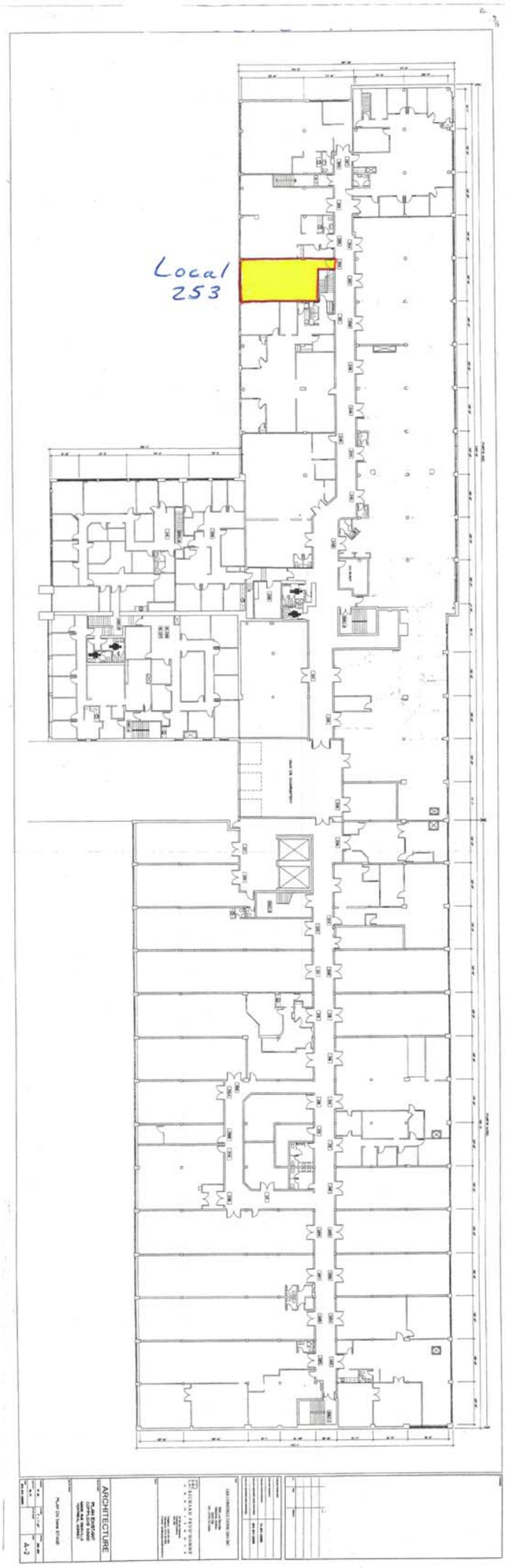

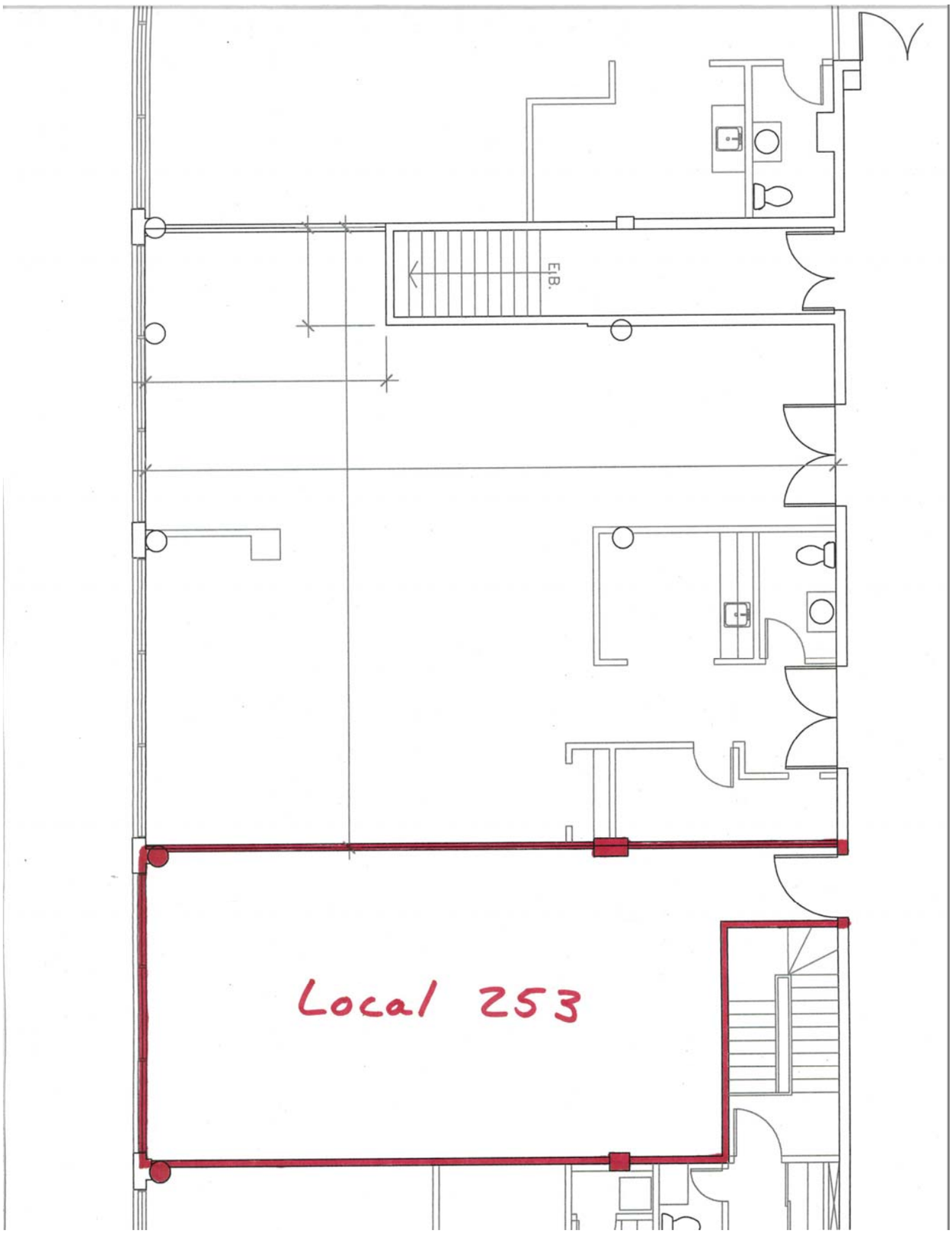
E.I.B.
Local 253

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194565009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, de Les Lofts 5000 Iberville inc., un espace à bureaux additionnel situé au 5000, rue Iberville, Montréal, pour les besoins du SPVM pour un terme de 4 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2023. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 81 500,03 $. Bâtiment 3682

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194565009 - 5000 Iberville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4065

Co-auteure :
Thi Ly Phung
Conseillère budgétaire
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service SPVM
514-280-9146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-26

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2019/10/24
17:00

(2)

Dossier # : 1198144003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée les contrats des lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat du lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat du lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat du lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 pour une dépense totale de 5 037 451,43 $ incluant les soumissions, taxes, budget de contingences et variation de quantité - Appel d'offres public 19-17690 - six soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les contrats pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17690;

Soumissionaire	Somme maximale taxes incluses	Lot
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée	1 369 271,77 $	1
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée	1 110 761,98 $	2
Serviforêt inc.	353 352,67 $	3
Élagage Prestige inc.	407 225,35 $	5
Arboriculture de Beauce inc.	789 349,37 $	6

2. d'autoriser une dépense de 604 494,17 $ taxes incluses à titre de variation de quantité;

3. d'autoriser une dépense de 402 996,11 $ taxes incluses à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-10-01 18:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198144003**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée les contrats des lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat du lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat du lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat du lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 pour une dépense totale de 5 037 451,43 $ incluant les soumissions, taxes, budget de contingences et variation de quantité - Appel d'offres public 19-17690 - six soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet consiste à effectuer principalement des abattages de frênes dépérissants ou morts dans le cadre de la lutte contre l'agrile dans le réseau des grands parcs et parcs-nature de la Ville de Montréal. Il y a également des abattages d'arbres jugés dangereux pour la sécurité des usagers et des infrastructures.

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a établi, dans le cadre de son plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne en milieux naturels, une liste de priorités qui tient notamment compte des travaux d'aménagement à venir, des plans directeurs, du niveau d'infestation et de la capacité d'exécution. La protection du patrimoine naturel, les multiples usages et la fréquentation en font des milieux sensibles pour ce type d'intervention. Les contrats prévoient plusieurs conditions afin de planifier les travaux d'abattage de manière à réduire au minimum les impacts sur le milieu.

L'exécution de ces travaux soulève plusieurs considérations qui doivent être prises en compte dans la planification et l'exécution de travaux :

- La sensibilité des citoyens aux abattages;
- La sensibilité écologique des milieux et le besoin de respecter, entre autres, la loi fédérale sur les oiseaux migrateurs;

- La conformité à l'Arrêté ministériel sur les lieux infestés par l'agrile du frêne émis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments;
- La volonté de maximiser la valorisation du bois provenant des arbres abattus;
- Le fait qu'un contrat a lieu dans un site patrimonial déclaré par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (Parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0879 - 5 juin 2019 - Accorder cinq contrats aux firmes Entrepreneurs paysagistes Strathmore et Bio-Contrôle arboricole, pour les services d'injection de frênes sur les domaines public et privé dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Dépense totale de 767 226,89 $, taxes incluses (contrats : 639 355,74 $, contingences : 63 935,57 $ et incidences : 63 935,57 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17610 - deux à trois soumissionnaires par contrat.
CM19 0196 - 26 février 2019 - Conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, avec Lallemand inc. / BIOFOREST pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin (fournisseur unique), pour une somme maximale de 9 656 175 $, taxes incluses.

CG18 0655 - 20 décembre 2018 - Accorder des contrats à Serviforêt inc. pour les travaux d'abattage manuel de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay pour les lots 1, 2 et 3 - Dépense totale de 1 367 896,67 $ taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 18-17305 - quatre soumissionnaires.

CG18 0412 - 23 août 2018 - Accorder un contrat à Asplundh Canada ULC pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les grands parcs pour une somme maximale de 400 745,42 $ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16965 - deux soumissionnaires.

CG18 0059 - 26 janvier 2018 - Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne - Montant total de 1 167 619,42 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 17-16370 - cinq soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent projet prévoit cinq contrats d'abattage de frênes dépérissants ou morts et d'arbres dangereux afin de lutter contre l'agrile et d'assurer la sécurité des usagers et des infrastructures.

Contrats	Frênes dépérissants ou morts	Arbres dangereux
Lot 1. Parc-nature du Cap-St-Jacques	11 450	1 280
Lot 2. Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard	7 435	346
Lot 3. Parc-nature du Ruisseau-de-Montigny	1 494	146
Lot 5. Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation	2 317	262
Lot 6. Parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne	2 535	317
Total	25 231	2 351

Le lot 4 sera traité ultérieurement dans un autre sommaire décisionnel. Ce lot est situé dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et il prévoit l'abattage de 15 084 frênes dépérissants ou morts et 759 arbres dangereux.

Le bois abattu doit être débité et disposé selon les spécifications du devis technique afin de permettre la valorisation des bois. Dans le cas du bois provenant de frênes, l'entrepreneur doit en disposer en conformité avec l'Arrêté ministériel sur les lieux infestés par l'agrile du

frêne émis par l’Agence canadienne d’inspection des aliments et la réglementation de la Ville de Montréal.

Les travaux étant réalisés en milieu forestier, l'essouchement y est impossible puisque le déchiquetage des souches blesserait les racines des arbres et des végétaux environnants.

Les prix fournis sur le bordereau de soumission comprennent, sans s’y limiter :

- les travaux d’abattage des arbres identifiés, le déchiquetage, le débardage;
- le transport du bois vers le site de dépôt, la disposition de tous les débris et déchets résultant de ces travaux et le nettoyage complet des lieux;
- les clôtures ainsi que leur planification, installation, déplacement régulier pour suivre les opérations, un signaleur, etc.

Les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne étant situés dans un site patrimonial déclaré par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, une démarche a été entreprise auprès du service de la mise en valeur du territoire de la Ville afin d'obtenir l'autorisation d'abattage (le ministère ayant délégué ce pouvoir).

Le bordereau de soumission ne comporte pas de contingence.

L'appel d'offres ne mentionne pas de dépenses remboursables.

JUSTIFICATION

Un appel d’offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses dans le cahier des charges, a été lancé. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, l'appel d'offres a paru dans le quotidien Le Devoir et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO en plus de celui de la Ville de Montréal le 19 juin 2019. La durée de la publication a été de 26 jours, soit du 19 juin au 16 juillet 2019. L'ouverture des soumissions a été faite le 16 juillet 2019 à 13 h 30. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Aucun addenda n'a été émis.
Il y a eu 12 preneurs de cahier de charges et six entreprises qui ont déposé des soumissions, soit 50 % des preneurs.

À la suite de l'analyse, un soumissionnaire est jugé non conforme pour une raison administrative (il avait soumis des prix pour les six lots).

L'entreprise Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2 prévus à l'appel d'offres. L'entreprise Serviforêt inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 3 prévu à l'appel d'offres. L'entreprise Élagage Prestige inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 5 prévu à l'appel d'offres. L'entreprise Arboriculture de Beauce inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 6 prévu à l'appel d'offres.

Soumissions conformes	Coût total (taxes incluses)		
	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée	**1 369 271,77 $**	**1 110 761,98 $**	
Serviforêt inc.	2 480 660,36 $	1 551 357,68 $	**353 352,67 $**
Élagage Prestige inc.			
Arboriculture de Beauce inc.	2 737 859,43 $	2 285 685,75 $	408 442,94 $
Arbo-Design inc.			1 197 349,65 $
Dernière estimation réalisée	2 108 841,33 $	1 361 756,08 $	245 208,04 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	2 195 930,52 $	1 649 268,47 $	653 048,42 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	60,37%	48,48%	84,81%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	1 368 587,66 $	1 174 923,77 $	843 996,98 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse conforme) x 100	99,95%	105,78%	238,85%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)	(739 569,56) $	(250 994,10) $	108 144,63 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-35,07%	-18,43%	44,10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)	1 111 388,59 $	440 595,70 $	55 090,27 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	81,17%	39,67%	15,59%
Montant total à octroyer	**1 369 271,77 $**	**1 110 761,98 $**	**353 352,67 $**

Soumissions conformes	Coût total (taxes incluses)		
	Lot 5	Lot 6	Total
Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée			2 480 033,75 $
Serviforêt inc.	514 524,62 $		4 899 895,33 $
Élagage Prestige inc.	**407 225,35 $**		407 225,35 $
Arboriculture de Beauce inc.	584 279,96 $	**789 349,37 $**	6 805 617,45 $
Arbo-Design inc.			1 197 349,65 $
Dernière estimation réalisée	558 341,60 $	765 653,02 $	5 039 800,07 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	502 009,98 $	789 349,37 $	N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	23,28%	N/A	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	177 054,61 $	N/A	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse conforme) x 100	43,48%	N/A	N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)	(151 116,25) $	23 696,35 $	(1 009 838,93) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-27,07%	3,09%	-20,04%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)	107 299,27 $	N/A	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	26,35%	N/A	N/A
Montant total à octroyer	**407 225,35 $**	**789 349,37 $**	**4 029 961,14 $**

Depuis 2018, la Ville a octroyé d'importants contrats d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux à la suite d'appel d'offres public. Les prix unitaires obtenus sont jugés compétitifs sur le marché.

Pour les lots 1, 2 et 5, nous expliquons la différence entre l'estimation de la Ville et les plus basses soumissions conformes reçues par une forte compétition entre les entreprises du domaine de l'arboriculture. Pour ces adjudicataires, il s'agit d'un premier contrat avec le SGPMRS. On remarque également que les lots attribués sont sur leurs territoires de prédilection. Étant donné la proximité de leurs bureaux d'affaires, ces soumissionnaires ont des coûts fixes et variables plus compétitifs (par exemple, ils n'ont pas besoin de loger les travailleurs).

Pour le lot 3, nous expliquons la différence entre l'estimation de la Ville et la plus basse soumission conforme reçue par le fait qu'un soumissionnaire a été écarté pour une raison

administrative. À titre informatif, la différence avec le soumissionnaire écarté était de -4,58 %.

Rappelons que les contrats d'abattage de milliers d'arbres avec un échéancier sur plusieurs mois semblent donner aux grandes entreprises, ayant une main-d'oeuvre abondante, une stabilité dans le carnet de commandes et permettent une économie d'échelle qui est difficile à quantifier. Nous remarquons une baisse des coûts unitaires lors des derniers octrois de contrats et c'est encore le cas pour le présent dossier surtout avec l'arrivée de nouveaux soumissionnaires. Depuis 2017, on observe une diminution du coût unitaire moyen pour un abattage de près de 41 %.

Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et les entrepreneurs seront tenus de les réaliser tels que décrits.

En date du 31 juillet 2019, les adjudicataires n'étaient pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'étaient pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant et n'étaient pas rendus non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Comme le délai est de quelques mois entre l'inventaire des arbres (prescription d'abattage) et l'exécution des contrats, il arrive régulièrement que des arbres changent d'état. Selon l'expérience vécue lors de la réalisation des derniers contrats, des crédits alloués à la variation des quantités, représentant 15 % de la valeur totale des plus basses soumissions conformes, devraient être prévus et le montant s'élève à 604 494,17 $.

Par ailleurs, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre des présents contrats. À la suite de l'expérience acquise lors des contrats précédents, une contingence représentant 10 % de la valeur totale des plus basses soumissions conformes devrait être prévue et le montant s'élève à 402 996,11 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ces contrats de 5 037 451,43 $ taxes incluses incluant contingences et variation de quantité sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 4 599 864,58 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 18-033 Plan Gestion Forêt Urbaine et sera réparti comme suit (en milliers de dollars) :

Projet	2019	2020	2021
34700 - Plan de la forêt urbaine	500	2 635	1 465

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'abattage de frênes dépérissants fait partie de la stratégie de lutte contre l'agrile. Cette stratégie permet le contrôle de la mortalité et la planification du remplacement des arbres abattus. Le SGPMRS restaurera les sites à la suite des travaux d'abattage en plantant des végétaux (arbres et arbustes) pour refermer les trouées où la régénération naturelle est insuffisante. La quantité de végétaux et les espèces à planter pour restaurer les sites seront donc évaluées après les travaux d'abattage. Il est possible que des travaux de lutte contre les espèces envahissantes (tel que le nerprun) soient nécessaires à certains endroits.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L’abattage des frênes ne se qualifiant pas pour un traitement est nécessaire afin que la lutte contre l’agrile soit efficace. De plus, la coupe de frênes morts ou dépérissants et d'arbres dangereux augmente la sécurité des usagers (évite la chute de branches mortes ou des arbres renversés par le vent). Les abattages de frênes dépérissants constituent d’ailleurs une des stratégies de lutte déployées pour garder le contrôle sur la mortalité des frênes selon l’approche SLAM (SLow Ash Mortality). Ils permettent de réduire les populations de l’agrile et ainsi de réduire la pression de l’insecte sur les frênes qui subsistent.

L'octroi de ces contrats doit être fait à la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019 afin de permettre l'autorisation du début des contrats dans les jours suivant la réception de la résolution. En commençant l'approvisionnement dès l'octroi, les entrepreneurs pourront réaliser des secteurs prioritaires avant la nidification des rapaces (vers la mi-février). Certains secteurs sont sensibles et demandent une intervention sur sol gelé avec une couverture de neige. Les travaux cessent le 31 mars afin de respecter la période de nidification des oiseaux et reprennent le 1er septembre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est en cours de réalisation en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville : l'installation de panneaux explicatifs sur les sites, l'ajout d’une page particulière à ce dossier sur le site internet de la Ville (informations à propos du projet et questions/réponses) et la communication directe aux résidents voisins (lettre ou accroche porte). Le tout est pour informer les usagers et les citoyens à propos des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin octobre : rencontres de démarrage.
Début novembre 2019 au 31 mars 2021 : exécution des abattages.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Myriem LAKLALECH)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ST-HILAIRE
Ingénieur forestier

Tél : 514-872-7691
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-30

Johanne FRADETTE
c/d Biodiversité urbaine

Tél : 514-872-7147
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-10-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-10-01

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 24 novembre 2016

ENTREPRENEUR PAYSAGISTES STRATHMORE (1997) LTÉE
A/S MONSIEUR JESSICA MILLIGAN
2288, RUE DE CANNES-BRÛLÉES
LASALLE (QC) H8N 2Z2

N° de décision : 2016-CPSM-1061386
N° de client : 3000727134

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous STRATHMORE LANDSCAPE CONTRACTORS LTD, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). ENTREPRENEUR PAYSAGISTES STRATHMORE (1997) LTÉE est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **23 novembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198144003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Octroyer à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée les contrats des lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat du lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat du lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat du lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 pour une dépense totale de 5 037 451,43 $ incluant les soumissions, taxes, budget de contingences et variation de quantité - Appel d'offres public 19-17690 - six soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17690 Intervention2.pdf

19-17690 TP2.pdf19-17690 TP VOGUEL 4.pdf19-17690 Liste des commandes.pdf

19-17690 pv.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Myriem LAKLALECH
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514 872-1998

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-01

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17690

No du GDD : 1198144003

Titre de l'appel d'offres : Abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 19 - 6 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 16 - 7 - 2019

Ouverture faite le : 16 - 7 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 26 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 12 - 2019

Date d'échéance révisée : 10 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Les Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée	1 369 271,77 $	√	Lot 1
Serviforêt inc	2 480 680,36 $		Lot 1
Asplundh Canada ULC	1 996 255,16 $		Lot 1
Arboriculture de Beauce inc	2 737 859,43 $		Lot 1
Les Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée	1 110 761,98 $	√	Lot 2
Serviforêt inc	1 551 357,68 $		Lot 2
Asplundh Canada ULC	1 299 428,36 $		Lot 2
Arboriculture de Beauce inc	2 285 685,75 $		Lot 2
Serviforêt inc	353 352,67 $	√	Lot 3
Arbo-Design inc	1 197 349,65 $		Lot 3
Asplundh Canada ULC	233 981,48 $		Lot 3
Arboriculture de Beauce inc	408 442,94 $		Lot 3
Élagage Prestige inc	407 225,35 $	√	Lot 5
Serviforêt inc	514 524,62 $		Lot 5
Asplundh Canada ULC	410 056,00 $		Lot 5
Arboriculture de Beauce inc	584 279,96 $		Lot 5

Arboriculture de Beauce inc	789 349,37 $	√	Lot 6
Asplundh Canada ULC	655 031,00 $		Lot 6

Information additionnelle

Il y a 12 preneurs de cahier des charges, dont 6 ont soumissionné. Sur les 6 qui n'ont pas soumissionné 3 ont répondu :
-ne sont pas en mesure de respecter les délais
-n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres
-trop gros contrat
Asplundh Canada ULC a soumissionné sur les 6 lots mais n'a fourni qu'une seule garantie de soumission non identifié. 27 septembre 2019 le contentieux a confirmé qu'il était non conforme.
Le lot 4 sera octroyé a part dans un autre dossier décisionnel.
L'estimé reçu avant l'ouverture était sans taxe.

Préparé par : Myriem Laklalech Le 30 - 9 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17690

Agent d'approvisionnement
ML

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item		Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	0	Strathmore	1	0		6772	arbres	1	25,00 $	169 300,00 $	194 652,68 $
			2	0		3285	arbres	1	50,00 $	164 250,00 $	188 846,44 $
			3	0		861	arbres	1	205,00 $	176 505,00 $	202 936,62 $
			4	0		452	arbres	1	720,00 $	325 440,00 $	374 174,64 $
			5	0		80	arbres	1	1 610,00 $	128 800,00 $	148 087,80 $
			6	0		586	arbres	1	25,00 $	14 650,00 $	16 843,84 $
			7	0		457	arbres	1	50,00 $	22 850,00 $	26 271,79 $
			8	0		142	arbres	1	305,00 $	43 310,00 $	49 795,67 $
			9	0		61	arbres	1	1 025,00 $	62 525,00 $	71 888,12 $
			10	0		34	arbres	1	2 450,00 $	83 300,00 $	95 774,18 $
		Total (Strathmore)								**1 190 930,00 $**	**1 369 271,77 $**
		Serviforêt	1	0		6772	arbres	1	55,00 $	372 460,00 $	428 235,89 $
			2	0		3285	arbres	1	195,00 $	640 575,00 $	736 501,11 $
			3	0		861	arbres	1	395,00 $	340 095,00 $	391 024,23 $
			4	0		452	arbres	1	800,00 $	361 600,00 $	415 749,60 $
			5	0		80	arbres	1	1 900,00 $	152 000,00 $	174 762,00 $
			6	0		586	arbres	1	55,00 $	32 230,00 $	37 056,44 $
			7	0		457	arbres	1	195,00 $	89 115,00 $	102 459,97 $
			8	0		142	arbres	1	395,00 $	56 090,00 $	64 489,48 $
			9	0		61	arbres	1	800,00 $	48 800,00 $	56 107,80 $
			10	0		34	arbres	1	1 900,00 $	64 600,00 $	74 273,85 $
		Total (Serviforêt)								**2 157 565,00 $**	**2 480 660,36 $**
		Arboriculture de Beauce	1	0		6772	arbres	1	75,00 $	507 900,00 $	583 958,03 $
			2	0		3285	arbres	1	210,00 $	689 850,00 $	793 155,04 $
			3	0		861	arbres	1	380,00 $	327 180,00 $	376 175,21 $
			4	0		452	arbres	1	780,00 $	352 560,00 $	405 355,86 $
			5	0		80	arbres	1	840,00 $	67 200,00 $	77 263,20 $
			6	0		586	arbres	1	130,00 $	76 180,00 $	87 587,96 $
			7	0		457	arbres	1	325,00 $	148 525,00 $	170 766,62 $
			8	0		142	arbres	1	570,00 $	80 940,00 $	93 060,77 $
			9	0		61	arbres	1	1 210,00 $	73 810,00 $	84 863,05 $
			10	0		34	arbres	1	1 680,00 $	57 120,00 $	65 673,72 $
		Total (Arboriculture de Beauce)								**2 381 265,00 $**	**2 737 859,43 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17690

Agent d'approvisionnement
ML

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item		Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
2	0	Strathmore	1	0		3938	arbres	1	35,00 $	137 830,00 $	158 470,04 $
			2	0		2401	arbres	1	70,00 $	168 070,00 $	193 238,48 $
			3	0		793	arbres	1	275,00 $	218 075,00 $	250 731,73 $
			4	0		274	arbres	1	900,00 $	246 600,00 $	283 528,35 $
			5	0		29	arbres	1	2 000,00 $	58 000,00 $	66 685,50 $
			6	0		116	arbres	1	35,00 $	4 060,00 $	4 667,99 $
			7	0		119	arbres	1	70,00 $	8 330,00 $	9 577,42 $
			8	0		47	arbres	1	475,00 $	22 325,00 $	25 668,17 $
			9	0		44	arbres	1	1 200,00 $	52 800,00 $	60 706,80 $
			10	0		20	arbres	1	2 500,00 $	50 000,00 $	57 487,50 $
		Total (Strathmore)								**966 090,00 $**	**1 110 761,98 $**
		Serviforêt	1	0		3938	arbres	1	50,00 $	196 900,00 $	226 385,78 $
			2	0		2401	arbres	1	200,00 $	480 200,00 $	552 109,95 $
			3	0		793	arbres	1	395,00 $	313 235,00 $	360 141,94 $
			4	0		274	arbres	1	700,00 $	191 800,00 $	220 522,05 $
			5	0		29	arbres	1	1 800,00 $	52 200,00 $	60 016,95 $
			6	0		116	arbres	1	50,00 $	5 800,00 $	6 668,55 $
			7	0		119	arbres	1	200,00 $	23 800,00 $	27 364,05 $
			8	0		47	arbres	1	395,00 $	18 565,00 $	21 345,11 $
			9	0		44	arbres	1	700,00 $	30 800,00 $	35 412,30 $
			10	0		20	arbres	1	1 800,00 $	36 000,00 $	41 391,00 $
		Total (Serviforêt)								**1 349 300,00 $**	**1 551 357,68 $**
		Arboriculture de Beauce	1	0		3938	arbres	1	120,00 $	472 560,00 $	543 325,86 $
			2	0		2401	arbres	1	270,00 $	648 270,00 $	745 348,43 $
			3	0		793	arbres	1	485,00 $	384 605,00 $	442 199,60 $
			4	0		274	arbres	1	810,00 $	221 940,00 $	255 175,52 $
			5	0		29	arbres	1	1 380,00 $	40 020,00 $	46 013,00 $
			6	0		116	arbres	1	230,00 $	26 680,00 $	30 675,33 $
			7	0		119	arbres	1	390,00 $	46 410,00 $	53 359,90 $
			8	0		47	arbres	1	780,00 $	36 660,00 $	42 149,84 $
			9	0		44	arbres	1	1 510,00 $	66 440,00 $	76 389,39 $
			10	0		20	arbres	1	2 220,00 $	44 400,00 $	51 048,90 $
		Total (Arboriculture de Beauce)								**1 987 985,00 $**	**2 285 685,75 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17690

Agent d'approvisionnement
ML

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item		Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
3	0	Serviforêt	1	0		1060	arbres	1	80,00 $	84 800,00 $	97 498,80 $
			2	0		291	arbres	1	250,00 $	72 750,00 $	83 644,31 $
			3	0		84	arbres	1	500,00 $	42 000,00 $	48 289,50 $
			4	0		49	arbres	1	800,00 $	39 200,00 $	45 070,20 $
			5	0		10	arbres	1	2 000,00 $	20 000,00 $	22 995,00 $
			6	0		76	arbres	1	80,00 $	6 080,00 $	6 990,48 $
			7	0		36	arbres	1	250,00 $	9 000,00 $	10 347,75 $
			8	0		15	arbres	1	500,00 $	7 500,00 $	8 623,13 $
			9	0		10	arbres	1	800,00 $	8 000,00 $	9 198,00 $
			10	0		9	arbres	1	2 000,00 $	18 000,00 $	20 695,50 $
		Total (Serviforêt)								**307 330,00 $**	**353 352,67 $**
		Arboriculture de Beauce	1	0		1060	arbres	1	105,00 $	111 300,00 $	127 967,18 $
			2	0		291	arbres	1	235,00 $	68 385,00 $	78 625,65 $
			3	0		84	arbres	1	485,00 $	40 740,00 $	46 840,82 $
			4	0		49	arbres	1	930,00 $	45 570,00 $	52 394,11 $
			5	0		10	arbres	1	1 530,00 $	15 300,00 $	17 591,18 $
			6	0		76	arbres	1	175,00 $	13 300,00 $	15 291,68 $
			7	0		36	arbres	1	360,00 $	12 960,00 $	14 900,76 $
			8	0		15	arbres	1	590,00 $	8 850,00 $	10 175,29 $
			9	0		10	arbres	1	1 715,00 $	17 150,00 $	19 718,21 $
			10	0		9	arbres	1	2 410,00 $	21 690,00 $	24 938,08 $
		Total (Arboriculture de Beauce)								**355 245,00 $**	**408 442,94 $**
		Arbro Design	1	0		1060	arbres	1	500,00 $	530 000,00 $	609 367,50 $
			2	0		291	arbres	1	800,00 $	232 800,00 $	267 661,80 $
			3	0		84	arbres	1	900,00 $	75 600,00 $	86 921,10 $
			4	0		49	arbres	1	1 500,00 $	73 500,00 $	84 506,63 $
			5	0		10	arbres	1	1 800,00 $	18 000,00 $	20 695,50 $
			6	0		76	arbres	1	500,00 $	38 000,00 $	43 690,50 $
			7	0		36	arbres	1	800,00 $	28 800,00 $	33 112,80 $
			8	0		15	arbres	1	900,00 $	13 500,00 $	15 521,63 $
			9	0		10	arbres	1	1 500,00 $	15 000,00 $	17 246,25 $
			10	0		9	arbres	1	1 800,00 $	16 200,00 $	18 625,95 $
		Total (Arbro Design)								**1 041 400,00 $**	**1 197 349,65 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17690

Agent d'approvisionnement
ML

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item		Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
5	0	Élagage Préstige	1	0		398	arbres	1	40,00 $	15 920,00 $	18 304,02 $
			2	0		1338	arbres	1	60,00 $	80 280,00 $	92 301,93 $
			3	0		427	arbres	1	275,00 $	117 425,00 $	135 009,39 $
			4	0		113	arbres	1	350,00 $	39 550,00 $	45 472,61 $
			5	0		32	arbres	1	725,00 $	23 200,00 $	26 674,20 $
			6	0		9	arbres	1	1 150,00 $	10 350,00 $	11 899,91 $
			7	0		140	arbres	1	60,00 $	8 400,00 $	9 657,90 $
			8	0		63	arbres	1	275,00 $	17 325,00 $	19 919,42 $
			9	0		29	arbres	1	350,00 $	10 150,00 $	11 669,96 $
			10	0		22	arbres	1	725,00 $	15 950,00 $	18 338,51 $
			11	0		8	arbres	1	1 150,00 $	9 200,00 $	10 577,70 $
			12	0		200	arbres	1	31,32 $	6 264,00 $	7 202,03 $
			13	0		200	arbres	1	0,86 $	172,00 $	197,76 $
		Total (Élagage Préstige)								**354 186,00 $**	**407 225,35 $**
		Serviforêt	1	0		398	arbres	1	80,00 $	31 840,00 $	36 608,04 $
			2	0		1338	arbres	1	90,00 $	120 420,00 $	138 452,90 $
			3	0		427	arbres	1	240,00 $	102 480,00 $	117 826,38 $
			4	0		113	arbres	1	475,00 $	53 675,00 $	61 712,83 $
			5	0		32	arbres	1	900,00 $	28 800,00 $	33 112,80 $
			6	0		9	arbres	1	2 000,00 $	18 000,00 $	20 695,50 $
			7	0		140	arbres	1	90,00 $	12 600,00 $	14 486,85 $
			8	0		63	arbres	1	240,00 $	15 120,00 $	17 384,22 $
			9	0		29	arbres	1	475,00 $	13 775,00 $	15 837,81 $
			10	0		22	arbres	1	900,00 $	19 800,00 $	22 765,05 $
			11	0		8	arbres	1	2 000,00 $	16 000,00 $	18 396,00 $
			12	0		200	arbres	1	30,00 $	6 000,00 $	6 898,50 $
			13	0		200	arbres	1	45,00 $	9 000,00 $	10 347,75 $
		Total (Serviforêt)								**447 510,00 $**	**514 524,62 $**
		Arboriculture de Beauce	1	0		398	arbres	1	60,00 $	23 880,00 $	27 456,03 $
			2	0		1338	arbres	1	115,00 $	153 870,00 $	176 912,03 $
			3	0		427	arbres	1	280,00 $	119 560,00 $	137 464,11 $
			4	0		113	arbres	1	490,00 $	55 370,00 $	63 661,66 $
			5	0		32	arbres	1	830,00 $	26 560,00 $	30 537,36 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17690

Agent d'approvisionnement
ML

Conformité Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item		Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
5	0	Arboriculture de Beauce	6	0		9	arbres	1	1 890,00 $	17 010,00 $	19 557,25 $
			7	0		140	arbres	1	135,00 $	18 900,00 $	21 730,28 $
			8	0		63	arbres	1	370,00 $	23 310,00 $	26 800,67 $
			9	0		29	arbres	1	520,00 $	15 080,00 $	17 338,23 $
			10	0		22	arbres	1	960,00 $	21 120,00 $	24 282,72 $
			11	0		8	arbres	1	2 315,00 $	18 520,00 $	21 293,37 $
			12	0		200	arbres	1	50,00 $	10 000,00 $	11 497,50 $
			13	0		200	arbres	1	25,00 $	5 000,00 $	5 748,75 $
		Total (Arboriculture de Beauce)								**508 180,00 $**	**584 279,96 $**
6	0	Arboriculture de Beauce	1	0		300	arbres	1	70,00 $	21 000,00 $	24 144,75 $
			2	0		899	arbres	1	115,00 $	103 385,00 $	118 866,90 $
			3	0		992	arbres	1	245,00 $	243 040,00 $	279 435,24 $
			4	0		263	arbres	1	505,00 $	132 815,00 $	152 704,05 $
			5	0		75	arbres	1	775,00 $	58 125,00 $	66 829,22 $
			6	0		6	arbres	1	1 490,00 $	8 940,00 $	10 278,77 $
			7	0		150	arbres	1	145,00 $	21 750,00 $	25 007,06 $
			8	0		124	arbres	1	325,00 $	40 300,00 $	46 334,93 $
			9	0		33	arbres	1	830,00 $	27 390,00 $	31 491,65 $
			10	0		9	arbres	1	1 410,00 $	12 690,00 $	14 590,33 $
			11	0		1	arbres	1	2 105,00 $	2 105,00 $	2 420,22 $
			12	0		200	arbres	1	50,00 $	10 000,00 $	11 497,50 $
			13	0		200	arbres	1	25,00 $	5 000,00 $	5 748,75 $
		Total (Arboriculture de Beauce)								**686 540,00 $**	**789 349,37 $**

Non conforme *

19-17690 - Abattage manuel de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021			Entrepreneur paysagistes Strathmore (1997) Ltée	Élagage Prestige inc	Servirorêt inc	Arbo-Design inc	Asplundh Canada ulc	Arboriculture de Beauce inc	plus bas	2em plus bas
		Cautions	2	1	5	1	1	6		
LOT	QTT	Pénalité	25000		37000	4200	44000	31425		
LOT1	12 730	-626 983	1 369 271,77 $		2 480 660,36 $		1 996 255,16 $	2 737 859,43 $	1 369 272 $	1 996 255 $
LOT2	7 781	-188 666	1 110 761,98 $		1 551 357,68 $		1 299 428,36 $	2 285 685,75 $	1 110 762 $	1 299 428 $
LOT3	1 640	-119 371			353 352,67 $	1 197 349,65 $	233 981,48 $	408 442,94 $	233 981 $	353 353 $
LOT5	2 579	-2 830		407 225,35 $	514 524,62 $		410 056 $	584 279,96 $	407 225 $	410 056 $
LOT6	2 852	-134 318					655 031 $	789 349,37 $	655 031 $	789 349 $
	27 582									

*** Non conforme sur tous les lots.**

27 septembre 2019 : Asplundh est non conforme parce qu'il n'a pas fourni le même nombre de caution que les lots pour lesquels il a soumissionné.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17690
Numéro de référence : 1280855
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Arbo-Design 125 rang Ste-Sophie Oka, QC, J0N 1E0 http://www.arbo-design.com NEQ : 1163711832	Monsieur Sylvain Légaré Téléphone : 450 623-3090 Télécopieur : 450 479-1179	**Commande : (1609907)** 2019-06-20 8 h 18 **Transmission :** 2019-06-20 8 h 18	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Arboriculture de Beauce Inc. 364E Route du Président-Kennedy Beauceville, QC, G5X 1N9 NEQ : 1143264779	Monsieur Denis Rancourt Téléphone : 418 774-6217 Télécopieur : 418 774-3371	**Commande : (1610473)** 2019-06-21 8 h 48 **Transmission :** 2019-06-21 8 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Asplundh Canada ULC 3366, Jacob-Jordan Terrebonne, QC, J6X 4J6 NEQ : 1148035307	Monsieur Vincent Poitras Téléphone : 450 968-1888 Télécopieur : 450 968-1116	**Commande : (1612088)** 2019-06-27 7 h 35 **Transmission :** 2019-06-27 7 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Biothec Foresterie inc 250 route 153 Saint-Tite, QC, G0X3H0 NEQ : 1165825739	Madame Nathalie Charbonneau Téléphone : 418 365-1717 Télécopieur : 418 365-1717	**Commande : (1613612)** 2019-07-02 13 h 44 **Transmission :** 2019-07-02 13 h 44	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Élagage Prestige inc.. 330, rue Malepart Laval, QC, H7C 1R2 NEQ : 1166539370	Monsieur Jeannot Cloutier Téléphone : 514 382-5313 Télécopieur : 450 664-2074	**Commande : (1613178)** 2019-06-30 10 h 12 **Transmission :** 2019-07-02	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Forêt 3D inc. 1428 rue des bouleaux Saint-Félicien, QC, G8K2J6 NEQ : 1163005359	Monsieur Dave Lamothe Téléphone : 418 679-7232 Télécopieur : 418 679-3636	**Commande : (1610869)** 2019-06-22 10 h 38 **Transmission :** 2019-06-24 23 h 06	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	JM Foresterie Inc. 211 chenal tardif Pierreville, QC, J0G1J0 NEQ : 1140904906	Monsieur Jonathan Bussières Téléphone : 819 587-2604 Télécopieur :	**Commande : (1613212)** 2019-07-01 11 h 26 **Transmission :** 2019-07-01 11 h 26	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	lignes electriques stentek.inc 188 rue Brière Saint-Jérôme, QC, J7Y 3A6 NEQ : 1171937221	Monsieur Alexandre Lake Téléphone : 450 504-3773 Télécopieur :	**Commande : (1615964)** 2019-07-08 14 h 36 **Transmission :** 2019-07-08 14 h 38	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Services d'Arbres Primeau inc 566 chemin de la haute-riviere Châteauguay, QC, j6j5w6 NEQ : 1161000428	Monsieur Guy Primeau Téléphone : 450 692-3683 Télécopieur :	**Commande : (1614924)** 2019-07-04 15 h 43 **Transmission :** 2019-07-04 16 h 42	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Serviforêt inc.. 10, rue St-Gérard, bureau 2 C.P. 1087 Saint-Stanislas (Mauricie / Bois-Francs), QC, G0X 3E0 NEQ : 1147217872	Monsieur Jean Goulet Téléphone : 418 328-1301 Télécopieur : 418 328-1302	**Commande : (1611977)** 2019-06-26 15 h 44 **Transmission :** 2019-06-26 16 h 28	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Strathmore Landscape 2288 Canne Brûlée (Lasalle) Montréal, QC, H8N 2Z2 http://www.strathmore.pro NEQ : 1143413681	Monsieur Gordon MIlligan Téléphone : 514 992-8010 Télécopieur : 866 844-4365	**Commande : (1610465)** 2019-06-21 8 h 37 **Transmission :** 2019-06-21 8 h 40	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Sylva Croissance inc. 985, Local E, Rue Notre-Dame Lavaltrie, QC, J5t 1r4 http://www.sylva.ca NEQ : 1166089194	Monsieur Julien Moreau Téléphone : 450 586-0448 Télécopieur :	**Commande : (1611765)** 2019-06-26 11 h 33 **Transmission :** 2019-06-26 11 h 33	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198144003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Octroyer à Entrepreneurs paysagistes Strathmore (1997) Ltée les contrats des lots 1 et 2, à Serviforêt inc. le contrat du lot 3, à Élagage Prestige inc. le contrat du lot 5 et à Arboriculture de Beauce inc. le contrat du lot 6 pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 pour une dépense totale de 5 037 451,43 $ incluant les soumissions, taxes, budget de contingences et variation de quantité - Appel d'offres public 19-17690 - six soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198144003 - Certification des fonds.xls

GDD 1198144003 - Repartitions annuelles v2 excluant lot 4.xlsx

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-01

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2019/10/24
17:00

(2)

Dossier # : 1196037004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant les lots mentionnés au dossier décisionnel, au cadastre du Québec, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, au prix de 5 100 000 $ plus les taxes applicables, soit 5 863 725,00 $, incluant les taxes, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest. N/Réf. : 31H05-005-6314-01

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant les lots 4 310 107, 1 559 483, 1 558 501, 1 558 502, 1 558 503, 1 558 434, 1 558 483, 1 558 484, 1 558 485, 1 558 486, 1 558 487, 1 558 488, 1 558 490, 1 558 491, 1 558 492, 1 558 493, 1 558 494, 1 558 495, 1 558 496, 1 558 497, 1 558 498, 1 558 499, 1 558 573, 1 558 574, 1 558 575, 1 558 576, 1 558 577, 1 558 579, 1 558 530, 1 558 531, 1 558 532, 1 558 534, 1 558 535, 1 558 536, 1 558 529, 1 558 585, 1 558 555, 1 558 557, 1 558 558, 1 558 559, 1 558 560, 1 558 561 et les parties des lots 1 558 504, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 539, 1 558 538, 1 558 537, 1 558 445, 1 558 659, 1 558 528, 1 558 527, 1 558 571, 1 558 456, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 467, tous du cadastre du Québec, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, au prix de 5 100 000 $ plus les taxes applicables, soit 5 863 725,00 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'acte.

2. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

3. de verser au domaine public les lots 4 310 107, 1 559 483, 1 558 501, 1 558 502, 1 558 503, 1 558 434, 1 558 483, 1 558 484, 1 558 485, 1 558 486,

1 558 487, 1 558 488, 1 558 490, 1 558 491, 1 558 492, 1 558 493, 1 558 494, 1 558 495, 1 558 496, 1 558 497, 1 558 498, 1 558 499, 1 558 573, 1 558 574, 1 558 575, 1 558 576, 1 558 577, 1 558 579, 1 558 530, 1 558 531, 1 558 532, 1 558 534, 1 558 535, 1 558 536, 1 558 529, 1 558 585, 1 558 555, 1 558 557, 1 558 558, 1 558 559, 1 558 560, 1 558 561 et les parties des lots 1 558 504, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 539, 1 558 538, 1 558 537, 1 558 445, 1 558 659, 1 558 528, 1 558 527, 1 558 571, 1 558 456, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal suite à la signature de l'acte.

4. de signer l'acte conditionnellement à l'approbation du Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-25 15:07

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196037004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant les lots mentionnés au dossier décisionnel, au cadastre du Québec, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, au prix de 5 100 000 $ plus les taxes applicables, soit 5 863 725,00 $, incluant les taxes, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest. N/Réf. : 31H05-005-6314-01

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (le « SGPMRS ») pour acquérir de Développement immobilier Grilli inc. (le « Vendeur »), une propriété située à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (l'« Immeuble »), le tout montré, à titre indicatif, sur les plans A et P, ci-joints. Cette acquisition permettra d'intégrer cette propriété au Grand parc de l'Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0397 - 22 août 2019 - Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest
CM12 002 - 13 décembre 2004 - Adopter la version finale de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et donner le mandat au Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie de coordonner son application et de déposer au conseil municipal un rapport annuel faisant état de la mise en oeuvre de cette politique.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du Vendeur, l'Immeuble, connu et désigné comme étant les lots 4 310 107, 1 559 483, 1 558 501, 1 558 502, 1 558 503, 1 558 434, 1 558 483, 1 558 484, 1 558 485, 1 558 486, 1 558 487, 1 558 488, 1 558 490, 1 558 491, 1 558 492, 1 558 493, 1 558 494, 1 558 495, 1 558 496, 1 558 497, 1 558 498, 1 558 499, 1 558 573, 1 558 574, 1 558 575, 1 558 576, 1 558 577, 1 558 579, 1 558 530, 1 558 531, 1 558 532, 1 558 534, 1 558 535, 1 558 536, 1 558 529, 1 558 585, 1 558 555, 1 558 557, 1 558 558, 1 558 559, 1 558 560, 1 558

561, 6 380 214, 6 308 215, 6 308 216, 6 308 217, 6 308 218, 6 308 219, 6 308 220, 6 308 221, 6 308 222, 6 308 223, 6 308 224, 6 308225, 6 308 226, 6 308 227 et 6 308 228, du cadastre du Québec, d'une superficie de 98 115,2 m^2, pour un montant de 5 100 000 $, plus les taxes applicables.
Le Service de l'environnement a visité et analysé les données disponibles sur l'Immeuble et a conclut que celui-ci ne présente aucun ou un très faible risque de contamination. En ce sens, la réalisation d'une étude de caractérisation des sols n'est pas recommandée.

La rue Zénon-Gareau traverse le lot 4 310 107 du cadastre du Québec. Cette rue publique a été aménagée aux termes d'une servitude temporaire de passage public entre le propriétaire du lot à l'époque et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Toutefois, contrairement à ce qui est prévu à la servitude, la rue n'a jamais été cédée à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Le Service des affaires juridiques a validé que la Ville de Montréal (la « Ville ») peut acquérir ce lot, aux fins des présentes, même si celui-ci est sujet à la servitude de passage public en faveur de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. La Ville pourra, suite à l'acquisition du lot, s'entendre avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour la cession de la rue, le cas échéant.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

· L'acquisition de l'Immeuble représente une opportunité d'intégrer 9,8 hectares au Grand parc de l'Ouest, et ainsi contribuer à l'objectif de protéger 10 % du territoire terrestre de l'agglomération de Montréal, inscrit au Schéma d'aménagement et de développement de 2015.

· Le prix d'acquisition de 5 100 000 $ (51,98 $/$m^2$), plus les taxes applicables, a été négocié de gré à gré avec le Vendeur. Le prix d'acquisition est conforme à l'évaluation de la valeur marchande établie par la Division des analyses immobilières du SGPI.

· La signature du projet d'acte est conditionnelle à l'adoption du Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition de 5 863 725,00 $ taxes incluses, soit 5 354 362,50 $ net de ristourne sera financée par le règlement d'emprunt d'agglomération suivant :
RCG 18-040 Acquisition Immeubles / Travaux protection milieux naturels

Cette acquisition sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le budget net au projet 32300 - Programme d'acquisition de milieux naturels est suffisant pour l'acquisition de ce terrain et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2019	2020	2021
32300 - Programme d'acquisition de milieux naturels	5 354		

Une demande de financement a été soumise à la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du *programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en*

place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et pourrait financer jusqu'au 2/3 des coûts de cette acquisition.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette acquisition assurera la protection du site et l'accès aux espaces verts tout en améliorant la qualité de vie des citoyens. Elle contribuera à accroître la protection de l'environnement en assurant la conservation des milieux naturels et la lutte aux changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette acquisition permettra d'intégrer l'Immeuble au Grand parc de l'Ouest. Tout délai ou refus d'approbation par les instances risque grandement de compromettre cette transaction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'acquisition, l'Immeuble sera versé au domaine public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique ANGERS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Véronique ANGERS, 31 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier

Tél : 514- 872-6129
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-07

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

Tél : 514 872-0069
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-25

Les lots 1 558 434, 1 558 483 à 1 558 488, 1 558 490 à 1 558 499, 1 558 501 à 1 558 503, 1 558 529 à 1 558 532, 1 558 534 à 1 558 536, 1 558 555, 1 558 557 à 1 558 561, 1 558 573 à 1 558 577, 1 558 579, 1 558 585, 1 559 483, 4 310 107

Une partie des lots 1 558 445, 1 558 456, 1 558 467, 1 558 504, 1 558 527, 1 558 528, 1 558 537 à 1 558 539, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 571, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 659

Superficie totale: 98 115,2m²

DESCRIPTION

Lot(s): voir ci-dessus

Cadastre: cadastre du Québec

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité: Ville Sainte-Anne-de-Bellevue

Préparé pour le seul bénéfice de DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLI INC. pour les fins d'une transaction immobilière.

Ce plan fait partie intégrante de la DESCRIPTION.

Ce document ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres que celles auxquelles il est destiné sans l'autorisation du soussigné.

Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (S.I.).

Préparé à Montréal, le 13 mars 2019 Minute: 2036	Préparé par: (signé numériquement) Nicolas KEMP a.-g.
Échelle: – Dossier: 1934-129	COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Fichier: NK2036 Carnet: – Système: SCRS	par: a.-g. date

HORIZON
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES inc.

PIERREFONDS, 4521 St-Charles, Tél.: 514-626-0262
BOIS-DES-FILION, 926 Jacques Paschini (200) Tél.: 450-430-7867
courriel: info@horizonarpenteurs.com

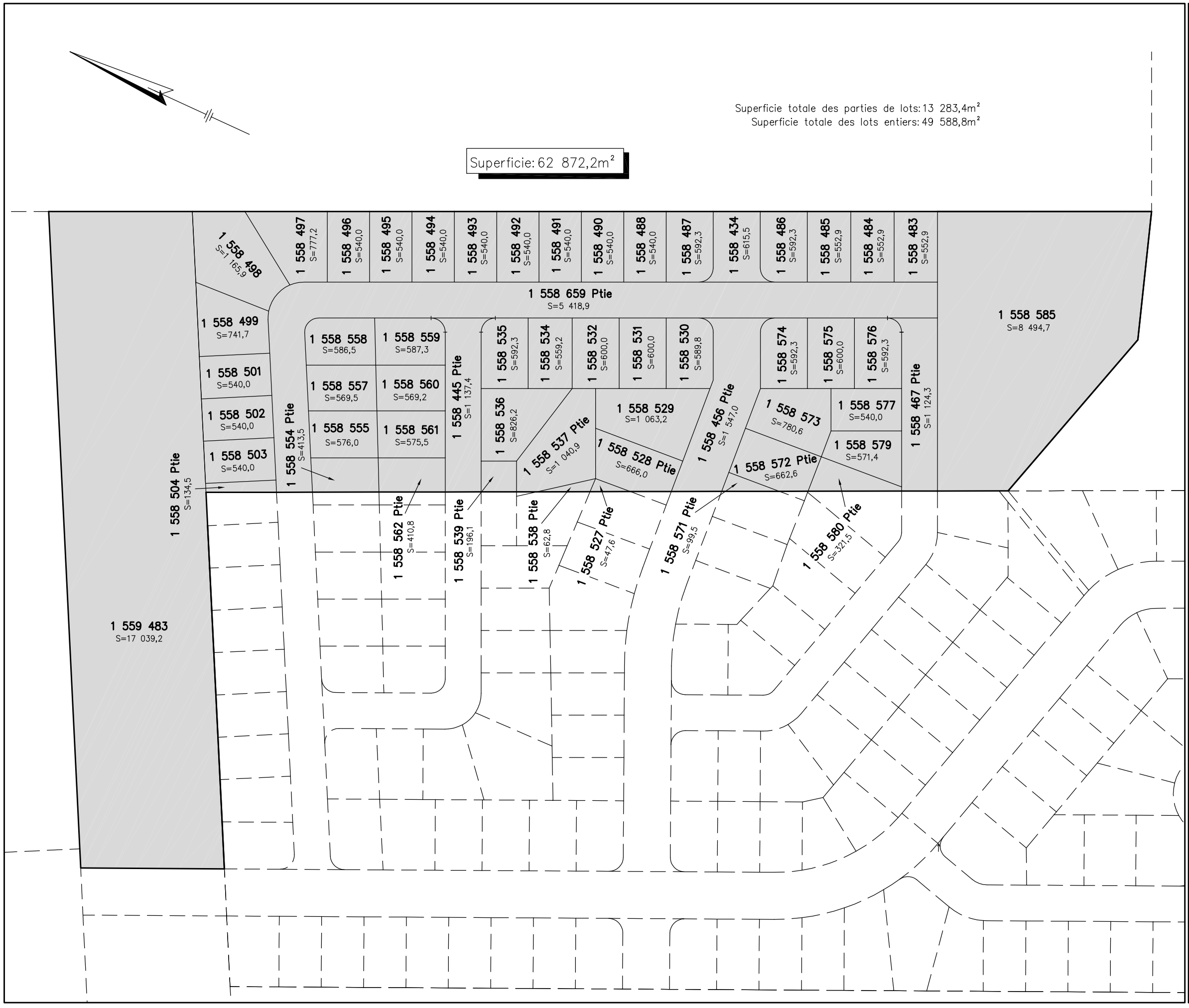

Les lots 1 558 434, 1 558 483 à 1 558 488, 1 558 490 à 1 558 499, 1 558 501 à 1 558 503, 1 558 529 à 1 558 532, 1 558 534 à 1 558 536, 1 558 555, 1 558 557 à 1 558 561, 1 558 573 à 1 558 577, 1 558 579, 1 558 585, 1 559 483, 4 310 107

Une partie des lots 1 558 445, 1 558 456, 1 558 467, 1 558 504, 1 558 527, 1 558 528, 1 558 537 à 1 558 539, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 571, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 659

Superficie totale: 98 115,2m²

DESCRIPTION

Lot(s): voir ci-dessus

Cadastre: cadastre du Québec

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité: Ville Sainte-Anne-de-Bellevue

Préparé pour le seul bénéfice de DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLI INC. pour les fins d'une transaction immobilière.

Ce plan fait partie intégrante de la DESCRIPTION.

Ce document ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres que celles auxquelles il est destiné sans l'autorisation du soussigné.

Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (S.I.).

Préparé à Montréal, le 13 mars 2019 Minute: 2036	Préparé par: (signé numériquement) Nicolas KEMP a.-g.
Échelle: 1:1600 Dossier: 1934-129	COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Fichier: NK2036 Carnet: - Système: SCRS	par: a.-g. date

HORIZON
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES inc.
PIERREFONDS, 4521 St-Charles, Tél.: 514-626-0262
BOIS-DES-FILION, 926 Jacques Paschini (200) Tél.: 450-430-7867
courriel: info@horizonarpenteurs.com

8728

Les lots 1 558 434, 1 558 483 à 1 558 488, 1 558 490 à 1 558 499, 1 558 501 à 1 558 503, 1 558 529 à 1 558 532, 1 558 534 à 1 558 536, 1 558 555, 1 558 557 à 1 558 561, 1 558 573 à 1 558 577, 1 558 579, 1 558 585, 1 559 483, 4 310 107

Une partie des lots 1 558 445, 1 558 456, 1 558 467, 1 558 504, 1 558 527, 1 558 528, 1 558 537 à 1 558 539, 1 558 554, 1 558 562, 1 558 571, 1 558 572, 1 558 580 et 1 558 659

Superficie totale: 98 115,2m²

DESCRIPTION

Lot(s): voir ci-dessus

Cadastre: cadastre du Québec

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité: Ville Sainte-Anne-de-Bellevue

Préparé pour le seul bénéfice de DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLI INC. pour les fins d'une transaction immobilière.

Ce plan fait partie intégrante de la DESCRIPTION.

Ce document ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres que celles auxquelles il est destiné sans l'autorisation du soussigné.

Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (S.I.).

Préparé à Montréal, le 13 mars 2019 Minute: 2036	Préparé par: (signé numériquement) Nicolas KEMP a.-g.
Échelle: 1:1600 Dossier: 1934-129	COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Fichier: NK2036 Carnet: - Système: SCRS	par: . . . . . a.-g. date

HORIZON
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES inc.

PIERREFONDS, 4521 St-Charles, Tél.: 514-626-0262
BOIS-DES-FILION, 926 Jacques Paschini (200) Tél.: 450-430-7867
courriel: info@horizonarpenteurs.com

9728

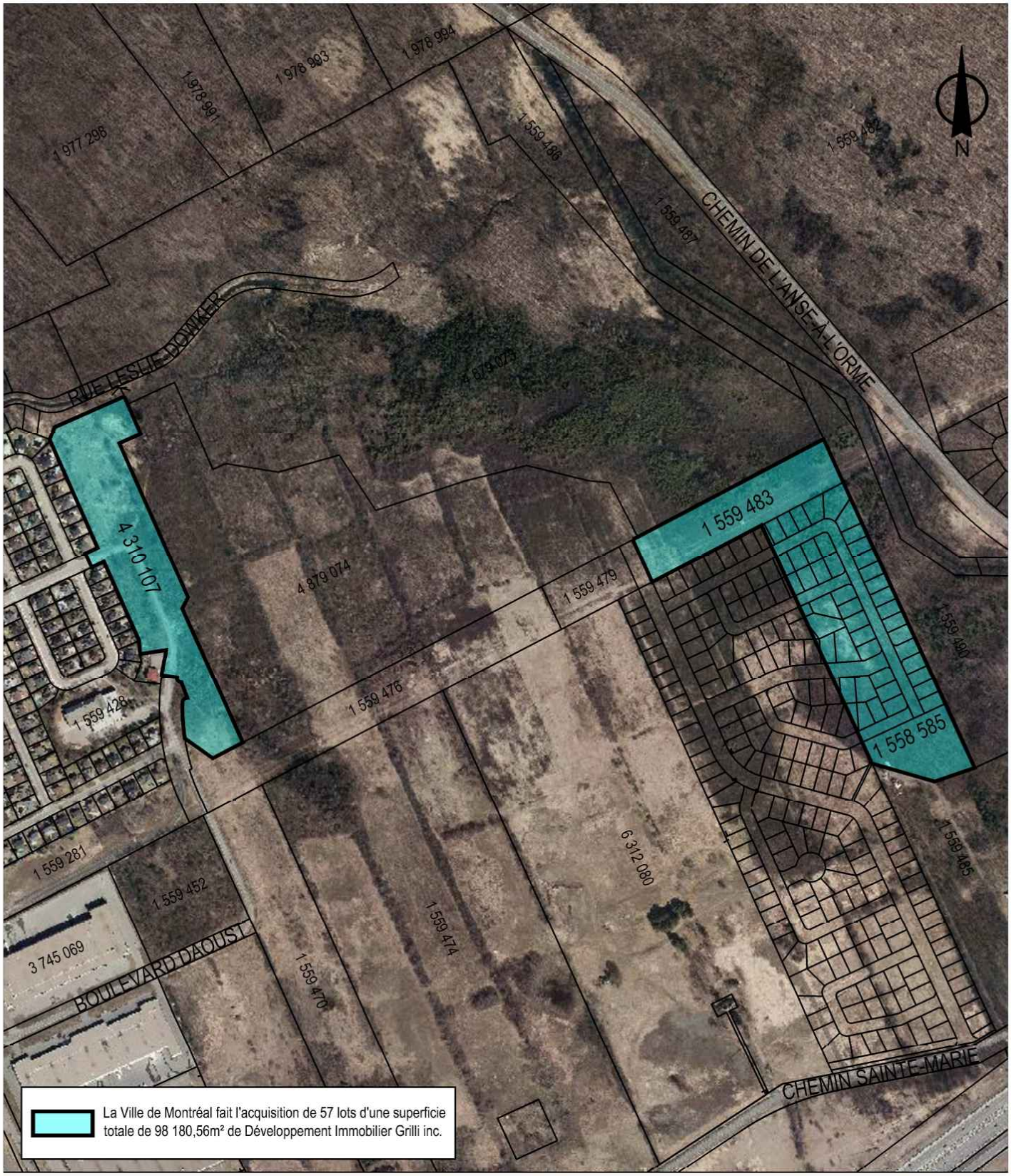

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Saint-Anne-de-Bellevue
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-6314-01
Mandat: 17-0120-T
Dessinateur: JR
Échelle: 1:7000
Date: 23-09-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

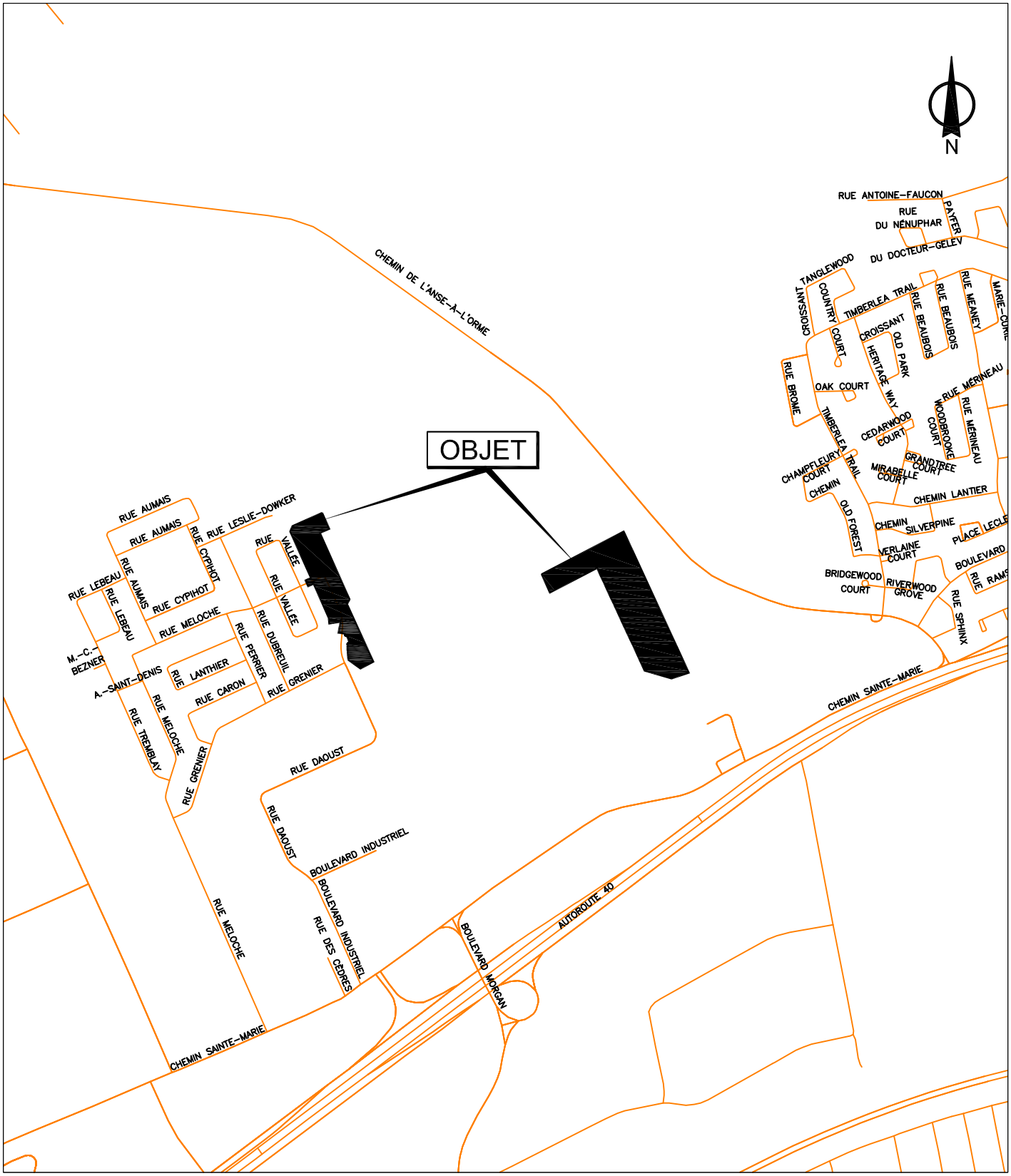

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Saint-Anne-de-Bellevue
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-6314-01
Mandat: 17-0120-T
Dessinateur: JR
Échelle: -
Date: 23-09-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196037004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant les lots mentionnés au dossier décisionnel, au cadastre du Québec, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, au prix de 5 100 000 $ plus les taxes applicables, soit 5 863 725,00 $, incluant les taxes, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest. N/Réf. : 31H05-005-6314-01

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu une confirmation du représentant du vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte et qu'il s'engage à le signer dans sa forme actuelle sans aucune modification.

19-001477

FICHIERS JOINTS

Finale-vente.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-19

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159
Division : Division du droit notarial

1196037004 (19-001477)

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
Le

Devant **Me Daphney ST-LOUIS**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLI INC., autrefois connue sous le nom de **9178-9594 QUÉBEC INC.**, personne morale constituée en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, chapitre C-38) et maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre S-31.1), immatriculée en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1) sous le numéro 1164242241, ayant son siège au 3535, boulevard Saint-Charles, bureau 200, ville de Kirkland, province de Québec, H9H 5B9, agissant et représentée par Paolo Grilli, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu des résolutions de son conseil d'administration adoptées le quinze (15) juin deux mille quinze (2015) et le deux mille dix-neuf (2019) et dont une copie certifiée des extraits du procès-verbal demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à

la minute six (6) de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, c. N-3); et

b) de la résolution numéro CG , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du deux mille dix-neuf (2019), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES, PRÉALABLEMENT À LA VENTE FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT D'ABORD CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Vendeur est propriétaire des immeubles situés dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (terrains vacants) connus et désignés comme étant les lots numéros QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE CENT SEPT (4 310 107), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (1 559 483), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT UN (1 558 501), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT DEUX (1 558 502), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TROIS (1 558 503), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE (1 558 434), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (1 558 483), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (1 558 484), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ (1 558 485), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX (1 558 486), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (1 558 487), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (1 558 488), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (1 558 490), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-

ONZE (1 558 491), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (1 558 492), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (1 558 493), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (1 558 494), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (1 558 495), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (1 558 496), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (1 558 497), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (1 558 498), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1 558 499), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE (1 558 573), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE (1 558 574), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE (1 558 575), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE (1 558 576), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (1 558 577), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (1 558 579), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE (1 558 530), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN (1 558 531), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX (1 558 532), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE (1 558 534), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ (1 558 535), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX (1 558 536), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF (1 558 529), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ (1 558 585), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ (1 558 555), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SEPT (1 558 557), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-HUIT (1 558 558), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF (1 558 559), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE (1 558 560), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN (1 558 561), SIX

MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (6 308 214), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUINZE (6 308 215), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT SEIZE (6 308 216), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-SEPT (6 308 217), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (6 308 218), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-NEUF (6 308 219), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT (6 308 220), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (6 308 221), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (6 308 222), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS (6 308 223), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE (6 308 224), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ (6 308 225), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-SIX (6 308 226), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT (6 308 227), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT (6 308 228) tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir la propriété du Vendeur afin de l'intégrer au Grand parc de l'Ouest.

ATTENDU que le Vendeur accepte de vendre de gré à gré sa propriété à la Ville, le tout sujet aux conditions prévues aux présentes.

ATTENDU QUE le Vendeur a reçu copie du règlement sur la gestion contractuelle adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes.*

Ces faits étant déclarés, **LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur, par les présentes, vend à la Ville qui accepte, l'immeuble ci-après décrit :

DÉSIGNATION

Des immeubles situés à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, connus et désignés comme étant les lots numéros QUATRE MILLIONS TROIS CENT DIX MILLE CENT SEPT (4 310 107), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (1 559 483), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT UN (1 558 501), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT DEUX (1 558 502), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TROIS (1 558 503), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE (1 558 434), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (1 558 483), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (1 558 484), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ (1 558 485), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX (1 558 486), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (1 558 487), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (1 558 488), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (1 558 490), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE (1 558 491), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (1 558 492), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (1 558 493), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (1 558 494), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (1 558 495), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (1 558 496), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (1 558 497), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (1 558 498), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1 558 499), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE (1 558 573), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE (1 558 574), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE (1 558 575), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE (1 558 576), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT

SOIXANTE-DIX-SEPT (1 558 577), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (1 558 579), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE (1 558 530), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN (1 558 531), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-DEUX (1 558 532), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-QUATRE (1 558 534), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-CINQ (1 558 535), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX (1 558 536), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF (1 558 529), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ (1 558 585), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ (1 558 555), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SEPT (1 558 557), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-HUIT (1 558 558), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF (1 558 559), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE (1 558 560), UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN (1 558 561), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (6 308 214), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT QUINZE (6 308 215), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT SEIZE (6 308 216), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-SEPT (6 308 217), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-HUIT (6 308 218), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT DIX-NEUF (6 308 219), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT (6 308 220), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (6 308 221), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (6 308 222), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS (6 308 223), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE (6 308 224), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ (6 308 225), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-SIX (6 308 226), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT (6 308 227), SIX MILLIONS TROIS CENT HUIT MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT (6 308 228) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommés l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente par Groupe Immobilier Grilli Inc., reçu devant Me Marie-Claude Leblanc, notaire, le dix-sept (17) décembre deux mille quatorze (2014), sous le numéro 13 805 de ses minutes, dont copie a été inscrite au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt-deux (22) décembre deux mille quatorze (2014), sous le numéro 21 269 925.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la seule garantie du droit de propriété et sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que le Vendeur n'a aucune responsabilité relativement à l'état et la qualité des sols de l'Immeuble, la Ville l'acquérant, à cet égard seulement, à ses seuls risques et périls, qu'elle ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la signature des présentes conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS

i) ATTESTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur atteste que :

a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;

b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;

c) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de :

- Avis de dépôt de plan par la Commission hydroélectrique de Québec pour la construction d'une ligne de transport d'énergie électrique de Beauharnois à Saraguay, signé sous seing privé le 9 février 1951 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 février 1951, sous le numéro 880 669.

- Amendement du dépôt de plan 880 669 par la Commission hydroélectrique de Québec, signé sous seing privé le 19 janvier 1954 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 21 janvier 1954, sous le numéro 1 052 577.

- Servitude pour la construction, la réparation et le maintien de lignes de transmission d'énergie en faveur de Quebec Hydro-Electric Commission (Hydro-Québec), reçue par Me Louis-Joseph Boileau, notaire, le 4 avril 1956, sous le numéro 18 524 de ses minutes et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 23 mai 1956, sous le numéro 1 203 558.

- Servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, reçue par Me Charles A. Hamelin, notaire, le 25 mai 1994, sous le numéro 6 577 de ses minutes et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 31 mai 1994, sous le numéro 4 704 462.

- Servitude publique et temporaire de passage afin d'y circuler à pieds ou en véhicule en faveur de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, reçue par Me Diane Provost, notaire, le 17 novembre 1995, sous le numéro 9 018 de ses minutes et publiée au bureau de la publicité des droits de

la circonscription foncière de Montréal, le 20 novembre 1995, sous le numéro 4 819 773.

- Servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, reçue par Me Charles A. Hamelin, notaire, le 30 mai 1996, sous le numéro 6 901 de ses minutes et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 5 juin 1996, sous le numéro 4 857 995.

- Servitude publique et temporaire de passage afin d'y circuler à pied ou en véhicule, reçue par Me Michèle Dubreuil, notaire, le 12 février 2004, sous le numéro 10 601 de ses minutes et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 février 2004, sous le numéro 11 077 825.

d) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

e) il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;

f) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent. Sa signature du présent acte et l'exécution des obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune autre mesure ni consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune autre mesure ni consentement aux termes d'une loi lui étant applicable;

g) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;

h) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur des obligations qui en découlent et le respect par celui-ci des dispositions des présentes n'entraînent pas : (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou

assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ce contrat, entente, acte ou engagement; ni (iii) une violation de toute loi;

i) à sa connaissance, il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminent devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

j) il n'est pas en défaut en vertu de quelque jugement, ordre, injonction, décret d'un quelconque tribunal, bureau, agence, arbitre ou commission pouvant affecter l'Immeuble ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

k) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit pouvant lier la Ville;

l) l'Immeuble est totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles.

ii) <u>ATTESTATIONS DE LA VILLE</u>

La Ville atteste :

a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute

servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) Assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publication au registre foncier et des copies requises, dont une pour le Vendeur. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1). En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop. Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée. De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

CONSIDÉRATION

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **CINQ MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (5 100 000,00 $)**, que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 860654599RT 0001;
T.V.Q. : 1212830522TQ 0001;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9
DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS
SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLI INC.;

b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : VILLE DE MONTRÉAL;

c) le siège du cédant est au : 3535, boulevard Saint-Charles, bureau 200, à Kirkland, province de Québec, H9H 5B9;

d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : CINQ MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (5 100 000,00 $);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : CINQ MILLIONS CENT MILLE DOLLARS (5 100 000,00 $);

h) le montant du droit de mutation est de : SOIXANTE-QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (74 973,50 $);

i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exemptée d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire soussignée.

DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLI INC.

_____

Par : Paolo GRILLI

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par :

Me Daphney ST-LOUIS, notaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196037004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développement immobilier Grilli inc., pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant les lots mentionnés au dossier décisionnel, au cadastre du Québec, à proximité du chemin de l'Anse-à-l'Orme, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, au prix de 5 100 000 $ plus les taxes applicables, soit 5 863 725,00 $, incluant les taxes, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest. N/Réf. : 31H05-005-6314-01

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1196037004 Acq Prop Anse Orme.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget
Tél : 514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-09

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2019/10/24
17:00

(2)

Dossier # : 1196717003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 $ plus un montant de contingences totalisant 209 982 $), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 $ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 $ (taxes nettes).

Il est recommandé :

1. d'autoriser les deux années d'options de prolongation couvrant la période du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (pour un total de 24 mois) prévues aux contrats de services d'élimination des matières résiduelles, ou de collecte, de transport et élimination, de neuf (9) arrondissements et cinq (5) villes liées aux firmes et montants ci-après désignés ainsi que les montants de contingences :

Contrats d'élimination				
Fournisseurs	**Tonnages**	**Numéro d'appel d'offres**	**Montant - Prolongation ($)**	**Total - Contrats ($)**
Complexe Enviro Connexions (Complexe Enviro Connexions ltée)	46 316	15-14213	1 620 816	5 519 251
Services Matrec	104 235		5 699 913	20 522 813
RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	43 958		2 363 011	8 530 912
Total - Élimination			**9 683 739**	**34 572 976**

	Contrats de collecte, de transport et d'élimination (CTE)					
Fournisseurs	**Territoires**	**Numéro d'appel d'offres**	**Contingences ($)**	**Prolongations ($)**	**Montant - Prolongation et contingences ($)**	**Total - Contrats ($)**
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. ltée (Enviro connexions Laval)]	Anjou	15-14213	27 605	3 556 221	3 583 826	11 875 939
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. ltée (Enviro connexions Laval)]	Montréal-Nord		50 798	6 637 853	6 688 652	22 930 312
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. ltée (Enviro connexions Laval)]	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles		42 285	5 286 172	5 328 457	18 123 579
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064 -3032 Québec inc.)	Ville-Marie (#1)		50 727	5 046 131	5 096 858	16 883 095
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064 -3032 Québec inc.)	Ville-Marie (#2)		38 566	3 654 379	3 692 945	11 965 364
Total - CTE			**209 982**	**24 180 756**	**24 390 738**	**81 778 289**
GRAND TOTAL			**209 982**	**33 864 495**	**34 074 477**	**116 351 265**

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 57 % par la Ville centrale pour un montant de 19 253 588 $ et à 43 % par l'agglomération pour un montant de 14 820 890 $;

3. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020 comme suit : de 126 167 $ en 2020, de 1 041 460 $ en 2021 et de 1 450 318 $ en 2022.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-07 14:32

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196717003**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 $ plus un montant de contingences totalisant 209 982 $), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 $ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 $ (taxes nettes).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q.; Chapitre E- 20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

De plus, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le 18 décembre 2018, le conseil municipal a prolongé au 31 décembre 2019 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements (CM18 1525). Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les services et contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de la Ville de Montréal.

C'est dans ce cadre de gouvernance que les contrats d'élimination des ordures ménagères de vingt-six (26) territoires[1] de l'agglomération, qui viennent tous à échéance le 31 octobre 2020, doivent être renouvelés ou prolongés. Cela représente au total dix (10) contrats octroyés issus d'un (1) appel d'offres :

- cinq (5) contrats visant quatre (4) arrondissements[2], octroyés auprès de deux (2) entreprises[3] pour la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères;
- cinq (5) contrats octroyés auprès de cinq (5) entreprises[4] pour l'élimination des ordures ménagères exclusivement.

Ces contrats contiennent tous une option pour prolonger la durée des services avec l'acceptation des entrepreneurs (12 + 12 mois).

Pour les contrats ayant été octroyés en regroupant les volets « collecte et transport des matières résiduelles », de compétence municipale, et « élimination des ordures ménagères » de compétence d'agglomération, deux niveaux d'instances décisionnelles sont concernées. Par conséquent, ces contrats sont traités simultanément dans le présent sommaire décisionnel.

La stratégie préconisée au cours des prochaines années par le Service de l'environnement s'appuie sur les principes d'harmonisation des services, de cohérence des interventions et d'optimisation des ressources. Elle vise à :

1. doter la Ville d'un cadre contractuel permettant d'opérer de manière stratégique dans un marché en constante évolution tout en maîtrisant les opérations;
2. ne pas déstabiliser le marché actuel;
3. gérer efficacement, dans une perspective de transition écologique de réduction des gaz à effet de serre (GES), et ce en cohérence avec les priorités organisationnelles de la Ville.

À cet effet, ce cadre de planification permettra, notamment au cours des prochaines années, le déploiement de la collecte des résidus alimentaires sur l'ensemble des unités d'occupation et l'intégration des mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'éco-efficacité liées au transport.

Ainsi, considérant le marché actuel dans le secteur d'activité des matières résiduelles défavorable et le nombre important de contrats à renouveler, cette conjoncture représente un risque pouvant nuire à la performance du processus de sollicitation (prix, nombre de soumissionnaires, etc.). Pour créer et maintenir une synergie positive et synchronisée entre la Ville et le marché, ainsi que pour favoriser un accroissement du nombre de fournisseurs potentiels, il apparaît stratégiquement favorable de solliciter le marché plus régulièrement, soit aux deux (2) ans, de façon équilibrée.

C'est pourquoi le Service de l'environnement recommande de prolonger huit (8) contrats sur les dix (10) pour lesquels :

- les arrondissements concernés et le Service de l'environnement sont satisfaits des services rendus;
- les entreprises ont signifié leur intention à prolonger;
- les entreprises ne figurent pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal;
- les coûts sont compétitifs;
- la planification à court, moyen et long termes des activités en gestion des matières résiduelles se voit bonifiée.

Le montant total associé aux prolongations s'élève à 34 074 478 $ taxes incluses (incluant des contingences pour un montant total de 209 982 $).

Les clauses contractuelles stipulent qu'une entente écrite entre la Ville et les adjudicataires visés doit être conclue, dans un délai spécifique, afin que les contrats puissent être prolongés. Cette entente doit être signée et retournée à la Ville pour confirmer l'acceptation de l'option de prolongation. Ces confirmations d'acceptation ont toutes été reçues dans le respect des délais.

Mentionnons que pour consolider son approche en ce qui a trait au volet de la collecte et du transport, et assurer la concertation et la cohérence dans sa démarche, le Service de l'environnement a demandé aux arrondissements de se prononcer sur leur niveau de satisfaction des services offerts par leur(s) entrepreneur(s) ainsi que sur l'approche faisant l'objet du présent sommaire décisionnel.

Enfin, en ce qui concerne les deux (2) contrats d'élimination qui ne sont pas visés par le présent sommaire (non prolongés), un appel d'offres sera conduit d'ici la fin de l'année 2019 ou début 2020 pour assurer le renouvellement des services d'élimination des ordures ménagères des territoires visés.

Précisons également que trente-et-un (31) contrats de collecte et de transport supplémentaires visant dix-sept (17) arrondissements[6] de la Ville de Montréal arrivent également à échéance le 31 octobre 2020. Ces contrats sont traités dans un sommaire décisionnel distinct étant de compétence exclusive du conseil de Ville.

---

1. Treize (13) arrondissements (Anjou, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest, Lachine, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie) et treize (13) villes liées (Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Saint-Anne-de-Bellevue, Senneville).
2. Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Ville-Marie.
3. Entreprise sanitaire F.A. ltée, et JR Services Sanitaires.
4. Complexe Enviro Connexions ltée, Les Entreprises Raylobec inc., Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environnement Division WM Québec inc, Services Matrec inc.
5. Anjou, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1525 18 déc. 2018 Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.
CM16 1455 20 déc. 2016 Prolonger au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CG15 0563 24 sep. 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte, ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes, pour des durées de 58 ou 59 mois - Dépense totale de 121 640 229 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.).

CM15 1098 21 sep. 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes pour des durées de 56, 58 ou 59 mois - Dépense totale de 76 145 764 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.).

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1er janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Le Service de l'environnement recommande d'utiliser les options de prolongation de 12 mois + 12 mois, d'une durée totale de 24 mois (jusqu'au 31 octobre 2022), pour :

- Les cinq (5) contrats de collecte, transport et élimination visant les quatre (4) arrondissements suivants : Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Ville-Marie. Les entreprises (2) visées par ces prolongations sont : Entreprise sanitaire F.A. ltée. et 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires).
- Trois (3) des cinq (5) contrats d'élimination visant six (6) arrondissements (Côte -des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (secteurs desservis en régie), Lachine, Le Sud-Ouest, Outremont, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (secteurs desservis en régie), Verdun et cinq (5) villes liées (Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal). Les entreprises (3) visées par ces prolongations sont : RCI Environnement Division WM Québec inc., Complexe Enviro Connexions ltée et Services Matrec inc.

Le détail et les spécificités des contrats pour lesquels il est recommandé de prolonger sont les suivants :

<u>Appel d'offres 15-14213</u>
Compte tenu de l'article 6 des clauses administratives particulières du contrat 15-14213, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Les contrats visés sont les suivants :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat (volet C/T)	Adjudicataire contrat (volets C/T+É)	Adjudicataire contrat (volet
1	Anjou	Collecte/transp/élimin.	OM , CRD, RV, RA, SAP		Entr. sanitaire F.A	
2	Montréal-Nord	Collecte/transp/élimin.	OM , CRD, RV, RA, SAP		Entr. sanitaire F.A	
3	Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Collecte/transp/élimin.	OM , CRD, RV, RA, SAP		Entr. sanitaire F.A	
4	Ville-Marie #1	Collecte/transport/élimin.	OM, CRD, RV, RA		JR Serv. sanitaires	
5	Ville-Marie #2				JR Serv. sanitaires	
6	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (régie), Le Sud-Ouest, Montréal-Ouest,	Élimination	OM			Services Matrec (St-Hubert)
7	Côte Saint-Luc, Hampstead, Lachine	Élimination	OM			RCI Environnement
8	Mont-Royal, Montréal-Est, Outremont, Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (régie)	Élimination	OM			CEC (Terrebonne)

*Matières : OM (ordures ménagères), CRD (résidus de construction, rénovation et démolition et encombrants), RV (résidus verts), RA (résidus alimentaires), RM (résidus mélangés), MR (matières recyclables), SAP (sapins de Noël)

En somme, sous la compétence du :

- conseil d'agglomération de Montréal, trois (3) contrats d'élimination des ordures ménagères de onze (11) territoires doivent être prolongés étant donné leurs échéances au 31 octobre 2020;

- conseil municipal et du conseil d'agglomération, cinq (5) contrats de collecte et transport des matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères de quatre (4) arrondissements doivent être prolongés étant donné leurs échéances au 31 octobre 2020.

JUSTIFICATION

Les prolongations de ces huit (8) contrats sont nécessaires afin de poursuivre les services de collecte et de transport des matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères dans les territoires concernés. En accordant les deux années de prolongation possibles des contrats concernés simultanément, la Ville se dotera d'un cadre de planification nécessaire pour procéder, de manière stratégique et dans un marché en constante évolution, à l'étalement (la régularisation) des renouvellements ou prolongations de contrats dans le temps (environ aux deux ans) selon une optique de constituer trois blocs de territoires équivalents.

Cette orientation s'appuie sur les considérations suivantes :

1. Le degré de satisfaction du Service de l'environnement et des arrondissements à l'égard des services rendus par les entrepreneurs et la volonté de ces derniers à vouloir prolonger (entente écrite obligatoire);
2. Le marché actuel de la collecte et du transport des matières résiduelles et de l'élimination des ordures ménagères est limité (oligopole). Les entreprises connues ont des carnets de commandes chargés et elles éprouvent dernièrement des difficultés au niveau du recrutement de la main-d'oeuvre et dans les délais de livraison pour l'acquisition de nouveaux camions. De plus, les capacités d'enfouissement dans les sites à proximité diminuent année après année;
3. Le nombre et la nature des contrats venant à une échéance commune présentent un risque relativement à la capacité du marché à répondre, ce qui pourrait affecter négativement l'exercice de sollicitation de marché;
4. Les prix jugés compétitifs de certains des contrats;
5. L'équité des services et la rationalisation des coûts;
6. Le Service de l'environnement, en accord avec le Service de l'approvisionnement, vise à maintenir une synergie positive avec le marché et une sollicitation synchronisée du marché cohérent (volet collecte/transport et élimination au sein d'un même appel d'offres) et ainsi permettre aux entreprises d'offrir de meilleurs prix, par rapport au fractionnement traditionnel des services de collecte et transport, et de ceux d'élimination;
7. Le besoin de doter la Ville d'une plus grande souplesse dans la planification et la gestion contractuelle afin d'être en meilleure position pour répondre aux besoins d'amélioration continue, aux changements nécessaires ou aux opportunités qui peuvent se présenter dans le temps.

En ce qui concerne les deux (2) contrats qui ne sont pas visés par le présent sommaire (prolongation), les justificatifs sont les suivants :

1. prix jugés non compétitifs;
2. maintenir la démarche entamée de synchronisation de la sollicitation des marchés entre la collecte/transport et l'élimination. Cette approche permet de favoriser la concurrence en diversifiant les options de soumission;
3. équilibrer la démarche de sollicitation du marché aux deux ans.

<u>Conformité des adjudicataires</u>

- Toutes les entreprises disposent de l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).
- Aucune des entreprises concernées ne se retrouve au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
- Aucune des entreprises concernées ne se retrouve sur la liste des entreprise à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de prolongation des huit contrats visés par le présent sommaire est d'une durée de vingt-quatre (24) mois et touche trois (3) années financières. Le coût de la prolongation de ces contrats s'élève à 34 074 478 $ toutes taxes incluses, soit 29 % de la valeur totale des contrats octroyés et prolongés (incluant des contingences d'environ 1 % pour les volets de collecte et de transport d'un montant total de 209 982 $; aucune contingence n'est requise pour le volet élimination considérant la tendance annuelle à la baisse du tonnage d'ordures ménagères envoyées à l'élimination). La répartition du coût annuel des contrats est présentée comme suit :

Contrats de collecte, transport et élimination						
Fournisseurs	**Territoire**	**2020 ($)**	**2021 ($)**	**2022 ($)**	**Total - Prolongation ($)**	**Total - Contrats ($)**
Entreprise Sanitaire FA [(Entreprise Sanitaire F.A. ltée (Enviro connexions Laval)]	Anjou	282 019	1 766 146	1 508 056	**3 556 221**	**11 848 333**
Entreprise Sanitaire FA [(Entreprise Sanitaire F.A. ltée (Enviro connexions Laval)]	Montréal-Nord	518 043	3 296 427	2 823 384	**6 637 853**	**22 879 513**
Entreprise Sanitaire FA [(Entreprise Sanitaire F.A. ltée (Enviro connexions Laval)]	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	399 766	2 624 912	2 261 494	**5 286 172**	**18 081 294**
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Ville-Marie (contrat #1)	409 865	2 505 532	2 130 734	**5 046 131**	**16 832 368**
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Ville-Marie (contrat #2)	296 833	1 814 461	1 543 084	**3 654 379**	**11 926 798**
Contingences		34 568	94 653	80 761	**209 982**	**209 982**
Total - CTE		**1 941 094**	**12 102 131**	**10 347 513**	**24 390 738**	**81 778 289**
Contrats d'élimination						
Fournisseurs	**Tonnage**	**2020 ($)**	**2021 ($)**	**2022 ($)**	**Total - Prolongation ($)**	**Total - Contrats ($)**
Complexe Enviro Connexions (Complexe Enviro Connexions ltée)	46 316	131 538	805 015	684 263	**1 620 816**	**5 519 251**
Services Matrec	104 235	462 580	2 830 991	2 406 342	**5 699 913**	**20 522 813**

RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	43 958	191 772	1 173 643	997 596	**2 363 011**	**8 530 912**
Total - Élimination		**785 890**	**4 809 648**	**4 088 201**	**9 683 739**	**34 572 976**
TOTAL		**2 726 984**	**16 911 779**	**14 435 714**	**34 074 478**	**116 351 265**

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division collecte, transport et élimination des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques. Cette dépense sera assumée à 57 % par la ville centrale et à 43 % par l'agglomération pour le volet concernant l'élimination et la valorisation des matières résiduelles. Pour plus de détails, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Une redevance indexée annuellement au montant de 24,22 $ (coût net) par tonne éliminée est exigée par le gouvernement du Québec. Ce montant équivaut à environ 8 658 290 $ (coût net) pour un tonnage global de 341 308 tonnes, pour 24 mois, et n'est pas inclus dans les coûts des contrats de ce sommaire décisionnel. Dans le cadre du paiement de cette redevance, la Ville reçoit en retour une somme équivalente par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision du plan de gestion des matières résiduelles.

Un ajustement récurrent à la base budgétaire sera requis à partir de l'année 2020 afin de financer (voir tableau ci-dessous):

- un ajustement du prix annuel, tel que spécifié aux contrats, selon la variation de l'indice de prix à la consommation (IPC) ainsi que selon l'évolution du prix du carburant, ou prix moyen à la pompe échantillonné (PMPE);

- des contingences des contrats de collecte et de transport.

Budgets additionnels requis :

	Compétence	**2020 ($)**	**2021 ($)**	**2022 ($)**	**Total ($)**
Contrats éliminations	Agglomération	**33 577**	**417 580**	**638 021**	**1 089 178**
Contrats de collecte et transport (C & T)					
Anjou	Locale	10 162	86 703	115 491	212 356
Montréal-Nord	Locale	20 571	179 340	236 368	436 279
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Locale	14 702	133 168	171 896	319 766
Ville-Marie	Locale	47 156	224 668	288 542	560 366
Sous-total Contrats C&T		**92 590**	**623 879**	**812 298**	**1 528 767**
Grand total		**126 167**	**1 041 460**	**1 450 318**	**2 617 945**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante : *atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020* .

Ces prolongations permettront également de poursuivre les efforts de la Ville dans l'atteinte des objectifs fixés dans son Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise et dans la promotion des saines habitudes de vie dans la collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces prolongations de contrats permettront d'assurer la poursuite des services de collecte, de transport et d'élimination pour quatre (4) arrondissements et des services d'élimination pour onze (11) territoires. Tous les services liés à ces prolongations de contrats sont nécessaires pour permettre à la Ville de poursuivre et de s'acquitter de ses obligations de salubrité et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement par l'entremise de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ne pas prolonger ces contrats impliquerait de renoncer à la stratégie mise de l'avant par le Service de l'environnement pour le renouvellement de l'ensemble des contrats de collecte, de transport et d'élimination. Cela impliquerait de renouveler les dix (10) contrats en même temps, en plus d'autres contrats de collecte et de transport de la Ville de Montréal (compétence municipale), alors que les conditions de sollicitation du marché présentent des signes défavorables ce qui, par conséquent, accroît les risques financiers (hausse des coûts par une réduction de la concurrence) et opérationnels pour la Ville et l'agglomération.

Finalement sans la prolongation des contrats identifiés pour une période de deux (2) ans, la Ville ne disposera pas de la flexibilité et du cadre de planification nécessaire dans un contexte évolutif (marché, clientèles, infrastructures, technologies) pour planifier stratégiquement la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Cela pourrait avoir comme conséquences de limiter la capacité de la Ville à :

- optimiser la performance et harmoniser les activités d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles;
- favoriser une saine concurrence et minimiser les risques de collusion;
- optimiser et harmoniser les opérations liées au déchargement aux divers centres de dépôts de matières résiduelles;
- optimiser et harmoniser les flux de matières vers les futurs centres de traitement;
- assurer le développement et l'encadrement technologique visant à assurer le suivi et le contrôle des quantités et de la qualité des matières résiduelles ainsi que des opérations;
- assurer la performance dans la mise en oeuvre du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* adopté par le Conseil d'agglomération et l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction et de récupération des matières résiduelles à des fins de réemploi, de recyclage ou de valorisation.

De plus, ne pas autoriser les deux années d'option de prolongation simultanément pourrait mener à perdre la possibilité, après un an, de prolonger certains contrats dont le prix est jugé compétitif et de les arrimer avec les blocs de renouvellement planifiés stratégiquement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

Les arrondissements concernés par le volet collecte et transport réaliseront des communications de proximité, le cas échéant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation des prolongations de contrat :

- CE du 16 octobre 2019;
- CM du 22 octobre 2019;
- CG du 24 octobre 2019.

Début des prolongations de contrat : 1er novembre 2020.
Fin des contrats : 31 octobre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert DENIS, Anjou
Marc-Pierre LAFRAMBOISE, Anjou
Gilbert BÉDARD, Montréal-Nord
Éric THIFAULT, Montréal-Nord
Yves EKILA, Montréal-Nord
Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Alain CHAREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie
Martin LAZURE, Ville-Marie
Marc DUSSAULT, Anjou

Lecture :

Marc DUSSAULT, 3 septembre 2019
Louis LAPOINTE, 28 août 2019
Marc-Pierre LAFRAMBOISE, 28 août 2019
Robert DENIS, 27 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
Conseiller

Tél : 514 872-2056
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-19

Frédéric SAINT-MLEUX
Chef de section - planification et developpement gmr

Tél : 514-868-8763
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-10-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-10-02

(taxes incluses)

Contrats collecte transport et élimination

Fournisseurs	Territoires	No d'appel d'offres	Contingences	Montant - Prolongation & contingences	Total - contrats
FA	Anjou	15-14213	**27 605**	**3 583 826**	**11 875 939**
FA	Mtl Nord		**50 798**	**6 688 652**	**22 930 312**
FA	RDP		**42 285**	**5 328 457**	**18 123 579**
JR Sanitaire	VM1		**50 727**	**5 096 858**	**16 883 095**
Jr Sanitaire	VM 2		**38 566**	**3 692 945**	**11 965 364**
Total - CTE			**209 982**	**24 390 738**	**81 778 289**

Contrats d'élimination

Fournisseurs	Tonnages	No d'appel d'offres	Contingences	Montant - Prolongation & contingences	Total - contrats
Com. Env. prog	46 316	15-14213	**0**	**1 620 816**	**5 519 251**
Matrec	104 235		**0**	**5 699 913**	**20 522 813**
RCI env. Laval	43 958		**0**	**2 363 011**	**8 530 912**
Total - élimination			**0**	**9 683 739**	**34 572 976**

Total	**209 982**	**34 074 478**	**116 351 265**
		29%	

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_12842892\35732document2.XLS\sommaire - Recommandation 16/10/2019

(taxes incluses)

Contrats collecte transport et élimination

Fournisseurs	Territoires	2020	2021	2022	Total - Prolongation	Total - contrats
FA	Anjou	282 019	1 766 146	1 508 056	**3 556 221**	**11 848 333**
FA	Mtl Nord	518 043	3 296 427	2 823 384	**6 637 853**	**22 879 513**
FA	RDP	399 766	2 624 912	2 261 494	**5 286 172**	**18 081 294**
JR Sanitaire	VM1	409 865	2 505 532	2 130 734	**5 046 131**	**16 832 368**
Jr Sanitaire	VM 2	296 833	1 814 461	1 543 084	**3 654 379**	**11 926 798**
Contingences		34 568	94 653	80 761	**209 982**	**209 982**
Total - CTE		**1 941 094**	**12 102 131**	**10 347 513**	**24 390 738**	**81 778 289**

Contrats d'élimination

Fournisseurs	Tonnages	2020	2021	2022	Total - Prolongation	Total - contrats
Com. Env. prog	46 316	131 538	805 015	684 263	**1 620 816**	**5 519 251**
Matrec	104 235	462 580	2 830 991	2 406 342	**5 699 913**	**20 522 813**
RCI env. Laval	43 958	191 772	1 173 643	997 596	**2 363 011**	**8 530 912**
Total - élimination		**785 890**	**4 809 648**	**4 088 201**	**9 683 739**	**34 572 976**

Total	**2 726 984**	**16 911 780**	**14 435 714**	**34 074 478**	**116 351 265**

(taxes incluses)

Contrats collecte transport et élimination

Fournisseurs	Territoires	2020	2021	2022	Total	Instance
FA	Anjou	282 019	1 766 146	1 508 056	**3 556 221**	**3 556 221**
FA	Mtl Nord	518 043	3 296 427	2 823 384	**6 637 853**	**6 637 853**
FA	RDP	399 766	2 624 912	2 261 494	**5 286 172**	**5 286 172**
JR Sanitaire	VM1	409 865	2 505 532	2 130 734	**5 046 131**	**5 046 131**
Jr Sanitaire	VM 2	296 833	1 814 461	1 543 084	**3 654 379**	**3 654 379**
Contingences		34 568	94 653	80 761	**209 982**	**209 982**
						24 390 738

Contrats d'élimination

Com. Env. prog	Mont-Royal	27 440	167 933	142 743	**338 116**	**1 620 816**
	Mtl Est	9 525	58 295	49 551	**117 371**	
	Outremont	31 905	195 256	165 967	**393 128**	
	RDP régie	62 668	383 531	326 001	**772 201**	
Matrec	CDN régie	148 344	907 865	771 685	**1 827 895**	**5 699 913**
	Mtl Ouest	12 426	76 047	64 640	**153 113**	
	Sud-Ouest	169 020	1 034 405	879 244	**2 082 670**	
	Verdun	132 790	812 673	690 772	**1 636 235**	
RCI env. Laval	Côte St-Luc	73 702	451 056	383 398	**908 156**	**2 363 011**
	Hampstead	15 705	96 117	81 699	**193 522**	
	Lachine	102 364	626 470	532 499	**1 261 333**	
						9 683 739

Total		**2 726 984**	**16 911 780**	**14 435 714**	**34 074 478**	**34 074 478**

43%		**14 820 890**	**Agglo**
57%	**19 253 588**		**Local**

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_12842892\35732document2.XLS\sommaire par contrat 16/10/2019

Dépenses agglo
Elimination
Montant taxe nette

Founisseurs	Type de traitement	Territoires	2020	2021	2022	Total
FA	Élimination	Anjou	58 964	360 862	306 733	726 560
Matrec	Élimination	CDN régie	135 458	829 002	704 652	1 669 111
Matrec	Élimination	Mtl Ouest	11 347	69 441	59 025	139 813
Matrec	Élimination	Sud-Ouest	154 338	944 550	802 867	1 901 755
Matrec	Élimination	Verdun	121 255	742 079	630 767	1 494 101
Com. Env. prog	Élimination	Mont-Royal	25 056	153 345	130 344	308 745
Com. Env. prog	Élimination	Mtl Est	8 698	53 231	45 247	107 176
Com. Env. prog	Élimination	Outremont	29 133	178 295	151 550	358 978
Com. Env. prog	Élimination	RDP régie	57 225	350 215	297 683	705 122
FA	Élimination	Mtl Nord	115 459	706 607	600 616	1 422 681
FA	Élimination	RDP privé	78 381	479 692	407 738	965 811
JR Sanitaire	Élimination	Ville-Marie 1	70 455	431 183	366 505	868 142
JR Sanitaire	Élimination	Ville-Marie 2	57 435	351 499	298 774	707 708
RCI env. Laval	Élimination	Côte St-Luc	67 300	411 874	350 093	829 267
RCI env. Laval	Élimination	Hampstead	14 341	87 768	74 603	176 711
RCI env. Laval	Élimination	Lachine	93 472	572 050	486 243	1 151 765
Total des contrats Agglo			**1 098 316**	**6 721 693**	**5 713 439**	**13 533 448**

Budget additionnel	Compétences	2020	2021	2022	Total
Contrats éliminations	Agglomération	33 577	417 580	638 021	1 089 178
Contrats C & T					
Anjou	Locale	10 162	86 703	115 491	212 356
Montréal Nord	Locale	20 571	179 340	236 368	436 279
RDP	Locale	14 702	133 168	171 896	319 766
Ville-Marie	Locale	47 156	224 668	288 542	560 366
Sous-total Contrats C&T		**92 590**	**623 879**	**812 298**	**1 528 767**
Grand total		**126 167**	**1 041 460**	**1 450 318**	**2 617 945**

Elimination	Prix unitaire 2019	IPC 1.02000000 mois en 2020	Prolongation 1.04040000 mois en 2021	1.06120800 mois en 2022	Total prol.	Total contrat
		2	12	10		
FA durée 58 mois		1 895	11 369	9 474	**22 737**	
Anjou	**29.06**	56 163	343 719	292 162	**692 044**	**2 436 250**
5%		2 808	17 186	14 608	**34 602**	**121 813**
9.975%		5 602	34 286	29 143	**69 031**	**243 016**
Total avec taxes		**64 574**	**395 191**	**335 913**	**795 678**	**2 801 079**
Ristourne TPS 100%		2 808	17 186	14 608	**34 602**	**121 813**
50%		2 801	17 143	14 572	**34 516**	**121 508**
Dépense nette		58 964	360 862	306 733	**726 560**	**2 557 758**
Matrec		**2 786**	**16 713**	**13 928**	**33 427**	
CDN régie	**45.41**	129 023	789 620	671 177	**1 589 819**	**5 834 229**
5%		6 451	39 481	33 559	**79 491**	**291 711**
9.975%		12 870	78 765	66 950	**158 584**	**581 964**
Total avec taxes		**148 344**	**907 865**	**771 685**	**1 827 895**	**6 707 905**
Ristourne TPS 100%		6 451	39 481	33 559	**79 491**	**291 711**
50%		6 435	39 382	33 475	**79 292**	**290 982**
Dépense nette		135 458	829 002	704 652	**1 669 111**	**6 125 211**
RCI Laval		**1 408**	**8 447**	**7 039**	**16 894**	
Côte St-Luc	**44.64**	64 103	392 308	333 462	**789 872**	**2 594 311**
5%		3 205	19 615	16 673	**39 494**	**129 716**
9.975%		6 394	39 133	33 263	**78 790**	**258 783**
Total avec taxes		**73 702**	**451 056**	**383 398**	**908 156**	**2 982 809**
Ristourne TPS 100%		3 205	19 615	16 673	**39 494**	**129 716**
50%		3 197	19 566	16 631	**39 395**	**129 391**
Dépense nette		67 300	411 874	350 093	**829 267**	**2 723 702**
RCI Laval		**300**	**1 800**	**1 500**	**3 600**	
Hamstead	**44.64**	13 660	83 598	71 058	**168 317**	**588 161**
5%		683	4 180	3 553	**8 416**	**29 408**
9.975%		1 363	8 339	7 088	**16 790**	**58 669**
Total avec taxes		**15 705**	**96 117**	**81 699**	**193 522**	**676 238**
Ristourne TPS 100%		683	4 180	3 553	**8 416**	**29 408**
50%		681	4 169	3 544	**8 395**	**29 335**
Dépense nette		14 341	87 768	74 603	**176 711**	**617 496**
RCI Laval		**1 955**	**11 732**	**9 777**	**23 464**	
Lachine	**44.64**	89 032	544 875	463 143	**1 097 050**	**4 237 325**
5%		4 452	27 244	23 157	**54 852**	**211 866**
9.975%		8 881	54 351	46 199	**109 431**	**422 673**
Total avec taxes		**102 364**	**626 470**	**532 499**	**1 261 333**	**4 871 864**
Ristourne TPS 100%		4 452	27 244	23 157	**54 852**	**211 866**
50%		4 440	27 176	23 099	**54 715**	**211 337**
Dépense nette		93 472	572 050	486 243	**1 151 765**	**4 448 661**
Com. Env. Prog.		**280**	**1 677**	**1 398**	**3 354**	
Mtl-Est	**29.06**	8 285	50 702	43 097	**102 084**	**317 304**
5%		414	2 535	2 155	**5 104**	**15 865**
9.975%		826	5 058	4 299	**10 183**	**31 651**
Total avec taxes		**9 525**	**58 295**	**49 551**	**117 371**	**364 820**
Ristourne TPS 100%		414	2 535	2 155	**5 104**	**15 865**
50%		413	2 529	2 149	**5 091**	**15 826**
Dépense nette		8 698	53 231	45 247	**107 176**	**333 130**
FA		**3 710**	**22 261**	**18 551**	**44 522**	
Mtl-Nord	**29.06**	109 974	673 039	572 083	**1 355 096**	**5 330 360**
5%		5 499	33 652	28 604	**67 755**	**266 518**
9.975%		10 970	67 136	57 065	**135 171**	**531 703**
Total avec taxes		**126 442**	**773 827**	**657 753**	**1 558 021**	**6 128 581**
Ristourne TPS 100%		5 499	33 652	28 604	**67 755**	**266 518**
50%		5 485	33 568	28 533	**67 585**	**265 852**
Dépense nette		115 459	706 607	600 616	**1 422 681**	**5 596 212**
Matrec		**233**	**1 400**	**1 167**	**2 800**	
Mtl Ouest	**45.41**	10 808	66 142	56 221	**133 171**	**469 452**
5%		540	3 307	2 811	**6 659**	**23 473**
9.975%		1 078	6 598	5 608	**13 284**	**46 828**
Total avec taxes		**12 426**	**76 047**	**64 640**	**153 113**	**539 752**
Ristourne TPS 100%		540	3 307	2 811	**6 659**	**23 473**
50%		539	3 299	2 804	**6 642**	**23 414**
Dépense nette		11 347	69 441	59 025	**139 813**	**492 866**

Com. Env. Prog.		**805**	**4 831**	**4 026**	**9 662**	
Mont-Royal	**29.06**	23 866	146 061	124 151	**294 078**	**1 038 622**
5%		1 193	7 303	6 208	**14 704**	**51 931**
9.975%		2 381	14 570	12 384	**29 334**	**103 603**
Total avec taxes		**27 440**	**167 933**	**142 743**	**338 116**	**1 194 156**
Ristourne TPS 100%		1 193	7 303	6 208	**14 704**	**51 931**
50%		1 190	7 285	6 192	**14 667**	**51 801**
Dépense nette		25 056	153 345	130 344	**308 745**	**1 090 423**

Com. Env. Prog.		**936**	**5 617**	**4 681**	**11 234**	
Outremont	**29.06**	27 749	169 825	144 351	**341 924**	**1 228 494**
5%		1 387	8 491	7 218	**17 096**	**61 425**
9.975%		2 768	16 940	14 399	**34 107**	**122 542**
Total avec taxes		**31 905**	**195 256**	**165 967**	**393 128**	**1 412 461**
Ristourne TPS 100%		1 387	8 491	7 218	**17 096**	**61 425**
50%		1 384	8 470	7 199	**17 053**	**61 271**
Dépense nette		29 133	178 295	151 550	**358 978**	**1 289 765**

FA		**2 519**	**15 112**	**12 594**	**30 224**	
RDP	**29.06**	74 657	456 904	388 368	**919 930**	**3 536 740**
5%		3 733	22 845	19 418	**45 996**	**176 837**
9.975%		7 447	45 576	38 740	**91 763**	**352 790**
Total avec taxes		**85 837**	**525 325**	**446 526**	**1 057 689**	**4 066 367**
Ristourne TPS 100%		3 733	22 845	19 418	**45 996**	**176 837**
50%		3 724	22 788	19 370	**45 881**	**176 395**
Dépense nette		78 381	479 692	407 738	**965 811**	**3 713 135**

Com. Env. Prog.		**1 839**	**11 033**	**9 194**	**22 066**	
RDP régie	**29.06**	54 506	333 578	283 541	**671 625**	**2 215 972**
5%		2 725	16 679	14 177	**33 581**	**110 799**
9.975%		5 437	33 274	28 283	**66 995**	**221 043**
Total avec taxes		**62 668**	**383 531**	**326 001**	**772 201**	**2 547 814**
Ristourne TPS 100%		2 725	16 679	14 177	**33 581**	**110 799**
50%		2 718	16 637	14 142	**33 497**	**110 522**
Dépense nette		57 225	350 215	297 683	**705 122**	**2 326 494**

Matrec		**3 174**	**19 043**	**15 869**	**38 086**	
Sud-Ouest	**45.41**	147 006	899 678	764 726	**1 811 411**	**6 392 102**
5%		7 350	44 984	38 236	**90 571**	**319 605**
9.975%		14 664	89 743	76 281	**180 688**	**637 612**
Total avec taxes		**169 020**	**1 034 405**	**879 244**	**2 082 670**	**7 349 319**
Ristourne TPS 100%		7 350	44 984	38 236	**90 571**	**319 605**
50%		7 332	44 871	38 141	**90 344**	**318 806**
Dépense nette		154 338	944 550	802 867	**1 901 755**	**6 710 908**

Matrec		**2 494**	**14 961**	**12 468**	**29 922**	
Verdun	**45.41**	115 494	706 826	600 802	**1 423 122**	**5 154 022**
5%		5 775	35 341	30 040	**71 156**	**257 701**
9.975%		11 521	70 506	59 930	**141 956**	**514 114**
Total avec taxes		**132 790**	**812 673**	**690 772**	**1 636 235**	**5 925 837**
Ristourne TPS 100%		5 775	35 341	30 040	**71 156**	**257 701**
50%		5 760	35 253	29 965	**70 978**	**257 057**
Dépense nette		121 255	742 079	630 767	**1 494 101**	**5 411 079**

JR Sanitaire		**2 264**	**13 584**	**11 320**	**27 168**	
Ville-Marie 1	**29.06**	67 108	410 699	349 094	**826 901**	**2 857 431**
5%		3 355	20 535	17 455	**41 345**	**142 872**
9.975%		6 694	40 967	34 822	**82 483**	**285 029**
Total avec taxes		**77 157**	**472 201**	**401 371**	**950 729**	**3 285 332**
Ristourne TPS 100%		3 355	20 535	17 455	**41 345**	**142 872**
50%		3 347	20 484	17 411	**41 242**	**142 514**
Dépense nette		70 455	431 183	366 505	**868 142**	**2 999 946**

JR Sanitaire		**1 846**	**11 074**	**9 228**	**22 147**	
Ville-Marie 2	**29.06**	**54 706**	**334 801**	**284 581**	**674 088**	**2 089 739**
5%		2 735	16 740	14 229	**33 704**	**104 487**
9.975%		5 457	33 396	28 387	**67 240**	**208 452**
Total avec taxes		**62 898**	**384 937**	**327 197**	**775 033**	**2 402 678**
Ristourne TPS 100%		2 735	16 740	14 229	**33 704**	**104 487**
50%		2 728	16 698	14 193	**33 620**	**104 226**
Dépense nette		57 435	351 499	298 774	**707 708**	**2 193 965**

Total des contrats

FA	**8 124**	**48 742**	**40 618**	**97 484**	
Anj. MN RDP	**240 794**	**1 473 662**	**1 252 613**	**2 967 070**	**11 303 350**
5%	**12 040**	**73 683**	**62 631**	**148 353**	**565 168**
9.975%	**24 019**	**146 998**	**124 948**	**295 965**	**1 127 509**
Total avec taxes	**276 853**	**1 694 343**	**1 440 192**	**3 411 388**	**12 996 027**
Ristourne TPS 100%	**12 040**	**73 683**	**62 631**	**148 353**	**565 168**
50%	**12 010**	**73 499**	**62 474**	**147 983**	**563 755**
Dépense nette	**252 804**	**1 547 161**	**1 315 087**	**3 115 052**	**11 867 105**

Matrec	**8 686**	**52 117**	**43 431**	**104 235**	
CDNr,MO,SO, Ver	**402 331**	**2 462 266**	**2 092 926**	**4 957 524**	**17 849 805**
5%	**20 117**	**123 113**	**104 646**	**247 876**	**892 490**
9.975%	**40 133**	**245 611**	**208 769**	**494 513**	**1 780 518**
Total avec taxes	**462 580**	**2 830 991**	**2 406 342**	**5 699 913**	**20 522 813**
Ristourne TPS 100%	**20 117**	**123 113**	**104 646**	**247 876**	**892 490**
50%	**20 066**	**122 806**	**104 385**	**247 256**	**890 259**
Dépense nette	**422 397**	**2 585 072**	**2 197 311**	**5 204 780**	**18 740 064**

RCI Laval	**3 663**	**21 979**	**18 316**	**43 958**	
cSTLuc, Hams,Lac	**166 794**	**1 020 781**	**867 664**	**2 055 239**	**7 419 797**
5%	**8 340**	**51 039**	**43 383**	**102 762**	**370 990**
9.975%	**16 638**	**101 823**	**86 549**	**205 010**	**740 125**
Total avec taxes	**191 772**	**1 173 643**	**997 596**	**2 363 011**	**8 530 912**
Ristourne TPS 100%	**8 340**	**51 039**	**43 383**	**102 762**	**370 990**
50%	**8 319**	**50 911**	**43 275**	**102 505**	**370 062**
Dépense nette	**175 113**	**1 071 692**	**910 938**	**2 157 744**	**7 789 859**

Com. Env. Prog.	**3 860**	**23 158**	**19 298**	**46 316**	
ME,MR,out, RDPré	**114 406**	**700 165**	**595 140**	**1 409 712**	**4 800 392**
5%	**5 720**	**35 008**	**29 757**	**70 486**	**240 020**
9.975%	**11 412**	**69 841**	**59 365**	**140 619**	**478 839**
Total avec taxes	**131 538**	**805 015**	**684 263**	**1 620 816**	**5 519 251**
Ristourne TPS 100%	**5 720**	**35 008**	**29 757**	**70 486**	**240 020**
50%	**5 706**	**34 921**	**29 683**	**70 309**	**239 420**
Dépense nette	**120 112**	**735 086**	**624 823**	**1 480 021**	**5 039 812**

JR Sanitaire	**4 110**	**24 658**	**20 548**	**49 315**	
Ville-Marie 1-2	**121 814**	**745 500**	**633 675**	**1 500 989**	**4 947 171**
5%	**6 091**	**37 275**	**31 684**	**75 049**	**247 359**
9.975%	**12 151**	**74 364**	**63 209**	**149 724**	**493 480**
Total avec taxes	**140 055**	**857 139**	**728 568**	**1 725 762**	**5 688 010**
Ristourne TPS 100%	**6 091**	**37 275**	**31 684**	**75 049**	**247 359**
50%	**6 075**	**37 182**	**31 605**	**74 862**	**246 740**
Dépense nette	**127 889**	**782 682**	**665 280**	**1 575 850**	**5 193 911**

Total de tous les contrats enfouissement

Total des contrats		28 442	170 654	142 212	341 308	
		1 046 140	6 402 374	5 442 018	12 890 532	46 320 515
5%		52 307	320 119	272 101	644 527	2 316 026
9.975%		104 352	638 637	542 841	1 285 831	4 620 471
Total avec taxes		**1 202 799**	**7 361 130**	**6 256 961**	**14 820 890**	**53 257 012**
Ristourne TPS 100%		52 307	320 119	272 101	644 527	2 316 026
50%		52 176	319 318	271 421	642 915	2 310 236
Dépense nette		**1 098 316**	**6 721 693**	**5 713 439**	**13 533 448**	**48 630 751**

2019					
Redevances - coût net	24.22	702 669	4 300 336	3 655 285	**8 658 290**

Budget 2019 - taxe nette	Taux				
Enfouissement	37.97	1 079 956	6 479 738		
Redevances	24.17	687 452	4 124 711		
Budget additionnel		**33 577**	**417 580**	**638 021**	**1 089 178**

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

Traitement :1001.001000.103159.04313.54503.014403.0000.000000.000000.00000.00000
Redevances: 1001.001000.103162.04313.54503.014468.0000.000000.000000.00000.00000
Coût moyen pour l'élimination taxes incluses p **42.29 $**

Prolongation de 24 mois (15-14213)

		IPC & carburant	1.02000000	1.04040000	1.06120800									
Anjou	FA nombre de portes	Prix unitaire 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
			2	12	10		**82**						
Ordures ménagères	19 433	50.51 $	166 865	1 021 216	868 034	2 056 115	**6 731 342**						
5%			8 343	51 061	43 402	102 806	**336 567**						
9.975%			16 645	101 866	86 586	205 097	**671 451**						
Total avec taxes			**191 853**	**1 174 143**	**998 022**	**2 364 018**	**7 739 361**						
Ristourne TPS 100%			8 343	51 061	43 402	102 806	**336 567**						
50%			8 322	50 933	43 293	102 549	**335 726**						
Dépense nette			175 188	1 072 149	911 327	2 158 663	**7 067 068**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	collecte												
CRD	14	7 966.52	16 252	116 037	101 450	233 738	**764 924**						
5%			813	5 802	5 072	11 687	**38 590**						
9.975%			1 621	11 575	10 120	23 315	**76 301**						
Total avec taxes			**18 685**	**133 414**	**116 642**	**268 741**	**879 814**						
Ristourne TPS 100%			813	5 802	5 072	11 687	**38 590**						
50%			811	5 787	5 060	11 658	**38 151**						
Dépense nette			17 062	121 824	106 509	245 396	**803 074**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus verts	16	2 944.40	6 007	49 014	43 745	98 765	**331 193**						
5%			300	2 451	2 187	4 938	**16 560**						
9.975%			599	4 889	4 364	9 852	**33 037**						
Total avec taxes			**6 906**	**56 353**	**50 295**	**113 555**	**380 789**						
Ristourne TPS 100%			300	2 451	2 187	4 938	**16 560**						
50%			300	2 445	2 182	4 926	**16 518**						
Dépense nette			6 306	51 458	45 926	103 691	**347 711**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	2	2 944.40	0	6 127	6 249	12 376	**41 429**						
5%			0	306	312	619	**2 071**						
9.975%			0	611	623	1 235	**4 133**						
Total avec taxes			**0**	**7 044**	**7 185**	**14 229**	**47 634**						
Ristourne TPS 100%			0	306	312	619	**2 071**						
50%			0	306	312	617	**2 066**						
Dépense nette			0	6 432	6 561	12 993	**43 496**	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Contigences	1%		2 001	12 005	10 004	24 010	**24 010**						
5%			100	600	500	1 200	**1 200**						
9.975%			200	1 197	998	2 395	**2 395**						
Total avec taxes			**2 300**	**13 803**	**11 502**	**27 605**	**27 605**						
Ristourne TPS 100%			100	600	500	1 200	**1 200**						
50%			100	599	499	1 197	**1 197**						
Dépense nette			2 101	12 604	10 503	25 207	**25 207**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport FA			191 124	1 204 398	1 029 481	2 425 004	**7 892 899**						
5%			9 556	60 220	51 474	121 250	**394 645**						
9.975%			19 065	120 139	102 691	241 894	**787 317**						
Total avec taxes			**219 745**	**1 384 757**	**1 183 646**	**2 788 148**	**9 074 860**						
Ristourne TPS 100%			9 556	60 220	51 474	121 250	**394 645**						
50%			9 532	60 069	51 345	120 947	**393 658**						
Dépense nette			200 657	1 264 468	1 080 827	2 545 951	**8 286 557**						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimi			2 mois	12 mois	10 mois								
58 mois	Tonnage		1 895	11 369	9 474								
Elimination FA		29.06 $	56 163	343 719	292 162	692 044	**2 436 250**						
5%			2 808	17 186	14 608	34 602	**121 813**						
9.975%			5 602	34 286	29 143	69 031	**243 016**						
Total avec taxes			**64 574**	**395 191**	**335 913**	**795 678**	**2 801 079**						
Ristourne TPS 100%			2 808	17 186	14 608	34 602	**121 813**						
50%			2 801	17 143	14 572	34 516	**121 508**						
Dépense nette			58 964	360 862	306 733	726 560	**2 557 758**	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination FA			247 288	1 548 118	1 321 643	3 117 048	10 329 149						
			12 364	77 406	66 082	155 852	516 457						
			24 667	154 425	131 834	310 926	1 030 333						
			284 319	**1 779 948**	**1 519 559**	**3 583 826**	**11 875 939**						
			12 364	77 406	66 082	155 852	516 457						
			12 333	77 212	65 917	155 463	515 166						
			259 621	1 625 330	1 387 560	3 272 511	10 844 315						

Budget collecte et transports 2019	**2020**	**2021**	**2022**	**Total**
Ordures ménagères	167 898 $	1 007 386 $		
CRD	16 499 $	115 495 $		
Résidus verts	6 098 $	48 785 $		
Arbres de noel		6 098 $		
Total - taxe nette	**190 495 $**	**1 177 765 $**		
Budget additionel	**10 162 $**	**86 703 $**	**115 491 $**	**212 356 $**

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_12842892\35732document2.XLS 16/10/2019

Prolongation de 24 mois (15-14213)

		IPC		1.02000000	1.04040000	1.06120800									
MTL Nord	FA nombre de portes	Prix unitaire 2019		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
				2	12	10	24	83						
Ordures ménagères	36 433	51.05	$	316 184	1 935 045	1 644 788	**3 896 017**	**12 893 983**						
5%				15 809	96 752	82 239	**194 801**	**644 699**						
9.975%				31 539	193 021	164 068	**388 628**	**1 286 175**						
Total avec taxes				**363 532**	**2 224 818**	**1 891 095**	**4 479 445**	**14 824 857**						
Ristourne TPS 100%				15 809	96 752	82 239	**194 801**	**644 699**						
50%				15 770	96 510	82 034	**194 314**	**643 087**						
Dépense nette				331 953	2 031 555	1 726 822	**4 090 330**	**13 537 071**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	collecte													
CRD	18	7 774.94	$	15 861	145 603	132 013	**293 477**	**970 502**						
5%				793	7 280	6 601	**14 674**	**48 956**						
9.975%				1 582	14 524	13 168	**29 274**	**96 808**						
Total avec taxes				**18 236**	**167 407**	**151 782**	**337 425**	**1 116 265**						
Ristourne TPS 100%				793	7 280	6 601	**14 674**	**48 956**						
50%				791	7 262	6 584	**14 637**	**48 404**						
Dépense nette				16 652	152 865	138 597	**308 114**	**1 018 906**	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus verts	24	4 191.98	$	8 552	104 672	97 868	**211 092**	**707 048**						
5%				428	5 234	4 893	**10 555**	**35 352**						
9.975%				853	10 441	9 762	**21 056**	**70 528**						
Total avec taxes				**9 832**	**120 347**	**112 524**	**242 703**	**812 928**						
Ristourne TPS 100%				428	5 234	4 893	**10 555**	**35 352**						
50%				427	5 221	4 881	**10 528**	**35 264**						
Dépense nette				8 978	109 893	102 750	**221 620**	**742 312**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	2	4 191.98	$	0	8 723	8 897	**17 620**	**58 949**						
5%				0	436	445	**881**	**2 947**						
9.975%				0	870	887	**1 758**	**5 880**						
Total avec taxes				**0**	**10 029**	**10 229**	**20 258**	**67 777**						
Ristourne TPS 100%				0	436	445	**881**	**2 947**						
50%				0	435	444	**879**	**2 940**						
Dépense nette				0	9 158	9 341	**18 499**	**61 890**	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Contigences	1%			3 406	21 940	18 836	44 182	**44 182**						
5%				170	1 097	942	2 209	**2 209**						
9.975%				340	2 189	1 879	4 407	**4 407**						
Total avec taxes				**3 916**	**25 226**	**21 656**	**50 798**	**50 798**						
Ristourne TPS 100%				170	1 097	942	2 209	**2 209**						
50%				170	1 094	939	2 204	**2 204**						
Dépense nette				3 576	23 035	19 775	46 386	**46 386**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport FA				344 002	2 215 983	1 902 403	**4 462 388**	**14 674 665**						
5%				17 200	110 799	95 120	**223 119**	**733 733**						
9.975%				34 314	221 044	189 765	**445 123**	**1 463 798**						
Total avec taxes				**395 517**	**2 547 826**	**2 187 287**	**5 130 630**	**16 872 196**						
Ristourne TPS 100%				17 200	110 799	95 120	**223 119**	**733 733**						
50%				17 157	110 522	94 882	**222 562**	**731 899**						
Dépense nette				361 159	2 326 505	1 997 285	**4 684 949**	**15 406 564**						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination														
58 mois	Tonnage			3 710	22 261	18 551								
Elimination FA		29.06	$	109 974	673 039	572 083	**1 355 096**	**5 269 072**						
5%				5 499	33 652	28 604	**67 755**	**263 454**						
9.975%				10 970	67 136	57 065	**135 171**	**525 590**						
Total avec taxes				**126 442**	**773 827**	**657 753**	**1 558 021**	**6 058 116**						
Ristourne TPS 100%				5 499	33 652	28 604	**67 755**	**263 454**						
50%				5 485	33 568	28 533	**67 585**	**262 795**						
Dépense nette				115 459	706 607	600 616	**1 422 681**	**5 531 867**	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination FA				453 976	2 889 022	2 474 486	**5 817 483**	**19 943 737**						
				22 699	144 451	123 724	**290 874**	**997 187**						
				45 284	288 180	246 830	**580 294**	**1 989 388**						
				521 959	**3 321 653**	**2 845 040**	**6 688 652**	**22 930 312**						
				22 699	144 451	123 724	**290 874**	**997 187**						
				22 642	144 090	123 415	**290 147**	**994 694**						
				476 618	3 033 112	2 597 901	**6 107 630**	**20 938 431**						
Budget collecte et transports 2019														
Ordures ménagères				317 864	1 907 185									
CRD				13 795	124 159									
Résidus verts				8 929	107 146									
Arbres de noel				0	8 675									
Total - taxe nette				**340 589**	**2 147 165**									
Budget additionel				**20 571**	**179 340**	**236 368**	**436 279**							

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_12842892\35732document2.XLS 16/10/2019

#REF!

RDP	FA nombre de portes	Prix unitaire 2019		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	IPC			1.02000000	1.04040000	1.06120800								
				2	12	10	24	83						
Ordures ménagères	20 710	66.30	$	233 422	1 428 545	1 214 263	**2 876 231**	**9 518 292**						
5%				11 671	71 427	60 713	**143 812**	**475 915**						
9.975%				23 284	142 497	121 123	**286 904**	**949 450**						
Total avec taxes				**268 377**	**1 642 470**	**1 396 099**	**3 306 947**	**10 943 657**						
Ristourne TPS 100%				11 671	71 427	60 713	**143 812**	**475 915**						
50%				11 642	71 249	60 561	**143 452**	**474 725**						
Dépense nette				245 064	1 499 794	1 274 825	**3 019 683**	**9 993 017**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Résidus alimentaires	18 236	8.32	$	25 793	157 853	134 175	**317 821**	**1 051 691**						
5%				1 290	7 893	6 709	**15 891**	**52 585**						
9.975%				2 573	15 746	13 384	**31 703**	**104 906**						
Total avec taxes				**29 655**	**181 492**	**154 268**	**365 415**	**1 209 182**						
Ristourne TPS 100%				1 290	7 893	6 709	**15 891**	**52 585**						
50%				1 286	7 873	6 692	**15 851**	**52 453**						
Dépense nette				27 079	165 726	140 867	**333 673**	**1 104 144**	2101	0010000	103314	04331	54503	014478
	collecte													
CRD	52													
5%														
9.975%														
Total avec taxes														
Ristourne TPS 100%														
50%														
Dépense nette										0010000		04381	54503	014483
Résidus verts	32	6 776.99	$	13 825	225 625	215 754	**455 204**	**1 524 259**						
5%				691	11 281	10 788	**22 760**	**76 213**						
9.975%				1 379	22 506	21 521	**45 407**	**152 045**						
Total avec taxes				**15 895**	**259 412**	**248 063**	**523 371**	**1 752 516**						
Ristourne TPS 100%				691	11 281	10 788	**22 760**	**76 213**						
50%				690	11 253	10 761	**22 703**	**76 022**						
Dépense nette				14 515	236 878	226 515	**477 907**	**1 600 281**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	2	6 776.99	$	0	14 102	14 384	**28 485**	**95 301**						
5%				0	705	719	**1 424**	**4 765**						
9.975%				0	1 407	1 435	**2 841**	**9 506**						
Total avec taxes				**0**	**16 213**	**16 538**	**32 751**	**109 572**						
Ristourne TPS 100%				0	705	719	**1 424**	**4 765**						
50%				0	703	717	**1 421**	**4 753**						
Dépense nette				0	14 805	15 101	**29 906**	**100 054**	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Contigences			1%	2 730	18 261	15 786	36 777	36 777						
5%				137	913	789	1 839	1 839						
9.975%				272	1 822	1 575	3 669	3 669						
Total avec taxes				**3 139**	**20 996**	**18 150**	**42 285**	**42 285**						
Ristourne TPS 100%				137	913	789	1 839	1 839						
50%				136	911	787	1 834	1 834						
Dépense nette				2 867	19 172	16 573	38 612	38 612	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport FA				275 771	1 844 386	1 594 362	**3 714 519**	**12 226 321**						
5%				13 789	92 219	79 718	**185 726**	**611 316**						
9.975%				27 508	183 978	159 038	**370 523**	**1 219 575**						
Total avec taxes				**317 068**	**2 120 583**	**1 833 117**	**4 270 768**	**14 057 212**						
Ristourne TPS 100%				13 789	92 219	79 718	**185 726**	**611 316**						
50%				13 754	91 989	79 519	**185 262**	**609 788**						
Dépense nette				289 525	1 936 375	1 673 881	**3 899 780**	**12 836 108**						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination														
58 mois	Tonnage			2 519	15 112	12 594								
Elimination FA	18 300	29.06	$	74 657	456 904	388 368	**919 930**	**3 536 740**						
5%				3 733	22 845	19 418	**45 996**	**176 837**						
9.975%				7 447	45 576	38 740	**91 763**	**352 790**						
Total avec taxes				**85 837**	**525 325**	**446 526**	**1 057 689**	**4 066 367**						
Ristourne TPS 100%				3 733	22 845	19 418	**45 996**	**176 837**						
50%				3 724	22 788	19 370	**45 881**	**176 395**						
Dépense nette				78 381	479 692	407 738	**965 811**	**3 713 135**	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination				350 428	2 301 290	1 982 730	**4 634 448**	**15 763 061**						
				17 521	115 064	99 137	**231 722**	**788 153**						
				34 955	229 554	197 777	**462 286**	**1 572 365**						
				402 905	**2 645 908**	**2 279 644**	**5 328 457**	**18 123 579**						
				17 521	115 064	99 137	**231 722**	**788 153**						
				17 478	114 777	98 889	**231 143**	**786 183**						
				367 906	2 416 067	2 081 619	**4 865 591**	**16 549 243**						

Budget collecte et transports 2019				
Ordures ménagères	234 639	1 407 833		
Résidus alimentaires	26 160	156 962		
Résidus verts	14 024	224 387		
Arbres de noel	0	14 024		
Total - taxe nette	**274 823**	**1 803 206**		
Budget additionel	**14 702**	**133 168**	**171 896**	**319 766**

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_128428892\35732document2.XLS 16/10/2019

#REF!

Ville-Marie 1	JR sanitaire nombre de portes	Prix unitaire 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
		IPC	1.02000000	1.04040000	1.06120800								
			2	12	10	24	83						
Ordures ménagères	35 484	46.85	282 612	1 729 587	1 470 149	**3 482 349**	**11 524 700**						
5%			14 131	86 479	73 507	**174 117**	**576 235**						
9.975%			28 191	172 526	146 647	**347 364**	**1 149 589**						
Total avec taxes			**324 934**	**1 988 593**	**1 690 304**	**4 003 831**	**13 250 524**						
Ristourne TPS 100%			14 131	86 479	73 507	**174 117**	**576 235**						
50%			14 095	86 263	73 324	**173 682**	**574 794**						
Dépense nette			296 708	1 815 851	1 543 473	**3 656 031**	**12 099 494**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	collecte												
CRD	52												
5%													
9.975%													
Total avec taxes													
Ristourne TPS 100%													
50%													
Dépense nette								2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus verts	25	1 347.03 $	5 496	35 036	30 019	**70 551**	**236 560**						
5%			275	1 752	1 501	**3 528**	**11 828**						
9.975%			548	3 495	2 994	**7 037**	**23 597**						
Total avec taxes			**6 319**	**40 283**	**34 514**	**81 116**	**271 985**						
Ristourne TPS 100%			275	1 752	1 501	**3 528**	**11 828**						
50%			274	1 747	1 497	**3 519**	**11 798**						
Dépense nette			5 770	36 784	31 516	**74 070**	**248 359**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	3	1 241.47 $	1 266	3 875	3 952	**9 094**	**21 333**						
5%			63	194	198	**455**	**1 067**						
9.975%			126	387	394	**907**	**2 128**						
Total avec taxes			**1 456**	**4 455**	**4 544**	**10 455**	**24 528**						
Ristourne TPS 100%			63	194	198	**455**	**1 067**						
50%			63	193	197	**454**	**1 064**						
Dépense nette			1 329	4 068	4 149	**9 547**	**22 397**	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Contigences		1%	11 394	17 685	15 041	44 120	44 120						
5%			569.69	884.25	752.06	2 206.00	2 206.00						
9.975%			1 136.53	1 764.08	1 500.36	4 400.96	4 400.96						
Total avec taxes			**13 099.96**	**20 333.31**	**17 293.63**	**50 726.90**	**50 726.90**						
Ristourne TPS 100%			569.69	884.25	752.06	2 206.00	2 206.00						
50%			568.26	882.04	750.18	2 200.48	2 200.48						
Dépense nette			11 962.01	18 567.02	15 791.39	46 320.42	46 320.42	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport JR			300 768	1 786 183	1 519 162	**3 606 114**	**11 826 713**						
5%			15 038	89 309	75 958	**180 306**	**591 336**						
9.975%			30 002	178 172	151 536	**359 710**	**1 179 715**						
Total avec taxes			**345 808**	**2 053 664**	**1 746 656**	**4 146 129**	**13 597 764**						
Ristourne TPS 100%			15 038	89 309	75 958	**180 306**	**591 336**						
50%			15 001	89 086	75 768	**179 855**	**589 857**						
Dépense nette			315 769	1 875 269	1 594 930	**3 785 969**	**12 416 571**						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination													
58 mois	Tonnage		2 264	13 584	11 320								
Elimination Jr		29.06 $	67 108	410 699	349 094	**826 901**	**2 857 431**						
5%			3 355	20 535	17 455	**41 345**	**142 872**						
9.975%			6 694	40 967	34 822	**82 483**	**285 029**						
Total avec taxes			**77 157**	**472 201**	**401 371**	**950 729**	**3 285 332**						
Ristourne TPS 100%			3 355	20 535	17 455	**41 345**	**142 872**						
50%			3 347	20 484	17 411	**41 242**	**142 514**						
Dépense nette			70 455	431 183	366 505	**868 142**	**2 999 946**	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination JR			367 876	2 196 882	1 868 256	**4 433 014**	**14 684 145**						
			18 394	109 844	93 413	**221 651**	**734 207**						
			36 696	219 139	186 359	**442 193**	**1 464 743**						
			422 965	**2 525 866**	**2 148 027**	**5 096 858**	**16 883 095**						
			18 394	109 844	93 413	**221 651**	**734 207**						
			18 348	109 570	93 179	**221 097**	**732 372**						
			386 224	2 306 452	1 961 435	**4 654 111**	**15 416 516**						

Budget collecte et transports 2019				
Ordures ménagères	284 106	1 704 635		
Résidus verts	5 575	34 844		
Arbres de noel	0	3 854		
Total - taxe nette	**289 681**	**1 743 333**		
Budget additionel	**26 088**	**131 936**	**169 442**	**327 466**

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_12842892\35732document2.XLS 16/10/2019

#REF!

Ville-Marie 2	JR sanitaire nombre de portes	Prix unitaire 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	**Total prol.**	**Total contrat**	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
		IPC	1.02000000	1.04040000	1.06120800								
			2	12	10	24	83						
Ordures ménagères	24 889	46.85	198 228	1 213 158	1 031 184	**2 442 571**	**8 083 594**						
5%			9 911	60 658	51 559	**122 129**	**404 180**						
9.975%			19 773	121 013	102 861	**243 646**	**806 339**						
Total avec taxes			**227 913**	**1 394 828**	**1 185 604**	**2 808 346**	**9 294 112**						
Ristourne TPS 100%			9 911	60 658	51 559	**122 129**	**404 180**						
50%			9 887	60 506	51 430	**121 823**	**403 169**						
Dépense nette			208 115	1 273 664	1 082 615	**2 564 394**	**8 486 763**	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	collecte		**Ajustment requis collecte déchets**										
CRD	52												
5%													
9.975%													
Total avec taxes													
Ristourne TPS 100%													
50%													
Dépense nette								2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus verts	25	1 046.17 $	4 268	27 211	23 314	**54 794**	**183 724**						
5%			213	1 361	1 166	**2 740**	**9 186**						
9.975%			426	2 714	2 326	**5 466**	**18 326**						
Total avec taxes			**4 908**	**31 286**	**26 806**	**62 999**	**211 236**						
Ristourne TPS 100%			213	1 361	1 166	**2 740**	**9 186**						
50%			213	1 357	1 163	**2 733**	**9 163**						
Dépense nette			4 481	28 568	24 477	**57 526**	**192 887**	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	3	950.10 $	969	2 965	3 025	**6 959**	**16 327**						
5%			48	148	151	**348**	**816**						
9.975%			97	296	302	**694**	**1 629**						
Total avec taxes			**1 114**	**3 410**	**3 478**	**8 001**	**18 771**						
Ristourne TPS 100%			48	148	151	**348**	**816**						
50%			48	148	151	**347**	**814**						
Dépense nette			1 017	3 113	3 176	**7 306**	**17 141**	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Contigences		1%	10 535	12 433	10 575	33 543	33 543						
5%			526.73	621.67	528.76	1 677.16	1 677.16						
9.975%			1 050.83	1 240.23	1 054.88	3 345.94	3 345.94						
Total avec taxes			**12 112.22**	**14 295.24**	**12 158.88**	**38 566.34**	**38 566.34**						
Ristourne TPS 100%			526.73	621.67	528.76	1 677.16	1 677.16						
50%			525.42	620.11	527.44	1 672.97	1 672.97						
Dépense nette			11 060.08	13 053.46	11 102.67	35 216.21	35 216.21	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport JR			214 001	1 255 768	1 068 099	**2 537 867**	**8 317 188**						
5%			10 700	62 788	53 405	**126 893**	**415 859**						
9.975%			21 347	125 263	106 543	**253 152**	**829 639**						
Total avec taxes			**246 047**	**1 443 819**	**1 228 046**	**2 917 913**	**9 562 686**						
Ristourne TPS 100%			10 700	62 788	53 405	**126 893**	**415 859**						
50%			10 673	62 631	53 271	**126 576**	**414 820**						
Dépense nette			224 674	1 318 399	1 121 370	**2 664 443**	**8 732 007**						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination													
58 mois	Tonnage		1 846	11 074	9 228								
Elimination JR		29.06 $	54 706	334 801	284 581	**674 088**	**2 089 739**						
5%			2 735	16 740	14 229	**33 704**	**104 487**						
9.975%			5 457	33 396	28 387	**67 240**	**208 452**						
Total avec taxes			**62 898**	**384 937**	**327 197**	**775 033**	**2 402 678**						
Ristourne TPS 100%			2 735	16 740	14 229	**33 704**	**104 487**						
50%			2 728	16 698	14 193	**33 620**	**104 226**						
Dépense nette			57 435	351 499	298 774	**707 708**	**2 193 965**	1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination JR			268 707	1 590 569	1 352 679	**3 211 955**	**10 406 927**						
			13 435	79 528	67 634	**160 598**	**520 346**						
			26 803	158 659	134 930	**320 392**	**1 038 091**						
			308 945	**1 828 756**	**1 555 243**	**3 692 945**	**11 965 364**						
			13 435	79 528	67 634	**160 598**	**520 346**						
			13 402	79 330	67 465	**160 196**	**519 045**						
			282 108	1 669 898	1 420 144	**3 372 151**	**10 925 973**						

Budget collecte et transports 2019				
Ordures ménagères	199 276	1 195 656		
Résidus verts	4 330	27 061		
Arbres de noel	0	2 949		
Total - taxe nette	**203 606**	**1 225 667**		
Budget additionel	**21 068**	**92 732**	**119 100**	**232 900**

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

C:\Adlib Express\Work\5bfd2594-a877-4e3e-a7f8-24c764dc937e_12842892\35732document2.XLS 16/10/2019

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur André Beausoleil
Directeur général
Entreprise sanitaire F.A
4799, Bernard Lefebvre
Laval (Québec) H7C 0A5

Courriel : andre.beausoleil@wasteconnections.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Entente#1075217

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ 01-mai-2019
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur André Beausoleil
Directeur général
Entreprise sanitaire F.A
4799, Bernard Lefebvre
Laval (Québec) H7C 0A5

Courriel : andre.beausoleil@wasteconnections.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Entente#1075224

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ 01 mai 2019
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur André Beausoleil
Directeur général
Entreprise sanitaire F.A
4799, Bernard Lefebvre
Laval (Québec) H7C 0A5

Courriel : andre.beausoleil@wasteconnections.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Entente#1074855

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ 01-mai-2019
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean-Pierre Jr Labelle
Présidentl
JR Services sanitaires
2565, Chemin Comptois
Terrebonne (Québec) J6X 4H8

Courriel : jr@servicessanitaires.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Ententes#1074870 et 1075234

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ 29/04/19

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions..

Je refuse la prolongation : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc.
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET SERVICE DE COLLECTE DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) ET ENCOMBRANTS ET MATIÈRES ORGANIQUES, AINSI QUE DES MATIÈRES RECYCLABLES
Ententes #1074989 4 lentaines

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : David Gendreau _____ 29/04/19
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Daniel Girard
Directeur des opérations municipales
RCI Environnement division WM Québec Inc.
9501, boulevard Ray-Lawson
Anjou (Québec) H1J 1L4

Courriel : girardd@rcienvironnement.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET SERVICE DE COLLECTE DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) ET ENCOMBRANTS ET MATIÈRES ORGANIQUES, AINSI QUE DES MATIÈRES RECYCLABLES
Ententes#1075021

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : DANIEL GIRARD _____ 26 Avril 2019
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

LN91Fbssp

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean-Marc Viau
Directeur général
Complexe Enviro Connexions (Complexe Enviro Progressive Ltée)
3779, Chemin des 40 Arpents
Terrebonne (Québec) J6V 9T6

Courriel : jean-marc.viau@wasteconnections.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) ET ENCOMBRANTS ET MATIÈRES ORGANIQUES, AINSI QUE DES MATIÈRES RECYCLABLES
Entente#1074909

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : JEAN MARC VIAU — 25 avril 2019
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

LN91Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1196717003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 $ plus un montant de contingences totalisant 209 982 $), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 $ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 $ (taxes nettes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

Avis favorable Service de l'approvisionnement GDD 1196717003.pdf

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-09

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

GDD 1196717003 – Autoriser les options de prolongation de contrats

Le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage, les firmes recommandées dans le cadre de ces prolongations ne sont pas inscrites au RENA, ne font pas partie des entreprises à rendement insatisfaisant et détiennent toutes l'autorisation de l'AMP.

Le Service de l'approvisionnement est favorable à l'octroi des prolongations de ces contrats.

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement niv. II

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196717003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 $ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 $ plus un montant de contingences totalisant 209 982 $), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 $ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 $ (taxes nettes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention financière GDD1196717003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-27

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2019/10/24
17:00

(2)

Dossier # : 1190805005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 $ (contrat: 4 535 526,39 $ + contingences : 680 328,95 $), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
1. de conclure une entente cadre d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec la firme Groupe Marchand Architecture et Design, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19 -17253;

Lot 1 4 535 526,39 $ (taxes incluses)

2. d'autoriser un montant total de 680 328,95 $, à titre de budget de contingences (taxes incluses);

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2019-09-16 17:11

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190805005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 $ (contrat: 4 535 526,39 $ + contingences : 680 328,95 $), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1 800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs: commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisirs et communautaires, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretien et assure le maintien d'actifs des bâtiments.
Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets de maintien d'actifs et de développement. Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion et de la planification des projets immobiliers (DGPI) du SGPI.

Certaines propriétés de la Ville ont été rénovées au fil du temps, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre divers projets afin de faire la mise aux normes, ainsi que la mise à niveau et d'effectuer une réfection importante des composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier.

L'appel d'offres public 19-17253 pour huit lots de services professionnels en architecture et ingénierie, publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et dans le journal Le Devoir le 18 avril 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 43 jours afin d'obtenir les documents nécessaires et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 30 mai 2019.

Six (6) addenda ont été émis :

Addenda 1 30-04-2019 Modification de la durée du contrat;

Addenda 2 03-05-2019 Modification de l'un des mandats du lot #2;

Addenda 3 07-05-2019 Réponses à trois questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;

Addenda 4 14-05-2019 Réponses à cinq questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

Addenda 5 21-05-2019 Réponses à cinq questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;

Addenda 6 23-05-2019 Réponses à deux questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la Division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille pré approuvé par le Comité exécutif, par la résolution CE 12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0404 **-** 19 septembre 2019 - Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 441 543,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (3 soum.)
CG19 0436 - 19 septembre 2019 - Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets à la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 489 071,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (2 soum.)

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil). Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie. La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes. Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux selon l'avancement des plans et devis;
- les plans et devis;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- les documents d'appel d'offres;

- la surveillance des travaux;
- les suivis durant la période de garantie.

La liste prévisionnelle de projets incluse au devis à titre indicatif n'incluait qu'une envergure de coût des travaux. Cette liste représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec l'un ou l'autre des projets ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autre d'envergure comparable appartient à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués en début de mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Plus particulièrement, les lots 1 à 8 portent sur la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie pour des projets selon les secteurs suivants :

Lot 1 : Bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) - Présent dossier;

Lot 2 : Bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) - Aucun soumissionnaire conforme;

Lot 3 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM) - dossier décisionnel 1190805003;

Lot 4 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM) - dossier décisionnel 1190805004;

Lots 5 et 6 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV) - Aucun soumissionnaire conforme;

Lots 7 et 8 : Bâtiments industriels - Aucun soumissionnaire conforme.

Dans le cadre de cet appel d'offres, l'attribution des contrats s'est faite selon le principe suivant :

Une même firme peut soumettre plus d’une proposition et pourrait donc se voir attribuer un maximum de deux lots. Deux conditions doivent être remplies pour qu’un soumissionnaire se voie attribuer deux lots :

- la firme doit proposer une équipe différente pour chacun des lots;
- les lots attribués doivent viser deux occupants différents.

Par conséquent, un soumissionnaire qui se voie attribuer deux lots devient automatiquement non conforme pour les autres lots.

Ce principe d'attribution a été établi en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, responsable de cet appel d'offres.

La rémunération des professionnels est mixte, c'est-à-dire que les services de base sont à pourcentage, selon les modalités prévues aux documents contractuels, tandis que les services additionnels sont à taux horaire.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.
Lors de l'appel d'offres, il y a eu onze preneurs de cahier des charges, dont sept firmes d'architecture et quatre firmes d'ingénierie. Sur ce nombre trois ont remis des soumissions (27,3 %). Une seule firme a retourné le formulaire sur l'explication de son désistement et mentionne que son carnet de commandes est déjà rempli pour les années à venir.

Un seul preneur de cahier des charges a remis une soumission pour le lot #1 (projets du SPVM) soit : Groupe Marchand architecture et design (GMAD).

Selon l'article 573.3.3. « Loi sur les Cités et Villes » dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. Le SGPI et le Service de l'Approvisionnement ont donc rencontré la firme, qui suite à une négociation, a diminué les pourcentages en ingénierie, faisant passer l'écart entre l'estimation de SGPI et l'adjudicataire de 32,6 % à 28,59 %. Ceci représente une économie de 123 587 $.

Cette offre a été jugée conforme. Groupe Marchand architecture et design inc. a obtenu des pointages supérieurs à 70 %.

Soumissionnaire conforme **LOT 1**	Pointage intérimaire	Pointage final	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels (taxes incluses)	Contingences (15%) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Groupe Marchand architecture et Design	75,3 %	0,27	3 478 057,85 $	1 057 468,54 $	680 328,95 $	5 215 855,35 $
Estimation du SGPI			2 688 878,65 $	838 221,04 $	529 064,95 $	4 056 164,64 $
Écart entre l'estimation SGPI et l'adjudicataire ($) *(adjudicataire - estimation)*						1 159 690,71 $
Écart entre l'estimation SGPI et l'adjudicataire (%) *((adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*						28,59 %

Une allocation pour des services additionnels a été ajoutée à chaque soumission. L'allocation servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination ou l'ajout de projets.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences pour répondre aux imprévus. La somme demandée à ces fins pour le lot 1 est de 680 328,95 $ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

En 2018, le Service la Performance Organisationnelle a refait les documents d'appel d'offre. En 2019, le devis technique a été complètement revu. Le but de cette refonte était de diminuer les imprévus au chantier.

L'estimation par le SGPI des pourcentages par discipline a été réalisé sur la base des derniers contrats octroyés en 2018. À ce moment, l'ancien devis était toujours applicable. L'écart entre l'estimation et les prix du soumissionnaire conforme s'explique donc par les raisons suivantes :

- Les conditions actuelles du marché font que plusieurs firmes ont un carnet de commandes déjà saturé;

- Dans le devis soumis lors de cet appel d'offres, les exigences pour les services de base sont plus élevées que dans les contrats précédemment octroyés, notamment:
    - la présence des professionnels au chantier a été établie à un minimum d'une visite par semaine par discipline pour les chantiers allant jusqu'à 1 600 000,00 $ et à deux visites par semaine pour les chantiers de 1 600 000,00 $ à 20 000 000,00 $. Dans les devis précédents, cette exigence n'était pas quantifiée;
    - la phase de planification est très détaillée et son importance est accrue afin de diminuer les risques d'imprévus;
    - des réunions techniques sont exigées pour aux étapes de validation des données et selon l'évolution des dépôts des dossiers (esquisses, préliminaires, 50%, 90% et 100%) et des rencontre périodiques avec les partie prenantes aux projets, afin de s'assurer que tous les besoins sont pris en compte et de minimiser le risque d'imprévus lors du chantier.
- Les livrables exigibles sont beaucoup plus exhaustifs que dans les devis précédents. Ils sont décrits avec précision et détaillés à chacune des phases des projets;
- Le rôle du coordonnateur est mieux défini et sa responsabilité est accrue.

Le bordereau se découpe en trois parties :

- Services de base (taux en pourcentage par discipline);

- Services additionnels (taux horaire);

- Dépenses admissibles (de type administratif).

Le SGPI a réalisé l'estimation basée sur la moyenne des taux des deux derniers contrats de services professionnels octroyés en 2018. Ces contrats ont été octroyés sur la base d'un devis différent.

Les membres du comité de sélection tenu le 17 juin 2019 recommandent de retenir l'offre de Groupe Marchand architecture et design pour le lot #1.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente d'examen des contrats, car il répond aux critères suivants relatifs aux contrats de service professionnels de plus de 1 M$:

- une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
- écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Groupe Marchand architecture et design détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).
Les services EXP inc. détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets du SGPI. Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification du plan triennal d'immobilisation (PTI). Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Cette entente-cadre est limitée aux projets réalisés par le SGPI.
Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et les villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) a effectué un estimé préalable de la dépense du lot #1

s'élevant à 4 056 164,64 $ taxes et contingences incluses, sur 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie. C'est-à-dire qu'après quatre ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat, selon les besoins et l'état d'avancement des projets . Il s'agit d'une option sans frais additionnels.

L'estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets inscrits au PTI et aux carnets de commandes des clients.

Dans l'ensemble, les pourcentages et les taux horaires soumis sont plus élevés que l'estimation réalisée par le SGPI.

La présente entente permet au SGPI de réduire ses délais de réalisation des projets et augmente l'efficience globale de réalisation de ceux-ci, et ce tout en assurant une stabilité des taux pour une période de cinq ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets qui seront réalisés dans le cadre de ce contrat viseront une certification LEED conformément à la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce. Ceci aurait pour effet d'augmenter les délais et d'augmenter la charge de travail des chargés de projets du SGPI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 2 octobre 2019
CEC : 9 octobre 2019
CE : 16 octobre 2019
CM : 22 octobre 2019
CG : 24 octobre 2019

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CÔTÉ
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 895-4787
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-05

Erlend LAMBERT
Chef de division
En remplacement de Jean Bouvrette

Tél : 514 872-8634
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-09-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-16

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 13 mars 2017

GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS LEMAY
606, CATHCART
600
MONTRÉAL (QC) H3B 1K9

Nº de décision : 2017-CPSM-1016189
N° de client : 3000971734

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous A + SM ARCHITECTURE & DESIGN, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 27 juillet 2017

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2017-CPSM-1041269
N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DELSAER-GESTIONNAIRES DE PROJETS
- DELSAER-PROJECT MANAGERS
- EXP SERVICES INC.
- GÉODÉFOR
- LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
- LES CONSULTANTS L.B.C.D.
- LES LABORATOIRES SHERMONT
- PROCD TECHNOLOGIES
- PROJI-CONTROLE
- TEKNIKA HBA

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1190805005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 $ (contrat: 4 535 526,39 $ + contingences : 680 328,95 $), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

Intervention Lot 1..pdf 19-17253 PV.pdf Tableau final 19-17253 Lot 1 .pdf

SEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-09

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17253

No du GDD : 1190805005

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise aux normes de bâtiments. Lot 1

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	18 - 4 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	6
Ouverture originalement prévue le :	30 - 5 - 2019	Date du dernier addenda émis :	23 - 5 - 2019
Ouverture faite le :	30 - 5 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	41 jrs
Date du comité de sélection :	17 - 6 - 2019		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	11	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	9,091
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	26 - 11 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	26 - 11 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Marchand architecture & design inc. **(prix négocié)**	$ 4 535 526,39	√	1

Information additionnelle

Selon l'article 573.3.3. « Loi sur les Cités et Villes » dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, on peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. (Écart entre votre prix et l'estimé de la Ville + 30% lot # 1) **Prix inital était de 4 677 620,51 $ et le prix négocié est de 4 535 526,39 $.**

Parmi les firmes s'étant procurés les documents et n'ayant pas déposé de proposition pour le lot 1, on retrouve trois firmes d'ingénierie ayant déposé à titre de sous-traitant et deux firmes ayant soumissionné pour d'autres lots. Au moment de l'intervention, un (1) avis de désistement était reçu à cause de carnet de commandes complet.

Préparé par : Patricia Teullet

Le 9 - 9 - 2019

19-17253 - services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise aux normes de bâtiments - Lot 1

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et la problématique	approche proposée	capacité de production et échéancier	expérience de la firme dans des travaux semblables	expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	15%	30%	20%	10%	20%	100%	$		
Groupe Marchand architecture & design inc.	4,00	11,00	24,00	11,67	7,67	17,00	75,3	4 773 106,01 $	0,26	1
0							-		-	
							-		-	
							-		-	

Comité	
Date	lundi 17-06-2019
Lieu	255 Crémazie Est bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Patricia Teullet-Febres

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17253
Numéro de référence : 1260112
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise au normes de bâtiments

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Archipel Architecture 24 Mont-Royal ouest bureau 804 Montréal, QC, H2T 2S2 http://www.archipel-architecture.ca	Madame Mathilde Petibon Téléphone : 514 286-7557 Télécopieur :	**Commande : (1586549)** 2019-04-30 10 h 08 **Transmission :** 2019-04-30 10 h 08	3112077 - adenda 1 (devis) 2019-04-30 10 h 08 - Téléchargement 3112078 - adenda 1 (plan) 2019-04-30 10 h 08 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5	Madame Florianne Leclercq Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**Commande : (1581806)** 2019-04-18 15 h 33 **Transmission :** 2019-04-18 15 h 33	3112077 - adenda 1 (devis) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3112078 - adenda 1 (plan) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DMA architectes s.e.n.c.r.l. 204-655 rue Desnoyers Montréal, QC, H4C 3E1 http://www.dmaarchitectes.com	Madame Carine Lobo Téléphone : 514 288-4251 Télécopieur :	**Commande : (1582841)** 2019-04-23 12 h 08 **Transmission :** 2019-04-23 12 h 08	3112077 - adenda 1 (devis) 2019-04-23 12 h 08 - Téléchargement 3112078 - adenda 1 (plan) 2019-04-23 12 h 08 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1590526)** 2019-05-07 11 h 47 **Transmission :** 2019-05-07 11 h 47	3112077 - adenda 1 (devis) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3112078 - adenda 1 (plan) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest	Monsieur Francois Lemay Téléphone : 514 904-2878	**Commande : (1588134)** 2019-05-02 10 h 07	3112077 - adenda 1 (devis) 2019-05-02 10 h 07 - Téléchargement

Montréal, QC, H2Z 1B1 http://www.gmad.ca	Télécopieur :	**Transmission :** 2019-05-02 10 h 07	3112078 - adenda 1 (plan) 2019-05-02 10 h 07 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Régis Côté inc 682, rue William Montréal, QC, H3C 1N9 http://www.regiscote.com	Madame Stéphanie Cote Téléphone : 514 871-8595 Télécopieur : 514 871-2279	**Commande : (1582875)** 2019-04-23 12 h 57 **Transmission :** 2019-04-23 12 h 59	3112077 - adenda 1 (devis) 2019-04-23 12 h 57 - Téléchargement 3112078 - adenda 1 (plan) 2019-04-23 12 h 57 - Messagerie 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Héloïse Thibodeau Architecte Inc. 395, avenue Beaumont Montréal, QC, H3N 1T5	Madame Eve de Grosbois Téléphone : 514 334-0831 Télécopieur : 514 334-2475	**Commande : (1582929)** 2019-04-23 13 h 36 **Transmission :** 2019-04-23 13 h 36	3112077 - adenda 1 (devis) 2019-04-23 13 h 36 - Téléchargement 3112078 - adenda 1 (plan) 2019-04-23 13 h 36 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1581854)** 2019-04-18 16 h 06 **Transmission :** 2019-04-18 16 h 06	3112077 - adenda 1 (devis) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3112078 - adenda 1 (plan) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Martin Roy et Associés. 1601, Chemin d'Oka Deux-Montagnes, QC, J7R 1N1	Madame Réjeanne Duchaine Téléphone : 450 623-0340 Télécopieur : 450 623-9302	**Commande : (1591860)** 2019-05-09 10 h 47 **Transmission :** 2019-05-09 10 h 47	3112077 - adenda 1 (devis) 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement 3112078 - adenda 1 (plan) 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TLÄ Architectes inc. 2372, boul. St-Martin est ,2e étage	Monsieur Benoît Lalonde Téléphone : 450 629-9992 Télécopieur : 450 629-9994	**Commande : (1587021)** 2019-04-30 16 h 37	3112077 - adenda 1 (devis) 2019-04-30 16 h 37 - Téléchargement

Laval, QC, H7E 5A4 http://www.tla-architectes.com		**Transmission :** 2019-04-30 16 h 37	3112078 - adenda 1 (plan) 2019-04-30 16 h 37 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1582661)** 2019-04-23 10 h 30 **Transmission :** 2019-04-23 10 h 30	3112077 - adenda 1 (devis) 2019-04-23 10 h 30 - Téléchargement 3112078 - adenda 1 (plan) 2019-04-23 10 h 30 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1190805005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 $ (contrat: 4 535 526,39 $ + contingences : 680 328,95 $), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

Rapport - mandat SMCE190805005.pdf

Dossier # :1190805005

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 octobre 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE190805005

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 $ (contrat: 4 535 526,39 $ + contingences : 680 328,95 $), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE190805005

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 $ (contrat: 4 535 526,39 $ + contingences : 680 328,95 $), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 – 1 soumissionnaire.

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de service professionnels de plus de 1 M$, pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
  - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission comprennent que le contexte de saturation du marché des services professionnels en ingénierie et en architecture, jumelé à l'introduction d'un devis plus détaillé et comportant davantage d'exigences contractuelles, notamment la nécessité de vérifications des antécédents des ressources, tel qu'exposé par le Service, a résulté en la réception d'un moins grand nombre de soumissions.

Les commissaires comprennent également que c'est le système d'attribution de l'entente-cadre en différents lots (qui permet aux firmes de soumissionner sur chacun des lots, tout en empêchant une même firme d'obtenir un maximum de deux lots, à condition d'avoir suffisamment de ressources pour former deux équipes distinctes) qui explique la non-conformité des autres soumissionnaires. Les commissaires ont

également pu apprendre que le Service a mené une négociation du prix avec le seul soumissionnaire conforme, qui a accepté de réviser son prix à la baisse, faisant ainsi diminuer l'écart de prix de 32% à 28%.

De plus, les membres de la Commission ont questionné l'efficacité de la méthode d'attribution des lots parmi les soumissionnaires conformes, puisque les firmes doivent identifier des ressources et les attitrer en nombre suffisant à chaque lot de l'entente-cadre.

En outre, les commissaires ont jugé bon de questionner l'efficacité de la stratégie visant à conclure des ententes-cadres, ce qui a permis aux responsables du Service de préciser que cette méthode assure à la Ville d'obtenir des services sur demande, ce qui permet définitivement d'accélérer les travaux dans ce marché extrêmement saturé. Les firmes déjà sous contrat peuvent entreprendre les projets au fur et à mesure de la prise de décisions des instances décisionnelles, sans davantage de délais pour débuter les plans et devis en vue de réaliser les travaux sur les différents bâtiments visés, notamment plusieurs immeubles techniques du SPVM.

Finalement, les questions des commissaires ont permis au Service d'expliquer que le coût de ces services professionnels est établi en pourcentage de la valeur des travaux à réaliser. Ceci est équivalent, que les contrats soient attribués à la pièce ou en lots.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de service professionnels de plus de 1 M$, pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
  - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des nombreux aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE190805005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2019/10/24
17:00

(2)

Dossier # : 1193438023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir les services professionnels d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une durée de trente-six (36) mois, pour une somme maximale de 1 089 963 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17664;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-20 12:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438023**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Le progiciel Maximo est le principal outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) utilisé par le Service de l'eau, le centre d'enfouissement St-Michel et certains arrondissements pour la gestion des actifs. Cet outil est utilisé pour comptabiliser les coûts par activité, par secteur et par équipement ainsi que pour la planification de travaux d'entretien à la station d'épuration des eaux usées Jean-R Marcotte de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU), aux usines de la Direction de l'eau Potable (DEP) et à la Direction des réseaux d'eau (DRE).
Ce progiciel est également utilisé dans les étapes initiales du processus d'approvisionnement, notamment pour l'émission des bons de commande et de certaines demandes d'achat vers le système Simon (Oracle) ainsi que pour la gestion des inventaires.

Le Service de l'eau (DEP, DEEU et DRE) de la Ville de Montréal compte aujourd'hui plus de 600 utilisateurs du progiciel IBM Maximo version 7.6. Pour l'accompagner dans la mise en place de nouvelles fonctionnalités, l'intégration de nouvelles composantes et de nouveaux modules, le Service de l'eau souhaite obtenir les services d'une firme d'experts conseils dans le domaine de la gestion des actifs, de la maintenance et de l'approvisionnement, ainsi que dans l'amélioration continue des processus d'affaires.

Cet appel d'offres couvre les besoins opérationnels du Service de l'eau en relation avec le progiciel Maximo.

Un des deux autres appels d'offres actuellement en cours est relié au projet Maxim'eau (19-17803) qui consiste à intégrer de nouvelles fonctionnalités requises pour les

arrondissements telles que la mobilité, les données spatiales et les interfaces avec Oracle. Ces deux appels d'offres sont complémentaires.

Le troisième appel d'offres (19-17720) consiste à ajouter des actifs au progiciel Maximo existant au Service de l'eau et ne nécessite aucun changement à la structure du progiciel.

Un appel d'offres public a été publié le 15 mai 2019 sur le site SEAO et le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 13 août 2019. La période de validité des soumissions est de 180 jours.

Six (6) addenda ont été émis :

· Addenda no. 1 en date du 4 juillet 2019 : réponses aux questions.

· Addenda no. 2 en date du 16 juillet 2019 : réponses aux questions.

· Addenda no. 3 en date du 22 juillet 2019 : réponses aux questions.

· Addenda no. 4 en date du 24 juillet 2019 : réponses aux questions.

· Addenda no. 5 en date du 25 juillet 2019 : report de date.

· Addenda no.6 en date du 5 août 2019 : réponses aux questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0482 - 25 août 2016 - Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance Inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 $ et 569 126,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 - (1 soumissionnaire) / Approuver les projets de convention à cette fin
CE07 1312 - 15 août 2007 - Accorder à STI Maintenance inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la réalisation de la migration du logiciel Maximo vers la version MXES à la Station d'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 804 942,80 $, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4003-AE

DESCRIPTION

Ce mandat de services professionnels de trente-six (36) mois consiste à travailler en étroite collaboration avec l'équipe de développement de Maximo du Service des technologies de l'information (Service des TI) et les pilotes du Service de l'eau. Le mandataire devra les assister en leur offrant sur demande et dans un délai raisonnable des services professionnels dans des domaines tels que l'architecture de solutions Maximo, l'installation de nouveaux modules (Actifs Linéaires, Maximo Spatial, Actifs tournants, Gestion des contrats, DB2, Calibration, Maximo health, safety and environment manager, Anywhere/Everyplace, Scheduler et d'autres), l'élaboration de processus d'affaires avec Maximo, les tests lors de mises à jour du progiciel, l'analyse, la programmation et la formation de l'équipe TI pour les nouveaux modules.
Les experts conseils Maximo recherchés sont:

- architecte de solution
- analyste/programmeur sénior
- analyste-programmeur

- formateur pour les différents modules Maximo.

JUSTIFICATION

Onze (11) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois d'entre elles ont déposé une soumission. Comme mentionné dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, un soumissionnaire a été rejeté pour ne pas avoir utilisé un bordereau de prix valide. La liste des preneurs du cahier des charges et les motifs de désistement des entreprises sont aussi inclus dans cette intervention.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque le montant de ce contrat de services professionnels est d'une valeur de plus de un (1) million de dollars et qu'il présente un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	73,67	1,13	1 089 963,00 $	--	1 089 963,00 $
STI Maintenance inc.	85	1,06	1 271 048,63 $	--	1 271 048,63 $
Dernière estimation réalisée			1 518 000,00 $	--	1 518 000,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(428 037,00 $) (28,2 %)
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					181 085,63 $ 16,61 %

L'écart de -28,2 % entre l'adjudicataire et la dernière estimation s'explique principalement par des écarts favorables dans les taux horaires de l'architecte de solution (43%) et des analystes-programmeurs (22-24%). Ces taux sont inférieurs à ceux obtenus en 2016 pour des services similaires (résolution: CG16 0482).

Compte tenu de l'écart important, le Service de l'approvisionnement s'est assuré que l'adjudicataire a bien compris la portée des travaux.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites. CGI n'est pas inscrit au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Les firmes devaient détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. possède une telle attestation valide jusqu'au 16 janvier 2020.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. au prix de sa soumission; soit: 1 089 963 $ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les services professionnels d'experts conseils avec le logiciel Maximo sont de 1 089 963 $ taxes incluses.
Ceci représente un montant de 995 281,50 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'évolution du progiciel Maximo est requise pour assurer la continuité des services de gestion et d'entretien des actifs du Service de l'eau. La mise à niveau de Maximo et l'utilisation de nouveaux modules permettront d'améliorer les opérations d'entretien, d'éviter des interruptions de services et d'optimiser la performance des employés responsables de l'entretien des actifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 24 octobre 2019
Début du contrat: 28 octobre 2019
Fin du contrat: 27 octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-16

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes (service eau)
Tél : 514 280-6642
Approuvé le : 2019-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-20

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 19 avril 2018

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOIT DUBÉ
1350, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
25 ÈME ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3G 1T4

N° de décision : 2018-CPSM-1026489
N° de client : 2700035725

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CENTRE DE SANTÉ OXYGÈNE
- CGI MC
- CGO
- CONSEIL ET GESTION D'ORGANISATION C.G.O.
- CONSEILLERS CGI
- GROUPE IST
- IST
- OPTEL
- OPTEL P.M.L. CONSEILLERS EN TÉLÉCOMMUNICATION
- OSC
- OXYGEN CORPORATE HEALTH
- OXYGEN HEALTH CENTER
- OXYGÈNE SANTÉ CORPORATIVE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1193438023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

SEAO Liste des commandes.pdf
19-17664 pv.pdf
19-17664 Tableau comité.pdf
19-17664 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-19

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17664

No du GDD : 1193438023

Titre de l'appel d'offres : SERVICES PROFESSIONNELS POUR EXPERTS-CONSEILS AVEC LE LOGICIEL MAXIMO

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	26 - 6 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	6
Ouverture originalement prévue le :	30 - 7 - 2019	Date du dernier addenda émis :	5 - 8 - 2019
Ouverture faite le :	13 - 8 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	47 jrs
Date du comité de sélection :	3 - 9 - 2019		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	11	Nbre de soumissions reçues :	3	% de réponses :	27,27
		Nbre de soumissions rejetées :	1	% de rejets :	33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
636222 CANADA INC. (CREATECH)	Bordereau de prix non conforme

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	9 - 2 - 2020
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	9 - 2 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	1 089 963,00 $	√	
STI Maintenance inc.	1 271 048,63 $		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahiers des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : Trois preneurs se sont procuré les document pour leur information. Deux firmes n'ont pas leur certification AMP. Une firme ne peut répondre à l'exigence de partenariat Maximo bronze. Une firme estime que les exigences sont restrictives. Un soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sous deux NEQ et a déposé une soumission. Le bordereau de prix a été modifié à l'addenda 2 et le soumissionnaire rejeté n'a pas utilisé cette version du bordereau de prix

Préparé par : Robert Normandeau

Le 9 - 10 - 2019

19-17664 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR EXPERTS-CONSEILS AVEC LE LOGICIEL MAXIMO

FIRME	Présentation de l'offre de service	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux similaires	Expérience et expertise des ressources affectées au projet	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	30%	30%	25%	100%	$		
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	4,00	7,67	22,33	22,00	17,67	73,67	1 089 963,00 $	**1,13**	**1**
Createch (6362222 CANADA INC.)	2,83	8,33	23,00	23,33	14,00	71,50	Bordereau non conforme		
STI Maintenance inc.	4,00	7,67	25,33	25,67	22,33	85,00	1 271 048,63 $	**1,06**	**2**
						-		-	
						-		-	

Comité	
Date	3-09-2019
Heure	13 h 30
Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4e étage, Salle 436 / Sollicitation

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Liste des commandes

Numéro : 19-17664
Numéro de référence : 1282662
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SERVICES PROFESSIONNELS POUR EXPERTS-CONSEILS AVEC LE LOGICIEL MAXIMO

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	CiM Maintenance 6300 boulevard Auteuil, suite 201 Brossard, QC, J4Z 3P2 NEQ : 1146828703	Madame Josée Gagnier Téléphone : 450 678-8337 Télécopieur : 450 678-8558	**Commande : (1612403)** 2019-06-27 11 h 52 **Transmission :** 2019-06-27 11 h 52	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5 2019-07-25 14 h 18 - Courriel 3165804 - 19-17664 addenda 6 2019-08-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	**Commande : (1612392)** 2019-06-27 11 h 48 **Transmission :** 2019-06-27 11 h 48	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel

				3161951 - 19-17664 addenda 5 2019-07-25 14 h 18 - Courriel 3165804 - 19-17664 addenda 6 2019-08-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1612719)** 2019-06-28 8 h 06 **Transmission :** 2019-06-28 8 h 06	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5 2019-07-25 14 h 18 - Courriel 3165804 - 19-17664 addenda 6 2019-08-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Le Groupe Créatech, une société de Bell Canada 1 carrefour Alexandre-Graham-Bell édifice E4 Montréal, QC, H3E 3B3 http://www.groupecreatech.com NEQ : 1163216592	Monsieur Sil Zoratti Téléphone : 905 777-5728 Télécopieur :	**Commande : (1616334)** 2019-07-09 10 h 23 **Transmission :** 2019-07-09 10 h 23	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-09 10 h 23 - Téléchargement 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5 2019-07-25 14 h 18 - Courriel

				3165804 - 19-17664 addenda 6 2019-08-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 425, rue Jacques-Parizeau RC-195 Québec, QC, G1R 4Z1 NEQ :	Madame Geneviève Lapointe Téléphone : 418 646-0425 Télécopieur : 418 643-5188	**Commande : (1615263)** 2019-07-05 11 h 41 **Transmission :** 2019-07-05 11 h 41	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-05 11 h 41 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	mohamax implementation services 5742 Plantagenet Montréal, QC, H3S2K3 NEQ : 1163825715	Monsieur Mohamed skandaji Téléphone : 514 670-5173 Télécopieur :	**Commande : (1613271)** 2019-07-02 8 h 03 **Transmission :** 2019-07-02 8 h 03	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5 2019-07-25 14 h 18 - Courriel 3165804 - 19-17664 addenda 6 2019-08-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	STI Maintenance inc. 1946, rue Davis Jonquière, QC, G7S 3B6 http://www.stimaintenance.com NEQ : 1140181042	Monsieur Dominique Privé Téléphone : 418 699-5101 Télécopieur : 418 699-0909	**Commande : (1612111)** 2019-06-27 8 h 14 **Transmission :** 2019-06-27 8 h 14	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5

				2019-07-25 14 h 18 - Courriel 3165804 - 19-17664 addenda 6 2019-08-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	STI Maintenance inc. 1946, rue Davis Jonquière, QC, G7S 3B6 http://www.stimaintenance.com NEQ : 1174002486	Monsieur Dominique Privé Téléphone : 418 699-5101 Télécopieur : 418 699-0909	**Commande : (1613629)** 2019-07-02 13 h 58 **Transmission :** 2019-07-02 13 h 58	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5 2019-07-25 14 h 18 - Courriel 3165804 - 19-17664 addenda 6 2019-08-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TriNmax inc 26, Taschereau Bureau 300 La Prairie, QC, J5R0R9 http://www.TriNmax.com NEQ : 1170644919	Monsieur Jean-Francois Désilets Téléphone : 438 874-6629 Télécopieur :	**Commande : (1620344)** 2019-07-19 9 h 03 **Transmission :** 2019-07-19 9 h 03	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-19 9 h 03 - Téléchargement 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-19 9 h 03 - Téléchargement 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5 2019-07-25 14 h 18 - Courriel 3165804 - 19-17664 addenda 6

				2019-08-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal - Arrondissement Lasalle 275 rue Notre-Dame Est Montréal, QC, H2Y 1C6 NEQ :	Madame Luce Doyon Téléphone : 514 367-6000 Télécopieur : 514 367-6607	**Commande : (1613083)** 2019-06-28 15 h 14 **Transmission :** 2019-06-28 15 h 14	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Trois-Rivières 1325, place de l'Hotel-de-Ville C.P. 368 Trois-Rivières, QC, G9A 5H3 NEQ :	Madame Secrétaire Approvisionnement Téléphone : 819 379-3735 Télécopieur : 819 379-4057	**Commande : (1616863)** 2019-07-10 9 h 55 **Transmission :** 2019-07-10 9 h 55	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-10 9 h 55 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1193438023 InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.19

2019/10/24
17:00

(2)

Dossier # : 1193438023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

Rapport - mandat SMCE193438023.pdf

Dossier # :1193438023

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 octobre 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE193438023

Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193438023

Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes).

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$, pour lequel :*
    - *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service des technologies de l'information ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les questions des commissaires leur ont permis d'obtenir toutes les réponses à leurs questions concernant l'écart de 28,2%, favorable à la Ville. Les membres en déduisent que cet écart est le résultat de la combinaison de deux éléments : 1) la base de calcul utilisée pour établir les taux horaires dans l'estimé interne était élevée et 2) les soumissionnaires de ce marché ont actuellement tendance à pratiquer des prix à la baisse, notamment l'adjudicataire dont la stratégie de prix, des plus agressives, lui a permis d'obtenir le contrat.

En outre, les commissaires ont questionné le lien entre ce contrat et les deux autres contrats pour le projet Maximo. Le Service des technologies de l'information a expliqué qu'un projet en est un de maintenance industrielle, qui vise à faire évoluer l'application en tant que telle, et que l'autre projet vise du développement en vue de permettre le déploiement de Maximo dans les arrondissements. En conclusion, la Commission est rassurée d'apprendre qu'une ressource TI assure l'arrimage des trois volets du développement de Maximo.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel :*
  - *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectué pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193438023 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2019/10/24
17:00

(2)

Dossier # : 1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Kemira Water Solutions Canada inc., seul soumissionnaire, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 554 987,50 $, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17594;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-25 23:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438022**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) utilise un procédé de traitement de type physico-chimique pour l'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal avant leur rejet au fleuve Saint-Laurent. Ce traitement requiert l'approvisionnement continu de coagulants soit le sulfate d'aluminium (alun) et le chlorure ferrique utilisé pour le contrôle des odeurs de mai à octobre. Le chlorure ferrique et le sulfate d'aluminium sont des coagulants efficaces et reconnus pour l'épuration des eaux usées. Ces produits servent à coaguler les matières en suspension, afin de rencontrer les exigences de traitement du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC)
À la Direction de l'eau potable, les filières de traitement des usines sont équipées de procédés de décantation. Ce procédé requiert l'approvisionnement en continu d'un coagulant. Le sulfate d'aluminium sert à coaguler les fines particules contenues dans l'eau brute et assure le fonctionnement optimal de la décantation, afin de rencontrer les normes édictées par le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP).

Le présent contrat assurera l'approvisionnement en coagulants de la Station et des usines de production d'eau potable suivantes: Pointe-Claire, Dorval, Lachine, Pierrefonds pour les prochains douze mois. Le regroupement d'achat au Service de l'eau permet, en raison des grandes quantités de coagulants consommés à la Station, de faire profiter les usines de production d'eau potable d'un prix unitaire plus compétitif.

En vertu des différentes alternatives décrites aux documents d'appel d'offres, la Ville

pouvait octroyer un contrat pour la fourniture de 44 700 tonnes métriques (tm) d'alun et 5 300 tm de chlorure ferrique selon l'alternative A, 25 000 tm d'alun et 25 000 tm de chlorure ferrique selon l'alternative B ou deux contrats séparés pour la fourniture de 44 700 tm d'alun et 5 300 tm de chlorure ferrique pour les alternatives C et D. Chacune de ces alternatives incluait des options pour une durée du contrat d'une, deux, trois ou quatre années.

Un appel d'offres public a été publié le 15 mai 2019 sur le site SEAO et le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 18 juin 2019. La période de validité des soumissions est de 180 jours.

Deux addenda ont été émis:

- Addenda no. 1 - 23 mai 2019: Questions / réponses
- Addenda no. 2 - 28 mai 2019: Modification mineure au devis et questions/réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0628 – 2 novembre 2015 - Accorder à Kemira Water Solutions inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'alternative et l'option la plus avantageuse pour la Ville, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 35 371 002,41 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14604.
CG09 0229 - 18 juin 2009 - Accorder à Kemira Water Solutions inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour l'option 3 retenue par la Ville, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ainsi qu'aux usines de production d'eau potable de Dorval, Lachine, Pierrefonds, Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue, pour une durée de quatre ans débutant le 19 juin 2009, au prix révisé de sa soumission, soit au prix total approximatif de 39 128 683 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1820-AE;

DESCRIPTION

Fourniture et livraison de sulfate d'aluminium (alun) et de chlorure ferrique à compter du 16 novembre 2019 pour la Station et d'alun seulement pour les usines de production d'eau potable de Dorval, Lachine, Pierrefonds, Pointe-Claire pour une période de douze mois. Le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de (12) douze mois chacune aux mêmes termes et conditions.
La quantité de coagulants est estimée à 50 000 tonnes métriques liquides par année.

JUSTIFICATION

Quatre (4) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et une seule d'entre elles a déposé une soumission. La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionné.
Tel que prévu dans la loi sur les cités et villes à l'article 573.3.3, lorsqu'il y a un seul soumissionnaire conforme et que le prix soumis présente un écart important avec l'estimé fait par la municipalité, les deux parties peuvent s'entendre et conclure le contrat à un prix moindre. Le prix a donc été négocié avec le fournisseur qui a offert à la Ville une très faible réduction de 2%, uniquement pour l'alternative B - option 3 ans. Considérant que cette proposition ne représentait pas un avantage significatif, la DEEU a privilégié l'alternative B option 1 an, afin de minimiser l'impact de la hausse des prix à court terme et intéresser un ou d'autres fournisseurs à soumissionner dans un an. Au cours des douze prochains mois,

différentes options de réduction de coûts seront évaluées dont entre autres: l'utilisation de coagulants alternatifs, une augmentation des quantités par livraison aux usines d'eau potable.

Les firmes n'étaient pas tenues de détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres et Kemira water solutions inc. n'a pas présenté une telle attestation.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude pour les raisons suivantes :

- le montant du contrat est de plus de 10 M $;
- une seule soumission a été reçue suite à l'appel d'offres public;
- l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Kemira water solutions Canada inc.	11 554 987,50 $	--	11 554 987,50 $
Dernière estimation réalisée	9 945 337,50 $	--	9 945 337,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			1 609 650 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			16,18 %

L'écart entre la seule soumission reçue et la dernière estimation est de 16,18 %. Il s'explique par une anticipation de l'augmentation du coût des coagulants pour 2019-2020 inférieure au prix soumis par Kemira. De 2015 à 2019, l'indice d'évolution des prix de l'alumine (principal ingrédient composant l'alun) a augmenté de 16 % et le prix du carburant diesel de 15% pour la même période.

Les coûts de transport par camion citerne limitent la concurrence à des fournisseurs situés à proximité des usines du Service de l'eau. Il en résulte que seulement deux compagnies au Québec sont en mesure de produire le volume requis pour approvisionner le Service de l'eau en alun et de soumissionner sur ce contrat.

Par rapport au prix actuel du contrat octroyé en 2015, le prix soumis par Kemira représente une augmentation de 51.8 % qu'ils attribuent à la hausse du coût des matières premières, des transports et de leurs coûts de production.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites. La firme Kemira water solutions Canada inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Considérant que le contrat actuel vient à échéance le 14 novembre 2019 et que les coagulants sont essentiels aux opérations des usines d'eau potable et au traitement des eaux usées, il est recommandé d'octroyer un contrat à Kemira water solutions Canada inc. au prix de sa soumission pour l'alternative B option 1 an, soit 11 554 987,50 $ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 11 554 987.50$, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2019 de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau et seront priorisés lors du budget de 2020.
Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 10 551 243,75 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale (502 500 $) et provinciale (501 243,75 $)

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Opération pour la DEEU et les usines de Pointe-Claire, Dorval, Lachine, Pierrefonds pour la DEP
Objet de dépenses : Produits chimiques et autres matières / Chlorure ferrique - Alun

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'assainissement des eaux et la production d'eau potable qui sont des compétences d'agglomération en vertu de la *« Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est impératif pour les besoins opérationnels de la Station et des usines de production d'eau potable d'assurer la continuité des approvisionnements de coagulants afin de satisfaire aux obligations réglementaires de traitement des eaux usées et de production d'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 24 octobre 2019
Début des livraisons: 14 novembre 2019
Fin du contrat: 13 novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-16

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes (service eau)
Tél : 514 280-6642
Approuvé le : 2019-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17594 PV.pdf 19-17594_DetCah.pdf 19-17594_TCP.pdf 19-17594_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zoulikha SEGHIR
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-17

Denis LECLERC
C/S
Tél : 514-872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17594

No du GDD : 1193438022

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.Marcotte et aux usines de production d'eau potable

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	15 - 5 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	2
Ouverture originalement prévue le :	18 - 6 - 2019	Date du dernier addenda émis :	28 - 5 - 2019
Ouverture faite le :	18 - 6 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	33 jrs
Date du comité de sélection :	- -		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	4	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	25
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	15 - 12 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	15 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
KEMIRA WATER SOLUTIIONS CANADA INC.	11 554 987,50	√	B-1

Information additionnelle

Les raisons de non-participation des firmes n'ayant pas déposées de soumissions sont : Manque de capacité liée à d'autres engagements, volume trop important pour la firme.
Tel que prévu dans la loi sur les cités et villes à l'article 573.3.3, lorsqu'il y a un seul soumissionnaire conforme et que le prix soumis présente un écart important avec l'estimé fait par la municipalité, les deux parties peuvent s'entendre et conclure le contrat à un prix moindre. Le prix a donc été négocié avec le fournisseur qui a offert à la Ville une très faible réduction de 2%, uniquement pour l'alternative B - option 3 ans. Considérant que cette proposition ne représentait pas un avantage significatif, la DEEU a privilégié l'alternative B option 1 an.

Préparé par : Zoulikha Seghir

Le 16 - 9 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17594

Agent d'approvisionnement
Zoulikha Seghir

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
A-1	Alternative A-option 1 (1 an)	KEMIRA WATER SOLUTION	1	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 $	9 163 500,00 $	10 535 734,13 $
			2	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	205,00 $	1 086 500,00 $	1 249 203,38 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**10 250 000,00 $**	**11 784 937,50 $**
A-2	Alternative A-option 2 (2 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	3	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 $	9 163 500,00 $	10 535 734,13 $
			4	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 $	9 387 000,00 $	10 792 703,25 $
			5	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	205,00 $	1 086 500,00 $	1 249 203,38 $
			6	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	210,00 $	1 113 000,00 $	1 279 671,75 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**20 750 000,00 $**	**23 857 312,50 $**
A-3	Alternative A-option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	7	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 $	9 163 500,00 $	10 535 734,13 $
			8	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 $	9 387 000,00 $	10 792 703,25 $
			9	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	215,00 $	9 610 500,00 $	11 049 672,38 $
			10	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	205,00 $	1 086 500,00 $	1 249 203,38 $
			11	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	210,00 $	1 113 000,00 $	1 279 671,75 $
			12	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	215,00 $	1 139 500,00 $	1 310 140,13 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**31 500 000,00 $**	**36 217 125,00 $**
A-4	Alternative A-option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	13	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 $	9 163 500,00 $	10 535 734,13 $
			14	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 $	9 387 000,00 $	10 792 703,25 $
			15	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	215,00 $	9 610 500,00 $	11 049 672,38 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17594

Agent d'approvisionnement
Zoulikha Seghir

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
A-4	Alternative A-option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	16	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	228,00 $	10 191 600,00 $	11 717 792,10 $
			17	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	205,00 $	1 086 500,00 $	1 249 203,38 $
			18	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	210,00 $	1 113 000,00 $	1 279 671,75 $
			19	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	215,00 $	1 139 500,00 $	1 310 140,13 $
			20	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	228,00 $	1 208 400,00 $	1 389 357,90 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**42 900 000,00 $**	**49 324 275,00 $**
B-1	Alternative B-option 1 (1 an)	KEMIRA WATER SOLUTION	21	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	201,00 $	5 025 000,00 $	5 777 493,75 $
			22	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	201,00 $	5 025 000,00 $	5 777 493,75 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**10 050 000,00 $**	**11 554 987,50 $**
B-2	Alternative B-option 2 (2 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	23	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	201,00 $	5 025 000,00 $	5 777 493,75 $
			24	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	206,00 $	5 150 000,00 $	5 921 212,50 $
			25	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	201,00 $	5 025 000,00 $	5 777 493,75 $
			26	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	206,00 $	5 150 000,00 $	5 921 212,50 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**20 350 000,00 $**	**23 397 412,50 $**
B-3	Alternative B-option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	27	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	199,00 $	4 975 000,00 $	5 720 006,25 $
			28	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	204,00 $	5 100 000,00 $	5 863 725,00 $
			29	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	209,00 $	5 225 000,00 $	6 007 443,75 $
			30	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	199,00 $	4 975 000,00 $	5 720 006,25 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17594

Agent d'approvisionnement
Zoulikha Seghir

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
B-3	Alternative B-option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	31	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	204,00 $	5 100 000,00 $	5 863 725,00 $
			32	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	209,00 $	5 225 000,00 $	6 007 443,75 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**30 600 000,00 $**	**35 182 350,00 $**
B-4	Alternative B-option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	33	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	200,00 $	5 000 000,00 $	5 748 750,00 $
			34	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	205,00 $	5 125 000,00 $	5 892 468,75 $
			35	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	210,00 $	5 250 000,00 $	6 036 187,50 $
			36	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	225,00 $	5 625 000,00 $	6 467 343,75 $
			37	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	200,00 $	5 000 000,00 $	5 748 750,00 $
			38	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	205,00 $	5 125 000,00 $	5 892 468,75 $
			39	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	210,00 $	5 250 000,00 $	6 036 187,50 $
			40	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	225,00 $	5 625 000,00 $	6 467 343,75 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**42 000 000,00 $**	**48 289 500,00 $**
C-1	Alternative C-option 1 (1 an)	KEMIRA WATER SOLUTION	41	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 $	9 163 500,00 $	10 535 734,13 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**9 163 500,00 $**	**10 535 734,13 $**
C-2	Alternative C-option 2 (2 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	42	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 $	9 163 500,00 $	10 535 734,13 $
			43	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 $	9 387 000,00 $	10 792 703,25 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**18 550 500,00 $**	**21 328 437,38 $**
C-3	Alternative C-option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	44	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 $	9 163 500,00 $	10 535 734,13 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17594

Agent d'approvisionnement
Zoulikha Seghir

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
C-3	Alternative C-option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	45	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 $	9 387 000,00 $	10 792 703,25 $
			46	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	215,00 $	9 610 500,00 $	11 049 672,38 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**28 161 000,00 $**	**32 378 109,75 $**
C-4	Alternative C-option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	47	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 $	9 163 500,00 $	10 535 734,13 $
			48	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 $	9 387 000,00 $	10 792 703,25 $
			49	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	215,00 $	9 610 500,00 $	11 049 672,38 $
			50	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	228,00 $	10 191 600,00 $	11 717 792,10 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**38 352 600,00 $**	**44 095 901,85 $**
D-1	Alternative D-option 1 (1 an)	KEMIRA WATER SOLUTION	51	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	240,00 $	1 272 000,00 $	1 462 482,00 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**1 272 000,00 $**	**1 462 482,00 $**
D-2	Alternative D-option 2 (2 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	52	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	240,00 $	1 272 000,00 $	1 462 482,00 $
			53	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	255,00 $	1 351 500,00 $	1 553 887,13 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**2 623 500,00 $**	**3 016 369,13 $**
D-3	Alternative D-option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	54	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	240,00 $	1 272 000,00 $	1 462 482,00 $
			55	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	255,00 $	1 351 500,00 $	1 553 887,13 $
			56	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	275,00 $	1 457 500,00 $	1 675 760,63 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**4 081 000,00 $**	**4 692 129,75 $**
D-4	Alternative D-option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	57	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	240,00 $	1 272 000,00 $	1 462 482,00 $
			58	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	255,00 $	1 351 500,00 $	1 553 887,13 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17594

Agent d'approvisionnement
Zoulikha Seghir

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
D-4	Alternative D-option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	59	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	275,00 $	1 457 500,00 $	1 675 760,63 $
			60	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	310,00 $	1 643 000,00 $	1 889 039,25 $
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							**5 724 000,00 $**	**6 581 169,00 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17594
Numéro de référence : 1267579
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.Marcotte et aux usines de production d'eau potable

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Brenntag Canada 2900 J.B. Deschamps Montréal, QC, H8T 1C8 NEQ : 1143917384	Madame Nicole Rawlings Téléphone : 514 636-9230 Télécopieur : 514 636-8229	**Commande : (1595284)** 2019-05-16 8 h 52 **Transmission :** 2019-05-16 8 h 52	3131930 - 19-17594 Addenda N°1 (Question/Réponse) 2019-05-23 9 h 55 - Courriel 3134787 - 19-17594 Addenda N°2 (Modifications, Question/Réponse) 2019-05-28 14 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Chemtrade 90 East Halsey Road Parsippany, NJ, 07054 http://www.chemtradelogistics.com NEQ : 1148461271	Madame Lisa Brownlee Téléphone : 973 515-1840 Télécopieur : 973 515-4461	**Commande : (1594912)** 2019-05-15 13 h 58 **Transmission :** 2019-05-15 13 h 58	3131930 - 19-17594 Addenda N°1 (Question/Réponse) 2019-05-23 9 h 55 - Courriel 3134787 - 19-17594 Addenda N°2 (Modifications, Question/Réponse) 2019-05-28 14 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Kemira Water Solutions Canada Inc. 3405, boul. Marie-Victorin Varennes, QC, J3X 1T6 NEQ : 1148982177	Madame Claudine Ouellet Téléphone : 450 652-0665 Télécopieur : 450 652-2048	**Commande : (1595061)** 2019-05-15 15 h 55 **Transmission :** 2019-05-15 15 h 55	3131930 - 19-17594 Addenda N°1 (Question/Réponse) 2019-05-23 9 h 55 - Courriel 3134787 - 19-17594 Addenda N°2 (Modifications, Question/Réponse) 2019-05-28 14 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Produits Chimiques Erpac inc 2099, boulevard Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://erpac.ca NEQ : 1147628508	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-0902 Télécopieur :	**Commande : (1595369)** 2019-05-16 9 h 55 **Transmission :** 2019-05-16 9 h 55	3131930 - 19-17594 Addenda N°1 (Question/Réponse) 2019-05-23 9 h 55 - Courriel 3134787 - 19-17594 Addenda N°2 (Modifications, Question/Réponse) 2019-05-28 14 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEEU_DEP_1193438022.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-24

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances

Dossier # : 1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

Rapport - mandat SMCE193438022.pdf

Dossier # :1193438022

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 octobre 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE193438022

Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193438022

Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1).

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M $;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires retiennent que le marché des coagulants compte très peu de fournisseurs et que deux firmes n'ont pas déposé de soumission en raison d'un manque de capacité de production dans un cas et, dans l'autre cas, d'un carnet de commandes rempli à pleine capacité. Les membres de la Commission ont également pu obtenir toutes les réponses à leurs questions relatives aux coagulants, une matière nécessaire en grande quantité et essentielle au fonctionnement des usines d'épuration des eaux usées ainsi qu'aux usines de production de l'eau potable de toutes les villes et pour laquelle plusieurs villes du Québec regroupent leurs achats au sein de l'UMQ. La Commission retient également que la réalité contractuelle de Montréal, apparemment saturée, est comparable à celle ayant cours à Toronto, par exemple.

Ainsi, en ce qui concerne le prix, il s'avère que la firme Kemira Water Solutions Canada inc. a soumis des prix très élevés, de l'ordre de 52% plus élevés que ceux obtenus dans le cadre d'octrois précédents à cette même firme. De l'avis du Service de l'eau, étude de marché à l'appui, cette pratique de prix à la hausse n'est pas justifiée, et ce, en raison de la tendance à la baisse, de l'ordre de 10%, des prix des matières et des carburants diesel nécessaires au transport des matières par camions-citernes. De plus, le Service a expliqué ses démarches de négociation avec le fournisseur, qui ont malheureusement été veines. Par conséquent, la stratégie de repli a consisté à octroyer le contrat selon l'Alternative B - Option A, ce qui lui permet de limiter sa durée à une seule année, dans l'objectif de relancer un nouvel appel d'offres pour recevoir de nouvelles soumissions dans un contexte plus favorable en vue d'obtenir un meilleur prix futur.

Finalement, la Commission est satisfaite de la qualité des explications obtenues de la part du Service de l'eau et surtout rassurée d'apprendre que, d'une part, des travaux sont en cours en collaboration avec le Service de l'approvisionnement en vue d'élaborer une nouvelle stratégie d'appel d'offres pour les coagulants et, d'autre part, des tests sont continuellement effectués pour évaluer d'autres produits d'une efficience comparable aux coagulants actuellement utilisés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M $;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$, pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des nombreux aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193438022 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1196407001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);
VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2019, il est résolu :

1. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2019, les droits, pouvoirs et obligations relativement à

l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-09-20 14:11

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196407001**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Les matières énumérées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont listées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités considérés d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.
Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1er janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1er janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* qui prévoit que :

> *« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période*

déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. ».

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le *Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053)* pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1er janvier 2020, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1268 (22 octobre 2018) et CG18 0557 (25 octobre 2018) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2019, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1180643003)

CM17 1384 (11 décembre 2017) et CG17 0566 (14 décembre 2017) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1176407002)

CM16 1401 (19 décembre 2016) et CG16 0733 (22 décembre 2016) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407002)

CM16 1454 (20 décembre 2016) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407003)

CM16 0561 (16 mai 2016) et CG16 0351 (19 mai 2016) visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et à abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782. (1164073001)

CM16 0612 (16 mai 2016) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8

décembre 2005) et d’abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495. (1164073002)

CM15 1456 (14 décembre 2015) et CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002)

CM14 0633 (17 juin 2015) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741002).

CM14 0584 (16 juin 2014) et CG14 038 (19 juin 2014) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741001).

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin

2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CM10 0096 et CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CM10 0438 et CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CM10 0166 et CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CM08 0974 (24 novembre 2008) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) .

CG07-0412 et CM07-0732 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

CM07 0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du

Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2019.
À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet de déléguer les compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2020 :

1. Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

2. Les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008 alors que le point # 2 ci-dessus maintient la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016.

JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle CADRIN, Direction générale
Claude CARETTE, Service des infrastructures du réseau routier
Louise-Hélène LEFEBVRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FORTIER
Avocate

Tél : 514 872-6396
Télécop. : 514 872-2828

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-17

Jean-Philippe GUAY
Avocat

Tél : 514 872-6887
Télécop. : 514 872-2828

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe
Tél : 514 872-4222
Approuvé le : 2019-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville
Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-09-19

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1197862005

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 650 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 650 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-16 08:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1197862005

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 650 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

CONTENU

CONTEXTE

La Société du parc Jean-Drapeau doit réaliser le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement afin de livrer une vision claire, précise et harmonieuse du Parc pour les dix (10) prochaines années. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre des travaux importants d'infrastructures soit l'Espace 67 et les Paddocks, lesquels ont été inaugurés au début de l'été 2019.
Ce mandat s'inscrit dans la convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc des îles, laquelle convient que la Société assurera la mise à jour du Plan directeur. La dernière version du plan directeur a été adoptée en 1993.

Amorcées au début de l'année 2017, les premières démarches du Plan auront permis la tenue de chantiers de réflexions menées par le Parc et une consultation publique dirigée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'avenir du Parc. Ces initiatives ont servi à alimenter le processus de réalisation du plan, lequel est réalisé par étapes, dont entres autres un diagnostic physique du site et une série d'idéations pour différents secteurs du Parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1365 Séance du 9 août 2017. Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner la SPJD dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation afin d'élaborer le prochain plan directeur de conservation, d'aménagement et

de développement du parc Jean-Drapeau.

CE16 0566 Séance du 13 avril 2016 : Mandater le conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau afin de réaliser le Plan directeur d'aménagement et de développement 2016-2026 du parc Jean-Drapeau.

CE04 1201 Séance du 16 juin 2004 : Mandater le conseil d'administration pour entreprendre la mise à jour du Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des îles et le soumettre à la Ville pour approbation.

CO93 00740 Séance du 5 avril 1993 : Adopter le document intitulé "Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles, juin 1993".

DE93 00054 Séance du 24 février 1993 : Approuver la teneur du document "Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles, juin 1993".

DESCRIPTION

Le projet vise à mandater une firme en architecture de paysage afin de réaliser :

- le concept d'aménagement;
- le plan d'ensemble;
- les stratégies d'intervention;
- les orientations de conservation;
- le phasage et le cadre financier.

L'ensemble de ces données incluant la mise en contexte, l'état des lieux, le cadre stratégique et le modèle d'affaires, constitueront le plan de conservation, d'aménagement et de développement de la Société du parc Jean-Drapeau.

JUSTIFICATION

La mission du Parc doit être appliquée conformément aux orientations du Plan directeur. Le plan directeur de 1993 a été partiellement réalisé et l'actualisation du plan en 2007 n'a pas été complétée et adoptée. La mise à jour du plan directeur est requise. La réalisation de grands projets structurants, Espace 67 et Espace Paddocks, a également mis en lumière la nécessité d'une planification d'ensemble du Parc. La dégradation de plusieurs portions du Parc et éléments patrimoniaux, la faible fréquentation des citoyens,le contexte des changements climatiques et de la transition écologique sont autant d'aspects justifiant le plan d'aménagement du Parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur le virement budgétaire de 650 000 $ pour l'exercice 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation du plan de conservation, d'aménagement et de développement de la Société et contreviendrait aux recommandations à la suite des consultations publiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation du comité exécutif : 2 octobre 2019
Séance visée pour approbation du conseil municipal : 22 octobre 2019
Séance visée pour approbation du conseil d'agglomération : 24 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel D DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-07-26
Jean-François J MATHIEU Directeur de l'administration	Ronald CYR Directeur	
Tél : 514 872-7326 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-5574 **Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-07-26

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-07-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197862005

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 650 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération pour l'année 2019 vers la Société du parc Jean-Drapeau, pour la mise à jour du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc pour les dix prochaines années

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197862005 virement contingences vers BF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-5597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-23

Yves COURCHESNE
Directeur de service - Finances et trésorier
Tél : (514) 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 30.03

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1175954002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 $ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires (CG17 0267)

Il est recommandé :
d'autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 $ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires (CG17 0267).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-09-30 08:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1175954002**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 $ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires (CG17 0267)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda concerne le paiement de la troisième année du contrat avec Keyrus pour l'utilisation de la plateforme Qlik Sense Entreprise. Celle plateforme sert notamment à :

· Outiller l'organisation à prendre les meilleures décisions ;
· Démocratiser l'accès à l'information d'affaires et rendre autonomes les utilisateurs d'affaires ;
· Promouvoir la collaboration dans la production de l'information d'affaires ;
· Permettre l'exploitation de tous les types de sources de données, qu'elles soient internes ou externes ;
· Exploiter le potentiel des nouvelles sources de données, notamment celles qui seront disponibles à travers l'infrastructure de la Ville pour de multiples usages : sécurité publique, environnement, gestion du territoire, etc.

Il était prévu initialement que la facture annuelle de 294 910,88$, payable au 1er juillet 2019, serait séparée en deux au niveau des finances de la Ville :

· 147 455,44 $ proviendrait du PTI de 2019 et serait versé au 1er juillet 2019 ;
· 147 455,44 $ proviendrait du budget de fonctionnement de 2020 et serait versé après le 1er janvier 2020.

Néanmoins, étant donné l'avancement du projet, la livraison de celui-ci n'est prévue qu'au troisième trimestre de 2020. En effet, certains livrables du projet, tels que le module d'analyse géographique et celui permettant l'utilisation de la solution sur des appareils mobiles de type téléphone ou tablette, ont une date de livraison révisée dépassant juin 2020.

Pour ces raisons, une modification concernant la source de financement du projet ainsi

que l'année de financement doit être faite. En effet, la facture complète de 294 910,87 $ doit être payée en 2019 contrairement à ce qui avait été annoncé initialement. Le modèle de facturation du fournisseur pour ses licences est sur une base annuelle et la facture ne peut être subdivisée. En effet, c'est seulement lors de l'acquittement complet de la facture que les licences d'utilisation, de maintenance et de support seront activées.

Aspect financier:

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 655 577,56 $ et sera réparti comme suit :

Solution visualisation en BI	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**Total**
Licence pour l'environnement de production (10000 usagers) (PTI)	1 638 393,75 $			1 638 393,75 $
Installation et configuration (PTI)	132 451,20 $			132 451,20 $
Soutien et maintenance de la solution (PTI)	294 910,87 $	294 910,87 $	294 910,88 $	884 732,61 $
Total	2 065 755,82 $	294 910,87 $	294 910,88 $	**2 655 577,56 $**

La dépense de 147 455,44 $, taxes incluses (134 646,47 $ net de taxes) qui était initialement prévue au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information sera imputée au PTI 2019 du Service des TI au projet 70750 - Intelligence d'affaires - Finances et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040 et de compétence locale 15-044.

Cette dépense mixte d’investissement liée aux activités mixtes d’administration générale sera imputée à l’agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d’agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Les budgets alloués lors du GDD original, suite au présent addenda, seront remis au budget consolidés de la Ville en 2020 puisqu'il ne sont plus requis.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François FABIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin-Guy RICHARD
Directeur

Tél : 514 945-8929
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1175954002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
Objet :	Autoriser la modification de la source de financement ainsi que de l'année de la dépense de sorte que la dépense de 294 910,87 $ soit entièrement imputée au PTI 2019, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires (CG17 0267)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1175954002 addenda.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

François FABIEN
Conseiller budgétaire

Tél : (514) 872-0709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-27

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ere) budgétaire

Tél : 514-872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération	
Assemblée ordinaire du jeudi 15 juin 2017 Séance tenue le 15 juin 2017	Résolution: CG17 0267

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Keyrus Canada pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 (3 soum.) / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 147 455,44 $ en 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2017 par sa résolution CE17 0986;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Keyrus Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 655 577,57 $, taxes incluses, pour une période de 3 ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15196;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI d'un montant de 147 455,44 $, taxes incluses, en 2020.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1175954002
/cb

Denis CODERRE
_____
Maire

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 16 juin 2017

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1175954002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 - 3 soumissionnaires / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 147 455,44 $ en 2020.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Keyrus Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 3 ans, le contrat pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 655 577,57 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15196;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2% par l'agglomération, pour un montant de 1 333 099 ,94 $;

3. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI d'un montant de 147 455,44 $, taxes incluses, en 2020.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-15 10:19

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1175954002**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 - 3 soumissionnaires / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 147 455,44 $ en 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Parmi les stratégies permettant à Montréal de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques, on compte la libération et la valorisation des données. En effet, l'utilisation des données offre une opportunité d'améliorer la performance de l'organisation.
Pour ce faire, la Ville doit se doter d'une plate-forme décisionnelle à l'échelle de l'organisation dans le but de fournir un service d'analyses avancées des données (intelligence d'affaires), et répondre aux besoins de ses services d'affaires. La Ville veut ainsi développer et étendre sa capacité d'analyse et optimiser sa gestion de ses opérations. Elle s'est donc fixé les buts suivants :

- Outiller l'organisation à prendre les meilleures décisions;
- Démocratiser l'accès à l'information d'affaires et rendre autonomes les utilisateurs d'affaires;
- Promouvoir la collaboration dans la production de l'information d'affaires;
- Permettre l'exploitation de tous les types de sources de données, qu'elles soient internes ou externes;
- Exploiter le potentiel des nouvelles sources de données, notamment celles qui seront disponibles à travers l'infrastructure de la Ville pour de multiples usages : sécurité publique, environnement, gestion du territoire, etc.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre d'un projet en intelligence d'affaires visant à doter l'organisation d'une infrastructure commune de gestion des données en support à un ensemble de projets et d'initiatives qui requièrent de l'analytique et des outils de présentation de l'information.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public n° 16-15196 en date du 13 décembre 2016. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le quotidien Le Devoir. Un délai de 5 semaines a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, neuf (9) addendas ont été publiés aux dates suivantes:

No. addenda	Date	Portée
1	2017 - 01 - 04	Report de la date d'ouverture, et précisions suite à des questions techniques et administratives
2	2017 - 01 - 10	Précisions suite à des questions techniques et administratives
3	2017 - 01 - 16	Précisions suite à des questions techniques et administratives
4	2017 - 01 - 17	Précisions suite à des questions techniques et administratives
5	2017 - 01 - 23	Report de la date d'ouverture, et précisions suite à des questions techniques et administratives
6	2017 - 01 - 24	Précisions suite à des questions techniques et administratives
7	2017 - 01 - 30	Précisions suite à des questions techniques et administratives
8	2017 - 02 - 01	Précisions suite à des questions techniques et administratives
9	2017 - 02 - 02	Précisions suite à des questions techniques et administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 6 février 2017. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture.

La Ville a reçu trois offres. Deux des soumissions ont été déclarées conformes, tant administrativement que techniquement.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution en visualisation et analyses de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,59 $, taxes incluses, et autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 147 455,44 $ en 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent contrat permet d'acquérir une solution logicielle moderne de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, et d'obtenir des services d'intégration TI pour l'implantation de la solution.
Plus précisément, les principaux éléments couverts par le contrat sont :

- L'acquisition et l'installation du progiciel d'intelligence d'affaires sur les infrastructures informatiques de la Ville;
- La formation de l'équipe de projet de la Ville;

- Une banque de 360 heures de services professionnels pour le support technique pendant la réalisation du projet et l'intégration du logiciel;
- Le soutien et la maintenance de la solution pendant 3 ans.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé d'une année chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations.

La solution de la firme Keyrus Canada permettra de répondre à plusieurs types de besoins des Services et arrondissements de la Ville et de supporter de multiples projets de la gestion des données, notamment:

- Doter l'ensemble des utilisateurs d'affaires d'outils d'exploration de données, d'analyse, de visualisation et de publication de contenu d'analyse;
- De rendre autonomes les utilisateurs de la solution en leur offrant un outil d'analyse facile à utiliser et plus performant;
- De faciliter la production de tableaux de bord et d'indicateurs de performance permettant d'améliorer l'efficacité de l'organisation;
- De faciliter la diffusion et la collaboration autour de l'information.

Déjà plusieurs projets et initiatives demandent qu'une telle solution soit accessible et utilisable rapidement, afin de livrer la valeur attendue à l'organisation. Parmi ceux-ci, on retrouve les projets suivants:

- 70850 - Indicateurs de gestion institutionnels (gestion par activités);
- 60006 - Investissements Ville intelligente et numérique;
- 70750 - Intelligence d'affaires Finances;
- 68122 - Gestion des services aux utilisateurs;
- 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM;
- 75400 - Tableaux de bord - subventions à la propriété;
- 72660 - Refonte des systèmes d'accueil - Espace pour la Vie;
- 74830 - Tableau de bord pour le déneigement;
- 74840 - Gestion des parcours génériques.

JUSTIFICATION

Sur un total de 26 preneurs du cahier des charges, trois preneurs (12 %) ont déposé des offres alors que 23 (88 %) n'ont pas soumissionné.
Les raisons de désistement invoquées sont :

- une (1) firme considère que le devis est trop spécialisé;
- trois (3) firmes mentionnent que les produits et services demandés sont hors de leur champs de compétence;
- une (1) firme déclare ne pas avoir les ressources disponibles;
- une (1) firme nous indique que ses partenaires, offrant de tels produits, ne peuvent rencontrer toutes les exigences;
- une (1) firme indique que sa solution infonuagique n'est pas conforme à nos exigences;
- une (1) firme a laissé le soin, à son partenaire intégrateur, de produire une offre;

- au moins (2) firmes sont des partenaires d'affaires de soumissionnaires potentiels;
- un (1) preneur est une unité de la Ville de Montréal;
- les autres preneurs du cahier des charges n'ont pas soumis d'avis de désistement.

Suite à l'évaluation des soumissions, un soumissionnaire a été jugé administrativement non conforme.

Afin de répondre aux exigences diversifiées de la Ville, la grille d'analyse avait une pondération de 70% pour la qualité des offres notamment au niveau des fonctionnalités requises, et 30% pour le prix.

Présentation des résultats, système de pondération incluant le prix (à une enveloppe)
(Le contrat doit être accordé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage.)

Soumissions conformes	Note	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Keyrus Canada	83,4	2 655 577,57 $		2 655 577,57 $
Information Builder (Canada) Inc.	74,0	1 934 737,21 $		1 934 737,21 $
Dernière estimation réalisée		1 839 600,00 $		1 839 600,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*				815 977,57 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*				44,4 %
Écart entre la 2ème meilleur note et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note – adjudicataire)*				- 720 840,36 $
Écart entre la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*				- 27,1 %

Le prix soumis par l'adjudicataire est supérieur de 44,4% au prix de la dernière estimation. Cet écart s'explique par le fait que le Service des TI a élaboré sa dernière estimation en se basant principalement sur les grilles tarifaires présentées dans une étude externe, à partir de laquelle nous avons fait une moyenne des solutions des dix firmes qui avaient répondu à la Ville dans le cadre d'une vigie au printemps 2016.

Notre estimation du coût d'une telle solution s'est avérée similaire à la moyenne des trois offres incluant celle non conforme (1 990 268,31 $), soit à 8,2% de l'estimation. Cependant, les offres sont très variables, ce qui explique les écarts entre les offres et nos estimés.

En effet, le domaine de l'intelligence d'affaires est en forte croissance et plusieurs nouveaux joueurs proposent des solutions innovantes et modernes. Ces solutions ont des fonctionnalités et des coûts très différents qui rendent les comparaisons difficiles. Par exemple, certaines solutions ont des coûts par licence/personne tandis que d'autres ont des coûts par noyau/serveur. Certains fournisseurs offrent également des escomptes au volume et d'autres offrent des prix fixes.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
- Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 655 577,57 $ et sera réparti comme suit :

Solution visualisation en BI	**2017-2018**	**2018-2019**	**2019-2020**	**Total**
Licence pour l'environnement de production (10000 usagers) (PTI)	1 638 393,75 $			1 638 393,75 $
Installation et configuration (PTI)	132 451,20 $			132 451,20 $
Soutien et maintenance de la solution (PTI)	294 910,87 $	294 910,87 $	147 455,44 $	737 277,18 $
Soutien et maintenance de la solution (Budget de fonctionnement)			147 455,44 $ (Janvier à Juin 2020)	147 455,44 $
Total	2 065 755,82 $	294 910,87 $	294 910,88 $	**2 655 577,57 $**

Licences, installation, configuration et soutien (PTI)

La dépense de 2 508 122,13 $, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 70750 - Intelligence d'affaires - Finances, et ce durant la période d'implantation. Un montant maximal de 2 290 249,81 $ net de taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-044 et d'agglomération RCG 15-040.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera assumée à 49.8% par la ville centre et 50.2% par l'agglomération. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Soutien et maintenance de la solution après le projet (budget de fonctionnement)

Les frais de soutien et maintenance sont capitalisables (PTI) lors de la période d'implantation de la solution, soit de juillet 2017 à décembre 2019.

Après la période d'implantation, un ajustement de la base budgétaire du service des TI sera nécessaire pour assumer les frais de support et maintenance de la solution, au montant de 147 455,44 $, toutes taxes comprises pour la première moitié de 2020 (janvier à juin).

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans

l’établissement du taux des dépenses mixtes d’administration générale imputée au budget d’agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette solution interactive et intuitive sera très largement diffusée à plusieurs milliers d'employés. Elle conférera à la Ville un haut potentiel de développement durable en éliminant à la source l'impression de nombreux rapports d'opérations, de suivis et d'analyses, qui seront dès lors visualisés sur les postes de travail, les tablettes ou les téléphones intelligents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette solution de visualisation permettra à la Ville d'analyser les données disponibles afin d'améliorer la productivité de l'organisation et la prestation de services aux citoyens. L'utilisation d'une solution de visualisation pour de multiples projets permettra une optimisation des coûts d'investissements grâce à une plateforme commune qui facilitera l'usage auprès des employés qui accéderont à de multiples sources de données.

Cette solution permettra également de supporter la libéralisation des données publiques en facilitant la présentation de certaines données aux citoyens.

À noter que cette solution remplacera une solution désuète et non supportée qui, de plus, est limitée à seulement 500 usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE - 24 mai 2017;
Présentation du dossier à la Commission sur l'examen des contrats - 31 mai 2017;
Approbation du dossier au CE - 7 juin 2017;
Approbation du dossier au CM – 12 juin 2017;
Approbation du dossier au CG – 15 juin 2017;
Octroi du contrat - juin 2017;
Réalisation des travaux d'intégration - juillet 2017 à septembre 2017;
Réalisation du projet - septembre 2017 à décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Raoul CYR, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc GAGNON
C/s projets TI

Tél : 514 872-4572
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-04-27

Martin-Guy RICHARD
Directeur

Tél : 514 945-8929
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information
Tél :
Approuvé le : 2017-05-15

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2019/10/24
17:00

(2)

Dossier # : 1192937004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 - Déposer le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 - Déposer le bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Il est recommandé de :

- mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;
- prendre acte du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025.
- prendre acte du dépôt pour information du *Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* .

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-09 14:05

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1192937004**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 - Déposer le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 - Déposer le bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), toute municipalité régionale doit élaborer et maintenir en vigueur un plan de gestion des matières résiduelles. Dans le cas de la région de Montréal, le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (ci-après Plan métropolitain) a été réalisé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Il s'applique aux quatre-vingt-deux (82) municipalités du territoire de la CMM. Le Plan métropolitain est entré en vigueur le 28 janvier 2017. La CMM a proposé un projet de modification du Plan métropolitain qui a fait l'objet d'une consultation publique en mai 2019. Le projet de modification avait pour objectif de proposer au gouvernement du Québec une solution globale aux crises périodiques qui affectent l'industrie du recyclage et de refléter l'augmentation des préoccupations des citoyens concernant l'environnement. Le projet de modification du Plan métropolitain, adopté par le Conseil de la CMM, a été transmis à RECYC-QUÉBEC pour analyse et avis ministériel. Une réponse est attendue en début d'automne.
Conformément à l'article 53.24 de la même loi, les municipalités locales sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre du Plan métropolitain sur leur territoire. Elles sont également tenues, dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur du Plan métropolitain, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du Plan métropolitain.

Pour remplir cette responsabilité et en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines*

compétences municipales dans certaines agglomération s (L.R.Q., chapitre E-20.001), le partage des compétences en matière de gestion des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération de Montréal est établi comme suit :

- L'agglomération est responsable de l'élaboration et de l'adoption du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal ainsi que de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles et de tout élément relatif à la gestion des matières dangereuses. Aux termes de la loi, la Ville de Montréal, en tant que municipalité centrale, exerce les compétences de l'agglomération, entre autres, pour la préparation et le suivi du Plan directeur.

C'est dans ce contexte que la Ville de Montréal a entamé le processus de révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (ci-après Plan directeur). Le projet de Plan directeur pour la période 2020-2025 a été préparé par le Service de l'environnement, conformément au projet de modification du Plan métropolitain de la CMM, et il peut maintenant faire l'objet de consultations publiques par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

Puisque le projet de Plan directeur 2020-2025, prend pour référence le portrait actuel de la gestion des matières résiduelles, il a été jugé opportun de procéder par la même occasion au dépôt du *Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.* Le Bilan 2018 a été réalisé afin de présenter l'état d'avancement du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* et des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Il découle de l'action 10.1 qui spécifie qu'un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur doit être réalisé tous les ans, et qu'un portrait de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal doit être effectué aux deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0480 20 septembre 2018 : déposer le document intitulé "Bilan 2017 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal".
CG09 0346 27 août 2009 : adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014.

DESCRIPTION

Le Plan directeur présente la vision, les objectifs, les axes d'intervention de l'agglomération et les principes directeurs qui sous-tendent l'ensemble de la démarche. Il présente également les actions à déployer au cours de la période 2020-2025. Le Plan directeur 2020-2025 se veut un levier s'inscrivant à la fois dans la continuité des efforts passés, tout en soulignant la nécessité de mettre en place des actions concrètes et audacieuses contribuant à la transition écologique.
La vision du projet de Plan directeur 2020-2025 se décrit comme suit : « Montréal adhère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, au mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet en 2030 et qui rendra ses citoyennes et citoyens fiers. Elle instaure les conditions de succès en termes technologiques, économiques, culturels, d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficiente et flexible des matières résiduelles».

Le projet de Plan directeur 2020-2025 est construit sur la base de quatre principes directeurs :

- Prioriser les 3RV-E soit le respect en tout point de la hiérarchie suivante : Réduction, réutilisation, recyclage, valorisation et en dernier recours élimination;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de gestion des matières résiduelles en cohérence avec le projet de plan climat 2020-2025 de la Ville de Montréal en préparation;
- Favoriser le développement d'une économie circulaire et le virage vers la transition écologique;
- Développer des actions concertées avec l'ensemble des parties prenantes.

Le projet de Plan directeur 2020-2025 est structuré autour de six (6) catégories d'actions se déclinant ainsi :

1. Réduction à la source (8 actions)
2. Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées (9 actions)
3. Collecte systématisée des matières recyclables (6 actions)
4. Augmentation de la récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (6 actions)
5. Stimulation de la participation citoyenne (6 actions)
6. Innovation par l'intelligence de marché (14 actions)

Afin d'entendre les commentaires des différentes parties prenantes (citoyens, organismes environnementaux, sociaux et économiques) sur le projet de Plan directeur 2020-2025, la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs amorcera une consultation publique dès le mois d'octobre.

Le *Bilan 2018 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréa l* illustre les données relatives à la récupération (matières recyclables, matières organiques, résidus domestiques dangereux, matériaux secs et encombrants), à l'élimination (ordures ménagères, matériaux secs et encombrants) et à la génération (récupération et élimination) des matières résiduelles pour l'agglomération et pour chacune des administrations locales (villes liées et arrondissements). Il présente également la progression vers l'atteinte des objectifs gouvernementaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015.*

- La collecte des matières recyclables a permis de détourner de l'élimination 168 231 tonnes de matières sur le territoire de l'agglomération, en hausse de 3 % par rapport à 2017. Le taux de récupération s'établit à 62 %, soit à 8 % de l'objectif gouvernemental qui est de 70 %.
- La collecte des matières organiques a permis de récupérer 95 329 tonnes de matières, en hausse de 12 % par rapport à 2017. Le taux de récupération atteint 26 %, soit à 34 % de l'objectif gouvernemental qui est de 60 %.
- Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 3 394 tonnes de résidus domestiques dangereux (RDD) ont été détournées de l'élimination. Du total, 81 % de tous les RDD l'ont été par le réseau des sept écocentres de l'agglomération. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015* n'a pas d'objectif de récupération pour les RDD.

- Plus de 163 700 tonnes de matériaux secs et d'encombrants ont été récupérées, en hausse de 2 % par rapport à 2017. Le taux de récupération s'établit à 70 % et rencontre l'objectif gouvernemental.
    - Le grand total pour toutes les matières récupérées est de 432 385 tonnes, en hausse de 4 % par rapport à 2017.
    - Le grand total pour toutes les matières éliminées est de 497 413 tonnes, en baisse de 4 % par rapport à 2017. Malgré cette baisse, il est estimé qu'il reste

encore près de 103 000 tonnes de matières recyclables dans les ordures ménagères éliminées.
- Le grand total généré de matières résiduelles est resté stable par rapport à 2017, pour un total de 929 798 tonnes.

JUSTIFICATION

Le projet de Plan directeur a été préparé afin de permettre à l'agglomération de Montréal de mettre en oeuvre les vingt-et-une (21) mesures du Plan métropolitain qui sont de responsabilité municipale, comme demandé par la *Loi sur la qualité de l'environnement.* Montréal s'est également engagée, dans le cadre du C40 cities, à tendre vers le zéro déchet d'ici 2030, en signant la déclaration *Advancing Towards Zero Waste.* Cet engament doit s'accompagner de gestes concrets et planifiés, d'où la mise à jour du Plan directeur 2020-2025 qui trace la voie pour faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour réaliser les actions du projet de Plan directeur 2020-2025, un cadre financier sera développé selon les recommandations de la Commission une fois les consultations publiques tenues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de Plan directeur s'inscrit dans Montréal durable 2016-2020, le troisième Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sous la deuxième priorité d'intervention «Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources», notamment l'action 6 du plan d'action de l'administration municipale qui vise à réduire et valoriser les matières résiduelles.
Le projet de Plan directeur s'inscrit également sous la priorité d'intervention de Montréal durable 2016-2020 « Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En mandatant la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le projet de Plan directeur 2020-2025, la Ville s'assure que ce dernier reflétera bien les préoccupations et priorités, des citoyens et des parties prenantes. Il s'agit d'une étape essentielle à l'adoption du Plan directeur.
Par ailleurs, sans la mise en œuvre d'un nouveau Plan directeur, et des gestes concrets qui s'y rattachent, les villes de l'agglomération de Montréal ne pourront atteindre les objectifs de réduction et de recyclage des matières résiduelles de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Plan d'action 2011-2015) ni les cibles de la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* .

L'adoption d'un nouveau Plan directeur est également nécessaire afin que l'agglomération de Montréal, en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelle, se conforme aux orientations du Plan métropolitain de la CMM.

Finalement, l'objectif de faire de Montréal une agglomération zéro déchet en 2030, ne pourra être atteint sans l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau Plan directeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

16 octobre : dépôt du projet de Plan directeur et du Bilan 2018 au comité exécutif
22 et 24 octobre : dépôt du projet de Plan directeur et du Bilan 2018 au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Calendrier détaillé des consultations à établir par la commission mandatée :
- Présentation du projet de Plan par le Service de l'environnement en assemblée publique (deux semaines après la publication de l'avis public);
- Audition des mémoires;
- etc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Elise BREAULT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Caroline BOIVIN, 9 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-08-22
Sylvie MAYER Conseillère en aménagement	Frédéric SAINT-MLEUX Chef de section - planification et developpement gmr
Tél : 514 872-5287 **Télécop. :** 514 872-8146	**Tél :** 514 868-8763 **Télécop. :** 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles

Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-09-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles

Pour Roger Lachance, directeur

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur Arnaud Budka, directeur à la gestion des matières résiduelles pour me remplacer du 5 août au 25 septembre 2019 inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directeur du Service de l'environnement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Roger Lachance, ing
Directeur - Service de l'environnement
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-09-08

BILAN 2018 DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Réduire pour mieux grandir

Montréal

GRAND TOTAL GÉNÉRÉ EN 2018

ÉLIMINÉ ET RÉCUPÉRÉ

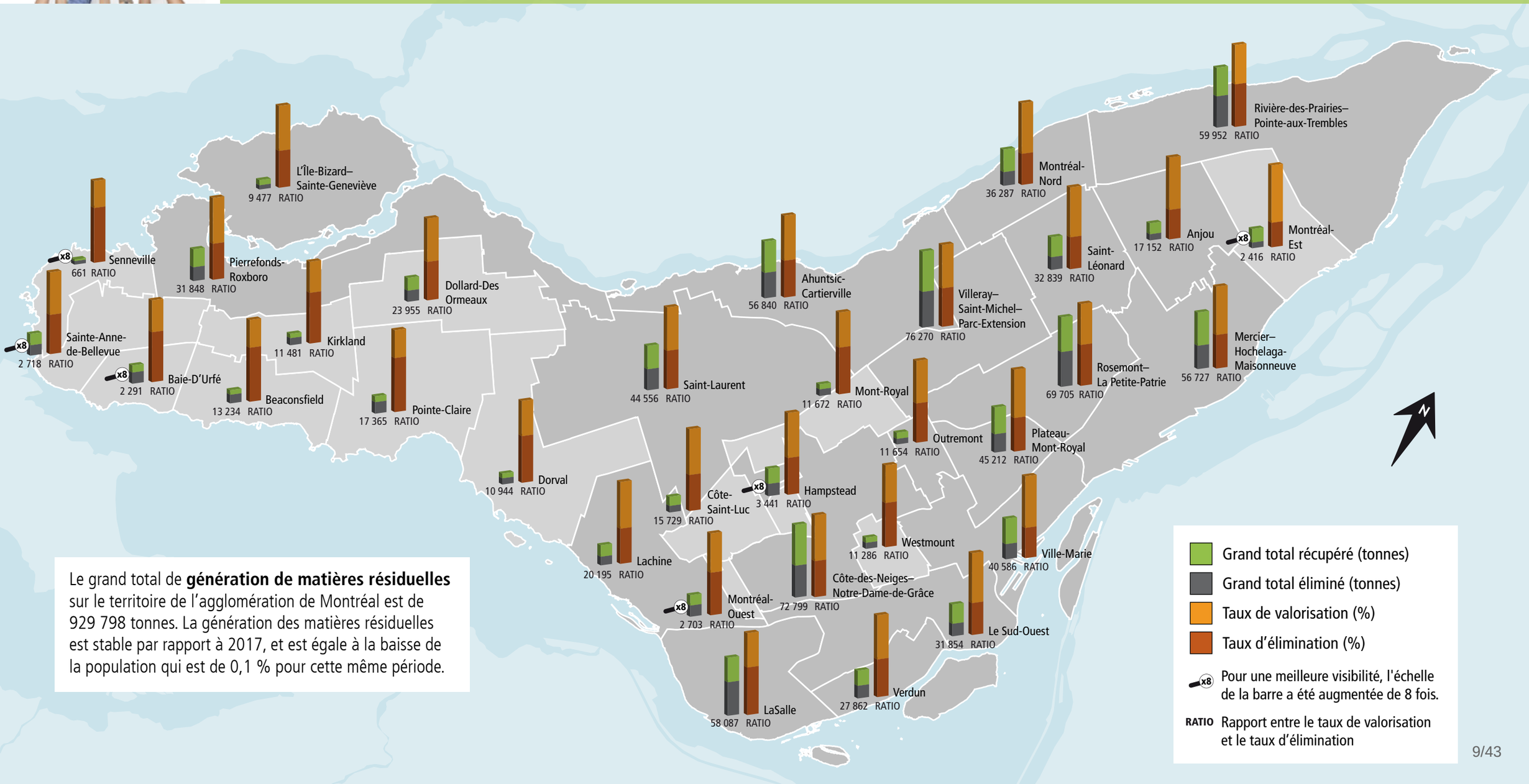

Le grand total de **génération de matières résiduelles** sur le territoire de l'agglomération de Montréal est de 929 798 tonnes. La génération des matières résiduelles est stable par rapport à 2017, et est égale à la baisse de la population qui est de 0,1 % pour cette même période.

GRAND TOTAL RÉCUPÉRÉ EN 2018

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 50 %

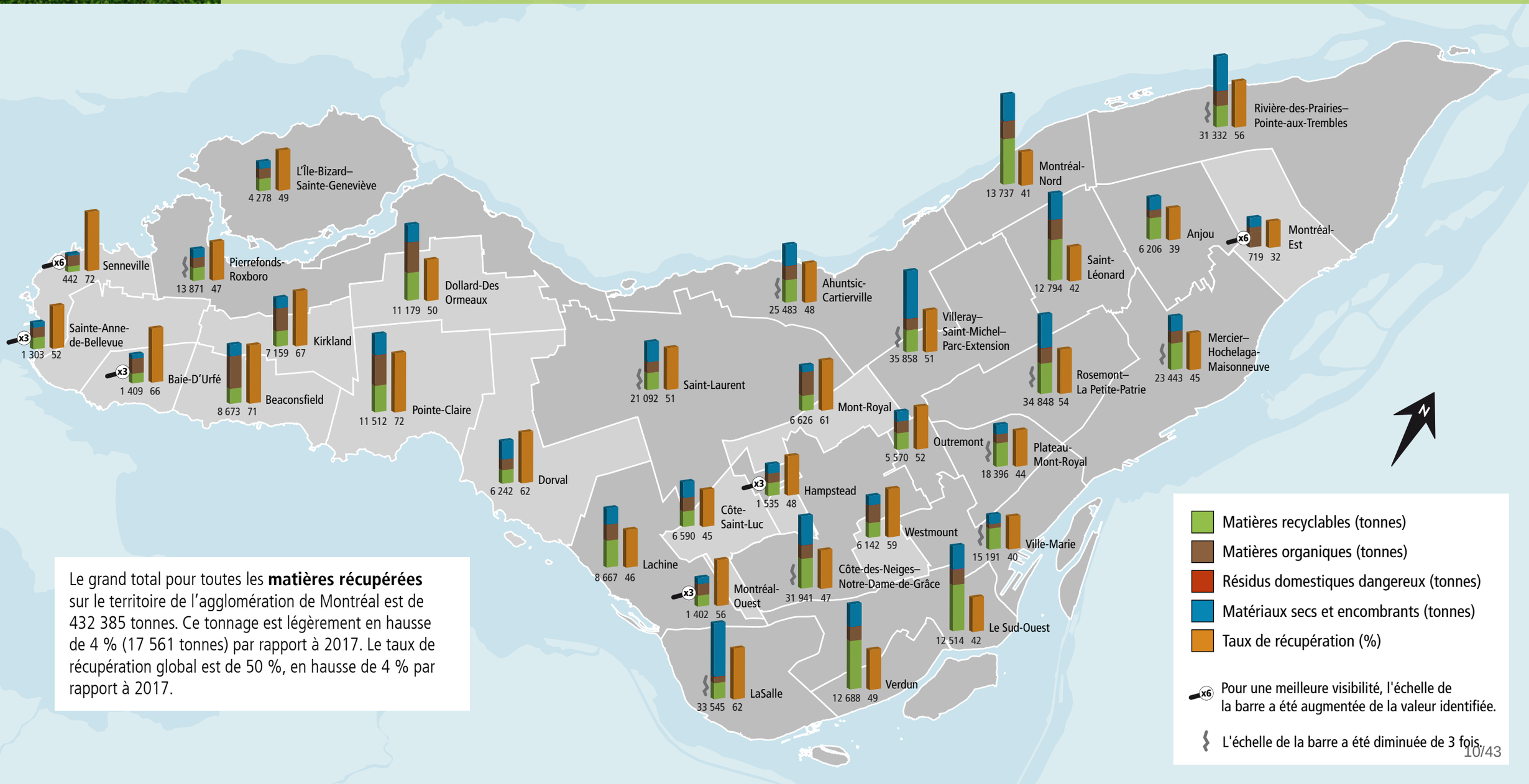

Le grand total pour toutes les **matières récupérées** sur le territoire de l'agglomération de Montréal est de 432 385 tonnes. Ce tonnage est légèrement en hausse de 4 % (17 561 tonnes) par rapport à 2017. Le taux de récupération global est de 50 %, en hausse de 4 % par rapport à 2017.

MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES EN 2018

OBJECTIF DE RÉCUPÉRATION : 70 % AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 62 %

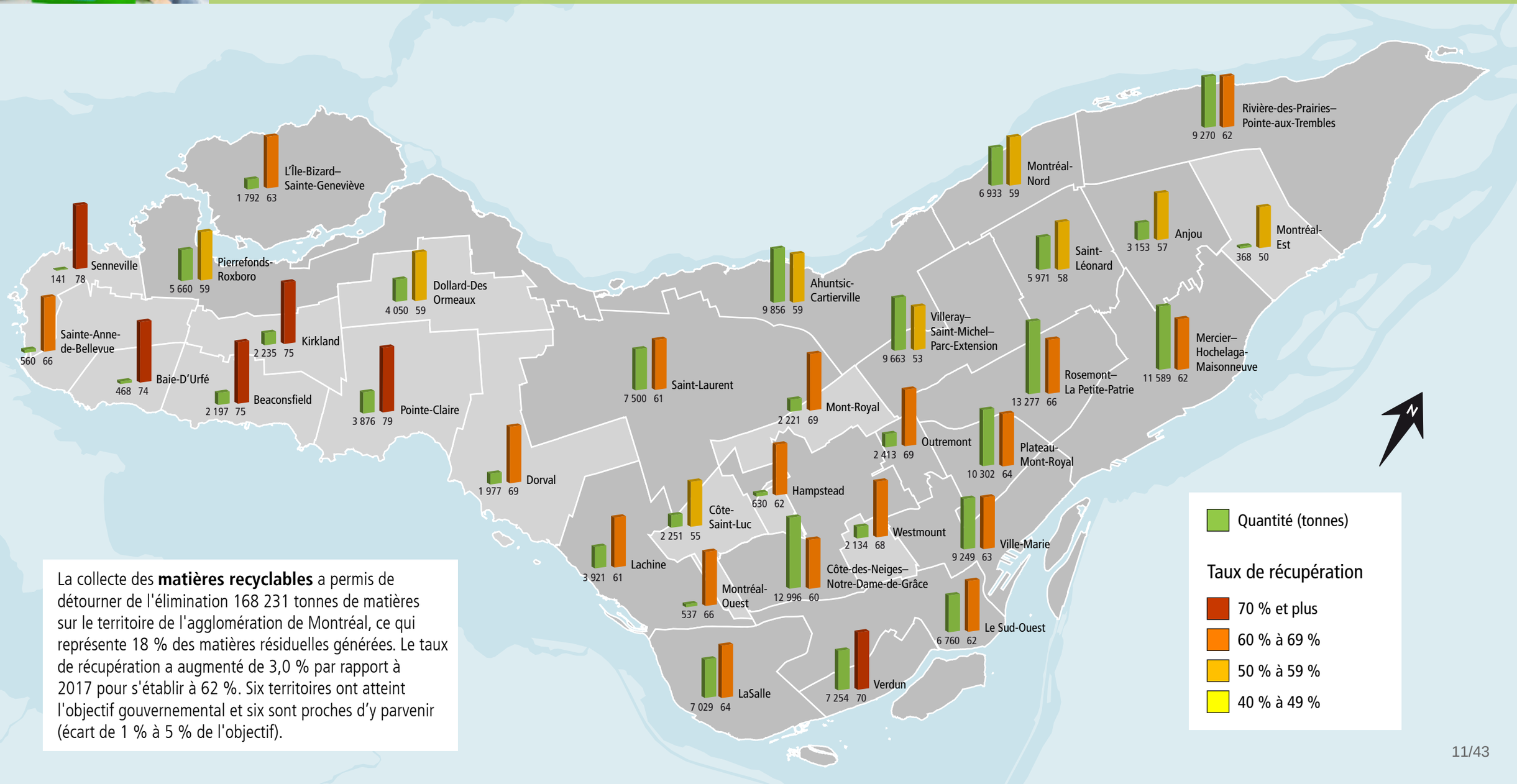

La collecte des **matières recyclables** a permis de détourner de l'élimination 168 231 tonnes de matières sur le territoire de l'agglomération de Montréal, ce qui représente 18 % des matières résiduelles générées. Le taux de récupération a augmenté de 3,0 % par rapport à 2017 pour s'établir à 62 %. Six territoires ont atteint l'objectif gouvernemental et six sont proches d'y parvenir (écart de 1 % à 5 % de l'objectif).

MATIÈRES ORGANIQUES RÉCUPÉRÉES EN 2018

OBJECTIF DE RÉCUPÉRATION : 60 % AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 26 %

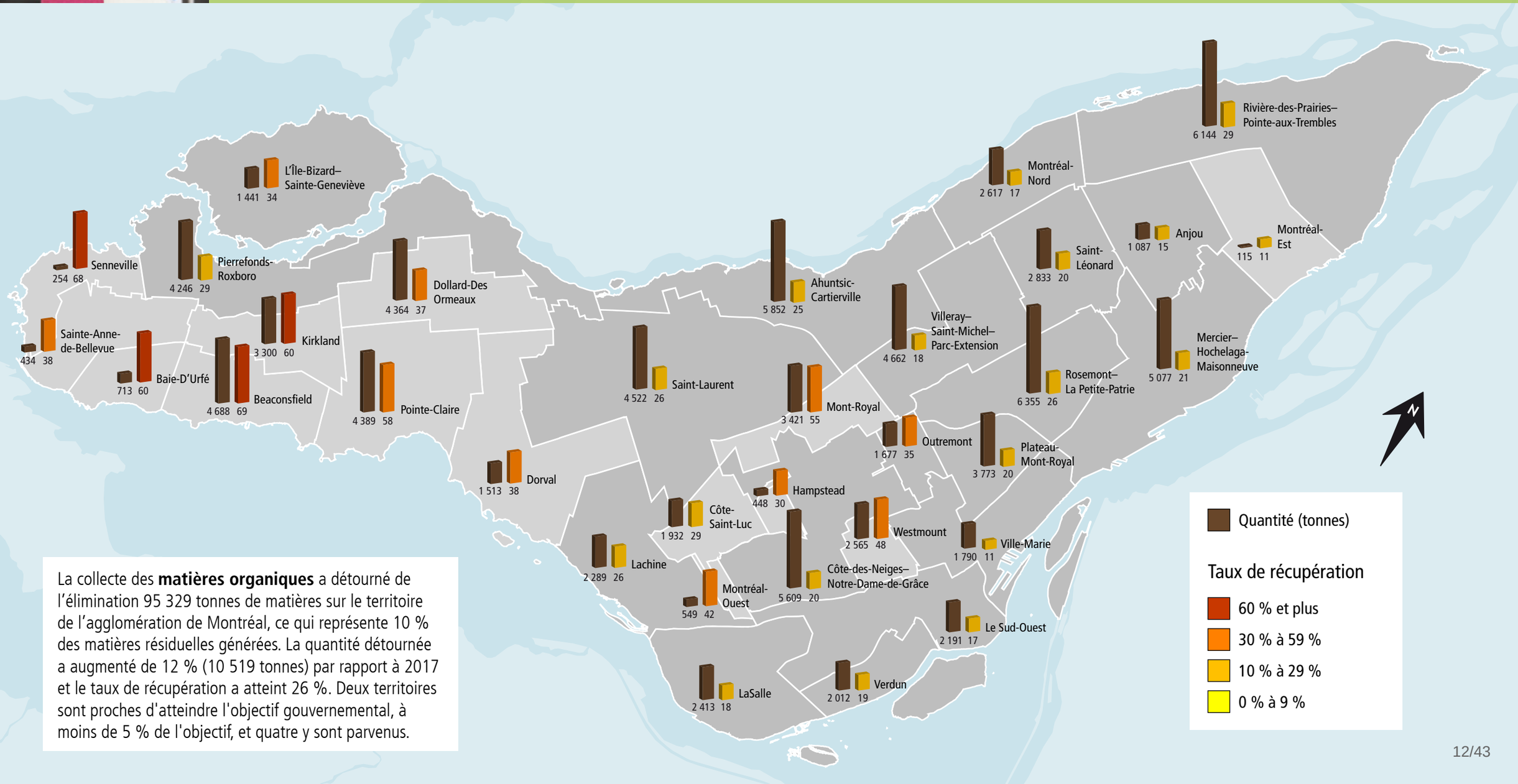

La collecte des **matières organiques** a détourné de l'élimination 95 329 tonnes de matières sur le territoire de l'agglomération de Montréal, ce qui représente 10 % des matières résiduelles générées. La quantité détournée a augmenté de 12 % (10 519 tonnes) par rapport à 2017 et le taux de récupération a atteint 26 %. Deux territoires sont proches d'atteindre l'objectif gouvernemental, à moins de 5 % de l'objectif, et quatre y sont parvenus.

MATÉRIAUX SECS ET ENCOMBRANTS RÉCUPÉRÉS EN 2018

OBJECTIF DE RÉCUPÉRATION : 70 % AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 70 %

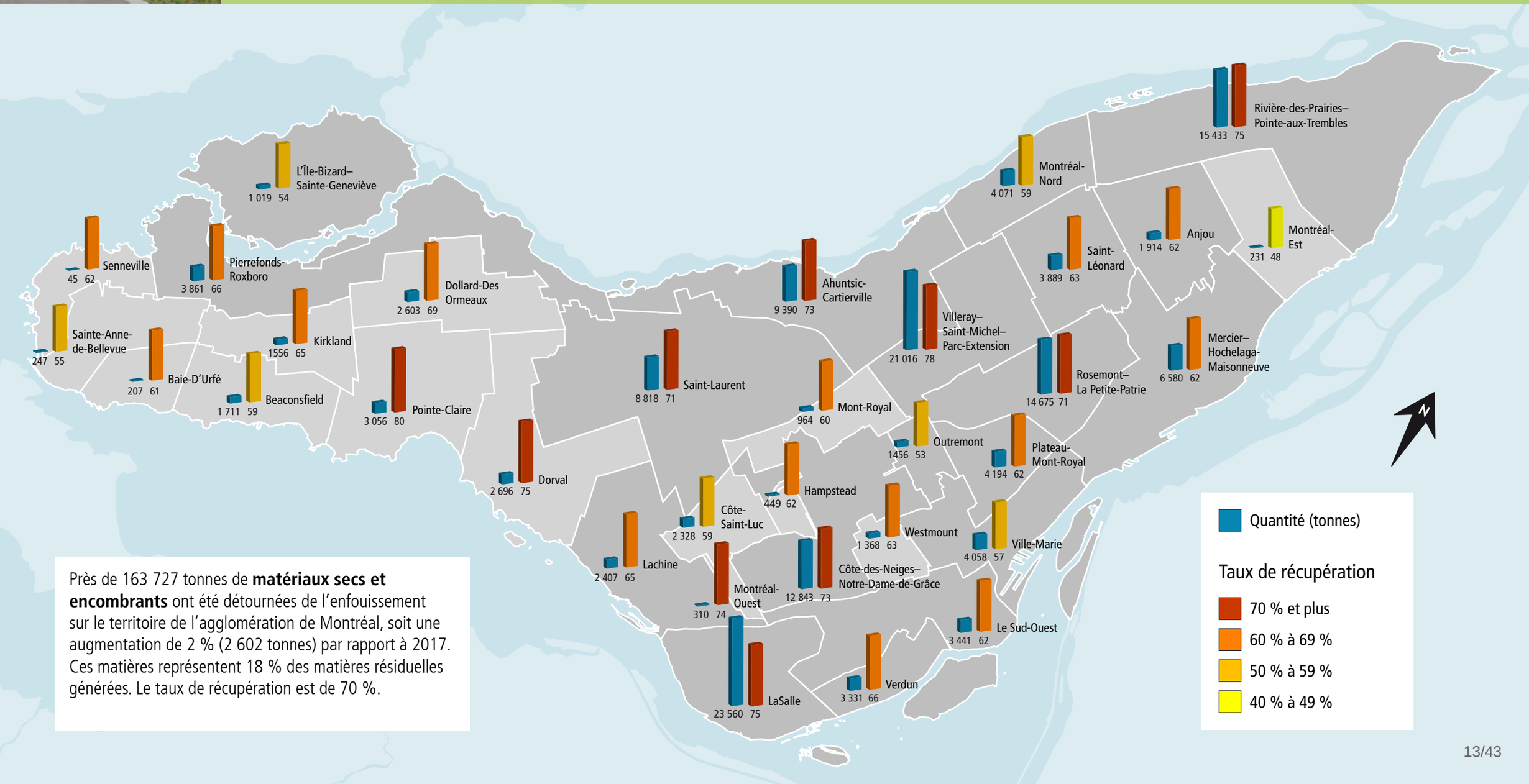

Près de 163 727 tonnes de **matériaux secs et encombrants** ont été détournées de l'enfouissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, soit une augmentation de 2 % (2 602 tonnes) par rapport à 2017. Ces matières représentent 18 % des matières résiduelles générées. Le taux de récupération est de 70 %.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX RÉCUPÉRÉS EN 2018

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL : 63 %

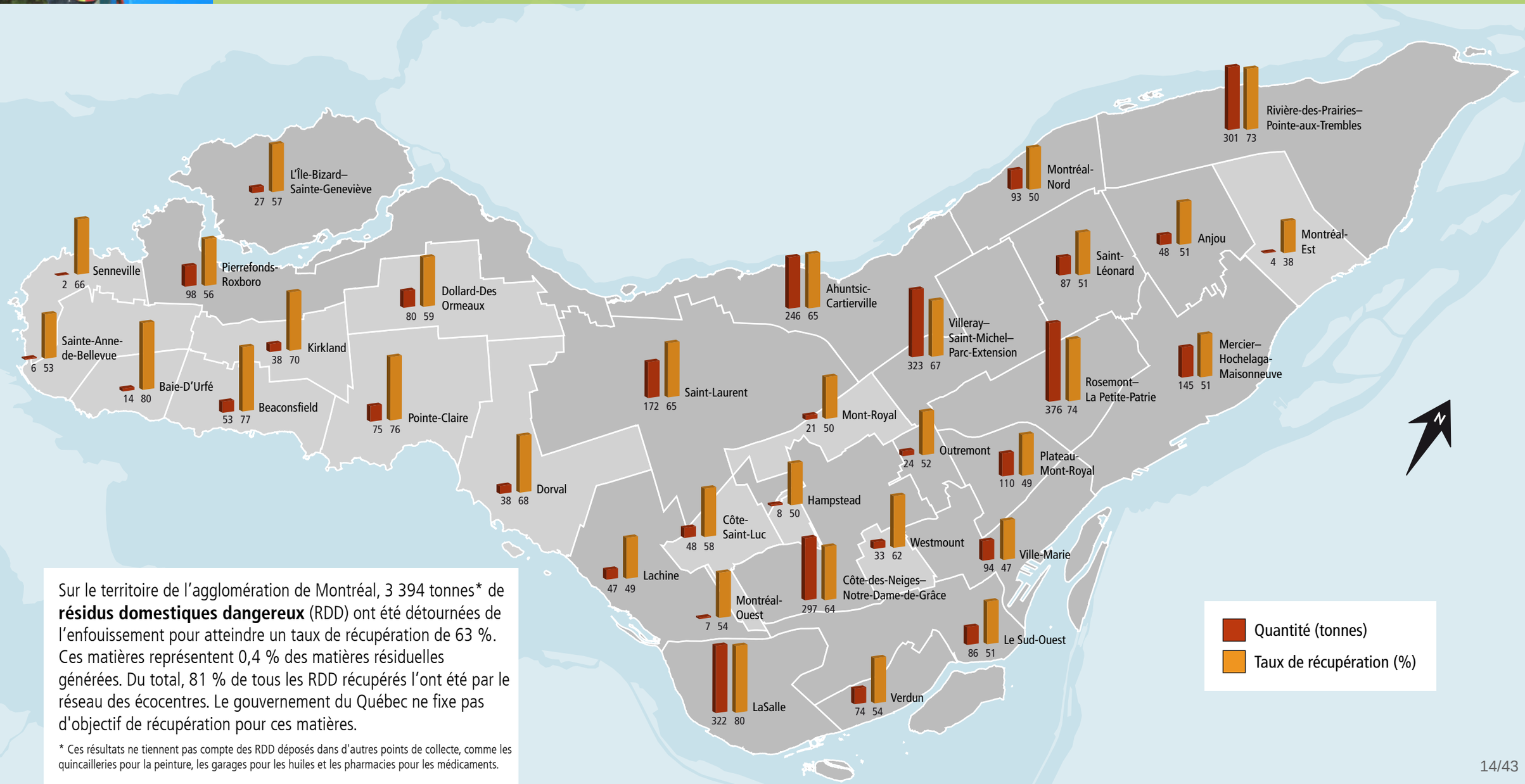

Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, 3 394 tonnes* de **résidus domestiques dangereux** (RDD) ont été détournées de l'enfouissement pour atteindre un taux de récupération de 63 %. Ces matières représentent 0,4 % des matières résiduelles générées. Du total, 81 % de tous les RDD récupérés l'ont été par le réseau des écocentres. Le gouvernement du Québec ne fixe pas d'objectif de récupération pour ces matières.

* Ces résultats ne tiennent pas compte des RDD déposés dans d'autres points de collecte, comme les quincailleries pour la peinture, les garages pour les huiles et les pharmacies pour les médicaments.

GRAND TOTAL ÉLIMINÉ EN 2018

ORDURES MÉNAGÈRES / MATÉRIAUX SECS ET ENCOMBRANTS

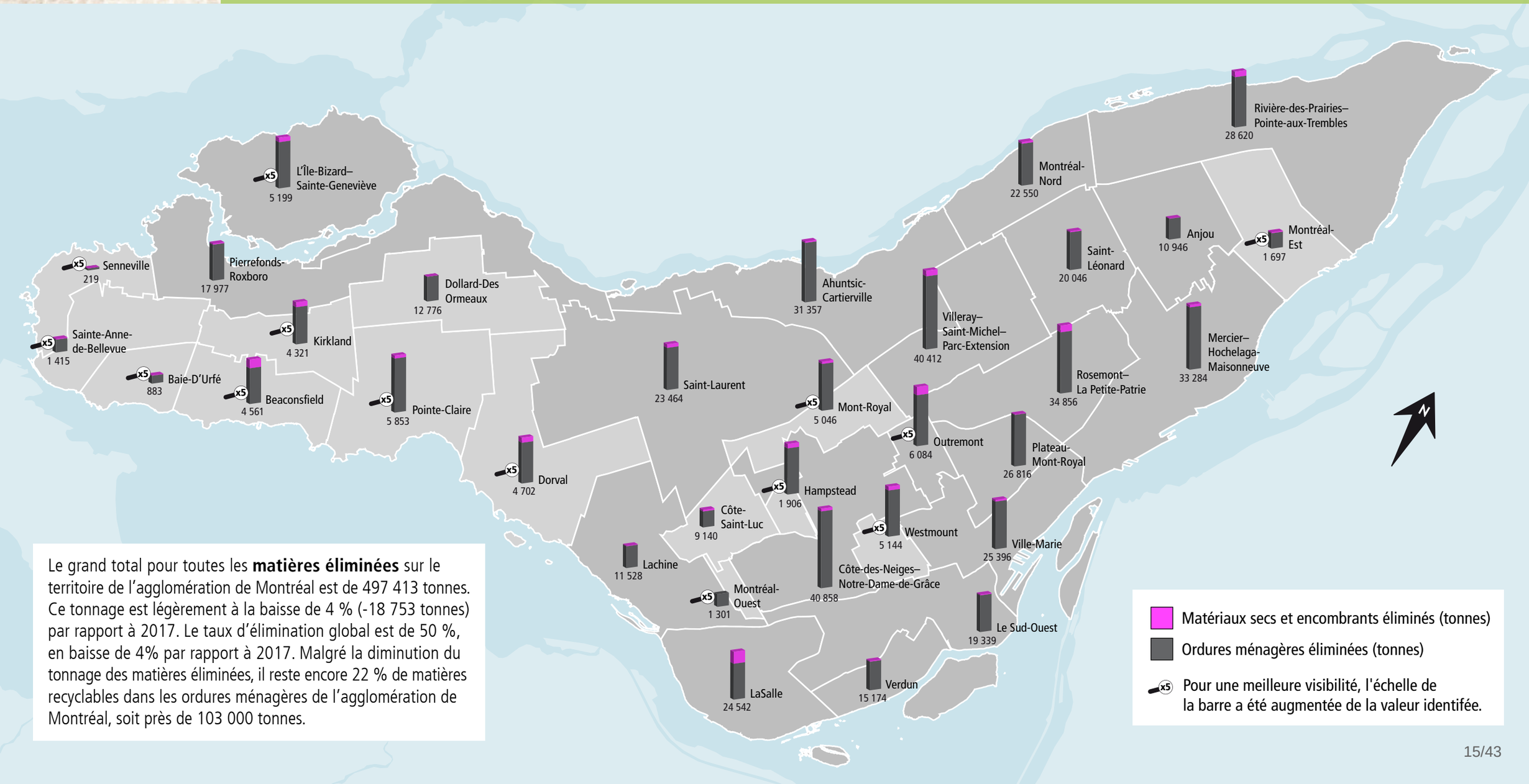

Le grand total pour toutes les **matières éliminées** sur le territoire de l'agglomération de Montréal est de 497 413 tonnes. Ce tonnage est légèrement à la baisse de 4 % (-18 753 tonnes) par rapport à 2017. Le taux d'élimination global est de 50 %, en baisse de 4% par rapport à 2017. Malgré la diminution du tonnage des matières éliminées, il reste encore 22 % de matières recyclables dans les ordures ménagères de l'agglomération de Montréal, soit près de 103 000 tonnes.

Matériaux secs et encombrants éliminés (tonnes)

Ordures ménagères éliminées (tonnes)

x5 Pour une meilleure visibilité, l'échelle de la barre a été augmentée de la valeur identifée.

Montréal, objectif zéro déchet

Révision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Montréal

L'état des lieux

Une excellente performance depuis 2010 effaçant l'impact de la démographie et de la croissance économique

Globalement, les quantités de matières résiduelles ont baissé de 8 %, malgré des augmentations de la population de 6 % et de 28 % du PIB :

- Les matières éliminées ont diminué de 25 % de 2010 à 2018
- Les matières récupérées ont crû de 24 % sur la même période

+24 % 2010-2018 — Hausse de la **récupération**

- 8 % 2010-2018 — Baisse de **la génération**

La génération de matières résiduelles par habitant est donc passée de 534 kg/an à 465 kg/an

Évolution des matières résiduelles générées
Agglomération de Montréal, en milliers de tonnes

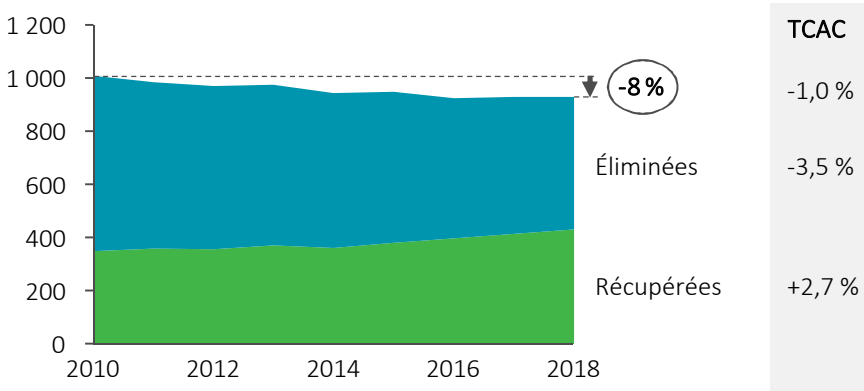

Évolution réelle et selon la structure par habitant de 2010
Agglomération de Montréal, en milliers de tonnes

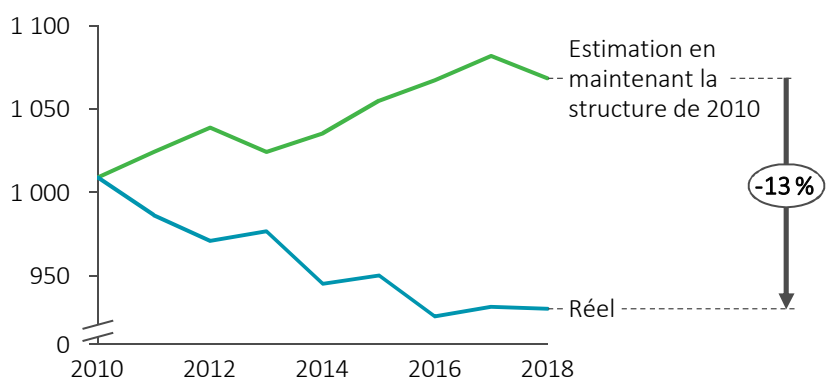

Source : Ville de Montréal

L'état des lieux

Le potentiel de récupération réside principalement dans les matières organiques

47 % de l'ensemble des matières résiduelles produites annuellement sont valorisés :

- Les taux de récupération des matières recyclables et des résidus CRD atteignent respectivement 62 % et 70 % proches de la cible fixée par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) de 70 %
- Le taux de récupération des matières organiques est de 26 % pour une cible fixée par le MELCC à 60 %
- Les matières récupérées sont principalement composées des matières recyclables (39 %), des CRD (38 %) et des matières organiques (22 %)

Les matières résiduelles éliminées sont principalement composées de matières organiques (55 %)

Génération des matières résiduelles
Agglomération de Montréal, en tonnes, 2018

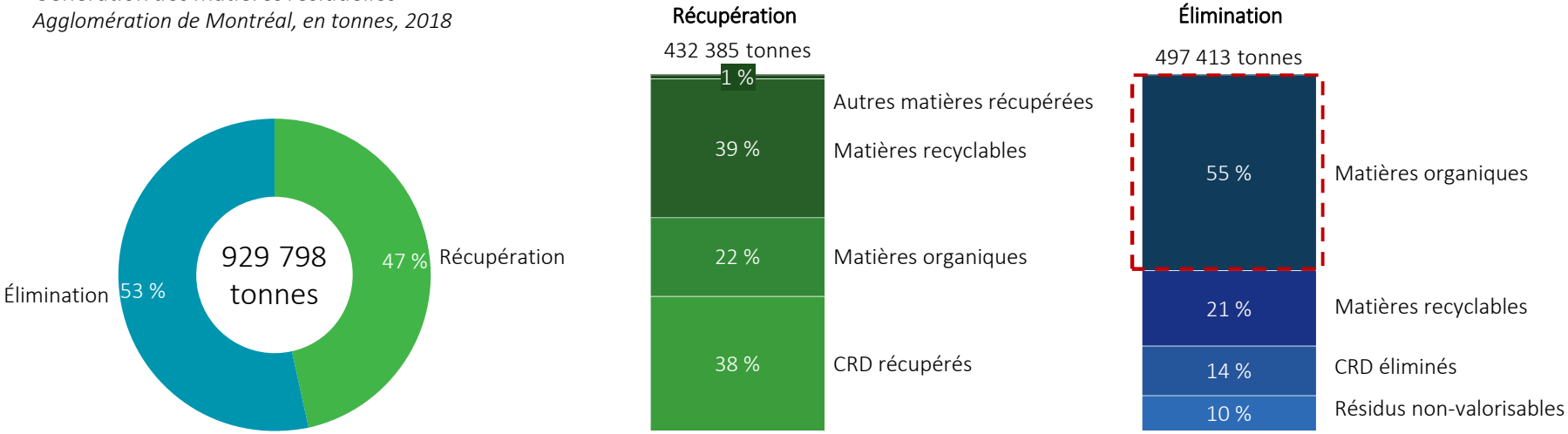

Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

Des enjeux importants

La gestion des matières résiduelles est une affaire complexe

Les deux millions de la population de l'agglomération de Montréal habitent dans un total de 954 683 logements répartis dans 304 317 immeubles :

- 63 % des logements constituent des immeubles de huit logements et moins
- Cette proportion élevée est une caractéristique unique en Amérique du Nord, tout comme la proportion de 43 % de la population qui a changé de lieu de résidence au cours des cinq dernières années

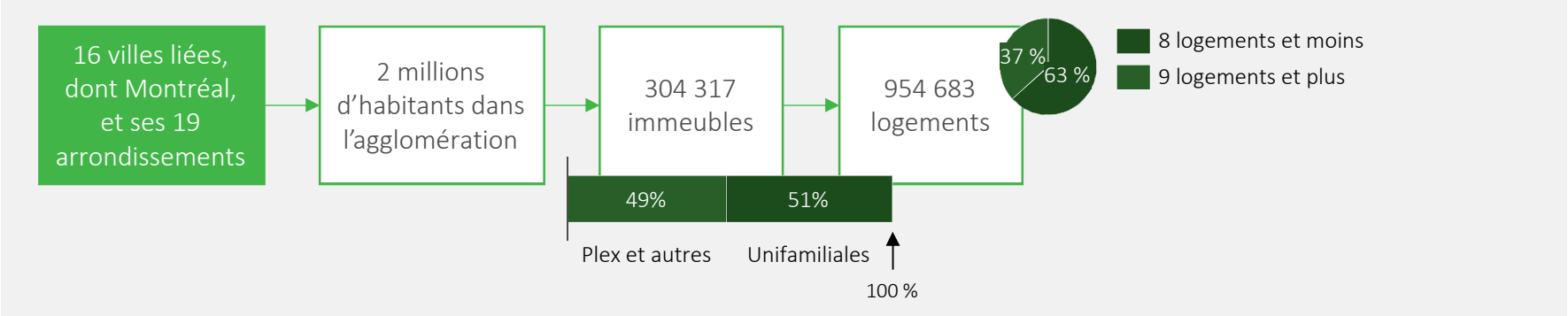

La gestion des matières résiduelles implique une logistique imposante

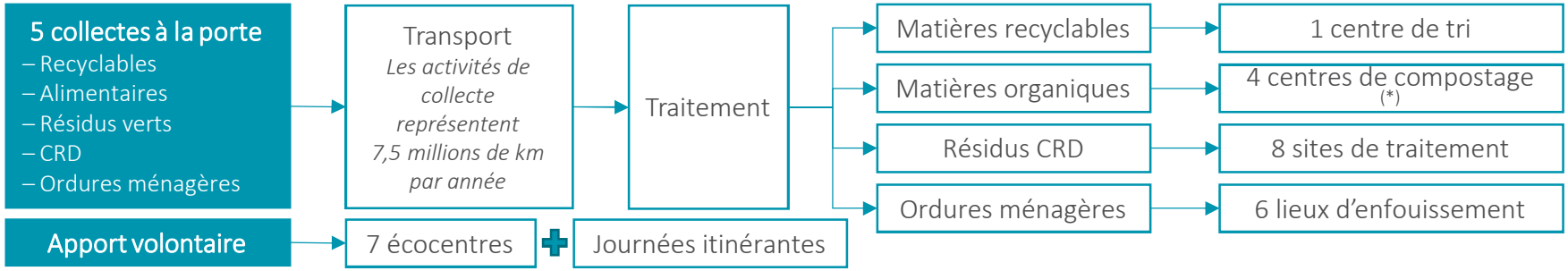

(*) Actuellement la gestion des matières organiques a lieu sur des centres de compostage privés dans l'attente de la mise en service des deux centres de traitement des matières organiques (CTMO) planifiés

Des enjeux importants

Et qui fait face à des enjeux majeurs de différentes natures

Marché

À l'international, la Chine ferme ses portes à l'importation des matières triées. D'autres destinations ne suffisent pas à répondre au besoin. Les débouchés ne peuvent miser sur les bonnes conditions économiques.

Coûts

La gestion des matières résiduelles est un domaine très spécialisé. Les fournisseurs sont peu nombreux, ce qui leur confère un certain pouvoir, pendant que les coûts de transport explosent.

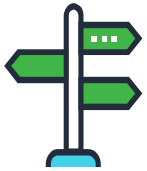

Capacité de traitement/d'élimination

On anticipe la fermeture du centre d'enfouissement technique de Terrebonne d'ici 2029. Ce site accueille 39 % des matières destinées à l'élimination. Le développement de centres de traitement requiert en moyenne une période de 10 ans.

Complexité

Les intervenants sont multiples et l'agglomération n'a pas de levier sur l'ensemble des flux des matières résiduelles. L'implication de tous (gouvernements du Québec et du Canada, producteurs et consommateurs) est ainsi nécessaire.

Des enjeux importants

La fermeture du marché chinois pour les matières recyclables a diminué les opportunités de valorisation

Depuis 2018, la Chine (le plus grand importateur de matières recyclables au monde) a augmenté ses exigences quant à la qualité des matières recyclées qu'elle accepte :

- Avec pour résultat ni plus ni moins la fin des exportations canadiennes vers la Chine
- Les autres marchés (Indonésie, Taiwan, etc.) n'avaient pas la capacité pour absorber la demande

De fait, les prix ont fortement baissé :

- L'indice du prix moyen des matières est passé de 154 $ à 20 $ par tonne entre janvier 2017 et septembre 2019
- Les centres de tri ont ainsi de la difficulté à rentabiliser minimalement leurs opérations, ce qui cause un fardeau à ces opérations qui rendent service à l'environnement

Évolution des exportations de matières plastiques recyclables
Pour l'ensemble du Québec en dollars entre 2009 et 2018

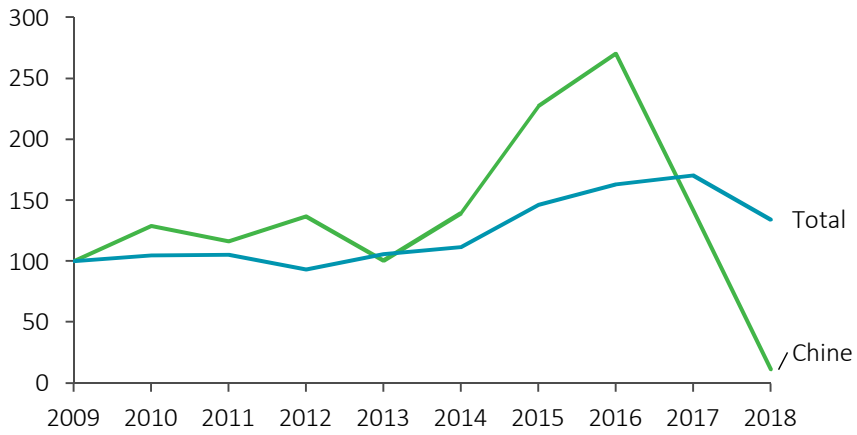

Évolution des exportations de papiers et cartons recyclables
Pour l'ensemble du Québec en dollars entre 2009 et 2018

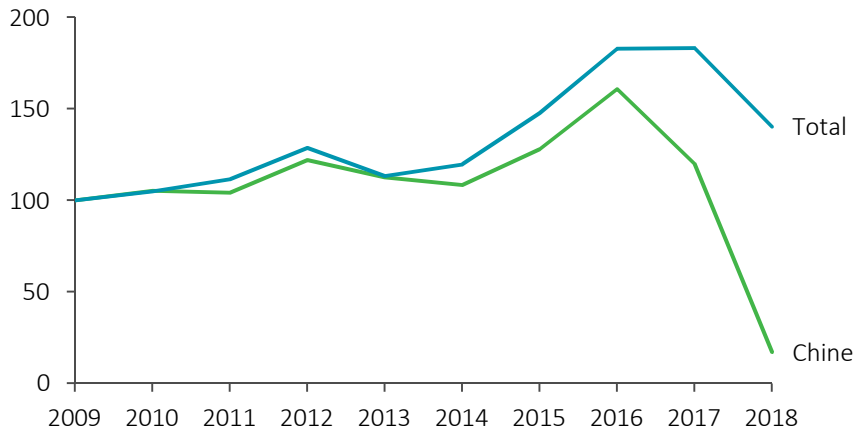

Source :ISQ, Recyc-Québec, Analyse Aviseo Conseil

Des enjeux importants

Mais les coûts totaux sont en croissance

Évolution du coût de gestion des matières résiduelles à la Ville de Montréal entre 2014 et 2018

Ville de Montréal, en $ et %,2014-2018

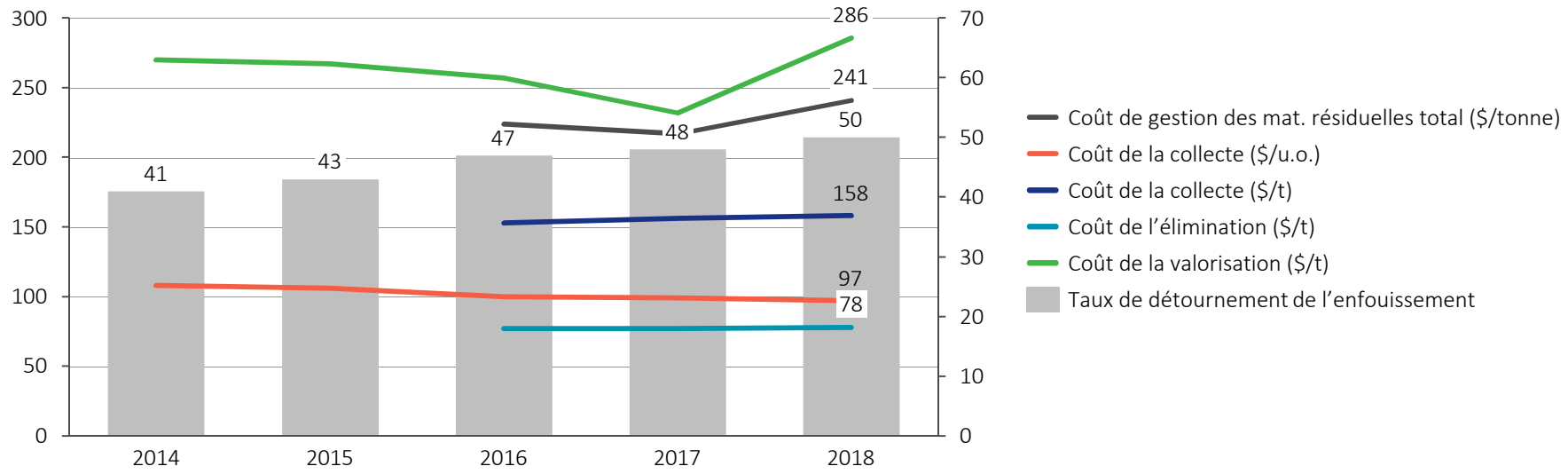

Source : Ville de Montréal

Vision et objectifs

Le mouvement vers une agglomération zéro déchet d'ici 2030

L'alignement stratégique dans le cadre de Rêvons Montréal 2020-2030 a mis en place une vision :

En 2030, Montréal se démarque en tant que leader mondial engagé dans sa transition écologique avec la participation et en faveur de sa population.

Face à l'urgence d'agir, la Ville de Montréal propose un contrat social engageant la participation de sa population, de son personnel, de ses élus, des gouvernements du Canada et du Québec, des acteurs privés et de la société civile pour mettre en œuvre cette vision

La vision du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 est arrimée à l'alignement stratégique :

Montréal accélère, par l'innovation, la collaboration, la sensibilisation et l'exemple, le mouvement qui en fera une agglomération zéro déchet et qui rendra ses citoyennes et citoyens fiers. Elle instaure les conditions de succès en termes technologiques, économiques, culturels, d'infrastructures et de déploiement de services qui permettent une gestion efficiente et flexible des matières résiduelles.

Proposant une transition écologique solidaire, Montréal a adopté une orientation stratégique pour des **quartiers durables et inclusifs**, couvrant :

- Une habitation abordable
- Des quartiers verts
- Le zéro déchet
- Des bâtiments durables
- Des corridors verts
- Des services de proximité

Cette vision est en parfaite cohérence avec celle du ***C40 Cities***, pour lequel Montréal s'est engagée via la déclaration *Advancing Towards Zero Waste* à tendre vers le zéro déchet d'ici 2030 et à :

- Réduire d'au moins 15 % la quantité de déchets municipaux produits par habitant en 2030 par rapport à 2015
- Diminuer d'au moins 50 % la quantité de déchets municipaux enfouis en 2030 par rapport à 2015
- Augmenter d'au moins 70 % le taux de détournement de l'enfouissement en 2030

Montréal s'engage ainsi à dépasser ses engagements et vise un taux de détournement de l'enfouissement de 85 % d'ici 2030

Vision et objectifs

Des objectifs clairs et ambitieux pour la durée du Plan directeur et en vue de l'engagement pris pour 2030

Alignés avec l'engagement de Montréal à C40 Cities et la Politique québécoise, le Plan directeur 2020-2025 prévoit des taux de récupération de 70 % pour 2025

La vision zéro déchet pour 2030 portera le taux de récupération de l'agglomération de Montréal à 85 % et une diminution annuelle d'environ **10 kg par habitant par année** de la génération de matières résiduelles

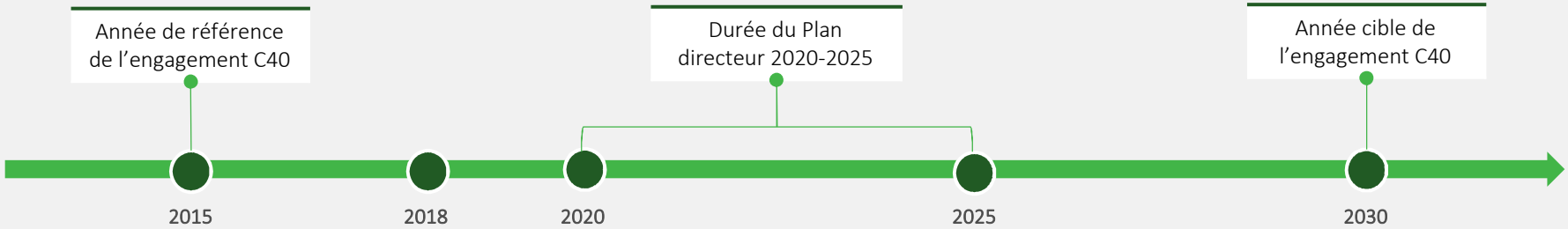

Génération prévue des matières résiduelles selon les objectifs

Agglomération de Montréal, en % et en milliers de tonnes, 2015, 2018, 2025, et 2030

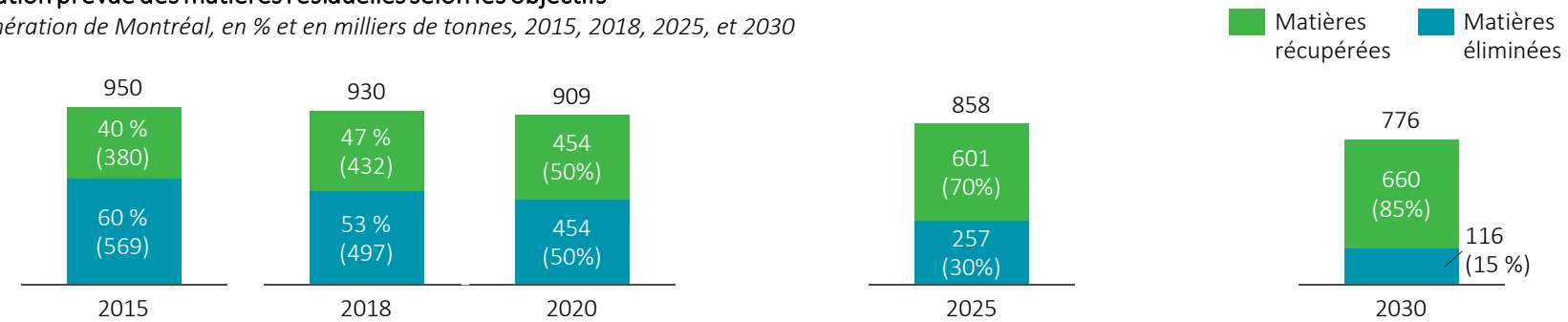

Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

Vision et objectifs

Des bénéfices importants sont associés à l'atteinte de ces objectifs

- **Diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment pour le transport :**
  - Réduction des kilomètres parcourus par les matières résiduelles
  - Utilisation de camions tasseurs à faible taux d'émission ou électrique (en cours avec le service du matériel roulant et des ateliers)
  - Exigence de la production d'un plan de réduction de GES sur la durée des contrats de collecte accordés
- **Contribution à la transition écologique en visant le zéro déchet :**
  - Priorité aux 3RV-E (réduire, réutiliser, recycler, valoriser et éliminer)
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire : 50 % sur la durée du plan directeur
- **Maximisation des bénéfices pour la population :**
  - Gestion guidée par les réalités économiques du marché pour optimiser les coûts à moyen terme et limiter l'impact fiscal pour les citoyens
  - Assurer un environnement sain et durable
- **Montréal, une ville exemplaire et innovante en gestion des matières résiduelles**; notamment par une économie circulaire et une transition écologique :
  - Développement d'une économie circulaire locale
  - Investissement dans des infrastructures innovantes et performantes
  - Industrie du recyclage génère jusqu'à 10 fois plus d'emplois que l'élimination et de meilleures conditions de rémunération
  - Campagnes innovantes d'information, de sensibilisation et d'éducation

À Montréal, le gaspillage alimentaire est estimé à 3,4 milliards $, soit quelque 3 500 $ par ménage. C'est l'équivalent de 2,5 % du PIB. Selon différentes sources, environ 1,1 milliard de dollars de ce gaspillage serait évitable

Une réglementation environnementale suffisamment stricte et dynamique favorise l'innovation en entreprise, une démarche profitable soit par une réduction de coûts, soit par un accroissement de la valeur du produit. Dans un contexte de commerce international, une telle réglementation serait source d'avantage compétitif

La littérature montre qu'en Amérique du Nord le secteur de la récupération génère davantage de retombées économiques que l'élimination. Pour certaines régions, la différence atteint jusqu'à dix fois plus d'emplois supportés par la récupération, et ces emplois sont mieux rémunérés. Dans tous les scénarios, une municipalité s'appuyant sur les 3RV-E réaliserait une croissance économique plus grande qu'une municipalité n'ayant rien changé dans sa gestion des matières résiduelles

Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

Passer à l'action

Six catégories d'actions à considérer

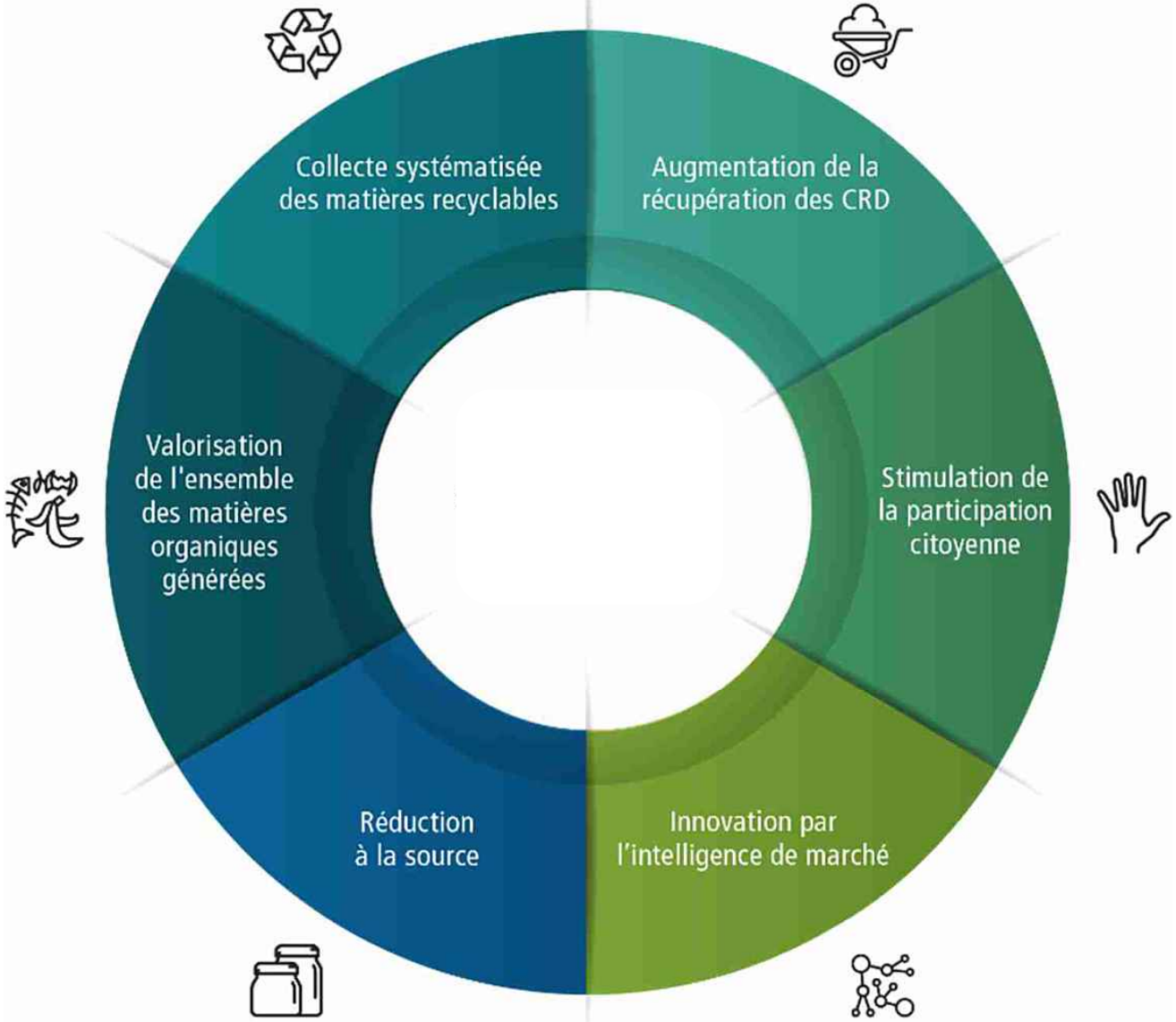

Passer à l'action

Trois priorités pour atteindre le zéro déchet en 2030 dans le contexte montréalais

La réduction à la source de 10 kg/hab./an

- Elle répond aux enjeux de société, notamment de surconsommation
- Elle limite l'augmentation des coûts de gestion, autant de valorisation et d'élimination des matières résiduelles

Le détournement des matières organiques de l'enfouissement :

- Ces matières représentent la principale composante des matières éliminées actuellement, soit 55 % du total
- Les actifs déployés permettront leur valorisation

La mobilisation des parties prenantes :

- La mobilisation des partenaires institutionnels et corporatifs pour que des cibles en totale cohérence avec celles de l'agglomération soient adoptées, représentent un levier important pour leur atteinte
- Les matières recyclables et les CRD ont fait l'objet de nombreuses actions par le passé et présentent des taux de valorisation proches des objectifs cibles. Pour atteindre les objectifs, l'implication d'autres parties prenantes, dont les paliers de gouvernements supérieurs est requise pour le développement d'une économie circulaire assurant la valorisation des matières triées
- Montréal s'engage à être actrice du changement requis et à utiliser son influence pour soutenir la mise en œuvre des actions requises pour une responsabilisation totale des producteurs (consigne sur le verre, critère de mise en marché d'emballage, développement de filières de valorisation, etc.) et pour le développement de filières adaptées à la réalité économique et environnementale actuelle (production d'énergie renouvelable, résilience aux changements climatiques)

L'apport des gouvernements du Québec et du Canada de même que l'implication des producteurs seront nécessaires à la bonne marche des interventions

LA PRIORITÉ DE LA RÉDUCTION À LA SOURCE

POSITIONNEMENT

La réduction à la source et davantage de réemploi sont les fondations, le point de départ, d'une ville zéro déchet d'ici 2040

CIBLE 2025	- 10 % ▶	90 000 tonnes
CIBLE 2030	- 20 % ▶	180 000 tonnes

ACTIONS PRIORITAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	COÛT ANNUEL 2020-2025
1. Mettre fin à l'utilisation de plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique : • Encadrement règlementaire pour les plastiques à usage unique dès 2020	– Baisse des coûts des matières non générées (10 M$ pour une baisse de 10 % de la génération de matières résiduelles générées) – Réduction de l'impact environnemental (plastiques dans les océans, émissions GES, etc.) – Soutien au développement d'une économie sociale (réparation, réutilisation)	2 M$	2 M$
2. Lutter contre le gaspillage alimentaire : • Réduction du gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025			
3. Faciliter le don et la valorisation des textiles : • Interdiction de l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces du textile • Encadrement règlementaire pour le déploiement des boîtes de dons			
4. Mobiliser la communauté : • Soutien aux évènements et initiatives de promotion de la réduction à la source • Campagne d'information, sensibilisation, éducation • Écofiscalité à compter de 2025			

LA PRIORITÉ DE DÉTOURNEMENT DE L'ENSEMBLE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE L'ENFOUISSEMENT

POSITIONNEMENT

Des services de collecte optimisés, des citoyens mieux informés et une infrastructure plus étoffée favoriseront l'augmentation et la valorisation des matières organiques collectées

CIBLE 2025	60 %	taux de valorisation
CIBLE 2030	100 %	taux de valorisation

ACTIONS PRIORITAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	IMPACT ANNUEL MAXIMAL 2020-2025
1. Inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte (ajustement des outils de collecte, espacement des collectes d'ordures ménagères) Tests pilotes dès 2020	– Baisse des coûts de gestion du même pourcentage – Optimisation des routes et des coûts de collecte – Production d'extrants à valeur ajoutée (compost et gaz naturel renouvelable) – Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations de gestion des matières résiduelles	1 M$ (1)	5,2 M$ (2)
2. Déployer des infrastructures modernes pour le traitement des matières organiques et assurer un suivi des extrants			
3. Déploiement des collectes de matières organiques dans les 9 logements et plus (100 % en 2025)			
4. Déploiement des collectes de matières organiques dans les écoles (100 % en 2025)			
5. Interdiction progressive, sur la durée du plan directeur, de l'élimination des matières organiques pour les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs			

(1) Tests pilotes prévus pour la planification du déploiement sur la durée du projet de PDGMR : fréquence des collectes, outils de collecte, etc.

(2) Impact net sur le budget de fonctionnement pour le déploiement de 100 % des u.o (9 et plus). Comprend l'achat et la fourniture des outils de collecte et intègre les coûts nets d'exploitation des CTMO (coûts évités inclus). Coûts hors amortissement des infrastructures.

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

POSITIONNEMENT

Mobiliser et responsabiliser les différents générateurs de matières résiduelles pour stimuler une conception responsable et le développement d'une économie circulaire

CIBLE 2025	90 %	Taux de compensation des coûts de gestion des matières résiduelles des générateurs privés
CIBLE 2030	100 %	Taux de compensation des coûts de gestion des matières résiduelles des générateurs privés

ACTIONS PRIORITAIRES	IMPACTS	COÛT 2020	COÛT ANNUEL 2020-2025
1. Présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le coût total réel de gestion des matières recyclables et des CRD et établir des modalités de compensation représentatives de la réalité du marché 2. Intégrer une clause exigeant la récupération des résidus de construction, rénovation, démolition lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements et dans les clauses techniques des appels d'offres de travaux de la Ville 3. Analyser les modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles (CRD et matières recyclables) 4. Soutenir des projets de recherche dans le but de valoriser plus efficacement les matières résiduelles	– Compensation de 100 % des coûts de gestion des matières résiduelles générés par le privé – Développement d'une économie circulaire – Favoriser la mise en marché de produits éco-conçus	150 k$	150 k$

Échéancier

Prochaines étapes

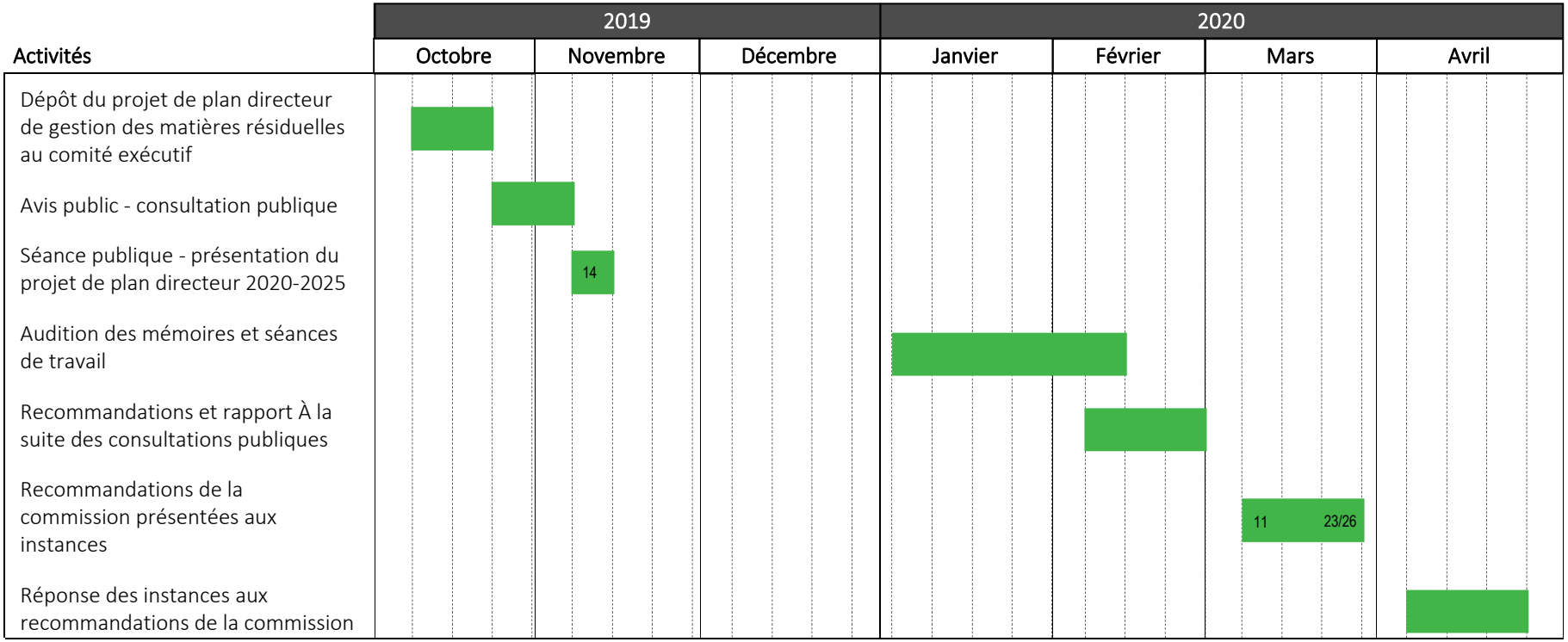

Glossaire

3RV-E : Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination

CTMO : centre de traitement des matières organiques

CRD : résidus de construction, rénovation, démolition

ICI : Institutions, Commerces et Industries

Matières éliminées : matières résiduelles destinées au dépôt ou rejet définitif notamment par la mise en décharge ou l'incinération

Matières récupérées : matières recyclables collectées par le biais de la collecte sélective mise en œuvre

Matières recyclables : matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduites dans un cycle de production

Matières résiduelles : tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le possesseur destine à l'abandon *

MELCC : ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques

PQGMR : politique québécoise de gestion des matières résiduelles

PMGMR : plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

RDD : résidus domestiques dangereux

TCAC : taux de croissance annuel composé

u.o. : unité d'occupation

Source (*): RECYC-QUÉBEC

Annexe

Annexe

Des fournisseurs peu nombreux

La répartition des matières résiduelles par site de traitement en 2018 illustre la forte concentration des marchés :

- Le Groupe TIRU accapare presque tout le marché des matières recyclables. Si son site de Montréal prend 92 % des matières, l'organisation accueille dans les faits au total plus de 99 % des quantités
- Les matières organiques sont divisées selon les types. Mironor accueille les résidus mélangés, EBI se concentre sur les résidus alimentaires et Englobe reçoit les résidus verts. La Ville de Montréal gère elle-même les feuilles en vrac et copeaux
- Koncas Recyclage s'occupe de 85 % des résidus CRD et des encombrants. Quatre autres joueurs se partagent les autres quantités
- Trois joueurs principaux se partagent les ordures ménagères : Complexe Enviro Connexions ltée à Terrebonne, EBI à Saint-Thomas et Waste Management à Sainte-Sophie

Part des quantités du plus important fournisseur

Matières recyclables	Matières organiques	Résidus CRD et encombrants	Ordures ménagères

Groupe TIRU - Montréal | Trois grands joueurs | Koncas Recyclage | Trois grands joueurs

Source : Ville de Montréal, Analyse Aviseo Conseil

Annexe

La fermeture d'un site d'enfouissement privera d'une destination 40 % des matières enfouies

On anticipe la fermeture du centre d'enfouissement technique de Terrebonne d'ici 2029 :

- Or, le Complexe Enviro Connexions de Terrebonne accueille 39 % des 497 413 tonnes de matières destinées à l'élimination
- De plus, environ la moitié de l'enfouissement de la CMM s'y concentre

Si les matières éliminées ne diminuent pas, le développement d'un nouveau site d'enfouissement technique sera nécessaire. Un tel développement d'un nouveau site serait très coûteux :

- Sans compter les enjeux compréhensibles d'acceptabilité sociale
- On estime la durée de développement à 10 ans

Annexe

Quatre principes directeurs guident les interventions du Plan directeur

Priorité aux 3RV-E Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Économie circulaire et transition écologique	Implication concertée de l'ensemble des parties prenantes
La hiérarchie des 3 RV-E est fondamentale à une gestion performante des matières résiduelles. Elle met l'accent sur la réduction à la source et le réemploi et introduit notamment la valorisation des matières en énergie.	La gestion efficace des différentes matières résiduelles est clé dans la réduction des GES et le présent plan est une composante importante et intégrée des leviers devant permettre à l'agglomération d'atteindre ses objectifs. Les matières résiduelles sont responsables de 4 % des émissions de GES de Montréal alors que le recyclage contribue à diminuer la surproduction et le transport.	L'économie circulaire exige un système de production et de consommation s'appuyant sur les 3 RV-E à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou service afin de réduire le gaspillage et son empreinte environnementale. Contrairement à l'économie linéaire, dont la vie des matières prend fin lors de leur élimination, l'économie circulaire fonctionne en boucle pour promouvoir des actions plus environnementalement responsables, assurant ainsi un développement économique soutenable sur le long terme.	Une gestion efficace des matières résiduelles repose sur la contribution de toutes et tous (consommateurs, producteurs et gouvernements) sans oublier que l'influence de l'agglomération peut avoir ses limites.

Annexe

Détails des actions par catégorie (1 de 6)

1 : Réduction à la source

La réduction à la source et le réemploi sont les fondations, le point de départ, d'une ville zéro déchet d'ici 2040

Orientations	Actions
1.1 Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique	1.1.1 Interdire certains plastiques à la suite des consultations publiques et des analyses d'impacts
	1.1.2 Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission
	1.1.3Participer et soutenir des événements et initiatives de réduction à la source
1.2 Enrayer le gaspillage alimentaire	1.2.1 Participer à des groupes de travail et établir un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire
	1.2.2 Conseiller les exploitants de commerce alimentaire sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
1.3 Faciliter les dons de textiles	1.3.1 Favoriser la collecte par un encadrement moderne
	1.3.2 Soutenir les marchés de valorisation
	1.3.3 Interdire l'élimination des invendus et refus de production

Annexe

Détails des actions par catégorie (2 de 6)

2 : Valorisation de l'ensemble des matières organiques générées

Des services de collecte optimisés, des citoyens mieux informés et une infrastructure plus étoffée favoriseront l'augmentatio n et la valorisation des matières organiques collectées.

Orientations	Actions
2.1 Optimiser la valorisation des matières organiques	2.1.1 Mettre en place une méthode et une logistique de collecte aux immeubles de neuf logements et plus
	2.1.2 Réaliser des projets innovants pour les parcs immobiliers existants et les nouvelles mises en chantier
	2.1.3 Encadrer la collecte de matières organiques lors d'événements occupant temporairement le domaine public
	2.1.4 Déployer des services de collecte de matières organiques auprès des institutions et des commerces ciblés avec une priorité donnée aux écoles
	2.1.5 Interdire progressivement l'élimination des matières organiques dans les commerces et épiceries avec pour priorité les principaux générateurs
2.2 Déployer les infrastructures modernes nécessaires au traitement des matières organiques et assurer un suivi efficace des extrants	2.2.1 Construire un centre de biométhanisation et un centre de compostage
	2.2.2 Développer un système de traçabilité des extrants provenant des installations de l'agglomération et des contrats privés de traitement
2.3 Valoriser les boues des eaux usées	2.3.1 Identifier des options innovantes de valorisation des boues des stations d'épuration des eaux usées ainsi que la faisabilité
	2.3.2 Mettre en œuvre un plan d'action pour la valorisation des boues des stations des eaux usées

Annexe

Détails des actions par catégorie (3 de 6)

3 : Collecte systématisée des matières recyclables

Une augmentation des gains en matières recyclées par un ajout des lieux où il est possible de le faire

Orientations précédentes	Actions
3.1 Étendre et optimiser la collecte des matières recyclables hors foyer pour les lieux de fort achalandage et dans les ICI assimilables à des résidences citoyennes	3.1.1 Établir des normes de récupération de matières recyclables hors foyer et des critères d'installation de collecte en bordure de rue et déployer des îlots de récupération harmonisés
	3.1.2 Harmoniser la signalisation, les normes graphiques et les îlots de récupération
	3.1.3 Favoriser les services de collecte à l'ensemble des ICI
	3.1.4 Encadrer la collecte de matières recyclables lors d'événements occupant temporairement le domaine public
3.2 Construire et exploiter de nouveaux centres de tri de matières recyclables (CTMR) à la fine pointe de la technologie	3.2.1 Mettre en service le nouveau CTMR dans l'arrondissement de Lachine
	3.2.2 Réaliser des projets pilotes destinés à tester de nouvelles technologies dans la chaîne d'opérations

Annexe

Détails des actions par catégorie (4 de 6)

4 : Augmentation de la récupération des CRD et RDD

Une hausse de la récupération et du réemploi des résidus de construction par un changement de culture et un ajout d'infrastructures

Orientations précédentes	Actions
4.1 Accroître la récupération des résidus CRD lors de la déconstruction	4.1.1Étendre au territoire une clause exigeant la récupération des résidus CRD lors de l'émission de permis avec la collaboration des responsables des arrondissements
	4.1.2 Ajouter une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte aux devis des contrats de construction aux chantiers municipaux (clause de déconstruction)
	4.1.3 Ajouter une clause d'utilisation minimale de matériaux récupérés sur les chantiers municipaux
4.2 Compléter la couverture du territoire des écocentres	4.2.1 Mettre en exploitation l'écocentre Dickson
	4.2.2 Entamer les travaux de l'écocentre sud-ouest
4.3 Accroître la récupération des RDD	4.3.1 Mettre en place des services de récupération de RDD et d'halocarbures aux citoyens ne pouvant se déplacer

Annexe

Détails des actions par catégorie (15 de 6)

5 : Stimulation de la participation citoyenne

La mobilisation citoyenne est une condition du succès

Orientations	Actions
5.1 Sensibiliser et informer par des communications innovantes	5.1.1 Promouvoir les dons alimentaires
	5.1.2 Développer des campagnes adaptées aux différents publics cibles et selon les différentes matières
	5.1.3 Organiser des activités et des journées spéciales, et s'associer à des campagnes qui incitent les citoyens à récupérer les RDD et halocarbures de manière sécuritaire
5.2 Faire preuve d'exemplarité municipale	5.2.1 Interdire la vente et la distribution de bouteilles à usage unique dans les bâtiments municipaux et lors d'événements publics de la Ville
	5.2.2 Étendre les services de collecte des matières organiques dans les bâtiments municipaux non encore desservis
	5.2.3 Moderniser et augmenter le nombre de fontaines d'eau dans les espaces publics et en faire la promotion auprès des Montréalais et les touristes

Annexe

Détails des actions par catégorie (6 de 6)

6 : Innovation par l'intelligence de marché

L'introduction de corrections réfléchies aux conditions de marché et d'incitatifs économiques par une approche novatrice et l'écofiscalité

Orientations	Actions
6.1 Développer des supports pour l'économie circulaire	6.1.1 Analyser et réaliser une veille sur la structure du marché des matières recyclables et des CRD, le potentiel de concurrence et les enjeux pour l'agglomération de Montréal
	6.1.2 Réaliser une étude comparative des pratiques du marché de la gestion des matières recyclables et des CRD dans d'autres villes
	6.1.3 Stimuler de nouveaux marchés locaux de matières recyclables et CRD
6.2 Introduire des outils économiques innovants favorisant une gestion dynamique des matières résiduelles	6.2.1 Analyser des modes de gestion existants et/ou innovants pour le traitement des matières résiduelles en fonction du contexte montréalais
	6.2.2 Introduire des pratiques inspirantes d'encouragements (*nudges* [1])
	6.2.3 Analyser la chaine de valeur des activités de recyclage et des facteurs d'influence sur le marché
	6.2.4 Introduire une dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles
6.3 Optimiser la gestion de la logistique des matières résiduelles	6.3.1 Dresser un portrait des flux de matières résiduelles de la collecte jusqu'au point de traitement ou d'élimination
	6.3.2 Former et accompagner les arrondissements sur les clauses contractuelles relatives au suivi des contrats de collecte et de transport de matières résiduelles
	6.3.3 Adopter des mesures d'amélioration continue dans l'élaboration des devis de collecte et transport permettant l'adoption des meilleures technologies
	6.3.4 Mettre en place des collectes bimensuelles sur la base des consultations et d'analyses réalisées
	6.3.5 Réaliser des études avec la chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles
6.4 Évaluer et adapter les besoins en infrastructures	6.4.1 Faire une vigie quant aux gisements potentiels et des besoins futurs en centres de traitement de matières organiques
	6.4.2 Entamer la planification d'un second CTMR dans l'est de l'île

Note (1) : concept des sciences du comportement, de la théorie politique et d'économie issue des pratiques de design industriel, qui fait valoir que des suggestions indirectes peuvent, sans forcer, influencer les motivations, les incitations et la prise de décision des groupes et des individus, au moins de manière aussi efficace sinon plus efficacement que l'instruction directe, la législation ou l'exécution.

Annexe

Bilan 2018 – Gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

	Moyenne 2018	2025 (*)	2030 (*)
Génération de matières résiduelles (kg/hab/an)	465	400	350
Taux de récupération des matières organiques	26 %	60 %	100 %
Taux de récupération des CRD	70 %	70 %	80 %
Taux de récupération de matières recyclables	62 %	70 %	80 %
Taux de détournement de l'enfouissement	47 %	70 %	85 %

(*) : Cibles du projet de PDGMR 2020-2025 au-delà des objectifs fixés par la PDGMR ou par les engagements pris dans le cadre du C40

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.05

2019/10/24
17:00

(2)

Dossier # : 1196945003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

Il est recommandé:
a) d'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy;

b) de soustraire du processus d'étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui est délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-10-09 17:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1196945003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

CONTENU

CONTEXTE

Les résultats détaillés d'une démarche récente d'auscultation d'une conduite stratégique de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, qui assure la desserte en eau potable de 1,2 million de Montréalais, notamment par l'alimentation du réservoir McTavish, démontrent un état de dégradation avancé sur près de 40% de la longueur de cette dernière. Cette situation est telle que ladite conduite a, dès lors, été mise hors service afin d'éviter tout éclatement.
Pour sécuriser l'alimentation en eau, le Service de l'eau doit réaliser des travaux majeurs sur des infrastructures endommagées de sorte à les remettre en état et en service avant la période estivale 2020, soit avant la forte demande en eau potable. Pour ce faire, une démarche auprès du Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a permis au Service de l'eau d'obtenir une dérogation ministérielle à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de solliciter le marché par appel d'offres sur invitation pour deux (2) contrats de travaux visant à effectuer des réparations urgentes sur deux conduites principales. Le premier contrat consistant à mettre en place une conduite d'alimentation temporaire de 750 mm (30 po) en réalisant les travaux de raccordement temporaire et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation de 750 mm de diamètre sera octroyé en séance spéciale du conseil d'agglomération le 16

octobre 2019. Le second contrat, qui sera présenté subséquemment et qui vise les travaux de remplacement et de réhabilitation de la conduite de 2100 mm en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'Avenue Atwater et Guy, doit impérativement débuter dès décembre 2019, afin de sécuriser une complétion de l'ensemble des travaux d'ici juin 2020. Pour rencontrer ces délais, le contrat doit être accordé lors d'une séance extraordinaire du comité exécutif le 5 décembre 2019.

En vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié), l'adjudication, après demande de soumissions, de tout contrat de compétence d'agglomération impliquant une dépense de 500 000 $ ou plus relève du conseil d'agglomération. L'alinéa 2 de ce même article permet toutefois au conseil d'agglomération de déléguer ce pouvoir au comité exécutif. Toute décision du conseil d'agglomération en ce sens doit cependant comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

Ainsi, afin de pouvoir accorder le contrat de réparation de la conduite lors de la séance du comité exécutif du 5 décembre 2019 et d'ainsi être en mesure de respecter les délais imposés par l'échéancier serré de réalisation des travaux, il est proposé de déléguer au comité exécutif, et ce jusqu'au 30 juin 2020, le pouvoir du conseil d'agglomération d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy. Le présent sommaire décisionnel recommande donc au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement de délégation de pouvoir en ce sens. Il recommande également, pour les mêmes motifs que ceux exposés précédemment, de soustraire du processus d'analyse par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué par le présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 - Séance du 24 mars 2011 - Approbation des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le règlement de délégation de pouvoir que le présent sommaire décisionnel recommande d'adopter contient deux dispositions, dont le contenu est essentiellement le suivant:
1. La délégation au comité exécutif du pouvoir d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, incluant tout contrat requis pour les travaux connexes.
Cette délégation de pouvoir permettra au comité exécutif d'octroyer le contrat de réparation de la conduite principale dans le délai imparti, soit au début du mois de décembre 2019. Elle accorde également, de façon plus générale, le pouvoir au comité exécutif d'octroyer tout autre contrat requis aux fins de la réparation de la conduite, ce qui permettra à la Ville de réagir dans des délais rapides à tout imprévu pouvant survenir durant la réalisation des travaux de réparation.

2. Le règlement cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020.
Le règlement prévoit que la délégation au comité exécutif du pouvoir d'octroyer tout contrat relatif à la réparation de la conduite principale cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020, puisque la fin des travaux est prévue au mois de juin 2020. Bien que la présente délégation de pouvoir ait comme objectif premier l'octroi du contrat de réparation de la conduite dans

le délai prévu, soit en décembre 2019, il est néanmoins suggéré de maintenir en vigueur la délégation de pouvoir jusqu'à la remise en fonction de la conduite, et ce, afin de laisser au comité exécutif la possibilité d'octroyer tout autre contrat requis aux fins de la réparation de la conduite en cas d'imprévu se manifestant durant la réalisation des travaux de réparation.

Enfin, le présent sommaire décisionnel recommande également de soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082 qui prévoit notamment la tenue d'un tel examen pour tout contrat devant être octroyé par le conseil d'agglomération dont la valeur est supérieure à 10 millions de dollars. Cette demande de dérogation se justifie essentiellement par la nécessité d'octroyer le contrat de réparation de la conduite dans des délais très serrés afin d'être en mesure de respecter l'échéancier de réalisation des travaux.

Un bilan des contrats octroyés dans le cadre de cette délégation sera déposé en 2020 afin d'en informer les élus.es.

JUSTIFICATION

L'urgence d'effectuer les travaux avant la période estivale conjuguée à l'impact du report de la mise en fonction de la conduite sur l'approvisionnement en eau de la population de Montréal justifie la nécessité de formuler cette demande extraordinaire de délégation ainsi que la demande de dérogation au processus d'examen de la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas obtenir cette délégation mettrait en péril l'échéancier de réalisation des travaux et la remise en fonction de la conduite en juin 2020 en raison des délais administratifs liés au processus décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats à compter d'octobre 2019
Fin des travaux prévue en juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Renaud GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-07

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-10-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-10-09

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2019/10/24
17:00

(1)

Dossier # : 1198144002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-22 17:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198144002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025, le remplacement des frênes sur rues et en parcs locaux progresse bien. Cependant, depuis 2017, les inventaires des frênes dans les milieux boisés ont démontré une progression de l'agrile du frêne dans les grands parcs. L'intensification des interventions dans les parcs-nature et les grands parcs urbains est donc incontournable. Puisque la majorité de ces grands parcs sont accessibles au public, il est impératif d'assurer la sécurité des lieux. De plus, la restauration des milieux naturels fait partie intégrante du plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne pour maintenir l'intégrité écologique de ces territoires protégés.

À la suite de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les projets prévus au plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0634 – 29 novembre 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).
CG18 0563 – 25 octobre 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 7 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au plan d'action contre l'agrile du frêne du SGPMRS pour les années 2019, 2020 et 2021.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser les travaux suivants :

- la réalisation d'inventaires écologiques et forestiers;
- la planification du reboisement;
- l'abattage de frênes morts, dépérissants (infestés par l'agrile du frêne) ou présentant un danger potentiel;
- le traitement à l'insecticide des frênes identifiés à des fins de conservation;
- les travaux de contrôle de plantes exotiques envahissantes;
- la préparation du terrain et la réalisation du reboisement;
- les activités d'entretien des plantations;
- la gestion des plantes exotiques envahissantes après le reboisement.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPMRS d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses nécessaires pour la réalisation des travaux requis par la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs de compétence d'agglomération.

Ces espaces comportent plus de 2 000 hectares d'espaces verts et naturels constituant les foyers de biodiversité de l'île de Montréal. L'infestation de ces milieux par l'agrile du frêne progresse rapidement et la perte massive de frênes conduira à l'envahissement par des espèces végétales non désirées. La mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne permettra donc :

1. d'assurer la sécurité du public dans les grands parcs;
2. d'assurer le maintien d'un couvert forestier dans les milieux boisés;
3. de restreindre les pertes de biodiversité liées à l'envahissement par les plantes exotiques envahissantes;
4. de limiter les dépenses associées à un statu quo.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des travaux du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs prévus par le programme 34700 Plan de la forêt urbaine prévu au PTI 2019-2021.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder cinq (5) ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribuera à l'une des quatre priorités d'interventions du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 :

«Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources».

Il contribuera également aux actions 4 et 5 de cette priorité :

«Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité»;
«Exercer une gestion écologique des terrains».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est essentielle pour assurer le financement des travaux de lutte contre l'agrile du frêne. Ceux-ci visent le maintien de l'intégrité écologique des milieux boisés et la sécurité du public qui fréquente les grands parcs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion (conseil d'agglomération) : 19 septembre 2019.
Adoption (conseil d'agglomération) : 24 octobre 2019.
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : automne 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-07-04

Luc ST-HILAIRE
Ingénieur forestier

Tél : 514-872-7691
Télécop. :

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-08-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198144002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1198144002 - Plan d'action agrile du frêne - VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-18

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 500 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE DANS LES MILIEUX BOISÉS ET LES GRANDS PARCS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. Un emprunt de 7 500 000 $ est autorisé pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Cette dépense est détaillée à l'annexe A.

2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.

3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ANNEXE A
DÉPENSES VISANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX REQUIS AU PLAN D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE DANS LES MILIEUX BOISÉS ET LES GRANDS PARCS D'AGGLOMÉRATION

_____

ANNEXE A
DÉPENSES VISANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX REQUIS AU PLAN D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE DANS LES MILIEUX BOISÉS ET LES GRANDS PARCS D'AGGLOMÉRATION

Travaux	**Description**	**Coût (taxes incluses)**
Planification/ Préparation	Production de plants de reboisement en pépinière et achat de plants en pépinière privée	150 000,00 $
	Planification du reboisement	100 000,00 $
Exécution	Abattage de frênes morts, infestés ou présentant un danger potentiel	5 500 000,00 $
	Interventions de lutte biologique contre l'agrile du frêne	150 000,00 $
	Traitement à l'insecticide de frênes identifiés à des fins de conservation	150 000,00 $
	Travaux de contrôle des plantes exotiques envahissantes	1 050 000,00 $
	Préparation du terrain et réalisation du reboisement	300 000,00 $
Suivi et entretien	Activités d'entretien des plantations	100 000,00 $
	TOTAL (taxes incluses)	7 500 000,00 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198144002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1198144002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514 868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-09

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2019/10/24
17:00

(2)

Dossier # : 1196945003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

Il est recommandé:
a) d'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue Atwater et la rue Guy;

b) de soustraire du processus d'étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui est délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-10-09 17:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1196945003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

CONTENU

CONTEXTE

Les résultats détaillés d'une démarche récente d'auscultation d'une conduite stratégique de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, qui assure la desserte en eau potable de 1,2 million de Montréalais, notamment par l'alimentation du réservoir McTavish, démontrent un état de dégradation avancé sur près de 40% de la longueur de cette dernière. Cette situation est telle que ladite conduite a, dès lors, été mise hors service afin d'éviter tout éclatement.
Pour sécuriser l'alimentation en eau, le Service de l'eau doit réaliser des travaux majeurs sur des infrastructures endommagées de sorte à les remettre en état et en service avant la période estivale 2020, soit avant la forte demande en eau potable. Pour ce faire, une démarche auprès du Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a permis au Service de l'eau d'obtenir une dérogation ministérielle à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de solliciter le marché par appel d'offres sur invitation pour deux (2) contrats de travaux visant à effectuer des réparations urgentes sur deux conduites principales. Le premier contrat consistant à mettre en place une conduite d'alimentation temporaire de 750 mm (30 po) en réalisant les travaux de raccordement temporaire et de réhabilitation par chemisage d'une conduite principale de dérivation de 750 mm de diamètre sera octroyé en séance spéciale du conseil d'agglomération le 16

octobre 2019. Le second contrat, qui sera présenté subséquemment et qui vise les travaux de remplacement et de réhabilitation de la conduite de 2100 mm en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'Avenue Atwater et Guy, doit impérativement débuter dès décembre 2019, afin de sécuriser une complétion de l'ensemble des travaux d'ici juin 2020. Pour rencontrer ces délais, le contrat doit être accordé lors d'une séance extraordinaire du comité exécutif le 5 décembre 2019.

En vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié), l'adjudication, après demande de soumissions, de tout contrat de compétence d'agglomération impliquant une dépense de 500 000 $ ou plus relève du conseil d'agglomération. L'alinéa 2 de ce même article permet toutefois au conseil d'agglomération de déléguer ce pouvoir au comité exécutif. Toute décision du conseil d'agglomération en ce sens doit cependant comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

Ainsi, afin de pouvoir accorder le contrat de réparation de la conduite lors de la séance du comité exécutif du 5 décembre 2019 et d'ainsi être en mesure de respecter les délais imposés par l'échéancier serré de réalisation des travaux, il est proposé de déléguer au comité exécutif, et ce jusqu'au 30 juin 2020, le pouvoir du conseil d'agglomération d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy. Le présent sommaire décisionnel recommande donc au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement de délégation de pouvoir en ce sens. Il recommande également, pour les mêmes motifs que ceux exposés précédemment, de soustraire du processus d'analyse par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué par le présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 - Séance du 24 mars 2011 - Approbation des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le règlement de délégation de pouvoir que le présent sommaire décisionnel recommande d'adopter contient deux dispositions, dont le contenu est essentiellement le suivant:
1. La délégation au comité exécutif du pouvoir d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, incluant tout contrat requis pour les travaux connexes.
Cette délégation de pouvoir permettra au comité exécutif d'octroyer le contrat de réparation de la conduite principale dans le délai imparti, soit au début du mois de décembre 2019. Elle accorde également, de façon plus générale, le pouvoir au comité exécutif d'octroyer tout autre contrat requis aux fins de la réparation de la conduite, ce qui permettra à la Ville de réagir dans des délais rapides à tout imprévu pouvant survenir durant la réalisation des travaux de réparation.

2. Le règlement cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020.
Le règlement prévoit que la délégation au comité exécutif du pouvoir d'octroyer tout contrat relatif à la réparation de la conduite principale cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020, puisque la fin des travaux est prévue au mois de juin 2020. Bien que la présente délégation de pouvoir ait comme objectif premier l'octroi du contrat de réparation de la conduite dans

le délai prévu, soit en décembre 2019, il est néanmoins suggéré de maintenir en vigueur la délégation de pouvoir jusqu'à la remise en fonction de la conduite, et ce, afin de laisser au comité exécutif la possibilité d'octroyer tout autre contrat requis aux fins de la réparation de la conduite en cas d'imprévu se manifestant durant la réalisation des travaux de réparation.

Enfin, le présent sommaire décisionnel recommande également de soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082 qui prévoit notamment la tenue d'un tel examen pour tout contrat devant être octroyé par le conseil d'agglomération dont la valeur est supérieure à 10 millions de dollars. Cette demande de dérogation se justifie essentiellement par la nécessité d'octroyer le contrat de réparation de la conduite dans des délais très serrés afin d'être en mesure de respecter l'échéancier de réalisation des travaux.

Un bilan des contrats octroyés dans le cadre de cette délégation sera déposé en 2020 afin d'en informer les élus.es.

JUSTIFICATION

L'urgence d'effectuer les travaux avant la période estivale conjuguée à l'impact du report de la mise en fonction de la conduite sur l'approvisionnement en eau de la population de Montréal justifie la nécessité de formuler cette demande extraordinaire de délégation ainsi que la demande de dérogation au processus d'examen de la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas obtenir cette délégation mettrait en péril l'échéancier de réalisation des travaux et la remise en fonction de la conduite en juin 2020 en raison des délais administratifs liés au processus décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats à compter d'octobre 2019
Fin des travaux prévue en juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Renaud GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France-Line DIONNE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4328
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-07

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-10-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-10-09

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196945003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénérie du réseau et des réservoirs
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy / Soustraire du processus d'étude par la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui sera délégué en vertu du présent règlement de délégation, et ce, malgré la résolution CG11 0082.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

2019-10-08 - Règlement de délégation du CG au CE.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renaud GOSSELIN
Avocat
Tél : 514-868-4132

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-10-09

Jean-Philippe GUAY
Chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'OCTROI DE TOUT CONTRAT REQUIS AUX FINS DE LA RÉPARATION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC PRINCIPALE DE 2100 MM SITUÉE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE VILLE-MARIE ENTRE L'AVENUE ATWATER ET LA RUE GUY

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du , le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le conseil d'agglomération délègue au comité exécutif le pouvoir d'octroyer tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy, incluant tout contrat requis pour les travaux connexes en lien avec la réparation de cette conduite principale.

2. Le présent règlement cesse d'être en vigueur le 30 juin 2020.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXX.

GDD : 1196945003

Article 51.01

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.